Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Etranger



Marocains de l'Extérieur
2017

Marocains de l'extérieur 2017

Marocains de l'extérieur - 2017

© Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger
Rabat - Maroc- 2018
Sous la direction de Mohamed Berriane

Conception, mise en page et impression :
Axis Design
Tél : 05 37 83 47 02 - Fax : 05 37 82 99 57

Dépôt légal : 2019MO0970
ISBN : 978-9920-37-159-9

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Etranger



Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Marocains de l'extérieur 2017

Sous la direction de Mohamed Berriane

2018

Sommaire

Préface....9
Omar Azziman

Marocains de l'extérieur - 2017
Introduction générale....11
Mohamed Berriane

Partie I : Les nouvelles connaissances sur les Marocains de l'extérieur - 2017

Chapitre 1
Tendances récentes de la recherche sur les migrations marocaines (2010 et 2017)....31
Mohamed Berriane

Chapitre 2
Vieillir au risque de l'immigration : Le cas des Marocains du monde....71
Omar Samaoli

Chapitre 3
Migration et travail de Marocaines parties « seules » : (France, Espagne et Italie)....93
Chadia Arab, Nasima Moujoud

Chapitre 4
Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local....115
Thomas Lacroix

Chapitre 5
L'enseignement de la langue et de la culture d'origine (ELCO) parmi les Marocains de l'extérieur....131
Mohamed Berriane

Chapitre 6
Les *Madrassa* en Grande-Bretagne : Etat des lieux et rôle dans l'intégration des enfants musulmans et marocains....151
Myriam Cherti

Chapitre 7
Le renouveau de la conscientisation religieuse : Le champ belgo-musulman....177
Yacob Mahi

Chapitre 8
Rencontres littéraires marocaines :
Rayonnement mondial des Marocains **197**
Catherine Enjolet

Chapitre 9
Les expressions artistiques contemporaines
des Marocains de l'extérieur :
La re-construction d'une nouvelle identité **211**
Moulim El Aroussi

Chapitre 10
Les Juifs marocains d'Europe :
Passé et présent **231**
Mohammed Kenbib

Chapitre 11
Circuits diasporiques : Les communautés juives marocaines en Amérique
Latine et en Amérique du Nord **251**
Aomar Boum

Partie II : Les Marocains d'Europe

Chapitre 12
Les Marocains d'Allemagne :
Chances et risques de la mondialisation **275**
Khatima Bouras-Ostmann

Chapitre 13
Les Belgo-Marocains et les Marocains de Belgique :
Entre contribution, discrimination et reconnaissance d'un demi-siècle de
présence **313**
Fatima Zibouh

Chapitre 14
Les Marocains d'Espagne :
Enracinement et mobilité **349**
Mohammed Khaldi

Chapitre 15
Les Marocains de France :
Maturation d'une communauté transnationale **383**
Thomas Lacroix

Chapitre 16
Les Marocains d'Italie :
Entre coopération et développement **415**
Immacolata Caruso & Sabrina Greco

Chapitre 17
Les Marocains des Pays-Bas :
Efforts d'intégration et instrumentalisation politique **451**
Nadia Bouras

Chapitre 18
Les Marocains du Royaume-Uni :
Une communauté en mutation continue **491**
Myriam Cherti

Partie III : Les Marocains d'Amérique

Chapitre 19
Les Marocains du Canada :
Un phénomène montréalais **523**
Rémy Tremblay, France Drolet

Chapitre 20
Les Marocains des États-Unis :
Une communauté d'immigrants en développement **551**
Aomar Boum

Partie IV : Les Marocains d'Afrique et des pays arabes

Chapitre 21
Les Marocains de l'Afrique de l'Ouest :
Evolutions récentes d'une communauté en mouvement
(Sénégal et Côte d'Ivoire) **571**
Johara Berriane

Chapitre 22
Les Marocains de l'Afrique Centrale :
Une nouvelle destination migratoire des Marocains ?
(Gabon et Guinée Equatoriale) **613**
Echkoundi Mhammed

Chapitre 23
Les Marocains du Maghreb :
De l'absence d'intégration régionale à une mondialisation migratoire limitée
(Algérie et Tunisie) **645**
Betty Rouland

Chapitre 24
Les Marocains des pays du Golfe
***Al Wafidoune* et leur diversité (Emirats Arabes Unis et Qatar)** **677**
Mohamed Berriane

Les auteurs **721**

Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains
Résidant à l'Etranger **727**

Préface

Après les éditions de 2003, 2007 et 2013, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, livre aux lecteurs sa quatrième édition « Marocains de l'extérieur – 2017 » datée de 2018. La série démontre ainsi sa régularité de parution et la constance de son travail de veille et d'observation. C'est qu'aujourd'hui plus que jamais, l'accompagnement des Marocains de l'extérieur, principale tâche de la Fondation, appelle une connaissance approfondie et continue de leur situation et des importantes mutations que ces communautés connaissent.

Déjà en 2013 la série « Marocains de l'extérieur » avait introduit des innovations louables en élargissant la liste des pays étudiés, en adoptant un modèle d'annuaire basé sur des rubriques uniformes et en introduisant, en même temps, un volet d'études thématiques transversales axées sur les recherches les plus récentes. La présente édition continue d'innover en maintenant le volet thématique qui, cette fois-ci, aborde des sujets à la fois d'actualité, mais aussi des thèmes qui ont été peu abordés jusqu'ici. Par ailleurs, le nombre de chapitres consacrés aux études des Marocains par pays continue à augmenter, ce qui élargit le centre d'intérêt de la série. Il faut aussi saluer dans cette nouvelle livraison l'appel fait à de jeunes chercheurs de l'émigration, ce qui permet à la fois d'associer la communauté marocaine de l'extérieur à cette œuvre et de l'enrichir par la perception des jeunes.

Comme lors de ma préface de la dernière édition, je continue à souhaiter que cette série perdure avec plus de régularité et qu'elle continue à s'améliorer pour mieux saisir les mutations les plus remarquables des Marocains de l'extérieur et pour rendre encore plus pertinent le travail de veille et d'observation.

Pour finir, je tiens à remercier très chaleureusement M. Mohamed Berriane qui a magistralement coordonné le travail du collectif ainsi que tous les contributeurs d'ici et d'ailleurs, jeunes et moins jeunes pour la qualité de leur travail.

Omar Azziman

Président délégué de la Fondation
Hassan II pour les Marocains
Résidant à l'étranger

Marocains de l'extérieur - 2017
Introduction générale

Mohamed Berriane

En suivant l'évolution du phénomène migratoire à partir, vers et à travers le Maroc, on est frappé aujourd'hui par les mutations que vit le système migratoire marocain : nouvelles formes de mobilités, nouveaux types de flux, nouvelles fonctions migratoires du pays et flux d'immigrants venant à la fois du sud et du nord constituent les nouvelles tendances de ce système migratoire. Désormais on s'interroge sur la nouvelle position du Maroc en tant que carrefour migratoire ou principal hub reliant deux systèmes migratoires, le système euro-méditerranéen et le système africain. Partant de l'hypothèse que le rôle du Maroc dans le système migratoire euro-africain ainsi que son statut migratoire ont commencé à changer depuis le début du XXI^{ème} siècle, et que le Maroc évolue progressivement vers la situation d'un pays de destination pour les migrants d'Afrique sub-saharienne, d'Europe et d'ailleurs, certains chercheurs n'hésitent pas à envisager un début de transition migratoire pour le Maroc (Haas, 2014 et Berriane, Haas, Natter, 2016). Enfin, la présence croissante d'immigrés sur le sol marocain confronte la société à des défis sociétaux et à des questions juridiques caractéristiques d'un pays d'immigration et les dernières décisions prises par le Maroc en termes de politique migratoire confirment la prise de conscience officielle de ce changement de rôle. On s'interroge également sur les effets de ces nouvelles tendances sur les transformations actuelles de la société et de l'Etat marocains, ainsi que sur les différentes directions que les migrations marocaines pourraient prendre dans l'avenir ?

Mais en orientant les recherches et les réflexions dans ces directions, certes légitimes, on doit garder présent à l'esprit le fait que le Maroc, pays d'émigration avant tout, a une importante communauté marocaine à l'étranger, évaluée aujourd'hui entre 4 et 5 millions de personnes et répartie sur les quatre continents. Or, cette communauté tout en augmentant suite à de nouveaux apports, mais aussi par une procréation sur place, évolue dans ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles, économiques et politiques. Tout en s'équilibrant démographiquement et en s'enracinant dans les pays d'accueil, elle vieilli, s'intègre et adopte de nouvelles configurations, mais en restant fortement attachée à son pays d'origine. Ces mutations de la communauté marocaine de l'extérieur s'accompagnent immanquablement de nouveaux problèmes.

Le Maroc qui reste également attaché à ses Marocains de l'extérieur a le devoir de les accompagner et pour cela il doit bien les connaître et les comprendre. Et c'est le rôle que s'est donné la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger qui, pour accompagner ces Marocains, doit constamment renouveler cette connaissance. Parmi les outils mis au service de cette connaissance, la série *« Marocains de l'extérieur »* maintenant sa régularité de parution tous les 4 ans, publie sa quatrième édition. Comme les précédentes éditions, l'objet de celle-ci est de suivre les mutations continues de cette migration en identifiant ses nouvelles

tendances à travers les panoramas les plus à jour des différentes communautés marocaines vivant à l'étranger. Pour cela, elle poursuit et consolide l'approche inaugurée avec l'édition de 2014 qui avait innové sur un certain nombre de points.

1. Considérations méthodologiques

La continuité avec l'édition précédente concerne tout d'abord la méthodologie suivie pour cette livraison. Celle-ci porte sur les sources, les auteurs, le volet thématique, le volet traitant des Marocains par pays de résidence et l'outil cartographique.

Des sources variables selon les pays étudiés

Lors de chacune des éditions de cette série, se pose la question des sources fiables et actualisées. Ce fut le cas également pour la présente édition. Pour cerner l'état des lieux des Marocains de l'extérieur, il est en effet nécessaire de disposer de données statistiques suffisantes, fiables, et comparables. Or, selon chaque pays et chaque contexte ces données présentent des différences très notables. La situation la plus satisfaisante est celle des appareils statistiques européens extrêmement performants qui présentent une grande régularité, ce qui permet un suivi dans le temps des transformations, et une homogénéité des variables retenues. On peut de ce fait établir de véritables radioscopies de ces communautés sur les plans sociodémographique, économique, culturel, et en termes d'intégration. On peut suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace. Mais cette source d'information comporte une grande lacune. Ne sont couverts par ces statistiques que les étrangers nés en dehors de ces pays européens et ceux qui gardent leurs nationalités d'origine. Au Canada également les statistiques ne concernent que les immigrés vivant dans le pays et nés au Maroc. Cela signifie que tous les Marocains qui se font naturalisés en adoptant la nationalité de ces pays d'accueil ne sont plus considérés par les statistiques nationales comme Marocains et disparaissent automatiquement de ces statistiques. Les enfants nés de parents marocains installés dans ces pays peuvent acquérir la nationalité du pays d'accueil par naissance. Ceci aboutit à une situation assez paradoxale : alors que la population marocaine ou d'origine marocaine augmente dans les faits, les statistiques officielles rendent compte d'une diminution de cette population. Ceci se traduit aussi par des réalités nouvelles de ces communautés marocaines ou d'origine marocaine que certains co-auteurs de cet ouvrage ont adopté pour nommer ces nouveaux citoyens tels que « les Belgo-Marocains », ou « les Hollandais d'origine marocaine » ou « les Canadiens nés au Maroc ». Il reste que malgré cette faiblesse, l'appareil statistique européen permet une analyse assez fine qui peut aller jusqu'à la comparaison entre les différentes générations comme le montre le cas des Pays-Bas.

Ceci est loin d'être le cas pour les autres pays. Aux Etats-Unis, on ne dispose que de quelques sondages et qui ne couvrent pas tous les aspects et que fournit l'American Community Surveys du Bureau de recensement des Etats-Unis. Dans les pays africains et arabes les statistiques nationales fournissent peu de choses et on doit se contenter des données détenues par les services consulaires et centralisées en principe par la DACS au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Il s'agit de l'application *Al Konsol*[1] que gèrent

[1] Système de la gestion consulaire

les consulats marocains à l'étranger et qui est alimentée à partir des données des enregistrements des Marocains vivant dans les pays où sont implantés ces consulats. Mais de l'aveu même des responsables gestionnaires de ces applications, tous les Marocains résidant dans un pays étranger ne sont pas immatriculés, puisque c'est un acte volontaire et souvent les ressortissants marocains qui n'ont pas de problèmes spécifiques ou des besoins en papiers administratifs, n'éprouvent pas le besoin de le faire. Par ailleurs les résidents en situation irrégulière sont souvent non enregistrés. Enfin, ceux ayant quitté le pays ne sont pas radiés de ces registres. Cela signifie que les chiffres obtenus suite à l'exploitation de ces données sont généralement sous-estimés. Ajoutons à cela que les données basées sur les déclarations des immatriculés sont parfois très approximatives, notamment en ce qui concerne le lieu d'origine au Maroc, le lieu de résidence dans le pays d'accueil ou encore le métier exercé. Ces données sont donc utilisées, malgré leurs imperfections, comme un échantillon considéré comme représentatif de la population étudiée et non des effectifs totaux. Les données de ces consulats sont en principe centralisées par la DACS et on avait espéré les prendre en compte pour avoir une idée globale sur les Marocains du monde, notamment dans les pays non traités dans cet ouvrage. Malheureusement et malgré nos tentatives répétées, la DACS ne nous a fourni aucune de ces données, à l'exception d'un tableau non exhaustif datant de la situation de 2016 avec pour cette année un chiffre qui nous parait peu probable de 76.923 Marocains vivant en Libye. Par contre les consulats sollicités sur place à Alger, Tunis, Abu Dhabi, Doha, Dakar et Abidjan ont été d'une grande aide et nous ont permis d'exploiter toutes les données disponibles. Et lorsque l'application n'était pas à jour, les auteurs ont eu un accès direct aux registres d'enregistrement pour des dépouillements manuels[2].

Pour préciser ces données chiffrées, les vérifier et les compléter, nous avons incité les différents auteurs à les recouper avec les résultats d'entretiens qualitatifs approfondis avec des Marocains vivant dans ces pays en veillant, grâce à la connaissance des agents consulaires, mais aussi au procédé boule de neige, à ce que leurs répondants soient représentatifs des différents profils identifiés. Ces informateurs ont été interviewés en tant qu'individus ou en tant que représentants d'associations.

L'ensemble de ces informations ont été complétées par des données statistiques obtenues de l'ANAPEC sur les effectifs des Marocains placés sur le marché du travail international et ayant transité par cet organisme. L'Office des Changes, enfin, nous a communiqué de précieuses données sur les transferts des Marocains de l'extérieur pour la période couverte par cette édition.

Un important renouvellement des auteurs avec une forte présence des jeunes chercheurs de l'émigration

Lors du lancement du chantier de l'ouvrage nous avons visé quatre objectifs sur le plan méthodologique. Le premier concernait la sollicitation de nouveaux regards sur cette migration. Cherchant à éviter les redondances et dans une quête de nouvelles idées et de nouvelles approches, il a été convenu de veiller à un certain

[2] Que leurs Excellences les Ambassadeurs du Maroc qui nous ont ouvert les services consulaires relevant de leurs autorités et le personnel de ces consulats reçoivent ici nos sincères remerciements

renouvellement de l'équipe éditoriale. Cela a été en grande partie réalisé puisque pour la rédaction des 24 chapitres nous avons mobilisé un total de 22 auteurs, dont 15 n'avaient jamais participé aux éditions précédentes de *Marocains de l'extérieur*. Ils ont pu, grâce à leurs différents profils et leurs approches originales, apporté un sang et un regard nouveaux à cette édition. Le deuxième objectif avait comme ambition de mobiliser des auteurs parmi les jeunes chercheurs qui commencent à émerger au sein de la communauté scientifique préoccupée par la thématique des migrations des Marocains à l'étranger ; effectivement la moitié des auteurs ayant participé à l'ouvrage sont de jeunes chercheurs qui ont accepté de tenter l'expérience. Le troisième objectif s'attachait à impliquer des jeunes chercheurs de l'émigration, souvent appartenant à la deuxième génération, et qui travaillent au sein de différentes institutions universitaires sur un thème qui les concerne directement. C'est ainsi que 10 auteurs de l'émigration dont 7 sont de jeunes femmes apportent leurs éclairages. Enfin le quatrième et dernier objectif consistait à mobiliser autant que possible des auteurs sur place dans les pays d'accueil car saisissant mieux la réalité des Marocains vivant dans les pays respectifs et dans un soucis aussi de réduire les frais et le nombre de missions. Aussi pour cette édition, seuls 5 auteurs résident au Maroc, et le besoin en missions a été limité à deux missions seulement. Le résultat est une grande diversités d'auteurs et de profils appartenant à 15 institutions différentes, soit 2 universités marocaines (Mohammed V et Hassan II), le CNRS et 3 université en France, le CNR italien, ainsi que des universités aux USA, au Québec, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique.

Le volet thématique : des sujets en rapport avec les évolutions récentes des communautés marocaines à l'étranger

Tranchant avec les deux premières éditions, celle de 2013 avait introduit un volet thématique qui précédait les états des lieux des communautés marocaines à l'étranger par pays, point fort de cette veille. Il s'agissait d'analyses thématiques transversales à toutes ces communautés ayant comme principal objectif de contextualiser les analyses par pays, analyses qui ne peuvent être bien menées si on ne tient pas compte à la fois des grandes évolutions que connaissent les communautés marocaines à l'étranger, et les principaux progrès de la recherche scientifique dans la production d'un savoir autour de ces migrations. Poursuivant sur cette voie, la présente édition a procédé à une sélection des résultats des recherches les plus récentes en sollicitant des contributions auprès des chercheurs et des équipes de recherche les plus en vue travaillant sur les migrations marocaines.

Pour cette nouvelle édition, nous avons choisi de retenir des thèmes qui se sont imposés au cours des dernières années et qui sont liés aux évolutions récentes de la communauté marocaine à l'étranger. Nous avons également abordé des sujets importants pour la connaissance des Marocains de l'extérieur, mais peu ou rarement abordés. C'est ainsi qu'ont été sélectionnés des sujets comme la vieillesse en émigration, la migration féminine, la migration et le développement local et régional, l'enseignement de la langue et de la culture d'origine, le renouveau religieux et les productions culturelles et artistiques. Les communautés juives marocaines en Europe et dans les Amériques ont fait partie aussi de cette sélection.

Et comme en 2013, afin de situer ces résultats de recherches, il a été jugé utile de réserver un premier chapitre à une nouvelle mise à jour sur l'état des lieux de la recherche sur les migrations marocaines. Dans cette mise à jour, on ne revient pas sur ce qui a été dit dans l'édition précédente en focalisant l'analyse sur les résultats des seuls dernières années, soit entre 2010 et 2017, et en nous attachant aux structures de recherche et aux avancées saillantes de cette recherche. Il va de soi, qu'on ne peut dissocier la recherche sur les migrations marocaines de celle qui ne porte que sur la communauté marocaine vivant à l'étranger et cet état des lieux essaie d'embrasser l'essentiel des recherches qui portent sur le système migratoire marocain. Ceci offre l'occasion de mettre en évidence les grandes mutations de ce système à travers les nouvelles mobilités qui réactivent les politiques publiques.

Le choix des pays à étudier : des essais d'approfondissement

Le parti pris dès le départ du lancement de la série Marocains de l'extérieur qui était d'en faire une sorte d'annuaire avec une actualisation régulière des données relatives aux Marocains de l'extérieur, impose de revisiter à chaque fois les communautés marocaines dans les mêmes pays étudiés dans les éditions précédentes. De ce fait on reprend dans cette édition les mêmes pays retenus, soit en raison du nombre important de Marocains qui y résident, soit pour leur intérêt quant aux tendances évolutives de cette migration dans le temps et l'espace, même quand les effectifs des Marocains ne sont pas très élevés. Ce qu'apporte cette édition comme nouveauté c'est le choix de reprendre certaines destinations de l'émigration marocaine qui ont été traitées au niveau général dans les éditions précédentes pour les étudier avec plus de détail. Les Marocains vivant dans les pays d'Afrique avaient été analysés comme un tout, alors que cette migration a connu des évolutions récentes intéressantes à souligner car traduisant la densification des relations entre le Maroc et les pays du continent. Il fallait en particulier identifier de nouvelles destinations qui, bien qu'encore statistiquement résiduelles, sont, en termes de tendances et de signification, très importantes, tout en suivant les évolutions des destinations classiques. Pour cela, la présente livraison consacre deux chapitres à ce continent ; le premier traite de deux pays de l'Afrique de l'Ouest représentatifs des destinations classiques, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ; et le deuxième explore deux autres, le Gabon et la Guinée Equatoriale, qui illustrent les nouveaux foyers migratoires de l'Afrique Centrale. La même démarche a été adoptée pour les Marocains des pays arabes. En lieu et place d'un chapitre couvrant tous les pays arabes de l'Algérie au Golfe persique, et forcément très général, nous avons choisi de focaliser l'analyse sur deux ensembles de pays : l'Algérie et la Tunisie pour le Maghreb et le Qatar et les Emirats Arabes Unis pour les pays du Golfe. Cela a permis de montrer les différences fondamentales entre une migration ancienne et régionale et une autre très lointaine, mais extrêmement récente. Selon les cas, les caractéristiques des Marocains, leur quotidien et les perspectives qu'ils ont devant eux sont très différents et riches d'enseignements.

Au total, la présente livraison traite à travers 13 chapitres des cas de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie et le Royaume Uni en Europe, le Canada et les USA en Amérique, l'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Côte d'Ivoire) et l'Afrique Centrale (Gabon et Guinée Equatoriale) en Afrique

subsaharienne, le Maghreb (Algérie et Tunisie) et les pays du Golfe (Qatar et Emirats Arabes Unis).

Concernant le contenu de ces contributions par pays, nous avons certes gardé l'approche type « annuaire » en amenant les différents auteurs ayant participé à l'ouvrage à mener des analyses et descriptions selon les mêmes rubriques et pour tous les pays, ce qui facilite les comparaisons à la fois entre les différents pays et dans le temps. Mais nous avons néanmoins veillé à ce que cette standardisation nécessaire laisse assez de souplesse pour que les spécificités de la communauté marocaine de tel ou tel pays puissent apparaître et les auteurs pouvaient ajouter ce qu'ils jugeaient utile pour la compréhension de la situation des Marocains dans le pays concerné. C'est ainsi que les rubriques déjà validées lors de l'édition de 2014 ont été reconduites.

Le premier sous-thème qui devait ressortir essaie de cerner la place des Marocains dans l'immigration vers le pays d'accueil étudié : repères historiques de l'immigration vers ce pays et évènements marquants de la politique d'immigration de ce pays, éléments d'histoire de la migration marocaine dans ce pays, autres nationalités et poids et place des Marocains. Le sous-thème suivant s'arrête sur l'étude sociodémographique de la communauté marocaine dans le pays concerné : Caractéristiques démographiques, répartition spatiale, les Marocains dans le système éducatif, l'enseignement de l'arabe, la problématique de l'intégration, notamment à travers la participation à la vie politique au niveau national et local, etc. L'insertion des Marocains dans le tissu économique du pays d'accueil constitue la troisième rubrique : Insertion professionnelle des Marocains dans le marché du travail, salaires, entrepreneuriat marocain, effets de la crise, formation professionnelle, etc. Les aspects juridiques qui encadrent l'entrée et la résidence dans le pays d'accueil font l'objet de la quatrième rubrique : Conditions d'entrée et de séjour, droit de la famille, conventions bilatérales, population carcérale, etc. Enfin, la radioscopie de la communauté marocaine dans tel ou tel pays se termine sur les questions culturelles et identitaires : Statut et gestion institutionnelle de l'islam, jeunes (contre-culture et affirmation de soi), double culture, associations, comportements socio-culturels, etc.

Les contributions sollicitées étant perçues comme des textes d'auteurs et non des rapports selon une grille à suivre de façon impérative, les contributeurs étaient invités à proposer une analyse originale mais tenant compte des sous-thèmes de ces différentes rubriques avec la liberté de les présenter selon l'ordre qui convient le mieux à la problématique choisie comme fil directeur.

Le traitement cartographique : suivre le déploiement spatial des Marocains du monde

En raison de l'importance du déploiement spatial des communautés marocaines à l'étranger, nous avons tenu à développer davantage l'approche cartographique originale introduite lors de l'édition précédente. Lorsque la disponibilité de données statistiques détaillées le permettait, ces données ont été mobilisées par une méthodologie appropriée pour l'établissement de cartes originales traitant de la distribution spatiale des Marocains de l'extérieur.

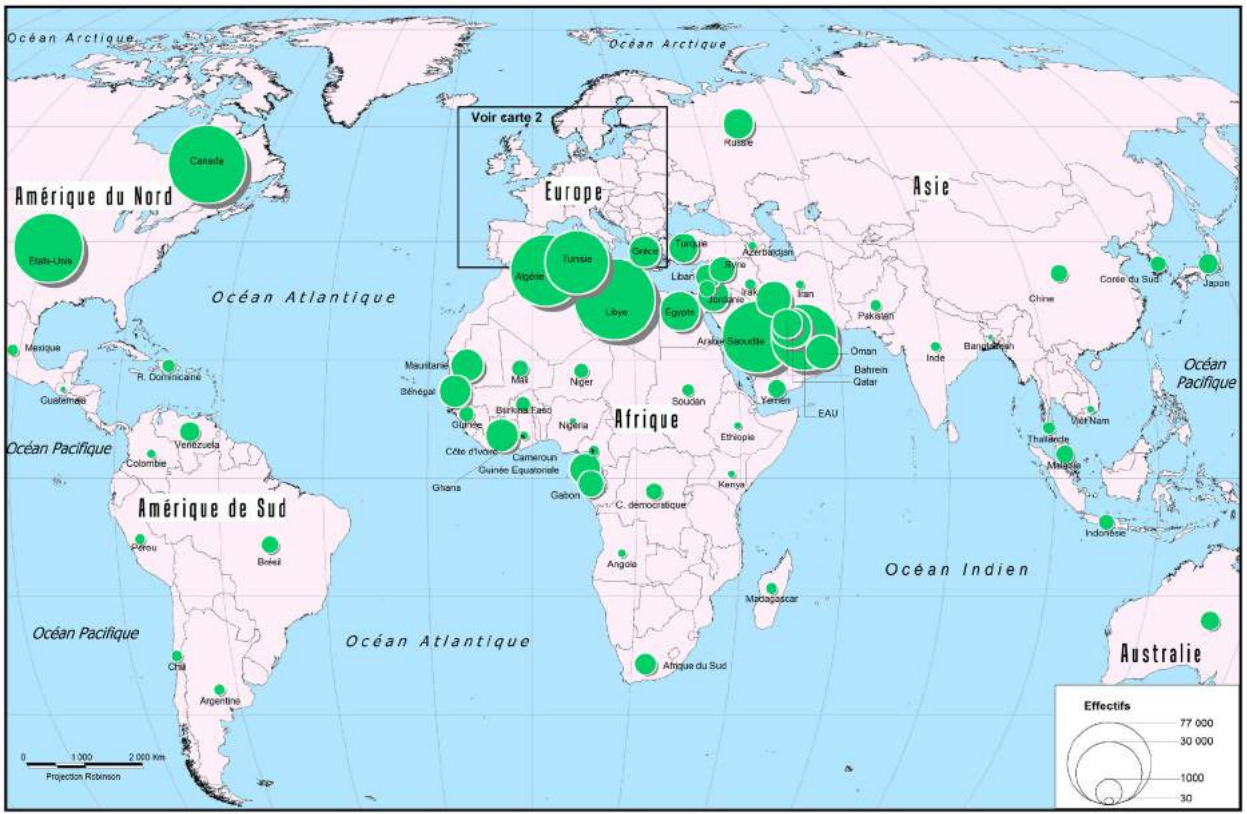
Que ce soit à l'échelle de la planète ou à l'échelle de chaque pays, cette cartographie révèle le double constat de la dispersion et la concentration à la fois des Marocains du monde. Les cartes de détail accompagnant les chapitres aborderont ce double constat, mais on peut le souligner déjà ici à un niveau général. En effet, la tendance à la dispersion de l'émigration marocaine déjà soulignée se maintient et se renforce sur tous les continents y compris les plus lointains comme les Amériques et l'Australie (Carte 1). Elle fait encore aujourd'hui la spécificité de la migration marocaine comparée à celles des pays voisins et elle est l'aboutissement des différentes vagues d'émigrations, chacune ayant privilégié une aire géographique : L'Afrique, puis l'Algérie coloniale dans un premier temps, l'Europe du Nord ensuite, suivie de l'Europe méridionale, puis des pays arabes et enfin les Amériques et les continents plus lointains. Mais en même temps que ce soit au niveau des continents ou des pays, ces populations se caractérisent par de fortes concentrations. Les Marocains en Europe illustrent bien cette concentration au sein de quelques pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie (Carte 2). Enfin la concentration dans l'espace sans dispersion se rencontre dans les pays du Golfe. Ceci dit, on relève ici et là quelques redistributions spatiales des populations marocaines suite à des mobilités internes et sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

2. Consolidations des tendances déjà soulignées en 2014 et nouvelles tendances

Afin de mettre en évidence les apports de « Marocains de l'extérieur 2017 », rappelons brièvement les grandes tendances soulignées dans la dernière livraison. En 2014, nous avions insisté au niveau global sur les effets de la crise économique qui s'est installée en Europe depuis 2008 : perte du travail et augmentation du chômage parmi les immigrés vivant sur le vieux continent et esquisse d'une tendance aux retours. Mais en même temps cette crise et ses effets n'avaient pas empêché la communauté marocaine à l'étranger de continuer à s'impliquer dans les efforts de développement du pays et des régions d'origines à travers un mouvement associatif de plus en plus actif. Dans le détail on avait souligné une série de dichotomies qui caractérisaient les communautés marocaines à l'étranger tel qu'une baisse apparente doublée d'une augmentation réelle des effectifs, une dispersion spatiale couplée à une concentration, une génération d'hier cohabitant avec des générations d'aujourd'hui, des migrants à la fois objets et acteurs du politique, vivant à la fois une marginalisation et une réussite économique, souffrant d'une exploitation mais faisant preuve d'une réelle émancipation et une intégration politique.

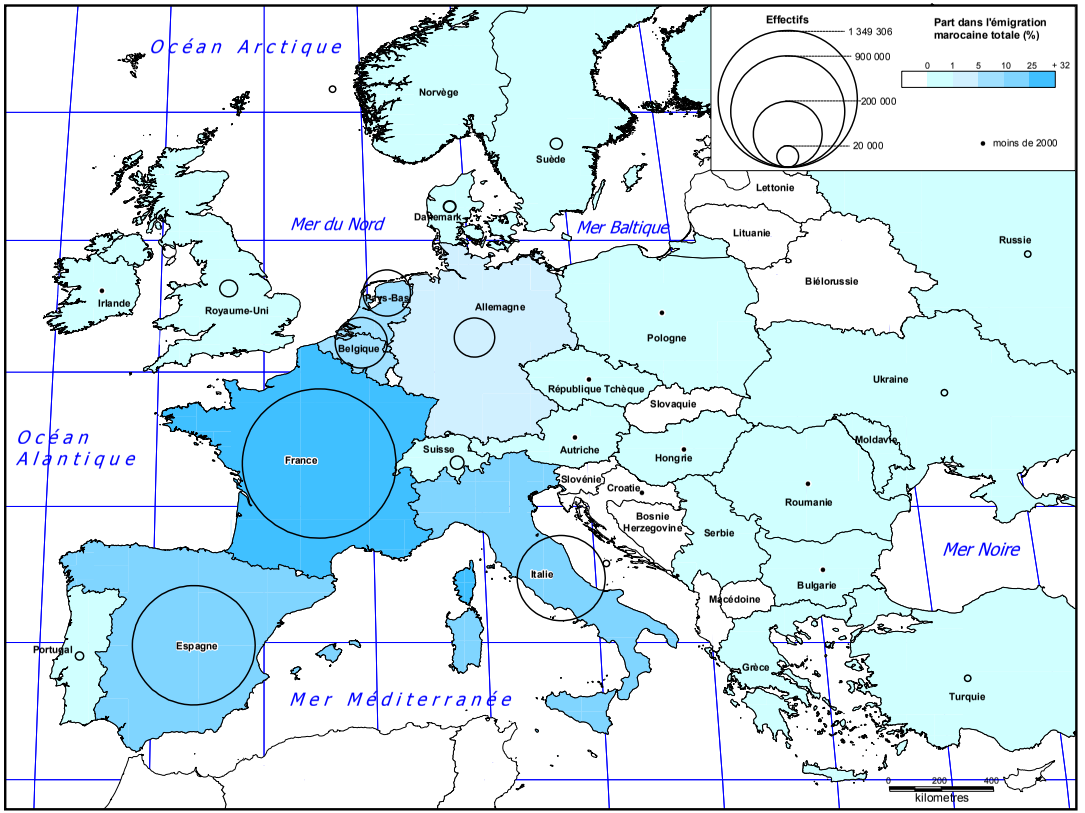
Que peut-on dire aujourd'hui ? Il va de soi qu'il est très difficile de rendre compte avec détails du contenu des 24 chapitres et nous renvoyons le lecteur à ces chapitres. Néanmoins, il nous semble utile de dégager les quelques traits saillants de cette nouvelle livraison en les ramenant à 4 grands points.

Carte 1 : Répartition des Marocains dans le monde (hors Europe) – 2016



Source : DACS - 2016

Carte 2 : Répartition des Marocains en Europe - 2016



Source : DACS - 2016

La grande hétérogénéité des migrants marocains

La migration marocaine est aujourd'hui composée de différents groupes aux profils variés et qui résultent de l'histoire de cette migration, des différents contextes où elle se trouve et de ses motivations. Les évolutions récentes avec notamment l'émergence de nouvelles destinations (Afrique et Pays du Golfe) ont quelque peu contribué à cette diversité.

- Des migrations et non une migration

La migration marocaine qui s'est étalée sur une très longue durée s'est faite par des vagues successives, ce qui explique qu'on soit en présence non pas d'une migration marocaine, mais de plusieurs migrations. Aujourd'hui avec les nouveaux flux qui s'organisent vers les pays d'Afrique ou ceux du Golfe, cette hétérogénéité augmente de façon considérable et il y a peu de similitudes entre les émigrés de la première génération nés au Maroc et aujourd'hui retraités dans les pays européens et ceux des générations suivantes nés dans ces mêmes pays ou avec les jeunes cadres qui dirigent des sociétés dans des pays d'Afrique de l'Ouest ou l'Afrique Centrale ou encore les jeunes expatriés marocains ou maroco-européens envoyés dans les pays du Golfe par les grandes multinationales. Phasage de la migration, différents contextes des pays d'accueil et évolutions propres à chaque communauté expliquent les décalages observés autrefois et qui se sont accusés aujourd'hui.

Les chapitres traitant des Marocains par pays ont essayé de suggérer ces décalages et ces différents contextes par les sous-titres accolés aux titres principaux. C'est ainsi qu'on peut distinguer entre différentes situations. Il y a d'abord les cinq pays européens qui ont constitué les premières destinations des migrations marocaines (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni) et où ces communautés sont « en maturation » tout en « s'inscrivant dans des réseaux transnationaux » comme en France, ou bien sont l'objet à la fois de « discrimination et de reconnaissance » comme en Belgique, ou encore « d'intégration et d'instrumentalisation politique » comme aux Pays-Bas ou enfin « en mutation continue » comme au Royaume-Uni. Il y a ensuite les autres pays européens qui ont vu arriver les deuxièmes vagues des années 1980, où les communautés marocaines sont en cours d'ancrage comme en Espagne où il s'agit à la fois d'« enracinement et de mobilité » ou d'un début de « coopération et de développement » comme en Italie. On peut identifier le modèle qui s'esquisse en Amérique du Nord où la « communauté d'immigrants marocains est en développement » aux USA ou représente un « phénomène exclusivement montréalais » au Canada. Dans la région où se situe le Maroc et à proximité, les Marocains de l'extérieur sont handicapés par « l'absence d'une intégration régionale » en Algérie, alors qu'en Afrique subsaharienne, où parfois l'immigration marocaine peut être ancienne on observe des « évolutions récentes d'une communauté en mouvement » au Sénégal et en Côte d'Ivoire, tout en se dirigeant vers « de nouvelles destinations migratoires » comme le Gabon ou la Guinée Equatoriale. Enfin, les nouveaux « *Wafidoun* marocains » des pays du Golfe tout en étant caractérisés par une grande diversité, connaissent des parcours tout à fait nouveaux. Finalement il y a autant de cas que de pays d'accueil et parfois dans le même pays d'accueil on relève différents profils socio-économico-démographiques voire culturels.

- Vieillissement et migration féminine

Parmi les facteurs de cette hétérogénéité retenons les évolutions démographiques récentes de cette migration. Deux chapitres se sont attachés à deux caractéristiques démographiques saillantes, l'une dont on parle peu ou pas du tout, la vieillesse dans l'émigration, et l'autre qu'on étudie encore peu, la féminisation. Omar Samaoli nous rappelle dans le chapitre 2 qu'on ne peut pas renvoyer indéfiniment l'émigré à sa seule condition de travailleur et d'actif car *« les cycles de la vie ne s'arrêtent pas avec la vie active mais comprennent aussi la cessation de l'activité professionnelle, l'arrivée à la retraite et à la vieillesse pour tous ceux qui ont eu la chance d'atteindre cette étape de la vie »*. Il est de ce fait temps de tenir compte du vieillissement des Marocains de l'extérieur et de considérer aussi la gestion de cette étape de la vie. Thomas Lacroix nous rappelle qu'en France un quart des immigrés marocains ont aujourd'hui plus de 55 ans et 65.000 ont plus de 65 ans. Après une vie structurée, voire justifiée par le travail, ces personnes, doivent réinventer un mode de vie et une raison d'être avec une grande indécision relative à la question du retour. Et faute d'un retour définitif, les retraités développent une grande mobilité avec des séjours alternés, lorsque leur état de santé leur permet encore cela.

Chadia Arab et Nassima Moujoud pour leur part, nous proposent de penser la migration marocaine à partir des expériences des femmes qui partent seules et travaillent en Europe. Les deux auteures s'interrogent sur cette féminisation qui ne cesse de croitre en mettant en évidence son importance et sa diversité, alors que le discours dominant la réduit *« à l'image de l'épouse, économiquement inactive et dépendante du migrant qui lui a fait le choix de partir et de travailler »*.

- Retour sur les Juifs marocains

Tout en accordant de l'importance à des sujets traduisant l'évolution multiple des communautés marocains de l'extérieur, cette édition a également le souci de sonder des aspects de la migration marocaine qui sans être nouveaux n'ont pas été encore abordés par la série « Marocains de l'extérieur ». Parmi ces sujets figure celui de l'émigration des Juifs marocains que l'on trouve aujourd'hui répartis dans de nombreux pays, mais qui demeurent dans leur majorité attachés au pays d'origine, attachement qui se concrétise parfois par des retours temporaires, ou reste au niveau du symbolique et du nostalgique. Mohammed Kenbib focalise l'analyse sur les Juifs marocains d'Europe, là où ils sont les plus nombreux en mettant en évidence les principales étapes de leur émigration dans le passé et plus récemment, leur degré d'intégration dans les environnements principalement britannique, français, néerlandais, belge et espagnol, les réussites socio-professionnelles exceptionnelles de certains d'entre eux, leur implication dans des institutions communautaires juives, leur rôle dans la société civile et les liens qu'ils gardent avec le Maroc. Quant à Aomar Boum, il part à la recherche des Juifs marocains des Amériques dont l'histoire est peu connue malgré le fait que leur installation précoce dans la région est antérieure à de nombreuses communautés juives et chrétiennes d'Europe et du Moyen-Orient en Amérique du Sud et du Nord.

Une migration en constante recomposition

Cette hétérogénéité de la communauté marocaine de l'extérieur s'explique également par ses évolutions et ses recompositions constante. Parmi de

nombreuses recompositions que les différents chapitres analysent, retenons trois et qui sont les baisses observées dans les effectifs, les redéploiements spatiaux et la diversification des profils professionnels

- Le ralentissement des arrivées et des naturalisations

Un rapport récent à propos de l'immigration marocaine dans les pays de l'OCDE insiste sur le fait que depuis 2013 le Maroc n'appartient plus aux pays affichant les flux migratoires les plus élevés vers les pays de l'OCDE (OCDE, 2017). Il semblerait en effet, que globalement la longue tendance à la hausse observée jusqu'en 2008 a laissé la place à une longue tendance à la baisse des flux émis par le Maroc vers ces pays. Désormais, le Maroc ne ferait plus partie du top 10 des pays d'origine des flux d'émigration à destination de cette zone et il est largement dépassé par la Chine, le Mexique, les Philippines, l'Inde et la Pologne.

Les cas présentés dans ce livre confirment cette conclusion au moins au niveau des statistiques officielles. En effet, pour le suivi de l'évolution des effectifs, il convient de bien différencier entre les arrivées régulières et celles irrégulières et les analyses qui suivent se basent sur les données officielles et donc celles couvrant les arrivées régulières. Or, selon ces données, non seulement il y a stagnation, mais parfois il y a même baisse, si on considère que les Marocains naturalisés sont automatiquement soustraits des statistiques qui traitent des étrangers. Ceci traduit en fait une stabilisation des communautés marocaines en Europe avec quelques retours au pays relevés ici et là.

Cette baisse des effectifs des résidents réguliers s'accompagne également d'une baisse de la demande sur les naturalisations. Nous avions dans l'édition de 2014 insisté sur l'augmentation spectaculaire des naturalisations des Marocains. Or, il semblerait que ce mouvement enregistre également un certain ralentissement surtout dans les pays d'ancienne immigration marocaine. En France le volume global des acquisitions de la nationalité est en forte diminution depuis 2008-2010 en raison du durcissement des conditions d'obtention sur lequel s'arrête Thomas Lacroix, et le nombre de Marocains naturalisés chaque année est en diminution : 38.000 en 2000, 16.662 en 2013. Aux Pays-Bas les partis politiques n'apprécient pas la double nationalité et une loi datée de 2009, stipule que tous les demandeurs de nationalité néerlandaise doivent signer une déclaration d'allégeance dans laquelle le demandeur déclare être loyal et respecter toutes les valeurs et lois néerlandaises. Les naturalisations dans ce pays sont en nette diminution : de 5.797 en 2010, elles sont passées à 3.364 en 2016 (Nadia Bouras). La même tendance est observable en Belgique : de 7.753 en 2006 elles sont passées à 3.996 en 2016 (Fatima Zibouh). Même un pays comme l'Espagne qui a connu une augmentation soutenue des naturalisations des Marocains avec un pic remarquable de 46.547 en 2013, l'augmentation continue certes, mais de façon moins spectaculaire (Mohammed Khaldi).

- Les recompositions territoriales

Un autre constat de 2014 qu'il faut légèrement nuancer aujourd'hui concerne la distribution spatiale des Marocains dans certains pays. Jusqu'à maintenant la tendance était à la sédentarisation des Marocains dans l'espace et de ce fait on observait peut de mouvements, les régions les plus fortement peuplées

étant toujours les mêmes. Or, il semblerait que là aussi il faille noter quelques mouvements de redistribution. En France, on observe une redistribution de la population marocaine, depuis les départements de l'Est qui sont d'anciennes régions d'installation d'une immigration ouvrière, aujourd'hui en crise à la fois économique (chômage) et sociale (signalée par le vote FN), vers une façade atlantique où la présence marocaine a jusqu'ici été faible mais qui bénéficie de conditions économiques plus favorables (Thomas Lacroix).

Le même phénomène mais à moindre échelle est observé en Allemagne pour ce qui est des étudiants marocains. Autrefois (1980-1990), ces étudiants s'inscrivaient surtout dans les universités des anciens länder de l'Ouest là où vivait la majorité des migrants d'origine marocaine. Avec la réunification on a observé un mouvement vers les nouveaux Etats fédéraux de l'Est où les universités offraient plus de place et où le coût de la vie était plus bas. Or, à partir de l'année universitaire 2016-2017, cette tendance s'inverse et les étudiants marocains s'inscrivent en majorité dans les Etats de l'Ouest, notamment en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat (Khatima Bouras- Ostmann).

L'Espagne affiche la même mobilité des Marocains. Que ce soit les étudiants à la recherche de certaines filières ou les travailleurs poussés par les effets de la crise, les Marocains d'Espagne bougent sans cesse (Mohammed Khaldi). Enfin, Aomar Boum relève quelques mouvements de déplacements des Marocains des USA vers de nouveaux Etats de résidence.

- La diversification des profils professionnels

Les tendances déjà relevées par le passé des mutations intervenues dans le profil professionnel des Marocains d'Europe (passage du statut d'ouvrier à celui d'employé dans les services, puis glissement vers le petit commerce et l'entrepreneuriat) s'affirment et ce profil connait une diversification continue et accélérée. Mohammed Khaldi pour l'Espagne et Immacolata Caruso & Sabrina Greco pour l'Italie insistent sur la vague de l'entrepreneuriat parmi les Marocains qui représentent désormais la deuxième communauté des entrepreneurs non-UE en Espagne, tout en occupant la première place en Italie avec 18,7% du total des entreprises créées par les immigrés extra européens.

Au Sénégal le classique profil du commerçant de tissu de la rue Mohammed V de Dakar, généralement originaire de Fès a muté pour faire place aujourd'hui à un autre plus diversifié et composé certes de commerçants, mais qui ne se limitent plus au commerce de tissu, mais aussi d'employés, de salariés, ouvriers et directeurs d'entreprises qui s'activent dans différents secteurs d'activités tels que les services et la santé, le BTP, les banques et les affaires, le transport, l'administration ou l'expertise (Johara Berriane). Dans les pays du Golfe les employés domestiques et la main d'œuvre du bâtiment écrasés par le système de la *kafala* cohabitent aussi avec des cadres travaillant dans de grandes sociétés européennes ou émiraties, comme les compagnies aériennes, les banques, les sociétés d'informatique, l'import-export, le journalisme, ou bien sont des cadres de la fonction publique dans la police, l'armée, les secteurs de la justice ou du culte (Mohamed Berriane).

Une mention spéciale doit être faite pour les petits métiers et l'artisanat où se détachent quelques profils qui exportent un savoir-faire marocain très recherché. Ils sont désormais nombreux les artisans et les employés dans le domaine de la cuisine et de la restauration, notamment dans les pays arabes ou encore les plâtriers très appréciés aussi bien en Algérie que dans les pays du Golfe.

L'implication constante de la migration dans le développement du pays

Si ces diverses évolutions illustrent les mutations profondes que vivent les communautés marocaines de l'étranger, il y a un aspect qui demeure inchangé malgré ces mutations et la durée de l'éloignement. Il s'agit de l'implication des différentes composantes de ces communautés dans le développement du pays d'origine.

- Le maintien des transferts

Bien que les émigrés marocains n'affichent en général qu'un taux d'emploi relativement bas et un taux de chômage élevé, leurs envois au Maroc maintiennent leurs rythmes. Selon le rapport de l'OCDE (OCDE, 2017) cité plus haut, les Marocains établis dans cette zone ont émis en 2013 le troisième flux de transferts de fonds en pourcentage du PIB du pays d'origine, soit 7%, et n'ont été devancés que par les ressortissants des Philippines (10 %) et du Salvador (16 %). On relève cependant et en même temps une légère stagnation au cours des dernières années puisque selon les données de l'Office des Changes, ces transferts sont passés de 54,4 Milliards de DH en 2010 à 66,2 Milliards de DH seulement en 2016, soit une augmentation de 21,6% entre les deux années. Malgré cela ces transferts fournissent au Maroc une source fiable de devises étrangères qui dépassent parfois le total cumulé des investissements directs étrangers et les apports des autres sources de devises, ce qui participe au développement du pays. Les études de cas contenues dans cet ouvrage confirment au niveau des différentes communautés la continuité de ces envois.

- L'implication de la migration dans les projets du pays : régionalisation et développement local et régional

Un des exemples de cette participation au développement du pays a été abordé à travers le processus de la régionalisation en cours (Thomas Lacroix). La réforme marocaine, reprenant à son compte l'approche territorialisée du développement, supposait la mise en collaboration progressive d'acteurs étatiques et non étatiques, locaux et internationaux, individuels et collectifs. Et on le sait, la territorialité « réelle » de certaines régions marocaines se caractérise par ses extensions transnationales, portées par les émigrés et leurs transferts. Tel est le cas des deux régions du Souss-Massa et de l'Oriental qui font l'objet de nombreuses actions impliquant des émigrés et leurs associations et bénéficiant du soutien de différents organismes nationaux et européens. Cette interrogation sur l'insertion des migrants et leurs organisations dans ce processus de régionalisation n'omet pas de souligner les problèmes et les limites.

Les associations créées par la migration marocaine participent également aux transferts des moyens financiers, mais surtout humains. Au Royaume-Uni, par exemple, est apparue une nouvelle génération d'associations comme Moroccan

Children Trust ou Walou qui visent principalement à aider les Marocains au Maroc, et se présentent comme un « bridging space » entre les différents membres de la communauté marocaine issue des différentes générations ainsi que des différentes vagues migratoires (Myriam Cherti). De même que le bénévolat et le degré de mobilisation et d'engagement de la communauté marocaine de North Kensington à Londres à travers les associations s'est illustré suite à l'incendie tragique de Grenfell de 2014. En Allemagne les associations qui très tôt soutenaient les institutions d'apprentissage de la langue arabe et amazigh et l'éducation religieuse qu'accompagnaient des projets de bienfaisance, passent à une vitesse supérieure ces dernières années avec les initiatives des migrants hautement qualifiés pour la mise en réseau avec le pays d'origine (Khatima Bouras-Ostmann).

Intégration et identités

L'éloignement dans le temps et dans l'espace du pays d'origine ajouté aux sollicitations et aux nécessités de l'intégration dans la société d'accueil n'empêchent pas le Marocain qui vit à l'étranger de maintenir son attachement à son pays d'origine. Il arrive même à transmettre cet attachement aux générations suivantes qui sont nées et qui ont grandi en Europe, qui à leur tour développent une culture et une identité hybrides.

- La question de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine

L'installation dans la durée des Marocains à l'étranger et le développement des générations ayant suivi la première, ainsi que l'évolution de ces Marocains entre deux cultures, celle d'origine qu'ils côtoient à l'occasion de leurs séjours au Maroc, et celle du pays d'accueil qui est omniprésente, posent la question de l'enseignement des langues et des cultures d'origine. Deux chapitres ont été consacrés à ce thème. Le chapitre 5 (Mohamed Berriane) rend compte d'une évaluation menée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique du programme de l'enseignement des langue et culture d'origine (ELCO). Cette évaluation essaie de voir jusqu'à quel point ce programme a atteint les deux objectifs de la préservation de l'identité culturelle et de l'attachement au pays d'origine. Quant au chapitre 6 (Myriam Cherti), il s'arrête sur l'expérience de l'enseignement parallèle au Royaume-Uni qui est dispensé en dehors des établissements scolaires réguliers à l'initiative d'associations et de mosquées. Ces établissements parallèles appelés *Madrassa*, sont fréquentés par de nombreux élèves musulmans dont des élèves marocains et jouent un rôle non négligeable à la fois dans l'attachement de ces jeunes à la culture d'origine et dans leurs efforts d'intégration dans le pays d'accueil.

- L'importance des dynamiques associatives dans l'intégration et l'attachement au pays

L'un des facteurs de différenciation des communautés marocaines en situation migratoire concerne le paysage associatif et ses activités culturelles.

Dans les pays où ils peuvent s'organiser en associations, les Marocains ont un parcours tout à fait différent de celui de ceux qui n'ont pas cette possibilité. Dans les pays européens des premières migrations marocaines, ce tissu associatif est bien dense et engage de véritables dynamiques culturelles et sociales. C'est le

cas en France, en Allemagne et en Belgique. Dans ce dernier pays, les premières revendications politiques contre les stigmatisations et les discriminations remontent aux années 1970 et vont s'organiser au sein d'associations, même si elles sont initialement créées pour des motivations purement culturelles et identitaires. Par la suite le mouvement associatif va être animé par les Maroco-Belges des générations suivantes et qui, outre des revendications politiques, va engager un processus de productions artistiques et culturelles que des médias portés par ces mêmes jeunes de l'immigration vont rendre plus visible (Fatima Zibouh). Dans les pays africains (Sénégal et Côte d'Ivoire) le paysage associatif a des motivations de solidarité communautaire et de quête d'identité. Dans les deux pays d'Amérique du Nord étudiés dans cette livraison, des associations existent et aident les Marocains qui y résident à construire une communauté.

Dans les pays d'immigration plus récente, comme l'Italie et l'Espagne, le mouvement associatif existe certes, mais ne connait pas le même dynamisme. Alors que dans les pays du Golfe, ce mouvement est inexistant car interdit, et les Marocains qui y résident souffrent sérieusement de cet handicap : impossibilité de s'organiser autour de projets communs alors que les besoins en termes de scolarisation des enfants par exemple sont immenses (Mohamed Berriane).

- L'éclosion d'une nouvelle identité hybride, ancrée dans le legs culturel marocain, et ouverte sur la culture dominante

L'installation dans la durée de la communauté marocaine à l'étranger c'est aussi un rayonnement mondial marocain à travers la littérature. Catherine Enjolet s'attache à montrer l'envergure de la littérature marocaine, l'effervescence des rencontres littéraires de ses écrivains et écrivaines, et l'ampleur des perspectives de cette littérature marocaine de la migration. Quant à Moulim El Aroussi, il donne la réplique à propos des expressions artistiques des Marocains de l'extérieur. En observant le domaine de la création de ces Marocains, l'auteur entrevoie l'éclosion d'une nouvelle identité, qui tout en étant ancrée dans un legs culturel marocain, celui des parents, revêt des aspects tout à fait nouveaux. On assiste alors à la reconstruction d'une nouvelle identité à travers les expressions artistiques.

- Le renouveau religieux

Cette installation dans la durée se traduit également par l'esquisse d'un renouveau religieux qui est le produit de personnes novatrices, qui sont généralement des intellectuels formés aux sciences humaines, à itinéraire séculier et qui parfois n'ont pas d'ancrage de formation théologique. Dans le chapitre 7 Yacob Mahi, dresse un horizon de la pensée islamique en pleine effervescence à travers le cas de l'Islam belge où les Marocains et Belgo-Marocains jouent un rôle essentiel. Cette Islam belge apparait comme une construction intellectuelle d'une nouvelle pensée, qui s'oppose à la résonnance traditionnelle des pays d'origine.

- La participation politique

Ces différentes transitions que vivent les communautés marocaines à l'étranger s'accompagnent enfin d'une mobilité sociale même si elle est lente. L'un des indicateurs de cette mobilité sociale est la visibilité de plus en plus grande des Marocains dans la vie politique des pays d'accueil. Les exemples sont nombreux

que ce soit en Europe ou au Canada. En effet, si la première génération se tenait à l'écart de la vie politique, à part quelques exceptions d'engagement syndical - notamment en France - les générations suivantes s'engagent sur la scène politique. Celles-ci participent de plus en plus aux opérations de vote en tant qu'électeurs et candidats. Parfois cette participation se traduit par des abstentions en tant qu'attitude politique notamment aux Pays-Bas où un certain pessimisme s'installe parmi ces générations (Nadia Bouras). On peut rencontrer le même type d'attitude au Royaume-Uni où l'abstention de voter peut émaner d'un sentiment de désillusion, surtout en ce qui concerne la politique étrangère du pays et alors que la première génération s'inquiète parfois des conséquences du non-vote, la deuxième génération a confiance en son droit de choisir de ne pas voter (Myriam Cherti). Mais en même temps on relève des percées parmi ces nouvelles générations de personnalités politiques qui peuvent devenir des représentants aux parlements comme en France, Belgique ou Canada ou des élus locaux parfois à la tête de grandes villes comme à Rotterdam aux Pays-Bas.

Tels sont les types de mobilités sociales et politiques qui émergent parmi les Marocains de l'extérieur. Précisons toutefois que ces mutations sont surtout valables dans les pays européens et notamment ceux ayant reçu les premières vagues de migrations marocaines comme la France, la Belgique ou les Pays-Bas. Ceci est moins le cas dans les pays européens d'immigration marocaine plus récente comme l'Espagne ou l'Italie. Et ceci est totalement absent dans les pays africains ou arabes. Dans les premiers l'immigration est encore très récente et dans les seconds le modèle migratoire ne permet aucunement ce type d'intégration.

Bibliographie

Berriane M., de Haas H. & Natter K. (2015), Introduction: revisiting Moroccan migrations, *Journal of North African Studies*, Special Issue: Revisiting Moroccan Migrations, Volume 20, Issue 4, pp. 503-521
http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629387.2015.1065036

de Haas, H. (2014), Un siècle de migrations marocaines : transformations, transitions et perspectives d'avenir, in *Marocains de l'extérieur* – 2013, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages, pp. 61-72

OCDE (2017), Talents à l'étranger : *Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris. *http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr*

Partie I :
Les nouvelles connaissances sur les Marocains de l'extérieur - 2017

Chapitre 1
Tendances récentes de la recherche sur les migrations marocaines (2010 et 2017)

Mohamed Berriane

Introduction

Lors de la dernière édition de « Marocains de l'Extérieur »[1], il a été constaté que suivre, observer et analyser l'évolution de la situation des Marocains du monde pays par pays ne pouvait se faire sans tenir compte des grandes tendances de la connaissance et de la production du savoir autour de ces Marocains. De ce fait, la série avait décidé d'innover en introduisant à partir de l'édition de 2014, une analyse des résultats les plus récents des recherches sur les migrations marocaines. Ce faisant, elle promettait que chacune des éditions à venir aurait comme partie introductive à l'ouvrage une sélection de résultats des recherches portant sur la période qui la sépare de l'édition précédente. Il va de soi que les études de cas pays par pays restaient l'ossature centrale de l'ouvrage[2]. La même édition avait proposé de commencer par une première mise au point sur l'état de la recherche tel qu'il se présentait au début des années 2010, tout en annonçant une mise à jour à chaque nouvelle édition. Le présent chapitre ambitionne donc de saisir les tendances de la recherche sur les migrations entre 2010 et 2017, en passant en revue les structures de recherche, les thèmes les plus traités et les percées conceptuelles de cette recherche.

Diverses sources ont été utilisées pour essayer d'embrasser toute la production correspondant à la période retenue. Outre la connaissance du champ disciplinaire par l'auteur, des demandes ont été adressées oralement ou par écrit à de nombreux chercheurs au Maroc et à l'étranger, pour l'envoi de listes de leurs publications et plusieurs ont réagi positivement[3]. On a également exploité à fond toutes les ressources en ligne comme la plate-forme Academia qui a été visitée lorsque le chercheur concerné disposait d'une page sur ce support et plusieurs requêtes ont été lancées sur Google Scholar, et Publish or Perish en introduisant les noms des auteurs pour collecter leurs productions. Il va de soi que n'apparaissent ici que les publications qui sont les plus citées et donc les plus visibles. C'est, à notre avis, un critère essentiel qui traduit l'impact scientifique de ces publications. En recoupant toutes ces sources d'informations, le total des publications collectées sur la période considérée (2010-2017) tourne autour de 350[4]. Il faut préciser ici que si on a essayé d'élargir la recherche bibliographique aux chercheurs marocains et

[1] *Marocains de l'extérieur – 2013*, (2014) (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.

[2] Nous renvoyons ici aux éditions de 2003, 2007 et 2014.

[3] Nous leur adressons ici nos sincères remerciements.

[4] Voir corpus bibliographique en fin de ce chapitre.

étrangers, on s'est limité volontairement aux publications scientifiques issues de recherches fondamentales en laissant de côté les rapports d'expertises et autres rapports de consultations, sauf pour le cas de rapports issus de recherches et non encore publiés dans une revue, mais qui sont mis en ligne sous forme de *working papers* ou de rapports commandés par des organismes spécialisés.

Il reste évident que si on a essayé d'être le plus exhaustif possible, il y a sûrement des références importantes qui nous ont échappées car non couvertes par les sources utilisées. Néanmoins la moisson nous semble représentative de la progression du savoir sur les migrations marocaines durant la période considérée ici.

Durant les dix dernières années, la recherche marocaine est devenue de plus en plus visible par ses structures et ses chercheurs ; elle participe aussi progressivement au savoir international sur la migration marocaine en particulier et les migrations en général. Sans vouloir la dissocier de la recherche internationale, notre ambition dans ce qui suit c'est de mettre en évidence les percées de la recherche marocaine, au sein d'une recherche internationale foisonnante sur le Maroc[5].

1. La consolidation du paysage de la recherche marocaine sur les migrations

Une recherche marocaine de plus en plus visible au sein de la recherche internationale

Jusqu'au début de la décennie 2000, l'essentiel de la production scientifique sur la migration internationale qui concerne le Maroc, revenait, on le sait, aux établissements universitaires et de recherche internationaux où cette recherche bénéficie de fonds importants, de stratégies bien définies et de programmes de soutien à la recherche cohérents. Les pays européens les plus concernés par la migration marocaine ont vu se structurer des unités de recherches universitaires spécialisées dans les migrations avec un intérêt particulier pour les flux reliant les deux rives de la Méditerranée[6].

Il reste que la recherche marocaine qui a émergé dès les années 1970, puis s'est affirmée à partir des années 1990, devient de plus en plus visible à partir de cette dernière date. Au départ elle était surtout le fait d'initiatives individuelles sans stratégie, ni programmation au niveau des instances qui gèrent la recherche. Puis elle s'est progressivement organisée au sein de structures plus ou moins solides et permanentes (Alami-M'chichi, 2011 ; Berriane et Aderghal, 2013).

[5] La base de ce chapitre est un rapport commandé en 2017 sur l'état de la recherche marocaine sur les migrations par le projet Sharaka (Maroc-UE). Alors que ce premier rapport se limitait aux chercheurs marocains qui ont signé et co-signé quelques 160 références entre 2010 et 2016, nous avons pour les besoins du présent chapitre élargi l'investigation aux chercheurs étrangers, essentiellement européens, travaillant sur le Maroc tout en prolongeant la collecte à 2017.

[6] Citons, sans prétention d'exhaustivité, l'Université de Poitiers, et son laboratoire MIGRINTER en France, plusieurs centres de recherche au Royaume-Uni dont l'ex IMI de l'Université d'Oxford, devenu aujourd'hui un réseau de chercheurs international, celui de Sussex, le CEMIS de l'Université d'Anvers en Belgique, l'Université de Bari, et l'Institut universitaire européen de Florence, l'Université autonome de Madrid, l'Université de Grenade, l'Université d'Amsterdam, etc.

Aujourd'hui, cette recherche marocaine s'affirme sans conteste comme une recherche mature et participe désormais dans la production collective du savoir autour des mobilités humaines en général. Durant la période concernée ici (2010-2017), elle s'est déployée dans des universités publiques ou privées ayant travaillé traditionnellement sur les migrations comme Rabat, Casablanca, Agadir ou Oujda, auxquelles sont venues s'ajouter de nouvelles structures dans des établissements publics ou privés à Meknès, Beni Mellal, Marrakech, Tanger ou Rabat. Toutes ces universités abritent des collectifs organisés en équipes, groupes ou laboratoires ou des chercheurs travaillant individuellement sur les migrations. A côté de l'Université, il faut citer des instituts spécialisés comme l'INSEA (plusieurs enquêtes et publications collectives) ou le CERED[7]. La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger a initié une série d'études et d'enquêtes, qui ont débouché sur des publications, et soutient aussi des publications de chercheurs universitaires[8]. Le Conseil Consultatif de la Communauté Marocaine à l'Etranger[9] et le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration font de même et sponsorisent des recherches et des publications. Citons également quelques établissements comme l'Ecole Nationale d'Agriculture ou l'Institut des Etudes Africaines ou encore l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique qui ont initié également quelques études et recherches.

Des structures de recherche très diverses

Les structures qui animent et portent cette recherche au sein des universités marocaines sont très diverses. Elles le sont en termes de statut (équipe, laboratoire, groupe de travail, centre de recherche, associations), d'âge (la première a été créée en 1990 et la dernière en 2015), de structuration (groupes informels ou structures bien élaborées), de pérennité (certaines ont déjà disparu), de dynamisme (certaines ont des activités très soutenues, alors que d'autres essaient de maintenir une régularité minimale), de visibilité et de rayonnement (publications dans des revues indexées ou non).

Tout ceci traduit un bouillonnement certain et confirme que le paysage de la recherche marocaine autour de la migration est en pleine gestation. Toutefois un accompagnement de ces différentes initiatives individuelles ou collectives est nécessaire si on veut que cette recherche se pérennise, se professionnalise, et participe à l'accompagnement des politiques publiques. Mieux accompagnée, elle pourrait devenir plus visible sur le plan international et mieux participer à son niveau à la production du savoir universel autour des migrations humaines et des changements de sociétés.

A côté des structures de travail collectif accréditées ou non, il y a de nombreux chercheurs qui fonctionnent individuellement en participant à la production du savoir autour des migrations sans pour autant relever de telle ou telle équipe, soit par choix, soit parce qu'ils préfèrent collaborer avec diverses structures, soit

[7] Le Centre d'Etudes Démographiques (CERED) relève du Haut-Commissariat au Plan. Ce dernier organise régulièrement des enquêtes sur la migration marocaine.

[8] Au total 27 ouvrages ont été publiés à ce jour. Voir liste des publications qui sont mises en ligne : http://www.fh2mre.ma/recherche-et-documentation/publications.html.

[9] https://www.ccme.org.ma/fr/publications

parce qu'ils relèvent d'universités encore jeunes où les structures de recherche sont encore en cours de mise en place.

Une relève relativement bien assurée grâce à un rajeunissement des chercheurs

Ce foisonnement de la recherche s'accompagne de l'arrivée de plus en plus de jeunes chercheurs marocains qui rejoignent la communauté travaillant sur les migrations. Les 350 références du corpus retenu ici pour l'analyse sont dues à quelques 236 chercheurs, dont 96 (40%) sont des chercheurs marocains. Ceci illustre le processus de marocanisation de cette recherche qui est de plus en plus pratiquée par des chercheurs marocains, même si 60% de ces chercheurs sont encore étrangers. Mais ce qui est intéressant à souligner c'est que 57,3% de ces chercheurs marocains sont des jeunes chercheurs inconnus jusqu'au début des années 2000 et qui n'ont commencé à publier qu'au cours des dernières années. Rappelons ici que la recherche sur les migrations marocaines a été portée depuis la décennie 1970, puis les deux décennies suivantes par une première génération de chercheurs marocains, essentiellement des économistes et des géographes, qui ont essayé de prendre la relève des chercheurs français ayant travaillé sur cette thématique. Aujourd'hui, plusieurs de ces chercheurs ont pris leur retraite ou sont sur le point de la prendre et le risque était que la relève ne s'organise pas. Mais le nombre important de jeunes chercheurs marocains qui s'investissent dans la thématique et le fait que leur poids dans la production recensée pour la période 2010-2017 atteint les 70% annoncent cette relève.

Et ce qui est encore plus intéressant dans cette relève c'est que pratiquement la moitié de ces jeunes chercheurs sont des jeunes de l'émigration. Ces jeunes sont issus de l'émigration selon trois scénarii : soit ils ont émigrés très jeunes avec leurs familles, soit ils sont nés dans l'émigration, soit ils sont partis étudier à l'étranger et y sont restés au terme de leurs études. Nous avons tenu compte dans cette analyse de quelques-uns de ces jeunes chercheurs issus de l'immigration qu'on trouve un peu partout dans les universités européennes de France, Espagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni, etc. Le poids de ces jeunes chercheurs de l'émigration est bien illustré dans le présent ouvrage puisque sur les 21 auteurs mobilisés pour la présente édition, 10 appartiennent à cette catégorie et 7 parmi eux sont des femmes.

Des articulations de plus en plus fréquentes entre recherche au Maroc et recherche internationale

Le rôle de ces jeunes chercheurs de l'émigration est fondamental dans l'ouverture des collectifs de chercheurs marocains sur l'extérieur car souvent ils jouent le rôle de pont entre recherche marocaine et recherche internationale. L'ouverture se fait aussi par le partenariat et par les différents canaux de financement.

L'un des points communs à toutes les unités de recherche sur les migrations est la quasi-présence du besoin de construction d'un partenariat multiple. Celui-ci peut être recherché avec le milieu socio-économique local, régional ou national ; il peut aussi impliquer des équipes d'autres universités nationales, ce qui est assez rare. Mais le partenariat le plus fort et le plus recherché est celui à l'international et qui peut être soit bilatéral, soit multilatéral. Le principal but de ce partenariat reste la recherche de moyens de financement car ceux-ci manquent ou ne sont

pas suffisants en interne. Mais dans certains cas, au-delà du financement, ce qui est recherché, et cela nous semble essentiel, c'est l'interaction avec la recherche internationale avec comme ultime but la contribution de la recherche marocaine à la progression du savoir universel dans le domaine des migrations.

Une dernière forme de partenariat international est à mentionner et concerne des contacts avec les chercheurs européens qui passent par le biais d'organismes de recherche ou d'appui à la recherche étrangers installés au Maroc. Nous pensons ici au Centre Jacques Berque qui durant des années a réservé dans ses programmes une place aux migrations en accueillant des chercheurs en mission, en associant de jeunes chercheurs marocains doctorants ou post-doctorants, en organisant et co-organisant des ateliers méthodologiques ou de présentation de résultats de recherches, et en publiant ou co-publiant des travaux sur les migrations. Il joue ainsi le rôle d'interface entre chercheurs marocains et leurs homologues européens. Le même rôle est joué par le NIMAR (Netherlands Institute Morocco) qui relève de la Faculté des Humanités de l'Université de Leiden en Hollande et qui aide à la construction de partenariat entre chercheurs marocains et néerlandais à partir de Rabat où il est domicilié. Enfin, les trois grandes fondations allemandes (Adenauer, Ebert et Böll) jouent également ce rôle en inscrivant de plus en plus la thématique de la migration dans leurs actions au Maroc.

En dernière analyse, les différents cas de partenariat montrent qu'il y a toujours une logique derrière leurs montages avec une vision stratégique. Leur principal apport est la connexion des chercheurs marocains à l'international car cela leur permet de sortir de leur isolement, mais aussi de croiser les résultats de leurs recherches avec leurs homologues européens et de se placer au niveau des standards de recherche internationaux.

Mais il va de soi que ces partenariats répondent aussi au problème du financement. En effet, si la recherche dans l'université marocaine souffre de façon générale du manque de moyens, la recherche en Sciences Humaines et Sociales reste la moins lotie. Pendant longtemps les SHS ont pâti d'une perception les confinant dans les amphithéâtres et les salles de cours. Or, si les SHS n'ont pas besoin de matériel lourd et d'équipements couteux, le travail de terrain, la conduite d'enquêtes quantitatives ou d'entretiens qualitatifs nécessitent parfois des moyens financiers non négligeables. C'est l'une des raisons, mais pas seulement, qui poussent les équipes de recherche à faire appel au partenariat international qui est souvent accompagné de financement.

Notons enfin la faible présence de partenariats nationaux à l'échelle du Maroc ou régionaux à l'échelle du Maghreb ou de l'Afrique. On peut déplorer en effet l'absence de partenariat inter-équipes au niveau national, ce qui peut se comprendre car cette recherche est relativement jeune et les différentes équipes sont en train de prendre leurs marques et de baliser leurs territoires ; on peut poser comme hypothèse qu'arrivées à une certaine maturité, ces équipes sentent le besoin de se fédérer. Les rapports intermaghrébins au niveau de la recherche sur les migrations traduisent en fait l'état des relations politiques intermaghrébines. Mais le partenariat Maroc/Afrique doit être promu et aidé de façon urgente. Non pas par ce que les relations Maroc/Afrique ont le vent en poupe actuellement, mais par ce qu'on ne pourra pas comprendre, (et donc agir), les mutations qui affectent les mobilités à partir et vers le Maroc, si on n'adopte pas une démarche

systémique qui prend en compte également les mobilités interafricaines. Or, il est impératif d'analyser ces mobilités sur leurs lieux de départ et leurs lieux d'arrivée et de façon simultanée. D'où la nécessité de regards croisés dans tout le champ migratoire afro-maroco-européen, et partant, de partenariats scientifiques dans ce domaine de part et d'autre du Sahara.

La mobilisation d'importants financements surtout internationaux

Ce partenariat international peut générer des sommes considérables pour financer la recherche sur les migrations.

L'une des premières sources de financement ce sont les grands programmes de recherche de l'Union Européenne comme le 7ème PCRD ou le programme H2020 ou encore les appels à projet de l'ANR France. Dans ces cas les financements sont assez substantiels, mais les consortiums très lourds pouvant réunir jusqu'à 11 équipes appartenant à des pays du Nord et du Sud. La durée de ces projets peut aller de 3 à 4 ans et le nombre de chercheurs est très élevé. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de ce type de consortium pour les échanges entre les différentes écoles et ce dès la phase du montage scientifique, à travers les réunions régulières, les regards croisés sur les terrains et les publications collectives. Mais la gestion extrêmement lourde de ces gros budgets nécessite un savoir-faire dont ne disposent pas toutes les équipes marocaines et des actions de formations sont indispensables pour mettre ces appels à projet à la portée de tout le monde.

Les programmes à petits financements dans le cadre d'une coopération scientifique bilatérale sont la deuxième source de financement. Ce sont les programmes montés entre le CNRST marocain et le CNRS français ou le CNR italien. En fait, ce type de financement a plutôt été conçu pour les recherches en sciences exactes car il permet de financer des séjours croisés dans les laboratoires respectifs des équipes du Nord et du Sud, d'où la faiblesse des financements. Or, les recherches sur les migrations ont plutôt besoin de financements de travail de terrain et d'enquêtes, parfois lourdes, à la fois quantitatives et qualitatives.

Les programmes de financement dus aux initiatives des fondations qui mettent à la disposition des équipes un financement substantiel pour qu'elles le gèrent à travers des appels à projets constituent une troisième source de financement. C'est le cas du projet MIM avec l'AMERM et la fondation suisse PME ou du projet « Migration : intégration, identité et mobilité » avec le GERMT et la fondation allemande du parti des Verts Heinrich Böll. Dans ce dernier cas les financements peuvent être assez importants.

Il y a aussi des montages qui ne rentrent ni dans le cadre de programmes institutionnels des fondations ou des appels à projets de l'UE ni dans celui des partenariats institutionnels (CNRST/CNR), mais qui sont construits de façon bilatérale entre deux équipes sur la base d'un projet scientifique sans financement préalable. Ce n'est qu'une fois que le projet est monté que les deux équipes recherchent des partenaires et des bailleurs de fonds. Le financement est dans ce cas spécifique à la recherche et ne répond pas à un appel à projets. C'est la stratégie suivie, par exemple, par l'E3R (Université Mohammed V) pour le montage de son projet Dialogue Transatlantique consistant en une comparaison entre le Maroc et le Mexique qui a mobilisé un financement multiforme provenant de la fondation

Mac Arthur, du Fonds Marshall (Royaume-Uni), de la Fondation Hassan II et de la GIZ.

Notons enfin, la faiblesse des financements en interne par les universités et les agences de financement marocaines. Plusieurs possibilités existent aussi bien au niveau des universités que du Ministère. Il reste que les financements que mettent les présidences des universités à la disposition des équipes sont rarement destinés à financer la recherche proprement dite. Ce sont des petites sommes que les équipes peuvent recevoir pour l'acquisition de petits équipements et l'organisation de réunions. Pour mobiliser des financements plus importants, les équipes doivent répondre aux appels à projet lancés par le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), qui est la principale agence de moyens à laquelle le Ministère délègue la gestion des budgets de recherche.

Cependant la recherche en SHS est faiblement représentée dans ces financements et ce pour deux raisons essentielles : (i) La plupart des appels sont conçus pour la recherche dans les sciences exactes et la technologie et (ii) pendant longtemps la recherche en SHS n'était pas organisée en équipes et en laboratoires et manquait du savoir-faire pour répondre à des appels et décrocher des financements pour des recherches menées collectivement. Espérons que les chercheurs vont être réactifs à l'appel lancé dernièrement dans le cadre du programme Ibn Khaldoun pour les Sciences Humaines et Sociales.

En dernière analyse, les quelques cas pour lesquels nous avons pu obtenir des informations sur le financement suggèrent les conclusions suivantes :

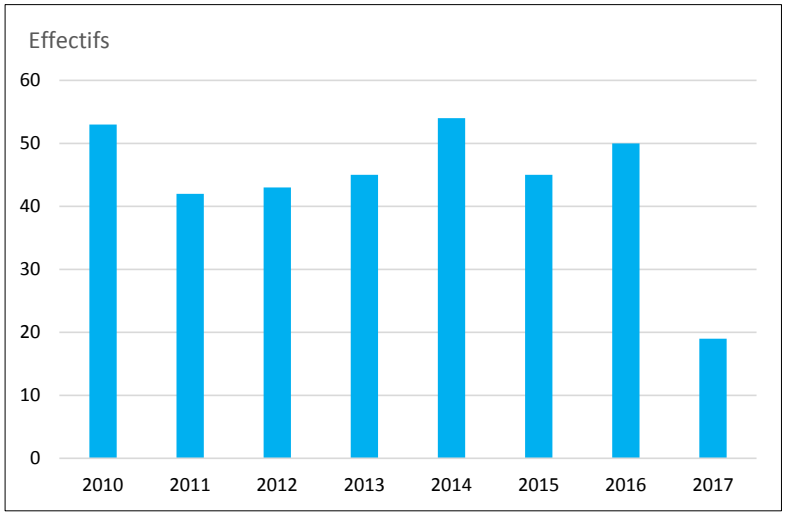
- L'idée qui revient souvent et qui soutient que si la recherche marocaine ne se porte pas bien, c'est en raison d'un manque criant en moyens financiers, et peu convaincante. Dans la plupart des universités du monde, les structures de recherche accréditées reçoivent un minimum de moyens pour exister et doivent prospecter, puisque la recherche commence d'abord par la recherche de moyens. Et les équipes considérées ici démontrent leurs capacités à mobiliser des moyens financiers substantiels.
- Le financement international fortement présent dans la recherche sur les migrations renvoie à l'importance que donnent les pays européens à l'immigration internationale émanant des pays du sud et ce pour des raisons évidentes. Ce thème figure souvent parmi les thèmes prioritaires des programmes de soutien à la recherche et se prête donc au partenariat international dans le montage de projets de recherche et la coopération avec des pays comme l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et de plus en plus l'Espagne, désormais fortement présente. Ici il faut distinguer entre les programmes de financement de la recherche pure et les commandes d'expertises et de consultations. Les premiers contribuent à faire avancer la recherche fondamentale et la production d'un savoir qui peut aider à la gestion du phénomène et aux prises de décisions des politiques publiques. Quant aux secondes, elles peuvent répondre à des besoins politiques ou techniques précis, mais en imposant des termes de références, elles orientent la recherche et la reconfigurent, ce qui tend à l'appauvrir. Et on ne peut que se féliciter que la plupart des grands appels de l'UE ou de l'ANR laissent la liberté total aux équipes de recherche pour définir et configurer leurs problématiques et leurs projets scientifiques.

- Rendu nécessaire par le financement, le partenariat international permet surtout des interactions entre les équipes du Sud et celles du Nord. Cela revêt une grande importance pour 3 raisons : (i) permettre aux équipes du sud d'avoir plus de visibilités, (ii) aider à une approche qui ne soit pas qu'eurocentriste car intégrant le point du vue du sud, (iii) contribuer à la prise en compte des résultats de recherche du Sud dans la progression du savoir universel.

Il reste donc à voir en quoi ce savoir produit dans le Sud et/ou en partenariat avec le Nord peut faire progresser la réflexion sur les migrations internationales en général.

Une production scientifique de plus en plus diffusée

Figure 1 : Evolution de la production scientifique autour des migrations marocaines (2010-2017)



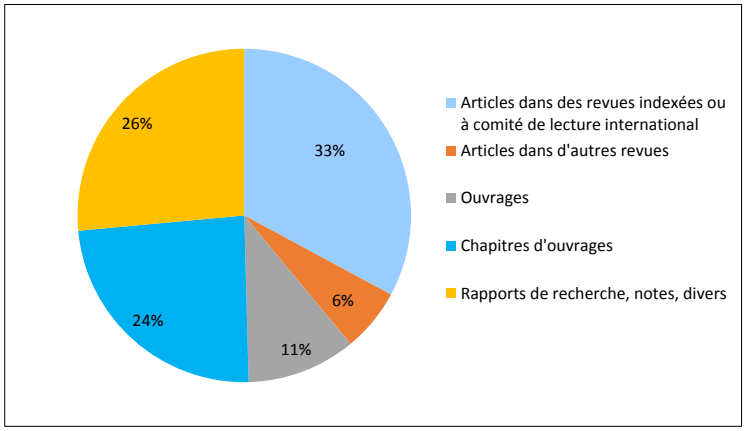
Source : Enquête personnelle (2017)

L'ultime objectif de tout système de recherche est la production d'un savoir et sa dissémination dans l'univers scientifique, mais aussi au sein de la société et parmi les décideurs. De ce fait le livrable le plus recherché et le plus noble dans ce processus de valorisation c'est la publication. Or, on ne peut que constater l'augmentation soutenue de la production scientifique autour des migrations marocaines durant la période retenue ici (2010-2017) (Figure 1). Nous avons totalisé 359 références correspondant aux critères retenus et explicités en introduction. Rapportées à la durée du temps retenu, ce sont en moyenne 45 titres par an, ce qui n'est pas négligeable, mais reste insuffisant par rapport aux ambitions de cette recherche.

En considérant le type de support de publication et les normes internationales, on note que 33% (118 articles) de cette production ont été publiés dans des revues indexées, internationales (Figure 2). Il s'agit de revues à comités de lecture

très exigeants, souvent publiées en anglais et prises en compte dans les études de bibliométrie et de visibilité des universités. C'est le mode de dissémination qui valorise le plus les résultats de la recherche et la rend visible sur le plan international. Dans les universités étrangères, ce sont les publications dans ces supports qui sont considérées dans le classement des enseignants-chercheurs et leurs promotions. C'est la raison pour laquelle les universités marocaines incitent de plus en plus leurs chercheurs à publier dans ces supports. Il va de soi que ce sont ces publications qui portent le plus loin possible les résultats de la recherche sur les migrations marocaines qui rentre ainsi en interaction avec la recherche internationale. Cependant ce sont les publications signées par des auteurs étrangers et les jeunes auteurs de la migration qui sont les plus présentes sur ce support. 22 autres articles (6%) ont été publiés dans d'autres revues. Le reste des publications se fait sous forme d'ouvrages (38 références et 11%) ou de chapitres d'ouvrages (24%), souvent aussi à comité de rédaction ou sous la responsabilité d'un chercheur confirmé : au total, 124 références, soit 34,5%, sont sous formes d'ouvrages ou de chapitres d'ouvrages. Enfin, 26% des travaux sont sous forme de rapports de recherche, de notes ou de working papers, soit une masse de savoir qui n'a pas été encore réellement valorisée sous forme de publications répondant aux critères reconnus par les pairs.

Figure 2 : Répartition de la production scientifique (2010-2017) par type de support



Source : Enquête personnelle (2017)

En conclusion, la masse produite durant ces 8 dernières années est relativement importante, mais probablement sous-estimée ; elle doit de ce fait être prise ici comme un échantillon qui, malgré cela, nous semble-t-il, est assez représentatif. Elle gagnerait cependant à être davantage valorisée pour augmenter la part des articles publiés dans des revues indexées, seule canal de diffusion considéré aujourd'hui comme assurant une très bonne visibilité.

2. Les grandes tendances récentes de la recherche sur les migrations marocaines (2010-2017)

Il s'agit maintenant de voir quelles sont les tendances récentes de cette recherche, en particulier durant les 8 dernières années et de saisir ce qui fait la spécificité de ces tendances et ce qu'elles apportent de nouveau par rapport aux recherches antérieures. Pour ce faire, il est nécessaire de rappeler brièvement les grandes thématiques qui ont prévalu jusqu'à maintenant pour justement, par opposition, identifier les nouveaux thèmes.

Les thèmes abordés par les recherches jusqu'à la fin des années 2000, et qu'on pourrait qualifier de « classiques » tournaient autour de deux grands axes : le premier traitant des différents types *de mobilités*, et le second s'attachant aux rapports entre *émigration internationale et développement*.

Dans l'axe *mobilités* on regroupe les recherches ayant porté sur la problématique *des retours* qui fait son apparition dès les années 1990, suite à la fermeture de l'Europe, celles traitant de *la recomposition des territoires* de cette mobilité avec l'analyse de l'élargissement des foyers de départ et des pays d'accueils et les nouveaux flux de mobilité tel que *la féminisation de l'émigration*.

Dans celui consacré à *l'émigration internationale et le développement* figuraient plusieurs sous-thèmes tels celui des transferts des revenus de l'émigration et leurs effets, celui du *co-développement* dans le contexte des années 1970-1990, *le mouvement associatif* vu à la fois du côté des pays d'accueil et de celui du Maroc, *les effets des migrations sur les régions de départ* en accordant une grande importance au *milieu rural* en premier, puis au *milieu urbain* ensuite.

Tels furent, en quelques mots, les principaux thèmes traités au cours des phases de la migration allant en gros jusqu'à la fin des années 2000. Or, depuis, le phénomène migratoire s'est beaucoup complexifié : les aspects mobilitaires et de réseaux transnationaux et circulatoires deviennent de plus en plus saillants et venant s'ajouter à cela la tendance la plus spectaculaire, depuis le début des années 2000, a trait à de nouveaux flux cette fois-ci vers le Maroc, diamétralement opposés dans leurs orientations : un flux sud-sud et un flux nord-sud.

Les nouvelles tendances du mouvement migratoire : Le retour de l'immigration et l'esquisse d'une transition migratoire ?

L'élément le plus remarquable de la complexification du phénomène migratoire au Maroc rend une question incontournable : *Le Maroc qui, avant de devenir un pays d'émigration, était d'abord une terre d'immigration, le redevient-il à nouveau ?*

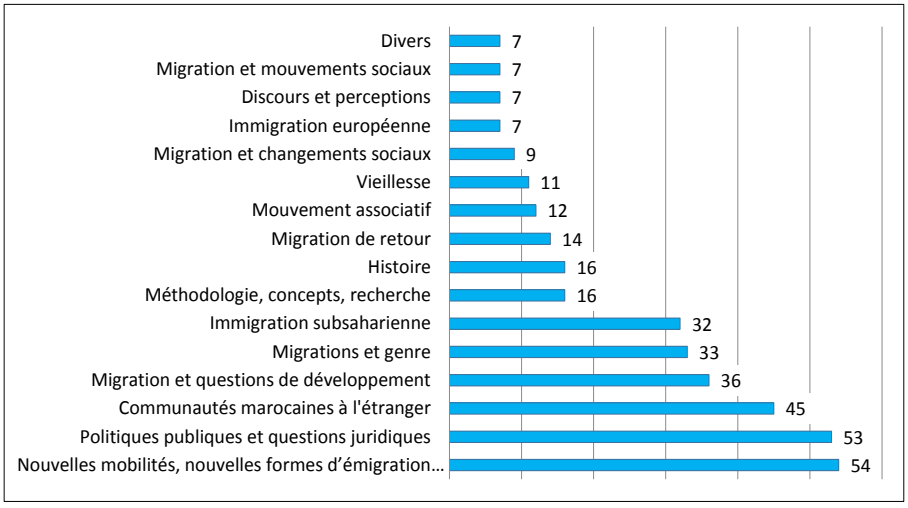
Le flux le plus visible car médiatisé à l'extrême est celui constitué *des migrations d'origine subsahariennes*. Ces dernières relèvent aussi des migrations dites clandestines ou irrégulières, mais nombreuses sont aussi les entrées qui se font de façon tout à fait régulière. En fait, la complexité du phénomène transparaît au niveau des termes et concepts utilisés, ce qui entraîne à la fois une confusion dans les débats, une mauvaise appréciation du phénomène et son exploitation politique et médiatique. Ne sont également retenus pour étude et analyse que les aspects les plus spectaculaires.

Un autre flux moins visible que le premier mais pas moins important par ses significations et ses conséquences concerne *l'arrivée d'Européens* de plus en plus nombreux pour s'installer au Maroc, notamment dans les quartiers historiques des villes grandes et moyennes tel que Marrakech, Fès, Tanger, Asilah, Chaouene, Tétouan et Rabat. Elitiste à ses débuts, le phénomène s'est amplifié pour concerner d'autres couches de la société occidentale. Des intellectuels, des cadres supérieurs, des touristes branchés, deviennent résidents y compris désormais dans les campagnes, notamment les oasis du Draa et les montagnes. Ces nouveaux venus sont de nationalités différentes dont les français représentent généralement plus 60%.

Les deux phénomènes étant relativement récents et leur apparition ayant été assez brutale en raison notamment de leur forte médiatisation, les recherches sont à leurs débuts et les premiers résultats permettent surtout de souligner les questionnements les plus récurrents. Cette reconfiguration des fonctions qu'on retrouve dans d'autres pays modifie aussi les schémas d'analyse et commence à être prise en compte par la recherche.

Les thématiques de la recherche durant la période 2010-2017

Figure 3 : Classement des thématiques traitées entre 2010 et 2017



Source : Enquête personnelle (2017)

Afin de cerner les nouvelles tendances de la recherche par rapport à cette nouvelle situation, nous avons considéré le corpus de publications déjà présenté plus haut en termes de contenu en regroupant les différentes références par sous-thèmes. La figure 3 illustre la diversité des thèmes qui se dégagent désormais. On peut identifier 15 thématiques qui reviennent en plus d'une catégorie « divers ». Il va de soi que ces thèmes n'occupent pas la même importance si on ramène les 7 références traitant des mouvements sociaux ou des discours et perceptions aux 32 réservées à l'immigration subsaharienne, les 53 consacrées aux politiques

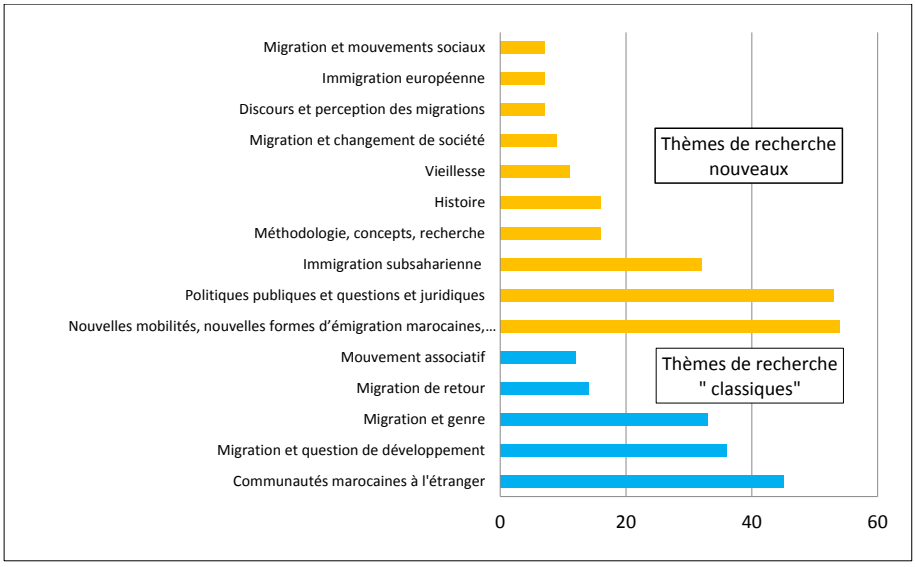
publiques et questions juridiques ou encore les 54 titres relatifs aux nouvelles mobilités et aux nouvelles fonctions migratoires du pays. On remarque aussi que des thèmes non abordés, ou peu abordés jusqu'ici, font leur apparition tel que le thème du « vieillissement de la population émigrée », celui des « discours et des perceptions des migrations » ou encore ceux tout à fait nouveaux de « l'immigration subsaharienne » et « l'immigration européenne ». En même temps des sujets traités depuis que la recherche sur les migrations existe sont toujours d'actualité.

L'analyse détaillée de ce nouveau paysage de la recherche aboutit à des enseignements assez significatifs (Figure 4).

- Les thématiques classiques qui se maintiennent

De tous les sujets de recherche que l'on pourrait qualifier de « classiques », seuls ceux traitant des *communautés marocaines à l'étranger, de migration et développement , et de migration et genre*, continuent à retenir l'attention des chercheurs.

Figure 4 : Thèmes « classiques » et nouveaux thèmes (2010-2017)



Source : Enquête personnelle (2017)

L'analyse des transformations *démographiques, économiques, politiques et sociales des Marocains de l'étranger* intéresse toujours les chercheurs qui répondent aux attentes des organismes marocains chargés de la gestion des résidents marocains à l'étranger comme la Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Etranger, le Ministère chargé de cette question ou le CCME. Or, afin de gérer cette communauté, sa connaissance est nécessaire et doit se continuer sous forme de veille. Les sujets traités sont nombreux : la place des Marocains dans l'immigration vers le pays d'accueil concerné et la politique d'immigration

de ce dernier ; les études sociodémographiques des communautés marocaines, leur place dans le système éducatif et la problématique de l'intégration ; leur insertion dans le marché du travail, l'entreprenariat, les effets de la crise ; les aspects juridiques notamment ceux encadrant l'entrée et la résidence dans le pays d'accueil ; la culture et l'identité.

L'autre question assez ancienne et encore d'actualité porte sur *migration et développement* à travers les transferts et leurs poids et et retombées économiques, sociales et territoriales. Il est inutile d'argumenter pour justifier l'importance de ce thème. Il a émergé dès les années 1970-80 et continue à capter l'attention des chercheurs. Que ce soit la question du développement local ou celle des transferts de fonds et leurs effets sur les économies familiales des différentes régions, ou encore les études de faisabilité pour l'adaptation de modèles de développement basés sur la migration, ou le migrant en tant qu'acteur du développement, ou enfin l'impact de la crise financière de 2008 sur les transferts, l'éventail des sujets qui reviennent dans les différentes publications est assez large. On démontre la multiplicité des effets des transferts aussi bien au niveau macro-économique que micro-économique. Ces transferts contribuent à la formation des revenus des ménages et jouent donc un rôle capital dans la survie de plusieurs familles au Maroc ou dans la réduction de la pauvreté.

L'émergence des émigrés en tant qu'acteurs de développement ou entrepreneurs a été cernée à partir de l'émigré acteur de changement dont l'initiative entrepreneuriale peut générer une dynamique économique à un niveau local. On a également analysé le rôle joué par les immigrés, à partir d'un pays de destination, dans le développement de leur société d'origine et ce à travers des actions menées dans le cadre des associations constituées dans le pays d'accueil et dont les initiatives sont accompagnées par des interventions des organismes officiels dans le cadre du co-développement.

Le *mouvement associatif* continue également à focaliser l'attention des chercheurs. Il est lié aux questions de l'intégration et de la précarité auxquelles font face les immigrés dans les pays de résidence et des rôles que ces mêmes immigrés sont censés jouer dans le développement de leur pays. Les politiques de soutien des diasporas mises en œuvre par les pays d'accueil ou d'origine ont entraîné la multiplication d'associations de migrants. Les signes d'ouverture vers l'implication de la société civile, parallèlement à la consécration de politiques de décentralisation ont pour résultats, la recrudescence de projets de développement initiés par des collectifs de migrants[10].

C'est également le cas de *Migration et genre* qui s'impose comme thème de recherche depuis que la femme est devenue un fait essentiel de l'émigration marocaine. Son statut en tant que migrante a évolué depuis et comporte plusieurs figures. Il y a celle de la première génération dont la migration est essentiellement perçue comme une mobilité d'accompagnement du père ou du mari. Les filles nées en situations migratoires, appartiennent à une deuxième ou troisième génération, ont eu accès à l'instruction et à l'emploi qui leur donnent un profil différent de celui de leurs mères. Certaines sont émancipées et s'identifient aux valeurs

[10] Voir le chapitre 4 : « Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local » de T. Lacroix dans ce même ouvrage

de la modernité de la société d'accueil, et d'autres n'arrivent pas à dépasser le conformisme culturel et/ou religieux que leur impose la communauté d'origine. Viennent s'ajouter à ces situations les femmes recrutées pour le travail agricole saisonnier en Espagne[11], où celles appelées à vivre dans les pays du Golfe avec des contrats de domestiques, d'artistes ou de spécialistes des soins.

Et c'est avec les effets de la crise économique, que la *question des retours* qui avait émergé à la fin des années 70, suite à la fermeture de l'Europe, fait son retour. L'annonce du redéploiement des stratégies migratoires comme conséquence de la crise économique en Europe, apparait depuis 2012, avec la multiplication des retours surtout à partir des pays de l'Europe du Sud. Cela concerne des populations jeunes et des familles entières et les conditions de retour et de réintégration diffèrent selon que celui-ci concerne des émigrés réguliers ou irréguliers (Cherti et al 2013). Certaines de ces populations ont aussi la nationalité du pays d'où elles reviennent, ce qui implique une certaine confusion par rapport à la catégorie à laquelle elles appartiennent, des migrants de retour, ou de simples migrants. S'ajoutent à ces derniers des nationaux issus des pays d'accueil à la recherche d'opportunité de travail au Maroc. S'agit –il d'un retour de balancier, d'un changement structurel de la donne migratoire, ou simplement d'un effet de conjoncture encore loin d'affecter les pratiques et les représentations des individus sur l'attractivité des pays du Nord ?

- *Les nouvelles thématiques émergentes*

Mais la figure 4 montre également qu'à côté de ces thèmes, peu nouveaux car déjà abordés par le passé, mais qui continuent à fixer l'attention des chercheurs, plusieurs thématiques, plus ou moins nouvelles émergent avec force, traduisant les mutations que vit le processus migratoire au Maroc. On peut distinguer trois grands ensembles de recherches à ce titre :

- Il y a tout d'abord des thèmes qui s'esquissent sans être fortement présents, car correspondant à des évènements relativement récents et nécessitant un certain recul dans le temps.

C'est le cas des liens entre *la migration et les mouvements sociaux* ayant secoué le monde arabe. Apparemment la recherche n'a pas pris encore suffisamment de recul pour oser traiter ce sujet de façon plus scientifique que journalistique.

Quelques articles abordent *la présence des Européens installés au Maroc*. Nous avons déjà mentionné l'importance des Européens qui, venus comme touristes, ont choisi de s'installer dans le pays soit dans les Ryad des médinas, soit dans les oasis et les montagnes. Malgré leur importance quantitative, la recherche a hésité un certain temps à considérer ces Européens, non pas comme des touristes résidents, mais comme de vrais immigrés (Berriane et al, 2014 ; Berriane et Janatai, 2017 ; Harrami, 2016 ; Therrien, 2016). Appréhendés jusqu'à une date récente par la recherche en tant que touristes et rarement en tant qu'immigrés, ces nouveaux acteurs correspondent parfaitement à la définition de migrants et sont désormais étudiés en tant que tels ou à travers de nouveaux concepts empruntés aux anglo-saxons comme celui de *Life Style Migration*. Appartenant au même

[11] Voir chapitre 3 : « Migration et travail de Marocaines parties « seules » France, Espagne et Italie » de C. Arab et N. Moujoud dans ce même ouvrage

processus qui génère des flux nord-sud vers le Maroc, la migration résidentielle des retraités européens se développe également et de plus en plus.

Les discours autour de la migration et *la perception* de ce phénomène par les Marocains commencent aussi à être abordés ici et là, le phénomène migratoire étant installé comme un fait social durable suscitant une certaine perception (Alami M'Chichi, 2016). L'image que se fait la société marocaine de la migration selon le contexte de production du discours et sa diffusion et le public visé, peut varier du positif au négatif, la société étant traversée par des images sur l'émigration provenant surtout des migrants eux-mêmes qui ont réussi ou qui ont échoué. D'où une image extrêmement hésitante (Aderghal, 2014).

Dernier sous-thème dans ce premier groupe qui émerge est celui des *changements sociétaux*. Une société ayant vu le phénomène migratoire se diffuser en son sein et sur tout le territoire ne pouvait rester sans interactions avec ce phénomène. Recomposition des sociétés locales dans les milieux les plus reculés, processus de transmission culturels (Harrami, 2011), rôle des migrants dans l'espace public (Chattou, 2010) et migrations et changement social sont les thèmes qui reviennent le plus souvent (Sahraoui, 2015).

- Un deuxième groupe de sous-thèmes nouveaux s'installe dans le paysage de la recherche mais avec plus de visibilité que le premier. Les communautés marocaines installées depuis longtemps en Europe nécessitent désormais la prise en compte des changements démographiques comme *le vieillissement de ces populations* désormais faisant l'objet d'analyses relevant de la gérontologie, science qui s'occupe des problèmes biologiques, psychologiques, sociaux et économiques posés par les personnes âgées (Samaoli, 2011, 2014, 2016). Puis avec le temps, *la dimension historique* commence aussi à être abordée.

Enfin cette multiplication des recherches et la diversification de leurs objets, invitent les chercheurs à commencer à s'interroger sur leurs propres méthodes de recherche et les concepts qu'ils utilisent et à dresser des bilans de leurs réflexions. *Méthodes, concepts et bilans de la recherche*, est le dernier ensemble de références qu'on pourrait classer dans ce deuxième ensemble. Des tentatives de bilan sont apparues, déjà avant 2010 (Berriane et Aderghal, 2009), mais c'est durant la période considérée ici que des écrits sur les bilans et les interrogations sur la recherche marocaine sur les migrations vont se développer. Les actes du colloque organisé par l'AMERM en 2010 et publiés en 2011 (Alami M'Chichi, 2011) portent comme titre « Evolutions de la recherche au Maroc sur les migrations internationales ». En 2014 paraît l'ouvrage « Marocains de l'extérieur - 2013 » que publie régulièrement la Fondation Hassan II des Marocains résident à l'étranger et qui innove en faisant précéder l'étude monographique des Marocains par pays d'accueil d'un volet de cadrage général avec un chapitre qui propose une nouvelle mise au point synthétique sur l'état de cette recherche (Berriane et Aderghal, 2014).

- Mais c'est le troisième et dernier groupe de thèmes qui caractérise nettement la période actuelle. Il s'agit de trois thèmes qui se distinguent par le volume de production et qui corresponde réellement aux évolutions que vit le phénomène migratoire. C'est *l'immigration subsaharienne, ce sont les politiques publiques et ce sont les nouvelles mobilités et les nouvelles formes de migrations*.

- *L'immigration subsaharienne*, plus importante sur le plan numérique et plus visible dans la société et les territoires que l'immigration européenne, émerge comme un thème privilégié. Aux étudiants et touristes pèlerins qui se rendent au Maroc depuis déjà un certain temps (Berriane J. 2010, 2012 et 2015), sont venus s'ajouter les candidats à l'émigration vers l'Europe. Des liens entre les trois catégories existent et se matérialisent par la constitution de réseaux articulés sur la migration internationale. Migrations, entrées, séjours réguliers et irréguliers, trafic de personnes, migration de transit, sont autant de termes qui, utilisés dans des situations et des contextes différents sans définitions préalables, ne facilitent pas l'analyse. Rentrées de façons régulières ou clandestines, ces populations ont comme motif principal de transiter par le Maroc pour atteindre l'Europe. Il reste que la majorité de ces flux se fixent au Maroc en attendant un hypothétique passage vers l'Europe (Mourji et al, 2016).

Ces nouveaux flux ont été abordés avec un certain décalage. Dans un premier temps, les travaux se réduisaient à des évaluations quantitatives des volumes des flux, non sans une certaine tendance à la dramatisation et la reproduction d'images forgées par une actualité à l'affût du sensationnel. Le discours sans être explicite sur les présupposés théoriques qui le justifiaient évoquait en filigrane les déterminismes économiques et démographiques qui renvoient au modèle classique du pull/pusch et qui opposent la misère de l'Afrique répulsive à l'opulence de l'Europe attractive. Le modèle des migrations transsahariennes est, en effet, souvent fondé sur des interprétations tendancieuses des statistiques fournies par les gouvernements et/ou des fragments de discours tenus par les migrants mêmes et véhicule une image apocalyptique produite par les politiques, entretenue par les médias et souvent reproduite par les chercheurs. Or les déterminants des migrations irrégulières sont surtout le produit de l'absence d'une façon légale d'immigrer dans un monde caractérisé par la segmentation mondiale du marché du travail et traversé par des inégalités dans la répartition géographique de l'offre et de la demande de main d'œuvre (Lahlou, 2017).

Aujourd'hui de nouvelles approches ont pris le temps de forger des outils méthodologiques et des postures théoriques pour comprendre ces nouveaux flux et les populations qui les constituent et marquent les travaux issus de recherches universitaires. Ces études privilégient l'approche du territoire circulatoire en inscrivant ce type de migrations dans une dimension transnationale. Elles analysent le vécu de ces populations dans leurs traversées du Maroc qui peuvent se transformer en séjour plus ou moins définitif et s'interrogent ainsi sur le passage du statut de migrant transitaire pour l'Europe à celui d'immigrant en train de se fixer au Maroc (Alioua 2010, 2011 et 2012 ; Alioua et al, 2016 ; Berriane et al, 2013). Des questions autour du manque de détermination des décideurs marocains pour adopter une stratégie d'insertion de ces populations dans la société ou des interrogations sur les politiques publiques mises en places sont aussi posées (Ait Ben Lmadani, 2016 ; Charef, 2015).

- C'est la raison pour laquelle le sous-thème des *politiques publiques et des questions juridiques et de droit humain* revient également et de plus en plus parmi ces sujets de recherche dominant, le Maroc s'étant décidé à mettre en place de véritables politiques migratoires. Mais alors que le traitement de la question des politiques publiques se limitait jusqu'à maintenant à la seule émigration

des Marocains et le rôle de l'Etat dans sa gestion (Belguendouz, 2011a et b), les nouvelles recherches appréhendent le nouveau rôle du Maroc en tant que pays d'immigration et sa perception de ce rôle ainsi que les actions et les stratégies pour la gestion des populations étrangères et la question générale des droits du migrant. C'est ainsi que le droit des étrangers au Maroc est abordé dans une perspective sociologique à travers l'analyse de divers mécanismes de mobilisation du droit, tels qu'ils se déploient quotidiennement, l'observation et la description en contexte, des activités des acteurs impliqués ou confrontés à un droit, à des institutions et à des procédures visant les étrangers (Khrouz, 2015 et 2016).

On insiste sur la (dé)connexion entre les politiques publiques diasporiques et les politiques d'immigration avec une remise en cause du cadre eurocentrique de la réflexion, dans le domaine des politiques publiques migratoires et dans celui de la place du Maroc dans les systèmes migratoires. Le regard sur le processus d'externalisation des politiques migratoires européennes est décentré avec une mise en évidence du rôle des acteurs marocains dans le processus de négociations. Sont abordés également la construction des politiques migratoires et la discontinuité entre les politiques diasporiques, les négociations avec l'UE sur le contrôle des frontières, la réadmission et la gestion de l'asile, les stratégies et les représentations des diplomates et des fonctionnaires marocains dans ce domaine et la place de la facilitation des visas dans les négociations et en particulier sur les raisons des revendications marocaines sur le sujet (El Qadem, 2015).

- Mais le troisième et dernier ensemble de références qui caractérise nettement la période actuelle concerne *les nouvelles mobilités*. Il s'agit des 54 travaux sur le total de 359 références de notre échantillon, soit 15% de cette production scientifique ; ils traitent du nouveau système de mobilités, des nouveaux types de flux et des nouvelles fonctions migratoires du Maroc. En fait il faudrait y ajouter toutes les références qui abordent les nouveaux flux d'immigration vers le Maroc venant à la fois du sud et du nord (39 références), ainsi que celles traitant des politiques publiques (53), car ces dernières résultent de ces nouvelles fonctions, soit un total de 146 références et 40,6% du total de la production. Le poids considérable de ces thématiques montre le degré de réactivité de la recherche aux nouvelles tendances du système migratoire marocain.

Effectivement, les recherches de ces dernières années creusent de nouvelles pistes peu explorées jusqu'à maintenant. On teste de nouvelles méthodes comme les regards croisés et les investigations multi sites. On analyse et on décrit de nouvelles formes de mobilités telles celles des étudiants (marocains vers l'extérieur ou étrangers vers le Maroc), ou celles des compétences et des personnes hautement qualifiées ou encore les nouvelles filières, ou le trafic des migrants vers l'Europe ; on analyse les nouvelles routes migratoires et les nouvelles mobilités. On s'arrête sur les effets de ces nouveautés sur les territoires qui subissent des recompositions comme Tanger ou Fès. Et comme aboutissement de ces processus on pose des questions relatives à la nouvelle position du Maroc en tant que carrefour migratoire ou principal hub reliant deux systèmes migratoires le système euro-méditerranéen et le système africain.

Nous avons déjà mentionné les deux nouvelles migrations que reçoit le Maroc, *la subsaharienne* et *l'européenne*. Cela est l'occasion de revisiter les concepts et les grilles d'analyse de ces nouveaux flux. La recherche reconnait de plus en

plus que le tourisme et la migration sont deux formes dans un même système de mobilités (Berriane et al, 2016) et si le concept de mobilité spatiale dans son sens le plus large signifie l'ensemble des déplacements dans l'espace physique, d'individus ou de groupes d'individus, quelle que soit la durée et la distance de ces déplacements, les logiques des migrants et des touristes évoluent et les schémas d'identification classiques se brouillent.

Enfin, le cumul de toutes ces nouvelles approches qui sondent les tendances récentes du phénomène migratoire commence à donner lieu aux premières synthèses des connaissances produites.

Conclusion : le temps des synthèses ?

Divers ouvrages[12], et un numéro spécial d'une revue anglo-saxonne[13] essaient de synthétiser ce nouveau savoir et ses réflexions sur les migrations marocaines pour en tirer les principaux enseignements servant à les comprendre.

Pour résumer les points forts de ces synthèses nées de recherches multiples en partenariat entre des équipes marocaines et européennes, nous suivons de près l'éditorial du numéro spécial du Journal of North African Studies, qui propose de *revisiter les migrations marocaines* à la lumière des recherches les plus récentes. Il part de l'hypothèse que le rôle et le statut migratoire du Maroc dans le système migratoire euro-africain ont commencé à changer depuis le début du XXIème siècle. D'une part, la crise économique mondiale a ralenti l'émigration marocaine et d'autre part, et sans que cela ne soit encore bien établi, le Maroc semble muter en un pays de destination pour les migrants d'Afrique sub-saharienne, d'Europe et d'ailleurs. La présence croissante d'immigrés sur le sol marocain confronte la société à des défis sociaux et à des questions juridiques caractéristiques d'un pays d'immigration. Le Maroc doit désormais gérer cette nouvelle double fonction et cette reconfiguration explique les difficultés à redéfinir le statut du Maroc dans le système migratoire régional et mondial. Mais la redéfinition a déjà commencé et la décision du pays de lancer deux campagnes (2014 et 2017) de régularisation des étrangers sans papier est un premier épisode des politiques publiques dans ce sens, qui confirme la prise de conscience officielle de ce changement de rôle. Il est de ce fait possible de lier analyses empiriques sur la migration marocaine et théories générales de la migration afin de développer de nouvelles perspectives sur les processus migratoires. Plusieurs grandes questions sont posées et devraient faire l'objet davantage de recherches pour trouver des éléments de réponses. En attendant, la synthèse contenue dans ce dossier se focalise sur trois de ces grandes questions :

- ***La transition migratoire ?*** Dans le contexte ambigu et évolutif, que peut-on dire de l'avenir des migrations marocaines ? Il est certain que malgré la reprise des

[12] - *Migrations et crises contemporaines*, 2016, Publisud, Alami M'Chichi H. (dir.)
- *Migrations internationales des Marocains et changement social*, 2016, Publisud, Alami M'Chichi H. (dir.)
- *Un autre regard sur les migrations*. *Expériences du Maroc, (sous presse, chez l'*Harmattan, Alami M'Chichi H. (dir.)

[13] *Revisiting Moroccan migrations*, 2015, The Journal of North African Studies, Special Issue, Volume 20, Issue 4, Berriane (M), de Haas (H) & Natter (K) (dir.), http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629387.2015.1065036

retours suite à la crise économique mondiale, ces retours sont encore faibles et les populations marocaines semblent être très bien ancrées en Europe et continueront à augmenter suite à la migration familiale sans que l'on assiste à nouveau à des booms migratoires comme par le passé. Mais la question essentielle qu'imposent à la fois les transformations en cours du Maroc et de sa migration et les nouvelles théories des migrations est celle de savoir si le Maroc aborde *sa transition migratoire*, comme il avait réalisé dans le passé sa transition démographique. Le fait qu'on ne lie plus l'explication de la migration au seul modèle *pull-pusch*, en établissant au contraire un lien entre émigration et développement, la baisse relative des flux migratoires, le retour des émigrés et l'arrivée de plus en plus d'immigrés à la fois de l'Europe et de l'Afrique rendent cette interrogation légitime. Tous ces indicateurs poussent également à s'interroger sur le devenir de cette migration : le Maroc deviendra-t-il un pays d'immigration nette ou bien un pays qui continuera à fonctionner selon un modèle classique d'un pays surtout d'émigration ?

- Le devenir de la place du Maroc dans les systèmes migratoires régionaux ?

La complexification des flux et la pluralité des rôles migratoires joués désormais par le Maroc, font que la distinction habituelle et euro centriste entre pays d'émigration et pays d'immigration perd de sa consistance et de sa netteté en tant que catégorie d'analyse. Le Maroc passe progressivement d'un élément du système migratoire euro-méditerranéen à un sous-système à la jonction de plusieurs systèmes migratoires. La diversification des destinations européennes de l'émigration marocaine et les nouveaux flux d'Européens qu'il reçoit, consolident la participation du Maroc au système migratoire euro-méditerranéen. Mais l'Europe n'est plus l'unique destination, le pays étant de plus en plus articulé aux deux systèmes migratoires : le nord-américain et celui des pays du Golfe. Il se connecte également au système migratoire africain, par ses fonctions de pays de transit et d'accueil de migrants subsahariens, et l'émission de flux de migrants marocains vers ces mêmes pays d'Afrique[14].

Finalement, le Maroc fonctionne de plus en plus comme un «hub» entre le système migratoire africain d'un côté et le système migratoire euro-méditerranéen de l'autre, ce qui devrait inciter à la révision de notre perception du fonctionnement des systèmes migratoires de la région ou du moins de la place du Maroc dans ces systèmes régionaux.

- Qu'en est-il des politiques publiques ?

Le troisième propos qui s'affranchie du biais euro centriste concerne les politiques publiques en matière de migration. Les migrations en provenance de l'Afrique à travers le Maroc et les autres pays de l'Afrique du Nord en général, sont généralement perçues comme un problème nécessitant un contrôle, à travers des initiatives européennes prônant les restrictions de l'immigration et obligeant les pays d'Afrique du Nord à collaborer à ces politiques de contrôle et de refoulement grâce notamment à des politiques d'aide. Or, les recherches des dernières années montrent que ces interprétations ignorent complètement que

[14] Voir dans ce même ouvrage les chapitres consacrés à la migration marocaine en Afrique occidentale et centrale

l'Etat marocain ne s'enferme pas dans un rôle passif en se contentant d'exécuter les directives politiques européennes. Les décideurs marocains jouent un rôle actif dans l'élaboration des politiques migratoires du pays, prenant en compte les pressions internes et des préoccupations autour de l'image que renvoie le pays en matière de droits de l'homme. En même temps il y a un accompagnement de l'émigration en raison de ses retombées sur l'économie du pays. Le tout combiné à des intérêts géopolitiques et économiques, notamment pour maintenir de bonnes relations avec les pays africains voisins.

Afin de réparer les biais euro centristes dans les études sur les migrations, il est donc urgent de comprendre les expériences des sociétés qui subissent actuellement des transformations sociales, économiques, politiques et migratoires complexes. Le Maroc est en pleines mutations avec une immigration, encore limitée mais croissante, et ayant une incidence importante sur le tissu social et économique, ce qui a suscité des réponses politiques de l'Etat marocain. Dans une certaine mesure, cela rappelle des processus identiques relevés dans d'autres pays comme la Turquie ou le Mexique. Ces changements devraient obliger les chercheurs à imaginer de nouvelles approches pour conceptualiser et analyser les migrations en considérant les processus de migration dans toute leur complexité.

Bibliographie (2010-2017)

1- Articles dans des revues indexées ou à comité de rédaction international

Abouzaid, M. et Houda A. (2013), Les Marocains au Canada : histoire, profil et enjeux. *Hommes & Migrations*, no 1303: 85-91.

Ait Ben Lmadani, F. (2012), Femmes et émigration marocaine. *Hommes & Migrations*, no 1300 : 96-103.

Ait Ben Lmadani F. (2014), Femmes et émigration marocaine, *Hommes et migrations* [En ligne], 1300 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 09 septembre 2017. URL : http://hommesmigrations.revues.org/927 ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.927

Alaoui, R. (2013), Peut-on parler de diaspora marocaine ?, *Hommes & Migrations*, no 1303 : 7-15.

Alcaraz, C. (2015). Repenser les dynamiques migratoires pour la coopération euro-méditerranéenne. *Confluences Méditerranée*, no 95 : 167-78. https://doi.org/10.3917/come.095.0167.

Alioua M. (2011), Transmigrants subsahariens et externalisation des frontières de l'Europe, in *Altérité, dynamiques sociales et démocratie*, Droit et Société, Vol 20, LGDJ et Lextenso-édition, 2011, p. 181-196.

Alioua M. (2013), Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines ? *Hommes et migrations*, [En ligne], 1303|2013, mis en ligne le 31 décembre (2015), consulté le 05 janvier 2017. URL: http://hommesmigrations.revues.org/2572; DOI : 10.4000/hommesmigrations.2572

Andersson, R. (2016) Europe's failed 'fight' against irregular migration: ethnographic notes on a counterproductive industry, *Journal of Ethnic and Migration Studies* Vol. 42, Iss. 7

Arab C. (2013), le troisième âge : le migrant inutile. *Hommes et migration,* Octobre 2013*,* Dossier spécial sur le Maroc, coordonné par M. Poinsot et R. Allaoui, pp. 47-57

Arab C. (2017). Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement entre la France et le Maroc. *Norois*, no 244 : 35-46.

Arab C. (2014), Parcours et nouvelles routes migratoires en Méditerranée. Le cas des migrations marocaines. *Maghreb Machrek*, dossier coordonné par Leïla Vignal et Benoît Montabone, Intégration(s) en Méditerranée. Pp. 75-93

Arab C., (2015). Berriane Mohamed, Marocains de l'extérieur 2013. *Revue européenne des migrations internationales* 31 (3) : 341-45.

Arab, C. (2011) La migración circular femenina marroquí en Huelva. Impacto y cambio*, Revista de Ciencias Sociales*, Université d'Alicante, Vol5, N°2, pp.165-175

Balac, R. (2010). Les mobilités internationales des étudiants marocains. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, no 2010/2-3 (décembre) : 395-411. https://doi.org/10.4000/eps.4264.

Berrada-Bousta, H., (2012). Soulèvements au Maroc et engagement des Marocains en France. *Migrations Société*, no 143: 139-54. https://doi.org/10.3917/migra.143.0139.

Berriane M. and Aderghal M, (2014), Sub-Saharan migrants in Fes : A presence on the margins of an evolving city, *Frontiers in Science and Engineering*, An International Journal Edited by Hassan II Academy of Science and Technology, Volume 1- Number 1, http://www.academie.hassan2.sciences.ma/fse/docpaper/55-47.pdf

Berriane M. et Janati Idrissi M. (2017), Les résidents européens de la médina de Fès : une nouvelle forme de migration Nord-Sud vers le Maroc, *Autrepart* (77), De L'Europe vers les Suds : nouvelles itinérances ou migrations à rebours ?, pp. 87-105 https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTR_077_0087

Berriane M., Aderghal M., Idrissi Janati M., Berriane J. (2013), Immigration to Fes: The Meaning of the New Dynamics of the Euro-African Migratory System, *Journal of Intercultural Studies*, Volume 34: Issue 05, pages 486-502. 10.1080/07256868.2013.827825

Berriane M., de Haas H. & Natter K. (2015), Introduction: revisiting Moroccan migrations, *Journal of North African Studies*, Special Issue: Revisiting Moroccan Migrations, Volume 20, Issue 4, pp. 503-521 http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629387.2015.1065036

Berriane J. (2010), Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? *Méditerranée*. Revue géographique des pays méditerranéens, Nr. 113, p. 147–150.

Berriane J., (2015), Sub-Saharan students in Morocco: Determinants, everyday life and future plans of a high-skilled migrant group. *Journal of North African Studies*, tome 20, 4e édition.

Berriane M. et Cohen A. (2010), Regards croisés sur la migration marocaine en Andalousie à travers ses origines géographiques, ses profils sociodémographiques et ses expériences migratoires, *Revue Méditerranée*, Numéro spécial « Migrations et territoires de la mobilité en Méditerranée », n°113, pp. 55-69

Berriane M., H. de Haas and K. Natter (2015), Introduction: revisiting Moroccan migrations, *Journal of North African Studies* 20(4): 503-521.

Biichlé L. (2014), L'« arabe français » ou comment se dessine en France les contours d'une variété locale d'arabe maghrébin, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (3 et 4), pp. 201-217.

Bouras N. (2012), Het land van herkomst. Perspectieven op verbondenheid met Marokko, 1960-2010. Hilversum, Uitgeverij Verloren.

Bouras, N., (2013), Shifting perspectives on transnationalism: analysing Dutch political discourse on Moroccan migrants' transnational ties, 1960–2010, *Ethnic and Racial Studies*, 36:7.

Bovenkerk, F., Fokkema, T. (2016), Crime among young Moroccan men in the Netherlands: Does their regional origin matter? *European Journal of Criminology*, 13:3, 352–371.

Capote, A. (2016), L'impact de la crise en Espagne sur l'immigration marocaine : migrations de retour ou nouvelles pratiques de circulation stratégiques ?, The impact of the crisis

in Spain on the Moroccan immigration : return migration of new strategies between both countries?, *Pensée plurielle*, no 42 (septembre): 93-105. https://doi.org/10.3917/pp.042.0093.

Carol, S., Evelyn E. et Wagner M. (2014), Spousal choice among the children of Turkish and Moroccan immigrants in six European countries: transnational spouse or co-ethnic migrant°? *International Migration Review* 48 (2): 387–414.

Chamkhi A. et A. Ibourk (2017), L'immigration marocaine au prisme des recensements français : 45 ans d'histoire migratoire, *Revue africaine des migrations internationales*, Vol 1, 2017

Charef M., (2015), The genesis of the immigration policy in Morocco, *Migration Policy Practice* 5 (3), Vol. V, Number 3, July 2015, 2015, p-p 9-13. http://www.iomvienna.at/sites/default/files/MPP22.pdf

Chattou Z. y J. Lacomba (2011), Migrantes marroquíes y desarrollo en su país de origen: El codesarrollo mediante un proyecto de turismo rural. Moroccan Migrants and Development in their Country of Origin: Co–development through a Rural Tourism Project, *Migraciones internacionales*, Vol.6 no.2 Tijuana jul./dic

Chattou Z. (2013), Tanger à la croisée de nouvelles recompositions territoriales et de mobilités transnationales, *Méditerranée* [Online], 116/2011, Online since 01 June 2013, http://mediterranee.revues.org/5447 ; DOI : 10.4000/mediterranee.5447

Chattou Z., P. Gonin et M-A. Hily (2012), Rôle et place des migrants dans l'espace public à Agouraï, *Norois* [En ligne], 214 | 2010/1, mis en ligne le 01 juin 2012, consulté le 29 août 2017. http://norois.revues.org/3115 ; DOI : 10.4000/norois.3115

Cherkaoui, M., et N. Chapuis-Lucciani (2010), Femmes marocaines âgées vivant seules en région parisienne et bruxelloise. Intérêt d'une enquête qualitative comparant les processus d'intégration en Belgique et en France. In *L'anthropologie du vivant : objets et méthodes*, par Nicole Chapuis-Lucciani, 90-92. Paris: CRNS -GDR3267. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00609145.

Cherti M. (2015), Immigration and Pensée d'Etat : Moroccan migration policy changes as transformation of « geopolitical culture », in Berriane (M), de Haas (H) & Natter (K), (ed) *Revisiting Moroccan Migrations*, The Journal of North African Studies, Special Issue, Volume 20, Issue 4, pp, 590-604

Cognigni, E. et C. Santoni (2016). Migrations familiales en Italie entre tradition et changement : dynamiques langagières et socio-identitaires chez les femmes marocaines de première génération. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, no 9 (octobre) : 177-201. https://doi.org/10.3917/cisl.1601.0177.

Collyer M. (2010), Stranded Migrants and the Fragmented Journey, *Journal of Refugee Studies*, Volume 23, Issue 3, Pages 273–293.

Collyer M., (2016), Geopolitics as a migration governance strategy: European Union bilateral relations with Southern Mediterranean countries. In: *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42 (4), 606-624

De Bree J., T. Davids et H. De Haas (2010), Post-return experiences and transnational belonging of return migrants : a Dutch—Moroccan case study. *Global Networks* 10 (4): 489–509.

de Haas, H. and A. Van Rooij (2010), Migration as Emancipation? The Impact of Internal and International Migration on the Position of Women in Rural Morocco, *Oxford Development Studies* 38(1): 43-62.

de Haas, H. and S. Vezzoli (2013), Migration and Development on the South-North Frontier: A Comparison of the Mexico-US and Morocco-EU cases, *Journal of Ethnic and Migration Studies* 39 (7): 1041-65

de Haas, H. and T. Fokkema (2010), Intra-household Conflicts in Migration Decisionmaking: Return and Pendulum Migration in Morocco, *Population and Development Review* 36(3): 541-56

de Haas, H., J. de Bree, T. Davids (2010), Post-return Experiences and Transnational Belonging of Return Migrant: A Dutch-Moroccan Case Study, *Global Networks* 10 (4): 489-509

de Haas, H. T Fokkema, M. Fassi Fihri (2014), Return migration as failure or success? The determinants of return migration intentions among Moroccan migrants in Europe, *Journal of International Migration and Integration*. 16: 415-429.

Dekker, R., et G. Engbersen (2014), How social media transform migrant networks and facilitate migration, *Global Networks* 14 (4): 401–418.

Delacroix C. et Bertaux D. (2012), Les activités transnationales des femmes immigrées. L'exemple d'une association de Marocaines de Bruxelles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1), pp. 85-105.

Delcroix, C. (2013), Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France. *Migrations Société*, no 145 : 79-90. https://doi.org/10.3917/migra.145.0079.

Domingo, A., A. Sabater, et D. Peyroche (2013), L'émigration marocaine à partir de l'Espagne. *Confluences Méditerranée*, no 87 : 133-47. https://doi.org/10.3917/come.087.0133.

El Qadim N. (2013), Contentieux des étrangers et vague managériale au tribunal administratif de Paris, *Revue Droit et société*, n° 84, Rationalité juridique vs rationalité managériale ?

El Qadim N. (2010), La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités, in *Politique européenne* 2/2010 (n° 31), p. 91-118.

El Qadim N. (2014), Postcolonial challenges to migration control : French-Moroccan cooperation practices on forced returns, *Security Dialogue*, 45/2014 (n°3), p.242-261.

El Qadim N. (2015), The symbolic meaning of international mobility : EU-Morocco negotiations on visa-facilitation, Migration Studies, p. 1-27

El Qadim N. (2016), The ENP and migration, in Commentary Forum, *Global Affairs*, p. 1-4

Escrivá, A. (2013), Asset accumulation and transfer for old age: a study on Peruvian and Moroccan migration to Spain. *European journal of ageing* 10 (4) : 279–287.

Fantauzzi, A. (2012), Corps, migration et don de soi : le don du sang des Marocains à Turin (IT). *Corps*, no 10: 173-81. https://doi.org/10.3917/corp1.010.0173.

Freedman, J. (2012), Analysing the Gendered Insecurities of Migration - A case study of femal sub-Saharan African migrants in Morocco. *International Feminist Journal of Politics* Vol. 14, Iss. 1.

Gay, V. (2015), Grèves saintes ou grèves ouvrières ?, *Genèses*, no 98 (mars): 110-30. https://doi.org/10.3917/gen.098.0110.

Hamdouch B. & J. Wahba (2015), Return migration and entrepreneurship in Morocco, Middle East *Development Journal*, Volume 7, 2015 - Issue 2

Hellio, E. (2013a), Futur simple et futur compliqué. Les travailleurs étrangers en transit dans la roue saisonnière espagnole. *Hommes & Migrations*, no 1301 : 19-27. https://doi.org/10.1111/j.1728-4457.2010.00345.x

Infantino F. (2010), La frontière au guichet, in *Champ pénal/Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol. VII | 2010, on line on the 09/24/2010 URL: http://champpenal.revues.org/7864

Infantino F. (2013), State-bound Visa Policies and Europeanized Practices. Comparing EU Visa Policy Implementation in Morocco, *Journal of Borderlands Studies*, 31(2), 171-186.

Infantino F. (2013), Gouverner les frontières ou appliquer des droits ? Le contrôle des mariages aux consulats de Belgique, de France et d'Italie à Casablanca, in *Migrations et Société*, n°150 : 79-94.

Infantino F. (2014), Bordering 'fake' Marriages? The Everyday Practices of Control at the Consulates of Belgium, France, and Italy in Casablanca, in *Etnografia e Ricerca Qualitativa/ Ethnography and Qualitative Research*, n°1 : 27-48.

Infantino F., Rea A. (2012), La mobilisation d'un savoir pratique local. Attribution des visas Schengen au Consulat Général de Belgique à Casablanca, in *Sociologies pratiques*, n° 24 : 67-77.

Jamid Hicham et Caquel Marie, Du couscous au foie gras : L'investissement des Marocains du monde dans le secteur de la gastronomie et ses répercussions dans le pays d'origine, *Hommes et migrations*, 1303 | 2013, 67-72.

Jamid, H. (2015), L'entrepreneuriat migrant et le réinvestissement dans le pays d'origine. *Migrations Société*, no 159-160: 29-44. https://doi.org/10.3917/migra.159.0029.

Jiménez Alvarez, M. (2015), Children's Rights and Mobility at the Border, Space, Place and Enviroment. Skelton, Tracey Nairn, Karen, Kraftl, Peter (Eds.) In: *Geographies of Children and Young People*. SPRINGER 3. Pp. 543-562 https://link.springer.com/referenceworkentry/10.1007/978-981-4585-90-3_10-1

Jiménez Alvarez, M. (2016), Subjectivities of the Edge, In Identities and Subjectivities. Worth, Nancy and Dwyer, Claire (Eds) In: *Geographies of Children and Young People*. Editor-in-chief: Skelton, Tracey. Springer, pp. 351-367, https://link.springer.com/referenceworkentry/10.1007/978-981-287-023-0_4

Jiménez Alvarez, M. (2017), Autonomous Child Migration at the Southern European Union, in *Movement, Mobilities, and Journeys*. Ni Laoire, Caitriona; White, Allen and Skelton, Tracey (Eds.) In: Geographies of Children and Young People. SPRINGER 6, pp. 409-431,
https://link.springer.com/referenceworkentry/10.1007%2F978-981-287-029-2_15

Kunz R. et Ahouga Y. (2017), Gendarme de l'Europe ou chef de file ? Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéennes, *Critique internationale*, 2017/1 (N°74),
Varia https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2017-1-p-95.htm

Lacroix T. (2010), L'imaginaire migratoire. Jeunes Marocains de France, in Françoise Lorcerie Éd., *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, Paris, CNRS Éditions, pp. 121-138.

Lacroix T. (2012), Transnationalisme villageois et développement : Kabyles algériens, Chleuhs marocains en France et Panjabis indiens en Grande-Bretagne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1), pp. 71-84.

Lacroix T. (2013), Collective Remittances and Integration: North African and North Indian Comparative Perspectives. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2013, 39 (6), pp. 1019-1035

Lacroix T. (2013), Deux Décennies de Transnationalisme Associatif. Continuités et Changements. *Hommes et Migrations*, 2013, 1303, pp. 101-112

Lacroix T. (2016), Hometown Transnationalism. Long Distance Villageness among Indian Punjabis and North African Berbers. *Migration, Diasporas and Citizenship*. Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan.

Laouali Souley M. et J.B. Meyer (2012), Le Maroc, pays d'accueil d'étudiants étrangers, *Hommes et migrations*, 1300, 114-123.

Lenoël, A. (2017), The "three ages" of left-behind Moroccan wives: Status, decision-making power and access to resources. *Population, Space and Place*. http://doi.org/10.1002/psp.2077

Mahroug, N. (2015), Modèles féminins et émancipation individuelle chez les étudiantes françaises d'ascendance marocaine. *Migrations Société*, no 161 : 11-30. https://doi.org/10.3917/migra.161.0011.

Marchandise S. (2014), Le Facebook des étudiants marocains. Territoire relationnel et territoire des possibles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (3 et 4), pp. 31-48.

Marchandise, S., et M. Renault (2011), Les territorialités émergentes des migrants marocains. *Network and communication studies* 25 (1-2) : 33-46.

Mellakh K. (2016), La formation des étudiants marocains dans les pays de l'Est de l'Europe (1960-2015), *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 32 - n°2 | 2016,
URL : http://journals.openedition.org/remi/7777

Miranda, A., N. Ouali, et D. Kergoat (2011), Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? *Cahiers du Genre*, no 51 (décembre) : 5-24. https://doi.org/10.3917/cdge.051.0005.

Montesino, P.; Jiménez, M. (2015), Child mobility and transnational responses, Transnational Social Review. Routledge, Vol 5, 3, pp. 332-337,
doi=10.1080/21931674.2015.1095007, http://www.tandfonline.com/toc/rtsr20/current

Moreira Laiz S. (2015), L'impact de l'institution dans les processus d'émancipation des mineurs migrants de Beni Mellal (Maroc) en Galice (Espagne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (2), pp. 79-96.

Moreira Laiz S. (2012), Famille, communauté et transnationalisme : Migrations des mineurs marocains vers l'Espagne : le cas de Béni Mellal, *Hommes et migrations*, 1300, 62-71.

Natter K. (2015), Almost home? Morocco's incomplete migration reforms, *World Politics Review,* 5 May 2015.

Natter, K. (2014), The Formation of Morocco's policy towards irregular migration (2000–2007) : Political rationale and policy processes, *International Migration* 52(5): 15-28.

Nizzoli, C., et M. Da Cruz (2014), Quand savoir migrer ne fait pas tout. Les limites à la mobilité dans deux contextes de migrations contemporaines aux États-Unis et en Europe. *Migrations Société* 26 (153-154): 167-80.

Norman, Kelsey P. (2016), Between Europe and Africa: Morocco as a Country of Immigration. *Journal of the Middle East and Africa* 7(4): 421-439.

Nuno M. et Souiah F. (2013), Les politiques mises en place par le Maroc envers ses ressortissants. *Hommes et migrations*, 1303, 147-150.

Pian A. (2011), Routinisation et marges d'action dans l'aventure des Sénégalais au Maroc, *Migrations Société*, vol. 23, n°133, p. 159-176.

Pian A. (2013), Des frontières de la migration aux représentations de l'Europe, *Hommes et migrations*, 1304 | 2013, 11-17.

Rollinde M. (2012), D'une rive à l'autre de la Méditerranée : l'écho des révolutions. *Migrations Société*, no 143 : 179-94. https://doi.org/10.3917/migra.143.0179.

Sabour M., A. Alaminos, G. Campani, D. Habti, M. Hattab-Christmann, M. Khachani, J-B. Meyer, A. Mosneaga O. Santacreu (2010), Migration of highly skilled persons and circulation of competences to and in Europe, *International Journal of Contemporary Sociology*, 2010, 47

Sahraoui N. (2015), Acquiring « voice » throughy « exit » : How Moroccan emigrants became a driving force of political and socio-economic change , in Berriane (M), de Haas (H) & Natter (K), (ed) *Revisiting Moroccan Migrations*, The Journal of North African Studies, Special Issue: , Volume 20, Issue 4, pp 522-539

Samaoli O. (2016), L'inhumation des immigrés âgés : l'ultime mobilité, *Vie sociale ERES*. Pp.137-143

Samaoli O. (2011), Vieillesse de l'autre et de l'immigré, *Le sociographe* 2011/2 (n°35), p. 94-98. DOI 10.3917/graph.035.0094

Samaoli O. (2011), Vieillesse des immigrés : quelques interrogations d'actualité, *Gérontologie et société* 2011/4 (vol. 34 / n° 139), p. 67-75. DOI 10.3917/gs.139.0067

Samaoli O. (2012), La vieillesse des immigrés. La fin du voyage !, Ecarts d'identité n°120 / 2012, **55-61**

Stock, I. (2012) Gender and the dynamics of mobility: reflections on African migrant mothers and 'transit migration' in Morocco, *Ethnic and Racial Studies* Vol. 35, Iss. 9. http://dx.doi.org/10.1080/01419870.2011.594175

Suarez, L.; M. Jiménez (2011), Menores en el campo migratorio transnacional. Los niños del centro (Drari d'sentro), Papers. Revista de Sociología, Vol 96, 1, pp. 11.33 http://papers.uab.cat/article/view/v96-n1-suarez_navaz-jimenez

Touré N (2014), Les étudiants maliens dans l'enseignement supérieur privé au Maroc, *Hommes et migrations*, 1307 | 2014, 29-36.

Üstübici, A. (2015), Dynamics in emigration and immigration policies of Morocco: a double engagement, In: *Migration and Development* 4 (2), 238-255

Üstübici, A. (2016), Political Activism Between Journey and Settlement: Irregular Migrant Mobilisation in Morocco. *Geopolitics* 21: 303-324

Vacchiano, F., Jiménez, M. (2012), Between agency and repression: Moroccan children on the edge. In Children´s Geographies, Vol 10, 4, pp. 457-471 http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14733285.2012.726074

Wels J., Bensaid N. et Legros F. (2015), La transportabilité des prestations de sécurité sociale : Retraite, soins et minima sociaux, *Hommes et migrations*, 1309 | 2015, 107-115.

Withaeckx, S., M. Schrooten, et D. Geldof (2015), Living across borders: The everyday experiences of Moroccan and Brazilian transmigrants in Belgium. *Crossings: Journal of Migration & Culture* 6 (1): 23–40.

Wolff, S. (2014), The Politics of Negotiating EU Readmission Agreements: Insights from Morocco and Turkey, *European Journal of Migration and Law* Volume 16, Issue 1, pages 69 – 95 https://sarahwolffeu.files.wordpress.com/2013/04/emil_016_01_69-96-euras-sw.pdf

Wunderlich, D. (2010), Differentiation and Policy Convergence against Long Odds: Lessons from Implementing EU Migration Policy in Morocco, *Mediterranean Politics*, 15:2, 249-272

Wunderlich, D. (2012), Europeanization through the Grapevine: Communication Gaps and the Role of International Organizations in Implementation Networks of EU External Migration Policy. *Journal of European Integration*, vol. 34, no5, p. 485-503. *Taylor and Francis+NEJM*, https://doi:10.1080/07036337.2011.611385.

Wunderlich, D. (2012), The limits of external governance: implementing EU external migration policy. *Journal of European Public Policy*, vol. 19, no9, p. 1414-33. *Taylor and Francis+NEJM*, doi:10.1080/13501763.2012.672106.

Wunderlich, D. (2013), Towards Coherence of EU External Migration Policy? Implementing a Complex Policy. *International Migration*, p. n/a–n/a. *Wiley Online Library*, doi:10.1111/imig.12088.

Zeneidi, D. (2013b), Migrations circulaires et relations familiales transnationales : l'exemple des ouvrières agricoles marocaines à Huelva (Espagne). *Géocarrefour* 88 (Vol. 88/2) : 139-46 https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9085.

2- Articles dans d'autres revues

Alioua M. (2013), La route marocaine de l'Europe. Les transmigrants subsahariens à l'épreuve de l'externalisation européenne des contrôles migratoires, in *Clientèles et Rentes*, Ruixat n°2, 2013, p.91-106

Arab C. (2012), Circulation migratoire de Marocain-e-s. Des territoires en mouvement, In Dossier jeunes chercheurs « circulation migratoire des transmigrants », In Tarrius Alain, dossier Transmigrants, Revue Multitudes, N°49, juin 2012, pp.80-81

Arab, C. (2010), Emergence de circulations migratoires féminines des Marocaines. Vers de nouvelles destinations – l'Espagne et les Emirats Arabes Unis. NAQD. Revue d'étude et de critique sociale, titre dossier : *Femmes en migration. Travail, bizness, asile, exil*, n°28, Alger

Charef M. (2010), Pourquoi un Festival Cinéma et migrations ?, in Afkar n°24, Revue trimestrielle pour le dialogue entre le Maghreb, l'Espagne et l'Europe, p-p 86-89,

Charef M. (2011), Entre rêves et réalité : les périples d'un jeune étudiant marocain, candidat à l'émigration, in Géopolitique urbaine, *revue du Centre d'Etudes Géographique de l'Université de Metz*, Moselle, tome XXXIII-N°1-4-2006, p-p 135- 142 http://www.univ-metz.fr/recherche/labos/cegum/Mosella/MXXXIII14.html

Charef M. (2016), L'enjeu des transferts d'argent des migrants : le cas des pays du Maghreb, in *revue Diplomatie*, les grands dossiers n° 31, Géopolitique des migrations, février-mars 2016.

Charef, M. (2010), Migrations des compétences, *Les Cahiers du Plan*, n° 29. Publication du Haut-Commissariat au Plan, Rabat. p 63-93.

Charef. M. (2016), Les migrations méditerranéennes face à la citadelle Europe : le cas du Maroc, in *revue Diplomatie*, les grands dossiers n° 31, Géopolitique des migrations, février-mars 2016.

Chattou Z. (2015), Regards critiques des jeunes Marocains sur leur place dans la vie politique nationale et les mobilités vers l'Europe, *Revue Alternatives Rurales*, Hors-série http://alternatives-rurales.org/wp-content/uploads/HSJeunes/AltRurHSJeunesChattouLectEcran.pdf

Chattou Z. (2017), Migration des bergers marocains et leur salarisation dans les sociétés pastorales en Italie et en Espagne, *Revue Italienne Zapruder Storie in movimento*, Quadrimestrale

Hamdouch B. (2013), Contribution à une nouvelle politique migratoire au Maroc : quelques faits à prendre en considération, *Revue des F.A.R*, Rabat.

Harrami, N. et Zmou, A., (2014), Morphologie de la migration transnationale dans le Tadla à la fin des années *2000*, in. *Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Béni Mellal*, n° 14/15, 2013/14, ISSN 2485-6919 ;

Hellio, E. (2013b), Saisonnières à la carte. *Cahiers de l'URMIS*, no 14. https://urmis.revues.org/1203.

Kadri, A. (2012), Associations et ONG au Maghreb. *NAQD*, no 29: 87-117.

Khachani M. (2010), La migration irrégulière au Maroc : un état des lieux, *Les Cahiers du Plan* n°29, éd. Haut - Commissariat au Plan, CND, Rabat, pp. 43 - 62.

Lacroix T. (2012), Associations et entreprises : l'armature sociale de l'entre-deux franco-marocain. *Diversité Ville-École-Intégration*, 2011, 164, pp. 22-26

Mespel, S. (2013), Stimulations linguistiques dans l'accueil petite enfance : une solution pour prévenir l'échec scolaire ? In *Développement du langage et plurilinguisme chez le jeune enfant*, 185-94. ERES. https://www.cairn.info/developpement-du-langage-et-plurilinguisme-chez-le--9782749238746-p-185.htm.

Porto, A. Di. (2011), Profils des retraités nés au Maroc selon le lieu de résidence à la retraite. *Retraite et société*, no 61 (décembre) : 185-201.

Samaoli O. (2012), Les naufragés de la vieillesse : les immigrés âgés en France ? *Alternatives non violentes* - n° 162 - 03/2012 - pp. 16-23

Villafañe, A. et L. Carnicero (2016), Les mineurs étrangers non accompagnés en Espagne. *VST - Vie sociale et traitements*, no 130 (juin) : 84-88. https://doi.org/10.3917/vst.130.0084.

Wolfs, J-L., E. García Redondo, B. Espejo Vilar, L. Lázaro Herrero, C. Delhaye, L. Ekanga, G. Koffi, N. Simsek, C. De Blasio, et H. El Adek (2017), Conception sécularisée ou non-sécularisée de la science chez des élèves de sept pays. *Carrefours de l'éducation*, no 44: 84-99. https://doi.org/10.3917/cdle.044.0084.

Zeneidi, D. (2013a), Femmes/fraises. Import/Export. *Souffrance et théorie*. Paris, Presses Universitaires de France - PUF. https://www.cairn.info/femmes-fraises--9782130624585-p-47.htm.

3- Ouvrages

Arab C. (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Des invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Edition En toutes Lettres, Casablanca, 185p.

Beaman, J. (2017), *Citizen Outsider: Children of North African Immigrants in France*. Oakland: University of California Press.

Hily M-A., Poutignat P., Vollenweider-Andresen L., Steriff-Fenart J. (1996), *Familles maghrébines immigrées transmission inter-générationnelle, redéfinitions identitaires et insertion sociale*, Soliis, Nice, 148 p.

Moujoud N. (dir.) (2014), *Genre et migrations algériennes et marocaines en Europe. Bilan comparatif des études en France, en Italie et en Espagne*, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations-PME, Rabat.

Walburg, C. (2014), *Migration und Jugenddelinquenz. Mythen und Zusammenhänge*. Berlin.

Abécassis, F., K. Dirèche, et R. Aouad, (éd.) (2012a), *La bienvenue et l'adieu 2 : Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XVe-XXe siècle)*. Description du Maghreb. Maroc: Centre Jacques-Berque.
http://books.openedition.org/cjb/123.

Abécassis, F., K. Dirèche, et R. Aouad, (éd.) (2012b), *La bienvenue et l'adieu 3 : Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XVe-XXe siècle)*. Description du Maghreb. Maroc : Centre Jacques-Berque.
http://books.openedition.org/cjb/124.

Alami M'Chichi H. (dir.) (2011), *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc : Théories, concepts, méthodes et défis contemporains*. Actes du colloque international du programme MIM-AMERM, 29-30 octobre 2010 à Rabat, Maroc. Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, 2011, 399 p.

Alami M'Chichi H. (dir.) (2016), *Migrations et crises contemporaines*, Publisud,

Alami M'Chichi H. (dir.), (2016), *Migrations internationales des Marocains et changement social*, Publisud

Alami M'Chichi H. (dir.), (sous presse), *Un autre regard sur les migrations*. *Expériences du Maroc,* Harmattan

Pott A., K. Bouras-Ostmann, R. Hajji, S. Moket (2014), *Jenseits von Rif und Ruhr 50 Jahre marokkanische Migration nach Deutschland,* Springer Fachmedien Wiesbaden.

Atouf E., (2012), *Migrations religieuses andalouses*, Ed. Souss, Agadir

Belguendouz A. (2011), *Gestion migratoire au Maroc et projet de réforme constitutionnelle 2011. Plaidoyer pour la constitutionnalisation de la représentation des citoyens marocains à l'étranger dans les 2 chambres du Parlement,* Rabat.

Belguendouz A. (2011), *Gouvernance migratoire au Maroc et CCME en débat (2008- 2013),* 391 pages

Berriane M. (dir.) (2014), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages

Berriane M. and H. de Haas (editors), (2012), *African Migrations Research: Innovative Methods and Methodologies*, Edition Africa World Press

Berriane M., de Haas H. & Natter K. (edited by) (2015), *Revisiting Moroccan Migrations*, Routledge – Taylor and Francis Group, 125 p.

Berriane M., et H. de Haas (éditeurs), (2012), *Les recherches sur les migrations africaines*, L'Harmattan, collection Etudes Africaines

Cassarino, J-P. (2010), *Dealing with Unbalanced Reciprocities: Cooperation on Readmission and Implications. Unbalanced Reciprocities: Cooperation on Readmission in the Euro-Mediterranean Area*, édité par Jean-Pierre Cassarino, vol. Special edition.

Ignacio Castien Maestro J., Á. Arias Dominguez et K.Tshishi Ndouba. (2016) : *La protection sociale des immigrés marocains*. *Le cas de l'Espagne.* Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger. ISBN: 978-9954-9584-4-5. 109 páginas

Charef M. (dir.) (2015), *Migrations marocaines aux Canaries*, Publication du Centre des Etudes Sahariennes, Rabat, 306 pages.

Charef M. (2012), Benhalima H et Ben Attou. M. (2012), *Migrations internationales, tissu associatif et développement des territoires : le cas du pays de Talioune-Maroc*, Ed. Forum des Initiatives Locales (FIL) –Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés (Ormes), Agadir, 197 pages ;

Chattou Z. (2014), Les entrepreneurs transnationaux dans le tourisme au Maroc, cas des investisseurs étrangers dans les médinas des villes impériales marocaines : Marrakech, Fès, Meknès et Tanger, Editions Européennes

Cohen A. et Berriane M. (dir.) (2011), *De Marruecos a Andalucia: migracion y espacio social*, Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja, Granada, 428 pages

El Qadim N., (2015), *Le gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne*, Paris, Dalloz.

Hamdouch Bachir (Dir.), (2016), *L'avenir des migrations transméditerranéennes au-delà des crises*, Rabat, AMI (édition)

Hanchane H. Aouchar A. Bahani A., (2014), *Migrations internationales et développement : cas de la province de Zagora*, Université Mohammed V, Souissi

Infantino, F. (2016), *Outsourcing Border Control. Politics and Practice of Contracted Visa Policy in Morocco.* Palgrave MacMillan, Mobility & Politics.

Iskander, N., (2010), *Creative State: Forty Years of Migration and Development Policy in Morocco and Mexico*. Ithaca : Cornell University Press

Khrouz N. et N. Lanzarena, (dir.), (2016), *Migrants au Maroc : Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*. Nouvelle édition [en ligne]. Rabat : Centre Jacques-Berque, 2015.
http://books.openedition.org/ cjb/865.

Laffort Bruno (Éd.) (2014) *Entre ici et là-bas. Des Maghrébins racontent*, Paris, Karthala, 588 p., ISBN : 978-2-81111-285-1

Mourji F. Ferrié J-N, Radi S. et A. Mehdi, (2016), *Les migrants subsahariens au Maroc : enjeux d'une migration de résidence*. Edition Konrad Adenauer Stiftung e. V

Peraldi, M., (2011), *D'une Afrique à l'autre : migrations subsahariennes au Maroc*, Paris, Karthala, 2011

Ruben A. (2014), *Illegality, Inc.: Clandestine migration and the business of bordering Europe* (University of California Press)

Salih, R. (2013), *Gender in transnationalism: Home, longing and belonging among Moroccan migrant women*. Routledge.

Therrien C. (coord.), (2016), *La migration des Français au Maroc. Entre proximité et ambivalence*, Editions La Croisée des Chemins

Zmou A. et El Ansari B. (2016), *Migration de retour et la réintégration économique des émigrés de la ville de Beni-Mellal*. Pub CCME. Janvier 2016.

Zontini, E. (2010), *Transnational families, migration and gender: Moroccan and Filipino women in Bologna and Barcelona*. Vol. 30. Berghahn Books.

4- Chapitres d'ouvrages

Abdelmoula Y. (2014), Les Marocains du Canada, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 467-504

Abou El Farah Y. (2014), La communauté marocaine en Afrique subsaharienne in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 529-561

Aderghal M. (2014), Discours, images et opinions sur l'émigration au Maroc. in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 139-158

Alami M'Chichi H. (2010), Evolutions de la recherche au Maroc sur les migrations internationales : avancées et défis, in *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 29-35

Alioua M. and C. Heller (2013), Transnational Migration, Clandestinity and Globalization - Sub-Saharan Transmigrants in Morocco. Published in Sven Kesselring, Gerlinde Vogl and Suzanne Witzgall (eds), *New Mobilities Regimes in Art and Social Sciences*

Alioua M. (2010), Jeunes transmigrants subsahariens au Maroc, in Françoise Lorcerie (édit), *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, CNRS Edition, pp. 59-82

Alioua M. (2012), Transnational migration: a staged migration. The example of Sub-Saharantransmigrants. stopping over in Morocco, in H de Haas, F. Düvell, I. Molodikova, (eds.), *Transit Migrations in Europe: Contested Concepts and Diverse Realities*. Amsterdam university press

Arab C. (2010), Migrer ou circuler ? La migration circulaire des saisonnières en Espagne, in Actes du colloque international *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 271-288

Arab C., (2015), Emergence de circulations migratoires féminines des Marocaines vers de nouvelles destinations. Espagne et Pays du Golfe. In *L'institutionnalisation du genre au Maghreb et en contexte migratoire.* Aissa Kadri et Nasima Moujoud. Edition Mondes Méditerranéens. Pp.207-224

Arab C., Charef M., S. Gildas, (2015), France et Maroc*, In Dictionnaire des migrations internationales.* Approches géohistoriques. Armand Colin, pp 176-182

Audebert C., Lacroix T., et Ma Mung E., (2018), La famille transnationale dans les recherches sur les migrations. In *La famille à distance : Mobilités, territoire et liens familiaux*, par Christophe Imbert, Eva Lelièvre, et David Lessault. Questions de populations. Paris: Ined.

Bahani A. & H. Hanchane (2010), Impact des transferts de fonds sur la pauvreté dans la province de Zagora : résultats d'une étude microéconomique. in *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 339-372

Bahmad J. (2015), From Slavery to the Screen : Sub-Saharan Migrants in *Moroccan History and Cinema*, pp. 151-157

Berriane (M) (2014), Images et perceptions de l'Europe par la société marocaine à travers le prisme des droits de l'Homme, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 159- 187

Berriane M., (2014), Les nouvelles tendances de la migration marocaine, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp 9-20.

Berriane M., (2015), Die marokkanische Migration nach Deutschland aus der Sicht Marokkos, in *Jenseits von Rif und Ruhr. 50 Jahre marokkanische Migration nach Deutschland*, (Andreas Pott, Khatima Bouras-Ostmann, Rahim Hajji und Soraya Moket, édit.), Springer VS, pp. 269-298.

Berriane M., Aderghal M., (2014), Etat de la recherche sur les migrations marocaines, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 23-60

Berriane M., Aderghal M., Amzil L. (2012), Migratory flows and profiles of Moroccan migrants in Spain, Methodological elements for a quantitative analysis of Moroccan emigration to Andalusia (Spain), *African Migration Research: Innovative Methods and Methodologies*, *"Mohamed Berriane and Hein de Haas (editors)*, Edition Africa World Press

Berriane M., Oussoulous N., Michon G, Aderghal M. et Moizo B., (2016), Tourisme et résidents étrangers dans les arrière-pays marocains, In Berriane (M) et Michon (G) dir. (2016), *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ?, Une expérience marocaine*, Editions Ird et Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, pp. 233-251

Berriane J., (2012), La formation des élites subsahariennes au Maroc, dans M. Mokhefi, A. Antil (Hg.), *Le Maghreb et son sud: vers des liens renouvelés*, Paris, p. 155- 171.

Besato B. (2011), Donne maghrebine nel Veneto. Percorsi lavorativi e culturali, in *Studi Emigrazione*, XXXVIII, n° 143, p. 539-564.

Beveridge A., Weber S., Beveridge S. (2014), Marocains des Etats Unis, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages, pp. 505-526

Bouiyour J. (2010), Les transferts des fonds des migrants marocains, leviers de croissance et du développement. in *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 309-308

Bouras Ostmann K. (2014), Les Marocains d'Allemagne, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 189-218

Bouras Ostmann, K. (2011), Arrière-fond socioculturel et référentiel religieux de la jeunesse marocaine issue de l'émigration en Allemagne. In: Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (2011): *Islam en Europe: quel modèle ?* Rabat. P. 199-210.

Bouras-Ostmann, K. (2013), Der Einfluß der Muttersprache auf Zweitsprache und Schullaufbahn. Empirische Studie am Beispiel marokkanischer Migrantenkinder. In: Wolff, Armin (éd.) (2013): *Zielsprache Deutsch*. Tome 02/2012. Tübingen. P. 39-55.

Bouras-Ostmann, K. (2014b), Marokkaner in Deutschland – Ein Überblick. In: Pott et al. (2014: 33-61).

Bouras-Ostmann, K. (2016), Arabisch. In: Burwitz-Melzer, Eva / Mehlhorn, Grit / Riemer, Claudia / Bausch, Karl-Richard / Krumm, Hans-Jürgen (éd.) (2016): *Handbuch Fremdsprachenunterricht*. Tübingen. P. 483-487.

Caruso I., Greco S. (2014), Les Marocains d' Italie, in Berriane M. (coord. par) *Marocains de l'extérieur 2013*, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'étranger, ed. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger, l'Organisation Internationale des Migrations (Oim), Rabat-Maroc, pp. 339-370.

Castien M., J. Ignacio, D. De Leon, M. Celeste y L. Maneiro, B. (2010), La vivencia del rechazo y de la aceptación. Análisis de algunos modelos presentes en la inmigración marroquí en España. En De Castro, Carlos, Gadea, Elena, Moraes, Natalia y Pedreño, Andrés (eds): *Mediterráneo migrante. Tres décadas de flujos migratorios*. Murcia: Servicio de Publicaciones de la Universidad de Murcia. ISBN: 978-84-8371-900-8. Páginas: 173-190.

Chamkhi A. &T. Dubois (2010), La mobilité internationale des étudiants marocains. Stratification scolaire, investissement familial et opportunité, in *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 289-308

Charef M. (2014), Les Marocains et les Maroco-descendants de France : Une histoire partagée, in Berriane M. (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, Rabat 2014, p-p 311-338 ;

Charef M. (2015), La longue histoire des migrations marocaines, in *l'immigration marocaine en Belgique mémoires et destinées*, Editeur Couleur Livres, Bruxelles, 220 pages.

Charef M. (2015), Le Maroc, pays d'immigration, in *l'immigration marocaine en Belgique mémoires et destinées*, Editeur Couleur Livres, Bruxelles, 220 pages.

Charef M. (2015), Les littoraux euro-maghrébins et les migrants. Entre blocages, menaces et protections, in *La Méditerranée au prisme des rivages. Menaces, protections, aménagements en Méditerranée occidentale (XVIe-XXIe siècles)*, Bouchène, Paris, p-p 169-180.

Charef M. Arab C., Gildas S. (2015), Maroc, *Dictionnaire des migrations : approche géo-historique*, sous la direction de Gildas Simon, Ed. Armand Colin, Paris, p-p 276-282.

Charef M. (2016), Harraga, in *Dictionnaire de la Méditerranée*, sous la direction de Dionigi Albera, Maryline Crivello, Thierry Fabre et Mohamed Tozy Actes Sud - Mmsh/CNRS. p-p. 607-615.

Charef M. et J. Cebian de Miguel (2013), Le rôle du Maroc comme interface migratoire, au présent, in *l'émigration/immigration marocaine à l'ère de la mondialisation*, Editions de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, Rabat, p-p 151-162 ;

Charef M. (2011), Le développement et le co-développement au regard des recherches sur les migrations internationales au Maroc, in *La recherche sur la question migratoire au Maroc : avancées et défis contemporains*. Amerm et PME.

Charef M. (2011), Le migrant acteur de développement : enjeux et limites ? *Estudios Sobre Inmigracion*, seleccion de textos de los simposios internationales 2007-2010, Ed. Ciudadania y Valores Fundacion, p-p : 191-213.

Charef M et J. Cebian de Miguel (2012), La inmigración irregular española procedente de Marruecos, in *Dos Fronteras : Marruecos -México*, Ed. Ciudadania y Valores Fundacion., Madrid, 15 pages ;

Charef M (2016), Fragments des projets migratoires des jeunes de la région Souss-Massa : du destin au destin, in *Migrations internationales des marocains et changements social*, Editions Publisud, p-p 61-86.

Charef M. (2016), Université et pouvoirs publics : renforcement de la recherche scientifique, gouvernance et partenariat en matière de migration, in *Actes du séminaire : nouvelle politique migratoire : vers un rôle renforcé de l'université*, publication du Ministère Chargé des Marocains à l'Etranger et des Affaires de la Migration et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des cadres , Rabat, p-p 109-119.

Chattou Z. (2010), Tourisme, migrations et société dans le Haut Atlas: cas du village d'Armed à Imlil, in *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 247-270

Cherti M. (2014), La migration de retour vers le Maroc. Un voyage sans fin, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 107-138

Cherti M. (2014), Les Marocains du Royaume Uni, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 419-463

Collyer M. (2013); The Moroccan state and Moroccan citizens abroad. In: Collyer, M (ed.) *Emigration Nations: The Policies and Ideologies of Emigrant Engagement*. Basingstoke: Palgrave, 179–204. Google Scholar, Crossref

de Haas H. (2013), Migration and Development: Policy lessons from the Moroccan Experience, in Cortina, Jeronimo and Enrique Ochoa-Reza (eds.), *Managing Migration: Maximizing Development and Well-Being in Sending and Receiving Nations*. New York: Columbia University Press.

de Haas, H. and Tineke Fokkema (2013), Transnational return and pendulum migration strategies of Moroccan migrants: Intra-household power inequalities, tensions and conflicts of interest, in Oso, L and N. Ribas (eds.), *The International Handbook on Gender, Migration and Transnationalism: Global Development Perspectives*, Cheltenham, UK: Edward Elgar.

de Haas, H. (2014), Un siècle de migrations marocaines : transformations, transitions et perspectives d'avenir, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages, pp. 61-72

El Qadim N. (2017), De-Europeanising EUropean borders : EU-Morocco negotiations on migrations and the decentring agenda in EU studies, in Marc Woons and Sebastian Weier (eds.), *Borders, Borderthinking, Borderlands: Developing a Critical Epistemology of Global Politic*s

Ezzine A. (2014), Les Marocains des pays arabes, in Berriane M. (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages. Pp. 563-602

Gabrielli L. (2011), European immigration policies outside the Union: An impact analysis on migration dynamics in North African transit areas, in *The challenge of the threshold. Border closures and migration movements in Africa*, edited by Jocelyne Streiff-Fénart and Aurélia Segatti, Lexington Books, Lanham MD, pp. 3-16.

Gobe, E., C. Marry, F. Chamozzi, et S. Daviet (2015), Logiques managériales et entrepreneuriales des diplômés tunisiens et marocains des grandes écoles françaises (1990-2000). In *L'entrepreneuriat transméditérranéen: les nouvelles stratégies d'internationalisation*. Paris: Karthala, Irmc.

Gutekunst M. (2016), Language as a new instrument of border control: the regulation of marriage migration from Morocco to Germany, in: Berriane, M., H. de Haas and K. Natter (eds.), *Revisiting Moroccan Migrations*. London, UK: Routledge.

Hamdouch B. (2015), Migration and Youth - A Moroccan Perspective, *Youth, Revolt, Recognition The Young Generation during and after the "Arab Spring"* Edited by Isabel Schäfer

Harrami N. (2016), La mobilité transnationale dans le Tadla : une lecture comparée de deux vagues de migration (1960-70 et 1980-90), in. Alami Mchichi, H. (éd.), *Migrations internationales des Marocains et changement social*, Publisud, Paris, 2016, ISBN : 978-2-36291-078-4.

Harrami N. (2016), La représentation sociale des Français installés au Maroc : synthèse des données de l'enquête quantitative menée auprès des Marocains, in. Therrien, C. (dir), *La migration des Français au Maroc. Entre proximité et ambivalence*. Editions La Croisée des Chemins, Casablanca, ISBN 978-9954-1-0555-9.

Harrami N. (2011), La transmission de la culture religieuse dans les familles marocaines migrantes de France, in. Bendahmane, H., (éd.), *Malaise dans la transmission. Crise de l'idéalité et fondation du sujet*, l'Harmattan, Paris, 2011.

Harrami N. (2011), Un bilan de la recherche en sciences sociales sur les migrations internationales au Maroc, in. Alami Mchichi, H. (éd.), *Les évolutions de la recherche*

sur les migrations internationales au Maroc. Théories, concepts, méthodes et défis contemporains, AMERM

Harrami N. (2015), New Directions in Migration Research in Morocco, in. Ayşem Biriz Karaçay, Ahmet İçduygu, *Critical Reflections in Migration Research: Views from the North and the South*, Koç University Press, Istanbul, 2015, pp. 153-158, ISBN: 978-2-36291-017- 3;

Ihadiyan Abid (2010), Etude empirique de l'impact économique local des migrations. Cas de la région de Nador. in *Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, p. 373-399

Iskander N. (2013), Moroccan Migrants as Unlikely Captains of Industry: Remittances, Financial Intermediation, and La Banque Centrale Populaire. In S. Eckstein, ed. *Immigrant Impact in their Homelands*. Durham: Duke University Press.

Iskander N. (2013), Migration and development, global South/Mexico-Morocco. I. Ness, ed. *The Encyclopedia of Global Human Migration*. Wiley Blackwell

Jiménez Alvarez, M. (2014), Útiles teóricos para una reflexión sobre la movilidad: circulación infantil, migración autónoma y sistemas de dependencia. In Ribas-Mateos, Natalia y Laiz, Sofía, *Movilidades Adolescentes. Elementos teóricos emergentes en la ruta entre Marruecos y Europa*. Bellaterra, pp.233-245

Jolivet D. (2016), Times of uncertainty in Europe: migration feedback loops in four Moroccan regions, in: Berriane, M., H. de Haas and K. Natter (eds.) (2016) *Revisiting Moroccan Migrations*. London, UK:Routledge.

Karibi Kh. (2015), Migrants subsahariens à Rabat, une entrée spatiale : l'épreuve des espaces publics, in *Migrants au Maroc, Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, publication Fondation Konrad Adenauer pp. 165-171

Khaldi M. (2014), Marocains d'Espagne, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages 263-310

Khrouz N. (2015), De la respécification de la notion de transit, in *Migrants au Maroc, Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, publication Fondation Konrad Adenauer, pp. 103-110

Lacroix T. (2014), Les associations d'immigrés marocains en France et leur rôle dans le développement du Maroc. *Marocains de l'extérieur 2013*, Berriane Mohamed (ed.) Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains de l'Etranger, pp. 93-106, Jul. 2014

Lacroix T. (2015), Mémoire diasporique, mémoire exilique: réflexions à partir des exemples marocains et polonais. Michèle Baussant; Irène Dos Santos; Isabelle Rivoal. *Migrations humaines et mises en récit mémorielles. Approches croisées en anthropologie et préhistoire*, Presses Universitaires de Paris Ouest, pp.249-271, Sociétés humaines dans l'histoire

Lacroix T. and Dumont A. (2015), Moroccans in France: Their Organizations and Activities Back Home. In *The State and the Grassroots: Immigrant Transnational Organizations in Four Continents*, by Alejandro Portes and Patricia Fernandez-Kelly, 212–35. New York, Oxford: Berghan Books.

Lacroix T. Le Roux G. (2016), The forms and determinants of public transnationalism: a North African comparison in Elena Ambrosetti, Donatella Strangio et Catherine Wihtol De Wenden, *Migration in the Mediterranean. Socio-economic perspectives,* Abingdon: Routledge. pp. 171-191 (Routledge Series in European Economy)

Lacroix T. et Dumont A. (2018), De l'association locale à l'associationnisme transnational. In *Étudier les migrations internationales: expériences de recherche*, par Marie-Antoinette Hily, Emmanuel Ma Mung, et Yann Sciboldo Zurcher. Tours: Presses Universitaires François Rabelais

Lahlou M. (2017), Pourquoi part-on de façon irrégulière d'Afrique? In: Jünemann A., Scherer N., Fromm N. (eds) *Fortress Europe?* Springer VS, Wiesbaden

Maheu R. (2014), Marocains et Belgo-marocains de Belgique, in Berriane (M) (sous la direction de), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages, pp. 219-262

Pittau F., Ricci A. (2014), La collettività marocchina in Italia. Riflessioni a partire dalle statistiche, in *Dialoghi Mediterranei*, n.9, settembre 2014.

Díaz-Hernández R. (2014), Las regiones de destino de las migraciones marroquíes en Europa a finales del S. XX y principios del S. XXI. Cambios demográficos, sociales y económicos en las relaciones euromarroquíes in Abdemajid Kaddouri, Abdelkader Gonegai, M. El Assaad y Aicha El Maati (coords.): *Le Maroc et les Îles Canaries: la construction de l'espace atlántique.* Faculté des Lettres et des Sciencies Humaines Ben M'sik-Casablanca. ISBN: 978-9954-946-0-5.

Refass M. (2014), Les Marocains des Pays-Bas, in Berriane M. (sous la direction), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages, 371-418

Sidi Hida B. (2015), Migration au Maroc et faits du « printemps arabe », in *Migrants au Maroc, Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, publication Fondation Konrad Adenauer, pp. 111-118

Terrazzoni L., (2015), Les nouveaux migrants français à Essaouira et Marrakech, in Khrouz N., Lanza N., (dir.), *Migrants au Maroc. Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, Rabat, Centre Jacques-Berque, Fondation Konrad Adenauer Stiftung, p. 24-30.

Therrien C. and C. Pellegrini (2016), French migrants in Morocco: from a desire for elsewhereness to an ambivalent reality, in: Berriane, M., H. de Haas and K. Natter (eds.) (2016) *Revisiting Moroccan Migrations*. London, UK: Routledge.

Timera M. (2011), Migrations between transit, settlement and redefinitions of identity : A case study of Senegalese migrants in Morocco and Nigerian migrants in Senega. In *The Challenge of the Threshold : Border Closures and Migration Movements in Africa*. Lexington Books.

Virkama A., C. Therrien, N. Harrami and A. Kadri (2012), Franco-Moroccan transnational space: Continuity and transformations.-in in. Pitkänen, P. (Editor), Içduygu, A. (Editor) and Sert, D. (Editor), *Migration and Transformation: Multi-Level Analysis of Migrant Transnationalism (International Perspectives on Migration)* Springer, Dordrecht Heidelberg New York London, 2012, pp. 63-102

Wolff, S. (2016), The Politics of Negotiating EU Readmission Agreements: Insights from Morocco and Turkey. In: Zaiotti, R. (2016) *Externalizing Migration Management: Europe, North America and the Spread of 'Remote Control' Practices.* Routledge Research in Place, Space and Politics.

Zmou A.et Arab C. (2014), La région Tadla Azilal ; des anciens champs migratoires vers la France aux nouvelles filières migratoires vers l'Espagne et l'Italie. In *Movilidades Adolescentes. Elementos teóricos emergentes en la ruta entre Marruecos y Europa*, Editions Bellaterra, Barcelona. 2014.

5- Divers : rapports de recherche, notes, working papers, thèses

Abouyoub Y. (2013), De Tingis à la quête du rêve américain de la communauté marocaine aux Etats-Unis, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Achemlal M. (2010), Aspects démographiques et socio-économiques de la migration internationale marocaine et leurs impacts, (rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Ait Ben Lmadani F. et al (dir.) (2016), La politique d'immigration. Un jalon de la politique africaine du Maroc ? Cas de la régularisation des migrants subsahariens, (Rapport de recherche programme AMERM/MIM, en ligne)

Ait Benlmadani F. et Z. Chattou (2014), Les Sénégalais dans la société marocaine. Parcours, motivations et insertion sociale. (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Alioua M. (2011), L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe. L'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires. Thèse de Doctorat de sociologie, Université de Toulouse

Álvarez-Miranda Navarro, B. y Castien Maestro, J. Ignacio (2012), Diversity and Contingency of Migrant Religión: Islam among Moroccans in Spain. En Toguslu, Erkan, Leman Johan y Mesur Sezgin, Ismail (eds): *Identity, Religion and Ethnicity: New Patterns, Realities and Pitfalls. Workshop Proceeding*. Lovaina: KU Leuven Gülen Chair for Intercultural Studies. Páginas: 29-39.

Amsidder A. (2012), Les gueules noires racontent le charbon. Les mineurs du grand Souss, entre mémoire et oubli, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Aouchar A. et al (2011), Migrations internationales et développement local au Maroc. Cas de la Vallée du Drâa moyen et du bassin de Tazarine/Taghbalte: province de Zagora, (Rapport de recherche programme AMERM/MIM, en ligne)

Arab C. (2011), Les invisibles de la migration marocaine. Emergence de nouvelles circulations migratoires des femmes en Europe méditerranéenne (Espagne), (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Atouf E. (2013), Migrations forcées : représentations et mémoires andalouses en Espagne et au Maroc (XVe-XVIIe siècles), (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Azizi, A. (2014), Les pratiques politiques médiatisées des migrants marocains : entre écriture de soi et écriture du pays d'origine. Th. Doct. Sciences de l'information et de la communication, Paris: Paris 4.

Belguendouz A. (2010), Maroc : Genre et migrations. Entre hier et aujourd'hui. Series/Number: [Migration Policy Centre]; [Carim-South]; Carim Analytic and Synthetic Notes; 2010/67; Gender and Migration Series; Socio-Political Module

Belguendouz, A. (2010), Compétences marocaines expatriées : Quelles politiques de mobilisation suivies pour le développement du Maroc? Du Tokten au Fincome. 21. Carim As. Florence: Institut Universitaire de Florence.

Belmahi, M. (2015), The position of the Moroccan Jewish community within the Anglo-Moroccan diplomatic relations from 1480 to 1886, Rabat : Morocco

Benaissa, M. A. (2012), Gestion de la migration de retour de la diaspora marocaine de France et création de projets novateurs au Maroc : enjeux et perspectives. Th. Doct. Sciences économiques, Pau: Université de Pau.

Benidir, M. (2016), Le courtage associatif en développement et l'émergence de nouvelles élites rurales dans le Sud-Est marocain. Th. Doct. Sciences politiques, Liège : Université de Liège.

Berriane M. & Aderghal M. (2010), Migration/développement Etude de faisabilité pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc, http://www.imi.ox.ac.uk/research/transatlantic-dialogues-on-migration-and-development-issues/transatlantic-dialogues-of-migration-and-development-issues

Berriane M. (2010), Mobilités nouvelles autour du Maroc à travers le cas de la ville de Fès Rapport intermédiaire,http://www.imi.ox.ac.uk/research/african-perspectives-on-human-mobility-1/african-perspectives-on-human-mobility

Berriane M., Aderghal M., Amzil L. et Oussi A., (2010), Morocco Country and Research Areas Report http://www.eumagine.org/outputs/PP4%20- %20Morocco%20Country%20and%20Research%20Areas%20Report%20-%20Final.pdf

Bouasria L., F. Ait-Mous, A. Bousbâa, M. Cheikh, J. Khalil, T. Houssam, H. Rachik et A. Zouhairi (2014), Mobilités féminines autonomes nationales et transnationales : de la métropole casablancaise aux villes-mondes, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Bouoiyour J. (2011), Etude économétrique sur les déterminants des transferts de fonds des ressortissants marocains à l'étranger, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Carrera S., Cassarino J-P., El Qadim N., Lahlou M., Den Hector L. (2016), EU-Morocco Cooperation on Readmission, Borders and Protection: A Model to Follow? (January 22, (2016). CEPS Papers in Liberty and Security in Europe, 2016. Available at SSRN: https://ssrn.com/abstract=2721658

Castien M., J. Ignacio (2010), Migraciones y precariedad identitaria. Algunas trayectorias de mujeres inmigrantes marroquíes en Madrid. En Aguiar, Maria Manuela, Guedes, Graça y Santiago Arcelina: *Expressões Femininas da Ciudadani*a. *III Encontro Mundial Mulheres da Diáspora*. Lisboa: Mulher Migrante-Associaçâo de Estudo, Cooperaçâo e Solidaridade. ISBN: 978-989-98011-1-0. Páginas: 162-167.

Castien M., J. Ignacio (2010), "Análisis de algunos modelos de secularización presentes entre los inmigrantes marroquíes en España". En CRUZ, Fernando (org.): *Etnografía (Actas do V Congresso Internacional)*. Ponte da Barca (Portugal): AGIR- Associaçao para a investigaçao e desenvolvimento sócio-cultural. ISBN: 978-989-8170-12-5.

Castien M., J. Ignacio, et al. (2011), Sentimiento de pertenencia de mujeres inmigrantes marroquíes a la sociedad española. En Herrera Clavero, F., Roa Venegas, J. M y Galindo Morales, R. (Coordinadores): *Interculturalidad, Inmigración y Convivencia VI*. Ceuta : Instituto de Estudios Ceutíes. ISBN: 978-84-92627-22-6. Paginas : 483-494.

Chamkhi A. et A. Ibourk, (2011), Analyse micro économétrique des déterminants de la migration de retour des immigrés maghrébins, Working Papers

Chamkhi A. (2016), Pourquoi certains immigrés reviennent et la plupart des étudiants veulent partir ? Vers une analyse contextuelle des motifs de retour, des perspectives de mobilité et du non-retour : l'exemple du Maroc, Thèse de doctorat en Démographie et sciences sociales, EHESS, École doctorale de l'École des hautes études en sciences sociales

Charef M. (2010), Migration des compétences, Cahiers du Plan, n° 29, pp. 63-93

Charef M. et. al. (2012), Le trafic des migrants vers l'Europe depuis la méditerranéenne occidentale : Algérie/Maroc/Espagne, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Chattou Z. et al (2011), De nouveaux entrepreneurs transnationaux dans le tourisme de Maroc Cas de l'investissement productifs dans des petites et moyennes entreprises touristiques, (Rapport de recherche programme AMERM/MIM, en ligne)

Chattou Z., Ait Ben Lmadani, F., Diopyaye T. (2012), Printemps Arabe et Migrations Internationales : Evolution des Opinions et des Politiques au Maroc. MPC Research Report 2012/08. Migration Policy Centre, European University Institute.

Cherti M. and Grant P. (2013), The myth of transit - Subsaharan migration in Morocco, Institute for Public Policy Research (IPPR).

Colectivo Ioé (2010), El impacto de la crisis económica en la situación laboral de los inmigrantes marroquíes en España, Notas socioeconómicas de la Casa Árabe http://colectivoioe.org/uploads/5f55e62d645791935205723a9ed77a63426ad8cd.pdf

Colectivo Ioé (2012), Crisis e inmigración marroquí en España. 2007-2011, CCME, Rabat, en http://colectivoioe.org/index.php/publicaciones_articulos/show/id/120

De Bel-Air, F. (2016), Migration profile : Morocco, Migration Policy Centre, EUI, Florence, Italy.

de Haas H., S. Vezzoli (2010), Migration and development: Lessons from the Mexico-US and Morocco-EU experiences, *IMI Working Paper 22*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford

de Haas H., S. Vezzoli (2010), Time to Temper the Faith: Comparing the Migration and Development Experiences of Mexico and Morocco, Migration Policy Institute, Washington.

de Haas, H. Blackwell, O. and Kubal, A. (2011), The Evolution of Moroccan Migration to the UK, Scoping Study Report, International Migration Institute.

de Haas, H. (2014), *Morocco: Setting the Stage for Becoming a Migration Transition Country?* Migration Information Source Profile. Washington, DC: Migration Information Source.

Dubois T. et A. Chamkhi (2011), Étude sur la mobilité internationale des étudiants Marocains, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Dubois T., A. Chamkhi (2010), La mobilité internationale des étudiants marocains : stratification scolaire, investissement familial et opportunité, Cahiers du Plan, n 30, pp. 16-31

El Achmit J. et al, (2010), Évaluation des associations de développement local dans la province de Taroudant, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

El Moukhi H. (2016), L'impact de la crise économique et de l'emploi en Espagne sur l'intégration économique et sociale des immigré(e)s marocain(e)s. Cas des Marocain(e) s résidants dans la Communauté Autonome de la Catalogne, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

El Qadim N. (2017), EU-Morocco Negotiations on Migrations and the Decentring Agenda in EU Studies, E-International Relations, http://www.e-ir.info/2017/06/24/eu-morocco-negotiations-on-migrations-and-the-decentring-agenda-in-eu-studies/

Engbersen, G.; E. Snel, M. van Meeteren (2013), Declining migration from Morocco to the Netherlands and the diminutive causation of migration, *IMI Working Paper 73*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford.

Ersanilli E. and R. Koopmans (2013), 'The Six Country Immigrant Integration Comparative Study (SCIICS) – Technical Report', *WZB Discussion Paper SP VI* 2013–102. Berlin: WZB

Essayouti A. (2012), Migration – développement dans les régions oasiennes et des ksours. Analyse diagnostic de la situation actuelle, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Hamdouch B., M. Mghari - Iom and Mcmream - AMI, (2012), Impact de la migration internationale sur le developpement au Maroc : Résultats de l'enquête de 2013, Iom and Mcmream

Hamel C., Moisy M. (2013), Immigrés et descendants d'immigrés face à la santé. Paris, Ined

Harrami N. et al (2011), Mobilité internationale et recomposition des sociétés locales. Anthropologie comparée de deux vagues migratoires dans le Tadla au Maroc, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Harrami N. (2010), Familial Transmission and Intergenerational Dynamics in Relation to Transnational Migration, in. Faist, Thomas; Pitkänen, Pirkko; Gerdes, Jürgen and Reisenauer, Eveline (Eds): Transnationalisation and Institutional Transformations. Collected Working Papers from the Trans-net Project, Bielefeld: Comcad, 2010, Centre on Migration, Citizenship and Development; 87), pp. 256-275.http://www.uni-ielefeld.de/tdrc/ag_comcad/downloads/workingpaper_87_TRANSNET. pdf

Hatmi M. et al (2016), Les Juifs originaires du Maroc à l'épreuve de la préservation de leur identité et du maintien des liens avec le pays d'origine. Le culte des saints et les pèlerinages, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Hellio, E. (2014), Importer des femmes pour exporter des fraises ? Flexibilité du travail, canalisation des flux migratoires et échappatoires dans une monoculture intensive globalisée : le cas des saisonnières marocaines en Andalousie. Th. Doct. Sociologie, Nice : Université de Nice Sophia-Antipolis.

Hunter A. (2018), Return to Sender: Remittances, Communication and Family Conflict. In: Retirement Home? Ageing Migrant Workers in France and the Question of Return. Imisco Research Series. Springer, Cham

Jabul Abdal Jabar H. (2011), La immigración marroquí en España : estudio histórico, thèse de la Faculté de philosophie et lettres, département d'Histoire Contemporaine.

Kadiri M. et M. Ezzahiri (2015), L'impact de la crise financière sur les transferts de fonds des migrants marocains : quels effets sur la situation de leurs familles ? Cas d'Oued-Zem, Fkih Ben Saleh, (Rapport de recherche programme AMERM/MIM, en ligne)

Kadri A., S. Chena, Kh. Messamah, H. Zeghbib (2016), Mobilités transfrontières intra-maghrébines La construction des compétences pour un autre développement, (Rapport de recherche programme AMERM/MIM, en ligne)

Khachani M. (2010), La migration irrégulière au Maroc : un état des lieux, Cahiers du Plan, n. 29, pp. 43-62

Khachani M., M Bensaïd (2010), Les nouveaux défis de la question migratoire au Maroc - BIT

Khachani M.(2011), Genre et migration au Maroc, Carim-AS 2011/19, Notes d'analyse et de synthèse – Série sur genre et migration, module démographique et économique

Khachani M.(2011), La question migratoire au Maroc : données récentes, Carim-As 2011/71

Khachani M. (2011), Migrations méditerranéennes et subsahariennes : évolutions récentes module socio-économique, Notes d'analyse et de synthèse – Carim

Khachani M. (2012), Migrations et compétences au Maroc. Projet de Rapport ETF, Amerm, ENP-S-CSP Working Paper

Khachani M. (2010), La migration des personnes hautement qualifiées : le cas du Maroc, Carim Analytic and Synthetic Notes; 2010/37; Highly-Skilled Migration Series; Demographic and Economic Module http://www.carim.org

Khrouz N., (2016), La pratique du droit des étrangers au Maroc. Essai de praxéologie juridique et politique, Thèse de doctorat soutenue le 2 juin 2016

Kubal, A., O. Bakewell and H. de Haas (2011), The evolution of Moroccan migration to the UK: A THEMIS scoping study, International Migration Institute, University of Oxford.

Lahlou Mehdi (2011), Un schéma migratoire reconfiguré, dans les faits et dans l'approche politique, Notes de l'Ifri, https://www.ifri.org/fr/publications/enotes/notes-de-lifri/un-schema-migratoire-reconfigure-faits-lapproche-politique

Lahlou M., (2015), Morocco's Experience of Migration as a Sending, Transit and Receiving Country, by, IAI Working Papers 15/30

Marina M. (2014), Les conditions de l'insécurité linguistique chez les élèves berbérophones d'origine marocaine nouvellement arrivés en France, d'après une étude en Haute Corse. *Ela. Études de linguistique appliquée*, no 175 (décembre): 343-59.

Makhlouf F. (2013), Transferts de fonds vers le Maroc : enjeux, comportement et impacts. Th. Doct. Economie, Pau: Université de Pau.

Marchandise, S. (2013), Territoires éphémères : les réseaux sociaux des étudiants marocains en mobilité internationale. Th. Doct. Géographie, Montpellier : Université de Montpellier 3.

Merizak M. (2013), Le mouvement associatif des Marocains en (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Mghari M. (2010), Migration de retour au Maroc, Cahiers du Plan, n 29, pp. 4-42

Mghari M. (2010), La migration irrégulière au Maroc, Cahiers du Plan, n 28, pp. 32-44

Mghari M. (2011), Transferts des Marocains résidant à l'étranger : Impact sur le niveau de vie des ménages, Cahiers du Plan, n 37, pp. 25-43

Mimoun A. (2010), La migration marocaine en Espagne. Deux décennies d'histoire (1973-1993), (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Moujoud N. et al (2014), Genre et migrations algériennes et marocaines en Europe. Bilan comparatif des études en France, en Italie et en Espagne, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Mouna K. (dir.) (2016), Espace imaginé, espace vécu et espace négocié Parcours croisés des migrations espagnoles et subsahariennes à Tanger, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Mounir H. (2012), Formes d'adaptation et d'intégration des femmes et des hommes d'origine marocaine en Europe. Une comparaison France/Pays-Bas, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Nadif M. (2010), Apports économiques de la migration internationale, Cahiers du Plan, n 32, pp. 49-75

Natter K. (2014), Fifty years of Maghreb emigration – How states shaped Algerian, Moroccan and Tunisian emigration, *IMI Working Paper 95*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford.

Natter K. (2016), Au-delà de pays d'origine: Schémas migratoires en Algérie, au Maroc et en Tunisie. *Etude de la section Proche et Moyen Orient/Afrique du Nord.* Berlin, DE: Friedrich Ebert Stiftung (FES).

Natter K. (2016), Mehr als nur Herkunftsländer – Migrationsmuster in Algerien, Marokko und Tunesien. *Studie des Referats Naher und Mittlerer Osten/Nordafrika*. Berlin, DE: Friedrich Ebert Stiftung (FES). A

Observatoire régional de la santé de Midi-Pyrénées (Orsmip), Les personnes immigrées vieillissantes en Midi-Pyrénées : conditions d'accès aux soins et aux services, Toulouse, ORSMIP, 2013.

Ocde (2017), Les talents à l'étranger : une revue des émigrés marocains. Paris : Ocde.

Ounnir A. et C. Corso (2012), La reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière de statut personnel. Cas du Maroc et de la France (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Pellegrini C., H. Sahib et al (2016), Le diplôme étranger, un remède au chômage des diplômés marocains ? Discours et représentations sur l'employabilité des diplômés et la valeur respective des diplômes sur le marché de l'emploi de Marrakech, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Samaoli O. Piorrot J. (2017), Portabilité des droits des retraités MRE au Maroc. Rapport de synthèse. Mmream. Rabat, octobre.

Sekhri, S. (2015), Les femmes immigrées installées en France depuis moins de 10 ans. Infos Migrations. Paris : Ministère de l'Intérieur, DGEF.

Sekkat H. (2016), L'émigration collective des Juifs marocains vers Israël : L'histoire d'une émigration clandestine, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Therrien C. et al (dir.) (2014), La question du « chez-soi » au Maroc : les représentations des migrants français confrontées aux points de vue des Marocain-es, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Wahba J., Tuccio M. and Hamdouch B. (2016), *International migration : driver of political and social change ?* IZA 42pp. (IZA Discussion Paper, 9794).

Zegrary H.(2010), Les Marocains résidant à l'étranger et les partis politiques, (Rapport de recherche programme Amerm/Mim, en ligne)

Chapitre 2
Vieillir au risque de l'immigration
Le cas des Marocains du monde

Omar Samaoli

Introduction

Les immigrés ayant fait souche ne pouvant plus être considérés comme des travailleurs « invités » ou « provisoires », l'immigration dite « de travail » (qui était conditionnée par un retour du travailleur dans son pays d'origine) est désormais devenue une question et une problématique qu'il n'est plus possible d'appréhender sous le seul angle de l'activité professionnelle. En effet, l'immigré ne peut pas être renvoyé indéfiniment à sa seule condition de travailleur et d'actif parce que les cycles de la vie ne s'arrêtent pas avec la vie active mais comprennent aussi la cessation de l'activité professionnelle, l'arrivée à la retraite et à la vieillesse pour tous ceux qui ont eu la chance d'atteindre cette étape de la vie.

Ainsi, donner la parole aux immigrés marocains arrivés aux âges de la retraite et de la vieillesse, c'est les entendre évoquer ce moment de la retraite comme extrémité de la condition immigrée, et celui de la vieillesse comme identité ou condition sociologique nouvelle, justifiant le fait qu'ils continuent ou non à résider en France. Seuls ou en famille, ancrés dans une perspective (par ailleurs toujours différée) de retour au pays, les anciens travailleurs immigrés marocains ont tous été profondément pénétrés par « la vie de France » et leur immigration s'est définitivement installée dans un provisoire devenu permanent.

Il y a encore un vide intellectuel concernant la question des retraités marocains de l'immigration, aussi bien dans les pays où ils se sont fixés qu'au niveau même du Maroc, qui peine à saisir la problématique d'une population qui n'est ni totalement absente, ni entièrement présente pour lui. Notre connaissance de l'immigration marocaine et de ces immigrés âgés est encore parcellaire. S'il y a un grand intérêt pour la vie ou le devenir des nouvelles générations, ou pour les questions de nature économique, les problématiques de société comme la question des MRE[1] retraités commencent seulement à trouver une résonance dans l'opinion comme auprès des pouvoirs publics.

Historiquement, des villes et des villages entiers de toutes les régions du Maroc ont vu partir vers la France, de façon régulière et organisée, toute leur jeunesse et leur force de travail. L'immigration vers la France a exercé une attraction irrésistible à la mesure de ses nombreuses promesses et de la volonté des candidats d'améliorer leur condition sociale et économique et, solidairement, celle de tous ceux dont ils se sentaient et se sentent parfois encore (même dans la vieillesse)

[1] MRE : Marocains Résidents à l'Etranger. Par commodité d'écriture, nous utiliserons cette abréviation tout au long du texte.

porteurs d'espoir. Cette émigration vers la France a donc été une vaste « noria » humaine alimentant, au gré des besoins, les bassins miniers, les sites industriels de l'automobile, les chemins de fer, l'agriculture ou encore le secteur du bâtiment. La France et les pays voisins manquaient de bras pour les travaux épuisants, connus pour leur pénibilité.

Pendant longtemps, le temps de l'immigration et dans l'immigration est resté, pour les intéressés eux-mêmes comme pour les sciences sociales, un temps vide où il ne se passait jamais rien, un temps provisoire pour des immigrés provisoires, en principe destinés à rentrer au pays. Les MRE passaient pour des gens sur qui la France n'avait aucune prise, comme si le pays d'accueil n'exerçait aucune influence sur eux, sur leur façon de vivre ou même sur leur choix de continuer ou non à y résider. Au fil des années, tout cela a cependant subi des transformations notables. L'immigration a produit des effets irréversibles et parfois corrosifs sur les immigrés marocains, dont la vie en France a été modifiée par l'arrivée des familles et leur regroupement, par la naissance des enfants au sein de l'immigration et par la réinvention, dans les régions d'installation, de tout un paysage social, culturel et religieux dans lequel ils retrouvaient un peu de leur Maroc[2].

On peut dès lors avancer que la problématique du vieillissement et du devenir des anciens travailleurs immigrés marocains à la retraite ou dans la vieillesse s'articule autour de trois registres :

1) Des considérations d'ordre sociologique ou psycho-social

2) Des considérations d'ordre socio-sanitaire et gérontologique

3) Des considérations d'ordre légal et administratif

1. Des considérations d'ordre sociologique ou psycho-social

Des travailleurs aux retraités MRE

Loin d'être exclusive de certains pays, la question du vieillissement des populations d'origine immigrée se pose dans l'ensemble des pays européens et reste très insuffisamment abordée. Dans cet espace, les MRE constituent une communauté numériquement importante : le tableau 1 quantifie leur présence dans les principaux pays européens ayant accueilli des migrations. A noter que ces données ne reflètent pas le parcours classique de l'immigration ouvrière marocaine tel qu'il existait au siècle dernier. Ainsi, après la France, l'Espagne et l'Italie sont les pays où la présence des MRE est la plus importante, plus qu'en Belgique ou aux Pays-Bas, qui sont pourtant des pays de destination beaucoup plus anciens. En ce sens, la retraite et la vieillesse en France de ces personnes constitue un fait sociologique ancien alors que dans les années à venir, cette attention devra se concentrer davantage sur l'Espagne et l'Italie qui comptent une population de MRE encore active, qui commence seulement à être concernée par ces questions.

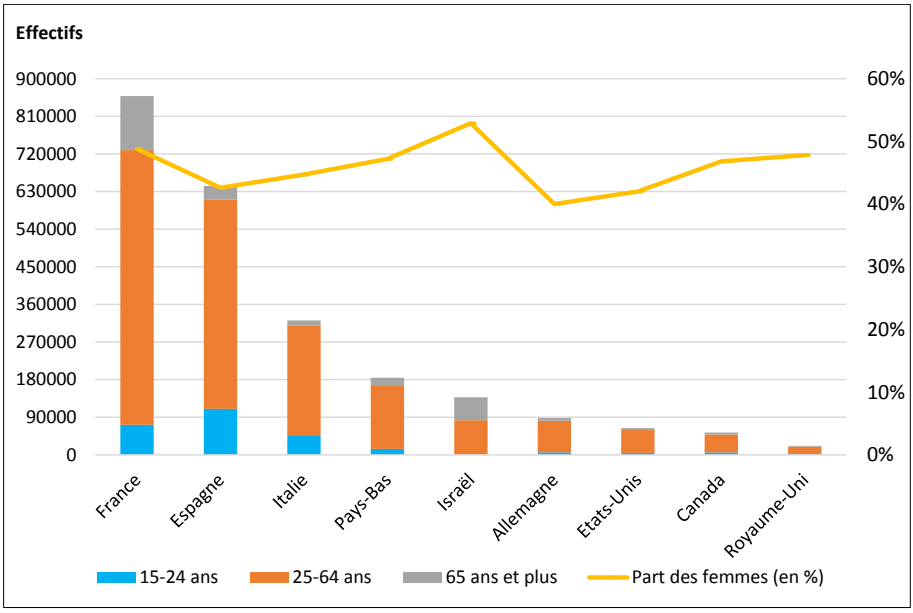
[2] C'est une illusion de croire que les hommes circulent comme des pages vides d'un livre sur lequel on peut imprimer ce que l'on veut. Ils se déplacent avec leur identité, leur culture, leur religion, ce qui a souvent mis à mal les politiques d'intégration qui ont été déployées au fil du temps sans être attentives à cette dimension.

Tableau 1 : Le nombre des MRE dans les pays européens

Classement	Pays	Effectifs
1	France	1 349 306
2	Espagne	898 855
3	Italie	611 947
4	Belgique	358 716
5	Pays-Bas	295 438
6	Allemagne	146 998

Source : Talents à l'étranger : une revue des émigrés marocains, OCDE, février 2017.

Figure 1 : La proportion de femmes chez les MRE dans les principaux pays européens



Source : Talents à l'étranger : une revue des émigrés marocains, OCDE, février 2017.

Par ailleurs et à la lumière de la figure 1, si la présence importante des femmes immigrées en France peut être attribuée aux regroupements familiaux, cette même présence en Italie et en Espagne s'explique par d'autres facteurs, particulièrement l'arrivée de femmes immigrées porteuses d'un projet migratoire propre. Il est probable que ces dernières seront plus à l'abri du besoin lorsqu'elles arriveront à la retraite que les femmes immigrées rejoignantes en France qui sont versées d'emblée dans les dispositifs de solidarité, la plupart d'entre elles n'ayant pas exercé de profession donnant droit à des retraites.

En France, pour ce qui nous concerne dans cette contribution, 1.750.000 personnes immigrées sont âgées de 55 ans et plus : 900.000 d'entre elles sont issues de l'Union Européenne et 795.000 de pays tiers. Parmi ces dernières, 347.000 ont

plus de 65 ans et 475.000 (soit 60 %) sont originaires du Maghreb (50 % sont Algériens, 35 % Marocains, 15 % Tunisiens).[3]

Concentrer le propos sur la situation en France se justifie de plusieurs façons : d'abord, par la présence très importante des MRE et son corollaire, l'importance du nombre de retraités. Ensuite, en raison de l'émergence d'une population féminine rattrapée elle aussi par la question de la vieillesse. Cette tendance de l'émergence des femmes retraitées se confirme dans l'ensemble des pays européens qui ont accueilli à des moments divers une immigration originaire du Maroc, et qui comptent près de 266.000 personnes âgées de plus de 65 ans, dont plus de la majorité sont des femmes (Figure 1).

Sur un total de 1.349.306 MRE que compte la France, 175.000 sont âgés de 55 ans et plus (Tableau 2) (Bas Theron et Michel, 2003). Si on laisse de côté la question de la population féminine qui avoisine les 60 ans, les MRE qui sont déjà à la retraite constituent un ensemble déroutant par la diversité des profils que l'on y rencontre :

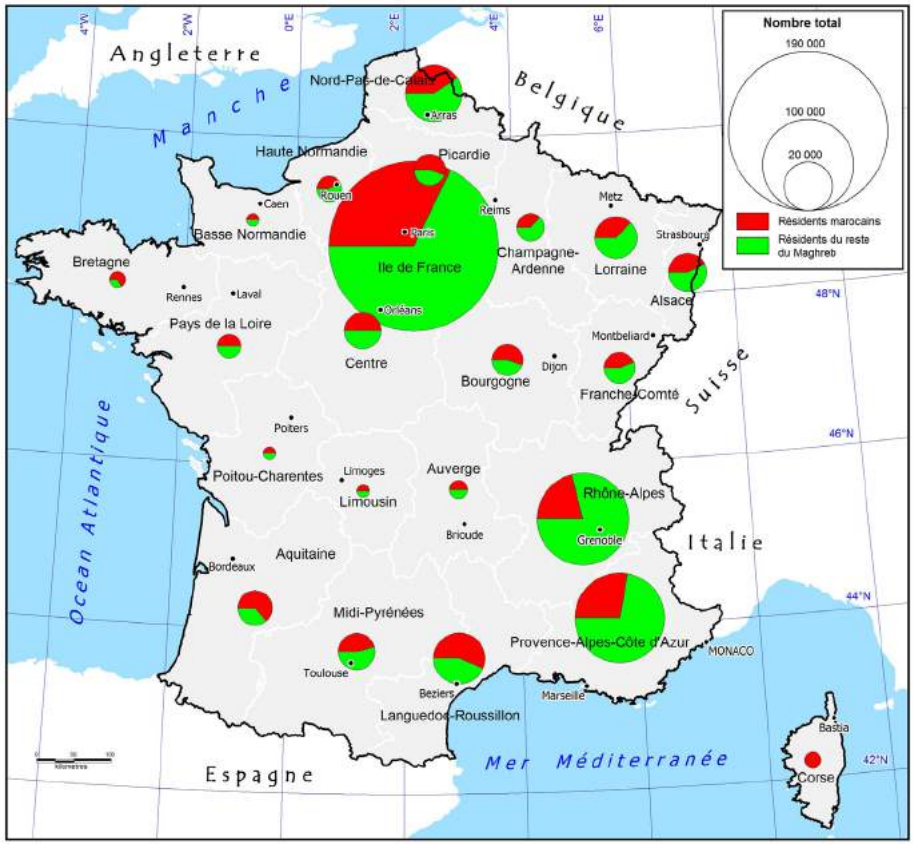
- Ce sont des personnes qui se sont fixées définitivement sur le sol français sans que nul ne soit en mesure de cerner les échéances de cette installation ;
- Ce sont aussi des gens tiraillés par d'incessants allers-retours entre le Maroc et la France ;
- On trouve même quelques profils atypiques de personnes qui se sont condamnées à ne plus retourner au Maroc, même à l'âge de la vieillesse. Pour ces derniers, l'immigration a pris une tournure tragique qui ne peut donner lieu ni à un retour au Maroc, ni au maintien d'un quelconque lien avec leur famille restée au Maroc. Ils se sont détachés « de nous », tels des lambeaux de peau morte qui se détachent d'un corps gangrené.

La carte 1 offre une représentation fidèle des processus d'installation des MRE en France, entre régions minières, régions industrielles et régions agricoles. Le bassin minier s'étant vidé depuis plusieurs années en raison de l'arrêt de l'exploitation des mines, les MRE qui y résidaient se sont scindés en deux groupes : une partie s'est maintenue sur place, essentiellement en raison d'impératifs familiaux, tandis que l'autre a constitué les premiers retours au Maroc des pionniers de l'immigration[4]. Les MRE implantés dans le sud de la France ont été majoritairement employés dans l'agriculture, ce qui a entraîné des difficultés spécifiques liées aux conditions administratives de présence, avec, pour certains, le passage du statut de saisonniers au statut de résidents permanents.

[3] Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains, OCDE, février 2017.

[4] Juste signaler ici le traitement injuste qu'ont subi ceux qui se sont maintenus dans le bassin minier lorsqu'ils ont souhaité que leurs avantages en nature soient transformés en capital pour acquérir le logement qu'ils occupaient. Le refus a duré des années avant que seulement quelques chanceux n'obtiennent gain de cause. Ceux rentrés au Maroc, vivent encore avec les souvenirs de Felix Mora (le recruteur de l'époque) et avec des difficultés permanentes concernant leurs droits sociaux.

Carte 1 : Répartition régionale en France des Maghrébins de plus de 55 ans et part des Marocains



Source : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, France, recensement 2009

Tableau 2 : Proportions des MRE de plus de 55 ans en France

Provenance	Immigrés âgés de 55 à 64 ans	Immigrés âgés de plus de 65 ans	Total des immigrés de plus de 55 ans
Ensemble des immigrés	815.000	890.000	1.705.000
Maroc	**110.000**	**65.000**	**175.000**

Source : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, France, recensement 2009.

Que ce soit dans l'agriculture ou l'industrie, tous ces immigrés ont donc été ouvriers pendant de longues années et ils ont en commun d'avoir vécu les étapes fondatrices de l'immigration marocaine en France :

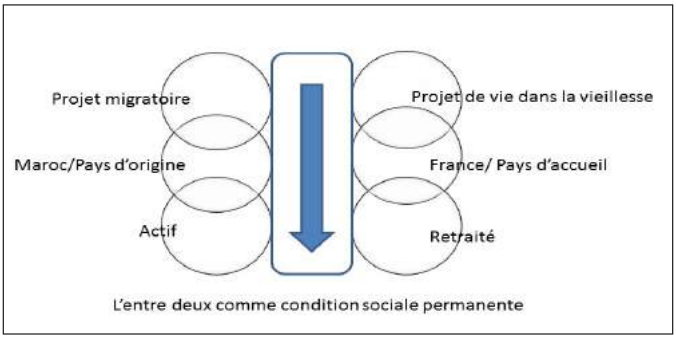
- La première étape a été celle des « émigrés-émissaires » envoyés en France « en service commandé », mandatés, encouragés et soutenus par les leurs.

De nombreuses familles ont ainsi délégué leurs hommes à l'émigration pour pouvoir réaliser des projets locaux, dont ils demeuraient solidaires ensemble.

- La seconde étape a été celle d'une perte de contrôle progressive des familles sur leurs immigrés. Les durées de séjour sont devenues de plus en plus longues ; la comparaison entre le mode de vie en France et le village d'origine s'est exprimée de plus en plus ouvertement.
- La troisième étape a été celle de l'éloignement des immigrés marocains vis-à-vis du projet initial de leur migration.

Malgré les transformations notables qui ont réorienté les trajectoires de bon nombre d'entre eux, et même en prenant en considération l'émergence des femmes dans le discours public, la situation d'ensemble des retraités MRE s'est donc installée dans une territorialité psychique nouvelle, à mi-chemin entre les promesses et désillusions de la vie migratoire, comme le montre le schéma ci-dessous :

Figure 2 : Entre projet migratoire et projet de vie dans la vieillesse



L'inconfort de cette situation ne relève pas des seuls traits psychologiques ou intimes au regard du tour qu'a pris l'immigration dans le cas des retraités et des personnes âgées MRE. Elle résulte surtout des tracasseries administratives ou réglementaires, des appréhensions sanitaires, des recours aux soins et, concrètement, de la manière de faire face à la vieillesse, autant de facteurs qui perpétuent cette situation « d'entre-deux ». Il serait par ailleurs intéressant de savoir si ce modèle « de l'entre-deux » peut être appliqué aux retraités MRE qui sont rentrés définitivement au Maroc, sur la situation desquels nous ne disposons encore que de peu d'éléments, faute de moyens conséquents qui permettraient de mettre en place des investigations étendues.

Vieillir chez soi et vieillir en famille

Les retraités MRE n'ont pas été suffisamment entendus sur leur vieillesse et sur la façon dont ils comptaient vivre leurs années de retraite, que ce soit en France, au Maroc, ou ailleurs (ce qui est très rare et surtout à l'opposé de ce qu'était leur projet migratoire de départ). A s'inscrire ainsi dans la durée, l'immigration a été dépouillée de son sens, de sa légitimité première et de ses motivations initiales pour déboucher, aux âges de la retraite et de la vieillesse, sur une situation ambiguë et incertaine : les personnes restent proches de leur culture d'origine, dont elles se

réclament toujours, et sont en même temps fortement marquées par l'expérience migratoire.

Par ailleurs, la retraite et la vieillesse en France des travailleurs immigrés marocains mettent en relief, et surtout à l'épreuve, des regards anthropologiques différents entre le pays d'accueil et le pays d'origine concernant l'avancée en âge, le temps de la vieillesse, le rôle des personnes âgées, leur place dans la famille et dans le système de production. Avec l'implantation en France et le passage du temps, de nouvelles règles de sociabilité ont fait leur apparition à l'intérieur même des familles concernant les personnes âgées (Samaoli, 2011). Ainsi, avec l'avancée en âge, c'est la condition même de l'immigré marocain qui se transforme, celui-ci passant d'ouvrier à retraité, et de chef de famille tenant sa légitimité de son statut social à personne âgée ne pouvant plus revendiquer dans son environnement qu'une bienveillance morale.

Il y a donc un enjeu social, affectif et même culturel dans cette problématique du vieillissement loin du Maroc, perceptible dans le télescopage permanent entre les représentations ou les souvenirs d'une vieillesse idéale (et idéalisée) et la réalité du vieillissement dans l'immigration, avec l'impossibilité de reproduire à l'identique les traits d'une expérience lointaine (dans le temps et l'espace) du vieillissement.

En ce sens, et à rebours d'une perception qui ne rend pas compte de façon pertinente de la situation des retraités MRE, force est de constater qu'il y a de moins en moins d'adéquation entre immigration, vieillissement et isolement (ou solitude), même si cet anachronisme sociologique que constitue la présence d'hommes âgés vivant seuls, en célibataires, perdure encore au sein de l'immigration. De fait, la plupart des retraités MRE vieillissent en famille et la part des personnes isolées, hommes ou femmes d'ailleurs, est de plus en plus faible dans l'ensemble des immigrés qui vieillissent en France. C'est d'ailleurs en raison de la présence des familles que le nombre des retraités MRE dans les établissements socio-sanitaires ou les services gériatriques s'avère très faible : elle ne concerne que des personnes franchement isolées ou en grande perte d'autonomie, qui n'ont personne pour s'occuper d'elles. Ainsi, même si la société d'accueil semble encore ignorer l'existence de la population féminine, le rôle des épouses, des filles et des belles-filles dans le maintien à domicile de bon nombre de retraités MRE évite des institutionnalisations sanitaires souvent dommageables, non souhaitables et non souhaitées.

La vieillesse des femmes

Ces réajustements dans les perceptions de la retraite et de la vieillesse des MRE permettent d'évoquer le cadre de vie ordinaire de la vie familiale, d'apprécier les dynamiques relationnelles, les liens qui subsistent entre les membres et les rôles sociaux des acteurs confrontés à l'épreuve de la vieillesse. Plus important, cela amène aussi à sortir de l'ombre les cohortes d'aidants « informels » que constituent les femmes, souvent oubliées dans l'examen de cette problématique.

Le vieillissement des épouses des retraités MRE qui arrivent elles aussi aux âges de la retraite (sans compter celles qui y sont déjà depuis longtemps), invite à mettre en évidence une population très mal connue, qui n'a jamais rien négocié directement avec la France et qui est longtemps restée tributaire du regroupement

familial ou des droits dérivés conférés aux épouses rejoignantes. Ces conditions de présence, dépourvues de la légitimité liée au travail, ont constitué un handicap social dans le parcours de bon nombre de femmes marocaines immigrées de cette génération. Par ailleurs, on peut craindre dès à présent que bon nombre d'entre elles arrivent aux âges de la retraite dans des conditions de fragilité économique, pour ne pas dire dans une précarité financière certaine.

Si la vieillesse des femmes MRE n'est pas encore devenu un sujet mobilisateur, c'est d'abord parce qu'il s'éloigne de l'entendement convenu de ce qu'est un immigré et, à plus forte raison, un immigré au travail ou issu de l'immigration de travail. Toutefois, ce manque de visibilité trouve son explication dans d'autres facteurs :

- Le confinement des femmes immigrées de cette génération dans l'espace domestique a fait de ces dernières des sujets captifs, prisonnières de la sphère familiale, qui constitue une zone d'intimité difficilement franchissable ;
- L'empathie qui s'est développée à juste titre vis-à-vis de la situation souvent catastrophique des hommes âgés vivant seuls, perdus dans le labyrinthe d'une mauvaise insertion urbaine, a monopolisé les regards sur ce public et a fait oublier que l'immigration constitue depuis longtemps une réalité sociologique s'étendant aux femmes et aux familles ;
- Une meilleure connaissance des conditions de vie et des attentes des femmes immigrées retraitées pourrait tirer un grand profit d'une féminisation de la recherche et d'une mobilisation spécifique des chercheuses et des enquêtrices de terrain. En effet, nous avons souvent signalé les limites et les contraintes culturelles sous-jacentes qui ne permettront jamais à un chercheur homme d'avoir accès aux émotions et au ressenti authentique de ces femmes, à plus forte raison celles qui appartiennent à la génération des « pionnières ». Dans cette situation précise, la proximité culturelle entre le chercheur et son terrain opère comme un frein qui fixe des limites à ce qu'il est permis au chercheur de solliciter, et le cantonne, ainsi que ses intervenantes, à des conversations convenues et peu fructueuses sur le plan de l'investigation scientifique.
- On peut enfin se demander si les efforts et les engagements visibles en direction des femmes de l'immigration prennent en compte ces « pionnières », les plus âgées, les « invisibles » ; celles qui ne sortent que rarement de chez elles et jamais sans être accompagnées, parce qu'elles ne sauraient pas où aller ; celles qu'il faut apercevoir dans les aéroports ou les postes frontières pour découvrir qu'elles existent et qu'elles aussi habitent en France.

Vieillesse, célibat et insertion urbaine

Si l'immigration est désormais une situation globale, concernant aussi bien des hommes que des femmes, elle continue à fonctionner organiquement comme une juxtaposition de situations sociales très diverses. C'est ainsi qu'aujourd'hui, la présence de retraités et de vieux immigrés MRE isolés et sans famille en France participe du même paysage social que celle des familles qui se sont reconstituées au sein de l'immigration.

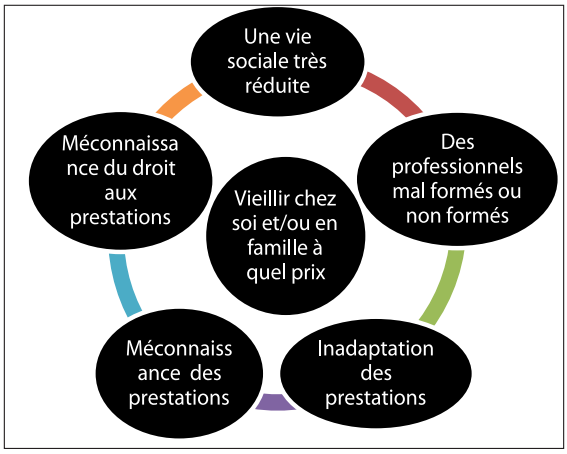
Il est patent que l'immigration ouvrière, et celle des MRE entre autres, conserve pour partie ses formes archaïques, dont l'isolement (pouvant concerner des

hommes mariés mais dont la famille est resté au pays) est l'un des aspects déterminants :

- Seuls, certains le sont restés parce qu'ils n'ont jamais voulu faire venir leur famille en France. A une certaine époque, l'immigration vers la France signifiait un changement radical avec le passage de la campagne vers la ville et une certaine méfiance vis-à-vis de l'impact de la société française sur les « rejoignant.e. s ».
- Seuls, d'autres le sont restés à cause des difficultés insurmontables pour accéder à un logement adapté afin de recevoir la famille qu'ils voulaient faire venir. Tout le monde en France connaît cette équation impossible que les immigrés doivent résoudre : pour accéder à un logement social, il faut justifier de la présence d'une famille, mais pour faire venir sa famille, il faut d'abord disposer d'un logement. Désespérés, beaucoup ont renoncé à faire venir les leurs, même si certains ont pu prendre prétexte de cette complexité administrative pour ne pas procéder au regroupement familial.
- Enfin, le dernier profil de ces immigrés seuls en France concerne des personnes marquées par des aléas de la vie : des veufs, des divorcés, des handicapés, tous trop abîmés par la vie pour envisager un retour au Maroc.

Si nous insistons sur cet aspect de l'immigration, c'est d'abord parce qu'il s'agit d'un problème de société très sévère dont nous ne connaissons pas d'équivalent dans les autres pays européens. La complexité de ce phénomène n'a d'égale que les difficultés qui en découlent dès lors que le maintien de ce mode de vie pour des personnes âgées s'avère inadéquat et que la perspective d'un placement ou d'une entrée en institution gériatrique devient la seule alternative.

Figure 3 : Vieillir chez soi : un pari et une épreuve



S'il est compréhensible que les questions de santé revêtent une grande importance chez les personnes âgées, immigrées ou non, il faut souligner, dans le cas de la main d'œuvre immigrée, que l'état de santé constituait un critère décisif dans le recrutement des personnes et leur admission dans l'immigration. Cela laisse entrevoir le fait que les conditions de vie et de travail sont des facteurs

déterminants dans le maintien en bonne santé ou, au contraire, dans le processus de délabrement sanitaire augurant un mauvais vieillissement (Samaoli, 1994).

2. Des considérations socio-sanitaires et gérontologiques

Santé, soins et accès aux services

En toute logique, cette problématique doit s'inscrire dans les préoccupations liées à l'avancée en âge, la prise en compte des besoins de personnes devenues vulnérables ou fragiles, dans leur accompagnement au quotidien pour vieillir sereinement et dans la mise en place de dispositifs préventifs sociaux et sanitaires. Ceci est d'autant plus important si l'on tient compte des professions exercées par la quasi-totalité des gens de cette génération, recrutés pour l'essentiel dans des secteurs d'activité industrielle réputés pour leur pénibilité, ce qui a laissé des traces irréversibles sur leur santé (Jacquat et Bachelay, 2013).

A l'instar de toutes les autres personnes vieillissantes, l'aspiration de ces aînés est de pouvoir continuer à vivre chez eux, même lorsque les conditions d'habitat posent un problème pour déployer des actions d'accompagnement au quotidien. Or, force est de constater que très souvent encore, les retraités MRE restent en marge des multiples actions favorisant le maintien à domicile qu'ils sollicitent très peu ou pas du tout (Samaoli, 2013). Cela ne tient pas à une exclusion délibérée de ces usagers vieillissants, mais à un ensemble de déficits qui ne se résolvent que très lentement : méconnaissance du droit à des prestations, inadaptation des aides proposées, manque de formation des acteurs intervenants. Tous ces éléments interfèrent de manière flagrante, particulièrement dans le cas des personnes qui sont très peu ou pas du tout entourées par leur famille.

Perte d'autonomie et entrée en institution

Bien que rares, les études épidémiologiques menées sur l'état de santé des immigrés (Khlat, 2012) s'accordent toutes sur le délabrement de leur état de santé et sur leur faible et mauvaise consommation des soins, les personnes originaires du Maghreb paraissant encore plus vulnérables que les autres (Attias-Donfut et Tessier 2005).

La perte d'autonomie reste à la fois la menace la plus redoutée par toute personne âgée et le facteur qui précipite l'entrée en institution. Or, il s'avère que la survenue d'un aléa sanitaire semble exposer davantage les immigrés (Berchet et Jusot, 2010) que les autres populations à une perte d'autonomie (Tableau 4) :

Tableau 4 : Age de risque de survenue d'une perte d'autonomie

Pour les personnes nées en France	82 ans
Pour les personnes nées à l'étranger	79,5 ans
Pour les personnes nées au Maghreb	75,3 ans

Source : Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, 2003

Les indications figurant sur le schéma qui suit (figure 4), à savoir la perte d'autonomie sévère, la crise aiguë, l'isolement et la fragilité, constituent le prélude à une entrée en institution. Celle-ci révèle les appréhensions des MRE quant à ces

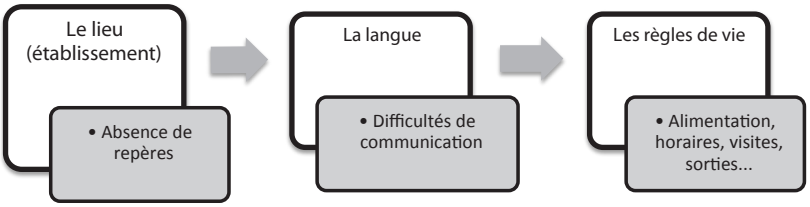
lieux de vie et, tout autant, les difficultés que les soignants doivent prendre en compte ou résoudre pour établir des relations apaisées avec ces usagers rarement attendus dans ces univers.

Figure 4 : Trajectoire vers une institutionnalisation



Le schéma ci-dessous (Figure 5) traduit les appréhensions des retraités MRE au regard du dispositif institutionnel médico-social. On y retrouve l'impact de schèmes anthropologiques encore opérants, ne serait-ce qu'en termes de représentations du lieu où doit se dérouler la vie et plus encore la vieillesse. En effet, les retraités MRE, et de manière générale les familles et tout l'environnement culturel déployé dans l'immigration portent encore un jugement négatif sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Non seulement le placement dans ces institutions est jugé comme une dégradation ultime des liens sociaux et familiaux, mais cette dépréciation va jusqu'à se fonder sur des préceptes et des considérations religieuses.

Figure 5 : L'institutionnalisation : enjeux, appréhensions et déficits



Par conséquent, les patients ou les familles qui se trouvent contraints de recourir à une institutionnalisation doivent d'abord se résigner à l'accepter, ce qui va rarement de soi. A ce propos, il convient de souligner qu'une entrée en institution mal préparée fait apparaître ce qui est notoirement désigné en clinique gérontologique par le « syndrome de glissement », forme de désinvestissement dans la vie sociale courante qui conduit irrémédiablement à la mort.

Parmi les enjeux de cette institutionnalisation, on ne dira jamais assez combien les problèmes de communication, liés au fait que très peu de retraités parlent le français et que très peu de soignants comprennent leur langue, rendent la prise en charge problématique. Ce déficit linguistique empoisonne souvent les relations de soin et d'accompagnement, occasionne de nombreux malentendus et peut même, dans des situations d'incommunication chaotique, être considéré comme une forme de maltraitance.

Vient ensuite la question des règles de vie dans des institutions dont le règlement est souvent perçu comme une entrave à la liberté de circulation, particulièrement lorsque les retraités entretiennent l'illusion que cet hébergement équivaut à un

domicile privé et qu'un usager peut, à sa convenance, s'octroyer des séjours au Maroc.

Un dernier élément porte sur les aspects financiers de l'institutionnalisation. Le coût des hébergements est souvent élevé, de sorte que pour les patients disposant de petites retraites, les frais sont pris en charge par l'aide sociale. De ce fait, les retraités n'ont plus aucune maîtrise de leur pension mais ont seulement droit à un pécule légal, affreusement désigné comme « le reste à vivre ». Or, il se trouve que même dans la grande vieillesse, certains de ces retraités continuent à subvenir ou à aider des familles dans l'immigration ou au Maroc, ce qui devient impossible dès lors qu'ils se trouvent dépossédés de la gestion de leurs ressources, aussi maigres fussent-elles.

Les troubles neurodégénératifs type Alzheimer ou apparentés

Les aléas d'une mauvaise vieillesse ne se limitent pas aux diminutions physiques que peuvent vivre les personnes âgées ; elles s'accompagnent aussi de troubles neurodégénératifs type Alzheimer avec une forte corrélation liée à l'avancée en âge. La survenue de ces troubles et leur installation insidieuse chez les personnes âgées détériore profondément leurs capacités cognitives et leur confisque en quelque sorte les règles les plus élémentaires de la sociabilité, les condamnant à une dépendance vis-à-vis de leur environnement, les privant de toute liberté de décision et de jugement, avec tout ce qu'on peut imaginer comme difficultés pour les accompagner.

Conscient de ces enjeux qui se profilaient déjà à l'époque, nous avons commencé dès 1998 (Samaoli, Mirza, Lindblad, Amstrup, Patel, 2000), grâce à un programme européen tripartite (France, Danemark et Royaume-Uni), à nous poser les premières questions sur l'absence des immigrés âgés dans le public concerné par ces troubles. Partant de ce constat, nous nous sommes penchés sur l'importance de ces questions chez les populations immigrées vieillissant en France. Nos questionnements ont alors commencé à prendre du sens et de l'ampleur : que deviennent les immigrés concernés par ce type de troubles ? À la suite de quels dysfonctionnements échappent-ils au diagnostic, au suivi et à une prise en charge, au même titre que les autres personnes âgées ? Comment se passe la vie au quotidien avec les aidants et dans les familles ?

Nous avons alors repéré deux types de facteurs qui viennent donner à ce déficit de prise en charge l'ampleur que nous lui connaissons aujourd'hui :

- Il s'agit d'abord des moyens de diagnostic courants disponibles en France, qui consistent en des tests neuropsychologiques destinés à évaluer les capacités cognitives et leur altération chez la personne âgée. Concernant les vieux immigrés, ces instruments s'avèrent inadaptés tant dans leur contenu que dans leur élaboration, car ils font appel à un environnement culturel qui n'est pas celui de ces patients et ont des modalités d'utilisation en langue française, peu maîtrisée par les personnes de cette génération. Ceci est d'autant plus préjudiciable qu'un constat clinique avéré montre que les personnes âgées immigrées perdent brutalement toute acquisition linguistique secondaire, opérant une sorte de repli sur leur langue maternelle, en l'occurrence ici la langue arabe ou amazigh (Samaoli, 2018).

- Nous nous sommes également montrés attentifs aux démarches médicales effectuées par les familles lorsqu'il y a un soupçon ou un début d'inquiétude concernant la maladie. Nous avons pour ce faire confronté les itinéraires sanitaires recommandés et ceux qui sont suivis, dans la plupart des cas, chez les immigrés.

Nos différentes investigations de terrain nous ont permis d'établir le constat d'une différence entre nationaux et immigrés dans les itinéraires de consultation, dont il resterait à établir les causes, à la fois multiples et complexes. Précisons d'emblée que les « aller-retours » entre périodes de lucidité et périodes de désorientation, phénomène courant dans la maladie, rendent difficile l'établissement du diagnostic, et ce d'autant plus que le malade ne présente pas de dommages organiques apparents. L'aspect déroutant et erratique des symptômes est certainement l'un des éléments qui décourage les familles immigrées d'approfondir le diagnostic en allant consulter des spécialistes (neurologues et/ou consultation mémoire).

Figure 6 : Itinéraire classique d'orientation des malades/des aidants familiaux

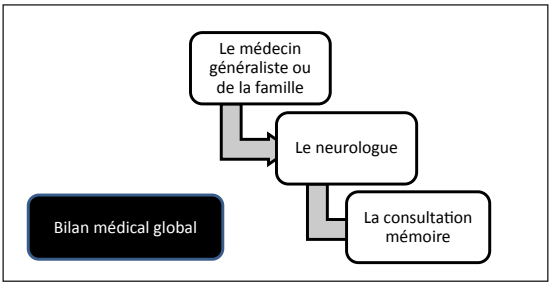
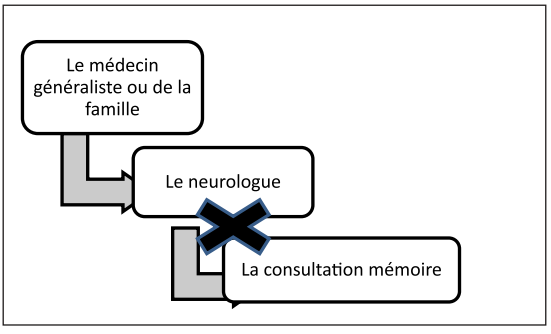


Figure 7 : Itinéraire dans les familles immigrées



Nous avons également observé comment, dans certains cas, les familles se tournent vers des circuits ethnopsychologiques culturellement familiers, ce qui se traduit par un renvoi précipité du malade au Maroc à des fins thérapeutiques, dénuées de résultats. Il est assez éloquent en ce sens de voir comment devant une situation de vulnérabilité ou de fragilité, on constate un recours spontané à la culture d'origine accompagné d'un retour au pays, comme si aucun dispositif environnant n'était capable d'aider ces malades.

Par ailleurs, pour faire face au risque d'errance et de déambulation des malades, autres traits fréquents de cette maladie, les familles optent pour leur confinement à domicile, ce qui devient à la fois source de frustration pour les malades et d'épuisement pour l'entourage qui doit rester vigilant en permanence.

De manière générale, il est assez courant de relever le rapport singulier que les familles immigrées entretiennent avec la survenue d'un dommage sévère type maladie d'Alzheimer, qui consiste essentiellement en une attitude de repli des familles sur elles-mêmes, pour cacher cet épisode considéré comme honteux, venu heurter et entraver leur parcours migratoire.

3. Des considérations d'ordre légal et administratif

Les droits sociaux et les prestations vieillesse

Tous les pays européens disposent de systèmes de retraites qui assurent un revenu aux salariés au moment de leur cessation légale d'activité. Cependant, d'un pays européen à l'autre, les conditions d'accès à ce revenu ne sont pas les mêmes. Ces conditions portent sur l'âge légal de départ à la retraite et l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein. Elles concernent également l'accès à des aides complémentaires, précisent l'obligation ou non de résidence dans le pays prestataire du retraité pour accéder à certaines prestations et fixent les conditions d'ouverture des prestations aux ayants droits. De manière synthétique, on peut dire que les prestations de sécurité sociales sont de deux types :

- des prestations de droits directs : la retraite de base et la retraite complémentaire
- des prestations de droits dérivés : l'allocation de veuvage et la pension de réversion

En France, la retraite est gérée par des organismes différents, selon le statut professionnel. La plupart du temps, le salarié cotise automatiquement à deux caisses de retraite : sa caisse de retraite de base et sa caisse de retraite complémentaire obligatoire (Tableau 5). Les deux caisses prélèvent des cotisations sur le revenu du salarié et lorsque ce dernier arrive à la retraite, chacune des deux caisses lui verse une pension.

Tableau 5 : Les principaux régimes dont relèvent les MRE

Salarié	Retraite de base	Retraite complémentaire
Salariés de l'agriculture	Mutualité sociale agricole MSA	Retraite complémentaire des salariés ARRCO
Salariés de l'industrie, du commerce et des services	CNAV	Retraite complémentaire des salariés ARRCO
Salariés relevant d'un statut particulier	Retraite des mines, SNCF…	Retraite des mines, SNCF…

Ce dispositif concerne tous les salariés, immigrés (y compris les MRE) et nationaux, sans discrimination particulière. Il en va de même pour les prestations légales qui viennent, au titre de la solidarité nationale, soutenir les retraites les plus faibles ou apporter un revenu à des personnes qui n'ont pas travaillé ou n'ont pas cotisé.

Il n'en demeure pas moins que beaucoup d'immigrés se retrouvent, au moment de la retraite, dans des situations financières précaires. Cette précarité a des causes multiples : les bas salaires donnent lieu à des petites retraites car les cotisations sont proportionnelles aux revenus ; vient ensuite l'impact, sur les carrières, des absences ou des séjours hors de France, de la non-déclaration par des employeurs, ou des périodes de travail précaire sans cotisations. Tout ceci, qui n'est parfois découvert qu'au moment de la demande de liquidation d'une retraite, constitue également une source de vulnérabilité pour les MRE.

Tableau 6 : Prestations de solidarité liées à la vieillesse (assorties de conditions de résidence)

Prestation	Conditions d'accès	Remarques
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	- Accès possible dès 65 ans - Résidence en France de manière stable et régulière.	La résidence est stable si le demandeur remplit l'une des deux conditions suivantes : - avoir son foyer permanent en France. Le foyer désigne le lieu où on habite normalement, c'est-à-dire le lieu de résidence habituelle, à condition que cette résidence en France ait un caractère permanent. - avoir en France le lieu du séjour principal. C'est le cas si on séjourne en France pendant plus de 6 mois (ou 180 jours) au cours de l'année concernée.
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	- Avoir au moins 60 ans. - Résider en France de manière stable et régulière	
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	- Pas d'âge minimum - Résidence en France de manière stable et régulière	Il n'est plus possible de percevoir l'ASI dès que le demandeur a atteint l'âge légal de départ à la retraite.

De plus, s'il ne pose pas de problème juridique, l'accès des retraités MRE à ces prestations fait néanmoins apparaître, dans la pratique, d'énormes difficultés. On constate ainsi régulièrement que pour pouvoir bénéficier de ces prestations auxquelles ils ont droit, les demandeurs ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches. Cette difficulté constitue par ailleurs l'un des aspects les plus problématiques dans les cas de séjours très longs des retraités MRE au Maroc ou, *a fortiori*, dans les cas de retour définitif. On perçoit là toutes les difficultés que soulève la question de la portabilité vers le Maroc des droits sociaux acquis

en France et, de manière concomitante, celle de l'accès des ayants droits à des prestations légitimes.

C'est sur les prestations décrites dans le tableau ci-dessus (Tableau 6) que se focalisent toutes les difficultés en cas d'installation définitive du retraité MRE au Maroc. En effet, non seulement ces prestations sont soumises à des règles de résidence permanente en France, mais elles fixent aussi la durée d'absence autorisée pour pouvoir continuer à en bénéficier. Et très souvent, que ce soit par ignorance ou pour d'autres raisons, il s'avère que le séjour du retraité MRE dépasse la période autorisée, ce que les services prestataires constatent par différents moyens : absence du retraité de son domicile lors de visites de contrôle, vérification (en toute illégalité) des dates de sorties et de retours en France sur les passeports, etc. Or, dans tous ces cas de figure, le retraité est contraint de rembourser à la Sécurité sociale ce qu'il est considéré avoir perçu de manière indue.

Portabilité des droits au Maroc

Au terme de notre analyse du parcours de l'ouvrier marocain devenant âgé et accédant à la retraite dans l'immigration, il nous semble que les trajectoires des MRE s'apparentent à des ruptures provisoires avec le pays d'origine, qui se succèdent les unes aux autres sans jamais signifier une désaffiliation avec le Maroc mais en exprimant, au contraire, le désir (souvent silencieux) d'y retourner pour y vivre ses dernières années. Depuis le début de l'immigration, des retours se sont opérés, d'autres suivront encore et c'est en ce sens qu'au-delà des considérations affectives ou identitaires, il convient d'examiner les conditions sociales, sanitaires, administratives et juridiques qui facilitent ou, au contraire, compliquent ce retour au Maroc des retraités MRE.

Sur le plan légal, le Marocain qui revient s'installer au Maroc peut percevoir sa retraite de base et sa retraite complémentaire. En cas de décès du retraité, ses ayants droits peuvent également percevoir les prestations habituellement servies dans ce sens : l'allocation de veuvage pour les veuves de moins de 55 ans et la pension de réversion au-delà de cet âge. En revanche, si le retraité percevait l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ou l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), il ne pourra plus y prétendre, ces prestations étant soumises à la condition de résidence stable en France. La portabilité des droits sociaux au Maroc par le retraité MRE doit donc être examinée dans le cadre des conventions bilatérales de sécurité sociale établies entre le Maroc et les pays d'accueil (dont la France).

Le Maroc est signataire avec des pays européens de 18 conventions bilatérales[5] de sécurité sociale, qui ont pour objectif essentiel de garantir de manière réciproque aux ressortissants marocains comme à ceux des pays signataires :

- le droit à la sécurité sociale dans le pays d'accueil ;
- une égalité de traitement entre les ressortissants des deux pays ;

[5] Des conventions ont été signées et ratifiées avec les pays suivants : Algérie, Allemagne, Belgique, Canada, Danemark Egypte Espagne, France, Libye, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Québec, Roumanie, Suède, Tunisie. Celle signée avec l'Italie n'est pas encore ratifiée. Guide des conventions internationales. CNSS

- la sauvegarde des droits sociaux en cas de mobilité ;
- la portabilité des droits acquis en cas de retour définitif des immigrés marocains dans leur pays.

Ces conventions bilatérales stipulent que la mobilité des anciens travailleurs immigrés ou leur retour définitif au Maroc ne doivent pas avoir d'impact négatif sur leurs droits sociaux et ceux de leur famille, et que l'accès à ces droits est assuré pour les protéger contre la précarité.

A ce stade, il est intéressant de dresser le profil de ces MRE retraités qui regagnent le Maroc et, par la même occasion, celui des ayants droits concernés par ces dispositions légales. On distingue ainsi :

- Des retraités qui se sont inscrits dans une transhumance permanente entre le pays d'accueil et le Maroc. Ces retraités sont appelés à respecter les délais d'absence du pays d'accueil fixés par la loi, sous peine d'être confrontés à des suspensions de prestations ou à des demandes de remboursement de trop perçus en raison de leur absence.
- Des retraités qui sont rentrés depuis longtemps au Maroc après une expérience migratoire plus ou moins achevée. Parmi eux, faute d'avoir atteint le maximum d'annuités, certains ne sont jamais parvenus à l'âge d'une retraite à taux plein. On trouve également dans cette catégorie ceux dont les carrières ont été éparpillées parce qu'ils ont occupé différents emplois, chez différents employeurs, parfois dans différentes régions ou pays.
- Des prétendants à des droits dérivés, généralement des veuves qui doivent demander l'ouverture de leurs droits, ceux-ci n'étant pas servis automatiquement.

Tous ces profils sont concernés à des degrés divers soit par la portabilité de droits acquis en France et la possibilité de leur recouvrement au Maroc, soit par l'ouverture de nouveaux droits auxquels ils peuvent prétendre en fonction de l'évolution de leur situation (c'est par exemple le cas des veuves).

L'installation du retraité au Maroc apporte deux modifications importantes à sa situation : en premier lieu, il ne relève plus directement de sa caisse de retraite française mais de l'organisme national de référence, à savoir la Caisse Nationale de Sécurité Sociale marocaine (CNSS) qui, partant des termes de la convention bilatérale de sécurité sociale, constitue un organe de liaison et de contrôle dans la situation du retraité et de ses ayants droits, devenant ainsi l'unique interlocuteur du retraité MRE au Maroc.

Vient ensuite la situation de cette personne au regard de l'assurance maladie en France : lorsqu'il quitte le pays d'accueil, le pensionné est radié par l'assurance maladie française qui ne le couvre plus, ni lui ni ses ayants droits. L'un et l'autre doivent alors s'inscrire à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de la région d'installation pour pouvoir bénéficier des soins de santé servis par cette caisse pour le compte de la caisse dont il dépendait lui et sa famille en France. Cependant, même établi au Maroc, le retraité MRE n'est pris en charge que s'il remplit certaines conditions :

- être titulaire d'une retraite du régime général de sécurité social français ;

- avoir vécu dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays ayant signé une convention comportant des dispositions en matière de droit aux soins de santé avec la France ;
- ne pas percevoir de retraite de son pays de résidence.

Néanmoins, dans le cas d'un séjour temporaire du retraité MRE en France et à la condition qu'il soit titulaire d'une pension du régime français de sécurité sociale, il peut percevoir le remboursement des soins qu'il reçoit sur le territoire français s'il remplit les conditions cumulatives suivantes :

- avoir un état de santé qui nécessite des soins immédiats ;
- être titulaire de la carte de séjour «retraité» ;
- être titulaire d'une ou plusieurs pensions rémunérant au moins quinze ans d'assurance en France.

La perspective du retour au Maroc a toujours été présente chez les MRE, avant même que les crises économiques de ces dernières années accélèrent les retours, ceux-ci constituant pour les personnes concernées une nouvelle expérience à vivre dans un pays qu'elles ont quitté depuis longtemps et qui a lui aussi connu des évolutions notables. Bien qu'ayant travaillé pendant de longues années sur ces thématiques, nous n'avons pas rencontré (à quelques rares exceptions près) d'immigrés marocains qui n'aient plus d'attaches avec leur pays. Plus significatif encore, une proportion non négligeable d'entre eux a volontairement ou involontairement souhaité que leur famille continue à résider au Maroc.

A y regarder encore de plus près, il apparaît que la cessation d'activité, si elle n'a pas débouché sur une fixation dans le pays d'accueil ou sur un retour définitif au Maroc, a inauguré une forme ultime d'insertion, tissée dans une mobilité permanente entre pays d'accueil et pays d'origine. Cette mobilité peut certes avoir des conséquences désastreuses dans certaines situations : c'est ainsi qu'un certain nombre de retraités MRE sont sommés de rembourser des sommes perçues des caisses de retraites françaises, au motif qu'ils n'ont pas respecté les durées autorisées d'absence de leur pays d'accueil. Mais il s'agit aussi d'une mobilité qui se justifie par des appréhensions quant aux possibilités et aux facilités d'accompagnement offertes par le Maroc pour continuer à accéder à des droits sociaux légitimes et retrouver sa place dans sa communauté d'origine, familiale, villageoise ou autre.

Dans ce prolongement concernant la portabilité des droits, une attention particulière doit être accordée à la situation des veuves de retraités MRE qui vivent au Maroc. En effet, en cas de décès d'une personne titulaire d'une retraite française, le conjoint survivant peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une pension de réversion. La pension de réversion du régime de base des salariés correspond à un peu plus de la moitié (54 %) des droits du conjoint décédé. Elle est versée sous condition de ressources au bénéficiaire, remarié ou non, à partir de ses 55 ans. En revanche, pour les caisses qui servent les retraites complémentaires aux anciens salariés (ARRCO)[6], les prestations sont égales à 60 % des points

[6] ARRCO = Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés. La caisse de retraite ARRCO* gère le régime de retraite complémentaire de tous les salariés du secteur privé

acquis par le conjoint décédé et sont attribuées sans condition de ressources, mais le bénéficiaire ne peut les percevoir avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans[7].

Cependant, l'attribution de cette pension de réversion n'est pas automatique : pour en bénéficier, il faut en faire la demande. Or, que les femmes aient perdu leur époux dans l'immigration ou au Maroc, les procédés réglementaires et administratifs pour instruire des demandes d'ouverture de droits sont contraignants et s'avèrent insurmontables pour des veuves souvent analphabètes et recluses dans des villages excentrés, éloignés des administrations. Leur situation en fait des proies faciles livrées à la rapacité d'intermédiaires qui se multiplient en l'absence d'une efficacité salutaire des services publics. Des initiatives timides se mettent en place pour leur venir en aide mais celles-ci sont encore insuffisantes, car elles se limitent à certaines régions alors que le besoin s'en fait d'ores et déjà sentir dans l'ensemble du pays (Samaoli, Pierrot, 2017).

Par ailleurs, contrairement à une idée reçue, l'émigration a cessé d'être un phénomène à sens unique, opérant unilatéralement du sud vers le nord, du Maroc vers l'Europe (et en l'occurrence vers la France). Il existe désormais des flux migratoires en sens inverse, en direction du Maroc, et ceux-ci augmentent de manière régulière. Ainsi par exemple, les caisses de retraites françaises ont servi au Maroc 31.599 pensions de droits directs et 30.419 de droits dérivés en 2015, contre 30.800 pensions de droits directs et 24.582 pensions de droits dérivés en 2010[8]. Or, même sans avoir accès à la nationalité des bénéficiaires, il est difficile d'imaginer que ces prestations aient été servies en majorité à des étrangers résidant au Maroc : ces chiffres illustrent donc le retour des retraités MRE au Maroc. Ces données confirment par ailleurs que l'immigration marocaine est traversée par une mobilité à tonalités diverses et qu'il existe une proportion importante d'ayants droits qui restent liés à l'immigration, même dans le cas des épouses qui n'ont jamais quitté le pays.

4. La fin du voyage

Éthique musulmane et mort au loin

A mesure que l'éventail socio-culturel des immigrants s'est élargi, qu'il s'agisse de personnes vivant en France ou dans les autres pays européens, des aspirations et des demandes religieuses ont commencé à se faire sentir à plusieurs niveaux et particulièrement en ce qui concerne la mort et les lieux de sépultures. Ce sont là des thématiques qui concernent par nature les personnes les plus âgées, la vieillesse étant irrémédiablement l'antichambre de la mort. Il est désormais de plus en plus évident que les musulmans en France revendiquent plus de visibilité et de prise en compte de leur religion, d'autant que la question ne concerne plus seulement des populations venues de loin mais englobe des personnes de confession musulmane nées en France, ainsi que des convertis à l'islam.

---

de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture.

[7] Cette condition d'âge est cependant supprimée si, au moment du décès, le bénéficiaire a deux enfants à sa charge ou s'il est invalide.

[8] Répartition des retraités et conjoints à charge résidant à l'Etranger au 31 décembre 2015. Source : SNSP (Système National Statistiques Prestataires. Paris, Caisse National d'Assurance Vieillesse.

On peut rappeler ici de manière succincte qu'en matière d'inhumation, la tradition musulmane repose sur un principe général et sur des règles spécifiques (Al-Quarawani, 1945). Le principe général considère que l'inhumation est une obligation atemporelle et libératrice, à la charge de toute la communauté musulmane du monde[9]. Les règles spécifiques sont la toilette mortuaire et le lieu de sépulture, qui forment un corpus funéraire pratique lequel, par la même occasion, signe l'appartenance du défunt à la communauté musulmane et le confirme dans cette identité. Il faut souligner que ces deux aspects revêtent une dimension socioculturelle parfois très localisée, qui se caractérise par des conduites spécifiques en marge des recommandations du dogme musulman.

La mort inquiète

Au-delà de tous les arrangements sociaux consentis par les MRE au sujet de l'immigration, ceux-ci volent en éclats dès lors que la mort s'invite comme questionnement ou en tant que risque final pris dans l'immigration. En effet, tout déraciné est habité par une vive angoisse de la mort, provoquée non pas tant par la peur de mourir que par celle de « mal mourir » : la perspective de mourir loin du pays d'origine et de la terre natale est souvent le motif d'une inquiétude sincère, celle d'une mort survenue en dehors des normes sociales, culturelles, identitaires et religieuses (Samaoli, 1998).

La problématique de la mort chez les MRE retraités ne peut être comprise dans toute sa profondeur si l'on ne prend pas en compte l'inscription de ces personnes dans des trajectoires conventionnellement marquées par le retour, à plus ou moins long terme, dans leur pays d'origine. L'appréciation de cette problématique passe également par la prise en compte de la place que les immigrés - surtout les plus âgés - continuent à occuper dans leur environnement d'origine (qu'ils soient absents ou physiquement présents), et de l'intensité du lien qu'ils continuent à avoir avec leur pays.

Ce propos peut paraître surprenant au regard de ce que nous savons sur la gestion ou les parcours des immigrés dans l'hexagone, sur leur enracinement effectif, sur les regroupements ayant réuni les familles dans l'immigration ou même sur la réponse des pouvoirs publics français aux requêtes concernant les lieux de sépulture (Samaoli, 2016). Il est vrai que les jeunes adultes issus de familles immigrées semblent, d'après leurs déclarations, s'accommoder plus facilement du choix d'une sépulture en France que d'un rapatriement vers un pays qui est d'abord celui de leurs parents ou de leurs grands-parents. Mais indépendamment

[9] La tradition musulmane considère que s'occuper des funérailles d'un défunt musulman (homme ou femme) est une obligation exonératoire, autrement dit, que si un membre de la communauté l'accomplit seul, lui seul en aura la récompense (de Dieu) mais que la communauté musulmane en sera ainsi exonérée. Dans le cas contraire, toute la communauté en portera la responsabilité morale et une culpabilité certaine. Un tel malaise puise probablement dans cette description que donne le Coran de l'importance de l'inhumation et d'une sépulture pour son prochain : « Comme il ne savait comment faire disparaître le cadavre, Allah fit surgir un corbeau qui gratta la terre afin de lui faire voir comment ensevelir la dépouille de son frère. « Malheur à moi ! » s'écria le meurtrier. « Je ne suis même pas capable d'être comme ce corbeau et d'ensevelir la dépouille de mon frère ! » Et il fut parmi ceux que hante le remords. Le Coran, V, 34/31. Blachère R. Traduction du Coran. Paris : Maisonneuve et Larose, 1966.

des considérations religieuses qui peuvent désormais être satisfaites en France[10], les vieux MRE choisissent invariablement d'être enterrés au Maroc, ce qui opère comme un retour aux sources.

Rester ou partir, boucler le cycle migratoire par un retour, comme convenu initialement, ou s'installer dans une durée qui n'a plus rien de provisoire, avoir une sépulture en France ou sur la terre natale, telles sont les préoccupations et les choix que les retraités MRE doivent résoudre. Ce que nous observons aujourd'hui, c'est que parmi les communautés issues de l'immigration en France, les Marocains se distinguent par le rapatriement de leurs morts au Maroc. Il y a, nous semble-t-il, dans cette pratique récurrente un choix qui ne s'appuie sur aucune contrainte ou recommandation religieuse[11], mais plutôt sur le souci d'un ré-enracinement des générations futures dans la terre de leurs parents. On pourrait presque dire qu'il s'agit d'un retour sacrificiel pour prolonger et perpétuer le lien entre les jeunes générations et le pays de leurs ascendants[12].

Conclusion

L'homme a toujours manifesté une attraction pour le voyage et la migration. On change de quartier, on change de ville ou même de pays pour des raisons diverses, comme la recherche d'autres sources de revenus ou le désir de changer de cadre de vie.

Lorsque ces déplacements s'organisent et reposent sur des contrats (tels que les accords de main d'œuvre) et des conventions bilatérales signées entre des États, le devenir, le bonheur comme le malheur de la personne qui émigre est de la responsabilité à la fois du pays d'accueil et de son pays d'origine. Le pays d'accueil est censé lui procurer de bonnes conditions de séjour ainsi qu'un accès juste et équitable aux différentes prestations pouvant assurer son bien-être. La responsabilité du pays d'origine se traduit, quant à elle, dans un soutien pour la sauvegarde de ses droits et de ses intérêts.

C'est dans ce cadre qu'a pris place le projet migratoire des pionniers de l'émigration marocaine, lui-même porté par une logique provisoire en tant qu'il était articulé à la perspective d'un retour à plus ou moins long terme au pays d'origine. Pendant plus 50 ans, l'émigration marocaine a fonctionné ainsi dans ses formes d'organisation et d'installation dans les pays européens consommateurs de main d'œuvre, avant de laisser transparaître des indices qui remettent en cause une telle perspective. Tout ceci témoigne du fait que l'émigration n'est pas un simple déplacement entre deux points géographiques, mais qu'elle constitue un bouleversement dans la vie de ses acteurs et dans le devenir même de leur projet migratoire initial.

[10] De l'observation des règles religieuses jusqu'aux lieux de sépulture, toutes les grandes communes de France qui disposent dans leurs cimetières d'un lieu de prière ou d'un carré réservés aux musulmans peuvent recevoir ces défunts.

[11] Le texte coranique n'impose pas de terre particulière à travers ce verset : « nulle âme ne sait ce qu'elle gagnera demain et nulle âme ne sait en quelle terre elle mourra ». Le Coran, XXXI, 34-26. Blachère R. Traduction du Coran. Paris : Maisonneuve et Larose, 1966.

[12] La démarche des autorités marocaines à travers la Fondation Hassan II et le Ministère des MREAM qui prennent en charge les frais de rapatriement de ceux qui n'ont pas les moyens, nous semblent participer de ce travail inconscient qui n'a pas qu'un caractère compassionnel mais bien plus encore.

Nul ne peut prédire ce que les générations à venir feront comme choix lorsqu'elles seront à leur tour rattrapées par la retraite et la vieillesse, mais il est certain que les pionniers, au prix de risques multiples qui ont jalonné leur vie, ont tout mis en œuvre, volontairement ou inconsciemment, pour que leurs racines continuent à survivre dans les générations à venir.

Bibliographie

Al-Quarawani, Ibn Abi Zayd, (1945), *La Risâla ou Épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite malékite (1645)*, traduction de Léon Bercher, Alger, Bibliothèque arabe-française.

Attias-Donfut C., Tessier Philippe, « Santé et vieillissement des immigrés », *Retraite et Société*, n° 46, 2005, p. 90-129.

Bas Theron F., Michel Maurice, (2002), *Rapport sur les immigrés vieillissants*, France, Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Paris, La Documentation française, novembre.

Berchet C., Jusot F., « L'état de santé des migrants de première et de seconde génération en France : Une analyse selon le genre et l'origine », *Revue économique*, vol. 61, 2010/6, p. 1075 – 1098.

Jacquat D., Bachelay A., *Rapport d'information, mission d'information sur les immigrés âgés*, France, Assemblée nationale, 2 juillet 2013.

Khlat M., « Santé et recours aux soins des migrants en France », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'Institut Nationale de Veille Sanitaire*, n° 2-3-4, 17 janvier 2012, p. 13-51.

Le Coran, traduction de Régis Blachère, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966.

Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, France, recensement 2009.

Samaoli, O., « Les pères sans familles : du célibat et de l'immigration encore », Écarts d'identité, n° 71, 1994, p. 24-25.

_____ (1998) « Vieillesse et immigration en France », Passerelles, revue d'études interculturelles, n° 17, p. 109-119.

_____ (1998) « Esquisse autour des derniers moments de la vie et leur accompagnement », Écarts d'identité, n° 87, p. 28-35.

_____ (1998) « Lorsque la mort s'invite dans l'immigration aussi », in Jean-Hugues Dechaux, Michel Hanus, Frédéric Jesu dir., *Les familles face à la mort*, Paris, L'Esprit du temps, p. 67-77.

_____ « Vieillesse de l'autre et de l'immigré. Vieillir vieux, vieillir mieux », *Le Sociographe*, n° 35, mai 2011, p. 95-98.

_____ (2011) « Vieillesse des immigrés : Quelques interrogations d'actualité », *Gérontologie et Société*, n° 139, p. 67-75.

_____ « L'inhumation des immigrés âgés : l'ultime mobilité », *Vie Sociale*, n° 16, 2016, p. 137-143.

_____ (2018) « Accompagner les malades d'Alzheimer : Manuel pour l'aidant », Guide bilingue français-arabe, Paris, L'Harmattan.

Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains, OCDE, février 2017.

Chapitre 3
Migration et travail de Marocaines parties « seules »
(France, Espagne et Italie)

Chadia Arab, Nasima Moujoud

Introduction

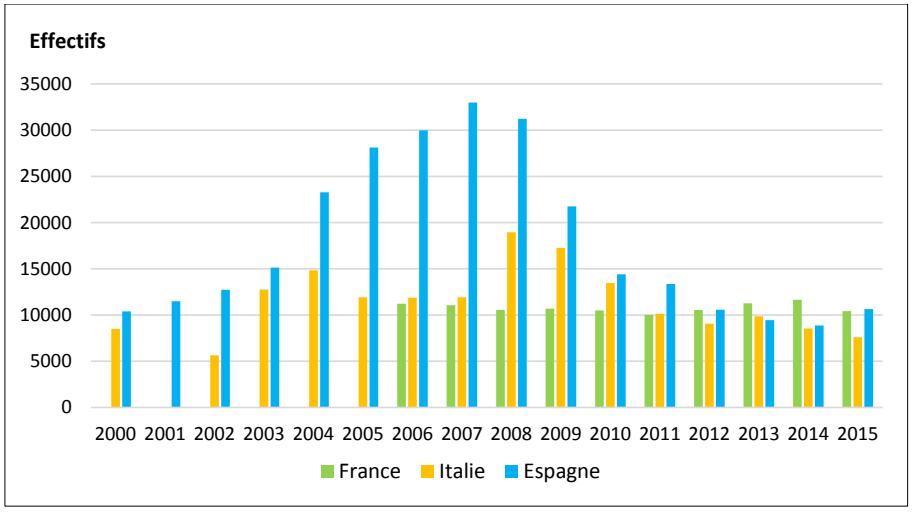
Bien que les Marocaines aient elles aussi « toujours » migré pour réaliser des études, travailler, rejoindre un mari en situation migratoire ou tout simplement pour vivre mieux en découvrant d'autres espaces, leur migration reste encore bien peu connue. Les travaux sur les Marocaines sont rares. Ils sont souvent traversés d'images stigmatisantes et généralisantes, que les récents débats médiatiques et politiques sur l'islam nourrissent dans l'Europe d'aujourd'hui. En effet, ces débats font ré-émerger des discours réducteurs à l'égard de certaines migrantes et de leurs descendantes, dont les Marocaines, liant un supposé « défaut d'intégration » à la société d'immigration à un supposé « défaut d'émancipation » d'une domination masculine émanant (essentiellement) de leur société d'origine. Parallèlement, au niveau des études « générales » sur la migration, la figure de l'homme seul, partant majoritairement pour des raisons économiques et de travail, reste prédominante, marginalisant entre autres la migration féminine, en la réduisant à l'image de l'épouse, économiquement inactive et dépendante du migrant qui lui a fait le choix de partir et de travailler. Peu de recherches analysent la décision de partir du point de vue des femmes ou se penchent sur celles qui partent « seules », c'est-à-dire en dehors du cadre du regroupement familial. La production scientifique a essentiellement abordé les migrantes dans le seul cadre familial, à l'exception de rares travaux comme celui de Fatima Ait Ben Lmadani (2007) sur le vieillissement, qui révèlent l'ancienneté de la migration des Marocaines et de leur travail en France et celui de Houria Alami M'Chichi (2009) sur l'imbrication entre les contraintes économiques et l'égalité de genre. Les « jeunes femmes » sont, dans le cadre des travaux centrés sur le regroupement familial, abordées à travers les thèmes de l'intégration, la citoyenneté et la culture (Schnapper, 1991 ; Tribalat, 1991 ; M. Hily et alii, 1996). Le travail reste globalement dans l'ombre[1]. Un certain nombre de certitudes et de préjugés subsistent sur les Marocaines. Celles-ci sont souvent représentées en Europe comme particulièrement soumises à « une culture » qui les empêcherait de travailler ou de voyager de manière autonome, ce qui amène à stigmatiser les hommes migrants et à cacher le rôle des discriminations à l'encontre des migrantes en Europe.

[1] Le travail de S. Elhariri (2003) montre toutefois l'importance du travail informel chez les Marocaines venues dans le cadre du regroupement familial. Sabah Chaib (2008) a par ailleurs consacré de nombreuses études au travail des migrantes et de leurs descendantes.

Ces constats nous amènent à penser la migration marocaine à partir des expériences des femmes qui partent seules et travaillent en Europe. Il s'agit de nous interroger sur la féminisation des migrations, qui n'a cessé de croître ces dernières décennies, en prenant comme double objectif de mettre à jour l'importance et la diversité des migrations des Marocaines, tout en proposant un cadre d'analyse visant à dépasser les visions simplistes, en rendant visible le travail des femmes et les limitations qu'elles peuvent subir. Il s'agit de développer trois champs migratoires entre le Maroc et trois pays d'Europe : la France, l'Italie et l'Espagne, où les Marocain.e.s représentent une migration importante. Nous essayerons de montrer que les migrations féminines sont changeantes, variées et hétérogènes, et que le travail est au centre de ces migrations, comme pour les hommes migrants. Nous nous intéresserons aux multiples profils de ces femmes et à leurs outils pour mieux vivre en migration. Qui sont-elles majoritairement et dans quelles sphères professionnelles s'insèrent-elles globalement en pays d'immigration ? Nous n'avons pas l'intention de traiter le sujet de manière exhaustive, mais d'en souligner la diversité, à partir d'études spécialisées et de nos propres travaux de recherche, espérant aller au-delà des figures dominantes sur le sujet.

Nous avons réalisé de nombreuses enquêtes de terrain depuis une quinzaine d'années avec des observations dans divers espaces privés et associatifs et près de 200 entretiens avec des Marocaines et leurs proches dans les trois pays d'Europe (France, Espagne et Italie), sans oublier le Maroc. Toutes ces investigations montrent qu'en plus des mobilités de femmes qui rejoignent un mari, des migrantes célibataires, des étudiantes, des veuves ou divorcées, parfois mariées, et parfois avec famille à charge, partent seules pour vivre mieux et faire vivre mieux leurs proches au Maroc.

Figure 1 : Les Marocaines en France, Espagne et Italie entre 2000 et 2015



Source : OECD. Stat[2]

[2] Les données pour la France avant 2005 ne sont pas représentées, car la source que nous

L'évolution de la présence de Marocaines dans les trois pays concernés depuis 2000 montre que L'Espagne, pays d'immigration le plus récent, est celui qui a connu des arrivées importantes ces dernières années. Particulièrement les années de 2004 à 2009 connaissent un pic, avec une arrivée de près de 33.000 femmes en 2007 (Figure 1).

Pour mieux situer la migration de ces femmes, l'article se compose de trois parties qui se découperont de manière uniforme, avec néanmoins parfois quelques différenciations selon les statistiques et recensements que nous aurons à notre disposition. C'est ainsi que pour chacun des trois pays retenus ici, nous réaliserons dans un premier temps une description rapide de la migration marocaine dans le pays[3], leur part dans l'immigration du pays, et leur insertion professionnelle, puis une analyse de la migration des Marocaines dans le pays et la ville étudiée (Paris, Turin et Huelva). Enfin, les dernières sous-parties rendront compte de nos propres analyses empiriques sur les situations de femmes parties en dehors du cadre du regroupement familial, et notamment celles qui deviennent « sans-papières »[4] (Cissé, Quiminal, 2000), c'est-à-dire légalement privées du droit d'avoir des droits, à l'instar des hommes sans-papiers (en France les ouvrières, les badantis en Italie et les saisonnières en Espagne).

1. Les Marocaines en France, une ancienne et forte migration dans et au dehors du regroupement familial

La migration et le travail des Marocaines ne sont pas nouveaux en France. A l'instar des autres migrantes, elles intègrent habituellement le marché du travail dans un contexte économique plus défavorable, par rapport aux hommes migrants. Ainsi, les recensements de 1968 et 1975 montrent que les Portugaises et les « Maghrébines » – surtout des Marocaines – remplacent les Espagnoles au sein du personnel de service (Moulier, Silberman, 1982 : 66). Le cas français révèle que les travaux de service ont historiquement dominé dans les emplois des migrantes (Chaib, 2008). Qu'en-est-il de la migration des Marocaines et de leur travail dans la France d'aujourd'hui ?

Les Marocaines en France et à Paris

Au 1er janvier 2012, la France compte 65,2 millions d'habitants dont 5,7 millions d'immigrés (Brutel, 2016). Huit immigrés sur dix résident dans des grands pôles urbains, contre six non-immigrés sur dix. Les migrants se répartissent avant tout dans les aires urbaines (INSEE, 2016). Paris et sa région attirent 38 % de la

utilisons (Données extraites le 09 mars 2018, 09h26 UTC (GMT), de OECD. Stat) ne les présente pas.

[3] Cette partie sera plus réduite que les autres, car dans cet ouvrage seront traités de manière beaucoup plus approfondie les trois contextes migratoires étudiés. Il est important de préciser que nous utilisons ici principalement les recensements des trois pays en question : INSEE – (Institut national de la statistique et des Etudes Economiques) pour la France, INE (Instituto Nacional de Estadistica) pour l'Espagne et ISTAT (Istituto Nazionale di Statistica) pour l'Italie. Les auteures tiennent à remercier Olga Lauby, stagiaire au laboratoire de recherche ESO-Angers en mars 2018, pour sa contribution à la collecte de statistiques récentes.

[4] Nous utilisons le terme de « sans-papières », pour rendre compte de la féminisation des migrantes qui se retrouvent dans des situations dîtes « irrégulières » et « clandestine ».

population immigrée totale en France, et 33 % des Marocain.e.s parmi l'ensemble de la communauté marocaine en France[5].

La France a constitué pour des raisons historiques le principal foyer de l'immigration marocaine. Dans ce contexte, les femmes ont toujours été présentes. Certaines ont accompagné leurs anciens employeurs français qui quittent le Maroc après l'indépendance (Ait Ben Lmadani, 2007 ; Moujoud, 2007). De 1975 à nos jours, la population marocaine continue d'évoluer malgré un certain nombre de lois votées pour limiter la venue des étrangers. C'est surtout le regroupement familial qui joue un rôle essentiel dans l'essor de cette population et dans sa féminisation. Toutefois, le regroupement familial peut inclure différents parcours migratoires. Ainsi, des femmes peuvent être régularisées au titre de conjointes alors qu'elles sont venues seules et qu'elles travaillent dans des secteurs peu favorables à la régularisation.

En 2014, les Marocaines représentent la 2ème nationalité la plus importante (11,6 %) parmi l'ensemble des migrantes, après les Algériennes (12,3 %) en première position, et avant les Portugaises (9,7 %) et les Turques (3,8 %).

Tableau 1 : Pays de naissance regroupé - Sexe : Femmes

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Maroc	**6.267**	**28.498**	**219.708**	**100.317**	**354.790**
Ensemble	143.243	261.767	168.7052	970.842	3.062.904

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

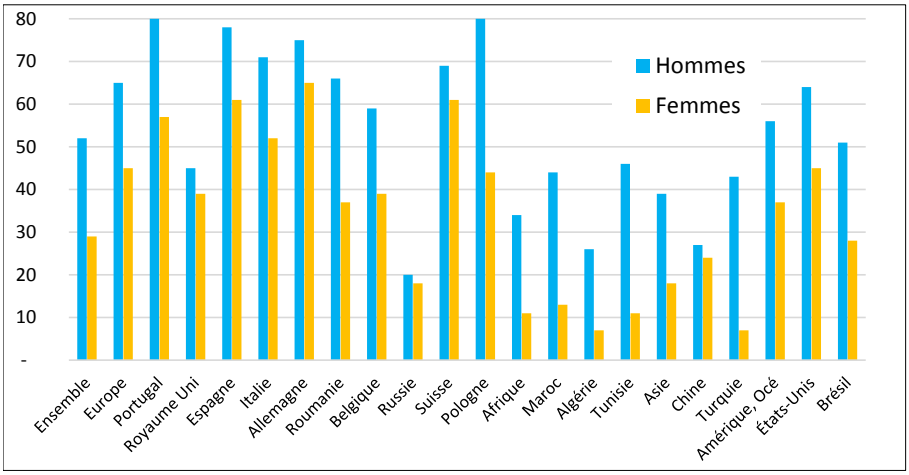
Dans leur immense majorité, les actifs étrangers vivant en France sont de condition souvent modeste (Observatoire des inégalités, 2010). 66 % des Turcs, 52 % des Marocains, 47 % des Portugais, sont ouvriers, contre 23 % des Français de naissance. Le déclassement est important. Nous avons autour de nous des exemples en nombre de jeunes docteurs, qui ne trouvant pas de postes, font pour les plus chanceux des remplacements en vue d'enseigner dans des collèges ou des lycées, et pour les moins chanceux, peuvent se retrouver cantonner dans des travaux de services, de petits commerces, d'emplois précaires, etc. Parmi ces docteurs, on trouvedes anciennes étudiantes venues depuis les années 1980 qui se sont mariées en France. Enfin, le contexte de crise, mais aussi l'islamophobie et le racisme ambiants en France[6] et l'interdiction de passage aux concours de la fonction publique pour les étrangers, induisent des discriminations à l'embauche et créent un plafond de verre encore difficile à briser, d'autant quand on cumule les statuts peu avantagés de classe, sexe et de migration. La figure 2 montre l'écart d'emploi des Marocains hommes (45 %) et femmes (14 %) en 2013 par rapport à la moyenne de l'ensemble des immigrés (52 % pour les hommes et 28 % pour

[5] INSEE Première, La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris. No 1591, Avril 2016

[6] Voir les travaux sur l'islamophobie d'Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, Vincent Geisser, etc.

les femmes) et des Européens en particulier (65 % pour les hommes et 45 % pour les femmes).

Figure 2 : Pourcentage des immigrés entrés en France en 2012 se déclarant en emploi début 2013



Source : INSEE, Enquête annuelle de recensement de 2013, INSEE Première, N°1524, Nov. 2014

Qu'en est-il de l'insertion professionnelle des Marocaines plus précisément ?

Les effets de la division du travail sur les Marocaines en France

Parmi les 348.523 Marocaines présentes en France en 2014, 115.041 d'entre elles, soit plus de 33 %, ont une activité professionnelle.

En 2016, le chômage pour l'ensemble de la population est de 10,1 % (l'INSEE)[7]. Natalia Ribas Mateos observe (2013 : 198) qu' *« en France le chômage touche 22 % des Marocaines âgées de 45 à 50 ans, mais il atteint 46 % pour les plus jeunes, celles âgées de 20 ans »*. Parmi les actives, elles sont employées à 45,4 %, et seulement 7 % accèdent à des postes de cadres supérieurs. Les Marocaines sont plus présentes dans le secteur des employées que les autres immigrées (37,2 %). « 9 Marocaines sur 10 sont employées dans le tertiaire, en particulier dans les services et dans l'hôtellerie-restauration » (Brutel, 2013 : 198).

[7] INSEE, 2016 : Enquête emploi Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2841361?sommaire=2841366&q =nationalit%C3%A9%20sexe+ch%C3%B4mage

Figure 3 : Catégories socio-professionnelles des Marocain.e.s en France par sexe

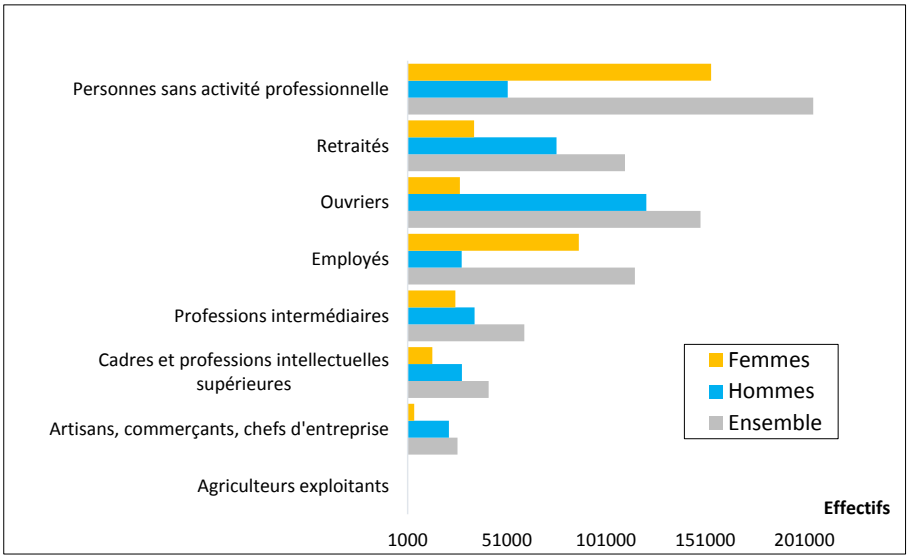
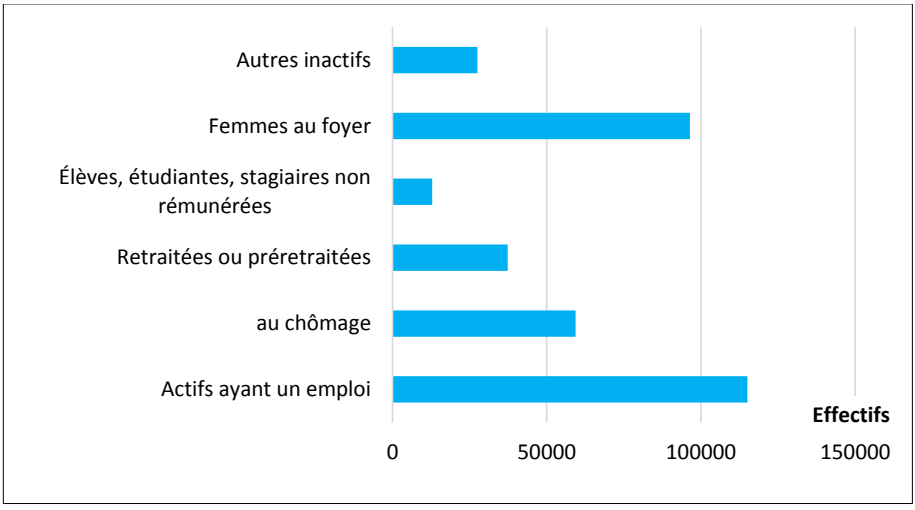


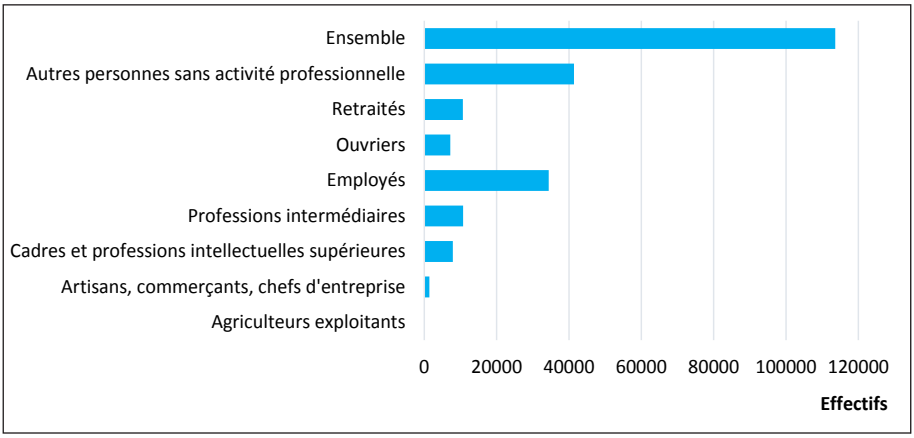
Figure 4 : Activités des Marocaines en France en 2014



On note donc une spécialisation et une ethnicisation des professions chez les étrangères et les Marocaines en particulier. 26 % des immigrées sont présentes dans les services directs à la personne : assistantes maternelles, aides ménagères pour les personnes âgées, femmes de ménage, gardienne d'immeuble, etc. On les retrouve également nombreuses dans les services proposant des emplois non qualifiés comme la restauration, l'hôtellerie, la grande distribution, le nettoyage et les services aux entreprises. Cette spécialisation dans des secteurs précis de l'économie française précarise leur situation professionnelle et les expose plus

fortement au chômage ou à l'emploi précaire. Ceci conforte aussi l'idée d'une situation de triple discrimination en raison de leurs origines nationale et sociale et de leur sexe : 47,6 % des Marocaines qui travaillent en région parisienne sont employées. La part des cadres supérieurs est peu représentée dans les statistiques.

Figure 5 : Les CSP des femmes nées au Maroc dans la région Ile de France



Nos observations de terrain montrent que les services domestiques dominent parmi les migrantes soumises à des restrictions légales, qui sont ainsi confrontées à la précarité du travail et du séjour. Pourtant, ces migrantes sont très souvent parties seules pour vivre mieux en France.

Des travailleuses sans-papiers à Paris, entre un idéal de liberté et une nécessité

En France, les migrantes qui deviennent sans-papiers ne sont généralement pas venues dans le cadre du regroupement familial. Elles partent « seules » mais rejoignent des ami-e-s, voisin-e-s ou membres de la famille ou du réseau social professionnel qu'elles connaissaient au Maroc. Celles qui sont arrivées dans les années 1980-1990 ont quitté le Maroc car elles n'avaient « ni travail ni mari », comme beaucoup disent en entretien, alors que les nouvelles arrivantes depuis les années 2000 ont utilisé leur travail salarié (infirmière, secrétaire, informaticienne, etc.) pour obtenir le visa pour la France ou ont parfois traversé un autre pays européen avant de s'installer dans ce pays. Le travail est donc central dans leurs récits. Or, leurs difficultés en France sont justement en relation avec le type de travail qu'elles exercent (le service domestique), qui n'est pas reconnu comme facteur de régularisation.

En effet l'aide à domicile ne favorise pas la régularisation des Marocaines en France. En plus, les femmes rencontrées (venues dans les années 1990-2000) dévalorisent ce travail, que certaines refusent d'accomplir au Maroc, où elles ont parfois elles-mêmes bénéficié d'aides à domicile. Elles s'expriment toutefois souvent en termes de liberté. Elles veulent mener à terme leur projet migratoire qu'elles ont construit avec l'aide de leurs proches et vantent les qualités de vie au Maroc ainsi que leurs (futurs) acquis en France. Les solidarités familiales, l'amitié, le soutien pour la garde des enfants, les joies pendant les fêtes et les

visites aux proches sont valorisés au Maroc, alors que les avantages en France font référence à l'autonomie résidentielle, l'atténuation de la pression sociale et l'accès à de meilleurs soins médicaux et aux aides sociales. Ces avantages figurent parmi les principales raisons pour migrer. Les femmes apprécient aussi la prise de distance qu'elles développent en France. Elles quittent le service domestique en se mariant et en devenant ainsi régulières ou Françaises. Or, avant d'être reconnues légalement, certaines d'entre elles ont connu presque dix ans d'irrégularité et des situations particulièrement difficiles, comme l'extrême exploitation dans le travail, le deuil et la maternité à distance, à l'instar de Fadma qui a toutefois réussi à s'en sortir en mobilisant son réseau amical.

Fadma est veuve, âgée d'une quarantaine d'année, mère de trois filles laissées au Maroc, dont elle a regroupé la plus jeune après sa régularisation en 2007, après dix ans de résidence illégale en France, et le changement de statut des deux premières filles qui sont devenues majeures et non conformes aux critères d'âge pour bénéficier du regroupement familial en France. Elle a travaillé pendant une dizaine d'années chez la même famille et travaille aujourd'hui dans une entreprise de nettoyage. Elle a réalisé son projet migratoire aux prix de durs efforts (pour avoir le visa tourisme) et avec des objectifs matériels (être autonome et prendre en charge ses enfants et sa mère), sociaux (fuir la stigmatisation en tant que veuve précaire) et politiques (régulariser son statut légal en France et faire venir ses filles). Comme beaucoup d'autres anciennes « sans-papières » marocaines, Fadma a travaillé chez des employeurs (de confession juive), eux-mêmes originaires du Maroc. Elle n'a pas pu partir au Maroc en tant que sans-papiers, alors que sa mère était mourante et que ses employeurs lui avaient accordé les attestations nécessaires pour la recruter officiellement. Elle n'a donc pas pu assister au décès de sa mère et a pendant longtemps été privée de voir ses enfants. Voici ce qu'elle disait en 2006, avant de devenir Française à la suite d'un mariage avec un Français :

« Parfois, je pense qu'elle n'est pas morte, surtout que je ne l'ai pas vu mourir. Je n'arrive pas à imaginer la maison sans elle ; je l'ai laissée en bonne santé. En tout cas, je ne pouvais plus rien faire ; si j'étais partie, j'aurai perdu mon travail et je n'aurai pas pu revenir en France. Je ne pouvais pas aller la voir ; je dois penser à l'avenir de mes filles. Lorsque je pourrai retourner au Maroc, j'aurai le temps de pleurer et de sentir son absence. » (Fadma)

Fadma a choisi de ne pas perdre les possibilités qu'elle a créées pour vivre et faire vivre mieux ses enfants. Comme elle, d'autres femmes font des sacrifices pour prendre en charge leur famille au Maroc. L'accès au séjour légal permet à ces femmes de bénéficier de nouvelles ressources qui redéfinissent leur position sociale ainsi que leur statut dans le processus migratoire. Ainsi, des femmes regroupent des hommes du Maroc, alors que les politiques migratoires ont historiquement défini ce statut au masculin. Voici ce qu'en dit Narjiss (41 ans) que nous avions rencontrée en 2007 alors qu'elle effectuait les démarches nécessaires pour regrouper son mari. Elle s'était mariée une première fois en France afin d'obtenir sa régularisation qu'elle avait payée à un homme de nationalité française :

« Les hommes d'ici [immigrés] ne m'attirent pas ! J'ai eu beaucoup de relations ; ils sont tous pareils ! Je préférais être avec quelqu'un qui a ses papiers ; mais ceux avec qui je suis sortie sont difficiles, égoïstes, et me cassaient la tête ! On

ne me croyait pas quand je disais qu'il n'y avait rien entre l'homme avec qui je me suis mariée pour les papiers et moi. […] Je me suis dit qu'il vaut mieux chercher quelqu'un là-bas, "lui faire les papiers" [c'est-à-dire régulariser sa situation administrative] et voir comment ça va passer ; au moins pour avoir un enfant. Puis se séparer si ça ne marche pas ! Je ne veux pas du tout d'un homme qui interviendrait dans mes relations avec ma famille, ou pour le contrôle de mon argent ; j'en fais ce que je veux et j'aide qui je veux !» (Narjiss, 41 ans)

Initier un regroupement familial, partir seule, laissant parfois des enfants et des fois un mari au Maroc, travailler et vivre à distance de sa famille pendant un long séjour irrégulier, se marier pour obtenir des droits en France, ou divorcer pour reconstruire son ancienne famille sont des situations migratoires ordinaires, que les femmes ré-inventent continuellement pour s'émanciper des limitations sociales ou juridiques. Elles sont par contre peu visibles dans la recherche spécialisée. Les actrices de ces situations agissent au quotidien tout au long de l'espace migratoire qu'elles traversent. Elles vivent aussi en Italie où elles cherchent elles-mêmes des issues, que les différentes sociétés d'arrivée ne fournissent pas simplement aux migrantes.

2. Les Marocaines en Italie, face à la crise économique

Bien que nous l'ayons rappelé dès l'introduction, les travaux sur les Marocaines en Europe sont rares mais quand ils existent, ceux-ci traduisent souvent des images réductrices. Par exemple, le rapport réalisé par le Centro Studi e Ricerche IDOS consacre seulement deux pages à la féminisation de la migration marocaine durant ces 20 dernières années (Pittau, 2013). En outre, les femmes y sont assimilées, du fait de leur apport sur le plan démographique[8], à des consommatrices importantes de droits sociaux, tels que les allocations familiales, la sécurité sociale et les congés parentaux. De plus, pour justifier l'augmentation des Marocaines sur le sol italien, seul le regroupement familial est mis en avant, occultant complètement les effets d'appel exercés par la restructuration du marché du travail italien ainsi que la diversité des profils des femmes que nous rencontrons facilement en Italie et lors de nos terrains au Maroc.

Les Marocains en Italie, côté femmes

L'Italie a connu un changement important de son paysage migratoire qui débute dès les années 1970 et 1980 et s'intensifie dans les deux décennies suivantes, passant d'un pays d'émigration à un espace d'immigration-émigration. Malgré la raison sécuritaire affichée, notamment depuis la loi Bossi-Fini (2001), l'État a ouvert plusieurs régularisations afin de favoriser la légalisation des immigrés employés à domicile, qui sont majoritairement des femmes (Moujoud, 2014). La Loi Bossi-Fini permet aux employeurs d'effectuer les démarches de régularisation de leurs employé-e-s. Elle traduit l'importance des services dans le contexte migratoire des années 2000 et utilise le mot *badanti* pour nommer les domestiques étrangers chargés de l'assistance aux personnes âgées. Le/la *badanti* constitue donc un statut favorable à la régularisation, que des femmes et des hommes marocains utilisent pour accéder au séjour en Italie.

[8] Les Marocaines ont le taux de fécondité le plus élevé en Italie, en 2005, d'après Franco Pittau (2013).

En effet, étant une des principales communautés étrangères en Italie, les Marocain-e-s sont concerné-e-s par les différentes mutations que ce pays connaît sur le plan économique et migratoire. L'immigration marocaine, jusqu'à aujourd'hui, a été très importante en Italie, même si récemment le nombre des Albanais et des Roumains est devenu aussi important. Les données quantitatives sur cette immigration se modifient avec le temps et les sources. Ainsi, le nombre de migrantes marocaines en Italie a atteint 18.960 en 2008 en nombre d'arrivée, avant de diminuer progressivement pour atteindre 7.600 femmes primo-migrantes en 2015, pour ensuite remonter à 9.408 arrivées en 2016. A ce moment, les Marocaines sont plus nombreuses à arriver sur le territoire italien que les Marocains, qui représentent 8.085. Ces femmes se placent juste après les Albanaises qui sont de 9.188 primo-arrivantes en 2016. Elles sont aussi surreprésentées par les femmes qui acquièrent la nationalité italienne.

La même année 2016, les raisons administratives de la migration des Marocaines sont surtout familiales. Ainsi, les chiffres officiels indiquent qu'elles viennent très majoritairement (93 %). dans le cadre du regroupement familial, alors que les femmes qui viennent par contrat de travail ne sont que de 2 %, et les étudiantes de 0,6 %.

Tableau 2 : Motifs de la migration des Marocaines vers l'Italie (2016)

Raison de migration	Travail	Famille	Etudes	Demande d'asile et raison humanitaire	Choix de résidence[9], santé, religion	Total
Fréquence	195	8 763	59	124	267	9 408

Source : ISTAT, 2018

La mise en avant essentiellement des motifs familiaux ne permet pas de voir la migration de celles qui travaillent dans l'informel et qui viennent « seules », qui peuvent être régularisées par le mariage et être comptées parmi celles venues par regroupement familial, y compris lorsqu'elles sont arrivées en Italie comme veuves ou divorcées au Maroc. Ces chiffres sont différents en fonction des années et des sources. Ainsi, d'après Pittau, en 2011 : 31.000 Marocains sont entrés en Italie, dont 17.858 hommes et 13.142 femmes (43,4 %). Les motifs administratifs et officiels de leur entrée sont : familiaux (54 %), professionnels (40,9 %), études (0,8 %), asile et motifs humanitaires (0,8 %), autres motifs (3,5 %). Les motifs familiaux ont une incidence de 79,8 % pour les femmes et de 35,1 % pour les hommes, tandis que les motifs professionnels ont une incidence de 59,5 % pour les hommes et de 15,6 % pour les femmes (Pittau, 2013 : 15).

Par ailleurs, au cours de cette même année 2011, les ressortissants étrangers sont touchés par un chômage important : 11,8 % pour les communautaires et 12,3 % pour les non communautaires. Le chômage touche également les Italiens (8 %).

[9] Le visa pour choix de résidence (residenza elettiva) permet l'entrée en Italie, aux étrangers désireux de s'installer dans le pays et en mesure de subvenir à leurs besoins sans avoir besoin de travailler.

Au sein de la communauté marocaine, son taux est de 21 %, presque le double de ceux des autres communautés d'Afrique du Nord (12 %) (Caruso et Greco, 2013). Ceux qui travaillent occupent à 51 % des emplois dans le secteur du service. Leurs trajectoires ont été transformées sous l'effet de la crise économique, qui redéfinit les positions et les parcours des migrant-e-s, comme le montre l'exemple de Turin et de ses environs.

Turin et ses environs, des Marocain-e-s qui s'adaptent à une économie transformée

« Turin […] attire des migrants », écrit Gabert dès 1958[10]. L'accroissement rapide de l'agglomération est lié à l'essor de ses industries. La ville passe de 719.300 habitants en 1951 à 1.202.846 en 1974. Elle se transforme aussi du point de vue urbain avec l'émergence de quartiers dortoirs pour héberger la nouvelle main-d'œuvre issue surtout de la migration interne. Et à partir des années 1980, et plus encore en 1990 et 2000, l'immigration internationale devient très importante. Turin et ses environs attirent aussi des Marocain-e-s. Ces derniers ont été recherché-e-s parfois par des recruteurs qui se déplacent au Maroc. D'autres suivent les lignes tracées par des réseaux régionaux ou familiaux qui s'inscrivent à Turin et dans ses environs.

En effet, l'histoire de Turin et de ses environs participe à ce que les Marocains représentent la deuxième communauté étrangère en 2010. Le travail des Marocaines est important dans cette région, par rapport à d'autres territoires italiens. Ainsi, des études de cas montrent que les Marocaines travaillent davantage là où existent des opportunités, c'est-à-dire dans le Nord du pays (Besato, 2011). Dans la ville de Turin, officiellement, il y a plus de 20.000 Marocains. En ajoutant les irréguliers, ce chiffre pourrait atteindre les 30.000. Ils sont en grande majorité originaires de Khouribga et des Beni Meskine (Harrami, 2011). Nous constatons aussi l'importance de migrant-e-s originaires de Casablanca, dont la famille a parfois effectué une migration interne du rural vers la capitale économique du Maroc. Certain-e-s ont d'abord travaillé dans les usines de textile notamment vers Biella avant de redéfinir leur trajectoire avec la fermeture de ces usines. Les premières générations d'hommes rencontrés sont les époux de nos interlocutrices regroupées du Maroc, qui n'ont initialement pas occupé un travail salarié (fin 1990-début 2000). Depuis la fin des années 2000, la plupart d'entre eux-elles travaillent dans le commerce, l'agriculture et les services. Certain-e-s font du commerce transnational (Italie-Maroc, parfois Turquie, Émirats-Arabes Unis). Nous constatons que les principales activités professionnelles des Marocaines que nous avons rencontrées à Turin et dans ses environs à la fin des années 2000 correspondent au constat de Franco Pittau (2013) : celles de personnel de maison, d'employée dans les services d'hygiène et de nettoyage, de personnel qualifié dans les services de santé, de cuisinière dans l'hôtellerie et la restauration et d'ouvrière dans l'industrie textile. L'aide à domicile, en particulier les soins aux personnes âgées, concerne également des hommes marocains qui aspirent ainsi à obtenir un salaire et une régularisation. Ce statut de *badanti* s'impose dans le contexte d'arrêt du travail dans les usines et de précarisation des droits au séjour. Ce double

[10] Dans le bulletin de l'Association de géographes français, (N°276-277, 35e année, Juin-juillet 1958)

processus économique et juridique a donc incité des hommes – qui acceptent ce travail et qui ont un réseau social favorable – à devenir *badanti* et des femmes à redéfinir leurs parcours. Il a aussi modifié le quotidien d'autres Marocain-e-s proches de nos interlocutrices (voisines, amies, sœur, etc.). Les un-e-s ont choisi de repartir au Maroc pour y travailler ou trouver refuge auprès de leurs proches, alors que d'autres inventent de nouvelles ressources migratoires, qui révèlent, entre autres, les changements des positions des femmes.

Face au chômage, de nouvelles formes de travail et de travailleuses

Les travaux sur l'immigration marocaine en Italie soulignent souvent le moindre taux d'emploi des Marocaines. Ce constat est parfois rapporté à l'appartenance religieuse et au fait que « la culture » d'origine interdirait les contacts extérieurs au cercle familial, comme si « la culture » interdit le travail des femmes au Maroc. Pourtant, il est important de tenir compte tant du poids joué par la connaissance de l'italien, le regard de la société sur ces femmes, le niveau d'études, les charges liées à la maternité, sans oublier la précarité du marché du travail accessible à ces immigrées. Celles-ci peuvent par ailleurs refuser le type de travail « d'immigrée » et avoir différentes stratégies d'émancipation, qui ne s'expriment pas seulement à travers le travail formel, comme le dit clairement Iman, 46 ans, arrivée en Italie en 1998 - enceinte d'un enfant qui n'a pas été reconnu par son père biologique. Iman a rejoint sa sœur qui, pour obtenir le visa, avait elle aussi acheté un faux contrat de travail à un intermédiaire italien de passage à Casablanca :

« Avoir les boulots que les Italiens ne veulent pas, non merci, même si c'est par ces boulots que j'ai eu mes premiers papiers ! Je préfère garder mes enfants au lieu de prendre soin des vieux et gagner une petite somme ! Le salaire d'Ali [son mari, artisan syrien rencontré dans les environs de Turin, qui a reconnu son fils né en Italie] nous suffit ! J'ai suffisamment travaillé dans ma vie au Maroc [secrétariat] et en Italie [badanti puis ouvrière dans une usine textile fermée en 2006] ! Mes enfants ont besoin de moi, je compte leur apprendre l'arabe et le français à la maison, prendre soin de moi et gagner un peu plus d'argent avec la vente des gâteaux et des plats que je prépare ! En tout cas, Ali gagne mieux sa vie maintenant, contrairement au mari de ma sœur qui change de boulot tous les mois ! La pauvre ! Elle a peu de temps pour être tranquille avec ses enfants ! Heureusement qu'elle avait fait coiffure-esthétique au Maroc ! Elle travaille du coup avec des femmes à domicile, elle a beaucoup de clientes marocaines, des femmes âgées italiennes et même parfois des hommes qui se mettent eux aussi à l'épilation ! Elle fait aussi beaucoup d'autres petits boulots, elle achète des affaires italiennes qu'elle revend au Maroc, des affaires du Maroc qu'elle vend en Italie, des affaires de boutiques italiennes qui ferment et qu'elle vend à ses clientes italiennes ! Elle n'arrête jamais et ne parle pas seulement l'italien mais aussi le dialecte local, mieux que beaucoup d'Italiens ! ».

Nous avons en effet constaté des formes de pluriactivité de femmes – et aussi d'hommes – qui exercent dans les secteurs informels et bénéficient d'un réseau social important, alors que d'autres Marocain-e-s subissent les effets de la crise économique sans pouvoir investir de nouveaux secteurs. Ainsi, dans les environs de Turin, plus particulièrement vers Biella, de nombreuses usines ont fermé et limité le travail des Italiens et des Marocains, surtout des hommes anciennement

installés dans la région. Ces derniers ont regroupé leur femme ou se sont mariés à une Marocaine rencontrée en Italie. Ils ont connu une longue période de stabilité de l'emploi et se retrouvent face à la nécessité de s'adapter à des petits boulots (jardinage, soin aux hommes âgés, petits commerces ambulants, etc.). La fermeture de leurs usines a créé non seulement une forte perte d'emploi mais une perte d'enthousiasme chez ces hommes qui se disent par ailleurs stigmatisées dans le regard dominant sur les Marocains en Italie. Ce regard – réel ou supposé – renforce leur difficile accès à un nouveau travail adapté pour ces hommes majoritairement mariés à des femmes qui n'avaient pas forcément de travail salarié avant la crise, surtout lorsqu'elles sont venues dans le cadre du regroupement familial.

Les Marocaines venues seules avaient en général utilisé des contrats de travail domestique qui existaient pour ce pays, comme pour l'Espagne, surtout au début des années 1990. La plupart d'entre elles ont réussi à régulariser leur séjour par le biais de l'aide à domicile ou le mariage à un Italien, un Marocain ou un autre résident étranger régulier. Le premier emploi dans l'aide à domicile (le soin aux personnes âgées) a été utilisé pour obtenir le visa puis la régularisation de nombreuses Marocaines en Italie, alors qu'en France, les femmes qui ont un statut et un travail similaires ne peuvent ni voyager ni obtenir une régularisation par ce travail. Néanmoins, malgré ce rôle favorable à la régularisation, les Marocaines en Italie espéraient quitter ce travail, une fois régularisées. Cinq des trente femmes rencontrées sont parties ensuite en France, alors que la plupart des autres se sont mariées et ont eu des enfants en Italie. Parmi les femmes mariées en Italie, certaines avaient fait comme Iman : arrêter de travailler suite à l'arrivée du deuxième enfant, réservant le travail salarié au mari. Toutefois, pour les familles dont le mari connaît le chômage depuis 2008-2009, plusieurs choix se posent pour agir contre la précarité. Le retour au Maroc, notamment pour les femmes et les enfants, permettant ainsi au mari de renoncer à la location familiale et d'avoir un loyer moins cher, mais nécessaire pour garder la régularité du séjour et chercher un nouveau travail est une première option. L'homme ou la femme s'impliquent dans des mobilités circulaires dans les pays du Golfe, en Turquie ou au Maroc est une autre possibilité. Les femmes qui n'avaient pas de travail salarié peuvent intégrer le marché des soins aux personnes âgées et du ménage, très souvent parmi des personnes âgées qui se retrouvent elles-mêmes en situation de nécessité de soutenir matériellement des descendants en galère. Enfin, la migration vers un autre pays européen pour des personnes bénéficiant de liens dans un pays réputé avoir un taux de chômage moins élevé (l'Allemagne ou la France). Ce dernier choix est surtout le fait de familles ayant obtenu la naturalisation italienne et qui ont des proches dans le nouveau pays européen de destination.

Les Marocain-e-s en Italie du Nord développent donc différentes stratégies en lien avec leurs réseaux sociaux transnationaux. Qu'en-est-il des effets de la crise et des conditions de travail et de séjour des Marocaines en Espagne ?

3. Les Marocaines en Espagne : une migration importante et une forte concentration dans les services et l'agriculture

Comme en Italie, le cumul de conditions de précarité augmente la perte d'enthousiasme, en particulier des hommes immigrés en Espagne, ce qui accentue l'insertion des femmes pour pallier à la perte ou absence de revenus de la famille,

ainsi que le précise l'étude du Collectif IOE (2012). Toutefois, le travail des femmes ne dépend pas toujours du chômage des hommes migrants, comme le montre l'exemple des saisonnières en Espagne. Celles-ci montrent l'importance de l'agriculture dans le travail des Marocaines en Espagne, à côté des services.

Les Marocaines et les services en Espagne

La décennie 1990-2000 a été marquée par le fait que l'Espagne est devenue une terre d'installation importante des ressortissants étrangers, avec le Maroc comme principal pays émissaire. La part des Marocains sur l'ensemble des effectifs étrangers résidants en Espagne s'est considérablement accrue puisqu'elle est passée de 4 % en 1990 à 22 % en 2000 pour atteindre 16,4 % en 2017 (INE).

Les Marocaines sont 255.809 sur le territoire en 2017 (Source, INE). Entre 1993 et 1999, la politique de quotas a favorisé la régularisation des femmes immigrant en Espagne et le service domestique a tout particulièrement bénéficié des contingences. La demande de service domestique s'effectue notamment dans les grandes villes, surtout Madrid et Barcelone. Les Marocaines font partie des migrantes concernées par ce travail délaissé par les nationales et les nationaux (Oso, 1998), qui ont connu de nombreuses mutations dans le contexte des années 1980, favorisant le développement du service domestique des étrangères. Parmi ces mutations, l'insertion des femmes espagnoles dans le marché du travail, la disparition de « la domestique » issue de la migration interne et le vieillissement de la population dans ce pays qui, comme d'autres Etats du Sud de l'Europe, ne fournit pas d'aides publiques adaptées aux personnes dépendantes. À partir de 2002, l'Espagne adopte une politique de quotas qui marginalise le secteur du service domestique, alors que ce dernier domine chez les femmes (Oso, 2007). En plus des quotas, on relève aussi l'existence d'emplois temporaires dédiés surtout à l'agriculture et les activités de la ferme.

Les Marocain.e.s sont fortement concentrés dans trois régions : Andalousie, Madrid, Catalogne. Huelva, province d'Andalousie, a vu sa population marocaine fortement augmentée. Cette province, connait en plus d'une forte migration de main d'œuvre étrangère, une féminisation de ces migrantes.

Huelva, un miroir grossissant d'espace migratoire genré

La province de Huelva s'est fait connaitre ces dernières années par son tourisme balnéaire, mais aussi par la culture et la commercialisation de la fraise. L'intensification de cette agriculture a attiré d'importants groupes de migrants pour la cueillette de ce fruit, transformant cette région en un espace d'installation d'ouvrier.e.s étranger.e.s. En 2017, ce sont 13.905 Roumains, 1.905 Polonais, 1.345 Bulgares, 949 Ukrainiens, 1.618 Maliens et 9.361 Marocains (Source : INE, Instituto Nacional de Estadística) qui vivent à Huelva, sans compter les saisonnières, et les clandestin.e.s qui ne sont pas retenus dans les chiffres officiels. En plus de diversifier les nationalités de cette main-d'œuvre, le choix s'est aussi porté sur une migration explicitement sexuée : l'embauche par milliers de femmes.

La province de Huelva autrefois concernée par l'émigration est devenue aujourd'hui une zone d'installation temporaire des étrangers qui travaillent quelques mois (de février à juin) à la récolte de la fraise. Ces étrangers étaient d'abord des Portugais qui n'avaient qu'à traverser la frontière proche pour

travailler à Huelva. Ils côtoyaient alors les Espagnols pauvres de l'Andalousie qui venaient travailler quelques mois à la cueillette de la fraise. Depuis la croissance économique qu'a connue l'Espagne dans les années 1980 et 1990, les Espagnols ont progressivement quitté les travaux durs et pénibles du secteur agricole pour se faire employer dans les secteurs du service[11]. Depuis une décennie, Espagnols et Portugais sont remplacés par les travailleurs maghrébins, particulièrement les Marocains. Très vite ces Marocains ont quitté, pour ceux qui le pouvaient, les travaux agricoles pour le bâtiment ou les usines. Les patrons agricoles espagnols ont donc été dans l'obligation de remédier à ce manque de main-d'œuvre de manière nouvelle, d'où la mise en place des premiers contrats en origine avec les femmes des pays d'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie et Pologne) dès la fin des années 1990.

Tableau 3 : Les étrangers par lieu de naissance dans la province de Huelva entre 1996 à 2017

	2001	2009	2017
Roumanie	39	11.434	13.905
Maroc	1.987	6.256	9.361
Portugal	1.403	3.896	1.981
Pologne	2	3.702	1.975
Colombie	310	1.402	573
Bulgarie	5	1.120	1.345
Equateur	203	1.069	375
Ukraine	92	811	949
Mali	7	700	1.618
Total	6.196	39.599	39.926

Source : El Padron, INE

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des étrangers de 2001 à 2017. Ces sources officielles de l'Instituto nacional de estadisticas (INE) ne tiennent pas compte des contrats en origine. La communauté marocaine représente la deuxième nationalité la plus importante, installée dans la province de Huelva, après les Roumains et représente presque 25 % de la population étrangère à Huelva.

Aujourd'hui, la préférence est aux Marocaines, avec l'élaboration d'un projet hors du commun, celui des contrats en origine.

Les contrats en origine : des femmes contre des fraises

Le projet des contrats en origine s'inscrit dans le cadre du Programme d'assistance technique et financière à des pays tiers dans le domaine de l'émigration et de l'asile (Programme AENEAS) lancé en 2004 et financé par l'Union européenne. Il a pour objectif de lutter contre l'immigration clandestine et de mieux gérer les flux migratoires. C'est dans le cadre de ce programme que s'inscrit la convention entre

[11] Ces informations nous sont données par Dolores Rodondo Toronjo que C. Arab a rencontrée en 2010, et complétée par un entretien avec l'un des responsables de la FUTEH, Fundacion para los trabajadores extranjeros en Huelva.

la mairie de Cartaya et l'ANAPEC (Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences), dont la réalisation a bénéficié d'un budget de 1,5 million d'euros. Ce « Programme de gestion éthique de l'immigration saisonnière » est porté par le ministère de l'Emploi au Maroc et la mairie de Cartaya. Cette dernière, en partenariat avec l'ANAPEC, doit mettre en place des espaces, des instruments et des systèmes de gestion éthique de cette main-d'œuvre agricole. Il s'agira pour les employeurs espagnols, les syndicats, les patronats et l'Anapec au Maroc d'ajuster le nombre de travailleurs se déplaçant vers la province de Huelva chaque année, de sélectionner les personnes ayant les meilleurs profils et/ou expériences préalables dans la région et de garantir un logement adéquat et le retour au Maroc après la saison. En Espagne, afin de remplir les objectifs établis dans ce projet dit « éthique », une fondation a été créée, la Fundacion para los trabajadores extranjeros en Huelva (FUTEH) en 2008 pour employer les travailleurs, les médiateurs et les responsables du programme de migration circulaire qui encadrent la venue des Marocaines.

La nouveauté de ces contrats réside dans les conditions retenues pour la sélection des saisonnières marocaines en Espagne, qui permettent à l'Espagne et au Maroc de s'assurer du retour de ces dernières : Etre une femme, avoir entre 25 et 40 ans, avoir une expérience agricole, être originaire d'une zone rurale, avoir au moins un enfant de moins de 18 ans, être divorcée ou veuve et pouvoir le justifier ou, si la femme est mariée, obtenir le consentement du mari et fournir une attestation d'acceptation du mari l'autorisant à partir en Espagne.

Ce programme permet donc de faire partir des milliers de femmes chaque année vers l'Espagne, en échange d'une main-d'œuvre représentée comme docile et malléable. Pour justifier le choix des femmes, les employeurs espagnols disent que *« la fraise est un fruit délicat qui nécessite des mains féminines, réputées plus douces et sont plus adéquates que celles des hommes »*. Mais l'argument qui semble le plus important, est que le choix des femmes avec enfants induit des attaches familiales au pays d'origine, obligeant les femmes à revenir chez elles, après le travail effectué. En 2009, 17.000 femmes marocaines ont participé à cette migration circulaire, représentant le contingent d'étrangères saisonnières le plus important. A partir de 2012, et jusqu'en 2016, le chiffre se stabilise à environ 2.500 femmes. Cette baisse importante s'explique principalement par la crise qu'a connue l'Europe. Aujourd'hui, l'ANAPEC a annoncé 11.000 femmes pour 2018.

De quelles femmes s'agit-il dans le cadre des contrats en origine ?

Des dames de fraises en migration en Espagne

A partir de données recueillies auprès de la mairie de Cartaya et de la Futeh (Fondation des travailleurs étrangers à Huelva), et d'un questionnaire réalisé auprès de 65 femmes à Ksar El Kébir, nous avons pu établir les conditions sociales de ces « dames de fraises » (Arab, 2018).

- Profil sociologique des saisonnières : des précaires, des rurales et des pauvres

Il s'agit de femmes rurales originaires de différentes régions du Maroc. Dès le début du programme, ce sont surtout les régions de Kenitra et Moulay Bousselham qui sont fortement concernées par cette migration. Elles sont aussi historiquement marquées par la culture de la fraise, avec une présence espagnole connue depuis

plusieurs décennies. Ce qui explique en partie les chiffres encore importants en 2008, car en 2017, les dames de fraises de Kénitra ont été affectées en majorité aux agences de Sidi Kacem et de Sidi Slimane. En effet, en 2017, les agences ANAPEC de villes de Sidi Kacem (661 femmes), Sidi Slimane (541), Larache (244), Khemisset (240), Sefrou (172), El Jadida (161) et Beni Mellal (157) rassemblent à elles seules la moitié de l'effectif des 4.569 saisonnières recrutées pour les coopératives de fraises de la province de Huelva[12].

La tranche d'âge la plus significative est celle des 30 à 40 ans, avec 60 % du total des Marocaines qui partent travailler dans la province de Huelva. Parmi les 65 femmes que nous avons interrogées, un peu moins de la moitié (29) sont mariées, les autres sont divorcées ou veuves.

Près de 75 % des femmes interrogées proviennent du milieu rural. Toutes les femmes (65) ont des enfants. 89 % d'entre elles en ont plus de deux, 67 % au moins trois, et 42 % au moins quatre, signifiant des femmes qui font partie des familles nombreuses marocaines. 20 % des femmes disent savoir lire et écrire. Pourtant, lorsque nous avions participé à une formation d'une quarantaine de Marocaines à Huelva, aucune ne savait lire et écrire, exceptée une d'entre elles.

21 femmes disent avoir entre cinq et dix personnes à charge, et vingt entre trois et cinq. Plus de 90 % de ces femmes vivent dans un foyer où personne ne possède un emploi fixe. Près de 80 % d'entre elles ont un revenu moyen de moins de 1.500 dirhams (moins de 150 euros) par mois, ce qui signifie des salaires bas pour des familles nombreuses et des personnes prenant en charge différents membres de la famille. Et dix d'entre elles, soit plus de 15 %, ont un revenu moyen de 500 dirhams. 97 % d'entre elles n'atteignent pas le SMIG (environ 2.500 dirhams), et aucune n'obtient plus de 3.500 dirhams[13]. Ces femmes font donc partie des catégories pauvres et précaires du Maroc.

38 femmes sur 65 ont un travail salarié, et parmi elles, 25 travaillent dans l'agriculture, soit plus de 65 %, et plus de la moitié depuis plus de six ans. La majorité d'entre elles travaillent moins de six mois. Seules trois travaillent presque toute l'année, plus de neuf mois. Ces femmes restent dans les environs de leur village : la moitié travaille dans le douar même et l'autre moitié dans la région.

Seules 25 % des femmes ont pensé à quitter le pays. Sur ces 25 %, certaines ont précisé que ce sont la pauvreté, le chômage et le besoin d'argent qui les poussent à partir. Deux d'entre elles parlent de contrat de travail et l'une d'immigration clandestine. À partir de ces réponses, on peut néanmoins penser que ces femmes n'ont pas de réelle stratégie de départ. Ce n'est pas un objectif en soi. L'Espagne s'est imposée à elles, presque d'une manière imprévue. C'est une migration improbable pour des femmes qui sont dans des situations de pauvreté importante.

Pauvres, rurales, précaires et vulnérables, il s'agit de femmes choisies précisément pour ces raisons, même si celles-ci ne sont pas explicitées dans le cadre du programme. La migration saisonnière leur apparaît comme une véritable opportunité qu'elles saisissent dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie. C'est aussi une des raisons qui expliquent la réussite de ce programme : les

[12] Source : ANAPEC

[13] Seules deux femmes interrogées gagnent entre 2.500 et 3.500 dirhams

femmes venant de conditions aussi modestes préfèrent travailler en Espagne pour avoir un espoir de retour l'année suivante. Ainsi, elles travaillent en s'adaptant aux exigences des employeurs qui peuvent renouveler leur contrat ou cesser de faire appel à elles, unilatéralement et sans avoir à motiver leur décision. Elles n'ont d'autre choix aussi que d'accepter l'encadrement strict qui leur est imposé tant au Maroc qu'en Espagne.

Le parcours de Saïda illustre bien les effets de cet encadrement, dont l'aspect explicite distingue les saisonnières en Espagne des Marocaines précaires en France ou en Italie, dans la mesure même où il permet l'accès à des données peu existantes sur le travail des Marocaines dans d'autres pays européens. Or, cet encadrement n'empêche pas la fabrique de positions juridiquement précaires, qui rappellent celles de Fadma et des autres (anciennes) sans-papiers rencontrées en France ou en Italie.

- Saida, de l'opportunité d'aller en Espagne à la galère d'une « sans-papière »

C'est en 2007 que Saïda se présente auprès des agents de l'ANAPEC pour partir en 2008 pour la première fois. Alors qu'elle continue chaque année à partir, elle décide de rester en 2013. Saïda a aujourd'hui les doigts tachés et vieillis par la dureté du travail au quotidien et en particulier des *temporadas*, des saisons. Pourtant, Saïda a eu une certaine chance. Elle a fait partie des « répétitrices », comme les appellent les membres de la FUTEH et de l'ANAPEC : même lorsque le nombre de travailleuses appelées a drastiquement diminué, elle était parmi les 2.000 à 3.000 « chanceuses » qui ont continué à circuler entre 2007 et 2013. En 2009, le contingent des Marocaines étaient de 17.000 femmes. Il est retombé à 2.500 entre 2012 et 2016. C'est seulement en 2017, que l'Espagne reprendra environ 5.000 femmes en 2017 et en 2018, elles devraient être 11.000 à partir. Saïda est restée en Espagne où elle est devenue sans papiers. Toutefois, elle a su s'appuyer sur les réseaux qu'elle a construits depuis 2011 dans la coopérative de fraises où elle travaillait. Elle n'a mis que quatre ans à obtenir ses papiers. La réglementation espagnole permet en effet, après un séjour de trois ans, à ceux qui ont un contrat de travail et une attestation de domiciliation (Sempere, 2009), de régulariser leur situation. Toutefois, d'autres dames de fraises ont parfois mis sept à huit ans pour y parvenir, en subissant les aléas des faux contrats, des arnaques de vente de contrats ou de domiciliation, parfois les violences et l'exploitation, souvent du fait d'hommes.

Ainsi, la migration circulaire, qui devait répondre à l'objectif de lutter contre l'immigration clandestine tout en répondant au besoin de main-d'œuvre dans le secteur de la fraise, commençait à montrer ses limites. Sur le terrain, nous avons rencontré plusieurs femmes en situation de clandestinité.

Voici ce que Saïda nous raconte sur ce basculement :

« En 2013, le chef, qui était associé à un Allemand, nous a clairement dit qu'il était content de notre travail mais qu'il ne pourrait pas nous faire revenir l'année suivante car il ne pouvait plus nous payer le seguro (l'assurance). Il avait des problèmes financiers. C'est là que j'ai décidé de rester. Avant de venir, je savais que j'allais rester. J'avais pris ma décision. Depuis 2008, je venais tous les ans. Pendant longtemps, mon objectif principal était de rentrer au Maroc et repartir

l'année suivante. J'étais très critique de celles qui se sauvaient... Il y avait la pression de la famille, qui me disait tantôt de rester, tantôt de rentrer. Ça a été une décision très dure à prendre. Mais j'en avais assez d'aller et revenir. Assez de la route, d'aller jusqu'à Tanger, faire la traversée, ne pas savoir où tu vas atterrir quand tu arrives. Assez aussi de dépenser tout ce que je gagnais. Cela ne me suffisait plus. En plus, avant de partir, il faut au moins 300 euros. Je ne trouvais jamais personne pour m'avancer cette somme. J'en avais assez et j'avais peur de ne plus pouvoir revenir. Plusieurs de mes amies étaient restées et avaient eu leurs papiers. J'ai cédé à la tentation de faire comme elles... »

Saïda a obtenu sa régularisation en septembre 2017, une carte de résident d'une année qui lui a permis de rentrer un mois au Maroc, pour la première fois depuis quatre ans, revoir ses parents, ses frères et sœurs, et son fils. Le parcours de cette femme résume ces histoires de vies parfois brisées, usées, fracassées par le temps et les difficultés de la vie quand on est femme, seule et pauvre avec des enfants et parfois des parents souffrants au Maroc.

Certaines connaissent parfois mêmes des agressions au sein de leur lieu de travail. En effet, l'année 2018 a été marquée par la mise en lumière d'agressions sexuelles au sein des coopératives de fraises de Huelva. Des journalistes allemands, puis espagnols et marocains[14] ont interrogées des femmes marocaines qui auraient subi des abus sexuels de la part de leur employeur dans la province de Huelva. Des enquêtes en Espagne, des plaintes des victimes sont en cours et des premières arrestations sont déjà effectuées.

Les parcours de ces femmes est fait de ruptures, de liens divers, de mobilités, de fractures, de désir de s'en sortir, de capacités d'agir et d'envie d'améliorer ses conditions de vie, par le travail et la migration. Dans les trois pays européens, ces parcours sont surreprésentés parmi les femmes venues en dehors du cadre familial, devenues sans-papiers puis régularisées grâce à leurs mobilisations. Ils illustrent des combats de Marocaines en marge des luttes majoritaires (syndicales, associatives, etc.) en migration et au Maroc.

Conclusion

En somme, les femmes migrent pour échapper à des formes de précarité mais en vivent d'autres en Europe. Les cas des femmes parties en dehors du cadre du regroupement familial, qu'elles soient travailleuses domestiques en France, *badantis* en Italie ou saisonnières en Espagne, montrent que la migration de travail des femmes n'est ni récente ni marginale. Elle se redéfinit dans le contexte de la crise et se développe dans des secteurs peu valorisés et délaissés par les nationaux, comme par les hommes migrants. Nous avons donc montré que penser la migration à partir des expériences de ces femmes peu visibles dans les statistiques officielles révèle que, si la société européenne reconduit elle-même certaines limitations que les individus espéraient contrer en migrant, les migrant-e-s parviennent à agir dans les divers espaces qu'ils et elles traversent. La migration des femmes met ainsi

[14] Voir les articles dans Tel quel : https://telquel.ma/2018/06/05/les-saisonnieres-marocaines-de-huelva-portent-plainte-notamment-pour-harcelement-sexuel_1596834, et le site deYabiladi : https://www.yabiladi.com/articles/details/65344/premiere-arrestation-dans-l-affaire-d-agressions.html

en lumière la diversité des luttes et des parcours des Marocaines, contrairement aux images réductrices sur ces femmes et sur leurs cultures réelles ou supposées. La prise en compte des trois pays européens (France, Italie et Espagne) met en lumière la diversité des parcours des Marocaines migrantes. Toutefois, ces pays se distinguent en termes de reconnaissance officielle de la migration de travail des femmes.

En effet, aucune femme rencontrée en France n'a été régularisée par son (seul) travail rémunéré dans les services, alors que ce secteur domine parmi les migrantes marocaines et extra-communautaires. La mise en place d'un cadre de recrutement formel en Espagne, ainsi que la possibilité de régularisation par le travail dans les services à la personne en Italie, favorisent une forme de reconnaissance des migrantes d'emblée comme travailleuses, alors qu'en France, les politiques migratoires et les discours sur les migrantes demeurent cantonnées dans l'image de l'épouse ou de la fille d'un immigré. Le travail des migrantes précaires est politiquement et scientifiquement invisibilisé en France. Cependant, notre travail dans cet ancien pays d'immigration a mis en évidence l'ancienneté et la diversité de la présence des Marocaines, travailleuses ou migrantes seules, contrairement aux représentations sur la nouveauté de ces figures ou sur leur « originalité » dans les pays d'Europe du Sud. L'actualité politique en Italie introduit par contre probablement de nouvelles configurations en Europe du Sud. Les récentes élections qui font des immigrés les responsables de la crise économique dont l'Italie peine à se relever risquent d'empirer les situations des migrant-e-s peu favorisé-e-s et peut-être fragiliser les parcours des femmes rencontrées et de leurs enfants nés en Italie. Mais, plus largement, malgré le développement des propagandes anti-migration dans divers espaces, les migrations des Marocaines sont diverses et touchent tous les champs migratoires. Bien que nous n'avons pas pu l'aborder dans cet article, il est important de prendre en compte les différentes générations d'étudiantes, de cadres supérieurs, d'entrepreneures et d'autres travailleuses ou voyageuses qui font parfois du commerce transnational, ainsi que les filières migratoires féminines qui se sont fortement développées vers les pays du Golfe. Élargir le regard sur chaque contexte national, tout en pensant les migrations de façon transnationale et comparative, permettra probablement d'éviter les généralisations et mieux contrer les préjugés (positifs ou négatifs) sur certains pays et sur les Marocaines qui s'y inscrivent.

Bibliographie

Ait Ben Lmadani F., (2007), La vieillesse illégitime ? Migrantes marocaines en quête de reconnaissance sociale, thèse de sociologie, Paris 7- Denis Diderot.

Alami M'Chichi H., (2009), « Femmes et migration concertée. Entre contraintes économiques et égalité de genre », http://www.cerfe.org/public/migressourcesHouria.pdf

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, COOPI Cooperazione Internazionale, El Sur Punto.sud, (2005), Le migrant marocain en Italie comme agent de développement et d'innovation dans les communautés d'origine, Programme de la Commission Européenne – Direction Générale Justice et Affaires Intérieures, 508 p.

Arab C., (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Des invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Edition En toutes Lettres, Casablanca, 185p.

_____ (2009), Les Aït Ayad – La circulation migratoire des marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie, Presses Universitaires de Rennes, 351 p.

Besato B., (2011), « *Donne maghrebine nel Veneto. Percorsi lavorativi e culturali*», in Studi Emigrazione, XXXVIII, n° 143, p. 539-564.

Brutel C., (2013), « La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris ». Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121524, consulté le 10 janvier 2018.

Chantal B., (2016), « La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris. Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Source consultée le 27 février 2018 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121524

Campus France, (2016), « *L'essentiel des chiffres clés. Les étudiants internationaux* » n°10.

Caruso I. et Greco S., 2013, « Les Marocains d'Italie », In Berriane Mohamed, Les Marocains de l'Extérieur, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Étranger, p. 339-370.

Chaib S. (2008), « Femmes immigrées et travail salarié en France », Cahiers du CEDREF, Paris, Université Denis Diderot, p. 209-229.

Charef M., (2013), Les Marocains et les Maroco-descendants de France, In Berriane Mohamed, Les marocains de l'Extérieur, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Étranger, p. 311-338.

El Hariri S., (2003), « Les Marocaines au cœur d'un nouveau circuit d'échanges marchands : entre ici et là-bas », Revue européenne des migrations internationales, vol. 19, n° 1, p. 223-232.

Gabert P., (1958), *L'immigration italienne à Turin*. Bulletin de l'Association de Géographes Français. N°276-277, p. 30-45

Geisser V., (2003), *La nouvelle islamophobie.* Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », 122 p.

Hajjat A., M. Marwan, (2016), *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*. La Découverte, 328 p.

Harrami N., (2011), Mobilité internationale et recomposition des sociétés locales. Anthropologie comparée de deux vagues migratoires dans le Tadla au Maroc, Programme AMERM-MIM, 118 p.

Hily M-A., Poutignat P., Vollenweider-Andresen L., Steriff-Fenart J., (1996), Familles maghrébines immigrées transmission inter-générationnelle, redéfinitions identitaires et insertion sociale, Soliis, Nice, 148 p.

INSEE Première, (2014), « Les immigrés récemment arrivées en France. Une immigration de plus en plus européenne », INSEE Première, n°1524.

Jabul A.J.H, (2011), « *La immigración marroquí en España : estudio histórico* », thèse de la Faculté de philosophie et lettres, département d'Histoire Contemporaine.

Le Collectif IOE, (2012), *El estatus de la mujer migrante. Las marroquíes en España*, 2007-2011, Rapport, mai 2012.

Montagne R., (1952), Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective 1948-1950, Paris, Peyronnet & Gie, Cahiers de l'Afrique et de l'Asie.

Moujoud N., (2007), Migrantes, seules et sans droits, au Maroc et en France. Dominations imbriquées et résistances individuelles, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris.

_____ (2008). Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe : au-delà des visions binaires. Cahiers du CEDREF, Publications Universitaires Paris Diderot, Paris, pp. 57-79.

_____ (dir.), (2014), Genre et migrations algériennes et marocaines en Europe. Bilan comparatif des études en France, en Italie et en Espagne, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations-PME, Rabat.

Moulier Y. ; Silmerman R., (1982) « La montée de l'activité des femmes étrangères en France : une tendance qui ira s'accentuant », Travail et emploi, n° 12, p.61-81.

Observatoire des inégalités, Les catégories sociales des étrangers, 15 décembre 2010. Consulté le 15 janvier (2018) : http://www.inegalites.fr/Les-categories-sociales-des-etrangers? id_theme=24

Oso Casas L., (1998), *Mujeres marroquíes y servicio doméstico en Madrid*, Instituto de la mujer, Madrid.

Herrera, G. y Yépez, (2007), *La inserción laboral de la población latinoamericana en España: El protagonismo de las mujeres, en, I. (eds.): Nuevas Migraciones Latinoamericanas a Europa*.

Pittau F., (dir.), (2013), « La communauté marocaine ; un pont sur la Méditerranée. Centro Studi e Ricerche IDOS, Consulté le 1er janvier 2018 : http://www.dossierimmigrazione.it/catalogo/2013_MAROCCO%20Un%20ponte%20sul_FR.pdf

Quiminal C., Cissè M., (2000), « La lutte des « Sans-papières » », *Les cahiers du CEDREF*, 8-9, p. 343-353

Ribas Mateos N., (2013), *Mobilités au féminin. La place des femmes dans le nouvel état monde*, Paris, Karthala.

Sempere J.-D., (2009), « Évolution de la situation migratoire de l'Espagne de 1991 à nos jours », *Migrations Sociétés, Les nouvelles figures de migrants en Espagne*, Coordonné par Chadia Arab et Juan David Sempere, Vol 21, n°125, septembre-octobre 2009.

Shnapper D., (1991), *La France de l'intégration*. Gallimard, 374 p.

Tribalat M., (1991) *Cent ans d'immigration : étrangers d'hier, français d'aujourd'hui Francais d'aujourd'hui : Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, PUF-INED, 301 p.

Vallat C., (1980), Immigration et sous-prolétariat en Italie. In : Méditerranée, Troisième série, Tome 38, n°1, p. 67-75.

Chapitre 4
Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local

Thomas Lacroix

Introduction

La politique de régionalisation avancée, mise en œuvre en 2015, prolonge un mouvement de décentralisation de l'appareil politico-administratif marocain qui a débuté à la fin des années 1980. En 30 ans, la politique de décentralisation au Maroc a vu sa dynamique non seulement s'amplifier, mais aussi changer radicalement de sens. Ce qui était une politique de bureaucratisation du développement local gardée sous la tutelle des autorités déconcentrées, devient un espace d'émergence de nouveaux acteurs tant public que privés. La régionalisation avancée marque une avancée décisive dans la mesure où elle se veut être une rupture au regard d'une perspective centralisatrice qui a marqué le pays depuis l'indépendance. L'élection du conseil régional au suffrage universel, doublée d'un transfert progressif de compétences en matière de développement économique, confèrent à l'échelon régional un rôle stratégique dans la gouvernance du développement local. L'idée motrice de la réforme est de rapprocher le territoire administratif du territoire « réel », structuré par les comportements sociaux et économiques des populations locales (Berriane, 2015). L'enjeu est bien de tirer parti des avantages comparatifs des territoires, pour construire une stratégie de développement adaptée aux réalités locales. Or, la territorialité « réelle » de certaines régions marocaines se caractérise par ses extensions transnationales, portées par les émigrés et leurs transferts. Ce chapitre s'intéresse à la façon dont la réforme de la décentralisation intègre la question migratoire et ses effets sur le développement.

Pour comprendre comment se noue cette relation, il est nécessaire de replacer cette réforme dans un contexte international plus large. Cette dynamique n'est pas propre au Maroc et s'observe dans tous les pays du Sud marqués par les plans d'ajustements structurels d'inspiration néolibérale : en Afrique du Nord et subsaharienne mais aussi en Amérique Latine ou en Asie du Sud. En 1998, 63 sur les 75 pays en voie de développement avec une population supérieure à 5 millions d'habitants étaient dans un processus de décentralisation fiscale (Work 2002, 9). La multiplication des politiques de décentralisation et de soutien à la société civile est concomitante avec l'influence croissante d'une nouvelle économie politique du développement, le « Développement Économique Local » (LED pour *Local Economic Development*). (Rowe, 2009; Florida, 2014; Porter, 1990, 2000). Aux yeux des organisations internationales, la décentralisation est conçue comme une solution à la difficile équation de l'allocation optimale des ressources, la nécessité de fournir des infrastructures de base à la population tout en opérant une cure d'amaigrissement des États en crise de surendettement : *the focus now is more on the actual political drivers of decentralisation reforms and*

their ability to help unleash the potential of territories[1] (European Commission, 2016, 1). Les autorités locales prennent une place plus importante en tant que relais de l'expression des besoins locaux. La démocratie est conçue comme le catalyseur entre la décentralisation et le développement. C'est donc une nouvelle alchimie qui est mise en avant, entre promotion des avantages comparatifs locaux, déploiement des énergies sociétales notamment par la démocratie, mutation d'un État pour lequel la loi est mise au service du marché et articulation entre logiques territoriales et réseaux multi-scalaires.

La réforme marocaine reprend à son compte l'état d'esprit de l'approche territorialisée du développement. La politique de décentralisation a progressivement suscité une mise en collaboration d'acteurs étatiques et non étatiques, locaux et internationaux, individuels et collectifs. Comment s'insèrent les migrants et leurs organisations dans ce contexte ? Au Maroc, le montant des transferts des migrants atteint 6% du PIB (6,5 milliards de dollars en 2016) et le royaume est l'un des États pionniers pour les politiques liant migration et développement (De Haas et Plug, 2006, Lacroix, 2005). Nous verrons que dans le cadre de la régionalisation avancée, cette politique a connu de profonde mutation en lien avec des évolutions de l'émigration marocaine et des transformations de ses rapports au pays d'origine. Dans cette recherche de nouvelles options politiques, deux régions (Souss Massa d'une part et l'Oriental d'autre part) servent de creuset. Or cette réforme souffre non seulement des difficultés inhérentes au dialogue entre migrants et administrations, mais également des contradictions internes des bailleurs de fonds internationaux.

1. Décentralisation, migration et développement : le modèle des années 1990

L'intégration de la dynamique migration/développement dans la politique de décentralisation n'est pas une nouveauté. Elle est manifeste dès le début des années 1990.Toutefois, à cette période, l'échelon régional dans l'architecture administrative marocaine est inexistant et l'insertion des migrants dans le développement s'appuie essentiellement sur les liens translocaux que ces derniers maintiennent avec leur village d'origine.

Décentralisation communale et libéralisation de la société civile : les linéaments d'une nouvelle gouvernance du développement local

Rappelons d'abord que la politique de développement destinée au monde rural s'est d'abord focalisée sur l'agriculture dans sa vocation d'exportation. L'agriculture a d'abord était un objet technocratique aux mains d'experts appointés. Les Offices de Mise en Valeur Agricole quadrillaient les territoires soumis aux investissements hydro-agricoles d'où étaient écartés les autorités locales (communes rurales) et traditionnelles comme la *jemaa*. Les efforts publics se concentrent sur les zones d'agriculture les plus rentables laissant pour compte d'autres zones moins valorisées, consacrant ainsi une rupture entre deux espaces inégalement intégrés à l'économie moderne. Le recours aux aides de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International introduit une nouvelle logique libérale transformant

[1] Souligné par l'auteur

la gestion étatiste qui avait prévalue depuis l'indépendance. Le discours royal de Fès en 1984 sur la réforme communale est considéré comme un tournant dans la politique de décentralisation. Il s'agit, est-il annoncé, de maximiser la spatialisation du développement en étendant les chances d'équipement aux portions les plus reculées du territoire. Cette orientation impulsée par le palais débouche en 1992 sur les deux lois du 11 et du 30 juin qui vont profondément modifier la gouvernance territoriale du développement. La première instaure une nouvelle législation électorale qui introduit plus de transparence dans l'élection des représentants communaux. La seconde redéfinit le découpage communal dans le but de rapprocher les administrés de la municipalité. Leur nombre passe de 859 à 1544. Le principe de la décentralisation est donc d'impulser une dynamique de développement par le biais de la démocratie locale. Cette logique achoppe rapidement sur deux écueils : la résistance du pouvoir central d'une part, le manque de compétences, de moyens et de légitimité des nouvelles institutions d'autre part (Smires, 2001, 351; Chabih, 1997). La tutelle des autorités locales sur les instances élues n'a en effet pas pour autant été levée. En outre, les ressources communales ne sont pas régulières et souvent insuffisantes. En définitive, le redécoupage communal a surtout servi à l'augmentation de la présence de fonctionnaires sur le terrain : l'autonomisation des communes s'est effectuée sous étroite tutelle administrative.

Toutefois, cette période est également celle de l'émergence de la société civile comme acteur de développement. Le processus est soutenu et encouragé par les organisations internationales qui privilégient le financement des ONGs au détriment des aides directes aux pouvoirs publics. Cette libéralisation fut d'abord silencieuse. Il n'y a pas de réforme de la législation sur les associations qui l'ait introduite. Le changement s'est déroulé dans les pratiques administratives avec une délivrance de plus en plus automatique de l'acte juridique de création d'une association, là où, depuis la modification du code des libertés publiques en 1973 auparavant, cette délivrance était sous étroite surveillance (Rollinde, 2002, 178). L'autorisation préalable est rendue automatique, du moins dans la plupart des cas, par une modification de la loi en 2002. Sous le regard des autorités déconcentrées, les populations rurales se sont saisies de cet instrument pour initier les projets de développement que les nouvelles communes, faute de moyens suffisants, ne pouvaient prendre en charge. En l'espace d'une décennie, la société civile en milieu rural a littéralement explosée, en particulier sur la « diagonale pauvre et rurale du pays », preuve ci-besoin en est du lien entre dynamique associative et besoin de développement (Lacroix 2014). Cette adhésion populaire à l'engagement associatif peut se voir comme une revanche des élites locales qui avaient été plus ou moins exclues du jeu du développement territorial par la poussée centralisatrice post-indépendance. Selon les cas, on observe sur le terrain des dynamiques de rapports divers entre associations et *jemaa* ou toute autre institution traditionnelle (compétition, imbrication, rejet, recyclage), dont une tendance à la reprise en main de cette dernière par le tissu associatif (Lacroix, 2005, 144; Elloumi, 2010; Chattou, 2010; Tozy, 2002). De fait, la gestion associative des projets de développement locaux mêle patrimonialisation et importation de nouvelles techniques de gestion des actions collectives, un phénomène qui a pu être qualifié de néo-traditionalisme en Afrique subsaharienne (Mercer, Page, et Evans, 2008). C'est sur cette ouverture de la société civile locale que les pouvoirs publics

vont s'appuyer pour encourager l'insertion des migrants dans la dynamique de développement.

1990-1999 : une approche translocale de la relation entre migration et développement

Le gouvernement marocain voit très tôt dans l'émigration une source de devise et un instrument pour alléger la pression sur le marché du travail. Je ne reviendrai pas sur le détail de cette politique à l'égard des Marocains dont les bases sont jetées dès les années 1970 (De Haas et Plug, 2006). Toutefois, on peut remarquer que cette politique a connu une série de réformes au début des années 1990 puis dans les années 2000 simultanément avec les avancées de la politique de décentralisation. C'est le lien entre ces deux politiques qui nous intéresse ici. Ainsi, en 1990 une première réforme d'envergure vient jeter les bases de la politique diasporique marocaine. Suite à une chute de 20% des transferts en 1988, furent créées trois instances : le Ministère des Marocains de L'Étranger, la Fondation Hassan II et la Banque Amal, respectivement en charge des questions consulaires, sociales et économiques. Cette réforme de la politique à l'égard des émigrés est sous-tendue par une nouvelle conception de la migration. Le changement de terminologie administrative utilisée pour désigner les émigrés est significatif de cette évolution : l'expression « Travailleurs Marocains à l'Étranger » est remplacée par celle encore utilisée aujourd'hui de « Marocains Résidant à l'Étranger » (MRE). Ce glissement signe la reconnaissance d'une installation durable dans les pays d'accueil en lieu et place d'une vision datée d'une migration de travail temporaire. La réforme permet d'aligner la vision politico-administrative avec la réalité des changements à l'œuvre. Mais les autorités persistent à penser l'intégration dans le pays d'accueil comme incompatible avec le maintien de liens avec le Maroc. Au début des années 1990 le Roi Hassan II prend position à de multiples reprises à la télévision française contre la possibilité de l'intégration.

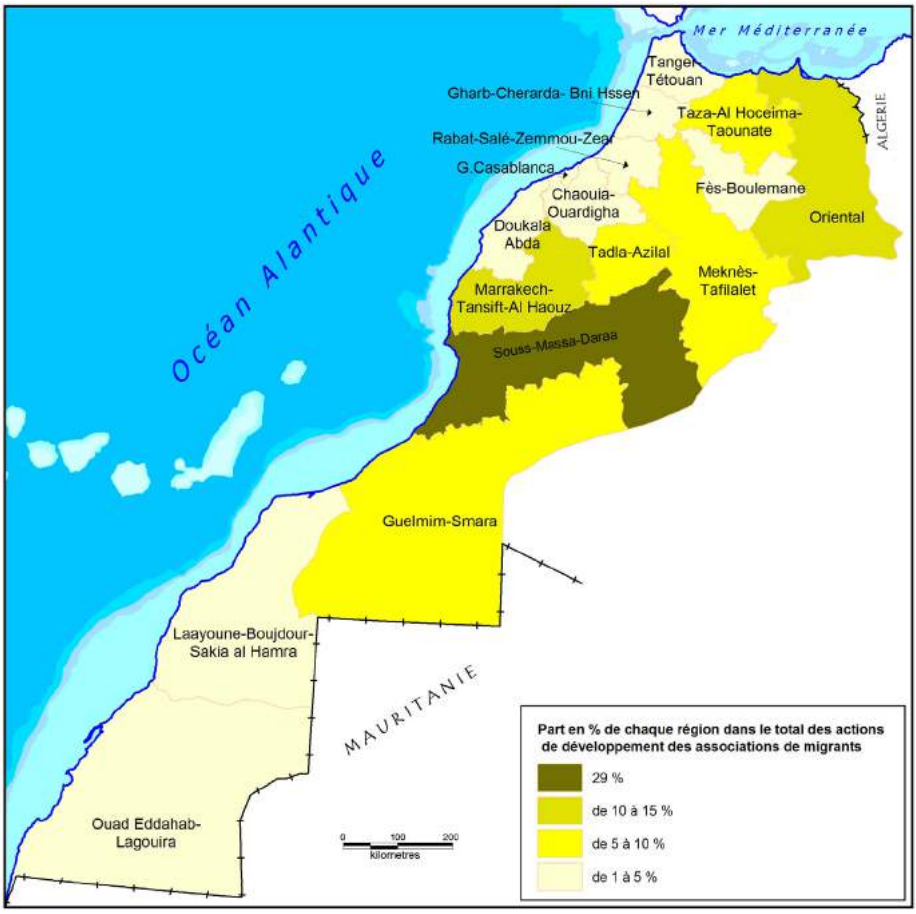
Les chercheurs ont amplement étudié la mise en place de ces nouvelles institutions. Mais cette réforme en cache une autre, moins visible mais tout aussi importante, permettant d'insérer les actions de développement portées par les migrants dans la nouvelle gouvernance du développement local. Pour le comprendre, il faut remonter à la première action de « Migrations et Développement », une association créée par d'anciens ouvriers licenciés de l'usine Péchiney à l'Argentière la Bessée (1987). Le leader de cette association est lui-même ancien syndicaliste de la CFDT qui a trouvé dans le développement un moyen de reconvertir un savoir-faire de mobilisation collective. Ce premier projet est celui de l'électrification du village de ce leader, Imgoune, dans l'Anti-Atlas. Pour ce projet, outre des migrants issus de la même région, il obtient le soutien de volontaires travaillant à EDF et de l'AFME (ex-Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie, ADEME). Ce projet est l'occasion de l'élaboration d'une démarche qui va non seulement caractériser le travail ultérieur de l'association, mais aussi largement influencer toute la politique de développement rural marocaine. Au centre de ce dispositif se tient une démarche participative qui associe la population villageoise à travers, d'une part, la participation des émigrés du village, et d'autre part, la création d'une association villageoise de développement. Cette dernière structure réactive et modernise les structures coutumières de la *jemaa*. L'insertion des migrants dans le développement se fait donc sur la base des relations translocales (d'un

lieu d'installation au lieu d'origine) maintenues par les émigrés avec leur village d'origine.

Or, la même année, les participants de l'AFME interviennent également comme consultant dans la préparation du programme pilote pour la pré-électrification en milieu rural (PPER) de l'Office National d'Électricité (ONE). Les consultants introduisent la démarche participative testée à Imgoun dans le cadre du PPER (Iskander 2006, 208). Il est prévu une phase de mise en œuvre dans 200 villages du Souss. En 1993, suite à une décennie d'un sous-investissement chronique et à une longue période de sécheresse, l'ONE fait faillite (Iskander, 2006 : 211). L'Office est en partie privatisé et réoriente ses activités sur la distribution d'électricité en milieu rural. La généralisation de la méthodologie élaborée par Migrations et Développement est rendue possible par la décentralisation et la libéralisation de la société civile. Il devient possible pour les villageois de se constituer en association pour prendre en charge les projets dans une perspective participative. En 1997, l'ONE met en œuvre le Programme d'Électrification Rurale Généralisé (PERG). Le PERG est directement inspiré du PPER et les documents de l'ONE citent Migrations et Développement et plus largement les associations de la société civile comme partenaires clés dans la mise en œuvre de projets. Il reprend à son compte la participation de la population locale à travers les associations rurales. Ces dernières participent en amont du projet par une prise de participation financière (dont 25% par la population elle-même) et en aval par la gestion des équipements et de la distribution. Grace à leur soutien, le Souss Massa Draa est la première région réceptrice des subsides de l'État. En 2002, la première province bénéficiaire du programme est celle de Tiznit (628 réalisations), avant la province de Taroudant (341). Les provinces de Zagora et d'Ouarzazate arrivent respectivement en 4e et 6e position avec 302 et 300 projets réalisés. Le PERG bénéficie pleinement de la synergie provoquée par la mutation de la société civile en milieu rural d'une part et du champ associatif immigré d'autre part. Deux autres programmes d'infrastructures publiques viennent compléter le PERG : le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable en milieu Rural (PAGER) en 1998 et le Programme National de Construction de Routes Rurales (PNCRR) en 1995. Dans les deux cas, « Migrations et Développement » est étroitement associé à la formalisation et la mise en œuvre de ces programmes. A eux trois, ces programmes forment un pilier essentiel de la politique de développement rurale marocaine entre 1995 et 2005.

Les organisations de migrants, au premier titre « Migrations et Développement » et les 250 collectifs de migrants avec lesquels l'ONG a travaillé, ont pu développer leurs activités grâce à ces programmes de cofinancement. Il en va de même pour l'autre principale ONG de migrants en France, Immigration Développement Démocratie, qui a bénéficié, pour lancer ses activités, d'un financement du Ministère français des Affaires Étrangères dont le but est de susciter une dynamique de développement à partir des liens tissés entre les sociétés civiles françaises et marocaines (Programme Concerté, Maroc, PCM). A partir du dépouillement du journal officiel des associations, nous avons détaillé ailleurs la nature et la localisation des actions de développement des émigrés au Maroc (Lacroix, 2014).

Carte 1 : Répartition géographique des actions de développement des associations de migrants



Source : Journal officiel des associations (2010)

Plus du tiers de ces actions se situent dans la région du Souss Massa Draa. Ces données confirment le statut de cette région comme zone test de la nouvelle gouvernance du développement local. La seconde région est celle de l'Oriental (11% des projets). Ce sont ces deux régions qui vont également servir de laboratoire lorsqu'il s'agira de renouveler l'articulation entre migration, décentralisation et développement dans les années 2000.

2. La réforme de la gouvernance du développement dans les années 2000.

Cette approche translocaliste qui a prévalu pendant les années 1990, va devenir obsolète à partir de la décennie suivante. Il est vrai que le nombre d'associations d'ONG créées par des Marocains expatriés ne cesse de croître au cours de la période 1995-2005 (Lacroix, 2014). Mais les modes d'engagement évoluent avec

la population marocaine à l'étranger. Les mobilisations translocales sont surtout le fait des émigrés peu qualifiés et issus d'un milieu rural qui se sont installés en Europe entre les années 1960 et 1980. Les nouvelles migrations et les descendants d'immigrés entretiennent un rapport différent avec le pays d'origine. Plus qualifiés, plus urbains, les émigrés font montre d'un engagement associatif moins localiste ou tributaires des relations interpersonnelles qu'ils ont gardés au pays[2]. Par ailleurs, les migrants ne sont pas les seuls acteurs engagés dans des projets de développement local. La réforme de la gouvernance du développement local porte ses fruits et on observe une multiplication d'ONG locales ou internationales, lesquelles sont en compétition avec les associations de migrants pour les subsides des bailleurs. Par ailleurs, cette transformation de l'écosystème du développement local est le contexte de l'émergence d'une nouvelle d'élite. Constituée de fonctionnaires locaux et entrepreneurs sociaux dotés d'une formation universitaire dans les années 1980 et 1990, ils s'appuient sur leurs compétences pour se poser en intermédiaires entre populations villageoises, administration et acteurs de la société civile[3] (migrants inclus) (Benidir, 2016). Cette mutation, voire ce déclin relatif de la place des associations de migrants appelle une réforme de la stratégie d'insertion de ces derniers dans le développement local. Cette réforme s'inscrit dans un renforcement des capacités des autorités communales en matière d'aménagement communal. Nous allons voir que deux programmes, « Migration, Territoires et Développement » (MTD) dans le Souss Massa et PRIMO dans l'Oriental sont deux expériences pilotes qui préfigurent cette nouvelle stratégie.

La régionalisation avancée et l'INDH

Comme nous l'avons vu plus haut, le premier cycle de la décentralisation conduite à partir du début des années 1990 s'est d'abord attaché à réformer l'assise communale du pays. Un deuxième cycle s'ouvre dès la fin des années 1990 avec pour ligne de mire la mise en place d'un échelon régional. Il est annoncé en 1995, par un rapport de la Banque Mondiale qui pointe du doigt les insuffisances de ce mouvement de réforme (Catusse, Cattedra, et Janati 2007). En 1996, le Ministère de la planification économique se voit chargé de la mise en place d'un programme national destiné à améliorer la gouvernance économique. 16 régions sont créées et dotées d'un statut redéfini avec leur tête un Wali de région nommé par le Roi. Cette volonté réformiste est confortée sous la mandature d'Abderrahmane Youssoufi au gouvernement. Dans les années qui suivent, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (à partir de 1996), puis l'Agence Américaine de Développement (USAID) (en 2001), et l'Agence Française de Développement (AFD) (en 2001 également) réalisent un diagnostic de la gouvernance locale au

[2] Cf. chapitre France dans cet ouvrage

[3] Selon une étude conduite dans la vallée du Dadess, Mohamed Benidir observe comment cette élite s'est consolidée à la suite de la réforme de 2002 de la charte communale et qui impose aux membres des conseils communaux un niveau scolaire. Ils ont le plus souvent acquis une expérience syndicale au sein de l'Union Nationale des Étudiants Marocains (UNEM) pendant leurs années d'études, expérience qui leur permit de disposer d'un savoir-faire en matière de mobilisation collective. Ce corps intermédiaire est aussi capable de s'appuyer sur des solidarités traditionnelles que de servir d'interlocuteur pour des organisations associatives et/ou migrantes aussi bien que pour l'administration (Benidir, 2006). En conséquence leur légitimité réside moins dans leur appartenance familiale que dans leur capacité à passer entre différents registres rhétoriques (traditionnel, administratif, technique, etc.)

Maroc. Le 3 octobre 2002, est adoptée une loi de décentralisation qui remplace la loi de 1976. Plus encore que dans les années 1990, la nouvelle charte est portée par des objectifs économiques et concerne avant tout les grandes villes aux prises avec le développement des bidonvilles (création de 14 agglomérations urbaines de plus de 500 000 habitants). La loi de 2002, qui, s'accompagne en pratique d'un renforcement des pouvoirs des autorités déconcentrées directement nommées par le Roi (Caïds, gouverneurs, walis de Province et de Région) et de la Direction Générale des Collectivités territoriales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur, n'aura pas d'effet significatif sur la capacité d'action des communes rurales. Le vrai changement se situe à l'échelon régional. Les 16 régions deviennent des collectivités locales pour former un échelon stratégique dans la gouvernance locale du développement. Ainsi, les Walis de Région se voient dotés d'un outil institutionnel pour la gestion de l'investissement décentralisé : les Centres Régionaux d'Investissement. La réforme constitutionnelle du 29 juillet 2011 introduit une césure qui consacre la région comme collectivité territoriale essentielle sur le plan économique. Cette réforme fait suite au rapport de la Commission Consultative de la régionalisation 2010 qui préconisait le passage à 12 régions, la création d'organes exécutifs régionaux dotés de ressources importantes. Ses prérogatives concernent trois domaines clés : le développement économique, la formation continue et le développement rural. Mais la réforme fait surtout de la fonction de président de région un poste élu au suffrage universel direct. C'est en 2015 que le virage est pris dans les faits. Le nombre de région passe de 16 à 12 afin de rationaliser le découpage territorial. Mais surtout le mode de sélection du wali (et une partie du conseil régional) est modifié, ce qui le dote d'une légitimité qui doit lui permettre de sortir de la tutelle des autorités déconcentrées et du Ministère de l'Intérieur. Le principe est bien de faire passer la région du statut de rouage des politiques gouvernementales à celui d'impulsion. Par ailleurs des mécanismes de consultation de la société civile sont mis en place et notamment le droit de pétition adressée au Wali.

En parallèle, cette réforme s'inscrit dans un mouvement de transformation de la société civile avec la mise en place de nouveaux principes de financement. Les Agences de développement régionales jouent à ce titre un rôle clé : l'Agence de Développement Social (créée en 2001) puis l'Agence de Développement du Sud (2002), de l'Oriental (2006) et du Nord (1996) chargées de canaliser les financements internationaux (Union Européenne, Banque Mondiale) vers les associations. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), lancée en 2005, fournit un cadre politique à cette nouvelle gouvernance. Ce programme national aménage une place centrale à la société civile et se fonde sur des pratiques incitatives pour les ONG. Le roi Mohammed VI, au moment de lancer l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, parle de « nouveau concept d'autorité » pour qualifier la promotion de nouvelles relations de pouvoirs horizontales entre acteurs publics et de la société civile. L'État central redéfinit sa position par un retrait formel de la scène locale. Il passe d'une fonction de planificateur et de directeur à celui de facilitateur. En pratique, cela signifie que l'État central occupe un rôle intermédiaire par lequel transitent les ressources du développement. Cela lui permet ainsi de conserver une capacité d'orientation de la dynamique de développement sans intervention directe. Il suffit de conserver le contrôle des flux d'argent, de compétence et de pouvoir et de les orienter vers

les zones et les secteurs qu'il juge prioritaires. Les agences de développement permettent de conserver le contrôle des flux financiers tandis que les services déconcentrés sont des instances de contrôle des flux administratifs et politiques.

C'est dans le contexte de cette seconde vague de réforme du début des années 2000 que l'environnement institutionnel destiné aux affaires de la migration connaît une évolution. Mais il est aussi le résultat de la résurgence d'une ligne politique qui voit dans la population émigrée une simple émanation de la société marocaine qui doit être cantonnée dans son rôle convoyeur de fonds. Il faut attendre 2003 pour que soit relancé ce chantier. Le Ministère est réactivé, les attributions de la Fondation sont redéfinies. En parallèle, le paysage institutionnel des émigrés dans le domaine économique évolue avec la nouvelle gouvernance du développement (ouverture des agences régionales de développement et des centres régionaux d'investissement). En 2007, un Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME) est créé pour faire l'inventaire et relayer les attentes des émigrants. A sa tête est nommé Driss Elyazami, une personnalité issue du milieu associatif émigré. Le mandat du CCME inclut la rédaction d'un rapport concernant les besoins des migrants. Ce rapport ne sera jamais rendu. Toutefois, en 2011, ce droit, ainsi que l'existence du CCME sont inscrits dans la constitution. Aujourd'hui, l'espace institutionnel de la communauté marocaine à l'étranger est une architecture complexe et polycéphale. La Fondation Hassan II est chargée de la préservation du lien culturel et cultuel avec les expatriés, notamment par une offre d'enseignement de l'arabe et de la culture marocaine. Au CCME reviennent les questions sociales et l'identification des problématiques auxquelles les émigrants sont confrontés. Quant au ministère, sa première mission est celle de la mise en œuvre de la politique gouvernementale et de faire le lien avec les instances ministérielles des pays d'accueil. En 2014, le Ministère est ainsi en première ligne face aux Pays Bas qui souhaitent abroger l'accord de main-d'œuvre qui lie les deux pays, et ce dans l'optique de mettre fin au transfert des pensions des retraités retournés au Maroc. Quant au lien politique avec les MRE, il doit être assuré par la réouverture d'une représentation parlementaire. L'augmentation prévue du nombre de siège de 395 à 455 (dont 70% seraient réservés à des Marocains de l'Etranger) devrait permettre l'expression d'une citoyenneté à distance.

Ce contexte de réforme est marqué par une recherche de nouveaux modes d'engagement des expatriés dans l'économie du pays. Il s'agit de tenir compte des transformations de la migration : hausse des qualifications, vieillissement, nouvelles pratiques circulatoires, arrivée à l'âge adulte de la 2e, voire de la 3e génération… De nouveaux chantiers sont ouverts, par exemple celui des « Compétences Marocaines à l'Etranger », un nouveau terme désignant les professionnels hautement qualifiés et investisseurs. Le programme FINCOME (Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger), vise à promouvoir la mobilité des migrants qualifiés et leurs compétences et établir des réseaux entre la diaspora et les entreprises marocaines. Outre une série de manifestations organisées dans différents pays d'accueil, un portail Web a été financé par l'État (www.fincome.cnrst.ma). Mais le principal programme est le projet Sharaka soutenu par l'Union Européenne et porté par le Ministère, destiné à valoriser la circulation et la réinsertion des compétences marocaines entre l'Europe et le Maroc (http://www.sharaka.ma). Ce programme inclut un inventaire

des actions de développement des migrants… Parmi les multiples initiatives soutenues, je retiendrai ici deux projets qui intéressent directement l'insertion des émigrés dans la dynamique de décentralisation. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

PRIMO et MTD : l'insertion des migrants dans l'agenda de la régionalisation avancée

Une nouvelle gouvernance du développement local a donc pris graduellement forme à la suite des réformes de 1992 et 2002. Elle inclut une multiplicité d'acteurs publics (Etat marocain, agences de développement des États partenaires), semi publics (agences de développement régionales), internationaux (Banque Mondiales, ONG…) et privés (associations, institutions néo-tribales, intermédiaires locaux). Jean-Pierre Bierschenk *et al.* parlent de configuration développementaliste pour qualifier des agencements locaux d'acteurs multiples (Bierschenk, Chauveau, et Olivier de Sardan, 2000). Il est une institution qui n'a pas réellement été associée à ce processus, à savoir les communes rurales. Parmi les multiples raisons de cette mise à l'écart, se trouve leurs faibles capacités financières ou plutôt leur incapacité à pouvoir s'adapter aux nouvelles formes de financements imposées, qui les rendrait moins attractives par rapport à des associations qui pouvaient prétendre à de plus grandes sources de revenu : subventions d'ONG, soutiens des villageois expatriés soit dans les grandes villes marocaines, soit à l'étranger. De plus, on observe une absence de collaboration, voire une rivalité entre associations et communes rurales, notamment due au fait que les acteurs associatifs sont souvent perçus comme relevant d'une autre forme de pouvoir que celle généralement admise au niveau local. Dans ce contexte, la réforme de la charte communale (2009), qui confère aux communes la responsabilité d'élaborer des Plans Communaux de Développement (PCD), a pour objectif de réinsérer les municipalités dans le jeu de cette gouvernance[4]. Cette idée des Plan Communaux n'est ni nouvelle, ni spécifique au Maroc. Elle est en place en Algérie depuis la réforme décentralisatrice de 1984. Au Maroc, cette approche fut expérimentée dans le cadre de programmes ponctuels financés par des organisations internationales. Un programme du FIDA (Fonds d'Investissement pour le Développement Agricole) des Nations Unies, en est, depuis 2001, un des premiers exemples mis en œuvre dans la province du Haouz. D'autres initiatives conduites par la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD et autres ONG ont permis d'élargir cette expérience à d'autres régions du pays (Provinces du Nord, Tafilalt, Moyen Atlas). Ce n'est qu'avec la réforme de 2009 que cette approche participative du développement est appliquée de façon systématique à l'ensemble du Royaume. Un programme est en cours sur six ans avec la DGCL, l'Agence de Développement Social et des partenaires régionaux (Provinces, Agences de Développement territoriales) afin d'accompagner les communes dans la formulation et la budgétisation de leurs besoins en matière de développement. Un programme pilote est engagé dans les provinces du Nord du Maroc en collaboration avec l'association Targa-Aide et les pouvoirs publics afin d'améliorer la formulation des plan de développement par les élus eux-mêmes. Une initiative analogue est conduite depuis 2010 dans le Sud avec l'association « Migrations et Développement ». Il s'agit de former les

[4] http://www.pncl.gov.ma/fr/grandchantiers/Pages/Plan-communal-de-d%C3%A9veloppement.aspx, accédé le 24/11/2014

personnels municipaux afin qu'ils soient en mesure de définir une programmation opérationnelle (Lazaref, 2013, 4).

Ce premier programme est suivi d'un second, « Migrations, Territoires, Développement » (MTD) entre 2014 et 2016. Il est financé par l'ICMD (Initiative Conjointe Migration et Développement) et mis en œuvre par l'association « Migrations et Développement ». La zone d'action est cette fois la nouvelle région du Souss-Massa. Le programme prévoit une territorialisation du dispositif de relais entre les communes et les migrants. On l'a vu, ce relais se faisait dans les années 1990 via les associations villageoises. Ici, ce n'est plus le douar mais la commune qui est le point d'appui du projet. Les communes sont invitées à mettre en place des points d'information : les bureaux d'accueil et d'orientation des migrants dans les communes rurales, les maisons des Marocains du Monde dans les villes les plus importantes. 12 bureaux ont été ouverts dans le cadre de ce programme et une Maison, localisée à Tiznit. Il faut souligner que cette ville, située au cœur de l'une des plus anciennes régions d'émigration du pays, compte parmi les membres du conseil municipal un franco-marocain chargé de la coopération décentralisée. Il y a donc une volonté affichée d'intégrer le paramètre migratoire dans la politique de développement urbaine. Ces bureaux sont chargé de répondre aux besoins de migrants : droits des retraités revenus au pays, prise en charge des soins de santé, droits relatifs à la propriété, mais aussi information relatives à des projets d'investissement, etc. En parallèle, l'association organise une série de séminaires de formation des élus et acteurs locaux au sujet des droits des migrants. La première cible de ces bureaux est celle des retraités revenus aux pays, ce qui, en soi est un changement de focale par rapport à la politique des années 1990 qui ciblaient les porteurs de projet de développement. Dans le cadre du programme MTD, un guide de ressource en matière de transférabilité des droits est rédigé et diffusé dans les communes. Cette question des projets collectifs n'est cependant pas écartée. Elle fait l'objet d'un second volet de MTD à travers la mise en place d'un site internet[5] « communauté de développement solidaire », grâce à un financement de l'agence de coopération suisse (Meyer, Balizet, et Gomez, 2017). Le concept de communauté de développement solidaire est lui-même issu d'une réflexion menée dans le cadre d'une thèse de doctorat par un des membres de Migrations et Développement, Aoutif El Fakir. Elle s'inspire en cela des communautés de développement dans le domaine informatique. L'objectif de ce site est de mettre en lien porteurs de projets locaux, migrants et financeurs (donateurs, migrants, ONG, bailleurs publics) afin de susciter un dialogue au cours de la préparation et la réalisation de projets. Dans l'esprit du programme Shakara, il présente sous forme cartographique une série de projets conduits localement et en besoin de soutien technique et financier. Enfin, le troisième volet reprend et prolonge le travail entamé au cours de la période précédente sur la mise en place des Plans Communaux de Développement (rebaptisés Plan d'Action Communale, PAC). A travers un accompagnement des communes, l'objectif est celui d'une meilleure articulation entre les besoins en matière de développement et les ressources et projets des émigrés. Ce volet inclut en particulier la formation d'agents de développement communaux aux techniques du développement. Ils jouent ensuite le rôle de relais entre les différents intervenants et la commune.

[5] http://cds-maroc.net/ accede le 04/04/2018

5 PAC ont été définis et trois adoptés par les instances communales de villes importantes : Tiznit, Taroudannt, Tinghir.

En 2016, un colloque est organisé à la Chambre des Conseillers de Rabat intitulé « Marocains du Monde et régionalisation avancée » (27-28 juillet). Le programme MTD est reconnu en tant que « bonne pratique » et son approche est étendue à la région de l'Oriental au sein du programme PRIMO. L'intérêt du programme est de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de décentralisation. Il illustre à lui seul la gouvernance multi-scalaire qui caractérise la politique de développement territorialisé du Maroc. L'influence des pays de l'Union Européenne sur cette dynamique est toujours tangible à travers le soutien financier apporté. Le projet reçoit un financement de l'Union Européenne, de la France et des Pays-Bas sur 12 mois. Par ailleurs le maître d'œuvre du programme PRIMO est un cabinet d'étude français : Expertise France. Le volet économique, à savoir l'accompagnement des investisseurs marocains expatriés est confié au Conseil Régional de l'Oriental avec le soutien du Comité Régional d'Investissement. Ce volet inclut l'organisation d'un forum économique régional destiné à sensibiliser et mobiliser les investisseurs. L'Agence de Développement de l'Oriental intervient dans la promotion du territoire de l'Oriental auprès des migrants, notamment par la création d'un site internet et l'organisation de séminaires vantant les mérites de l'Oriental dans les pays d'accueil. Le troisième volet est celui de l'intégration des acteurs migrants dans la planification économique régionale. Il est attribué à l'association « Migrations et Développement » qui s'appuie sur les acquis du projet MTD : création de bureaux d'accueil des migrants dans les communes, formation des élus pour favoriser l'insertion des ressources migratoires dans les PAC. A noter enfin une ONG italienne, CEFA, chargée d'accompagner les migrants marocains en Italie dans leur projet de retour volontaire.

Le programme s'est achevé en 2017. En soit PRIMO n'apporte pas d'innovation dans la politique liant migration et développement : utilisation des PAC, création d'outils internet, soutiens de projets de retour, formation des acteurs, organisations de forum et séminaires… Le programme reprend et intègre des outils déjà testés ailleurs. Après le passage du douar à la commune au début des années 2000 (avec notamment les Plans de Développement Communaux devenus Plans d'Action Communale), l'objectif est de changer d'échelle en s'appuyant sur la réforme de la régionalisation avancée. Ce programme pilote est davantage destiné à tester une méthodologie généralisable afin de coordonner des acteurs hétérogènes. On voit donc ici la logique de cette régionalisation de la politique migratoire se déployer. Les acteurs impliqués sont d'horizon divers : États étrangers, ONG et cabinets de conseils internationaux, organisations de migrants, mais aussi l'ensemble des institutions créées par les différentes lois de décentralisation et de développement local : centres régionaux d'investissement, agences de développement local et enfin, le Conseil Régional. La régionalisation avancée est bien un processus qui a commencé au début des années 2000 et qui trouve un aboutissement avec la création des collectivités régionales en 2015. On lit dans ce programme la logique du développement local qui prévaut parmi les économistes internationaux : le développement conçu comme le produit d'une mise en réseau d'acteurs sur un territoire et qui tient compte des spécificités de ce dernier. L'État lui-même, représenté par le Ministère des Marocains de l'Etranger n'intervient pas directement en tant que maitre d'œuvre, mais bien plutôt comme celui qui définit

le cadre général de cette politique. Que l'Oriental soit, avec la région Souss Massa, en pointe dans l'insertion des migrants dans l'agenda du développement local entre dans cette logique de l'exploitation des avantages comparatifs régionaux. Ce sont les deux régions qui ont le plus bénéficié de leurs liens associatifs avec les émigrants comme l'indique le tableau 1. Pour reprendre la typologie proposée par Jean-François Troin et al., le Souss Massa et l'Oriental sont deux « angles dynamiques » du Maroc contemporain, non pas tant du fait de leurs activités portuaires et commerciales que du fait de leurs relations transnationales avec leurs populations à l'étranger (Berriane, 2015, 39). Il reste à voir si cette nouvelle territorialisation de la politique envers les MRE est transposable à d'autres régions dont le profil sociologique et économique diffère.

3. Déséquilibres locaux et contradictions internationales : les limites de la territorialisation de la politique liant migration et développement

Les évolutions de la politique du Maroc à l'égard de ses expatriés est indissociable de la réforme de l'architecture territoriale du pays. Chaque train de mesure adopté pour décentraliser l'appareil administratif a été accompagné d'une refonte des institutions en charge des questions migratoires. Dans les années 1990, l'insertion des migrants dans la gouvernance du développement local s'est faite en prenant appui sur les liens translocaux que ces derniers maintenaient avec leur douar d'origine. L'extension des compétences municipales au début des années 2000 puis la création des collectivités régionales dans les années 2010 ont peu à peu déplacé le centre de gravité de cette politique vers la région. Les programmes MTD pour l'échelon communal et PRIMO pour l'échelon régional, préfigurent les nouvelles modalités d'articulation entre ressources migratoires et besoins de développement.

Il reste à voir comment les autorités locales marocaines vont s'emparer de ces outils et quels effets ces derniers vont avoir sur le long terme. En dépit d'un effort de mise à niveau opéré à travers les PAC, les communes restent mal équipées pour intervenir dans le développement local. Ce constat n'est pas en soi une nouveauté (Berriane et Aderghal, 2010). Toutefois, les efforts consentis pour répondre à cette situation restent insuffisants. Au mieux, ces plans permettront aux conseils communaux les mieux apprêtés de mieux aborder cette compétition. L'absence d'élargissement de leurs dotations financières régulières les maintient dans un état de dépendance. L'émergence d'une nouvelle élite du développement local, à même de jouer les intermédiaires entre populations villageoises, acteurs associatifs et bailleurs, reste la meilleure carte des communes pour tirer quelque bénéfice de cette nouvelle gouvernance du développement (Benidir, 2016). Toutefois, leur présence introduit de nouveaux facteurs d'inégalité entre, d'une part des communes qui sont à même d'utiliser leurs connexions avec des migrants (et autres acteurs de développement), et celles qui sont dépourvues de telles relations. La logique attributive sur projet doit donc restée compensée par un mécanisme redistributif par les dotations aux autorités locales. On peut en particulier se poser la question de l'efficience du modèle migration/développement dans le domaine de l'éducation et de la santé. Jusqu'ici les politiques marocaines en la matière ont montré leur efficacité en matière d'équipement collectif (route, électrification…), mais elle reste plus limitée en matière de développement humain. Or, il faut

rappeler le déficit énorme en la matière (le Maroc est à la 129e place sur l'échelle de l'indice de développement humain sur 187).

Enfin, cette politique reste tributaire de son financeur principal, à savoir les États européens et les organisations internationales. L'intérêt pour les bailleurs internationaux dans la relation migration/décentralisation/développement s'inscrit dans une réforme plus globale de l'aide internationale. Depuis les années 1980, on observe une réorientation des fonds vers le local et les acteurs non étatiques (et notamment les migrants). Par exemple, dès les années 1990, la Banque Mondiale (mais aussi l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement) ont été l'un des principaux financeurs des programmes PERG, PNCRR et PAGER avec plus de 200 millions de dollars de prêt accordés pour soutenir leur mise en œuvre. Plus récemment, la dimension multi-acteurs (public/privé/associatif) du développement a été réaffirmée lors du Quatrième Forum sur l'Effectivité de l'Aide Internationale (Busan, 2011), lors de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement (Addis Abeba, 2015) ou encore par les Objectifs 2030 du Développement Durable. Le nombre d'ONG a doublé en Afrique et en Asie depuis la fin des années 1980 (Banque Mondiale, 1997, 129). De même, les collectivités sont reconnues comme acteur de développement. Dans les années 1990 et 2000, l'argent de la coopération soutient de plus en plus les collectivités territoriales, notamment par le biais des projets de coopération décentralisée. En 2005, les autorités locales sont associées aux accords de Cotonou sur la coopération entre l'Union Européenne et la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique. En 2008, la Commission publie sa première communication portant sur les collectivités territoriales, suivie en 2012 par une seconde communication sur les organisations de la société civiles et en 2013 d'un document cadre : « *Empowering local authorities in partner countries for enhanced governance and more effective development outcomes* » (EC, 2013). Dans la foulée est lancé le Programme Thématique pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (*Thematic Programme for Local Authorities and Civil Society*) (2014-2020). La stratégie européenne s'articule en cela avec le plan onusien des Objectifs du Développement Durable (2015) qui consacre les autorités locales comme la matrice de territorialisation du développement.

Pour autant ce consensus affiché sur les modèles de développement se heurte à de nombreuses contradictions dès que la question migratoire est introduite. Le développement ne devient plus dès lors une fin en soi, mais un moyen pour diminuer la « pression migratoire » dans les zones de départ. L'obsession migratoire des pays occidentaux suscite des comportements qui confinent à l'irrationalité. On le voit par exemple dans le financement de programmes qui ont pourtant démontré depuis des années (voire des décennies) leur inefficacité. C'est le cas des programmes liant retour et développement. Ces programmes se heurtent au manque d'adhésion des migrants eux-mêmes qui se défient d'une aide temporaire et insuffisante et qui débouche bien souvent sur un échec. De l'aveu même de l'ONG CEFA, en charge du volet retour du programme PRIMO, la difficulté principale est celle de trouver des candidats au retour. Par ailleurs, cette obsession migratoire est un frein à la reconnaissance des migrants en tant qu'acteurs de développement. Des travaux récents sur la coopération décentralisée en France en montrent les paradoxes. La communauté urbaine de Lyon (collectivité qui regroupe l'ensemble des commune de l'agglomération lyonnaise) (Vincent-

Mory, 2018), Sevran (Coulibaly, 2015), Marly-le-Roi (Soukouna, 2015) ou le département de la Seine St Denis (Lacroix, 2005) conditionne la mise en œuvre d'opération de coopération à la participation des associations de migrants. Ces derniers apparaissent comme un gage de crédibilité tandis que leur participation favorise leur intégration dans le tissu associatif de la ville d'accueil. A l'inverse, la ville de Lyon refuse de financer toute ONG de migrants au motif que cela favorise le communautarisme au détriment de l'intégration. Dans un cas, le financement des ONG de migrants est perçu comme un outil d'intégration, dans l'autre il devient un obstacle à celle-ci. Sur le terrain, la pérennité des financements internationaux est tributaire des interprétations politiques qui sont faites de la participation des migrants aux dispositifs de développement.

Bibliographie

Banque Mondiale, (1997), « L'Etat dans un monde en mutation ». Rapport sur le Développement dans le Monde. Washington D.C.: Banque Mondiale.

Benidir M., (2016), « Le courtage associatif en développement et l'émergence de nouvelles élites rurales dans le Sud-Est marocain ». Th. Doct. Sciences politiques, Liège : Université de Liège.

Berriane M., (2015), « Dynamiques des territoires et politiques publiques : territoires fonctionnels et territoires officiels ». In *Le Maroc au présent : d'une époque à l'autre, une société au présent*, par Baudoin Dupret, Zakaria Rhanie, Assia Boutaleb, et Jean-Noël Ferrié, 31-60. Dialogue des deux rives. Casablanca : Fondation du Roi Abdel-Aziz.

Berriane M., et Aderghal M., (2010), « Migration/développement : Etude de faisabilité pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc ». Rabat : GTZ, E3R.

Bierschenk T., Chauveau J-P. et J-P. Olivier de Sardan, éd., (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Karthala. Hommes et sociétés. Mayence.

Catusse M., Cattedra R., et Idrissi Janati M., (2007), « Decentralization and its paradoxes in Morocco ». In *Cities of the South. Citizenship and Exclusion in the 21st Century*, par Barbara Driesken, Franck Mermier, et Heiko Wimmen, 113-35. London : Saqi Book.

Chabih J., (1997), « Les Aspects Financiers de la Décentralisation Territoriale au Maroc ». Th. Doct., Marrakech : Univ. Cadi Ayyad de Sciences Juridiques.

Chattou Z., (2010), « Le mouvement associatif : entre logiques de développement et reproduction de nouvelles élites : cas de l'Oriental marocain ». In *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux. Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien*, par Pierre Bonte, Mohamed Elloumi, Henri Guillaume, et Mohamed Mahdi, 253-73. Casablanca : La croisée des chemins.

Commission Consultative de la régionalisation, (2010), « Rapport sur la régionalisation avancée ». Rabat. http://www.regionalisationavancee.ma/PageFR.aspx?id=8.

Coulibaly H., (2015), « Les territoires de la coopération décentralisée dans la région de Koulikoro au Mali : l'injonction de la mobilisation des associations de migrants ». Th. Doct. Sociologie, Sorbonne Paris Cité. http://www.theses.fr/2015USPCC036.

De Haas H. et Plug R., (2006), « Cherishing the goose with the golden eggs: Trends in migrant remittances from Europe to Morocco 1970-2004 ». *International Migration Review* 40 : 603-34.

Elloumi M., (2010), « Développement rural, participation et nouvelle gouvernance ». In *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux. Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien*, par Pierre Bonte, Mohamed Elloumi, Henri Guillaume, et Mohamed Mahdi, 187-97. Casablanca: La croisée des chemins.

European Commission. 2016. « Supporting Decentralisation, Local Governance and Local Development through a Territorial Approach ». 23. Tools and Method Series. Brussels: European Commission, Directorate General for International Cooperation and development. https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/mn-bb-16-005-en-n.pdf.

Florida R., (2014), *The Rise of the Creative Class–Revisited: Revised and Expanded*. New York: Basic Books.

Iskander N. (2006), « Innovating government: Migration, Development and the state in Morocco and Mexico 1963-2005 ». Th. Doct., Massachusetts Institute of Technology, Sloan School of Management.

Lacroix T., (2005), *Les réseaux marocains du développement : géographie du transnational et politique du territorial*. Presses de Sciences Po. Collection académique. Paris.

_____ (2014), « Les associations d'immigrés marocains en France et leur rôle dans le développement du Maroc ». In *Les Marocains du l'Extérieur*, 93-106. Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger. Rabat : Fondation Hassan II.

Lazaref G., (2013), « La Nouvelle Approche des Plans Communaux de Développement : une démarche porteuse encore à valoriser ». *GeoDev.ma* 1: 10.

Mercer C., B. Page, et M. Evans, (2008), *Development and the African Diaspora. Place and the politics of home*. London : Zed.

Meyer J-B., O. Balizet, et C. Gomez, (2017), « Projet de Communauté de Développement Solidaire. Rapport de Capitalisation ». Marseille : Migrations et Développement.

Porter M.E., (1990), « The competitive advantage of nations ». *Harvard business review* 68 (2): 73–93.

_____ (2000), « Location, competition, and economic development: Local clusters in a global economy ». *Economic development quarterly* 14 (1) : 15–34.

Rollinde M., (2002), *Le mouvement marocain des droits de l'Homme. Entre consensus et engagement citoyen*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe.

Rowe J.E., (2009), « The Importance of Theory: Linking Theory to Practice ». In *Theories of Local Economic Development. Linking Theory to Practice*, par James Edward Rowe, 3-29. Aldershot, Brookfield : Ashgate.

Smires F., (2001), « Centralisation et Décentralisation Territoriale au Maroc ». Th. Doct., Fes: Univ. Sidi Mohamed Ben Abdallah de Sciences juridiques, économiques et sociales.

Soukouna S., (2015), « Comparaison des modes d'engagements de gouvernements locaux français et québécois au Mali ». *e-Migrinter*, no 13. https://doi.org/10.4000/e-migrinter.562.

Tozy M., (2002), « Des tribus aux coopératives ethno-lignagères ». In *Mutations Sociales et Réorganisation des Espaces Steppiques*, par Mohamed Mahdi, 17-38. Casablanca: Konrad Adenauer Stiftung.

Vincent-Mory C., (2018), « Migrant Organizations and Local Government Cooperation for Development Programmes: A Comparative Analysis of Two Competing Local Authorities in Lyon, France ». In *International Migrations and Local Governance*, 111-29. Migration, Diasporas and Citizenship. London; New York: Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-65996-1_7.

Work R., (2002), « Overview of decentralisation worldwide: A stepping stone to improved governance and human development ». In *Second International Conference on Decentralization,"Federalism: The Future of Decentralizing States?»*, 20. Manille.

Chapitre 5
L'enseignement de la langue et de la culture d'origine (ELCO) parmi les Marocains de l'extérieur[1]

Mohamed Berriane

Introduction

Parmi les principales composantes de la gouvernance de son émigration à l'étranger, le Maroc gère depuis les années 1970 des programmes d'enseignement de la langue arabe et de la culture d'origine, appelés communément ELCO. Destinés aux enfants des Marocains résidant dans un certain nombre de pays d'Europe, ces programmes qui sont pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale et la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger avaient initialement comme but de faciliter la réintégration des futurs adultes à leur retour au pays. Mais le projet migratoire initialement temporaire étant devenu définitif, la motivation principale de ces programmes ne se justifiait plus. L'ELCO fut alors orienté vers un autre objectif aussi important que le premier : la construction identitaire des différentes générations ayant suivi la première.

En fait, l'ELCO comme concept n'est pas considéré comme important par le seul pays d'origine soucieux de sauvegarder l'attachement de ces ressortissants à leurs pays et à leur culture. Dans les pays de résidence également, des débats et des politiques migratoires ont concerné la maîtrise par les descendants des immigrés de leur culture d'origine. Et là aussi, les politiques ont évolué au grès de l'évolution du projet migratoire des ressortissants étrangers qu'ils accueillent. Dans un premier temps, ces politiques et ces débats retiennent l'importance de la maîtrise des langues et cultures d'origine par les enfants de leurs immigrés car ces travailleurs invités sont amenés à retourner un jour avec leurs familles dans leurs pays, alors que par la suite, cette maîtrise était considérée nécessaire à la construction identitaire des jeunes des générations suivantes, ce qui devait faciliter leur intégration dans les sociétés qui les accueillent. Notons que ce ne sont pas seulement les pays européens où le Maroc a lancé ses programmes de l'ELCO qui lui ont accordé de l'importance.

Après plusieurs années d'application du programme de l'ELCO au profit des enfants de la communauté marocaine de certains pays européens, l'Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique a mené une évaluation de ce programme

[1]Ce chapitre est basé pour l'essentiel sur l'étude réalisée par l'Instance Nationale d'évaluation auprès du Conseil supérieur de l'éducation la formation et la recherche scientifique. Bourquia R. (sous la direction), Berhili S., Kharoufi M., Zernine M), L'évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur la maitrise de la langue et sur la culture de la communauté d'origine marocaine à l'étranger ELCO. INE-CSEFRS. 2017

qu'elle a publié en 2017. L'étude avait un double objectif : mesurer les effets réels de ce programme sur les acquisitions de la langue arabe et des éléments de la culture d'origine par les jeunes qui l'ont suivi, mais aussi réfléchir aux réorientations nécessaires suite aux mutations de la migration marocaine qui de temporaire est devenue permanente. A l'occasion de l'édition 2018 de Marocains de l'extérieur, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger a souhaité partager les résultats de cette étude. Ce chapitre résume ces résultats tout en les confrontant aux débats en cours en Europe sur le rôle et la place de l'enseignement des langues et cultures d'origine des immigrés.

Après un essai de contextualisation de ce programme marocain en le situant dans les politiques migratoires et leurs évolutions, nous présentons les questionnements et les méthodologies de l'étude proprement dite tels que rapportés par le rapport thématique publié par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, avant d'examiner les résultats obtenus quant aux effets de l'ELCO.

1. Place de l'ELCO dans les politiques migratoires

Outre les concernés en premier lieu que sont les élèves et leurs parents, l'enseignement de la langue et de la culture d'origine concerne aussi bien les pays d'origine que les pays d'accueil. Côté parents, l'enseignement de la langue arabe a été et demeure toujours une priorité pour les familles marocaines toutes générations confondues. Et lorsque des enseignements spécifiques ne sont pas dispensés au sein des écoles publiques, la majorité des familles marocaines fait appel à des écoles complémentaires de divers types. Placer les enfants dans ces institutions permet à la fois d'améliorer leur niveau d'éducation à travers des cours de soutien scolaire et de renforcer leur sentiment d'appartenance identitaire à la culture et tradition musulmanes moyennant l'apprentissage de la langue arabe. Pour ce qui est de l'Etat marocain, il ne fait pas de doute que l'un des moyens pour que les descendants de ses ressortissants appartenant aux différentes générations restent attachés au pays d'origine de leurs parents, est l'enseignement de la langue et de la culture d'origine. Mais on est également frappés à quel point les Etats des pays d'accueil sont également interpelés par ces enseignements, les motivations pouvant être multiples et les avis très opposés.

Du point de vue des pays d'accueil : l'ELCO pour le retour ou l'intégration ?

De manière générale, les pays européens d'accueil de la migration marocaine ne sont pas indifférents à la question de l'enseignement dans la langue et la culture d'origine, bien que selon les pays et selon les époques cette question avait ses partisans et ses opposants. Des contributions dans ce même ouvrage abordent cette question, notamment au Royaume-Uni et dans les Pays-Bas[2].

L'intérêt accordé à cette question s'est traduit par les nombreuses conventions que des pays comme la France, la Belgique et l'Espagne ont accepté de signer avec le Maroc, ce qui a permis le développement soutenu de ces enseignements. Mais ce développement ne s'est pas limité à ces seuls pays et les politiques publiques de

[2]M. Cherti, Chapitre 5 : « Les *Madrassa* en Grande-Bretagne : Etat des lieux et rôle dans l'intégration des enfants musulmans et marocains » et N. Bouras Chapitre 17 : « Les Marocains des Pays-Bas : Efforts d'intégration et instrumentalisation politique »

pays comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni se sont emparées également de la question. Deux tendances se dégagent de l'analyse de cet intérêt.

Aux Pays-Bas, par exemple, Nadia Bouras rapporte dans ce même ouvrage, que « l'éducation dans la langue et la culture d'origine » *(Onderwijs in Eigen Taal en Cultuur, OETC)* a eu de tout temps ses partisans et ses opposants. Pour les uns dont le ministère de la Culture, Loisirs et Travail social (CLTS), la connaissance de leur propre langue par les enfants des immigrés permettait à ceux-là de mieux maîtriser la langue néerlandaise, d'où la nécessité d'organiser ces cours parallèlement à la fréquentation de l'école normale. Ce fut le cas des enfants d'immigrés italiens et espagnols dès les années 60 et 70. Mais il y avait aussi des opposants à cette politique comme le ministère de l'Education et la Science qui était contre l'éducation biculturelle en craignant la formation de ghettos. Parfois, des compromis furent trouvés et lorsque, sur le plan officiel, la politique des minorités ethniques a reconnu l'installation permanente des migrants, l'importance de la langue et de la culture d'origine a pris le dessus. Désormais, la maîtrise de ces dernières était devenue un outil non pas pour préparer le retour, mais pour faciliter l'intégration. Cette intégration était supposée mieux réussir car l'enfant grâce à l'ELCO pouvait développer une conscience de soi, tout en ayant des rapports faciles avec les membres de sa famille et tout en aidant ses parents à réussir leur propre intégration.

Au Royaume-Uni, M. Cherti décrit le système des madrassa, très développé dans le pays et que fréquentent de nombreux enfants marocains parallèlement à l'école normale. Ce système a fait également l'objet de controverses déclenchées par les médias qui ont fait le lien entre ces établissements d'enseignement complémentaire et la promotion de l'extrémisme et des messages anti-occidentaux. On met aussi en avant l'impact qui pourrait être négatif sur l'identité, la cohésion communautaire ainsi que le développement éducatif et le bien-être de l'enfant. Mais d'autres études et opinions insistent au contraire sur leurs rôles pour la cohésion communautaire ainsi que l'intégration. Malgré les critiques, l'enseignement parallèle ou complémentaire a bénéficié au Royaume-Uni de mesures d'accompagnement. En effet, diverses initiatives[3] ont visé les enfants d'immigrés musulmans qui fréquentent les écoles ordinaires et celles complémentaires, ou l'initiation de relations entre les *madrassa* et les autres établissements scolaires, ou encore l'introduction de matières sur la citoyenneté dans les écoles complémentaires.

Quoi qu'il en soit, les différents systèmes mis en place pour des enseignements parallèles consacrés aux langues et cultures d'origines se sont installés dans la durée malgré l'opposition et les critiques qu'elles soient de nature politique ou pédagogique. Le Maroc en tant que pays d'émigration a eu une politique marquée par une continuité remarquable.

Du point de vue des pays d'origine : l'expérience marocaine

L'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine (ELCO) a été initié dès les années 70. Il visait au départ le maintien de liens très étroits avec les jeunes générations marocaines vivant à l'étranger à travers une stratégie globale gouvernementale. La gestion du programme a été confiée à la Fondation Hassan II

[3] Analysées dans le chapitre 5

pour les Marocains Résidant à l'Etranger en application d'un procès-verbal signé en 1991 par les départements ministériels concernés dont celui de l'Education Nationale. En s'inscrivant dans plusieurs accords intergouvernementaux signés avec différents pays, et suite à un état des lieux réalisé par la fondation en 1999, cet enseignement restructuré est mis en place. Il mobilise aujourd'hui 576 enseignants et touche quelques 70.000 bénéficiaires par an. L'action est multiple et s'articule autour de trois composantes : l'enseignement en face à face, le e-learning et les séjours culturels.

- *L'enseignement en face à face* mobilise des ressources humaines non négligeables et un grand effort a été accompli faisant passer l'effectif de 411 en 1991 à 484 en 1994 puis à 576 en 2018. La plupart des pays européens qui abritent de fortes communautés marocaines sont touchés par ce programme et la répartition des enseignants se fait en rapport avec l'importance de la communauté. C'est ainsi que 78% de ce corps enseignant se trouvent en France et en Belgique et que le recrutement et la prise en charge des salaires des enseignants dans les Pays-Bas s'est continué jusqu'en 2004, alors qu'en Allemagne 83 enseignants sont pris en charge par les autorités du pays de résidence. Le nombre d'enfants bénéficiaires est passé de 34.482 en 1990/1991 à 70.000 en 2017/2018[4].

A côté de cet enseignement monté et financé directement, la Fondation accompagne également les associations et les mosquées qui organisent des cours complémentaires, dans tous les cas où les effectifs des apprenants atteignent ou dépassent 100 enfants. Cet accompagnement prend la forme de fournitures de livres (manuels scolaires et contes) édités au Maroc, pour un total de 143.000 ouvrages jusqu'à ce jour.

Pour ce qui est des enseignements eux-mêmes, ils peuvent être implantés dans quatre types de lieux. Il y a d'abord l'enseignement préscolaire qui n'est pas très généralisé puisqu'il ne concerne que 1% des enfants bénéficiaires. Il y a ensuite l'enseignement dit « intégré » qui est dispensé dans les écoles publiques et qui est intégré dans les horaires du cursus réglementaire ; celui-ci concerne 14% des bénéficiaires. Il diffère de l'enseignement dit « différé » qui lui se déroule au sein des écoles publiques mais sous forme d'heures complémentaires en dehors des horaires réglementaires du travail ; il couvre 59% des bénéficiaires. Il y a, enfin, l'enseignement parallèle qui est dispensé en dehors des établissements scolaires réguliers et qui est à l'initiative des associations et des mosquées ; il couvre 26% des enfants bénéficiaires. A noter que parmi les 70.000 bénéficiaires un certain nombre d'élèves ne sont pas marocains avec une majorité d'Algériens, suivis par les Tunisiens et les Français ainsi que quelques nationalités africaines[5].

- *L'e-Learning* permet par la mobilisation des NTIC de généraliser l'enseignement de la langue arabe et de réduire quelque peu le coût de ces enseignements. Il est intervenu suite à l'accroissement de la demande sur l'ELCO dans sa forme classique. Une plateforme, *e-madrassa.ma*, a donc été mise en place et permet à un large public d'enfants et de jeunes Marocains résidant à l'étranger d'accéder facilement et en toute autonomie à un apprentissage en ligne flexible, interactif, convivial et sans contrainte de temps ni d'espace. Le recours à divers supports

[4] Site de la Fondation Hassan II des Marocains résidant à l'étranger
[5] Idem

pédagogiques (images, séquences audiovisuelles, chants, comptines, contes, jeux,) proposera à l'apprenant un cadre ludique où l'apprentissage est associé au divertissement. D'ailleurs, un enseignement de la langue arabe à partir des autres langues des pays d'accueil (le français et l'italien) est programmé sur *e-madrassa.ma*.

- *Le séjour culturel* constitue la troisième composante de ce programme. Il s'est substitué en 1998 aux colonies de vacances et bénéficie annuellement à près de 700 jeunes enfants marocains de 9 à 13 ans. Il offre aux participants en provenance de trois continents un séjour de deux semaines qui combine l'aspect ludique avec l'aspect découverte du Maroc (visites guidées aux sites historiques, parlement, grands chantiers…). Les objectifs de ce séjour culturel sont fixés dans une charte de qualité pour en faire le prolongement de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine à travers une activité de proximité et un espace de mixité et de rencontre. Atteignant un total de 15.231 enfants bénéficiaires, les effectifs affichent une tendance à la hausse passant de 318 enfants en 1998 à 664, dont 242 filles, en 2018.

Ainsi, des générations d'enfants issus de l'immigration continuent à apprendre une langue au cours de plages horaires consacrées au parascolaire avec un intérêt centré sur la préservation de l'identité culturelle, religieuse et de l'utilisation de la langue comme lien avec les origines. On estime par ailleurs le nombre d'enfants d'origine marocaine potentiellement scolarisables à 400.000 environ.

Rapport à la langue : une valeur emblématique

Il va de soi que si le pays accorde autant d'importance à la langue et à la culture d'origine c'est que le rapport à ces deux éléments a une valeur emblématique, surtout pour les générations qui sont nées et qui ont grandi dans les pays d'accueil. Concernant les Marocains de l'extérieur, la langue demeure un signe majeur d'identité et d'altérité. Elle définit le vécu individuel et familial voire national. L'étude d'évaluation menée par le Maroc de son programme ELCO a mis en évidence les idées fortes qui suivent :

« Les jeunes MRE sont confrontés au pluralisme linguistique et à la diversité culturelle. Leur ouverture aux langues étrangères est un fait indéniable. Nés et scolarisés dans leurs pays de résidence, leur langue première est la langue maternelle (arabe dialectal, amazigh), ils grandissent dans une diversité et connaissent donc des difficultés de transmission linguistique.

(…), L'apprentissage de la langue d'origine ne se pose pas en termes d'enrichissement langagier au même titre que les autres « langues vivantes », mais comme un élément d'autodéfinition et de représentation de soi.

Dès lors, la langue arabe tient une place importante, comme cadre de l'expérience vécue lors de l'adolescence, à l'entrée de la vie sociale, étant donné que la période d'adolescence est caractérisée par une quête de l'identité sociale ou les jeunes recherchent d'abord l'acceptation et l'approbation. Pour les aînés, la langue est liée à la transmission culturelle, de la foi, des principes de la pratique et des rituels religieux. Au cours de l'apprentissage de la langue arabe et de la transmission de la culture, les parents issus de l'immigration représentants des premières générations ont encore un rôle fondamental à jouer car ils sont

porteurs de valeurs, de principes, de croyances, de projets éducatifs auxquels ils croient profondément et y restent solidement attachés. Le choix de la langue arabe comme outil d'enseignement et de transmission d'éléments constitutifs de l'identité permet de conserver les liens avec le pays d'origine, de les consolider, de maîtriser la lecture et l'écriture de la langue d'origine et d'accéder au texte coranique.

Cependant, les motivations des parents en matière d'enseignement de la langue d'origine sont de plus en plus en conflit avec les attentes et les aspirations de l'enfant. Elles peuvent, dans certains cas, aller à l'encontre des droits et de l'intérêt propre de leur progéniture.

Mais la question linguistique recoupe d'autres enjeux de nature socioéconomique et politique : le rapport à la citoyenneté et à la participation politique. Dès lors, la maîtrise de la langue d'origine est très importante pour les élèves. Elle peut leur faciliter l'apprentissage de la langue d'instruction et partant, stimuler leur développement et la manière dont leur langue maternelle est considérée dans l'estime de soi et leur identité ainsi que celle de leurs familles »[6].

Fort de cette longue expérience, le Maroc a voulu connaître l'apport réel de cette stratégie. L'évaluation de cet enseignement linguistique et culturel réalisée à travers une enquête auprès des bénéficiaires (langue et séjour culturel) permet de mesurer leur maîtrise de la langue, leurs motivations et satisfactions ainsi que leur attachement au pays d'origine.

2. L'étude d'évaluation

Comme indiqué plus haut, l'étude d'évaluation du programme d'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine aux enfants des Marocains résidant à l'étranger, a été réalisée par l'Instance Nationale d'Evaluation relevant du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique (CSEFPRS) en partenariat avec la Fondation Hassan II. Les auteurs précisent d'emblée que ce n'est nullement une évaluation des acquis, mais plutôt une évaluation qui essaie de faire le lien, quelques années plus tard, entre l'apprentissage de la langue arabe durant l'enfance et la maîtrise de la langue et le degré d'attachement à la culture marocaine. En effet, le type d'enseignement en question ne dispose pas d'un cadre de référence ou d'un programme pédagogique homologué et unifié, qui sont des indicateurs sur lesquels peut se baser une évaluation des acquis.

L'étude a cependant adopté une méthodologie rigoureuse bien explicitée.

La méthode d'enquête : une comparaison entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires

- La population et la méthode d'enquête

L'étude a été réalisée en février 2016 dans trois pays (France, Belgique et Allemagne) et avait comme objectif principal d'évaluer la maîtrise de la langue arabe chez les jeunes ayant bénéficié de ce programme, la préservation de leur

[6] Bourquia R. (sous la direction), Berhili S., Kharoufi M., Zernini M. (2017), (page 8)

identité nationale et de leur culture ainsi que le renforcement de leur attachement au pays d'origine.

L'échantillon retenu concerne 1.272 personnes sondées, âgées de 18 à 45 ans. Vu l'absence d'un recensement exhaustif de tous les jeunes ayant suivi le programme de l'ELCO et pouvant servir de base de sondage, les auteurs de l'évaluation ont eu recours à une liste non exhaustive détenue par la Fondation de jeunes âgés de 18 ans et plus ayant bénéficié du programme. Une autre liste de jeunes de 17 ans et plus ayant participé à des séjours culturels a permis le tirage d'un deuxième échantillon de jeunes bénéficiaires de ces séjours sans pour autant avoir suivi des cours ELCO. Deux autres groupes de jeunes ont permis d'établir des comparaisons très intéressantes : un troisième groupe d'enfants qui a cumulé des enseignements et des séjours culturels et un quatrième qui n'était concerné par aucune de ces deux activités.

Cinq variables ont été retenues par l'évaluation mais qui n'ont pas concerné tous les groupes de jeunes enquêtés. Deux premières variables ont concerné exclusivement le groupe des bénéficiaires de l'ELCO ; il s'agit de la motivation pour apprendre l'arabe et la satisfaction par rapport à l'ELCO. Ensuite, trois autres variables ont porté en même temps sur le groupe des bénéficiaires et sur celui des non bénéficiaires ; il s'agissait de l'utilité de ces enseignements pour le pays de résidence, du rapport au pays d'origine et du transfert aux générations futures. En somme, l'évaluation visait deux grandes dimensions : d'une part, *« les transferts des acquis des bénéficiaires dans leur vie quotidienne aussi bien dans le pays de résidence que dans le pays d'origine, et d'autre part, le changement de leur comportement individuel de manière à leur permettre d'assurer une intégration harmonieuse dans leur pays de résidence et un rapport à l'identité nationale et culturelle du pays d'origine »*.

Il va de soi que l'intérêt de la méthode comparative entre un groupe concerné par le programme et un autre non concerné est de mettre en face à face les scores des bénéficiaires de l'ELCO et les scores de ceux n'ayant pas bénéficié de ce programme. Ceci a permis de voir si les scores des premiers sont significativement peu élevés ou plus élevés par rapport à ceux des seconds, en tenant compte des variables du pays de résidence, du genre et du type d'enseignement que nous avons déjà annoncé, selon qu'il soit intégré, différé ou parallèle.

Tableau 1 : Répartition des échantillons par pays et par groupes[7]

Pays de résidence	Echantillon par groupes				
	ELCO + Séjour	ELCO	Séjour	Ni ELCO ni Séjour	Total
France	167	158	67	22	380
Belgique	143	289	37	9	478
Allemagne	26	331	3	20	414
Total	**336**	**778**	**107**	**51**	**1.272**

Source : Etude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO,2017

[7] Pour les détails techniques sur le tirage de l'échantillon nous renvoyons au rapport de l'étude, voir note 1

- La collecte des données

Le questionnaire a été administré par des enseignants du programme qui ont suivi plusieurs ateliers de formation au Maroc, en Belgique et en France. Les enquêteurs ont approché les répondants directement en face à face et des inspecteurs ont vérifié le rendu final. Une fois collectées, les données ont été saisies directement sur une plateforme dédiée à cette enquête puis acheminées au serveur pour traitement.

Les caractéristiques sociodémographiques de la population enquêtée : un profil fidèle à celui de la migration marocaine en Europe

- Le profil des parents des enquêtés

L'origine géographique des parents traduit la répartition des Marocains en Europe. La carte 1 montre le poids considérable de la province de Nador parmi les origines des parents des enquêtés (27,6%), suivie de très loin par celle de Casablanca (7,2%). Cette surreprésentation de Nador est liée au fait que sur les trois pays concernés, deux, l'Allemagne et la Belgique, ont été le réceptacle dès les années 60 de l'émigration issue du Rif oriental. Pour la Belgique, les parents originaires de Nador constituent 29,1% de l'ensemble de l'échantillon alors que pour l'Allemagne, ils représentent plus de 50%.

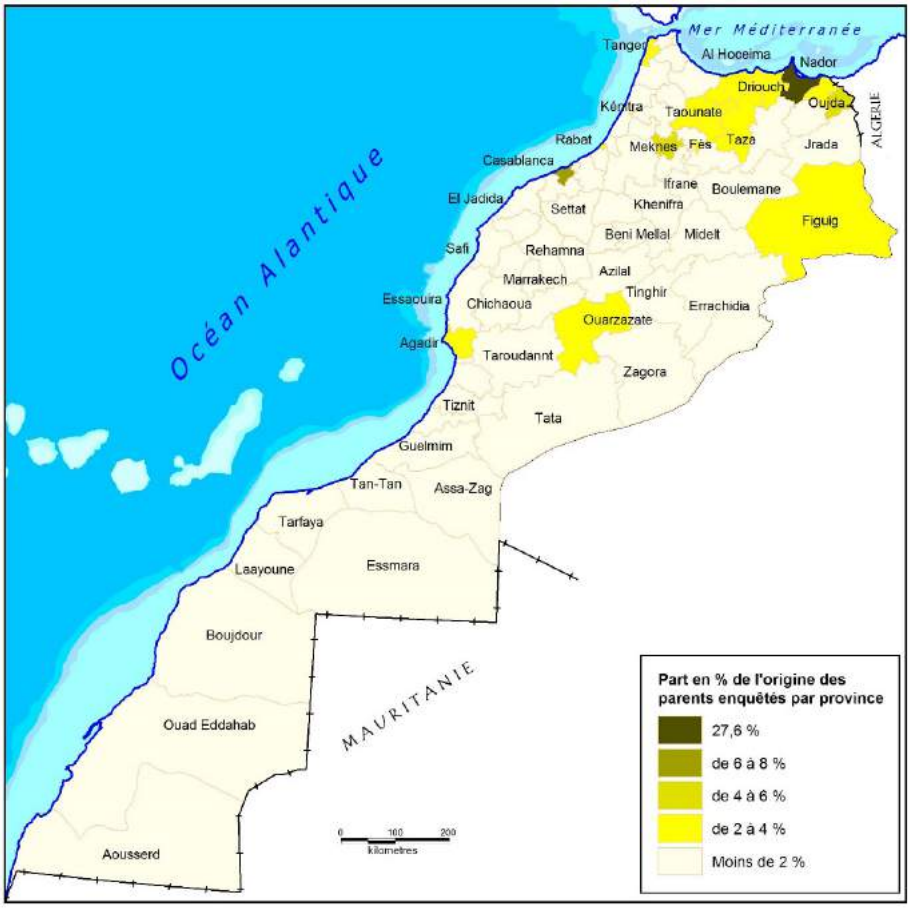
Cette répartition par origine nous rappelle l'histoire de l'émigration marocaine et les changements intervenus depuis les années 60. C'est ainsi qu'on retrouve les anciens foyers d'émigration du Rif central (Al Hoceïma, Driouch), de l'Oriental (Oujda, Berkane), du Prérif (Taounate), des oasis (Draa), etc. (Carte 1), mais également les villes grandes et moyennes qui ont été touchées par le phénomène dans une deuxième phase comme Casablanca et les métropoles régionales.

Ces parents vivaient dans leur majorité dans les pays de résidence (89% des pères et 96% des mères). 80% des pères avaient un travail stable au moment du suivi des cours, alors que seules16,7% des mères exerçaient un emploi ; 53% des pères et 61,4% des mères étaient analphabètes ou avaient atteint le niveau primaire. Ces moyennes cachent évidemment des différences par pays de résidence, la situation étant plus satisfaisante pour tous ces paramètres pour les parents résidant en France.

- Le profil des enquêtés

Les répondants sont pour 64% des hommes et pour 85% nés dans l'un des trois pays enquêtés. Ils sont, dans leur majorité, jeunes avec un âge moyen de 27,1 ans (26,2 pour les femmes et 27,6 pour les hommes) et appartiennent à des familles de taille moyenne et grande avec un nombre moyen des frères et sœurs de 4,1. Ils sont pour 34% mariés (dont 17% sont des mariages mixtes) et les ménages fondés par ces jeunes et ayant des enfants comptent en moyenne 2,1 enfants par répondant. A noter que 44% de ces derniers ménages déclarent que leurs enfants suivent des cours d'arabe. Il y a donc une continuité générationnelle pour l'apprentissage de la langue d'origine.

Carte 1 : Origine géographique des parents des enquêtés (par province)



Source : Carte établie à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO, 2017

Le niveau d'instruction de ces répondants est appréciable : 45,5% sont titulaires d'un baccalauréat ou équivalent, suivis de 23,2% qui déclarent avoir un diplôme professionnel et de 21,8% ayant un diplôme universitaire (licence ou master). Ils travaillent pour moitié à plein temps, alors que 31,6% suivent des études ou sont en stage de formation. 6,8% sont au chômage (à la recherche d'un travail) et 3,5% sont inactifs sans chercher du travail. A noter des disparités remarquables par genre : 38% des femmes seulement ont un emploi à plein temps, contre 57% des hommes et elles sont plus nombreuses à suivre des études ou des stages (41% contre 26,4% pour les hommes).

Quels sont donc les résultats auxquels a abouti l'étude d'évaluation sur la base de cet échantillon ?

3. Rôle de l'ELCO dans l'intégration au pays de résidence et l'attachement au pays d'origine

Sans reprendre l'étude d'évaluation dans tous ses détails[8], l'objet de ce qui suit est de dégager ses principaux apports en les mettant en perspective avec la problématique de l'enseignement des langue et culture d'origine des descendants des premiers émigrés marocains en Europe.

Le pivot du programme : l'apprentissage de la langue arabe

- Des motivations plurielles

L'étude a tout d'abord mis en évidence les motivations qui ont poussé les jeunes de l'émigration marocaine à apprendre l'arabe parallèlement à leur scolarité. Parmi une série de motivations déclarées par les répondants, trois apparaissent comme principales. Ils sont en effet 90,6% à déclarer qu'ils ont suivi ces cours car « apprendre l'arabe est important en soi » et 83,8% trouvent que c'est pour « apprendre le coran » et 65,5% parce que « mes parents voulaient que je préserve ma culture marocaine ». Les arguments mis en avant pour justifier ce choix attestent du rôle des parents dans cette orientation. Quant au lien entre la langue arabe et la religion à travers le coran, il ne faut pas oublier qu'une grande partie des enfants des émigrés rifains en Europe ont comme langue maternelle la langue amazigh, d'où la nécessité d'apprendre l'arabe pour pouvoir lire le coran. Cet apprentissage est considéré par une majorité des apprenants comme fondamental car permettant d'approfondir les connaissances religieuses, mais aussi pour préserver la culture d'origine. La langue arabe est perçue ici comme jouant un rôle dans le maintien de l'identité tout en renforçant l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle et religieuse en situation migratoire.

Mais, d'autres motivations sont avancées même si elles ne sont pas aussi importantes que les trois premières, comme la communication avec la famille ou l'augmentation des chances de trouver un emploi.

L'apprentissage est assez précoce puisque près de 70% rapportent avoir commencé cet apprentissage entre 6 et 8 ans. Mais dès l'âge de 15 ans celui-ci se ralentit, ces enseignements étant programmés surtout dans le niveau de l'enseignement fondamental et exceptionnellement dans l'enseignement secondaire. La durée varie entre plus de 4 ans pour la majorité (61,7%) et 4 ans (15,4%) et la régularité et l'assiduité sont la règle : 93% déclarent avoir suivi régulièrement l'enseignement de la langue arabe. Enfin le nombre d'heures consacré à l'apprentissage est assez appréciable : 32,5% y consacraient plus de quatre heures par semaine.

- Des satisfactions diverses

Que ce soit chez les apprenants ou chez leurs parents, le degré de satisfaction est assez élevé : 68% chez les premiers et 71% chez les seconds. Reste que cette satisfaction, si elle est élevée dans le cas des enseignants et des écoles, elle baisse lorsqu'on considère le contenu des cours, les équipements et l'implication de l'administration. L'insatisfaction vis-à-vis des équipements en particulier est à mettre en rapport avec l'environnement où évoluent des jeunes apprenants qui

[8] Pour cela on renvoie à l'étude elle-même ; voir note 1

est marqué par une forte présence du numérique que ces jeunes ne retrouvent pas dans les équipements servant la pédagogie des cours d'arabe.

Tableau 2 : Degré de satisfaction des bénéficiaires de l'ELCO par composante

Composante	Insatisfait	Peu satisfait	Satisfait	Total
Enseignants	4,0%	23,2%	72,8%	100%
Contenu	5,8%	48,4%	45,8%	100%
Equipements	32,3%	41,5%	26,2%	100%
Administration	18,0%	37,4%	44,6%	100%
Lieu de l'enseignement	10,8%	30,3%	59,0%	100%
Total	**2,7%**	**29,1%**	**68,2%**	**100%**

Source : Etude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO,2017

Le fort taux de satisfaction, en général, trouve son origine dans l'intérêt des répondants pour la maîtrise de la langue arabe qui, selon eux, apporte de nombreux avantages. La langue permet la communication avec la famille élargie durant les vacances au Maroc et avec les parents à la maison. Elle facilite, donc, l'intégration des enquêtés au sein de leur famille nucléaire ou élargie et la compréhension de la culture des parents, ce qui renforce le capital culturel de la famille. De l'avis de la plupart des enquêtés (61,1%), les cours d'arabe les aident dans leur intégration sociale et les auteurs de l'étude comprennent que cette intégration se fait d'abord au sein de la communauté d'appartenance la plus proche culturellement : les Marocains, les Maghrébins et les musulmans. Par ailleurs, les concernés estiment dans leur majorité que l'apprentissage de l'arabe a eu un impact positif sur leur vie en général (85%) et a joué un rôle positif dans leur intégration familiale et la compréhension de la culture de leurs parents (80%). Ils sont un peu moins nombreux à penser que ces cours les ont aidés dans leur intégration scolaire (48%) et leur intégration sociale (61%).

Ils sont par ailleurs persuadés que les cours d'arabe leurs ont permis d'avoir une attitude positive par rapport au pays d'origine (83%) et à l'arabe (90%) et que ces cours ont joué un rôle crucial dans le renforcement de leur culture d'origine (85%).

La pratique de la langue arabe et l'intégration sociale et dans le pays de résidence

Après avoir cerné les motivations ainsi que les satisfactions et leurs origines selon la perception des concernés eux-mêmes, l'étude livre un certain nombre de données qui permettent de mesurer les effets réels de l'enseignement ELCO. Il s'agissait donc, grâce à un exercice statistique comparatif, d'approcher la réalité des effets de l'ELCO et des séjours culturels sur la vie quotidienne des immigrés.

- La maîtrise de la langue arabe « darija » et de l'arabe classique

Selon les résultats de l'étude, il semblerait que l'utilisation de l'arabe dialectal marocain, *darija*, ainsi que l'amazigh au sein de la famille est assez courante, mais que cela ne retarde en rien l'appropriation de la langue du pays d'accueil. Le

dialectal marocain est utilisé par 67,8% des enquêtés dans leurs communications avec leurs parents, alors que l'amazigh est parlé par 38,4% avec des pourcentages plus élevés en Allemagne (56,6%) et en Belgique (41,2%) en raison de la forte présence de communautés rifaines et du Souss. Mais en même temps, la langue du pays d'accueil est également parlée au sein de la famille (43,8% pour le français et 16,5% pour l'allemand). Il est donc possible de développer parallèlement la maîtrise de la langue d'origine et celle de la langue du pays d'accueil. La pratique de la langue d'origine, et donc son apprentissage en famille, au sein de la communauté et à l'école n'handicape pas l'appropriation de la langue du pays de l'immigration. Et si la première est la langue de communication et de socialisation, la seconde est considérée comme le principal vecteur de réussite scolaire et socio-économique.

Le croisement de la variable « fréquence d'utilisation de l'arabe *darija* » dans l'enfance et les quatre groupes présentés en méthodologie montre que l'ELCO et les séjours culturels ont un impact important sur la fréquence de l'usage de l'arabe dialectal. On remarque, ainsi, que le taux le plus faible de l'utilisation de l'arabe dans la communication au sein de la famille se rencontre chez le groupe qui n'a bénéficié ni de l'ELCO, ni des séjours culturels, alors que le taux le plus élevé se rencontre chez ceux qui ont cumulé ELCO et séjours (Tableau 3). Pour vérifier si ces différences sont significatives, un modèle statistique a permis de conclure que l'ELCO associé au séjour culturel a un impact positif très significatif sur l'utilisation de la langue arabe en famille pendant l'enfance comparativement aux situations où il n'y a ni ELCO, ni séjour. Ces deux derniers combinés ou seuls consolident donc de manière significative l'utilisation de l'arabe *darija*.

Tableau 3 : Fréquence de l'utilisation de l'arabe darija lors de l'enfance avec la famille selon le groupe

Groupes	ELCO+Séjour	ELCO	Séjour	Ni ELCO ni Séjour
Fréquence	73,3%	66,6%	67,3%	47,1%

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO, 2017

L'arabe classique semble être, par contre, peu maîtrisé. En effet, seuls 10,5% des enquêtés déclarent un niveau de maîtrise de l'arabe classique élevé à excellent, 37,8% parmi eux déclarent un niveau moyen, alors que 51,7% n'ont aucun niveau ou un niveau très faible. Et puisque 86,7% reconnaissent avoir une maîtrise élevée à excellente de l'arabe *darija*, on conclue que les cours de l'arabe classique constituent un support pour l'apprentissage de l'arabe darija. On peut supposer aussi que l'inverse est valable : le fait que l'arabe darija est prédominant, celui-ci est également un support de l'apprentissage et du renforcement de l'arabe classique.

Si l'on considère maintenant la maîtrise proprement dite des deux langues, l'arabe classique et l'arabe *darija*, on peut l'approcher en croisant le niveau de cette maîtrise avec les quatre groupes. On constate que les bénéficiaires de l'ELCO déclarent un niveau de maîtrise de l'arabe classique largement plus élevé que celui des non bénéficiaires. Le séjour culturel ne semble pas avoir un effet sur la

maîtrise de l'arabe classique, par contre, pour la maîtrise de l'arabe *darija* le score des bénéficiaires du séjour culturel est plus élevé que celui des non bénéficiaires (ni ELCO, ni séjour) (Tableau 4). Le test de comparaison de moyennes montre des différences significatives pour la maîtrise de l'arabe classique entre les groupes « ELCO+séjour » et le groupe « ELCO seul », d'une part et les groupes « Séjour seul » et « ni ELCO ni séjour ». Par contre, et toujours pour la maîtrise de l'arabe classique, la différence est peu significative entre le groupe « séjour seul » et celui « ni ELCO ni séjour ». Les conclusions du même test pour la maîtrise de l'arabe *darija* sont les mêmes. Cela signifie que les jeunes ayant bénéficié de l'ELCO avec séjour culturel et ceux n'ayant suivi que les cours maîtrisent mieux l'arabe classique et la *darija* que les autres langues.

Tableau 4 : Score de la maîtrise de l'arabe classique et de la darija selon le groupe

Groupes	ELCO+Séjour	ELCO	Séjour	Ni ELCO ni Séjour
Arabe classique	2,67%	2,53%	1,87%	2,06%
Arabe *darija*	3,87%	3,75%	3,24%	3,16%

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO, 2017

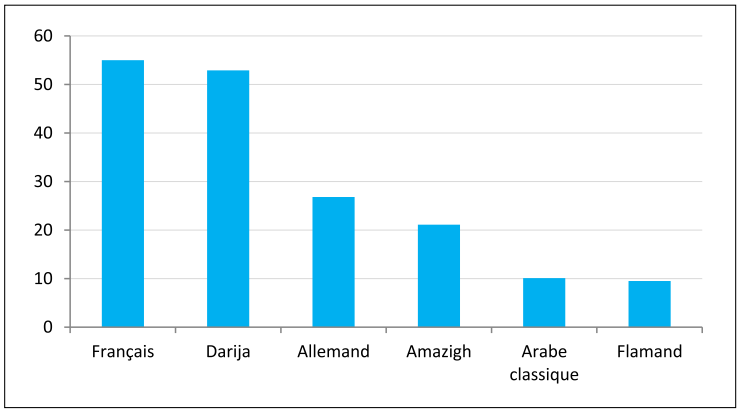
- Les différentes sphères de l'utilisation de la langue arabe

La langue arabe et/ou l'amazigh sont utilisées dans différentes sphères. Elles sont d'abord largement utilisées comme on l'a déjà vu au sein de la famille où la communication avec les parents s'établit à travers la langue maternelle (*darija* et amazigh). Mais le français est également utilisé pour 37% pour communiquer avec les parents. En effet, malgré sa prédominance, la *darija* peut être couplée avec la langue du pays de résidence. L'utilisation de la langue maternelle à domicile se fait surtout avec la mère, 33,8% des répondants ayant déclaré que leurs mères ne savaient ni lire ni écrire, alors que 61,4% de ces mères avaient un niveau d'éducation qui ne dépassait pas le primaire. Ceci dit, si l'arabe est privilégié pour la communication avec les parents, la langue du pays d'accueil prend le dessus dans la communication avec les frères et sœurs.

Il faut souligner que ceux parmi les enquêtés appartenant aux 2ème et 3ème générations qui ont des enfants communiquent en majorité avec ces derniers en darija (63,8%), alors que 26,9% utilisent l'amazigh dans cette communication. Il y a donc un processus de transmission réel de la langue maternelle par le biais des jeunes parents.

La langue maternelle est ensuite utilisée pour communiquer dans la sphère de la communauté maghrébine. Bien que le français arrive en tête des déclarations, il est suivi par l'arabe *darija* ; arrive ensuite l'allemand, puis l'amazigh et l'arabe classique (Figure 1). Il va de soi à ce propos que si les immigrés originaires des pays du Maghreb ont le français en commun en France et en Belgique, ils partagent en même temps un espace linguistique identitaire qui est la langue arabe. Cette dernière génère des liens entre maghrébins appartenant à une aire socio-culturelle spécifique.

Figure 1 : Les langues les plus utilisées avec les amis marocains et maghrébins (%)



Source : Elaboré à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO, 2017

Arrive ensuite la sphère du travail où c'est la langue du pays d'accueil qui prime : 97% des enquêtés en Allemagne, 97,8% en France et 76,5% en Belgique sont dans ce cas.

Ce qui est aussi intéressant à souligner c'est qu'on retrouve l'usage de la langue arabe également dans les moyens de communication et les médias modernes. 65% des répondants préfèrent suivre les émissions télévisées en *darija*, 52,5% en français et 21,2% en arabe classique. Pour ce qui est des émissions radiophoniques, on relève une diminution de la fréquence de l'usage de la *darija*.

La musique privilégie la langue du pays de résidence, suivie de la darija puis de l'arabe classique et ce, parallèlement à d'autres langues comme l'anglais. Pour surfer sur la toile, la langue du pays s'impose à côté d'autres langues secondaires comme le flamand et l'anglais.

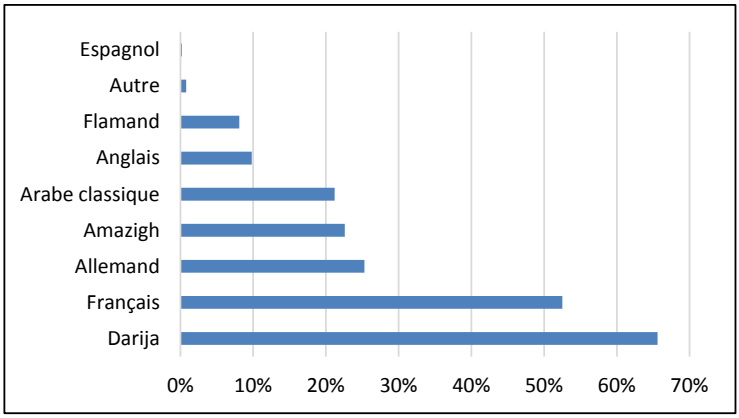
Ceci dit, on décèle un lien significatif entre la participation à l'ELCO et aux séjours culturels d'une part, et l'utilisation de la langue arabe d'autre part, et ce à travers une comparaison encore une fois entre les quatre groupes d'enquêtés (Tableau 5).

Tableau 5 : Score de l'utilisation de la *darija* et de l'arabe classique dans la communication selon le groupe

Groupes	ELCO+Séjour	ELCO	Séjour	Ni ELCO ni Séjour
Arabe classique	0,74%	2,76%	2,41%	1,82%
Arabe *darija*	2,74%	3,75%	3,24%	3,16%

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO, 2017

Figure 2 : Langue de préférence pour les émissions de télévision



Source : Elaboré à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO, 2017

C'est ainsi que les bénéficiaires de l'ELCO communiquent plus en *darija* avec leur entourage que les non bénéficiaires. Le séjour culturel peut renforcer cette tendance mais moins que l'ELCO ou l'ELCO+séjour. On observe la même chose pour l'utilisation de l'arabe classique dans les médias. Elle est plus fréquente chez les bénéficiaires de l'ELCO, mais le séjour culturel ne semble pas renforcer cette fréquence. Finalement, le fait d'appartenir à l'un des deux groupes ELCO renforce l'usage de la *darija* dans la communication avec les amis et la famille et le séjour culturel peut renforcer également cet usage, mais de manière moindre.

- *La vie participative*

L'étude s'est également interrogée sur le degré de participation et donc d'intégration au pays de résidence. Cette interrogation n'est intéressante que si elle croise ce degré de participation avec l'ELCO. La participation des immigrés aux activités culturelles et aux fêtes traditionnelles du pays est réelle. Pour ce qui des activités artistiques propres au pays plus de la moitié répondent par « oui », alors que 14% répondent « souvent » et 41% « parfois ». La participation aux fêtes traditionnelles comme les fêtes de Noël, est plus importante : plus de 70% déclarent y participer. Par contre la participation à la vie associative, aux partis politiques et aux syndicats ne semble pas passionner les enquêtés. Les pourcentages de non-participation à ces organisations dépassent dans tous les cas 80% voire 90%. Enfin, seul un petit pourcentage (10%) déclare avoir investi dans le pays de résidence (commerce, immobilier et création d'entreprise), mais nombreux sont ceux qui souhaiteraient le faire quand ils auront les moyens.

En termes de comparaison entre les quatre groupes, on remarque qu'il n'y a pas de différences significatives entre les groupes. L'intégration sociale et économique n'est pas liée à l'apprentissage de la langue d'origine, mais ni l'ELCO ni les séjours culturels n'ont d'effets négatifs sur cette intégration dans le pays de résidence.

En dernière analyse, l'ELCO a peu d'effet sur la maîtrise de l'arabe classique. Le niveau acquis dans l'ensemble reste assez faible. Par contre, ces cours ainsi que

les séjours culturels consolident la maîtrise et l'usage de l'arabe *darija*, surtout en milieu familial et dans la communauté, alors que l'amazigh occupe une place de choix. Une dualité linguistique s'installe cependant. Elle est adaptative suivant une logique du partage fonctionnel entre les langues : l'arabe dans la sphère familiale et la langue du pays de résidence sur le lieu du travail. Concernant les effets de l'ELCO sur la maîtrise et l'utilisation de la langue arabe, ceux ayant bénéficié de l'ELCO et/ou séjours maîtrisent mieux l'arabe *darija*, parlent plus l'arabe avec les parents, les frères, sœurs et amis. Quant à l'ELCO seul, il permet une meilleure maîtrise de l'arabe classique et une utilisation de cette langue dans les médias, la musique et l'Internet.

L'ELCO et le rapport au pays d'origine

A côté de l'évaluation des retombées de l'ELCO sur la vie quotidienne de l'immigré marocain dans son pays de résidence, l'étude s'est arrêtée sur les effets de ce programme sur les rapports du Marocain de l'extérieur avec son pays d'origine. L'un des objectifs du programme n'est-il pas de consolider les liens des Marocains émigrés avec leur pays d'origine, notamment leur descendance qui est née hors du pays ou l'a quitté en bas âge ?

Pour cerner la nature et le degré de l'attachement ainsi que les liens que les concernés entretiennent avec le Maroc, l'étude a passé en revue un certain nombre de paramètres. Il s'agit de la connaissance du pays et de l'origine de la famille, celle de ses traditions culturelles, l'engagement ou non dans la société civile et le champ politique, les liens avec le pays, la langue utilisée durant les séjours au pays et les transferts d'argent et investissements dans le pays. Nous regroupons ces résultats en trois points : le degré de connaissance du pays et de ses traditions, les liens avec le pays et le degré d'attachement.

- *Le degré de connaissance du pays d'origine et ses traditions*

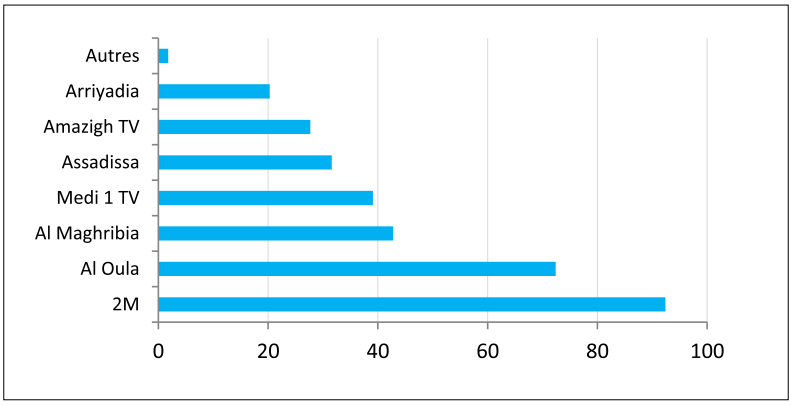
Décrivons d'abord les différents aspects des rapports des immigrés enquêtés au pays d'origine avant de rendre compte de l'analyse de l'impact de l'ELCO sur ces rapports.

Il semblerait que les discussions intergénérationnelles et les récits mémoriels imprègnent fortement les 2ème et 3ème générations des Marocains de l'extérieur en leur apportant une connaissance de l'histoire de leurs familles d'origines. Celle-ci est élevée pour 48% des enquêtés, moyenne pour 43,6% et complètement absente pour seulement 2,4%. Il y a donc pour l'ensemble une très bonne connaissance de l'origine de sa propre famille et partant du pays d'origine.

37% des enquêtés ont répondu que le Maroc est composé de 12 régions, ce qui traduit une très bonne connaissance de l'organisation du pays. La majorité a montré aussi une très bonne connaissance des principales villes et des grandes réalisations du Maroc. Ils sont par contre majoritairement (41,7%) moins informés sur l'économie marocaine voire pas du tout (24, 4%).

Les chaînes de télévisions marocaines semblent être l'une des sources d'information de toutes ces connaissances.

Figure 3 : Les chaînes de télévision marocaine les plus regardées %)



Source : Elaboré à partir des données de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'ELCO,2017

Considérant que la tradition c'est ce qui fait la particularité des Marocains, l'étude a tenté d'approcher la connaissance de cette tradition par les jeunes marocains enquêtés. Or, si on sait que 36,5% des répondants déclarent avoir un degré élevé de connaissance des traditions marocaines et 46,4% un degré moyen, on peut conclure que l'attachement au pays d'origine est assez élevé. Dans le détail, on constate une bonne connaissance et une appropriation du patrimoine culinaire marocain à travers ses principaux plats que ce soit ceux de l'élite ou ceux populaires. Il y a également une connaissance d'un large éventail d'artistes marocains avec une grande variété de styles. Il reste que c'est la chanson populaire, en arabe dialectale, qui gagne l'adhésion de la majorité. L'habit traditionnel marocain et les produits alimentaires (huile d'olive ou d'argan, épices) et artisanaux (articles en cuir) sont ramenés régulièrement du pays d'origine et consommés dans le pays de résidence.

En fin de compte, chanteurs et humoristes, plats traditionnels et divers produits sont des éléments d'une culture artistique, culinaire et artisanale qui est bien disséminée parmi la communauté marocaine. Elle s'y attache avec fierté d'autant plus que certains de ces éléments sont intégrés dans la culture occidentale qui se les a appropriés (couscous, caftan, huile d'argan, etc.). A travers ces marqueurs de l'identité marocaine, les liens sont consolidés avec le pays d'origine, mais en même temps les immigrés les mettent en avant dans leurs rapports à l'autre.

- Les rapports au pays d'origine

Les liens avec le pays d'origine sont multiples. Cependant, si la vie relationnelle est dense quand on pense aux fréquences des visites du pays, et à celles du suivi des programmes des chaînes de télévision nationales ou encore aux importants transferts d'argent et d'investissements, elle l'est moins quand on considère l'adhésion à la vie politique et associative et la question des retours définitifs.

Effectivement, l'un des indicateurs de l'attachement au pays est la fréquence des retours à l'occasion des congés et des vacances. 61,2% des répondants déclarent se rendre au Maroc une fois par an ou plus et 28,5% une fois tous les deux ans. Seuls 0,7% ne visitent jamais le Maroc. Ces déplacements sont justifiés par la

visite de la famille, la nécessité de retourner au pays, le tourisme ou les affaires. 93,6% des vacances d'été à l'occasion du congé parental se passent au Maroc et une minorité se déplace à l'occasion des fêtes religieuses. Dans la plupart des cas, les séjours se passent au sein de la famille, alors que 11,1% logent dans leurs maisons personnelles. Lors de ces visites, la langue utilisée est en majorité l'arabe dialectal (86,6%) suivi de l'amazigh (37,8%) et du français (27%).

Un tiers des enquêtés font des transferts plus ou moins réguliers vers le Maroc, alors que le reste ne le fait pas. Ainsi, si des changements notables dans les comportements en termes de transferts s'observent chez les 2ème et 3ème générations par rapport à la 1*ère*, on est tout de même surpris qu'un tiers de ces enfants d'immigrés, nés en dehors du Maroc dans leur majorité, continuent encore à envoyer de l'argent. Par contre, seuls 7% des répondants déclarent avoir investi dans des projets au Maroc. Nous sommes donc loin du modèle d'attachement de la première génération qui s'appuyait sur de fortes capacités d'épargne qu'on ne retrouve plus chez les générations suivantes.

Face à ces indicateurs d'attachement, on relève un relâchement au niveau de la participation à la vie politique et associative et du projet de retour définitif. L'adhésion à des partis politiques du pays d'origine est nulle (0%), et celle aux associations est très faible (2%). Par ailleurs, 74,7% n'ont pas l'intention de retourner définitivement au Maroc et estiment être bien établis dans le pays de résidence. Cependant, l'intention d'un retour ou non ne constitue pas toujours un projet bien défini et demeure une éventualité au cas où la vie deviendrait difficile dans le pays de résidence, notamment suite à la montée du racisme et de l'islamophobie.

On peut donc conclure que les comportements des générations suivantes diffèrent quelque peu de la première génération notamment en ce qui concerne le retour définitif et le projet migratoire qui devient permanent. Cependant, l'attachement au pays d'origine des parents reste très fort au niveau culturel et relationnel. Quel impact a l'ELCO sur le degré de cet attachement ?

- L'ELCO et l'attachement au pays d'origine

En croisant les réponses des différents enquêtés avec chacun des quatre groupes enquêtés, l'étude a pu mettre en évidence les effets de l'ELCO sur les indicateurs de l'attachement au pays et sa culture.

C'est ainsi qu'il a été démontré que les jeunes descendants de l'émigration marocaine résidant dans les trois pays enquêtés ayant bénéficié de l'ELCO, qu'il soit l'ELCO seul ou combiné avec un séjour, regardent plus souvent les chaînes de TV marocaines que les non bénéficiaires, alors que le séjour seul n'a aucun effet. Il y a aussi un effet en ce qui concerne l'utilisation de la *darija* durant le séjour au Maroc, les ELCO déclarent communiquer plus souvent en *darija*. Mais le séjour seul n'a aucun effet significatif sur l'utilisation de la *darija*.

On constate aussi que les membres du groupe ayant bénéficié de l'ELCO+séjour connaissent mieux que les autres groupes leur passé, leurs origines familiales et les traditions marocaines. L'ELCO seul ou le séjour seul ont aussi un effet positif significatif comparés à ceux qui n'ont bénéficié d'aucun de ces deux programmes.

Les liens économiques qui, nous l'avons vu, sont plus faibles que chez la première génération, sont plus élevés chez les bénéficiaires de l'ELCO qui participent économiquement de façon plus sensible que les autres, alors que le seul séjour n'a aucun effet.

Les jeunes marocains bénéficiaires de l'ELCO+séjour déclarent visiter plus souvent le Maroc, alors que l'ELCO seul ou le séjour seul ont aussi un effet positif significatif comparativement aux jeunes n'ayant bénéficié d'aucun de ces deux programmes. Enfin, pour ce qui est des intentions de retour définitif, les jeunes du groupe ELCO+séjour déclarent plus souvent vouloir retourner au Maroc que les jeunes des autres groupes. L'ELCO seul ou le séjour seul ont aussi un effet positif significatif si on les compare aux jeunes n'ayant bénéficié d'aucun de ces programmes.

Conclusion

Que retenir de cette brève présentation des principaux enseignements de l'évaluation de l'enseignement des langues et cultures d'origine des Marocains d'Europe à travers ceux qui résident en France, en Allemagne et en Belgique ?

Nous disposons en premier lieu d'informations et de données précieuses sur différentes variables portant sur le rapport à la langue arabe et sur l'effet ELCO sur la vie culturelle dans le pays de résidence et l'attachement au pays d'origine. L'effet de l'ELCO ou du séjour culturel a été mesuré selon les différentes dimensions de la vie quotidienne des enquêtés, âgés de plus de 18 ans aujourd'hui.

On apprend ainsi que la motivation est très grande parmi les enquêtés pour apprendre l'arabe et ce, dès l'enfance, alors que les parents consacrent beaucoup d'effort au suivi de cet enseignement considéré comme un outil de préservation de l'identité nationale et religieuse.

Cependant, la maîtrise de l'arabe classique, objet de l'enseignement dans le programme de l'ELCO, est d'un niveau moyen à faible pour la majorité, alors que la *darija* occupe une place de choix dans la communication dans le cadre de la sphère familiale et de la communauté maghrébine. L'amazigh, comme langue de communication au sein de la famille, occupe une place importante pour la communauté issue de la région du Rif. L'apprentissage de l'arabe classique de l'ELCO a peu d'effet à cause des lacunes mentionnées plus haut.

L'attachement au pays d'origine se traduit par la pratique de la langue en l'occurrence la *darija*, par l'immersion dans la culture (arts traditionnels, culinaires, etc.) et par l'hébergement familial durant les vacances.

Mais face à cet attachement fort à travers la langue, la culture et les visites, la participation sociale et politique dans le pays de résidence demeure embryonnaire. Ceci s'explique probablement plus par une désaffection quasi-généralisée vis-à-vis de la politique que par un quelconque particularisme ou spécificité. L'investissement dans des projets économiques dans le pays de résidence constitue un phénomène émergeant avec 10% des enquêtés qui ont investi dans le pays de résidence et 36% qui ont l'intention de le faire.

Concernant maintenant l'effet de l'ELCO, on peut dire qu'il a un impact positif très significatif, auquel s'ajoute celui du « séjour culturel », sur la maîtrise et l'utilisation de l'arabe dialectal dans le pays de résidence. L'ELCO, le séjour culturel ou les deux ensembles renforcent et consolident de manière significative l'utilisation de la *darija* pour communiquer avec les parents et les amis. Il y a aussi un impact positif très significatif de l'ELCO seul, mais aucun impact significatif du séjour sur la maîtrise et l'utilisation de l'arabe classique dans le pays de résidence. Il n'y a pas d'impact négatif de l'ELCO ni du séjour sur la participation et l'intégration dans le pays de résidence.

Pour ce qui est de l'attachement au pays d'origine, l'ELCO, et de façon additionnelle le « séjour culturel » a un impact positif très significatif sur la connaissance du Maroc, le nombre de visites au Maroc et l'intention d'y retourner. Il y a aussi un impact positif très significatif de l'ELCO seul, mais aucun impact significatif du séjour sur l'intérêt télévisuel, la participation économique et la communication en arabe *darija* durant les séjours au pays d'origine.

Au final, le programme de l'ELCO a réussi à atteindre certains des objectifs qui lui sont assignés : préservation de l'identité culturelle et attachement au pays d'origine. Néanmoins, le niveau de maîtrise de l'arabe classique va de très moyen à faible malgré la motivation des apprenants et plusieurs années passées dans cet apprentissage. Et l'étude d'évaluation recommande que cet enseignement fasse l'objet d'une réorientation et d'une optimisation des ressources humaines et financières qui lui sont attribuées afin de réussir sa mission. On peut ajouter à cela la nécessité d'innovations pédagogiques dans cet enseignement.

Bibliographie

Abu-Haidar F., (1999), La coexistence linguistique chez les Marocains en Grande Bretagne. Les problèmes du maintien de la langue d'origine, in M. Berriane et H. Popp, (édit), Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe. Edition Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, pp.39-42

Bourquia R. (sous la direction), (2017), *L'évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur la maitrise de la langue et sur la culture de la communauté d'origine marocaine à l'étranger*, Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Bouras N., (2018), Chapitre 17 : Les Marocains des Pays-Bas : Efforts d'intégration et instrumentalisation politique, in M. Berriane (sous la direction), Marocains de l'extérieur – 2017. Edition Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Cherti M., (2018), Chapitre 5 : Les *Madrassa* en Grande-Bretagne : Etat des lieux et rôle dans l'intégration des enfants musulmans et marocains, in M. Berriane (sous la direction), Marocains de l'extérieur – 2017. Edition Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Chapitre 6
Les *Madrassa* en Grande-Bretagne
Etat des lieux et rôle dans l'intégration des enfants musulmans et marocains

Myriam Cherti

Introduction

Les écoles complémentaires musulmanes, les écoles coraniques, plus communément appelées au Royaume-Uni *madrassa* ont depuis des décennies été scrutées par les médias britanniques qui ont identifié un certain nombre de problèmes les concernant allant de la protection de l'enfance au fait d'être un obstacle à la cohésion de la communauté et son intégration. Par conséquent, la majorité des informations connues du public au sujet des *madrassa* sont générées par les médias, plutôt que sur la base de recherches rigoureuses. Ces mêmes institutions qui sont fréquentées par un nombre important d'enfants musulmans de diverses origines ethniques, y compris les enfants marocains, restent donc mal comprises aussi bien par les décideurs que par le grand public. Très peu d'informations sont disponibles en ce qui concerne leur nombre, leurs fonctions, leur programme d'enseignement, la façon dont elles sont gouvernées, leurs sources de financement ou l'impact qu'elles ont sur les enfants qui les fréquentent. Ce chapitre portera en particulier sur la façon dont ces institutions, au cours des dernières décennies, ont influencé la vie de nombreux enfants musulmans dont des enfants marocains, en particulier, et leurs processus d'intégration.

Définition de madrassa

Le mot arabe *madrassa* (pluriel : *madaris*) a généralement deux significations : dans son usage plus commun littéral et familier, il signifie simplement « école », mais de plus en plus il est devenu le terme utilisé pour décrire une institution éducative offrant l'instruction dans des sujets islamiques, mais sans s'y limiter. Historiquement, les *madrassa* se distinguaient en tant qu'institutions d'études supérieures et existaient à côté des écoles de base appelées *Kuttab* qui enseignaient seulement le Coran. Aujourd'hui, le mot *madrassa* est utilisé par de nombreux observateurs occidentaux pour désigner n'importe quelle école -primaire, secondaire, ou avancée- qui adopte un programme basé sur l'Islam. Dans le contexte britannique, le mot est le plus souvent utilisé pour désigner les écoles qui ont un cadre de référence islamique et qui opèrent en dehors du système éducatif dominant. Diverses sources les ont décrites comme des « écoles islamiques non officielles » (Hayer, 2009), des « écoles de mosquée » (Parlement musulman de Grande-Bretagne, 2006) et des « cours du soir et du week-end destinés à fournir aux enfants musulmans un enseignement supplémentaire dans le Coran... et liés à des sujets islamiques, y compris certains enseignements en arabe » (MacEoin, 2009).

Selon le Conseil musulman de Grande-Bretagne trois catégories principales de *madrassa* existent actuellement au Royaume-Uni (Hayer, 2009). La plus grande regroupe des *madrassa* attachées aux mosquées, et une enquête suggère que jusqu'à 94% des mosquées en Angleterre et au pays de Galles prodiguent actuellement une éducation pour les jeunes (Charity Commission, 2009). Il y a ensuite celles dirigées par des volontaires qui enseignent des cours islamiques dans les centres communautaires loués. Enfin, il y a des classes informelles tenues dans des domiciles privés. En général, les jeunes musulmans qui suivent des cours dans des *madrassa* ont un âge qui se situe entre 4-5 ans et 14-15 ans. La fréquentation a tendance à baisser après cet âge en raison de la pression accrue créée par les travaux scolaires et les examens. La plupart de ces élèves fréquentent les écoles primaires et secondaires de la communauté ou de l'église pendant la journée, puis suivent les cours des *madrassa* durant deux heures chaque soir afin d'en apprendre davantage sur leur religion (OSI, 2005). Cependant, les types de cours offerts dans les *madrassa* parascolaires varient **:** certaines donnent des informations sur les valeurs et les pratiques de la foi islamique, d'autres fournissent des enseignements des langues maternelles et d'autres, enfin, aident les enfants qui ont besoin d'aide pour leurs devoirs ou d'autres compétences de base. Certaines organisations agissent plus comme des clubs de jeunes et offrent des occasions structurées pour les enfants musulmans de se socialiser (BMCS, 2010).

Questions controversées concernant les madrassa au Royaume-Uni

Une étude (Cherti et al, 2011) qui analysait la couverture des *madrassa* par les médias britanniques au cours des 10 dernières années, a révélé que le traitement médiatique soulevait un problème commun relatif à la maltraitance des enfants et leur protection. Dans ce cas, ces médias ont joué un rôle important dans la révélation au grand public du problème au sein de certaines de ces *madrassa.* Il s'agit d'articles en particulier dans les journaux nationaux qui ont fait le lien entre les *madrassa* et la promotion de l'extrémisme et la diffusion de messages anti-occidentaux. D'autres débats ont été centrés sur l'impact éducatif des *madrassa*, les relations communautaires, la cohésion et les conflits, et sur l'introduction des cours de citoyenneté dans les *madrassa*. En somme le débat au Royaume-Uni autour de ces institutions est essentiellement axé sur deux questions principales **:** l'impact que les *madrassa* ont sur l'identité, l'intégration, la cohésion communautaire et la radicalisation et l'impact des *madrassa* sur le développement éducatif et le bien-être des enfants.

Des avis divergents quant à l'impact des madrassa

Les *madrassa* ont souvent été accusées pour leur impact supposé négatif sur l'intégration et la cohésion communautaires. Les medias au Royaume-Uni ont laissé entendre que les *madrassa* peuvent radicaliser les jeunes musulmans, en les associant aux *madrassa* étrangères qui ont été connectées à des réseaux terroristes (ibid.). On a également soutenu que les *madrassa* contribuaient à une scission dans l'identité des enfants musulmans et qu'elles peuvent diviser davantage les communautés (Ouseley et l'équipe de révision indépendante de la cohésion communautaire, 2001). En revanche, une étude récente a mis en évidence la possibilité pour les écoles confessionnelles de promouvoir la cohésion communautaire en s'engageant auprès de la communauté élargie. C'est déjà le cas

dans certaines communautés où les *madrassa* s'emploient à accroître l'intégration au sein des communautés en construisant des réseaux plus solides avec d'autres organisations confessionnelles et non confessionnelles (DCSF, 2007).

La qualité de l'enseignement au sein des *madrassa* a été également mise en question, avec quelques études montrant que l'enseignement est influencé par l'approche des imams qui ont été formés à l'étranger (OSI, 2005). Mais d'autres études ont montré les avantages potentiels que les écoles complémentaires peuvent avoir sur l'apprentissage et le développement d'un enfant (Maylor et al, 2010). Une question urgente identifiée par la couverture médiatique et la recherche met en lumière les cas de maltraitance d'enfants dans les *madrassa*. On a fait valoir que les communautés musulmanes ne souhaitaient pas rendre publiques ces questions (Parlement musulman de Grande-Bretagne, 2006) et que les règlements ne protègent pas pleinement les enfants dans ces écoles (Singleton, 2010).

À propos de la recherche

En s'inscrivant dans ces questionnements, ce chapitre s'appuie sur deux ensembles de données issus d'études que j'ai menées dans le passé. Le premier basé sur des entretiens qualitatifs avec trois générations de migrants marocains à Londres (Cherti, 2008) et le second à partir d'une étude pionnière menée à l'Institut de recherche en politiques publiques (Cherti et Bradley, 2011) et qui s'appuyait sur les deux collectes et des analyses qualitatives[1] et quantitatives[2] des données concernant des *madrassa* à Londres, Leicester, Bradford et Birmingham.

La question concernait les défis auxquels sont confrontées les *madrassa* de notre échantillon et leurs capacités à influencer positivement la vie des enfants musulmans et la société dans son ensemble. Il s'agissait de s'arrêter en particulier sur la façon dont ces institutions ont influencé, au cours des dernières décennies, la vie des enfants marocains et leurs processus d'intégration. Cette recherche essaie de démontrer également comment, indépendamment de toutes les critiques, ces institutions, à bien des égards, agissent comme un espace culturel non conflictuel pour les Marocains des deuxième et troisième générations. Elles s'appuient souvent sur d'autres ethnies pour le soutien éducatif et offrent un espace où les enfants récupèrent un sens des valeurs et une meilleure compréhension de certains éléments de leur culture. Elles ont aussi le potentiel d'influencer positivement le développement des enfants, de permettre aux élèves d'explorer et de comprendre leur propre identité et de renforcer la cohésion communautaire. Cependant, certains de ces effets positifs que ces *madrassa* peuvent atteindre sont handicapés

[1] Quatre ateliers ayant réuni 72 participants (y compris des élèves de *madrassa* anciens et actuels, des imams, des enseignants, des parents, des enseignants des écoles conventionnelles, des représentants des autorités locales et des membres du public). 48 entretiens ont été menés avec des étudiants des *madrassa* anciens et actuels, des parents, des enseignants de *madrassa* et des chefs communautaires et religieux (y compris des imams) ; 22 entrevues avec des parties prenantes : des universitaires, du personnel des départements de l'éducation et des écoles ordinaires, des représentants des autorités locales de chacun des sites de recherche et des représentants du secteur bénévole et communautaire.

[2] L'enquête visait à établir un profil de *madrassa* au Royaume-Uni. Les questionnaires ont été distribués à environ 400 *madrassa* à travers le Royaume-Uni. Nous avons reçu un taux de réponse de 44,75%, avec 179 sondages retournés.

par des normes d'enseignement médiocres et des programmes d'études assez étroits.

1. Les *madrassa* en Grande Bretagne : état des lieux

2000 madrassa dont plus de 100 sont marocaines ?

En l'absence de données exactes sur le nombre de *madrassa* au Royaume-Uni ou le nombre de jeunes musulmans qui les fréquentent, divers rapports ont essayé d'avancer des estimations. Un rapport de 2006 indiquait qu'il y avait environ 700 *madrassa* en Grande-Bretagne qui donnaient des cours sur l'Islam de base aux enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classes ordinaires (Parlement musulman de Grande-Bretagne, 2006). Selon une estimation plus récente, environ 2.000 *madrassa* existeraient au Royaume-Uni et sont connues des conseils locaux et leur personnel avait fait l'objet de contrôles et de procédures appropriées pour leur permettre de travailler avec des enfants dans un environnement sûr (Hayer, 2009).

Certains conseils ont également tenté de quantifier le nombre d'étudiants dans leur région susceptibles de fréquenter des *madrassa*. Un rapport du Conseil municipal de Leicester, par exemple, indiquait que jusqu'à 80 à 90% des étudiants musulmans allaient à la *madrassa* locale, alors qu'un autre document de l'Association des gouvernements locaux (LGA) avançait lui le chiffre estimatif de 9.000 enfants âgés de 5 à 14 ans (Leicester City Council, 2008). Cependant, l'importance de l'informel dans ce secteur rend extrêmement difficile des estimations qui soient fiables et l'une d'elles suggère qu'il y aurait plus de 250.000 enfants musulmans britanniques fréquentant ces institutions à travers le Royaume-Uni (Abrams, 2011).

En ce qui concerne le nombre de *madrassa* marocaines au Royaume-Uni, il devrait y avoir plus de 100 établissements de ce genre répartis dans différentes villes du pays ; la majorité est cependant concentrée à Londres où résident environ les deux tiers de la population marocaine du Royaume-Uni. Sur la base de mes recherches précédentes (Cherti, 2008) environ 80% des familles marocaines envoient leurs enfants à une *madrassa*, soit durant le week-end, soit en semaine, pour apprendre l'arabe et acquérir une connaissance de base de l'Islam.

Des institutions déjà bien établies et domiciliées dans leur majorité dans des mosquées

Une grande partie des *madrassa* semble être des institutions bien établies. C'est ainsi que 70% des établissements de notre échantillon existent depuis plus de 6 ans et que 45% sont en activité depuis plus de 10 ans. Un petit nombre de ces *madrassa* sont nouvelles **:** 3% ont démarré au cours des 12 derniers mois et 27% existent depuis 1 à 5 ans. La conclusion selon laquelle la majorité des *madrassa* sont bien établies laisse supposer qu'elles pourraient avoir un impact positif sur les collectivités où elles se trouvent.

Bien que les *madrassa* opèrent à partir d'un certain nombre de lieux, notre enquête indique que la majorité des *madrassa* opèrent soit à partir d'une mosquée, soit dans leurs propres locaux, soit les deux à la fois. De nombreuses *madrassa* sont reliées à une mosquée, ou font partie de celle-ci (Tableau 1).

Les écoles les plus anciennes opèrent en majorité à partir des mosquées. C'est ainsi que celles établies depuis plus de 10 ans sont installées pour 74% dans des mosquées, alors que 38% de celles établies au cours des dix dernières années opèrent à partir d'une mosquée. Ces nouvelles *madrassa* sont beaucoup plus susceptibles d'être installées dans leurs propres locaux, dans un centre communautaire ou dans une école. Cela traduirait une plus grande intégration et une confiance grandissante des communautés musulmanes pour utiliser des espaces communautaires plus larges. Cette tendance pourrait résulter également d'une augmentation de la demande en places dans des *madrassa*, comme on le verra plus bas, ce qui a pu conduire à une augmentation du nombre des organisations communautaires.

Tableau 1 : Domiciliation des *madrassa*

Emplacement	**%**
Dans des locaux propres	50%
Dans une école traditionnelle locale	8%
Dans un centre communautaire	11%
Dans une Mosquée	53%
Dans un domicile privé	3%
Dans une bibliothèque	0%
Ailleurs	2%

Source : Cherti et Bradley, 2011[3]

Le fonctionnent des madrassa, les structures de gouvernance et le financement

- Fonctionnement

La taille et l'organisation des classes fournissent des informations pratiques sur la façon dont les *madrassa* opèrent. La plupart des classes de *madrassa* sont de taille moyenne et se situent entre 10 et 20 élèves par classe, ce qui suggère que les encadrements et le soutien des enseignants aux élèves sont efficaces. Le nombre d'élèves qui fréquentent une *madrassa* chaque semaine varie considérablement. Seul un faible pourcentage des établissements couverts par l'enquête accueille moins de 20 élèves, alors que ceux recevant entre 20 et 40 élèves par semaine et ceux qui ont plus de 140 par semaine ont le même poids. Enfin, une part importante de ces *madrassa* sont de grande taille : 26% ont plus de 140 élèves.

Une grande majorité opère en dehors des horaires officiels de l'école, et seuls 5% déclarent fonctionner en même temps que l'horaire de l'école ordinaire. 81,5% programment des enseignements en semaine avant ou après l'école, 54,9% travaillent les samedis et 39,3% les dimanches. Par ailleurs la durée de fréquentation régulière des *madrassa* par les élèves peut être assez prolongée, puisque 95% déclarent que les élèves les fréquentent habituellement durant plus de deux ans, alors que 45% précisent que leurs élèves les fréquentent en moyenne durant plus de cinq ans. Cela démontre l'importance accordée aux études dans la *madrassa* tout au long de l'enfance.

[3] Les données quantitatives qui suivent dans ce chapitre proviennent de la même source.

Notre enquête montre aussi que plus de 80% des parents concernés préfèrent envoyer leurs enfant dans ces établissements en semaine, soit avant, soit après l'école, mais les week-ends peuvent aussi être mis à profit pour fréquenter ces établissements. En participant aux cours donnés en semaine, les enfants passent plus de temps en milieu éducatif au cours de la journée scolaire et cela a des effets à la fois positifs et négatifs. Les enfants peuvent certes avoir des difficultés de concentration durant les cours complémentaires après une journée entière à l'école conventionnelle, et montrer des signes de fatigue lorsqu'ils sont en classe dans cette dernière. Mais le fait que les *madrassa* offrent aux enfants après l'école un endroit où ils peuvent aller et où ils sont surveillés peut avoir des impacts bénéfiques sur leur développement.

- *Gouvernance*

La plupart des *madrassa* étant dirigées par des mosquées, leur gestion est sûrement influencée par ces dernières. Analyser la gouvernance c'est aussi savoir si ces *madrassa* sont légalement enregistrées et connaitre leurs statuts. La majorité des *madrassa* (70%) sont enregistrées comme des organismes de bienfaisance et seuls 6% ont le statut de société. Cela met en évidence le caractère « communautaire » plus que « lucratif » de nombreuses écoles coraniques. Cela signifie également que la majorité est tenue de se conformer aux règlements de la Commission des organismes non-gouvernementaux, notamment avoir recours à un cabinet fiduciaire qui assure le contrôle général et la surveillance des comptes des organisations caritatives.

La majorité de ces *madrassa* (63%) déclarent avoir une charte, mais 21% de celles enregistrées en tant qu'organismes de bienfaisance déclarent n'ayant pas de charte. Cela semble contredire la règlementation sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance qui stipule que ces organisations doivent soumettre une charte pour s'enregistrer. Ce petit écart pourrait s'expliquer par une mauvaise compréhension par certains des répondants de ce que l'on entend par une charte, certains des questionnaires ayant été renseignés vraisemblablement par des personnes n'ayant pas une bonne connaissance des questions liées à la gouvernance. Toutefois, lorsqu'on examine plus en détail les résultats, les grandes écoles sont plus susceptibles d'avoir une charte : 45% des écoles ayant moins de 80 élèves ont une charte, contre plus de 80% de la catégorie des plus 80 élèves.

- *Le Financement*

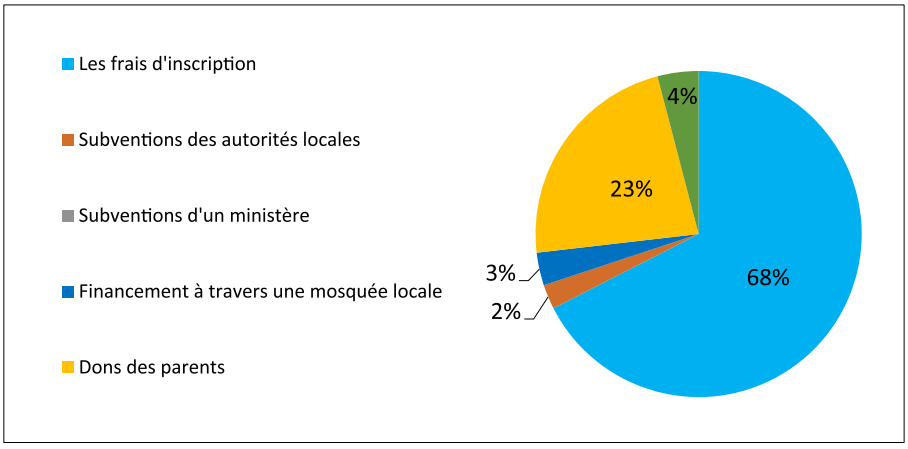
Au niveau du financement, les *madrassa* déclarent généralement un petit chiffre d'affaires annuel **:** 38% disent recevoir moins de £10.000 par an toutes sources confondues et 55% entre £10.000 et £50 000 (Figure 2). Ce qui semble assez faible lorsque l'on sait que de nombreuses *madrassa* sont de tailles assez importantes (69% accueillent plus de 50 élèves par semaine). Les résultats de la recherche suggèrent également qu'une proportion importante de *madrassa* fonctionne avec des financements relativement faibles, comme on l'a vu plus haut. La grande majorité (90%) facture des frais de scolarité aux parents et déclare comme autres sources de financement les dons de ces mêmes parents et seuls 2% mentionnent des subventions des autorités locales comme principale source de financement (Figure 1). Cela met en évidence l'indépendance de la plupart des *madrassa* et renforce leur identité en tant qu'institutions communautaires soutenues.

Plus de 70% prennent en charge les frais de scolarité des élèves si les parents ont des difficultés financières pour les couvrir. De façon générale l'insuffisance des moyens de financement est un défi commun dans le secteur et limite souvent la capacité des *madrassa* à fournir des ressources éducatives et à payer des enseignants qualifiés.

« *Le financement n'est pas suffisant du tout... nous luttons, nous demandons aux parents de payer littéralement un montant nominal pour être en mesure de fonctionner sur la base de beaucoup de bénévoles* ». Directeur de *madrassa*

Malgré ces problèmes, nos répondants parmi les responsables de ces *madrassa* ne sont pas enthousiastes à l'idée de recourir à l'appui financier des gouvernements local ou national, le considérant comme « une épée à double tranchant » pouvant menacer leur indépendance.

Figure 1 : Principales sources de financement



2. Deux approches gouvernementales

Le désengagement du gouvernement britannique vis-à-vis des madrassa

Étant donné que la plupart des m*adrassa* du Royaume-Uni ont un statut privé et ne sont pas soumises à un contrôle formel, le gouvernement britannique a une capacité assez limitée pour réglementer la façon dont elles sont gérées. Cependant, la question a retenu l'attention de la politique intérieure en raison des inquiétudes quant à la façon dont ces écoles sont gérées et ce qui y est enseigné. Par exemple, un certain nombre de rapports ont été commandés pour améliorer la compréhension de l'enseignement complémentaire en général, et la scolarisation des musulmans en particulier (Maylor et al, 2010 et DCLG, 2010). Le gouvernement a également financé diverses initiatives visant à accroître la scolarisation des élèves musulmans qui fréquentent les écoles ordinaires et complémentaires, à construire des ponts entre les *madrassa* et d'autres écoles et organisations locales, ou à promouvoir de meilleures pratiques dans les écoles coraniques.

En 2007, le ministère de l'éducation et des compétences (DFES) a financé le projet d'alphabétisation des enfants des *madrassa*, dirigé par QED-UK, qui est un programme visant à créer un dialogue plus soutenu entre les écoles conventionnelles et ces établissements leurs gestionnaires, le personnel, les parents et les élèves. Ce programme a été lancé afin de faciliter la compréhension entre les différentes communautés et d'améliorer les niveaux d'alphabétisation et d'instruction globale de 2.250 élèves issus de minorités ethniques (QED-UK 2008). Et en 2009, un Réseau Ouvert de *madrassa* (an Open Madrassa Network) a été développé par le Conseil de Bradford avec un financement sur trois ans par l'Agence de développement régional du Yorkshire et Humber. Ce programme pilote, qui pourrait être généralisé à d'autres régions du pays s'il donne satisfaction prend en charge les honoraires d'enseignants locaux et qualifiés qui donnent des cours de renforcement destinés à des élèves « en difficulté » du primaire et du GCSE (Certificat General de l'Enseignement Secondaire) dans quatre écoles complémentaires musulmanes de la région de Bradford. Il leur offre aussi la possibilité de préparer un GCSE en arabe ou en éducation religieuse (Stewart, 2009).

D'autres projets ont été également financés par le gouvernement et visaient l'amélioration des méthodes d'enseignement de la citoyenneté par les enseignants des écoles musulmanes. L'un de ces programmes, le projet ICE (Islam Citizenship Education), créé en 2009 par le Conseil de Bradford pour les mosquées est développé en partenariat avec l'Agence de soutien au développement des écoles (SDSA), le département des collectivités, les gouvernements locaux (DCLG) et le DCSF. Il a été introduit dans environ 30 *madrassa* à Londres, Bristol, Bradford, Kirklees, Leicester, Oldham et Rochdale, et a récemment été déployé dans 300 autres écoles musulmanes et *madrassa* à travers le pays. Le projet ICE vise à contester l'idée qu'il y a une tension entre être un bon citoyen et un bon musulman, et utilise des discussions de classe, des jeux de rôle et des exercices écrits pour enseigner aux enfants la tolérance et le respect, et comment jouer un rôle constructif dans les écoles et les collectivités élargies (ICE, 2009).

En 2015, le Premier Ministre de l'époque, David Cameron, a saisi l'occasion de son discours devant la Conférence du parti conservateur pour annoncer que les *madrassa*, les écoles du dimanche, les yeshivas et les autres institutions religieuses qui encadrent de façon étroite les enfants ont l'obligation de s'enregistrer auprès du Ministère de l'éducation et seront soumises à des inspections. Dans le même discours le premier ministre annonçait que toutes les écoles religieuses complémentaires en Angleterre qui encadrent des enfants au-delà de huit heures par semaine feront l'objet d'une inspection. Ceux qui ne satisfont pas aux normes requises ou qui sont reconnues comme « enseigner l'intolérance » seront fermées. Cameron a essayé d'être politiquement correct en se référant à toutes les institutions religieuses lors de l'annonce de cette politique. Mais il était évident, que son discours, s'adressait avant tout aux *madrassa* musulmanes. Il l'a introduit en exprimant la préoccupation suivante **:** « il y a des enfants qui passent plusieurs heures par jour à la *madrassa* » et que « dans certaines *madrassa*, on apprend aux enfants qu'ils ne devraient pas se mêler à des gens d'autres religions, ou les enfants sont battus, et amenés à croire aux complots contre le peuple juif ». Il semblerait qu'il y a manifestement un manque total de sensibilisation aux défis associés à cette politique proposée. Et on ne comprend pas pourquoi des plans pour réglementer les écoles complémentaires ont été abandonnés par le passé.

Une proposition de code de conduite volontaire pour certaines écoles religieuses d'enseignement complémentaire a été aussi écartée[4] récemment (2014) par le département de l'éducation.

Jusqu'à nos jours cette dernière annonce du gouvernement Cameron, comme les initiatives précédentes n'ont pas été suivies d'actions concrètes. En général, les initiatives gouvernementales visant à appuyer les *madrassa* demeurent fragmentées et souvent réactives à l'égard de la protection des enfants ou des problèmes de sécurité. Cela plaide pour la nécessité d'une approche plus systématique et plus durable, sur la base de faits concrets plutôt qu'une politique faite de réactions au traitement médiatique.

L'approche marocaine des écoles coraniques et de l'enseignement à l'étranger

Depuis plusieurs décennies, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration maintient des liens très étroits avec les jeunes générations marocaines vivant à l'étranger à travers une stratégie globale gouvernementale basée sur la culture et les langues marocaines. Au titre de l'enseignement institutionnel, d'une part, l'Etat participe aux réunions des groupes de travail chargés du suivi de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine. Et d'autre part, il fait la promotion de cet enseignement dans les différents pays de résidence en coordination avec des institutions marocaines. Différents autres ministères collaborent aussi à ce chantier, comme le ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, celui de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ou encore la Fondation Hassan II.

Plusieurs accords intergouvernementaux ont été signés par le Maroc durant les dernières années, notamment avec la France, la Belgique et l'Espagne. Ces accords ont abouti au développement soutenu de l'enseignement à l'étranger. A titre d'exemple, et d'après les chiffres de l'ambassade du Maroc à Paris, l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine est mené dans 1589 écoles et établissements scolaires, relevant de 83 départements français (Markhouss, 2016). Ces cours optionnels sont ouverts à la demande des parents d'élèves marocains. L'Etat soutient les associations qui évoluent dans ce domaine. Il organise des séances de formation pour le corps enseignant et les responsables administratifs et pédagogiques. Un appui leur est offert en termes techniques et financiers (cela concerne également les associations de MRE actives dans l'enseignement de la langue et la culture amazighes) sans oublier la fourniture de livres scolaires et outils didactiques.

Afin de poursuivre la réforme pour le développement de ce programme d'enseignement, l'Etat a entamé plusieurs actions. Il s'agit de la préparation du cadre de référence pour l'enseignement à l'étranger et la production de manuels scolaires en 2015 qui s'est basée sur ledit cadre. Au regard des ressources humaines, le ministère de tutelle a procédé au renouvellement de 144 cadres de l'enseignement à l'étranger. Dans l'éducation informelle destinée aux enfants marocains installés à l'étranger, l'action de l'Etat a permis de renforcer les capacités professionnelles des associations œuvrant dans le secteur éducatif et le soutien financier de leurs projets, sans oublier la fourniture de manuels scolaires.

[4] http://www.bbc.co.uk/news/uk-29729669

En 2014, à titre d'exemple, 4 sessions de formation ont été organisées en France et aux Pays-Bas. Au total, 140 enseignants et 73 superviseurs administratifs et éducatifs appartenant aux associations concernées en ont bénéficié. De plus, 4 projets d'éducation ont été subventionnés au profit des enfants des Marocains résidant en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. Le montant alloué à cette opération est de 2,2 millions de dirhams. Enfin, le ministère s'enorgueillit également d'avoir fait profiter 231 associations marocaines de plus de 100.000 manuels scolaires et outils didactiques pour l'enseignement de l'arabe et de la culture marocaine. En 2015, les démarches du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger se poursuivent pour toucher encore plus d'associations (200 se sont vu fournir des manuels scolaires et des outils didactiques) et d'enfants de MRE. Enfin, 240 enseignants et superviseurs éducatifs ont été formés, en 2015, en Italie et en Espagne. Et ce, dans le cadre de l'éducation informelle (ibid).

Les nouvelles technologies sont devenues aussi indispensables à l'enseignement de la langue arabe aux enfants des Marocains résidents à l'étranger et ce grâce à l'initiative de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger qui a lancé en 2009 le portail e-madrassa.ma qui permet d'accéder aux programmes et de suivre les cours. E-madrassa, conçue en arabe et en français, permet aux apprenants d'acquérir des éléments de base de la langue arabe dans sa version simple et pratique afin qu'ils puissent communiquer en cette langue à l'écrit comme à l'oral. La plate-forme est constituée de trois niveaux, les contenus pédagogiques du premier niveau par exemple, disposent de 29 leçons, réparties sur trois modules d'apprentissage. Ces contenus, qui se présentent comme une discipline linguistique respectant les besoins, les compétences et les attentes du public ciblé, font appel aux nouvelles techniques attrayantes et aux méthodes motivantes pour une meilleure stimulation des apprentissages (E-madrassa.ma).

3. Le développement éducatif à travers les *madrassa*

Dans ce qui suit nous proposons un essai d'analyse du rôle que les *madrassa* jouent désormais dans la vie de ceux qui fréquentent ces établissements, ainsi que de la fréquence, la durée, le contenu et les activités de ces cours. Ceci est particulièrement important quand on pense aux faibles performances en éducation et en emploi des musulmans britanniques comparés aux autres groupes religieux. Ceci, même si on tient compte des autres facteurs qui peuvent influer sur ces résultats, tels que le statut et le niveau socio-économique (JRF, 2005). Autre utilité de cette analyse est de mobiliser des éléments de réponse à l'argument selon lequel les *madrassa* ont peu d'intérêt sur le plan éducatif en raison des méthodes d'enseignement qui font la part belle à l'apprentissage par cœur et de la surcharge de travail qu'imposent ces heures supplémentaires aux élèves.

Le syllabus des madrassa

La grande majorité des *madrassa* ayant répondu à l'enquête (97%) ont précisé que l'enseignement du Coran était un objectif fondamental. Plus de 70% de ces établissements offrent également des enseignements sur la « culture et le patrimoine ». Près de 95% des *madrassa* ayant déclaré enseigner la culture et le patrimoine, disent que cela impliquait l'enseignement islamique, alors que plus de

70% déclaraient qu'elles enseignaient les valeurs et la culture de la communauté (Tableau 2).

Tableau 2 : Types d'enseignements des *madrassa* traitant de la culture et du patrimoine

Sujet	%
Enseignement islamique	94.8
Valeurs et culture de la communauté	72.4
Culture politique	4.3
Culture contemporaine	10.3
Autres	6.0

Par ailleurs, alors qu'un petit nombre de ces *madrassa* limite ses cours au seul « enseignement islamique », la majorité propose un éventail plus large de sujets, la combinaison la plus fréquente étant « l'enseignement islamique » et les enseignements des « valeurs et de la culture de la communauté ». Un très petit nombre aborde l'enseignement de la culture politique tandis que sous la rubrique « autre », trois établissements ont indiqué qu'ils aménagent du temps pour programmer quelque chose qui correspond à une « discussion des événements politiques » ou de « citoyenneté ». Un petit nombre de ces *madrassa* accorde une place à l'enseignement de la « culture contemporaine ». Ces résultats renforcent la vocation religieuse des enseignements de la *madrassa*, mais mettent également en évidence l'idée moins répandue que beaucoup proposent un curriculum plus large que l'étude du Coran.

Une minorité importante de *madrassa* a indiqué qu'elle inscrit dans ces cursus des sujets traditionnels, dont 28% offrant des matières du programme national. Cela montre que certaines *madrassa* fournissent un programme éducatif plus large et qu'elles ont la possibilité de contribuer à l'éducation générale de leurs élèves **:** les cours des matières principales les plus enseignés lorsque celles-ci sont programmées, portent sur les mathématiques, la science et l'anglais (Tableau 3).

Tableau 3 : Les matières du cursus national enseignées dans les écoles coraniques

Sujet	%
Mathématiques	61.3
Anglais	54.8
Sciences	41.9
Information, Communication et technologies	12.9
Sciences humaines	22.6
Langues	35.5
Arts expressifs	12.9
Autres	19.4

Il est important de noter que les classes domiciliées au sein des mosquées, qu'elles soient anciennes ou récentes, semblent axer leurs activités sur la religion, alors que celles implantées à l'extérieur des mosquées accordent plus d'importance

à un curriculum plus large. On a relevé aussi qu'une proportion beaucoup plus faible de *madrassa* localisées dans des mosquées fournit des cours dans les langues communautaires, et le contraire est valable pour celles domiciliées hors des mosquées. Une proportion plus faible inscrit des enseignements dans les matières du curriculum national ; 22% des *madrassa* des mosquées, contre 36% des *madrassa* hors mosquées.

Les résultats de la recherche révèlent une nette distinction entre les *madrassa* qui enseignent le Coran en utilisant des techniques de mémorisation et celles qui encouragent une réflexion plus critique des matériaux enseignés. Un nombre important de personnes ayant fréquenté des *madrassa* n'ont appris que par la récitation et la mémorisation par cœur.

En dépit de l'orientation religieuse de la plupart des *madrassa*, nous avons relevé certains cursus ayant une dimension plus large, tels que l'alphabétisation, d'autres langues communautaires, la citoyenneté, etc. Les résultats de l'enquête confirment cette constatation : 28% des *madrassa* inscrivent des cursus nationaux tels que l'anglais et les mathématiques. Les compétences développées par l'apprentissage et l'utilisation d'une langue communautaire sont souvent considérées comme transférables à d'autres aspects de l'éducation d'un élève, et beaucoup de personnes interviewées ont estimé qu'il y avait des avantages indirects de passer plus de temps dans un environnement d'apprentissage.

Certains enseignants ont insisté, avec des exemples à l'appui, sur l'importance non négligeable accordée aux efforts destinés à capter l'attention de l'élève et à l'aider à saisir la signification du texte. En effet, au-delà de l'apprentissage par la récitation, on a relevé une variété de méthodes d'enseignement tout au long de la recherche, bien que certaines *madrassa* étaient critiquées car utilisant encore l'apprentissage par cœur. Dans l'ensemble, on constate que les méthodes d'enseignement s'améliorent, mais cela dépend de différents facteurs tels que les capacités de l'enseignant – par exemple, la maîtrise de l'anglais- et les ressources disponibles, comme les livres de textes appropriés. Certains enseignants ont donné des exemples de leurs efforts d'amélioration des méthodes d'enseignement qu'ils utilisent pour aider les enfants à la fois à apprendre, et à comprendre. L'un des enseignants a essayé des méthodes visuelles d'enseignement à l'aide d'un projecteur, un autre des méthodes kinesthésiques où les élèves apprennent par l'activité physique plutôt que par la simple écoute.

Les répondants ont été également interrogés sur leurs avis quant à l'utilisation des syllabus formels qui déterminent la structure et le contenu des leçons. Seul dans quelques cas, l'utilisation d'un syllabus a été considérée comme superflue ; pour l'un de ces enseignants le syllabus devrait être dans la tête de l'enseignant, qui n'a pas besoin d'un programme formel écrit. Mais d'autres réponses sur ce point étaient plus réceptives, et beaucoup considèrent le syllabus comme un moyen important pour pouvoir couvrir le contenu d'un cours de manière organisée. Le point principal qui a émergé c'est qu'il y a, au sein des *madrassa*, une volonté pour améliorer les programmes et les méthodes d'enseignement, la structure et la cohérence pédagogique et l'introduction de méthodes d'enseignement plus modernes que les élèves connaissent déjà à travers le système scolaire :

« Il y a eu beaucoup de changements dans le fonctionnement des madrassa, des politiques et des programmes d'enseignement, et comment ils étaient enseignés. Depuis que je suis là, nous avons maintenant des Syllabus de partage au lieu d'une seule chose tout le temps ». Parent

En dernière analyse se dégage un fort sentiment que le contenu des enseignements devrait être mis au point de façon indépendante par les *madrassa*. Responsables et autres parties prenantes ont constamment insisté sur la nécessité de préserver cette indépendance avec peu d'enthousiasme à l'idée de développer un syllabus uniforme à enseigner dans toutes les *madrassa*. Cela souligne l'importance de la reconnaissance des *madrassa* comme des institutions privées qui devraient être responsables de la détermination de leurs propres activités.

La recherche s'est également arrêté sur le volet de l'évaluation et jusqu'à quel point les *madrassa* testent les progrès de leurs élèves. Les tests, les compétitions et les récompenses sont communément cités comme des méthodes de motivation des apprenants qui fréquentent ces établissements.

Profil des enseignants

La capacité des enseignants à préparer et à faire passer un enseignement de façon efficace est essentielle pour l'impact éducatif des *madrassa*. Cela dépend des compétences des enseignants, de leur expérience et de leur formation, ainsi que de leurs capacités pédagogiques. Le besoin en enseignants bien formés a été souligné tout le long de nos entretiens. La formation est considérée comme extrêmement importante mais manquerait aussi dans de nombreux cas, car limitée par les ressources dont disposent ces écoles.

Comme déjà mentionné, un certain nombre d'enseignants marocains sont formés, selon la taille de la Communauté des Marocains dans chaque pays d'immigration, puis envoyés dans le pays avec prise en charge par le gouvernement marocain. Il y a dix ans, l'Angleterre avait bénéficié de six enseignants qui travaillent dans des écoles complémentaires depuis plus de vingt ans. Cependant, ces enseignants sont souvent critiqués par les membres de la communauté pour leurs méthodes d'enseignement obsolètes et le manque de maîtrise de l'anglais.

« *Nous avons besoin de gens pour parler à nos enfants dans leur langue, pas une personne qui n'est même pas en mesure de communiquer avec la première génération... Le gouvernement marocain nous envoie des gens qui parlent français alors qu'aucun de nous ne le parle et en même temps ils sont incapables de nous parler dans notre mentalité.* **»** Parent

Pour répondre aux besoins grandissants en enseignants d'arabe, les six enseignants parrainés n'étant pas suffisants, des enseignants bénévoles de la communauté ont commencé à donner des cours. Leurs méthodes d'enseignement étaient beaucoup plus proches de ce à quoi les enfants étaient habitués et ils pouvaient mieux s'engager avec les élèves. Cependant, malgré tous les efforts déployés pour améliorer les méthodes d'enseignement et le contenu des cours, ces classes sont souvent découragées par les écoles conventionnelles.

Dans les écoles complémentaires, les classes de soutien en anglais, en mathématiques, en sciences et en GCSE (Certificat Générale en Education Secondaire) ne sont

pas non plus encouragées par les écoles ordinaires, comme l'explique une partie prenante ; elles sont considérées comme une forme de « tricherie » :

« *Dans de nombreux cas, il n'y a délibérément aucun contact avec les écoles ordinaires, et les parents ne voulaient même pas dire aux écoles ordinaires que je donnais des cours complémentaires à mon enfant. Ils le voient comme la tricherie, alors que quand vous enseignez la langue et la culture islamique, vous aider vos enfants à construire un pont entre les deux cultures …* » Parent

Une image complexe émerge par rapport au profil du personnel enseignant dans les *madrassa*. Le tableau 4 montre que ces écoles font appel à une diversité de profils tout en employant des imams, des enseignants formés au Royaume-Uni et des enseignants formés à l'étranger. Plus de 75% des écoles de notre enquête utilisent les imams pour donner des leçons, mais dans de nombreux cas, ces *madrassa* emploient également des enseignants formés (même s'il est possible que, dans certains cas, les imams sont aussi des enseignants formés). Les imams sont les seuls enseignants employés dans environ un tiers des *madrassa* sondés.

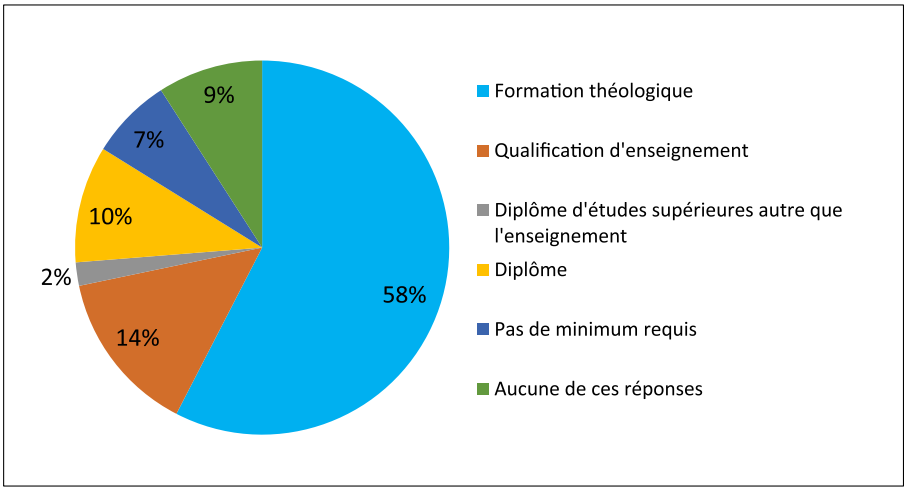
Tableau 4 : La formation des enseignants des *madrassa* ?

Formation des enseignants	%
Imam	75.6
Formation d'enseignant au RU	4.6
Formation d'enseignant à l'étranger	4.9
Autres	14.9

Et si la proportion des enseignants formés à l'étranger et celle des enseignants formés au Royaume Uni sont presque les mêmes avec une part très faible, il est très probable que la part des enseignants formés au Royaume-Uni devienne progressivement plus importante au fur et à mesure que la prochaine génération de musulmans d'origine britannique atteint l'âge de travailler. Le niveau de formation requis varie d'une *madrassa* à l'autre, mais le type de formation le plus courant est la formation théologique, avec 57% de *madrassa* citant cela comme niveau minimum de qualification requis pour les enseignants. En revanche, une qualification dans l'enseignement n'a été exigée que par 14% des *madrassa*, ce qui renforce le fait que ces établissements fournissent principalement des enseignements religieux (Figure 2).

Certaines *madrassa* n'ont pas d'exigences en matière de qualification pour les enseignants **:** 8% disent qu'aucun niveau minimum de qualification n'est requis. Celles n'exigeant pas de qualifications représentent 7% des petites *madrassa* (moins de 80 élèves) et 13% des grandes. De même, 12% des écoles comptant plus de cinq enseignants rémunérés n'avaient pas d'exigence minimale, contre 8% de celles comptant cinq enseignants rémunérés ou moins. Cela confirme une tendance intéressante selon laquelle les écoles qui emploient plus d'enseignants sont plus susceptibles de ne pas avoir besoin d'une qualification minimale. Les résultats de l'enquête suggèrent également que les *madrassa* emploient un mélange d'enseignants rémunérés et bénévoles.

Figure 2 : Niveau minimum de qualification requis pour les enseignants



L'importance de pouvoir communiquer efficacement avec les élèves a également été soulignée tout au long de la recherche, et en particulier la nécessité pour les enseignants de pouvoir parler anglais. Les enseignants des *madrassa* qui ont été formés à l'étranger sont considérés dans certains cas comme étant moins en mesure de donner des leçons qui sont pertinentes pour le contexte britannique dans lequel ils enseignent.

Dans l'ensemble, la qualité de l'apprentissage dans une *madrassa* dépend fortement de la formation et des compétences des enseignants, ainsi que du matériel didactique et de sa prestation. Bien que les *madrassa* soient encore fortement axées sur la prestation de matériel religieux, la compréhension de l'information contextuelle, et l'appui aux enfants à développer une compréhension plus profonde de leur religion, varient. Dans certains cas, les *madrassa* vont au-delà de leur rôle religieux en offrant un curriculum plus large capable d'améliorer la capacité d'apprentissage de l'élève. Cela est considéré comme un domaine dans lequel les *madrassa* doivent s'améliorer.

L'implication des parents

Une série d'études montrent que la participation des parents et les liens entre le foyer et les autres milieux d'apprentissage sont significativement et positivement liés à la réalisation des enfants dans un certain nombre de domaines (Desforges et Abouchar, 2003). Une des idées qui se dégage fortement dans notre recherche est l'importance et la valeur placées par les *madrassa* dans les parents.

Une dynamique étroite existe entre familles des élèves et *madrassa* et suggère que cette dernière favorise l'inclusion en offrant un soutien aux familles qui n'ont pas de moyens pour placer leurs enfants dans ces écoles. L'étude démontre que plus d'un quart de ces écoles ont réduit les frais au profit des parents ayant des difficultés à prendre en charge ces frais. Par ailleurs, les capacités des familles à payer les frais de scolarité a été avancée parmi les facteurs les plus récurant

pouvant affecter les frais facturés, ce qui suggère que les *madrassa* priorisent l'inclusion sur le profit.

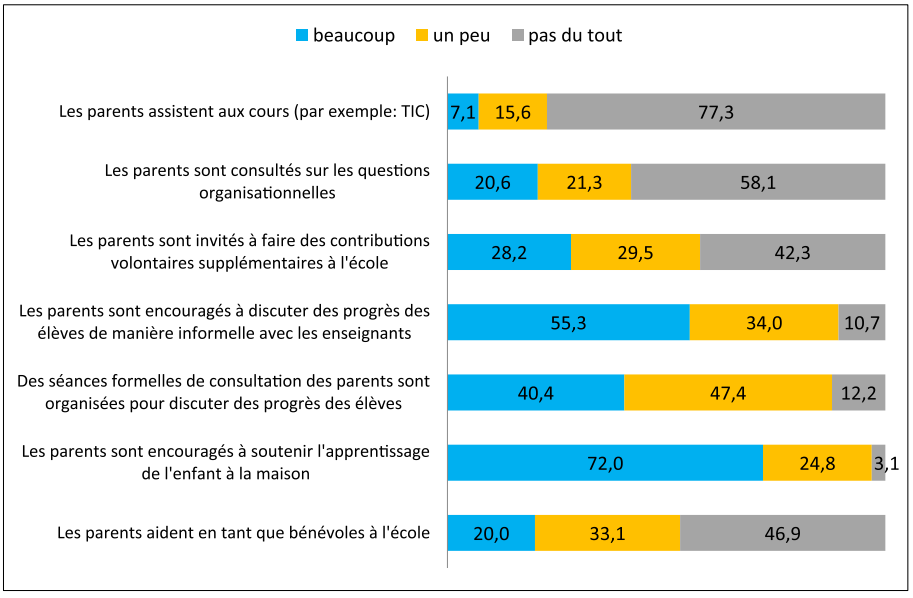
La recherche qualitative a conclu à l'existence d'un fort engagement de la part des *madrassa* pour impliquer les parents et de nombreux enseignants ont insisté sur les efforts fournis pour essayer de faire participer les parents à l'expérience d'enseignement complémentaire de leurs enfants **:**

« *Je pense qu'il est absolument important que les parents comprennent ce que leurs enfants font ici. Ils doivent également respecter les madrassa et les enseignants ici aussi, comme ils le font à l'école parce que je pense que si les parents ont le même genre de respect, alors leurs enfants finiront par l'avoir aussi.* » Enseignant d'une *madrassa*

Les parents marocains, malgré leur niveau d'instruction généralement bas, ont des attentes très élevées pour leurs enfants. Ils n'ont peut-être pas les compétences nécessaires pour accompagner leurs enfants dans leurs devoirs, mais ils essaient certainement d'aider avec les moyens qu'ils ont, comme l'explique un parent.

« *J'étais très impatient de m'assurer qu'ils obtiennent la bonne éducation, parce que je n'ai pas eu la chance d'en avoir une. Et Dieu Merci, ils ont non seulement obtenu la bonne éducation, mais leurs enfants ont également été dans l'enseignement supérieur. Ma petite-fille est maintenant une avocate [...] Cela me rend triste de voir d'autres enfants marocains qui luttent.* » Parent

Figure 3 : Degrés d'implication des parents dans les *madrassa (%)*



Impact des madrassa sur l'enseignement général

90% des établissements enquêtés ont recours à des voies officielles pour informer les parents des progrès de leurs enfants, et plus de 70% encouragent les parents à

soutenir l'apprentissage de leurs enfants (Figure 3). Cela montre que les *madrassa* font aussi de l'accompagnement et peuvent contribuer à l'amélioration des résultats futurs des enfants, en influant sur l'attention que portent les parents à l'éducation générale de leurs enfants. L'enquête montre que plus de la moitié des parents sont incités à discuter des progrès de leurs enfants avec les enseignants. Cependant ces parents sont peu sollicités pour participer à l'organisation réelle d'une *madrassa* **:** seuls 42% des parents sont impliqués dans des questions organisationnelles. Les défis de cette participation parentale sont également soulignés par les parents et les enseignants qui mentionnent les obstacles face au maintien des liens.

Une recherche menée par l'Université Métropolitaine de Londres et le Centre National de Recherche Sociale sur l'impact des écoles complémentaires a montré qu'une incidence positive sur la réalisation de l'élève était constatée lorsque ces écoles fournissaient un soutien au niveau des enseignements convenionnels. Les parents ont déclaré des degrés de satisfaction élevés et une amélioration de la concentration chez les élèves fréquentant l'école complémentaire. Cette dernière est également perçue comme ayant un impact bénéfique sur les attitudes des participants à l'égard de l'éducation.

Les avantages de ces écoles sont également appréciés par les élèves qui les fréquentent. Elles les aident à travers un soutien individuel dans leurs devoirs, que leurs parents ne sont pas toujours en mesure de fournir, et à améliorer leur expression arabe parlée et écrite. Plusieurs personnes interviewées, - y compris le directeur d'un consortium d'écoles complémentaires, qui surveille leurs progrès de très près- apprécient l'impact positif de ces écoles sur les enfants marocains.

« *Notre travail GCSE a montré que les enfants profitent des écoles complémentaires parce qu'ils sont encadrés par des membres de leur propre communauté, et ils se sentent donc valorisés... ils font beaucoup de travail fantastique. Ces écoles complémentaire encouragent tout le monde à continuer et à faire venir les enfants aussi souvent qu'ils le peuvent.* » Partie prenante

Selon notre enquête les *madrassa* enseignent 28% des matières du curriculum national. Et si leur impact en termes de programme de l'enseignement national reste limité, cela montre en même temps qu'un groupe de *madrassa* considère avoir à jouer un rôle plus large au sein de la vie académique et religieuse de leurs élèves. Une autre façon pour soutenir les enfants académiquement est le tutorat pour les préparer aux examens et aux tests qu'ils doivent subir dans leur école ordinaire. Les entretiens collectés informent aussi sur les occasions qui permettent aux *madrassa* d'accompagner de façon informelle l'évolution de leurs élèves au sein des écoles ordinaires :

« (…) *aider les enfants à faire des devoirs au cours du week-end principalement avec les matières de base maths, anglais et science... alors nous y travaillons. Il les aidera non seulement à être dans la maison d'Allah, mais aussi à améliorer l'enseignement général*. » Représentant de *madrassa*.

D'autres ont mentionné les liens qu'ils ont pu créer au sein de leurs classes avec les matières du curriculum national.

« *Ils ont fait la première guerre mondiale, deuxième guerre mondiale, ils ont fait un peu d'Amérique, ils ont fait un peu d'Europe [et] la Grande-Bretagne à*

laquelle vous êtes liés ... le temps du Prophète est fascinant parce qu'il permet de construire ce pont entre l'histoire moderne et notre propre histoire islamique. »
Enseignant dans une *madrassa*

Très peu de ces établissements (9%) tiennent des dossiers académiques sur la progression de leurs élèves en dehors du cadre de la *madrassa* et 10% seulement tiennent des registres des besoins éducatifs spéciaux des élèves aux Besoin d'Education Spéciaux (Special Education Needs). C'est là une limite au soutien fourni aux élèves.

Nous avons déjà vu que la majorité des classes a lieu avant ou après l'école ou durant le week-end, et les entretiens révèlent que de nombreux élèves fréquentent les *madrassa* quotidiennement ou plusieurs fois par semaine. Les enseignants confirment donner des devoirs à leurs élèves, ce qui limite potentiellement le temps que ces élèves consacrent à leur enseignement général, bien que le même argument soit valable pour tout type d'activité extrascolaire. Plusieurs de nos interlocuteurs reconnaissent que l'équilibre entre les engagements à l'école ordinaire et les engagements vis-à-vis de la *madrassa* était difficile à tenir, et qu'une gestion efficace du temps était nécessaire pour éviter des impacts négatifs. Certains estiment que les enfants peuvent montrer des signes de fatigue ou de manque de concentration, mais qu'il est possible d'organiser son temps de manière à mener les deux activités en même temps.

Certains des enseignants de *madrassa* ont pris conscience de la nécessité de s'adapter à l'enseignement général d'un enfant, et ont fait part de leurs efforts pour s'assurer que les enfants n'avaient pas d'engagements et d'échéanciers contradictoires. Cela impliquait d'être au courant de la programmation des examens de l'école ordinaire afin d'ajuster l'intensité du travail de la *madrassa* en conséquence.

De tout ce qui précède on peut conclure que les *madrassa* peuvent soutenir les enfants dans leur vie académique et religieuse. Et même s'il n'y a pas une forte motivation de leur part pour enseigner les matières du curriculum national, il y a le désir de fournir un accompagnement, une approche conjointe et, dans certains cas, la participation directe à l'enseignement général. La capacité d'une *madrassa* à soutenir l'enseignement général dépend fortement de la relation qui existe entre les deux institutions.

4. Développement identitaire et cohésion sociale

De nombreuses études ont démontré les liens étroits entre l'éducation complémentaire et la transmission et le maintien des identités culturelles, linguistiques et confessionnelles des communautés ethniques minoritaires. Par exemple, une étude menée par Conteh (2003) auprès d'une communauté musulmane pakistanaise à Bradford a révélé que la langue et l'identité étaient inextricablement liées, pour les générations plus âgées, en particulier, qui associent clairement le « maintien de leur langue d'origine à l'entretien de leur culture **».** Ces générations croyaient que l'apprentissage de l'anglais et l'abandon de leur langue maternelle finiraient par **«** emporter leur culture **»** (ibid: 53). De même, le discours du gouvernement a reconnu que **«** les écoles complémentaires

jouent un rôle vital dans la culture et le renforcement... des identités multiples » (Adonis, 2006).

Renforcer les valeurs culturelles

Les *madrassa*, comme d'autres écoles religieuses complémentaires, ont un rôle clair à jouer en permettant aux étudiants de développer et de comprendre leur identité religieuse et culturelle. Les résultats de notre enquête éclairent sur la façon dont la fréquentation d'une *madrassa* peut influencer ce processus. Le fait que la grande majorité de ces écoles enseigne le Coran peut aider les élèves à développer une meilleure compréhension de l'Islam, en renforçant potentiellement leur identité religieuse et en leur donnant la confiance nécessaire pour communiquer avec les autres sur les différentes pratiques et croyances auxquelles ils souscrivent. Nombreux sont nos interlocuteurs qui ont insisté sur le rôle joué par les *madrassa* dans l'augmentation de leur sentiment d'appartenance au sein d'une communauté et la force d'être avec les autres de la même religion.

Avec plus de 70% des enseignements au sein des *madrassa* consacrés aux « valeurs et la culture » de la Communauté (dont 90% réservés à l'enseignement islamique), il y a un grand potentiel pour que les *madrassa* puissent avoir une influence dans ce domaine. Un étudiant a fait part de la manière dont cet enseignement lui a donné confiance dans sa capacité à expliquer à ses enseignants de l'école ordinaire l'obligation de consommer des produits *halal*. D'autres étudiants, anciens et actuels, ont mis en avant l'avantage d'être armé d'un récit cohérent pour expliquer leur religion. Ce point a également été soulevé par les enseignants de la *madrassa* **:**

« *Quand ils sortent de la madrassa ils sont confiants à ce sujet [leur religion] et ce qu'ils sont censés savoir et [il] les aide à être confiants comme musulmans dans la société* ». Enseignant d'une *madrassa*

Cependant, les entrevues ont montré que la capacité d'une *madrassa* à avoir un impact positif en termes d'identité religieuse dépend de la façon dont les enfants apprennent le sens de leur religion, plutôt que de simplement réciter le Coran.

Rapprochement des identités multiples

Il a été reconnu que les enfants de confession musulmane éprouvent parfois des difficultés à concilier leur identité religieuse avec leur identité sociétale élargie. Certains enseignants ont parlé de différences dans le comportement des enfants dans la *madrassa* et dans l'école ordinaire. Un enseignant a dit que les enfants peuvent « changer leur identité **».**

Dans certains cas, l'influence des *madrassa* aidait les enfants à avoir une meilleure compréhension de la façon dont leur identité musulmane/marocaine s'insère dans l'identité britannique plus large. Par exemple, lorsqu'elles fournissent aux élèves un espace pour exprimer leurs préoccupations et échanger sur les questions qui les touchent, elles développent leurs capacités à améliorer la compréhension de leur identité par rapport à d'autres non-musulmans et de les aider à donner un sens au monde qui les entoure.

De nombreux parents et enseignants de *madrassa* ont estimé que celles-ci aidaient les enfants à maintenir leur identité culturelle et les résultats de nos recherches

soulignent les capacités de ces établissements à influer sur cette question : plus de 70% des parents interrogés déclarent que leur *madrassa* fournit de l'enseignement sur la culture et le patrimoine.

Cependant certains ont estimé que les résultats dans ce sens dépendaient de l'enseignant et de la qualité de la *madrassa*. Un intervenant a exprimé l'opinion que celle-ci peut réellement perturber les élèves en raison des approches suivies par les imams qui sont parfois incapables de s'identifier à la société britannique de la même manière que les musulmans qui ont grandi au Royaume-Uni :

« *Vous trouvez que les imams de la mosquée ont une compréhension très différente de ce qu'est la Grande-Bretagne, par rapport à certains des étudiants dans les écoles qui ont été élevés ici. Il est assez difficile pour les étudiants de se rapprocher à leurs imams*. » Partie prenante

La majorité des interviewés ont reconnu que l'utilisation des langues de la communauté et de la langue maternelle (y compris la Darija marocaine) dans les *madrassa* jouait un rôle central dans la création d'un lien plus fort entre les enfants et leurs racines culturelles et ethniques, surtout qu'il y a relativement peu d'occasions d'utiliser cette langue dans les écoles ordinaires. Étant donné que les deux tiers des répondants ont dit qu'ils enseignaient dans un éventail de langues communautaires et maternelles autres que l'anglais, les possibilités de renforcement de ce lien sont importantes. En revanche, certains ont souligné l'importance de l'enseignement en anglais, l'arabe servant à renforcer l'identité islamique commune.

Cohésion sociale

Les lignes directrices sur la cohésion sociale publiées par l'Association du Governement Locale (Local Government Association LGA) en 2002 ont largement défini une communauté cohérente. Celle-ci suppose l'existence d'une vision commune et un sentiment d'appartenance pour toutes les communautés, avec une valorisation positive de la diversité des différents milieux et circonstances de la population et des milieux différents qui ont des possibilités de vie semblables avec des relations fortes sur le lieu de travail, dans les écoles et dans les quartiers (LGA, 2002:6).

Depuis 2007, les écoles ordinaires sont tenues de respecter le devoir de cohésion communautaire du gouvernement. Il semblerait que ce dernier, par ce devoir, est désireux d'encourager les écoles ordinaires à favoriser des relations plus étroites avec les écoles complémentaires et les groupes communautaires, dans l'espoir que de meilleurs liens mèneront à « ... une plus grande implication des parents et des communautés élargies et d'améliorer la cohésion et la compréhension des perspectives religieuses et culturelles » (Adonis, 2006:4). Certaines études suggèrent que les écoles complémentaires ont le potentiel d'aider à la réalisation de la cohésion communautaire.

L'argument selon lequel les écoles complémentaires peuvent faciliter la cohésion communautaire est soutenu par un rapport de 2008 de la Runnymede Trust, qui explore le rôle des écoles complémentaires à travers l'Angleterre pour préparer les jeunes à vivre dans un monde multi-ethnique, et une société multiconfessionnelle. Le rapport conclut que « l'amélioration de ces partenariats peut conduire à de

meilleurs résultats en termes d'égalité et de diversité ainsi que de cohésion communautaire » (Berkeley, 2008:58). Il a également fait valoir que le rôle potentiel des écoles complémentaires pour offrir des possibilités d'intégration et de cohésion communautaire pour les nouvelles communautés minoritaires est actuellement sous-estimé.

Les liens des madrassa avec les communautés

Le manque de recherche sur le rôle que jouent les *madrassa* dans les collectivités locales a créé une perception qui fait de ces écoles des institutions distinctes et déconnectées des collectivités au sein desquelles elles opèrent. La profondeur de la connexion d'une *madrassa* avec son milieu immédiat est susceptible d'être affectée par les familles qui y résident. Si les élèves sont situés dans la même région que l'école, il y a, sans doute, plus de possibilités pour les *madrassa* de développer des relations étroites au sein de leur communauté. Nous avons constaté que la plupart des élèves vivent dans la même collectivité locale que leur *madrassa*, et 96% de ces dernières ont déclaré que la totalité ou la plupart de leurs élèves vivent dans la même collectivité locale que leur école. Cela suggère que les *madrassa* occupent également une fonction communautaire, qui sert de point de rencontre pour les enfants de la même communauté géographique et religieuse. Plus de la moitié sont situées dans une mosquée, ce qui suppose également qu'elles sont fortement enracinées dans les communautés musulmanes dans lesquelles elles opèrent.

Une autre façon pour les *madrassa* de tisser des liens au sein de leur communauté est de développer des relations avec d'autres écoles complémentaires. Pour évaluer cela, l'enquête a demandé à des *madrassa* si elles avaient des liens avec des écoles semblables. 55% des répondants ont déclaré que leur école n'a pas de liens avec des écoles de même type.

On a également demandé aux *madrassa* si elles étaient inscrites auprès du Centre Nationale des Ressources pour l'Education Complémentaire NRCSE[5] et près de 60% n'étaient pas membres, alors que moins d'un tiers étaient membres, 6% étaient en cours d'inscription et 8% ne savaient pas. Cela montre qu'une bonne proportion des *madrassa* ont des liens avec l'environnement scolaire complémentaire élargi, mais qu'il existe un champ d'application important pour accroître ces liens. Parmi celles ayant déclaré avoir des liens avec d'autres écoles de même type, la plupart ont expliqué que c'était par le biais de leur appartenance au NRC ou à une autre organisation plus large. Cependant, le partage des expériences et des bonnes pratiques a également été souvent cité comme une raison de l'existence de ces liens.

Ces résultats suggèrent qu'il est possible que les *madrassa* utilisent des liens avec d'autres écoles complémentaires et s'intègrent davantage dans ce secteur scolaire. Lorsque ces liens sont absents cela peut être dû à un manque de ressources et de réseaux ou par un manque d'intérêt. Malgré cela le dialogue interconfessionnel a été poursuivi par certaines *madrassa* qui estiment que l'établissement de liens

[5] Le Centre national de ressources pour l'éducation complémentaire (NRCSE) est une organisation nationale de soutien stratégique pour les écoles complémentaire dirigées par le secteur de l'éducation complémentaire en Angleterre.

avec d'autres écoles complémentaires serait un moyen efficace d'accroître la cohésion au sein de la communauté.

De nombreux participants estiment que les *madrassa* sont mal liées à la communauté élargie pour diverses raisons. En particulier, elles sont considérées comme des organisations indépendantes, ce qui a été confirmé par le fait qu'elles sont financées principalement par les frais de scolarité versés par les parents. Il y avait un fort sentiment que l'accroissement des liens avec l'ensemble de la communauté serait bénéfique pour les élèves, les *madrassa* et la communauté dans son ensemble, mais qu'il y avait des difficultés à développer ces liens. Des efforts ont été faits – par exemple, certaines *madrassa* ont mentionné l'organisation de journées portes ouvertes où le public, y compris les non-musulmans, pourrait visiter et en apprendre davantage sur eux.

Les participants ont exprimé un vif désir d'être ouverts sur la communauté élargie et de rendre leurs activités plus visibles. Certains participants ont estimé qu'ils faisaient déjà ce qu'ils pouvaient pour accroître les liens avec la communauté élargie :

« *Je pense qu'il y a toujours eu une politique de porte ouverte. Personne n'a jamais dit que vous ne pouviez pas voir ce que nous faisons. Je ne pense pas que la société n'est pas intéressée, ils sont tout simplement trop occupés et, vous le savez, les gens construisent dans leur propre esprit que c'est ce qu'ils veulent croire et... c'est ce qu'ils comprennent qui prime*. » Parent

L'absence de couvertures positives des *madrassa* par les médias a été considérée comme un obstacle à la réalisation de liens plus étroits avec la communauté élargie. L'opinion selon laquelle les *madrassa* étaient couvertes par les médias d'une manière partiale était largement partagée, et on estimait qu'il y avait beaucoup d'idées fausses qui circulaient autour d'elles. Bien que cela ait provoqué la colère, certains participants ont estimé que c'était le rôle de la communauté musulmane de faire connaître leurs activités et de présenter une image ouverte de leurs activités pour faire face à ces idées fausses.

Les *madrassa* sont perçues par les enseignants, les parents et les élèves comme des lieux qui aident à former des citoyens positifs qui traitent les autres de façon égale, y compris les musulmans de différentes confessions et milieux, ainsi que les non-musulmans. Certaines ont utilisé le « jumelage » avec d'autres *madrassa* pour aider à accroître la cohésion entre les différents musulmans. Les enseignements qu'elles dispensent ont été également considérés comme ayant un potentiel pour encourager une plus grande cohésion entre les musulmans. On a également mis l'accent sur la capacité des *madrassa* à favoriser une meilleure compréhension et le respect d'autres cultures et milieux qui, à leur tour, les aident à développer des liens plus forts avec les non-musulmans :

« *... j'ai d'abord eu peur de ce que les gens pensent de moi étant un musulman, mais en venant à la madrassa j'ai découvert que peu importe votre religion et votre race... tout le monde est une bonne personne et vous pouvez aller leur parler... dans ma communauté. J'avais l'habitude de jouer juste dans ma maison, mais maintenant je joue avec d'autres personnes aussi, pas seulement les musulmans, mais les gens d'autres milieux.* » Étudiant

Dans certains cas, les participants ont donné des exemples de la façon dont les *madrassa* pourraient encourager la cohésion au sein de la communauté dans son ensemble et entre différentes confessions. De bonnes pratiques ont été avancées et beaucoup ont reconnu la nécessité pour les *madrassa* de faire plus dans ce domaine :

« *Nous avons aussi des relations interconfessionnelles, nous parlons aux membres de l'église, nous parlons aux temples, (…), et je pense que nous pouvons nous améliorer dans cet aspect, parce qu'à l'heure actuelle c'est tout à fait [une] inférence négative par des personnes au sujet de l'Islam, ainsi je pense que nous pourrions changer cela ... [avec] plus de cohésion sociale.* » Enseignant de *madrassa*

Conclusion

Les *madrassa* sont une institution très appréciée par la grande majorité des familles musulmanes et marocaines du Royaume-Uni. Malgré la force de ces établissements, le secteur est encore largement mal compris, ce qui limite la compréhension du public de la façon dont elles travaillent, leur but et leur effet. Ce manque de compréhension pourrait expliquer pourquoi elles sont souvent traitées en dehors du domaine des écoles complémentaires. Cette recherche a tenté de combler ce manque de connaissances en fournissant des éléments nécessaires sur le profil et la nature des *madrassa* au Royaume-Uni. Elle a exploré leur impact potentiel sur un éventail de domaines, y compris l'identité, la cohésion communautaire, le développement éducatif des enfants et le bien-être de l'enfant.

Une conclusion primordiale de cette recherche est que, indépendamment de toutes les critiques qu'elles suscitent, les *madrassa* servent, à bien des égards, comme un espace culturel non conflictuel pour des milliers d'enfants musulmans, y compris les Marocains de deuxième et de troisième génération. Elles peuvent faire appel à d'autres ethnies pour le soutien éducatif et offrir un espace où les enfants récupèrent un sens de la valeur et une meilleure compréhension de certains des éléments de leur culture.

Les *madrassa* changent à mesure que de nouvelles pratiques et une nouvelle génération d'enseignants entrent dans le secteur. En tant que grand secteur, il est compréhensible que les normes varient. Cette recherche suggère que la grande majorité des *madrassa* s'efforce de fournir à aux élèves le service de la plus haute qualité que leur permet le financement. Il existe un certain nombre d'organisations et d'initiatives qui travaillent dur pour améliorer la qualité des *madrassa* au Royaume-Uni ainsi que différents types de prestations périodiques de soutien du gouvernement marocain visant les *madrassa* au service des enfants marocains en particulier. Il est important que les *madrassa* aient accès aux bonnes pratiques qui existent actuellement.

Bibliographie

Abrams F., (2011), 'Child Abuse Claims at UK Madrassa "tip of iceberg"', BBC News, 18 October 2011. http://www.bbc.co.uk/news/education-15256764

Adonis A., (2006), 'Supplementary schools', reception speech, Royal Horticultural Halls, 21 April 2006

Berkeley R., (2008), Right to Divide? Faith Schools and Community Cohesion, London: The Runnymede Trust. http://www.runnymedetrust.org/uploads/publications/pdfs/RightToDivide-2008.pdf

Bristol M., Cultural Society [BMCS] (2010), 'Young People', webpage. http://www.bmcs.org.uk/youngpeople.php

Charity Commission (2009), Parliamentary briefing: Survey of Mosques in England and Wales, Liverpool. http://www.charity-commission.gov.uk/Library/About_us/p_brief_mosques.pdf

Cherti M., (2008), *Paradoxes of social capital: a multi-generational study of Moroccans in London*, Amsterdam: Amsterdam University Press

Cherti M, Glennie A., and Bradley L., (2011), Madrassa in the British Media, London: IPPR. http://www.ippr.org/publications/55/1827/madrassa-in-the-british-media

Cherti M. and Bradley L., (2011), *Inside Madrassa: understanding and engaging with British-Muslim faith supplementary schools*, London: Institute for Public Policy Research

Cousins L., (2006), 'It's Official: Supplementary Schools Improve GCSE Results', The Bulletin, Spring 2006: 3-4.

Conteh J., (2003), Succeeding in Diversity: Culture, Language and Learning in Primary Classrooms, Stoke-on-Trent: Trentham Books Ltd

Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (2016) Evaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur la maitrise de la langue et sur la culture de la communauté d'origine marocaine à l'étranger, CSEFRS

Department for Children, Schools and Families [DCSF] (2007), Faith in the System, London

Department for Communities and Local Government [DCLG] (2010), The Training and Development of Muslim Faith Leaders: Current Practice and Future Possibilities, London

Desforges C. and Abouchaar A., (2003), The Impact of Parental Involvement, Parental Support and Family Education on Pupil Achievement and Adjustment: A Literature Review, London: Department for Education

Hayer S., (2009), 'Call for More Checks on Madrassa', BBC News, 14 October 2009. http://news.bbc.co.uk/1/hi/education/8305318.stm

Islam and Citizenship Education Project [ICE] (2009), 'About Us'. http://www.theiceproject.sdsa.net/index.php

Joseph Rowntree Roundation [JRF] (2005), Findings: Informing Change, York. http://www.jrf.org.uk/sites/files/jrf/0545.pdf

Leicester City Council (2008), The Diversity of Leicester: Summary of Key Facts: 2008, Leicester. http://www.oneleicester.com/EasySiteWeb/GatewayLink.aspx?alId=15589

Local Government Association [LGA] (2002) Guidance on Community Cohesion, London: LGA

MacEoin D., (2009), Music, Chess and Other Sins: Segregation, Integration, and Muslim Schools in Britain, London: Civitas

Markhouss W., (2016), MRE: L'Etat soutient l'éducation de la langue arabe et de la culture marocaine, La Vie Eco

Maylor U. et al (2010), Impact Of Supplementary Schools On Pupils' Attainment: An Investigation Into What Factors Contribute to Educational Improvements – Research Report DCSF-RR210, London: London Metropolitan University

Muslim Parliament of Great Britain (2006), Child Protection in Faith-based Environments: A Guideline Report, London

Open Society Institute [OSI] (2005), Muslims in the UK: Policies for Engaged Citizens, Budapest/New York

Ouseley H., (2001), Community Pride Not Prejudice: Making Diversity Work in Bradford, Bradford: Bradford Vision
QED-UK (2008), 'Madrassa Children's Literacy Project' http://www.qeduk.org/mlp.php
Rashid N., Latif R. and Begum S., (2006), Supporting Safe and Effective Education in Madrassa (Supplementary Schools), Birmingham: Birmingham City Council
Singleton R., (2010), Physical Punishment: Improving Consistency and Protection, Department for Education, London
Stewart W., (2009), 'UK Madrassa Coach Borderline Pupils', Times Educational Supplement, 6 November 2009. http://www.tes.co.uk/article. aspx?storycode=6026931
Tomlinson S., (1984), Home and School in Multicultural Britain, London: Batsford

Chapitre 7
Le renouveau de la conscientisation religieuse
Le champ belgo-musulman

Yacob Mahi

Introduction

Au vu de la médiatisation spectaculaire de l'Islam sur le plan de la scène internationale, les musulmans y sont souvent stigmatisés. La Belgique n'est pas épargnée par cette posture journalistique, dont la construction discursive surfe sur la vague islamophobe, dans le sens d'un mécanisme qui mène à « *la construction d'une altérité culturelle entre un 'Nous' imaginaire et un 'Autre' tout aussi imaginaire »*, (Zemni**,** 2004 :314)**.** La composante musulmane belge s'élève à plus de 750.000 personnes, et reste polarisée selon des critères ethniques. Constituée d'une population d'origine maghrébine, turco-albanaise, indo-pakistanaise, africaine sub-saharienne, et belgo-belge, l'islamité de ces citoyens n'est pas liée au regain religieux des pays musulmans, mais à une réorientation des perspectives migratoires, où le rapport au culte reste un enjeu identitaire majeur. L'Islam de l'immigration, à « *population mal définie et vulnérable* » (Manço, 2004 :16), est marqué tant par l'appartenance doctrinale que linguistique, composant la cartographie religieuse belgo-musulmane.

Le fonctionnement de la pensée d'une religion diffère de l'évolution de son parcours historique. Convoquer cet ancrage est fondamental pour cerner l'élan du renouveau et ses ramifications, tout en mettant en évidence les éléments théologiques, qui offrent à la raison humaine, une attitude différente des sociétés postmodernes, face à la vérité religieuse. L'Islam belge est une construction intellectuelle d'une nouvelle pensée, qui s'oppose à la résonnance traditionnelle des pays d'origine. Cette islamité est le produit de personnes novatrices, dressant un horizon de la pensée islamique en pleine effervescence. La majorité des figures de proue de cette approche reste généralement des intellectuels formés aux sciences humaines, à itinéraire séculier, sans aucun ancrage de formation théologique. Bien qu'il soit pertinent de voir l'académicien, acteur de la société civile, capable d'interroger le patrimoine juridico-théologique classique, nous ne personnifierons pas l'étude mais marquerons l'ingrédient de sciences socioreligieuses, inspirant la contemporanéité, tout en considérant les défis sociétaux qui s'imposent.

L'Islam comme objet d'étude en contexte européen, nécessite une approche critique, ouvrant sa sensibilité aux réalités spatio-temporelles. S'impose alors un maniement du cadre référentiel, avec un recul procurant de l'authenticité. Cela inspire une démarche propre à la modernité « *être fidèle envers moi-même signifie être fidèle à ma propre originalité, et c'est ce que je suis seul à pouvoir dire et découvrir. En la faisant, je me définis du même coup. Je réalise une potentialité qui est proprement mienne. Tel est le fondement de l'idéal moderne de l'authenticité* », (Taylor, 1994 : 37). Toute rupture intellectuelle et culturelle questionne la

dimension spirituelle et théologique du rapport sociétal, telle une dichotomie nietzschéenne, « *Par-delà le bien et le mal* » (Nietzsche, 1987), revendiquant de nouvelles Lumières autres que celle du 18ème siècle, déjà obsolètes en son temps.

Alors que la modernité agit sur le processus d'individualisation, elle interroge l'Islam sur sa capacité à assimiler les principes de liberté, d'égalité entre les genres, de sécularisation, et à émanciper l'individu de la tradition religieuse ; la postmodernité bouleverse le rapport à la normativité et chasse l'emprise de la collectivité, pour asseoir la logique de l'être qui se construit sans aucune référence céleste, et qui tente de se surmonter, en supposant détenir des caractéristiques de dépassement de soi. L'objectif du renouveau, est de ramener l'être issu d'une société au bonheur artificiel sans aucune nuance, à engendrer un positionnement critique radical, sur un fond de réflexions philosophiques, (Garaudy, 1979 : 213-234).

L'approche historico-critique objectivable du contexte anthropologique, interroge l'élan du texte. Le moment de la révélation coranique et celui de son cadrage « *fait coranique*, *fait islamique* » (Arkoun, 2016), constituent une dualité d'approche dans le singulier et le commun, pour cerner la volonté divine, de l'aptitude humaine. Une méthode de dialectique entre les sciences islamiques et cette approche, permet la sauvegarde des spécificités respectives. Ainsi, un nouvel élan face à ce que l'Islam européen n'a pas encore intégré comme entité réelle de sa présence, s'impose. Sans établir l'historiographie du parcours d'acteurs religieux musulmans, comme imam, prédicateur ou clerc, en Belgique, nous référons à notre étude biographique concernant la production discursive de l'Imam Sadek Charaf (+1993), (Mahi, 2015), ou encore, à l'approche analytique de l'élaboration d'avis juridiques circonstanciés *fatwa*, chez l'Imam Hassan Ibn Seddiq (+2010), (Mahi, 2017).

Dans une perspective synthétique, il aurait été pertinent de nous pencher sur ces théologiens, pionniers du cadrage de l'islamité belge. Ces deux figures centrales du champ productif théologique, et de l'engagement musulman, ont résidé vingt ans en Belgique, où « *la percée du cheikh en tant qu'orateur, correspond à l'introduction de la notion du 'pouvoir d'influence'. Cela ne consiste pas en une recherche sur l'authenticité ou non du référent que s'approprie un prédicateur, mais en une analyse du fait religieux, approchant ainsi la récurrence de l'objet 'islam' que nous appréhendons* », (Mahi, 2015 : 26). Le *mufti* opère sa réflexion autour de la citoyenneté, caractérisée par les finalités de la *sharî'a*, voie normative à portée éthique. Il transgresse les frontières des genres du savoir, pour démystifier les outils des sciences islamiques, à la lumière de sources philosophiques, (Mahi, 2017 : 109).

Cette étude permet de déceler le rayonnement, la méthode, la limite, et l'authenticité du débat, pour articuler l'histoire en son temps originel et contemporain, répondant tant à ceux qui réfutent la réforme, qu'aux nihilistes de la tradition, estimant que la spiritualité n'est pas l'apanage des traditionnalistes, mais porteuse de sens et de repères. Il est primordial de remanier la façon dont le musulman appréhende le renouveau face à l'orthodoxie officielle des pays d'origine, pour enfin savoir comment revivifier la diversité face au juridisme desséché, partant de la cohérence qui se décèle dans le texte en rapport au contexte. Enfin, nous

proposons les ingrédients d'une relecture, tenant compte du rationnel au service de l'élan citoyen et spirituel.

Réforme méthodique

L'étude du présent ouvre le raisonnement critique relatif au cadre civilisationnel du concept « histoire », lié à une authentique reformulation contextualisée de l'Islam. Cela éveille la conscience du citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société pluraliste, et de promouvoir l'autonomie, avec l'exigence de cerner la complexité de la réalité socioculturelle, sur base d'attitude morale de sollicitude, et non pas seulement de témoignage, selon la catégorie de pensée charafienne, de vision transversale qui évite toute segmentation, (Mahi, 2015 : 189-201).

Inscrire la méthode des sciences humaines au service de l'analyse interne de l'islam, c'est déceler ce qui en son sein, relève de l'intemporel, et ce qui est marqué par l'histoire. Dresser le cadre civilisationnel islamique au départ de questions contemporaines, tout en mettant en lumière les fondamentaux des civilisations gréco-romaine et judéo-chrétienne, permet de dégager la complexité de la rencontre entre ces sphères de références. Une rétrospective en vue d'identifier l'origine de la rencontre et de la confrontation s'impose. Se pencher sur les mutations conceptuelles de « religion » et « Islam » en Europe serait intéressant, mais loin d'une approche épistémologique, nous explorerons une doctrine neuve de l'islam de cité, car cette herméneutique mena les sciences humaines « *à 'informer' les attitudes et les conceptions dominantes, elles ont agi dans le sens de la déconstruction des croyances et des certitudes. Elles ont poussé à l'élimination de pratiquement tous les repères moraux, à la fragilisation de toutes les sources d'autorité* », (Filali-Ansary, 2003 : 279).

L'islam enseigne une fidélité aux principes révélés tout en articulant l'approche rationnelle aux sources scripturaires. Sans adopter la posture d'opposition, comme combat entre cléricaux/ anticléricaux, laïcs/religieux, démocrates/ fascistes, réformistes/conservateurs ou entre traditionalistes/modernistes, se profilent de nouveaux modes alternatifs de résolution du conflit. Trois scénarios sont possibles : l'isolation, qui crée le communautarisme ; l'adaptation, qui crée l'assimilationnisme ; ou la contribution, qui engendre la citoyenneté par laquelle il est donné à notre société de vivre la diversité de ses mémoires, et à l'éthique humaniste de contribuer au futur.

La conception d'un Islam rivalisant avec la laïcité, incite au raisonnement critique de l'histoire de la philosophie du savoir, « *la science occidentale des religions a longtemps été historiciste, positiviste et réductrice, même à l'égard du christianisme »* (Arkoun, 2016 : 159), tout comme l'Islam n'en a pas été épargné. Pour comprendre l'approche d'une théologie nourrie par les sciences humaines, son articulation dans une perspective philosophico-théologique et sociopolitique nécessite des outils neufs. Il est indispensable d'investir un créneau s'articulant autour d'une prolongation pédagogique de l'histoire, pour déceler l'agitation, la tension et la rencontre entre l'Islam et l'Europe laïque, à travers des débats liés aux défis socio-philosophico-idéologiques, voilà la problématique de l'Islam posée dans la postmodernité. L'évolution des croyances au sein d'une société flexible soulève la question de son intégration sociétale dans la diversité culturelle. Le

concept *religion* renvoi à la notion de foi, et *action* à celle de réalisation. Cette approche anthropologique impose l'ordre éthique, avec ou sans confessionnalité, pour en saisir l'apport.

Le traitement de la méthode scientifique impose un mode opératoire qui sache définir les frontières, fondé sur des principes ontologiques, épistémologiques et méthodologiques, découlant de l'approche de l'Islam en terre non-islamique. Cela désacralise l'interprétation humaine du Coran, et fait de l'Islam un objet d'étude scientifique, ce qui nécessite une approche comparatiste préconisant une démarche marquée par les sciences humaines, à laquelle il apporte sa contribution, marquant un profond modernisme traversé par l'interrogation intemporelle.

Institutionnalisation opportuniste

L'Islam est consubstantiel à l'histoire belge de l'immigré qui est amené à s'organiser, se former et s'affirmer. Frappé de vulnérabilité socio-psychologique, il explore un nouvel horizon dans le contexte où « *l'imaginaire occidental s'est construit une hostilité dramatique à l'encontre de l'Islam* », (Etienne, 1988 :7). Ce parcours singulier et collectif du musulman a transformé la société, car « *si par le passé, l'islam fut un élément constitutif de l'histoire et de l'identité européenne… il devient aujourd'hui un fait national,… les musulmans ont cessé d'être une curiosité exotique et l'islam, une religion d'importation* », (Manço, 2004 : 17). Le devenir du religieux, par le particularisme constitutionnel, concernant la gestion du temporel du culte, favorable à une représentativité administrative, indépendante du théologique, est en plein basculement. Cette institutionnalisation révèle l'approche d'un « *type d'orthodoxie religieuse islamique, contrairement à ce que prescrit la Constitution et le principe de 'neutralité'. Par la sélection d'un leadership musulman, les autorités publiques n'ont pas simplement essayé d'imposer un type d'élite sur un autre ; mais sont bien souvent intervenues pour créer une orthodoxie islamique propre ... dans certains cas ces orthodoxies relevaient non de la question des cultes mais de problèmes culturelles »*, (Panafit, 1999 : 434-435). L'Etat belge finance le temporel d'un culte reconnu, issu d'une posture juridico-philosophique du processus de sécularisation. D'ailleurs, même si le terme laïcité n'est pas repris dans la Constitution, celle-ci consiste en « *un mode organisateur du 'vivre ensemble' qui se situe ailleurs, 'au-delà' des philosophies, croyances, appartenances et identités, non qu'elle méprise ou désavoue les croyants, mais elle en est indifférente en quelque sorte, sauf pour leur reconnaître leur liberté de convictions religieuse ou philosophique* » (Bouhlal, 2008 : 102-103), et ses principes sont inhérents et implicitement insufflés dans l'état d'esprit du droit positif de notre pays, et c'est pourquoi « *il n'en demeure pas moins que l'Etat mobilise une approche qui s'efforce d'objectiver l'octroi du statut de 'culte reconnu', »* (Saygin, 2015 : 53). L'Etat a semé ainsi, la confusion entre la reconnaissance de l'organe chargé d'administrer le temporel du culte islamique, qui centralise les comités chargés de cette gestion et l'organe qui représenterait les musulmans du pays, puisque les autorités « *cherchèrent à constituer un représentant pour le culte islamique, alors qu'aucun texte ne les autorise à la formulation d'une telle représentation, ou à intervenir dans l'organisation d'un organe chef de culte. Cette intervention eut surtout pour conséquence d'amener les autorités belges à déterminer un type d'orthodoxie islamique, intervenant ainsi*

directement dans la définition du culte musulman contrairement aux principes constitutionnels », (Panafit : 171).

Ainsi, l'étatisation du champ religieux légitimant la logique d'ingérence, est une forme de ritualisation politique de l'Islam, qui est un culte sans clergé. Il n'appartient donc pas à l'Etat de déterminé la norme ou le crédo islamique, mais de dire quelle revendication serait ou pas, en adéquation avec l'ordre public, dans le respect des droits fondamentaux. Il est important de rappeler que l'Etat belge est neutre, et non pas laïque à la française. La reconnaissance des cultes « *n'implique pas que l'Etat dispose du pouvoir de se prononcer sur le contenu dudit culte* », (Saygin : 46). D'ailleurs « *l'usage des termes - neutralité, plutôt que laïcité - n'est pas anodin dans notre Constitution qui formule ainsi une volonté, celle selon laquelle notre société est appelée à fonder l'égalité des citoyens sur une bonne intelligence, un équilibre et un respect des différentes convictions religieuses et philosophiques* », (Bouhlal : 108). Il s'agit d'une neutralité positive, la pierre angulaire d'échange entre l'Etat et l'organe religieux, sans unilatéralisme aucun. Bien que « *l'inscription de la laïcité dans le texte constitutionnel ne correspond à aucune nécessité normative. La consécration des principes sur lesquels la laïcité repose et l'appréciable effet utile qui leur est conféré rendent pareille inscription superflue »*, (Saygin, 99).

Sous un angle juridico-théologique, la tactique des instances publiques face à l'organe de gestion du temporel du culte musulman, l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB), est ressentie comme une *shari'a*, invariant absolu commun aux cultes. Elles maintiennent le citoyen dans un climat d'intérêt collectif *maçlaha mursala*, leur conférant le droit d'agir, par recherche d'un lien légal, *istiçhab*, présomption de continuité et maintien du statut initial, le *screening*. L'Etat devient ici l'organisateur d'un mécanisme de contrôle social, donnant aux vérifications sécuritaires une base légale, un dépistage de qui serait ou ne serait pas effleuré par l'activisme islamique. Il agirait par principe de préférence, le lien le plus convenable, *istislah*, pour maintenir l'intérêt général au détriment du particulier. C'est un choix conforme aux spécificités islamiques, en quête du meilleur *istihsan*, confirmant le paternalisme. Cette interactivité, juridiction hypothétique de supposition, *fiqh iftiradiy*, mène l'Etat à spéculer sur le devenir du musulman, développant l'effort d'interprétation juridique, par l'élément régulateur, l'*ijtihâd*, pour asseoir son approche tendancieuse. Ce bricolage idéologique, en termes d'intérêt accrédité, *maslaha mou'tabara*, maintient le contrôle sur le citoyen. Accorder l'autonomie totale serait un intérêt discrédité, abrogé par un préjudice supposé, *maslaha moulghât*, confirmant l'intérêt indéterminé, *maslaha moursala*, l'assistanat.

L'identité sociopolitique de la composante musulmane est altérée par le quota anticonstitutionnel, imposé lors du choix des membres de l'EMB. Cette posture favorise un traitement préférentiel pour une partie de la population, au détriment d'autres, et fait émerger des nationalismes identitaires stigmatisants. Le gouvernement justifie cette dérive liberticide par mesure de précaution, *sad ad-darî'a*, via une négociation politique volontariste disant le ton, définissant les rôles, et fixant l'agenda des préoccupations, considérant que le musulman autonome, assumant le caractère multidimensionnel de son identité, constituerait

un danger. Les acteurs du renouveau à conscientisation citoyenne[1] dénoncent l'approche totalitaire du *jus utendi abutendi*, face au citoyen belgo-musulman, et soulignent la partialité des instances publiques dans cette gestion, caractéristique d'une politique sécuritaire, détruisant la dignité citoyenne.

Ainsi, cet organe à architecture étatique marque la démarche protectrice d'ajustement structurel, pour le culte musulman, tant par une logique policière et politicienne de paternalisme néocolonial, que par la prise en tenaille des musulmans belges par des instances diplomatiques. Cette approche idéologique bafoue toute élaboration de vision efficace. Cette étatisation du champ religieux nécessite un dynamisme nouveau, s'ouvrant à tout citoyen musulman, sans distinction d'école doctrinale ou dogmatique. Deux stratégies sont possibles, soit de renonciation, impliquant un discours offensif réactionnaire, soit de mobilisation, impliquant une résistance citoyenne.

Stratégie identitaire

L'Islam belge est soit « issu de l'immigration », soit de la « post-intégration ». Les stratégies d'islamités différenciées d'ordre socio-politique, généralisent les préoccupations à l'ensemble des musulmans, les catégorisant de façon obsolète. Ils sont amenés à vivre selon un cadre déterminé au travers du prisme de l'Etat, imposant une posture séculière, sous couverture de neutralité, bien que « *vouloir confiner la religion au privé ou lui conférer un statut d'irrationalité épistémique, c'est lui fermer aussi l'espace public* », (Larouche, 2008 :104).

La géographie humaine démontre que le fait religieux n'a jamais été unifié dans l'histoire, et relever le défi revient à éviter de « *répéter simplement le passé, mais de s'y enraciner pour inventer sans cesse »*, (Ricoeur, 1964 : 298). L'examen historique comme production intellectuelle contemporaine est méthodologiquement simpliste. Plusieurs formes d'islamité à logique d'opposition, et posture de repli, tout aussi citoyenne, puisent leur légitimité dans le terreau de l'épouvante qu'engendre la scène internationale. La recherche d'un consensus dans une perspective de sagesse, qui restreint le champ de vision aux spécificités du renouveau, « *impose une compétence communicative qui respecte la sensibilité sociolinguistique de diverses aptitudes sensorielles, afin d'éviter que le message ne soit un obstacle psychosocial »* (Mahi, 2013b : 130), valorisant ainsi une expression libre non absolutiste.

L'affirmation de soi refusée, engendre l'isolat social, une logique d'opposition menant aux réactions radicales de déculturation plus subie que volontaire (Roy, 1999 :53), du fait d'une « *non significativité du respect de l'observance* », (Charnay, 1994 : 437). Dans le processus de reconstruction identitaire, le référant religieux permet l'intégration, sans éliminer les traits culturels, tout en favorisant leur mise en valeur (Babès, 1997a : 149), « *la composante culturaliste caractérise l'attitude d'une bonne partie de l'élite beur qui entend promouvoir une définition privatiste et culturelle de l'appartenance à l'islam, déconnectée de*

[1] Abdelghani Benmoussa et Mehmet Saygin, gestionnaires de Justice and Democracy, plateforme de lutte contre les discriminations, tournée vers le citoyen belgo-musulman, à l'initiative du *Think-Tank Vigilance Musulmane*, ayant pour mission de conscientiser le citoyen à revendiquer ses droits et jouir légalement d'un traitement équitable.

toute pratique religieuse ostensible », (Frégosi, 2008 : 399). Sans se soumettre à la pression sociale, le citoyen acquiert une identification où « *le sentiment de la coappartenance comme ferment actif peut se greffer sur des supports variés qui, au demeurant, ne s'excluent pas les uns des autres* », (Chebel, 1986 :80). Les modes du croire étant empreints au modèle majoritaire, nous voyons une déperdition de la ferveur pratique cultuelle chez la nouvelle génération. Malgré l'assimilation, elle se dit musulmane, sans « *conversion à la religion dominante, mais une convergence dans le mode,… une laïcisation des comportements* », (Tribalat, 1996 : 254). Bien que certaines politiques favorisent une ghettoïsation des ethnies issues de l'immigration musulmane, la maturité acquise chez divers acteurs leur permet de se réapproprier le sens de leur islamité. C'est un mécanisme intime qui détermine l'adhésion, plus intellectuelle que traditionnelle à la religion. Cette recomposition identitaire du croire, est plus en phase avec l'environnement sociétal que familial, par *intellectualisation*, et *spiritualisation*, des formes qui autonomisent cultuellement, (Babès, 1997a).

Ainsi, la façon de se revendiquer d'appartenance islamique, soulève la question de la pluralité juridico-théologique. L'attestation de foi, *shahâda*, implique l'adhésion du cœur, *tasdîq bil- janân*, la confirmation de la langue, *taqrîr bil-lisân*, et l'application des membres, *tatbîq bil- arkan*. La foi constitue une « *autorité transcendantale, lumière qui oriente la raison et l'action, elle donne sens à la rationalité et l'accompagne dans ses postulats et limites* », (Mahi, 2001 :23). Chacun formalise sa codification inclusive ou exclusive de sa conception d'adhésion à l'islam, questionnant « *l'ancienne géographie des fondements du droit et de la jurisprudence islamiques (usûl al-fiqh) de même que les applications circonscrites – et parfois contre productives – du tajdîd et de l'islâh contemporains* », (Ramadan, 2008 : 55). La structure verbale du concept *islâh*, s'opère dans la rectification des principes de ce qui est inopérant par l'inadéquation du temps, car réformer, c'est relativiser en fonction du lieu et de l'époque où l'avis fut énoncé, un équilibre salutaire face au décalage civilisationnel, sans entrave légale juridique, *mani'e shar'i*. Le renouveau est alors un mouvement de revitalisation de l'islam, sans rupture, sur la base des prémices du passé, car « *lorsqu'on mentionne une identité changeante, il ne s'agit pas d'effacement de ce qui aurait précédé, mais de son dépassement au sens positif ou négatif du terme selon les appréciations* » (Ramousi, 2012 : 46), ainsi, présenter l'islam comme une antithèse de la modernité sociale crée de la confusion entre *islah* réforme juridico-normatives, et *hadatha*, modernité philosophique.

Engagement citoyen

Il n'y a ni particularisme ni spécificité belge d'audace rationnelle à emprunte moderniste, quant à l'exégèse libérale des textes religieux, qui ne soit conforme à l'esprit de l'islam originel et qui opère un réajustement interprétatif adaptant le texte au contexte. Le renouveau émergeant est caractérisé par des figures qui normalisent la protestation socioreligieuse, sur des logiques individualistes de recomposition du religieux. La théologie sert comme outil d'expertise, pour ne pas être en rupture face aux soubassements du patrimoine, convaincu que « *la nouveauté de notre présent est immense, mais c'est du réaménagement des données et des articulations de l'ancien qu'il procède* » (Gauchet, 1985 : 237). Cela constitue « *les éléments de l'identité musulmane fondés sur les principes*

religieux et qui donnent à cette dernière une qualité forcément ouverte puisqu'elle doit permettre au fidèle de vivre dans tous les environnements et, d'autre part, les cultures qui sont une façon spécifique de vivres ces principes adaptés aux diverses sociétés et pas plus légitimes les unes que les autres dès lors qu'elles respectent les prescriptions religieuses », (Ramadan, 2003 : 139).

Des efforts inachevés dans la manière de dépoussiérer l'audace d'élan moderniste, nous évitent la mise sous tutelle de cette approche novatrice, pour maintenir la prééminence de la raison en guise d'articulation principale, en fidélité à ce qui anima la méthode des anciens, dans leur quête de sens. Sur le plan associatif, un éducateur et formateur à la citoyenneté, initiateur du projet *Ambassadeurs de la paix*, entre juifs et musulmans, propose une alternative médiane entre les tenants d'une ouverture à se perdre, et ceux idéologiquement fermé. Il s'agit d' : « *une troisième voie qui se construit actuellement, avec un 'mouvement citoyen ou populaire' plus 'terre à terre', moins idéologisé, dans le sens où il devra répondre aux immenses aspirations citoyennes avec des réponses claires et ouverts, où l'ijttihad devra être poussé à son maximum (et non parfois de façon superficielle pour éviter les tabous) pour permettre à ces sociétés de sortir de ce dualisme stérile* », (Mouedden, 2013 : 165). Sur le plan politique, la convoitise électoraliste est un marqueur de frilosité belgo-musulmane. Une politologue, se penche sur l'impact de la dimension religieuse dans le cadre du processus électoral, de la participation politique des musulmans belges au sein des réseaux sociaux. Elle souligne des variables motrices du cadre ethnique que convoque l'élu d'origine maghrébine, et dégage trois stratégies : un électoralisme différentialiste « communautarisme ethnico-religieux », un électoralisme universel-communautariste « communautarisme citoyen », et un électoralisme assimilationniste « distanciation cultuelle/culturelle à prétention universaliste », (Zibouh, 2010 : 95-96). Affirmer sa citoyenneté tout en articulant l'engagement par des traits culturels n'est aucunement pertinent, par contre se nourrir de fondamentaux, d'une quête de sens, sans dogmatisme ni culturalisme aucun, là est le défi citoyen. Sur le plan économique et financier, réformer c'est développer la potentialité de chacun, sur la base d'un système unifié autour de l'universel, face au défi socio-économique, qui entrave la contribution citoyenne. Mohamed Boulif, économiste spécialisé en finance islamique, propose un nouveau paradigme de production normative. Il réconcilie des sphères et réhabilite les principes éthiques, car « *les juristes musulmans contemporains sont définitivement entrés dans une phase d'ijtihâd essentielle, afin de répondre aux besoins des musulmans et de leur permettre de faire face aux obstacles tant pour leur développement économique que social et spirituel*'', (Karich, 2004 : 239). Il fonda un cercle de réflexion sur l'économie, emprunte de flexibilité, et promeut une finance éthique enracinée dans l'articulation texte/contexte. Il envisage des aménagements possibles au départ du cadre religieux, en adéquation avec la modernité. Ce champ en pleine construction « *commence peu à peu à se faire reconnaitre comme un acteur réel de la scène financière mondiale* », (*Ibid*., 240).

Sur le plan bioéthique, « *ce ne sont pas les préoccupations éthico-médicales qui animent les partisans de l'euthanasie, mais plutôt les lois psycho-sociales d'industrialisation outrancière, à valeurs mercantiles, qui font déplacer ce débat du registre éthique à celui du budgétaire, et créent ainsi des clivages entre les couches sociales* », (Mahi, 2013c : 88). Sur le plan juridique, le droit étant un

champ « *de prédilection de l'étude de la rencontre des civilisations »* (Zaher, 2009 :20), le caractère religieux d'un élément comme la dote, est une obligation qui ne s'oppose pas spécifiquement au fait de lui donner effet dans le droit civil, même si son caractère juridique déterminant est difficilement transposable dans notre contexte, (El-Karouni, 2002 : 403-423). Sur le plan du marché de l'emploi, des politiques de diversité sont mises en œuvre, avec des aménagements fluctuants, (Lamghari, 2012). Sur le plan artistique, il y a l'émergence d'une construction identitaire d'artistes musulmans, (El-Asri, 2012). Sur le plan théologique, la réflexion impose de nouveaux instruments exégétiques, comme pour la fixation des mois lunaires où les musulmans « *se réfèrent à des pays d'origine, ce qui ne leur permet pas de commencer le jeûne ensemble et à fortiori de célébrer la fête de rupture ensemble. La vraie question se situe donc dans les moyens d'unifier cette pratique et le calcul astronomique semble propice »*, (Ramousi, 2015 : 75). L'*ijtihâd* s'impose car « *le besoin (législatif) se fait sentir dans toute communauté à travers son évolution historique, et les Musulmans le sachant, ils ont pris conscience de la nécessité de l'ijtihâd et ont voulu protéger le recours à celui-ci par des règles (par un code)* », (Amdouni, 2006 : 22). Ainsi, « *Le choix du moyen pour déterminer la cause légale d'un acte obligatoire tel que le jeûne du mois de Ramadan doit être motivé par la performance, l'accessibilité et la facilitation de la pratique et de la vie des musulmans. Pour les musulmans du monde et d'Occident en particulier, il semble que c'est bien le calcul astronomique qui est le plus performant, le plus accessible et le plus utile pour l'organisation de leur vie »*, (Ramousi, 2015 : 73).

Toutes ces approches démontrent des pivots d'actions permettant d'asseoir l'identité citoyenne participative ; la préservation de l'identité, la contribution citoyenne, et l'émancipation de la pensée islamique contre la sclérose, (Ramousi, 2012 : 54). Les composantes culturelles et religieuses sont insufflées de variantes, en fidélité dans le questionnement. C'est à cela qu'est parvenue une socio-anthropologue, dans ses recherches sur la construction de subjectivité spirituelles et religieuses, (Fadil, 2008). Effectivement, faire partie d'une communauté, c'est « *être affilié à des êtres de foi sans prétention à une exception communautaire de repli identitaire où se protéger, mais le lieu d'une réaffirmation spirituelle où se ressourcer* », (Mahi, 2001 : 23).

Elan féministe

Parler au féminin, c'est sortir d'une connotation péjorative marquée par l'épistémologie du carcan patriarcal. Il est possible de théoriser une lecture qui souligne l'égalité des genres, sur la base de référents islamiques, sans aucune littéralité de l'expression, (Wadud, 2006 : 197). Dès la révélation coranique, l'Islam matinal trouve l'élan neuf d'affirmation de la dignité féminine, aux antipodes de la société de *jahilya*, culture du non-sens, une résistance au sexisme arabe. Avoir une lecture émancipatrice des sources scripturaires, détermine l'approche méthodologique de classification épistémologique, brisant le tabou de violences faites aux femmes, culturellement marqué. Ce féminisme, porteur d'une mutation fondamentale des rapports sociaux, mène au projet à germe socio-économique et culturel réformé, tel Garaudy, qui « *s'engage aux côtés des femmes, pour le combat en faveur du respect de leur dignité humaine, qui ne peut passer pour lui, que par la libération de la femme des entraves de la misogynie. Dans ce cadre-*

là, il va œuvrer pour que les équilibres sociaux soient stabilisés, en faveur de la dignité de la femme, qui sera, des siècles durant, l'habitacle de la négation des droits humains les plus élémentaires, à cause d'une humiliation intrinsèque à la lecture des sources scripturaires de diverses religions », (Mahi, 2013a : 58).

Un élan revendicatif féministe a vu jour, face au sexisme structurel de juristes *fuqahâ*, à lecture rétrograde de la *sharî'a*, voyant en la femme, la source de dépravation des mœurs, restreignant son corps à un objet de convoitise. Cet élan est celui d'actrices engagées dans cette lutte, *théologiennes féministes,* (Khosrokhavar, 1997 : 117), recherchant l'équité, loin d'élites réclamant des privilèges, voulant éradiquer le champ de domination. Malika Hamidi, sociologue et féministe belgo-musulmane engagée, ne considère pas son élan comme étant « *associé à un mouvement social qui conteste un ordre établi patriarcal, mais surtout aux valeurs d'égalité et de liberté qui animent la pensée féministe, et c'est dans cette perspective que les féministes musulmanes à travers le monde s'engagent intellectuellement et politiquement dans un projet de libération à l'aune d'un retour aux sources scripturaires pour un renouveau islamique au féminin* », (Hamidi, 2017 : 14). Elle relève le défi de « *développer et appliquer des modèles herméneutiques reflétant l'esprit égalitaire et libérateur du Coran »* (*Ibid*., 57), aspirant à une fidélité au patrimoine, libératrice, inscrite dans l'historicité des textes, pour développer un élan inspirant.

Des femmes engagées produisent un discours féministe dans l'ancrage de milieux sociaux divers, comme outil de construction identitaire en rupture, à postures diverses, *féminisme différentialiste* (Djelloul, 2013 : 99), affirmant la complémentarité sur base de différences ; *féminisme égalitaire* (*Ibid*., 101), construisant des rapports genrés ; féminisme *contractualiste* (*Ibid*., 104), conception individualiste négociée. Cette rhétorique s'articule autour de trois axes « *développer une compréhension historiciste du corpus religieux qui pourrait dans le meilleur des cas aboutir à l'abrogation des valeurs misogynes ; mettre en évidences et dénoncer les interprétations erronées qui ne tiennent pas compte des règles linguistiques de la langue arabe ni des conclusions des études phonologiques et sémantiques contemporaines ; approcher le texte coranique sans notions préconçues et en disposant de connaissances nécessaires en matière d'exégèse* », (Hamidi, 2017 : 102). D'autres, sur base d'expérience personnelle, éclairent l'élan féministe aux ingrédients d'introspection psychothérapeutique. Cette approche nous semble méthodique surtout qu'elle est endogène au champ qu'elle élucide, (Thewissen, 2015). Malgré l'élan islamophobe face au choix de porter le foulard, à titre d'exemple, « *…où, une logique d'opposition mènera la citoyenne musulmane 'voilée' animée par un repli identitaire à l'utilisation d'un signe religieux pour se définir parmi un groupe et vivre alors un isolat social* » (Mahi, 2002 : 87), le discours reste optimiste.

Révélant une circonstance, une efficacité et un état d'esprit, le Coran offre une latitude d'interprétation, forgé par la compréhension de la pensée humaine, « *c'est de la réalité qu'est issu le texte et, c'est d'une langue et d'une culture données que proviennent ses concepts. C'est à travers son contact avec l'activité des hommes que se renouvelle le sens* », (Abou-Zeid, 1999 : 188). Il ne suffit plus d'exiger que les femmes aient une place « *égale à celle des hommes à l'intérieur d'une même société de domination, mais de créer, dans la foulée du mouvement des femmes,*

une société dépassant les dominations », (Garaudy, 1981b : 90). Entrevoyant une nouvelle théorie juridique, outils juridico-théologique n'appartiennent pas au règne de la matière, mais à celui de la forme. Les textes sont « *immuables dans leur matérialité, ils sont changeants dans leurs significations* », (Abou-Zeid, 181). Le principe considérant qu'il n'y a point de place pour l'interprétation d'une question tranchée par les textes, *lâ ijtihâda ma'a an-nas*, est caduc dès que l'adaptabilité pose un souci éthique, car « *maints aspects du système légal islamique (shari'a) actuel ne sont pas des objectifs fondateurs de l'islam. Ils reflètent tout simplement une dénivellation due aux conjonctures temporelles et aux insuffisances de l'aptitude humaine »*, (Taha, 2002 : 127).

Réforme théologique

Sujet qui s'appréhende par une contextualisation systématique d'approche pluridisciplinaire, la réforme n'est pas un processus automatique mais plutôt complexe d'émancipation personnelle et sociale, d'une citoyenneté participative à l'autonomie face au passé. Il y eu près de 19 écoles juridiques entre le 1er et le 4ème siècle de l'hégire, ce qui montre combien l'effort d'adaptation, d'interprétation et de contribution était pluriel chez les *ulémas*, en vue d'une civilisation évolutive dans le champ spatiotemporel. Les *fuqahâ*, sont la somme de divers acteurs sociaux, et la loi divine, une production humaine *ijtihâd*, qui restreint la parole de Dieu en normes juridiques. L'*establishment* religieux les érige en « *points de départ, alors qu'ils sont des aboutissements d'un processus socio-historique de construction des instances de l'autorité qui élaborent les normes tout en intervenant dans le processus de transmission des traditions érigées en référentiels obligés »*, (Arkoun, 2005 : 151). L'autorité traditionnelle dont jouissent les *ulémas* repose sur les « *coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter* », (Weber, 1963 : 126).

Une culture dominante s'approprie de façon naturelle les critères de références de son univers. Chaque société y fait face selon son type de régulation du religieux. En Belgique, la validation du croire ancrée en la législation, porte une forte charge culturelle des formulations de la foi judéo-chrétienne. Des mécanismes régulateurs sont nécessaires pour la *désoccidentalisation du catholicisme* (Maesschalck, 1991 : 244), cela permet l'implication d'autres modèles aux principes universels. Il s'agit, pour le musulman d'établir un *aggiornamento* de l'Islam ritualiste et philosophico-théologique, une vision séculière et spirituelle du monde et de ses accommodements possibles, sans déritualiser le champ public, puisque « *la société moderne, ce n'est pas une société sans religion, c'est une société qui s'est constitué dans ses articulations principales par métabolisation de la fonction religieuse »*, (Gauchet, 1985 : 234).

Le religieux ne pourrait être cantonné uniquement à l'espace privé, puisque des questions d'ordre philosophique, touchant à la vie publique persistent. L'Islam, adhésion au projet divin, transcende les cultures. Le droit inscrit le citoyen au cœur d'une société à partir du regard qu'il pose sur elle. Il porte en lui l'ensemble de marqueurs culturels et identitaires, signes de formes d'humanité, constituant l'éthique civilisationnelle, où « *il ne s'agit pas d'idéologie mais d'éthique islamique qui règle à la fois les conduites personnelles et les relations sociales.*

En ce sens elle est une éthique pacificatrice par les fonctions de reconstruction personnelle et d'intégration sociale qu'elle opère », (Babès, 1997b : 49). Il est ainsi possible d'inscrire la religion dans l'espace public sans verser dans le laïcisme, l'effacement de Dieu, non pas un « *dieu dont la puissance s'affirme à la mesure de la réduction de notre liberté, un dieu dont la plénitude propre se déploie à la mesure de l'élargissement de notre autonomie* », (Gauchet, 1985 : 107).

La religion, connectée à des pratiques publiques, est une médiation entre le privé et le public, elle motive individuellement l'action du champ social. Il s'agit d'établir une pluralité de systèmes normatifs avec un équilibre des sphères, en fonction de la vertu de la distance, afin qu'elle instaure un repérage spatial, une incorporation à l'ordre sociétal, établissant une échelle de valeurs au sein de l'encadrement hiérarchique qu'est l'Etat, afin de sauvegarder l'intérêt général et particulier. Le consensus moral public, *modus operandi*, est le dépassement de soi dans une « *perspective d'une identité re constructiviste* » (Ferry, 1996 :34), à régulation sociale via la norme. La sphère d'activité éthico-juridique se réfère à l'activité sociale, à l'universalité des valeurs, et à des normes de justice. Il s'agit de s'ouvrir à un avenir commun dans une dialectique de l'universel et du particulier, du privé et du public, un système de gestion basé sur un contrat moral de responsabilité, un processus émanant d'aspirations d'individus, « *une réserve de convictions qui serait une éthique pour certaines personnes, éthico-religieuse pour d'autres, mais qui sera tendue vers la recherche d'un ordre juste entre les humains* », (Maesschalck, 1996 : 178).

Toute religion entretient du rituel, qui « *permet à la foi de s'éprouver* » (Durkheim, 1991 : 596), et revitalise la spiritualité. Philosophie de l'acte et non plus de l'être, l'islam élabore de façon contextuelle, un discours sur la praxis, établissant une distinction entre l'homme et son acte social. Le Coran « *n'oppose jamais l'expérience quotidienne ou le raisonnement humain à l'accès à la foi* », (Ramadan, 1994 : 60). La *sharî'a*, commune à toute sagesse, est l'absolu du sens des valeurs et des finalités. La jurisprudence *fiqh*, est une perspective d'harmonisation entre les données traditionnelles et les conditions de vie modernes, où le musulman devient sujet agissant dans l'histoire et non pas subissant celle-ci. Législation inspirée par le spatio-temporel, elle est marquée par le psychoculturel qui l'a élaborée, et par le biais de l'*ijtihâd*, élément dynamique rationnel, qui permet une re-visitation du texte, qui élabore des finalités de la législation, *maqâçid as-sharî'a*, à savoir, préserver l'être, le penser, le croire, le devenir et l'avoir, en fonction de nouveaux besoins et de l'évolution des mentalités, à fidélité inventive. Cette *sharî'a* permet à l'homme d'atteindre, dans des conditions historiques nouvelles, les objectifs éternels de la révélation. La pluralité des sources juridiques favorisant un dynamisme philosophico-éthico-théologique, et insuffle la recomposition d'une identité ouverte, devenant le creuset de l'intégration. L'exigence humaniste permet de « *chercher à comprendre, déterminer les lignes fortes du dialogue et de la collaboration, ne pas dissimuler les références inconciliables, telles nous semble être la démarche des femmes et des hommes responsables (...)* », (Ramadan, 1995 : 275).

Cette approche rationnelle et déductive des textes, à partir de principes théoriques logiques d'application pratique, valide le principe en fonction où « *la Révélation établit les limites que la raison humaine ne peut franchir, mais dans lesquelles*

elle a sa place, puisqu'il est constamment demandé à l'homme, dans le Coran, de méditer et de réfléchir », (Ramadan, 1990 :25). Il ne s'agit pas d'une méthode inductive, partant de la pratique pour aboutir à la théorisation de principes. Ainsi, l'évolution de la géographie socio-rationnelle du monde, sur la base d'un nouveau paradigme, n'est pas le produit d'un éveil spontané, mais un élan qui répond au contexte se régénérant, et engendre un bouleversement du champ socioreligieux, car « *le religieux est ici appréhendé comme système symbolique, une institution sociale d'expression émotive et affective, sur le plan collectif, où Dieu n'est pas invoqué tel un facteur d'explication et ne tombe pas sous le champ de l'observation empirique* », (Mahi, 2006 : 66). Le renouvellement des thèmes n'entraine pas une réinterprétation, ni une réinvention juridico-théologique, sinon l'*ijtihâd* serait une institution imaginaire, engendrant l'immobilisme, car « *le Coran, Canon suprême, instance ultime, intangible et indépassable de toute légitimation, est très vite remplacé, dans des pratiques normatives locales, par l'autorité du calife, du gouverneur, du qâdi, du âlim mujtahid* » (Arkoun, 2005 :151), alors que, texte révélé et révélateur, il transcende le temps et l'espace, pour visiter le patrimoine*, turath*. L'émergence du renouveau dilue le religieux dans l'autorité de l'imam traditionnel, comme unique voie d'interprétation légitime institutionnalisée, et construit un transfert du monopole vers la sphère théologique.

Être progressiste n'est pas antinomique avec l'adoption du patrimoine juridico-théologique, comme « *adaptation de la croyance aux conditions modernes de la vie sociale et personnelle* », (Gauchet, 1998 : 29). Refuser cette évidence, c'est adopter une obéissance tant aux considérations idéologiques, qu'aux circonstances sociales de la symbolique religieuse, aspirant à une interprétation libérale, donnant la primauté à l'esprit sur la lettre. Le renouveau ne peut être l'apanage de tous, banalisant le sort du cadre scientifique, devenant un étendard médiatique. S'impose ici, la maîtrise lexicologique de ressources conceptuelles de l'islam, tout comme linguistiques et socio-anthropologiques, permettant de cerner l'impact de facteurs socio-psychologiques et historico-culturels, pour un savoir renouvelé en invention interprétative, qui « *intrinsèque à l'univers juridique de l'islam, ne peut effectivement se réaliser que de l'intérieur, dans et par une fidélité rigoureuse aux sources et aux normes de leur lecture* », (Ramadan, 2003 : 16). Par ailleurs, quelques acteurs émettent des hypothèses sans pertinence taxinomique, ni classification scientifique des contours du renouveau musulman, laissant le champ ouvert aux interprétations menant à des clivages, surtout quand ils sont enracinés dans une formation académique, et qu'ils bricolent méthodologiquement. La posture des modernistes relève plus du champ de la rhétorique, que du domaine de l'interaction objective, et consiste en une approche sociologique de la pratique intellectuelle. C'est une tentative de modernisation selon les critères occidentaux, car « *ils utilisent les mêmes catégories rationnelles la même terminologie, le même rapport aux sciences et à la rigueur déductive et fondent leur autorité sur un rationalisme appliqué, loin des manifestations de la foi et du respect d'un sacré globalisant* » (Ramadan, 1998 : 20-21), qui stabilise les frontières du rationnel comme forteresse de véritables « *champs intellectuels et clôtures dogmatiques* », (Arkoun, 2005 : 144). Les uns adoptent un registre culturaliste, et les autres une posture orientaliste.

L'islamité progressive constatée dans l'alternance discursive d'acteurs du renouveau, tente d'embellir l'image du patrimoine islamique, comme une attitude

de revalorisation de la culture arabo-musulmane, qui entérine un ordre cultuel en gestation. C'est une prétention à un rééquilibrage en aversion pour le citoyen qui réhabilite l'identité belgo-musulmane. Pour nombreux acteurs, la prééminence de la raison est conçue comme un authentique laïque, alors que leurs réflexions élémentaires sont teintées de justifications à approche interprétative libérale des sources scripturaires. L'instrumentalisation fluctuante du champ théologique est une tactique de conjoncture opportuniste, qui définit un dépassement progressif du système canonique, au profit d'une approche libérale de l'islam. Cette posture inhérente à l'expression de la religiosité recourt à une sémiotique de l'islam, pour établir un argument d'autorité emprunt à une formulation théologique, court-circuitant les référents religieux en rupture avec l'ordre d'usage établit. Il nous faut donc une « *raison lucide qui perçoit et reconnait dans le message islamique l'ancrage historique d'une éthique véritablement universelle* », (Filali-Ansary, 280). La créativité est une approche textuelle et contextuelle qui anime tant la pensée que le droit, (Iqbal, 1996 :157). Les principes universels actualisent les modalités d'application, car « *c'est en participant ainsi à l'invention du quotidien que la foi parvient à trouver discrètement un visage nouveau pour les temps futurs* », (Maesschalck, 1991 : 261).

Le renouveau n'influe pas l'énoncé théologique, mais plutôt la dimension pratique de l'expression doctrinale. Il contextualise les principes coraniques, à la lumière des circonstances de la révélation, tout en recourant à l'interprétation revisitée, en phase avec les exigences du moment, où les us ancrés dans les mœurs évoluent à la lumière d'objectifs de la *sharî'a*. Cette dernière, voie normative, permet à chacun d'atteindre, dans des conditions historiques nouvelles, les finalités éternelles du révélé, dont l'objectif est « *d'éveiller dans l'homme une conscience plus haute de ses multiples relations avec Dieu et l'univers* » (Iqbal, 8), afin d'articuler la foi en inscrivant ses normes dans le code culturel de la modernité, puisque « *l'Islam est un dynamisme qui découle de l'incessante action créatrice de Dieu. Avec la sharî'a, nous avons les principes directeurs d'un dénominateur commun et d'un socle commun de modernité. Par l'effort rationnel d'interprétation, itjihâd, il est possible de répondre aux soucis de notre temps, sans répéter les formules des anciens, mais en empruntant leur méthode. C'est pourquoi, nous ne pouvons confondre le fiqh, la jurisprudence et ses applications humaines et muables en fonction du contexte, avec les principes fondamentaux immuables* », (Mahi, 2013a : 60). L'*ijtihâd*, effort de libre exercice d'ajustement, d'adaptation et d'interprétation, traduit le Coran dans le contexte où il révéla les valeurs absolues, (Garaudy, 1986 :106), un « *mouvement dialectique et dynamique permanent entre les références et l'environnement* », (Ramadan, 1999 : 315). L'historicité des prescriptions n'excluant pas la transcendance du principe, harmonise « *Islam vécu et Islam construit* » (Babès, 2000 : 11), que pose la légitimité de l'identité musulmane dans la société, (Ouali, 2000 : 189).

La théologie constitue une « *rationalisation intellectuelle de l'expérience religieuse* », (Weber, 117). Face aux spécialistes en sciences humaines, « *le point de vue des théologiens diffère selon le rôle qu'ils pensent pouvoir assigner à la raison* » (Ramadan, 1990 : 27), puisqu'elle est empreinte de subjectivité, et un avis n'est pas un principe universel, tout comme « *il n'est pas de religion qui ne soit une cosmologie en même temps qu'une spéculation sur le divin* », (Durkheim, 51). Amalgamer *sharî'a* et *fiqh* est une myopie consistant « *à*

confondre une culture ou une foi avec la forme qu'elle a pu revêtir à telle ou telle époque de son histoire et à lui interdire de rester vivante, c'est-à-dire créatrice », (Garaudy, 1981a : 94). Face à l'hégémonie d'un système normatif, prétendant à la suffisance, en sombrant dans l'imposition de la tyrannie majoritaire, *jamhoûr*, il est important de sauvegarder une pluralité de référence identificatoire liée à l'histoire. L'espace public est celui de la construction d'une raison collective, instaurant la recevabilité de l'ordre du bon, y assurant l'égalité des chances. Il s'agit de considérer la diversité de points de vue par ce que le *fiqh* appelle *ikhtilaf moubah* ou *ijma tanaou*, « pluralisme raisonnable » ou « consensus par recoupement » (voir, Rawls, 1995), une philosophie communicative plurielle, pour universaliser l'action au-delà des « *intérêts universalisables dans la discussion* », (Ferry, 1991 : 170).

La compréhension des textes ne se situe pas hors l'histoire. Elle considère le révélé dans la maitrise des facteurs de contextualisation, sans relativisme des invariants non négociables. La théologie a donné naissance à la scolastique, *'ilm al kalâm*, une dialectique, méthode issue de la philosophie hellénistique qui intègre dans la *disputatio*, des outils exogènes à la pensée musulmane, tant pour la théologie de la norme, *sharî'a*, que du crédo, *'aqîda*. Le renouveau de notre siècle « *ne se jouera pas, comme on pourrait le croire, entre les religieux d'un côté et les rationalistes de l'autre. Il se jouera plutôt entre les religieux d'une part et les spirituels de l'autre* », (Besret, 1991 : 209).

Conclusion

Nos sociétés cherchent désespérément un horizon, contribuant à l'élaboration d'un projet humaniste. L'Islam appelle à l'exigence humaine face à l'altérité. Les formes d'islamité contemporaine se réduisent souvent à l'exposé apologétique de l'histoire des peuples musulmans, sans convoquer l'esprit critique, et une ligne de démarcation entre Occident et Islam est alors tracée dans l'imaginaire collectif. Au-delà de la pression externe, un débat interne reste salutaire pour la vitalité du spirituel, permettant de dire les fondements de la représentation du rapport à Dieu, au monde, et à autrui, dans un langage empreint de contemporanéité.

L'Islam est indivisiblement transcendance et communauté. Sa diversité ethnico-culturelle offre une pluralité de manières de s'inscrire dans l'universel. Il encourage l'acte d'unification du tout au principe de l'Un. Il brandit non plus « *une communauté tribale fondée sur le lien de sang à la manière des nomades, ni sur le lien de la propriété telle que chez les sédentaires, ni même fondée sur l'unité de territoire ou d'une langue à la manière de l'Etat-nation, mais sur la base d'une communauté de transcendance* » (Garaudy, 1981a : 31-33), se réalisant dans la conscience de sa commune référence, loin de tout sectarisme et prétention nationaliste à être le peuple élu, le groupe sauvé ou la culture suprême. Ainsi, il est nécessaire de se laisser toucher par la différence, et loin de toute passivité complice, se laisser inspirer par la complémentarité.

Dialoguer revient à être en partage à travers l'échange, c'est l'approfondissement de sa propre fidélité contre toute forme de pauvreté réactionnaire au pluralisme culturel, c'est un itinéraire guidé par la compréhension d'autrui. Cette réforme perçoit les choses par le cœur et les désigne dans les termes de l'action, comme agent créateur dans un espace qui n'est pas une réalité toute faite, mais restant à

construire, loin du sentiment du solitaire héritier de la vérité. Ainsi, s'impose à nous l'authenticité dans toutes les nuances de l'identité, afin de nous décentrer face à notre logique propre. C'est un jaillissement, une exploration du possible, un art de communiquer qui lance le regard vers l'infini, sans le centrer sur la différence. Mustafa Kastit, théologien, développe une vision réformée, *salafiya tajdidiya*, et considère que « *cette réforme gagnera en profondeur et suscitera un renouveau dans nos vies en leur donnant un sens lorsque nous serons en mesure de reproduire, à l'image des anciens, cette chaine continue d'éducation spirituelle qui changera avec certitude le cours de notre destin* », (Kastit, 2014 : 86).

Le champ religieux belgo-musulman semble être convoité par divers acteurs aspirant au leadership. Aux limites fluctuantes, il est marqué tant par l'institutionnalisation du culte, que par l'islamité de *citoyenneté spirituelle*. Tel est le défi du renouveau, au-delà des difficultés structurelles à ancrage historico-culturel, face à la structuration de l'autorité religieuse en pleine gesticulation, entre les tenants de nouvelles figures d'acteurs, faisant office de clercs modernes, et ceux de l'imam traditionnel. Il s'agit d'une rationalisation de la manière de dire sa religiosité, par le biais d'autorité individuelle moderne, qui répond aux attentes des musulmans d'une part, et à la traditionnelle valorisation de l'autorité de l'imam, seul canal d'interprétation légitime reconnu pour ses compétences, de l'autre.

Être autonome, sujet et acteur de son histoire et s'exprimer de façon audible, prendre position et avoir des décisions circonstanciées sur des questions éthiques et sociopolitiques, tel est le souci du citoyen belgo-musulman qui s'engage publiquement sans mettre sa foi en veilleuse. Sous l'impulsion tant des pouvoirs publics, que de la société civile, s'impose un espace de dialogue qui rétablisse la confiance, et promeuve la *disputatio* culturelle, intellectuelle, sociale, politique et religieuse. Ce leadership permettra à l'Islam belge de s'épanouir.

Au terme de cette étude, il convient de souligner les limites de notre approche. Nous voyons l'émergence d'un Islam européen moderniste où s'articule une identité qui se greffe sur de nouveaux terroirs. La sclérose des sociétés musulmanes a délaissé sa dimension universaliste au profit du rituel dogmatique. L'hypothèse de trouver de nouveaux clercs intellectuels de l'islam n'est pas démontrée. Le champ idéologico-politique a survalorisé la variable motrice du religieux. Certains acteurs développent une souplesse exégétique où ils exploitent l'héritage occidental rationnel sur le donné spirituel. Assimilés au rationalisme libéral, ils usent d'ostracisme face à celui qui pense différemment, et s'opposent au courant à lecture légaliste et littérale des sources scripturaires. Le Coran comporte des principes directeurs à valeurs fondamentales et finalité universaliste. Sur base d'une approche méthodique, l'inventivité du juriste et non pas du sociologue, permet de se mouvoir d'une nuance à une autre, en référence à la *Sunna*, exemplarité prophétique, le rendant contemporain de chacun, par sagesse sous-jacente des textes, face aux facteurs sociaux. Toute approche universaliste consistant en l'examen historique, comme production intellectuelle, est méthodologiquement problématique. Il est erroné d'emprunter des concepts opératoires efficaces par le passé, et les reproduire aujourd'hui dans un champ où l'enjeu est d'inventer du civilisationnel. Il y a une cohérence inhérente aux disciplines religieuses, qui offre une dialectique de la subtilité du contexte. Le rapport aux textes consiste à

opérer un choix d'avis juridico-théologiques, répondant aux défis que rencontrent les musulmans, cernant l'articulation entre l'histoire et la production d'univers symboliques de normes, afin d'interroger les mécanismes pour proposer de nouveaux paradigmes (modes de production d'espaces normatifs) en phase avec les réalités de l'Islam contemporain.

Notre thèse cerne une pluralité de voie en quête de réforme, et elle considère que si l'Islam renoue avec ses principes, il est à même d'actualiser le monde moderne sur la base d'une nouvelle lecture intégrative des défis. Le moderniste actualise et le traditionnaliste interroge le référent religieux, de l'intérieur du patrimoine. Il renouvelle la pensée de manière inhérente aux sources, menant à la modernité, sans séparer les systèmes de valeurs « *sur des éléments d'esprit critique manifestés dans la culture arabe elle-même* », (Al-Jabri, 1994 : 25). Cela permet à un absolu de se communiquer à l'homme, une « *éternité émigrée dans le temps* » (Berque, 1993 : 52), interprétant le normatif, en considérant l'aspect allégorique plus que littéral, qui donne à la prescription son caractère universel, en partant d'un élan endogène au « *système de notions, de valeurs, doué de sa consistance propre, dans lequel il faut s'engager, qu'il faut habiter, pour le percevoir dans sa réalité propre* », (Al-Jabri, 25).

Des voix de divers horizons s'élèvent, réactualisant la symbolique de l'islam. Le dynamisme des théologiens de la libération relève ce défi. « *C'est pourquoi l'Islam d'aujourd'hui, après une longue dormition, pour redevenir ce qu'il fut à l'époque de son Prophète et aux heures de son apogée, où il fut l'éducateur de l'Europe en la liant aux grandes cultures d'Orient, a besoin d'une nouvelle lecture 'par en bas', c'est à dire du point de vue des opprimés pour lesquels il ne s'agit pas de maintenir le 'statu-quo', mais pour qui l'avenir est le lieu de l'espérance et de la création* », (Garaudy, 2000 : 21). Il importe d'inventer un *fiqh* ajusté par le principe d'adaptabilité, à la réalité contemporaine, sans qu'il ne reste le vecteur de la tradition, ni ne devienne un appareil de domination symbolique de sclérose. La conjonction d'une lecture moderne régulée suppose l'aptitude à outiller les sciences religieuses, car cette pensée ne peut évoluer que par la maitrise de son articulation au contexte.

Ainsi, d'une éthique de responsabilité vers celle de coopération, l'Islam éveille l'éternelle transcendance en élevant l'identité pour voir naître une *citoyenneté spirituelle*, une présence et un engagement responsable façonné par le cheminement de la foi, inspirer par celle-ci, sans en dogmatiser l'approche, en quête de sens, via une pédagogie appropriée, une raison éclairée, un langage adapté, et un référent ancré dans le patrimoine et ramifié au service du réel. Ceci, en vue d'une coexistence de contribution positive, et non plus seulement de pacification passive, pour réaliser la foi dans des conditions socio-anthropologiques de libération politique, du carcan historique, et de l'absolutisme religieux.

Bibliographie

Abou-Zeid N., (1999), *Critique du discours religieux*, Paris, Sindbad/Actes Sud.
Al-Jabri M-A., (1994), *Introduction à la critique de la raison arabe*, Paris, La Découverte.
Amdouni H., (2006), *Ousoûl al-fiqh, Les fondements du droit musulman*, Bruxelles, Le Savoir.
Arkoun M., (2005), *Humanisme et islam, Combats et propositions*, Paris, Vrin.

(2006), *Lectures du Coran*, Paris, 3ème éd., Albin Michel ; (1ère éd., Paris, Maisonneuve & Larose, 1982 ; 2ème éd., Tunis, Alif, 1991).
Babès L., (1997a), *L'Islam positif, La religion des jeunes musulmans de France*, Paris, L'Atelier/Ouvrières.
_____ (1997b), « Mutations plutôt que dissolution… », in Guy Hennebelle dir., *L'islam est-il soluble dans la République*, Panoramiques, n° 29, 2ème trimestre, 1997, pp. 48-55.
_____ (2000), *L'Islam intérieur, Passion et désenchantement*, Paris, Al-Bouraq.
Berque J., (1993), *Relire le Coran*, Paris, Albin Michel.
Besret B., (1991), *Confiteor, De la contestation à la sérénité*, Paris, Albin Michel.
Bouhlal R., (2008), « La laïcité peut-elle engendrer le racisme ? », in Marc Jacquemain, Nadine Rosa-Rosso dir., *Du bon usage de la laïcité*, Bruxelles, Aden, pp. 101-122.
Charnay J-P., (1994), *Sociologie religieuse de l'islam*, Paris, Hachette, 2ème éd.
Chebel M., (1986), *La formation de l'identité politique*, Paris, PUF.
Djelloul G., (2013), *Parcours de féministes musulmanes belges, De l'engagement dans l'islam aux droits des femmes ?*, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan, (coll. Islams en engagement).
Durkheim E., (1991/1963), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF / Livre de Poche.
El-Asri F., (2012), *Islam en Musiques : Structurations identitaires d'artistes musulmans en contextes européens*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain.
El-Karouni M., (2002), « La dot : une institution contraire à l'ordre public international belge ? », in *Revue Trimestrielle de droit familial*, n° 3, Louvain-la-Neuve, Larcier, pp. 403-423.
Etienne B., (1988), *L'Islamisme radical*, Paris, Hachette.
Fadil N., (2008), *Submitting to god. Submitting to the self. Secular and Religious trajectories of 2nd generation Maghrebi in Belgium*, Leuven, KUL, Thèse de doctorat, (non publiée).
Ferry J-M., (1991), *La puissance de l'expérience*, Paris, Du Cerf, (2 Tomes).
_____ (1996), *L'éthique re constructiviste*, Paris, Du Cerf.
Filali-Ansary A., (2003), *Réformer l'islam ? Une introduction aux débats contemporains*, Paris, La Découverte.
Frégosi F., (2008), *Penser l'islam dans la laïcité*, Paris, Fayard.
Garaudy R., (1979), *Appel aux Vivants*, Paris, Seuil.
_____ (1981a), *L'Islam habite notre avenir*, Paris, Desclée de Brouwer, (coll. Dialogue des Civilisations).
_____ (1981b), *Pour l'avènement de la femme*, Paris, Albin Michel.
_____ (1986), *L'Islam vivant*, Alger, La Maison des Livres.
_____ (2000), « Théologie de la libération'', in *A Contre-Nuit* n° 12, novembre/décembre, Bulletin bimensuel, Paris, Association pour le dialogue des cultures et civilisations, pp. 3-21.
Gauchet M., (1985), *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard.
_____ (1998), *La Religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard.
Hamidi M., (2017), *Un féminisme musulman, et pourquoi pas ?*, Paris, L'Aube.
Iqbal M., (1996), *Reconstruire la pensée religieuse de l'Islam*, (trad. Eva de Vitray-Meyerovitch), Paris/Monaco, Du Rocher/Unesco.
Karich I., (2004), *Finances & Islam*, Bruxelles, Le Savoir.
Kastit M., (2014), *L'humilité dans la prière*, Bruxelles, Renouveau.
Khosrokhavar F., (1997), *L'Islam des jeunes*, Paris, Flammarion.

Lamghari Y., (2012), *L'islam en entreprise. La diversité culturelle en question*, Louvain-la-Neuve, Academia/Harmattan, (coll. Islams en changement).

Larouche J-M., (2008), *La religion dans les limites de la cité. Le défi religieux des sociétés postséculières*, Montréal, Liber.

Maesschalck M., (1991), *Jalons pour une nouvelle éthique, Philosophie de la libération et éthique sociale*, Louvain-la-Neuve, Peeters, (Essais philosophiques 10).

_____ (1996), *Travail pour tous*, Bruxelles, Lumen Vitae.

Mahi Y., (2001), « Islam, Individu et Collectivité », in *Reliures*, Liège, n° 6, Printemps-Eté, pp. 23-24.

_____ (2002), « La nébuleuse du '*hijab*' entre 'foulard' qui voile l'esprit et le choix d'un 'voile' identitaire revendiqué. Quelle lecture et approches des sources scripturaires ? », in Mina Bousselmati & Espace d'Humanisme Musulman dir., *Le voile contre l'intégrisme, le foulard dans les écoles*, Bruxelles, Couleur Livres & Labor, pp. 73-88.

_____ (2006), « Citoyen musulman belgo-européen, pour l'avènement d'une citoyenneté spirituelle », in Konrad Pedziwiart dir., *Islam i obywatelskosc w Europie*, Warszawa, KUL/Arabia, Elipsa, pp. 64-84, en polonais.

_____ (2013a), « Culture d'une pensée de civilisation, in *The civilization debate between glorification and denial, Yürüyen "Medeniyet Tasavvuru" Roger Garaudy (1913-2012), Yüceltme ve Reddiye Arasında Medeniyeti Anlamak Sempozyum Bildiriler, Medeniyet Tartışmaları*, Actes du Colloque, (sous dir. Süleyman Güder & Yunus Çolak), Ed. ILEM & ILKE, Istanbul, pp. 53-64, en turc.

_____ (2013b), « La liberté d'expression entre la critique constructive et l'arrogance dogmatiste », in *Revue de Jurisprudence de Liège Mons Bruxelles*, Bruxelles, Larcier, n° 1, pp. 129-132.

_____ (2013c), « Perspective Musulmane », in Fauzaya Talhaoui dir., *L'Euthanasie dans les diverses religions et conceptions philosophiques*, Antwerpen, Yunus Publishing, pp. 55-91.

_____ (2015), *L'imam Sadek Charaf (1936-1993), une vocation : De l'aube d'une formation au crépuscule d'une prédication*, Paris, L'Harmattan.

_____ (2017), « Hassan Ibn Seddiq Al-Ghumari (1926-2010) et les paramètres du développement de sa méthodologie juridique dans l'espace belge », in Al Majlis al 'Ilmi dir., *Des ulémas mis à l'honneur du Conseil*, Actes 17ème Journée d'étude, Tanger, Publications Conseil Scientifique, pp. 81-113, en arabe.

Manço U., (2004), « Musulmans et islam en Occident : révélateurs des limites du pluralisme culturel démocratique ? », in Ural Manço dir., *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-34.

Mouedden M., (2013), *Des attentats du 11.09.01 aux révolutions arabes, Analyses et perspectives*, Paris, Patrimoine du Monde.

Nietzsche F., (1987), *Par-delà le bien et le mal*, (Cornélius Heim trad.), Paris, Gallimard, (coll. Folio Essai), n° 70.

Ouali N., (2000), « Affirmation de soi et sécularisation des identités musulmanes », in Ural Manço dir., *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, FUSL, pp. 189-194.

Panafit L., (1999), *Quand le droit écrit l'Islam, L'intégration juridique de l'Islam en Belgique*, Bruxelles, Bruyant.

Ramadan H., (1990), *Une critique de l'argument ontologique dans la tradition cartésienne*, Berne, Peter-Lang, (coll. Publications Universitaires Européennes).

_____ (1994), *Les musulmans dans la laïcité, Responsabilités et droits des musulmans dans les sociétés occidentales*, Lyon, Tawhid.

_____ (1995), *Islam, Le face à face des civilisations, Quel projet pour quelle modernité ?*, Lyon, Tawhid, (coll. Les Deux Rives).
_____ (1998), *Aux sources du renouveau musulman, D'al Afghani à Hassan al-Banna un siècle de réformisme islamique*, Paris, Bayard/Centurion.
_____ (1999), *Être musulman Européen, Etudes des sources islamiques à la lumière du contexte européen*, (trad. de l'anglais par Claude Dabback), Lyon, Tawhid.
_____ (2003), *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, Paris, Sindbad-Actes-Sud.
_____ (2008), *Islam, La réforme radicale*, Paris, Presses du Châtelet.
Ramousi M., (2012), *La citoyenneté. Clef d'une contribution civilisationnelle des musulmans d'Europe*, Paris, Bayane.
_____ (2015), *Le Calcul astronomique en question, déterminer le début et la fin du ramadan les fêtes et les horaires de prière*, Paris, Al-Bouraq.
Rawls J., (1995), *Libéralisme politique*, (trad. Catherine Audard), Paris, PUF.
Ricoeur P., (1964), *Histoire et vérité*, Paris, Seuil.
Roy O., (1999), *Vers un Islam européen*, Paris, Esprit.
Saygin M-A., (2015), *La Laïcité dans l'ordre constitutionnel belge*, Louvain-la-Neuve, Académia.
Taha M., (2002), *Un islam à vocation libératrice*, Paris, L'Harmattan.
Taylor C., (1994), *Le malaise de la modernité*, Paris, Du Cerf.
Thewissen D., (2015), *Psy, Convertie à l'Islam et féministe*, Paris, La Boite à Pandore.
Tribalat M., (1996), *De l'immigration à l'assimilation*, Paris, Découverte.
Wadud A., (2006), *Inside the Gender Jihad, Women's Reform in Islam*, Oxford, One World.
Weber M., (1963), *Le Savant et le Politique*, Paris, Union Générale d'Editions.
Zaher K., (2009), *Conflit de civilisations et droit international privé*, Paris, L'Harmattan.
Zemni S., (2004), « Islamophobie, Clé de lecture de l'exclusion sociale et politique des musulmans en Occident », in Ural Manço dir., *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, pp. 307-329.
Zibouh F., (2010), *La participation politique des élus d'origine maghrébine, élections régionales Bruxelloises et stratégies électorales*, Louvain-la-Neuve, Académia/Bruylant.

Chapitre 8
Rencontres littéraires marocaines
Rayonnement mondial des Marocains

Catherine Enjolet

Introduction

Ces pages, d'une *écrivain*e française, conceptrice des *Escales Littéraires Monde* et responsable des immersions culturelles dans les grandes villes du Maroc, proposent un regard sur le rayonnement croissant d'hommes et de femmes écrivains dont la puissante singularité interpelle le plus grand nombre.

C'est à l'envergure de la littérature marocaine, à l'effervescence des rencontres littéraires de ses écrivains et écrivaines, à l'ampleur des perspectives de la littérature marocaine de la migration que s'attache cette contribution.

1. Expressions culturelles Maroco-Françaises

Les Escales littéraires - Echo du Maroc

Dix ans d'immersions littéraires au Maroc offrent un regard extérieur sur les spécificités de cultures et d'expressions. C'est à Essaouira, ville d'histoire, de tolérance et d'ouvertures que s'ouvre, en présence de l'invité d'honneur André Azoulay, président notamment de la Fondation pour le dialogue entre les cultures, la première rencontre *Escales Littéraire* avec le soutien du groupe Accor/Sofitel et le partenariat Figaro favorisant les échanges entre les personnalités culturelles marocaines et françaises. Ce projet ambitionne de participer à l'enrichissement culturel de la ville de Casablanca et de faire rayonner la littérature francophone marocaine à travers le monde. Le vivier intellectuel marocain attire ainsi, dès 2008, les homologues français désireux de dialoguer et de promouvoir leurs interlocuteurs par-delà les frontières.

C'est Jean-Marie Rouart de l'Académie Française, ex Directeur des Pages Livres du Figaro, qui inaugure de prestigieux échanges littéraires. Des rendez-vous réguliers suivent selon les thématiques attendues et de premiers écrivain-journaliste comme Claude Serillon ou Serge Raffy du Nouvel observateur mènent avec succès d'audiences ces première immersions prometteuses, d'emblée, de développements.

- Rééditions ou créations s'annoncent naturellement à l'occasion des Rencontres internationales du Festival de Fes.

Le prestige des diversités ne manque pas d'attirer les plus célèbres signatures et permet les échanges littéraires les plus pointues. Les membres de l'Académie Française se succèdent à la suite de Jean-Marie Rouart, tel Dominique Fernandez ou Frédéric Vitoux; chacun, tout comme l'écrivain médiatique Gonzague Saint Bris,

tissent des liens avec les personnalités organisatrices marocaines. Ambassadeurs et dignitaires de la culture innovent, invitent, à leur tour, les intellectuels marocains dans les divers cadres de manifestations littéraires en France.

Tables Rondes avec des éditeurs, sélections pour les Prix Littéraires, les passerelles s'établissent à Paris comme dans les grandes villes de France et les auditoires s'avèrent toujours plus avides de ces communications plurielles.

- Marrakech élargit les domaines de signatures culturelles. Littérature et cinéma à l'honneur.

Marrakech, qui brille hors frontière par son Festival International du Film, accueille naturellement la double dimension de ces frères amis que sont l'écriture littéraire et cinématographique. Aux Rencontres des Escales, s'ajoute la dimension des relations Littérature/Cinéma et des rendez-vous sont pris pour des Tables rondes ou Master Classe autour de l'adaptation, programme qui prend alors l'intitulé de mes recherches de thèse, d'écriture scénaristique « Quand la littérature fait son cinéma ». Ma première réalisation, dite « littéraire », lauréate du « Prix du Jeune Cinéma de Court métrage » de TF1 a suscité des propositions d'ateliers d'écriture et des rencontres sur ces thèmes, entre scénaristes, producteurs et réalisateurs, qui parviennent régulièrement d'autres villes marocaines ou françaises.

Les grands noms de journalistes comme Eric Neuhoff, rédacteur en chef des pages cinéma au Figaro, ou Eric Nauleau organisateur médiatique de débats télévisés sur les Rendez-vous Cinéma répondent présents avec enthousiasme à ces Tables Rondes. L'auditoire, non moins professionnel et averti, passionne par la qualité des échanges suscités ; comédiens, techniciens, réalisateurs ; des talents en pleine actualité ou en tournage comme Mahi Binebine, Nabyl Ayouch honorent ces échanges maroco/françaises. Des projets s'élaborent pour dupliquer ces Rencontres inversées en France. Des sollicitations, dans ce sens, se manifestent d'emblée à Cannes.

- Agadir ne tarde pas à se joindre à ces rendez-vous.

Tahar Ben Jelloun, très attendu, ouvre les *Escales Littéraires Agadir*. Comme à chaque fois, l'écrivain couronné provoque des échanges fructueux avec les intellectuels rassemblés autour de questions des identités littéraires et du rôle des transmissions entre la culture marocaine et française.

« La Tolérance » thème de Table Ronde à Agadir ; C'est sous le signe de la tolérance que se sont exprimés les intellectuels invités des Escales Littéraires dans le cadre des premières rencontres thématiques pendant le Festival musical de La Tolérance.

Les rencontres et Escales se poursuivent de Rabat à Tamuda Bay prompt à recevoir écrivains ou journalistes. Une effervescence littéraire s'affirme et impressionne par le niveau de pertinence et d'exigence. Une spécificité se précise ; nombreuses se révèlent les femmes, intellectuelles ou non, qui s'attardent pour échanger et exprimer leurs attentes culturelles. Combien de manuscrits sont-ils glissés à ma table, me sont-ils confiés à cette occasion comme autant de bouteilles à la mer, de combien d'espoirs d'expression suis-je en charge lors de ces rencontres littéraires ?

Il n'était pas possible de délaisser cette confiance et d'ignorer ce potentiel, pourtant, comment attirer l'attention des professionnels sur ces textes, comment diriger ces manuscrits vers des éditeurs ? Ces textes en attente de publication offrent une bonne connaissance des potentialités et force s'imposait ainsi d'innover.

L'emergence d'un prix littéraire : Prix Littéraire Casablanca.

Le groupe Accor, déjà mécène culturel Sofitel, officialisait le Prix Littérature Casablanca Tour Blanche. En 2013, sous ma présidence, s'organisait le Prix en duplex avec Paris - afin de permettre une meilleure visibilité notamment aux auteures marocaines. D'emblée, l'ambition est claire ; promouvoir une nouvelle image de la femme marocaine, citoyenne du monde, intelligente, audacieuse, créative, sensible, critique, adepte d'aventures verbales palpitantes, capable de défier les tabous et les préjuges pour communiquer au public sa propre vision du monde.

C'est un jury prestigieux qui se constitue naturellement de personnalités en lien profond avec le Maroc sa terre et sa culture. Mazarine Pingeot, écrivaine, mère d'enfants de nationalité marocaine, et son éditrice viennent spontanément à la rencontre des futures écrivaines marocaines ; Catherine Ceylac journaliste Tv de l'émission culturelle Thé ou Café, passionnée du Maroc organise son agenda pour être présente et découvrir les nouveaux talents ; l'Ambassadeur de France itinérant, écrivain, Oliver Weber se joint, lui-aussi, en même temps que Emmanuelle de Boysson, critique littéraire-écrivain, grandie au Maroc ainsi que Driss Jaydane.

A travers le jury, enrichi récemment du docteur Denis Labayle, écrivain et humanitaire et de Anais Sassi créatrice du Salon Littéraire Anais à Paris, les talents se font connaitre dans les sphères intellectuelles éditoriales marocaines et françaises. Des éditrices à succès comme Betty Mialet des Editions Julliard, connus pour ses best-sellers, reçoivent avec intérêt de nombreux premiers manuscrits.

D'années en années, les candidatures des auteurs et auteures marocaines deviennent de plus en plus nombreuses. Les spécificités et originalités s'affirment. Le nombre d'ouvrages présentés s'est déjà largement multiplié. Les singularités littéraires se remarquent tout autant que l'acuité des regards portés. Ecriture et engagement se conjuguent. En cinq années seulement, le jury de journalistes et d'écrivains qui m'accompagne témoigne du niveau croissant des auteurs, même débutants, que nos sélections ont pu encourager. Talent de conteur, de styliste, tonalité subversive ou poétique, la diversité se déploie. Engagement, affirmation de soi ou de génération, les approches enrichissent. Les codes et les traditions sont interrogés dans les genres romans ou essais. Rapidement une dizaine de lauréates sont ainsi honorées et répondent aux médias telles, entre autres, Zakya Daoud, Fatna El Boui, Bahaa Trabelsi, Yasmine Chami, Maido Hamisultante

La télévision, la radio qui suit notre lancement, la presse française ou marocaine en rendent de plus en plus largement compte. Les réseaux sociaux s'activent. Des partenaires médiatiques comme Luxe Radio élargissent régulièrement les débats culturels sur leur onde. Des rendez-vous connaissent un succès croissant, la responsable Livre développe d'ailleurs les Rencontres culturelle mensuelles approfondissant l'interview de nos lauréates. Les magazines français confirment

ces initiatives très suivies de la littérature marocaine et Marianne Payot, rédactrice en chef culture à l'Express, propose notamment très tôt un tableau impressionnant du rayonnement marocain.

Maroc France en duplex. Ecrivains marocains à Paris

Les Rencontres Littérature Casablanca Tour Blanche rayonnent à Paris. Les passerelles culturelles se veulent ouvertures, rencontres et échanges.

Chaque année en décembre, lauréates, personnalités littéraires et journalistes sont invités dans le cadre du Prix Littérature Tour Blanche à se retrouver plusieurs jours dans la capitale française afin de rencontrer l'auditoire parisien toujours plus nombreux, plus curieux. Des visites officielles permettent des ouvertures diplomatiques tel l'accueil de lancement par le Ministre de la Culture français de l'époque Jack Lang et son invitation au déjeuner et visite privée à l'IMA où nombre de manifestations pluridisciplinaires mettent en avant la vitalité de la création au Maroc à travers une panoplie d'œuvres artistiques contemporaines. Toutes les formes d'expressions artistiques sont représentées : peinture, arts plastiques, architecture, design, photos, vidéo, bande dessinée, cinéma, musique, danse, théâtre, littérature, métiers d'arts, art de vivre dont l'art culinaire. Nos lauréates sont accompagnées du jury, de partenaires culturels, radio, journaux ou magazines comme Le Matin, Aujourd'hui, L'Economiste, les Echo, Maroc Hebdo ou Huffington post.

Les intellectuels français sont invités à rencontrer les auteures marocaines primées issues de toutes les régions et horizons sociaux, nombreux de ces invités, ambassadeurs- conférenciers des Escales, sont aussi les écrivains et écrivaines d'honneur du Salon du livre de Paris 2017.

L'impact de ces rencontres favorisant inspiration et projets est d'emblée évoqué, par les auteurs français et marocains honorés, comme un moment tremplin, d'influences prometteuses de créations et de dimensionnement. En décembre 2017, nos deux dernières Lauréates du Prix Tour Blanche Casablanca Yasmine Chami et Bahaa Trabelsi ont répondu longuement aux questions des invités parisiens réunis pour la Rencontre littéraire Paris. Bahaa Trabelsi a été rédactrice en chef de la revue marocaine *Masculin.* Elle est l'auteure d'Une *femme tout simplement* publié chez Eddif en 1995. Elle a reçu le prix Ivoire 2014 pour *Parlez-moi d'amour !* paru à La Croisée des chemins. Elle est une voix importante de la liberté d'expression des femmes et suscite l'enthousiasme de l'auditoire. Yasmine Chami, lauréate 2017, publiée chez le grand éditeur français, Actes Sud connait aussi un vrai succès lors de ses dédicaces dans les salons du livre. Née en 1966 à Casablanca, elle a intégré l'Ecole Normale Supérieure Ulm Paris en philosophie, agrégée de sciences sociales, elle travaille sur les lignées de femmes migrantes et la filiation. Après New York, elle retourne au Maroc où elle dirige la Villa des Arts de Casablanca et se consacre à l'enseignement. En 2017, elle publie *Mourir est un enchantement* et reçoit, au siège de l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris, la mention spéciale du jury du Prix 2017 de la littérature arabe.

2. Dimensionnement international

Face aux défis de modernité et à l'élargissement des influences et questionnements intellectuels, chaque génération d'écrivains exprime la diversité de son regard porté et sa sensibilité. Les approches socio politiques, les lectures plurielles se confrontent.

Quel est le rôle de la littérature dans le cadre de revendications d'expression ?

Les maisons d'édition marocaines se développent d'années en années même si de nombreux auteurs confirmés sont édités en France, au Pays-Bas, en Espagne, au Liban et affirment une totale liberté de parole largement diffusée.

L'impact de cette littérature est le fait des diasporas marocaines notamment en France et en Europe. Si le Maroc est le thème prédominant des publications pourtant très diverses, les Marocains et Marocaines revendiquent leur double ou pluri culture et enrichissent autant la littérature marocaine que les littératures plurielles.

Le Maroc invité d'Honneur au Salon du livre de Paris

Jeune et riche de ses nombreuses langues, la littérature marocaine brille mais peine, jusqu'alors, au rayonnement attendu.

Si un quart des livres sont publiés à compte d'auteur, seule une dizaine d'éditeurs publie l'ensemble des projets retenus. En 2017, la première littérature arabe et africaine est à l'honneur lors de Salon du Livre de Paris. 34 auteurs marocains sont invités dans la capitale. Douze femmes et vingt-deux hommes constituent la délégation officielle des auteurs de Livre Paris. Ils s'illustrent aussi bien dans le roman, la nouvelle et la poésie que dans le conte ou l'essai, et sont, pour beaucoup, diffusés en France.

Premier pays arabe honoré au Salon du livre de Paris, les écrivains répondent présent. Mohamed Bennis, Lamia Berrada-Berca, Bouthaina Azami, Bahaa Trabelsi, Mahi Binebine, Mohamed Nedali, Hassan Nejmi, Mohamed El Achâari, Mohamed Tozy, Youssef Amine Elalamy, Reda Dalil, Abdelfettah Kilito, Mohamed Loakira, Halima Hamdane, Youssef Fadel, Asma Lamrabet, Zakia Daoud, Leila Slimani, Yasmine Chami, Tahar Ben Jelloun, Abdelatif Laabi, Kaoutar Harchi, Kebir Mustapha Ammi, Ali Benmakhlouf, Mohamed Berrada, Rachid Benzine, Abdellah Taïa, Mohamed Hmoudane, Fouad Laroui, Maï-Do Hamisultane Lahlou, Maria Guessous, Zakia Iraqui Sinaceur, Tarik Bakari, Ahmed Assid et Siham Bouhlal.

Les auteurs marocains les plus lus en France remplissent les salles de conférences et sont suivis à l'extérieur sur écran. Chaque intervention, annoncée dans le guide du Salon du livre, est très attendue et des files de lecteurs patientent pour quelques mots échangés ou une dédicace personnalisée.

Leila Slimani, née à Rabat, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, comédienne et journaliste avant de se consacrer à l'écriture, publie, en 2014, son premier roman chez Gallimard, *Dans le jardin de l'ogre,* sélectionné parmi les cinq finalistes pour le prix de Flore, avant d'être consacré avec le suivant, *Chanson douce,* par le prix Goncourt 2016 traduit dans de nombreuses langues.

L'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas ont vu s'exprimer sur leur terre des écrivains lauréats de prestigieux prix littéraires pour des romans parfois écrits en catalan ou en néerlandais. L'écrivain satirique Fouad Laroui, propose le tableau grinçant d'un pays à deux vitesses. Spécialiste de l'écriture cinématographique, il professe à l'université ou ses cours sont très fréquentés. Il est Conseil dans la composition de jury littéraire et en matière de développement culturel marocain.

Il vit à Amsterdam, rapproche les arts littéraires et cinématographiques et se spécialise dans l'Adaptation des œuvres à l'écran.

La littérature marocaine ? « *Les littératureS marocaineS ! »* insiste récemment Maïdo Hamisultane, face aux journalistes *« il en existe autant que d'écrivains, littérature multiformes loin d'une littérature de dictature. »* Originaire de Casablanca, cette jeune psychiatre et romancière est installée à Paris où elle participe à de nombreuses rencontres culturelles, ne tarde pas à faire remarquer sa plume singulière et aboutie. Son deuxième roman séduit le jury et reçoit le Prix Littérature Casablanca 2016.

Si de jeunes voix émergent, certains auteurs sont particulièrement familiers au public français, comme Tahar Ben Jelloun et Leïla Slimani, tous deux lauréats du Prix Goncourt. Des auteurs bravent les tabous encore tenaces au Maroc, et des auteurs comme Mohamed Nedali et Fouad Laroui, s'affirment inlassables pourfendeurs des archaïsmes de leur pays. Mais force est de constater que nombreux des auteurs invités, qui vivent en France et écrivent en Français, n'ont pas encore la visibilité espérée.

La littérature marocaine est jeune d'une génération environ, le rappelle Abdellah Baïda, écrivain et professeur de littérature à l'Université Mohammed V de Rabat. De nouveaux auteurs ont émergé au début des années 2000, enfants et petits-enfants des écrivains d'expression française qui imposèrent leur voix au lendemain de l'indépendance du Maroc : Mohamed Choukri, Driss Chraïbi, Ahmed Sefrioui, Mohammed Khaïr-Eddine…

Pour la jeune génération, les pères fondateurs de la littérature marocaine francophone restent une référence. Ils ont créé un espace inépuisable de modernité, en débattant d'enjeux qui sont encore en chantier dans le Maroc aujourd'hui, assurent des voix d'intellectuels autorisés. Un demi-siècle plus tard, les auteurs ont libre droit à leur mémoire, leur histoire, leur corps ou leurs *rêves.*

Le paysage littéraire a néanmoins évolué. Plus nombreux qu'auparavant, les écrivains, et plus encore écrivaines, utilisant le français comme l'arabe, vivant au Maroc ou hors de ses frontières, forment une communauté diverse.

Cette effervescence s'explique d'abord par une parole libérée, l'accès aux sujets libres et par l'usage du français qui n'est plus stigmatisé. La littérature au Maroc, comme ailleurs avec l'accélération de la communication, soulève communément les non-dits.

Ce Salon du Livre de Paris se félicite de l'audience de leur invité d'honneur et a pu organiser une dizaine de rencontres et tables rondes médiatisées sur la création littéraire marocaine, avec des écrivains, poètes, philosophes et traducteurs.

Le Maghreb des livres et de l'Orient

Le Maghreb entraine dans son sillage littéraire et ouvre des horizons vers l'orient.

Rendez-vous incontournable pour tous les amoureux de la littérature Nord-africaine, la nouvelle édition du Maghreb des livres s'est tenue comme chaque année en février dans le cadre somptueux de l'Hôtel de ville de Paris.

Plus de cent auteurs présents pour des dédicaces aux visiteurs de ce salon, un riche programme est organisé : entretiens, lectures, ateliers de calligraphie, expositions d'artistes et dessinateurs de BD, débats autour de thèmes d'actualité.

Pour sa 24ème édition, le Salon Maghreb qui reçoit de 5 à 6.000 visiteurs chaque année s'est élargi à l'Orient des livres. Sollicitée pour héberger un Orient des livres comme elle le fait déjà pour le Maghreb des livres, la Ville de Paris expérimente une manifestation conjointe.

Dans le contexte mondial actuel, cette conception a été jugée particulièrement pertinente. Face à cette extension du territoire initial au-delà des cinq pays du Grand Maghreb s'ajoutent désormais le Machrek, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan, le salon a obtenu de la ville une ouverture prolongée. Dans cette phase expérimentale, « chacun partage sa spécificité et rassemble sous la bannière Le Maghreb-Orient des livres- MODEL. »

Le Maghreb des livres offre une vaste librairie d'éditions françaises, étrangères où éditions Jeunesse et invite 35 auteurs d'Orient et 105 auteurs Maghreb. Les dédicaces, entretiens, lectures et cafés littéraires sont annoncés dans les programmes diffusés et s'élargissent aux Rencontres, Tables rondes et débats. Les salles sont également ouvertes aux expositions ; peintures, dessins, photos, sans oublier les secteurs artistiques : expositions de dessins, de peintures, de photos.

Des hommages sont rendus à de prestigieux auteur de renommée internationale. Les auteurs sont honorés de la présence de Monsieur Chakib Benmoussa, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Paris et de son Attaché Culturel Monsieur Tarik Ramdani venus encourager la culture marocaine et sa diffusion en France.

Les rencontres littéraires sont très suivies. Fouad Laroui, habitué du salon, dédicace sa dernière œuvre au côté des Maido Hamisultane invitée à évoquer sa première parution en 2014, son roman *La Blanche,* paru à La Cheminante, sélectionné pour le prix littéraire de la Mamounia de Marrakech, ainsi que le suivant *Santo Sospir,* chez le même éditeur en 2015 lauréat du Prix Littéraire Découverte du Sofitel Tour blanche 2016.

Le public parisien ne manque pas cette édition du salon 2017, les visiteurs sont souvent des habitués désireux de suivre les publications d'années en années. La radio Beur FM décerne à cette occasion son prix littéraire.

Rayonnement international des lauréats : Salon du livre de Frankfurt

La Foire du livre de Francfort, la plus grande foire du monde de l'édition et le plus ancien rassemblement mondial d'éditeurs, doit son rayonnement à la connotation du livre message de paix de l'Allemagne d'après-guerre à l'égard du monde. Il en résulte aujourd'hui un peuple lettré, curieux de l'autre et ouvert à l'altérité et à la migration.

Francfort n'est pas tant le rendez-vous des auteurs que celui des éditeurs et agents littéraires par centaines et surtout des responsables de droits internationaux. La 70e manifestation de la foire a attiré plus de 7.000 exposants de 102 pays, près de 4.000 événements ont été organisés, dont 350 sur le Pavillon français qui recevait les stars de l'édition ; auteurs français ou issus de la francophonie, dont l'écrivaine Leila Slimani et nos écrivains ambassadeurs d'Escales Fouad Laroui

et Tahar Ben Jelloun qui répondent, d'ailleurs présents aux échanges littéraires que j'anime sur place.

L'Espagne, la Belgique et les pays bas ont vu grandir les écrivains arrivés enfants et qui ont remporté de prestigieux prix littéraires : Najat El Hachmi écrit en catalan, Rachida Lamrabet, Albelkader Benali, Hafid Bouazza, Said El Haji, Mustapha Stitou écrivent en néerlandais... Si le Maroc est un thème présent dans leurs œuvres, ils revendiquent leur double culture et enrichissent autant la littérature marocaine que les littératures d'Europe.

Le Ministère de la Culture participe, en collaboration avec l'Office marocain des exportations, à cette prestigieuse Foire du livre de Francfort. Cette participation s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de soutien au livre adoptée par ce département, notamment le volet relatif à la participation des éditeurs marocains aux expositions et foires internationales. Un grand stand est mis à la disposition de la représentation Maroc. Les maisons d'éditions marocaines les plus actives sont présentes et les éditeurs très attentifs. Les absents regrettent le manque d'aide budgétaire des instances concernées. Le stand du Maroc connait une effervescence et un véritable intérêt de la part d'éditeurs, de responsables des droits internationaux et de traducteurs même si la rareté des ouvrages exposés en langue arabe déçoit le lectorat arabophone.

La récente Prix Goncourt est, de fait, une des invités très attendus de l'édition 2017. Avec Tahar Ben Jelloun, ils sont, l'un et l'autre, auteurs à dimension internationale ce qui fait d'eux des personnalités à forte influence et sollicités par les plus hautes instances. Très tôt, Tahar Ben Jelloun a étudié et enseigné la philosophie à Rabat avant de s'installer en France. Docteur en psychiatrie sociale, son expérience de psychothérapeute reste un précieux atout de manière générale et, bien sûr, depuis 1976 pour *La réclusion solitaire*. En 1985, son roman *L'enfant de sable* le propulse déjà et *La nuit sacrée* reçoit le prix Goncourt en 1987. Il est depuis 2008 membre de l'Académie Goncourt.

Côté Rencontres, le stand marocain a accueilli une Table ronde très suivie portant sur les migrants, ainsi qu'une rencontre sur le conflit relationnel entre le Maghreb et l'Europe, dont les origines ont été expliquées par Fouad Laroui et Leila Slimani sur le pavillon allemand.

3. Les auteurs porte-parole

Audiences des intellectuels marocains

Les traductions dans de nombreuses langues, en de toujours plus grands tirages portent largement la parole des auteur(es) marocains. Un important lectorat - même si le rapport des marocains à la lecture s'avère insuffisant pour les instances éducatives comme pour les libraires ou les éditeurs - découvrent les œuvres anglo-saxonnes ou hispaniques en français, anglais, espagnol. La mondialisation accélère la circulation de l'information et les échanges s'élargissent à l'international.

La Communauté marocaine dans ses différentes composantes identitaires et confessionnelles, aux liens renforcés avec la France, offre chaque année plus largement ses compétences, ses parcours d'expériences et son intelligence au monde. La communauté est estimée à près de 1.300.000 personnes et la France

accueille également autour de 30.000 étudiants marocains dont la majorité en universités et nombreux dans les grandes écoles d'ingénieurs, de commerce, ainsi que dans les établissements privés, constituant ainsi, le premier contingent des étudiants étrangers en France. Ses majoritaires composantes identitaires, musulmane et juive, attachées au pays d'origine, expriment régulièrement la richesse culturelle renforçant la vocation du Maroc, terre de dialogue attachée à la préservation de l'image d'un Islam compatible avec la démocratie et les valeurs universelles, prônant la tolérance et la solidarité.

Tahar Ben Jelloun est l'écrivain francophone le plus traduit au monde. *L'Enfant de sable* de 1985 et *La Nuit sacrée*, Prix Goncourt 1987, ont été traduits en quarante-trois langues dont (en plus de l'arabe, de l'anglais et des langues européennes) l'indonésien, le vietnamien, le hindî, l'hébreu, le japonais, le coréen, le chinois, etc.

Le Racisme expliqué à ma fille, succès de librairie vendu à plus de 400.000 exemplaires, est traduit en trente-trois langues, dont trois des onze langues principales d'Afrique du Sud (l'afrikaans, le swati et l'ixixhosa), le bosniaque et l'espéranto. La plupart de ses livres ont été traduits en arabe, certains par l'auteur lui-même. Dépeint comme très emblématique de ses terres d'origine qu'il ne quitte jamais vraiment ; Fès, Rabat, Tanger, l'homme de conviction s'engage dans ses tribunes, débat avec les décideurs, et pour que la vie ne soit pas un roman, il conseille les dirigeants qui se lancent dans les combats pour leurs semblables. Chroniqueur, il est connu pour ses fortes prises de position dans l'actualité sociale et politique internationale.

Portes paroles de la culture, du savoir, des évolutions sociales, les intellectuels engagés se veulent révélateurs des aspirations et besoins du peuple

Le 1er février 2008, Ben Jelloun reçoit, d'ailleurs, des mains du Président de la République française Nicolas Sarkozy la croix d'officier de la Légion d'honneur. En mai 2012, il est promu commandeur de l'ordre national du Mérite en France. D'abord, Docteur Honoris causa de l'université catholique de Louvain en 1993, il est aussi Docteur *honoris causa* de l'université de Montréal en 2008.

Les marques honorifiques se montrent inventives : sa présentation wikipédia ne manque pas de mentionner l'astéroïde (29449) Tahar ben Jelloun baptisée en son honneur.

Nombreux auteurs marocains sont honorés des plus hautes distinctions. Les décorations des auteurs de l'extérieur sont impressionnantes et sont attribuées pour distinguer différents genres comme le Goncourt de la Nouvelle décerné à Fouad Laroui.

Traduit, lui aussi, dans plusieurs langues, Mahi Binebine est couronné pour *Le Sommeil de l'esclave* en 1992, par le prix Méditerranée, puis en 2001 il reçoit le prix du Roman arabe pour *Les Étoiles de Sidi Moumen* - le prix de l'amitié franco-arabe. Il est lauréat, dans le secteur de la culture, du Trophée de la Diplomatie publique, remis à Rabat en novembre 2011, pour sa contribution au rayonnement du Maroc à l'étranger.

Un tableau des distinctions des Marocains de l'extérieur ne saurait être exhaustif tant la catégorie de ces honneurs, les genres couronnés, distinguent de plus en plus nombreux de ces lauréats.

Impact des échanges culturels

Le multilinguisme des Marocains en français, anglais, espagnol favorisent les échanges qui s'étendent à l'international. Les ouvertures culturelles, se propagent. Les projets s'élaborent, les Rendez-vous culturels se fixent. Les artistes marocains élargissent toujours davantage la notoriété du Maroc à l'étranger.

Les cultures se rencontrent, s'enrichissent des spécificités. Rencontre Maroc Orient, Maroc Afrique. Les talents marocains sont invités en Europe, au Moyen Orient, en Afrique comme outre atlantique.

Le débat philosophique du dernier Salon du livre de Paris autour de « l'Islam des lumières », entre le Marocain Ali Benmakhlouf et le Sénégalais Souleymane Bachir Diagne, a connu un succès qui s'exporte. Cinéma, arts plastiques, musiques, art chorégraphiques, les créations se densifient des identités et des regards portés.

Des artistes comme Mahi Binebine, qui a vécu à Paris, New York et Madrid, avant de revenir à Marrakech, porte au loin leur création. *Les étoiles de Sidi Moumen* chez Flammarion est adapté à l'écran par Nabil Ayouch sous le titre *Les Chevaux de Dieu en* 2012, après avoir remporté le Prix littéraire de la Mamounia et être traduit dans une dizaine de langues.

Partagé dans cette frénésie de mouvements, le Maroc est une source d'inspirations permanentes et les auteurs les plus traduits, excellent, aussi bien en peinture littéraire qu'en art plastique, à partager largement la vision de leur pays, de ses couches populaires avec leurs aspirations et leurs imaginaires.

« Tout est réalité et fiction à la fois » affirme la sensibilité artistique ; d'ailleurs dans son dixième livre l'auteur de *Le Fou du roi*, « le griot de Marrakech », Binebine confirme en offrant une satire tragi-comique aigre-douce, et revient à la veine autobiographique de ses deux premiers romans. Ce dernier titre, annoncé comme le livre de réconciliation - évoque le parcours d'un père, « bouffon du roi Hassan II, conduit à renier un fils opposant ».

Le roman, riche d'anecdotes sur les mœurs de la cour, est présenté comme un texte en faveur du pardon, « la plus grande des vertus. » A la question de la liberté artistique et de la part biographique de ses récits littéraires, l'écrivain répond par la pirouette emblématique des gens de plume, il est conteur.

Le prestigieux Festival international du Film de Marrakech déplace, (excepté en 2017), les plus grands noms du cinéma mondial, acteurs, réalisateurs techniciens. Les intervenants les plus sollicités répondent présents aux Tables rondes et Master class dirigés par les célébrités intellectuelles internationales, traduites en direct. La richesse des programmes de rencontres assure un auditoire de toute nationalité assorti d'une audience inestimable, enviée par les plus prestigieux homologues et les débats sont dupliqués dans de nombreux pays. A Marrakech comme à Cannes ou à Berlin le cinéma marocain prend une place de choix comme le démontrent les larges débats autour, notamment, de films controversés de Nabil Ayouche qui participe à la dernière rentrée avec son film *Razzia*, au Festival international de

Toronto, choisi pour la présélection des Oscars 2018, dans la section « Meilleur film étranger. »

Une razzia, « *c'est s'accaparer ce qui ne nous appartient pas* », explique le réalisateur. A travers cinq destins qui hantaient le réalisateur depuis plusieurs années, le film raconte un Maroc figé, prisonnier de ses maux. Le tournage à Casablanca, Ouarzazate et dans les montagnes de l'Atlas met en scène plusieurs personnages qui ont pour lien l'instituteur d'un petit village berbère de l'Atlas en 1982. Entre le Maroc des années 1980 et celui d'aujourd'hui, Nabil Ayouch et sa compagne portent à l'écran ces destins entrecroisés dans le Casablanca qu'ils affectionnent tant. Co-écrit avec Maryam Touzani, son épouse, le film se veut féministe et soulève une thématique également en plein écho d'actualité en France ; à travers Salima qu'elle incarne, le réalisateur nous présente une femme désinvolte, à contre-courant de la société marocaine qui l'étouffe.

Le couple de scénaristes se bat dans ce dernier film audacieux pour questionner les mentalités et permet de retrouver ce besoin inévitable de dévoiler la réalité telle qu'elle est, sans fioritures. Le réalisateur a confié prendre du plaisir au travail d'archéologue, de documentaliste lorsqu'il écrit un scénario. Une façon de faire que l'on retrouve chez Maryam, créatrice engagée en faveur de ses semblables, qui écrit en ce moment un long-métrage intitulé *Adam*, évoquant la condition des femmes célibataires au Maroc.

Les questionnement fiévreux et pertinents sont ceux de la création monde, les aspirations et enjeux sont partagés par un public professionnel ou amateur, de toute expérience et de toute origine, nationalités et cultures qui cherche à mettre en commun, dans de multi langues traduites, le rôle de l'artiste, ses ambitions, ses influences ou ses limites.

Toutes les disciplines artistiques se déploient en même temps et avec la même rapidité si ce n'est la même facilité ou ampleur. Les arts plastiques marocains, de plus en plus notoirement accueillis par les galeries et Centre artistiques européens, sont notamment mis à l'honneur par l'invitation de l'IMA qui expose largement les œuvres de Tahar Ben Jelloun en 2017. Le travail de l'artiste présent depuis de nombreuses années dans les prestigieuses galeries parisiennes, italiennes, européennes reçoit une reconnaissance officielle à sa contribution au rayonnement de la peinture contemporaine à l'étranger.

Les talents de Marocains de l'étranger, les rencontres maroco-francaises, prestiges du rayonnement artistique marocain, sont des atouts majeurs de la Diplomatie culturelle. L'impact des plus grands noms de la culture n'est plus à démontrer, la signature des artistes est recherchée par les marques, leurs adresses distinguées de lettres de noblesse, leur fréquentation d'excellence les classent ainsi en catégories mythiques et le jeu de la concurrence, en termes de renommée, concourt à rechercher la présence des artistes.

3. Perspectives : L'amplification monde des voix du Maroc

Que serait la perception du monde et de l'individu sans le choc salutaire des cultures et des savoirs ?

Le rôle des Marocains de l'extérieur quant à la diffusion et la confrontation culturelle est déterminant. Les réseaux sociaux élargissent cette portée que les artistes comédiens, réalisateurs, plasticiens, cinéastes, musiciens étendent hors frontière par des relais d'une diffusion immédiate et illimitée de leur notoriété.

Des modèles, voire des icônes, comme les humoristes Jamel Debbouze ou Gad Elmaleh, offrent, eux aussi, la signature de leur story telling transgénérationnelles, incitative à l'ambition en même temps qu'à l'autodérision et à la libre expression qui confère une enviable audience. Ambassadeurs, ils incarnent de nombreuses aspirations, affichent, sur écran géant, le modèle de réussite, de capital sympathie, d'intégration monde.

Les prises de position des Marocains de l'extérieur sur la société française se font entendre.

De jeunes voix marocaines féminines acquièrent un rapide statut officiel. C'est au niveau du gouvernement français que des écrivaines récemment publiées révèlent leur impact. Leila Slimani qui apporte nettement son soutien à Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle de 2017, pour faire barrage « au déclinisme et à la haine » de Marine Le Pen, devient, le 6 novembre 2017, la représentante personnelle du Président Emmanuel Macron pour la francophonie, afin de siéger au sein de l'Organisation internationale de la francophonie. Souhaitant un plurilinguisme, elle plaide pour la francophonie langue commune.

Sa visibilité d'écrivain est médiatisée dans de nombreux pays, au risque même de polémique ; la sortie en 2017 de son essai *Sexe et mensonges : la vie sexuelle au Maroc*, encensé par l'écrivain Kamel Daoud, est remarqué par la critique et les débats sont lancés. Cette année 2018, elle est la présidente du Prix du Livre Inter.

Les Marocaines francophones s'affirment, d'une même voix, défenseuses de la langue.

Yasmine Chami qui fonde et dirige pendant 10 ans une entreprise de production audiovisuelle propose, à travers des émissions sociales diffusées par la télévision marocaine, une compréhension des enjeux des évolutions de la société marocaine. Elle y aborde avec talent et autorité les questions, entre autres, liées au patriarcat, l'éducation, la place des femmes, l'argent, la sexualité et la transmission religieuse, interrogeant inlassablement le rapport entre normes et réalités.

Migration et développement donnent des organisations pionnières, les Marocains se font acteurs de développement grâce aussi à leur expérience et regard à distance. Des rapprochements, des étayages s'élaborent autour des racines communes. Des grands noms parrainent ou marrainent des actions souvent avec le soutien de l'Ambassade du Maroc en France. Les Marocains de l'extérieur portent des projets, se regroupent souvent en collectif ou associations.

Des bénévoles de mon action humanitaire *Les liens du Sens - Human links*, qui agit depuis 30 ans en faveur des enfants privés de liens, sont déterminés à mettre leur expérience au profit des enfants du monde et des responsables marocaines, comme Souad Meziane Damnée, coordinatrice psychologue en France. Elle n'hésite pas à rassembler les déterminations de ses homologues, à donner ensemble de leur temps, de leur savoir-faire et savoir-être pour dupliquer leur action européenne

afin de soutenir les projets humanitaires marocains. Ainsi notamment, l'action de terrain des femmes, récompensées annuellement à Casablanca par le Prix Femme Sofitel qui soutien leur action de proximité en faveur des priorités de leur quartier, de leur village qui leur sont chers.

L'audience des voix marocaines est régulièrement démontrée par leur retentissement médiatique. C'est dans *Le Monde* du lundi 6 septembre 2010, que Tahar Ben Jelloun écrit une Lettre au président de la République Nicolas Sarkozy, l'invitant à plus de discernement dans ses décisions notamment sur la déchéance de la nationalité et prétend lui rappeler sa position de chef de l'État et l'usage qu'il se devrait d'en faire vis-à-vis des valeurs de la République et de sa constitution.

Avec l'aspiration d'échanges multiples avec le continent africain, c'est un espace transnational qui s'ouvre offrant l'ampleur des richesses humaines, des regards croisés, et toujours plus de Liens et de Sens à tisser. A l'issue de consensus d'élargissements des relations africaines, le Maroc porte sa voix vers de nombreuses ouvertures.

L'extension des salons littéraires est rapide, leur fréquentation s'affirme en constante augmentation et visibilité. Les auteurs en pleine actualité sont rapidement sollicités et la présence des femmes est notable et significative. Maido Hamisultane, primo écrivaine récemment découverte par les Escales, est l'exemple de ces jeunes voix très attendues et est tout de suite repérée et invitée en ce début d'année à la Rentrée Littéraire du Mali à l'intitulé prometteur de rassemblements : « L'humanité est un lien ».

Les Marocains doivent faire preuve de réactivité face à l'intérêt suscité. Les parcours médiatiques comme celui de Mahi Binebine, né en 1959 à Marrakech évoque la souplesse dont les artistes doivent faire preuve; venu à Paris en 1980 pour enseigner les mathématiques à l'université, puis devenu peintre sans éducation artistique à 26 ans, il voyage et s'initie, grâce à ses pairs, à l'écriture. L'artiste protéiforme ne cesse de voyager et de s'inspirer, comme beaucoup de Marocains de retour sur leur terre, il ajoute, après un crochet par New York, une nouvelle corde à son art : la sculpture. Le déploiement des créateurs marocains ne manque pas d'attirer les agents artistiques sur les plateformes monde.

En ces temps de partage et de communication sur les réseaux sociaux, les informations fusent, incontrôlables, la censure n'a plus de sens.

La numérisation, la mondialisation modifient les rôles, accélèrent les enjeux, les emprises.

Si l'irrévérence est la nécessaire caractéristique de la créativité artiste, le blocage des œuvres apparait toujours comme une mutilation de l'expression que déplorent ex cathedra les créateurs à l'exemple récent de l'affaire médiatique autour de Much Loved, film de Nabil Ayouch censuré par le Centre cinématographique marocain qui le jugeait « outrage grave aux valeurs morales et à la femme marocaine », et se révèle, par ce fait même, une atteinte flagrante à l'image du royaume.

Si subsistent, aux yeux des créateurs, d'indéniables forces de résistance réfractaires au progrès, l'ouverture est irréversible et la médiatisation prouve l'intérêt général

accordé aux voix multiples du Maroc saluées par les homologues et les médias internationaux.

Le crédo des Marocains de l'extérieur rejoint, par-delà les frontières, celui de tout artiste et créateur dans la puissance de valeurs suprêmes.

« En définitive, créer, inventer et c'est la justice et la démocratie qui gagnent ».

Chapitre 9
Les expressions artistiques contemporaines des Marocains de l'extérieur
La re-construction d'une nouvelle identité

Moulim El Aroussi

Introduction

L'accès à la citoyenneté des populations marocaines de l'extérieur dans plusieurs pays d'accueil à partir des années 1980 a créé une nouvelle situation sociale jamais vue auparavant. Cette nouvelle donne, qui n'était pas souvent bien désirée par les autorités politiques de leur pays d'origine, a permis l'émergence d'un nouveau Marocain sur la plan politique, social et culturel. Une telle transformation s'est cristallisée par l'apparition du phénomène Beur, né certes en France, mais qui a fini par gagner la majeure partie de l'Europe en très peu de temps. Ce phénomène dont les causes directes ont été politico-sociales, a trouvé dans l'expression artistique le lieu même de son épanouissement.

C'est en l'observant dans le domaine de la création que nous avons cru apercevoir l'éclosion d'une nouvelle identité, ancrée certes dans un legs culturel marocain (la culture des parents), mais qui revêt des aspects tout à fait nouveaux. Pour l'élucider nous avons été obligés d'user d'un arsenal conceptuel, allant du juridique au géopolitique, de l'anthropologique au sociologique ainsi que du philosophique au psychanalytique. Nous avons ainsi procédé à la définition des concepts, replacer le problème dans son contexte historique et politique avant d'analyser les corpus artistiques.

La conclusion est que les Marocains de l'extérieur aujourd'hui, sont d'une autre nature et d'une autre culture. Il s'agit d'une culture qui provient du fond des deux sociétés (celle de leurs parents et celle où ils sont nés), de la marge des deux cultures savante et dominante, et qui trouve son origine dans ce qui pourrait s'appeler la culture populaire. Leur production artistique n'est en dernière analyse que l'expression de leur identité, métisse assumée.

1. Peut-on parler d'une nouvelle identité « culturelle » parmi les Marocains de l'extérieur ?

Est-il permis de parler des Marocains de l'extérieur en tant que groupe homogène alors qu'ils vivent dans une société où ils sont plutôt dilués dans l'ensemble d'une population, sur le plan social aussi bien que géographique? Comment serait-il possible de les soustraire à la société à laquelle ils appartiennent aujourd'hui, de par leur formation, leur culture ainsi que leur statut de citoyen au sein de cette même nation (le pays qui a initialement accueilli leurs parents) ? Comment les regrouper sous la dénomination de Marocains de l'extérieur et parler ainsi de leur culture ? Est-il en notre pouvoir de le faire d'autant plus que le travail de l'école,

de la rue et des médias est tellement fort que notre entreprise semble ruinée à la base.

Il est certes possible de le faire, si nous arrivons à prouver qu'ils sont une minorité bien soudée autour d'un ensemble de symboles solides auxquels ils croient et qu'ils défendent contre toute tentative d'oblitération et d'estompage. Il faudrait par ailleurs que ce groupe supposé (à ce niveau de la recherche) soudé et uni, soit conscient de cela et qu'il s'en réclame publiquement. Nous sommes ainsi obligés de définir la minorité dans son strict sens et la minorité culturelle par la suite.

Qu'est-ce que la minorité ?

Que veut-on dire par minorité ? Il est difficile de définir la minorité humaine sur le plan philosophique. Car pratiquement toutes les définitions se basent sur la règle numérique. Mais on le sait bien, la minorité se sent comme telle quand elle est en quelque sorte exclue de la décision sur le plan économique, politique et culturel. Cette détermination se trouve contredite par certaines réalités, car combien de pays sont (ou l'étaient) régis et gérés par des minorités numériques. L'exemple le plus éclatant fut, jusqu'à il n'y a pas longtemps, celui de l'Afrique du Sud où une minorité de blancs, d'origine européenne, dirigeait un pays d'une grande majorité africaine noire. Faudrait-il donc chercher le concept de la minorité au-delà du chiffre ?,

En fait c'est une question qui a été tardivement traitée au niveau international. Ce n'est qu'à partir de 1980 que la commission des droits de l'homme aux Nations Unies, s'est intéressé à ce sujet suite à une proposition de la Yougoslavie (Deschênes 1978). Hormis les difficultés de dénomination, les Juristes des Nations Unies se sont heurtés à des problèmes historiques et culturels. S'il était plus ou moins aisé de définir les minorités ethniques voire même linguistiques ou religieuses, les minorités culturelles l'étaient beaucoup moins. Le concept de culture étant large et difficile à cerner par la jurisprudence, il n'était donc pas simple de se mettre d'accord sur un concept fédérateur. Les seuls concepts que nous possédons aujourd'hui, sont ceux de minorité des autochtones, minorité linguistique, minorité religieuse et minorité des aubains.

Est-ce que les Marocains de l'extérieur obéissent bien à cette loi dans le sens juridique et sociologique ? Si nous pouvons le démontrer pour leur culte, hérité de leurs parents, nous le pouvons moins concernant la langue et encore plus difficilement par la culture.

Et si on approchait le sens de la minorité de plus près ? Dans le texte du professeur Capotorti qui fut chargé par la commission des droits de l'homme pour rédiger la loi des minorités on lit ceci: « Une minorité constitue *un groupe numériquement inférieur au reste de la population d'un Etat, possédant du point de vue ethnique, religieux et linguistique, des caractéristiques qui diffèrent de celles du reste de la population et manifestant, de façon implicite, un sentiment de solidarité, à l'effet de préserver leur culture, leur tradition, leur religion ou leur langue* » (Capotorti 1971). Mais si certains éléments de cette définition peuvent s'appliquer à une partie des populations issues de l'immigration, il est difficile qu'elle nous aide à comprendre le phénomène que nous essayons d'élucider.

Heureusement que la définition du Conseil Européen est venue, plusieurs années plus tard, (1993), pour compléter et préciser cette définition. « *Un groupe de personnes dans un Etat qui résident sur le territoire de cet Etat et en sont* citoyennes*; entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet Etat; présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques; sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet Etat ou d'une région de cet Etat: sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs tradition, leur religion ou leur langue »*[1].

Nous le voyons bien, cette définition est beaucoup plus large et on y voit apparaitre un certain nombre de concepts qui nous permettront de reconnaitre la communauté qu'on pourrait se hasarder à appeler les *Marocains de l'extérieur*. Trois points importants sont mis ici en exergue : la citoyenneté, la représentativité par le nombre et la revendication d'une identité commune.

Mais voilà un autre problème qui surgit : la revendication sur la base de l'appartenance ethnique (?), linguistique et religieuse est largement partagée par d'autres groupes d'origines différentes. Les Marocains partagent, la religion avec tous les musulmans de la terre, la langue avec une grande majorité des citoyens français d'origine maghrébine ou plus largement nord-africaine ; qu'est-ce qui les différencie et leur donne une identité toute particulière alors ?

Le seul élément que nous n'avons pas encore exploré est celui de la culture. Le Maroc est certes un pays du Maghreb, du nord de l'Afrique, il partage certes un grand nombre d'éléments culturels avec ses voisins de ce qu'on appelle dans l'histoire l'Occident Musulman, à savoir la Tunisie, l'Algérie, la Mauritanie voire même certains pays du Sahel. Mais vu son histoire propre, le Maroc a gardé une certaine autonomie historique qu'il a défendue et qui lui a valu beaucoup d'attaques d'Est aussi bien que d'Ouest mais qui a par contre forgé son exceptionnalisme. Sa capacité d'absorption ethnique, religieuse, linguistique et culturelle a fait de lui un creuset unique dans la région. La géographie est peut-être pour quelque chose mais le fait d'être un lieu de passage entre l'Afrique et l'Europe, d'avoir des remparts de sable, de montagnes et d'océans lui a permis peut-être de se préserver contre les grandes invasions qui pouvaient parfois être dévastatrices.

L'origine de la problématique

Tout ceci ne suffit pas pour en faire un sujet de recherche. Qu'est-ce qui distingue, à première vue, les jeunes marocains de l'extérieur ? Comment a-t-on rencontré le phénomène ?

Quand j'ai eu l'honneur d'avoir à charge le Commissariat Général de la grande manifestation culturelle *Le Maroc Contemporain*[2] à l'Institut du Monde Arabe en

[1] http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=15235&lang=FR

[2] Le Maroc Contemporain, c'est le titre de la grande manifestation artistique et culturelle qui s'est tenue à l'Institut du Monde Arabe à Paris d'Octobre 2014 à Mars 2015 et dont j'ai eu l'honneur d'être le commissaire en collaboration avec J. Hubert Martin célèbre historien d'art, conservateur et commissaire des expositions. Il devint célèbre vers la fin des années quatre-vingt du vingtième siècle par son exposition *Les magiciens de le Terre dont on parlera dans cette recherche*

2014 et 2015, j'ai eu le plaisir de rentrer en contact avec une partie des créateurs marocains de l'extérieur. J'étais appelé à montrer essentiellement les arts visuels, mais le peu que j'ai vu, lu ou entendu, des autres formes artistiques, m'a donné une quasi-certitude qu'une nouvelle vision artistique était en formation dans les milieux des Marocains de l'extérieur.

J'ai ainsi pu découvrir, non sans étonnement, que j'étais devant la naissance d'une nouvelle sensibilité artistique marocaine à l'extérieur. Je remarquais aussi que la jeune création se démarquait par rapport à celle que nous avons connue depuis les années soixante et soixante-dix en France et dans les pays du Benelux plus spécialement. La curiosité scientifique me poussa alors à entamer des recherches auprès des autres communautés marocaines, notamment en Amérique du Nord (le Canada et les Etats Unis), l'Australie, et les autres pays européens (Espagne, Italie et Allemagne). J'ai vite accepté l'évidence que nous étions à l'ère de l'internet et que l'art aussi bien que les autres pratiques, se sont emparé de cet outil pour se faire connaitre à travers le monde. Mes investigations pour l'exposition Le Maroc Contemporain ont apporté un autre élément à ma compréhension du phénomène : les jeunes artistes originaires du Maroc se connaissaient presque tous à travers le monde grâce au Web ; ainsi des réseaux se sont constitués et des échanges se sont établis, ce qui a donné, selon mon hypothèse, une certaine personnalité à cette population disséminée à travers le monde. J'ai découvert en plus qu'ils étaient en contact direct avec leurs concitoyens, les jeunes artistes vivant au Maroc, leur pays d'origine.

La prudence scientifique impose que l'on ne se dépêche pas de tirer des conclusions hâtives et que l'on donne la primauté au terrain.

Eléments de l'hypothèse

Très peu d'artistes de ces générations cherchent à se présenter comme des artistes n'ayant aucune relation avec la culture d'origine[3]. Mais dans les œuvres de la grande majorité on retrouve des éléments de la culture d'origine présentés, transformés et élaborés sous forme de nouvelles œuvres artistiques. Dans les arts visuels, dans la danse, dans la musique, dans le cinéma, dans le théâtre et bien entendu dans l'humour. Beaucoup d'artistes sont nés à l'extérieur et n'ont donc connu le pays de leur parents que :

1-Par les éléments que leurs parents leur transmettaient, contes, histoires personnelles, mythes familiaux, etc. 2- Des éléments glanés lors de leur passage dans le pays (*le Bled*) pendant les vacances d'été, c'est du moins ce que l'on relève aussi bien dans les œuvres que lors des entretiens avec les intéressés.

Tous ces éléments sont recomposés avec ce qu'ils apprennent tous les jours sur leur pays dans la rue, à l'école, dans les médias… Comment arrivent-ils à se forger une personnalité propre ?

Ces artistes sont aujourd'hui les représentants d'une certaine culture marocaine à l'extérieur[4]. Leur statut dans les sociétés d'accueil (de leurs parents), leur situation

[3] Cf. à ce propos l'excellent ouvrage de Michel De Coster, (Coster, 1978)

[4] Il est utile de signaler que certains artistes, d'origine marocaine ont fait circuler qu'ils ne voulaient pas être assimilés à une identité particulière. Je n'ai ni moi ni l'équipe qui pilotait le projet, reçu de déclaration de ce genre mais la presse à fait l'écho des propos dans ce sens.

d'artistes et les éléments de mémoire en question m'interpellent et je ne me suis donc pas empêché de les rattacher à un moment de l'histoire de l'expression artistique au Maroc. Celle essentiellement des années soixante où il était question de reconstituer une identité dite éclatée selon les concepts de l'époque. Nous ne savons que trop bien les risques de l'analogie[5] dans les sciences humaines, mais il n'est question que de l'émission des hypothèses que je compte bien vérifier par la suite.

Retour sur l'histoire

Au lendemain de l'Indépendance du Maroc, les artistes (musiciens, hommes de théâtre, cinéastes, danseurs, poètes, romanciers), les intellectuels (historiens, sociologues, philosophes…) et même les hommes politiques voulaient reformer une nouvelle identité ou retrouver une identité perdue, pour se démarquer de la culture héritée du temps du Protectorat français et espagnol. La question majeure était alors qui sommes-nous ? Nous sommes des Marocains certes, dans quelle langue devons-nous nous exprimer, communiquer, nous adresser au monde ? Le legs colonial était certes une école française (ou espagnole) qui marginalisait les langues locales, qui les stigmatisait comme étant des langues de retard historique, voire barbares. Mais aujourd'hui, au niveau du choix décisif pour ce qui deviendra l'histoire de notre pays, quelle définition allons-nous nous donner nous-mêmes ? Sommes-nous arabes, amazighe, africains, français, espagnoles…? Quoi au juste ? La question ne concernait pas que la langue, mais elle s'étendait à la culture en général : art plastique, musique, cinéma, littérature…

Problématique des aînés

Tiraillés et tenaillés entre ce qu'ils avaient appris et ce qu'ils devaient produire pour une société nouvelle, les artistes vivaient sous une tension très forte. Par ailleurs, toute une philosophie politique locale et régionale dressait une théorie de ce que devrait être le Maroc indépendant. Cette pensée s'articulait autour d'une question fondamentale : Qui est le Marocain ? Les soubassements de cette interrogation supposaient que l'identité du Marocain a été brouillée et qu'il fallait donc la *reconquérir* ou la *reconstituer*. Le Marocain était supposé sans langue (ou avec une langue altérée, tant au niveau linguistique que gustatif), sans image, sans vision…Il fallait rebâtir une *identité* en recomposant les éléments éclatés par le fait de plusieurs décennies de colonisation.

Mais cette vision n'était pas la seule ! D'autres affirmaient que le Marocain avait une *identité*, une et seule ; seulement elle était en veilleuse, elle fut voilée, déformée, dévoyée par la domination coloniale ; il suffisait donc de la redécouvrir, de la reconquérir. Cette direction de pensée ne se limitait pas uniquement à indiquer le chemin mais elle présentait le modèle. L'identité qu'elle proposait était *arabo-*

Signalons que la présente étude ne s'occupe pas des artistes qui pourraient exister dans les pays africains, en Asie et dans le Monde Arabe. Si en Egypte plus particulièrement existe un important nombre de musicien(ne)s, d'actrices et d'acteurs, il nous a semblé qu'ils ne répondaient pas à notre problématique du fait qu'ils travaillent en tant que professionnels avec des compositeurs, des producteurs ou des réalisateurs égyptiens et n'élaborent pas une culture qui reprend en charge des éléments de la culture des parents. Par ailleurs ils sont privés du terreau culturel que fournissent les populations d'origine marocaine aux jeunes des grandes cités européennes.

[5] Cf. à ce propos l'excellent ouvrage de Michel De Coster, (Coster, 1978)

islamique. Mais comme cette pensée avait des prolongements politiques aussi bien dans le passé que dans le présent du Maroc indépendant de l'époque, elle a du coup éveillé toutes les résistances et les craintes possibles. Cette pensée constituait le fondement même de l'idéologie des partis nationalistes. Elle tournait autour de l'idée de *salaf*, ancêtre, et fut élaborée en dogme : *salafisme*. Née en Orient, elle fut d'abord reprise en charge par un grand théologien marocain, Abu Chouaib Adukkali, puis par Moulay Larbi Alaoui et enfin par Allal El Fassi. Ce dernier s'efforcera de l'asseoir en véritable idéologie avec à l'appui un projet de société. Aussi et à chaque fois que le problème du retour à la tradition arabo-musulmane était posé on pensait au *salafisme* et par conséquent aux partis politiques qui en ont fait leur idéologie. La sensibilité politique bloquait tout débat. En fait, tout cela se réduisait à des schémas figés : tout ce qui se réclamait de l'arabité était citadin et tout ce qui revendiquait l'islamité était rattaché au *fiqh* et à la sclérose. Or aussi bien l'arabité que l'islamité, qui ont gouverné le monde arabe pendant des siècles, n'ont mené qu'à la débâcle, la décadence, et la sclérose et de ce fait elles endossaient les causes de l'invasion étrangère et de la domination coloniale selon des parties adverses. D'un autre côté aussi bien l'arabité que l'islamité n'offraient des éléments susceptibles de développer la création artistique, bien au contraire et selon une certaine vision, elles la réprimaient tout en la taxant d'hérésie, *bid'a*.

A cela s'opposait une autre vision qui revendiquait une *identité* aussi propre, aussi limpide que la première. Les défenseurs de cette forme d'*identité* demandaient eux aussi à ce que cette identité soit nettoyée et débarrassée aussi bien de la pensée occidentale dominante que du joug arabo-islamique. Il s'agissait de l'identité *Amazigh et africaine*. Cependant dans les deux directions de pensée, les uns avaient un soubassement philosophico-historique, l'orientalisme littéraire et philosophique en l'occurrence, pendant que les autres puisaient leurs concepts dans l'anthropologie et l'ethnologie coloniales. Ils étaient toutefois d'accord sur un point : le refus absolu de l'Occident dominateur et de la France coloniale en particulier. Ceux qui défendaient l'arabité et l'islamité se tournaient plutôt vers Damas, le Caire et Bagdad et se faisaient savants dans la littérature arabe classique et moderne en s'inspirant notamment des œuvres orientalistes, alors que ceux qui défendaient l'amazighité et l'africanité du Maroc versaient dans la littérature coloniale et s'appuyaient sur la France humaniste. On leur reprochait souvent ce goût. Pour résumer, les uns étaient *arabisant* et les autres *francisant.*

C'est là où le mouvement créé autour de la revue *Souffles*[6] a innové. Contrairement aux clivages, il a plaidé pour une *identité plurielle*. Basée sur la diversité culturelle.

Les mêmes préoccupations qui n'étaient pas uniquement marocaines mais algériennes et tunisiennes aussi[7] allaient être transplantées en Europe, notamment

[6] *Souffles*, est une revue qui a commencé par regrouper autour de Abdellatif Laâbi, poète et militant marocain, un groupe d'hommes de lettres maghrébins d'expression française à la fin de l'année 1966 avant de devenir bilingue et changer de direction en devenant une revue politique d'extrême gauche. Après le premier numéro le groupe a vu se joindre à lui des écrivains dans les deux langues, des plasticiens, des cinéastes, des historiens, des sociologues…En peu de temps elle est devenue un vrai carrefour de pluri-culturalisme au Maroc et au niveau de tout le Maghreb. Elle fut interdite en 1972.

[7] Il faut noter que le Maroc, était à l'avant-garde de ces débats : sur le plan artistique les artistes maghrébins ont repris à leur compte tout le travail plastique de la peinture de l'artiste marocain Ahmed Cherkaoui et l'Ecole de Casablanca. En histoire l'œuvre d'Abdellah Laroui faisait

en France et en Belgique pour des raisons linguistiques, mais surtout que c'est là où se trouvait le plus grand nombre des populations d'origine maghrébine. Or la population immigrée étant quasiment analphabète, les intellectuels partis dans leur majorité du pays, prenaient souvent la parole à sa place. Driss Chraïbi, Tahar Benjelloun, puis d'autres sont venus s'installer après. Il a fallu attendre l'émergence du phénomène *Beur*, (nous nous y arrêterons plus bas) pour commencer à avoir une production qu'on pourrait qualifier de *métissée*[8]. La population marocaine de l'extérieur commença alors à avoir sa voix propre. La jeunesse inaugure les contours d'une personnalité culturelle et intellectuelle du Marocain de l'extérieur.

Voilà ce qui pourrait donner l'impression que cette jeunesse se définit autrement que ses aînés. Elle se présente au monde selon d'autres paramètres. C'est ce qui fut appelé une *nouvelle identité, ou la reconstitution d'une nouvelle identité*. Mais comme elle le présente par le biais de la production artistique et culturelle il est peut-être juste d'y entrevoir une identité différente autrement faite que celle des parents.

2- A propos de quelques concepts : Identité, jeunesse, culture, mémoire

A ce point de l'analyse, il semble qu'il devient difficile d'avancer avant de définir un certain nombre de concepts. Que veut dire identité et que veut dire jeunesse ?

L'identité

Il est certes difficile de trouver une définition exacte et définitive à l'identité et à l'identique. Il est souvent plus aisé de les rapporter à leurs contraires : la différence et l'altérité, le différent et l'autre. Ainsi serait-il peut-être possible de préciser leur signification. D'autant plus que les champs aussi bien scientifiques que conceptuels qui les concernent sont des plus larges : logique, métaphysique, psychologie, anthropologie, voire même biologie. L'identité des humains, ou des êtres de la nature, ainsi que des actions humaines changent de sens selon des dispositions, des milieux ou des approches…A la question Qu'est-ce que ? On ne donnera pas la même réponse qu'à la question Qui ? Depuis la naissance de la métaphysique la question de l'identité fut posée. Elle est même dans la logique l'un des termes les plus importants des principes de la pensée. Elle est bien entendue schématisée par la fameuse égalité tautologique A=A.

Mais vue sous cette formule vide, elle peut donner à croire qu'elle est vraie, or il suffit de mettre à la place du A un être physique, vivant, changeant sans cesse que la formule logique soit ruinée. « J*e suis certes marocain mais ma détermination par la terre, le passeport, la religion familiale, tribale ne suffit pas à me rendre l'égal (l'identique) d'une manière adéquate à un autre être physique portant les mêmes caractéristique*s. ». De là l'introduction des concepts fondamentaux de la *Différence* et de la *Diversité* que le législateur marocain a finement introduit dans le préambule de la Constitution de 2011. De ce fait, le Maroc devient ce cadre large qui contient et retient en son sein toutes les différences culturelles : « *Je suis*

figure d'école. En sociologie et anthropologie la pensée d'Abdelkébir Khatibi sur l'altérité était largement adoptée dans le trois pays, sans oublier la révolution musicale de Nass El Ghiwane et le théâtre avec Seddiki. Et enfin l'expérience de la revue Souffle, dont le travail a été un vrai manifeste de la nouvelle culture post-coloniale dans les pays du Maghreb.

[8] Cf. plus bas

Amazighe, Arabe, Africain, Musulman, Hassani, Andalous, Hébreux, voire même Romain, Européen… ». C'est la synthèse de cette culture que je transporte par-delà les frontières, et que je ne cesse de transmettre, qui fait de moi un Marocain.

Comment peut-on dire alors que les jeunes Marocains, issus de l'immigration ont adopté ce modèle de Marocain ? Mais de quelle jeunesse parle-t-on ? Comment la définir ?

La jeunesse

L'intérêt pour la jeunesse est relativement récent dans nos sociétés. Il est né avec les difficultés que connurent les banlieues dans les grandes cités européennes peu de temps avant les années quatre-vingt du vingtième siècle. Il n'est donc pas étranger à notre sujet ? L'intérêt qui était porté depuis le 19ème siècle à l'enfance comme garantie de l'avenir se porta aussi sur la jeunesse. Mais la sociologie n'avait jamais sculpté de concepts précis pour cette catégorie sociale. Il y a certes des difficultés à la cerner du fait que la jeunesse est un âge transitoire vers l'âge adulte et que le monolithisme dans l'approche de ce genre de phénomène c'est ce qu'il y a de moins sûr. Mais :

« *Au-delà des facteurs purement biologiques, on peut mettre en avant des similitudes de comportements. D'après Vincenzo Cicchelli (2010), on assiste à une plus grande autonomisation des jeunes vis-à-vis de la société des adultes sur le plan des goûts culturels (dans leurs choix musicaux et vestimentaires notamment), et de la vie intime (dans le domaine des relations sentimentales et sexuelles). Cette prise d'autonomie a été favorisée sans doute par une transformation profonde de la socialisation familiale (en particulier au niveau de l'exercice de l'autorité parentale), par l'importance grandissante prise par le groupe des pairs au niveau de la régulation des conduites individuelles. La montée des cultures adolescentes a été favorisée par un plus grand accès à des produits de grande consommation, toujours plus diversifiés »* (Recours 2012).

Ce que l'on peut retenir d'une telle définition c'est que les jeunes se démarquent par rapport à leurs parents, se forgent une culture propre. On peut bien parler d'une société de jeunes. Mais dans ce cas comment pourrait-on parler d'une jeunesse marocaine de l'extérieur si elle n'adopte pas la même culture que les aînés ? Si elle appartient exclusivement à la société des jeunes des grandes cités européennes *branchée* sur la consommation et les réseaux sociaux ? Peut-on dans ce cas-là parler d'identité culturelle en la rattachant ne serait-ce qu'un tant soit peu à la culture marocaine ?

Mais peut-on ainsi parler d'identité, de culture, sans revenir une fois à la définition des concepts ? Si je me suis arrêté sur le concept de jeunesse, et d'identité il va falloir définir ou redéfinir celui d'identité culturelle à la lumière du nouveau concept. Nous aurons alors par la suite à voir comment expliquer le phénomène observé chez les jeunes artistes que j'ai présentés au début de cette recherche. Nous verrons par la suite si d'autres concepts demanderont à être élucidés à travers l'analyse.

L'identité culturelle

La question de l'identité culturelle est l'une des plus épineuses dans les études des cultures et des mentalités. S'il est difficile de définir une identité par le fait qu'elle soit en mouvement continu, il est encore plus difficile de définir la culture. La culture peut être définie comme l'ensemble des langues des savoirs, des arts, des croyances, des valeurs, des traditions, des institutions, et les modes de vie que partage un groupe et qui donne un sens à l'existence des individus et leur développement au sein de ce même groupe. De là la difficulté de fixer une définition figée pour telle ou telle culture vu que les composantes dont on vient de parler sont en constante re-formulation et transformation aussi bien sur le plan interne qu'externe. Cette définition complique notre tâche car parler d'une identité culturelle dans le sens de la conformité à un modèle se voit ruinée à la base.

La culture

En fait, l'on a commencé à parler des jeunes issus de la communauté maghrébine à partir d'un phénomène culturel. La société française, plus particulièrement, a vu naitre en son sein, la montée d'une volonté d'affirmation de groupes de jeunes personnes qui se reconnaissent par leur appartenance à la culture *Arabe*. De là Beur[9].

Les jeunes de cette génération ont affirmé leur identité à travers plusieurs prismes. Mais le trait le plus important de leur lutte s'est concentré autour de la résistance et de la reconnaissance (Cesari 1992). Il est sûr que cette lutte ne fut pas que culturelle ; ses facteurs déterminants étaient le plus souvent économiques, une lutte pour trouver une place dans les échelons de la société ou contre les processus de discrimination comme facteur décisif de révolte ou de conformité aux normes imposées. Car ce que les conditions sociales ont fait pour que ces populations se trouvent exclues dans des ghettos était vu par les nouveaux citoyens de la France comme une injustice. Le fait d'avoir été « empaquetés » dans des cités, a permis aux jeunes de se retrouver et de se forger une identité propre et affirmer ainsi leur différence. Or quels étaient les éléments mis à leurs disposition, aussi bien par les parents que par l'école ? Pour ceux qui vivent en France, l'école ne leur offrait que ce qu'elle offrait à tous les citoyens de la république : un enseignement laïc qui ne tient pas compte (ou qui s'interdit d'en tenir compte) des origines communautaires. Les parents par leurs situations sociales ne leur offraient, dans leur grande majorité, qu'une culture de leur pays d'origine, orale rudimentaire (ou ce qu'il en restait après tant d'années de vie à l'étranger). Une culture qui ne leur servait en rien par rapport à la promotion sociale et la lutte effrénée dans un monde capitaliste. Elle les maintenait au contraire dans l'exclusion.

L'identité culturelle, sous le signe de la double culture

Les jeunes ont donc bâti leur propre personnalité à partir de cette différence culturelle. L'effort de l'école des pays d'accueil dans le but de les intégrer, les assimiler dans la ressemblance avec les autochtones, était souvent ressenti comme

[9] Le dictionnaire de la langue française, Robert définit ainsi le mot beur « *Personne née sur le territoire français dont les parents sont des immigrés maghrébins*. » L'étymologie de ce terme est le *verlan* c'est à dire inversement de l'ordre des syllabes. Ainsi Arabe (a-ra-beu) a donné (beu-ra-a), mais par souci de contraction l'on a sculpté beur.

une violence, car perçu comme une volonté de les pousser à renier leur culture et donc à *trahir* les parents. D'autant plus qu'un certain discours surtout de la gauche se développait et soutenait le respect de la différence culturelle.

Mais, faudrait-il le souligner, « *Le discours sur la différence culturelle se développe, au fur et à mesure que les véritables différences culturelles s'estompent, ce discours devient pour le groupe qui en est porteur un outil de négociation avec les instances de pouvoir*. »(Ibid.). C'est ainsi que la culture alternative que proposaient (ou opposaient) ces jeunes à la culture dominante qui tendait à les assimiler était une culture métisse[10] dans le sens où elle était une culture de dominés qui cherchaient à s'émanciper de cette situation.

Le métissage culturel et artistique ou inter-culturalité sont des concepts/outils pour la recherche. Toutes les théories élaborées à propos des minorités culturelles ont trouvé racine d'abord dans les sociétés nord-américaines. Des études sur les communautés des noirs aux Etats Unis ou les haïtiens émigrés et installés dans différents Etats du Canada. Ce n'est que tardivement que ces problèmes se sont posés à nos sociétés et aux sociétés européennes où se sont déplacées les Marocains après l'indépendance. Les artistes objet de la présente étude ont grandi dans des espaces culturels doubles, inter-culturels et métisses.

Sur ce point, il est évident que saisir l'expression artistique et culturelle de cette minorité équivaut à la saisie de l'âme de ce qui les lie. Car si l'on dit de la religion qu'elle est le ciment qui lie les communautés, les cultures le sont encore plus car elles touchent toutes les parties du corps. Ce n'est qu'en transformant la religion en culture que l'on arrive à en faire un lien social à travers la culture

C'est la culture qui donne une existence à une nation. Une identité se forge à travers le temps et grâce au travail quotidien et inlassable des femmes et des hommes qui créent la culture d'un peuple. Ces mêmes femmes et ces hommes qui créent les sensibilités, les goûts…Les Marocains de l'extérieur peuvent porter plusieurs nationalités mais gardent jalousement, ce parfum qui les lie au pays, à leur culture. Les enfants des générations n'ayant jamais vécu au Maroc le *bled*, (comme ils l'appellent), n'ont reçu que la saveur de la culture de leurs parents. Quelque chose qui transparait aujourd'hui dans les expressions artistiques de tous genres, dans l'humour, le cinéma, les arts plastiques, la danse et la musique. Trouvés entre une culture qui ne les accueille pas souvent avec souplesse, et la culture des parents qui leur parait souvent en déphasage avec le temps, ils se mettent aujourd'hui à reconstruire une autre culture qui les distingue des uns et des autres sans pour autant nier leur origine. Aussi bien de celle du pays d'adoption que celle du pays de l'origine de leurs parents.

Afin de soutenir les propos ci-haut avancés, il serait utile d'exposer et d'analyser les productions artistiques des nouvelles générations ; *la jeunesse*. Mais ne faudrait-il pas préciser que si pendant des décennies, les œuvres artistiques

[10] Le terme vient à l'origine du latin *mixtus*. Il fut utilisé pendant la période de la conquête des Amériques par les Portugais et les Espagnoles pour désigner les descendant(e)s des unions entre des personnes appartenant à deux peuples. Les métisses étaient en fait mal vu(e)s par la société car n'appartenant réellement ni aux Européens ni aux peuples dominés. Mais aujourd'hui le terme reprend de la valeur et désigne une culture nourrie, enrichie par des apports de différents affluents.

(surtout littéraires) se sont penchées sur la critique de l'autre, ou la restitution de la culture d'origine, il semble que les nouvelles générations, surtout dans le domaine du spectacle, du son et de l'image tentent une autre forme de production. Ils ne se posent plus le problème de l'altérité de la même manière que leurs aînés mais tentent de construire une nouvelle identité avec un matériau métissé ou recomposé. Une identité construite à partir de plusieurs éléments, en apparence contradictoires, au point où l'on serait tenté de parler d'une mémoire éclatée.

La mémoire éclatée

Cette problématique fut, comme il a été signalé plus haut, exportée en Europe par des écrivains tels que Tahar Benjelloun, Abdellatif Laâbi, Mohammed Khaïr Eddine, et bien d'autres. Mais aussi par des Algériens et des Tunisiens voire même d'autres africains. Ce fut le trait de la culture des peuples anciennement colonisés…Il s'agissait d'une attitude plaintive ou agressive selon les situations ou les auteurs, qui voulaient faire endosser tous les maux de leurs peuples à l'ancien colonisateur. Ils voulaient le faire, mais sur le sol même de ce dernier, dans sa langue, avec les arguments de sa culture[11]. Ces écrivains étaient les porte-parole de toute une civilisation et une population qui souvent ne les connaissait même pas. Ils la présentaient comme une population exilée de son pays, déracinée de sa culture et de sa langue. Cette posture grave et à la limite du dramatique, n'allait pas être reprise en charge par les jeunes *beur* au moins pour deux raisons :

1-Ils n'appartiennent pas à la même génération que ces auteurs, ni aux mêmes conditions historiques et n'avaient pas les mêmes idéaux.

2-Ils se sentaient, et ils se sentent toujours, des citoyens à part entière, et croient qu'il est de leur devoir de lutter pour *décrocher* leurs droits et ne pas se contenter de présenter des doléances.

Aujourd'hui c'est dans l'humour et la bonne humeur que cela se dit ; cette jeunesse fait partie de ces peuples mais porte en elle une partie du Maroc. Les anciens mettaient une barrière entre eux et l'Autre, ceux-ci font partie de cet Autre et sont conscients d'exister dans un milieu qui revendique la pluralité et la différence constructive.

3. Les arts et la reconstruction de l'identité

La musique

Il existe deux genres de musiciens, ceux nés sur place ou ayant émigrés tôt en Europe ou vers les Amériques et ceux qui ont émigré tout en étant déjà des musiciens. Les musiciens nés à l'extérieur du Maroc ont commencé à s'initier à la musique de la culture de leurs parents en adoptant le *Raï*[12] avant de passer au

[11] Kateb Yacine, dans "*La langue française est mon butin de guerre*", voulait préciser qu'elle n'était pas un cadeau de la colonisation française

[12] Le *Raï*, est un genre musical traditionnel de la région frontalière entre l'Algérie et le Maroc. Vers le début des années quatre-vingt du vingtième siècle, il se modernise en s'imprégnant du style Funk, Reggae, Pop et Rock, émigre en France, adopte le français comme langue de paroles et devient pendant un moment le mode d'expression musicale de la jeunesse issue de l'immigration.

Rap[13] et d'autres musiques nouvelles. Les seconds, ceux nés dans le pays avant d'émigrer, développent une musique ancrée dans la tradition marocaine du pays.

- *Redone et French Montana*

Les deux musiciens vivant aux USA sont connus à l'échelle internationale, mais ils ne sont pas dans la dimension *beur* comme le sont ceux qui vivent en Europe ou au Canada, car le milieu dans lequel ils évoluent échappe à la logique post-coloniale, il est surtout imprégné de la culture négro-africaine. Redone est musicien et compositeur célèbre au niveau mondial, il est aussi producteur. Quant à French Montana, il est tourné vers la culture africaine.

- *Najib Cherradi*

Cherradi est un sociologue de formation, journaliste et plasticien, il quitte le Maroc et s'installe en Hollande. Il développe une musique qu'on pourrait qualifier d'universelle, mais sa force réside dans le fait qu'il est formé à l'école de la musique andalouse et du *malhoun*. Sa connaissance de la musique arabe, et celle de l'extrême orient lui donne la force de voyager et de naviguer aisément dans les *maqam* du chant et de la musique sans perdre la sève fondamentale de sa formation de base.

Il est le fondateur du célèbre groupe Washm qui s'est fait connaitre d'abord en Hollande et en Belgique avant de trouver audience dans tout le monde arabe. Sa musique est tellement ouverte qu'elle intègre des musiciens de tout bord et de toutes les traditions : (des pakistanais, des iraniens, des latino-américains, des maghrébins…). C'est un véritable laboratoire du métissage et de l'altérité.

- *Amel Bent*

Dans ses chansons elle livre la philosophie dont nous parlons. Aucune concession au niveau de sa situation, aucun complexe à vivre en tant que *beur*. Voilà ce qu'elle déclare dans son clip officiel intitulé M*a philosophie*: "*Je n'ai qu'une philosophie : être acceptée comme je suis malgré tout ce qu'on me dit, je reste le point levé, pour le meilleur comme le pire, Je suis métisse mais pas martyr, j'avance le cœur léger*…". Une chanson qui selon nous résume le point de vue de toute une génération de *beur*. C'est ce qui devient encore plus clair dans l'humour, le cinéma et les arts visuels.

L'humour

C'est dans l'humour que les jeunes créateurs marocains se sont d'abord distingués. Maîtrisant le français aussi bien savant que populaire (grâce souvent à la formation théâtrale dans les quartiers périphériques), ils arrivent à attirer l'attention d'une grande partie de la population. Leurs thèmes favoris sont la vie quotidienne. Comme il a été précisé plus haut, la culture des « immigrés » était surtout importée du pays, *le Bled*. Une culture qu'ils arrivaient difficilement, ou pas du tout, à partager avec leurs concitoyens des pays d'accueil, leurs camarades

[13] Le *Rap*, est un genre d'expression vocale souvent accompagnée de musique. Il nait au milieu des années soixante-dix du vingtième siècle dans les ghettos des Etats Unis et s'affirme comme mode d'expression contestataire. Il est bien visible pourquoi les *beur* ont adopté ce mode d'expression artistique.

de classe ou même leurs voisins. Depuis le phénomène *Beur* l'on s'est trouvé devant une culture née en Europe, appartenant à une jeunesse européenne mais d'origine immigrée.

Exactement comme à l'époque de la décolonisation, les jeunes européens (surtout francophones) d'origine marocaine, se sont mis à opposer leur propre cultures (cachée, non acceptée, occultée car on la vivait dans les maisons jusqu'alors) à une culture européenne officielle, dominante…Le corpus analysé de Jamal Debbouze, Gad El Maleh, Yassine Belattar, Redouane Harjane, Haroun…et bien d'autres en France ; Rachid Badouri et Neev Bensimhon au Canada…le montre bien.

Il est étonnant de voir, qu'à certains moments tous les humoristes, commençaient à relater, sur scène, leur autobiographie où ils parlaient de leur enfance et de leur jeunesse. Ils essayent de mettre, l'un en face de l'autre, les deux modes de vie : européen de souche et européen d'origine marocaine. Cette démarche allait décomplexer une grande partie de la jeunesse issue de l'immigration ; faire éclater la différence tel semblait avoir été le mot d'ordre de cette culture naissante.

- Thèmes de l'humour

C'est souvent à l'école que les scènes se passent, le père qui arrive à la réunion des parents ou pour une entrevue avec un enseignant et qui se met à parler en français qu'il croit maîtriser. L'enfant est confus, couvert de honte mais il s'agit de son père, de sa culture…de ses origines. L'école n'est que l'élément le plus simple dans cette relation au père et à la mère, car après la scolarité et l'engagement dans la vie active, les jeunes se trouvent face à un autre problème beaucoup plus compliqué : la mixité au niveau du mariage ou tout simplement au niveau de l'amitié. Les parents fiers de leur culture, le père croyant bien parler français se hasarde à construire des phrases où le sens des mots prend des tournures hilarantes : *elle est humide ta copine*…pour dire qu'*elle est timide* (Rachid Badouri). Ou encore la différence flagrante entre l'éducation des enfants : Laurent est puni par une privation du dessert et Djamal Debbouze est menacé de grosse punition, il recevra un coup qui fera de lui le premier marocain à aller sur la lune (voir surtout l'excellent spectacle sur la présentation de la famille de sa femme à sa propre famille)[14].

Dans le travail humoristique de Neev Bensimhon, marocain né juif, de mère française l'accent est surtout mis sur l'identité multiple : il est marocain, français et né au Québéc;…L'essentiel est le retour sur cette culture qui fut longtemps mise en cachette sous terre et qui revient aujourd'hui avec force sur la scène. Les africains lui reprochent de renier son africanité, les arabes son arabité, les français font de même, mais lui, regarde tout cela comme une richesse, il est tout à la fois, tout en restant marocain dans le fond. Il rêve en marocain, se distrait en marocain…vit la vie en marocain comme il le dit lui-même.

Le cinéma

Le cinéma raconte et met en scène, il ne s'agit pas uniquement, comme dans l'humour, de flashs, de tournures ou de métaphores pour faire rire et faire réfléchir,

[14] Tout Sur Jamel 2011 HD x Tout Sur Jamel 2011 HD, spectacle entier. Cf. le line sur Youtube: https://youtu.be/CDpJfp_tmuc

mais de reconstituer une vie, avec des personnages, des dialogues ou mêmes des objets et des personnages tirés directement de la réalité. Cela nous donne l'impression qu'il s'agit réellement des points de vues de plusieurs personnes et non pas une seule, celle du cinéaste. Le cinéma donne l'impression que la société entière parle. L'analyse qui suit traitera de trois cinéastes représentatifs de la problématique. Ceci dit les œuvres de Mohamed Thara, (France), Jawad Ghalib, (Belgique), Simo Ezoubeiri, (USA), ont été prises en compte aussi.

- *Ismael Farroukhi:*

Cet élan de réconciliation avec la culture du père et sa prise en charge se cristallise bien dans le cinéma. Le film de Ismael Farroukhi *Le Grand Voyage* où le beur, n'ayant en apparence aucune relation avec la religion ni même avec la foi, est obligé d'accompagner son père à la Mecque pour effectuer le pèlerinage. Le réalisateur choisit délibérément de faire faire le voyage à ses héros en voiture. Les deux voyageurs traversent des contrées inconnues et le fils ne cesse de se poser la question sur les raisons de ce voyage. Le père, comme tout père maghrébin, surtout dans l'image qu'en donnait la littérature maghrébine post coloniale d'expression française, est silencieux, grave et sévère. Le fils parle en français, le père répond en arabe, ou par un long et inexplicable silence. Deux cultures, deux mondes, deux approches de la vie. Aucune relation en apparence ; mais quelques chose lie le jeune à ce vieillard qui marche obstinément vers un lieu inconnu. Le voyage les conduit à travers les Pays des Balkans, la Turquie, la Syrie avant d'entamer la marche vers les lieux saints en foulant le désert de l'Arabie Saoudite. Pendant que le père s'acquittait de ses devoirs religieux le fils était occupé à vouloir rentrer chez lui. Enfin le père montre une gratitude et remercie le fils de l'avoir accompagné. En arrivant à la Mecque, le père part en compagnie des pèlerins, pour le *tawaf* mais ne revient pas le soir.

Le fils commence alors la recherche du père et on sent monter en lui ce lien qui est resté jusque-là inexprimé. Il se mêle à la foule des pèlerins, et retrouve l'instinct de l'appartenance. Dans la morgue enfin, il découvre le cadavre de son père, s'écroule et s'allonge en sanglots aux côtés de la dépouille. Il participe à la purification du corps (lavage). Il se ré-approprie le père, mais il s'agit en fait du *Père symbolique* de la culture de soi. Il va recevoir son père, mort en cadeau, après l'avoir enterré il ne ramène avec lui que le souvenir (la mémoire) à travers laquelle il va se redécouvrir et découvrir la culture du père, sa religion mais prise ici dans le sens de la culture et non pas uniquement en tant que culte ni dogme. Le film prend fin avec une chanson Ode de l'amour, un poème du grand soufi andalou, Ibn 'Arabi.

- *Houda Benyamina:*

Issue d'une famille marocaine en France, Houda Benyamina apprend le cinéma dans des ateliers de quartiers. Après avoir réalisé des courts métrages, elle produit son premier long métrage qui fut positivement reçu par la critique et la presse. Elle réussit même à recevoir le César du meilleur premier film, *Divines*.

Il s'agit d'une autre image de la jeunesse issue de l'immigration de ses tendances et de ses réalisations donnée par le cinéma. Dans *Divines*, Houda Benyamina fait une incursion dans les bas-fonds des banlieues et des cités en France. Un lieu dont

les médias ne donnent souvent qu'une image négative de voitures qui brûlent, de jeunes qui s'affrontent avec les forces de l'ordre, et de la folie de gens de quartiers défavorisés qui vouent une animosité sans merci à l'ordre et à l'Etat. Dans ces milieux les uns réussissent leurs vies en s'intégrant dans la société qui a accueilli leurs parents et qui les a vus naitre, d'autres refusent tout, même la culture et la religion de leurs parents, choisissent la délinquance comme issue à leur problème et donnent un autre sens au rêve et à la réussite.

Houda Benyamina choisit de traiter ce dernier cas de figure et s'essaye à montrer qu'il n'est pas radicalement raté. Dans son personnage principal, Dounia, une *beur,* elle concentre toutes les contradictions : adolescente, avide d'argent et de réussite sociale facile, elle intègre un groupe de dealers. Elle encourage sa meilleure amie Maïmouna à s'engager avec elle dans le même projet. A travers le film on découvre la férocité de Dounia mais en même temps son amour et son dévouement pour son amie, surtout quand à la fin Maïmouna périt dans un incendie et l'héroïne du film est prise par une mauvaise conscience terrible et se rend compte que son entreprise n'était pas la solution adéquate.

- *Jérôme Cohen Olivar*

Après un séjour aux Etats Unis où il fait des études de cinéma, ce jeune casablancais rentre au Maroc pour sonder les mystères d'une identité qu'il croyait avoir perdue. Il commence par réaliser un long métrage, Kandisha où il interroge une partie de la mémoire collective marocaine commune à toutes les communautés abstraction faite de leurs croyances ou de leurs cultes. Mais il devait se pencher sur sa spécificité en tant que Marocain né dans une confession judaïque et une culture hébraïque.

Ce fut alors le sujet de son deuxième long métrage, *L'orchestre de minuit*. Mais comme par hasard il s'intéresse, à l'instar de son concitoyen Ismael Farroukhi, au voyage. *L'orchestre de minuit* traite de l'histoire de Marcel Abitbol, célèbre musicien et directeur de l'Orchestre de minuit dans les années cinquante et soixante du vingtième siècle à Casablanca, qui en 1970 décide de quitter le Maroc pour Israël. Cette blessure qui ne quitte pas beaucoup de Marocains juifs (la réalisatrice Simone Bitton, l'écrivain, Edmond Amrane El Maleh, la grande chanteuse populaire Zahra El Fassia…et tant d'autres) allait être rouverte par ce jeune cinéaste.

Le film prend comme point de départ, l'inattendue décision de Marcel Abitbol, comme il l'avait fait trente ans auparavant, de revenir dans son pays natal le Maroc après un long séjour en Israël ; Il demande à son fils Michaël, qui vit aux Etats Unis, de venir le rejoindre à Casablanca. Le fils ne comprend pas cette décision, mais il rejoint son père. Au lendemain de l'arrivée de Michaël, Marcel meurt et le fils n'a pas de réponse à sa question. Il lui fallut aller la trouver auprès des anciens compagnons de son père. Il le fait en s'appuyant sur ses souvenirs de petit enfant à Casablanca avant son départ définitif du Maroc.

La reconstitution de la mémoire de Marcel Abitbol n'est en fait que la reconstitution de la mémoire du cinéaste lui-même, Jérôme dont la personnalité aujourd'hui, tout en étant américain, ne perd rien de la marocanité profonde qu'il partage avec tous les anciens amis de son père.

Le théâtre

A propos du théâtre nous avons préféré donner la parole à Fettah Diouri, homme de théâtre installé en Allemagne. Il revient sur sa relation à la culture d'origine et son rôle dans la formation de sa personnalité actuelle.

« *Ma personnalité a été marquée par le quotidien et la culture de mon pays le Maroc. Le bagage culturel que j'ai ramené avec moi ne m'a jamais quitté. Mes connaissances personnelles et professionnelles sont le capital qui m'a aidé à affronter les difficultés et les obstacles que j'ai rencontrés dès mes premiers jours en Allemagne.*

Ma perception de la vie dans tous les domaines est fortement imprégnée de mon imaginaire marocain. La gestion du temps ; l'organisation de l'espace et l'appréciation de mes relations avec les autres. Je découvre que je reste marocain quand je salue, je mange, quand je me présente aux autres, bref quand je vis.

Loin de mon pays, j'éprouve un sentiment de nostalgie et d'isolement. Involontairement, je sens un besoin d'approfondir la connaissance que j'ai de ma propre culture marocaine. J'enrichis mes connaissances afin de pouvoir expliquer mes actes et paroles, à moi-même d'abord, aux autres ensuite.

La vie à l'étranger, en plus de son charme et de ce qu'elle peut avoir comme impact sur moi et sur mon avenir, est une occasion unique pour moi… je suis certes transformé mais profondément enrichi et cela se ressent sur mon travail d'homme de théâtre. »[15]

Les arts visuels

Il est quelque chose qui retient fortement l'attention de l'observateur, c'est le fait que lorsque les enfants des immigrés passent quelques jours pendant les vacances au pays (*Bled*), ils gardent des souvenirs d'éléments ayant rapport avec les *us* et coutumes des Marocains et qu'on retrouve repris dans des œuvres du cinéma, dans l'humour ou dans les arts visuels. Des thèmes récurrents et qui d'une manière tout à fait étonnante par rapport à la recherche, ont déjà été traités par les aînés. Rappelons que des thèmes favoris de la littérature d'expression française tels que le mouton de l'Aïd, la circoncision, le rapport au père, le rapport au culte et à la religion d'une manière générale[16], sont retrouvés aujourd'hui dans le domaine des arts visuels. Il est important de relever que des artistes nés en France, en Belgique, en Espagne ou en hollande[17] récupèrent ces mêmes éléments les réutilisent tout en leur appliquant un autre traitement. L'approche de ces jeunes artistes est en

[15] Entretien avec l'auteur

[16] Les thèmes favoris des écrivains marocains d'expression française tels que Tahar Benjelloun, Abdelhak Serhane, et bien avant eux Driss Chraïbi dans *Le Passé Simple* plus particulièrement.

[17] La liste des artistes dont le travail est concerné par cette présente étude :
France : Soufiane Ababari, Malik Nejmi, Abdelghafour Essafi, Abdelghafour Essafi, Abdelghafour Essafi, Hicham Gardaf, Mounir Fatmi, Fatima Mazmouz, Mohamed El Baz
Belgique : Othmane Fikraoui, Mehdi-Georges Lahlou
Angleterre : Noureddine Ghoumari, Hassan Hajjaj
Allemagne : Nabil El Makhloufi,
USA: Hamid kachmar,
Australie **:** Fatima Killen,

apparence très critique, mais à l'analyse elle porte aussi la marque d'une tendance à chercher à se rapprocher de la culture des parents, tant dénigrée dans la société d'accueil.

Dans les trois exemples que nous montrons ici les propos seront peut-être plus clairs. Il est à rappeler que les autres dont nous avons dressé la liste dans la note 20 en bas de page, travaillent eux aussi dans le même esprit dans certaines de leurs œuvres.

- *Mohamed El Baz*

Il ne cesse de travailler sur l'identité et la mémoire en recueillant des éléments restés ancrés dans ses souvenirs de son enfance à Ksiba au Maroc où il est né. Son travail *La Ronde de nuit*, où il s'inspire de la *rounda*, (jeu de cartes espagnol mais largement populaire au Maroc), montre bien son attachement à l'héritage visuel imprimé dans son corps. Il ne se contente pas de reprendre les images du jeu mais les utilise comme symboles pour exprimer des situations sociales, politiques ou relationnelles complexes : le jeu de cartes est fait de ruses, de détournements, de magie mais aussi de stratégies souvent subtiles mais qui peuvent aussi être diaboliques. Sa mémoire culturelle lui sert de s'inscrire dans les démarches artistiques contemporaines.

- *Fatima Mazmouz*

A travers sa reconstitution de la vie des Marocains à l'extérieur et surtout des pratiques décriées par des partis politiques français qui font l'amalgame entre les traditions culturelles et les pratiques cultuelles, elle essaye de mettre l'accent sur sa marocanité et son africanité avec une note d'humour comme quand elle traite l'histoire de la fête du mouton.

« *Comme tout artiste, on travaille avant tout sur sa propre identité aussi complexe qu'elle soit. J'ai commencé avec un travail sur mon milieu. Ma première série était sur le Kitsch. Je suis partie de mon univers, chez moi. Ma mère décorait toujours la maison avec des objets kitsch. Je lui ai demandé un jour, pourquoi elle faisait cela, elle m'a alors expliqué que ces objets étaient beaux pour elle. Ce que l'on appelle « le kitsch » en occident, est perçu très différemment dans les cultures orientales.*

Au fur et à mesure que mon travail avançait je me suis interrogée sur ce qui déterminait les codes culturels d'une société, d'une culture à travers leurs représentations et surtout à travers la réception que l'on pouvait en faire. »[18]

Le kitsch c'est ce qui a retenu aussi l'attention d'un autre artiste mais en Angleterre ;

- *Hassan Hajjaj*

Le travail de Hassan Hajjaj frappe par son attachement à la récupération des détritus des objets d'usage. Il s'oriente vers une vision esthétique très populaire et retire ainsi des objets voués à la disparition afin de leur offrir une autre vie. Son

[18] Entretien, Afrique in visu, 2 juillet, 2007

monde de prédilection sont les souks où tout est entassé sans organisation, sans ordre sans souci de l'esthétique.

« *C'est toute une histoire, mon histoire. Comme vous le savez, je suis natif de Larache, au nord du Maroc. Je suis arrivé à la capitale anglaise à l'âge de 13 ans. Un choc pour un petit enfant qui n'était jamais sorti du royaume. Nourriture, langue, couleurs... tout était nouveau pour moi : un territoire étrange et étranger. Londres, étant un melting-pot en pleine effervescence et un carrefour des cultures, a fini par m'influencer, et à devenir une partie de mon essence*. » Il s'attache donc à reprendre les éléments visuels qui ont habité sa rétine avant le déracinement culturel. Mais est-ce que sa culture, celle qu'il a connue dans sa région pouvait rivaliser avec l'histoire de l'art occidentale et anglaise en particulier ? L'on est tenté par dire non, mais le *Pop'art*[19] lui fournit la possibilité de réinvestir sa culture d'origine. Il reprend les sacs en tissu, les caisses de limonade, les emballages du sucre, la criardise, des couleurs et en fait une œuvre.

"*Ce sont des choses que l'on retrouve chez tous les épiciers marocains. Avec ces éléments du quotidien, je parviens à créer un monde attaché à l'imagerie du pays. L'utilisation de différentes marques m'aide également à interpeller l'inconscient de chacun*.", explique-t-il dans une interview au magazine marocain Tel Quel[20].

Ce monde oublié, délaissé, voire même dénigré par le design au Maroc devient œuvre d'art dans des galeries occidentales grâce à l'amour que lui voue cet artiste insolite.

Conclusion

Cette manière de récupérer les éléments et de les réinvestir dans une autre réalisation artistique, cinématographique, théâtrale, musicale ou humoristique, n'est pas étrangère à l'époque que nous vivons. L'art s'occupe beaucoup aujourd'hui de ce que l'on peut appeler la récupération[21]. Il est donc normal de voir les artistes marocains de l'extérieur s'atteler à récupérer les signes, les symboles, les éléments culturels ethnographiques et de les réutiliser dans leurs œuvres artistiques. Mais comme il a été dit plus haut, ce sont aujourd'hui, des Marocains d'une autre nature et d'une autre culture, (jeunes de la deuxième génération, imprégnés de la culture de leur deuxième patrie) qui parlent de cette composante et non plus des étrangers. Il s'agit d'une culture qui provient du fond des deux sociétés, de la marge des deux cultures savante et dominante, et qui trouve son origine dans ce qui pourrait s'appeler la culture populaire. Rappelons que la majorité des *beur* parle, avec beaucoup d'émotions, des moments du grand retour des vacances, chargés d'éléments de cette culture : cassettes vidéos de prêcheurs ou de conteurs, scènes de mariages familiaux, fêtes du mouton, fêtes

[19] Le *Pop art,* forme artistique née aux USA dans les années soixante du vingtième siècle, les artistes de ce mouvement critiquent surtout la société de consommation et remettent en cause la tendance au gaspillage et la volonté de transformer le désir en des pulsions destructrices.

[20] Tel Quel, Décembre, 2017, cf. le lien : http://telquel.ma/2017/12/17/questions-hassan-hajjaj_1572123

[21] La récupération dans la pratique de l'art contemporain, est un procédé qui consiste à réutiliser des objets ou des matériaux destinés à être jetés ou détruits et à leur insuffler une autre vie en les composant avec une manière et une cohérence qui ne correspondent pas à leur fonction initiale. On pourrait aussi parler de détournement de fonction

religieuses en général. Tous ces éléments qu'ils ne comprenaient pas du tout sont revenus comme une anamnèse, une réminiscence. Ils les répètent sur scènes, entre eux, dans leurs rigolades comme pour en maîtriser le sens, un genre de *fort/da* freudien (Freud 1984)[22].

Coincés entre l'idéal de moi et le déni que leur opposait la société d'accueil (l'école, les médias, la rue, les politiques…), d'une part, l'idéal parental d'autre part, ils devaient trouver une issue pour la survie. Or ils ne se retrouvaient ni à l'intérieur du foyer familial, ni à l'extérieur dans la société chargée de leur éducation, ni du Maroc où ils n'ont jamais vécu ni du pays d'accueil où on les a toujours stigmatisés par la langue, la couleur de peau, les pratiques cultuelles. Ils ont choisi d'être les deux, avec toutefois un attachement particulier à la culture du pays d'origine qui reste leur argument pour la revendication de la *différence* culturelle à une époque où la standardisation uniformise le monde.

Au lieu de succomber à la loi de l'identité et de son schéma A=A, ils optent pour l'autre terme de la logique, ils se positionnent ainsi en tant que tiers exclu, et ils l'assument, *A peut être A comme il ne peut pas l'être.* Il s'agit d'une dynamique qui se crée dans le dépassement des deux temps de la contradiction et maintient ainsi la construction de l'identité en continuelle re-formulation sous le mode de : ne ressembler ni aux uns ni aux autres et se construire sa propre identité.

Cette situation sans précédent, créée par cette jeunesse, pose à nouveau un problème d'un autre ordre : comment revendiquer une identité culturelle spécifique au moment où l'identitarisme est pointé du doigt et au moment où le communautarisme est considéré comme une grande source de problèmes surtout dans les pays d'accueil ? Au moment où la diversité culturelle est considérée comme une richesse, comme un capital inestimable, les murs des incompréhensions semblent se dresser de nouveau et les identités semblent prendre une autre forme, cette fois cultuelle.

Bibliographie

Capotorti F., (1971), Etudes des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques, Documents de l'ONU

Cesari J., (1992), Les expressions culturelles des populations issues de l'immigration en France : entre résistance et reconnaissance, in *Pratiques et résistances au Maghreb*, éditions du CNRS, sous la direction de Noureddine Sarieb, Paris 1992, P 380. Actes du colloque tenu à Zarzis en Tunisie en l'automne 1988.

Cicchelli V., (2010), *La jeunesse en Europe : modes d'interventions publiques, savoirs sociologiques et réalités sociales* » Politiques sociales et familiales, N°102, CNAF, décembre 2010

De Coster M., (1978), *L'analogie en sciences humaines*, édit PUF, Paris, 1978

[22] Sigmund Freud, *Au-delà du principe de plaisir*, in Essais de psychanalyse, traduit de l'allemand, par Jean Laplanche et Jean-Bertrand Pontalis, édition Petite bibliothèque Payot, Paris 1984, P.P 52-53. Ici Freud analyse le phénomène de la répétition du souvenir désagréable et conclut que les sujets ont tendance à répéter certains événements survenus dans leur vie afin de les banaliser et de les maîtriser et de les rendre plus vivables. C'est ce qui semble découler de l'observation surtout du phénomène de l'humour *beur,* qui répète et met en scène les moments désagréables vécus par les enfants des immigrés d'origine maghrébine à l'école ou devant leurs camarades européens.

Deschênes J., (1998), *Qu'est-ce qu'une minorité* ? Édité par Faculté de droit de l'Université Laval, ISSN 0007-974X (imprimé), 1918-8218 (numérique)

Freud S., (1984), *Au-delà du principe de plaisir*, in Essais de psychanalyse, traduit de l'allemand, par Jean Laplanche et Jean-Bertrand Pontalis, édition Petite bibliothèque Payot, Paris 1984, P.P 52-53

Recours F., (2012), *Etre jeune : un temps, un mode de vie pleinement assumés*, P.P 22, 23, in Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ? CREDOC ? Cahiers de recherche, Décembre

Chapitre 10
Les Juifs marocains d'Europe
Passé et présent

Mohammed Kenbib

Introduction

La configuration générale de l'émigration marocaine, quel qu'en soit aujourd'hui l'aire géographique, reflète, comme en un jeu de miroirs, la teneur du Préambule de la Constitution du Royaume adoptée en 2011 relative aux composantes ethno-religieuses et culturelles du peuple marocain. Parmi les quatre millions de Marocains résidant à l'étranger (MRE), appelés naguère Travailleurs marocains à l'étranger (TME) et aujourd'hui Marocains du monde, le même éventail existe en effet quant à la diversité de leurs origines et de l'historique de leurs établissements dans les pays d'accueil. Eux-mêmes ou leurs ascendants sont des immigrés d'époques relativement récentes pour la majorité d'entre eux, plus anciennes pour d'autres.

Les décalages chronologiques d'ordre générationnel se répercutent de toute évidence sur leur degré d'intégration (ou d'assimilation), le façonnement de leur identité culturelle, les représentations qu'ils se font d'eux-mêmes et de leur environnement ainsi que leurs liens avec le pays d'origine.

De par les caractéristiques qu'ils ont en partage avec leurs compatriotes musulmans et leurs propres spécificités, les Juifs marocains établis à l'étranger et au nombre de plus d'un million, sont partie intégrante dans cette configuration. Sur le plan juridique, ils demeurent tous régis par le Code de la nationalité marocaine. La naturalisation étrangère ou le bénéfice du *jus soli* dans le pays d'accueil, considéré par certains d'entre eux comme une seconde patrie, voire la patrie, n'affectent en rien, en droit, le principe de « l'allégeance perpétuelle » des Marocains tel qu'il a été défini en 1880 par la convention internationale de Madrid et repris dans le Code la nationalité promulgué en 1958.

1. Juifs marocains et Juifs d'Europe : précédents historiques

S'agissant de manière générale de l'Europe, près de 1.400.000 Juifs, soit 1/10ème de la population juive mondiale, y vivent actuellement, répartis notamment entre la France (500.000), le Royaume-Uni (290.000), la Russie (190.000) et l'Allemagne (118.000). Quant aux Juifs marocains, ou Marocains juifs selon la dénomination retenue par l'écrivain Edmond Amrane El Maleh, l'un des faits essentiels sur la longue durée est que des groupes entiers des communautés juives ayant fait souche au Maroc s'y étaient réfugiés après leur expulsion de divers pays européens au moyen-âge et à l'aube des temps modernes[1].

[1] E. A. El Maleh a résidé pendant plusieurs années en France avant de rentrer à Rabat à la fin des années 1980 où il termina ses jours. Il fut, selon ses dernières volontés, inhumé dans sa ville

Des Juifs andalous réfugiés au Maroc : les Meghorashim

Une partie des composantes de « l'affluent hébraïque » que mentionne la Constitution de 2011 s'est en effet formée à travers les siècles par des apports divers. Au fond juif autochtone dit *Tochabim* (« gens du pays »), dont l'origine remonte probablement au Vème siècle avant J.C, se sont en effet ajoutés des afflux de périodes postérieures. Il s'agissait en l'occurrence de Juifs venus d'Orient lors des premiers temps de l'islamisation du « Maghreb extrême » et de leurs coreligionnaires chassés d'Europe. Tel fut le cas de ceux ayant dû quitter la péninsule ibérique par suite de leur persécution par les Wisigoths et, ultérieurement, par divers rois chrétiens au cours des années 1390. Ailleurs, des persécutions à répétition ont donné lieu à des expulsions massives des Juifs de France (1182, 1394), d'Angleterre (1290), d'Espagne (immédiatement après la chute du dernier royaume musulman d'Andalousie, 1492) et du Portugal (1497). Sur près de 165.000 Juifs expulsés de ces deux derniers pays, plus de 20.000 se sont réfugiés au Maroc.

Le processus ne s'est d'ailleurs pas limité aux périodes reculées puisque des Marranes espagnols et portugais, fuyant l'Inquisition et désireux de retourner à la libre pratique de la religion de leurs ancêtres, se sont réfugiés au Maroc au XVIIème siècle. A l'époque contemporaine, fuyant les Nazis entre 1933 et 1945, plus de 11.000 Juifs allemands, autrichiens et d'autres Ashkénazes ont suivi le même mouvement (Kenbib, 2016).

Durant cette sombre période, le sultan Sidi Mohammed ben Youssef, futur Roi Mohammed V, s'était opposé à l'application des lois dictées par le régime de Vichy à ses 250.000 sujets juifs. Il est, depuis lors, un « Juste parmi les nations » dans la mémoire collective tant des quelques 3.000 citoyens juifs présents aujourd'hui dans le Royaume qu'à ceux qui vivent ailleurs, principalement en Israël et en Europe, où ils sont respectivement, près de 800.000 et moins de 80.000 dont 40.000 en France. Le contexte général de l'après 1945 était marqué par les bouleversements générés par la Deuxième guerre mondiale, le traumatisme de l'Holocauste, les guerres israélo-arabes (1948, 1956, 1967, 1973), la guerre froide et l'indépendance des colonies et des protectorats. Au Maroc, des exodes massifs de groupes issus dans leur écrasante majorité des couches populaires des mellahs ont été ainsi organisés entre 1948 et 1956 par l'Agence Juive, avec l'aval de la Résidence Générale, vers Israël, via l'Algérie et Marseille. Ces groupes et ceux qui ont emprunté les mêmes itinéraires après 1956, clandestinement ou légalement, se sont heurtés une fois arrivés à destination au fossé ethno-culturel, socio-économique et politique les séparant de l'establishment ashkénaze.

Quant à leurs coreligionnaires de Casablanca, Meknès, Fès et d'autres villes ayant émigré en Europe au cours des années 1960-1970, notamment après la guerre dite des Six jours (juin 1967), ils se distinguaient, pour leur part, par leur appartenance aux classes moyennes et supérieures, leur niveau d'instruction, le choix individuel de leur destination, et la relative facilité d'adaptation à leurs environnements. En témoignent, à divers degrés, les situations prévalant en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Espagne.

---

natale, Essaouira. Sur l'émigration massive de ses coreligionnaires, il est l'auteur d'un livre au titre significatif : *Mille ans Un jour.*

La répartition géographique actuelle des Juifs marocains dans ces pays, leurs tranches d'âges, les niveaux d'instruction, et les profils socio-professionnels s'avèrent cependant malaisés à établir avec précision faute de données ad hoc. Il en est de même tant de l'appréhension des liens qu'ils gardent ou non avec le Maroc et des représentations qu'ils s'en font que de leurs rapports sur place avec leurs compatriotes musulmans.

Gibraltar, ancienne plaque tournante de l'émigration des Juifs marocains

L'émigration individuelle de Juifs marocains vers divers horizons au XVIIIème et par la suite s'est effectuée en partie par Gibraltar, occupé par les Anglais en 1704 après qu'ils aient été délogés de Tanger. Juifs et « Maures » y ont été confrontés au départ à toutes sortes de restrictions en partie du fait des conditions imposées par l'Espagne dans le traité d'Ultrecht (1713) et interdisant leur séjour au Rocher.

Comme de telles mesures s'appliquaient aussi aux marchands opérant pour le compte des sultans, ceux-ci prenaient leur défense. Moulay Ismaël reprocha ainsi vivement à un envoyé britannique, le capitaine Norbury, reçu à Meknès en 1718, « *l'expulsion de sujets juifs de Gibraltar et la saisie de leurs biens afin de respecter les articles de paix avec l'Espagne, alors que* (ceux-ci y) *vivaient tranquillement* ». Des protestations similaires furent réitérées à Londres en 1725 par un ambassadeur envoyé auprès du roi Georges I, Mohamed Abgali en ses termes :

« *L'empereur mon maître, écrivit celui-ci au duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, (m'a donné des instructions) afin que je parle en faveur des juifs qui sont à Gibraltar, que personne ne les en fasse sortir, ni prétende leur faire aucun tort. Cependant m'est venue la nouvelle de cette même place que le gouverneur les en a fait sortir. C'est pourquoi, je souhaite avoir un ordre tant au gouverneur d'à présent qu'à tous ceux à qui on aura donné le gouvernement de Gibraltar, et que cet ordre reste entre nos mains afin que nous n'ayons pas besoin de faire de paroles avec eux* ».

Grâce en partie à pareil soutien mais aussi à la nécessité où se trouvaient les Anglais d'approvisionner la garnison de Gibraltar en produits frais à partir du Maroc, la situation des Juifs finit par s'améliorer. C'était d'ailleurs à l'un des leurs que les sultans confiaient la fonction d'*oukil* (consul). Des Marocains tels que les Abecassis, Abouderham (lesquels fondèrent une synagogue éponyme), Amoyal, Benatar, Benamara, Levy-Benzaquen, Messias, Sananes, Serfaty, Toledano, Uziel, etc. y prirent une importance accrue. C'était à l'un d'entre eux que les sultans confiaient la fonction d'oukil (consul), poste occupé en 1830 par Judah Benoliel, lequel informa en premier le sultan Moulay Abderrahmane de la chute d'Alger aux mains des Français. Ses coreligionnaires du Rocher et de Tétouan ont d'ailleurs largement contribué, avec des compatriotes musulmans, à l'approvisionnement de l'émir Abdel Kader en armes et en munitions entre 1830 et 1844. Au cours de cette dernière année, le nombre de Juifs sur place augmenta avec l'afflux de réfugiés ayant fui Essaouira bombardée par une escadre française. *Ils furent suivis en 1859-1860 par d'autres réfugiés venus de Tétouan après le déclenchement de la guerre hispano-marocaine.*

Près d'un siècle plus tard, Gibraltar représenta aussi, pendant les années 1950-1960, l'un des ports de transit de l'émigration clandestine de Juifs marocains vers Israël grâce à l'aide que leur apportait le chef du gouvernement de cette colonie, Joshua Hassan, lui aussi d'origine marocaine. C'est au cours de l'une de ses rotations entre le Rocher et la côte du Rif que fit naufrage au large d'Al-Hoceima, le 10 janvier 1961, une vieille vedette de la marine britannique, *Piscès* (appelé aussi *Ergoz*), avec à son bord 44 émigrés illégaux. Ce drame allait marquer un tournant décisif dans l'émigration vers Israël, notamment après l'avènement du roi Hassan II et la réorientation de la politique étrangère marocaine[2].

Jusqu'aux années 1980, et en raison du « blocus » espagnol, le ravitaillement en produits frais de Gibraltar dépendait du Maroc. De ce pays est originaire la majorité des 1.000 Juifs qui vivent aujourd'hui dans cette colonie britannique. Des descendants de Tétouanais, de Tangérois et de Souiris s'y sont distingués pendant les dernières décennies du XXème siècle et débuts du XXIème par leur accession à de hautes positions, notamment celles de Premier Ministre et de Maire.

2. En Grande-Bretagne : du temps des Berberiscos à aujourd'hui

Les juifs marocains immigrés en Grande-Bretagne, appelés *Berberiscos* au départ, ont bénéficié à l'origine des conditions créées par la réadmission en Angleterre à partir de 1656 des Juifs d'Espagne et du Portugal en qualité de Marranes (néo-chrétiens ou crypto-juifs). En leur accordant ce droit, Oliver Cromwell cherchait à contrebalancer la puissance commerciale, navale et coloniale des Pays-Bas, largement ouverts aux Juifs susceptibles de contribuer au renforcement de leur suprématie économique.

Perçus comme faisant partie des Juifs d'Angleterre dits « Portugais » ou Sephardim, lesquels se sont organisés en congrégation dès 1664, les éléments venus du Maroc, après un séjour en particulier à Gibraltar et Livourne, souvent liés entre eux par des mariages et des rapports de type oligarchique, prirent part à la conquête de davantage de droits (tel celui de se présenter aux élections aux Communes). Leur élite venait essentiellement d'Essaouira, ville portuaire dont les échanges maritimes avec l'Europe avaient été lancés par Sidi Mohamed ben Abdallah avec le concours des marchands les plus dynamiques, tant musulmans que juifs[3].

[2] Cette vedette de la Royal Navy était affectée pendant la Deuxième guerre mondiale à la récupération des pilotes des avions de chasse ou des bombardiers de la RAF abattus par les Allemands en Méditerranée.

[3] En Toscane, le grand-duc Ferdinand I (de la famille Medicis) avait promulgué entre 1590 et 1603 des lois dites de Livourne (*Leggi Livornine*) aux marchands « portugais, juifs, maures, grecs, turcs, arméniens, persans » et autres des privilèges fiscaux et juridiques leur garantissant la liberté du culte, la faculté de construire des édifices religieux et celle d'avoir des cimetières. Les Juifs marocains en tirèrent avantage pour effectuer toutes sortes de transactions dans ce port franc, devenu une place commerciale de première importance en Méditerranée. Ils y écoulaient en particulier une partie des prises des corsaires de Rabat-Salé et Tétouan. En sus de ceux qui se livraient au négoce, d'autres s'adonnaient à diverses activités. Le rabbin Eliyahou Ben Amozeg y créa ainsi une imprimerie hébraïque de renom. Son homologue Yehouda Coriat y fut juge rabbinique. Certains d'entre eux y séjournaient pendant quelque temps avant d'aller ailleurs, notamment aux Pays-Bas et en Angleterre.

L'un d'entre eux, « *le plus important négociant du sultan* », Meir Macnin, fut envoyé à Londres par Moulay Abderrahmane. Il y a résidé pendant plusieurs années et y a obtenu un certificat dit de « *denization* » lui conférant un statut se situant à mi-chemin entre l'équivalent de la simple carte de séjour et la naturalisation – laquelle était conditionnée, avant la fin du XVIIIème siècle, par la conversion et l'adhésion à l'Eglise anglicane. Ses alliances avec des familles nanties lui permirent de prendre encore plus d'envergure. Toutefois, et à la différence de coreligionnaires enrichis en Angleterre par le commerce et des placements financiers, il préférait investir dans l'immobilier au Maroc. Il devait régler ses énormes dettes envers le sultan. C'est sans doute pour apurer ses comptes qu'il dut rentrer au pays. Il décéda à Marrakech en 1835. Une branche de sa famille est restée en Angleterre. L'un de ses neveux, Edward Macnin, né à Londres en 1901 y est mort en 1979. L'une de ses lointaines nièces, Audrey, y vivait encore au début des années 2000 (Schroeter, 2002).

Des Aferiat, venus d'Oufrane et de Goulimine s'établirent à Essaouira avant d'émigrer en Angleterre, eurent eux aussi une ascension exceptionnelle. Aaron Afriat créa ainsi à Londres une Compagnie Anglo-Marocaine et devint une personnalité en vue à la City. L'une des marques de thé vert introduites au Maroc fut connue sous l'appellation « *Attaï Afriat* ».

De tels éléments ont donc eu Outre-Manche une ascension socio-économique de premier plan. Leur fortune, les relations d'affaires et les alliances matrimoniales, tel le mariage ayant uni le représentant de la famille Corcos en Angleterre, Messod Corcos, à Gertrude Samuel, fille du propriétaire de la compagnie pétrolière Shell, leur permirent d'arriver à de hauts niveaux d'influence, y compris auprès du gouvernement. Leur leadership au sein d'institutions telles que le Board of Delegates of British Jews et l'Anglo-Jewish Association fut aussi un atout. Les titres de baronets de certains d'entre accrurent leur prestige (Collins, 2006).

Grâce à ces conditions, ils purent peser sur le devenir des communautés juives du Maroc aux XIX^{ème} siècle- début du XXème, souvent en concertation avec l'Alliance Israélite Universelle (Paris) et l'Union of American Hebrew Congregations (New York). Moses Montefiore, né à Livourne (Italie) dans une famille d'Essaouira est l'une des personnalités s'étant imposées en la matière. Lors de sa visite au Maroc en 1863-1864, avec l'appui du gouvernement britannique, il obtint du sultan Moulay Abderrahmane un dahir en faveur de ses coreligionnaires. Il se distingua aussi par les secours qu'il leur envoyait en période de sécheresse, et son appui à la création d'écoles modernes dans les mellahs.

Un autre personnage, Moses Aflalo, *Moussa Flalou* dans les archives Makhzen, a laissé lui aussi des traces dans les relations anglo-marocaines. Le Foreign Office voyait en lui « *le conseiller non-officiel de Sa Majesté chérifienne* ». Chargé de négocier des achats importants pour le Makhzen, dont celui d'un navire de guerre, il informait les sultans de l'évolution des relations entre puissances européennes. En 1904, il protesta vivement contre l'Entente cordiale et considéra, dans son livre *The Truth About Morocco* publié à Londres, que la Grande –Bretagne avait « donné » le Maroc à la France.

L'émigration vers l'Angleterre de Juifs des trois zones, française, espagnole et internationale, s'est poursuivie sous le protectorat (1912 – 1956). Certains d'entre

eux, porteurs de passeports britanniques, résidaient à Casablanca, Tanger et ailleurs. Fiers de la présence dans le gouvernement de Londres de l'un des leurs, originaire de Marrakech, Leslie Hore Belisha (1893-1957), comme ministre de la Guerre, ils se sont distingués entre 1939 et 1945 par leur contribution à la propagande des Alliés contre l'Allemagne et le régime de Vichy.

Aujourd'hui, 70.000 Marocains sont établis au Royaume-Uni. Parmi eux figurent près de 2.500 Juifs ; leurs coreligionnaires étant 290.000 au total. Ils vivent principalement à Londres, Manchester, Leeds et Liverpool (villes où quelques marchands musulmans de Fès, Tétouan et Salé avaient émigré au XIXème siècle). Leur enracinement Outre-Manche, leur niveau d'éducation et leurs profils socio-économiques leur assurent, malgré les préjugés auxquels ils se sont heurtés au départ de la part des ashkénazes, une intégration généralement réussie. Plus récemment établis à Londres, les frères Michael et Yoel Zaoui, nés à Fès et dont le père était directeur à la Conservation Foncière et militant nationaliste sous le protectorat, sont ainsi à la tête du fonds d'investissement *Zaoui Capital* et opèrent à l'échelle internationale. Ayant ouvert leurs bureaux dans le quartier de Mayfair, ces anciens directeurs de Goldman Sachs et Morgan Stanley comptent parmi leur clientèle des entreprises françaises du CAC 40. Lauréats des Universités Paris-Dauphine et Harvard, ils sont, depuis près de vingt ans, au centre de gigantesques opérations de fusions – acquisitions. L'absorption en 2006 d'Arcelor par l'Indien Mittal, la recapitalisation de PSA (Peugeot) et le « méga-deal » L'Oréal – Nestlé sont à leur actif[4].

Quels liens les Juifs marocains de Grande-Bretagne gardent-ils avec leur ancienne patrie ? Des personnalités éminentes parmi eux se sont mobilisées au lendemain de la Marche Verte (1975), pour la défense, auprès de l'opinion publique et des instances internationales, de la légitimité de la position du Maroc sur la question de son Sahara.

Le fondateur de l'Association des Juifs marocains de Grande-Bretagne, Sydney Assor, Commandeur du Wissam Alaouite (2016), a effectué à cet effet des déplacements aux Etats-Unis. Très actif dans le domaine culturel, il a participé à des manifestations au cours desquelles la cohabitation entre Juifs et Musulmans au Maroc a été mise en évidence[5]. En fait partie celle qui a été organisée en 2007 à Londres, sous le haut patronage du Roi Mohammed VI et du Prince Philip, Duc d'Edimbourg, à la British Library. Des textes rares et des livres saints des trois religions monothéistes y ont été présentés à près de 200.000 visiteurs.

Au lendemain de l'adoption de la Constitution de 2011, les Juifs marocains d'Angleterre se sont félicités de son Préambule et de la référence à « l'affluent hébraïque ». L'année suivante, une prestigieuse exposition, « Morocco », s'est tenue à Londres grâce à un partenariat entre, d'une part, la Moroccan-British Society, présidée par la Princesse Lalla Joumala Alaoui, à l'époque ambassadeur au Royaume-Uni, et, d'autre part, le Musée juif de Londres, institution présidée par Lord Young, l'un des conseillers du Premier ministre David Cameron. Elle

[4] Une partie de ces indications a été fournie à l'auteur de ces lignes par Michael Zaoui en marge d'un colloque international tenu à Cambridge en 2013.

[5] A l'invitation de Sydney Assor, l'auteur de ces lignes a donné en 2006 une conférence sur le judaïsme marocain dans un centre culturel juif de Londres.

s'est articulée autour de photographies prises dans les années 1940 et 1950 dans des mellahs et des hameaux du sud du Maroc ainsi que de vêtements et de bijoux fabriqués par des Juifs marocains.

En 2017, s'est déroulée, pour la première fois en Angleterre, la célébration publique de la Mimouna au centre communautaire Yosef Porat, seule synagogue marocaine de Londres. L'événement, qui s'est tenu avec l'appui du CCME, de la Fédération Marocaine du Judaïsme Marocain, de l'Association al Hassaniya, et de l'Office National Marocain du Tourisme, a été l'occasion de rencontres conviviales entre Juifs et Musulmans, d'évocations nostalgiques des « *années fastes de la vie judéo-musulmane au Maroc* » et de leur exemplarité dans le monde actuel[6].

3. En France vit la première communauté juive marocaine

L'Hexagone représente aujourd'hui le pays européen comptant le plus de Juifs marocains ou d'origine marocaine. Sur un total de près de 1.500.000 compatriotes (bi-nationaux confondus), ils seraient au nombre d'environ 40.000. Près de 50% d'entre eux vivent en région parisienne. Les autres sont établis principalement à Marseille, Nice, Lyon, Toulouse et Strasbourg. Sur le plan démographique, ils se caractérisent par un fort taux de natalité et d'endogamie ; celle-ci étant marquée par un faible mélange avec des coreligionnaires venant de pays musulmans du Moyen-Orient et, a fortiori, des ashkénazes. Les plus fortunés tiennent parfois à célébrer leur mariage dans un cadre marocain, à Marrakech en particulier, avec le faste et les coutumes d'antan.

L'imprégnation relativement précoce des Juifs marocains de culture française du fait du rôle des écoles de l'Alliance Israélite Universelle, laquelle a commencé à mettre en place un réseau scolaire au Maroc dès 1862 et l'a étoffé par la suite pour l'étendre à tout le pays à la fin des années 1940, a été l'un des facteurs de la spécificité de leurs relations avec la France. Leurs élites modernistes ont d'ailleurs, en majorité, revendiqué la naturalisation française dès la mise en place du régime du protectorat. Ils ont essayé ce faisant de sortir de leur condition « d'indigènes » et d'être à armes égales dans la compétition économique et sociale avec les Français établis dans le pays et bénéficiant des privilèges fiscaux et autres. Malgré des soutiens en métropole, ils se sont heurtés à l'opposition catégorique du Résident Général, le Maréchal Lyautey, résolument hostile à tout changement de statut des sujets juifs du sultan.

La proximité de l'Algérie, sous domination française, a également eu un rôle dans la naturalisation de Juifs marocains. Bon nombre d'entre eux s'étaient en effet établis dans la colonie voisine et y avaient obtenu le bénéfice du décret Crémieux (1870). Devenus citoyens français, ils retournaient vivre au Maroc, les autres restant à Oran, Alger et ailleurs. De là, ils ont commencé à émigrer en France, en particulier au début des années 1950 et, en masse, en 1962. Bien qu'ils aient été perçus dans l'Hexagone comme « des pieds noirs », l'onomastique n'en révèle

[6] De telles manifestations sont a priori de nature à mieux faire connaître le Maroc et à servir son image de marque. Elles ne peuvent ainsi qu'encourager les touristes britanniques à s'y rendre. Reste toutefois à déterminer si les investisseurs et les échanges commerciaux entre les deux pays suivent le mouvement. Des interrogations similaires se posent quant aux prises de position du gouvernement de Londres, à l'ONU et (jusqu'au Brexit) au sein de l'Union Européenne, face aux grandes questions qui intéressent le Maroc.

pas moins les origines marocaines, par exemple, des Edery ou Dray (en fait Drai'i, en référence à la vallée du Draâ), et des Aflelou (venant du Tafilalet).

Quels que soient leurs parcours, le fait est qu'en France, les Juifs marocains se sont retrouvés en milieu familier. Leur passage sur les bancs de l'A.I.U. et/ou les établissements français du Protectorat, ainsi que des études supérieures de médecine, de pharmacie, d'ingénieurs et de droit poursuivies par certains d'entre eux à Paris, Bordeaux, Nancy et ailleurs y ont fortement contribué. Quelques-uns, minoritaires, étaient d'ailleurs issus de familles ayant obtenu des passeports français avant 1956. D'autres, majoritaires, issus des classes moyennes ou des masses populaires, mais francophones et ayant fréquenté des centres de formation professionnelle, notamment en comptabilité, commerce, marketing et horlogerie, ont pu évoluer d'autant plus rapidement et avec succès que leur arrivée dans l'Hexagone a coïncidé avec les Trente Glorieuses, phase de croissance économique et de plein emploi.

La promotion socio-économique de bon nombre d'éléments issus de ces derniers groupes et les positions de fortune et de visibilité qu'ils occupent aujourd'hui en France sont indissociables de ce background et des opportunités qu'ils ont su saisir.

En matière académique, figure notamment l'historien Haïm Zafrani, né à Essaouira, professeur à l'Université Paris VIII, ayant formé des hébraïsants marocains musulmans et consacré sa vie à la mise en évidence de la dimension juive de l'histoire, de la culture et du patrimoine du Maroc. Récipiendaire d'une première distinction que lui a décernée le Roi Hassan II en 1997, il a été fait Commandeur de l'Ordre du Trône par le Roi Mohammed VI en 2005. Il était membre correspondant de l'Académie du Royaume du Maroc.

Quant aux sciences physiques, la première place revient à un natif de Casablanca (1944) dont la famille a émigré en France alors qu'il avait dix ans, Serge Harroche. Docteur dans cette discipline, membre du Collège de France, de Yale et de Stanford, il a été Prix Nobel de physique en 2012, félicité par le Roi Mohammed VI. Il est membre de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques. Comme l'est aussi un ancien doyen de la Faculté des Sciences de Rabat et ancien sous-directeur général de l'UNESCO, Albert Sasson, décoré en 2017 de la Médaille de Grand Officier de l'Ordre du Trône.

Non moins spectaculaire est, sur le plan des affaires cette fois-ci, la réussite d'un natif d'Oujda (1948) considéré comme le « *Napoléon de la publicité* », Maurice Lévy, ingénieur en informatique, ayant rejoint au cours des années 1970 le groupe Publicis. Devenu son PDG, il parvient à en faire le 3ème groupe international en matière de communication, avec un chiffre d'affaires estimé à 10 milliards d'Euros en 2015. Le personnage a cédé en 2017 la présidence du groupe pour prendre en charge celle de son Conseil de surveillance. Il reste dans les annales l'un des principaux concepteurs du Forum de Davos. A un autre niveau, il s'est distingué aussi par la promotion du tourisme marocain en France dans les années 1990. Son slogan a fait date : « *Maroc, le plus beau pays du monde* ».

A cette promotion avait participé un natif de Fès (1949), Richard Attias, ancien président de Publicis Events Worldwide, connu lui aussi pour le lancement de Davos et d'autres événements d'envergure mondiale telles que la tenue d'assises de l'OMC à Marrakech, et le Global Entrepreneurship Summit qui s'est également

tenu dans la Cité ocre en présence du vice-président des Etats-Unis, Joe Biden. C'est le Roi Mohammed VI qui a confié l'organisation de ce dernier sommet à Attias, lequel réaffirme en maintes occasions son « *très grand attachement à (son) pays, le Maroc* ».

Sur la scène politique, remarquable fut, sous la présidence de François Hollande, la nomination d'Audrey Azoulay en qualité de ministre de la Culture et de la Communication dans le gouvernement français. En novembre 2017, la fille du Conseiller du Roi Mohammed VI, André Azoulay, a été élue Directrice Générale de l'UNESCO. Elle est la deuxième femme à occuper ce poste. Elle vient d'inclure le Maroc dans le projet de « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes » lancé conjointement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies.

Réélu sénateur en 2017, David Assouline, né à Sefrou, cité dont un peu plus de 50% de la population était juive, était quant à lui trotskiste au départ puis affilié au Parti Socialiste. Ayant pris part aux luttes contre l'extrême droite, il a été, en 1983, l'une des grandes figures de la « Marche contre le racisme et pour l'égalité des droits » dite « Marche des Beurs ». Auteur d'ouvrages de référence sur l'immigration, il a réalisé en 1997 « *Entre paradis et Terre promise* », documentaire sur les Juifs marocains diffusé sur ARTE. Membre de l'équipe de campagne de Martine Aubry pour l'élection présidentielle de 2012, il a soutenu Benoît Hamon en 2017. Il est considéré comme « l'ami de la gauche marocaine ».

Dans les domaines des arts, tous genres confondus, figure en particulier le casablancais Gad el Maleh, lequel s'inspire largement dans ses sketches de son background culturel marocain. L'un de ses succès a significativement pour titre « *I am Moroccan* ». Le célèbre humoriste participe souvent au *Marrakech du rire* lancé par son compatriote Jamel Debbouze. Quant à Simone Bitton, elle est auteure de films documentaires. Son « *Nissim et chérie* », réalisé avec l'appui de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), diffusé sur France 3, traite du relatif déclassement d'un riche céréalier juif originaire de Marrakech et de sa femme, passés de la vie aisée menée dans un grand riyad de la cité ocre à l'espace réduit d'un appartement parisien.

Une autre cinéaste, Izza Genini, puise elle aussi le sujet de ses documentaires dans ce retour sur le passé, empreint de nostalgie. Auteure de *Retrouver Oulad Moumen* (Prix du Festival du Film d'Histoire, 1995), *La route du cédrat* (1997), *Nuptiales du Moyen-Atlas*, et *Noubâ d'or,* elle a reçu en 2012 à New York un Prix de l'American Sephardi Federation. Une semaine d'hommage lui a été consacrée à Casablanca en mai 2018.

Le dynamisme des Juifs marocains se manifeste également au niveau communautaire. Le Centre Communautaire de Paris (CCP), devenu récemment l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe (ECUJE) et dont fait partie l'Institut Elie Wiesel (Prix Nobel), a été ainsi présidé jusqu'en 2017 par un natif de Fès, Edmond Elalouf, promu en 2010 Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Un Casablancais originaire de Debdou, Raphy Marciano, en était le Directeur général jusqu'au début de 2018. La même distinction honorifique lui a été décernée en 2017, en présence de l'ambassadeur du Maroc Chakib Benmoussa.

Le Centre, associé au *Temps du Maroc en France* (1998-1999), consacre au Maroc des Semaines ou des Quinzaines culturelles. Il célèbre sur place des *hiloullot* (festivals) de saints juifs vénérés (comme ce fut le cas en avril 2018 pour le saint Meir Bel-Lahnesh). Il organise aussi des visites guidées à Fès, Meknès, Marrakech et d'autres villes.

L'attachement au patrimoine va de pair avec l'intérêt porté à la restauration de synagogues. Un ancien négociant en céréales établi à Paris, Benjamin Danan, a ainsi entrepris dans les années 1990 des travaux pour remettre en état et embellir la synagogue familiale éponyme, devenue depuis lors l'un des sites touristiques de Fès. L'UNESCO l'a classée à son patrimoine en 1999.

Créé en 1980 à Paris par des Juifs marocains, un autre Centre porte le nom de R. Mosché ibn Maïmoun (Maïmonide), célèbre philosophe ayant vécu à Fès. L'un de ses dirigeants présidait la commission du Conseil Représentatif des Israélites de France (CRIF) pour les relations avec les Musulmans. Ce centre, appelé « Rambam », dispose d'une synagogue, de salles de Talmud Torah, et d'un *mikvé* (bain rituel). Il programme des conférences et des journées dédiées au Maroc. En juillet 1999, des prières ont été prononcées dans sa synagogue après le décès de feu le Roi Hassan II, en présence de l'ambassadeur du Maroc, Mohamed Berrada et de nombreux fidèles.

Le même leadership existe au niveau du Consistoire Central des Israélites de France (CCIF), institution distincte du CRIF, lequel a publié en avril 2017 un dossier consacré à « *l'exception marocaine* » en matière de relations judéo-musulmanes et compte des Franco- Marocains à la tête de ses délégations régionales, comme Perla Danan en Languedoc-Roussillon. Le CCIF, est aujourd'hui une instance représentative de la religion juive de France et dispose de consistoires départementaux avec de grands-rabbins et des membres laïcs. A sa tête se trouve un Marocain né à Meknès en 1958, Joël Mergui, dermatologue, élu en 2008, puis réélu en 2012 et 2016.

Toutes ces instances se sont mobilisées pendant plusieurs années contre l'extrême-droite française, forcée depuis l'adoption en 1990 de la loi Gayssot de moduler ses discours antisémites. Aujourd'hui les retombées « hexagonales » du conflit israélo-palestinien et la radicalisation de jeunes des « cités » et des « quartiers (dits) de l'échec scolaire, du repli identitaire et communautaire » sont au nombre de leurs principales préoccupations.

Dans les années 1970 déjà, les Juifs marocains ayant fondé à Paris Identité et Dialogue, association présidée par André Azoulay, haut cadre à l'époque à la Banque Nationale de Paris, appelé à Rabat en 1986 au Cabinet royal en qualité de conseiller, essayaient à la fois d'impulser le sentiment d'appartenance marocaine de leurs coreligionnaires émigrés en Europe, en Israël, en Amérique et ailleurs. Ils cherchaient aussi à contribuer activement au règlement pacifique du conflit israélo-arabe, notamment en soutenant les efforts déployés à cet effet par le Roi Hassan II. Le contexte était à l'époque marqué par la mobilisation à partir de 1975 de tous les Marocains, où qu'ils soient, autour de la question du Sahara, et la réaffirmation en 1976 par le gouvernement marocain du droit au retour dans leur pays d'origine des Juifs émigrés, en particulier en Israël[7].

[7] C'est aussi en 1978 que se tinrent deux congrès, l'un du Mouvement Mondial des Juifs

A l'issue de son premier colloque (1978), Identité et Dialogue, a publié la déclaration suivante : « *au moment où se dessine le processus de la grande négociation au Moyen-Orient, le groupe estime que les juifs marocains et le Maroc ont leur mot à dire. Les juifs marocains ont l'avantage de vivre une double identité* : *juive et originaire d'un pays arabe. Ce message, ce témoignage, ils veulent le porter et l'assumer …. Ces idées ont été portées à la connaissance des plus hautes autorités marocaines qui y ont adhéré* ».

Des avancées ont été enregistrées depuis lors dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le Maroc y a pris une part importante. Au cours de ces dernières années, prévaut cependant une situation de blocage, voire de régression, avec toutes sortes d'implications dans la région et le reste du monde. L'aggravation des positions antagonistes et les tensions induites de ce fait parmi les Musulmans et les Juifs en Europe préoccupent tant les pouvoirs publics que tous ceux qui craignent que la situation dégénère.

Parmi ceux qui militent aujourd'hui en France pour le dialogue, figure un rabbin de la région parisienne, Michel Serfaty, né à Marrakech. Avec les encouragements du Recteur de la Mosquée de Paris et du président du CRIF, il a créé en 2004 une association, l'Amitié Judéo-Musulmane de France. Pour inciter les jeunes à davantage de compréhension mutuelle, au-delà des difficultés socio-économiques et des retombées du conflit israélo-palestinien, il effectue des tournées à travers l'Hexagone accompagné d'un imam, Mohamed Azizi, à bord d'un « bus de l'amitié judéo-musulmane », prônant le dialogue et insistant sur les affinités entre l'Islam et le Judaïsme. En février 2015, à l'Institut du Monde Arabe, la Princesse Lalla Meriem lui a remis, au nom du Roi Mohammed VI, le Wissam al Arch, en présence du Ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq. Une distinction similaire a été décernée à cette même occasion à un imam marocain (Ivry) et à un évêque.

Le passage en mars 2018 du Roi dans la rue des Rosiers à Paris et les bénédictions divines appelées sur lui par des prières prononcées dans une synagogue de cette rue par un rabbin ont été largement relayés par les médias et soulevé des sentiments de fierté parmi les Juifs marocains de l'Hexagone.[8]

4. L'immigration marocaine juive aux Pays-Bas : passé et présent

Les Pays-Bas ont représenté naguère, tant par la liberté religieuse qui y prédominait que par leur dynamisme commercial et leur puissance maritime, une destination privilégiée pour les Juifs persécutés en Europe. Les négociants juifs marocains fréquentaient ce pays, pour leur compte personnel ou celui des sultans, afin d'y réaliser toutes sortes de transactions commerciales et de remplir des missions diplomatiques. Les relations avec les Provinces Unies de l'époque étaient essentielles pour le Maroc aux XVI-XVII siècles car, face aux attaques des Espagnols et des Portugais, il ne pouvait commander des canons qu'aux Hollandais (et aux Anglais) ; leur achat à d'autres pays européens, catholiques

d'Afrique du Nord et l'autre des Juifs Originaires des Pays Arabes.

[8] Site *Mimoena,* magazine électronique judéo-marocain (mars 2018)

pour la plupart, s'avérait impossible en raison des bulles du pape leur interdisant de vendre des armes aux « Infidèles »[9].

Un tel contexte, les affinités religieuses, culturelles et linguistiques qu'ils avaient avec leurs coreligionnaires d'origine sépharade ainsi qu'avec les Marranes, ne pouvaient que faciliter les transactions et les missions de Juifs marocains à Amsterdam, Rotterdam, Utrecht et ailleurs. Sous les Saâdiens, un personnage d'envergure, Samuel Pallache, a ainsi rempli des missions diplomatiques et d'achats de canons. Il a même dirigé des opérations de course contre des navires marchands européens. Les Juifs qui arrivaient de Tétouan à Amsterdam par exemple, considérée comme une « nouvelle Jérusalem », n'oubliaient pas non plus que leur propre ville était une « petite Jérusalem ». Ils se percevaient eux-mêmes comme faisant partie de « l'aristocratie du judaïsme » regardant de haut eux aussi leurs coreligionnaires « Ashkénazim » (venus d'Allemagne ou d'Europe centrale et orientale). Sur le plan vestimentaire, ils se démarquaient au Maroc, notamment à Essaouira, en restant habillés à la mode de Hollande, et étaient rangés de ce fait dans la catégorie des « Flamencos » évoluant dans le cadre du système des « toujjar sultan ». En faisait partie Samuel Sumbel, marchand immensément riche. Interprète, secrétaire et conseiller du sultan Sidi Mohamed ben Abdallah (1757-1790), il intervenait aussi dans les rapports avec l'Angleterre, l'Espagne, la France, Gênes, le Danemark et la Suède. Avant sa disgrâce en 1782, il était l'intermédiaire obligé des envoyés européens à la Cour chérifienne.

Les Pays-Bas n'attiraient pas les seuls négociants. Amsterdam attirait aussi des rabbins. Tel fut le cas d'un lettré originaire d'Agadir, Moise Isaac Edery (ou Dra'ï). Après des pérégrinations entre Essaouira et Salé, puis en Palestine et en Angleterre, il débarqua dans la capitale hollandaise en 1802. Il y fréquenta une synagogue sépharade et, ainsi qu'il le fit ailleurs, notamment en France où il rencontra bon nombre d'orientalistes, dont Sylveste de Sacy, et toutes sortes d'érudits. C'est en Hollande qu'il publia des *piyyutim* du poète meknassi David Hassine et son propre recueil de sermons, *Yad Moshe,* ainsi que des textes sur les « tribus perdues » qu'il rassembla sous le titre de *Ma'aseh* (*Livre des miracles*)[10].

Sur les 17 millions d'habitants que comptent aujourd'hui les Pays-Bas, les Marocains et Maroco-Néerlandais sont au nombre de 400.000. La proportion de Marocains parmi les 35.000 Juifs du pays, leur répartition géographique, leurs tranches d'âges et leurs métiers restent incertains. D'après diverses indications, ils ne seraient que quelques centaines. En termes de métiers, ils seraient commerçants-grossistes, restaurateurs catering casher, bijoutiers, avocats, médecins, directeurs de sociétés, etc. Les médias et divers témoignages, font état de leur inquiétude

[9] Dans son *Histoire de l'Antisémitisme. De Voltaire à Wagner*, Léon Poliakov écrit que « les Juifs qui s'étaient installés (aux Pays-Bas) au début du XVII° siècle, au temps où les « rouliers des mers » hollandais servaient de maîtres aux Anglais, avaient fini par y constituer 2 à 3% de la population… Ni cette densité ni leur prospérité n'avaient suscité dans les florissantes Provinces-Unies de persécutions, ni même de récriminations à leur égard… ».

[10] La première de couverture de ce livre traduit en anglais et publié à Londres en 1836 mérite d'être mentionnée *: An Historical Account of the Ten Tribes, settled beyond the River Sambatyon in the East…* Y est ajoutée une mention relative à auteur : « The Rev. Dr. M. Edrehi, native of Morocco Member of the Talmudical Academies of London and Amsterdam, Professor of Modern and oriental Languages, Private Tutor of the University of Cambridge, Author of the Law of Life, Hand of Moses, etc. ».

face à la conjoncture que traverse toute l'Union Européenne, en raison de l'acuité de questions liées à l'immigration, la montée des courants extrémistes, l'antisémitisme et l'islamophobie.

D'autant que les Marocains et Maroco-Néerlandais musulmans d'origine marocaine sont considérés comme étant très réceptifs à la propagande des extrémistes islamistes et impliqués dans des actes répréhensibles, tels que l'assassinat en 2004 du réalisateur Theo Van Gogh. De leur côté, les Juifs marocains et autres partagent de plus en plus les perceptions et les préjugés islamophobes. Ils semblent adhérer aux critiques qui s'élèvent contre la politique migratoire de leur pays d'adoption jugée trop laxiste et intérioriser, à des degrés divers, les slogans de campagne du populiste Geert Wilder. Celui-ci fait de la lutte contre l'islamisme et l'Islam son cheval de bataille et va jusqu'à réclamer la fermeture des mosquées aux Pays-Bas. Le Parti pour la Liberté, qu'il a créé en 2006, n'a cependant pas entraîné aux élections législatives de 2017 le raz-de marée que craignaient les démocrates. Il n'en est pas moins, en nombre de sièges, la 3ème force politique au Parlement.

Ce contexte est indissociable, par ailleurs, des prises de position du bourgmestre de Rotterdam et ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, Ahmed Boutaleb, stigmatisant l'islamisme radical et appelant ceux qui n'adhérent pas aux idéaux démocratiques à « faire leurs valises ». Des Juifs marocains se distinguent dans cette conjoncture par des initiatives ayant pour but la prévention des dérives extrémistes, quelle qu'en soit l'idéologie. A leurs yeux, l'accentuation du climat de tension entre populations de différentes origines risque d'affecter le « modèle » de multiculturalisme et de cohabitation inter-communautaire typique des Pays-Bas. Des différences de culture et de rituels existent d'ailleurs parmi les Juifs néerlandais eux-mêmes du fait de la diversité de leurs origines ainsi que le démontre, par exemple, une sociologue, Ronit Palache, sans doute une très lointaine descendante des Palache marocains, dans un ouvrage paru en 2016 à Amsterdam et intitulé *Absurdité changeante. L'identité juive dans la Hollande contemporaine (*Palache, 2016).

La section Pays-Bas de l'Alliance Mondiale des Marocains à l'étranger avait à l'occasion des 400 ans des relations Maroc-Pays-Bas, célébrés en 2005, organisé toutes sortes de manifestations artistiques et culturelles. Elle avait lancé un appel « *en vue de la mobilisation des Marocains pour la construction (aux Pays-Bas) d'une société harmonieuse entre les communautés confessionnelles, plus particulièrement judéo-musulmanes* ». C'est dans ce cadre que s'inscrit un film documentaire sur les Juifs du Maroc, réalisé par une Néerlandaise, Nina Peters. Il en est de même de l'exposition abritée par l'église gothique d'Amsterdam, Nieuwe Kerke, et présentant divers objets, rituels et autres utilisés naguère dans les mellahs.

Le patrimoine culturel que Juifs et Musulmans du Maroc ont en partage sert de passerelle à ceux qui œuvrent à Amsterdam et ailleurs pour une meilleure compréhension mutuelle entre leurs communautés respectives, plus particulièrement leurs jeunesses. Celles-ci, quel que soit leur degré d'intégration, n'ont pas connu, du fait de leur âge, la cohabitation judéo-musulmane d'antan. D'autant que, dans le cas des jeunes Néerlandais musulmans d'origine marocaine, leurs familles sont venues dans une forte proportion du Rif, c'est-à-dire d'une région où la présence juive était faible.

C'est dans cette conjoncture qu'une dimension immatérielle du patrimoine judéo-musulman marocain, la *Mimouna*, fêtée au sortir de Pessah (Pâque juive) revêt une importance particulière. A travers sa célébration, dans une ambiance de convivialité, des Marocains juifs et musulmans réactivent ce qu'ils ont en partage. Cette fête, spécifique du judaïsme marocain, était naguère l'occasion d'échanges amicaux entre leurs coreligionnaires respectifs. Les Musulmans venaient avec toutes sortes de produits agricoles dans les mellahs. Inversement, les Juifs sortaient en promenade dans les champs et les vergers de leurs amis cultivateurs. Ceux-ci considéraient leur passage sur leurs terres comme de bon augure et la promesse de bonnes récoltes. Symboliquement, cette fête marquait la suspension des différences ethno-religieuses. L'un des indices les plus forts en était, sur le plan vestimentaire, la faculté qu'avaient les Juifs en la circonstance de s'habiller comme leurs voisins musulmans.

L'une des grandes célébrations de cette fête se tient à Amsterdam depuis plusieurs années déjà à l'initiative d'une association dite Maimon créée en 1998 avec l'appui d'autorités municipales et bénéficiant ces derniers temps du soutien de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. Son président est un natif de Rabat, Samuel Kaspi et Mustapha Daher en est le secrétaire-général. La fête que tous deux organisent se déroule dans une ambiance de retrouvailles, de convivialité, de partage de thé à la menthe et de nourriture. Des conférences sont données à cette occasion par des universitaires marocains. C'est ainsi que cela s'est passé le 15 avril 2018.

Des distinctions honorifiques traduisent la reconnaissance officielle du mérite de Samuel Kaspi dans l'œuvre à laquelle il s'attache, principalement en direction de la jeunesse. Il a été en effet décoré par la Reine des Pays-Bas. La Princesse Lalla Meriem lui a remis en 2008, au nom du Roi Mohammed VI, le Wissam alaouite. Il vient de signer une convention de partenariat avec le département ministériel en charge des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.

5. Les Juifs marocains en Belgique

En l'absence de données officielles fournissant des indications chiffrées sur l'appartenance ethnique et religieuse des populations recensées, il est impossible d'évaluer, comme ailleurs, ce que représentent en termes statistiques les Juifs marocains ou d'origine marocaine parmi les 11.400.000 habitants de la Belgique, que ce soit en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles. Des indications plus substantielles sont disponibles quant au nombre d'immigrés marocains musulmans estimés à 600.000 en 2017, répartis à hauteur de 47% dans la Région Bruxelles- Capitale, en Flandre (29,7%) et en Wallonie (15,1%).

Abstraction faite du nombre et des profils socio-professionnels des Juifs marocains, une donnée essentielle réside dans la visibilité de certains d'entre eux sur la scène publique belge, notamment en milieu associatif. Dans un contexte marqué par les discriminations, la tendance accrue à la communautarisation et la perméabilité à l'extrémisme, ils multiplient les initiatives et les prises de position susceptibles de contribuer à atténuer les répercussions d'un tel climat.

Par le recours au dialogue interculturel et les références à l'exemplarité que constitue à leurs yeux la cohabitation judéo-musulmane au Maroc, ils

s'efforcent de prôner l'ouverture à l'altérité et l'acceptation des différences. Leurs efforts se heurtent cependant au climat de tension accru créé par la conjoncture internationale, notamment au Moyen-Orient, l'exacerbation des discours populistes et islamophobes, et les différends opposant, en Belgique même, Wallons et indépendantistes flamands. S'agissant précisément du conflit israélo-palestinien, des membres de l'Union des Juifs progressistes de Belgique se distinguent par leurs critiques de la politique israélienne et leur adhésion au B.D.S. (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

Parmi les personnalités marocaines qui œuvrent en faveur du rapprochement, figure un grand-rabbin originaire de Meknès, Albert Guigui. Rattaché au Consistoire central de Belgique depuis 1980 et Grand-rabbin de Bruxelles depuis 1987, il s'est distingué par l'insertion de coutumes et de rites marocains dans le rituel sépharade. Dans les médias, qui le qualifient d'homme « ouvert et tolérant » et rappellent que l'arabe est sa langue maternelle, il met en évidence la richesse que représentent les différences ethnoculturelles.

Egalement représentant des rabbins européens auprès de l'Union Européenne, le rabbin Guigui déclare souvent à la télévision que « l'Islam est une belle religion humaniste qui a beaucoup apporté à l'Occident » et que les craintes qu'il suscite ont pour cause l'ignorance et l'instrumentalisation dont il est l'objet de la part des extrémistes. Dans son évocation du Maroc, il rappelle les prises de position du Roi Mohammed V contre les lois de Vichy et déclare que, dans son pays natal, Juifs et Musulmans ont vécu et vivent aujourd'hui dans la fraternité, qu'ils ont vénéré des saints communs, qu'ils doivent lutter ensemble en Belgique contre l'ignorance. De manière plus spécifique, ils sont aujourd'hui, affirme-t-il, confrontés, en matière de rituels religieux, à la menace d'interdiction de l'abattage halal ou casher réclamée par des parlementaires, ainsi qu'à la question de carrés spécifiques dans les cimetières. Son concept « *Construire ensemble* » est fort significatif à cet égard.

Un autre Belgo-Marocain, Paul Dahan, issu d'une famille du Tafilalet et né à Fès en 1947, psychanalyste ayant beaucoup travaillé sur la diversité, considère lui aussi que « l'identité est complexe » et qu'on « la construit en fonction de l'environnement dans lequel on grandit ». Egalement conservateur d'art, il a créé en 2008 à Bruxelles un Centre culturel judéo-marocain, « lieu d'interculturalité et d'échanges ouvert à tous ». Ce centre dispose d'une bibliothèque de près de 80.000 ouvrages, 30.000 documents, des centaines de photos, de cartes postales et de documents audio-visuels, 1.500 pièces constituées de tableaux, de costumes, de bijoux, d'objets du culte et de la vie quotidienne, etc.

Le matériau présenté sur place sert aussi pour des expositions itinérantes. L'une d'entre elles, « *Le Maroc et l'Europe. Six siècles sous le regard de l'autre* », a été organisée à Rabat, sous le haut patronage du Roi Mohammed VI, avec le concours du CCME et celui de la Délégation Wallonie – Bruxelles au Maroc.

Le multiculturalisme, les questions d'intégration et de compréhension mutuelle préoccupent aussi le président de la communauté juive marocaine de Belgique, Maurice Tal, un natif de Casablanca, ayant quitté le Maroc voilà près de 50 ans. Dans l'entreprise qu'il avait créée à Bruxelles, ses employés étaient à 80% des Marocains musulmans. Dans ses déclarations, il insiste sur la richesse du legs

culturel judéo-musulman et le modèle que représente la cohabitation inter-communautaire au Maroc. Lors d'une interview donnée en avril 2018 au micro de Maghreb TV et suivie, a précisé le journaliste qui l'interrogeait, par « ses cousins marocains musulmans », il a évoqué la célébration de la Mimouna à Bruxelles et la convivialité à laquelle cette fête donne lieu. Il a également fait état de projets d'organisation de visites de jeunes au Maroc pour les sensibiliser encore davantage et de visu à la diversité culturelle telle qu'elle est vécue dans le Royaume.

6. En Espagne : Meghorashim, « Sépharades », citoyens espagnols

La présence aujourd'hui en Espagne de près de 40.000 Juifs, dont la moitié est d'origine marocaine, est indissociable du courant dit « philosépharade » qui a émergé dans la péninsule à la fin du XIXème siècle et début du XXème. Des Juifs du Maroc, principalement ceux du Nord du pays, ayant gardé, à des degrés divers, des coutumes et des bribes de vieux castillan hérités de leurs ancêtres expulsés d'Andalousie par les Rois catholiques, y ont été réceptifs[11].

La recherche de la « *reconciliacion entre Iberia et Israel* », et « *la réparation de la faute historique* » commise en 1492, comme les appelaient leurs promoteurs aux Cortes et dans la presse madrilène, s'inscrivaient à l'époque dans le contexte de l'exacerbation des rivalités coloniales. Les animateurs de cercles africanistes et expansionnistes espagnols se rendaient compte que, face aux rivaux britanniques, français et italiens, les descendants des Juifs qu'ils considéraient comme « *les fils dispersés de l'Espagne*» et des « *Espanols sin patria* », notamment au Maroc, représentaient un atout considérable pour le développement de l'influence de l'Espagne dans le bassin méditerranéen (Rohr, 2013).

Ces activistes étaient encouragés de facto par les calculs géo–stratégiques de l'Angleterre, soucieuse d'éviter la présence d'une grande puissance navale rivale sur la rive sud du Détroit de Gibraltar et ayant fait inclure dans la convention d'avril 1904 des clauses reconnaissant les « droits » historiques et géographiques de l'Espagne sur le nord de « l'empire chérifien » où elle occupait déjà Sebta, Melilla et divers ilots.

L'expulsion de leurs ancêtres et, cinq siècles plus tard, les violences et les dragonnades dont le mellah de Tétouan a été le théâtre en 1860-1862 lors de l'occupation espagnole de cette ville, ont certes laissé de profonds stigmates dans la mémoire collective des Juifs du nord du Maroc. La ligne « philosépharade » du gouvernement de Madrid n'en a pas moins suscité l'adhésion de divers segments

[11] Quoique tardif, un courant similaire se développe ces dernières années au Portugal, pays où l'Inquisition a été aussi dure qu'en Espagne. Dans la croisade qu'il a voulu mener au Maroc et qui s'est terminée en catastrophe pour lui lors de la bataille d'Oued el Makhazine (1578), le Roi Don Sebastien projetait de forcer Juifs et Musulmans à se convertir au christianisme sous peine d'être passés au fil de l'épée. Aujourd'hui les Portugais s'alignent sur leurs voisins espagnols. Un tournant symbolique est franchi en mai 1987 quand le président Mário Soares visite la petite synagogue de Castelo de Vide et s'excuse auprès des Juifs du monde entier pour « les crimes » commis dans le passé contre les leurs au Portugal. Une petite communauté se reconstitue. En font partie des Juifs marocains. C'est avec leur concours que l'Université d'Evora en novembre 1999 organise, en collaboration avec la Associação de EstudosJudaicos, un congrès international sur les « *Juifs séfarades entre le Portugal, l'Espagne et le Maroc* ». André Azoulay, Simon Lévy, Haim Zafrani et l'auteur de ces lignes y ont participé.

des strates supérieures de leurs communautés. Dans les années 1920 déjà, certains de leurs membres ont fait partie de la Fédération Sépharade Mondiale et de l'Association Hispano–Hebrea.

Sous le protectorat, un courant appelant les autorités madrilènes à promulguer un « décret Crémieux espagnol » naturalisant les descendants des Juifs chassés de la péninsule a ainsi émergé à Tétouan. Des personnalités juives de cette cité et de Tanger ont exhorté le roi Alphonse XIII et les Cortes à abroger le décret de 1492. Les promesses obtenues à cet effet se sont traduites par l'octroi effectif de la nationalité espagnole aux membres les plus en vue parmi les activistes plaidant cette « cause ». Certains d'entre eux, tel un négociant tangérois ayant fait fortune dans le caoutchouc en Amazonie, Abraham Pinto, se sont même vus décerner l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

Toutefois, ce ne fut qu'après 1956 et pendant les années 1960-1970 que des Juifs marocains arrivèrent en nombre en Espagne. Ils grossirent les rangs des communautés de Barcelone et Madrid et contribuèrent à l'organisation de leurs institutions. Une synagogue fut ainsi inaugurée en 1968, suivie de la création, avec le concours de l'A.I.U. d'un lycée pour garçons et d'un collège mixte (ouvert en 1977) dispensant un enseignement en français principalement. Des initiatives similaires se poursuivirent à la faveur des droits et libertés garantis par la Constitution de 1978. De leur côté, des rabbins ont levé, depuis plusieurs décennies déjà, le « herem » (à la fois interdiction et malédiction) prononcé naguère par leurs aïeux contre le sol ibérique (Rozenberg, 2006).

A l'obtention et l'élargissement de ces droits s'est attachée l'une des principales figures israélites d'Espagne, Samuel Toledano, né à Tanger en 1929, juriste, lauréat d'une Université parisienne, établi à Madrid en 1959. Président de la Fédération des Communautés Israélites d'Espagne entre 1982 et 1994, il a été à la pointe de la revendication, sous Franco, de l'abrogation du décret de 1492.

Acteur de premier plan dans les démarches ayant abouti à l'inauguration de la première synagogue publique à Madrid, il a signé en 1987 avec l'Etat un accord, comparable à celui dont bénéficiait l'Eglise catholique. Il fut en 1992 parmi les dirigeants juifs ayant reçu dans ladite synagogue le roi Juan Carlos I à l'occasion du 500ème anniversaire de l'Expulsion. Au cours de la même année, et dans un autre geste de réconciliation, une cérémonie publique s'est tenue à Tolède. Il y reçut les clés de cette Ville au nom de tous les Tolédano[12]. C'est dans cette même cité que des membres de toutes les branches de par le monde d'une autre famille sépharade ayant fait souche au Maroc, les Pinto, se sont symboliquement réunis pour la première fois en avril 2017.

De tels acquis signifient que les 20.000 Juifs d'origine marocaine qui vivent aujourd'hui, essentiellement à Barcelone, Madrid, Alicante, Malaga et Séville, sont en train de parachever leur intégration dans un environnement dont la langue, les coutumes et les modes de vie leur étaient familiers. Quelques similitudes existent à ce niveau avec des immigrés musulmans originaires du nord du Maroc faisant partie des 850.000 ressortissants marocains d'Espagne.

[12] Après son décès en 1996, un Prix Samuel Toledano a été fondé en sa mémoire. Il est attribué chaque année à Jérusalem à tout chercheur s'étant distingué dans la recherche sur l'héritage sépharade dans le contexte chrétien et musulman.

D'après diverses études, les parlers, la cuisine, la célébration de fêtes et d'autres aspects liés à leur appartenance marocaine se maintiennent parmi les Juifs mais seraient en recul chez les jeunes. L'usage du français, appris au Maroc (grâce à l'A.I.U.) ou dans les écoles et collèges relevant de l'Alliance à Madrid et ailleurs, leur confère, toutes générations confondues, une identité particulière.

Quant aux relations avec leur patrie d'origine, les attitudes diffèrent. Les uns gardent avec ce pays des liens familiaux ou d'affaires (à Sebta, Melilla, Tanger, Casablanca…) et s'y rendent régulièrement. D'autres s'en distancient. Au niveau sémantique, force est de constater que ceux qui se définissaient au Maroc comme des Méghorashim (Expulsés) et y insistaient pour se démarquer de leurs coreligionnaires autochtones (Tochabim, ou « Beldiyyine ») tendent à se percevoir de plus en plus aujourd'hui d'abord comme des « sépharades »

Le président de la Fédération des communautés juives d'Espagne, Jacobo Israel Garzon, y souscrit mais donne aussi l'exemple de la compatibilité entre intégration et maintien des liens avec l'histoire et la culture marocaines. Né à Tétouan en 1942, vivant à Madrid depuis près de 50 ans, cet agronome et homme d'affaires, s'impose sur la scène culturelle. Il est l'auteur de publications érudites sur la vie juive. En font partie la *Crónica de una familia tetuaní* (2003), *Los judíos de Tetuán* (2004), et *Los judíos hispano-marroquíes 1492-1973* (2008).

C'est régulièrement qu'il se distingue aussi par ses dénonciations de l'antisémitisme, le qualifiant de « phénomène funeste et bien réel dans l'Espagne démocratique des débuts du XXIème siècle » où, déclare-t-il, les préjugés anti-juifs hérités du passé restent prégnants. Ses critiques sont très vives aussi contre les partis politiques qui soutiennent les Palestiniens et désapprouvent la politique israélienne. Contre le négationnisme, il en appelle au Parlement et réclame des lois semblables à la loi Gayssot adoptée en France. Se fondant sur des archives retrouvées à Saragosse, il a, par ailleurs, remis en cause l'image de Franco protégeant les Juifs pendant la Deuxième guerre mondiale[13].

L'avenir lui inspire des inquiétudes en raison notamment, déclare-t-il, des prédispositions de ses jeunes coreligionnaires à émigrer en nombre en Grande–Bretagne, aux Etats-Unis et ailleurs, du climat ambiant et de l'absence de changements radicaux dans les mentalités des Espagnols catholiques. Ceci en dépit de la commémoration en 1992 du 500ème anniversaire de l'Expulsion, de la loi simplifiant la naturalisation de Juifs d'origine sépharade votée en 2015, et du discours du roi Felipe VI déclarant à ces derniers « *vous nous avez manqué* ».

En tout cas, au Maroc, les décisions prises à Madrid, ont incité des citoyens appartenant à la composante Meghorashim des 3.000 juifs vivant encore dans le pays à demander officiellement la naturalisation espagnole. Ils l'ont effectivement obtenue au cours de ces toutes dernières années[14].

[13] D'après lui, le Caudillo a en fait ordonné à ses services, à la demande d'Hitler, de recenser à partir de mai 1941 tous les Juifs, espagnols et étrangers, et d'établir des listes indiquant leur affiliations politiques, leur condition sociale, et leur niveau de dangerosité.

[14] Certains d'entre eux ont sans doute été inclus dans les 4.032 décrets de naturalisation avalisés par le conseil des ministres tenu à Madrid en octobre 2015. De cela a témoigné à Rabat en mars 2016, documents à l'appui, une Juive marocaine, devant les caméras d'une chaîne de télévision française (*Planète Plus*).

Conclusion

Telles sont donc les conditions générales, historiques et au présent, des Juifs marocains dans les pays européens où ils sont les plus nombreux, tout au moins comme elles peuvent être appréhendées à travers les archives accessibles, les médias, les témoignages personnels et des constats empiriques.

De ce matériau ressortent, outre les principales étapes de leur immigration dans le passé relativement lointain et plus récemment, leur degré d'intégration dans les environnements principalement britannique, français, néerlandais, belge et espagnol, les réussites socio-professionnelles exceptionnelles de certains d'entre eux, leur implication dans des institutions communautaires juives, leur rôle dans la société civile et les liens qu'ils gardent avec le Maroc.

Des rapports avec la patrie d'origine font partie de leurs relations sur place avec leurs compatriotes musulmans, symbolisées ces derniers temps par leur participation accrue à la célébration de la Mimouna au sortir de Pessah et la tendance à la généralisation de cette fête comme symbole de compréhension mutuelle et de concorde. Et ce, dans une conjoncture, rendue encore plus difficile et hautement sensible en 2017, par la détérioration du climat général prévalant en Europe sous les effets cumulatifs du ralentissement depuis plusieurs années déjà de la croissance économique, de la persistance du chômage à un haut degré parmi les jeunes des « cités » en particulier, des surenchères populistes sur l'immigration, de la guerre en Syrie, de la question de Jérusalem, et des risques terroristes.

Bibliographie

Boum A., (2013), *Memories of Absence. How Muslims remember Jews in Morocco*, Stanford University Press

Collins L., (2006), *The Sephardim of Manchester: Pedigrees and Pioneers*, ShaareHayim, 2006

El Maleh E.-A., (1986), *Mille ans, Un jour*, La Pensée Sauvage, Grenoble

Gottreich E., (2007), *The Mellah of Marrakech. Jewish and Muslim Space in Morocco's Red City*, Indiana University Press

Kenbib M., (2016), *Juifs et Musulmans au Maroc. Des origines à nos jours*, Taillandier, Paris, pp. 170-194

Laredo I., (1994), *Memorias de un viejo Tangerino,* ed. La Porte, 1994 (1° éd. Madrid, 1935)

Larhmaid A., (2016), *Les Juifs du Souss, 1860-1960*, Rabat, (en arabe)

Leibovici S., (1986), *Chronique des Juifs de Tétouan, 1860-1896*, Maisonneuve & Larose, Paris

Lévy S., (2005), *Essai d'histoire et de civilisation judéo-marocains,* Centre Tarik ibn Zyad, Rabat

Marglin J., (2016), *Accross Legal Lines. Jews and Muslims in Modern Morocco*, Yale University Press

Palache R., (2016), *Ontroerende Onzin. De Joodse Identiteit in het Nederland Van Nu,* Amsterdam, Prometheus.

Rohr I., (2013), Spaniards and the Jewish Type: Philosephardism in the Service of Imperialism in Early XXth century Spanish Morocco, in *Revisiting Jewish Spain in the Modern Era*, ed. By Daniel Flesher& al, London & New York, pp. 76 – 90

Rozenberg D., (2006), *L'Espagne contemporaine et la question juive. Les fils renoués de la mémoire et de l'histoire*, Presses Universitaires du Mirail

Schroeter D., (2002), *The Sultan's Jew*, Stanford, California, Stanford University Press, 2002.

Vilar J.B., (1985), *Tetuan. En el resurgimiento judio contemporaneo, 1850-1870*, Biblioteca Popular Sefardi, Caracas
Zafrani H., (1983), *Deux mille ans de vie juive au Maroc,* Maisonneuve & Larose, Paris, 1983

Chapitre 11
Circuits diasporiques : Les communautés juives marocaines en Amérique Latine et en Amérique du Nord

Aomar Boum[1]

Introduction

Le cimetière chrétien de Saint-Jean-Baptiste se situe dans les profondeurs de la forêt amazonienne[2]. Si la présence d'un cimetière chrétien au milieu de la ville de Manaus, la plus grande ville de cette région du Brésil, n'est pas une chose rare, celle d'une tombe dans ce même cimetière avec une pierre tombale gravée d'une étoile de David et de caractères hébreux est inhabituelle[3]. En 1908, le grand rabbin du Maroc Raphaël Ben Mordechai Ankawa (1848-1935) demanda au rabbin Shalom Imanuel Muyal de se rendre en Amazonie pour servir une population croissante de familles juives marocaines installées depuis les années 1820 à Belem, la porte de l'Amazone. La légende raconte que le rabbin Shalom Imanuel Muyal est mort de fièvre à Manaus sur son chemin pour Belem et a été enterré à côté des tombes chrétiennes vers 1910 en raison de l'absence d'un site funéraire juif. Au fil du temps, la tombe du rabbin a acquis un caractère sacré pour les catholiques locaux qui ont prié pour ses miracles et ainsi la tombe juive marocaine a été baptisée plus tard le saint juif de miracles de Manaus[4].

En 1928, et suite à la création par la communauté juive de Manaus d'un cimetière israélite, les Juifs locaux ont tenté de déplacer les restes de leur rabbin vers ce nouveau site funéraire juif, mais la population chrétienne s'est opposée à cette action de déplacement de la tombe du tsadiq juif de Manaus vers le nouveau cimetière et les catholiques amazoniens continuaient leur pèlerinage sur la tombe de leur saint marocain.

Cette histoire inhabituelle ne donne qu'un aperçu de ce que nous savons de l'histoire méconnue de la communauté juive marocaine en Amazonie et en Amérique latine malgré le fait que son installation précoce dans la région est antérieure à de nombreuses communautés juives et chrétiennes d'Europe et du Moyen-Orient en Amérique du Sud et du Nord. Alors que les facteurs religieux catholiques et nationalistes ont rendu les Juifs marocains et d'autres latino-américains invisibles dans l'histoire nationale ainsi que dans les études

[1] Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf
[2] Lehourites, The Jewish Saint of Brazilian Christians
[3] Nagarajan, *Pomegranate Seeds*, 85-90
[4] Lesser, *Immigration, Ethnicity, National Identity in Brazil*, 121. À voir aussi Heller, *Judeus do Eldorado*.

sociologiques et anthropologiques[5], des études récentes ont commencé à révéler la voix juive du récit latino-américain[6].

Jusqu'à il y a quelques décennies, les études juives ont été une sous-discipline marginale de la recherche universitaire dans les études latino-américaines. La création de l'Association latino-américaine d'études juives (LAJSA) en 1982 est une réponse au manque d'intérêt des chercheurs pour les études juives en Amérique latine[7]. En 1985, Judith Laikin Elkin affirme que l'une des causes principales de l'invisibilité des Juifs dans les études latino-américaines pourrait s'expliquer par leur marginalité politique[8].

Cependant, au cours des dernières décennies, les recherches sur l'expérience juive en Amérique latine sont passées de l'Inquisition espagnole à la documentation de la vie juive au Brésil, en Argentine, au Venezuela, au Pérou, au Paraguay et au Chili. Elle est passée de l'étude des juifs dans le cadre de l'histoire juive à l'étude des communautés juives comme faisant partie de la diversité ethnique des pays d'Amérique latine.

Victor Mirelman a été l'un des pionniers des premières phases de ce mouvement savant avec une étude générale détaillée de l'histoire des communautés séfarades à travers l'Amérique latine après l'indépendance[9]. Mirelman a écrit sur les débuts de la communauté juive d'Argentine où il a fourni une chronique détaillée et une analyse des histoires et structures fondamentales de la communauté juive de Buenos Aires et le caractère accueillant de la politique d'immigration de l'Argentine aux Juifs marocains, européens de l'Est et ottomans[10]. Dans ce travail classique, Mirelman s'est appuyé sur des documents d'archives évoquant la dynamique interne de ces communautés et racontant l'établissement de chaque communauté en énumérant entre autres ses synagogues, ses cimetières et ses écoles. Alors que Mirelman se concentrait largement sur l'émergence de la communauté juive d'Argentine, et en particulier à Buenos Aires, en tant que patrie de l'une des communautés les plus prospères d'Amérique du Sud, Jeffrey Lesser expliquait la politique d'immigration du Brésil et les attitudes contre les Arabes et les Juifs originaires du Moyen-Orient, soulignant le lien entre l'ethnicité, la race et l'identité nationale[11]. Lesser postulait que le Brésil, contrairement aux États-Unis, était l'un des rares endroits en Amérique latine à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, où les Juifs marocains comme les autres immigrants du Liban et d'Europe étaient acceptés.

Cependant, malgré le travail minutieux de Mirelman et Lesser, entre autres[12], pour situer les débuts de l'immigration juive au Brésil et en Argentine, presque

[5] Elkin, *Jews of the Latin American Republics*; Voir aussi Avni, Postwar Latin American Jewry
[6] Alsberg, The Israel state archives; Lesser & Rein, Challenging Particularity; Menascè, *Proceedings of the Experts Conference on Latin America*; Merkx, Jewish Studies as a Subject of Latin American Studies; Voir aussi Rein, New Approaches to Latin American Jewish Studies.
[7] Elkin, *Jews of the Latin American Republics*, xi.
[8] Elkin, Latin America's Jews.
[9] Mirelman, Sephardim in Latin America after Independence.
[10] Mirelman, *Jewish Buenos Aires, 1890-1930*.
[11] Lesser, *Immigration, Ethnicity and National Identity in Brazil*.
[12] Ricard, L'émigration des juifs marocains, 427-429 ; idem, L'émigration des juifs marocains, 259 ; idem, L'émigration des juifs marocains, 201.

aucun travail académique n'existe sur les circuits migratoires historiques des Juifs marocains dans les centres urbains latino-américains et leurs liens avec l'Amérique du Nord dans les dernières décennies[13]. La « recherche historique, sociologique et anthropologique sur les communautés juives marocaines et autres juifs syriens et égyptiens en Amérique du Sud a fait l'objet de peu d'attention académique[14] dans les universités du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, d'Amérique et d'Europe. Alors que les premiers écrits bibliographiques et historiques se concentraient sur les juifs marocains revenus à Tétouan[15], Larache[16] et Tanger[17], une analyse négligeable dans ces études est donnée aux individus qui sont restés en Amazonie ou sont entrés dans un schéma de rémigration circulaire constant et répété entre le Brésil[18], l'Argentine[19], le Venezuela[20], les États-Unis[21] et le Canada[22]. Dans son travail sur les juifs marocains au Venezuela, Aviad Moreno soutient que les spécialistes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont accordé peu d'attention à l'histoire latino-américaine de l'immigration juive marocaine. Aviad note que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que *« les institutions d'études islamiques qui ont alloué un espace pour les études sur l'émigration des Juifs en Amérique latine étaient et sont encore, dans l'ensemble, orientées vers l'hispanique et leurs publications apparaissent en langue espagnole »*[23].

Pourquoi les spécialistes des études marocaines et nord-africaines devraient-ils réorienter leur attention scientifique vers les contextes latino-américains et nord-américains pour écrire une nouvelle histoire marocaine ? Que peut-on trouver dans l'histoire de ces communautés juives marocaines des Amériques si éloignées de l'Afrique du Nord, qui soit important pour discuter de la diaspora juive marocaine en Amérique du Nord et en Amérique Latine ? Que signifie avoir une grande communauté marocaine d'émigrés juifs en Amérique latine et en Amérique du Nord pour le Maroc lui-même dans le présent comme dans le futur ? Existe-t-il une nouvelle manière d'écrire l'histoire marocaine si nous examinons le Maroc à travers l'histoire de ses communautés juives dans les Amériques ?

L'une des caractéristiques frappantes des communautés juives latino-américaines est le paradoxe de ses chiffres « décroissants et en expansion »[24]. Au cours des

[13] Bejarano, Changing Identities in a Transnational Diaspora.
[14] Klich et Lesser, *Arab and Jewish Immigrants in Latin America*; Noufouri, *Sirios, libaneses y argentinos*; Rodgers, *Los judíos de Alepo en Argentina*.
[15] Laskier, *The Alliance Israélite Universelle*, 311-312.
[16] Fereres de Moryoussef. *Larache*.
[17] Moreno, *Ethnicity in Motion*.
[18] Bemerguy, *Imagens da Ilusão*.
[19] Bengio, Juifs Marocains en Argentine; Cohen and Moreno, "Revisiting Morocco from Israel and Argentina;" Brodsky, *Sephardi, Jewish, Argentine*.
[20] Moreno, Moroccan Jewish Immigration to Latin America; Brauner, Identities, Migrations and Religious Practices; Benoliel, Presence Judéo-Marocaine au Venezuela.
[21] Bibas, *The Ethnicization of Immigrants* ; Chriqui, *As Time Goes By*; Thomas, *Redefining Diaspora Consciousness*.
[22] Berman, et al., A profile of Moroccan Jewish Immigrants; Lasry, Essor et tradition; Elbaz, Les héritiers; Moldofsky, The Economic Adjustment of North African Jewish immigrants in Montréal; Cohen and Schwartz, Scholarship on Moroccan Jews in Canada; and Cohen, The Migrations of Moroccan Jews to Montreal.
[23] Moreno, Moroccan Jewish Emigration to Latin America, 128.
[24] Bokser Liwerant, Latin American Jewish Life, 159.

dernières décennies, on estime qu'entre 150.000 et 250.000 Juifs ont émigré à l'intérieur et à l'extérieur de l'Amérique latine. Entre les années 1970 et aujourd'hui, la population de la région est passée de 514.000 à 392.000 habitants[25]. Ce processus de mobilité vers l'extérieur est motivé par des opportunités économiques, parfois expliqué par des préoccupations de sécurité. Le profil démographique de la communauté juive latine diffère d'un pays à l'autre. L'Argentine a la plus grande communauté Juive ; son nombre est d'environ 180.000, malgré sa baisse. Le Brésil accueille environ 96.000 personnes. Alors que la population juive du Mexique reste stable, elle a augmenté à 40.000 en grande partie en raison de l'afflux de Juifs d'autres pays latino-américains. Dans le reste des pays d'Amérique latine, le nombre de Juifs dans la majorité des autres communautés latino-américaines a continué à diminuer. Bokser Liwerant résume cette situation démographique en notant que « la population juive en Uruguay est passée de 50.000 à 22.000 ; au Venezuela, de 30.000 à 15.000 ; et au Chili, de 30.000 à 21.000. El Salvador, l'Equateur, le Pérou et le Paraguay ont également connu des baisses significatives de la population juive. »[26] Ces chiffres démographiques incluent les Juifs séfarades et ashkénazes. La réinstallation interne et externe des juifs latino-américains comprenait ses juifs latino-marocains. Aujourd'hui, la population juive marocaine avoisine les 7.000 au Brésil, 6.000 au Venezuela, 1.500 en Argentine, 600 en Colombie, 400 au Panama, 300 au Pérou, 200 au Mexique et 100 à Cuba. Alors que le nombre de communautés juives traditionnelles marocaines en Amérique latine continue de baisser, il continue d'afficher une forte augmentation aux États-Unis (environ 20.000) et au Canada (environ 30.000).

Sur la base des recherches historiques et ethnographiques sur les Juifs marocains qui ont vécu en Amérique Latine et en Amérique du Nord, j'ai observé que malgré les siècles d'émigration et d'implantation marocaines dans les Amériques et les forces d'assimilation des cultures locales, les immigrants juifs marocains, rituels religieux, nostalgie et souvenirs imaginés, une nouvelle version immigrée de l'identité marocaine qui s'est déplacée entre le Brésil, l'Argentine, le Venezuela, le Panama, le Pérou, le Canada, le Mexique et les États-Unis. Contrairement aux premières phases historiques de l'émigration au Brésil où la majorité des juifs marocains pratiquaient le colportage le long de l'Amazone et de ses affluents[27], les premières décennies du XXe siècle ont vu un changement dans les nouvelles modalités d'activités économiques facilitées par une éducation moderne soutenue par l'Occident surtout quand l'Alliance Israélite Universelle est arrivée à Buenos Aires. L'expérience juive marocaine en Amérique latine a ensuite été caractérisée par des circuits de rémigration sporadiques à travers la région. La description analytique historique suivante met en évidence les circuits diasporiques des juifs marocains entre l'Amérique latine, le Canada et les États-Unis.

J'ai rencontré Attias à Le Market, une épicerie marocaine spécialisée au Nord d'Hollywood. Ouvert par David et Abraham Bitton en 1987 après leur arrivée de leur ville natale de Marrakech au Maroc, le Market propose une cuisine marocaine traditionnelle comme la saucisse épicée de Merguez, les cigares marocains farcis au bœuf, les pastillas, les aubergines rôties, les tomates cuites *matbucha*, les

[25] DellaPergola, International Migration of Jews; idem, *Jewish Population Policies*.
[26] Bokser Liwerant, Latin American Jewish Life, 159-160.
[27] Bencimol, *Eretz Amazonia*; Segal, *Jews of the Amazon*.

carottes épicées et betteraves assaisonnées au cumin. Le Market est un lieu où se rencontre une communauté juive marocaine grandissante à Los Angeles. C'est un endroit où vous entendrez probablement le français et l'arabe dialectal marocain plus que l'anglais.

Attias est le plus jeune enfant d'une famille nombreuse. Son père était natif de Manaus après que son grand-père eut déménagé avec sa famille de Tétouan à Belém en 1902 quelques mois avant que le Brésil ne ferme ses bureaux diplomatiques au Maroc pour éviter de défendre les Brésiliens naturalisés. On m'a dit que le Brésil était en partie attractif pour beaucoup de Juifs marocains dans la seconde moitié du XIX[e] siècle parce qu'il était facile d'obtenir un certificat de naturalisation. Les Juifs marocains naturalisés sont revenus plus tard et ont été soumis aux lois marocaines. Avant de s'installer à Los Angeles, Attias a vécu à Caracas et à Miami. Il continue à gérer son entreprise de vêtements à Caracas tout en faisant la navette entre Los Angeles et Miami.

Ce mouvement constant est emblématique de la nouvelle tendance de la rémigration parmi de nombreux membres de la communauté juive marocaine dans les Amériques aujourd'hui. Alors que de nombreuses familles choisissent de rester dans leur communauté, un nombre important d'entre elles sont en constante mobilité à la recherche d'opportunités économiques et d'environnements politiques sûrs. En 2017, j'ai rencontré à nouveau Attias dans un café à Beverly Hills ; Attias a exprimé les inquiétudes de nombreux membres des Juifs marocains à Caracas :

« *Mon père m'a dit un jour que lorsque ses parents vivaient à Larache, l'armée du sultan était toujours à quelques minutes de leur protection en période d'incertitude politique ; J'étais à Caracas lorsqu'un groupe d'hommes armés a envahi notre synagogue marocaine Tiferet Israël. Hugo Chavez a fait peu pour soutenir la communauté. J'ai quitté Caracas pour Miami ; mes amis d'enfance ont déménagé au Costa Rica, à Panama et même en Colombie. Les seuls qui sont restés sont ceux qui ne pouvaient pas se permettre d'émigrer. Mon père disait au moins dans le Mellah nous fermions la porte jusqu'à l'arrivée de l'armée du sultan ! Dans les rues de Caracas, vous êtes seuls*. »

Dans cette circulation historique régionale et parfois mondiale des Juifs marocains à travers les centres urbains américains, j'ai remarqué que les aspects religieux et culturels du judaïsme marocain latino-américain s'expriment sous différentes formes et figures. Tout en reconnaissant les différentes expériences sociologiques et économiques des juifs marocains dans de nombreux pays d'Amérique latine, je souligne ici certaines des dynamiques historiques générales sous-jacentes et les caractéristiques de cette migration en Amérique latine et en Amérique du Nord. Par ailleurs, je m'intéresse en partie à la signification de ce que Juan José Vagni appelle la « double loyauté » des Juifs marocains à la culture marocaine et au monde juif dans le contexte des Amériques[28].

Les migrations des Juifs marocains vers les Amériques sont fondées sur des périodes historiques où les communautés juives étaient motivées par des facteurs économiques et politiques qui ont conduit à l'émigration vers l'Amérique

[28] Vagni, La diplomacia cultural en la proyección exterior de Marruecos.

hispanophone/lusophone[29], francophone et plus tard anglophone. Jusqu'à récemment, peu de recherches ont été effectuées sur les implantations, les caractéristiques et la dynamique des Juifs marocains en Amérique latine et aux États-Unis. Dans son article classique « Kippour sur l'Amazone », l'historienne Susan Gilson Miller explique comment les jeunes hommes juifs marocains ont émigré de l'autre côté de l'Atlantique vers le Nouveau Monde. Miller affirme que « *contrairement aux émigrations juives européennes, qui étaient un mouvement unidirectionnel ou des migrations "en chaîne" d'individus ou de familles, les Juifs émigrés du nord du Maroc entretenaient des liens étroits avec leur patrie. De plus, après des années de vie à l'étranger, ils sont souvent retournés à leur point de départ dans un schéma migratoire* »[30]. Bien que je reconnaisse la viabilité de cet argument dans le contexte des premières étapes de la migration de ces communautés, je revendique que le modèle circulaire de Charles Tilly[31] utilisé par Miller et qui postule qu'après avoir vécu à l'étranger pendant un certain temps, les émigrants reviennent souvent à leurs origines ne justifie plus la présence juive marocaine dans les Amériques, compte tenu notamment de la transformation démographique, économique et sociale de la communauté. Les dimensions et les échelles plus larges de notre compréhension de la migration juive marocaine en Amérique doivent dépasser Manaus, le Brésil et beaucoup d'autres parties de l'Amérique du Sud, car nous devons suivre les traces de générations de (ré) migrants marocains et donner la parole aux histoires de leurs descendants en Amérique du Nord et du Sud. Je m'intéresse à la façon dont les expériences juives marocaines dans différents endroits façonnent leurs souvenirs de leur pays ancestral. Tout aussi importante, l'une des questions déterminantes de cette enquête concerne les stratégies d'adaptation de ces communautés à leur environnement social, religieux et culturel d'adoption en Amérique latine. Si nous acceptons le fait que les Juifs marocains se sont intégrés à différents niveaux et échelles dans leurs différents environnements latino-américains et nord-américains en fonction des périodes historiques et des temps politiques, nous examinons donc les stratégies adaptatives que les émigrés juifs marocains, qui s'installent dans d'autres Etats de la région, déploient pour assimiler et/ou résister à leur nouveau pays d'accueil, alors qu'ils négocient la place de leur identité religieuse et culturelle marocaine.

1. Destination inhabituelle : Juifs marocains en Amazonie et en Amérique latine

Établie au XVIIe siècle comme une ville fort portugaise à la jonction du Rio Negro et de l'Amazone, Manaus a connu sa période économique dorée pendant l'industrie du caoutchouc. L'Inquisition portugaise a limité la colonie juive au Brésil jusqu'à l'indépendance en 1822. En 1824, la monarchie a adopté le catholicisme romain comme religion officielle tout en permettant la pratique privée d'autres croyances, y compris le judaïsme. Certaines communautés juives marocaines ont répondu positivement à cette nouvelle tolérance religieuse et sont arrivées avec leurs familles au Brésil[32]. Un petit nombre d'hommes de

[29] Bejarano, The Sephardic communities of Latin America; Bencimol, *Eretz Amazonia*; Epstein, Los Judeo-Marroquíes en Buenos Aires; idem., Judíos de Marruecos en Argentina.
[30] Miller, Kippur on the Amazon, 191.
[31] Tilly, Migration in Modern European History, 52.
[32] Mirelman, Sephardim in Latin America after Independence, 241.

Tétouan et de Tanger ont mené cette migration précoce. À Belém, ils ont posé les bases d'un cimetière et ont établi la première synagogue Eschel Abraham en 1824. Lentement, une nouvelle cohorte d'hommes immigrants est arrivée avec leurs familles. Au début des années 1830, la communauté atteignait environ 300 individus. En 1835, une autre synagogue nommée Shaar Ha Shamaim a été créée pour répondre aux besoins croissants de la communauté de Belém. Vers la fin des années 1830, et après la remontée de l'Amazone, les Juifs marocains voyagèrent comme colporteurs fluviaux amazoniens (regatões) entre le port florissant de Belém et d'autres villes aussi loin au nord qu'Iquitos au Pérou. Vilar donne une description détaillée de l'émigration juive marocaine en Amérique du Sud :

« L'émigrant était généralement bien reçu à sa destination et ne tarda pas à prospérer, grâce à son éducation, son assiduité et sa persévérance. Une fois qu'il est installé, même modestement, il écrivait à certains de ses proches, de préférence de jeunes célibataires. S'il n'y en avait aucun dans sa famille, il écrivait aux directeurs d'école ou aux rabbins de la ville, leur demandant d'envoyer les bonnes personnes pour son projet, et il promettait de les placer, en leur avançant l'argent pour le voyage. Les colonies marocaines se sont rapidement formées dans les grands centres hispano-américains, qui, loin de rompre les liens avec leur patrie, ont heureusement procédé à leur renforcement, allant même jusqu'à prêter de l'aide en cas de besoin du pays d'origine .... De nombreuses familles, en particulier les personnes âgées, vivaient de l'argent qui leur été envoyé par des proches de l'outre-Atlantique »[33].

La guerre hispano-marocaine (1859-1860) a soulevé des inquiétudes de sécurité parmi la communauté juive locale. Les familles ont commencé à voir la migration comme une nouvelle alternative à la mobilité sociale et économique. En 1864, l'Alliance Israélite Universelle (AIU) créa la première école à Tétouan en 1862 et lança un nouveau système d'éducation qui rivalisait avec l'école rabbinique traditionnelle. L'option de la migration vers le nouveau monde est apparue comme la meilleure alternative à de nombreux diplômés de l'AIU dont les compétences multilingues en arabe, français, espagnol, anglais et hakatia les exposaient aux normes occidentales et les préparaient au voyage de trois semaines au Brésil et en Argentine. Cette tendance migratoire vers le bassin amazonien fait l'objet d'un reportage de David Cazès sur les écoles AIU de Tanger et de Tétouan. Cazès note que 95% des diplômés des écoles AIU de Tétouan ont déménagé en Amérique du Sud[34]. Il a énuméré que beaucoup se sont installés à Buenos Aires, Caracas, et certains ont émigré à New York, et à Philadelphie. Au fur et à mesure que le nombre de migrants marocains augmentait, ils établissaient les premières colonies dans les États d'Amazonas et de Pará[35].

Alors que la migration précoce des juifs marocains commença au Brésil, l'Argentine devint une destination privilégiée après l'adoption des lois libérales de l'immigration en 1876 conduisant à une vague d'émigrants principalement de Tétouan et Tanger pour établir leurs propres communautés dans les provinces

[33] Vilar, Emigrantes, Judeo-Marroquíes en América, 21-24 cité dans Díaz-Mas, *Sephardim the Jews from Spain*, 68.

[34] Laskier, *The Alliance Israélite Universelle*, 311-312. Voir aussi, Miller, Kippur on the Amazon.

[35] Segal, *Jews of the Amazon*.

argentines de Santa Fé et Chaco en 1886. Alors que certains se sont installés en Argentine après un court séjour en Amazonie, environ 174 personnes se sont installées directement venant du Maroc entre 1924 et 1927. En 1844, les émigrés juifs marocains sont arrivés dans la ville de Barcelone. Après une courte période, ils ont obtenu la permission d'établir leur propre cimetière juif en 1875. D'autres suivirent et s'installèrent dans les régions orientales de Carúpano et Cumaná avant de s'installer à Caracas, Villa de Cura et La Victoria. Par rapport aux communautés juives marocaines au Brésil et en Argentine, ces émigrés ont fait face à de nombreux défis économiques et sociaux en grande partie à cause de l'absence de réseaux religieux établis. Ils vivaient dans leurs boutiques commerciales et comptaient sur le colportage. Cependant, l'absence de vie religieuse forte et les réseaux de soutien des rabbins et des lieux de culte ont entravé la création d'une forte communauté juive marocaine poussant de nombreux Juifs marocains à épouser des femmes catholiques[36]. Tout aussi important, beaucoup ont choisi d'effectuer leurs rituels religieux dans des maisons privées. Avec l'arrivée d'autres Juifs séfarades après la Grande Guerre, les Juifs marocains ont établi des centres commerciaux et des entreprises. En 1907, ils fondent la Sociedad Benéfica Israelita et obtiennent la permission d'avoir leur cimetière en 1916. En 1930, la communauté fonda l'Asociación Israelita de Venezuela (AIV). Alors que le nombre de Juifs marocains continue d'augmenter, l'AIV inaugure en 1939 la première synagogue marocaine indépendante dans le quartier de Condé à Caracas. En 1963, le bâtiment est démoli dans le cadre d'un plan d'agrandissement d'une avenue et remplacé par la nouvelle synagogue marocaine, la Grande Synagogue Sépharade, Tiferet Israël.

Le mouvement migratoire s'est ralenti alors que l'industrie du caoutchouc entre dans une crise forçant de nombreux Juifs marocains à s'installer dans les centres urbains et à créer de nouvelles professions ou à se déplacer vers d'autres colonies côtières en développement telles que Caracas, Buenos Aires, Rio de Janeiro et Sao Paolo. Ces dernières années, de nombreuses familles marocaines ont commencé à quitter les villes sud-américaines, en particulier Caracas, au Venezuela, et à émigrer vers d'autres centres métropolitains du sud et du nord, notamment Bogota, Panama, New York, Miami et Montréal.

Au cours de mon travail ethnographique sur les juifs marocains à Los Angeles, j'ai constaté que les juifs marocains, qu'ils soient de Montréal, Toronto, New York ou Mexico, montraient une allégeance flexible au Maroc malgré le fait qu'ils aient été socialisés en Amérique latine ou en Amérique du Nord. Ce processus de « flottement » met en évidence les luttes de la migration et de la rémigration. Dans son travail sur les émigrés coréens-latino-américains à Los Angeles, Kyeyoung Park soutient l'idée suivante :

« Pour ces immigrants, le flottement commence comme une expérience négative liée au déracinement de leur pays d'origine et à leur relocalisation continue dans de nouvelles terres. Pourtant, à un certain moment, les migrants ont transformé leur concept de flottement de quelque chose de négatif en quelque chose de positif ... En ce sens, [ils] transforment leur déplacement en ressource »[37].

[36] Segal, *Jews of the Amazon*.
[37] Park, I Am Floating in the Air, 691.

Les circuits diasporiques du judaïsme marocain ont récemment bénéficié du développement croissant des centres Chabad à travers l'Amérique du Nord et les Juifs marocains sont des acteurs centraux de ce mouvement[38]. Au centre de la revitalisation des rituels et des pratiques religieuses d'origine marocaine se trouve la transmission continue de l'identité religieuse et ethnique à travers un nouveau leadership rabbinique considéré comme le garant authentique de la tradition culturelle. Avec la migration des juifs du Maroc après l'indépendance, les communautés juives latino-américaines du Maroc se sont tournées vers l'importation de rabbins de yeshiva en Terre Sainte. Les communautés ont envoyé leurs enfants dans des écoles rabbiniques séfarades en Israël en remplacement de Tétouan. Après la Seconde Guerre mondiale, la communauté juive marocaine d'Argentine a choisi Saadia Benzaquen comme grand rabbin. Jeune Marocain de Tétouan, Benzaquen est arrivé à Buenos Aires en 1951 en tant que leader rabbinique orthodoxe de toute la communauté juive jusqu'à sa mort en 1986, et a embrassé une version tolérante ouverte du judaïsme marocain ouvert au dialogue avec d'autres religions en Argentine. Cependant, et dans les années 1960, le mouvement conservateur modelé sur les congrégations basées aux États-Unis a commencé à influencer le leadership juif marocain.

Des réseaux de congrégations ethniques entre l'Europe, Israël, les États-Unis, le Canada et l'Amérique du Sud ont vu le jour. Les Juifs marocains d'Amérique latine ont adopté ces dernières années une matrice congrégationalo-communautaire permettant à un groupe de rabbins orthodoxes formés de grands-parents venus principalement du nord du Maroc et surtout de Tétouan, comme Yosef Bittón, l'ancien grand rabbin d'Uruguay, d'établir des relations avec les communautés d'origine en voyageant dans différents pays de la région pour diriger les services de fêtes religieuses. Ce réseau religieux transnational est devenu un élément clé de l'orthodoxie juive marocaine en Amérique latine. L'environnement politique risqué et instable qui règne périodiquement dans de nombreuses sociétés latino-américaines a poussé les communautés juives marocaines et autres à adopter une attitude prudente et discrète. En plus d'éviter une participation politique visible, la majorité des Juifs marocains d'Amérique latine ont créé une infrastructure juive au sein de laquelle ils se sont isolés. En fait, comme le soutient Levine, pour beaucoup de Juifs latino-américains, y compris marocains, les dirigeants juifs *« tendaient à s'accommoder du statu quo en adoptant un conservatisme politique sûr, cherchant à se conformer aux normes des élites dont ils voulaient atteindre le niveau de confort »*[39]. Les synagogues ont joué un rôle important dans la création de la solidarité sociale dans la diaspora. Il était donc facile pour Chabad de remplacer le vide créé par ce le fossé séparant les Juifs marocains dans certaines sociétés du reste de la population. Cet écart a été aggravé par les sentiments anti-juifs et exacerbé par la politique du conflit israélo-palestinien et la politique latino-américaine de gauche.

2. Bâtir une communauté marocaine et sépharade au Québec

Alors que la littérature académique sur les juifs séfarades en général et les juifs marocains en particulier aux États-Unis reste très rare, la recherche sur les juifs

[38] Boum, A Moroccan Kabbalist in the White House.
[39] Levine, Adaptive strategies of Jews in Latin America, 76.

marocains au Canada est relativement riche et bien établie[40]. Comme le soulignent Cohen et Schwartz, les premières publications sur les juifs marocains au Canada portaient sur les ajustements culturels et économiques[41] et sur *« comment mieux intégrer ces immigrants juifs avec différentes langues, pratiques religieuses et origines au Canada et dans la communauté juive établie »*[42].

Par conséquent, contrairement à la migration juive vers l'Amérique latine, en particulier celle venant de Tétouan, Larache et d'autres régions du nord du Maroc vers le Brésil et l'Argentine, et même si un nombre considérable de Juifs marocains hispanophones se sont installés à Toronto et à Montréal, des vagues d'immigrants juifs marocains, en grande partie francophones, ont commencé à arriver au Québec en 1957 surtout de Casablanca. Malgré le défi du climat extrêmement froid, la langue et la culture françaises ont permis à ces immigrants de s'adapter rapidement à la vie de Montréal. En fait, Esther Benaïm, étudiante de Doris Bensimon Donath, chercheure de renommée, juive d'origine marocaine et figure emblématique de la communauté sépharade du Québec (CSQ) et d'Identité et Dialogue, a affirmé que *« la langue française a permis aux Sépharades du Québec de se distinguer des Ashkénazes, qui dominaient et contrôlaient les espaces communautaires à Montréal »*[43]. Au Canada, les Juifs marocains avaient été précédés d'immigrants ashkénazes ; néanmoins, ils ont réussi à former une communauté francophone juive prospère bénéficiant de la Révolution tranquille[44]. Alors que certains sont arrivés à Montréal après un court séjour en France et/ou en Israël, un nombre considérable de Juifs marocains sont arrivés en Amérique du Nord directement du Maroc. Ils ont profité des opportunités culturelles, sociales et politiques des nouvelles politiques libérales canadiennes pour établir leurs propres écoles, synagogues et centres communautaires. Parallèlement, ils s'associent à d'autres communautés juives du Moyen-Orient comme les Égyptiens et les Irakiens pour créer l'Association Sefarade Francophone (ASF) en 1966. À la fin des années 1960, la communauté juive du Maroc devient le groupe le plus important au Québec. Pourtant, alors que l'arrivée de plus de 3.000 Juifs marocains entre 1957 et 1966 a marqué le début d'un changement majeur dans l'identité de la communauté juive du Canada, historiquement dominée par les juifs d'Europe de l'Est, les nouveaux immigrants séfarades ne pouvaient pas remettre en question la domination politique et sociale des groupes et des associations ashkénazes dans la société et la politique canadiennes.

Alors que les Juifs marocains continuaient leurs flux migratoires lents et intermittents dans la province du Québec et d'autres régions canadiennes entre

[40] Cohen et Schwartz, Scholarship on Moroccan Jews in Canada.

[41] Amber et Lipper, *Towards an Understanding of Moroccan Jewish Family Life*; Modolfsky, *The Economic Adjustment of North African Jewish Immigrants in Montreal*; Berman et al. *A Profile of Moroccan Jewish Immigrants in Montréal 1957-1967*; Batshaw et Lowe, *The Integration of Moroccan Jewish Immigrants in Montreal (1964-1970)*; Lasry, Mobilité professionnelle chez les immigrants juifs nord-africains à Montréal.

[42] Cohen et Schwartz, Scholarship on Moroccan Jews in Canada, 595.

[43] Cohen and Schwartz, Scholarship on Moroccan Jews in Canada, 596. Voir aussi Benaïm, Une Diaspora Juive ; et Cohen and Guerry, Mariages et parcours migratoires.

[44] Cohen and Schwartz, Scholarship on Moroccan Jews in Canada. Voir aussi, Heller-Goldenberg, Judeo-Moroccan Memory in Quebec; et Cohen, Juifs au Maroc, Séfarades au Canada.

les années 1970 et 1980, la question de leur identité marocaine dans le contexte socio-politique canadien commençait à prendre forme d'autant plus que le conflit du Moyen-Orient a figuré dans leurs débats communautaires concernant le rôle du roi Hassan II dans les négociations égyptiennes et israéliennes pour une paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, la connexion diasporique avec le Maroc a commencé à prendre une place centrale dans les écrits de nombreux juifs marocains tels que Mikhaël Elbaz[45]. Pour beaucoup de Juifs marocains au Canada, il y avait le sentiment que les juifs ashkénazes les percevaient comme des juifs secondaires au Canada et en Israël. Par conséquent, alors qu'ils se considéraient comme sépharades au Canada, ils se sont tournés vers leur identité culturelle et religieuse marocaine pour se distinguer des autres.

Lorsque les premières familles juives marocaines sont arrivées au Canada, elles ont créé l'Association juive nord-africaine pour répondre aux besoins religieux et culturels des futurs immigrants. Plus tard, ils ont opté pour une confédération plus large et une alliance avec d'autres Juifs du Moyen-Orient qui partagent un héritage culturel et linguistique similaire. Cependant, la population marocaine ayant augmenté pour atteindre près de 8.000 personnes à la fin des années 1980, un groupe de leaders communautaires a fondé la CSQ dans le but de faciliter l'intégration des Marocains dans la société canadienne et de préserver et promouvoir leur identité culturelle et rituels religieux. La construction de synagogues marocaines a été priorisée pour renforcer les liens sociaux entre les familles autour du Shabbat et d'autres réunions sociales ainsi que pour maintenir les traditions liturgiques indigènes marocaines. La Voix Sépharade, un bulletin d'information, a été lancé par la communauté pour faire connaître ses rencontres culturelles et informer la population en général sur les événements mensuels à Montréal, à Toronto et dans d'autres régions[46]. Au cœur de ces rencontres culturelles, un festival culturel séfarade annuel a été organisé, réunissant des auteurs et des artistes de premier plan d'origine marocaine ainsi que des représentants du gouvernement marocain au Canada. L'événement le plus important au centre de l'expression juive de l'identité marocaine à Montréal et Toronto a été l'évocation culturelle et religieuse de la Mimouna[47]. Chaque année, malgré le froid, des familles rendent visite à des proches à Toronto et à Montréal alors qu'elles célèbrent la fin de la Pâque habillée de djellabs et de kaftans marocains autour de la musique et de la nourriture marocaines. Partout en Amérique latine et en Amérique du Nord, le Canada demeure l'une des régions les plus importantes où l'identité religieuse du Maroc est manifestement exprimée dans la sphère publique et célébrée par les membres du gouvernement canadien.

En s'organisant pour préserver la culture juive marocaine en exil, la communauté s'est impliquée dans le projet politique des relations judéo-musulmanes et le dialogue israélo-arabe à travers l'organisation Identité et Dialogue menée par André Azoulay à Paris en 1976. Parallèlement le Rassemblement Mondial du Judaïsme Marocain (RMJM) a été créé à Montréal en 1986. La réunion était présidée par Lucien Benarroch (Montréal), Serge Berdugo (Maroc), Raphy Edery (Israël), David Amar (Casablanca), André Azoulay (Paris), Albert Benatar (Paris)

[45] Elbaz, Entre l'errance et l'espoir ; idem. D'immigrants à ethniques ; et idem., Les héritiers.
[46] Gilzmer, La littérature sépharade au Québec ; Stillman, À la recherche du temps perdu.
[47] Romanow, *Mufleta, Zaban and Sushi*.

et William Dery (Montréal). Il a été officiellement soutenu par le roi Hassan II et Shimon Peres. L'objectif principal du RMJM était d'assurer la préservation du patrimoine historique religieux et culturel du judaïsme marocain dans le monde.

Alors que Montréal et Toronto perdent constamment des juifs marocains qui s'installent aux États-Unis, notamment à Los Angeles, la communauté juive marocaine continue de croître en raison d'un afflux de Juifs français marocains et nord-africains qui quittent la France pour Israël et le Canada. Préoccupés par les récentes vagues de violence dans les villes françaises et les attaques contre les membres de la communauté juive, les Juifs français d'origine marocaine ont cherché refuge au Québec en profitant du caractère francophone de Montréal[48].

3. Les « Mellahs » nord-américains : les Juifs marocains de Los Angeles

Malgré leur politique internationale isolationniste du XIXe siècle et l'absence de relations commerciales avec le Maroc, les Etats-Unis, comme beaucoup de pays européens, accordèrent de manière limitée une protection consulaire à quelques Juifs marocains indigènes après la guerre hispano-marocaine de 1860. Des diplomates américains tels que Felix Mathews ont justifié cette politique comme un moyen d'alléger le fardeau politique et juridique des Juifs marocains. Le Sultan Moulay Hassan considéra le système de protection européen comme un dommage à la souveraineté marocaine et tenta d'y mettre un terme. En 1880, Felix Mathews a communiqué à Williams Evarts, Secrétaire d'Etat, le projet du gouvernement marocain de placer les juifs naturalisés sous la loi marocaine à leur retour au Maroc. Tandis que la communauté juive des États-Unis recueillait de l'argent pour soutenir les Juifs marocains qui avaient fui à Gibraltar pendant la guerre de 1860[49], et malgré le soutien continu du Conseil des Délégués des Israéliens américains aux Juifs marocains, les Juifs marocains n'émigraient pas aux Etats-Unis dans les mêmes proportions que vers l'Amérique latine à la même période.

Il y a peu de documents sur les Juifs marocains qui se sont installés aux États-Unis au XIXe et au début du XXe siècle. Le cas le plus connu est celui de Moses Elias Levy et de son fils[50]. Né à Mogador en 1782, Levy était un descendant d'une famille juive expulsée de la péninsule ibérique sous l'Inquisition. Dans son livre Moses Levy de Floride, Monaco raconte un récit richement détaillé sur l'histoire de Moses Levy et de son fils David Levy qui deviendra plus tard un sénateur représentant la Floride. Monaco souligne les différences idéologiques entre le père et le fils au sujet de l'esclavage et d'autres problèmes économiques et politiques. En dehors de ce cas, l'émigration juive marocaine vers les États-Unis est en grande partie un phénomène du XXe siècle.

C'est ainsi que durant des décennies, et malgré leur éducation moderne dans les écoles israélites de l'Alliance, l'incapacité de la grande majorité des Juifs marocains à parler anglais rendait le Canada plus attrayant que les États-Unis. En fait, contrairement au Canada, le nombre de Juifs marocains est resté plus faible et concentré en grande partie dans quelques centres américains métropolitains.

[48] Reis, *The Immigration of Jews from France to Montréal*.
[49] Landenberger, *United States Diplomatic Efforts On behalf of Moroccan Jews*.
[50] Huhner, Moses Elias Levy; Monaco, Moses Levy of Florida;

La majorité des Juifs marocains vivent à Los Angeles, New York et Miami-Dade. Une grande majorité d'entre eux se sont installés aux États-Unis après une brève expérience au Canada et dans certains pays d'Amérique latine et d'Amérique du Sud. Parlant de son expérience d'enfant au Mellah de Casablanca avant d'émigrer à Montréal avec sa famille, David Suissa met en lumière la spécificité du judaïsme marocain qui suit la génération des immigrés marocains à travers le monde :

« *Les mots sont les mêmes, mais les mélodies sont étrangères. Ils ont une inclinaison germano-yiddish. Ils sont lents, sinueux, douloureux. Je ne me sens pas chez moi. Je suis dans une synagogue à Los Angeles pour des juifs ashkénazes dont les origines sont les ghettos hivernaux de l'Europe de l'Est, et je suis un juif séfarade dont les ancêtres viennent des terres désertiques du Maroc ... J'ai grandi dans le mellah de Casablanca. C'est là que les Juifs se sont blottis pendant des siècles dans les terres arabes, beaucoup d'entre nous réfugiés de l'Inquisition espagnole de 1492, beaucoup d'autres réfugiés de l'époque biblique. C'est dans ces quartiers que nous nous sommes tenus fermement à nos rituels juifs - comment ne pourrions-nous pas ? Mais c'est dans ces quartiers que nous avons aussi embrassé la culture arabe - comment ne pourrions-nous pas ? Surtout la musique arabe. C'est de la musique qui hypnotise l'âme. Ces mélodies, qui s'inspirent aussi des influences andalouses et berbères, s'infiltrent dans la synagogue marocaine où les Juifs prient. J'ai grandi avec elles. Les mélodies sont audacieuses et douces. Chantés par un maître, elles rivalisent avec Dieu pour votre attention et gagnent souvent* »[51].

Pourtant, et bien que jusqu'à récemment, les immigrants juifs marocains aux États-Unis étaient une minorité marginale, les premiers immigrants marocains sont arrivés à Brooklyn, New York, en tant qu'étudiants rabbiniques à la Yeshiva de Mirrer, également connue sous le nom de Mir[52]. La proximité du campus Yeshiva de la communauté sépharade de Syrie, d'Irak, d'Egypte et de Turquie a permis aux Juifs marocains d'éviter de se mêler aux communautés ashkénazes et donc de maintenir leur identité religieuse orthodoxe à New York. À l'instar du Canada, les Juifs marocains de New York ont noué des liens sociaux et familiaux étroits avec d'autres juifs du Moyen-Orient, comme les Syriens, à bien des égards, grâce au mariage. Ces alliances culturelles et religieuses sont une expression claire d'un sentiment juif marocain nord-américain et latino-américain contre la domination politique ashkénaze et un rejet de son contrôle culturel et religieux.

Moshe (j'utilise un pseudonyme), est venu aux États-Unis à la fin des années 1990 après une longue vie à Montréal, Canada. En 2016, nous nous sommes rencontrés dans un café du quartier de Fairfax où il m'a présenté l'histoire de la communauté juive marocaine de Los Angeles. Avant de nous nous quitter, nous nous sommes arrêtés à la synagogue voisine de Baba Sale, l'un des principaux lieux de culte marocains du côté ouest de Los Angeles. Alors que nous parlions de sa vie dans le mellah (quartier juif) de Marrakech, il a commencé à réfléchir aux restrictions spatiales et à leur influence sur les identités nationales et religieuses :

« Pour beaucoup de Juifs marocains, y compris ceux qui vivent à Los Angeles, il y a une forte conviction que le mellah est un espace discriminatoire qui restreint

[51] Suissa, Negotiating Exile, 125; Voir aussi, Bouskila, The Classic Sephardi Spirit.
[52] Thomas, Redefining Diaspora Consciousness.

le mouvement juif dans les villes islamiques », a-t-il noté. Après un moment de silence, il ajouta : « *Pourtant, alors que je crois qu'il y a du vrai dans cette déclaration, je pense aussi que le mellah comme espace juif a aidé les juifs marocains à nourrir et à maintenir une identité juive distincte et indépendante autour de leur synagogues et rabbins. A Los Angeles, nous avons pu créer nos mellahs culturels dans la Vallée et dans la Côté Ouest, en veillant à ce que nos identités multiculturelles et linguistiques ne soient pas effacées et que nos valeurs juives marocaines soient transmises à nos enfants* ».

Cette anecdote ethnographique pointe un certain nombre de thèmes au centre d'un judaïsme marocain fluide et global. Il m'a paru surprenant, étant donné les points de vue négatifs sur le mellah comme un « espace clos et fortifié », d'entendre un juif marocain qui vit à Beverly Hills parler de poches de communautés juives marocaines comme des « mellahs » modernes de Los Angeles. Malgré les traits négatifs du terme, Moshe prend un terme local emblématique qui, à bien des égards, se présente comme une synecdoque de ce que signifie être un Juif marocain, tout en lui donnant un sens positif dans un nouveau contexte où il ressent que le judaïsme marocain est (in) consciemment stigmatisé par d'autres expressions rituelles du judaïsme. C'est un judaïsme qui se définit comme unique et aspire à maintenir son autochtonie marocaine même dans le contexte de centres métropolitains globaux où il est naturellement éclipsé par les juifs ashkénazes dominants et englouti par les traditions juives sépharades d'Irak, de Grèce, de Turquie, de Tunisie, de Syrie, et de Rhodes, ainsi que les traditions persanes de la grande communauté juive iranienne. Pour Moshe et beaucoup d'autres, la tradition marocaine devient un refuge et une protection contre d'autres influences religieuses.

Depuis la fin des années 1980, les immigrants juifs marocains continuent d'arriver à Los Angeles principalement d'Israël, de France et du Canada. Localement considéré comme faisant partie de la plus grande communauté juive séfarade du Grand Los Angeles par d'autres communautés juives, le nombre de Juifs marocains est estimé à environ 10.000; un groupe important de la communauté est représenté par des Israéliens d'origine marocaine. Par conséquent, alors que de nombreux juifs marocains se sont installés à Los Angeles directement à partir de leurs villes natales au Maroc, d'autres immigrants sont arrivés après un ou plusieurs arrêts courts et/ou longs en Europe, au Canada et en Amérique latine. Je me suis intéressé à la circulation mondiale de l'identité juive marocaine dans le cadre d'une ethnographie historique plus large sur la migration juive marocaine du Canada, de la France et d'Israël vers les États-Unis ; du Venezuela à Miami et au Panama ; et de la France à Israël. Alors que cette tendance de la circulation est influencée par des facteurs économiques et politiques qui attirent l'attention des chercheurs, peu de recherches ont été menées sur la façon dont les Juifs marocains se sont adaptés à la société américaine et interagissent avec d'autres formes de judaïsme et de communautés juives aux États-Unis.

Basé sur la recherche ethnographique des Juifs marocains à Los Angeles, je soutiens que malgré les siècles d'émigration et d'implantation marocaines dans les Amériques et les forces d'assimilation aux cultures locales, les immigrants juifs marocains ont su préserver différents aspects des identités culturelles marocaines autour de Buenos Aires (Argentine), Caracas (Venezuela), São Paulo (Brésil) et

Los Angeles (États-Unis) en maintenant les institutions sociales, religieuses et indigènes marocaines fermées - malgré tous les conflits personnels entre leurs membres. Je soutiens que dans leur mobilité entre les centres urbains américains, les Juifs marocains continuent d'incarner des souvenirs affectifs et sensuels des espaces marocains et du patrimoine culturel. Au centre de leur mémoire sociale se trouve le maintien des traditions orthodoxes juives marocaines et un lien profond avec leurs saints hommes. En même temps, leur construction d'une identité juive marocaine américaine a été nourrie par une relation collective perpétuelle, intemporelle et sensuelle avec un espace marocain « imaginé » intemporel qui existe en opposition avec les autres identités juives sépharades de Los Angeles, y compris les identités construites sur la migration de groupe depuis la Turquie, la Syrie, l'Irak, la Perse et le Liban.

Un certain nombre de Juifs marocains sont arrivés à Los Angeles après leur exposition à des soldats américains à la suite du débarquement américain à Casablanca au cours du dénouement de la Seconde Guerre mondiale. A cette époque, les juifs marocains travaillaient pour l'armée américaine en tant que traducteurs et travailleurs civils. L'un des premiers immigrants était Sydney Chriqui qui est arrivé à Los Angeles après avoir servi dans l'armée américaine au Maroc et en France. Dans sa biographie personnelle *As Time Goes By : A Life Journey from Casablanca*, Chriqui décrit comment il a obtenu son premier emploi avec l'armée américaine et s'est installé à Los Angeles. Au cours d'une interview personnelle, il a noté comment il a été inspiré pour construire un centre de culte juif marocain indépendant à Los Angeles.

Au début du peuplement de la ville, la communauté juive marocaine était largement dispersée dans la partie ouest de la ville et loin de la vallée de San Fernando ; les membres de la communauté ont assisté à des services principalement dans des synagogues sépharades telles que le temple séfarade Tifereth Israël et le centre hébreu sépharade, bien que ces communautés n'aient pas adhéré à de nombreux rites juifs orthodoxes marocains. Après de nombreuses années sans un lieu de culte marocain, la communauté a réussi à établir sa première synagogue orthodoxe connue sous le nom de Em Habanim (Mère des enfants). La synagogue a facilité la création de la première communauté juive marocaine à Los Angeles.

La musique et les mélodies religieuses sont au centre de la naissance et de la revitalisation des communautés juives marocaines à Los Angeles depuis les années 1970. Lors d'un dîner de Shabbat à la maison d'un membre de la communauté, il a noté que « *les mélodies de prière dans les synagogues ashkénazes à Pico-Robertson (quartier juif) sont étrangères à mes oreilles. Je me sens plus proche des mélodies dans une mosquée que de celles d'une synagogue ashkénaze* ». Cette vignette souligne l'importance des paroles et des chants de louange à Dieu (bakkashot) semblables aux prières musulmanes que beaucoup de juifs marocains entendaient au Maroc. Né et élevé au Maroc, le rabbin Haim Louk a incarné pendant des années cet esprit de performance et de préservation de la tradition juive marocaine de chanter Piyutim en hébreu et en arabe à Los Angeles. Même s'il a vécu en Israël et en Angleterre pendant des années, Louk est devenu une figure clé de la synagogue Em Habanim, où il a interprété des chants religieux traditionnels et de la musique. En même temps Louk a encouragé la communauté à exposer la jeune génération aux mélodies liturgiques et à la musique andalouse.

Dans les années 1990, Haim Louk, qui fut rabbin d'Em Habanim pendant environ quatorze ans, devint un symbole des relations judéo-musulmanes en chantant pour un public juif à Los Angeles et des fans marocains à Fès et Essaouira les années précédant son installation en Israël. De nos jours, la Congrégation Sépharade Em Habanim sous la direction spirituelle du Rabbin Joshua Bittan a l'intention de préserver son héritage typiquement marocain dans la liturgie et les coutumes. La synagogue abrite un centre communautaire séfarade actif avec des activités pour les jeunes, une bibliothèque de livres religieux écrits par des rabbins marocains et une réunion hebdomadaire de chantres et d'amateurs de la communauté qui se réunissent avec Hazzan Shimon Sibony pour pratiquer et chanter la vieille tradition de Bakkashot.

La communauté juive marocaine de Los Angeles est divisée en trois catégories, française, israélienne et, surtout parmi les jeunes, américaine. D'abord, il y a ceux qui ne sont jamais passés par Israël, mais qui étaient en France et à Montréal. Ils parleront français dans les synagogues ; leur accent hébreu quand ils prient est plus français. Deuxièmement, il y a ceux qui sont venus directement d'Israël. Ils ont modifié certaines mélodies séfarro-marocaines au point que leur style de prière porte le nom de Yerushalmi. Pendant les grandes fêtes, quand les rabbins locaux amènent des chanteurs de l'extérieur de la ville pour diriger les services de prières, il y a un peu de tension entre chaque groupe sur le style Classic et Yerushalmi. Enfin, le troisième groupe comprend la jeune génération qui ne parle ni français ni hébreu dans les synagogues, mais l'anglais américain. Ils ne distinguent généralement pas entre Classic et Yerushalmi. La plus grande question pour ce groupe est de savoir dans quelle mesure ils vont continuer les rituels des « Mellahs », et, d'ailleurs, les rituels mêmes du judaïsme marocain.

Conclusion

Depuis le milieu du XXe siècle, le Maroc a connu un processus d'émigration juive de ses villes et villages. Aujourd'hui, la majorité des Juifs marocains sont dispersés dans le monde entier. Alors que le plus grand nombre de Juifs marocains continue de vivre en Israël, environ 100.000 Juifs marocains vivent dans les Amériques. Ces populations ont non seulement prospéré dans leurs communautés respectives, mais elles ont réussi à conserver leurs propres identités culturelles et religieuses sans perdre leurs complexités linguistiques et religieuses. Ils parlent français, espagnol, berbère, darija et anglais. Ils mangent du couscous, du matbucha, de la harira, des tajines pendant le Shabbat. Leurs prières sont incomplètes sans les *maqams* en hébreu et en arabe marocain. Leurs maisons sont pleines d'artefacts et de souvenirs culturels marocains. Conscients de l'influence séculière et ashkénaze de Los Angeles et de New York, de nombreux interviewés juifs marocains ont souligné leur confiance dans la formation d'une nouvelle génération de Juifs marocains-américains en Amérique.

Alors que les Juifs marocains atteignaient la position de groupe toléré dans de nombreux pays d'Amérique du Sud, en particulier en Argentine, leur accès à la position gouvernementale, y compris la magistrature et l'armée, restait limité à certains individus. Les communautés se sont tournées vers l'isolement et l'orthodoxie. Au cœur du nouveau mouvement religieux au sein des communautés orthodoxes marocaines en Amérique, il y a la tendance du Chabad, qui gère de

nombreux centres à travers la région. Le rabbin Yoshiyahu Pinto, descendant d'une longue lignée de dynasties rabbiniques nord-africaines, serait l'un des acteurs les plus influents des communautés juives marocaines en Argentine[53]. Le rabbin Yoshiyahu Pinto est marié à Rivka Pinto, la fille de l'ancien grand rabbin d'Argentine, le rabbin Shlomo Ben Hamo. Ils ont dirigé depuis le début du XXIe siècle environ 17 centres Chabad entre Buenos Aires (Argentine), New York (États-Unis), Toronto (Canada) et Ashdod (Israël). Alors que le mouvement sioniste n'a pas eu un impact énorme dans les premiers stades de l'histoire juive marocaine en Amérique latine, les réseaux Chabad sont devenus l'une des forces motrices de la nouvelle vague d'immigration juive marocaine vers Israël. Cependant, alors que les communautés ont réussi à s'adapter aux cultures de l'Amérique latine et de l'Amérique du Nord dans leur processus de rémigration, les membres des communautés ont lutté pour être juifs, marocains et latino-américains dans les nouveaux paysages juifs d'Israël. Alors que l'émigration vers les Amériques est largement influencée par des facteurs économiques, les émigrants juifs marocains en Amérique du Nord et du Sud continuent d'opter pour l'isolement politique et social en s'appuyant sur leurs institutions culturelles et religieuses et ainsi maintiennent indirectement et inconsciemment leurs liens historiques avec le Maroc.

Bibliographie

Alsberg A. P., (1968), "The Israel state archives as a source for the history of Latin-American Jewry." In *Judaica Latinoamericana: Estudios histórico-sociales,* 13–19. Jerusalem: Magnes University Press, Hebrew University of Jerusalem, 1988.

Amber P. and Irene L., *Towards an Understanding of Moroccan Jewish Family Life*. MA Thesis, McGill University.

Avni H., (1996), "Postwar Latin American Jewry: An agenda for the Study of the Last Five Decades." In *The Jewish Diaspora in Latin America: New Studies on History and Literature*, David Sheinin and Lois Baer Barr, eds., 3-19. New York and London: Routledge.

Batshaw H. and Beverly L., (1971), *The integration of Moroccan Jewish Immigrants in Montreal (1964-1970)*. MA Thesis, McGill University.

Bejarano M., (2017), "Changing Identities in a Transnational Diaspora: Latin American Jews in Miami." In *Jews and Jewish Identities in Latin America: Historical, Cultural, and Literary Perspectives* Margalit Bejarano, Yaron Harel, Marta Topel and Margalit Yosifon, eds.,155-172. Boston: Academic Studies Press.

_____ (2012), "The Sephardic communities of Latin America: a puzzle of sub-ethnic fragments." In *Contemporary Sephardic identity in the Americas: an Interdisciplinary Approach*, Margalit Bejarano and Edna Aizenberg, eds., 19-52. Syracuse: Syracuse University Press.

Bemerguy, A., (1998), *Imagens da Ilusão : judens Marroquinosem Busca de uma Terra sem Males, Pará, 1870-1910*. Ph.D. Dissertation. Pontifícia Universida de Católica de São Paulo.

Benaïm E., (1967), Intégration des Juifs marocains à Montréal, monographie de la communauté juive marocaine à Montréal. PhD. Dissertation, Université Paris-Sorbonne.

_____ (1977), "Une diaspora juive : les marocains au Québec, dispersion et unité." Jérusalem 17 : 134-145.

[53] Boum, A Moroccan Kabbalist in the White House.

Bencimol S., (1998), *Eretz Amazonia: Os Judeus na Amazônia*. Manaus: Valer.
Bengio J., (1982), "Juifs Marocains en Argentine." In Mosaïques de notre mémoire, les judéo-espagnols au Maroc, Sarah Leibovici, ed., 233-249. Paris : U.I.S.F.
Benoliel L., (1982), "Présence Judéo-Marocaine au Venezuela." In Mosaïques de notre mémoire, les judéo-espagnols au Maroc, Sarah Leibovici, ed., 219-231. Paris: U.I.S.F.
Berman, G., M. Daphne Nahmiash, and H. Carol Osmer., (1970), *A Profile of Moroccan Jewish Immigrants in Montréal 1957-1967*. MA Thesis, McGill University.
Bibas D., (1984), *The Ethnicization of Immigrants: Moroccan Jews in the United States*. PhD. Dissertation, University of California Los Angeles.
Bokser Liwerant, Judit., (2013), "Latin American Jewish Life in the 21st Century: the Paradox of Shrinking Communities, and expanded-revitalized Jewish Life." *The Jewish People Policy Institute: Annual Assessment* 9:159-172.
Boum, A., (2017), "A Moroccan Kabbalist in the White House: Understanding the Relationship between Jared Kushner and Moroccan Jewish Mysticism." *Jewish Social Studies* 22(3): 146-157.
Bouskila Rabbi D., (2015), "The Classic Sephardi Spirit." In *Sephardi and Mzrahi Jews in America: The Jewish Role in American Life*, Saba Soomekh, ed., 165-176. West Lafayette: Purdue University Press.
Brauner, Susana., (2017), "Identities, Migrations and Religious Practices: The Jews and Argentineans if Syrian and Moroccan Origin (from the Second Half of the Nineteenth Century to the Early Twenty-First Century). In *Jews and Jewish Identities in Latin America: Historical, Cultural, and Literary Perspectives* Margalit Bejarano, Yaron Harel, Marta Topel and Margalit Yosifon, eds.,155-172. Boston: Academic Studies Press.
Brodsky A., (2016), *Sephardi, Jewish, Argentine: Creating Community and National Identity 1880-1960*. Bloomington: Indiana University Press.
Chriqui S., (2014) *As Time Goes By: A Life Journey From Casablanca*. Np.
Cohen A. and Aviad M., (2017), "Revisiting Morocco from Israel and Argentina: contrasting narratives about the trip back among Jewish immigrants from northern Morocco." *Journal of Jewish Identities* 10(2) : 173-197.
Cohen, Y., (2010/2), "Juifs au Maroc, Séfarades au Canada. Migrations et processus de construction identitaire." *Archives Juives* 43: 132-144.
_____ (2011), "The Migrations of Moroccan Jews to Montreal: Memory, (Oral) History and Historical Narrative." *Journal of Modern Jewish Studies* 10(2): 245-262, 2011.
Cohen Y. and Linda G., (2011), "Mariages et parcours migratoires : Juifs nés au Maroc et mariés à la Spanish and Portuguese Synagogue de Montréal (1969-1981)." *Studies in Religion* 40 (2): 297-317.
Cohen Y. and Stephanie T. S., "Scholarship on Moroccan Jews in Canada: Multidisciplinary, Multilingual, and Diasporic." *Journal of Canadian Studies* 50 (1): 592-612.
DellaPergola S., (2011), *Jewish Population Policies: Demographic Trends and Options in Israel and in the Diaspora*. Jerusalem: The Jewish People Policy Institute.
_____ (2009), "International Migration of Jews." In *Transnationalism: Diasporas and the Advent of a New (Dis)Order*, Eliezer Ben-Rafael and Yitzhak Sternberg, eds., 213-236. Leiden: Brill.
Díaz-Mas P., (1992), *Sephardim the Jews from Spain*. George K. Zucker trans. Chicago: Chicago University Press.
Elbaz M., (1986), "Entre l'errance et l'espoir : les Juifs à Montréal." Forces 73 : 58-61.
_____ (1989), "D'immigrants à ethniques : Analyse comparée des pratiques sociales et identitaires des Sépharades et Ashkénazes à Montréal." In Les Juifs du Maghreb :

diasporas contemporaines, Jean-Claude Lasry and Claude Tapia, eds., 79-101. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

_____ "Les héritiers : Générations et identités chez les Juifs sépharades à Montréal." *Revue Européenne des Migrations Internationales* 9 (3) : 13-34, 1993.

Elkin Judith L., (1980), *Jews of the Latin American Republics*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.

_____ (1985), "Latin America's Jews: A Review of Source." *Latin American Research Review* 20(2): 124-141.

Epstein Diana L., (1995), "Los Judeo-Marroquíes en Buenos Aires: Pautas Matrimoniales 1875-1910." *Estudios Interdisciplinarios de América y el Caribe* 6: 113-133.

_____ (2006), "Judíos de Marruecos en Argentina : La Inmigración Política (1955-1970)." *Estudios Migratorios Latinoamericanos* 59: 69-97.

Fereres de Moryoussef S., (1996), *Larache: crónica nostálgica*. Caracas : Centro de Estudios Sefardíes de Caracas.

Gilzmer M., (2011), "La littérature sépharade au Québec." In *Orient lointain- proche orient : la présence d'Israël dans la littérature francophone*, Till R. Kuhnle, Carmen Oszi and Saskia S. Wiedner, eds. 135-142. Tübingen : Narr Verlag.

Heller Reginaldo J., (2010), *Judeus do Eldorado: reinventando uma identidade em plena Amazônia: a imagração dos judeus marroquinos e do norte da África para o Brasil (Pará e Amazonas) durante o século XIX*. Rio de Janeiro: e-papers.

Heller-Goldenberg L., (2004), "Judeo-Moroccan Memory in Quebec." In *Textualizing the Immigrant Experience in Contemporary Quebec*, Susan Ireland and Patrice J. Proulx, eds., 149-159. Westport, Connecticut: Praeger.

Huhner L., (1941), "Moses Elias Levy: An Early Florida Pioneer and the Father of Florida's First Senator." *The Florida Historical Quarterly* 19(4): 319-345.

Klich I. and Jeffrey L., (1998), *Arab and Jewish Immigrants in Latin America*. London: Frank Class.

Landenberger M., (1981), *United States Diplomatic Efforts On behalf of Moroccan Jews: 1880-1906*. PhD. Dissertation, St John's University, New York.

Laskier Michael M., (1982), *The Alliance Israelite Universelle and the Jewish Communities of Morocco 1862-1962*. Albany: New York University Press.

Lasry J-C., (1977), "Cross-Cultural Perspectives on Mental Health and Immigration Adaption." Social Psychiatry 12 (2): 49-55.

_____ (1989), "Essor et tradition. La communauté juive nord-africaine au Québec." In *Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines*, eds. Jean-Claude Lasry and Claude Tapia, eds., 17-54. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

_____ (1981), "A Francophone Diaspora in Quebec." In *The Canadian Jewish Mosaic*, Morton Weinfeld, William Shaffir, and Irwin Cotler, eds, 221-240. Toronto : Wiley & Sons Canada.

_____ (1980), "Mobilité professionnelle chez les immigrants juifs nord-africains à Montréal." *International Review of Applied Psychology* 29: 17-30.

Lasry J-C., Joseph L. and Yolande C., (2007), *Identités sépharades et modernité*. Quebec : Presses Université de Laval.

Lasry J-C. and Claude T., (1989), *Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Lehourites C., (2014), "The 'Jewish Saint' of Brazilian Christians." *Haaretz* June 22. Available at: https://www.haaretz.com/jewish/the-jewish-saint-of-brazilian-christians-1.5252808.

Lesser J., (2013), *Immigration, Ethnicity, National Identity in Brazil, 1808 to the Present*. Cambridge: Cambridge University Press.

Lesser J. & Raanan R., (2006), "Challenging Particularity: Jews as a Lens on Latin American Ethnicity." *Latin American and Caribbean Ethnic Studies* 1(2): 249-263.

Levine Robert M., (1987), "Adaptive Strategies of Jews in Latin America." In *The Jewish Presence in Latin America*, eds. Judith Laikin Elkin and Gilbert W. Merkx, eds., 71-84. Boston: Allen&Unwin.

Menascè E., (1973), *Proceedings of the Experts Conference on Latin America and the Future of its Jewish Communities*. London: Institute of Jewish Affairs.

Merkx Gilbert W. (1987), "Jewish Studies as a Subject of Latin American Studies." In *The Jewish Presence in Latin America*, Judith Laikin Elkin and Gilbert W. Merkx, eds., 3-10. Boston: Allen & Unwin.

Miller, Susan Gilson., (1996), "Kippur on the Amazon: Jewish Emigration from the Northern Morocco in the Late Nineteenth Century." In *Sephardi and Middle Eastern Jewries: History and Culture in the Modern Era*, Harvey Goldberg, ed., 190-209. Bloomington: Indiana University Press.

Mirelman V., (1990), *Jewish Buenos Aires, 1890-1930: In Search of an Identity*. Detroit: Wayne State University Press.

_____ (1993), "Sephardim in Latin America after Independence." In *Sephardim in the Americas: Studies in Culture and History*, Martin Cohen and Abraham Peck, eds., 235-265. Tuscaloosa, AL: University of Alabama Press.

Modolfsky N., (1969), *The economic adjustment of North African Jewish Immigrants in Montreal*. Ph.D. dissertation, McGill University, .

Monaco C., (2005), *Moses Levy of Florida: Jewish Utopian and Antebellum Reformer.* Baton Rouge: Lousiana State University Press, .

Moreno Aviad., (2015), *Ethnicity in Motion: Social Networks in the Emigration of Jews from Northern Morocco to Venezuela and Israel, 186-2010*. Ph.D. Dissertation. Ben-Gurion University, Israel.

_____ (2016), "Moroccan Jewish Emigration to Latin America: The State of Research and New Directions." *Hespéris-Tamuda* LI (2): 123-140.

Nagarajan Nadia Grosser., (2005), *Pomegranate Seeds: Latin American Jewish Tales*. Albuquerque: New Mexico Press.

Noufouri H. ed., (2005), *Sirios, libaneses y argentinos: fragmentos de la diversidad cultural religiosa*. Buenos Aires : Cálamo-Fundación Los Cedros.

Park, Kyeyoung. "I Am Floating in the Air": Creation of a Korean Transnational Space among Korean-Latino American Remigrants." *Positions* 7(3): 667-695.

Rein, R., (2004), "New Approaches to Latin American Jewish Studies." *Jewish History* 18: 1-5.

Reis D. C., (2008), *The Immigration of Jews from France to Montréal: An investigation of the Changes in a Complex Jewish identity*. MA Thesis, University of Ottawa.

Ricard R., (1928), "L'émigration des juifs marocains en Amérique du Sud." *Journal de la Société des Américanistes* 20: 427-429.

_____ (1932), "L'émigration des juifs marocains en Amérique du Sud." *Journal de la Société des Américanistes* 24(1) : 201-202.

_____ (1936), "L'émigration des juifs marocains en Amérique du Sud." *Journal de la Société des Américanistes* 28(1): 259.

Rodgers S., (2005), *Los judíos de Alepo en Argentina*. Buenos Aires: Nuevos Tiempos.

Romanow K., (2013), *Mufleta, Zaban and Sushi: The Development of the Mimouna and its Foodways from Morocco to Montreal.* MA Thesis, Concordia University.

Segal A., (1999), *Jews of the Amazon: Self-Exile in Earthly Paradise*. Philadelphia : The Jewish Publication Society.

Stillman Dinah A., (2015), "À la recherche du temps perdu : les parcours nostalgiques d'une enfance juive marocaine dans les nouvells de Bob Oré Abitbol." *Tsafon: Revue d'études juives du Nord* 69 : 51-70.

Suissa D., (2015), "Negotiating Exile: An Arab Jew in America." In *Sephardi and Mzrahi Jews in America: The Jewish Role in American Life*, Saba Soomekh, ed., 125-130. West Lafayette: Purdue University Press.

Thomas Samuel R., (2014), *Redefining Diaspora Consciousness: Musical Practices of Moroccan Jews in Brooklyn*. Ph.D. dissertation, City University of New York.

Tilly C., (1978), "Migration in Modern European History." In *Human Migration: Patterns and Policies*, ed. William H. McNeill and Ruth S. Adams, eds. 48-72. Bloomington: Indiana University Press.

Vilar Juan B., (1980), "Emigrantes, Judeo-Marroquíes en América durante el siglo XIX." *Maguén/Escudo* 48 (July-Sept.): 21-24.

Vagni Juan J., (2012), "La diplomacia cultural en la proyección exterior de Marruecos hacia Latinamérica." In *Más allá del Medio Oriente*: *Las diásporas judía y árabe en América Latina*, Raanan Rein, María José Cano Pérez and Beatrize Molina Rueda, eds., 282-315. Granada, ES : University of Granada.

Partie II :
Les Marocains d'Europe

Chapitre 12
Les Marocains d'Allemagne
Chances et risques de la mondialisation

Khatima Bouras-Ostmann[1]

Introduction

Les relations denses entre le Royaume du Maroc et la République Fédérale d'Allemagne ont notamment leurs origines dans le recrutement d'une main-d'œuvre marocaine pour l'économie allemande durant les années 1960, période à laquelle a succédé la phase du regroupement familial de ces employés. Une troisième phase a suivi, caractérisée par le développement économique et social du pays et durant laquelle les Marocains venaient en Allemagne surtout pour les études ou pour fonder des familles. Avec l'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est, la crise financière européenne et l'accueil de réfugiés originaires de zones de crise, la situation a changé de manière drastique. L'augmentation du nombre de concitoyens étrangers de plus de la moitié au cours de quelques années, sans qu'il y ait eu une hausse de la demande en main d'œuvre ni une augmentation de l'offre en logements, affecte plusieurs domaines de la vie sociale et économique. Profitant des derniers flux de réfugiés, de jeunes Marocains se sont glissés illégalement en Allemagne commettant des actes de petite délinquance qui ont été démesurément amplifiés par l'opinion publique allemande. Les efforts menés par l'Allemagne pour l'intégration et l'insertion économique des nouveaux arrivés ont des effets considérables sur la vie des personnes déjà installées depuis longtemps dans le pays, surtout ceux ayant un antécédent migratoire. Aux effets de l'augmentation considérable de l'immigration directe s'ajoutent les conséquences de la globalisation croissante et de la délocalisation à l'étranger de l'extraction des matières premières, de l'industrie et de l'offre des services.

Cette présentation de la situation actuelle des populations originaires du Maroc et installées en Allemagne est structurée en six parties. La première est un bref rappel de l'histoire de la migration marocaine en République Fédérale d'Allemagne et des dernières évolutions européennes et internationales. La deuxième traite de l'évolution démographique des migrants marocains y compris leur répartition spatiale dans les différents Etats fédéraux. La troisième analyse la situation socioéconomique des populations d'origine marocaine en la mettant en rapport avec les changements de la société allemande. La quatrième aborde la question de l'éducation et des compétences linguistiques des migrants d'origine marocaine. La cinquième soulève le débat actuel sur la délinquance des Marocains et tente de l'objectiver. La sixième partie, enfin, s'intéresse à l'engagement social et caritatif transnational des organisations de migrants marocains installés en Allemagne[2].

[1] Traduit de l'allemand par Johara Berriane.

[2] Concernant la situation des périodes précédentes, voir les anciennes publications de cette série (Berriane 2003 ; Berriane 2007 ; Bouras-Ostmann, 2014 ; Berriane 2014b).

1. La migration en Allemagne

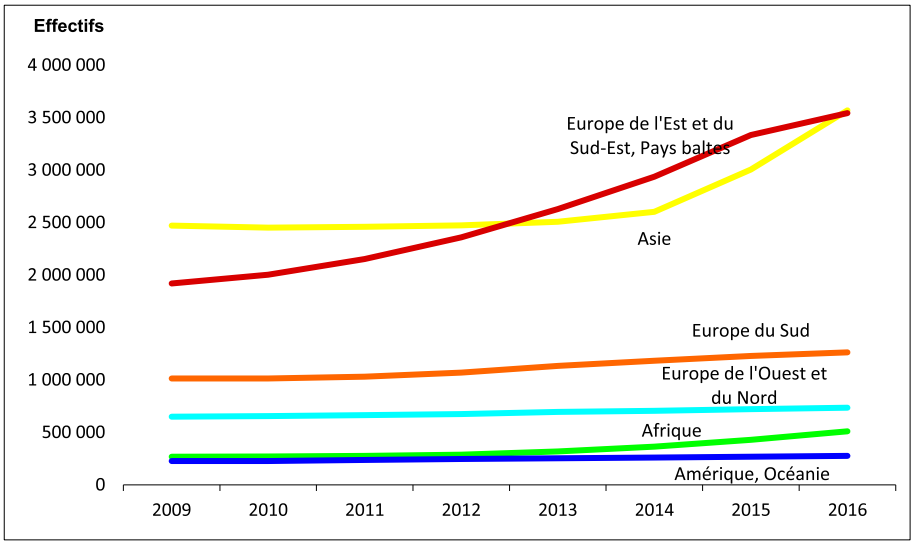
Il faut rappeler ici qu'afin de pouvoir couvrir ses besoins en main-d'œuvre, l'Allemagne recruta un grand nombre de travailleurs immigrés entre 1950 et 1973. Les premiers accords de recrutement furent signés avec l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, le Maroc et la Yougoslavie. Pour les candidats à l'immigration, qui étaient majoritairement des hommes, l'installation en Allemagne était d'abord perçue comme provisoire et avait pour but d'améliorer leur situation financière. L'accord de recrutement entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume du Maroc signé en 1963 avait pour objectif de permettre à l'Allemagne de recruter de la main-d'œuvre marocaine pour ses mines de charbon. La majorité des Marocains vivant en Allemagne est originaire des régions du Rif et d'Oujda. La région du Rif oriental était en relation étroite avec l'Allemagne à travers la commercialisation du minerai de fer qui était exploité dans la région.

Dans les débats publics, les migrantes étaient uniquement représentées comme femmes aux foyers accompagnant leurs maris. C'était d'ailleurs l'image que l'on avait des migrantes marocaines et des migrantes venues d'autres pays, notamment celles originaires des pays de la Méditerranée. Or, cette perception des migrantes est étonnante étant donné qu'en 1970 déjà, environ un tiers des étrangers employés en Allemagne étaient des femmes. Entre 1960 et 1973, leur nombre a été multiplié par seize, passant de 43.000 à 700.000. Pour la majorité des migrantes aussi, le travail était la principale raison de leur présence en Allemagne. En 1970, plus de la moitié des femmes étrangères vivant en Allemagne, soit 55%, étaient actives et travaillaient surtout dans les secteurs de l'industrie alimentaire, des produits de luxe et du textile. Elles étaient aussi recrutées dans les métiers de services domestiques devenant de plus en plus précaires. Les hommes travaillaient surtout dans le secteur de l'industrie, en particulier dans la construction routière, les mines et la sidérurgie. Les immigrés marocains étaient particulièrement réputés pour leur fiabilité et leur assiduité (Bouras-Ostmann, 2014b). Après l'arrêt du recrutement en 1973, les arrivées de migrants marocains continuaient en raison du processus de regroupement familial. Depuis les années 1990, les origines des migrants marocains en Allemagne se sont diversifiées comme Fès, Tanger, Rabat, Casablanca ou Marrakech (Berriane, 2014b), les immigrés venant avant tout pour fonder des familles ou étudier. Après la chute du mur à la fin des années 1980 et jusqu'à 1998, un afflux considérable de demandeurs d'asile eu lieu. Puis, le 1er mai 2004, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Hongrie et Chypre intégrèrent l'Union européenne, suivies le 1er janvier 2007 par la Bulgarie et la Roumanie. S'en suivi un grand afflux vers l'Allemagne de populations originaires surtout de Pologne, Hongrie, Bulgarie et Roumanie. C'est ainsi, qu'entre 2009 et 2016, le nombre de concitoyens originaires d'Europe de l'Est, d'Europe du Sud-Est et des pays baltes installés en Allemagne a augmenté de 85% (Destatis, 2017c).

Par la suite, à partir de 2010, l'Allemagne a surtout été le réceptacle de flux de populations venant des pays de l'Europe du Sud particulièrement touchés par la crise financière. Ainsi, en 2016, la part des ressortissants espagnols avait augmenté de 55% et celle des Grecs de 26%. À partir de 2015, les flux de réfugiés venus du Moyen-Orient se dirigent principalement vers l'Europe et tout particulièrement

vers l'Allemagne, en raison de sa politique d'asile et de sa situation économique. Comparée à la plupart des autres États de l'Union européenne et notamment les membres ayant adhéré récemment, l'Allemagne est particulièrement disposée à accueillir des réfugiés. C'est pour cette raison que les concitoyens asiatiques représentent aujourd'hui le plus grand groupe d'étrangers. Mais les crises dans beaucoup de pays africains ont contribué, après une baisse temporaire en 2008, à une augmentation dépassant 90% du nombre des originaires de cette région (Destatis, 2017c). Profitant de la situation créée par les arrivées massives de réfugiés, un grand nombre de jeunes Marocains originaires des quartiers difficiles des grandes villes du Maroc se sont glissés parmi ces flux pour rentrer en Allemagne de façon illégale.

Figure 1 : Evolution des effectifs des populations étrangères en République Fédérale d'Allemagne par régions d'origine



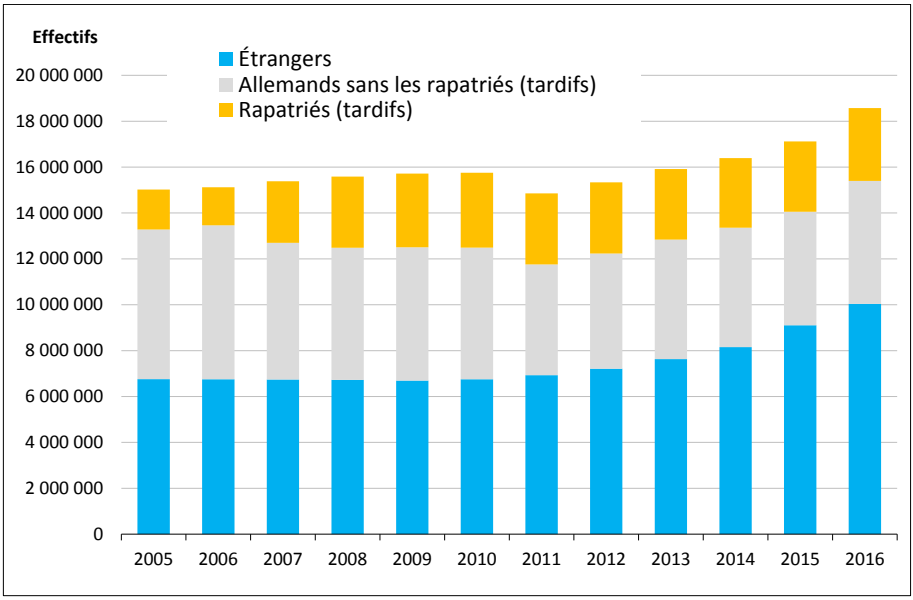
Source : Destatis, 2017c

Alors qu'en 2009, environ 6,7 millions d'étrangers vivaient en Allemagne, ils sont aujourd'hui plus de 10 millions, portant la part des étrangers dans la population totale à 12% suite à une augmentation de 50%. Traditionnellement, surtout européenne, la migration vers l'Allemagne est aujourd'hui dépassée par celle originaire d'Asie. Avec 1,5 million de personnes, les Turcs représentent le plus grand groupe, soit 15% des étrangers. Ils sont suivis par les citoyens de l'Ex-Yougoslavie qui représentent 11%, la Pologne 8%, la Syrie et l'Italie 6% chacune. Le nombre des migrants originaires de la Roumanie (5%), de la Russie et de l'Ukraine (5%) a également augmenté et de façon considérable ces dernières années (Destatis, 2017c).

Etant donné que beaucoup d'anciens migrants étrangers ont pris la nationalité allemande, les données statistiques sur les nationalités ne donnent qu'une image incomplète des migrations notamment lorsqu'il s'agit des nouvelles générations. Des données plus détaillées qui prennent en compte l'antécédent migratoire

sont disponibles dans le micro recensement[3]. Selon cette source, presque un quart de la population de la République Fédérale d'Allemagne dispose d'un antécédent migratoire dans le sens restreint du terme[4]. Puisque les rapatriés tardifs (Spätaussiedler) disposant de la nationalité allemande n'apparaissent pas dans ces statistiques. Les données collectées par ce micro recensement sur cette population ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2009 car on ne questionnait pas explicitement ce type de migrations (Destatis, 2017d).

Figure 2 : Population avec antécédent migratoire en République Fédérale d'Allemagne



Source : Destatis, 2017d

2. L'évolution démographique et spatiale des migrants marocains en République Fédérale d'Allemagne

Evolution de la population

Le nombre de résidents en Allemagne d'origine marocaine augmente de façon régulière. Dans les statistiques allemandes, les personnes ayant une double nationalité dont l'allemande apparaissent comme allemandes et non comme étrangères. Avec un taux de naturalisation de 6,2% en 2016, le taux de naturalisation

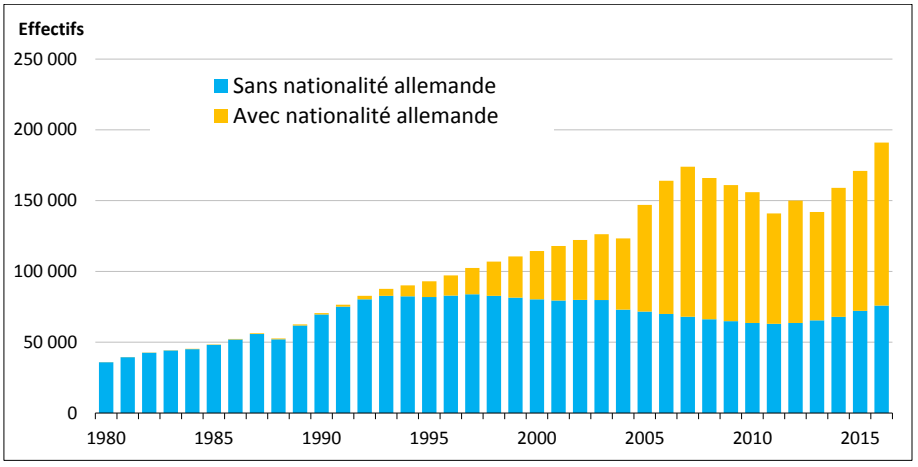
[3] Le micro recensement allemand se base sur le recensement de la population globale et sur un dénombrement à travers des échantillons réguliers. C'est ainsi que 1% des ménages en Allemagne sont interrogés annuellement sur leur situation économique et sociale. Cependant il n'existe pas de données annuelles pour tous les domaines et tous les pays d'origine (Destatis, 2017d).

[4] Une personne est considérée comme ayant un antécédent migratoire lorsqu'elle-même ou au moins un de ses deux parents n'a pas reçu la nationalité allemande par naissance.

des Marocains est cinq fois plus élevé que celui des Turcs. Si l'on considère que la naturalisation représente un indice d'intégration, on peut dire que les citoyens d'origine marocaine font particulièrement preuve d'une volonté d'intégration. En effet, des travaux scientifiques ont pu montrer que les Marocains ont une attitude positive vis-à-vis de l'Allemagne (Destatis, 2017f ; Schneiders, 2013).

Ainsi, outre les Marocains sans nationalité allemande, il est nécessaire de prendre en compte ceux qui ont été naturalisés ainsi que leurs enfants. La mise à jour du micro recensement en 2016 indique qu'environ 191.000 personnes ont un antécédent migratoire marocain (Destatis, 2017d). Parmi eux, plus de 115.000 avaient la nationalité allemande. Parmi les 76.000 restant, environ 32.000 disposaient d'un titre de séjour permanent et environ 27.000 d'un permis de séjour temporaire (Destatis, 2017c).

Figure 3 : Concitoyens ayant un antécédent migratoire marocain

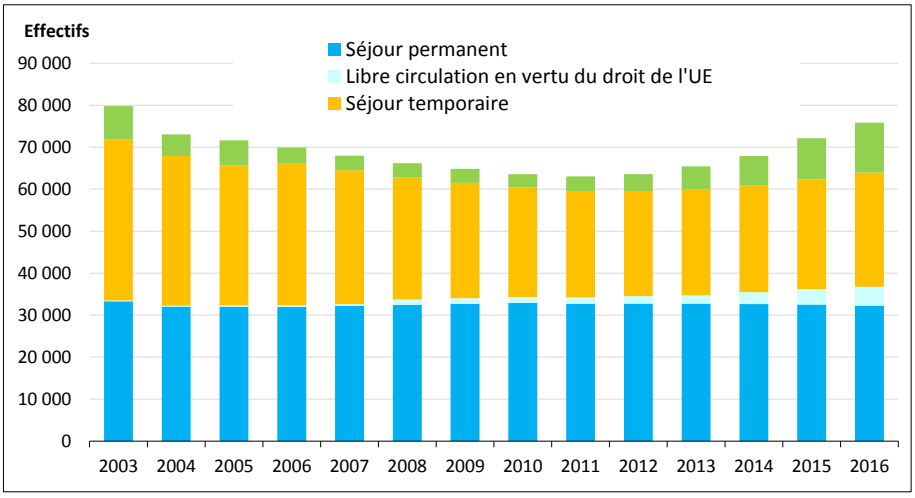


Source : Destatis, 2017b ; Destatis, 2017d ; Destatis, 2017f

En règle générale, en Allemagne, les demandes d'asile des Marocains sont refusées. En 2016, seuls 675 Marocains avaient reçu un permis de séjour pour des raisons humanitaires, politiques et de droits des peuples. Cependant, depuis 2011 le nombre de Marocains sans permis de séjour fut multiplié par quatre et atteint 11.900 personnes en 2016. Parmi ces derniers, 2.500 avaient reçu une autorisation de séjour suite à une demande d'asile et 2.525 ont obtenu une suspension temporaire de l'expulsion, généralement suite à un rejet de leur demande d'asile. Les 6.875 personnes restantes qui ne disposent ni d'un permis de séjour, ni d'un droit d'asile, ni d'une suspension temporaire de leur expulsion peuvent être expulsées vers le Maroc à tout moment (Destatis, 2017c). Etant donné que pour les Marocains sans permis de séjour une demande d'asile a en règle générale un effet purement suspensif et qu'un enregistrement a surtout pour conséquence une expulsion plus rapide, on peut supposer que le nombre de Marocains en Allemagne est plus élevé qu'indiqué dans les statistiques. En raison des manques de perspectives en Allemagne et les situations financières difficiles, il est nécessaire de porter une attention particulière aux Marocains sans permis

de séjour. Ceci sera analysé plus en détails en liaison avec le problème de la criminalité dans la partie 5 de ce chapitre.

Figure 4 : Statut de résidence des Marocains en Allemagne

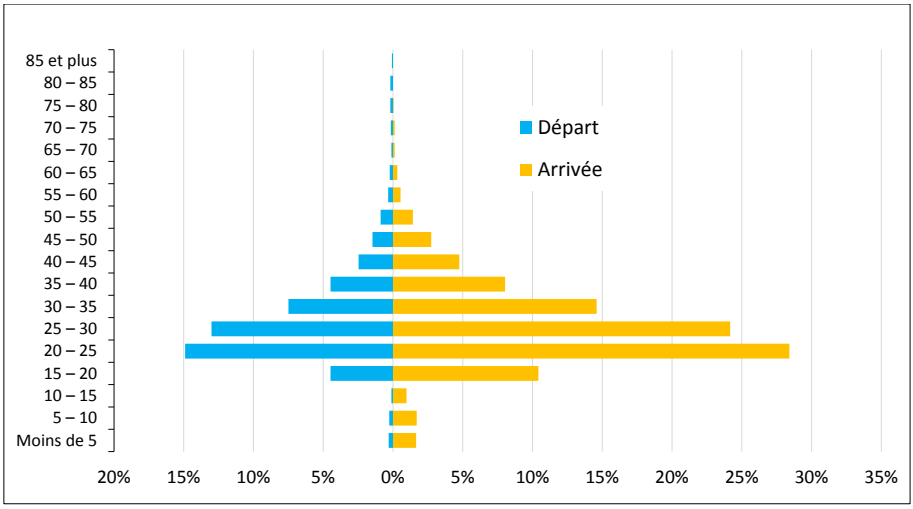


Source : Destatis, 2005 et 2017c

De nos jours l'immigration des Marocains vers l'Allemagne continue. C'est ainsi que 2016 a enregistré 12.950 nouvelles arrivées et 390 naissances face à seulement 6.630 départs et 2.885 décès ou suppressions. Le faible effectif des naissances et d'immigrations d'enfants marocains âgés de moins de 5 ans s'explique par le fait que les Marocains nés en Allemagne obtiennent dans la plupart des cas automatiquement d'abord la nationalité allemande. Le nombre de Marocains qui retournent au Maroc après leur retraite semble assez faible (Destatis, 2018) et le fort ancrage des jeunes générations en Allemagne rend un retour des parents âgés assez difficile (Bouras, 2006 ; Schneiders, 2013).

Le solde des immigrations et émigrations (sans les naissances, décès ou suppressions) des Marocains d'Allemagne, a quasiment quadruplé entre 2010 et 2016. Parmi ces Marocains, trois quarts sont des hommes. Il faut noter que parmi le groupe d'âge des 20-25 ans, le nombre d'émigrés s'est multiplié par cinq et couvre probablement une grande partie des migrants qui ne possèdent pas de titre de séjour. Les entrées et sorties des membres de ce groupe d'âge étaient avant tout des hommes, alors que les femmes représentaient moins d'un cinquième. Pour les Marocains titulaires d'un titre de séjour, la principale raison de leur venue en Allemagne est un regroupement familial, un mariage ou des études. Ce groupe contribue aussi à l'augmentation du poids de l'immigration dans les groupes d'âges concernés (Destatis, 2018).

Figure 5 : Bilan des mouvements des citoyens marocains en 2016



Source : Destatis, 2018

Répartition des Marocains par taille de ménage et par âge

En règle générale, les ménages d'origine étrangère sont plus grands que ceux des Allemands constitués en moyenne de deux personnes. Ceux d'origine marocaine sont constitués en moyenne de trois personnes, avec des variations selon les cas qui vont du ménage d'étudiant composé d'une personne aux parents qui hébergent encore leurs enfants. Une famille avec un antécédent migratoire marocain a en moyenne 2,3 enfants, alors que celle d'origine syrienne, par exemple, est un peu plus grande avec une moyenne de 2,5 (Destatis, 2017d). En général ce sont surtout les familles des réfugiés de guerre qui sont beaucoup plus grandes, sans que tous les membres de la famille ne soient déjà présents en Allemagne.

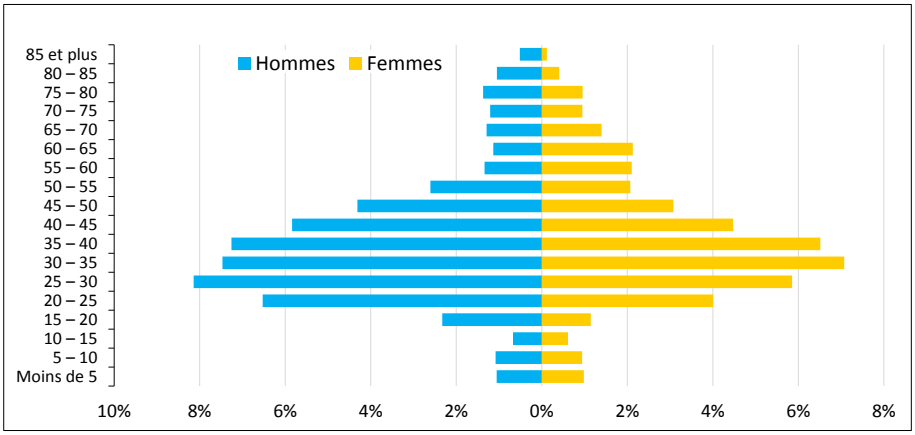
La pyramide des âges des Marocains vivant en Allemagne montre l'importance de la tranche d'âge 20 à 45 ans. Les enfants et les adolescents ne sont presque pas représentés, étant donné que généralement depuis la réforme de la loi sur la nationalité de 2000, les enfants nés en Allemagne bénéficient de la nationalité allemande[5]. Le faible poids des femmes parmi les personnes âgées s'explique par l'histoire migratoire des Marocains en Allemagne qui ne date que de 50 ans et par les écarts d'âge traditionnellement courants entre les conjoints (Destatis, 2017a).

Comme dans la plupart des pays européens, la population globale de la République Fédérale d'Allemagne connait un vieillissement considérable (Destatis, 2017e), sous l'effet de l'augmentation de l'espérance de vie accompagnée d'un taux de natalité bas. Ce qui pose de sérieux problèmes dans la gestion des retraites et de la

[5] « Avec la naissance, l'enfant acquiert la nationalité allemande si un de ses parents possède la nationalité allemande. [...] En naissant sur le territoire allemand, un enfant ayant des parents étrangers obtient la nationalité allemande, si un des deux parents est installé légalement sur le territoire allemand depuis huit ans et possède un titre de séjour à durée indéterminée ». (Bundesministerium der Justiz 2016)

prise en charge des personnes âgées. En comparaison, les migrants originaires du Maroc sont plus jeunes et peuvent, grâce à leur structure démographique et leurs activités professionnelles, contribuer dans le cadre du pacte intergénérationnel allemand au système de retraite.

Figure 6 : Répartition par âge des Marocains en Allemagne 2016



Source : Destatis, 2017a

Evolution de la répartition par sexe

Conformément à la demande d'emploi, la migration marocaine vers l'Allemagne était avant tout masculine. Mais dans le cadre du regroupement familial, nombreux sont les hommes qui ont fait venir leurs femmes et leurs enfants. Les Marocains qui viennent en Allemagne pour les études sont aussi majoritairement des hommes. Ceci semble être aussi le cas des Marocains rentrés récemment en Allemagne de façon irrégulière. La naturalisation a aussi un effet significatif sur les statistiques (Destatis, 2017b).

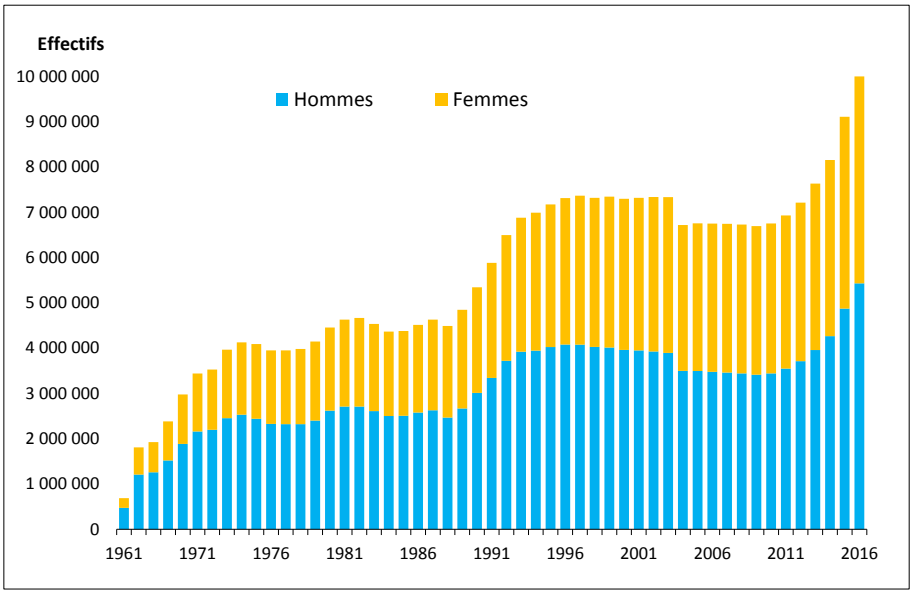
Les hommes et les femmes marocains épousent presque sans exception des partenaires ayant la nationalité allemande ou celle d'un autre pays de l'Union européenne. Vu que ceci concerne les deux sexes, on peut conclure, que les conjoints sans nationalité allemande arrivent habituellement dans le cadre d'un mariage. (Destatis, 2017g). Le conjoint avec une nationalité allemande ou une autre nationalité européenne a souvent aussi un antécédent migratoire maghrébin et est parfois même un parent éloigné. Le nombre plus réduit des mariages des femmes marocaines reflète aussi leur effectif plus bas parmi la population en Allemagne. (Destatis, 2017d).

Les mariages en Allemagne

Les originaires du Maroc épousent deux fois plus souvent un partenaire sans antécédent migratoire que ceux d'origine turque. Ceci concerne un peu plus d'hommes que de femmes : en 2016, 73% des femmes et 85% des hommes mariés à des Marocains installés en Allemagne avaient eux-mêmes un antécédent migratoire (Destatis, 2017d). Cependant, en général, l'acceptation des mariages

entre des personne ayant un antécédent migratoire et d'autres sans antécédent migratoire a augmenté de manière significative durant les dernières années. (Schroedter, 2013).

Figure 7 : Evolution des effectifs des Marocains par sexe

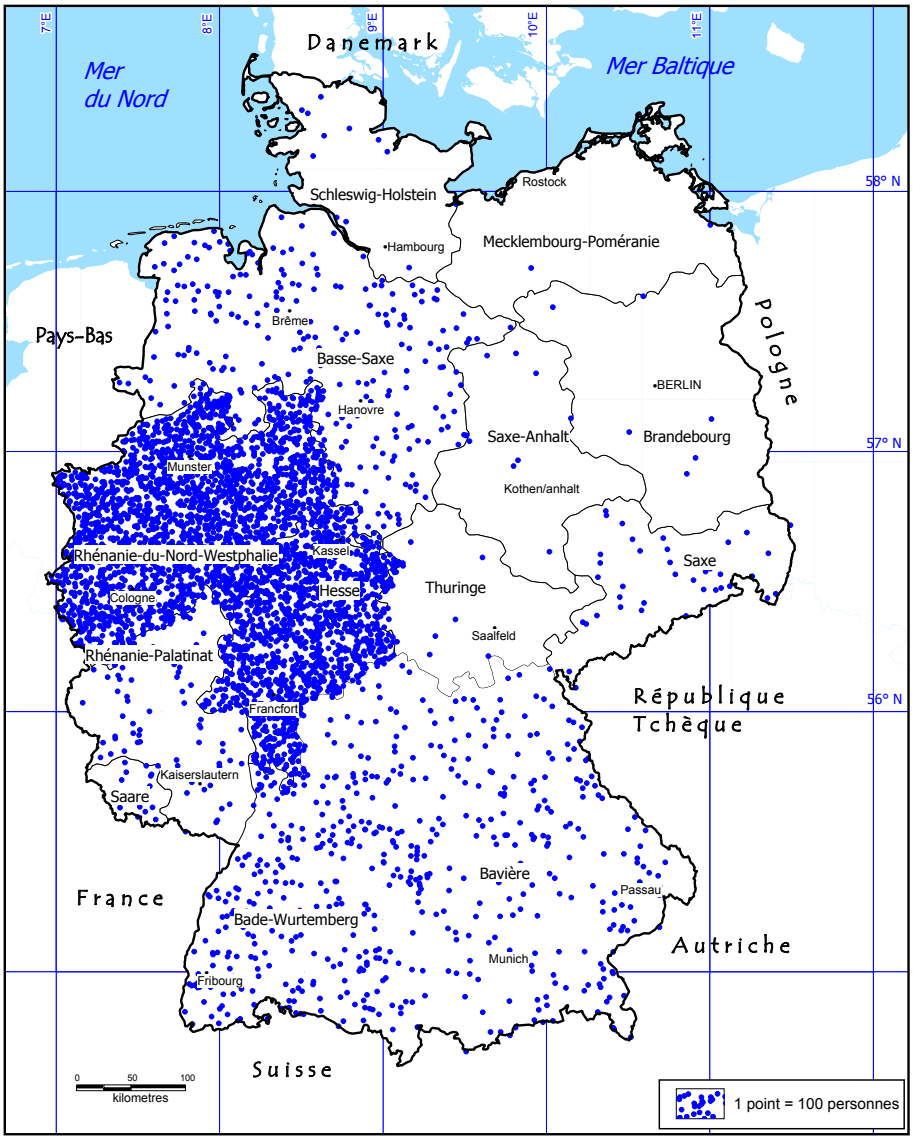


Source : Destatis, 2012 et 2017b

La répartition régionale des Marocains de la République Fédérale d'Allemagne

En raison de l'échantillon limité du micro recensement, les chiffres concernant la population avec un antécédent migratoire ne sont pas disponibles pour tous les Länder. Comme limite inférieure on peut prendre les statistiques des étrangers. Environ 50% des personnes ayant un antécédent migratoire marocain et vivant en Allemagne sont concentrées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et presque 30% vivent en Hesse. Cette répartition géographique s'explique par l'histoire migratoire, les premiers travailleurs marocains ayant été appelés surtout pour l'exploitation des mines, la sidérurgie et l'industrie automobile (Berriane et al., 1996). Ces secteurs économiques sont très représentés dans le bassin du Rhin-Ruhr et du Rhin-Main. Par contre dans les nouveaux Etats fédéraux, ne vivent que 2% de ces habitants d'origine marocaine (Destatis, 2017d). Plusieurs parmi eux sont venus en Allemagne pour étudier (Destatis, 2017j) et une fois leurs études terminées, nombreux sont ceux qui - comme les Allemands - migrent vers les anciens états fédéraux en Allemagne de l'ouest, surtout en raison des meilleures perspectives professionnelles et de revenus. Avec le fonctionnement des réseaux familiaux, les destinations sont alors souvent la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Hesse.

Carte 1 : Répartition régionale en Allemagne des concitoyens avec un antécédent migratoire marocain (2016)



Source : Destatis, 2017c et 2017d

3. La situation socioéconomique des migrants marocains

Une nouvelle situation concurrentielle du marché du travail allemand

Avec l'augmentation rapide au cours des quelques dernières années des effectifs des ressortissants étrangers, la situation en Allemagne a considérablement changé.

Cette situation est fondamentalement différente de celle du recrutement historique de main-d'œuvre pour l'économie allemande, qui sur la base de contrats bilatéraux devait en règle générale combler un besoin spécifique des entreprises allemandes. Ces personnes venaient très souvent d'un milieu rural et de pays stables et sans conflits internes et ne fuyaient pas des guerres. A leur arrivée en Allemagne, les employeurs et l'Etat leur assuraient en général un logement, un cours de langue et un emploi afin que leur intégration économique dans la société allemande puisse se faire aussitôt.

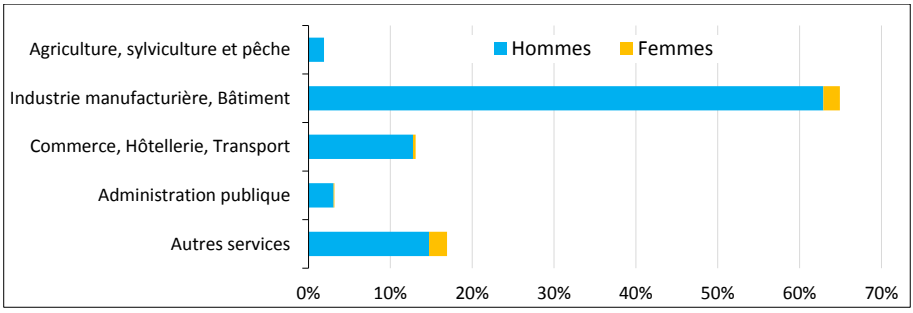
Aujourd'hui, à travers l'élargissement de l'Union européenne, un grand nombre de travailleurs originaires de l'ancien bloc de l'Est et de l'Ex-Yougoslavie viennent en Allemagne. De plus en plus de maçons, jardiniers, aides-soignants et aides ménagères travaillant en Allemagne sont originaires des pays d'Europe de l'Est. La prise en charge des réfugiés qui affluent depuis quelques temps vers l'Allemagne revient d'abord à l'Etat et doit être financée à travers les fonds publics. L'organisation de l'hébergement et des programmes d'intégration représente un grand défi pour la société allemande. S'ajoutant à d'autres migrants qui sont à la recherche d'un travail, les réfugiés en quête de protection rentrent en compétition directe avec des personnes actives installées depuis plus longtemps en Allemagne. Ceci concerne autant les employés que les travailleurs indépendants. Proposant des tarifs inférieurs, les jeunes entreprises des nouveaux migrants concurrencent les entreprises établies dans le domaine des services, comme la construction, la confection, la restauration, les soins du corps et les services de nettoyage. Ces nouveaux arrivants font souvent preuve de beaucoup d'assurance, d'une grande initiative personnelle et d'une forte volonté de réussir.

Dans le cadre de la mondialisation qui progresse, on assiste à des processus de délocalisation des services vers des pays où le coût du personnel est plus bas. Des entreprises d'Europe de l'Ouest ouvrent des filiales en Europe de l'Est, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud dans le but de conquérir les marchés domestiques. Les employés de ces succursales sont payés selon les tarifs du marché du travail local, soit pour le même travail des salaires plus bas que ceux de leurs collègues en Allemagne. Certaines chaînes hôtelières allemandes envoient leur linge à laver en Pologne. Dans le domaine des emplois plus qualifiés, la concurrence internationale prend aussi de l'ampleur. Beaucoup d'entreprises allemandes emploient des spécialistes d'origines indienne, chinoise, russe ou ukrainienne en Allemagne ou dans leurs succursales étrangères. De la même façon, les assurances maladie allemandes passent des contrats avec des cliniques d'Europe de l'Est pour permettre un traitement moins coûteux à leurs assurés.

Les secteurs d'activité des Marocains

On remarque au fil des années un changement des secteurs d'activité des Marocains d'Allemagne. Alors qu'au départ le recrutement a eu pour but de combler le besoin en main-d'œuvre dans le secteur primaire de l'extraction minière, la majorité des employés marocains se sont vite retrouvés dans le secteur secondaire de l'industrie manufacturière et l'industrie du bâtiment (BA, 2012).

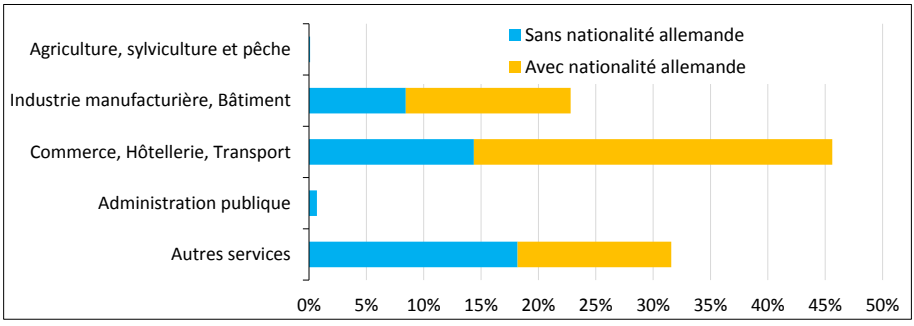
Figure 8 : Marocains assujettis à la sécurité sociale selon les secteurs d'activités en 1980



Source : BA, 2012

Aujourd'hui, c'est le secteur tertiaire qui domine en employant 80% des actifs occupés. Selon le micro-recensement, cela concerne également les employés d'origine marocaine dans leur ensemble : 77% de ces derniers étaient actifs dans le secteur des services et 23% dans les secteurs manufacturiers et le bâtiment. Dans le secteur tertiaire, les Marocains travaillent avant tout dans la restauration, le commerce, la logistique, le secteur de la santé et dans divers autres services.

Figure 9 : Travailleurs d'origine marocaine assujettis à la sécurité sociale selon les secteurs d'activité en 2016



Source : BA, 2017c; Destatis, 2017d

Environ un quart des Marocains actifs assujettis à la sécurité sociale sont des femmes et celles-ci représentent par ailleurs plus de la moitié des Marocains exerçant une activité à temps partiel. En effet, en raison des charges familiales, beaucoup de femmes se contentent d'emplois à temps partiel et gagnent moins de 450 euros par mois et ne sont donc pas assujetties à la sécurité sociale (BA, 2017c ; Destatis, 2017d).

Selon la théorie économique, le passage du secteur économique primaire au secteur tertiaire en transitant par le secteur secondaire est un processus normal et prévisible. Cependant chez les Marocains d'Allemagne, ce passage d'un secteur à l'autre était très important et s'est accompagné de grands risques

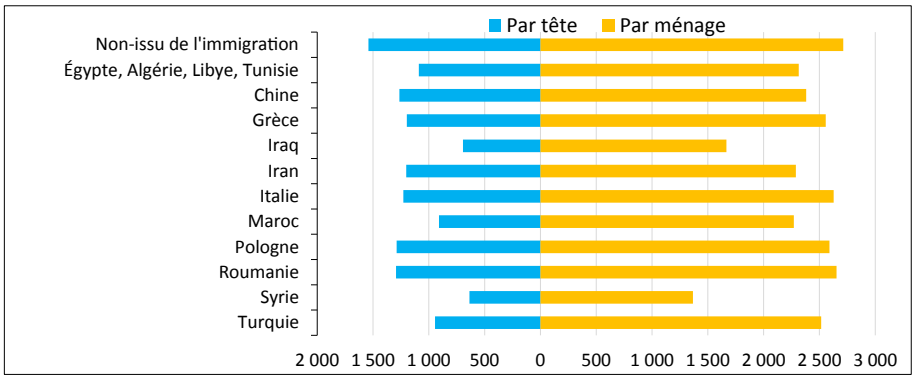
pour les employés. La main-d'œuvre peu ou pas qualifiée du secteur des services est particulièrement facile à remplacer. Car en raison des faibles coûts d'investissement, le secteur des services connait beaucoup de réaménagements et des fermetures, lorsque la rentabilité est trop faible. Ceci semble se refléter dans le revenu des concitoyens d'origine marocaine puisqu'en 2016, ces derniers avaient un revenu moyen de 2.271 euros net par ménage. Ce revenu moyen était de ce fait beaucoup plus bas que celui des concitoyens sans antécédent migratoire ou originaires des autres pays d'immigration classique comme l'Italie, la Grèce ou la Turquie. Les originaires des pays de l'Est comme la Roumanie ou la Pologne qui travaillent en Allemagne ont aussi des revenus sensiblement plus élevés. Dans les familles d'origine marocaine, le revenu net par personne était de 909 euros, soit un revenu bien inférieur à celui des originaires de Turquie ou des autres pays cités plus haut. Ceci est également lié au nombre élevé d'enfants mentionné plus haut. Les immigrés d'origine syrienne ou irakienne ont des revenus nets par ménage et personne encore plus bas.

Tableau 1: Marocains par secteurs d'activités en 2017

Secteur économique	Total	Assujettis à la protection sociale	Activités minimes
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2%	0,2%	0,1%
Industrie minière ; Energie ; Alimentation en eau, Traitement des déchets	1,5%	1,5%	0,0%
Industrie manufacturière	12,1%	11,5%	0,6%
Industrie du bâtiment	3,7%	3,3%	0,5%
Commerce ; Maintenance et réparation de voitures	11,5%	9,5%	2,0%
Transport et Entreposage	9,2%	8,2%	1,1%
Hôtellerie et Restauration	14,3%	9,9%	4,4%
Information et Communication	1,8%	1,6%	0,2%
Finances et Assurances	0,5%	0,5%	0,0%
Immobilier ; Professions libérales, scientifiques et techniques	3,7%	2,9%	0,8%
Autres services économiques	26,1%	19,0%	7,2%
Administration publique, Défense ; Sécurité sociale ; Organismes extraterritoriaux	1,4%	1,3%	0,0%
Éducation et enseignement	1,5%	1,3%	0,3%
Domaine de la santé et services sociaux	8,4%	7,3%	1,1%
Autres services ; Travail domestique	3,9%	2,3%	1,6%
Total	**100,0%**	**80,3%**	**19,7%**

Source : BA, 2017d

Figure 10 : Revenu net des familles selon leurs origines migratoires en 2016 (sélection de pays d'origine) - en Euro



Source : Destatis, 2017d

Les différences de revenus entre les familles issues de la migration et les autres s'expliquent probablement aussi par l'histoire migratoire, durant laquelle on a surtout recruté des habitants de régions rurales avec un niveau d'instruction plutôt bas pour des emplois de basse qualification et aux revenus faibles. Ceci concerne cependant aussi dans l'ensemble les autres pays de recrutement classique. Vu qu'une partie de ces pays soit aujourd'hui membre de l'Union européenne, un nombre important de travailleurs qualifiés et universitaires de ces pays, qui peuvent accéder à des revenus supérieurs, ont aussi immigré vers l'Allemagne. Par ailleurs, les concitoyens venus d'autres régions semblent être plus engagés dans la création de leurs propres entreprises, ce qui peut aussi mener à des revenus plus élevés. Concernant l'évolution de la situation socioéconomique générale, il faut aussi prendre en considération le fait, qu'en raison de la forte immigration des dernières années, les prix du logement ont considérablement augmenté, ce qui réduit encore plus le revenu disponible après la déduction des frais du logement.

En plus du statut professionnel comme salarié, employé, fonctionnaire ou travailleur indépendant, c'est aussi la source du revenu actuel qui joue un rôle décisif pour le niveau du revenu net. Chez les concitoyens d'origine marocaine, on observe une forte dépendance vis-à-vis des allocations de chômage et autres types de soutien de l'Etat. Cette dépendance est supérieure à celle des originaires de Grèce ou d'Italie ainsi que de ceux originaires d'autres pays d'émigration classiques ou encore les employés venus des nouveaux pays membres de l'Union Européenne. Et contrairement aux non migrants et aux originaires d'Italie ou de Turquie, les migrants d'origine marocaine n'ont pas de revenus significatifs issus de différentes rentes comme le produit de loyers et d'intérêts issus de placements bancaires.

L'évolution du chômage

La hausse importante du taux de chômage au cours des dernières années parmi les ressortissants d'origine marocaine est certainement un résultat des changements structurels en cours de l'économie allemande. Mais en même temps, on peut

déjà observer ici les retombées d'une concurrence renforcée autour des emplois existants. Chez les concitoyens d'origine marocaine, le taux de chômage était de 11,8% en 2017, soit un taux environ deux fois plus élevé que celui des ressortissants d'autres pays d'émigrations classiques, comme la Grèce ou l'Italie (Destatis, 2017d).

Tableau 2 : Les chômeurs et chercheurs d'emploi pour quelques nationalités en 2017

	Total	**Allemagne**	**Étrangers**	**Afghanistan**	**Bulgarie**	**Grèce**
Chercheurs d'emploi	4.559.642	3.169.458	1.374.676	55.947	53.438	35.208
Chômeurs	2.368.411	1.736.854	625.273	19.842	24.023	17.171
Hommes	1.292.957	947.992	340.811	12.249	10.719	9.192
Femmes	1.075.449	788.861	284.458	7.593	13.304	7.978
15 - 24 ans	203.755	136.497	66.299	4.083	2.193	1.168
25 - 49 ans	1.658.695	1.166.379	487.575	14.089	19.999	12.641
50 - 64 ans	505.798	433.875	71.339	1.663	1.829	3.362
Taux de chômage	6,0%	5,0%	13,7%	37,0%	16,8%	9,9%
Hommes	6,4%	5,4%	12,8%	30,5%	13,0%	9,1%
Femmes	5,7%	4,6%	14,9%	56,6%	21,9%	11,0%
	Iraq	Italie	**Maroc**	Pologne	Syrie	Turquie
Chercheurs d'emploi	70.124	59.138	**14.108**	70.212	291.875	200.850
Chômeurs	28.192	30.172	**7.638**	33.421	103.242	114.926
Hommes	16.795	17.976	**3.949**	12.891	70.311	62.361
Femmes	11.397	12.196	**3.689**	20.530	32.931	52.565
15 - 24 ans	4.011	2.289	**310**	2.207	21.921	8.226
25 - 49 ans	22.294	21.456	**6.738**	26.203	75.783	95.037
50 - 64 ans	1.874	6.427	**590**	5.009	5.520	11.662
Taux de chômage	49,1%	9,5%	**20,5%**	7,3%	66,4%	15,2%
Hommes	41,0%	9,2%	**16,1%**	5,1%	60,4%	13,8%
Femmes	69,5%	9,9%	**29,0%**	10,1%	84,1%	17,3%

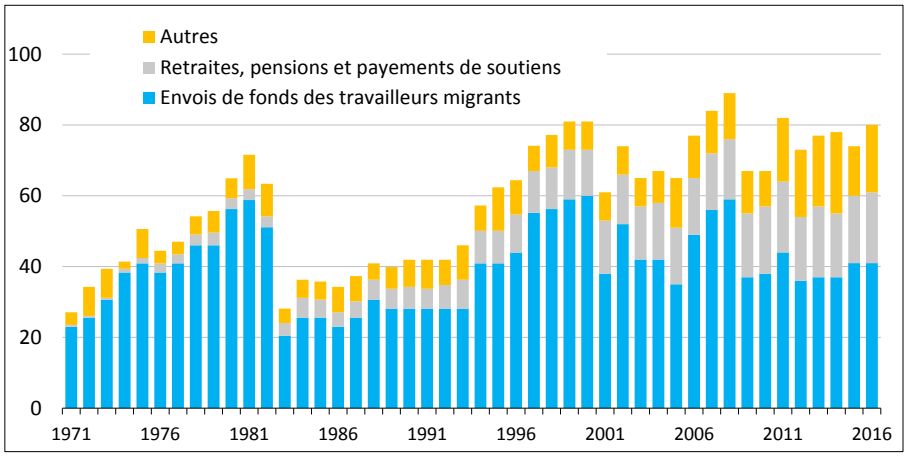
Source : BA, 2017a, 2017b et 2017d

Apparemment ce sont surtout les Marocains récemment arrivés en Allemagne qui ont le plus de difficultés à accéder au marché du travail allemand. Par rapport au nombre total des actifs assujettis à la sécurité sociale, des personnes aux emplois précaires et des chômeurs, le taux de chômage des Marocains n'ayant

pas la nationalité allemande était de 20,5% en 2017. Avec un taux de chômage de 29,0%, la situation des femmes marocaines est particulièrement précaire (BA, 2017a ; BA, 2017b). Surtout dans le domaine des emplois peu qualifiés, beaucoup d'emplois ont été supprimés durant les dernières années. De plus, la législation allemande du travail favorise l'embauche des nationaux et des membres de l'Union Européenne pour des emplois vacants aux dépens des ressortissants de pays tiers. Ces règles rendent la recherche d'emploi pour les Marocains sans titre de séjour et sans autorisation de travail particulièrement difficile.

Le taux de chômage encore plus élevé parmi les ressortissants de certains pays d'Asie explique la situation de forte concurrence sur le marché du travail[6]. Le suivi des chiffres des sans-emplois laisse pressentir un renforcement des effets de la concurrence sur le marché du travail dans les années à venir au fur et à mesure des nouvelles arrivées et de l'augmentation du nombre de ceux qui acquièrent les conditions légales et linguistiques nécessaires pour une embauche et qui intégreront le marché de l'emploi allemand (BA, 2017a; Destatis, 2017d).

Figure 11 : Les transferts courants de l'Allemagne vers le Maroc



Source : Deutsche Bundesbank, 2012 et 2017

Les transferts d'argent des migrants marocains

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les liens des migrants avec le Maroc ne semblent pas s'affaiblir, ce que confirme le maintien du niveau des transferts. Malgré la crise financière européenne et la hausse du taux de chômage parmi les migrants d'origine marocaine, les transferts de fonds des migrants d'Allemagne vers le Maroc relevés par la banque centrale allemande n'ont pas changé de façon considérable. Environ 80 millions d'euros ont été transférés en 2016, avec une légère augmentation des retraites et pensions. Ici, il faut noter que ces données de

[6] Il faut préciser que les étrangers n'apparaissent dans les statistiques officielles du chômage ou de la recherche d'emploi que lorsqu'ils sont autorisés à mener une activité professionnelle en Allemagne.

la banque centrale allemande ne prennent pas en compte les transferts réalisés par les sociétés de transferts internationales (Deutsche Bundesbank, 2012 et 2017).

4. L'accès à l'éducation et les compétences linguistiques des migrants marocains

La formation et l'intégration

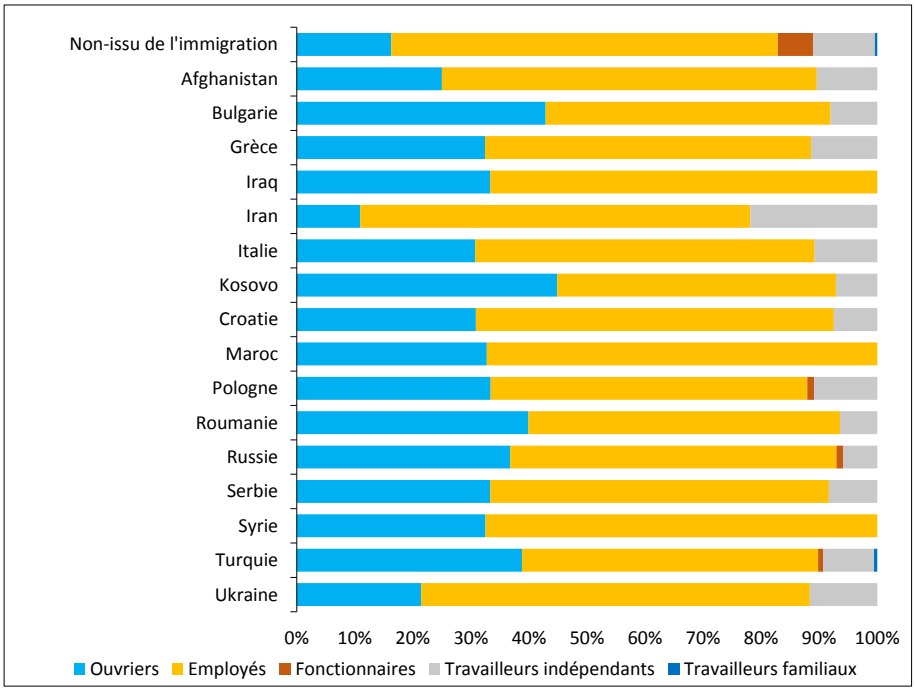
Une condition primordiale pour l'intégration dans la société et particulièrement dans le marché du travail est l'accès à l'éducation. Sans niveau d'instruction suffisant, la socialisation et le succès professionnel ne peuvent guère être atteints dans une société compétitive telle que l'allemande. Comme pour la plupart des migrants, qui sont venus en Allemagne dans les années 1960 et 1970 en tant que travailleurs immigrés, les migrants marocains de la première vague disposaient d'un niveau d'instruction très bas. Très souvent ils ne savaient ni lire ni écrire (Bouras-Ostmann, 2014b). Cette situation s'est depuis considérablement améliorée. Selon la mise à jour à travers le micro recensement de 2016, 36% parmi eux avaient le baccalauréat (Hochschulreife), 14% le niveau baccalauréat (Mittlere Reife), 22% l'équivalent du brevet (Hauptschulabschluß) et 27% ne disposaient d'aucun diplôme d'étude. Le taux des titulaires du baccalauréat parmi les Marocains était même légèrement supérieur à celui de ceux n'ayant pas d'antécédent migratoire qui est de 32%. Néanmoins, parmi ces derniers, moins de 2% ne disposent d'aucun diplôme scolaire (Destatis, 2017d).

Parmi les concitoyens d'origine marocaine, il faut souligner ici les grandes différences entre ceux qui ont la nationalité allemande et ceux qui ne l'ont pas. Parmi les derniers, seuls 27% disposent d'un baccalauréat, 11% d'un niveau du baccalauréat, 20% d'un brevet et 42% n'ont aucun diplôme. Ainsi, on constate que les Marocains plus qualifiés se laissent plus souvent naturalisés. Etant donné que les Marocains qui viennent en Allemagne pour étudier doivent avoir au minimum le baccalauréat et que le taux de Marocains sans diplôme d'études a considérablement augmenté ces dernières années, il semblerait qu'un grand nombre de nouveaux immigrés soient originaires de couches sociales peu instruites (Destatis, 2017h).

La tradition des guildes du Moyen Age et des autres associations professionnelles a une très grande influence sur le marché du travail à la fois allemand et européen et sur leurs structures de formation. En plus d'un diplôme d'étude générale, les employeurs allemands attendent en règle générale que leurs employés disposent d'une qualification professionnelle. Celle-ci est souvent acquise à travers une formation, au sein d'une académie professionnelle ou dans le cadre d'études universitaires. Le nombre d'Allemands de souche sans qualification est de ce fait plutôt bas. Ceci est aussi le cas pour l'Ukraine, la Pologne et la Russie. Pour les concitoyens qui ne viennent pas de pays avec une telle tradition de formation, ceci peut être un handicap concurrentiel sur le marché du travail allemand, même s'ils disposent déjà de beaucoup d'années d'expérience professionnelle. C'est le cas des employés d'origine marocaine qui vivent en Allemagne : en 2016, 56% ne disposaient d'aucune qualification professionnelle, 26% avaient une qualification professionnelle non-académique, 6% disposaient d'un diplôme d'école supérieure spécialisée (Fachhochschulabschluß) et 11% d'un diplôme universitaire, ce qui

est environ semblable au niveau d'instruction académique chez les Allemands sans antécédent migratoire. Ces derniers disposent pour 11% d'un diplôme universitaire, 7% d'un diplôme d'école supérieure spécialisée, 67% d'une qualification professionnelle non-académique et seulement 14% n'ont aucune qualification professionnelle. Comme discuté plus haut, 32% des Allemands sans antécédent migratoire et 36% des concitoyens d'origine marocaine disposent d'un baccalauréat. Par contre le taux des académiciens parmi les Marocains est légèrement plus bas.

Figure 12 : Les qualifications professionnelles des populations avec un antécédent migratoire en 2016 (sélection de pays d'origine)



Source : Destatis, 2017d

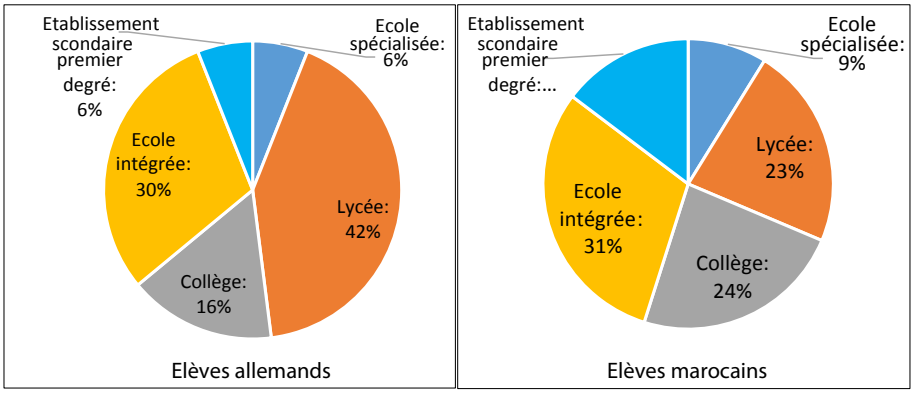
Il serait particulièrement important de promouvoir plus la formation des enfants de migrants marocains nés en Allemagne. Car en 2016, seuls 7% disposaient d'un diplôme universitaire, 7% avaient un diplôme d'une école supérieure spécialisée, 50% avaient reçu une formation professionnelle non-académique et 36% n'avaient aucune qualification. Par contre, les Marocains qui n'étaient pas nés en Allemagne réussissaient légèrement mieux que la majorité des étudiants d'origine allemande. Ceci s'explique naturellement aussi par le fait que certains parmi eux étaient venus en Allemagne pour les études. Les mêmes tendances se laissent observées chez la totalité des populations avec antécédent migratoire en Allemagne. Le pourcentage des concitoyens sans qualification professionnelle est beaucoup plus élevé que chez les Allemands sans antécédent migratoire au sens

restreint du terme. En échange, les migrants qui ne sont pas nés en Allemagne obtiennent généralement plus souvent un diplôme académique que les Allemands sans antécédent migratoire (Destatis, 2017d). Le premier point représente aujourd'hui un grand défi pour un parcours professionnel en Allemagne.

Les élèves marocains dans les écoles allemandes

Le niveau d'instruction des enfants de migrants marocains vivant en Allemagne s'est considérablement amélioré au fil des décennies. Comme chez les enfants des migrants venus d'autres pays, le type d'écoles et les diplômes d'études atteints par les enfants de migrants sont toujours en dessous de ceux atteints par leurs camarades allemands. Alors que presque la moitié des élèves allemands sont formés dans des lycées (Gymnasium), les élèves marocains se retrouvent surtout dans des écoles intégrées regroupant les trois filières allemandes correspondant au premier et deuxième cycle français (Gesamtschule) et les collèges (Realschule). Le taux d'élèves inscrits dans les établissements secondaires du premier degré orientant vers la vie active (Hauptschule) est chez les enfants de migrants marocains est deux fois plus élevé que celui des Allemands. Il faut cependant rappeler ici que ces statistiques prennent en considération uniquement la nationalité et non le pays d'origine (Destatis, 2017i).

Figure 13 : La répartition des élèves selon le type d'école pour l'année scolaire 2016/17



Source : Destatis, 2017i

On a longtemps pensé que la réussite scolaire était en premier lieu liée à des compétences cognitives. Mais depuis quelques années, on intègre d'autres variables qui peuvent influencer cette réussite, dont les compétences linguistiques, les déficits linguistiques pouvant avoir des effets très négatifs sur la réussite scolaire. Dans la communication orale en deuxième langue, les enfants de migrants marocains ont en règle générale un niveau semblable à celui des enfants du même âge et même niveau social pour qui l'Allemand est la langue maternelle. A côté de ces capacités conversationnelles, il existe aussi des compétences cognitives liées à la parole à un niveau d'exigence plus élevé. Ces compétences linguistiques académiques sont particulièrement nécessaires pour la maîtrise de la langue écrite

et donc primordiales pour la réussite scolaire, universitaire et professionnelle. En conséquence, les déficits relatifs aux compétences linguistiques académiques chez beaucoup de jeunes personnes avec un antécédent migratoire ont des effets négatifs sur leur formation et leur carrière professionnelle (Bouras-Ostmann, 2013).

La comparaison du type d'école fréquentée avec le degré atteint par les Marocains vivant en Allemagne apparait remarquable. Car malgré les positions de départ souvent mauvaises liées à l'orientation scolaire, le taux de Marocains avec un baccalauréat n'est que légèrement plus bas que celui des Allemands de souche (Destatis, 2017i). Chez les concitoyens d'origine marocaine en général, le taux d'obtention d'un baccalauréat est au-dessus de celui des concitoyens sans antécédent migratoire (Destatis, 2017d). Apparemment les enfants de migrants sont conscients de l'importance d'une bonne qualification pour la vie professionnelle, même si sa réalisation peut souvent être plus difficile. Alors qu'une étude a montré que 71% des adolescents et jeunes adultes enquêtés avec un antécédent migratoire marocain avaient fréquenté des établissements secondaires du premier degré orientant vers la vie active, 88% parmi eux souhaitaient obtenir un diplôme académique et seulement 3% considéraient que le brevet est suffisant (Bouras Ostmann, 2006).

L'identité linguistique de la plus jeune génération

La compétence linguistique n'est certes pas le seul facteur de réussite scolaire et professionnelle ; mais il est l'un des plus importants. Dans les familles de migrants, les compétences linguistiques concernant à la fois la langue maternelle et la deuxième langue allemande sont souvent faibles. Ceci est particulièrement le cas pour la troisième génération. La langue maternelle des parents, des autres membres de la famille et des autres concitoyens avec un antécédent migratoire marocain adopte en partie un lexique et une diction qui est partiellement en décalage avec les évolutions qu'a connu la langue au Maroc. Durant leurs séjours dans le pays d'origine, les enfants des migrants se font souvent remarqués car ils parlent une langue dépassée et influencée par leur milieu de vie. Ce phénomène se remarque aussi bien chez les Marocains que chez ceux originaires d'Égypte, d'Irak, du Liban, de la Syrie, de la Turquie ou de la Tunisie. Des variantes spéciales de la langue maternelle se sont aussi développées parmi d'autres populations immigrées, comme par exemple les Européens émigrés en Amérique du Nord.

Pour les enfants avec un antécédent migratoire marocain, l'amazigh et l'arabe sont souvent les langues maternelles. De bonnes compétences en langue maternelle facilitent l'apprentissage de l'allemand comme deuxième langue. La recherche critique très souvent le manque de promotion de la langue d'origine. Les langues considérées en Allemagne comme utiles pour l'avenir comme l'allemand, l'anglais, le français ou l'espagnole et parfois aussi le russe ou le chinois sont privilégiées dans le système éducatif. Aux langues des migrants, comme l'arabe ou le turc on accorde souvent que peu d'importance (Mafaalani, 2012). Par conséquent l'offre des cours complémentaires en langue maternelle dans les écoles a été réduite de façon considérable durant les dernières années. Les enfants de migrants maghrébins n'ont accès qu'à des cours d'arabe comme langue de communication d'Afrique du Nord. Concernant les compétences relativement

minimes de la plupart des personnes amazighophones dans leur troisième langue, cet enseignement ne pouvait pas contribuer à des améliorations considérables. Le peu d'heures par semaine dispensées et les classes aux niveaux très hétérogènes ont sûrement joué un rôle. Par ailleurs, l'enseignement complémentaire n'est pas proposé pour tous les élèves dans toutes les écoles et est en plus facultatif. C'est pour cela qu'on ne peut pas attendre la même efficience que dans l'enseignement d'autres langues étrangères (Bouras-Ostmann, 2016 ; Maas, 2014).

Tableau 3 : Cours complémentaires de langue maternelle en Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour l'année scolaire 2016/17

Niveau scolaire	Élèves	Dont Arabes
Ecole primaire	28.717	3.652
Ecole spécialisée	218	0
Etablissement secondaire premier degré	2.407	223
Collège	1.324	31
École intégrée	4.191	27
Lycée	361	0
Total	**37.218**	**3.933**

Source : MSW NRW, 2017

L'enseignement religieux dans les écoles allemandes

Suite aux évènements du 11 septembre 2001 aux États Unis et après les attentats terroristes qui ont touché la France, la Belgique et l'Allemagne, la question de la cohabitation avec des communautés de confession musulmane est devenue centrale dans les débats publics en Europe. Fin 2015, environ 4,7 millions de Musulmans vivaient en Allemagne, ce qui représentait environ 6% de la population globale. Plus d'un quart sont arrivés en Allemagne après 2010, ce qui a amené à des changements considérables dans les proportions par pays d'origine. C'est ainsi que la part des concitoyens d'Allemagne d'origine turque a chuté de 68% à environ 51%, alors que les originaires du Moyen-Orient, avec 17% devenaient le deuxième groupe en 2015, suivis par l'Europe du Sud Est (12%), l'Asie du Sud et du Sud Est (8%) et l'Afrique du Nord (6%), les deux tiers de ce dernier groupe étant d'origine marocaine (BAMF DIK, 2016).

La constitution de la République Fédérale d'Allemagne garantie en principe la liberté de culte. Le 27 septembre 2006, le Ministère de l'Intérieur a organisé la Conférence Allemande sur l'Islam dans le but de promouvoir l'intégration des concitoyens musulmans dans la société allemande et le respect mutuel. Un dialogue recherché entre les trois religions monothéistes vise également à prévenir l'extrémisme et le racisme. Conçue comme un forum de dialogue national, cette conférence ambitionne d'établir une coopération institutionnelle entre les organismes allemands et les communautés religieuses musulmanes, ainsi que les autres organisations sur la base du droit constitutionnel religieux allemand. Parmi les recommandations proposées par cette conférence on trouve l'introduction de cours sur la religion musulmane dans les écoles publiques allemandes, la définition de directives de formation pour les enseignants pour ces cours, la mise en place

de chaires universitaires en théologie musulmane ou encore la construction et la gestion de mosquées.

Le Ministère de la Formation et de la Recherche promeut depuis 2011 la mise en place de programmes d'études en théologie islamique dans les universités allemandes, entre autres à Erlangen, Francfort, Münster, Osnabrück et Tübingen. Dans ces programmes, on aspire à une coopération interdisciplinaire avec l'Islamologie, les théologies chrétienne et juive, les sciences des religions ainsi que la pédagogie. Les premiers objectifs sont la création d'opportunités d'études scientifiques pour les spécialistes de l'Islam et la formation d'enseignants de religion pour l'enseignement confessionnel dans les écoles. Le corps enseignant des universités a été sciemment composé de personnes aux origines régionales et aux compétences scientifiques différentes, pour pouvoir refléter le large éventail de croyances et cultures des concitoyens musulmans. Durant le semestre d'hiver 2016/17, plus de 2.000 étudiants étaient inscrits dans ce cursus universitaire en vue d'obtenir un diplôme d'enseignant, un bachelor ou un master. La majorité parmi eux souhaite enseigner à l'école, s'engager dans le travail social et communautaire ou faire de la recherche.

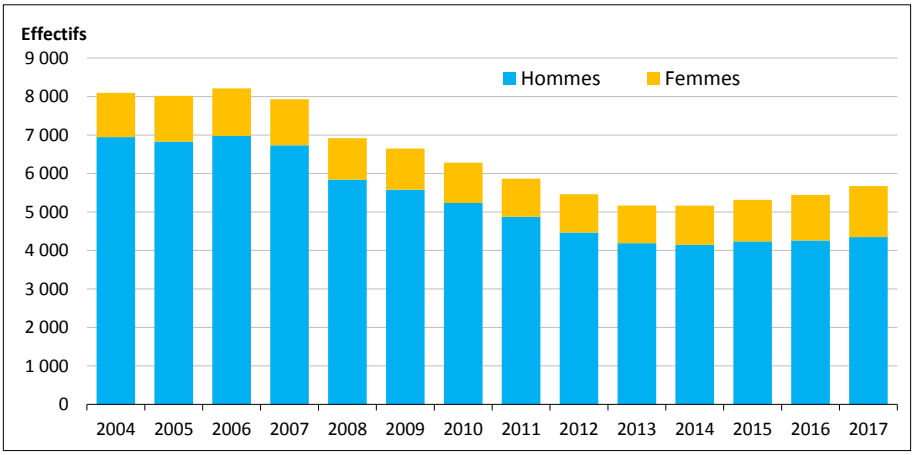
L'Allemagne a un système scolaire fédéral, dans lequel les différents Etats décident de façon autonome de leur politique éducative. Dans les anciens Etats fédéraux, les écoles proposent traditionnellement des cours de religion catholique et protestante, auxquels les élèves peuvent participer après accord de leurs parents. Après la réunification, on y a ajouté le cours d'éthiques comme alternative. De la même façon, on intègre maintenant aussi un cours de religion musulmane en langue allemande dans des écoles allemandes. Pour l'année scolaire 2016/17, 6.730 parmi les 397.488 élèves de confession musulmane de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont participé à ces cours (MSW NRW, 2017). Il est prévu l'introduction dans quelques années d'un enseignement de la religion musulmane, donné par des enseignants formés dans les universités, sur la base de curriculums et d'orientations pédagogiques claires, comme matière à part entière et qui fera l'objet d'examens. Le cours devra se concentrer sur l'analyse du texte et l'interprétation de la tradition musulmane afin que les élèves soient encouragés, tout en apprenant par cœur, à réfléchir eux-mêmes de façon critique sur le contenu. L'enseignement de la religion musulmane a pour objectif à la fois de participer à l'intégration mais aussi de transmettre un savoir sur sa propre religion et les autres religions. Une partie des objectifs du cours est de mener vers un respect mutuel des religions (BAMF DIK, 2011). Mais la question de la représentation des communautés religieuses reste un défi pour l'introduction et le développement des contenus islamiques dans le système scolaire allemand (Bouras-Ostmann, 2011 ; Çelik, 2015).

Les étudiants marocains dans les universités allemandes

L'excellence du niveau et des équipements des universités et écoles supérieures spécialisées allemandes, ainsi que leur réputation dans les domaines des technologies, des sciences naturelles et des sciences humaines y attirent des étudiants internationaux. Le nombre de ces étudiants inscrits dans les universités allemandes a plus que doublé durant les vingt dernières années. Ils sont souvent originaires des pays de l'Union Européenne, mais aussi de Turquie, de Chine,

d'Inde, de Russie, d'Ukraine, d'Iran, du Vietnam et de Corée du Sud (Destatis, 2017j).

Figure 14 : L'évolution des effectifs des étudiants marocains dans les universités allemandes



Source : Destatis, 2017j

La République fédérale d'Allemagne fait de grands efforts pour intégrer les nombreux réfugiés arrivés ces dernières années en leur offrant des cours de langue et d'intégration et en leur donnant accès au système allemand de promotion de la formation à travers des subventions et des crédits. De manière analogue aux rapatriés tardifs les diplômes scolaires et universitaires des nouveaux arrivants de régions en crise sont désormais reconnus sans que leurs titulaires ne soient toujours obligés de présenter des documents. Le nombre d'étudiants issus de ces régions a pris un rapide essor. Mais en raison du manque de moyens, et de la forte demande, ces mesures d'accompagnement des nouveaux venus, certes louables, imposent des modifications dans les priorités au sein des programmes d'admission pour les étudiants étrangers. L'accès au système d'éducation allemand devient ainsi en partie plus difficile pour les étudiants venus d'autres pays. C'est ainsi que durant les dernières années, le nombre d'étudiants marocains inscrits dans les universités allemandes a plutôt baissé, probablement aussi à cause des difficultés d'accès. Entre temps beaucoup de Marocains choisissent le Canada ou la Chine pour effectuer leurs études.

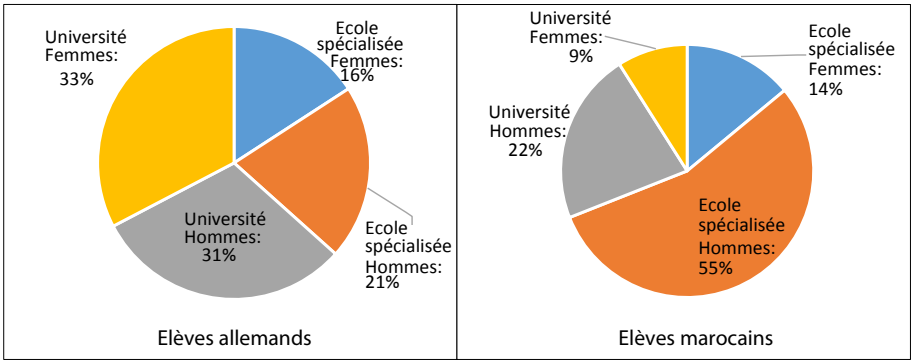
Parmi les étudiants marocains inscrits dans les universités allemandes durant le semestre d'hiver 2016/17, 89% avaient obtenu leur diplôme scolaire pour accéder aux universités ou aux écoles supérieures spécialisées en-dehors de l'Allemagne. Par ailleurs le taux des étudiantes marocaines est passé de 4% durant le semestre d'hiver 1975/76 à 23% (Berriane et al., 1998 ; Destatis, 2017j).

Le système universitaire allemand est composé d'écoles supérieures spécialisées et d'universités. Les écoles supérieures spécialisées ont été créées pour offrir une formation plus axée sur la pratique qui permet une entrée directe sur le marché

du travail à des élèves moins intéressés par les études académiques. Mais pour les employeurs un diplôme universitaire à généralement plus de valeur qu'un diplôme délivré par les écoles supérieures spécialisées. Par ailleurs les salaires de départ et les possibilités de promotion des lauréats des universités sont plus intéressants. Enfin, au niveau international les diplômes des écoles supérieures spécialisées ne sont pas toujours reconnus.

Les étudiants allemands préfèrent les universités, bien que l'on remarque depuis quelques années une augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans des écoles supérieures spécialisées. Par contre, plus des deux tiers des étudiants marocains inscrits durant le semestre d'hiver 2016/17 ont choisi une école supérieure spécialisée, avec une accentuation chez les hommes par rapport aux femmes (Destatis, 2017j).

Figure 15 : Répartition des étudiants marocains par type de formation académique - semestre d'hiver 2016/17



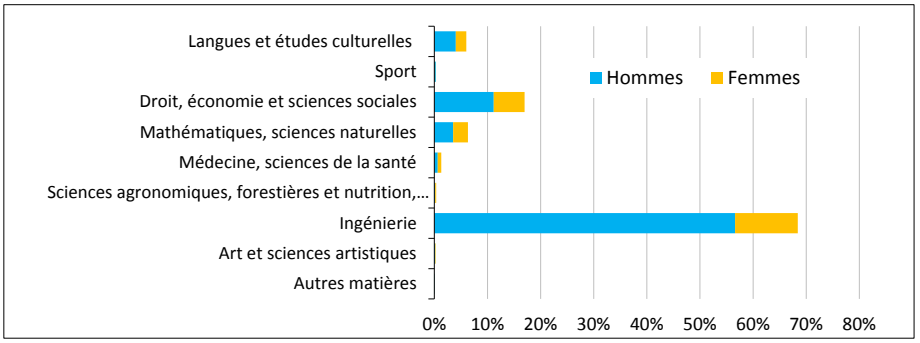
Source : Destatis, 2017j

Selon le recensement social du Service des Étudiants Allemand de 2012, les étudiants avec un antécédent migratoire provenaient plus souvent de milieux sociaux bas que leurs condisciples allemands. Ceci a pour effet que les premiers ont plus souvent besoin d'un soutien financier extérieur et sont obligés de travailler pour pouvoir financer leurs études. La situation socioéconomique moins bonne et le besoin de subvenir à ses besoins en travaillant, nécessitent un plus grand effort et une plus grande ténacité. C'est pour cette raison que les enfants de parents ayant un niveau d'instruction très bas ont tendance à abandonner leurs études. Pour les enfants de migrants originaires de familles non-académiques, le manque de soutien et de possibilités de consultation dans le monde académique représentent un autre défi. Enfin, les étrangers qui sont venus en Allemagne pour les études se trouvent confrontés à des problèmes linguistiques et manquent de contacts sociaux avec les étudiants du pays (Mafaalani, 2012).

Les étudiants marocains d'Allemagne sont surtout attirés par les sciences de l'ingénieur (68%), puis par les sciences économiques et sociales (17%) et les sciences naturelles et mathématiques (6%). La langue et la culture sont aussi de plus en plus prisées par les étudiants marocains. Probablement en raison de l'accès

restrictif à certaines formations, seuls très peu d'étudiants marocains peuvent s'inscrire en médecine. Cependant chez les Marocains le taux des étudiantes est le plus élevé en médecine, en sciences de la santé et en sciences nutritionnelles ; il est suivi par les sciences naturelles et les mathématiques (Destatis, 2017j). Les étudiants allemands étudient surtout les sciences économiques et sociales, les sciences de l'ingénieur ainsi que la linguistique et les études culturelles. Ils sont suivis par les sciences naturelles et les mathématiques ainsi que la médecine et les sciences de la santé. Les étudiantes avec une nationalité allemande sont presque autant représentées que les hommes (Destatis, 2017j).

Figure 16 : Les filières d'études des étudiants marocains, semestre d'hiver 2016/17



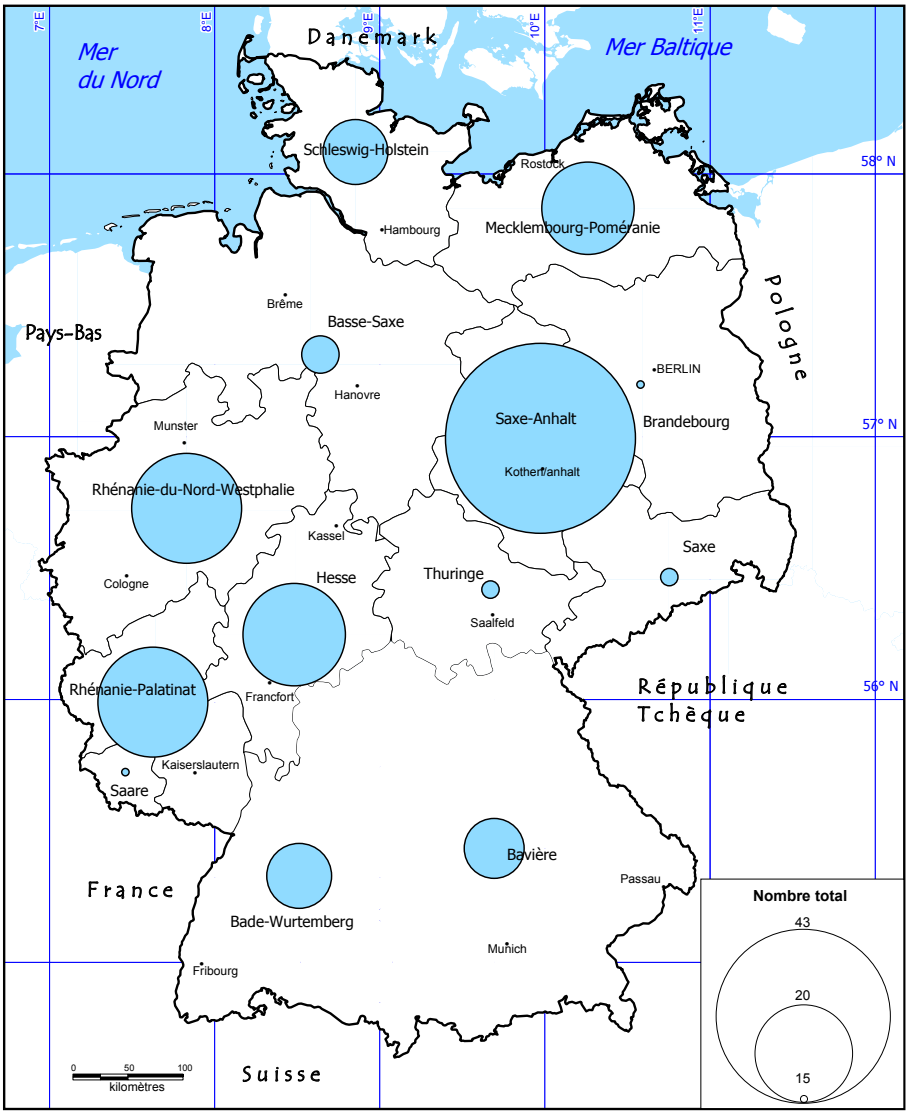
Source : Destatis, 2017j

Il y a quelques années, un changement intéressant se dessinait par rapport au choix du lieu d'études. Dans les années 1980 et 1990, les étudiants marocains étudiaient surtout dans les Etats fédéraux de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Hesse, c'est-à-dire là où vivait la majorité des migrants d'origine marocaine (Berriane et al., 1998). Rappelons qu'avant d'accéder à l'enseignement supérieur en Allemagne, la plupart des étudiants étrangers doivent passer par une année préparatoire. En revanche, en 2012, plus de la moitié des étudiants marocains en année préparatoire étaient inscrits dans les nouveaux Etats fédéraux. Ceci était probablement aussi lié aux procédures d'admission des universités, étant donné que les étudiants allemands privilégient les études dans les anciens Etats fédéraux (Destatis, 2012f) et qu'il était donc plus facile d'être admis dans les nouveaux Etats fédéraux. S'y ajoute que les coûts de la vie sont en partie beaucoup plus bas dans les nouveaux Etats fédéraux.

Cette tendance s'est cependant à nouveau inversée. Durant le semestre d'hiver 2016/17, plus des deux tiers des étudiants marocains en année préparatoire étaient inscrits dans les anciens Etats de la fédération, en particulier en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat. Parallèlement on peut constater que pendant les dernières cinq années, le nombre d'étudiants en année préparatoire s'est réduit de plus de la moitié (Destatis, 2017j). Certaines universités des nouveaux Etats fédéraux lient l'année préparatoire à l'inscription pour certaines filières de leurs propres facultés. D'autres limitent l'accès aux réfugiés et demandeurs d'asile. En plus des conditions d'admission pour les études instaurées par la conférence des

ministres de la culture, certaines universités et écoles supérieures spécialisées ont rendu spécialement difficile l'accès pour les étudiants marocains en introduisant un numerus clausus.

Carte 2 : Les étudiants marocains en année préparatoire en semestre d'hiver 2016/17



Source : Destatis, 2017j

Une fois les études terminées, les concitoyens ayant un antécédent migratoire doivent surmonter le prochain obstacle, faute de réseaux personnels et de

connaissances pour la recherche d'un emploi en Allemagne. En comparaison avec les étudiants allemands, ils ont moins souvent la possibilité d'acquérir des expériences professionnelles à travers des stages et ils ont très souvent encore des difficultés de maîtrise de la langue allemande. Par ailleurs, les règles de priorité au profit des candidats de l'Union Européenne, des réfugiés et demandeurs d'asile reconnus compliquent l'accès à des postes au sein de l'économie allemande. En même temps, dans les processus de recrutement et de promotion, on observe, comme au sein du système scolaire, des processus de sélection sociale qui s'expliquent par l'identification de l'évaluateur avec le candidat. Ainsi, se sont surtout les personnes qui ont une trajectoire et des origines sociales semblables qui sont privilégiés. L'origine sociale joue donc aussi un rôle essentiel après la fin des études supérieures, même avec un doctorat (Mafaalani, 2012).

5. La criminalité

Les évènements de la nuit de Saint-Sylvestre de Cologne 2016

Dans la nuit du réveillon de 2016, des agressions durant les fêtes de Saint-Sylvestre ont été enregistrées dans le centre-ville de Cologne. Dans le rapport adressé au parlement régional, le chef de la police parla de 1000 à 1500 hommes d'apparence nord-africaine qui auraient été impliqués dans ces agressions autour et dans la gare centrale de Cologne. Deux jours plus tard, trois jeunes adultes marocains, un algérien et un syrien furent arrêtés par la police fédérale de la ville.

Environ 1.500 plaintes avaient été déposées. Dans le peu de descriptions des coupables, ces derniers furent dans 61,9% des cas décrits comme nord-africains/arabes, dans 36,2% des cas comme étrangers et dans 1,9% comme allemands/européens, sans que l'on ne puisse reconnaitre une limite stricte entre ces catégories. Dans un seul cas, les suspects et la victime avaient été présents ensembles. Jusqu'à la fin du mois de mai 2016, 175 suspects de nationalité algérienne, marocaine, allemande, iraquienne, syrienne et tunisienne avaient été identifiés. Une grande part des suspects étaient des demandeurs d'asile qui n'était arrivée en Allemagne qu'à la fin 2015. Jusqu'au 21 septembre 2016, 299 personnes avaient été suspectées. Parmi eux, 83 étaient du Maroc, 81 d'Algérie, 33 d'Iraq, 25 de Syrie et 21 d'Allemagne. Parmi ces suspects, 98 étaient en situation irrégulière, 96 avaient déposé une demande d'asile, 46 avaient un autre titre de séjour et un petit nombre avaient été des demandeurs d'asile déboutés. La plupart des téléphones mobiles localisés dans le cadre de l'enquête se trouvaient dans des logements pour demandeurs d'asile.

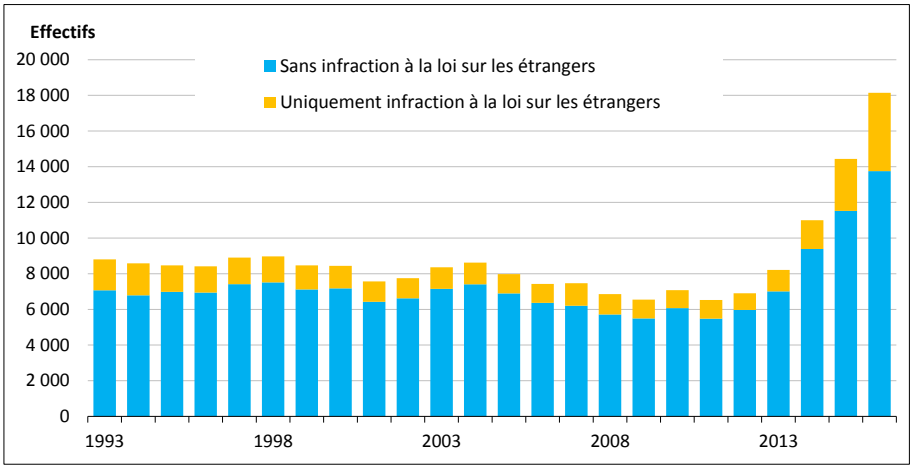
Dans le rapport adressé au parlement régional, on remarque que la police allemande utilise le terme *Nord-Africain* ou le diminutif *NAFRI* pour désigner tous les concitoyens d'Algérie, de Lybie, du Maroc, de la Tunisie, d'Egypte, du Liban et de la Syrie. C'est dans le même sens que ce terme est utilisé dans la documentation des projets de lutte contre la criminalité de la police. Ici ce terme est accompagné du critère « adolescent ou jeune adulte sans titre de séjour avec un profil criminel spécifique ». Les évènements de la nuit de Saint-Sylvestre de Cologne et les enquêtes policières qui ont suivi ont aujourd'hui encore un retentissement important dans l'opinion publique allemande et internationale. Le chef de police de Cologne a été envoyé en retraite anticipée par le Ministre de

l'Intérieur de Rhénanie-Westphalie (Landtag NRW, 2017). Les médias discutent de façon intense des sujets comme le lien entre les réfugiés et la criminalité et l'émergence de zones dangereuses dans les villes allemandes. Il était question de vols perpétrés dans la rue par des bandes et beaucoup de violence sexuelle chez les jeunes hommes nord-africains et arabes. La WDR (Radiotélévision d'Allemagne de l'Ouest) a tourné un reportage télévisé sur la petite délinquance des migrants marocains immigrés illégalement qui avait été nominé pour le prix de télévision très renommé de Grimme dans la catégorie « Information et Culture » (WDR, 2016). A travers ces évènements et les discussions qui les suivirent, l'image du Maroc et des autres Etats du Maghreb s'est fortement détériorée.

Les suspects en Allemagne

Selon les statistiques de la police criminelle d'Allemagne, le nombre de suspects marocains sans nationalité allemande avait diminué de façon presque continuelle jusqu'en 2011. Durant les dernières années, il y a cependant eu une augmentation considérable des suspects marocains dont le nombre atteint aujourd'hui plus du double. Pendant cette même période, le nombre de suspects avec un délit sans violation du droit des étrangers est passé de 5.478 à 13.751 personnes en 2016. Après de longues années de stabilité ou même d'amélioration, ceci peut être perçu comme une évolution préoccupante.

Figure 17 : Les suspects marocains en Allemagne



Source : Bundeskriminalamt, 2017

Comparés à d'autres nationalités, on remarque cependant qu'en 2016, les concitoyens marocains n'occupaient que la 14ème position parmi les suspects. Plus de la moitié de tous les suspects ont la nationalité allemande ce qui englobe aussi les étrangers naturalisés. S'en suivent les concitoyens syriens avec 6%, afghans et turcs avec environ 3%, iraquiens, roumains et polonais avec environ 2%, serbes, iraniens, italiens et albanais avec environ 1%. Avec 0,8% de tous les suspects, le Maroc est environ à la même position que le Kosovo et la Bulgarie.

En plus du nombre de suspects, c'est la nature des faits reprochés qui est déterminante. Les simples vols à la tire ne peuvent être considérés comme de graves atteintes à des personnes. Au premier niveau, les statistiques criminelles de la police allemande distinguent huit groupes d'infractions différentes. En 2016, les concitoyens marocains étaient suspectés pour 0,8% des « Infractions contre la vie », occupant ainsi la 13ème position, 0,5% des « Infractions contre l'autodétermination sexuelle » (14ème position), et 0,7% des « Délits de violence contre la liberté personnelle » (11ème position). Avec 1,5%, le nombre de suspects marocains était plus élevé pour « Autres vols simples (§§ 242, 247, 248a-c StGB) » et « Autres vols aggravés en général (§§ 243 - 244a StGB) », ce qui revient à la 6ème et 7ème position. Les Marocains étaient à la 11ème position parmi « Les infractions contre le patrimoine et la fraude », avec 0,9% et parmi les « Autres infractions (StGB) » avec 0,5%. Dans 1,3% « Du droit pénal accessoire », on a suspecté des Marocains, occupant ainsi la 10ème position. Si dans le « Droit pénal accessoire », on ne prenait pas en compte les infractions contre le droit des étrangers, le taux des suspects marocains se réduirait à 0,6%.

Contrairement aux groupes d'infractions généraux du premier niveau, les analyses du livre annuel de l'office fédérale de la police criminelle mettent l'accent sur des catégories de délits sélectionnées. Ainsi la comparaison au sein d'un groupe de suspects ou entre deux groupes de suspects peut mener à une déformation de la vision générale. Quand on compare les taux de suspects marocains dans les groupes d'infractions générales du premier niveau, on se rend compte que le choix des sous-groupes d'infraction a très souvent un effet négatif sur l'image des concitoyens marocains. Même si les délits commis par ces derniers ne doivent pas non plus être banalisés.

En effet, les Marocains (3%) étaient en 5ème position pour les délits de vols et d'infraction, après les Allemands (59%), les Turcs (5%) et les Roumains et Polonais (3% chacun). Sous la catégorie lésions corporelles (0,7%), ils étaient en 13ème position après les Allemands (68%), les Turcs (5%), les Syriens (3%), les Afghans et Polonais (2% chacun) et les Irakiens, Roumains, Italiens, Serbes, Kosovars, Iraniens et Bulgares (1% chacun). Parmi les suspects de vols, les Marocains (1%) étaient en 9ème position après les Allemands (60%), les Roumains (6%), les Polonais (4%), les Serbes, les Turcs, les Syriens et Albanais (2% chacun) ainsi que les Algériens (1%). Parmi les suspects de fraudes, les Marocains (1%) étaient à la 10ème position après les Allemands (65%), les Roumains et Turcs (3%), les Polonais, Syriens, Serbes et Bulgares (2%) ainsi que les Italiens et Afghans (1%). Pour les cas d'obtention frauduleuse de prestations, les Marocains (2%) étaient en 8ème position après les Allemands (54%), les Syriens et Roumains (4% chacun), les Turcs, Polonais et Afghans (3% chacun) ainsi que les Algériens (2%). Pour les cas de délits liés aux stupéfiants, les Marocains (0,9%) étaient même en 4ème position, après les Allemands (75%), les Turcs (4%), les Polonais (2%) ainsi que les Italiens (1%). Il faut cependant se rappeler que les statistiques criminelles se basent sur les nationalités et non sur le pays d'origine et que des migrants naturalisés sont considérés ici comme Allemands.

A côté de ce risque de déformation des statistiques criminelles par la sélection des catégories, il faut attirer l'attention sur la nécessité de tenir compte des « chiffres noirs ». Selon plusieurs études scientifiques, le comportement dénonciateur est

entre autres influencé par la distance sociale entre la victime et l'auteur. Il y a aussi le risque que par exemple les agents de sécurité travaillant dans les commerces identifient surtout des délinquants correspondant à certains stéréotypes alors que les autres sont moins visibles. Ainsi, l'apparence extérieure, le comportement ou le milieu social d'une personne influencent le fait de la fouiller ou non (Pfeiffer et al., 2018 ; Walburg, 2014).

Tableau 4 : Sélection de groupes d'infractions commises par des suspects sans titre de séjour en 2016

Nationalité	Sans infraction à la loi sur les étrangers	Vol aggravé	Atteinte corporelle	Vol total	Escroquerie	Pratique abusive	Drogues
Syrie	30.699	365	11.990	6.535	6.434	4.963	1.459
Afghanistan	17.466	181	8.001	2.670	3.892	3.257	1.044
Irak	12.202	159	4.763	2.564	2.706	2.172	488
Albanie	9.882	184	1.625	6.084	2.456	1.532	382
Algérie	8.332	529	1.750	5.211	2.887	2.433	1.343
Maroc	**8.266**	**560**	**1.886**	**4.544**	**2.786**	**2.304**	**1.236**
Serbie	7.684	160	1.172	3.500	2.901	775	229
Iran	7.251	115	2.512	2.071	1.178	936	671
Kosovo	5.039	101	1.071	2.332	1.370	723	221
Somalie	4.595	95	1.788	788	1.197	908	372
Autres	63.022	1.574	15.520	22.101	17.376	10.678	7.520
Total	**174.438**	**4.023**	**52.078**	**58.400**	**45.183**	**30.681**	**14.965**

Source: Bundeskriminalamt, 2017

Pour certaines nationalités, les personnes sans titre de séjour étaient majoritaires parmi les suspects. Chez les Algériens, Syriens, Afghans, Albanais et Irakiens, ils représentaient plus de deux tiers des criminels potentiels. Pour les suspects iraniens et marocains, plus de la moitié n'avait pas de titres de séjour. Si on ne prend pas en compte les infractions contre le droit des étrangers, les Marocains étaient en 6ème position des suspects sans titre de séjour, après les Syriens, Afghans, Irakiens, Albanais et Algériens (Bundeskriminalamt, 2017). Ceci semble signifier que les Marocains entrés illégalement sont plus susceptibles de commettre des délits que ceux qui vivent légalement en Allemagne. Il faut cependant aussi prendre en compte le fait que pas toutes les infractions sont dénoncées, pas tous les criminels sont suspectés et pas tous les suspects ont réellement commis des délits. Et le fait que c'est surtout les Marocains sans titre de séjour qui se sont fait remarqués pour des délits de vols, fraude et obtention frauduleuse de prestations est peut-être aussi lié au fait qu'ils ne peuvent que difficilement obtenir une autorisation de

travail en Allemagne. Ces délits font ainsi partie de la catégorie de la criminalité de la pauvreté (Pfeiffer et al. 2018).

Vu que les Marocains entrés illégalement en Allemagne n'ont que peu de chances d'obtenir le droit d'asile, ils ne s'inscrivent probablement que très rarement en Allemagne. Ces personnes ne peuvent donc apparaitre dans les statistiques des étrangers que lorsqu'elles sont suspectées d'avoir commis un délit ou se sont fait remarquées d'une autre façon. Parmi les 13.751 suspects marocains en 2016 au-delà des infractions contre le droit des étrangers, 8.266 n'avaient pas de titre de séjour. L'augmentation du nombre de suspects marocains, au-delà des infractions contre le droit des étrangers, entre 2011 et 2016 (figure 17) pourrait ainsi totalement correspondre aux Marocains sans titre de séjour. Ceci semble être aussi le cas pour l'augmentation des suspects marocains en général autour de 11.615 dans cette même période, qui correspond presque exactement au nombre de 11.900 Marocains sans titre de séjour (voir Figure 4 : Statut de résidence des Marocains en Allemagne plus haut).

La poursuite pénale en Allemagne

Chez les Marocains, les Russes, les Ukrainiens et les Français, le taux de personnes condamnées en 2016 correspondait plus au moins à celui des suspectés. Chez les Allemands, les Turcs, les Roumains, les Italiens et les Grecs, le taux de condamnation était supérieur à celui des suspects. C'était le cas contraire chez les Serbes, les Irakiens et les Polonais. En raison du grand décalage temporel possible entre l'accusation et la condamnation, cette comparaison simplifiée n'est par contre valable que sous réserve. Par ailleurs, les résultats de comparaison changent légèrement, lorsqu'on ne prend pas en compte les infractions au code de la route et les infractions contre le droit des étrangers.

Le taux des condamnées toutes nationalités comprises était en moyenne autour de 20%. Celui-ci a augmenté pour certaines nationalités de l'ancien bloc de l'Est jusqu'autour de 30%, alors qu'il est pour les suspects africains en général autour de 7% et pour les Marocains même en-dessous de 5%. Qu'on prenne en compte ou pas les infractions au code de la route ou au droit des étrangers, ces taux restent les mêmes (Destatis, 2017k). Ce phénomène est à la fois lié au taux de concitoyennes qui est beaucoup plus élevé pour la plupart des pays d'Europe de l'Est (Destatis, 2017c). En même temps, ceci dépend probablement aussi des images dominantes des rôles des hommes et femmes dans les pays d'origine. L'influence de la culture d'origine sur le taux de délinquance par sexe a aussi été démontrée par de nombreuses études au Royaume-Uni, aux Pays Bas et dans d'autres pays.

Le système pénal en Allemagne

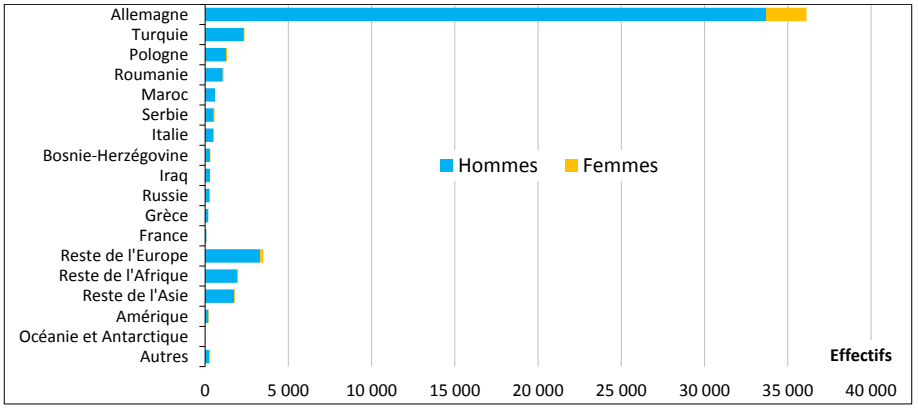
Entre 2014 et 2017, le nombre de détenus et internés marocains a presque doublé en passant de 302 à 601 personnes. Ceci correspond à environ 1% des détenus et internés en Allemagne. En comparaison, le taux de détenus et internés était de 70% pour les Allemands, 5% pour les Turcs, 3% pour les Polonais, 2% pour les Roumains ainsi que 1% pour les Serbes et les Italiens chacun.

Avec une moyenne de 6%, le taux de femmes détenues et internées était pour toutes les nationalités encore plus bas que celui des condamnées. Ceci signifie

probablement que les femmes, en Allemagne, ne commettent que très rarement des délits graves qui mènent à des détentions. Avec 8% chez les Serbes et 7% chez les Françaises, les Allemandes et les Bosniaques chacune, le taux de femmes parmi les détenus et les internés était légèrement supérieur à la moyenne chez ces nationalités. Chez les Irakiens et les Marocains, il était par contre autour de 1% (Destatis, 2017l).

On observe cependant une augmentation remarquable de la criminalité chez les concitoyens marocains sans nationalité allemande et celle-ci semble être le fait des nouveaux immigrés. Le taux de Marocains criminels en Allemagne reste cependant encore très bas tout en suscitant depuis une attention disproportionnée de la part de l'opinion publique, ce qui est aussi lié aux attributions trompeuses des délits commis par d'autres groupes assimilés aux Nord-Africains et particulièrement aux Marocains (Bundeskriminalamt, 2017 ; Landtag NRW 2017). Lorsqu'on compare les pays d'origine, il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte qu'une fois enregistrés par les autorités allemandes, les Marocains sans titre sont plus qu'en attente de leur expulsion. Alors que pour les concitoyens originaires de pays de réfugiés reconnus, une bonne conduite est une condition nécessaire pour probablement pouvoir bénéficier du titre de séjour (Pfeiffer et al. 2018). Etant donné que chaque délit est un délit de trop, il est important de prendre des mesures appropriées pour réduire la criminalité (de pauvreté) surtout chez les Marocains qui ont immigré illégalement avec les flux des réfugiés.

Figure 18 : Les détenus et internés selon la nationalité (sélection) en 2017



Source : Destatis, 2017l

6. L'engagement des organisations de migrants marocains

A côté des activités de soutien des premières générations de migrants qui envoient de manière irrégulière des dons en nature et de l'argent à leurs parents et connaissances dans le pays d'origine ou soutiennent des migrants en situation difficile en Allemagne, on observe aujourd'hui des formes collectives de soutien plus formalisé. Les migrants d'origine marocaine qui vivent en Allemagne s'engagent dans de nombreuses associations privées pour la promotion du Maroc

et de l'Allemagne. Déjà depuis les débuts de l'histoire des migrations du Maroc vers l'Allemagne, des associations pour promouvoir les rencontres et les liens de sociabilité et pour préserver la culture avaient été fondées. Ces associations soutiennent surtout les institutions d'apprentissage de la langue arabe et amazigh et de l'éducation religieuse et mènent des projets de bienfaisance. Elles sont actives localement et se concentrent sur des concitoyens originaires de régions marocaines spécifiques, par exemple le « Marokkanischer Verein » à Munich ou le « Marokkanischer Verein für die Tamazight-Kultur und Soziales » à Francfort.

Ce n'est que récemment que des migrants hautement qualifiés ont lancé des initiatives de mises en réseau entre eux et avec le pays d'origine. A titre d'exemple on peut citer le « Deutsch-Marokkanisches Kompetenznetzwerk (DMK) e.V. à Munich ». Grâce à une formation améliorée des générations plus jeunes et l'immigration de diplômés, le profil de formation des migrants marocains a changé de façon considérable. En partenariat avec des institutions privées et étatiques, les associations nouvellement créées mènent des projets de bienfaisance dans plusieurs domaines au Maroc et en Allemagne. Le développement social et économique est promu au niveau régional et transrégional. Durant les dernières années, plusieurs projets transnationaux ont été initiés. Quelques exemples seront présentés dans ce qui suit.

Les académiciens d'origine marocaine qui vivent en Allemagne encadrent des étudiants marocains dans leurs études et pendant leur orientation professionnelle. Des mentors conseillent et soutiennent les étudiants. Des projets de soutien des parents de migrants marocains dans le quotidien allemand ainsi que pour l'éducation et l'orientation scolaire des enfants sont menés en partenariat avec le Ministère fédéral pour la Famille, les Séniors, les Femmes et la Jeunesse. Entre autres des projets de recherche scientifique sur la migration marocaine ainsi que des activités de sensibilisation de l'opinion publique allemande et marocaine à ce sujet sont réalisés avec le soutien de la Fondation Hassan II et du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME).

Une coopération lie la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Centrum für internationale Migration und Entwicklung (CIM), l'Agence de l'Oriental, le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger ainsi que d'autres institutions allemandes, européennes et marocaines. Dans ce cadre des régions structurellement faibles sont promues à travers des projets, des échanges scientifiques et du transfert de compétence, par exemple dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, des énergies renouvelables, de l'économie, de l'informatique à l'université et du travail social.

En partenariat avec le Ministère de la Santé et le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger les associations Deutsch-Marokkanisches Kompetenz-Netzwerk (DMK) e.V. et Compétences Médicales des Marocains du Monde organisent des conférences médicales et intensifient l'échange de connaissances international des médecins marocains. Les domaines de la coopération concernent entre autres la logistique, la gestion de la qualité dans les hôpitaux, l'amélioration des traitements dans des régions reculées à travers la télémédecine, la formation du personnel médical et le développement durable d'une médecine adaptée aux besoins locaux. Des formations et des séminaires sont organisés dans des

régions en difficultés pour permettre les échanges de connaissance entre médecins d'Allemagne et du Maroc.

Alors que les associations culturelles sont encore, en raison de l'histoire migratoire, majoritairement masculines, des associations dédiées aux femmes maghrébines sont nées durant les dernières années. Ces organisations s'engagent souvent pour une amélioration de la situation sociale des femmes dans les sociétés allemande et marocaine, tel que « Oum El Banine e.V. » à Dusseldorf ou « Marokkanische Frauenvereinigung e.V. » à Aix-la-Chapelle.

De nombreuses associations de migrants marocains organisent de façon autonome ou en partenariat avec des institutions allemandes, européennes ou marocaines des programmes d'échange pour jeunes. Il existe par exemple une académie d'été qui est organisée au Maroc en partenariat avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger. Dans le cadre de ces activités d'échange, des partenariats entre des écoles allemandes et marocaines et des universités ont été établis. Aujourd'hui, on observe chez la deuxième et la troisième génération des migrants un attachement plus fort au Maroc. L'intérêt grandissant de la politique marocaine pour les Marocains vivant à l'étranger semble avoir des effets positifs sur les affinités des jeunes migrants envers le Maroc. Les activités étatiques et privées des organisations marocaines envers les jeunes générations permettent une meilleure connaissance et créent un attachement de ces générations avec le Maroc.

Les adolescents et les jeunes adultes avec un antécédent migratoire marocain sont par contre rarement représentés dans les associations citées plus haut. On les trouve plutôt dans des associations des jeunes propres, souvent avec d'autres jeunes personnes avec différents antécédents migratoires mais fréquemment la même religion. Ceci est peut-être lié au fait qu'en principe les jeunes ne s'identifient que très rarement avec les associations de leurs parents où prédominent des adultes avec des expériences migratoires. En plus, les jeunes parlent très souvent mieux l'allemand que la langue de leur pays d'origine. L'échange avec des jeunes migrants originaires d'autres régions a aussi pour effet que leurs activités caritatives ne sont pas seulement dirigées vers le Maroc et l'Allemagne mais aussi vers d'autres pays. Des exemples d'illustration sont « Tuisa e.V. » à Gelsenkirchen ou « Rif-Kinderhilfsverein e.V. » à Mayence (GIZ, 2016).

Les quatre formes d'organisations de migrants mentionnées peuvent par leur diversité promouvoir l'intégration de façon considérable. D'abord, elles forment des réseaux sociaux qui par leur approche basée sur l'auto-assistance peuvent soutenir le processus d'intégration. En même temps, elles influencent la socialisation des migrants. Dans ce contexte, il est important dans l'avenir de mieux utiliser le potentiel d'auto-organisation et d'engagement citoyen des migrants. À travers des activités transnationales nombreuses, les Marocains d'Allemagne et d'autres pays offrent une précieuse contribution pour le développement du Maroc et des pays d'immigration de la migration marocaine. A l'ère de la mondialisation, ceci est d'une très grande importance.

Bibliographie

Berriane M., Hopfinger H., Kagermeier A., Popp H., (1996), *Remigration Nador I: Regionalanalyse der Provinz Nador (Marokko)*. Maghreb-Studien, Heft 5. Passau.

Berriane M., Popp H., (1998), *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – les effets sur les pays de destination et d'origine*. Maghreb-Studien, Heft 10. Passau.

_____ (2003), *« Les Marocains résidant en Allemagne »*. In : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger (éd.) (2003) : *Marocains de l'extérieur 2003*. Rabat. P. 21-49.

_____ (2007), *« Les Marocains d'Allemagne »*. In : Hamdouch, Bachir (éd.) (2007) : *Marocains de l'extérieur 2007*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Rabat. P. 261-305.

_____ (éd.) (2014a), *Marocains de l'extérieur 2013*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Rabat.

_____ (2014b), *« Territoire nomade »*– Migration zwischen Marokko und Deutschland». In: Pott et al. (2014: 269-298).

Bouras Ostmann K., (2006), *Mehrsprachigkeit und Schulerfolg bei Migrantenkindern. Soziolinguistische Untersuchungen zur Bildungslaufbahn und mündlichen Sprachkompetenz am Beispiel von Kindern marokkanischer Migranten*. Hamburg.

_____ (2011), *« Arrière-fond socioculturel et référentiel religieux de la jeunesse marocaine issue de l'émigration en Allemagne »*. In : Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (2011) : *Islam en Europe : quel modèle ?* Rabat. P. 199-210.

_____ (2013), *« Der Einfluß der Muttersprache auf Zweitsprache und Schullaufbahn. Empirische Studie am Beispiel marokkanischer Migrantenkinder »*. In: Wolff, Armin (éd.) (2013): *Zielsprache Deutsch*. Tome 02/2012. Tübingen. P. 39-55.

_____ (2014a), *« Les Marocains d'Allemagne»*. In: Berriane (2014a: 191-217).

_____ (2014b), « Marokkaner in Deutschland – Ein Überblick ». In: Pott et al. (2014: 33-61).

_____ (2016), « Arabisch ». In: Burwitz-Melzer, Eva / Mehlhorn, Grit / Riemer, Claudia / Bausch, Karl-Richard / Krumm, Hans-Jürgen (éd.) (2016): *Handbuch Fremdsprachenunterricht*. Tübingen. P. 483-487.

Bundesagentur für Arbeit (BA) (2012), *Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte. Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte Marokkaner am Arbeitsort nach Wirtschaftsabschnitten WZ73.* Nürnberg, 21 décembre 2012.

_____ (2017a), *Arbeitsmarkt in Zahlen. Arbeitsuchende und Arbeitslose nach Staatsangehörigkeit Novembre 2017.* Nürnberg, 30 novembre 2017.

_____ (2017b), *Auswirkungen der Migration auf den deutschen Arbeitsmarkt.* Nürnberg, 13 novembre 2017.

_____ (2017c), *Beschäftigte nach Staatsangehörigkeiten (Quartalszahlen).* 31. Dezember 2016. Nürnberg, 25 juillet 2017.

_____ (2017d), *Beschäftigte nach Staatsangehörigkeiten (Quartalszahlen).* 31. März 2017. Nürnberg, 13 octobre 2017.

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge. Geschäftstelle der Deutschen Islam Konferenz (BAMF DIK) (éd.) (2011), *Islamischer Religionsunterricht in Deutschland. Perspektiven und Herausforderungen*. Nürnberg.

_____ (2016) Geschäftstelle der Deutschen Islam Konferenz (BAMF DIK) (éd.) (2016), *Wie viele Muslime leben in Deutschland? Eine Hochrechnung über die Anzahl der Muslime in Deutschland zum Stand 31. Dezember 2015*. Nürnberg, décembre.

Bundeskriminalamt (2017), *Polizeiliche Kriminalstatistik Bundesrepublik Deutschland. Jahrbuch 1993-2016*. Wiesbaden, périodique annuel 1 mai 1994 à 24 avril 2017.

Bundesministerium der Justiz (2016), *Staatsangehörigkeitsgesetz*. Berlin, 11 octobre 2016.

Çelik, Özcan (2015): *Islamischer Religionsunterricht (IRU) in Deutschland: Erwartungen der Muslime - Konzepte der Kooperation zwischen Glaubensgemeinschaften und dem Staat*. Münster.

Deutsche Bundesbank (2012), *Laufende Übertragungen. Transaktionswerte laut Zahlungsbilanzstatistik 1971 bis 2011*. Mainz, 27 décembre 2012.

_____ (2017), *Sekundäreinkommen der Bundesrepublik Deutschland. Transaktionswerte laut Zahlungsbilanzstatistik 2012 bis 2016.* Mainz, 18 octobre 2017.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (2016), *L'engagement des associations de migrants marocains en Allemagne pour le développement du Maroc*. Eschborn, février 2016.

Landtag Nordrhein-Westfalen (Landtag NRW) (2017), *Schlußbericht des Parlamentarischen Untersuchungsausschusses IV zu dem Auftrag des Landtags Nordrhein-Westfalen vom 27. Januar 2016. Drucksache 16/10798.* Düsseldorf, 31 mars 2017.

Maas Utz, (2014), «Der Sprachausbau unter Migrationsbedingungen». In: Pott et al. (2014: 127-140).

El-Mafaalani A., (2012), *BildungsaufsteigerInnen aus benachteiligten Milieus. Habitustransformation und soziale Mobilität bei Einheimischen und Türkischstämmigen*. Wiesbaden.

_____ (2014), *Vom Arbeiterkind zum Akademiker. Über die Mühen des Aufstiegs durch Bildung*. Konrad-Adenauer-Stiftung. Sankt Augustin.

Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen (MSW NRW) (2017): *Das Schulwesen in Nordrhein-Westfalen aus quantitativer Sicht. 2016/17*. Düsseldorf, 21 mars 2017.

Pfeiffer Christian / Baier Dirk / Kliem Sören (2018), *Zur Entwicklung der Gewalt in Deutschland. Schwerpunkte: Jugendliche und Flüchtlinge als Täter und Opfer*. Zürich, janvier 2018.

Pott, Andreas / Bouras-Ostmann, Khatima / Hajji, Rahim / Moket, Soraya (éd.) (2014), *Jenseits von Rif und Ruhr. 50 Jahre marokkanische Migration nach Deutschland.* Wiesbaden.

Schneiders, Thorsten Gerald (éd.) (2013), *Die Araber im 21. Jahrhundert*. Wiesbaden.

Schroedter, Julia H. (2013), *Ehemuster von Migranten in Westdeutschland. Analysen zur sozialen Integration auf Basis des Mikrozensus*. Wiesbaden.

Statistisches Bundesamt (Destatis) (éd.) (2005), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung sowie Einbürgerungen. 2003-2004. Fachserie 1 / Reihe 2*. Wiesbaden, périodique annuel 9 février 2005 à 27 octobre 2005.

_____ (2012), *Türkische und Marokkanische Bevölkerung nach Bundesländern im Jahr 1961*. Wiesbaden, 19 décembre 2012.

_____ (2017a), *Ausländer: Deutschland, Geschlecht, Altersjahre, Staatsangehörigkeit*. Wiesbaden, 24 novembre 2017.

Statistisches Bundesamt (Destatis) (éd.) (2017b), *Ausländer: Deutschland, Geschlecht, Staatsangehörigkeit*. Wiesbaden, 18 novembre 2017.

_____ (2017c), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung. Ergebnisse des Ausländerzentralregisters. 2005-2016. Fachserie 1 / Reihe 2*. Wiesbaden, périodique annuel 7 juin 2006 à 30 juin 2017.

_____ (2017d), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Bevölkerung mit Migrationshintergrund. Ergebnisse des Mikrozensus. 2005-2016. Fachserie 1 / Reihe 2.2*. Wiesbaden, périodique annuel 23 août 2017 à 31 août 2017.

_____ (2017e), *Bevölkerung: Deutschland, Altersjahre, Geschlecht. 31.12.2015*. Wiesbaden, 18 novembre 2017.

_____ (2017f), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Einbürgerungen. 2016. Fachserie 1 / Reihe 2.1*. Wiesbaden, 13 juin 2017.

_____ (2017g), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Natürliche Bevölkerungsbewegung. 2000-2015. Fachserie 1 / Reihe 1.1*. Wiesbaden, périodique annuel août 2004 à 5 décembre 2017.

_____ (2017h), *Bildungsstand der Bevölkerung. 2010-2016.* Wiesbaden, périodique annuel 22 octobre 2010 à 3 avril 2017.

_____ (2017i), *Bildung und Kultur. Allgemeinbildende Schulen. Schuljahr 2016/2072. Fachserie 11 / Reihe 1*. Wiesbaden, 15 septembre 2017.

_____ (2017j), *Bildung und Kultur. Studierende an Hochschulen. Wintersemester. 2003/2004-2016/2017. Fachserie 11 / Reihe 4.1*. Wiesbaden, périodique annuel septembre 2004 à 24 octobre 2017.

_____ (2017k), *Rechtspflege. Strafverfolgung. 2016. Fachserie 10 / Reihe 3*. Wiesbaden, périodique annuel 4 décembre 2017.

_____ (2017l), *Rechtspflege. Strafvollzug. Demographische und kriminologische Merkmale der Strafgefangenen zum Stichtag 31.3. 2014-2017. Fachserie 10 / Reihe 4.1*. Wiesbaden, périodique annuel 18 février 2015 à 14 décembre 2017.

_____ (2018), *Ausländer: Deutschland, Geschlecht, Altersjahre, Registerzu- und -abgänge, Staatsangehörigkeit*. Wiesbaden, 13 janvier 2018.

Walburg, Christian (2014), *Migration und Jugenddelinquenz. Mythen und Zusammenhänge*. Berlin.

Westdeutscher Rundfunk (WDR), *Jung, männlich, marokkanisch - Wie ein Viertel unter Generalverdacht gerät. Köln*, 3 février 2016.

Chapitre 13
Les Belgo-Marocains et les Marocains de Belgique
Entre contribution, discrimination et reconnaissance d'un demi-siècle de présence

Fatima Zibouh

Introduction

Plus d'un demi-siècle après la signature de la convention bilatérale entre la Belgique et le Maroc marquant l'arrivée officielle des vagues migratoires de milliers de Marocains venus pour travailler de façon provisoire, quel est l'état actuel de cette communauté si hétérogène et si complexe que ce soit sur le plan démographique, sociologique, économique, politique, juridique ou culturel ? Une radioscopie de la présence belgo-marocaine est d'autant plus utile qu'elle constitue l'une des plus importantes communautés marocaines résidant à l'étranger et qu'elle représente également la première minorité extra-européenne en Belgique.

Pour analyser les différents ressorts des Belgo-Marocains, il est nécessaire de prendre en considération le fait que cette communauté vit dans un pays qui présente des particularités territoriales et linguistiques. En effet, la Belgique est un État fédéral composé de trois Régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) qui sont dotées d'une certaine autonomie et des compétences spécifiques qui impactent les dynamiques culturelles des minorités, tant dans la partie francophone que le côté néerlandophone du pays.

Ce chapitre s'inscrit dans le prolongement des contributions publiées dans le cadre de l'Observatoire de la communauté marocaine résidant à l'étranger (Perrin, 2003 ; Lazaar, 2007 ; Rilke, 2013) consacrées aux Marocains et aux Belgo-Marocains de Belgique. Au-delà de l'actualisation, ce chapitre a pour ambition d'étendre l'analyse vers d'autres aspects moins abordés dans la littérature, telle que les dynamiques culturelles et identitaires des Belgo-Marocains (Zibouh, 2015).

L'état de la littérature

Malgré une présence officielle datée de plus de cinquante ans, si l'on tient compte de la convention bilatérale entre la Belgique et le Maroc signée le 17 février 1964 (Targosz, 1985 ; Frennet-De Keyser, 2003), les travaux sur les Marocains de Belgique ne débutent que tardivement. Ce n'est que dans le début des années 1990, qu'on note parmi les premières références sur l'immigration marocaine, les travaux de Gaudier et Hermans (1991) qui abordent différents aspects des « Belges marocains » comme ils seront qualifiés dans le titre de cet ouvrage collectif. D'autres travaux présentent des monographies générales de l'immigration marocaine en Belgique (Frennet-De Keyser, 2004 ; Loriaux, 2004).

L'un des plus importants ouvrages collectifs de référence est celui dirigé par Ouali (2004) qui présente les différentes facettes des Belgo-Marocains. Plus récemment une étude « Belgo-Marocains des deux rives » (Saaf et al., 2009), commanditée par la Fondation Roi Baudouin présente les dernières tendances de la réalité de cette communauté et plus tard en 2015, la recherche « Belgo-Marocains et Belgo-Turcs » (Torrekens, Adam, 2015) actualise ces données.

Dans la discipline de l'histoire contemporaine, on note le mémoire de Bare (1994) ainsi que la publication de Loriaux (2004) qui ont travaillé sur les Marocains dans les charbonnages durant l'entre-deux-guerres. On retrouve également les mémoires de Martin (2011) sur les premiers Maghrébins de Belgique de 1920 à 1932, d'Azzouzi (2002) sur les mineurs marocains à Liège dans les années 60 et de Ben Abbou (2009) sur la présence marocaine de 1964 à 1974 à Molenbeek-Saint-Jean. Les immigrés marocains sont avant tout étudiés comme étant des travailleurs masculins laissant peu de place à la dimension genre de cette immigration. Récemment, un mémoire a examiné les pionnières de cette immigration durant la période de 1964 à 1974 (Oulad Ben Taib, 2013).

Dans le champ sociologique, d'autres travaux vont s'atteler à s'intéresser aux profils migratoires des femmes d'origine marocaine (Ouali, 2003), à leur engagement associatif (Ben Mohamed, 2006 ; Jacques, 2011) ou à leur insertion socio-professionnelle (Ben Mohamed, 2003 ; Ouali, 2007). De nombreux travaux ont montré la difficulté en termes identitaires, pour ces jeunes belgo-marocains de grandir dans une double culture (De Villers, 2011), dans un contexte de crise sociale et économique où leurs spécificités culturelles ne sont pas reconnues par les institutions publiques, telles que l'école par exemple.

Chez les politologues, suite à la percée des élus d'origine marocaine dans les assemblées parlementaires dans les années 1990 et 2000, on assistera à toute une série de travaux qui examine cette visibilité politique des Belgo-Marocains notamment à Bruxelles (Martiniello, 1998 ; Jacobs, Swyngedouw, 2005 ; Jacobs et al., 2006 ; Zibouh, 2010) et dans d'autres villes européennes (Bousetta, 2001 ; 2004). La dimension transnationale est aussi de plus en plus étudiée dans les travaux sur les Belgo-Marocains (Bousetta, Martiniello, 2003 ; Belguendouz, 2009 ; Zickgraf, 2013). Dans la foulée des commémorations des 50 ans de la présence officielle des Marocains de Belgique, un ouvrage collectif est publié et traite de cette immigration marocaine dans ses multiples facettes (Medhoune, Lausberg, Martiniello et Réa, 2015).

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive mais elle reprend les principaux travaux consacrés de façon spécifique aux Belgo-Marocains dans différents champs disciplinaires. Comme mentionné dans l'introduction, cette contribution s'inscrit également dans le prolongement des travaux publiés par l'Observatoire de la Communauté Marocaine résidant à l'étranger (Perrin, 2003 ; Attar, 2003 ; Lazaar, 2007 ; Rilke, 2013).

A propos des questions identitaires et du débat autour des dénominations

Dans la littérature sociologique, plusieurs qualificatifs différents sont utilisés pour parler des Belgo-Marocains, dont l'appellation fait l'objet d'une apparition

plus récente[1] dans les études qui leur sont consacrées (Saaf et al, 2009 ; Torrekens et Adam, 2015). Ils ont souvent été définis comme étant « issus de l'immigration marocaine », les « descendants d'immigrés marocains » (De Villers, 2005), « Marocains résidant à l'étranger » (Heine, Licata, 2009), « Belges d'origine marocaine » (Bousetta, 2004 ; Heine, Licata, Azzi, 2007).

Il est nécessaire de prendre en considération l'évolution des contextes et d'inscrire les vocables utilisés dans leur historicité. Utiliser la notion d'immigré avait une pertinence dans les années 1960 pour les ouvriers qui arrivaient dans le cadre de la convention bilatérale entre la Belgique et le Maroc. Cela a moins de sens d'utiliser le même terme pour les descendants de cette immigration. La référence à l'ethnicité est aussi mouvante en fonction de la façon dont la société définit l'altérité. Les immigrés d'avant-hier étaient les Marocains ou les Arabes d'hier qui sont devenus les musulmans d'aujourd'hui.

On assiste à un processus de racialisation du référentiel identitaire musulman, particulièrement marqué par le tournant du 11/9 (Fassin et Fassin, 2006). Ce phénomène peut s'expliquer de deux façons. D'une part, par l'assignation liée au contexte sociopolitique marqué par un débat public médiatisé plaçant l'islam au centre des discussions et des faits d'actualité. D'autre part, par l'auto-désignation des minorités concernées par cette identité qui se définissent comme telles où l'on constate, par conséquent, que l'identité marocaine est supplantée par un sentiment d'appartenance qui repose sur l'identité musulmane. Par conséquent, les travaux ont de plus en plus pour objet « les musulmans » pour aborder les dynamiques culturelles, sociales et politiques, alors que derrière cette cible, c'est souvent majoritairement des Belgo-Marocains. Il est donc nécessaire de désormais prendre en considération ces recherches pour établir une liste plus exhaustive des connaissances produites sur cette minorité.

Ces phénomènes traduisent ce que Maalouf (1998) relevait dans son ouvrage sur les identités, à savoir que dans leurs multiples identités, les individus vont se référer à la partie de leur identité qui est la plus attaquée. Nous verrons que ces évolutions se marquent de façon particulière auprès des artistes belgo-marocains. Ces auto-désignations se marquent par exemple dans les appellations des associations qui ne se définissent plus nécessairement à partir de l'origine marocaine ou turque par exemple, mais à partir de l'identité musulmane. Bien entendu, il faut préciser que ces phénomènes sont en changement permanent. L'appartenance au territoire peut par exemple être supplantée à d'autres types d'identité, en fonction d'un contexte sociopolitique donné. Dans tous les cas, que ce soit les dénominations assignées ou choisies par les individus et les collectifs, celles-ci ne sont pas sans conséquence sur les représentations et les revendications portées par les minorités dans un contexte post-migratoire.

[1] A l'exception de cet ouvrage collectif publié par Gaudier et Hermans en 1991 qui parlait déjà de « Belges marocains ».

1. Caractéristiques socio-démographiques des Belgo-Marocains

L'évolution démographique récente

Tableau 1 : Les cinq premières nationalités des ressortissants étrangers résidant en Belgique de 2007 à 2017

	2007			2017		
Pays de nationalité	**Nombre**	**%**	**Place**	**Nombre**	**%**	**Place**
France	125.061	13,4%	2	164.410	12,4%	1
Italie	171.918	18,4%	1	156.726	11,8%	2
Pays-Bas	116.970	12,6%	3	153.736	11,6%	3
Maroc	**80.587**	**8,7%**	**4**	**82.586**	**6,2%**	**4**
Turquie	39.882	4,3%	6	36.167	2,7%	10

Source : Statistics Belgium - 2017

Selon les derniers chiffres publiés par la Direction Générale de Statistiques de Belgique (2017), le plat pays comptait 11,7% de la population totale qui est de nationalité étrangère. Les Marocains constituent la première communauté d'origine non-européenne en Belgique. En l'espace de 10 ans (2007-2017), le nombre de Marocains a augmenté en termes effectifs passant de 80.587 en 2007 à 82.586 en 2017 mais en termes de pourcentages en rapport avec la présence des autres nationalités en Belgique, la communauté marocaine a diminué en passant de 8,7 % à 6,2 % sur l'ensemble des ressortissants étrangers. On assiste donc à une diminution relative des ressortissants marocains en Belgique. Cela dit, elle garde toujours la quatrième position des nationalités étrangères résidant en Belgique, et la première position des nationalités non européennes.

Tableau 2 : Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

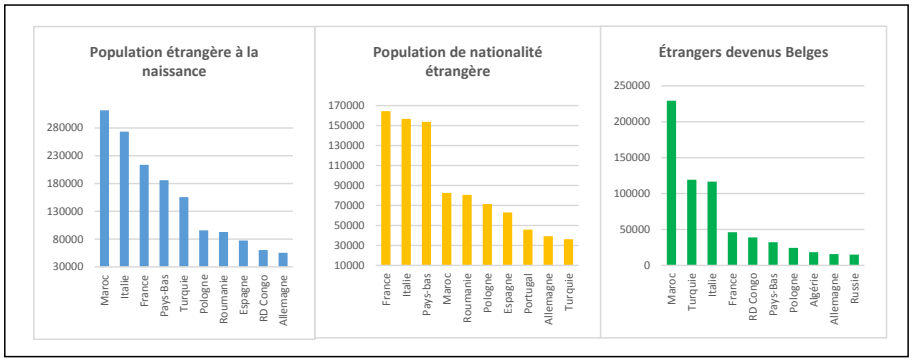
	2006			2016		
Nationalité antérieure	**Nombre**	**%**	**Place**	**Nombre**	**%**	**Place**
Maroc	**7.753**	**24,3%**	**1**	**3.996**	**12,5%**	**1**
Roumanie	429	1,3%	13	1.535	4,8%	2
Pays-Bas	692	2,2%	8	1.390	4,4%	3
Pologne	550	1,7%	11	1.243	3,9%	4

Source : Statistics Belgium – 2017

Bien entendu ces chiffres ne suffisant pas à comprendre les dynamiques socio-démographiques des Belgo-Marocains du fait de la naturalisation des ressortissants marocains qui ont opté pour la nationalité belge. Cependant, l'effectif des Marocains optant pour la naturalisation a diminué en dix ans passant de 7.753 unités en 2006, à 3.996 en 2016 du fait des durcissements des conditions d'octroi de la nationalité belge alors que la Belgique disposait d'une des réglementations les plus libérales du monde en la matière. Malgré cela, les statistiques indiquent que les Marocains résidant en Belgique enregistrent le plus important taux d'acquisition de la nationalité belge, occupant ainsi la première place.

De manière générale, selon l'étude de Schoonvaere (2014), en l'espace de 20 ans, la population belgo-marocaine (Marocain de nationalité + Belge d'origine marocaine dont au moins un parent est né avec la nationalité marocaine) a plus que doublé en 2012 pour atteindre 429.580 personnes. Parmi cette population, 20% ont la nationalité marocaine alors que les 80% restant sont de nationalité belge. Ces indications permettent de relativiser les données qui tiennent exclusivement compte de la nationalité sans prendre en considération la naturalisation qui occupe une place prépondérante au sein de cette communauté. Précisons également que de nombreux Belgo-Marocains détiennent la double nationalité, c'est-à-dire que l'obtention de la nationalité belge n'annule pas la nationalité marocaine contrairement à d'autres naturalisations. Cela dit, pour les statistiques, c'est la nationalité belge qui est prise en compte et non pas la nationalité marocaine.

Figure 1 : Top 10 des nationalités selon les trois indicateurs en 2017



Source : Registre national/UCL (Demo) – Myria, 2018, p. 19

Le rapport du Centre Fédéral à la Migration, Myria (2018 :19) distingue dans ses chiffres les populations étrangères à la naissance, les populations de nationalité étrangère et les étrangers devenus Belges. En fonction de ces indicateurs, les Belgo-Marocains se trouvent en première position de ceux qui étaient Marocains à la naissance et ceux qui sont devenus Belges (Figure 1).

Le cas particulier de Bruxelles

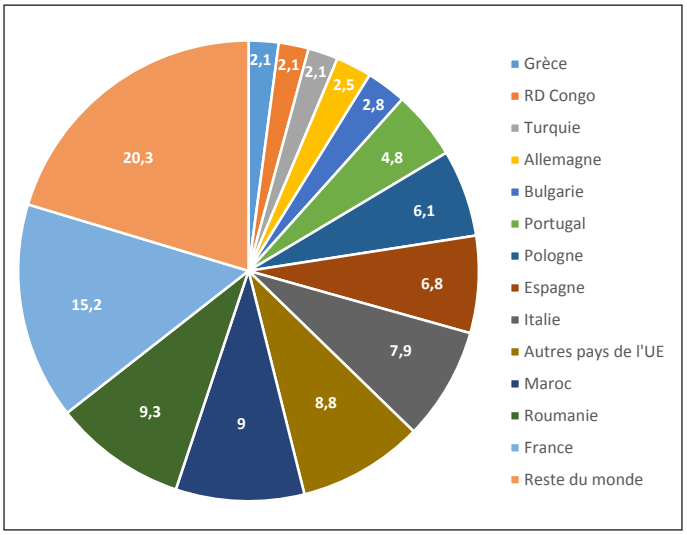
Si l'on prend la Région de Bruxelles-Capitale, on constate que plus d'un Bruxellois sur trois n'a pas la nationalité belge. Elle est d'ailleurs considérée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM, 2015) comme étant la deuxième ville la plus cosmopolite au monde. En termes de prospective, les changements socio-démographiques en cours sont amenés à continuer étant donné qu'actuellement plus d'un Bruxellois sur deux n'est pas né belge (56% en 2016).

Le rapport de Schoonvaere (2014) mentionne le fait que près de 80% des Marocains ont obtenu la nationalité belge et près de la moitié des Belgo-Marocains vivent à Bruxelles.

En 2017, selon l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), dans le classement des nationalités, les Marocains constituent la troisième communauté

d'origine étrangère, après les Français (15,2%), les Roumains (9,3 %) tout en étant la première d'origine extra-européenne (9 %).

Figure 2 : Répartition des principales nationalités étrangères en 2007, à Bruxelles



Source : IBSA, 2007

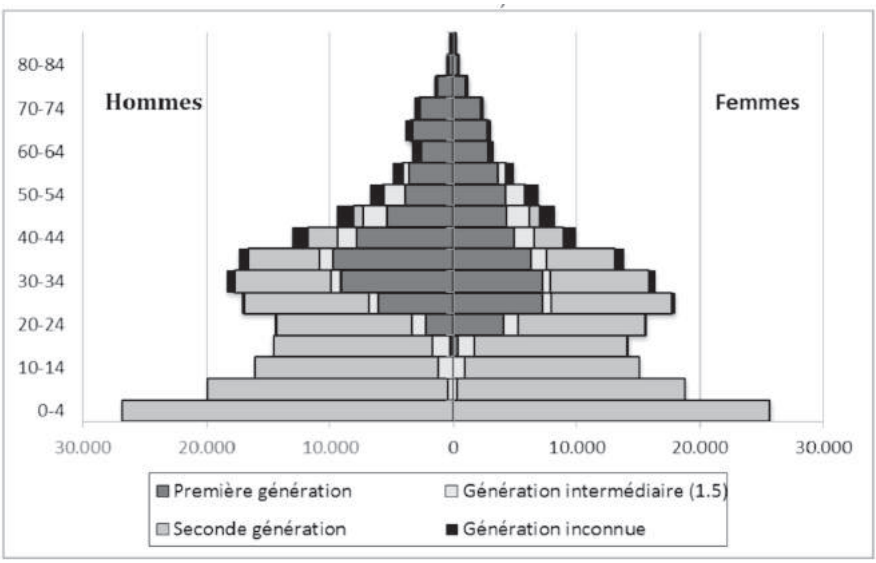
Le graphique de la figure 2 ne prend en compte que les personnes de nationalité marocaine et non ceux qui ont la double nationalité (belge et marocaine) ou encore ceux qui ont la nationalité belge uniquement mais qui sont d'origine marocaine.

À Bruxelles, cependant les Marocains occupent la première place dans la proportion de ressortissants ayant obtenu la nationalité belge selon le nombre de ressortissants nés étrangers, par pays de nationalité à la naissance au 1er janvier 2016. En effet, plus de 70% des Marocains sont devenus belges (IBSA, 2017).

Structures par âge et par sexe des Belgo-Marocains : une population jeune et démographiquement équilibrée

Les derniers calculs prenant en considération la répartition des Belgo-Marocains qui tiennent compte de l'âge et du sexe datent de 2009 (Figure 3). Ils ont été publiés dans l'étude socio-démographique de Schoonvaere, en 2014. Ces données prennent également en considération les différentes générations de Belgo-Marocains. Elles mettent en évidence la jeunesse de cette communauté où près de 66 % de cette population a moins de 20 ans et 31 % a entre 20 et 39 ans (Schoonvaere, 2014 : 22). Au niveau du genre, on retrouve une quasi-symétrie dans la répartition générationnelle mais aussi par âge. Ceci est le résultat d'une installation précoce dans le pays et d'un processus de féminisation soit à travers le regroupement familial, soit suite à une immigration de femmes venues seules du Maroc.

Figure 3 : Pyramide des âges de la population issue de l'immigration marocaine selon la génération d'immigration, l'âge et le sexe au 1er janvier 2009



Source: Registre national, UCL/ Demo – Q. Schoonvaere (2014: 22)

Résidence et titre de séjour

Le dernier rapport du Centre Fédéral à la Migration publié en 2018 par Myria, apporte des éclairages intéressants sur les évolutions entre 2010 et 2016 concernant les titres de séjour. Il existe plusieurs motifs de titre de séjour (familiale, humanitaire, réfugié, éducations, activités rémunérées, etc.). De manière générale, on assiste à des évolutions significatives entre 2011 et 2016 comme le montre ce tableau qui mentionne le top 5 des nationalités qui ont reçu un titre de séjour, toutes raisons confondues (Tableau 3).

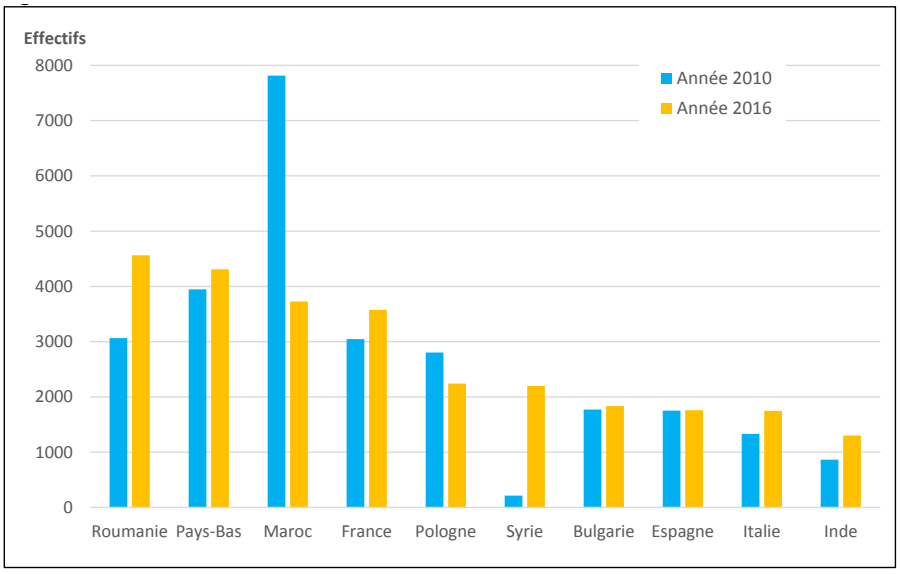
Tableau 3 : Top 5 des nationalités pour les premiers titres délivrés à des ressortissants de pays tiers en 2011 et en 2016

2011		2016	
Maroc	**9.712**	Syrie	6.725
Turquie	3.417	**Maroc**	**5.512**
États-Unis	2.656	Inde	2.899
Inde	2.194	Inconnu(s)	2.810
RD Congo	1.985	Irak	2.472
Autres	35.485	Autres	32.678

Source : Eurostat – Myra (2018 : 22)

Pour les titres de séjour pour raison familiale, les Marocains se trouvent parmi les trois premières nationalités à recevoir ce statut. Comme le souligne le rapport (2018 : 73), sur les 50.928 premiers titres de séjour délivrés en 2016 pour des raisons familiales, on retrouve d'abord les Roumains (4.564 titres), puis les Néerlandais (4.310) et ensuite les Marocains (3.727). Ils sont donc les premiers extra-européens dans le classement. L'évolution entre 2010 et 2016 indique cependant une forte baisse des titres de séjour pour les Marocains, de moitié, étant donné que l'effectif est passé de 7.816 en 2010 à 3.727 en 2016 (Figure 3).

Figure 3 : Top 10 des nationalités bénéficiaires d'un premier titre de séjour délivré pour des raisons familiales



Source : Myria, Centre Fédéral Migration (2018 : 73)

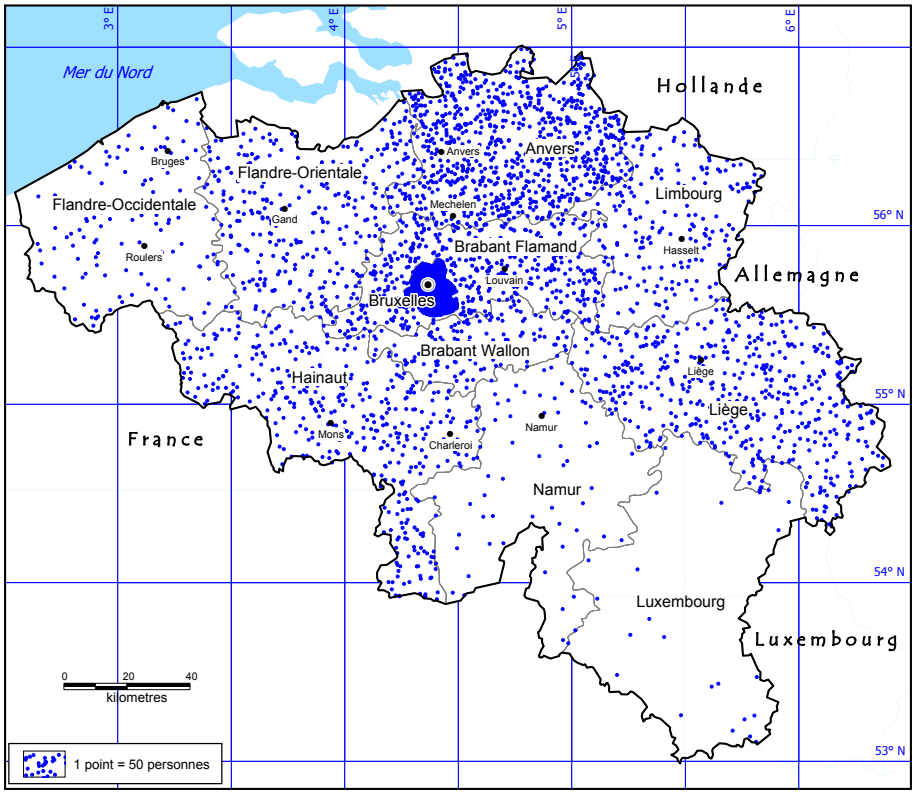
De fortes concentrations dans l'espace, mais aussi une dispersion

Dans l'étude de la situation des Belgo-Marocains en Belgique, il est important de tenir compte des disparités régionales. C'est ainsi que Bruxelles concentre toujours l'essentiel des Marocains de Belgique, suivie de la province d'Anvers. Mais cette forte concentration dans les deux régions n'empêche pas une large diffusion de ces populations sur tout le territoire du pays y compris dans des petits villages (Carte 1). Cette répartition a déjà été décrite dans les synthèses précédentes et il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Il faut cependant, noter que cette répartition spatiale inégale s'accompagne de la généralisation de tous les processus évolutifs des Belgo-Marocains.

Considérons, par exemple, l'accès à la nationalité belge. La carte 2, montre que ceux parmi ces Marocains qui ont opté pour la nationalité belge se retrouvent dans les mêmes proportions dans toutes les provinces. Le phénomène est quasi-général

à tout le pays puisque presque partout, les Marocains naturalisés dépassent la moitié, voire les ¾ du total des Marocains.

Carte 1 : Répartition par points de la population belgo-marocaine par région en 2017

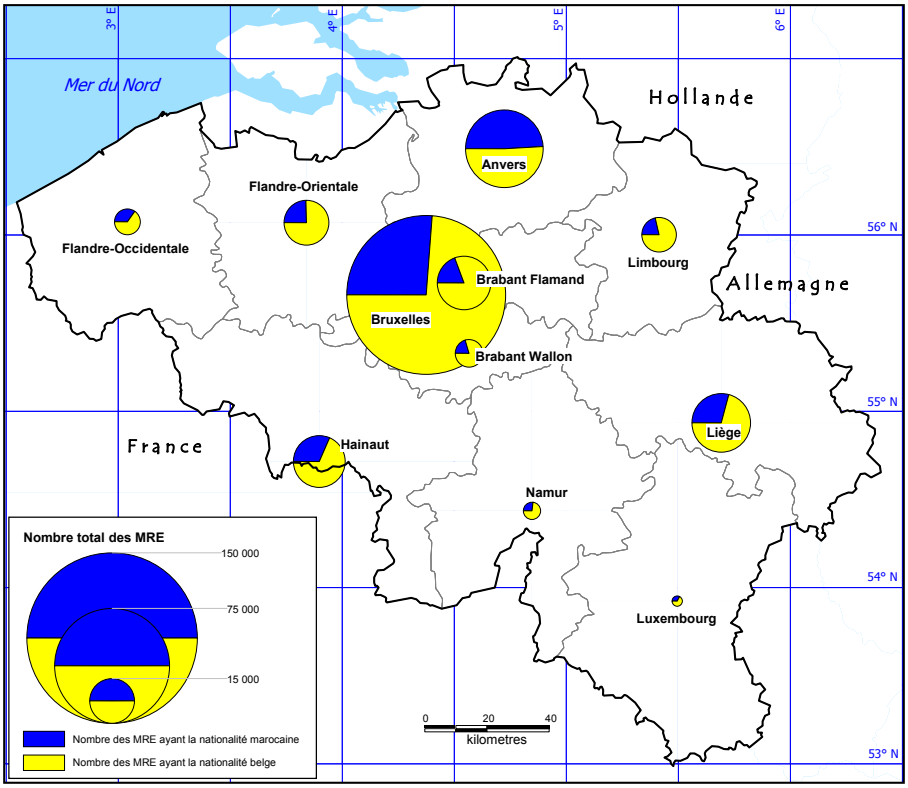


Source : Registre national, typologie créée par DEMO/UCL, calculs Myria

2. Caractéristiques socio-économiques et sociologiques des Belgo-Marocains

Il est difficile d'avoir des chiffres précis actualisés sur le taux d'emploi ou de chômage des Belgo-Marocains. Les données les plus récentes (Monitoring, 2017) en la matière permettent de considérer des chiffres tenant compte de l'origine mais sans spécifier la nationalité étant donné que les Belgo-Marocains sont repris dans la catégorie « Maghrébins» qui comprend l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Cela dit, les statistiques des nationalités susmentionnées mettent en évidence que ce sont les Belgo-Marocains qui sont largement représentés au sein de cette catégorie.

Carte 2 : Répartition régionale des Marocains et des Belgo-Marocains - 2017



Source : Registre national, typologie créée par DEMO/UCL, calculs Myria

Les Belgo-marocains et le marché de l'emploi

- Le baromètre de la diversité dans le marché de l'emploi

En matière d'emploi, le baromètre de la diversité consacré à cette thématique a publié en 2012 des résultats qui permettent de comprendre le positionnement des Belgo-Marocains sur le marché de l'emploi. Sur la base des données de la sécurité sociale reprises par le baromètre (2012 : 84), le taux d'activité des Belgo-belges est de 68,7 % alors qu'il n'est que de 38,7 % pour les Marocains. Pour ce qui est du taux d'emploi, celui des travailleurs belgo-belges est de 62,2 %, alors que pour les Marocains il n'est que de 28,6 %. Enfin, le taux de chômage qui est de 25,8 % est particulièrement élevé chez les personnes d'origine marocaine, soit près de 3,5 fois plus que celui des Belges. Pour les femmes marocaines, le taux de chômage (25,3 %) est quasi similaire. De manière générale, le baromètre de la diversité (2012 :84) souligne que le taux de chômage des Marocains (25,8 %) est quatre fois plus élevé que la moyenne, suivi de celui des Turcs (21,8 %) et des Subsahariens (15,9 %). En étant plus précis sur les chiffres liés au chômage, on se rend compte que les Marocains sont également surreprésentés dans la catégorie des chômeurs de longue durée (23,8 % pour les femmes et 17,9 % pour

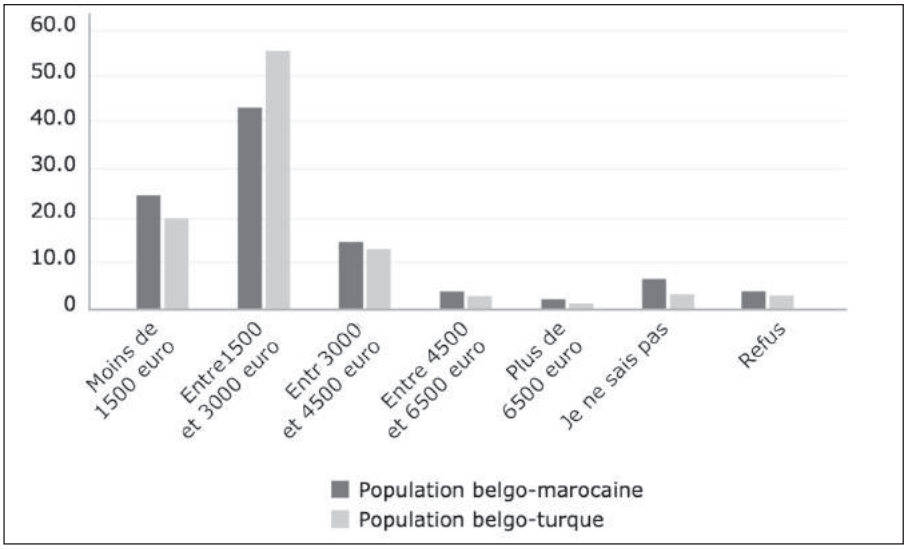
les hommes), alors que pour les Belgo-belges, il est de 14,5 % pour les femmes et 15,8 % pour les hommes.

Selon ce rapport (2012 : 73), 20 % des personnes d'origine marocaine disent avoir été victimes d'une discrimination à l'embauche au cours de l'année écoulée. À cela s'ajoute aussi le fait que 10% des travailleurs d'origine marocaine affirment avoir été discriminés dans leur emploi.

Concernant le secteur d'activité, les Marocain.e.s sont surreprésenté.e.s dans le secteur du nettoyage et celui de la restauration. Le baromètre souligne aussi (2012 :89) une surreprésentation des hommes marocains dans le secteur agricole et horticole.

Au niveau salarial, on assiste à de fortes différenciations dans la mesure où les femmes marocaines constituent le groupe le plus important dans la catégorie des bas salaires avec 91,1 %. L'étude sur les Belgo-Marocains (Torrekens, Adam, 2015) indique que près de 43% des Belgo-Marocains gagnent entre 1.500 euros et 3.000 euros par mois, ce qui constitue une légère augmentation par rapport aux chiffres de 2009 (Saaf et al.).

Figure 4 : Revenu mensuel du ménage de la population belgo-marocaine et belgo-turque en 2015 (en %)



Source : Torrekens A., Adam I. (2015 :45)

En 2013, les chiffres publiés par le Bureau européen de statistiques (Eurostat) ne sont guère plus optimistes. Par comparaison avec les autres pays européens, la Belgique est le pays qui est le moins avantageux pour les personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi.

- Le monitoring socio-économique

Suite à la conférence interministérielle sur l'emploi de 2005, un projet d'état des lieux de la situation des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail a été mis en place. L'objectif est d'élaborer un monitoring socio-économique en croisant les variables liées à l'origine et aux variables socio-économiques. Le premier rapport a été publié en 2013 et a mis en évidence le taux de chômage plus élevé pour les personnes d'origine maghrébine, et tout particulièrement les femmes de cette origine. Par ailleurs, ce premier monitoring montre que lorsqu'elles travaillent, les personnes d'origine maghrébine sont surreprésentées dans des activités professionnelles plus précaires et moins rémunératrices. En effet, le rapport montre que la moyenne du taux d'emploi en Belgique est de 66 %, alors qu'il est de 74 % pour les travailleurs d'origine belge. Cependant ce taux d'emploi chute à 43 % pour les Belges d'origine maghrébine voire à 39,7 % pour ceux originaires de l'Afrique subsaharienne.

La seconde édition du monitoring socio-économique (2017) poursuit l'analyse du marché du travail en tenant toujours compte de l'origine tout en intégrant d'autres nouvelles variables comme la formation. Le rapport met clairement en évidence la réalité des discriminations qui touchent les personnes d'origine étrangère et en l'occurrence les Belgo-Marocains sur le marché de l'emploi. En termes de caractéristiques socio-économiques, le monitoring a permis de mettre en évidence plusieurs données sur les Maghrébins : 1) les peu qualifiés sont les plus fortement représentés dans cette catégorie, en d'autres termes le niveau de qualification est donc le plus faible ; 2) les personnes d'origine maghrébine détiennent le score le plus élevé en matière de taux de chômage (23,7 %), par comparaison avec les personnes ayant d'autres origines ; 3) leur situation sur le marché de l'emploi reste encore assez mauvaise ; 4) elles détiennent également le ratio le plus élevé en matière de chômage de longue durée ; 5) les personnes d'origine maghrébine hautement qualifiées, de troisième génération sont tout aussi impactées par ces résultats négatifs.

Sur la question de l'entrepreneuriat, plusieurs analyses mettent en évidence la plus forte implication des personnes d'origine marocaine comme indépendants sur le marché de l'emploi. En effet, le sentiment de discrimination serait l'un des facteurs explicatifs de la création d'entreprises, selon des observateurs des dynamiques économiques en Région Bruxelloise[2].

Les caractéristiques sociologiques

De manière générale, on peut mettre en évidence que la moyenne d'âge des Belgo-Marocains est de 27 ans, ce qui fait de cette communauté, une population jeune et dynamique qui vit dans un contexte de vieillissement de la population belge. Ces chiffres sont tirés de l'étude démographique (Schoonvaere, 2014) qui présente les tendances des dynamiques socioculturelles au sein des Belgo-Marocains. Par ailleurs, cette étude montre également que le taux de fécondité des femmes belgo-marocaines est plus important que la moyenne de la population globale belge, soit

[2] Le Soir, Les immigrés marocains sont plus entrepreneurs que les Belges, 16 février, 2014, disponible en ligne sur http://www.lesoir.be/archive/d-20140216-33YMAY?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast10year%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dentrepreneurs%2520marocains%2520plus%2520belges%22

1,5 fois supérieure à la moyenne des femmes résidant en Belgique. Dans cette section, on aborde plusieurs aspects, tels que la scolarité, les langues, le mariage, le logement et la situation carcérale.

- La scolarité

De manière générale, toutes les études montrent que les élèves d'origine étrangère ont de moins bonnes performances scolaires que les autres enfants. Ils rencontrent un retard scolaire plus important que les autres et sont souvent orientés vers des filières techniques ou professionnalisantes (ouvrier, soins, secrétariat, etc.). Les classements PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) organisés par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) attribuent une évaluation négative à l'enseignement francophone belge en particulier. Le dernier rapport mettait notamment en évidence la dualisation de l'enseignement et de fortes disparités des élèves selon leur origine sociale et culturelle, leur genre et leur retard scolaire.

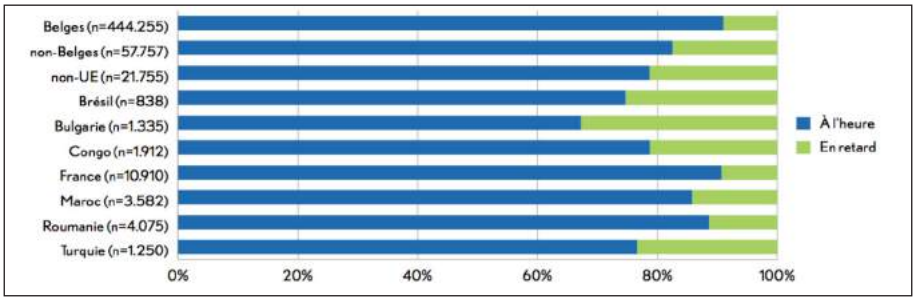
Dans une étude récente de la Fondation Roi Baudouin (Jacobs, Danhier, 2017), les analyses comparatives des résultats de l'enquête PISA en 2015 entre la partie néerlandophone et la partie francophone du pays ont permis de mettre en exergue les différences de performance entre les élèves issus de l'immigration et ceux qui ne le sont pas. L'un des principaux résultats de Jacobs et Danhier (2017) est que les élèves issus de milieux populaires sont doublement défavorisés, d'une part, du fait de leurs origines étrangères et d'autre part, du fait de la ségrégation scolaire qui cantonne les élèves dans des espaces d'entre-soi. L'impact de l'origine socio-économique et culturelle reste important sur les performances scolaires. Ce constat a pour principale conséquence que les élèves issus de l'immigration n'ont pas le même niveau de performances que les autres élèves dans l'enseignement en Belgique. Cette recherche ne prend pas en considération la variable nationalité ou l'origine nationale mais prend en considération les premières et secondes générations issues de l'immigration de manière générale. Par ailleurs cette étude croise deux variables : l'origine socioéconomique et l'origine migratoire. À cela s'ajoute la comparaison de groupes catégorisés de la façon suivante permettant d'avoir une répartition pour les élèves d'origine non européenne : Afrique du Nord (35 %), Afrique subsaharienne (21 %) et Turquie (15 %). Dans tous les cas, les performances scolaires de ces élèves issus de l'immigration non européenne affichent des résultats plus faibles que les autres élèves.

Le dernier Baromètre de l'Enseignement (2018) publié par UNIA, le Centre Interfédéral pour l'Egalité des chances a mis en exergue des données utiles, prenant en considération la variable origine. Cette étude a révélé quelques chiffres intéressants sur la population scolaire qui sont plus précis que les précédents travaux. En effet, si on prend la population scolaire âgée entre 12 et 18 ans, on dénombre parmi eux 81,3% qui sont de nationalité belge. Le baromètre (2018 :196) détaille le pourcentage des nationalités des élèves : Europe de l'Ouest (6%), Maroc (3,2%), Turquie (2,8%), Europe de l'Est (2,8%) et les autres pays (4%).

Ce baromètre révèle des différenciations en matière d'orientation et le positionnement des écoles sur le marché scolaire. Dans cette perspective, le même constat d'inégalité est confirmé. Si l'on considère, par exemple, le retard scolaire, on constate que les élèves de nationalité étrangère accusent un plus grand retard

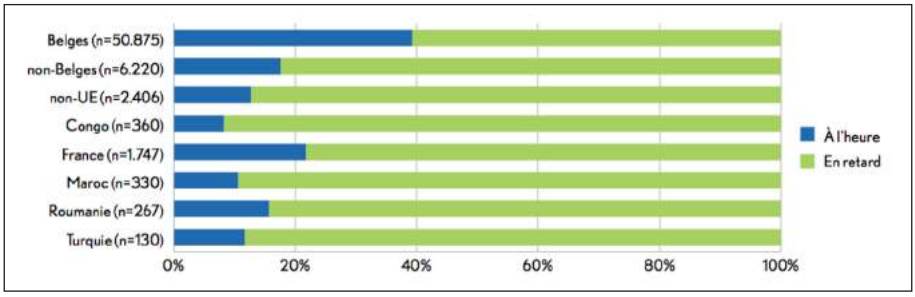
que les élèves belges. Ce retard est encore plus prononcé dans l'enseignement secondaire (12-18 ans) que dans l'enseignement fondamental (6-12 ans).

Figure 5 : Retard scolaire dans l'enseignement fondamental selon la nationalité (2013-2014)



Source : Tableau du Baromètre de l'Enseignement (2018 : 75)

Figure 6 : Retard scolaire dans l'enseignement secondaire selon la nationalité (2013-2014)



Source : Tableau du Baromètre de l'Enseignement (2018 : 75)

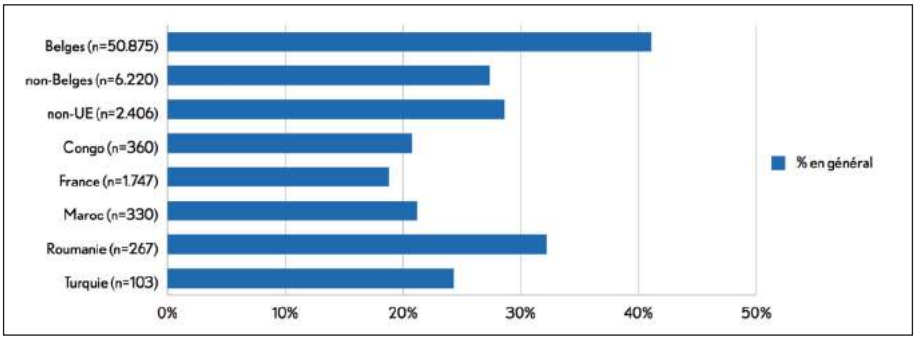
Dans ces données sur l'enseignement secondaire, les élèves marocains sont parmi ceux qui ont le retard le plus élevé après les élèves congolais.

Au-delà de la variable nationalité, le Baromètre de l'enseignement (2018) tient compte aussi de la variable genre. L'étude précise alors que les taux de retard scolaire les plus significatifs sont ceux des filles d'origine turque (52%) et des garçons d'origine maghrébine (46%).

Les différences au niveau du redoublement sont particulièrement significatives étant donné que « *38% des garçons et 24% des filles d'origine belge redoublent au moins une fois durant l'enseignement secondaire. Pour les élèves issus de l'immigration, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 49% et 35%. Ils sont aussi plus nombreux que les élèves d'origine belge à redoubler plusieurs fois* » (Baromètre de l'enseignement, 2018 : 200). Précisons que l'analyse est basée sur la nationalité et non sur l'origine des élèves, ce qui ne permet pas de voir la face cachée de l'iceberg.

Le constat concernant l'orientation des filières scolaires est également révélateur des différences entre les élèves belges et ceux d'origine étrangère. Plus de 40% des Belges se trouvent dans l'orientation générale alors que les Marocains ne sont qu'à près de 20% dans cette filière qui donne accès à toutes les études.

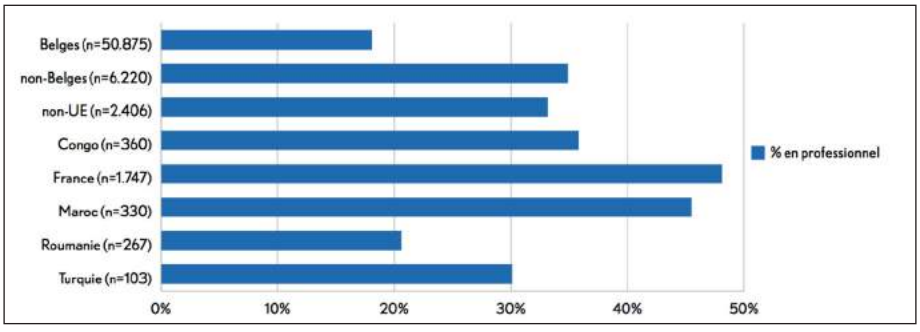
Figure 7 : Part des élèves selon la nationalité dans l'enseignement secondaire - orientation générale en 5ème année, (2013-2014)



Source : Tableau du Baromètre de l'Enseignement (2018)

Dans la filière professionnelle, les élèves belges sont minoritaires où ils ne représentent que 18%, alors que les élèves marocains constituent la deuxième nationalité dans ce tableau, avec plus de 45% inscrits dans cette orientation scolaire (Figure 8).

Figure 8 : Part des élèves selon la nationalité dans l'enseignement secondaire - orientation professionnelle en 5ème année, (2013-2014)



Source : Tableau du Baromètre de l'Enseignement (2018 : 77)

La variable genre est également croisée avec la variable nationalité dans le baromètre nationalité pour les différenciations dans les orientations scolaires. En effet, « *la moitié des filles d'origine belge suivent en dernière année du secondaire une orientation générale, c'est le cas seulement pour 3 jeunes filles nord-africaines sur 10 et 16% des jeunes filles turques. Le tableau est le même pour les garçons* » (2018 :200).

Les données relatives aux diplômes obtenus par les élèves d'origine étrangère sont également très différentes de celles des élèves d'origine belge, et diffèrentes également selon le genre. Le même baromètre (2018) révèle que près de la moitié (45%) des garçons d'origine maghrébine terminent leurs parcours scolaire sans diplôme alors que ce taux n'est que de 13% pour les élèves garçons d'origine belge. Pour les élèves filles, on assiste aux mêmes inégalités dans la mesure où 41% des filles d'origine maghrébine sortent de l'école sans qualification alors que ce chiffre chute à 7% pour les élèves filles d'origine belge. Ici l'une des principales raisons expliquant ces différences n'est pas l'origine nationale qui détermine l'obtention d'un diplôme mais plutôt l'origine socio-économique plutôt défavorisée d'où sont souvent issues les élèves d'origine marocaine, en Belgique.

Soulignons cependant que selon la récente étude de la Fondation Roi Baudouin consacrée aux Belgo-Marocains (Torrekens, Adam, 2015) les jeunes belgo-marocains sont plus diplômés que la moyenne dans la mesure où 40% d'entre eux détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur alors que la moyenne nationale est de 36%.

- Les étudiants marocains

Historiquement les étudiants marocains ont joué un grand rôle au sein des communautés marocaines et ce, dès la fin des années 1960[3], notamment à travers l'UNEM, l'Union des Etudiants Marocains. Aujourd'hui, ils ne sont plus aussi actifs qu'ils ne l'étaient à l'époque.

De manière générale, près de 20% des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont de nationalité étrangère, mais près de la moitié d'entre eux sont de nationalité française. Les dernières données de 2017 indiquent que les étrangers sont au nombre de 1.500 à l'Université Catholique de Louvain, 4.600 à l'Université de Liège et 2.250 à l'Université Libre de Bruxelles. Pour ce qui est des Marocains venus en Belgique pour poursuivre leurs études, il n'y a pas de chiffres exacts sur leur nombre. On sait par contre que 9% des Marocains viennent en Belgique pour des études. Selon le Ministère des Affaires étrangères, 13% des visas de longue durée ont été accordés en 2008 à des étudiants du Maroc (Schoonvaere, 2014).

La part des étudiants venus du Maroc pour étudier en Belgique baisse au profit des étudiants originaires des pays de l'est de l'Europe (Castercker, Rea, 2012). D'ailleurs dans le rapport du Centre Fédéral pour la Migration, Myria (2018), les étudiants marocains n'apparaissent plus dans le top 5 des nationalités de visas accordés pour raison d'études en 2017.

- La mixité des mariages

De manière générale, en Belgique, près d'un mariage sur six est mixte mais on n'a pas de données précises concernant les mariages mixtes chez les Belgo-Marocains. Selon l'Institut national de statistiques, on sait seulement que ce sont les Belgo-Marocains qui sont les plus nombreux dans les couples mixtes.

Par ailleurs une enquête du Conseil Consultatif des Marocains à l'étranger (2009) lancée en 2009 auprès de la population marocaine résidant en Belgique apporte quelques informations sur les couples mixtes. Alors que la moyenne européenne

[3] Voir la partie 3 de cette contribution

et belge des couples entre Marocains est de 88 %, il n'y a quasi pas de différences entre les premières et les deuxièmes générations, ce qui indique que l'endogamie prévaut au sein des communautés belgo-marocaines. L'étude consacrée aux Belgo-Marocains (Torrekens, Adam, 2015) confirme cette tendance à l'endogamie dans la mesure où 85,7 % personnes d'origine marocaine se marient avec une personne de la même origine.

Enfin, le rapport du Centre Fédéral de la Migration, Myria (2018), apporte des données encore plus précises sur les choix conjugaux des belges d'origine marocaine entre 2005 et 2013. De manière générale, le rapport mentionne que le mariage entre un résident belge d'origine marocaine et un résident marocain du Maroc se rencontre chez près de 60 % des personnes n'ayant pas dépassé les études secondaires en 2005 mais que ce taux a baissé à 40% chez les femmes et les hommes d'origine marocaine. Par ailleurs, les mariages entre une personne de la deuxième génération issue de l'immigration marocaine et une personne migrante de la même origine marocaine présentent plus de risques de séparation (Myria, 2018 : 117). Le rapport met également en évidence que depuis 2011, le gouvernement belge décourage à travers une série de mesures ce type de mariages entre une personne résidante en Belgique et un migrant. Parmi ces mesures contraignantes, il y a l'obligation pour le résident en Belgique d'avoir un salaire stable et supérieur de 120 % aux revenus d'intégration de base, avant de faire venir un conjoint de l'étranger (loi du 8 juillet 2011). On y apprend enfin que seuls 2 % des ménages de personnes d'origine marocaine habitent sous le régime de la cohabitation et pas du mariage.

- La population carcérale

Selon le dernier rapport des établissements pénitentiaires (2016), les Belges composent 56 % de la population carcérale, soit 5.912 personnes sur une population carcérale totale de 10.619 personnes. Les Marocains constituent la deuxièmement nationalité en représentant 9,7 %, soit 1.033 personnes. Ensuite viennent les Algériens (5,3 %), puis les Roumains (3,3 %) et les Hollandais (3,1 %). De manière générale, on constate une légère diminution depuis 2010 où il y avait 10,7 % de Marocains, soit 1.132 personnes sur une population carcérale totale de 10.510 prisonniers. Parmi ces prisonniers marocains de Belgique, près de la moitié est en situation de séjour illégal.

Tableau 4 : Population carcérale par nationalité, en 2016

Nationalité	Effectif	Pourcentage
Belgique	5.912	56%
Maroc	**1.033**	**9,7%**
Algérie	559	5,3%
Roumanie	349	3,3%
Pays-Bas	325	3,1%

Source : Rapport des établissements pénitentiaires (2016)

Signalons, enfin, qu'un accord entre la Belgique et le Maroc prévoit le rapatriement forcé des détenus de nationalité marocaine depuis 2007 mais cette décision n'a été

rendue effective qu'en 2012 où cinq prisonniers marocains ont été pour la première fois renvoyés vers leur pays d'origine. Récemment en 2017, Bart De Wever, le président de l'un des principaux partis qui siège dans la majorité au gouvernement fédéral (NV-A), a effectué une visite au Maroc pour envisager la construction d'une prison au Maroc. L'un de ses objectifs était d'alléger les prisons belges en effectuant le rapatriement des prisonniers de nationalité marocaine.

- *Les conditions de logement*

L'origine des candidats à un logement que ce soit dans le privé (par le biais des agences immobilières) ou dans le public (par le biais des communes ou les agences immobilières sociales) n'est pas toujours précisée, à l'exception du Fonds du logement bruxellois, qui est une société coopérative visant à aider les locataires de la capitale. Dans l'un des rapports d'activité du Fonds du logement (2014:94), on trouve l'origine des candidats locataires à Bruxelles. Sur les 6.851 ménages, 47,87 % sont de nationalité belge ; 14,84 % de nationalité marocaine ; 21,07 % d'autres nationalités africaines et 16,22 % d'autres nationalités.

Dans le domaine du logement, les Belgo-Marocains subissent également des différences de traitement pour louer un appartement. Le baromètre de la diversité consacré au logement mis en place en 2014, par UNIA, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a permis d'objectiver ces discriminations par le biais d'appels téléphoniques par des personnes avec des noms à consonance marocaine. La probabilité pour avoir un rendez-vous pour visiter un logement est moindre quand on porte un nom d'origine marocaine qu'un nom typiquement belgo-belge. Le baromètre (2014) met en évidence que le candidat d'origine marocaine (ou turque) a 14 % moins de chances d'obtenir un rendez-vous qu'un candidat belgo-belge.

Les derniers chiffres publiés par UNIA (2016) mettent en évidence une augmentation de 15% du nombre de dossiers liés à la discrimination au logement par rapport à l'année précédente, le plus souvent basé sur l'origine du candidat.

Plus récemment la Ministre bruxelloise du logement a lancé une étude réalisée par l'université de Gand qui confirme cette réalité de la discrimination visant un profil tout particulier, celui du locataire d'origine maghrébine. Sur la base de 22.000 emails envoyés par des candidats locataires et 650 coups de fil donnés par des propriétaires aux agences immobilières avec des injonctions discriminantes, les résultats mettent en évidence que l'origine maghrébine est particulièrement touchée par ces discriminations au logement. Dans ce cadre, un nouveau dispositif régional de lutte contre la discrimination sera mis en place dès 2019.

3. Trajectoires migratoires, dynamiques culturelles et associatives

Depuis les années 1970, la Belgique connaît un changement socioculturel significatif de sa population notamment dans les grandes villes. Avec les différentes vagues de migrations successives, le pays est traversé par plusieurs groupes ethnoculturels porteurs de différentes cultures qui coexistent sur un même espace. Parmi celles-ci, les Marocains et les personnes d'origine marocaine qui constituent la communauté extra-européenne la plus importante en Belgique, avec des concentrations particulières dans certaines communes bruxelloises.

Une grande partie des immigrés venus du Maroc est originaires des zones rurales des régions orientales du pays (Rif et Oujda) mais aussi du nord du pays (Tanger et Tétouan) et de manière moins significative des grandes villes (Casablanca, Fès ou Meknès) et du sud du Maroc (le Souss). Il n'existe cependant aucune estimation précise sur la répartition géographique des villes ou des villages ayant vu leur population migrer vers la Belgique. Un rapport de la Fondation Roi Baudouin (Saaf et al, 2009) a néanmoins mis en évidence à partir d'une enquête basée sur un échantillon représentatif des chiffres qui confirment les hypothèses de l'origine des personnes originaires du Maroc. Selon ces estimations 44 % des immigrés viennent des zones rurales et orientales du Maroc (dont Oujda, Nador[4], Berkane), suivies des régions du nord (Tanger, Tétouan) avec 19 %, et des originaires de Casablanca et de la Région du Souss. Par ailleurs, on assiste également à des phénomènes de migrations de filières ethniques où une partie importante des habitants d'un même village émigre pour s'installer dans un quartier en particulier.

L'accord bilatéral entre la Belgique et le Maroc marquant le début officiel de l'immigration marocaine fut signé le 17 février 1964. La Belgique avait besoin de main-d'œuvre étrangère pour travailler dans le secteur de la construction et de la métallurgie. Malgré l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, les vagues de migration issues du Maroc n'ont cessé d'affluer, que ce soit par le regroupement familial ou par l'arrivée de Marocains rentrés avec le statut d'étudiant ou sans statut légal. L'idée du retour au pays s'efface avec la scolarisation et la socialisation des enfants issus de l'immigration, qui à leur tour, fondent leurs familles en Belgique et contribuent dès lors au développement des dynamiques sociétales du plat pays. Nous allons parcourir cette histoire pour retracer les différentes trajectoires migratoires. Dans cette section, le découpage des périodes s'est construit à partir des différents changements culturels opérés au sein de la communauté belgo-marocaine, par un choix subjectif d'une durée de 10 ans. La première phase est celle de 1964 qui marque les accords bilatéraux entre la Belgique et le Maroc pour importer la main-d'œuvre ouvrière jusqu'à 1974 qui scelle officiellement la fin de l'immigration. La deuxième période de 1974 à 1984 est caractérisée par les prémices de l'organisation associative des Marocains qui était principalement orientée vers le pays d'origine. La troisième phase est marquée par la loi sur la naturalisation en 1984, qui ouvre le débat sur l'intégration en Belgique et la question de la double appartenance. Cette étape donne lieu à de nouvelles productions culturelles qui s'identifient de plus en plus dans cette double culture, notamment à travers un mouvement qui prend une plus grande ampleur, d'un engagement citoyen des jeunes des quartiers, qui s'accompagne d'un discours fortement politisé. La quatrième phase de 1994 à aujourd'hui est marquée par une effervescence culturelle dans plusieurs disciplines artistiques prenant source dans des origines plurielles. En 2004, les commémorations des 40 ans de l'immigration marocaine ont permis de questionner l'héritage culturel par le biais de l'organisation de toute une série d'événements culturels et de conférences posant l'état des lieux des différentes contributions de l'immigration marocaine (Ouali, 2004). Par ailleurs, les années 2000 ont été profondément marquées par

[4] Certaines estimations sont éclairantes : « Vers le milieu des années 60, des régions entières du Maroc se sont vues impliquées dans la migration de manière fondamentale. En 1966, par exemple, vingt mille personnes ont émigré à partir de la province de Nador (…) » (Hermans, 1991 : 5).

un déplacement référentiel identitaire lié à l'origine du pays vers une affirmation plutôt définie à partir de codes culturels religieux. Ce changement se traduit notamment par le développement de performances avec une revendication et une plus grande visibilité de l'identité musulmane (El Asri, 2009).

De l'accord bilatéral avec le Maroc à l'arrêt officiel de l'immigration en Belgique (1964 – 1974) : position culturelle transitoire

L'arrivée massive des travailleurs n'a pas débuté avec la signature de la convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative aux travailleurs marocains en Belgique (Frennet-De Keyser, 2003). Leur présence était bien plus ancienne, mais c'est seulement à partir du début des années 1970 qu'on assiste à de véritables vagues migratoires de personnes venues du Maroc. La plupart des immigrés marocains venaient de milieux ruraux pour travailler comme ouvriers mais il y avait aussi une poignée d'étudiants militants et politisés qui étaient venus en Belgique à la recherche de plus de liberté. Parmi eux figurait un personnage, Mohamed El Baroudi, qui a joué un rôle central et pionnier dans la structuration communautaire des Marocains de Belgique. Arrivé en 1966, il faisait partie de ceux qui ont créé le Regroupement Démocratique Marocain (RDM) et a également rejoint l'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM). Ces deux associations sont d'ailleurs largement imbriquées dans les activités organisées en commun.

À cette époque, on pouvait véritablement distinguer deux types d'associations. D'une part, celles qui étaient proches de l'ambassade du Maroc, notamment celles incarnées par les Amicales ; et d'autre part, celles qui étaient plutôt dans l'opposition de gauche de l'échiquier politique marocain, tel que le RDM ou l'UNEM.

Durant cette première phase de l'immigration, les travailleurs marocains se trouvaient dans une position de transition qui les conduisait à ne pas développer de véritables activités culturelles et cultuelles. Comme si l'identité culturelle de ces individus était mise entre parenthèses le temps de l'adaptation au pays d'accueil. L'exemple de la dimension religieuse, qui peut être une composante de l'identité culturelle de ces ouvriers marocains, est un indicateur intéressant dans ce rapport à la culture du pays d'origine. À cet égard, comme le mentionnera Sierens (1991), de 1960 à 1975, « *la pratique religieuse est en règle générale latente et/ou dissimulée. (...). L'islam vécu dans le pays d'accueil n'est pas ou n'est qu'à peine organisé, ce qui a pour corollaire une certaine individualisation et privatisation de la pratique* » (Sierens, 1991 :107).

Il est cependant difficile d'avoir des illustrations plus concrètes de ce rapport à l'identité culturelle car les traces écrites sont peu nombreuses et il est peu aisé d'identifier les acteurs de cette toute première génération de travailleurs marocains. Il faut attendre la moitié des années 1970 pour identifier les premières productions artistiques. Par ailleurs, il faut noter que l'intégration culturelle n'était pas la préoccupation première des ouvriers marocains qui pensaient être en Belgique de façon provisoire. Corollairement à cette période, les politiques publiques n'ont pas envisagé l'immigration comme une question culturelle, mais uniquement comme une question économique. Le changement s'opère de part et d'autre avec la naissance des enfants de l'immigration, le phénomène de regroupement familial et la stabilisation durable des immigrés dans le pays d'accueil.

Arrêt officiel de l'immigration et questionnements autour de l'intégration (1974 – 1984) : actions associatives et politiques

Le contexte de la fin des années 70 et du début des années 1980 était caractérisé par une mobilisation forte pour la réglementation du séjour des travailleurs, la lutte contre le racisme et l'obtention du droit de vote. L'année 1974 marque aussi l'arrêt officiel de l'immigration.

Le racisme était principalement marqué dans des communes comme Schaerbeek qui a vu naître une politique clairement anti-immigrés, sous le maïorat[5] de Roger Nols (1970-1989). Ce dernier avait développé une politique ouvertement xénophobe et populiste allant jusqu'à refuser l'inscription des étrangers dans sa commune, à supprimer les cours de religion musulmane dans les écoles communales ou à inviter Jean-Marie Le Pen dans sa commune. C'est dans ce contexte que sont nées les premières revendications politiques non pas pour le pays d'origine, le Maroc, mais pour lutter contre les stigmatisations et contre les discriminations en Belgique.

Bien qu'il existait une association sportive (l'Union Sportive Maghrébine) et de solidarité (le Fonds de Solidarité Maghrébine), la particularité et l'intérêt du « Regroupement Démocratique Marocain » (RDM) est qu'il constituait l'une des premières associations regroupant des Marocains, avec une vocation politique, sociale mais aussi culturelle (Bentaleb, 2007). Créée en 1974, cette association a été active jusqu'en 1983. Ses activités étaient principalement orientées vers les domaines éducatif, politique et culturel. L'un des objectifs de cette commission culturelle était « *d'approfondir la culture populaire pour lutter contre le déracinement culturel, la perte de personnalité et d'identité nationale* » (Frennet-De Keyser, 2011 : 17). Cette question de l'identité était déjà présente et montrait l'importance pour les acteurs de cette époque de la préservation du lien avec le pays d'origine.

Le festival Moussem[6] a été un moment phare de l'action du RDM. Organisé pour la première fois en mai 1981 à l'auditoire Janson de l'Université Libre de Bruxelles, il consistait en l'organisation d'un festival européen de l'immigration marocaine.

Comme le précise Anne Frennet-Dekeyser (2011), en travaillant sur les trois axes (culturel, social et politique), le RDM avait pour objectif « *d'impulser à travers des activités culturelles et sociales une conscience politique auprès d'une communauté de travailleurs marocains, faiblement politisée, s'établissant en Belgique* » (2011 :10). L'auteure, qui a publié une monographie sur le RDM, met d'ailleurs en évidence de façon plus précise que cette association : « *privilégie*

[5] Le maïeur en Belgique, est le premier magistrat municipal d'une commune rurale, appelé bourgmestre dans les villes et/ou communes.

[6] Le premier festival était organisé en 1980, à Argenteuil (France) en partenariat avec le RDM. *« Il s'agit d'un festival culturel qui met en valeur par ces chants, des danses, du théâtre et de la musique populaire le patrimoine culturel marocain. A l'origine, le Moussem au Maroc est un pèlerinage collectif autour du tombeau d'un saint qui outre des aspects sacrés, s'accompagne d'une dimension ludique et s'apparente aussi à une fête collective. Il se tient une fois par an, au Maroc. Il s'agit d'une pratique populaire, accompagnée de rites tournant autour du sacré »* (Frennet-De Keyser, 2011 :14) qui est encore très active dans le Maroc d'aujourd'hui.

le théâtre, outil d'éducation politique efficace et moyen de conscientisation et d'expression ne réclamant pas de budgets importants. Il ne veut pas d'un théâtre classique, sur le modèle égyptien contemporain, mais un théâtre engagé, qui véhicule des valeurs et qui doit refléter la vie du peuple. (...). Citons deux exemples de ce théâtre engagé : la pièce 'Andi Andak' ('donnant, donnant') qui stigmatise la corruption dans l'administration marocaine, et surtout la pièce 'kan ya makan' ('il était une fois') qui entend lutter contre la colonisation et dénonce les injustices. Cette dernière pièce de théâtre, réalisée en collaboration avec le groupe 'Ahl Al Hijra' ('ceux de l'immigration') retrace par une série de tableaux, avec des décors légers et dans une langue simple, l'histoire du Maroc. » (Frennet-De Keyser, 2011 : 20-21). Ces illustrations sont d'une grande importance pour comprendre les dynamiques culturelles et identitaires à l'œuvre dès les années 1070.

On voit assez bien à travers cet extrait combien la dimension artistique constitue assez tôt une modalité de l'action politique parmi les acteurs associatifs de cette époque. Que ce soit la condition du travailleur immigré, la condition politique de cet immigré ou pour retracer l'histoire de l'immigration, le théâtre a été un véritable outil de conscientisation populaire. L'équivalent français du RDM, l'Association des Marocains de France partageait les mêmes engagements politiques et culturels.

Au-delà de ces convergences, il est intéressant de noter les liens qui dépassent les frontières entre les immigrés marocains. Par ailleurs, il faut souligner que le théâtre est plus qu'un outil de divertissement mais un réel support des contestations et revendications politiques mais aussi un moyen de revendiquer une autonomie culturelle tant par rapport au pays d'origine que par rapport au pays d'accueil.

Dans une tout autre perspective, à côté du RDM, il y a d'autres associations plutôt proches de l'ambassade et des consulats marocains actives durant cette période, telles que l'Amicale des Travailleurs et l'Association des Commerçants marocains en Belgique (ATCB). Elles n'auront pas vocation à encourager l'engagement politique des Marocains dans le pays d'accueil mais plutôt à renforcer le lien avec le pays d'origine.

- Les premières associations des jeunes marocains de seconde génération

Deux collectifs de jeunes marocains font leur apparition sur la scène culturelle et vont jeter les premiers jalons de la production musicale et théâtrale des personnes issues de l'immigration marocaine. Les associations telles qu'Ahl El Hijra (« les gens de l'exil »[7]) et Hajitkoum (« je vous raconte »[8]) vont être créées dans la foulée de l'émergence des associations de jeunes de la seconde génération, vers le milieu des années 1970 : « *Ceux-ci revendiquent le droit à l'expression de leur identité culturelle et privilégient la prise en compte des problématiques posées aux Marocains et à leurs enfants dans le cadre de l'immigration. Ils se démarquent de la première génération par la volonté de déculpabiliser les immigrés confrontés à la question de leur identité culturelle (oubli de la langue, des traditions, de la*

[7] D'aucuns traduisent "Ahl El Hijra" par « ceux de l'immigration ».

[8] Pour être plus précis, il s'agit d'une introduction formulée avant de commencer à raconter une histoire. La traduction peut aussi être "Je vous raconte, un conte". Il s'agit un peu de l'équivalent en français de "Il était une fois".

pratique religieuse) qui toutefois reste un objet fondamental de mobilisation. Si bien que l'expression culturelle à travers les langues arabe et berbère, le théâtre et la création artistique reste leurs préoccupations et leurs modes d'expression majeure » (Ouali, 2004 :310).

C'est dans ce cadre que se développent les premières véritables productions artistiques des jeunes d'origine marocaine. Comme le souligne Si M'hammed (2009), ces associations se démarquent mais sans créer de rupture avec la culture du pays d'origine, ce qui contribue à créer des associations entre ces différents collectifs de jeunes : « *(...), des associations comme Ahl El Hijra (ceux de l'immigration) commencèrent à mettre en avant l'aspect culturel et à faire un lien avec la communauté et le pays d'origine. On enseignait l'arabe, on chantait en arabe, on racontait des histoires du pays, on portait un nom arabe (activités théâtrales, musicales, vidéo, disques…). L'objectif de ces associations était de transmettre la culture d'origine des parents, omettant cependant de tenir compte de l'évolution des problèmes que commençaient à connaître les jeunes issus de l'immigration. D'où l'émergence de dissensions au sein d'Ahl El Hijra, par exemple, tant et si bien que certains membres partiront pour former Hajitkoum (je vous raconte), association revendiquant le droit à une culture spécifiquement immigrée (ni celle du pays d'accueil, ni celle du pays d'origine)* » (Si M'hammed, 2009 :102).

- Les événements culturels comme outil de citoyenneté

Un changement des représentations de l'identité politique des immigrés marocains et de leurs enfants s'opère à la fin des années 1970, comme l'atteste l'initiative « Objectif 82 ». Ce collectif a réuni une soixantaine d'associations pour revendiquer le droit de vote des étrangers, pour les élections communales de 1982. Ouali (2004) souligne qu'il ne s'agissait pas encore à cette époque de revendications pour réclamer la naturalisation, mais plutôt de revendications axées sur une participation politique qui se concrétiserait à travers le droit de vote pour les immigrés. Les jeunes Marocains s'inscrivaient, dès lors, de plus en plus dans la revendication citoyenne et participative en Belgique et on assiste de façon parallèle au délitement des liens avec le Maroc. Cette conscientisation politique a eu une influence sur l'engagement artistique des Belgo-Marocains.

- Le rôle des médias dans la visibilisation des productions culturelles

En 1974, une émission culturelle « Ileïkoum » (« C'est à vous ») animée par Amina Khiti-Benhachem adressée aux communautés immigrées arabophones est diffusée sur la première chaîne publique francophone, la RTBF (Radio-Télévisé Belge de la Communauté Française). Ces émissions ont permis de faire connaître les premiers groupes de musique et les premières troupes théâtrales de la communauté marocaine, telles qu'Ahl El Hijra ou Oulad El Oummal. Comme l'expliquent les producteurs de l'émission, Khiti-Benhachem, journaliste d'origine marocaine, et son compagnon Mehrdad Taghian, « *Ces émissions remplissaient deux missions : donner des informations sur la Belgique, le pays d'accueil. Des informations à propos du système scolaire, du droit au travail et de la santé,... Ces programmes diffusaient également de la musique, des chansons, des sketches de théâtre pour répondre à la nostalgie que pouvaient éprouver ces travailleurs immigrés de première génération loin de leur pays d'origine.* » Ensuite en 1991, « Ileïkoum »

devient « Sindbad », une émission avec une orientation plus généraliste dans la mesure où elle n'est plus consacrée aux seuls immigrés maghrébins mais plus largement aux différentes communautés.

Il y a ensuite l'apparition d'une radio communautaire pour les Belgo-Marocains, Al Manar. Dans les foyers ouvriers maghrébins où la culture est surtout orale, la radio occupe une grande place. Elle représente donc un enjeu important pour atteindre les familles issues de l'immigration marocaine. La radio a de tout temps accompagné le quotidien des immigrés par la diffusion de la musique arabe ou d'émissions culturelles. Sur la même onde du 106.8 FM, pendant longtemps, plusieurs radios[9] (Si M'hammed, 1993) émettaient des programmes différents. Plusieurs radios arabophones furent créées dès le début des années 1980 (Bouras, 1986). Avant 1981, les quelques émissions adressées à la communauté marocaine étaient diffusées sur d'autres antennes telles que radio Campus. Mais la première radio arabe naquit en 1981, Médi-Inter, qui fut créée par quelques commerçants marocains (Claude, Fargaoui, 1998).

De façon plus formelle, la fréquence arabe fut officiellement reconnue en 1986 mais ses radios firent l'objet de plusieurs remaniements par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel suite à plusieurs dérives liées surtout à des conflits interpersonnels (Bouras, 1986 ; Si M'hammed, 1993). En 1992, la Communauté française reconnaît RCM (Radio de la Communauté Maghrébine) et radio Al Manar mais des conflits subsistent encore (Ouali, 2004).

Aujourd'hui, la principale fréquence de référence des Belgo-Marocains est la radio AraBel FM (anciennement radio Al Manar « le Phare ») où on trouve des émissions musicales, informatives ou religieuses. Ces programmes sont adressés à la communauté arabophone et dans une moindre mesure à la communauté amazighofone (essentiellement rifaine). Cette radio est avant tout une caisse de résonnance des dynamiques culturelles des Belgo-Marocains. L'appellation Al Manar est devenue AraBel FM depuis juillet 2013, elle est aussi remplacée par une nouvelle programmation axée sur de nouvelles orientations éditoriales. En effet, celles-ci consistent à élargir son audience vers un public plus large par la diffusion d'une programmation plus éclectique.

En 2006, une autre radio est créée par un Belgo-Marocain, celle-ci est dédiée aux cultures urbaines, et plus spécifiquement au Hip Hop (radio K.I.F.). Elle avait reçu l'agrément du Conseil Supérieur Audiovisuel pour être diffusée sur la bande FM du 97.8.

Au niveau du petit écran, une chaîne de télévision a été créée « Maghreb TV » en 2010, destinée à la communauté belgo-marocaine, elle dispose d'émissions diverses (société, musique, religieux, etc.) diffusées en langue française, néerlandaise, arabe dialectal (*darija*) et même en rifain. Cette chaîne se définit comme étant « *un média indépendant ou pluraliste qui veut favoriser les liens entre les Marocains du monde et leur pays d'origine, le Maroc* ». Elle s'adresse clairement à l'audience marocaine. Il faut préciser qu'au départ, la chaîne existait uniquement sur internet mais depuis 2013 elle est également disponible sur le câble.

[9] Radio Al Manar, Medi 1, Al Wafa, Radio Salam, Al Watan et Culture 3.

Enfin, plus récemment une nouvelle chaîne de TV (numérique) a été créée en 2015, dans la foulée des attentats de Paris, par un Belgo-Marocain « Almouwatin » (Le Citoyen). Reconnu en 2016 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), c'est en réalité un multimédia qui intègre tant une WebTV, qu'une WebRadio. Les émissions sont diffusées en l'occurrence à 70 % en français et à 30 % en langue arabe. À terme, « Al Mouwatin » souhaite également être diffusée par le biais du câble et être ainsi accessible au plus grand nombre.

Les questionnements autour de la double culture (1984 – 1994)

- L'affirmation du sentiment d'appartenance à la citoyenneté belge

L'année 1984 marque un tournant avec des changements législatifs importants qui ont un impact significatif dans la vie des Belgo-Marocains. En effet, dans le contexte de crise sur fond de chômage et de la montée du racisme, la loi Jean Gol est votée. Cette loi vise à restreindre les regroupements familiaux mais aussi à inciter les immigrés à retourner dans leur pays par le biais de primes de retour mais aussi à autoriser des communes à refuser l'inscription des étrangers sur leur territoire. Mais, en contrepartie, la loi Gol va aussi simplifier l'acquisition de la nationalité belge pour les personnes issues de la deuxième génération. Dès l'année suivante, on observe un important taux de naturalisation qui augmente encore avec la loi de 1991, avec près de 15.000 changements de nationalité par an. D'ailleurs, les chiffres de l'époque indiquent que les Marocains constituent le premier groupe étranger à demander la nationalité belge.

Dès le milieu des années 1980, des associations importantes, issues de la communauté marocaine voient le jour, tel que « La Jeunesse Maghrébine » (1985)[10], « l'Association des Jeunes Marocains de Belgique - AJM » (1984), à Molenbeek-Saint-Jean et l'association « Avicenne » (1988) à Anderlecht. La particularité de ces associations est qu'elles ont très tôt développé un discours axé sur l'appartenance citoyenne belge, en permettant à des jeunes essentiellement d'origine marocaine de s'exprimer notamment à travers des ateliers d'expression artistique pour parler de leurs difficultés au quotidien telles que la discrimination à l'embauche, le racisme ou le chômage.

- Des productions artistiques aux références multiples

Durant cette période, les associations Ahl el Hijra et Hajitkoum n'ont pas disparu de la scène associative car des initiatives artistiques sont toujours produites dans le milieu des années 1980. Comme l'exemple de la pièce intitulé « Ankabout » (l'araignée), dirigé par Amid Chakir et joué en février 1986, aux Halles de Schaerbeek. Cette pièce illustre ce changement de représentations identitaires car c'est l'une des premières créations théâtrales qui porte plusieurs sources d'inspirations pour la mise en scène.

[10] « La Jeunesse Maghrébine » a été l'une de ces associations phares des années 1980 et 1990. Créée dans les années 80 et officiellement reconnue comme ASBL en 1985, « La Jeunesse Maghrébine » a contribué au développement culturel et artistique des personnes issues de l'immigration marocaine. Certains membres de « La Jeunesse Maghrébine » étaient actifs au RDM ou à l'UNEM.

Dans la seconde moitié des années 1980, on assiste à la profusion de productions musicales qui tirent leurs sources d'inspiration de références multiples. Ces productions définissent leur musique comme étant une recherche de synthèse culturelle et un dialogue musical. On constate l'affirmation claire et indéniable de cette appartenance à un sentiment d'identification plurielle par des artistes d'origine marocaine, alors que quelques années plus tôt, les chants, les paroles et les musiques étaient entièrement inspirés du Maroc.

Le milieu des années 1980, c'est aussi le début du théâtre-action pour les artistes issus de l'immigration marocaine. À côté des productions théâtrales et musicales, on voit également le développement des contes avec les prestations de Hamadi en 1988 qui récitait des contes berbères. Au niveau littéraire, les premiers romans font leur apparition avec Leila Houari (« Zeida de nulle part » – 1985 ; « Quand tu verras la mer » – 1988 ; « Et la ville, je t'en parle » - 1995), Ali Serghini (« La nuit par défaut » - 1988) qui font figure de pionnier dans le domaine. Au niveau de l'art plastique, on rencontre les premières expositions d'artistes contemporains avec Moustafa Zoufri (1994), Lachmi Ghazaoui (1994), Abdelkader Nouar (1988), etc. Les premiers humoristes font également leur apparition. On pense notamment à Ben Hamidou qui a organisé son one man show aux Beaux-Arts en avril 1994.

Enfin, on verra apparaître également dans ces années, la création du premier groupe de rock belgo-marocain : Satamata, initié par un jeune molenbeekois d'origine marocaine, Thami Aloui, dans les années 1990.

- Le cas particulier des expressions artistiques urbaines : le Hip Hop

D'autres formes de productions artistiques vont notamment se développer à travers le Hip Hop dans les années 80 et le début des années 90. Les pionniers du Hip Hop en Belgique situent sa naissance en 1983 mais en Belgique, c'est au début des années 90 que l'on trouve les premiers groupes phares du Hip Hop. On pense notamment à BRC ou RAB[11] composé de jeunes d'origine marocaine. Le premier album de rap en Belgique a été lancé en 1990 par le groupe RBC. C'est à cette période que sort le premier album Hip Hop.

En interrogeant des acteurs du terrain Hip Hop, il est même avancé que le Hip Hop apparaît encore plus tôt dans les quartiers populaires bruxellois, à travers le Break Dance dont Mohamed Azzafi, d'origine marocaine, est l'un des tout premiers danseurs Hip Hop. Pour le grand public, il a fallu attendre aussi 1990 pour voir l'une des premières apparitions musicales sur une chaîne télévisée belge d'un groupe de rap, dont le chanteur principal Benny B (Abdel Hamid Gharbaoui d'origine marocaine) avait remporté un disque d'or avec le tube « Vous êtes fou ». C'est donc véritablement au début des années 1990, qu'on assiste à une véritable dynamique au sein du Hip Hop belge, notamment avec l'émergence d'artistes d'origine marocaine (Lapiower, 1997) qui ont joué un rôle majeur dans l'émergence de cette culture urbaine en Belgique.

[11] L'un des premiers groupes phares du début des années 90 fut le BRC (Bruxelles Rap Convention) ou encore le RAB, composé de jeunes d'origine marocaine.

Des productions artistiques intégrées dans la culture belge de 1994 à aujourd'hui

On assiste également à une effervescence artistique dans les différentes disciplines. Au niveau du cinéma, le succès du film « Les Barons » (2009), réalisé par le cinéaste d'origine marocaine Nabil Ben Yadir a contribué à visibiliser une jeunesse bruxelloise issue des quartiers populaires, assez méconnue du grand public. Son dernier film, « La Marche » (2013) produit avec le soutien de Jamel Debouzze confirme la percée de ce réalisateur molenbeekois. D'autres réalisateurs d'origine marocaine vont aussi émerger comme Ismael Saidi avec son film « Moroccan Gigolos ». Plus tôt, vers le début des années 2000, il y a aussi le cinéaste Mourad Boucif qui avait produit « Au-delà de Gibraltar » (2001) et « La couleur du Sacrifice » (2006). Les acteurs belgo-marocains sont également légion : Lubna Azabal qui a reçu le prix de la meilleure actrice lors des Magritte (2012), Mourade Zeguendi, Yassine Fadel, Mounir Ait Hamou, Kadija Leclere, etc. Et encore plus récemment à travers le succès international des longs-métrages d'Adil El Larbi et Bilall Fallah.

Au niveau de la danse, on peut notamment citer Sidi Larbi Cherkaoui, danseur et chorégraphe belgo-marocain, plusieurs fois primé à l'échelle nationale et internationale.

Au niveau de la poésie, il y a Youness Mernissi qui a remporté plusieurs prix au niveau international. On peut citer aussi Manza, un ancien rappeur reconverti dans le slam.

Au niveau musical, on rencontre une série de musiciens qui s'inscrivent dans le rap mais aussi dans un registre développé plus récemment, celui du Rai'N'B[12] avec plusieurs artistes belgo-marocains tels que Douzi, Nordine, Mariam, etc.

Au niveau théâtral, au-delà des initiatives créées à partir des maisons de quartier, d'autres comédies produites, écrites ou scénarisées par des artistes d'origine marocaine vont connaître un véritable succès comme « La vie, c'est comme un arbre » (Costanzo, Zibouh, 2013), qui va d'ailleurs recevoir le prix de « Bruxellois de l'Année » en 2013 par les lecteurs du toute-boîte, « Vlan ». D'autres pièces théâtrales plus engagées comme « Fruit Etranger » ou « 381 jours » de Ras El Hanout vont aussi connaître un franc succès. Et la compagnie des « Nouveaux Disparus » organise chaque année les Théâtres Nomades et le Festival Mimouna.

Au niveau humoristique et comédie Sam Touzani ou Ben Hamidou connaissent un succès qui dépasse les frontières du plat pays.

Enfin, une discipline plus récente rencontre pour le moment un véritable succès, il s'agit de performances qui s'inscrivent dans le one man show (ou stand-up), avec Abdel Scène d'Up. Dans le cadre de la troupe Scène d'Up, citons Oussama Escobar, Hassan Kovalsky, Sihame Haddioui, alors qu'avec la troupe BX-Stand Up il faut citer Abdel Nasser.

Durant cette période, on voit apparaître une série d'artistes d'origine marocaine qui percent le plafond de verre artistique en bénéficiant d'une reconnaissance

[12] Courant musical apparu dans les années 2000 d'abord en France, ensuite au Maghreb et en Belgique. Il s'agit d'un mélange entre le R'N'B français et le raï maghrébin.

médiatique et institutionnelle aujourd'hui tels que Mousta Largo, Ben Hamidou, Sam Touzani, Mohamed Ouachen ou Ismael Saidi, pour ne citer que ceux-là. Ils sont aujourd'hui pleinement reconnus comme faisant partie du paysage artistique belge.

On assiste donc à une réelle contribution des Belgo-Marocains à la redéfinition constante et permanente d'une culture bruxelloise et belge. En 2014, le Bruxellois de l'année, élu par les lecteurs du Vlan était un humoriste d'origine marocaine, Abdel Scene d'Up.

- L'Espace Magh

Dans la foulée des commémorations des 40 ans de la présence marocaine en Belgique, un « Centre Culturel Communautaire et Maghrébin » a été créé en 2004. Les membres fondateurs sont des figures du monde politique et culturel, tous d'origine marocaine. Certains d'entre eux ont d'ailleurs été investis dans Jeunesse Maghrébine, l'association dont on a évoqué l'influence dans les dynamiques culturelles des Belgo-Marocains durant les années 1990. Pour la première fois, un centre culturel est entièrement consacré à la culture maghrébine alors que cela existait déjà pour la communauté italienne depuis les années 1970 (Centre d'Action Sociale Italien, CASI-UO) ou espagnole (Centre espagnol de formation et d'action, CEFA-UO).

4. La participation politique des Belgo-Marocains

L'absence de participation politique des premiers immigrés

Lorsque les immigrés marocains étaient venus pour travailler en Belgique dans les années 1960 et 1970, leurs perspectives étaient principalement d'ordre économique. L'objectif était de travailler pour accumuler des ressources financières suffisantes et retourner au pays d'origine pour y vivre dans de meilleures conditions avec leurs proches. La dimension politique, que ce soit par l'acquisition de la nationalité belge ou par la participation politique, n'était pas dès lors prioritaire chez les pionniers de l'immigration marocaine.

De 1964 à 1974, on peut surtout parler de prémices de l'engagement politique à travers le militantisme pour le pays d'origine. Durant cette première phase de l'immigration, les travailleurs marocains se trouvaient en effet dans une position de transition qui les a conduits à ne pas développer de véritables activités politiques, comme si l'engagement politique de ces individus était mis entre parenthèses le temps de l'adaptation au pays d'accueil.

Une politisation timide par la mobilisation étudiante

Cette posture n'a pas empêché certains d'entre eux à participer au Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés (CCCI), dont la première assemblée date de 1968 (en 1971 à Bruxelles)[13]. Ces conseils avaient pour objectif d'impliquer les immigrés dans la vie de la cité, notamment en leur accordant un pouvoir consultatif sur les questions qui les concernaient au niveau local. Mais ces

[13] Lambert P.-Y., « Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique » dans *Migrations Société*, vol. 13, n°73, janvier-février 2001

premières expériences politiques ont été un échec malgré les bonnes intentions qui les firent naître.

Pourtant, parmi ces premiers immigrés marocains, une poignée d'étudiants militants était venue pour parachever leurs études et/ou pour fuir les répressions menées durant les « années de plomb » au Maroc. Ces immigrés étaient davantage politisés et avaient fui le Maroc du fait de leur activisme comme opposant politique durant leurs études au lycée ou à l'université. Ces étudiants vont jouer un rôle majeur dans la politisation des immigrés marocains. En effet, ils se sont constitués assez rapidement en collectif et ils furent à l'initiative des premières associations marocaines en Belgique. Parmi ces groupes, l'Union Nationale des Etudiants Marocains (UNEM) a mobilisé principalement des étudiants mais aussi d'autres publics. Mais c'est surtout le Regroupement Démocratique Marocain (RDM), qui a joué un rôle majeur dans la politisation des immigrés marocains, à travers l'un de ses principaux leaders, Mohamed El Baroudi, personnage central et pionnier, comme indiqué plus haut, dans la structuration communautaire des Marocains de Belgique.

Les débats autour de l'engagement politique ici ou là-bas

Le Regroupement Démocratique Marocain (RDM) créé en 1974, et que nous avons déjà présenté plus haut, sera actif jusqu'en 1983. A côté de son rôle dans l'animation culturelle, il va jouer un rôle essentiel dans la prise de conscience politique. Ceci dit, les activités du RDM étaient principalement imprégnées de l'idée du retour au pays d'origine et les activités politiques étaient principalement orientées vers le Maroc. Ce n'est que plus tard que les activités de cette association s'inscriront dans la promotion de la citoyenneté et de la participation politique en Belgique. L'influence du RDM a dépassé l'espace bruxellois étant donné que des antennes avaient été créées sur le territoire wallon (Charleroi et Liège) ainsi qu'en Flandre (Anvers) avec plus ou moins de succès.

Comme le mentionne Bentaleb (2007), le décalage entre la première et la seconde génération issues de l'immigration marocaine est de plus en plus important, notamment à la fin des années 1970. Cette distance culturelle s'explique notamment par le fait que les militants de la première génération n'ont pas saisi les nouvelles réalités et les transformations identitaires et culturelles des jeunes issus de la seconde génération. Les tensions ont commencé à apparaître dès le milieu des années 1970 autour des questions culturelles et identitaires. D'ailleurs à titre illustratif comme le souligne son compagnon de route, Aziz Mkichri (2007), Mohamed El Baroudi, figure centrale de cette génération, était opposé à la participation des immigrés marocains à la vie politique belge car ce dernier craignait qu'ils perdent de vue les enjeux politiques du pays d'origine, le Maroc. Mais avec le temps, plusieurs années plus tard, il modifie cette prise de position pour encourager la participation électorale en Belgique.

L'élan d'une jeune génération vers une nouvelle identité

À la même époque, des associations telles qu'Ahl El Hijra et Hajitkoum ont été créées dans la foulée de l'émergence des jeunes de la seconde génération, vers le milieu des années 1970. « *Ceux-ci revendiquent le droit à l'expression de leur identité culturelle et privilégient la prise en compte des problématiques pos*ées

aux Marocains et à leurs enfants dans le cadre de l'immigration ». C'est dans ce cadre que se développent les premières véritables mobilisations politiques des jeunes d'origine marocaine, notamment dans le quartier nord de Bruxelles, dans le contexte de transformation de ce lieu en un quartier d'affaires et de bureaux (Martens, 2009) avec comme conséquence de nombreuses expulsions et d'expropriations.

Pourtant, jusqu'au début des années 1980, les divergences de vision dans le sentiment d'appartenance au pays d'origine et au pays de résidence existaient toujours parmi les jeunes de la deuxième génération. Des questions se posaient et les réponses multiples se sont avérées déterminantes pour l'avenir de l'engagement politique des Belgo-Marocains.

- De 1984 à 1994 : l'affirmation de la citoyenneté et de la naturalisation belge

L'année 1984 marque un tournant avec un changement législatif important qui aura un impact sur la vie des Marocains. La loi relative au Code de la nationalité est votée. Elle assouplit pour une première fois l'acquisition de la nationalité belge. Toutefois, c'est surtout le changement de loi en 1991 qui a le plus grand impact sur l'immigration marocaine. Les chiffres de l'époque indiquent que les Marocains constituent le premier groupe étranger à demander la nationalité belge. Une initiative assez marquante de la fin des années 1970, aboutit à la création du collectif « Objectif 82 » qui réunit une soixantaine d'associations en faveur du droit de vote des étrangers, pour les élections communales de 1982. Cette plateforme a constitué un tournant car les jeunes Marocains se sont inscrits de plus en plus dans la revendication citoyenne et participative dans leur pays, la Belgique, avec comme effet un délitement de plus en plus important vis-à-vis de leur pays d'origine, le Maroc.

À la fin des années 1980, un mouvement dénommé « Belgique Plus » se crée dans le prolongement de « Objectif 82 ». Son but est de sensibiliser les partis politiques à intégrer des candidats d'origine étrangère dans la vie politique sur les listes électorales. L'objectif du droit de vote des étrangers n'est pas atteint par ces collectifs étant donné qu'il ne le sera que… 22 ans plus tard, en 2004.

- De 1994 à aujourd'hui : vers la normalisation des élus politiques d'origine marocaine

Le taux important de naturalisation a des conséquences significatives sur le changement sociologique de l'électorat, particulièrement à Bruxelles et donc aussi sur la transformation des élites politiques. Dès les élections communales de 1988, apparaît une série de candidats et d'élus d'origine marocaine. En effet, les premiers élus d'origine marocaine, Aziz Cherkaoui (CVP) à Roulers et Fatima Bali (Agalev) à Anvers[14], ont obtenu un siège en Flandre, en 1988, comme conseillers communaux. Lors des mêmes élections, en Wallonie, Abdennacer Talha (Ecolo) devient le premier conseiller communal d'origine marocaine, à Fléron[15]. À Bruxelles, le premier élu bruxellois d'origine marocaine est Aziz Ben Othmane, en tant que conseiller provincial Ecolo du Brabant et tête de liste dans le canton d'Ixelles. Les élections de 1994 ont vu émerger ainsi des premiers

[14] http://suffrage-universel.be/be/beel95vl.htm
[15] http://suffrage-universel.be/be/beel95w.htm

conseillers communaux à Bruxelles et en Flandre mais aussi le premier échevin[16] d'origine marocaine, Aziz Cherkaoui[17] (CVP), qui avait déjà été élu en 1988. Les élections communales de 2000 ont constitué un véritable boom électoral dans la représentation politique des personnes d'origine marocaine, avec la nomination des trois premières échevines d'origine marocaine à Bruxelles. Mais c'est aux élections régionales de 2004, qu'on assiste à une configuration inédite des sièges attribués aux élus d'origine marocaine au sein du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec près de 20% de représentation dans l'assemblée parlementaire (Zibouh, 2010). La même année, on note aussi la nomination de la première ministre d'origine marocaine en Belgique francophone, Fadila Laanan, dont le portefeuille ministériel a été reconduit en 2009. Après les élections communales de 2012, le premier bourgmestre (maire) d'origine marocaine a été désigné, Nadia Sminate, paradoxalement par un parti séparatiste flamand (NV-A) et elle siègera dès 2015.

- *Après la politique, une normalisation civile ?*

En conclusion, ces dernières années ont vu l'émergence d'une élite politique originaire de la communauté marocaine, présente dans les différents niveaux de pouvoirs mais aussi dans des postes à responsabilité[23] à l'intérieur des principales formations politiques de notre pays. De façon rétrospective, plus de cinquante ans après l'accord bilatéral qui officialisait l'immigration marocaine en Belgique, les enfants et petits-enfants issus de la communauté marocaine ont concrétisé des acquis dans l'exercice de leur citoyenneté et dans leur implication politique dans nos assemblées démocratiques. Certes, les défis restent nombreux et la stigmatisation de cette communauté ethnoculturelle reste présente dans beaucoup de secteurs tels que l'enseignement, l'emploi, le logement mais aussi les loisirs. Au-delà de ces enjeux de reconnaissance et de participation, il est nécessaire de normaliser cette présence et de faire en sorte que ces citoyens d'origine marocaine soient considérés aujourd'hui en tant que Belge à part entière… par une meilleure connaissance de leur parcours historique qui s'enracine dans notre patrimoine, celle de la construction de notre Belgique d'aujourd'hui et de demain.

Conclusion

La population belgo-marocaine a plus que doublé en l'espace de 20 ans (Schoonvaere, 2014), elle est composée de près d'un demi-million de résidents en Belgique, que ce soit ceux qui ont gardé la nationalité marocaine ou ceux qui sont naturalisés belges, ces derniers étant majoritaires au sein de cette population. Plus de 80% des Belgo-Marocains sont en effet devenus Belges et contribuent pleinement à l'essor économique, social, politique et culturel de la Belgique.

Récemment, la communauté belgo-marocaine a fait l'objet d'allusions explicites de la part d'hommes politiques belges comme le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Théo Francken, qui doute de la valeur ajoutée des Marocains ou encore le président du parti de la NV-A[18] (qui siège au gouvernement), Bart de Wever,

[16] La fonction d'échevin en Belgique est similaire à celle de maire-adjoint.

[17] http://suffrage-universel.be/wiki/index.php/Échevin(e)s_belges_d'origine_non-européenne

[18] La NV-A (Nieuw-Vlaamse Alliantie/Nouvelle Alliance flamande) est un parti de droite libérale flamand qui avait des velléités séparatistes en plaidant pour l'indépendance de la

qui fustige les Berbères de fermeture en les accusant de pencher plus facilement vers le salafisme et le radicalisme religieux. Il y a aussi les terribles attentats de Paris en novembre 2015 et à Bruxelles en mars 2016 qui ont porté beaucoup de torts à l'ensemble de la communauté belgo-marocaine avec pour conséquence une augmentation des discriminations et de la stigmatisation.

Au-delà de ces polémiques, les Belgo-Marocains s'investissent et contribuent au développement de leur pays que ce soit sur le plan économique, politique, social, académique, culturel, etc. Des ministres, des députés, des entrepreneurs, des acteurs associatifs, des sportifs de haut niveau, des artistes,… d'origine marocaine constituent aujourd'hui des symboles forts de la contribution de cette communauté dans ce plat pays. Depuis plusieurs années, une cérémonie est d'ailleurs organisée au niveau national, les Diwan Awards, qui vise justement à mettre en lumière ces talents belgo-marocains dans différentes disciplines. La Coupe du Monde de 2018 en Russie a aussi montré des joueurs d'origine marocaine de l'équipe nationale de Belgique (Merouane Fellaini et Nacer Chadli) qui a illustré cette contribution des Belgo-Marocains au succès des Belges, qualifiés à la troisième place de cette édition en Russie. On a vu de nombreux supporters d'origine marocaine brandir les drapeaux tant marocains que belges sous leurs fenêtres… Tout un symbole de ces doubles identités portées avec fierté.

Il y a encore tant de choses à écrire sur les enjeux liés à cette communauté qui connaît une dynamique extraordinaire et qui constitue pleinement une valeur ajoutée à leur pays d'adoption.

Bibliographie

Attar S., (2003), « Les Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales », dans *Marocains de l'extérieur*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Organisation Internationale pour les Migrations, pp.91-122.

Azzouzi K., (2002), *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60. Cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.

Bare D., (1994), *Contribution à l'histoire de l'immigration dans l'entre-deux-guerres : la main- d'œuvre nord-africaine dans les charbonnages (1920-1940)*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.

Belguendouz A., (2009), *Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. Une nouvelle institution en débat*, CARIM, rapport de recherche.

Ben Abbou K., (2009), *L'implantation, la localisation et les mutations sociales de l'immigration marocaine à Molenbeek-Saint-Jean de 1964-1974*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.

Ben Mohamed N., (2006), *Femmes d'origine étrangère dans l'espace public Dirigeantes d'associations et élues politiques à Bruxelles*, Bruxelles, Academia Bruylant (coll. Cahiers Migrations 36).

Bentaleb M., (2007), « L'organisation des travailleurs immigrés marocains en Belgique : des hommes dans leur siècle », in *Les Cahiers du Fil Rouge*, n°7 et 8, CFS, pp.26-35

Berriane M., Aderghal M. (2008), État de la recherche sur les migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc, Country Paper : Morocco, préparé pour le programme « Perspective Africaines sur la Mobilité Humaine », Equipe de Recherche sur la Région

Flandre mais qui aujourd'hui s'inscrit plutôt dans le confédéralisme de la Belgique.

et la Régionalisation (E3R), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Université Mohammed V, Agdal, Maroc.

Berriane M., de Haas H. & Natter K. (2015), Revisiting Moroccan Migrations, The Journal of North African Studies Vol. 20, Iss. 4, 2015.

Bouras F., (1986), « Radios locales : la voix du plus fort », dans *Tribune Immigrée*, 18, Avril, 26-28.

Bousetta H & Martiniello M, (2003), Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational *Hommes et Migrations*, N°1245 (mars-avril), 94-106

Bousetta H., (2001), *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case-study of Moroccans in four European cities*, Thèse de doctorat inédite en Sciences sociales, Brussel/Utrecht, Katholieke Universiteit Brussel/Universiteit Utrecht.

_____ (2004), « Citoyenneté et participation politique : l'exemple des belges d'origine marocaine », in *Collectif Migrations et Citoyenneté*, Publications de l'Association Marocaine d'études et de Recherches sur les Migrations, Rabat.

Bousetta H.. et Martiniello M., (2003), « les Marocains en Belgique : du travailleurs immigré au citoyen transnational », dans *Hommes et migrations*, pp. 1242 et pp. 94-116.

Castercker F., Rea A., (2012), Migrer pour un diplôme. Les étudiants ressortissants de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieur belge, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.

Claude F., Fargaoui A., (1998), « La fréquence, arabe », dans *Agenda Interculturel*, n°62, mars 1998, pp.6-7.

Conseil Consultatif des Marocains à l'Etranger, (2009), Enquête auprès de la population marocaine résidant en Europe (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), Rabat, disponible en ligne sur : https://www.ccme.org.ma/images/activites/fr/2009/07/CCME-BVA-Presentation_Belgique.pdf

Costanzo J., Zibouh F., (2013), « Mobilization strategies of individual and institutional actors in Brussels' artistic and cultural scenes », in M. Martiniello (Ed.), Special Issue: Artistic separation vs mixing in European multicultural cities, Identities: Global Studies in Culture and Power, August 2013.

De Villers J., (2005), « Entre injonctions contradictoires et bricolages identitaires : quelles identifications pour les descendants d'immigrés marocains en Belgique ? » dans Lien social et Politiques, n°53, 2005, pp. 15-27.

De Villers J., (2011), *Arrête de me dire que je suis marocain ! : Une émancipation difficile*, Bruxelles, Edition Libre de Bruxelles.

El Asri F., (2009), « L'expression musicale de musulmans européens. Création de sonorité et normativité religieuse », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales* (REMI), volume 25, n°2, pp. 35-50.

Fassin D., Fassin, E. (sous la dir.), (2006) De la question sociale à la question raciale !? Représenter la société française !», Paris, La Découverte.

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, Rapport annuel sur les opérations de l'exercice 2012, Rapport présenté à l'Assemblée générale, Bruxelles, 2013.

Frennet-de Keyser A, (2003), La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique, in *CRISP Courrier hebdomadaire,* novembre 2003, n°1803

Frennet-De Keyser A., (2004), "L'immigration marocaine en Belgique", dans MORELLI A., *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur livres, pp. 329-354.

Frennet-De Keyser A., (2011), *Histoire du Regroupement Démocratique Marocain*, Bruxelles, Carhima asbl.

Gaudier J.-P., Hermans P., (1991), *Des Belges marocains. Parler à l'immigré/Parler de l'immigré*, Bruxelles, De Boeck Université.

Heine A., Licata L., (2009), Quand les immigrés deviennent des 'zmagri' et les habitants du pays d'origine des 'bledards' : Étude des stéréotypes dans des discussions Internet entre Marocains résidant au Maroc et Marocains résidant à l'étranger, Le discours et la langue, 1-1, pp. 25-38.

Heine A., Licata L., Azzi A., (2007), « Pourquoi devrais-je être plus Marocaine à Bruxelles que mes cousines à Tanger? » : l'influence des contacts avec le pays d'origine sur l'(les) identité(s) des enfants d'immigrés, Diversité urbaine, Volume 7, numéro 2, automne 2007, p. 61-78Hermia J.-P., Sierens A., (2017), *Belges et étrangers en Région bruxelloise, de la naissance à aujourd'hui*, Bruxelles, IBSA, août 2017.

Jacobs D., Bousetta H., Rea A., Martiniello M., Swyngedouw M., (2006), *Qui sont les candidats aux élections bruxelloises ? Le profil des candidats à l'élection au parlement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 Juin 2004*, Bruxelles, Academia Bruylant, collection Cahiers Migrations.

Jacobs D., Swyngedouw M., (2005), «La participation politique des Belges d'origine marocaine à Bruxelles et en Belgique : un bref aperçu», pp.119-128 dans Bousetta, H., Gsir, S. & Martiniello, M. (eds) *Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne. Regards croisés*, Bilbao, Université de Deusto & HumanitarianNet.

Jacobs D., Danhier J., (2017), Aller au-delà de la ségrégation scolaire, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Jacques C., (2011), *L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif*, Bruxelles, Carhima asbl.

Khiti-Benhachem A., Taghian M., (2006), « Une expérience de la RTBF », dans *Agenda Interculturel*, N° 239-240, Janvier- Février 2006.

Lambert P.-Y., (2001), « Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique » dans *Migrations Société*, vol. 13, n°73, janvier-février 2001.

Lapiower A., (1997), *Total Respect. La génération hip-hop en Belgique*, Bruxelles, EVO.

Lazaar M., (2007), « Les Marocains de Belgique », dans *Marocains de l'Extérieur 2007*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.

Le Soir, (2014), *Les immigrés marocains sont plus entrepreneurs que les Belges*, 16 février 2014.

Loriaux F., (2004), *L'immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, Bruxelles, CARHOP, [consultable sur www.carhop.be/art04.pdf].

Maalouf A., (1998), *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.

Mahieu R., (2013), « Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique » dans *Marocains de l'Extérieur 2013*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, pp. 219-262.

Martens A., (2009), « Dix ans d'expropriations et d'expulsions au Quartier Nord à Bruxelles (1965-1975) : quels héritages aujourd'hui?», in *Brussels Studies*, N° 29, 5 octobre 2009, www.brusselsstudies.be

Martin E., (2011), *Les premiers Maghrébins en Belgique. Etude de l'immigration maghrébine à Châtelineau de 1920 à 1932*, Mémoire inédit en Sciences politiques et sociales (finalité démographie), Louvain-la-Neuve, UCL.

Martininello M., (1998), « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée », in Revue Européenne des Migrations Internationales, vol.14 (2).

Medhoune A., Lausberg S., Martiniello M., Rea A., (2015), *L'immigration marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Bruxelles, Éditions Couleur Livres.

Mkichri A., (2007), «Le Maroc, l'exil : Mohamed El Baroudi, l'incorruptible », in *Les Cahiers du fil Rouge*, n°7 et 8, CFS.

Monitoring socio-économique, (2017), *Marché du travail et origine*, Bruxelles, UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Myria – Centre Fédéral Migration, (2018), *La migration en chiffres et en droits. Droit de vivre en famille sous pression*, Rapport annuel, Bruxelles.

OIM, (2015), État de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes: de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité, Genève, Organisation Internationale pour les Migrations.

Ouali N., (2004), « Le mouvement associatif marocain de Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, p.310.

_____ (2007), « Les immigrées sur le marché du travail : un état des savoirs » in M. Martiniello, F. Dassetto, A. Rea (Eds.), *Immigration en Belgique francophone, l'état des savoirs*, Bruxelles, Academia Bruylant, pp. 269-284.

Oulad ben Taib H., (2013), *Pionnières de l'immigration marocaine dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean : Parcours de femmes de 1964 à 1974*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.

Saaf A, Sidi Hida B. & Aghbal A., (2009), *Belgo-Marocains des deux rives Une identité multiple en évolution Une identité multiple en évolution* Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Schoonvaere Q., (2014), *Belgique – Maroc, 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique,* Centre fédéral Migration, 2014

Service Public Fédéral Justice, (2016), Rapport annuel des établissements pénitentiaires, Bruxelles.

Si M'Hammed A., (1999), « Identités culturelles, expressions et organisations des associations », dans *Immigration, diversité culturelle et démocratie*, Bruxelles, Editions Luc Pire, pp.100-104.

Sierens S., (1991), « Les fonctions sociales et symboliques de l'islam chez les immigrés marocains », dans Gaudier J-P., Hermans P., *Des Belges marocains. Parler de l'immigré. Parler à l'immigré*, Bruxelles, De Boeck.

Targosz P., (1985), *L'accord de main-d'œuvre belgo-marocain ou la gestion inter-étatique d'un flux migratoire*, Mémoire inédit en Relations internationales, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

Torrekens C., Adam I., (2015), *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs, (auto)portrait de nos concitoyens*, Fondation Roi Baudouin.

Unia, (2012), *Baromètre de la Diversité – Emploi*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.

Unia, (2014), *Baromètre de la Diversité – Logement*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.

Unia, (2018), *Baromètre de la Diversité – Enseignement*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.

Waeyaert N., (2017), *Chiffres clés. Aperçu statistique de la Belgique*, Bruxelles, Direction Générale Statistique – Statistics Belgium, 2017

Zibouh F., (2010), *La participation politique des élus d'origine maghrébine. Elections régionales bruxelloises et stratégies électorales*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.

Zibouh F., (2015), « De nouveaux acteurs culturels à la conquête du public », dans Medhoune A., Lausberg S., Martiniello M., Rea A. (dir.), *L'immigration marocaine en Belgique. Mémoires et destinées*, Bruxelles, Couleurs Livres

Zickgraf C., (2013), *Migration, Transnationalism and Development: The Belgian Moroccan Transnational Household*, en ligne sur : http://static.sdu.dk/mediafiles/Files/Om_SDU/Institutter/ISK/SoPraCon/EDMIDI%20student%20presentations/CarolineZickgraf.pdf

Chapitre 14
Les Marocains d'Espagne
Enracinement et mobilité

Mohammed Khaldi

Introduction

L'effectif des Marocains d'Espagne de l'après crise de 2008, dépasse le million, soit 20% des Marocains du Monde. Jeune à ses débuts, cette communauté esquisse un début de rééquilibrage démographique durant les années 2000. Enregistrant une certaine baisse dans les arrivées, elle tend à se stabiliser d'avantage, se féminise de plus en plus, continue à acquérir la nationalité espagnole et connait même un début de vieillissement. Des aspects dont ce chapitre traite sur la base des dernières données statistiques officielles produites en Espagne.

Par ailleurs, la crise économique et ses conséquences n'ont rien changé à la place qu'occupaient les Marocains en tête de liste des travailleurs immigrés déclarés actifs occupés à la sécurité sociale. S'adaptant à un marché d'emploi instable, les travailleurs marocains sont désormais plus nombreux dans les services que dans le bâtiment et la construction et plusieurs d'entre eux ont tenté l'aventure du travail autonome. A l'école, les élèves occupent, comme jadis, la première place parmi les écoliers étrangers en effectifs, avec néanmoins une situation préoccupante en termes de réussite scolaire. Décrochage scolaire et de moins en moins d'étudiants marocains dans les universités sont les nouvelles évolutions durant les dix dernières années. D'autres aspects sont abordés dans cette actualisation de la situation des Marocains en Espagne : chômage, féminisation, mariages mixtes, acquisition de la nationalité espagnole, mouvement naturel et aspects territoriaux de la présence marocaine, les détenus et la vie associative.

Pour se faire, nous avons utilisé principalement les données statistiques officielles produites par les institutions publiques espagnoles compétentes : Ministère du Travail et des Affaires sociales, Ministère de le Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Education, de la Culture et des Sports, Observatoire Permanent de l'immigration-OPI, Institut National de la Statistiques-INE. Avec le souci d'une mise à jour des synthèses successives contenues dans cette série « Marocains de l'extérieur », nous ne reviendrons pas sur l'histoire, bien que récente, de cette migration marocaine vers l'Espagne ainsi que sur les politiques et conventions signées dans ce sens, en renvoyant aux précédentes éditions (Antonio Izquierdo Escribano, 2003 ; Mohammed Khaldi, 2003, 2008 et 2014).

1. Les Marocains d'Espagne : Une communauté qui continue à se stabiliser

L'immigration marocaine en Espagne, bien qu'étant relativement récente, comparée aux flux qui se sont dirigés, il y a bien longtemps, vers les autres pays européens, a derrière elle assez d'années pour commencer à donner des

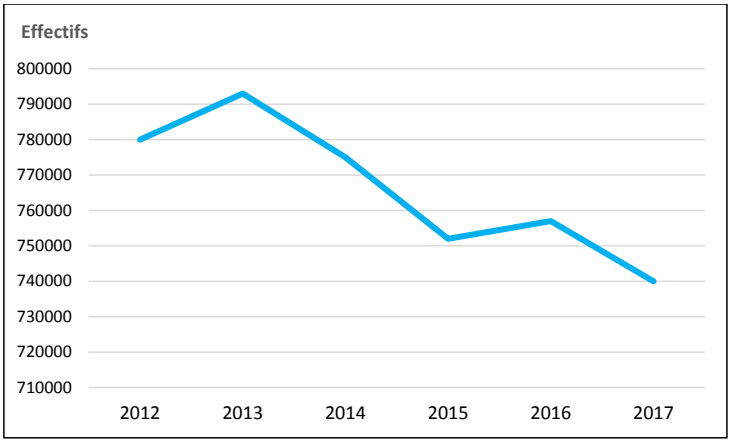
signes de stabilisation. Baisse apparente des effectifs, mais hausse des effectifs des naturalisés, équilibrage démographique accompagné d'une esquisse de vieillissement, scolarisation, densification du tissu associatif, sont autant d'indicateurs qui révèlent cette stabilisation. Ce sont ces paramètres qui feront l'objet de cette première partie.

Baisse des effectifs globaux et hausse des Marocains communautaires

La communauté Marocaine d'Espagne est composée de citoyens marocains titulaires d'un titre de séjour en cours de validité en Régime Général ou Communautaire et d'Espagnols d'origine marocaine appelés les hispano-marocains. Leur nombre total avoisine le million, soit 15 % de la population étrangère vivant en Espagne et 2 % de la population totale espagnole. Ils constituent la deuxième communauté marocaine d'Europe et 20% des Marocains du Monde.

Plus de 25 % de cette communauté ont été naturalisés. Signes de la stabilisation de cette population, 27% sont nés en Espagne, 1/4 sont encore sur les bancs des écoles et 150.000 environ ont moins de dix ans d'âge. Les personnes âgées de plus de 70 ans sont à peine quelques 8.106 dont 321sont nés durant les années vingt du siècle dernier et comptent plus de 90 ans. La femme est presque égale à l'homme en nombre avec 42 % du total. Il est une catégorie de Marocains dont le nombre enregistre une chute soutenue, incompréhensible et paradoxale à bien des égards. Il s'agit des étudiants universitaires. Ils étaient plus de 3.000 au début du siècle ; aujourd'hui ils sont à peine la moitié.

Figure 1 : Evolution des effectifs des Marocains selon les données de l'INE - (2012-2017)



Source: Población extranjera por Nacionalidad, sexo y año; INE. Elaboration : OCMRE

La croissance exponentielle des résidents marocains en Espagne qui a fait couler beaucoup d'encre dans le passé, fait désormais partie de l'histoire. Aujourd'hui, la situation s'est inversée puisque durant la décennie en cours, le nombre des Marocains titulaires d'un titre de séjours en cours de validité est passé d'environ

800.000 en 2012 à 760.000 en 2017, soit une baisse moyenne de 5000 personnes par an, avec une chute en 2013-2014 de moins14.445[1]. Le coup d'envoi de cette baisse fut l'année 2012, après une hausse importante de 20.146 entre 2011 et 2012, suivie immédiatement d'une baisse qui s'est continuée depuis : - 5078 en 2012/2013, - 14.445 l'année d'après, etc.

Les données de l'Institut National de la Statistique-INE relatives à l'ensemble des Marocains, abstraction faite de leur situation de séjours, affichent la même tendance à la baisse : -38.893 entre 2012 et 2017, soit 3,3% de l'ensemble des étrangers[2] (Figure 1).

Cette situation ne concerne pas uniquement les Marocains et touche l'ensemble des étrangers extracommunautaires : Entre 2012 et juin 2017 leur nombre a diminué de -264.877 passant de 2.349.018 à 2.084.141. 11 % sont de nationalité marocaine[3]. Il n'est pas anodin de savoir que la courbe descendante des effectifs des immigrés en Espagne concerne uniquement les étrangers extracommunautaires, Marocains compris, mais pas tous. Les Marocains Résidant sous le Régime Communautaire, entendre les membres de famille d'un communautaire, connaissent un destin différent puisque leur nombre progresse d'environ 2.000 par an : 32.971 en 2012, 44.823 en 2017. Leur part sur l'ensemble des Résidants Marocains progresse en conséquence : 4 % et 6 %, respectivement.

Tableau 1 : Evolution des effectifs des Résidant Marocains selon le Régime de résidence (2012-2017)

Variation interannuelle	Régime Général	Régime Communautaire	Total
2011-2012	17.316	2.830	20.146
2012-2013	-6.845	1.767	-5.078
2013-2014	-16.145	1.700	-14.445
2014-2015	-6.386	2.273	-4.113
2015-2016	-7.991	1.368	-6.623
2016-2017(juin)	-4.041	4.744	703
Variation 2012-2017	**-41.408**	**11.852**	**-29.556**

Source: Residentes en España; OPI. Elaboration : OCMRE

On constate ainsi que le nombre des extracommunautaires sous Régime Général de séjours indique une baisse (-264.877), au moment où celui des ressortissants communautaires et proches augmente (+425.398) enregistrant une progression annuelle de +70.900 dont 3 % reviennent aux Marocains. La baisse des effectifs des Marocains sous Régime Général n'a pas affecté pour autant leur poids dans le total des étrangers extracommunautaires. Ils représentent encore en 2017, la première communauté extracommunautaire dans ce pays mais n'occupent plus la première place sur l'ensemble des étrangers comme ce fut le cas par le passé.

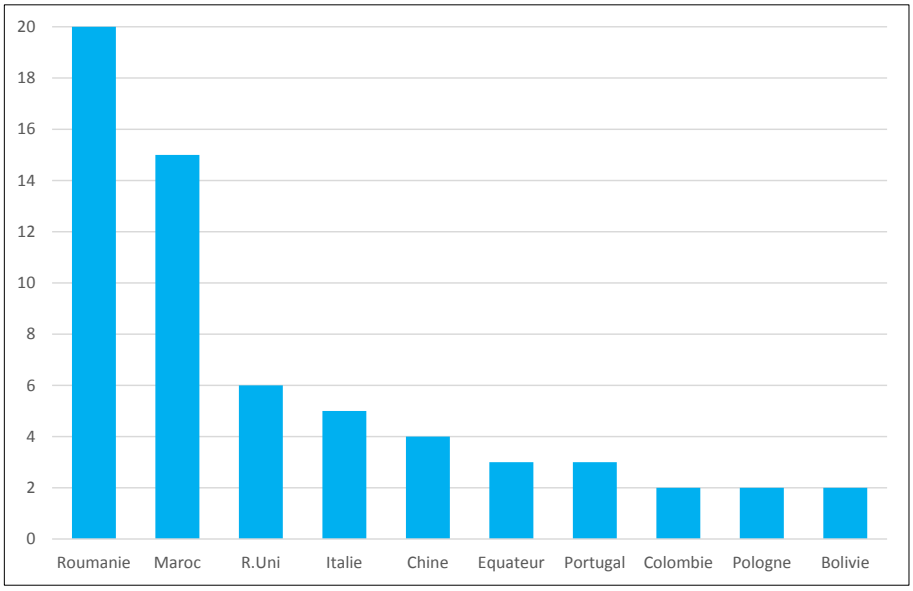
[1] Voir plus loin le point relatif aux Marocains naturalisés.

[2] Selon les chiffres de l'INE, entre 2012 et 2017, le nombre des étrangers en Espagne diminue de -116.3451personnes.

[3] Le nombre des résidents d'origine chinoise qui forment une des 10 principales communautés étrangères a connu une hausse de 31.278 personnes entre 2012-2017 soit 5213/an. Source : OPI.

Désormais ils se classent en deuxième position après les citoyens roumains dont les effectifs dépassent un million de résidants non naturalisés. Ces derniers constituent 20 % des étrangers d'Espagne, alors que les Marocains en forment 15 % et ce depuis 2015[4] (Figure 2).

Figure 2 : Top 10 des principaux pays d'origine des étrangers résidant en Espagne-2017 (%)



Source: Extranjeros Residentes en España; OPI. Elaboration : OCMRE

La part des Marocains sur l'ensemble des étrangers a certes diminué d'un point entre 2012 et 2017 (15,9 % à 14,8%), mais leur ratio sur les étrangers extracommunautaires, en revanche, a augmenté de 3 points passant de 33,6 % en 2012 à 36,5 % en 2017. Précisons que 75 % des résidents étrangers d'origine africaine en Espagne sont de nationalité marocaine en juin 2017.

La diminution des effectifs des Marocains traduit leur stabilité en tant que migrants de longue durée. Après plus d'un quart de siècle de leur présence en Espagne, on ne peut plus parler d'une migration récente : plus de 25 % ont été naturalisés et 27 % sont nés dans le pays. En plus, et c'est important de le souligner, neuf Marocains sur dix sont titulaires d'un titre de séjours de longue durée[5]. 84 % des étrangers extracommunautaires disposent de ce titre de séjours privilégié et les Marocains en représentent 38 %.

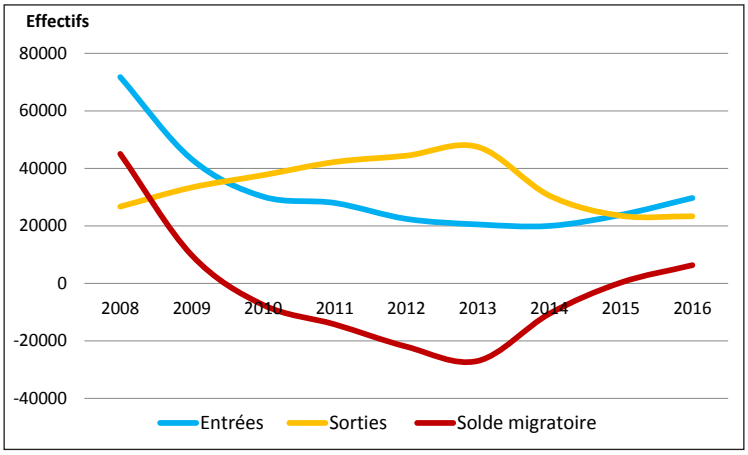
Il va sans dire que la stabilité appelle au regroupement familial qui reste la première voie d'immigration en Espagne : sur les 58.293 titres de séjour temporaire des Marocains en 2017, 46,7 % correspondent au regroupement familial.

[4] Entre 2012 et 2014, ils étaient 16% du total.

[5] Ce type de permis est accordé après au moins 6 ans de résidence légale et continue.

Cette stabilisation des Marocains s'est produite dans des circonstances difficiles marquées par une longue période de destruction de l'emploi qui a touché notamment des secteurs à forte concentration de la main d'œuvre marocaine. La résistance et l'adaptation à la nouvelle situation explique la nette baisse du solde migratoire annuel des Marocains entre 2008 et 2016. En effet, leurs flux migratoires commencent à afficher pour la première fois dans l'histoire de l'immigration marocaine dans ce pays un stock négatif à partir de l'année 2010 (Figure 3). Ceci expliquerait peut être l'absence de constitution de poches de Marocains en situation irrégulière durant cette période comme ce fût le cas par le passé[6].

Figure 3 : Flux migratoires des Marocains en Espagne (2008-2016)



Source : Estadisticas de Migraciones. INE. Elaboration : OCMRE

Esquisse de vieillissement et légère augmentation de la part des femmes

La population marocaine d'Espagne est jeune puisque la tranche d'âge de moins de 15 ans représente 25 % du total, alors que les plus de 64 ans d'âge ne représentent que 1,9 % (Tableau 2). Mais, même si leur taux de reproduction (2,7) est plus élevé que celui des Marocains des autres pays de résidence d'Europe, ceux d'Espagne comptent de plus en plus de personnes âgées dont des centenaires. En effet, à regarder de près, on décèle déjà un début de vieillissement, certes lent, mais perceptible de cette population marocaine. L'âge moyen est passé en 6 ans de 28,1 ans en 2012 à 30 ans en 2017.

Cette évolution se retrouve chez l'ensemble des étrangers non-communautaires puisque la moyenne d'âge des extracommunautaires indique une hausse de 2,4 années passant de 31,5 en 2012 à 34 en 2017. Et cette tendance à la hausse de la moyenne d'âge des Marocains se traduit par une baisse des effectifs chez les moins de 15 ans et par ricochet de leur part au sein des résidant Marocains. En

[6] En chiffres, 249.225 Marocains ont quitté l'Espagne et 174.644 y sont entrés entre 2010 et 2016, soit un solde migratoire négatif de moins 74.581.

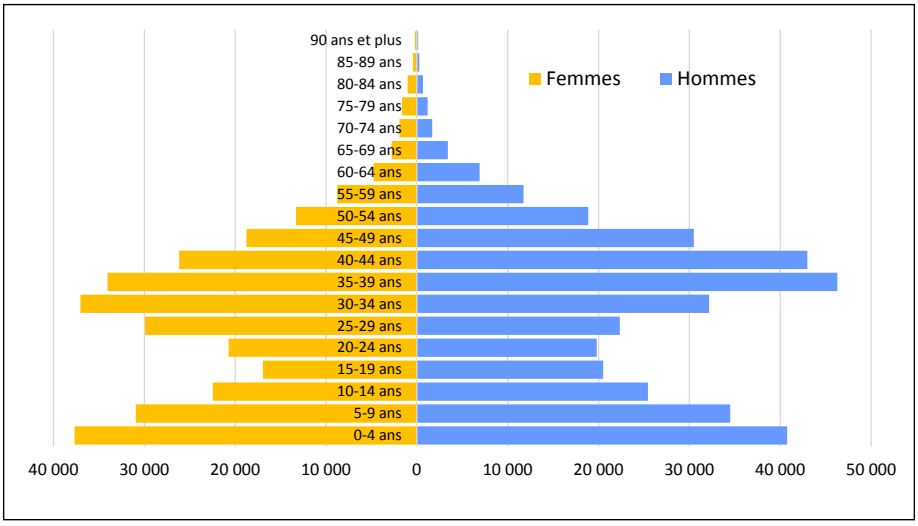
effet, les enfants de cette tranche d'âge constituaient 28 % des Marocains en 2012, alors qu'en 2017, ils sont 25 %.

Tableau 2 : Marocains par grands groupes d'âges : effectifs et % ; (2012-2017)

Tranches d'âge	2012	2017	variation 2012-2017	%- 2012	% - 2017
- 15 ans	210773	182175	-28598	28	25
15 à 64 ans	537893	519708	-18185	71	72
65 ans et plus	8621	13996	5375	1,1	1,9
Moyenne d'âge	28,1	30	-	-	-

Source : OPI. Elaboration : OCMRE

Figure 4 : Marocains par sexe et tranches d'âge (2017)



Source : INE. Elaboration : OCMRE

Durant la période étudiée, et contrairement aux autres groupes d'âge, le groupe d'âge des 65 ans et plus, est le seul à avoir renforcé ses effectifs : plus 5.375 entre 2012 et 2017 (soit +896/an). Ainsi, si la majorité de la population marocaine est constituée de jeunes, à l'évidence, le ratio de ces derniers est désormais en diminution : la tranche d'âge des 20-44 ans représente actuellement 47 % du total (2017) ; sans remonter loin dans le passé, en 2012 elle constituait 55 %. Cette population vit donc sa transition démographique qui, ajoutée aux naturalisations et aux naissances sur le sol espagnol, finira par reproduire l'expérience de la migration marocaine en France, Hollande, Belgique et Allemagne. Dans quelques années on aura plus de descendants d'immigrés marocains que d'immigrés marocains. Un scenario des plus plausibles d'autant plus que le vieillissement relatif de la population marocaine touche aussi bien les hommes que les femmes.

Parallèlement à ce vieillissement bien net, on note une légère croissance des effectifs des femmes qui représentent désormais 42 % du total des Marocains résidents titulaires d'un titre de séjour en cours de validité. L'équité genre tend à s'installer au sein de la communauté marocaine d'Espagne. En 2012, la proportion était de 40 %. Il est néanmoins des tranches d'âge où la proportion de la femme est supérieure à celle des hommes. Dans les groupes d'âge 20-34 ans et 70 ans et +, elle représente plus de 50 %.

Au niveau régional, la femme conserve son ratio observé au niveau national dans toutes les régions autonomes à l'exception de 4 régions où sa part sur l'ensemble des Marocains n'atteint pas le seuil des 40 %. Ce sont les Iles Canaries et la Cantabrie (36 %), Murcie (37 %) et le Pays Basque (35 %). En Catalogne et à Murcie elle est de 43 %.

Ces évolutions sont liées en partie au mouvement naturel de la population marocaine. Chaque année quelques 714 Marocains en moyenne décèdent en Espagne. Entre 2010 et juin 2017 sur 12.232 décès d'étrangers enregistrés en Espagne, 5.387 étaient de nationalité marocaine, soit 6 % du total .C'est une proportion des plus élevées au sein des étrangers en Espagne qu'on retrouve uniquement chez quatre communautés étrangères, toutes européennes. Chez les extracommunautaires, le ratio sur l'ensemble des décès étrangers qui ne dépasse pas 1,8 % est inférieur à celui observé chez les Marocains. Par le nombre de leurs défunts, les Marocains intègrent les groupes des pays de l'UE occupant en 2016 la troisième place des six principaux pays d'origine des étrangers décédés en Espagne aussi bien en effectifs qu'en ratio sur l'ensemble. Généralement les défunts des Marocains sont inhumés dans le pays d'origine, avec un coût moyen de 40.000 dirhams par dépouille transférée.

Si par le nombre des décès les Marocains occupent la troisième position après les ressortissants britanniques et allemands, il en va autrement des naissances. Ces dernières placent les mères marocaines en tête de liste (entre 27 et 29 % de toutes les naissances de mères étrangères) avec plus de 172.000 naissances de mères marocaines (et pas toujours de pères marocains) entre 2010 et juin 2017.

En 2016, dernière année dont on dispose de données complètes, les enfants nés de mères marocaines constituaient 29 % du total des naissances de mamans étrangères suivis des mères latino-américaines (23 %), des roumaines (14 %). C'est dire l'importance quantitative d'une deuxième génération née dans le pays d'immigration des ascendants[7] et des futurs hispano-marocains.

7 enfants de mères marocaines sur 10 naissent dans les cinq principales régions de résidence des Marocains en Espagne, la région catalane gardant sa suprématie sur les autres régions en la matière. Un enfant sur 4 de mère marocaine voit le jour dans cette région (26 %). 5% de mamans marocaines donnent naissance en dehors de l'Espagne, entendre le Maroc principalement.

[7] Cf. Las segundas generaciones de inmigrantes en la encrucijada internacional actual. Migraciones Internacionales. Revista del Ministerio de Empleo y Seguridad Social-120; Madrid 2016.

Appréciés sur l'ensemble des naissances étrangères on constate que les naissances de mères de nationalité marocaine sont majoritaires dans 7 régions autonomes ; elles y constituent plus de 30 %. Mais c'est à Murcie où leur ratio dépasse les 50 %.

En moyenne, 20% des enfants nés de mères marocaines ont un père d'une autre nationalité. Les espagnols en constituaient 18,7 % en 2016. Ils sont suivis de pères de nationalité algérienne, égyptienne et du Pakistan. Entre 2010 et 2016, sur un total de 162.307 enfants de mères marocaines enregistrés, 25.641 sont de père étranger dont 20.851 de père espagnol, soit 13 %, 85 % sont de père marocains et 4.790 d'autres nationalités.

La prédominance d'enfants des Marocaines nés de père espagnol s'explique par l'importance des mariages mixtes maroco-espagnols. En effet, 82 % des 9.520 couples mixtes impliquant une épouse de nationalité marocaine entre 2010 et juin 2017 sont célébrés avec un citoyen espagnol. Les Marocains d'Espagne non naturalisés, ont formé durant cette période pas moins de 22.884 couples mixtes dont 18.892 à des conjoints de nationalité espagnole, soit 82,5 % du total. Les hommes sont plus nombreux à se marier à des étrangers que les femmes : 13.364 et 9.520 respectivement.

Tableau 3 : Evolution du nombre des couples mixtes maroco-espagnols (2010-Juin2017)

Année	Epoux marocain	Epouse Marocaine	Total couples maroco-espagnols	Total couples mixtes des marocains
2010	1793	1147	2940	3656
2011	1621	1025	2646	3291
2012	1604	1104	2708	3313
2013	1478	993	2471	3013
2014	1316	971	2287	2752
2015	1282	937	2219	2613
2016	1334	1049	2383	2795
2017*	676	562	1238	1451
Total	**11104**	**7788**	**18892**	**22884**

**Jusqu'en juin*

Source : Movimiento natural de la población. Matrimonios de diferente sexo con al menos uno de los cónyuges extranjero por país de nacionalidad del esposo y país de nacionalidad de la esposa. INE. Madrid 2018. Elaboration : OCMRE

Un très fort mouvement de naturalisation

Les Marocains d'Espagne ont vu leurs effectifs des naturalisés augmenter au fil des années pour déboucher sur une nouvelle catégorie qui est celle des hispano-marocains. Ce sont ceux parmi les Marocains qui résident légalement en Espagne en tant que ressortissants marocains et qui, à un moment donné du parcours

migratoire, sollicitent et obtiennent la nationalité du pays de résidence, dont ils deviennent citoyens à part entière.

Environ 11.000 durant la décennie 1990, les Marocains naturalisés espagnoles sont aujourd'hui au moins quelques 220.000 (218.966), soit le ¼ de l'ensemble des Marocains d'Espagne en 2017 et 13,6 % des Marocains qui ont acquis la nationalité d'un pays membre de l'OCDE entre 1991 et 2016[8]. Leur nombre ne cesse d'augmenter. La méconnaissance de la langue, de la culture et de la politique du pays constitue un obstacle majeur pour un bon nombre de Marocains résidents de longue date en Espagne, notamment les femmes. En effet, passer un examen de Langue Niveau 2 et un test de « Connaissance constitutionnelle et socioculturelle de l'Espagne -CCSE», sont deux conditions obligatoires pour accéder à la nationalité espagnole, qui découragent[9]. N'empêche, ces hispano-marocains représentent aujourd'hui 15 % des étrangers naturalisés contre 12 % en 2011[10].

La population des Marocains naturalisés est une population jeune (85 % étaient âgés de moins de 45 ans au moment de l'acquisition de la nationalité), majoritairement masculine (plus de 52 % sont des hommes), et résidant de longue durée en Espagne. 47 % d'entre eux obtiennent la nationalité par Résidence légale et continue pendant au moins dix ans. Le mariage à un conjoint espagnol qui représentait 10 % en 2004 ne représente aujourd'hui que 5,9 % du total.

En 2016, le stock des Marocains naturalisés espagnols depuis 1991 était de 218.966, soit 15,3 % des étrangers naturalisés durant cette période. L'accroissement de leur nombre allait de pair avec celui des résidents marocains en situation légale, avec une moyenne de moins de 1.000 naturalisations par an durant les années 90 à plus de 10.000 par année durant la décennie en cours. Leur accroissement annuel moyen de 24,9 % est le double de celui des résidents marocains non naturalisés (11 %).

L'évolution de la demande sur les naturalisations par les Marocains d'Espagne est marquée par le pic de 2013. Cette année, 46.547 Marocains obtiennent la nationalité, soit quatre fois le nombre des naturalisés durant toute la décennie 1991-2000 et l'équivalent de 70,6 % des acquisitions des années 2001-2010. Autrement dit, 21,5 % des Hispano-marocains ont acquis la nationalité en 2013. Les trois années suivantes enregistrent des effectifs des naturalisations importants jamais atteints auparavant (30 % du total entre 1991 et 2016) mais restent loin du pic de 2013. Cette situation ne concerne pas uniquement les Marocains. En 2013,

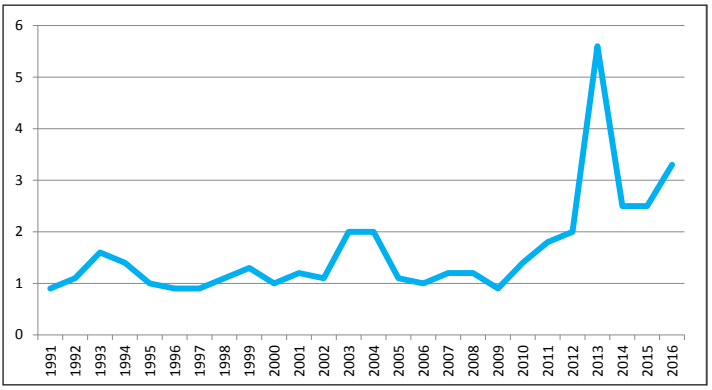
[8] 1,6 million de Marocains ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE entre 1991 et 2016. Voir : Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité. Démographie et population. Base de données sur les migrations internationales. OCDE. Stat, et Population et conditions sociales. Acquisition de nationalité par classe d'âge, sexe et nationalité précédente (migr_acq). Base de données. Eurostat.

[9] Cf. Foro para la integración social de los inmigrantes. Documentos aprobados. Dictámenes: Informe del foro para la integración social de los inmigrantes al proyecto de la orden ministerial sobre la tramitación de la dispensa de la realización de las pruebas para obtener los diplomas de español como lengua extranjera (dele), así como de conocimientos constitucionales y socioculturales de España (ccse) diseñadas y administradas por el instituto cervantes en el procedimiento de obtención de la nacionalidad española por residencia. Aprobado por Delegación del Pleno celebrado en su reunión del 10 de octubre de 2017.

[10] En 2003, les hispano-marocains représentaient 25% de l'ensemble des étrangers naturalisés espagnols.

l'Espagne accorde la nationalité à 261.295 étrangers, 18,6 % de l'ensemble des naturalisations accordées entre 1991 et 2016.

Figure 5 : Part des Marocains naturalisés dans le total des Résidants Marocains (1991-2016) (%)



Source : OPI. Elaboration : OCMRE

Des essais d'explication ont lié cette forte demande sur la nationalité espagnole à la crise économique qui a touché l'Espagne depuis 2008, le recours massif à la nationalité aurait été selon cette explication une réponse des immigrés aux conséquences de cette crise ou l'expression d'une volonté d'intégration. En fait, le pic de 2013 est dû à une décision politique et technique de l'exécutif espagnol, suite à la mise en place par le Département de la Justice en 2012, du « Plan intensif du traitement des dossiers de la nationalité »[11], avec sa composante technique, le GEN « Gestion des Dossiers de la Nationalité »[12] qui fait la fierté du gouvernement central. Grace à ce Plan de modernisation, l'administration compétente qui avait accumulé plus de 465.000 dossiers (soit l'équivalent de deux ans et demi de retard), a pu octroyer la nationalité à plus de 400.000 postulants, soit l'équivalent de 45 % des naturalisations accordées en 23 ans (897.413 entre 1991 et 2012). 50,4 % des Hispano-marocains et 36,9 % des étrangers naturalisés obtiennent le titre de la nationalité espagnole après la mise en place du plan PIN.

La majorité des Marocains obtiennent la nationalité espagnole par voie de résidence. La durée de séjour en situation légale et continue exigée des Marocains est de dix ans[13]. Mais il y a aussi de plus en plus d'hispano-marocains qui sont nés en Espagne. En 2013, ils représentaient 45,7 % des Marocains naturalisés et 60,1 % des étrangers naturalisés la même année. La voie du mariage, jadis importante (9 % en 2012) ne représente en 2013 que 5,9 % du total. Le schéma ne change pas dans le cas des étrangers naturalisés. Résidence, naissance et mariage sont, dans cet ordre, les principaux modes d'acquisition mais dans des

[11] Plan intensivo de tramitación de nacionalidad-PIN

[12] « Gestión de Expedientes de Nacionalidad »

[13] Deux années seulement pour les sépharades, les Portugais, les Hispano-américains et les ressortissants de la Guinée-Équatoriale ; cinq ans pour les réfugiés.

proportions différentes : 77,8 % et 13,3 % l'ont acquise par résidence et naissance respectivement et 8,6% par mariage.

Quatre Marocains sur dix naturalisés entre 2011 et 2015 sont de sexe féminin. Les hispano-marocaines représentent 7,4 % des étrangères naturalisées pendant cette période. Une proportion qui a enregistré des fluctuations ascendantes passant de 11 % en 2011 à 18 % en 2015. Les hommes en revanche présentent une courbe en constante ascension : 16,3 % du total des étrangers de sexe masculin naturalisés en 2011 et 33,5 % en 2015. 23,2 % des étrangers de sexe masculin naturalisés durant cette période sont d'origine marocaine. Une soixantaine de retraités marocains obtiennent la nationalité espagnole chaque année.

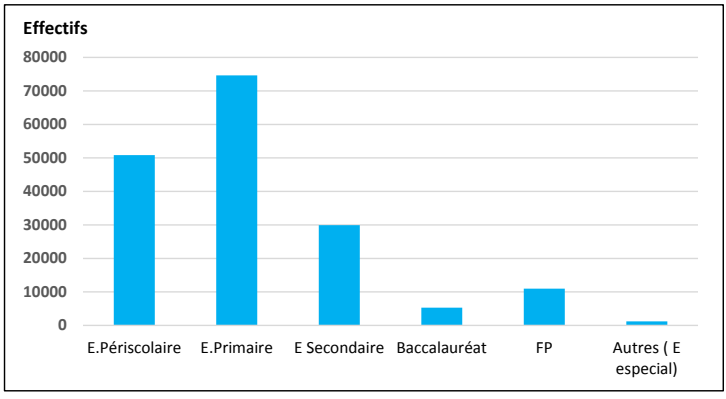
Etant données les caractéristiques démographiques et historiques de la migration marocaine en Espagne il est normal de constater que 85,1 % des hispano-marocains soient âgés de moins de 45 ans. De plus en plus de jeunes optent pour la nationalité du pays de naissance/résidence. En 2011 les Marocains âgés de 25 à 45 ans représentent 41,3 % du total ; 43,8 % sont âgés de moins de 25 ans la même année. Dans tous les groupes d'âge, les hommes sont plus nombreux que les femmes, avec un détail important : plus on avance en âge, plus la proportion des femmes sur l'ensemble des hispano-marocains diminue.

Scolarisation et études supérieures des Marocains d'Espagne

- Les élèves constituent ¼ de la population marocaine vivant en Espagne

Autre paramètre qui informe sur l'enracinement des Marocains et hispano-marocains en Espagne est la scolarisation et la poursuite des études dans les universités du pays.

Figure 6 : Elèves marocains par niveaux scolaires (2016-2017)



Source : MECD et OPI-2016. Elaboration : OCMRE

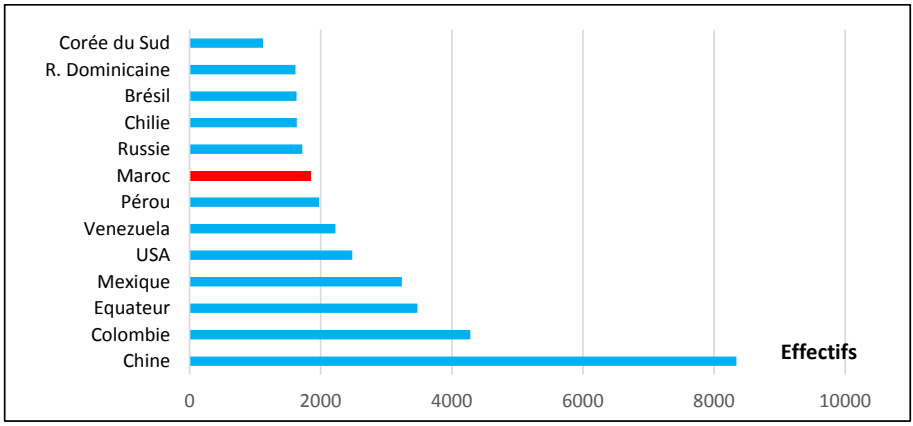
Les Marocains scolarisés représentent une composante importante de la communauté marocaine d'Espagne. Ils constituent ¼ de la population marocaine en 2016-2017. Chez l'ensemble des étrangers, la proportion est de 14,1 %[14]. En

[14] En Espagne, les étudiants non universitaires représentent 17,5% de la population totale.

nombre toujours, les Marocains se positionnent en tête de liste des étrangers scolarisés bien loin devant les Roumains : Ils représentent 25 % du total, contre 15 % pour les Roumains[15]. L'Espagne compte 8,1 millions élèves dont 8,6 % sont inscrits au baccalauréat. Les 46.439 bacheliers étrangers représentent 6,5% de l'ensemble de la population scolaire d'origine étrangère. Les bacheliers marocains en revanche forment à peine 3 % de la population scolaire originaire de ce pays, tout en ayant multiplié par deux leur ratio depuis l'année scolaire 2000-2001 (1,5 % à l'époque).

Dans la formation professionnelle où ils constituent 18,2 % de l'ensemble des étrangers, les Marocains et Hispano-Marocains sont plus nombreux au Niveau-II qu'aux niveaux initial et supérieur : 2.555 en Formation Professionnelle élémentaire, 6.556 au second niveau et 1.866 au Niveau Supérieur, soit respectivement 24,2 %, 21,1 % et 10,1 % des élèves étrangers dans les niveaux indiqués et 1,5 %, 3,7 % et 1,1 % des élèves marocains.

Figure 7 : Etudiants étrangers dont marocains en Espagne –juin 2017



Source : Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor .OPI. Elaboration : OCMRE

- Mais cette même communauté ne fournit qu'à peine 4% de l'ensemble des étudiants étrangers

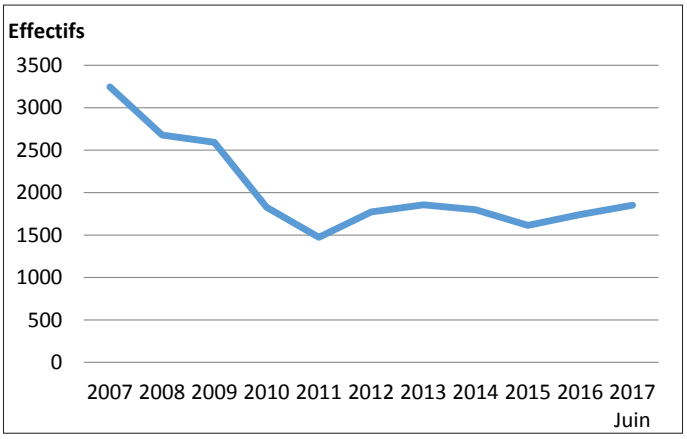
Les étudiants étrangers constituent 3,2 % de la population estudiantine d'Espagne en 2017. La communauté marocaine en Espagne représentant 36 % du total des extracommunautaires, on pouvait s'attendre à ce que la population estudiantine d'origine marocaine suive le schéma, comme ce fût auparavant. Il n'en est rien. Les étudiants marocains en Espagne, au nombre de 1.851, constituent à peine 4 % de l'ensemble des étudiants étrangers en 2017[16]. Ils occupent ainsi le 8ème rang loin derrière les Chinois qui occupent la première place avec plus de 8.000 étudiants.

[15] 716.736 élèves étrangers non universitaires en 2016-2017 représentent 8,8% des élèves d'Espagne.

[16] 0,1% des étudiants universitaires d'Espagne, soit 1,5 million.

Cette situation est relativement nouvelle et l'évolution s'amorce en 2008 avec la crise économique en Espagne et les conséquences qui s'en suivent. Le nombre des étudiants marocains commence alors sa courbe descendante. En 2007, ils étaient 3.245 titulaires d'un titre de séjours pour études sur un ensemble de 39.974 étudiants étrangers. En 2008, leur nombre est réduit à 2.678. En 2011, ils sont 1.473 sur un total de 51.804. Une courbe ascendante est observée à partir de cette date mais reste en deçà de 3.000 étudiants de la décennie précédente. Leur nombre se situe depuis 2012 entre 1.700 et 1.800 étudiants.

Figure 8 : Croissance des étudiants marocains en Espagne (2007-2017)



Source : OPI. Elaboration : OCMRE

Leur part sur l'ensemble des étrangers (8 % en 2007) ne change point depuis 2010 se maintenant entre 3 % et 4 %. L'immigration estudiantine marocaine semble établir ses propres itinéraires et choix géographiques qui ne coïncident pas forcement avec l'immigration de travail. Le cas de l'Espagne en est une illustration.

En termes de genre, les étudiantes sont légèrement plus nombreuses que les étudiants en représentant 51 % du total et ce depuis 2015. Par ailleurs la majorité, (99 %), de ces étudiants sont âgés de moins de 40 ans et 16 % ont moins de 20 ans d'âge. Les femmes sont généralement plus jeunes que les hommes. Leur part sur l'ensemble dépasse les 50 % dans les groupes d'âge de moins de 30 ans (54 % dans les moins de 20 ans, 51 % dans le groupe de 20-29 ans). Au-delà, elles cèdent la majorité : 47 % et 35 % dans les groupes d'âge 30-39 ans et 40 ans et plus respectivement.

Trois filières universitaires regroupent 68 % des étudiants nord-africains dont les Marocains :

- L'Ingénierie, l'Industrie et le Bâtiment attirent 25% de ces étudiants. Cette filière comprend six branches dont trois semblent attirer le plus d'étudiants : l'Electronique, l'Architecture et l'Urbanisme et l'Ingénierie civile et de l'édification.

- Le Droit, l'Administration et le Commerce reçoivent 23 %. Sur les quatre branches que compte cette filière, la majorité, soit 60%, choisit la Direction et l'Administration, le reste se répartissant entre le Droit, les Finances, Banques et Assurances et le Marketing et la Publicité.
- La Santé et les Services Sociaux enfin attirent 20 %. La Pharmacie prend la tête avec 43%, suivit de la Médecine et de l'Odontologie, l'Infirmerie et le Travail social et Orientation.
- Les domaines des Sciences Humaines et Sociales comptent tous les deux 16 % suivies de la filière informatique et le reste des autres filières.

Le mouvement associatif

Un autre indicateur de l'ancrage de la communauté marocaine en Espagne est le dynamisme d'associations autour du culte musulman. Le mouvement associatif des Marocains d'Espagne se caractérise par son ancienneté et sa diversité. Bien avant l'application, en 1991, du système des visas pour les Maghrébins et les multiples opérations de régularisation qui s'en suivent, les immigrés marocains disposaient déjà de structures associatives actives et omniprésentes aussi bien en Espagne qu'au Maroc où elles comptaient sur un relais de journalistes et de militants de gauche pour la diffusion de leurs actions et prises de positions. Il s'agit de deux associations principalement : l'Association des Emigrés Marocains en Espagne (AEME) et l'Association des Travailleurs et des Immigrés Marocains en Espagne (ATIME) créées respectivement en 1988 et 1989. Constituées par des jeunes universitaires formés au Maroc, elles développent un caractère critique contre les politiques sociales et migratoires du gouvernement espagnol et du pays d'origine tout en apportant aide et soutien aux primo-migrants de l'époque. L'AEME disparait à la fin des années 90, suivie par l'ATIME, qui en plus du siège central à Madrid, comptait une dizaine de délégations réparties sur le territoire espagnol, mais qui disparait également en 2012.

Plusieurs autres associations qui fleurissaient surtout durant les années 2000 ont fini par disparaitre et ce pour des raisons évidentes. Associations de petites tailles, sans bases réelles ni démocratie interne, dirigées depuis leur création par les mêmes personnes, elles vivaient durant la période de prospérité économique grâce aux fonds publics des Mairies, des Régions, voire dans de rares cas, des administrations centrales. La crise économique leur a été fatale. Elles n'ont pas toutes déclaré leur mort et continuent d'apparaitre dans les registres des associations des différentes administrations. Elles n'ont cependant aucune présence sur le terrain. Les subventions financières en provenance du pays d'origine permettent à quelques entités de subsister mais au niveau très local en développant des activités culturelles peu concluantes. Des universitaires et des cadres associatifs essayent de couvrir le vide laissé à ce niveau mais pas sans difficultés. L'ancienne association Ibn Batouta, transformée récemment en Fondation, a souffert de cette situation. La programmation culturelle a presque disparue de son agenda laissant place aux activités sociales qui reprennent le dessus ramenant ainsi l'entité à ces débuts des années 90 du siècle dernier.

Les associations religieuses connaissent un destin différent. Contrairement aux associations à caractère culturel et social, les associations cultuelles, non

seulement ont subsisté à la crise économique mais se sont consolidées. Leurs activités traditionnelles ont gagné du terrain et se sont étendues et diversifiées. Désormais, en sus de l'enseignement de l'arabe et du Coran, elles organisent des campements en Espagne, pour enfants, jeunes, pour la famille et pour la femme. Des rencontres avec des oulémas musulmans, des concours de psalmodies du coran au profit des enfants avec collecte de fonds pour des œuvres sociales, des séminaires et des conférences, sont au menu tout au long de l'année. Généralement toutes ses activités sont payantes.

Développement des activités payantes, collecte de fonds, contribution financière régulière et volontaire des membres, ont assuré à ces associations, habituellement créés par la base, une autonomie budgétaire garantissant leur réussite. En plus, il s'agit d'associations organisées souvent autour d'une salle de prière et intégrées dans un réseau national. Les associations à caractère culturel et social en revanche n'ont pas réussi à se constituer en fédérations : toutes les tentatives allant dans ce sens ont échoué d'où, en partie, leur démembrement.

Il faudrait rappeler que les Marocains qui constituent plus de 40 % des musulmans d'Espagne (estimés à 1.864.754[17]) sont très actifs dans le domaine religieux dans ce pays. Ils sont présents dans la majorité des entités musulmanes locales et régionales ainsi que dans les fédérations nationales, reconnues par les administrations compétentes[18]. Plusieurs mosquées/salles de prières sont gérées par eux. Au total, l'Espagne[19] compte 1.565 lieux de cultes musulmans en 2017[20] dont plus de 50 % seraient gérés par des citoyens d'origine marocaine, deuxième génération comprise. Leur distribution géographique, inégale, reproduit celle de la communauté marocaine. En effet, 62% des lieux de culte, soit 967 salles de prières, se trouvent dans les cinq régions à forte concertation des Marocains : Catalogne, Andalousie, Valence, Madrid et Murcie. Le même constat est observé au niveau provincial. Barcelone abrite 59 % des salles de prières musulmanes de la Catalogne et en Andalousie c'est la province d'Almeria qui en compte le plus grand nombre (52/225 soit 23 %).

Si nous considérons que sur les 1.565 salles de prières inscrites en Espagne en 2017, la moitié seulement est gérée par des comités locaux constitués de Marocains, soit 782 salles, et partant du fait que chaque comité local est formé par au moins cinq personnes on peut estimer le nombre de cadres associatifs marocains dans

[17] Observatorio Andalusí: Estudio demográfico de Estudio demográfico de la población musulmana
Explotación estadística del censo de ciudadanos musulmanes en España referido a fecha 31/12/2017. UCIDE © 2018

[18] 1.630 entités musulmanes sont inscrites au Registre des Entités Religieuses-RER du Ministère espagnol de la Justice en 2017, dont 47 fédérations, 1.562 communautés religieuses. Cf. Observatorio Andalusí. Ibíd.

[19] La France, ancien pays d'immigration avec plus de 3,5 millions de personnes se réclamant musulmanes, compte 2.450 salles de prières en 2015. Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur le financement des lieux de culte, Par M. Hervé Maurey, Sénateur. Sénat session ordinaire de 2014-2015 ; N° 345.

[20] Les lieux de culte musulmans représentent 22,5% du total des lieux de culte des religions dites minoritaires en Espagne (6825). Fundación pluralismo y convivencia: Explotación de datos. Directorio de lugares de culto. Ministerio de justicia–junio de 2017–

ce domaine à plus de 4.000 personnes impliquées dans la gestion des espaces religieux fréquentés par quelques 40.000 à 60.000 fidèles au plus.

Une stabilisation des effectifs de la population carcérale marocaine

La population carcérale marocaine en Espagne est de 4.107 personnes en 2016, dont 994 dans les prisons catalanes. Leur nombre a bien diminué de 1,5 % par rapport à 2015, mais ils continuent à occuper la tête de liste des différentes nationalités incarcérées, constituant le 1/4 des prisonniers étrangers et 7 % du total des prisonniers. Les prisonniers roumains arrivent en deuxième position après les Marocains avec 10,9 % du total, suivis des Colombiens. Parmi les prisonniers marocains on relève 87 femmes marocaines.

Précisons ici, toutefois, que si le nombre des prisonniers étrangers en Espagne est parti en flèche depuis le début du siècle courant, ainsi que celui des prisonniers espagnols, celui des Marocains semble, en revanche, se maintenir au même niveau et reste aux alentours des 4.000 dont généralement 15 % seraient en détention préventive[21]. Il faut également souligner la baisse du nombre de Marocains condamnés à des peines privatives de liberté entre 2012 et 2016 : moins 1.016 condamnés entre ces deux dates soit 36,7 % du total des étrangers de ce groupe (Tableau 4).

Tableau 4 : Marocains condamnés à des peines de prison entre 2012 et 2016.

Année	Marocains	Etrangers dont Marocains	Marocains en % du total
2012	3.741	12.152	30,8
2013	3.697	11.719	31,5
2014	3.489	11.116	31,4
2015	3.143	10.397	30,2
2016	2.725	9.380	29,1
Var. 2012-2016	-1.016	-2.772	-36,7

Source : Extranjería. Cantidad media de internos penados. Informe general 2016. Secretaría General de Instituciones Penitenciarias. . Ministerio del Interior- Madrid. 2017. Elaboration : Ocmre

Le Maroc et l'Espagne ont signé en 1997 une convention relative à l'assistance aux personnes détenues et le transfert des personnes condamnées[22]. Entre 2012 et 2016, huit Marocains ont été transférés au Maroc pour y passer leur peine dans le cadre de cet accord. Durant le même période, 99 détenus espagnols ou résidants en Espagne ont emprunté le chemin inverse[23]. Généralement les Marocains sont

[21] En 2016, sur 3.113 marocains incarcérés (prisons catalanes non comprises), 2.725 étaient condamnés. Le nombre de marocains condamnés à des peines de prisons est passé de 3.741 en 2012 à 2.725 en 2016.

[22] Convention entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfert des personnes condamnées, à Madrid le 30 mai 1997. Bulletin Officiel n° 4700 du Jeudi 17 Juin 1999.

[23] "Españoles o residentes en España que han ingresado en Centros Penitenciarios procedentes

détenus pour des délits liés au trafic des stupéfiants, vols et violence avec blessures. Une nouvelle catégorie de prisonniers a fait son apparition dernièrement. Il s'agit des Marocains détenus pour des délits en liens avec le *djihadisme*. On ignore leur nombre exact mais selon le ministre espagnol de l'intérieur 146 personnes sont en prison pour cette raison en 2018 dont 56 sont condamnées et 90 en détention préventive. Les Marocains en constitueraient la majorité[24].

2. Les travailleurs marocains d'Espagne : une forte résilience aux effets de la crise

Les travailleurs marocains constituent une composante importante de la main d'œuvre espagnole. Ils ont accompagné l'essor de l'économie de ce pays durant des décennies. Présents dans tous les secteurs d'activités, ils ont contribué notamment au développement et au maintien de la compétence de secteurs clés de l'économie espagnole, à savoir l'agriculture (2,3 % du PIB), la construction (5,1 % PIB) et les services (67,2 % PIB)[25]. Représentant plus de 20 % du total des travailleurs étrangers, concentrés dans des secteurs à forte utilisation de main d'œuvre, il n'est pas surprenant qu'ils aient été parmi les groupes des travailleurs les plus touchés par la suppression des emplois observées en Espagne après 2008. Néanmoins, les travailleurs marocains ont fait preuve d'une capacité de résistance et d'adaptation aux nouvelles conditions socioéconomiques dictées par un marché d'emploi en situation de crise. Mobilités interrégionales, changements de secteurs d'activité et de régime passant du régime général-employés à celui d'autonome. Actuellement encore, les travailleurs marocains occupés occupent la première place parmi les travailleurs étrangers non-UE cotisant à la sécurité sociale et la deuxième sur l'ensemble des travailleurs étrangers après les Roumains.

En Espagne, il est difficile de disposer de données exactes sur le nombre de travailleurs occupés à une date donnée. Les statistiques officielles traitent et communiquent le nombre des travailleurs occupés qui cotisent à la sécurité sociale. Une personne qui exerce plusieurs activités professionnelles à la fois, dans le même secteur ou dans différents secteurs d'activité, est comptée autant de fois que sa situation génère une cotisation. Ainsi, le nombre effectif des travailleurs occupés est toujours inférieur à celui communiqué par les services compétents. Il en est ainsi aussi bien pour les Espagnols que pour les travailleurs étrangers dont les Marocains. Un Marocain qui travaille à mi-temps dans l'hôtellerie, par exemple, et dispose d'un autre contrat à temps partiel dans le même secteur ou dans un autre, sera comptabilisé deux fois. A titre d'exemple : en 2016, la Sécurité Sociale espagnole enregistre 639.867 contrats de travail au profit de 200.809 travailleurs Marocains[26]. Force est de constater par ailleurs que la population active marocaine, soit quelques 541.668 individus, représente (en juin 2017) 70,3 % du total des résidents marocains tous âges confondus. Les travailleurs déclarés occupés représentent, selon les mois et les saisons, entre 40 % et 50 % de

de otros países". Informe general. P.67.

[24] Secretaria de Estado de Relaciones con las Cortes. Respuestas del Gobierno 684/40519. Madrid 13 de abril de 2018.

[25] España en cifras. Cuentas nacionales. INE. 2017

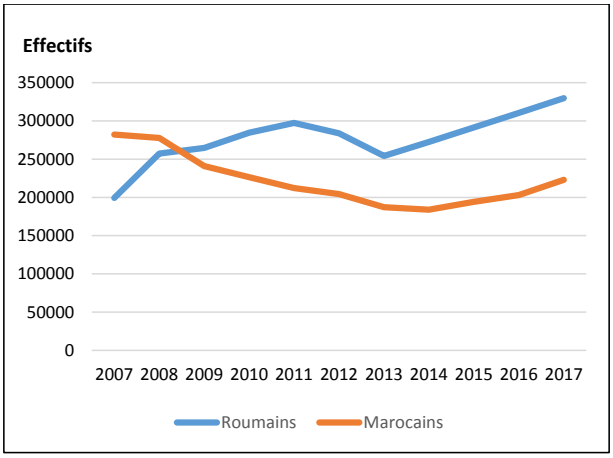
[26] Contratos registrados de trabajadores extranjeros. Anuario de Estadística. MESS ; 2016

la population active marocaine. Une donne importante qu'on a souvent tendance à négliger.

Des effectifs en baisse et une population jeune et masculine.

Les travailleurs marocains déclarés à la sécurité sociale ne représentent que 1,2 % du total de la population active occupée d'Espagne (18,2 millions). Ils constituent cependant 12,1 % des travailleurs étrangers. Ces derniers se chiffrent à 1.842.009 soit 10 % de l'ensemble des travailleurs occupés en Espagne. Les Marocains, qui durant des décennies se positionnaient en tête de liste de la main d'œuvre étrangère arrivent désormais en deuxième position ; ils sont devancés (depuis 2009) par les travailleurs roumains dont le nombre enregistre, contrairement à celui des Marocains, une croissance soutenue (de moins de 200.000 en 2007 à plus de 300.000 en 2017). Celui des Marocains en revanche a connu une baisse durant la même période : de plus de 280.000 en 2007 il est passé à 222.000 en 2017 (Figure 9). De nos jours, à eux seuls, ces deux groupes de travailleurs constituent 30 % du total des travailleurs étrangers occupés.

Figure 9 : Evolution des effectifs des travailleurs roumains et marocains depuis 2007



Source : MESS. Elaboration : OCMRE

La diminution du nombre des travailleurs marocains durant les dix dernières années[27] est à observer dans un contexte de crise économique ressentie principalement dans le secteur de la construction[28]. Avec la récupération de l'économie espagnole à partir de 2014, on constate à nouveau un accroissement et leurs nombre franchie en 2016, le seuil des 200.000 atteint avant la crise. Et en 2017 ils sont 222.952 travailleurs occupés. Leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers repart à la hausse : 11,6% en 2011 ; 12,1% en 2017. On reste toutefois loin des 20%

[27] Moins 5.000 emplois/an en moyenne : 49.496 entre 2008 et 2017.

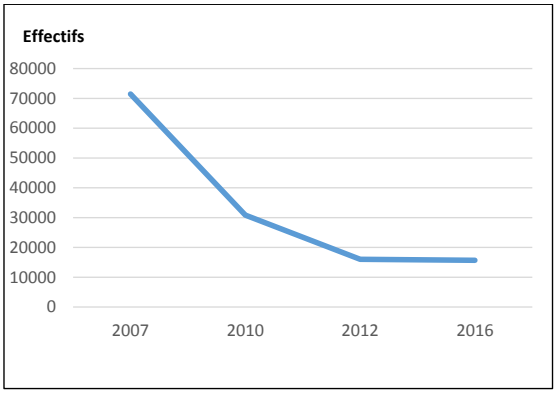
[28] La construction est le 2ème secteur d'occupation des Marocains d'Espagne avec un taux d'occupation de 27% avant l'avènement de la crise économique.

enregistrés par le passé[29]. En effet, contrairement aux idées reçues, les migrants originaires des pays communautaires sont de plus en plus présents dans le marché de l'emploi espagnol dont ils occupent plus de 40 % de postes de travail. Leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers ne cesse de s'accroitre : 35,4 % en 2009, ils en représentent 42,4 % en 2017.

En termes d'âge et de genre, les travailleurs marocains, à l'instar des résidents, sont jeunes : 4 travailleurs occupés sur 10 ont moins de 35 ans d'âge et seulement 2 sur 10 sont âgés de plus de 44 ans. On rencontre la même situation chez les travailleurs étrangers dont 21 % se trouvent aussi dans ce même groupe d'âge (plus de 44 ans) en 2016. 13 % des travailleurs étrangers en Espagne âgés de moins de 45 ans à cette date sont originaires du Maroc dont 3 % sont des femmes.

Il est à noter que plus on avance dans l'âge, plus le ratio de la femme marocaine sur l'ensemble des travailleurs marocains du même sexe diminue. Ainsi les femmes âgées de plus de 44 ans constituent 16 % des travailleuses marocaines soit une proportion égale à celle enregistrée par le groupe d'âge 16-24 ans mais bien inférieure à celles des autres groupes d'âge : 34 % pour les 25-34 ans et 30 % pour les 35-44 ans. Cette tendance se retrouve aussi chez les hommes marocains dont 22 % ont plus de 44 ans d'âge contre 33 % et 34 % âgés de 25-34 ans et 35-44 ans respectivement. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, ces deux groupes d'âge (25-34 et 35-44) regroupent la majorité des travailleurs marocains : 67 % chez les femmes et 69 % chez les hommes.

Figure 10 : Evolution des effectifs des travailleurs marocains dans la construction (2007-2016)



Source: Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, segúnsector de actividad. MESS Anuario de Estadísticas 2016

Basculement progressif du secteur agricole vers celui des services

Les Marocains travaillent désormais beaucoup plus dans les services que, comme jadis, dans le secteur agricole. Le premier secteur en emploie plus de 103.000

[29] A titre d'exemple : en 1999 les travailleurs Marocains occupés constituaient 22,9% du total des travailleurs étrangers et 20,5% en 2001.

contre 73.000 pour le second, soit respectivement 50 % et 36 % du total des travailleurs marocains occupés. L'industrie et le bâtiment se partagent le reste à parts égales (7% chacun). Avant la crise économique de 2008, la majorité des Marocains travaillait dans l'agriculture, avec 38 % du total ; le bâtiment en occupait 28 % et les services 29 % et à peine 4,7 % travaillaient dans l'industrie.

- Le secteur du bâtiment

Le secteur de la construction, qui dans le passé constituait un pilier important dans l'emploi des Marocains, est en souffrance depuis la crise. Plus de 70.000 Marocains y travaillaient en 2007, et moins de 16.000 y sont employés en 2016. C'est le secteur d'activité le plus touché par la crise : moins 301.483 travailleurs étrangers entre 2007 et 2016 dont 18,5 % sont marocains.

Mais le bâtiment n'est pas le seul secteur qui a enregistré une baisse de main d'œuvre étrangère dont la marocaine durant cette période.

- Le secteur industriel

Le secteur industriel semble employer de moins en moins de travailleurs d'origine marocaine et étrangère en général, mais il est moins touché par la destruction d'emplois que celui de la construction. Entre 2007 et 2016 il a souffert d'une baisse de 55.562 postes de travail dont 8.350 (15 %) étaient occupés par des Marocains[30]. (Tableau 5).

Tableau 5 : Evolution des effectifs des travailleurs marocains, par secteurs d'activités (2007-2016)

Secteurs d'activité/an	2007	2010	2012	2016	variation 2007/2016
Agriculture	64956	75205	73477	73956	9000
Industrie	22833	17426	15035	14483	-8350
Bâtiment	71465	30836	16009	15708	-55757
Services	98086	96702	93619	103698	5612
Total	**257340**	**220169**	**198140**	**207845**	**-49495**

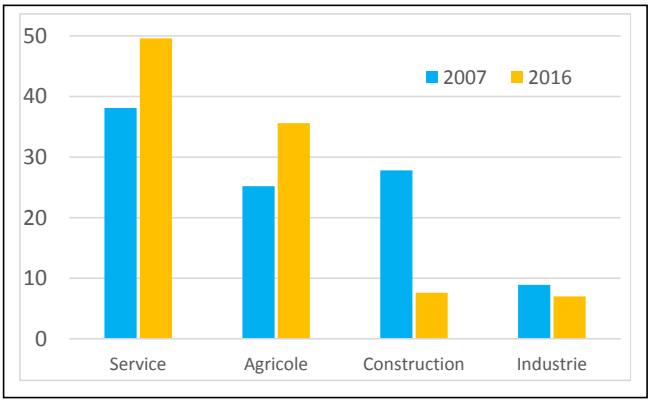
Source: Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, segúnsector de actividad. MESS Anuario de Estadísticas

- Les secteurs de l'agriculture et des services

Les deux autres secteurs que sont l'agriculture et les services, enregistrent en revanche une hausse d'occupation durant la décennie traitée : alors qu'ils occupaient 63,4 % de la main d'œuvre marocaine en 2007, en 2016 ils en emploient 85,5 %.

[30] En 2000, 22.833 Marocains étaient déclarés à la sécurité sociale dans ce secteur ; 17.426 en 2010 et 14.483 en 2016.

Figure 11 : Répartition des travailleurs marocains par secteurs d'activité ; en % (2007 - 2016)



Source : Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, según secteur de actividad. MESS Anuario de Estadísticas 2016. Elaboration : OCMRE

Il semblerait que les emplois perdus dans l'industrie et le bâtiment sont en partie récupérés par l'agriculture et les services. En effet, ces deux secteurs connaissent une hausse de 14.612 travailleurs marocains entre 2007 et 2016 (9.000 dans l'agriculture et 5.612 dans les services). On reste cependant loin des 55.757 et 8.350 postes d'emplois perdus respectivement dans la construction et l'industrie durant cette même période. Il reste que les travailleurs marocains constituent la première communauté des travailleurs étrangers non-communautaires dans tous les secteurs d'activité mentionnés. Ils devancent de loin toutes les autres nationalités.

Deux catégories souvent oubliées : les employés à domicile et les gens de mer

Il est deux catégories de travailleurs marocains en Espagne qu'on oublie souvent : les gens de mer, parce que peu nombreux, et les travailleurs à domicile. Ces derniers sont pourtant aussi nombreux que les entrepreneurs marocains. Le travail à domicile emploie 7 % des travailleurs marocains d'Espagne[31]. Ces derniers représentent 7,2 % des 195.893 étrangers déclarés au « Régime des employés de maison » en 2016. En Espagne, les immigrés qui cotisent à ce Régime représentent 11,5 % du total des travailleurs étrangers occupés[32].

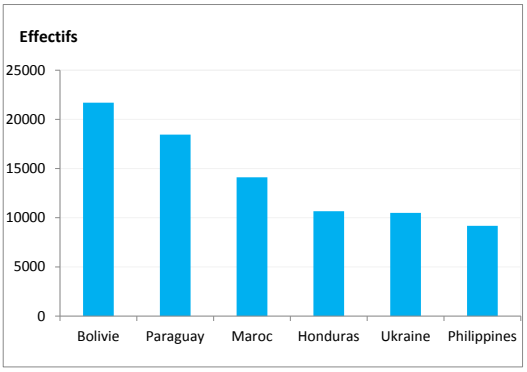
- Le travail à domicile

Le travail à domicile a été épargné par les effets de la crise économique et semble avoir connu le même sort que le secteur agricole post-crise. Entre 2008 et 2016, il a enregistré une hausse de 25.549 travailleurs passant de 170.344 à 195.893. Une hausse à placer dans les effectifs des travailleurs communautaires dont le nombre

[31] Cette proportion est proche de celle observée en 2005 : 6,3% de l'ensemble des 239.941 travailleurs marocains.
[32] Ils constituaient 15% en 2005, sur un total de 253770.

est passé de 20.672 en 2008 à 29.929 en 2016. Les Marocains affichent une légère augmentation de leurs effectifs en passant de 13.352 en 2008 à 14.110 en 2016.

Figure 12 : Travailleurs à domicile non-UE : principaux pays d'origine (2016)



Source : Anuario de estadísticas. MESS. Elaboration : OCMRE

A l´exception des ressortissants latino-américains et européens, le travail à domicile ne semble pas attirer les autres communautés : 50 % des emplois à domicile sont occupés par les hispano-américains ; 25,8 % par des communautaires dont plus de 34.000 par des Roumains. Les Africains, par exemple, tout comme les asiatiques, y sont trop peu représentés. Sur cinq pays extracommunautaires comptant plus de 10.000 travailleurs à domicile en Espagne, le Maroc se positionne en troisième place après la Bolivie et le Paraguay, suivi du Honduras et de l'Ukraine.

- *Les gens de mer*

Le secteur maritime espagnol emploie 63.255 personnes, soit à peine 0,3% de l'ensemble des travailleurs déclarés occupés à la sécurité sociale au 31 novembre 2017, dont 7 % sont d'origine étrangère. Il n'est donc pas surprenant de constater que le nombre des étrangers occupés dans ce secteur (4.402) soit minime : ils ne représentent que 0,2 % de l'ensemble des travailleurs étrangers en Espagne à cette date.

Cependant, avec moins de 1.000 travailleurs au 31 novembre 2017, les Marocains en représentent plus de 20 % et y constituent ainsi la première communauté étrangère loin devant les Portugais, les Péruviens, les Italiens et les Britanniques.

Un entrepreneuriat marocain en hausse

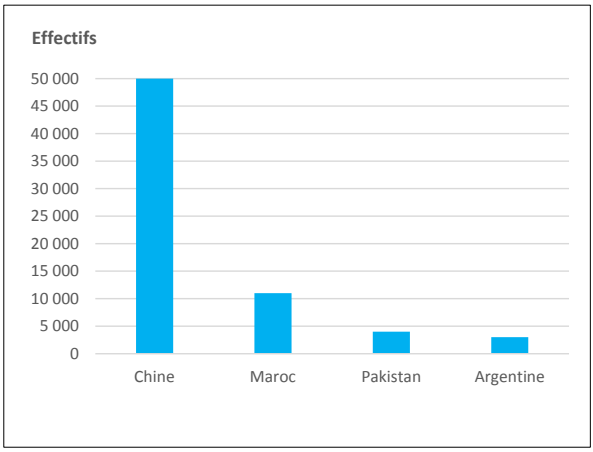
Parmi les Marocains d'Espagne, 17.879 ont choisi l'aventure entrepreneuriale, représentant 8,6 % de l'ensemble des Marocains actifs occupés, soit une hausse de 3 points par rapport à 2008 (5,6 %). Ils rapportent en cotisations plus de 42 millions d'euros/an à la caisse de la sécurité sociale espagnole.

A en juger par les chiffres, il semblerait que l'entrepreneuriat attire de plus en plus de travailleurs marocains d'Espagne depuis l'avènement de la crise économique : à partir de 2008 leurs effectifs sont passés de 13.340 à 19.235 en

2017, soit plus de 5.000 nouveaux entrepreneurs[33]. Reste à savoir si cette situation traduit une amélioration du statut social des intéressés ou bien c'est un simple effet d'adaptation aux exigences de la législation en matière de résidence qui lient le renouvellement du titre de séjour temporaire à l'obtention d'un emploi rémunéré. Quoiqu'il en soit, cette tendance à la hausse est également observée chez l'ensemble des travailleurs étrangers.

L'augmentation du nombre de travailleurs autonomes est liée en partie à deux groupes d'immigrés extracommunautaires : les Chinois et les Marocains, qui représentent actuellement le ¼ des travailleurs autonomes étrangers et les seules non-communautaires qui comptent plus de 10.000 entrepreneurs chacune en Espagne.

Figure 13 : Principaux pays non-UE d'origine des entrepreneurs en Espagne



Source : Anuario de Estadísticas. MESS, 2017. Elaboration : OCMRE

Les Marocains constituent certes, la deuxième communauté des entrepreneurs non-UE en Espagne, loin derrière les ressortissants chinois, néanmoins le taux de croissance des entrepreneurs marocains durant la période étudiée est des plus faibles comparé à ceux des autres nationalités : 34 % contre 104 % pour les Chinois, 129 % pour les Pakistanais et 124 % pour les Ukrainiens. Ils occupent par ailleurs la 5ème place parmi les travailleurs autonomes étrangers comptant plus de 10.000 entrepreneurs.

D'une façon générale, l'entrepreneuriat des extracommunautaires en Espagne a connu une hausse importante durant les dix dernières années. Alors qu'ils constituaient 38 % des entrepreneurs étrangers en 2008, leur part sur l'ensemble des travailleurs autonomes enregistre une hausse de 13 points se situant à 51,9 % en Novembre 2017 ; celle des communautaires en revanche baisse de 11 points passant de 59,3% en 2008 à 48,1 % en 2017. L'intégration des travailleurs roumains après 2008 expliquerait en partie cette situation.

[33] Cf. Autónomos. Afiliados medios extranjeros por nacionalidad y regímenes. Estadísticas, Presupuestos y Estudios MESS Décembre 2017

Une légère baisse du taux de chômage des Marocains

Tableau 6 : Effectifs des travailleurs chômeurs étrangers et marocains (2010-2016)

Année	Etrangers dont Marocains	Marocains
2010	592.928	137.124
2012	619.603	153.717
2016	450.466	127.629

Source : Paro registrados. Demandantes de empleo de extranjeros. Anuario de Estadísticas. MESS; 2016. Elaboration : OCMRE

Il y a moins de chômeurs marocains en Espagne en 2016 qu'en 2010 et encore moins qu'en 2012. En 2016, les registres des bureaux de placement espagnols relèvent 127.629 travailleurs marocains en situation de chômage (28,3% des chômeurs étrangers). En 2012, ils étaient 153.717 (24,8% du total des étrangers chômeurs). Durant cette période, le nombre de chômeurs marocains enregistre une baisse de 26.088 cas soit une diminution annuelle moyenne de 5.218/an. Cette situation n'est pas particulière aux travailleurs marocains et s'observe chez l'ensemble des travailleurs étrangers chômeurs dont le nombre a connu une baisse de 169.137 cas durant la même période passant de plus d'un 1/2 million en 2012 à 450.000 en 2016. Paradoxalement à cette baisse des effectifs, la part des chômeurs sur l'ensemble des travailleurs étrangers en situation de chômage ne cesse d'augmenter : elle est de 24,8 % en 2012 et 28,3 % en 2016. 31 % seulement de ces chômeurs marocains perçoivent une allocation correspondante en 2016, soit 20 % du total des bénéficiaires étrangers. En 2010, sur les 137.000 chômeurs marocains, 76 % (103.000) touchaient une pension.

Il est à rappeler que les travailleurs étrangers affrontent un marché de l'emploi fragile à prédominance de contrats de courte durée et à temps partiel. En 2016, les services publics de l'emploi enregistrent 639.867[34] contrats de travail au profit de 200.808 travailleurs marocains (20 % du total des contrats pour travailleurs étrangers), soit un ratio de 3,2 contrats par travailleur[35].

3. Les aspects territoriaux de la présence marocaine en Espagne : concentration spatiale et forte mobilité

La présence de la communauté marocaine en Espagne dans ses rapports avec l'espace est marquée par une très forte concentration, mais aussi par une très

[34] Soit presque autant qu'en 2008, mais avec un ratio inférieur : 632.994 contrats au profit de 297.582 travailleurs marocains ; ratio, 2,1. Anuario de estadisticas ; MESS. 2008.

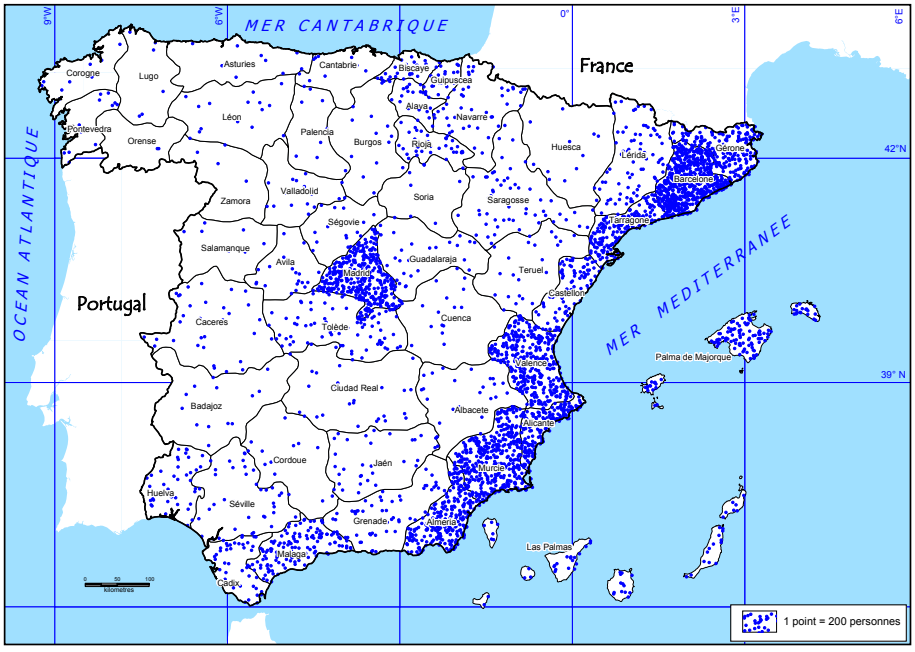
[35] Il y a 42 types de contrats de travail dont au moins 16 à caractère temporaire et 4 modalités principales : contrat indéfini, temporaire, de stages et contrat de formation et apprentissage. En Espagne, pour plus de flexibilité, le marché de l'emploi a connu deux réformes en 18 mois. Après la Loi 3/12, du 6 juillet 2012, le gouvernement adopte un nouveau Décret-loi en décembre 2013 (Real Decreto-ley 16/2013, de 20 de diciembre, de medidas para favorecer la contrataciónestable y mejorar la empleabilidad de los trabajadores. « BOE » núm. 305, de 21 de diciembre de 2013, páginas 103148 a 103162) pour encourager le travail à temps partiel « comme instrument de dynamisation du marché de l'emploi ».

grande mobilité. Quelques retouches ont affecté la distribution déjà décrite en 2014.

Cinq régions concentrent l'essentiel des résidents et travailleurs marocains en Espagne

La carte 1 illustre cette concentration qui s'est apparemment accusée depuis la dernière analyse de 2014. Géographiquement deux grandes concentrations se détachent. La première le long du littoral méditerranéen avec néanmoins deux sous espaces : la Catalogne autour de Barcelone et l'espace compris entre Valence au Nord et Alméria. La seconde concentration entoure Madrid. Le reste des Marocains sont dispersés un peu partout dans le reste du pays. Les chiffres confirment ce que la carte révèle. 75,7 %, des Marocains sont installés dans 5 régions : La Catalogne (28,7 %), l'Andalousie (16,4 %), Murcie (11 %), Madrid et Valence (9,8 % et 9,7 %). Or, ces cinq régions regroupent 75,1 % des étrangers non-communautaires.

Carte 1 : Répartition des Marocains en Espagne - 2017



Source : Extranjeros en Régimen General con autorización de residencia en vigor según provincia y nacionalidad. 30-06-2017. OPI

Ainsi, la moitié des Marocains ont élu résidence en Catalogne et en Andalousie qui regroupent 45,1 % de ces résidents. Première région de concentration, la région catalane est la seule région espagnole dont le nombre de Marocains dépassent le seuil des 200.000. Les raisons économiques expliquent cette attractivité qui ne concerne pas que les Marocains. Quant à l'Andalousie, qui se classe en deuxième

position, elle en compte 117.000. Ici c'est la proximité qui est le principal élément explicatif. Cependant, une forte mobilité déjà décrite par la littérature lie l'Andalousie à la Catalogne, les Marocains s'installant dans un premier temps en Andalousie avant de continuer vers la Catalogne attirés par plus d'opportunités d'emplois (Cohen et Berriane, 2009).

Carte 2 : Répartition régionale des Hispano-Marocains par naturalisation



Source : Extranjeros en Régimen General con autorización de residencia en vigor según provincia y nacionalidad. 30-06-2017. OPI

La distribution des Marocains par provinces, nous permet de constater que les Marocains ne semblent pas toujours être attirés par les capitales régionales. En Catalogne par exemple, ils sont plus de la moitié à s'établir à Barcelone (57 %) et aux Iles Canaries 78 % vivent à Las Palmas. Mais, en Andalousie, deuxième région de concentration, ils ne sont que 7 % à avoir choisi de s'installer à Séville. 44 % des Marocains de cette région résident à Almeria, où ils constituent 66 % de l'ensemble des extracommunautaires. Les opportunités de travail dans l'agriculture irriguée moderne de la région sont derrière ce choix. Dans une vingtaine de provinces, les Marocains forment la première communauté des extracommunautaires et dans d'autres ils en constituent 70 %. C'est le cas à Caceres (Estrémadure, 72 %), et à Teruel (Aragon, 70 %). Ils sont plus de 50 % dans onze provinces et seuls dans treize provinces leur proportion est inférieure à 26 %.

Cette répartition inégale des Marocains en général sur le territoire espagnole est confirmée par celle des Hispano-marocains suite aux naturalisations (Carte 2). 62 % d'entre eux se concentrent dans trois régions autonomes et qui

sont la Catalogne (34,8 %), l'Andalousie (14,6 %) et Madrid, (13,2 %). Les autres, soit 34,8 %, sont répartis dans les 14 régions restantes avec partout moins de 10% du total. Même si la durée de séjour qui est exigée des Marocains en vue de la naturalisation est cinq fois supérieure à celle demandée à d'autres groupes d'immigrés, les Hispano-marocains se positionnent en tête de liste des étrangers naturalisés tant au niveau national que régional. Durant les six dernières années, à l'exception de Madrid et dans une proportion moindre en Catalogne, les Hispano-marocains sont majoritaires dans toutes les régions autonomes d'Espagne.

Carte 3 : Le poids de la Catalogne et de l'Andalousie dans la répartition spatiale des travailleurs marocains – 2017



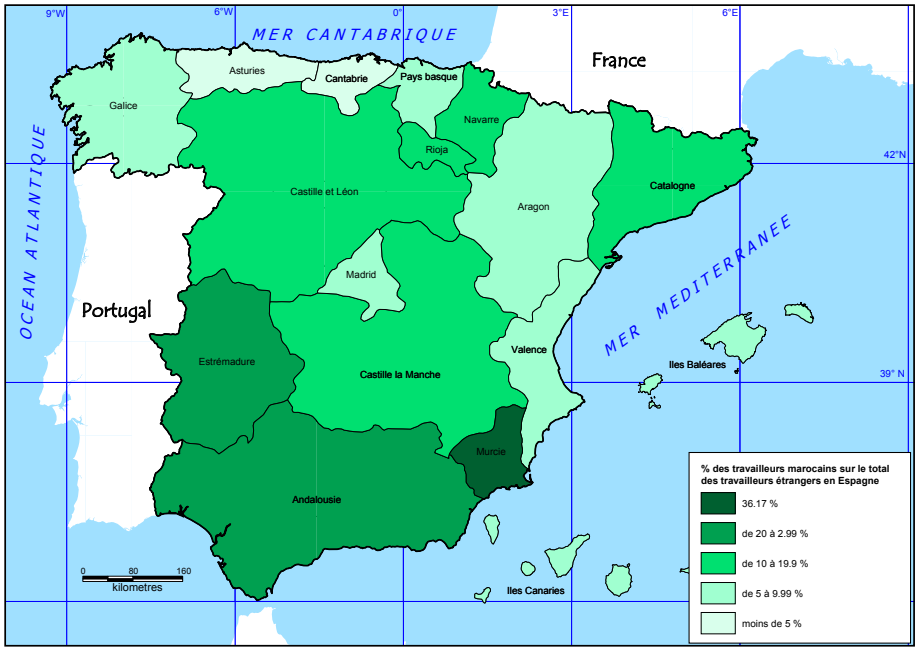
Source : Extranjeros en Régimen General con autorización de residencia en vigor según provincia y nacionalidad. 30-06-2017. OPI

78% des travailleurs marocains se concentrent dans cinq des régions autonomes

La concentration relevée dans la répartition des Marocains en Espagne se retrouve également dans la répartition des travailleurs marocains. C'est ainsi que 78,2 % de la main d'œuvre marocaine d'Espagne, soit 157.434 travailleurs, se concentrent dans cinq régions autonomes et qui sont par ordre décroissant, la Catalogne (24,3 %), l'Andalousie (21 %), Murcie (14 %), Madrid (10,1 %) et Valence (8,8 %) (Carte 3). Il va de soi que cette répartition est liée d'abord à la disponibilité d'opportunités de travail liée elle-même à la dynamique économique régionale. L'importance de l'Andalousie et de Murcie s'explique par la demande en main d'œuvre agricole.

Cette situation n'est pas nouvelle, elle reproduit celle déjà observée dans le passé[36] et confirme par ailleurs la tendance à la baisse de la Région madrilène comme destination des travailleurs marocains au profit des Régions de l'Andalousie et de Murcie[37].

Carte 4 : Part des travailleurs marocains sur le total des travailleurs étrangers en Espagne – 2017



Source : Extranjeros en Régimen General con autorización de residencia en vigor según provincia y nacionalidad. 30-06-2017. OPI

Dans ces cinq régions autonomes les travailleurs marocains constituent en moyenne 13 % de l'ensemble des travailleurs étrangers. Mais dans le détail, la carte 4 montre que la part des travailleurs marocains peut devenir assez importante comme à Murcie ou en Andalousie. La région de Murcie, par exemple, qui abrite 14 % des travailleurs marocains se classant ainsi en 3ème région de concentration des Marocains, n'emploie que 3 % des travailleurs d'Espagne et 4,5 % des travailleurs étrangers.

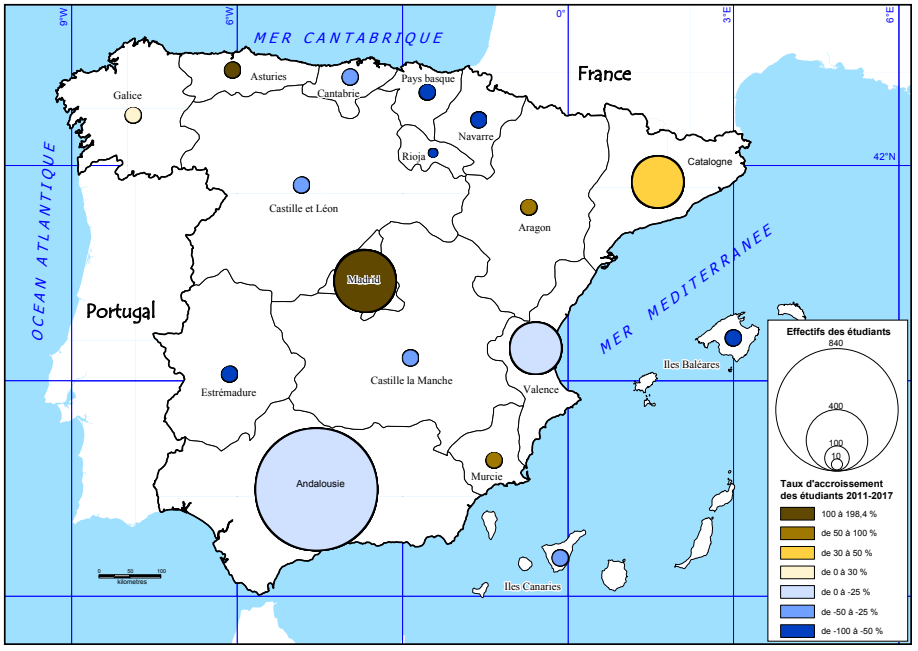
[36] Cf. Mohammed Khaldi : Les Marocains d'Espagne. Marocains de l'Extérieur. Fondation Hassan II MRE/OIM. Rabat 2003, 2008 et 2014.

[37] En 2007, Madrid et Murcie rassemblaient 12% de travailleurs marocains chacune. Dix ans plus tard, Madrid perd deux points qu'on retrouve à Murcie dont la part sur l'ensemble passe à 14%. L'Andalousie en revanche gagne + 6 points durant la décennie : de 15% du total en 2007 à 21% en 2016. La Catalogne, tout en se maintenant en tête de liste des pôles de concentration des travailleurs Marocains, perd cependant- 4,5 points en dix ans : 28,8% à 24,3% respectivement.

Par ailleurs, et à l'exception du Pays Basque (26,3 %) et des Asturies (27,1 %), les travailleurs marocains constituent plus de 30 % de la population active marocaine (âgée de 16-64 ans) dans toutes les autres Régions Autonomes : 51 % à Murcie ; plus de 40 % en Andalousie, Aragon, Estrémadure et Iles Canaries et entre 31 % et 39 % dans le reste du territoire espagnol.

Enfin, le ratio des travailleurs en Espagne sur l'ensemble de la population active de ce pays est de 58 % au 31 janvier 2017, soit de 20 points supérieur à celui observé chez les Marocains d'Espagne au niveau national.

Carte 5 : Effectifs et taux d'accroissement des étudiants par région - 2017



Source : Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor según sexo, nacionalidad y comunidad autónoma de residencia. 30-06-2017, OPI. Elaboration: OCMRE

Quatre régions reçoivent l'essentiel des étudiants marocains

La concentration spatiale des étudiants marocains inscrits dans les universités espagnoles reprend de façon évidente celle des Marocains dans leur ensemble, sauf que le classement des trois régions qui sont toujours en tête n'est plus le même. En effet, ici c'est l'Andalousie qui occupe la première place, ce qui s'expliquerait aisément par la proximité. Elle a été de tout temps la destination privilégiée des étudiants marocains avec plus de 800 en 2017, soit 46 %. Il en est autrement pour les étudiants étrangers dont 10 % (4.735) seulement choisissent cette région. Elle est suivie par Madrid, la Catalogne et Valence. Les quatre régions autonomes s'accaparent respectivement 93 % et 83 % des étudiants marocains et étrangers (Carte 5).

Il faut cependant souligner que ce ne sont pas les universités andalouses qui ont connu le taux d'accroissement le plus fort des inscriptions d'étudiants marocains entre 2011 et 2017 puisqu'elles ont même perdu des étudiants. Par contre les universités de Madrid et des Asturies ont enregistré les taux les plus élevés suivies de l'Aragon et de Murcie. Est-ce un redéploiement des étudiants qui se dirigent de plus en plus vers d'autres destinations universitaires moins fréquentées par le passé par les Marocains ?

Les mobilités interrégionales

En effet, ce qui marque aussi la présence marocaine en Espagne c'est sa forte mobilité spatiale. Que ce soit la mobilité étudiante suscitée par la recherche de certaines filières ou celle des travailleurs déclenchée par la crise et ses suites, les Marocains d'Espagne bougent sans cesse.

Tableau 7 : Migrations interrégionales des Marocains en Espagne (2008-2016)

Année	effectifs
2008	26621
2009	23770
2010	24302
2011	23360
2012	20214
2013	19607
2014	18908
2015	19781
2016	18179

Source: Estadísticas de Migraciones. Flujo de migración interautonómica por año, sexo, grupo de edad y nacionalidad. INE. Elaboration : OCMRE

La migration interrégionale touche chaque année quelques 21.638 Marocains dont 71,5 % sont âgés de 20 à 44 ans. Au total, ce sont quelques 194.742 qui selon l'INE ont bougé entre 2008 et 2016 (Tableau 7). Les flux migratoires interrégionaux des Marocains présentent un stock positif pour l'Andalousie et six autres régions autonomes à savoir, par ordre décroissant le Pays Basque, la Navarre, Murcie, les Asturies et la Galice.

Les flux migratoires avec l'étranger placent la Catalogne à la tête des sept régions autonomes qui affichent un solde migratoire négatif des résidents marocains. Cette région enregistre en effet un Stock négatif de moins 30.225 Marocains entre 2008-2016 dont -23751 à Barcelone seulement. Elle est suivie du Pays Basque (- 6425), Valence (- 4675), Madrid (- 3348), Murcie (- 2610), Navarre (- 710) et Estrémadure (– 130).

La région andalouse en revanche indique un solde positif : + 10.222 Marocains durant la même période tout comme les deux Castilles et les îles[38]. Au niveau

[38] Castille-Leon: +3917; Castille- la Manche + 3616; les îles Canaries : + 3330 ; Baléares : + 2854.

local, treize provinces, sur la cinquantaine que compte l'Espagne, ont perdu des habitants marocains partis à l'étranger durant la période indiquée (2008-2016)[39].

Dans « Migrations Internes », l'Institut National de la Statistique-INE apporte des informations importantes sur la mobilité des Marocains au sein du territoire espagnol[40]. En moyenne, plus de 2.000 enfants marocains de moins de 15 ans sont impliqués dans la migration interrégionale chaque année ; 49,5% d'entre eux ont moins de 5 ans d'âge. Ces enfants suivent leur famille. On peut donc estimer le nombre de familles marocaines avec enfants qui effectuent des migrations entre les régions d'Espagne à plus de 500 par an.

Conclusion

La communauté marocaine en Espagne qui, il y a quelques années encore, pouvait être considérée comme issue d'une migration récente peu stable, et fortement marquée par une mobilité internationale, renvoie aujourd'hui tous les signes d'une communauté bien ancrée. Rééquilibrage démographique, début de vieillissement de la population, nomadisme interrégional de familles entières avec enfants à charge et en situation légale de séjour, fort mouvement de naturalisation, sont autant de signes qui annoncent cette stabilisation.

Mais si cette communauté qui s'installe dans la durée vit aussi des difficultés comme l'échec scolaire et celui de l'expérience associative, notamment celle à caractère culturel, jadis dynamique, elle fait preuve de capacités d'adaptation aux contraintes de la vie. Ici, il faut souligner que les travailleurs marocains ne sont pas plus touchés par la crise et le chômage que les autres communautés et les nationaux. Le développement et la diversification de l'entreprenariat comme réponse à la crise, ainsi que le travail à domicile des femmes marocaines qui s'est développé durant la période étudiée sont le signe d'une adaptation de la famille et des mentalités face aux conséquences de la crise économique. Quant au boom des naturalisations de 2013-2014, bien que facilité par une décision politique et un effort technique du gouvernent central espagnol, il est aussi le résultat d'une volonté des Marocains à s'intégrer dans la société espagnole. En termes de motifs, c'est plus par la naissance et la résidence de longue durée que par le mariage mixte que les Marocains obtiennent la nationalité du pays. Les effectifs des résidents évoluent tout comme ceux des naissances, des naturalisés, des travailleurs etc. mais ceux des détenus marocains semblent restés figés. Les étudiants marocains, eux, se détournent de l'université espagnole qui en moins de dix ans en a perdu plus de la moitié.

Au terme de cette analyse, beaucoup de questions interpellent au sujet de l'évolution et de l'avenir des Marocains d'Espagne. Il faut à ce propos se rappeler un point essentiel des politiques publiques migratoires de l'Espagne. Le contexte migratoire de la décennie objet de cette analyse et les projections du gouvernement central à Madrid en la matière diffèrent de ceux d'antan[41]. A titre d'exemple,

[39] Cf. Saldo migratorio con el extranjero por provincia, año y nacionalidad. Resultados por provincia. Migraciones exteriores. INE. Madrid

[40] Migraciones interiores. Flujo de migración interautonómica por año, sexo, grupo de edad y nacionalidad. Movimientos migratorios. INE

[41] La dette publique espagnole qui en 2007 se situait à 35,5% du PIB, dépasse 98% du PIB en

en 2013, l'Espagne adopte une loi passée presque inaperçue (Loi 14/2013, du 27 septembre[42]) qui traduit clairement la volonté du pays de changer de cap en matière d'immigration et d'en finir avec la conception traditionnelle « qui était utile dans le passé [et] devient insuffisante dans le nouveau contexte économique mondial »[43].

En résumé, le pays s'oriente vers une nouvelle direction et de nouveaux profils de migrants sont visés : « Investisseurs, entrepreneurs, professionnels hautement qualifiés, chercheurs et transferts entre les entreprises »[44]. Cela signifie qu'un avenir difficile se dessine pour les migrants marocains, qui généralement sont peu ou pas instruits, déficitaires en formation qualifiante avec un décrochage scolaire alarmant. Un an après l'entrée en vigueur de la Loi susvisée, un Comité Spécialisé de l'Immigration voit le jour (le10/07/2014) sur décision du Conseil de Sécurité Nationale. Présidé par le ministre de l'Intérieur, le Comité est composé de 8 départements ministériels dont les Affaires Etrangères, la Défense, la Justice en plus du département de la sécurité nationale et du Centre National d'Intelligence-CNI (Contre-espionnage). Sa mission est de « renforcer au niveau politique stratégique les efforts de toutes les administrations publiques et des autres acteurs concernés pour faire face au phénomène de l'immigration avec une approche globale »[45]. Le Rapport Annuel de Sécurité Nationale (IASN) de 2015[46] élaboré par le département de la sécurité nationale souligne dans le chapitre « Ordonnancement des flux migratoires » que « la question migratoire constitue un des principaux défis (…) notre pays est toujours affecté par la migration irrégulière de la Méditerranée occidentale (…). Pour 2016, les grands défis en matière migratoire seront les mêmes qui ont marqué l'année 2015. »[47]. Le rapport précise que l'immigration clandestine a enregistré une hausse de 16,7 % par rapport à 2014 soit en effectifs 5.312 immigrés irréguliers. L'Espagne recevait dans le passé des dizaines de milliers de clandestins par an. C'est désormais du

2015 et les prévisions ne sont pas encourageantes.

[42] La Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización. «BOE» núm. 233, de 28 de septiembre de 2013, páginas 78787 a 78882. Ref. BOE-A-2013-10074

[43] ["En considérant la conception de la politique migratoire comme reflet de la politique économique d'un pays, on comprend le changement vécu par la politique migratoire espagnole depuis 2013. Traditionnellement, la politique migratoire espagnole a été orientée vers la gestion des flux de migration de main-d'œuvre en fonction des besoins du marché du travail, en mettant l'accent sur les aspects de sécurité mais en renonçant à l'internationalisation de l'économie. Cette conception utile dans le passé devient insuffisante face à la nouvelle réalité économique mondiale "]. MTAS. Informe sobre la aplicación de la Sección de Movilidad Internacional de la Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización. Madrid, abril 2015. Page 5.

[44] Ibid.p.8

[45] Comité Especializado de Inmigración. ¿Qué es? ¿Quién lo integra?**.** El Sistema de Seguridad Nacional » Comités Especializados » Comité Especializado de Inmigración**.** Departamento de Seguridad Nacional. Gobierno de España **(**http://www.dsn.gob.es/es/sistema-seguridad-nacional/comit**)**

[46] Ordenación de flujos migratorios. Informe Anual de Seguridad Nacional. Départamento de Seguridad Nacional. Madrid; 2015

[47] "La cuestión migratoria constituye uno de los principales desafíos (…) Nuestro país sigue afectado por la ruta de inmigración irregular del Mediterráneo occidental (…), los grandes retos en materia migratoria serán los mismos que han marcado el 2015". Ibid

passé. L'économique mondialisé et le sécuritaire vont-ils négliger ou reléguer au second plan le côté intégration des migrants sur place ?

Le Maroc et l'Espagne sont certes liés par des traités et accords bilatéraux qui touchent directement ou indirectement la chose migratoire dont la communauté marocaine dans la péninsule. Des structures mixtes de travail y sont dédiées exclusivement et tiennent des réunions plus au moins régulières. Comprendre et analyser les différents aspects de la situation des Marocains d'Espagne ne peut être accompli sans en tenir compte.

Nous ne pouvons terminer ses lignes sans exprimer nos remerciements à M le directeur de cette publication pour son aide précieuse apportée à cette modeste contribution. Nos remerciements sont bien sûr adressés également aux responsables de la Fondation qui nous ont encouragé et ouvert la voie pour contribuer, une fois de plus, à cet ouvrage collectif.

Bibliographie

Berriane M. et Cohen, A., (2009), Regards croisés sur la migration marocaine en Andalousie à travers ses origines géographiques, ses profils sociodémographiques et ses expériences migratoires, Revue Méditerranée, Numéro spécial « Migrations et territoires de la mobilité en Méditerranée », n°113, pp. 55-69

Boletín Oficial del Estado, (2013), Real Decreto-ley 16/2013, de 20 de diciembre, de medidas para favorecer la contratación estable y mejorar la empleabilidad de los trabajadores. « BOE » núm. 305, de 21 de diciembre de 2013, páginas 103148 a 103162

Cohen A. et Berriane M., (dir.), (2011), *De Marruecos a Andalucía: migración y espacio social*, Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja, Granada, 428 pages.

Bulletin Officiel, (1999), Convention entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfèrement des personnes condamnées, à Madrid le 30 mai 1997. Bulletin Officiel n° 4700 du Jeudi 17 Juin 1999.

Eurostat (plusieurs années), « Population et conditions sociales. Acquisition de nationalité par classe d'âge, sexe et nationalité précédente » ; (migr_acq). Base de données. Eurostat.

Hervé M., (2015), Rapport d´information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur le financement des lieux de culte, Par M. Hervé MAUREY, Sénateur. Sénat ; session ordinaire de 2014-2015 ; N° 345 ; Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 mars 2015

Instituto Nacional de Estadística-INE, (2017), « España en cifras. Cuentas nacionales ». Madrid

Ministerio de Empleo y Seguridad Social (plusieurs années), « Trabajadores Extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral (AEX) ». Fuentes y notas explicativas; Secretaría General Técnica; Subdirección General de Estadística; Madrid

_____ (2017), « Contratos registrados de trabajadores extranjeros ». Anuario de Estadística. Madrid

_____ (plusieurs années), Anuario de Estadísticas; Madrid

_____ (2017), « Autónomos. Afiliados medios extranjeros por nacionalidad y regímenes ». Estadísticas, Presupuestos y Estudios; Madrid, diciembre 2017.

Ministerio del Interior (2017), Informe general 2016 « Población reclusa extranjera y española ». Instituciones penitenciarias. Anuario estadístico; Madrid, julio de 2017

_____ (2017), « Extranjería. Países con mayor índice de nacionales en prisión ». Secretaría General de Instituciones Penitenciarias; Madrid

Ministerio de Educación, Cultura y Deporte (2018): « Registro Estatal de Centros Docentes no Universitarios (RCD); Centros de titularidad del Estado español ».

Ministerio de Justicia (2017), « Explotación de datos. Directorio de lugares de culto »; Fundación Pluralismo y Convivencia; Madrid; Junio de 2017;

Ministerio de Educación, Cultura y Deporte (2018): Estadísticas de la Educación; Madrid

Observatorio Permanente de la Inmigración-OPI. (Plusieurs années): « Extranjeros residentes en España ». Secretaría General de Inmigración y Emigración. Ministerio de Empleo y Seguridad Social; Madrid

OCDE (plusieurs années) : « Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité ». Démographie et population. Base de données sur les migrations internationales. OCDE. Stat.

Observatorio Andalusí (2018), « Estudio demográfico de la población musulmana »

Secretaria de Estado de Relaciones con las Cortes. « Respuestas del Gobierno 684/40519"; Madrid 13 de abril de 2018.

UCIDE (2018), « Explotación estadística del censo de ciudadanos musulmanes en España referido a fecha » 31/12/2017.

Chapitre 15
Les Marocains de France
Maturation d'une communauté transnationale

Thomas Lacroix

Introduction

Si les pays de destination se sont considérablement diversifiés au cours de ces dernières années, la France reste le premier pays d'accueil des émigrés marocains. 20.000 personnes arrivent chaque année pour s'installer sur le territoire français. Le profil de cette immigration a toutefois très fortement changé. On est bien loin des contingents de travailleurs non qualifiés des années 1960 et 1970, ces paysans devenant ouvriers en traversant la frontière. Les nouveaux arrivants sont essentiellement des étudiants ou jeunes diplômés à la recherche d'une formation ou encore des personnes qui rejoignent leur conjoint par le biais du regroupement familial.

Ce chapitre présente et analyse les évolutions récentes de l'immigration marocaine en France. Mais il porte également sur cette population installée de longue date en abordant leur inexorable intégration dans la société d'accueil. Il met en évidence la mobilité sociale de ce groupe mais aussi ses lignes de fracture et ses liens contrastés avec le pays d'origine.

Il s'appuie sur une série d'enquêtes et d'études produites au Maroc et en France, ainsi que sur des données statistiques de l'OCDE et de l'Union Européenne. Les données les plus récentes sont extraites du recensement de l'Institut National des Statistiques et Études Économiques (INSEE) réalisé en 2014. Cette variété de sources permet d'apporter un éclairage sur les dimensions sociales, économiques, démographiques et juridiques de l'immigration marocaine en France et de son devenir. Mais l'articulation de ces différents points de vue constitue également un défi dans la mesure où les méthodes et objectifs adoptés par les différentes institutions peuvent amener des résultats contradictoires.

Ce chapitre propose un aller-retour entre la France et le Maroc. La première section présente les dernières évolutions des flux en provenance du Maroc. Au-delà de la stabilité apparente de ces flux, on observe une recomposition dont la redistribution spatiale sur le territoire français est l'une des faces les plus visibles. Nous aborderons ensuite la dynamique d'installation et d'intégration en cours dans la société française. Après une présentation générale de cette population, une analyse plus détaillée sera proposée à travers une sociographie de trois générations : les immigrés, leurs descendants et les personnes âgées qui constituent une part croissante de cette population. Cette partie met en évidence la lente mais inexorable ascension sociale de l'immigration marocaine dans le pays. Ce chapitre sera clôturé par un retour sur les relations que cette population maintient avec le pays d'origine et ses évolutions sous les effets de l'intégration. Nous verrons comment se traduit cette expression de la double appartenance

franco-marocaine tant à travers les liens à distance qu'à travers les retours temporaires voire permanents. En définitive, ce qui se dégage de ce tableau récent de l'immigration marocaine en France c'est celui d'une population dont le champ social est profondément ancré entre les deux rives de la Méditerranée.

1. Les flux migratoires en provenance du Maroc : composition et évolution

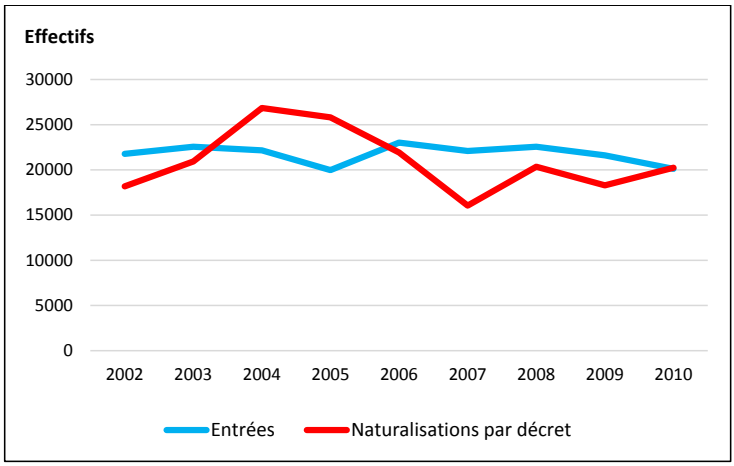
La France demeure la première destination de la migration marocaine

L'immigration marocaine en France est une immigration qui fut d'abord initiée par les autorités coloniales afin de pourvoir aux besoins de l'armée pendant la Première Guerre Mondiale puis du patronat français après 1945. Après l'indépendance, les flux de main-d'œuvre ont trouvé un nouveau cadre avec la signature des accords de main-d'œuvre entre le Maroc et les principaux pays récepteurs de main-d'œuvre : la France, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne. On ne reviendra pas en détail sur cette période de l'immigration marocaine. Elle a été amplement abordée, notamment dans les volumes précédents de l'ouvrage « Marocains de l'Extérieur » (Attane, 2003; Charef, 2008, 2014). L'histoire contemporaine de l'immigration marocaine en France débute en 1974, tandis que les mesures de suspension de l'immigration de travail transforment radicalement la composition des flux. Contrairement à ce qui était attendu par le législateur français, la population immigrée en générale, et marocaine en particulier ne diminue pas. Bien au contraire, elle fait plus que doubler entre 1975 et 1990, passant de 260.000 personnes à 441.000 en 1982 puis 572.000 en 1990. Depuis cette date, la population marocaine affiche un déclin relatif. En 2009, elle atteignait 442.000 personnes, soit son niveau de 1982. Elle est repartie en légère hausse depuis la fin de la crise économique de 2008-2009 avec 448.296 personnes en 2014[1]. Ce regain est, comme on va le voir, surtout dû à l'assouplissement des conditions de séjour des étudiants marocains. Contrairement à ce qui peut se passer en Italie ou en Espagne, cette baisse tendancielle depuis le début des années 1990 est moins liée à la diminution des entrées en contexte de crise économique qu'aux effets de la naturalisation qui compensent le nombre des admissions sur le territoire. Le nombre d'entrées est, en effet, resté stable au cours de la décennie 2000-2010, avec environ 20.000 admissions par an et n'a pas évolué depuis (21.104 en 2014).

En termes de flux, la France reste donc la première destination des Marocains, même si cette prédominance a tendance à se tasser depuis la décennie 1990 avec la diversification des pays d'accueil. La France accueille aujourd'hui un tiers des Marocains de l'étranger contre 41 % en 2001 (OCDE, 2017, 38). Cette tendance est amenée à se maintenir dans les années qui viennent. Seuls 7,3 % des immigrés marocains y sont présents depuis moins de 5 ans (contre 31,8 % au Canada, plus de 25 % en Espagne et en Belgique, 23,8 % en Italie ou 22,5 % en Grande-Bretagne) (ibid. : 38).

[1] Chiffre INSEE 2014. Le chiffre correspond aux personnes étrangères de nationalité marocaine résidant en France métropolitaine.

Figure 1 : Entrées des ressortissants marocains et naturalisations



Source : Entrées : OCDE, naturalisations : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, Ministère de la Justice.

Répartition spatiale

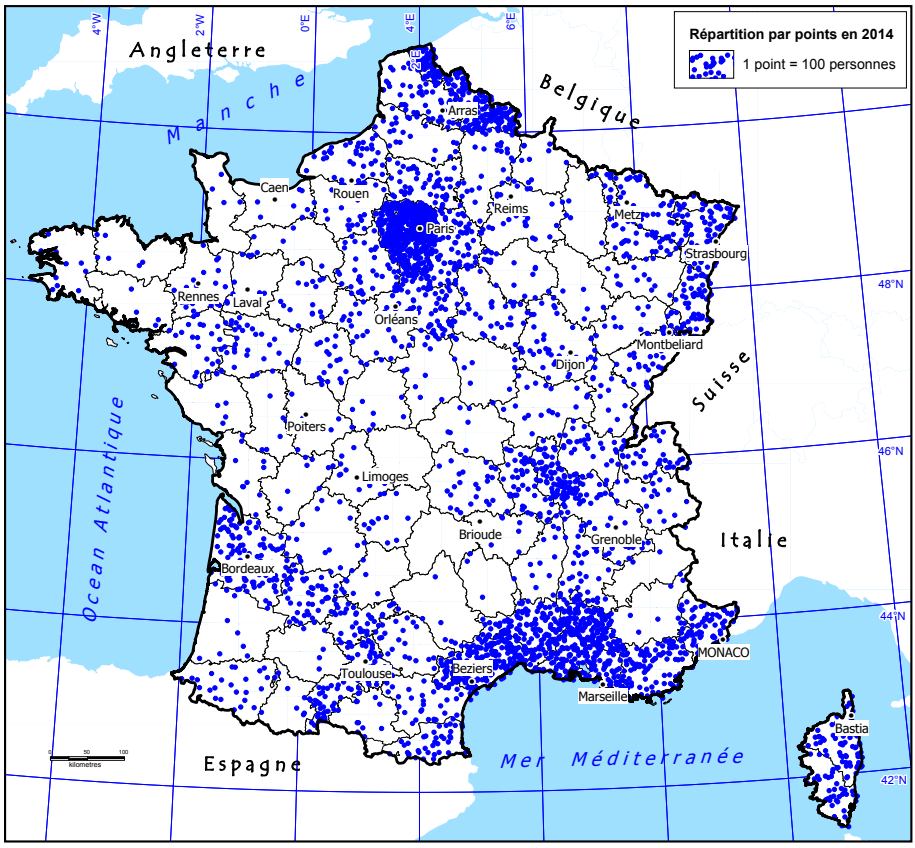
En ce qui concerne la répartition de la population étrangère marocaine, la géographie régionale reste inchangée. La région parisienne reste, de loin, la première région d'accueil avec 30 % des effectifs. Viennent ensuite le pourtour méditerranéen (Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes Maritimes), le Nord-Pas-de-Calais et le Rhône. Figure enfin parmi les principales régions d'accueil l'Alsace-Lorraine. Cette répartition qui épouse celle des grands bassins industriels français porte encore la marque de l'immigration des ouvriers peu qualifiés qui a prédominé jusqu'à la fin des années 1980. La grande majorité de la population immigrée marocaine est localisée dans les principales agglomérations urbaines.

Si l'on déplace la focale à l'échelle du quartier, les statistiques présentent une population vivant en majorité dans les zones populaires à forte concentration de populations immigrées. Ils sont en effet 54 %[2] à vivre dans ces quartiers et ils sont encore 52 % pour ce qui concerne leurs enfants. Toutefois, ces régions sont aussi les destinations tant des flux suscités par le regroupement familial que des migrations estudiantines. Ces régions sont en effet aussi celles des principaux pôles universitaires.

La comparaison entre la répartition des Marocains en 2008 et celle de 2014 permet de tirer des enseignements à la fois sur les mutations de cette distribution de fond, mais également sur la façon dont cette population a pu réagir à la crise de 2009-2010.

[2] Source : INSEE, Trajectoires et Origines 2010

Carte 1 : Répartition des Marocains en France



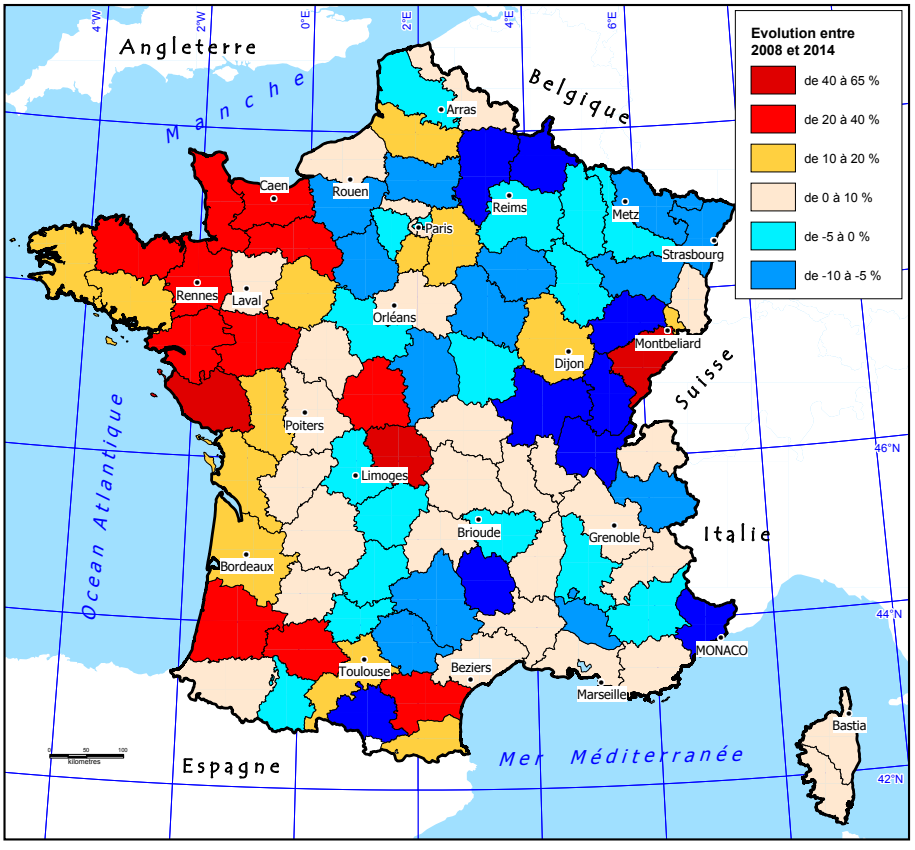
Source : INSEE, RP 2014.

On observe en effet un mouvement de diffusion sur l'ensemble du territoire national dans un sens Est-Ouest. La population résidente dans les grands pôles d'installation que sont la région parisienne ou le bassin méditerranéen reste tout juste stable, voire en léger déclin. C'est dans le quart Nord-Est de la France que l'on observe les plus fortes baisses d'effectifs. Au Sud, les Alpes Maritimes, la Lozère et l'Ariège sont également concernés. Inversement, les départements de l'Ouest, et plus particulièrement l'ensemble de la façade atlantique, connaissent les plus fortes augmentations. Une première explication de cette redistribution est d'ordre économique. La partie occidentale du pays résiste en effet mieux à la crise économique que traverse la France entre 2009 et 2014, et jouit globalement de taux de chômage plus faibles en comparaison avec les zones plus sinistrées de l'Est. Il est par ailleurs intéressant de comparer cette carte avec celle du vote Front National en 2014[3]. Les correspondances sont en effet frappantes. Les départements où le vote FN est le plus fort sont également ceux où les baisses sont les plus importantes. Et inversement, les zones d'attraction sont aussi celles les moins concernées par le

[3] http://www.liberation.fr/france/2014/05/27/la-carte-du-vote-fn-ou-la-france-partagee-en-deux_1028238 (accès le 28 avril 2018).

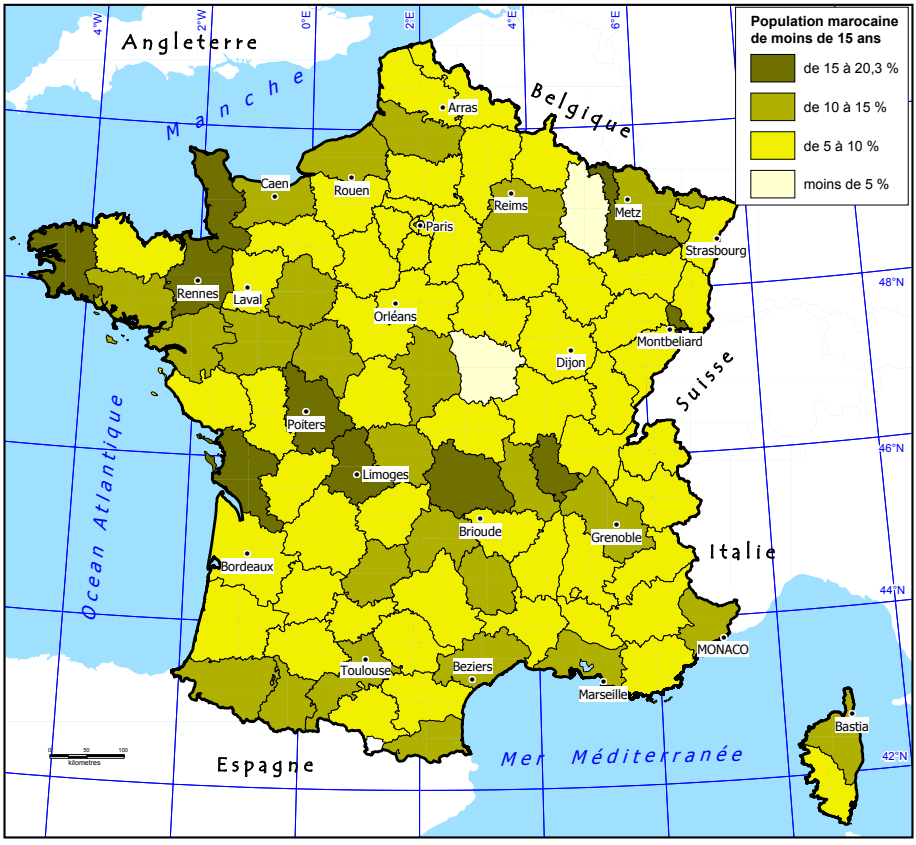
vote d'extrême droite. Cette mobilité des populations marocaines est elle-même un reflet des mutations économiques et politiques de la France contemporaine. Autant les dynamiques d'immigration vers la France sont d'abord sous-tendues par des logiques sociales et familiales qui ont peu à voir avec le contexte économique, autant les dynamiques d'installation sont quant à elles beaucoup plus sensibles à l'environnement sociétal et économique. En l'absence de données adéquates, il n'est pas possible de savoir si cette évolution est due à des primo-installations d'immigrants marocains arrivant directement du Maroc ou si elle est le fait de personnes déjà installées en France et qui changent de département de résidence. Toutefois, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que la redistribution de la population marocaine est le résultat d'une stratégie d'adaptation à la crise. Une exception cependant est celle de la façade méditerranéenne et du département du Nord, régions où les taux de chômage dépassent les 14 % mais où la population marocaine reste stable. On peut en chercher l'explication dans l'ancienneté et l'importance numérique de l'implantation marocaine. En effet, on peut supposer que les réseaux communautaires offrent une sécurité qui freine les départs du département.

Carte 2 : Evolution de la répartition spatiale des Marocains (2008-2014)



Source : INSEE, RP 2008 et 2014)

Cartes 3 : Proportion des moins de 15 ans dans la population marocaine de France

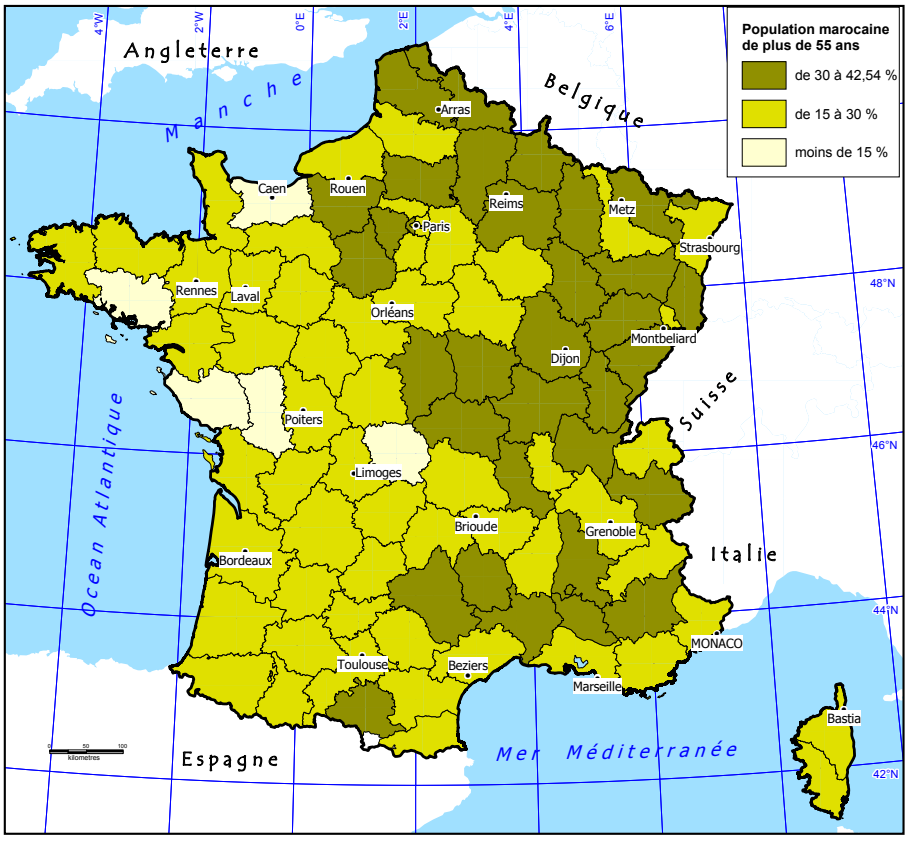


Source : INSEE, RP 2014.

La répartition des Marocains en France selon la classe d'âge nous permet de lier les évolutions de la répartition spatiale au facteur démographique. Les régions les plus « âgées », sont également celles qui se dépeuplent le plus fortement.

Inversement, les départements où la proportion de moins de quinze ans est la plus forte se trouvent sur la Manche et en Bretagne, régions parmi les plus attractives au cours de la période 2009-2014. Les personnes âgées et retraitées, moins mobiles sont en effet plus à même de rester sur place en dépit de la détérioration des conditions économiques. La mortalité devient dès lors un facteur supplémentaire expliquant la diminution de la population dans les départements concernés. Par contraste, les zones les plus actives sur le plan économique attirent des ménages plus jeunes avec des enfants de moins de 15 ans. Une analyse plus fine est nécessaire pour mieux cerner l'ensemble des dynamiques. Cela concerne notamment des départements ruraux du centre de la France (Massif Central) où les effectifs sont peu nombreux est donc susceptibles de variations importantes même si les volumes concernés sont faibles.

Cartes 4 : Proportion des plus de 55 ans dans la population marocaine de France



En résumé, on observe une redistribution de la population marocaine en France, depuis les départements de l'Est qui sont d'anciennes régions d'installation d'une immigration ouvrière, aujourd'hui en crise à la fois économique (chômage) et sociale (signalée par le vote FN), vers une façade atlantique où la présence marocaine a jusqu'ici été faible mais qui bénéficie de conditions économiques plus favorables.

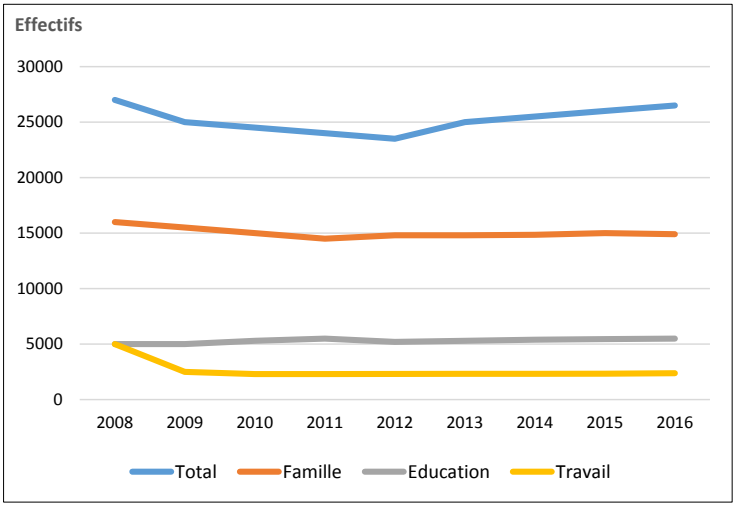
L'immigration par catégorie

L'essentiel du contingent des immigrés marocains qui arrive en France est motivé par le regroupement familial. Ce mode d'immigration est une réalité ancienne qui augmente dès la fin des années 1960. Après la suspension de l'immigration de travail en 1974, il marque l'installation des populations marocaines sur le territoire français et la fin de la migration circulaire de travail. 147.938 femmes sont arrivées entre 1975 et 1985 (Alaoui, 2013, 9). Cette prépondérance de l'immigration familiale est tout aussi nette aujourd'hui avec plus de la moitié des titres de séjour délivrés (14.827 en 2016, soit 55 % de l'ensemble[4]). Si l'on se réfère à l'enquête sur les forces de travail dans l'Union Européenne, la France est, avec 75 % des

[4] Chiffre AGDREF (SGII)

répondants concernés, de loin, le pays où ce motif est le plus invoqué. Par contraste, ce motif est donné en moyenne par 58 % des immigrés marocains résidant dans les pays de l'Union Européenne (OCDE, 2017 : 46). La migration marocaine vers la France est donc d'abord suscitée par les liens sociaux transnationaux tissés au fil du temps entre les deux sociétés. Ceci explique pourquoi elle reste relativement peu sensible aux chocs économiques (baisse de 13 % des entrées entre 2008 et 2011, à titre de comparaison, l'immigration vers l'Espagne a baissé de 70 % sur la même période). Cette interpénétration des sociétés marocaines et françaises est accentuée par la dynamique de naturalisation et les naissances franco-marocaines sur le territoire français : les 2/3 des admissions au regroupement familial sont faites au titre du rapprochement avec un conjoint ou des enfants français (9.522 en 2010).

Figure 2 : Permis délivrés pour la première fois selon le motif



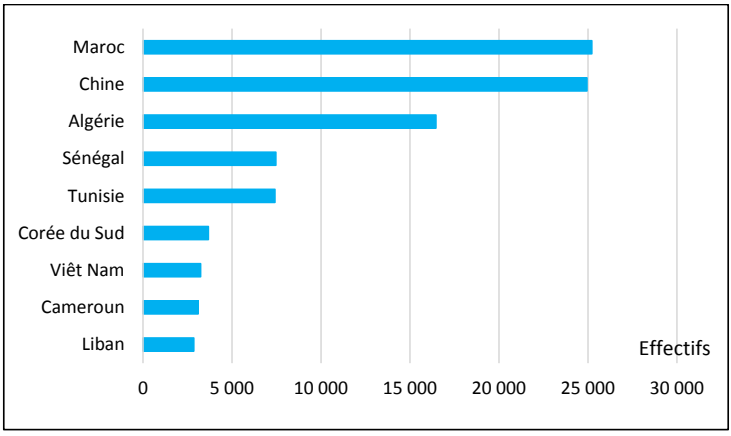
Source : Eurostat

Dans ce contexte, les femmes représentent plus de la moitié des émigrants marocains en France. Elles constituent aujourd'hui 52 % des effectifs, mais également 9,5 % de l'ensemble des femmes immigrées récemment arrivées en France (Sekhri, 2015). Il serait cependant faux de penser que le regroupement familial explique à lui seul cette part croissante de l'immigration féminine. En effet, un nombre significatif de Marocaines viennent en France pour leurs études. Elles étaient 3.179 en 2016, soit un quart des immigrantes. Il est intéressant de souligner que parmi les jeunes femmes (entre 20 et 29 ans), le niveau d'éducation s'élève : plus de la moitié ont le bac et 20 % possèdent au moins une licence. Cependant, comme nous le verrons après, elles n'échappent pas au déclassement professionnel.

Par contraste, l'immigration de travail, qui composait le gros des flux d'immigration jusque dans les années 1970, est aujourd'hui marginale. Elle correspond à 10 % des titres accordés aujourd'hui (2.672 en 2016) et 14 % des Marocains vivant en

France disent avoir immigré pour ce motif (Enquête sur les forces de travail dans l'Union Européenne). Il faut toutefois nuancer ce constat en intégrant les flux de travailleurs saisonniers. Ces derniers ne sont pas intégrés dans les statistiques sur les permis de séjour en raison de leur caractère temporaire. Il y a pourtant plus de travailleurs saisonniers qui rentrent chaque année en France que de travailleurs permanents : ils étaient 4.900 en 2012 (OCDE, 2017 : 74). Si l'attention s'est surtout portée, à la suite des violences qui ont éclaté à El Ejido en 2000, sur les travailleurs contractuels dans l'agriculture espagnole (Hellio, 2013), la France reste l'un des pays les plus concernés par ce type d'immigration. Si les vendanges ou le ramassage des betteraves ont longtemps été les moments privilégiés pour l'embauche d'une main-d'œuvre étrangère, c'est aujourd'hui les vergers et les serres légumières qui suscitent la venue des travailleurs saisonniers. Les contrats sont aujourd'hui délivrés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'intégration), pour une durée de 6 mois. Leur nombre est fixé chaque année sur la base de la demande des employeurs (Morice, 2008).

Figure 3 : Principales nationalités des étudiants étrangers en France (2017)



Source : Eurostat, nombre de titre de séjour pour étude en cours de validité au 31 décembre 2017.

La seule catégorie d'immigration ayant connu une augmentation significative au court de ces dernières années est celle des étudiants. Passant de 4.919 en 2008 à 8.500 permis délivrés en 2016, cette catégorie compense les diminutions observées pour les autres formes d'immigration. Placée sur la plus longue durée, il faut cependant rappeler que cette immigration a toujours tenue une place importante dans les flux en provenance du Maroc : ils étaient déjà 50.000 en 1976 (Gérard, 2008). Cette évolution est liée à la croissance continue du nombre d'étudiants au Maroc, mais dépend également des circonstances économiques et légales. Une première augmentation forte des flux est observée entre 1998 (3.058 permis délivrés) et 2001 (9.187), avant de retomber à 5.000 entrées par an jusqu'en 2008. Cette première augmentation était liée, selon Etienne Gérard à une facilitation des conditions d'accès à un titre de séjour étudiant, ce qui a permis à des Marocains issus des classes moyennes et populaires de venir (Gerard, 2008 :

45). Après 2001, le retour à une politique plus restrictive a entrainé une baisse quantitative des flux, mais aussi la restriction à une population issue des couches supérieures de la société marocaine. Après des années de stagnation, les raisons de l'augmentation récente de l'immigration des étudiants sont à rechercher dans l'assouplissement des règles concernant leur séjour sur le territoire français. L'abrogation en 2012 de la « circulaire Guéant » qui interdisait aux étudiants la possibilité de travailler pour financer leurs études, a contribué à un regain des flux[5]. Comme l'ensemble de l'immigration marocaine, les pays de destinations des étudiants se diversifient, mais la France reste (de loin) le premier pays d'accueil avec 29.000 étudiants marocains en France en 2012 (sur 51.000 dans le monde) (OCDE, 2017, 46-47). Si l'on se réfère aux titres de séjour pour raison d'éducation, le second pays récepteur est l'Allemagne avec 3.400 titres valides en 2016 contre 22.915 pour la France (source Eurostat). De même, les Marocains représentent la première nationalité d'origine des étudiants étrangers en France (Figure 3). On les retrouve dans l'ensemble des filières académiques, avec, en 2005, une prépondérance en sciences économiques (1/3 des effectifs), Sciences de l'ingénieur (25%) (Gérard, 2008 : 46). Ces proportions ont peu changé dix ans plus tard. Pour l'année 2016/2017, l'économie rassemblait 30 % des inscrits, et les sciences 42 % (RERS, 2017). Selon l'auteur ce choix est en phase avec l'évolution de l'économie marocaine où les travailleurs qualifiés s'orientent de plus en plus vers le secteur privé au détriment des filières qui mènent davantage vers la fonction et la santé publiques.

Une dernière forme d'immigration qui attire régulièrement l'attention médiatique mais qui demeure difficile à cerner est celle de l'immigration clandestine. Pour tenter d'en saisir les tendances, on peut se référer aux interpellations en situation illégale sur le territoire de l'Union. Elles s'élevaient à presque 39.500 Marocains interpellés en 2008. Ce chiffre, après avoir diminué jusqu'en 2013 (27.000 interpellations), est en régulière augmentation depuis cette date pour atteindre 38.000 en 2017. L'essentiel est effectué à partir de l'Espagne. Toutefois, on note une forte augmentation en France, leur nombre passant de 4.500 en 2011 à 8.300 en 2017. L'agence Frontex note en effet un regain de départ de la côte Nord du Maroc depuis la fermeture de la route des Balkans et les risques accrus encourus sur la route libyenne (Frontex, 2018). La crise rifaine de 2017 a amplifié le mouvement. Parmi les personnes appréhendées par l'agence Frontex, 30 % seraient mineures. L'immigration de mineurs isolés n'est en soit pas nouvelle. Nombre de travailleurs venant en France jusque dans les années 1970 pour trouver un emploi dans l'industrie n'avaient en fait pas 18 ans. Mais, l'immigration observée depuis la fin des années 1990 est de nature très différente. Même s'il existe une grande diversité de situations, beaucoup sont des « fugueurs » en rupture avec leur famille, qui ont quitté leur foyer en raison de difficultés familiales, de violences et d'absence de perspectives d'avenir (Etiemble et Zanna, 2013; Przybyl et Ben Tayeb, 2013). En 2013, 171 enfants marocains étaient pris en charge par le système d'accueil pour mineurs (sur 3.734) (Point de contact français du réseau européen des migrations 2014). La question de l'immigration irrégulière se mesure enfin à travers le nombre d'obligations à quitter le territoire (OQTF) délivrées à des personnes de nationalité marocaine. Ces obligations concernent essentiellement

[5] Voir ci-dessous section intitulée *les effets de la politique migratoire sur l'immigration marocaine*

des personnes qui disposaient d'un titre de séjour régulier mais dont la validité est arrivée à expiration. Ce sont donc des immigrants « réguliers » qui se sont retrouvés en séjour irrégulier. Après un pic au moment de la crise économique en 2008 et 2009 (9.505 délivrances[6]), le chiffre oscille autour de 7.000 par an (7445 en 2017). Au regard du nombre global d'OQTF délivré (environ 80.000 par an), les Marocains représentent un peu moins de 10 % du total. Elles ne sont pas forcément suivies de sortie du territoire volontaire ou forcée. Ainsi, selon Eurostat en 2017, sur les 85.000 OQTF délivrées, seules 15.665 ont fait l'objet d'un retour effectif. Le faible nombre de retours est en partie lié au manque de moyens pour la mise en œuvre des retours forcés (coûteux en personnels et en argent), mais il est également lié au nombre important d'OQTF délivrées pour des motifs invalidés par la justice. Les associations dénoncent régulièrement le fait que des personnes se retrouvent sans titre de séjour en raison des disfonctionnements de l'administration : le temps nécessaire pour obtenir un rendez-vous en vue de renouveler le titre de séjour (uniquement par téléphone) dépasse souvent plusieurs mois, ce qui peut conduire les personnes disposant d'un titre de séjour de courte durée à se retrouver sans document valide faute d'avoir pu passer un entretien avec un agent public.

Les effets de la politique migratoire sur l'immigration marocaine

Cette présentation statistique de l'immigration marocaine en France fait apparaître une immigration ancienne mais encore très dynamique. Le Maroc reste le deuxième pays d'origine hors Union Européenne.

Tableau1 : Premiers pays d'origine en France en 2016

Pays	**Effectifs**
Algérie	28709
Maroc	**27184**
Chine	16106
Tunisie	15276
Etats-Unis	6849

Source : Ministère de l'Intérieur

L'immigration marocaine est exemplaire par sa stabilité. Elle est peu sensible aux variations économiques (déclin modéré des entrées pendant la crise de 2008-2009) et ce, en raison de la prépondérance de l'immigration familiale qui représente la moitié des effectifs. Qu'en est-il de la sensibilité de l'immigration marocaine aux réformes de la politique migratoire française ? Depuis 2003, celles-ci vont dans le sens d'un durcissement des conditions d'entrée, notamment par la mise en place d'une réglementation pour la lutte contre l'immigration clandestine (fichier d'empreintes digitales, allongement de la durée de rétention administrative, détection et sanction des passeurs, augmentation des expulsions, etc.). Le deuxième volet concerne l'immigration de travail, pour laquelle l'attribution d'un titre dépend d'une liste de « secteurs en tension » où les besoins de main-d'œuvre

[6] Chiffres Eurostat 2018

sont importants (loi de 2006). Plus récemment est créée la « carte bleue » destinée aux travailleurs hautement qualifiés (loi de 2011). Le troisième volet porte sur le regroupement familial sous couvert d'une lutte contre les mariages arrangés. La loi de 2003 étend la durée avant l'attribution de la carte de résident à un conjoint de français à 2 ans, puis à 4 ans en 2008. Depuis 2006, les futurs époux doivent être auditionnés en cas de doute sur le libre consentement. Depuis 2007, les démarches entreprises pour le regroupement familial doivent être effectuées à partir du pays d'origine : est introduite une condition de maîtrise du français. Enfin, depuis 2011, les sanctions contre les mariages « gris » (fraude à l'affection dans le but d'obtenir un titre de séjour) sont renforcées. En dépit de ces mesures, le volume et la proportion relative du regroupement familial entre la France et le Maroc restent stables. Il semble que l'effet de ces lois soit marginal. Il n'en va pas de même pour ce qui concerne les étudiants. La chute du nombre de titres accordés pour études en 2011 doit être comprise en lien avec l'adoption de la circulaire Guéant qui restreint la possibilité de travailler en France (baisse de 6.971 à 6.099 permis attribués). La circulaire fut abrogée en 2012, entrainant un regain des départs (Figure 2).

2. Structures de la population immigrée marocaine en France

Cette section présente les structures de la population marocaine en France : sa démographie, sa place relative dans le paysage des populations immigrées en France et son évolution. Nous nous intéressons à la population immigrée c'est-à-dire la population née marocaine au Maroc et résidant en France, y compris ceux qui ont acquis la nationalité française. Elle s'élève à 722.627 personnes. Les immigrés marocains représentent la deuxième population immigrée après les Algériens (774.000).

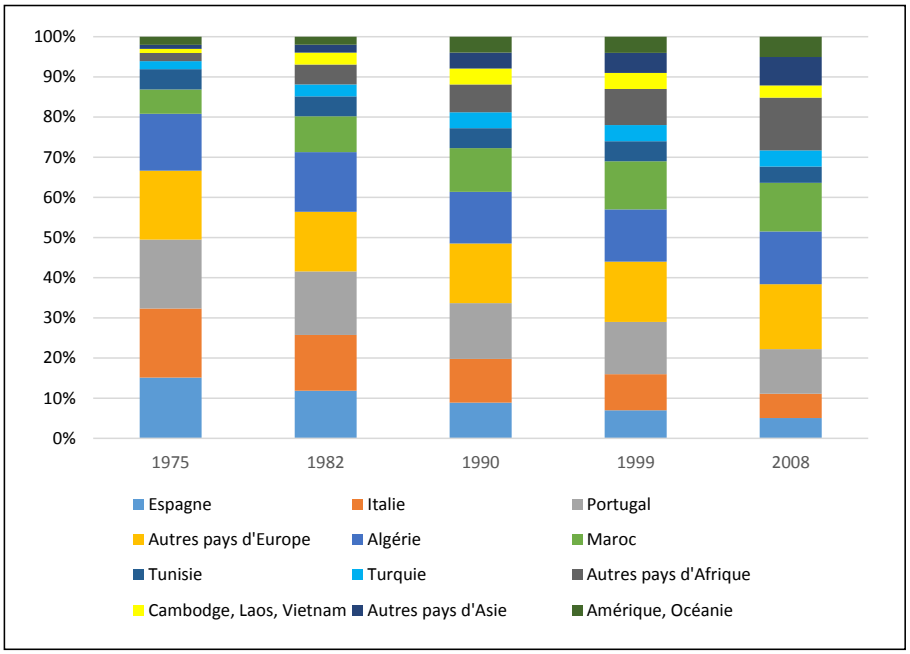
Les natifs du Maroc vivant en France

La distinction entre étrangers et immigrés révèle une image différente de la dynamique démographique marocaine en France. Si le nombre de personnes de nationalité marocaine est en constante diminution depuis le début des années 1990, la population immigrée est, quant à elle, en augmentation : 458.000 en 1991, 521.000 en 2001, 670.000 en 2011 et 722.000 aujourd'hui[7]. Toutefois, cette augmentation se faisant au rythme de l'accroissement de la population immigrée dans son ensemble, la proportion des Marocains reste stable depuis 30 ans : celle-ci était de 11 % en 1990, elle est de 12% depuis 1999. Cette stabilité n'est pas propre aux Marocains mais caractérise la population maghrébine d'une manière générale (30 % de l'effectif depuis 1990). Cette constance se démarque à la fois de l'immigration européenne dont la part relative est passée des 2/3 en 1975 à 1/3 aujourd'hui et des nouvelles formes d'immigration plus lointaines qui sont, quant à elles, en forte croissance : populations en provenance d'Afrique subsaharienne d'une part, asiatiques de l'autre. Ce qui caractérise la mutation du paysage migratoire en France, est sa globalisation. Tandis que les 5 premières nationalités d'origine formaient 70% de la population immigrée en 1975 (Italie, Portugal, Espagne, Algérie et Maroc), elles n'en composent aujourd'hui plus que 45 %

[7] Les chiffres sont toujours sujet à caution et dépendent de la définition de l'échantillon. L'OCDE avance une population de 860.000 immigrés marocains de plus de 15 ans en 2010 (OCDE, 2017 : 38).

(Algérie, Maroc, Portugal, Italie Tunisie). Les immigrés marocains présentent par conséquent un profil intermédiaire d'une population dont la présence est ancienne mais dont les effectifs restent importants et stables (Figure 4).

Figure 4 : Répartition des immigrés par pays de naissance



Source : Recensement de la population, INSEE

Les naturalisations

Il existe en France trois façons d'acquérir la nationalité. La moitié des naturalisations se fait par décret et concerne les personnes nées au Maroc. Un quart des acquisitions se fait par voie de mariage à un conjoint français et le dernier quart concerne les enfants nés en France. Ces derniers peuvent l'obtenir par déclaration anticipée à l'âge de 13 ans ou de droit à 18 ans. Le volume global des acquisitions de la nationalité est en forte diminution depuis 2008-2010 en raison du durcissement des conditions d'obtention : difficulté accrue des examens de français requis pour la procédure de naturalisation, allongement de la durée de latence entre le mariage et l'obtention de la nationalité de deux à quatre ans. Ce durcissement de la législation allonge la durée moyenne de séjour pour obtenir la nationalité : 7 ans par mariage, 17 ans par décret. Dans ce contexte, le nombre de Marocains naturalisés chaque année est en diminution : 38.000 en 2000, 16.662 en 2013. La probabilité d'être français augmente en toute logique avec la durée d'installation dans le pays : la quasi-totalité des immigrants ayant été naturalisés sont installés depuis plus de 10 ans. En dépit de cette tendance à la baisse des naturalisations, la proportion des immigrés marocains disposant de la nationalité française est

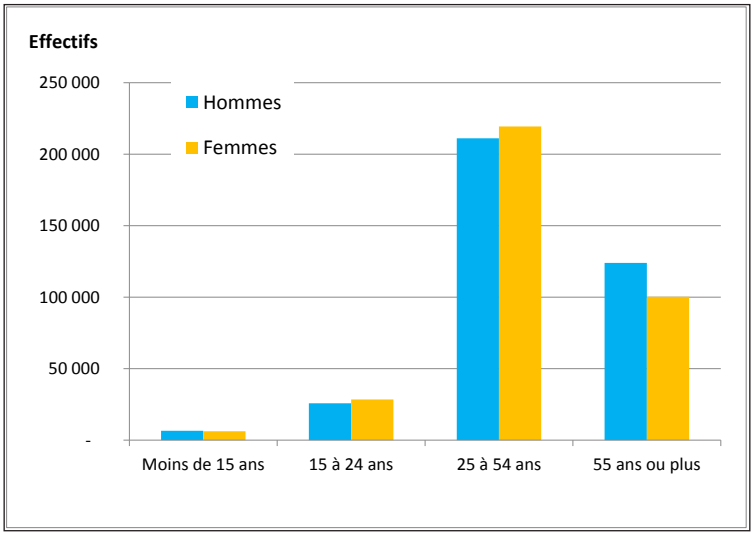
en forte augmentation : 43 % en 2008, contre 26 % dix ans auparavant. Cette tendance en apparence contradictoire (baisse des naturalisations et augmentation de la proportion des naturalisés) caractérise un groupe en phase d'enracinement dans la société d'accueil pour lequel la durée moyenne de séjour s'allonge. Cette dynamique d'enracinement est confirmée lorsque l'on regarde la situation de la seconde génération : 98 % des enfants d'immigrés sont français, dont 80 % de naissance (Source : INSEE, Trajectoires et Origines). Cela ne signifie pas pour autant rupture avec le pays d'origine : plus d'un descendant d'immigré sur trois (36 %) dispose de la double nationalité, une proportion plus importante que parmi la génération de leurs parents (31 %).

Les familles marocaines en France

En 2014, la part des femmes dans la population immigrée marocaine reste minoritaire (49 %), même si elle est en augmentation régulière (elle était de 46 % en 2008).

Ce rattrapage est amené à se maintenir en raison de la féminisation des flux d'entrée. Le déséquilibre homme/femme est surtout sensible pour les plus de 55 ans (une génération marquée par la migration des travailleurs des années 1960-1970). La proportion s'inverse lorsque l'on ne tient compte que des moins de 54 ans.

Figure 5 : Répartition par sexe et âge



Source : INSEE, RP 2014

71 % des ménages immigrés marocains sont mariés et 19 % sont célibataires (les 10 % restant sont soit veufs soit divorcés). Cette proportion s'inverse lorsque l'on s'intéresse aux descendants d'immigrés adultes (71 % sont célibataires contre 28 % mariés). Cette part importante des célibataires s'explique par la jeunesse des enfants d'immigrés adultes. Parmi les 330.000 descendants d'immigrés adultes âgés de 18 et 60 ans (chiffre INSEE, 2008), ¾ ont moins de 35 ans. Cette nouvelle génération forme donc un groupe très jeune.

Le taux d'endogamie (en couple avec une personne issue du même pays) est parmi les plus importants de l'ensemble des immigrés en France : 66 % des hommes nés au Maroc sont en couple avec une femme elle-même née au Maroc (contre 56 % en moyenne parmi les immigrés). Ce taux diminue fortement chez les descendants d'immigrés. Mais il reste élevé. On note par ailleurs une différence non négligeable entre les hommes et les femmes : 38 % des hommes sont en couple avec une immigrée ou une descendante d'immigrés marocains, contre 53 % des femmes[8]. Il faut y voir l'empreinte de pratiques culturelles qui valorisent le mariage des femmes avec un conjoint de même origine parmi les Maghrébins (de telles différences se retrouvent en effet parmi les Algériens et les Tunisiens).

Quant au nombre d'enfants, il reste relativement élevé. Le taux de fécondité est de 3,3 enfants par femmes en âge de procréer, le 2e taux le plus important en France après celui des Algériennes (3,5 enfants). Inversement, si 71 % des ménages en France ne comptent aucun ou un enfant, ce taux est de 57 % pour les ménages immigrés marocains. Parmi les 350.000 mineurs qui vivent dans une famille franco-marocaine, plus de la moitié (190.000) ont leurs 2 parents immigrés, 1/3 (120.000) ont un seul parent immigré, le restant vivant dans une famille monoparentale (INSEE RP, 2008).

Tableau 2 : Nombre d'enfants dans les ménages marocains et de leurs descendants

	Aucun enfant de moins de 25 ans	1 enfant de moins de 25 ans	2 enfants de moins de 25 ans	3 enfants de moins de 25 ans et plus
Immigrés	31%	26%	21%	22%
Descendants	8%	10%	10%	6%

Source : RP 2014, lecture : % des ménages dont la personne de référence est un immigré ou dont au moins un des deux parents est un immigré marocain

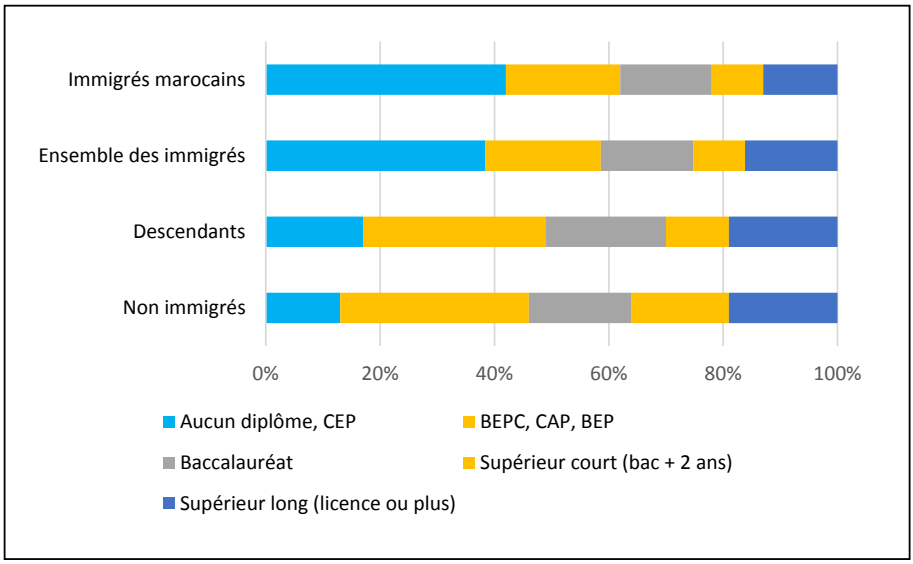
Les familles marocaines restent donc majoritairement composées d'un couple aux origines marocaines et disposant d'un à trois enfants. Ce modèle résiste mais s'érode sous les effets de l'exogamie avec le passage des générations.

3. Étude sociodémographique

Cette section approfondit l'analyse de la population immigrée marocaine par classe d'âge. Elle aborde d'abord les enfants dans le système éducatif, puis l'intégration socio-économique des adultes en âge de travailler. Le troisième est dernier groupe dont il est question ici est celui des personnes âgées, de leur choix de résidence et de la question de la mortalité en migration.

[8] Ces chiffres sont extraits du recensement de la population de 2008 ou de l'enquête INED-INSEE Trajectoires et Origines menée en 2008 (base de l'échantillon 18-50 ans). A noter que le sondage BVA/CCME mené en 2009 auprès de 503 personnes en France entre 18 et 65 ans donne des résultats sensiblement différents, en particulier pour les enfants d'immigrés : 84% des répondants déclarent vivre en couple avec un conjoint marocain ou d'origine marocaine (83% parmi les descendants).

Figure 6 : Niveau d'éducation chez les 39-50 ans



Source : INSEE, RGP 2008 et Enquête emploi - 2010.

Les enfants issus de l'immigration dans le système scolaire français

Du fait de l'usage du français au Maroc, les enfants sont exposés très tôt à l'univers francophone. Pour cette raison, les immigrés marocains présentent une maîtrise du français relativement supérieure à celle de l'ensemble des immigrés. Un sur deux déclare déjà maîtriser très bien le français au moment de leur immigration (contre 38 % pour l'ensemble[9]) et ils sont 65 % à le faire au moment de l'enquête (contre 61%). Une fois en France, le bilinguisme est la règle pour 58 % des ménages, sauf dans les couples mixtes où le français est parlé exclusivement à 73 %. Les langues parlées dans les familles n'ont cependant pas la même fonction, ni le même mode d'usage. La langue d'origine est essentiellement une langue parlée (seuls 19 % des descendants d'immigrés savent l'écrire alors que 59 % en ont une maîtrise orale). Elle appartient à l'univers familial, utilisée avec le conjoint et le reste de la famille, moins souvent avec le voisinage. L'enquête Trajectoires et Origine[10] montre que les adultes parlent d'autant mieux la langue d'origine qu'ils sont arrivés tardivement en France (Cris Beauchemin, Hamel, et Simon, 2016).

Comme le montre la figure 6, le niveau scolaire des immigrés marocains reste un peu plus faible que celui de l'ensemble des immigrés (42 % ont, au mieux, un niveau d'éducation primaire contre 38 % en moyenne parmi les immigrés). La population marocaine se caractérise encore par un faible niveau de qualification en dépit de la croissance du niveau d'éducation des nouveaux arrivants. Toutefois, la

[9] Source : INSEE, Trajectoires et Origines. NB : sur la thématique des langues, l'enquête agrège les Marocains et les Tunisiens.

[10] L'enquête Trajectoires et Origines a été réalisée en 2008 sur un échantillon de 20.000 personnes, dont 891 immigrés marocains (nés au Maroc de nationalité marocaine).

part relative de l'immigration estudiantine se lit à travers la proportion importante de personnes ayant au moins une licence (19 %).

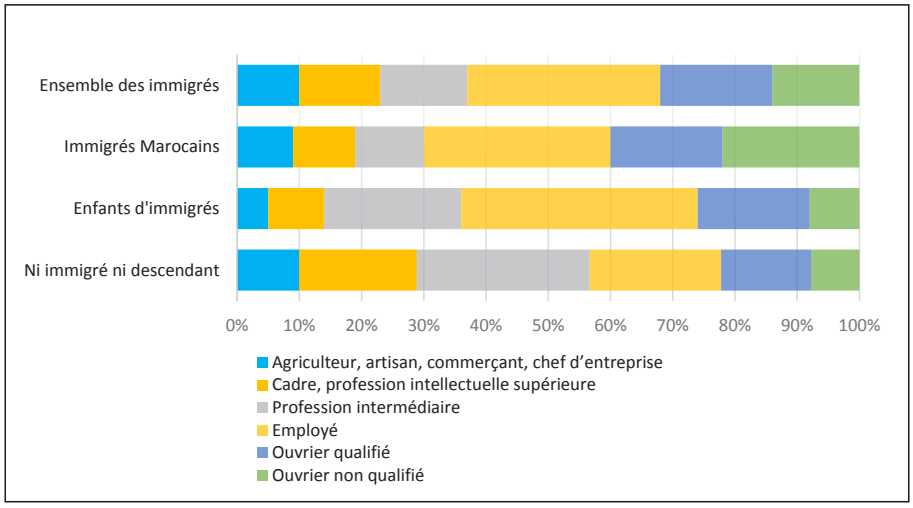
Cette faiblesse des qualifications se transmet en partie à la génération suivante puisque la part de non-diplômés parmi cette dernière est de 4 points supérieure à celle de la population non-immigrée. Là encore la différence entre hommes et femmes est très importante puisque ce taux est de seulement 14 % chez les femmes adultes (26 % chez les hommes). L'enquête Trajectoires et Origines noircit un peu plus ce tableau de l'éducation en révélant que parmi les 20-35 ans, le taux de non diplômés est deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population française (20 % contre 11 %) (Brinbaum, Moguérou, et Primon, 2014). L'étude révèle cependant la très forte disparité entre hommes et femmes (14 % de non-diplômées chez celles-ci contre 26 %). La sous-qualification des enfants de migrants doit cependant être nuancée. Tout d'abord, on note une forte obtention du baccalauréat, de 3 points supérieurs à la moyenne. Cela s'explique par le succès particulièrement fort, des filles, un taux supérieur à la moyenne nationale (Brinbaum, Moguérou, et Primon, 2011). Selon le sociologue Stéphane Beaud, cette réussite au bac serait motivée par l'investissement des jeunes filles maghrébines dans leurs études, soit une voie de sortie possible à un destin de femme au foyer (Beaud, 2018). Il faut noter ensuite que 19 % des descendants d'immigrés possèdent au moins une licence, un taux équivalent à celui observé parmi les non-immigrés. Enfin, le taux de non-diplômés est également à expliciter. Le niveau scolaire, comme la maîtrise de la langue dépendent beaucoup de l'âge d'arrivée en France. Cette caractéristique est commune à tout groupe immigré, à tel point que Ruben Rumbaut, sur la base de travaux portant sur la population latino aux États-Unis, distingue différentes générations. La 2e génération née dans le pays d'accueil de la première génération se distingue de la 1,5 née dans le pays d'origine mais arrivée à un jeune âge dans le pays d'accueil avec ses parents, et ce dernier groupe présente également de grandes variations entre les 1,75 arrivés avant l'âge de 5 ans et les 1,25 arrivés après 13 ans (Rumbaut, 2004). Le contact avec la langue à un jeune âge prédétermine dans une certaine mesure la trajectoire scolaire ultérieure. Cette observation s'applique aux enfants d'immigrés marocains dont 6 % sont arrivés après l'âge de 6 ans en 2008 (chiffre INSEE Trajectoires et Origines). D'autres paramètres influencent la réussite scolaire : avoir grandi dans une famille nombreuse, en milieu populaire, de parents faiblement qualifiés, etc., sont autant de paramètres surreprésentés parmi les immigrés. Or, lorsque ces mêmes paramètres sont « contrôlés », c'est-à-dire si la comparaison est faite « toutes choses égales par ailleurs », les disparités, sans disparaître totalement, sont considérablement diminuées (Brinbaum, Moguérou, et Primon, 2014). Cette disparité est donc essentiellement liée aux conditions socio-économiques de la population marocaine en France. Elles sont donc appelées à se réduire dans le temps avec la mobilité sociale.

L'insertion socio-économique des immigrés et leurs enfants

Comme le montre la figure 7, la grande majorité des immigrés marocains sont en âge de travailler. Parmi les 25-64 ans, le taux d'activité (pourcentage des personnes qui ont ou qui cherchent un travail) est de 64 %, contre 71 % pour l'ensemble

des immigrés et 78 %[11] parmi la population non immigrée. Cet écart est d'abord dû à la plus faible participation des femmes au marché du travail, inférieure de 25 points à la moyenne (taux de 48 %). Cette faiblesse est caractéristique des populations maghrébines et turques, à l'opposé des femmes issues des pays d'Afrique subsaharienne, du Portugal ou du Sud-Est asiatique dont les taux de participation dépassent les 70 %. Les immigrées marocaines constituent le groupe le plus en marge du marché du travail après celui des femmes turques (31 %). La faiblesse de la participation des femmes au marché du travail, et donc le fait qu'une proportion importante des ménages subsiste avec un seul salaire, est un frein très important à l'intégration (Peach, 2006). Toutefois, cet écart se résorbe complètement avec les descendants d'immigrés, y compris pour les femmes. Le taux de participation des enfants de Marocains est parmi les plus élevés de l'ensemble des groupes. Avec 83 %, il est de 5 points supérieur à la moyenne observée en France. Il atteint même 94 % si l'on ne tient compte que des hommes.

Figure 7 : Catégories socioprofessionnelles (2010)



Source : Enquête Emploi 2010, Enfants d'immigrés : INSEE Trajectoires et Origines, 2008. L'échantillon agrège enfants d'immigrés Marocains et Tunisiens.

Pour autant, le taux de chômage atteint 22 % et reste parmi les plus élevés des groupes immigrés en France (15 % en moyenne). Or, le chômage tend à augmenter lors du passage à la seconde génération pour atteindre 28 %. Il faut souligner les différences selon les origines des personnes concernées. Si les enfants d'immigrés issus de l'Union Européenne présentent un taux de chômage équivalent à celui de l'ensemble de la population, il dépasse les 20 % pour les « hors UE ». Du point de vue des catégories d'emploi, les immigrés marocains occupent en majorité des emplois peu qualifiés : les catégories des employés et des ouvriers regroupent 70 % du contingent (Figure 7).

[11] Source pour l'ensemble de cette section : Enquête Emploi, 2010

Le service aux personnes (pour les femmes), le bâtiment et le salariat agricole, le nettoyage, etc. font partie des principaux secteurs d'emploi. A noter toutefois que 10 % de cette population travaillent comme indépendants, le plus souvent comme commerçants. A partir des années 1980, de nombreux immigrants ont en effet choisi d'investir dans un petit commerce : épicerie, électroménager, mobilier. La création d'un emploi indépendant est en effet une stratégie pour lutter contre les risques de chômage en période de crise. La spécificité du commerce marocain est de s'appuyer sur une infrastructure de transports de personnes et de biens facilitant les activités d'import/export avec le Maroc (Lacroix, 2003; Ma Mung et Simon, 1990). Ces petites activités commerciales, qui ont fleuri dans les années 1980, existent toujours et sont encore visibles sur des lieux emblématiques tels que le quartier de Belsunce à Marseille ou la place Voltaire à Asnières. Mais elles cèdent de plus en plus la place à des entreprises plus diversifiées et plus importantes autour de produits d'import tels que l'huile d'argan, ou encore dans le secteur de l'informatique, les sociétés de sécurité, les pièces automobiles ou l'électronique. Mais ces activités et leur évolution en cours restent malheureusement insuffisamment documentées par les travaux des chercheurs.

Comme indiqué dans la partie précédente, la majeure partie des nouveaux entrants arrive au titre du regroupement familial. L'enquête ELIPA du Ministère de l'Intérieur suit les signataires du Contrat Accueil Intégration et propose des informations quant à leur insertion professionnelle[12]. Pour de nombreuses personnes, en particulier des femmes, la migration s'accompagne d'un changement de statut, soit en devenant actifs (anciens étudiants entrant sur le marché du travail) soit en devenant inactifs. Ces dernières sont essentiellement des femmes anciennement employées qui deviennent mères au foyer. En conséquence, plus les femmes sont jeunes et plus leur arrivée est récente, moins elles sont actives. Pour autant, le taux d'activité s'améliore avec le temps. C'est en particulier vrai dans les couples « exogames » c'est-à-dire pour les nouveaux arrivants mis en couple avec un français de naissance. Inversement, pour les hommes, l'emploi est au cœur du projet migratoire. Dès leur arrivée, 9 sur 10 cherchent du travail (deux fois plus que les femmes).

Comme nous l'avons vu, les descendants d'immigrés présentent d'importantes difficultés quant à leur insertion sur le marché du travail avec un taux de chômage trois fois plus important que la moyenne. L'enquête « génération 2004 » du CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) a suivi sur cinq ans la cohorte des personnes qui ont quitté le système éducatif en 2004 (Jugnot, 2012). Elle montre que la période avant l'obtention d'un premier emploi est plus longue pour les descendants d'immigrés africains (60 % ont un emploi 5 ans après contre 79 % en moyenne). De même, leur emploi est plus précaire. Le niveau de qualification moindre (Figure 6) pénalise les franco-marocains lors de leur entrée sur le marché du travail. Les données statistiques mettent donc en évidence l'engrenage de la reproduction socio-professionnelle qui maintient les descendants de migrants dans les couches populaires de la société : l'origine sociale des parents pèse sur le niveau d'éducation des enfants qui, en retour, affecte

[12] https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA/Les-publications (accès 18/04/2018)

leur propre insertion sur le marché du travail. En conséquence, les descendants d'immigrés dont les parents sont originaires du Maroc ont les salaires médians les plus faibles (1.450 euros), suivis des descendants d'immigrés nés dans un autre pays du Maghreb ou dans un autre pays d'Afrique, de Turquie mais aussi du Portugal (1.500 euros) (INSEE, 2012, 212).

Est-ce à dire que l'ascenseur de la mobilité sociale est bloqué ? On observe bien une mobilité socio-professionnelle entre les parents et les enfants. Ils sont moins souvent ouvriers non qualifiés et plus souvent employés (en particulier pour les femmes). De même, la proportion de « profession intermédiaire » double d'une génération à l'autre (22% contre 11%). Par ailleurs, l'environnement familial et social pèse lourdement sur l'ascension professionnelle. La situation professionnelle du père, le capital culturel et social des parents, le lieu de résidence, la maîtrise de la langue et des rouages du système scolaire sont autant de facteurs qui influent négativement sur le destin professionnel des descendants d'immigrants. L'enquête Génération 2004 montre par exemple que les parents sont plus souvent chômeurs ou retraités, les mères plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé quand leurs enfants finissent leurs études (Jugnot, 2012, 70). On sait que la recherche du premier emploi est souvent facilitée par les réseaux familiaux. On l'a vu, il y a un écart de 20 points entre la probabilité d'avoir un emploi 5 ans après la sortie du système scolaire entre un « descendant de natif » et un descendant d'immigré d'Afrique. Si l'on raisonne (toute chose égale par ailleurs), en tenant compte des paramètres liés au diplôme, à l'origine sociale, la profession des parents et le lieu de résidence, cet écart diminue de 12 points. Parmi ces paramètres, le diplôme apparaît comme l'un des plus discriminants. En effet, les écarts constatés pour la première embauche diminuent fortement pour les diplômés du supérieur. Il reste une part non négligeable de ce décalage qui n'est pas expliquée par la situation objective des personnes.

C'est donc vers les mécanismes de discrimination qu'il faut se tourner pour comprendre les effets de blocage. Ce processus est mis en évidence par de multiples travaux tant qualitatifs (Fassin et Fassin, 2009; Beaman, 2017) que quantitatifs. L'enquête Trajectoires et Origines apporte à ce sujet quelques éclairages. Le sentiment de discrimination est présent dès le parcours scolaire et génère un sentiment d'injustice quant à l'orientation (Brinbaum, Moguérou, et Primon, 2010, 52). Il reste fort une fois sur le marché du travail. Le motif de discrimination évoqué est très majoritairement celui du nom et de l'origine, devant la couleur de la peau ou la religion. Les pratiques discriminatoires relèvent généralement d'une attitude dépréciative ordinaire, un rappel constant aux « origines » qui entretiennent le sentiment de ne pas « être vu comme un français » et plus rarement d'un racisme hostile et explicite. Pour autant, 38 % des immigrés marocains interrogés disent avoir vécu une situation raciste (Brinbaum et al., 2010, 135). La relation entre cette discrimination quotidienne et les effets structurels sur la scolarité et l'emploi sont difficiles à établir. La méthode du « testing » permet de la mettre en évidence. Cette méthode consiste à envoyer des CV et demandes d'embauche identiques à des entreprises en faisant varier différents paramètres tels que le nom, l'adresse ou le sexe. Différentes études confirment le caractère discriminant du nom et prénom à consonance maghrébine (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, 2006; Amadieu, 2004; Cediey et Foroni, 2006).

L'insertion socio-économique des immigrés marocains et de leurs descendants se fait donc encore majoritairement au bas de l'échelle socio-professionnelle. Les statistiques montrent que cette inégalité de fait tend à se reproduire d'une génération à l'autre. Les effets de structures (poids des origines sociales) et la discrimination (poids des origines ethniques) freinent la dynamique d'intégration. Mais elle ne l'arrête pas pour autant. L'intégration est en marche. Une classe moyenne issue de l'immigration marocaine est en cours de formation. Elle est faite d'assistantes sociales, d'enseignants, de professions libérales, de journalistes… dont la situation est meilleure que celle de leurs parents et qui offriront à leurs enfants, quand leur temps viendra, des ressources qui leurs permettront de trouver une place dans la société française. Malheureusement, la série d'attentats qui a frappé le pays au cours de ces dernières années ne favorise pas une amélioration de l'opinion publique à l'égard des immigrés, en particulier maghrébins, ce qui ne peut que nourrir la propension à la discrimination.

Vieillir en migration

Un quart des immigrés marocains ont aujourd'hui plus de 55 ans et 65.000 ont plus de 65 ans. L'immigration marocaine en France est vieillissante. Pourtant, les travaux portant sur cette catégorie de personnes restent très peu nombreux (Attias-Donfut, 2006; Arab, 2013; Hamdouch, 2006; Bolzman, Fibbi et Guillon, 2001; Samaoli, 2007)[13]. De ces travaux transparaît toute l'ambivalence de la situation des retraités. Après une vie structurée, voire justifiée par le travail, il faut pour ces personnes, réinventer un mode de vie et une raison d'être. Avec la fin du travail, la question du retour se pose à nouveaux et il est intéressant de voir l'indécision des personnes concernées. Lorsque la personne qui pose la question est française, ils répondent à 63,3 % qu'ils entendent passer leur retraite en France (Attias-Donfut, 2006). Lorsqu'ils sont interrogés par un enquêteur marocain, ils répondent au contraire à 65 % qu'ils comptent s'établir au Maroc (Akhchichine et Maache, 2006). 65.000 Marocains de plus de 65 ans ont été recensés en France, mais 60.000 autres touchent leur retraite au Maroc (Mission d'information sur les immigrés âgés, 2013, 18). Les contraintes matérielles (la possession d'un logement, la couverture sociale et sanitaire, la présence des enfants) freinent la réalisation des retours définitifs. Et ce d'autant plus que la pension versée au Maroc est plus faible car indexée sur le niveau de vie du pays d'origine : 318 euros en moyenne en 2013 contre 3 à 700 euros en moyenne en France (Mission d'information sur les immigrés âgés, 2013, 52). C'est particulièrement vrai pour les femmes qui n'ont pas ou peu travaillé. La convention de sécurité sociale liant la France et le Maroc signée en 2007 et en vigueur depuis 2011 encadre le transfert des pensions et les prestations de santé, mais cela reste insuffisant, aux yeux des retraités qui préfèrent opter pour un mode de vie pendulaire, entre leur pays de naissance et celui de leurs enfants.

Les séjours alternés entre les deux pays apparaissent comme un compromis pour ceux qui en ont les moyens. Les retraités sont particulièrement mobiles, contribuant ainsi à la construction d'une communauté transnationale (Arab, 2013). On les voit, par exemple, jouer un rôle d'intermédiaire entre les villages d'origine et les villageois expatriés, notamment dans la mise en œuvre de projet

[13] Cf. dans ce même ouvrage le chapitre de O. Samaoli, « Vieillir au risque de l'immigration : le cas des Marocains du monde »

de développement locaux (Lacroix, 2016). Cette mobilité a par ailleurs généré toute une économie de service pour ces personnes âgées (sociétés de transport) mais aussi *par* ces migrants eux-mêmes (import/exports de produits entre les deux pays) (Gauthier, 2006). Il existe une grande variété de cas de figure, depuis ceux qui passent l'essentiel de leur temps au Maroc et ne gardent en France qu'une petite chambre pour revenir une à deux fois par an voir les amis, la famille et régler leur situation administrative, jusqu'à ceux pour qui le Maroc reste un lieu de vacances ponctuelles et préfèrent rester en France auprès de leur famille.

Toutefois, cette vie multi-située est possible pour les personnes qui en ont les moyens financiers (la circulation, voire l'entretien de deux logements, coûtent cher et n'est pas à la portée de tout le monde) et surtout physiques. Aussi les personnes les plus fragiles et les plus âgées ont elles tendance à être sédentaires. Or une forte proportion des immigrés âgés se trouve dans une grande précarité, à telle enseigne que l'Assemblée Nationale, alertée par les acteurs de la société civile, a commandé une mission d'information sur cette question (Mission d'information sur les immigrés âgés, 2013). En France, 40 % des récipiendaires de l'allocation « minimum vieillesse » (ASPA) sont étrangers et parmi eux, les Maghrébins sont en majorité. Cette allocation s'élève à 780 euros pour une personne seule et 1200 euros pour un couple. Le mal logement est aussi plus fréquent, notamment pour les personnes qui résident encore en foyer de travailleurs ou en chambre de bonne. Les plus de 55 ans sont 5 % à vivre en foyers collectifs, contre 3 % en moyenne (INSEE, 2012, 231). Cette population se trouve en insécurité juridique et sanitaire en raison d'une législation et de son application restrictive, du manque d'information auprès d'une population parfois illettrée et un état de santé moins bon que la moyenne au même âge. Cette précarité est due, pour les femmes, à une faible, voire une absence, d'activité salariée pendant leur vie active. Pour les hommes, le travail au noir et les faibles rémunérations expliquent des pensions très faibles. Il n'est pas rare pour les retraités de découvrir qu'un ou plusieurs anciens employeurs ne les ont jamais déclarés à l'administration… La précarité des immigrés âgés fait l'objet d'une mobilisation associative importante à travers des structures telles que l'Association des Mineurs Marocains du Nord, Chibanis 06 ou le Café social du 20e arrondissement de Paris. Par ailleurs, nous avons pu mentionner dans un autre chapitre[14] de cet ouvrage l'ouverture par l'association Migrations et Développement des Bureaux d'Accueil et d'Orientation dans les villages du Sud du Maroc et dont l'une des missions et l'aide et l'accompagnement des anciens émigrés âgés.

Avec le vieillissement de la population immigrée, la mort devient une problématique qui prend de l'ampleur. Toutes les enquêtes montrent que la plupart des Marocains souhaitent être enterrés au pays (Akhchichine et Maache, 2006). Le rapatriement des corps devient une économie florissante avec la multiplication de pompes funèbres musulmanes ou encore des assurances fournies par les banques marocaines. On estime que 6.000 corps sont ainsi rapatriés par an (Mission d'information sur les immigrés âgés, 2013, 218). Toutefois, un nombre croissant d'immigrés musulmans ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se faire enterrer au pays. Dans ce contexte, des carrés musulmans font leur apparition dans les

[14] Cf. Chapitre de Th. Lacroix, « Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local » dans ce même ouvrage

cimetières en France (El Alaoui, 2012), ce qui induit une interaction entre les différentes tendances du culte musulman et les autorités locales.

4. Le rapport au pays d'origine

Les analyses des flux migratoires, puis de la sociographie de la population installée en France ont montré une dynamique migratoire en cours de maturation avec une intégration encore fragile mais qui progresse au fil des générations. Quels en sont les effets sur les liens maintenus avec le pays d'origine ? Les discriminations ou, au contraire, la mobilité sociale influencent-elles dans un sens ou un autre les pratiques transnationales des Marocains de France ? Afin de répondre à cette question, seront successivement examinées les pratiques à distance d'une part (contacts, transferts monétaires, lecture des médias et participation à des œuvres caritatives), puis les pratiques de retour, qu'ils soient temporaires à l'occasion de congés annuels ou définitifs.

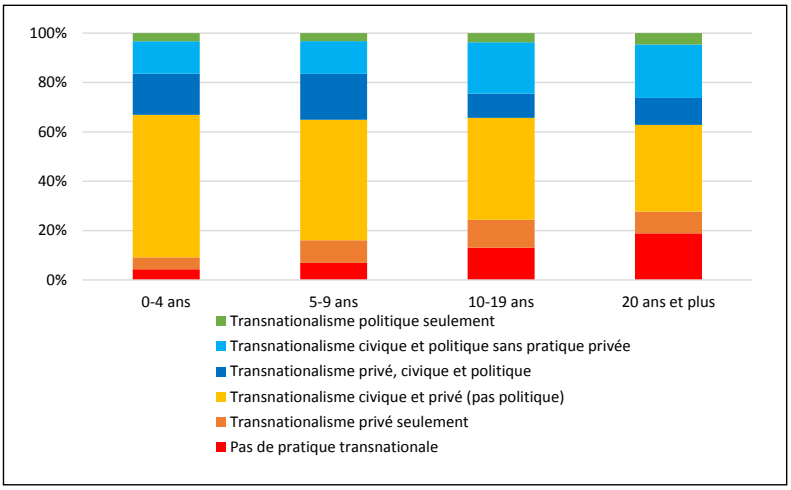
Liens à distance

L'Enquête Trajectoires et Origines de l'INED inclut une série de questions sur les pratiques transnationales des migrants (Chris Beauchemin, Lagrange, et Safi, 2011). Dans une analyse récente (Lacroix et Le Roux, 2016), nous avons examiné les réponses en distinguant deux catégories de pratiques : celles qui sont effectuées dans le cadre de la sphère familiale et amicale d'une part (contacts téléphoniques ou internet, envoi d'argent), celles qui sont effectuées dans la sphère publique d'autre part (actions associatives, participation aux élections, intérêt pour la vie politique et suivi de l'actualité du pays d'origine). La figure 8 synthétise les résultats. Elle montre d'abord que les liens transnationaux avec le pays d'origine restent très forts et résistent avec le temps (81 % de la population interrogée continue à maintenir des liens même après 20 ans de résidence en France). Toutefois, les liens les plus fragiles restent ceux qui sont réalisés dans la sphère familiale : avec le temps, les liens interpersonnels se distendent, la perte des parents laisse les émigrés sans contact directs avec la société marocaine. Les transferts monétaires tendent à diminuer. Le vieillissement de la population marocaine en France, doublé d'une diversification des destinations migratoires pour les plus jeunes, expliquent le déclin relatif des transferts effectués en provenance de ce pays : ils représentent aujourd'hui environ un tiers de l'ensemble des transferts reçus par le Maroc (21 millions de Dirhams sur 60 millions en 2015 selon l'Office des Changes). Cette proportion était de 40 % en 2012 et de 70 % dans les années 1980. Il est assez difficile de savoir précisément la proportion des émigrés qui transfèrent de l'argent. L'enquête Trajectoires et Origines rapporte que 13 % des immigrés de 18 à 50 ans seraient concernés, et seulement 5 % de leurs descendants. On est loin des 95 % donnés par une enquête de l'INSEA (95 % de ceux arrivés dans les années 1990) (Hamdouch et al., 2000) et même des 68 % du sondage BVA/CCME en 2009[15]. Toutefois, l'ancrage de la population marocaine en France lui confère une stabilité relativement plus importante que dans les pays d'immigration plus récente et donc plus sensible au contexte économique. De ce fait, les transferts en provenance de France apparaissent comme plus stables, même en période de crise

[15] https://www.ccme.org.ma/fr/publications/47412 (consulté le 9 Mai 2018)

(Makhlouf, 2013, 35). Cette stabilité est par ailleurs renforcée par le haut niveau de protection sociale proposé en France.

Figure 8 : Evolution du transnationalisme marocain en fonction de la durée de séjour en France



Source : Enquête Trajectoire et Origines, INED, 2008

Les pratiques transnationales publiques concernent une population moindre que les pratiques privées, mais elles persistent mieux dans le temps. Les travaux montrent que deux types de pratiques recouvrent l'essentiel des engagements publics des émigrés : la consultation des médias d'une part, les pratiques philanthropiques d'autre part. En ce qui concerne les médias du pays d'origine, 71 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Trajectoires et Origines déclarent les consulter (90 % selon le sondage BVA/CCME). Si les programmes de télévision par satellite restent un mode privilégié de l'accès à l'espace médiatique marocain, il faut noter une diversification des sources consultées, notamment avec la multiplication des médias en ligne, que ce soit de journaux marocains ou encore de revues spécifiquement dédiées aux populations émigrées du type Yabiladi ou bladi.net (Daghmi, 2010). Les pratiques philanthropiques ont connu une forte augmentation au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, une association sur deux créée en France par des immigrés marocains est consacrée au développement du pays d'origine (Lacroix, 2014). L'intervention des migrants dans le domaine du développement rural n'est pas nouvelle. Elle est traditionnellement liée à des obligations coutumières en milieu rural, par exemple en contribuant financièrement aux travaux de réfection de la mosquée ou des canaux d'irrigation collectifs. Elle est d'autant plus visible lors de catastrophes naturelles (sécheresses, inondations) qui sont des périodes de fortes mobilisations collectives (Sezgin et Dijkzeul, 2013; Makhlouf, 2013, 31). Toutefois, on observe une nette évolution de cette implication transnationale au milieu des années 1990. Cette mutation associative accompagne la lente évolution de la population

marocaine à l'étranger. Le dépouillement de l'enquête de l'INED Trajectoires et Origines donne un profil des nouveaux « philanthropes » marocains (Tableau 3).

Tableau 3 : Profil des donateurs à des causes caritatives

Intégration économique	**Revenu du ménage (Ref: 0-1300)**	1300-1900	1.566983
		1900-2700	2.340374**
		>2700	2.011658
	Emploi (Occupé)	Travail à temps partiel	.5406088
		Chômage	1.363713
		Etudiant	1.021894
		Au foyer	.9156643
		Retraité	1.712881
Intégration sociale	**Connaissance du français**	Bonne	.4754211*
		Faible	.8277702
		Aucune	1.513627
	Expérience discriminatoire	Souvent	2.557273*
		Parfois	2.598717***
	Sentiment d'appartenance (se sent des deux pays)	Se sent des deux mais plus français	2.008136
		Se sent des deux mais plus marocain	1.320698
		Se sent français uniquement	.4370207*
		Se sent marocain uniquement	1.232476
		Aucun des deux	.180983*
	Nationalité du conjoint (étrangère)	Français de naissance	.4603837**
		Français par acquisition	.9697054
		Apatride	1
Intégration civique	**Intérêt dans la politique française (forte)**	Très forte	.7924724
		Faible	.5530519*
		Aucun	.4072056**
	Membre d'une association (non membre)	Membre	2.145555**

** si 0,1<(P>t)<0,05 ; ** si 0,05<(P>t)<0,01 ; *** si (P>t)<0,01*

Source : Trajectoires et origines (TeO) - version réduite - 2008 - (2008) [fichier électronique], INED et INSEE [producteur], Centre Maurice Halbwachs (CMH) [diffuseur]

Lecture : les étoiles indiquent le degré de pertinence des variables, celles qui en sont dépourvues n'étant pas significatives. Les chiffres indiquent le niveau de probabilité de la variable par rapport à la variable dépendante (indiquée entre parenthèse dans la seconde colonne). Exemple : les ménages disposant d'un revenu mensuel de 1.900 à 2.700 euros ont 2,3 fois plus de chance de donner à une cause caritative que les ménages disposant d'un revenu entre 0 et 1.300 euros.

Cette enquête inclut une série de données sur les pratiques transnationales, dont cette question sur les « dons d'argent pour réaliser un projet collectif » que nous utilisons ici. Le tableau 3 synthétise les résultats de cette analyse des profils des « donateurs ». On distingue trois batteries d'indicateurs, relatifs à trois dimensions de l'intégration des immigrants : économique, sociale et civique. Il est important de souligner que seule une minorité d'interviewés ont répondu positivement à cette question : seul 10 % ont déclaré avoir contribué financièrement à un projet collectif dans le pays d'origine. Le transnationalisme public concerne bien une minorité de personne (par opposition au transnationalisme familial et privé). On voit ici que ces donateurs ont une situation économique relativement aisée et stable, avec une surreprésentation parmi les ménages qui ont un revenu compris entre 1.900 et 2.700 euros. Par ailleurs, on constate que les donateurs ont un taux d'occupation supérieur (51 % des Marocains interrogés ayant participé à un projet collectif occupent un emploi à plein temps contre 44 % en moyenne) et un taux d'inactivité inférieur (25 % contre 30 %) à la moyenne des immigrants marocains.

Cette population a développé de forts liens avec le pays d'accueil, visible à travers l'intérêt que les donateurs portent à la politique française et à leur maîtrise du français. Toutefois, au-delà de ces signes d'intégration, c'est la conscience et la pratique d'un double ancrage qui nous semble le mieux caractériser ces acteurs : le sentiment de mono appartenance (ou son absence), mais aussi un conjoint né en France sont autant de facteurs qui pèsent négativement sur l'envoi de don. Ce double ancrage n'est cependant pas vécu sereinement. Il s'accompagne d'un sentiment de discrimination dans la société d'accueil : les donateurs ont une plus forte propension à se sentir parfois, voire souvent, discriminés.

La philanthropie des émigrés marocains est multiforme et ne peut s'accommoder d'une seule clé de lecture. Toutefois, cette analyse statistique laisse apparaître en creux le profil d'une population en cours d'ascension sociale et économique qui conserve des liens affectifs (sentiment d'appartenance) et familiaux (conjoint étranger) avec le pays d'origine. Mais l'engagement caritatif semble être associé avec un sentiment de frustration et de discrimination, que l'on peut traduire par la recherche d'une reconnaissance sociale et politique dans la société d'accueil. On peut faire l'hypothèse d'un lien entre transnationalisme caritatif et marginalité de leur statut politique (les étrangers ne bénéficient pas du droit de vote en France tandis que les immigrés demeurent très mal représentés dans les institutions, ni de représentation parlementaire au Maroc en tant qu'expatriés). Le philanthropisme transnational marocain serait donc l'un des symptômes de la transformation de la population immigrée marocaine en France, la recherche d'une voie entre installation et maintien des liens, une forme d'affirmation d'une nouvelle capacité économique dans l'espace public.

Retours temporaires et réinstallations définitives

L'autre indicateur qui témoigne de l'attachement des émigrés à leur pays d'origine est celui des retours. Nous avons déjà évoqué les retours forcés des personnes en séjour irrégulier ou encore les souhaits de retour des retraités. Mais, sur le plan économique, ces types de retour représentent moins d'enjeux que les retours temporaires ou définitifs des travailleurs émigrés. Les plus fréquents et visibles sont les retours estivaux qui jettent chaque année plusieurs millions de Marocains sur les routes (environ 2 à 3 millions de passages du détroit de Gibraltar chaque

été). Les diverses enquêtes convergent (Trajectoires et Origines, sondage BVA/CCME) pour montrer leur importance parmi la population émigrée en France : 95 % des répondants affirment s'être rendu au Maroc dans le cadre de leurs vacances. L'opération Marhaba, gérée par la fondation Mohammed V, permet aux autorités d'exploiter la charge symbolique de ces retours en fournissant aux voyageurs assistance et services. Cette circulation soutient par ailleurs un tissu économique important, non seulement l'infrastructure touristique marocaine, mais également des activités marchandes suscitées par l'achat des cadeaux et autres biens qui vont être ramenés. Ce commerce du cadeau est à l'origine de la constitution d'importantes places marchandes telles que Belsunce à Marseille, le quartier de la place Voltaire à Asnières-Gennevilliers ou encore celui de la rue de Brabant à Bruxelles. La confection de robes arabes destinées à être offertes au Maroc est attestée à partir du début des années 1960 sur la place Voltaire. On peut toujours acheter dans les boutiques de la place des verres à thé que rien ne distingue de leurs homologues marocains (ils peuvent d'ailleurs sortir de la même usine chinoise), si ce n'est le fait qu'ils seront venus de France pour la plus grande joie de leurs futurs récipiendaires. Cette économie du cadeau se prolonge sur les aires d'autoroutes et autres points d'arrêts par le biais de marchands ambulants (Gauthier, 1993).

Ces retours estivaux sont importants tant sur les plans symboliques qu'économiques. Mais l'enjeu politique de long terme est celui du retour définitif des étudiants et émigrés qualifiés. Les « compétences à l'étranger » ont fait l'objets de plusieurs dispositifs de soutien (Belguendouz, 2010). Le dernier en date est le programme FINCOME (Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger) lancé en 2004. Il propose des missions d'expertise à des universitaires, ingénieurs ou chercheurs résidant à l'étranger, mais également des opérations de mise en réseau. Plus récemment, le programme SHARAKA, établit un diagnostic des ressources migratoires du Maroc[16].

Selon une série d'études menées auprès des travailleurs qualifiés (projet MIREM du Centre Robert Schuman à Florence, enquête de l'association Maroc Entrepreneur), la grande majorité (jusqu'à 85 % des personnes enquêtées) se dit disposée à venir travailler au Maroc (Lahlou, 2006). Les obstacles administratifs à l'insertion des étrangers sur le marché du travail français, les attaches familiales, la qualité de vie sont de puissants motifs de retour (Lacroix, 2010, 123-24; Kail, 2008). Parmi les étudiants des grandes écoles, ce sont surtout les personnes issues des classes populaires ou moyenne qui font le choix du retour (Gobe et al., 2015). Par contraste, les étudiants issus des couches supérieures de la société marocaine préfèrent s'engager dans une carrière internationale : leurs réseaux et compétences leur permettent de s'insérer dans un marché du travail mondialisé. Toutefois, l'importance du tissu des grandes entreprises marocaines, et notamment du conglomérat de l'Omnium Nord-Africain (ONA) offre à ces étudiants un espace d'emploi à même de susciter un retour au pays. Une minorité de ces étudiants choisissent de créer leur propre entreprise. On est ici loin de l'entreprenariat des travailleurs non qualifiés des années 1970 et 80 qui voulaient créer leur propre emploi en ouvrant une épicerie. Les secteurs de création d'entreprise sont

[16] Cf. Th. Lacroix dans ce même volume

aujourd'hui ceux des services (transport, import/export, informatique) ou encore la gastronomie (Jamid et Caquel, 2013).

Parmi les jeunes nés en France, les discriminations, la difficulté de faire valoir une double identité les amènent à opter pour ce que d'aucuns appellent un transnationalisme réactif et qui conduit les jeunes à s'installer au Maroc, voire dans un pays tiers, notamment dans les pays du Golfe[17]. Un exemple permet d'expliquer ce type de stratégie, celui de K, née à Mantes-la-Jolie. À 18 ans, musulmane militante, elle décide de défendre le droit de porter le voile dans son lycée. Le rapport de force avec la direction s'installe en sa défaveur et elle décide, contre l'avis de ses parents, de quitter le lycée. Elle parvient à obtenir son baccalauréat en auditrice libre et s'inscrit à l'université. Après l'obtention d'une licence, elle décide de revenir au Maroc. Les débats qui ont conduit à la loi sur la laïcité dans les établissements scolaires publics (2003-2004) furent déterminants dans son choix. Elle vit alors chez un cousin de son père, dans la périphérie populaire de Rabat. Un an plus tard, en dépit d'un travail à l'ambassade de France, K décide de quitter le pays pour s'installer en Égypte, au Caire, pour échapper à la contrainte qui pèse sur elle dans l'univers familial *rbati*. L'Égypte est à ses yeux un compromis, après avoir éprouvé la difficulté d'être une musulmane en France et une jeune femme au Maroc (Lacroix, 2010; voir aussi Marlière, 2010).

Mais les retours effectifs sont assez peu nombreux. Parmi les obstacles à la réinsertion, on note l'insatisfaction quant à la structure du marché de l'emploi marocain (importance du chômage parmi les diplômés, faiblesse relative des rémunérations, corruption, rigidité de la culture professionnelle) et des « mentalités sociales » (statut de la femme, situation des droits de l'Homme). Un autre facteur mis en lumière par la recherche est celui de l'absence de filet de sécurité migratoire. La difficulté d'obtenir un titre de séjour en Europe en cas de retour prive les personnes d'une possibilité de revenir en cas d'échec de la réinsertion au Maroc. Ces obstacles reposent en partie sur des perceptions erronées de la réalité : les études montrent qu'avoir un diplôme étranger facilite grandement l'obtention d'un emploi sur le marché du travail marocain (Gérard, 2008). Les ressources sociales tant familiales que scolaires (réseaux d'anciens étudiants) sont ici des atouts précieux qui permettent de réduire le temps d'acquisition d'un emploi.

Conclusion

Cette analyse de l'immigration marocaine en France fait ressortir l'image d'une communauté transnationale en cours de maturation. Riche de plusieurs décennies d'histoire, elle se démarque des immigrations récentes, faites de travailleurs qualifiés ou non, très sensibles aux conjonctures économiques. L'immigration marocaine est aujourd'hui avant tout motivée par le regroupement familial et donc l'interpénétration des espaces sociaux franco-marocains. Signe des temps, elle est de plus en plus le fait d'une immigration d'étudiants et personnes qualifiées, issue d'un milieu urbain à l'image d'un Maroc en transition économique et donc migratoire. Elle se démarque également des anciennes immigrations européennes en voie d'assimilation, constituée en majeure partie d'enfants d'immigrés plus

[17] Cf. M. Berriane « Les Marocains des pays du Golfe (cas des EAU et du Qatar » dans ce même ouvrage.

âgés et bien insérés sur le plan social et économique. Elle apparaît comme une immigration très attachée à ses relations avec le pays d'origine. On le voit non seulement à travers l'endogamie élevée des ménages marocains (encore significative au sein de la seconde génération) mais également à travers l'intensité des pratiques transnationales soutenues par les liens familiaux maintenus au Maroc. Mais cette orientation marocaine des socialités migrantes n'est pas un jeu à somme nulle. Toutes les enquêtes sur les pratiques quotidiennes le montrent : les cercles de fréquentation des immigrés incluent autant de « Français » que de « Marocains » (et autres immigrés), de même, la consommation des médias combine le plus souvent des programmes et publications issues des deux rives de la Méditerranée. Mais c'est probablement l'importance de la double nationalité, encore plus importante parmi la seconde génération que la première, qui signe le mieux ce double ancrage.

Cette transition transnationale accompagne la lente mobilité sociale. Celle-ci reste cependant difficile, ralentie à la fois par l'inertie structurelle d'un groupe qui est entré dans la société d'accueil par le bas de l'échelle sociale, mais aussi par le faible taux d'activité des femmes (largement pour des raisons culturelles) et les discriminations. Les pouvoirs publics des deux pays ont ici un rôle à jouer pour accélérer une évolution des mentalités et favoriser l'intégration. Dans un contexte de tensions politico-religieuses, un exemple marocain serait à bien des égards très précieux.

Bibliographie

Akhchichine, A. et B. Maache. (2006), « MRE et Troisième Age. Résultats d'Enquête ». In *Marocains Résidant à l'étranger. Le troisième âge*, par Bachir Hamdouch, 17-48. Rabat : OCRME, Fondation Hassan II.

Alaoui, R. (2013), « Peut-on parler de diaspora marocaine ? » *Hommes & Migrations*, no 1303 : 7-15.

Amadieu, J-F. (2004), « Enquête "Testing" sur CV ». Paris : Paris 1, Observatoire des Discriminations. www.prejuges-stereotypes.net/espaceDocumentaire/amadieuTesting2004.pdf.

Arab, C. (2013), « Le troisième âge : le "migrant inutile" ». *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, no 1303: 47-55. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2550.

Attias-Donfut, C. (2006), *L'enracinement : enquête sur le vieillissement des immigrés en France*. Paris: Armand Colin.

Beaman, J. (2017), *Citizen Outsider: Children of North African Immigrants in France*. Oakland: University of California Press.

Beauchemin, C., H. Lagrange et M. Safi. (2011), « Transnationalism and immigrant assimilation in France: Between here and there? » *Document de Travail*, no 172: 42.

Beauchemin, C., C. Hamel, et P. Simon. (2016), *Trajectoires et origines: enquête sur la diversité des populations en France*. Paris : Ined éditions.

Beaud, S. (2018), *La France des Belhoumi: Portraits de famille (1977-2017)*. Paris: La Découverte.

Belguendouz, A. (2010), « Compétences marocaines expatriées : Quelles politiques de mobilisation suivies pour le développement du Maroc? Du TOKTEN au FINCOME ». 21. CARIM AS. Florence : Institut Universitaire de Florence.

Bolzman, C., R. Fibbi, et M. Guillon. (2001), « Émigrés-Immigrés : vieillir ici et là-bas ». *Revue européenne des migrations internationales* 17 (1). https://www.persee.fr/issue/remi_0765-0752_2001_num_17_1.

Brinbaum, Y, C. Hamel, J-L. Primon, M. Safi, et P. Simon, (2010), « Discriminations ». In *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers Résultats 2010*, par Cris Beauchemin, Christelle Hamel, et Patrick Simon, 129-36. Document de travail 168. Paris: INED, INSEE.

Brinbaum, Y., L. Moguérou, et J-L. Primon, (2010). « Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France ». In *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers Résultats 2010*, par Cris Beauchemin, Christelle Hamel, et Patrick Simon, 47-53. Document de travail 168. Paris: INED, INSEE.

——— (2011), « La scolarisation des filles d'immigrés. Succès et orientations différentielles. » *Diversité. Ville Ecole Intégration*, no 165: 166-72.

Brinbaum, Y., L. Moguérou, et J-l. Primon (2014), « Les enfants d'immigrés et l'école : un échec scolaire à relativiser ». In *Migrations et mutations de la société française*, par Marie Poinsot et Serge Weber, 158-66. Paris : La Découverte. https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEC_POINS_2014_01_0158.

Cediey, E., et F. Foroni (2006), « Les discriminations à raison de "l'origine" dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du Bureau International du Travail ». Genève: Bureau International du Travail.

Charef, M. (2014), « Les Marocains et les Maroco-descendants de France ». In *Les Marocains de l'Extérieur 2013*, par Mohamed Berriane, 311-38. Rabat : Fondation Hassan II.

Daghmi, F. (2010), « Internet et nouvelles pratiques des publics au Maroc ». In *Dispositifs techniques de communication humaine : transformations du lien et nouveaux liens sociaux*. Namur.

El Alaoui, S. (2012), « L'espace funéraire de Bobigny : du cimetière aux carrés musulmans (1934-2006) ». *Revue européenne des migrations internationales* 28 (3): 27-49.

Etiemble, A. et O. Zanna (2013), « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner ». Topik/Mission de Recherche Droit et Justice. Paris: Ministère de la Justice.

Fassin, D. et É. Fassin, éd. (2009), *De la question sociale à la question raciale?: représenter la société française*. Poche Essai 308. Paris: La découverte.

FRONTEX. (2018), « FRAN Quaterly 2017 Q3 ». Varsovie: FRONTEX.

Gauthier, C. (1993), « La route des Marocains : les frontières d'un parcours de retour ». *Extr de Revue Européenne des Migrations Internationales* 9: 131-42.

——— (2006), « Le retour ''nomade'' ou ''l'errance'' des migrants marocains âgés ». In *Marocains résidant à l'étranger. Le troisième âge*, par Bachir Hamdouch, 217-28. Rabat: OCRME, Fondation Hassan II.

Gérard, E., éd. (2008), *Mobilités étudiantes Sud-Nord. Trajectoires scolaires des Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*. Paris: Publisud.

Gobe, E., C. Marry, F. Chamozzi, et S. Daviet (2015), « Logiques managériales et entrepreneuriales des diplômés tunisiens et marocains des grandes écoles françaises (1990-2000) ». In *L'entrepreneuriat transméditérranéen: les nouvelles stratégies d'internationalisation*. Paris: Karthala, IRMC.

Hamdouch, B., éd. (2006), *Marocains résidant à l'étranger: le troisième âge*. Rabat: OCRME, Fondation Hassan II.

Hamdouch, B., A. Berrada, M. Lahlou, M. El Manar Laalami, et M. Mahmoudi. (2000), *Les marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique*. Rabat: INSEA.

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (2006), « Résultats des tests de discrimination - Logement et Emploi. » Dossier de presse. Paris : HALDE.

Hellio, Emmanuelle. (2013), « Saisonnières à la carte ». *Cahiers de l'URMIS*, no 14. https://urmis.revues.org/1203.

INSEE. (2012), *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. Paris : INSEE.

Jamid, H. et M. Caquel. 2013. « Du couscous au foie gras. L'investissement des Marocains du monde dans le secteur de la gastronomie et ses répercussion dans le pays d'origine ». *Hommes & migrations*, no 1303: 67–72.

Jugnot, S. (2012), « L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés ». In *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, par INSEE, 61-75. Paris : INSEE.

Kail, B. (2008), « La mobilité sociale: une issue des études en France? Trajectoires d'insertion professionnelle de retour au Maroc ». In *Mobilités étudiantes Nord-Sud. Trajectoires scolaires en France et insertion professionnelle au Maroc*, par Etienne Gérard, 255-310. Paris: Publisud.

Lacroix, T. (2003), « Les commerçants soussis en France, entre communautarisme et mondialisation ». *Panoramique*, 70-76.

——— (2010), « L'imaginaire migratoire chez les jeunes Marocains ». In *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, par Françoise Lorcerie, 121-38. Paris: CNRS.

———(2016), *Hometown Transnationalism. Long Distance Villageness among Indian Punjabis and North African Berbers*. Migration, Diasporas and Citizenship. Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan.

Lacroix, T. et G. Le Roux (2016), « The forms and determinants of public transnationalism: a North African comparison ». In *Migration in the Mediterranean. Socio-economic perspectives*, par Elena Ambrosetti et Catherine Wihtol De Wenden, 171-91. Routledge Series in European Economy. Abingdon: Routledge.

Lahlou, M. (2006), « Migration de retour au Maroc : une approche socio-économique et institutionnelle ». Projet MIREM. Florence: Centre Robert Schuman for advanced studies.

Ma Mung, E. et G. Simon (1990), *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*. Recherche en géographie. Paris: Masson.

Makhlouf, F. (2013), « Transferts de fonds vers le Maroc : enjeux, comportement et impacts ». Th. Doct. Economie, Pau: Université de Pau.

Marlière, E. (2010), « Un espace sur les deux rives ? Incertitude des « jeunes des cités » ». In *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, par Françoise Lorcerie, 153-69. Paris: CNRS éditions.

Mission d'information sur les immigrés âgés. 2013. « Rapport d'information ». Paris: Assemblée Nationale.

Morice, A. (2008), « Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM ». *Etudes rurales* 182 (2): 61-68.

OCDE. (2017), « Les talents à l'étranger: une revue des émigrés marocains ». Paris: OCDE.

Peach, C. (2006), « South Asian migration and settlement in Great Britain, 1951–2001 ». *Contemporary South Asia* 15 (2): 133-46. https://doi.org/10.1080/09584930600955234.

Point de contact français du réseau européen des migrations (2014), « Politiques, pratiques et données statistiques sur les mineurs isolés étrangers en 2014 ». Paris: Réseau européen des migrations.

Przybyl, S. et Y. Ben Tayeb (2013), « Tanger et les harraga : les mutations d'un espace frontalier ». *Hommes & migrations*, no 1304: 41-48. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2636.

Rumbaut, Rubén G. (2004), « Ages, life stages, and generational cohorts : Decomposing the immigrant first and second generations in the United States ». *International migration review* 38 (3): 1160–1205.

Samaoli, O. (2007), *Retraite et vieillesse des immigrés en France*. Editions L'Harmattan.

Sekhri, S. (2015), « Les femmes immigrées installées en France depuis moins de 10 ans ». Infos Migrations. Paris: Ministère de l'Intérieur, DGEF.

Sezgin, Z. et D Dijkzeul (2013), « Migrant Organizations in Humanitarian Action ». *Journal of International Migration and Integration* 15 (2): 159-77.

Chapitre 16
Les Marocains d'Italie
Entre coopération et développement

Immacolata Caruso & Sabrina Greco[1]

Introduction

Parmi les processus en cours dans les sociétés contemporaines, la migration internationale est, sans doute, celle qui est au centre des controverses majeures aussi bien pour les conséquences sociales que pour les conséquences politiques qui dérivent de la mobilité humaine. Pour cette raison, les dynamiques migratoires et les politiques visant à les gérer, ainsi que les impacts en termes d'intégration socio-économique sont depuis de nombreuses années au centre du débat public et politique dans la plupart des pays à économies avancées. L'accroissement des flux migratoires internationaux au cours des dernières décennies et la dimension importante atteinte par la population étrangère dans de nombreux pays[2], ainsi que les crises multiples qui se sont produites globalement ont également contribué à augmenter les intérêts et les craintes à l'égard du phénomène non seulement des acteurs institutionnels et non institutionnels, impliqués dans la gestion des flux, mais aussi de l'opinion publique.

L'Italie, en particulier, traverse une phase très délicate par rapport au phénomène migratoire : on est passé depuis plusieurs années de l'époque des migrations pour le travail et - plus tard - pour le regroupement familial à celle caractérisée par de nouveaux flux concernant l'asile politique et la protection internationale. Plus précisément, en 2016, 226.934 nouveaux permis ont été délivrés en Italie, avec une diminution de 5 % par rapport à l'année précédente (ISTAT, 2017). La baisse concerne principalement les migrations pour le travail (41 % de moins qu'en 2015), qui ne représentent plus que 5,7 % des nouveaux permis tandis que les admissions à l'asile et à la protection humanitaire atteignent le maximum historique (77.927, soit 34 % du total des nouveaux permis). Dans ce contexte, certains pays comme le Nigéria, le Pakistan et la Gambie représentent les principales nationalités des demandeurs d'asile et de protection internationale, atteignant ensemble 44,8 % des entrées pour ces raisons.

---

[1] Ce travail a été élaboré en collaboration par les deux auteurs. Du point de vue de la rédaction du texte, les paragraphes 1, 3 et 4 sont attribués à Immacolata Caruso, Istituto di Studi sulle Società del Mediterraneo - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISSM-CNR) Naples-Italie, https://www.issm.cnr.it/it/, tandis que les paragraphes 2 et 5 à Sabrina Greco, Istituto di Ricerca su Innovazione e Servizi per lo Sviluppo - Consiglio Nazionale delle Ricerche (IRISS-CNR) Naples-Italie, https://www.iriss.cnr.it/. L'introduction et la conclusion sont communes.

[2] Au 1er Janvier 2016, 35,1 millions de personnes étaient nées en dehors de l'UE-28 et résidaient dans un État membre de l'UE, alors que 19,3 millions de personnes étaient nées dans un autre État membre de l'UE que celui où elles résidaient. Voir à ce sujet : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics#Further_Eurostat_information.

Toutefois, dans le scénario migratoire actuel, l'Italie, face à l'augmentation des nouvelles présences qui sont moins stables, gère simultanément un autre aspect, profondément différent, qui concerne précisément la stabilisation des anciennes communautés, dont témoignent les acquisitions croissantes de la citoyenneté. Ces dernières, inférieures à 50.000 en 2011, atteignent 84.638 en 2016 et concernent principalement les Albanais (36.920) et les Marocains (35.212), qui représentent ensemble plus du 39 % du total des acquisitions. En ce qui concerne les Marocains, les données de l'Institut National de la Statistique (ISTAT) sur la présence de ressortissants de pays tiers avec un titre de séjour délivré en Italie[3] au 1er janvier 2017, placent le Maroc au premier rang des pays les plus représentés. Cela confirme le poids des Marocains par rapport aux autres nationalités, dont ils se distinguent surtout par une importante ancienneté migratoire et par une présence significative de mineurs. Par ailleurs, le rôle remarquable des Marocains dans le système migratoire italien s'exprime par l'intérêt de cette communauté à être pleinement intégrée dans la société italienne, une intention qui, cependant, n'a pas toujours été complètement comprise par l'opinion publique et par les acteurs institutionnels responsables de la gouvernance du phénomène migratoire.

Sur la base de ces prémisses, l'objectif de ce travail est de dresser un profil de la communauté marocaine dans le contexte migratoire italien, pour une meilleure compréhension de la réalité. Un autre objectif visé est la mise en évidence, à travers une connaissance du passé, du présent et des évolutions possibles, des liens de cette grande communauté avec à la fois l'Italie et le pays d'origine, persuadées que nous sommes que les relations et les échanges, bien soutenues, peuvent apporter une contribution significative au développement humain, économique et culturel aussi bien des deux pays que des deux rives de la Méditerranée.

Intervenant quatre ans après la dernière mise au point sur la communauté marocaine installée en Italie, la présente analyse mettra surtout en évidence les nouvelles évolutions qui ont affecté cette communauté, en évitant de revenir sur les aspects déjà décrits et qui ont peu changé (Caruso et Greco, 2014). Il s'agit essentiellement de la stabilisation de cette communauté et son rééquilibrage démographique, son insertion dans le tissu économique et la composante entrepreneuriale ainsi que la question des enjeux de l'intégration. Mais auparavant nous nous arrêtons sur quelques éléments d'histoire de cette migration, cet aspect n'ayant pas été abordé dans la dernière édition de « Marocains de l'extérieur 2013 ».

1. Éléments d'histoire de la migration en Italie : l'évolution de l'immigration marocaine

L'histoire de l'immigration en Italie remonte au milieu des années 70 lorsque, suite à la crise pétrolière de 1973 et aux politiques restrictives adoptées par les pays d'immigration européens, le territoire italien devenait une destination alternative pour les migrants, en raison de la baisse de l'émigration italienne à l'étranger, d'une législation plus souple, de la présence d'espaces de travail résiduels et de revenus plus élevés que sur l'autre rive de la Méditerranée et de conditions climatiques

[3] Ce sont les ressortissants de pays tiers vivant en UE et qui ont un titre de séjour valable (un permis de séjour à durée limitée ou un permis de séjour de longue durée) et les mineurs de moins de 14 ans, inscrits sur le livret familial. Sont aussi compris les citoyens étrangers qui n'ont pas encore obtenu la résidence en Italie.

plus favorables. Cependant, bien que le solde migratoire en Italie soit devenu positif pour la première fois en 1973, l'arrivée de ressortissants étrangers dans le pays avait commencé plusieurs décennies auparavant, comme en témoignent les données du recensement[4] sur la répartition des étrangers en Italie par régions, présentées par Einaudi (2007) qui nous parle du long voyage des immigrés sur notre territoire et de leur présence prépondérante, déjà à l'époque, comme aujourd'hui, dans le Nord du pays (Einaudi, 2007). En particulier, c'est le boom économique des années 50 et 60 qui alimente les premiers flux pour des raisons de travail. La croissance des revenus et l'amélioration des conditions de vie des citoyens italiens ont, en fait, créé une demande de travailleurs étrangers pour les emplois peu qualifiés, avec de bas salaires par rapport aux standard italiens et qui ne sont plus acceptés économiquement et socialement par les autochtones (Bettin et Cela, 2014). Parallèlement, en raison des meilleures conditions de vie et du développement du bien-être la population italienne n'était plus encline à émigrer (à l'étranger ou à l'intérieur), ouvrant ainsi la voie à l'arrivée des citoyens étrangers des pays en développement, caractérisés, au contraire, par une forte mobilité.

Cependant, contrairement aux pays d'Europe centrale et septentrionale, où l'immigration était soutenue par des canaux officiels de recrutement actif, en Italie les arrivées étaient soit sur la base de l'initiative individuelle des immigrés, soit soutenues par des petites organisations religieuses. En conséquence, la composition de la population immigrée était très hétérogène: des étudiants étrangers venant de Grèce et d'Iran, ou, à la suite de la décolonisation, un personnel de service à la maison arrivé avec les Italiens à leur retour dans le pays d'origine, et des travailleurs, soutenus par des organisations catholiques, arrivés durant les années 60 de pays comme les Philippines, le Cap-Vert, l'Île Maurice, le Sri Lanka, l'Inde, le Bangladesh, Ceylan et le Pakistan. Par ailleurs, il convient de noter l'immigration de proximité qui se caractérise principalement par l'emploi dans l'économie informelle et par le caractère temporaire du séjour, comme, par exemple, celui des immigrés tunisiens[5] ou marocains.

En ce qui concerne les Marocains, l'Italie depuis la fin des années 60 a été un pays de destination pour les jeunes étudiants ou enseignants arrivant pour effectuer un travail saisonnier pendant les vacances d'été et/ou pour une catégorie de migrants avec un projet basé sur le «va-et-vient» entre l'Italie et le Maroc, bien exprimé à travers le commerce de la valise. Grâce à la proximité géographique et aux anciennes traditions de relations d'affaires, les premiers Marocains arrivés en Italie sans qualification et sans emploi deviennent des vendeurs des tapis et d'autres

[4] À cet égard, il convient de rappeler qu'à partir du recensement de la population de 1871, on enregistrait la citoyenneté, mais des détails n'ont été inclus qu'à partir du recensement de 1911 (on a demandé à ceux qui avaient la citoyenneté non italienne d'indiquer soit l'état d'appartenance soit la durée de la residence dans le Royaume) et celui de 1931 dans lequel les étrangers sans nationalité (apatrides) devaient déclarer « la dernière citoyenneté possédée ou, en absence, la nationalité ». Voir: Mastroluca S., Verrascina M. (2012), L'evoluzione dei contenuti informativi del censimento della popolazione, dans Istat "I censimenti nell'Italia unita. Le fonti di stato della popolazione tra il XIX e il XXI secolo", Annali di statistica, serie XII, vol. 2, anno 141, Roma.

[5] La plupart d'entre eux, débarqués en Sicile en 1968, à la suite des entrepreneurs italiens qui avaient quitté la Tunisie dans la seconde moitié des années soixante, sont principalement employés dans le secteur de la pêche et de l'agriculture, en particulier à Mazara Del Vallo et dans la province de Trapani. Voir : Bettin G., Cela E. (2014), ouvrage cit.

produits artisanaux mais aussi des exportateurs de produits italiens à vendre à la maison (Pittau et Ricci, 2014). Á côté, il y avait des ouvriers agricoles et des petits agriculteurs, d'un certain âge, à cause de l'exode dû à la sécheresse et à un difficile contexte économique. Ils ont été rappelés dans la région de Campanie pour la récolte des tomates dans l'« Agro nocerino-sarnese » ou l'« Aversano », ainsi que dans les plaines de la Sicile et de la Pouilles ou dans les fermes de l'Ombrie, de la Toscane et de l'Émilie-Romagna. En revanche, la présence des Marocains, comme celle des étrangers, en général, est perçue tardivement par les Italiens, négligée par le gouvernement et les autorités politiques, ainsi que par les sources officielles qui s'intéressaient plus à l'émigration italienne. Par conséquence la communauté marocaine était, en fait, considérée comme « invisible » durant cette phase. Et cela était aussi le cas dans les régions du Sud, particulièrement en Sicile où les Marocains, avec les Tunisiens, constituaient une des communautés les plus dynamiques. À cet égard, les premières informations sur les immigrés marocains relatives à 1975, montrent des caractéristiques fondamentales telles que la forte mobilité territoriale (des régions méridionales vers le Nord), les motivations à émigrer essentiellement économiques, la composition presque exclusivement masculine, la croissance constante et progressive des entrées en Europe et la prévalence des projets de migration à court et à moyen termes (Calvanese, Pugliese, 1991). Cette première phase de peuplement a été suivie dans les années 80 par une phase de consolidation, grâce notamment au phénomène bien connu des chaînes migratoires : les premiers arrivés font venir des parents et amis originaires du même village ou des régions voisines. Au départ, ces immigrés provenaient essentiellement du milieu rural difficil de la frange sud de la plaine des Chaouia, limitrophe de la plaine du Tadla. Ici l'exode des «Beni Meskine»[6] semblait inévitable en raison des conditions environnementales caractérisées par l'aridité de leurs terrains et les structures foncières inégalitaires du périmètre irrigué du Tadla[7]. Cependant, par la suite, les départs ne se sont plus limités aux seules campagnes et ont concerné aussi des villes comme Settat, Khouribga et Casablanca, qui représentent souvent une étape intermédiaire avant de continuer vers l'Italie (Berriane et Aderghal, 2008 ; Berriane, de Haas & Natter, 2015) et un point de retour après l'émigration ou d'investissement de l'épargne. Dans ce cas, il s'agit généralement de migrants ayant un niveau d'éducation plus élevé et de travailleurs plus jeunes, notamment des ouvriers ayant perdu leur travail dans des usines ou des mines de phosphates, et des artisans, prêts à s'insérer non seulement dans l'agriculture mais aussi dans le bâtiment, la petite industrie, les services de nettoyage, le commerce et dans d'autres secteurs où existe une demande. En outre, les étudiants, qui n'ont plus accès aux pays d'immigration traditionnels, trouvent un débouché dans les universités italiennes, contribuant, en tant que médiateurs, éducateurs et travailleurs sociaux, à élever le niveau culturel de la communauté marocaine. C'est à ce stade que, en raison de l'importance des

[6] Nom de tribu très significatif car signifiant les « descendants des pauvres ».

[7] Ces régions sont incluses dans une zone qui a la forme d'un polygone irrégulier qui s'étend de Berrechid à Settat, avec à l'intérieur El-Borouj et Fqih Ben Salah qui représentent probablement les deux centres les plus impactés par l'émigration vers l'Italie. Ici, les infrastructures sont rares, les établissements dispersés et l'activité principale est liée à l'élevage des béliers avec la transhumance nécessaire pour compenser la rareté des pâturages et l'insalubrité des sols et des eaux, riches en phosphates. Voir Crocilli L., Mondovi S., Spagnuolo D. (1999), Lontano da casa, Cidis/Alisei, Perugia.

envois d'argent et de l'amélioration du bien-être qu'affichent les compatriotes à l'occasion de leurs retours au Maroc, l'attractivité de l'Italie pour les Marocains restés au pays se renforce et débouche sur le déclenchement des chaînes migratoires (IDOS, 2014). De ce fait, les années 90 vont être marquées par un processus de regroupement familial et une augmentation significative des arrivées des femmes marocaines qui, avec leurs enfants, contribuent à un rééquilibrage démographique de la communauté, qui se stabilise et rompt avec l'irrégularité des flux précédents[8]. En effet, la tendance à la stabilisation se renforce à partir de 2000, marquée par une augmentation significative de la présence des mineurs et des résidents permanents[9] ainsi que par divers indicateurs tels que l'achat de maisons, l'inscription d'enfants à l'école, les mariages mixtes, l'acquisition de la citoyenneté, etc. Le poids croissant de la communauté marocaine au cours des années suivantes est particulièrement évident si on considère encore une fois les données des divers recensements de la population réalisés depuis 1981, à partir desquelles il est possible d'identifier les tendances et les transformations en cours concernant la présence étrangère et les principales nationalités[10] (Tableau 1).

2. La présence des ressortissants non communautaires : le cas des Marocains

Les traditionnelles migrations régionales au sein du Bassin méditerranéen ont été en partie remplacées par des mouvements utilisant l'Afrique du Nord comme zone de transit pour les migrations en provenance du Sud. En effet, la rive sud du Bassin méditerranée[11], traditionnellement zone d'origine des flux migratoires en direction de l'Europe, est devenue parallèlement une zone de transit des nouvelles migrations via le Sahel et le Sahara et lieu de migrations internes. La formule « pays d'immigration » adoptée pour l'Italie à partir du début des années 80, représentait bien le phénomène. En effet, durant la période comprise entre le XII recensement général de la population italienne (25 octobre 1981) et le XIII recensement général du 20 octobre 1991 l'ayant suivi, on a vu se consolider l'image de l'Italie comme pays d'accueil. Jusqu'à la fin du dernier siècle, l'immigration vers les pays riches de l'Europe (France, Allemagne, Suisse, etc.) provenait essentiellement du Sud et de l'Est de l'Europe. La diminution progressive du différentiel de développement socio-économique à l'intérieur du vieux continent, a créé un espace pour les flux d'origine maghrébine. Suite à différents facteurs tel que la croissance économique plus faible dans les pays moins développées de l'Europe méditerranéenne, l'Italie et l'Espagne, et la volonté de fermeture des anciens pays d'immigration en raison des profondes crises économiques des années 70 et 80, les migrants marocains se sont dirigés vers de nouvelles frontières et c'est ainsi que l'Italie est devenue un pays

[8] D'autre part, cette irrégularité a été corrigée par diverses mesures de régularisation adoptées en 1986, 1990, 1995, 1998, et plus tard encore en 2002, 2009 et 2012, (IDOS, 2014).

[9] Ce sont des résidents de longue durée. Depuis le 8 janvier 2007 (suite à l'adaptation de la législation à la directive européenne 2003/109), le titre de séjour pour les citoyens étrangers a été remplacé par le titre de séjour de la CE pour les résidents de longue durée. Ce type de titre de séjour a une date indeterminée et ne peut être demandé que par ceux qui ont un titre de séjour depuis au moins 5 ans.

[10] Istat, Censimenti generali della popolazione (1981-2011), Serie storiche, en ligne: www.istat.it

[11] Il s'agit des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) de la Turquie et des pays du Machrek (Egypte, Jordanie, Liban, Palestine et Syrie).

d'accueil. Selon les données statistiques de l'ISTAT, l'effectif des ressortissants non communautaires qui vivent en Italie avec un titre de séjour était de 3.714.137 au 1er janvier 2017. Il faut souligner ici comme principale caractéristique de cette présence non communautaire, l'hétérogénéité des nationalités où pratiquement 48 % des migrants non communautaires sont originaires de six pays seulement qui sont le Maroc (12,1 %), l'Albanie (12 %), la Chine (8,6 %), l'Ukraine (6,3 %), les Philippines (4,4 %) et l'Inde (4,3 %), (Figure 1).

Tableau 1 : Étrangers résidant en Italie selon les principales nationalités d'après les recensements de 1981, 1991, 2001 et 2011

	1981		1991		2001		2011	
	Val. absolue	**%**	**Val. absolue**	**%**	**Val. absolue**	**%**	**Val. absolue**	**%**
Albanie	….	….	10.594	3,0	173.064	13,0	451.437	11,2
Chine	….	….	7.585	2,1	46.887	3,5	194.510	4,8
Ex Yougoslavie*	5.029	2,4	17.137	4,8	49.324	3,7	46.093	1,1
Philippines	1.578	0,7	15.371	4,3	53.994	4,0	129.015	3,2
France	23.043	10,9	15.773	4,4	29.313	2,2	23.959	0,6
Allemagne	14.826	7,0	22.672	6,4	35.091	2,6	35.109	0,9
Inde	….	….	4.137	1,2	27.188	2,0	116.797	2,9
Maroc	**1.001**	**0,5**	**39.911**	**11,2**	**180.103**	**13,5**	**407.097**	**10,1**
Moldavie	….	….	….	….	4.199	0,3	130.619	3,2
Pologne	….	….	5.780	1,6	27.220	2,0	84.619	2,1
Royaume-Uni	11.227	5,3	14.026	3,9	19.957	1,5	22.752	0,6
Roumanie	….	….	9.446	2,7	74.885	5,6	823.100	20,4
Sénégal	….	….	10.603	3,0	31.174	2,3	72.458	1,8
Tunisie	8.184	3,9	16.695	4,7	47.656	3,6	82.066	2,0
Ukraine	…	…	…	…	8.647	0,6	178.534	4,4
États-Unis	18.546	8,8	15.031	4,2	16.871	1,3	12.202	0,3
Pérou	…	…	3.028	0,9	29.452	2,2	93.905	2,3
Autres nationalités	127.503	60,4	148.370	41,7	479.864	35,9	1.123.355	27,0
Total	**210.937**	**100**	**356.159**	**100**	**1.334.889**	**100**	**4.027.627**	**100**

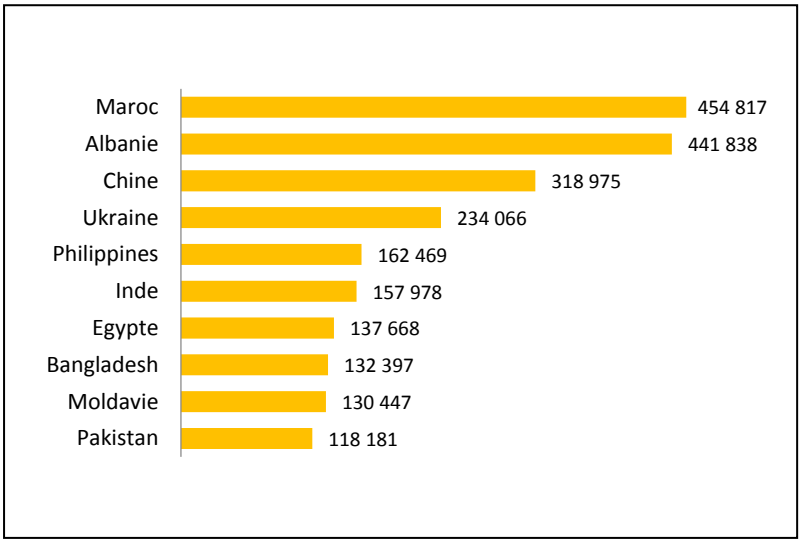
Source : ISTAT, Serie storiche, Censimenti generali della popolazione (1981-2011)

** Comprend la Serbie, le Kosovo, le Monténégro, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex République de Macédoine.*

Pour la première fois entre 2016 et 2017, les titres de séjour délivrés aux ressortissants non communautaires ont baissés pour différentes raisons, parmi lesquelles l'introduction du titre de séjour individuel pour les mineurs, une meilleure qualité des archives des titres de séjour, une réduction des nouveaux flux d'entrée et l'augmentation des acquisitions de la citoyenneté. C'est ainsi que l'ensemble des dix premières communautés ont enregistré entre 2016 et 2017 une diminution de leurs effectifs. On relève, en particulier une baisse majeure des

titres de séjour parmi les communautés les plus anciennes en termes d'installation, comme le Maroc et l'Albanie. Cette diminution est principalement attribuée à l'augmentation du nombre des acquisitions de citoyenneté donnant le signal d'une stabilisation dans le pays.

Figure 1 : Le top 10 des pays d'origine des ressortissants non communautaires en Italie (au 1er janvier 2017)



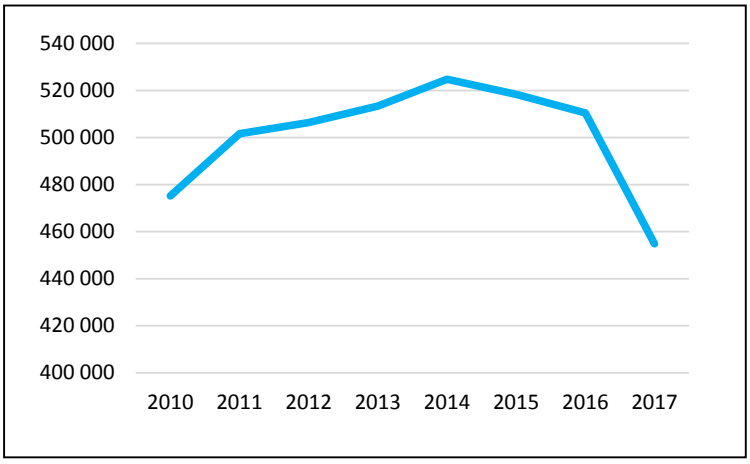
Source: ISTAT

Le profil socio démographique de la communauté marocaine en Italie

L'émigration marocaine vers l'Italie répondait à une double nécessité économique et démographique tout en s'inscrivait dans un système international de la production et de l'emploi et dans un processus de coopération Sud-Nord. La récession de 2008 a eu des répercussions sur la structure économique de l'Italie et aujourd'hui, vu la faible croissance économique, la reprise n'a pas les mêmes effets positifs sur toute la population. En outre, l'économie présente des secteurs avec une différente intensité de main-d'œuvre et, donc, il y a des répercussions sur les possibilités d'emploi. L'autre aspect concerne le vieillissement de la population, lié à une natalité qui ne cesse de diminuer. Dans ce contexte, sans aucun doute l'immigration bénéficie aussi bien à la démographie du pays, qu'à la population active locale déclinante. Après des années de croissance continue, et d'une forte présence marocaine, on assiste à partir de 2014 à une réduction des effectifs passant de 510.450 au 1er janvier 2016 à 454.817 l'année suivante (Figure 2). Cette chute qui a commencé en 2014, se confirme les années suivantes, annonçant la forte diminution de 2017, qui ramène la communauté à des effectifs plus bas que ceux de 2010. La tendance continue à la fois suite à la réduction des flux d'entrées et à la sensible augmentation des acquisitions de la citoyenneté italienne. En ce qui concerne ce dernier aspect, la communauté marocaine est la

deuxième des nationalités ayant obtenu la citoyenneté. Il faut rappeler que pour la même période, les effectifs des citoyens non communautaires en Italie, ont connu une croissance constante jusqu'en 2016, après un ralentissement significatif à partir du 2014 et enfin, et pour la première fois une nette diminution en 2017.

Figure 2 : Évolution des effectifs des citoyens marocains en Italie, entre 2010 et 2017

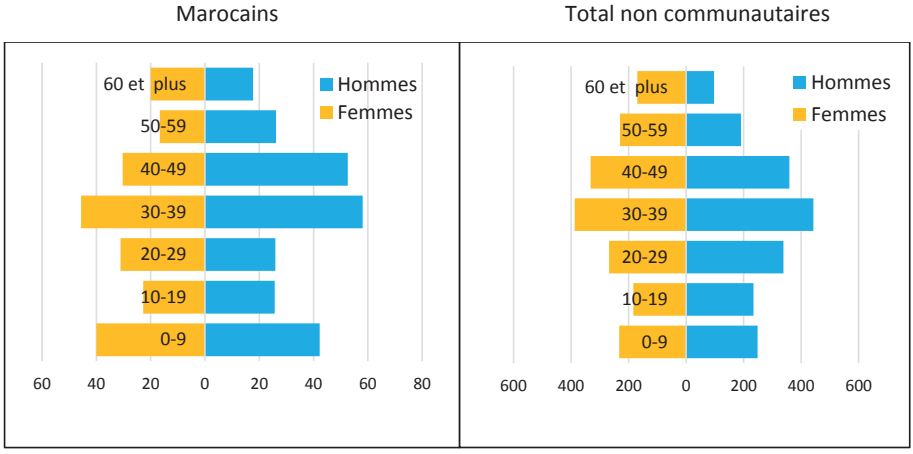


Source : ISTAT

Les statistiques confirment que les Marocains restent, après plusieurs années, le premier groupe étranger présent en Italie. En chiffres absolus au 1er janvier 2017 les Marocains avec un titre de séjour valide, étaient 454.817, soit 12,2 % du total des ressortissants non communautaires. On a enregistré une diminution de presque 11 % par rapport à l'année précédente et on confirme une majeure présence des hommes migrants (54,6 %) par rapport au sexe féminin (45,4 %).

L'observation de la structure par âge de la communauté marocaine (Figure 3), montre la prévalence des tranches d'âge des jeunes. On compte 187.720 immigrés marocains avec moins de 30 ans, soit 41,2%. Le groupe d'âge 30-39 ans, comporte 103.689 personnes, soit 22,8% des Marocains recensés, alors que les plus de 50 ans représentent 17,7%. L'importance des Marocains correspondant aux tranches d'âge actives pourrait représenter, pour la société italienne, une solution temporaire aux déséquilibres entre la population active et celle des retraités. Soulignons aussi la présence des plus de 60 ans qui, avec 37.702 personnes, représentent 8,3% du total, soit un pourcentage supérieur à celui enregistré pour le total des ressortissants non communautaires en Italie (7,2%). Les femmes de la communauté marocaine en Italie sont plus jeunes que les hommes appartenant au même groupe d'âge. Les moins de 29 ans atteignent 93.847, (45,5%), chez les femmes contre 93.873 (37,7%) chez les hommes. C'est le contraire pour les classes d'âges 30-49 ans, qui représentent 44,6% chez les hommes et 36,8% chez les femmes d'origine marocaine.

Figure 3 : Distribution par groupes d'âge et genre des Marocains et des ressortissants non communautaires en Italie au 1er janvier 2017 (en milliers)



Source: ISTAT

Soulignons aussi la présence des plus de 60 ans qui, avec 37.702 personnes, représentent 8,3 % du total, soit un pourcentage supérieur à celui enregistré pour le total des ressortissants non communautaires en Italie (7,2 %). Les femmes de la communauté marocaine en Italie sont plus jeunes que les hommes appartenant au même groupe d'âge. Les moins de 29 ans atteignent 93.847 personnes (45,5 %) chez les femmes contre 93.873 (37,8 %) chez les hommes. C'est le contraire pour les classes d'âges 30-49 ans, qui représentent 43,5 % chez les hommes et presque 37 % chez les femmes d'origine marocaine. Ces caractéristiques démographiques liées à d'autres, traduisent une tendance au regroupement familial. En général, lorsqu'on considère les prévisions pour la période 2010-2050 au sein du groupe d'âge des 18-23 ans, on constate que face à la diminution prévue pour la population européenne de presque 80 millions, la situation est très différente dans les aires géographiques d'où viennent les migrants. En particulier, dans les pays de l'Afrique subsaharienne et en partie de l'Afrique du Nord la population jeune va plus que doubler et on peut s'attendre à une pression de plus en plus forte de l'immigration africaine où les mineurs auront un impact considérable sur les flux migratoires.

La concentration spatiale est une autre caractéristique de la population marocaine en Italie et la situation telle que décrite en 2014 n'a pas changé. Parmi les Marocains 69,5 % vivent dans les régions de l'Italie septentrionale (Piémont, Vallée d'Aoste, Ligurie, Lombardie, Trentin-Haut- Adige, Vénétie, Émilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne et les provinces autonomes de Trente et Bolzano). La première région d'installation est la Lombardie avec 104.973 personnes, soit 23,1 % du total des Marocains (Carte 1) ; après nous avons, encore au Nord, l'Émilie-Romagne (68.200, soit 15%), et le Piémont (59.796, soit 13,1 %). En Italie, 15,6 % des ressortissants marocains vivent dans le Sud du pays et leur présence est plus modeste dans les régions du Centre Italie (14,9 %).

Carte 1: Répartition par points de la population marocaine en Italie – 2017



Sources : ISTAT sur la base des données du Ministère de l'Intérieur

La population marocaine immigrée et installée aujourd'hui en Italie montre des signes de stabilité, vu qu'une part importante de cette population est composée d'individus qui vivent dans le pays depuis longtemps. En effet, malgré l'évolution régressive de la présence des ressortissants marocains en Italie, on relève une croissance constante des titulaires des titres de séjour de longue durée : 68,9 % au 1er janvier 2017 (+0,7 % par rapport à 2016). Ceci traduit une ancienneté migratoire significative et ce pourcentage dépasse la moyenne tout en étant supérieure à celui du total des ressortissants non communautaires. Si l'on considère les types de titres de séjour (Tableau 3) ainsi que la période 2016 - 2017 on remarque une diminution du nombre des titres délivrés, aussi bien ceux de longue durée (- 9,9 %) que ceux à durée limitée (-13 %).

Tableau 2 : Ressortissants non communautaires vivant en Italie avec un titre de séjour, des 10 premiers pays d'origine, au 1er janvier 2017

Pays d'origine	Total v.a.	Femmes	Mineurs	Séjour longue durée	Première région d'installation
	v.a		%		
Maroc	**454.817**	**45,4**	**27,3**	**68,9**	**Lombardie (23,1%)**
Albanie	441.838	48,6	25,7	71,3	Lombardie (20,7%)
Chine	318.975	49,6	25,7	51,0	Lombardie (22,4%)
Ukraine	234.066	79,1	8,7	69,4	Lombardie (21,5%)
Philippines	162.469	57,3	20,9	59,3	Lombardie (33,6%)
Inde	157.978	39,8	22,1	56,5	Lombardie (32,2%)
Egypte	137.668	30,9	32,6	62,8	Lombardie (65,9%)
Bangladesh	132.397	27,2	19,3	54,0	Latium (29,8%)
Moldavie	130.447	66,9	17,5	71,2	Vénétie (26,6%)
Pakistan	118.181	28,5	22,9	51,3	Lombardie (34,1%)
Autres pays n.c.	1.425.301	47,9	20,0	56,4	Lombardie (24,8%)
Total	**3.714.137**	**48,5**	**21,9**	**60,7**	**Lombardie (25,6%)**

Source : ISTAT

Les titulaires de ce dernier type de titres ont enregistré une baisse notable (162.406 en 2016, contre 141.315 en 2017), ce qui traduit, bien évidemment, la diminution des nouveaux flux des arrivées et la stabilisation des Marocains installés, ce qui suppose aussi la substitution des titres de séjours longue durée aux titres de séjour à durée limitée. Parmi les titulaires de ces deux types de titres de séjour, les hommes comptaient pour 52,2 % des titres de séjour à durée limitée et 55,7 % pour les titres de séjour de longue durée.

Tableau 3 : Ressortissants marocains et non communautaires avec un titre de séjour en Italie. Indicateurs des types de séjour au 1er janvier 2017

Type de titres de séjour	H	F	Total	Variation % 2016/2017	Part en % sur le total non communautaires
Séjour de longue durée	55,7%	44,3%	313.502	-9,9%	13,9%
Titres de séjour à durée limitée	52,2%	47,8%	141.315	-13,0%	9,7%
Total	**54,6%**	**45,4%**	**454.817**	**-10,9%**	**12,2%**

Source : ISTAT

Les motifs de l'installation en Italie que résume le tableau 4, traduisent à l'évidence que pour les ressortissants marocains ayant un titre de séjour à durée limitée, le regroupement familial (61,4 %) constitue la principale raison de leur présence. Par rapport au total des non communautaires, on relève le poids des Marocains titulaires d'un titre de séjour en vue du regroupement familial (14,1 %). Les titres obtenus pour le motif du travail représentent 36,2 %, avec une diminution de -21,3 % par rapport à 2016 tout en représentant 9,3 % sur le total des non communautaires. En outre, un petit quota est représenté par le motif des études (0,4 %) et par les motifs humanitaires et d'asile (0,9 %). Enfin, pour le total des ressortissants non communautaires on a la confirmation d'une baisse générale du nombre de titres de séjour à durée limitée, avec, comme dans le cas de la communauté marocaine, une sensible augmentation des titres pour la protection internationale (+27,1 %).

Tableau 4 : Titres de séjour à durée limitée pour les Marocains et les extra-UE au 1er janvier 2017

Motifs des titres de séjour	Maroc		Total extra-UE		Part en % sur le total extra-UE
	%	Variation % 2017/2016	%	Variation % 2017/2016	
Travail	36,2%	-21,3%	37,6%	-18,1%	9,3%
Famille	61,4%	-7,7%	42,1%	-7,3%	14,1%
Étude	0,4%	-15,2%	3,2%	-9,3%	1,1%
Asile, demande d'asile et motifs humanitaires	0,9%	84,1%	13,5%	27,1%	0,6%
Autres	1,2%	-21,8%	3,6%	-4,1%	3,3%
Total=100%	**141.315**	**-13,0%**	**1.458.656**	**-8,4%**	**9,7%**

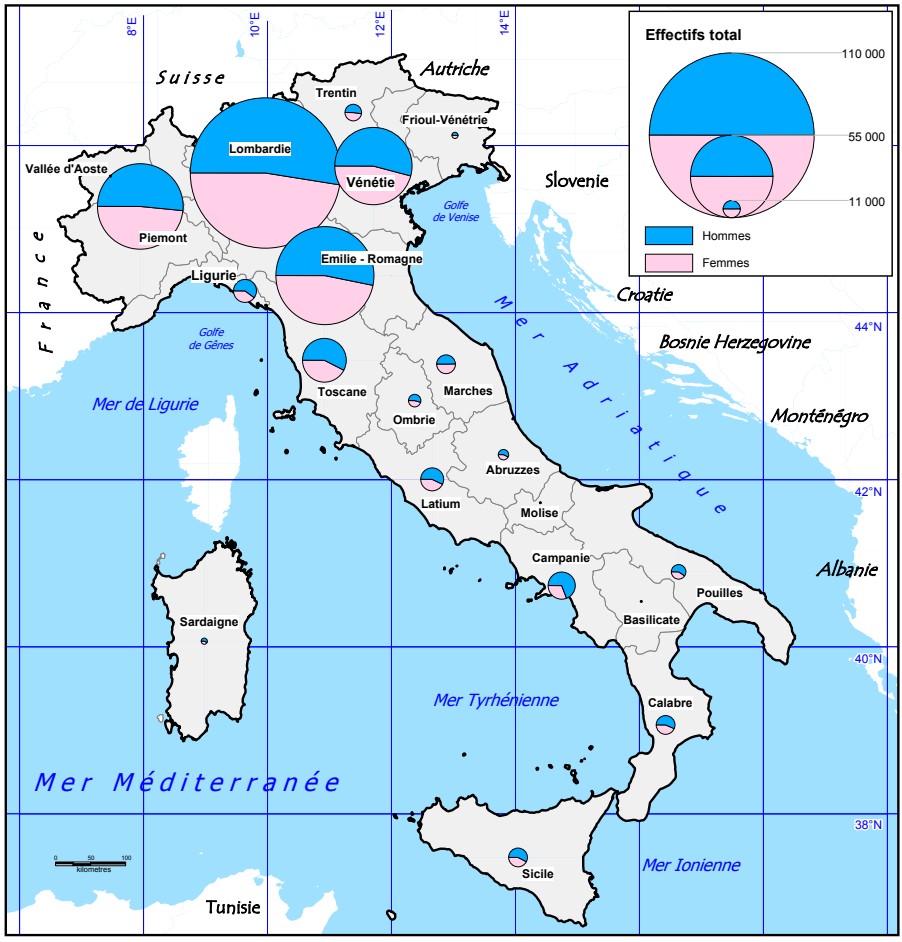
Source: ISTAT

La stabilisation des Marocains en Italie

Concernant le processus de stabilisation des Marocains en Italie, on a assisté d'une côté à la constitution progressive de familles, et de l'autre à une réduction de la polarisation du genre qui caractérise au niveau général les premières phases de la

migration. La carte de la répartition des Marocains dans les différentes régions italiennes selon le sexe (Carte 2) parait associer deux facteurs de localisation : les impératifs économiques et les meilleures opportunités du marché du travail dans le Nord de l'Italie. En effet, les Marocains, montrent encore une préférence marquée pour les régions de l'Italie septentrionale où ils continuent à s'insérer principalement dans les secteurs de l'industrie et du commerce et de la restauration. Ici sont employés plus de la moitié des Marocains. On pourrait dire qu'il existe un substantiel équilibre entre hommes et femmes marocains en Italie avec une très légère prévalence des hommes.

Carte 2 : Répartition de la population marocaine en Italie par sexe et par régions en 2017



Sources : ISTAT sur la base des données du Ministère de l'Intérieur

Les régions de Lombardie, Piémont, Émilie-Romagne et Vénétie, ont toujours représenté les principaux pôles d'attraction pour les possibilités d'emploi soit dans l'industrie, soit dans le bâtiment (Blangiardo et al., 1990). Le dynamisme économique de ces régions favorise ainsi les flux d'immigrés. Par contre, dans certaines régions du Sud d'Italie, comme la Campanie, la Pouilles, la Calabre et la Sicile, caractérisées par un faible développement économique, les possibilités de travail au début de l'arrivée des Marocains étaient principalement dans le secteur du petit commerce et dans l'activité saisonnière de l'agriculture (Calvanese, Pugliese, 1991). Enfin, la perception du processus de stabilisation des Marocains en Italie se traduit aussi par d'autres indicateurs, comme l'augmentation sensible de l'acquisition de la citoyenneté et le poids des Marocains qui ont un titre de long séjour.

3. Dynamique de l'emploi des étrangers et marché du travail : l'insertion des Marocains dans le tissu économique

En 2017, la croissance des pays de l'UE a été supérieure aux attentes, confirmant la consolidation de la reprise économique de l'année précédente (ISTAT, 2017). L'amélioration du marché du travail s'est également poursuivi : l'emploi dans l'UE-28 a déjà dépassé en 2016 les niveaux ayant précédé la crise et le taux de chômage, en baisse à partir de l'année 2013, était de 7,5 % en septembre 2017. Dans ce contexte, même en Italie, où la reprise avait tardé, la performance économique a été positive pour la troisième année consécutive et le changement a stimulé le marché du travail. En effet, au premier semestre 2017, le nombre de personnes occupées a approché les niveaux de 2008, atteignant, au deuxième trimestre de 2017, 23 millions d'emplois. Néanmoins, en analysant la performance du marché du travail italien, il est important de ne pas négliger les faiblesses structurelles persistantes du pays, qui se sont accusées pendant la longue crise économique et qui rendent le marché du travail encore insuffisant. En effet, en comparant 2016 avec 2015, l'analyse des indicateurs traditionnels du marché du travail, au-delà des variations individuelles, confirme une amélioration générale des conditions d'emploi des étrangers[12] (Tableau 5). On peut souligner trois phénomènes structurels :

1. La consolidation du taux de croissance des employés italiens et étrangers (toutefois pour ces derniers, l'augmentation est différenciée en fonction de la nationalité) ;
2. La tendance à la réduction du chômage s'est également consolidée. En effet, le nombre des chômeurs étrangers est en baisse, à l'exception dans l'Italie du Sud (IDOS, 2017). En même temps, le nombre d'étrangers à la recherche d'un emploi diminue considérablement, avec une baisse significative tant dans le cas des citoyens de l'UE que dans la composante extra-UE, tandis que la baisse est beaucoup moins significative (-0,1 %), pour les Italiens à la recherche d'un emploi ;
3. En 2016, les inactifs extra-UE ont également diminué comme dans le cas des Italiens, tandis que les inactifs parmi les communautaires de 15 à 64 ans enregistrent, au contraire, une augmentation.

[12] Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione (ML), Settimo rapporto annuale, Gli stranieri nel mercato del lavoro in Italia*,* Roma, luglio 2017.

Tableau 5 : Population selon le statut dans l'activité : Italiens, citoyens de l'UE et extra-UE. 2014-2016

Statut d'activité et nationalité	2014	2015	2016	Var. 2016/2015	%
Employés (15 ans ou plus)	**22.278.917**	**22.464.753**	**22.757.838**	**293.085**	**1,3**
Italiens	19.984.796	20.105.688	20.356.921	251.233	1,2
UE	746.119	780.417	799.510	19.093	2,4
Extra UE	1.548.001	1.578.648	1.601.406	22.758	1,4
Population à la recherche d'un emploi (15 ans ou plus)	**3.236.007**	**3.033.253**	**3.012.037**	**-21.216**	**-0,7**
Italiens	2.770.312	2.577.137	2.575.183	-1.954	-0,1
UE	138.983	138.709	131.741	-6.968	-5,0
Extra UE	326.712	317.407	305.113	-12.294	-3,9
Inactifs (15 à 64 ans)	**14.121.771**	**14.037.857**	**13.627.772**	**-410.085**	**-2,9**
Italiens	12.971.609	12.860.554	12.446.401	-414.153	-3,2
UE	303.737	310.903	328.725	17.822	5,7
Extra UE	846.426	866.400	852.645	-13.754	-1,6

Source : Direzione SAS -Anpal Servizi sur microdonnées RCFL - ISTAT

Toutefois, quand on mène l'analyse sur le long terme, on constate que le taux d'emploi des travailleurs étrangers, bien que conservant une meilleure performance que les italiens, a connu une baisse régulière, plus que celle du taux d'emploi des Italiens[13], ceci est au moins en partie lié à l'interaction entre les effets démographiques et les tendances de l'emploi. Ce qui frappe dans l'analyse des indicateurs c'est la faiblesse évidente qui caractérise la composante féminine par rapport à la composante masculine, ce qui confirme la présence de questions de genre non encore résolues. En particulier, ce sont les femmes extra-UE qui ont des taux d'emploi très bas, avec des valeurs presque identiques à celles enregistrées par les Italiens et très inférieures à celles des femmes de l'UE. Symétriquement, en ce qui concerne le taux de chômage, il y a une réduction lente et constante dans le seul cas de la composante masculine.

D'un point de vue général, en fait, les différences entre les groupes nationaux sur le marché du travail sont encore plus significatives par rapport à la composante féminine puisque dans de nombreux cas, la femme immigrante, en raison de la maternité, ne peut pas compter sur des services publics ou privés coûteux, ni, contrairement aux Italiennes, sur le soutien des membres de la famille, généralement absents parce qu'ils sont restés dans leur pays d'origine. A cela s'ajoute le fait qu'il y a des femmes immigrées qui ont choisi de faire toutes seules

[13] En comparant 2016, dernière année disponible, avec 2007, dernière année avant l'explosion de la crise économique, l'indicateur de l'emploi dans le cas des étrangers de l'UE a perdu en fait 6,5 points (69,8 % vs 63, 3 %) et 8,5 points dans le cas des ressortissants des pays tiers (66,3 % vs 57,8%), tandis que le taux d'emploi des Italiens n'a perdu que 1,1 points (58,1 % vs 57,0 %). Voir: Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione (ML), (2017), ouvrage cit.

leur parcours migratoire comme les Philippines ou les femmes d'Europe de l'Est et de l'Amérique du Sud ainsi que des femmes qui, au contraire, sont arrivées dans le cadre du regroupement familial ; dans ce dernier cas elles sont originaires de pays où des raisons religieuses et/ou culturelles découragent le travail féminin.

Plus précisément, l'importance des travailleurs UE et extra UE a incontestablement augmenté, avec des différences sectorielles significatives. Au cours des deux dernières années, ces tendances restent positives sauf quelques exceptions parmi lesquelles une baisse des effectifs étrangers dans le secteur *Industrie* et la branche *Autres Activités Services*, deux domaines dans lesquels le poids de la composante extra-UE est encore plus élevée. A cet égard, il est important de souligner les différences existantes entre les communautés, liées à la fois à l'effet des relations et au phénomène de la spécialisation ethnique, qui amènent les travailleurs de différents pays à se concentrer dans des secteurs et/ou tâches spécifiques. Ce mécanisme aboutit à une concentration sectorielle des communautés qui peut atteindre des niveaux assez élevés et qui n'est pas sans conséquences (Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione, 2016). En effet, la longue phase de crise par laquelle est passée l'économie italienne n'a pas touché uniformément tous les secteurs : ses effets ont été plus forts dans les manufactures et le bâtiment, tandis que le secteur des services publics, sociaux et les services aux personnes a montré une plus grande résilience. Par conséquent, il existe différentes répercussions sur les communautés, parfaitement identifiées par une lecture des principaux indicateurs du marché du travail, qui montrent une correspondance presque linéaire entre des niveaux d'emploi plus élevés et une plus grande intégration dans le secteur des services publics, sociaux et aux personnes et, vice versa, des performances moins positives liées à l'insertion dans le secteur industriel (idem). Par ailleurs, il ne faut pas oublier d'autres éléments de fragilité, tels que le faible attachement des étrangers au système des services de l'emploi, lié à une forte dépendance des réseaux ethniques pour la recherche d'un emploi ou, plus généralement, le fait que de plus grandes chances de placement correspondent à des risques majeurs d'expulsion du marché du travail. Il faut ajouter à cela que dans le cas particulier des travailleurs étrangers, la demande de travail exprimée par le système économique et productif italien est presque réduite à des emplois peu qualifiés, avec une absence substantielle des besoins en personnel immigrant ayant des compétences techniques et professionnelles élevées. Les travailleurs étrangers, par conséquent, sont écrasés dans des secteurs et des tâches spécifiques, avec des emplois principalement exécutifs, pour la plupart non qualifiés. En observant, en effet, la répartition des employés par catégories professionnelles, nous constatons que presque tous les travailleurs étrangers sont dépendants et un peu moins de 80 % sont employés avec la qualification d'ouvrier.

Bien que certaines questions concernant l'équivalence/reconnaissance des diplômes obtenus dans les systèmes éducatifs des pays étrangers persistent, il semblerait que la main-d'œuvre étrangère manifeste une surqualification par rapport au travail fait. En outre, le phénomène de surqualification, associé aux faibles possibilités de progression professionnelle, est exacerbé par une inégalité salariale dépendant de diverses variables. Á ce sujet, le rapport « Rilevazione Continua sulle Forze lavoro » publié par l'Istat permet d'estimer l'écart entre les citoyens italiens, ceux de l'UE et ceux extra UE en termes de rémunération. En général, et tout en excluant de l'analyse les travailleurs à temps partiel, les salaires mensuels nets moyens varient

considérablement non seulement en raison de l'âge, de la zone géographique, du secteur, de la qualification et du diplôme, mais aussi en fonction de la nationalité du travailleur. En outre, l'écart salarial brut se creuse en fonction du genre : dans le cas des femmes extra UE, dont la rémunération s'élève à un peu plus de 1.000 euros, la distance par rapport à la composante italienne est du 28,1 % (idem). À cet égard, il est évident que les différences observées peuvent dépendre du placement différent des Italiens et des étrangers sur le marché du travail et/ou du fait que l'ancienneté dans le travail de ces derniers est plus courte. Cependant, même avec la même ancienneté (10 ou 5 ans), l'écart de rémunération entre les natifs et les extra UE dépasse -20 points et les écarts salariaux ont également augmenté pendant les dernières sept années (Tableau 6).

Tableau 6 : Salaires nets mensuels moyens (en euros) des employés à temps plein par nationalité. Années 2010-2016

Nationalité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Diff. 2016/2010(%)	Diff. 2016/2015 (%)
Italiens	1.384	1.402	1.417	1.430	1.463	1.486	1.501	8,5	1,1
UE	1.133	1.137	1.133	1.139	1.159	1.185	1.203	6,2	1,5
Extra UE	1.060	1.080	1.078	1.088	1.098	1.111	1.124	6,0	1,1
Total	**1.358**	**1.373**	**1.386**	**1.395**	**1.428**	**1.449**	**1.464**	**7,9**	**1,0**

Source: Direzione SAS-Anpal Servizi sur microdonnées RCFL - ISTAT

La communauté marocaine dans le monde du travail

L'analyse présentée jusqu'ici montre que le marché du travail des étrangers semble être caractérisé par « des lumières et des zones d'ombres » mais il est surtout marqué par une grande diversité entre les différentes communautés. Á ce propos, les données contenues dans la « Rilevazione Continua sulle Forze lavoro » (ISTAT), permettent de s'arrêter sur la communauté marocaine par rapport aux autres immigrés, mettant en évidence l'évolution de l'emploi en période de crise (IDOS, 2013) (Tableau 7).

Le tableau 7 montre bien qu'entre 2008 et 2011 la communauté marocaine a enregistré une baisse de la part des travailleurs dépendants (passant de 83,0 % à 79,5 %) et plus particulièrement ceux travaillant à plein temps, alors que la part des autonomes a, par contre, augmenté passant de 17,0 % à 20,5 %, distançant de 7 points la part de cette même catégorie chez tous les immigrants. A cet égard, il ne faut pas oublier que la crise a eu plus d'effets sur les projets de vie des immigrés non encore titulaires d'un titre de séjour illimité. Ces derniers sont plus pénalisés parce qu'ils sont plus exposés aux fluctuations économiques ; ils sont souvent embauchés avec des contrats à durée déterminée ou exposés à des licenciements sélectifs. En outre, ils sont partiellement couverts par des filets sociaux et familiaux et, par conséquent, il y a parmi eux une augmentation plus forte des chômeurs. De ce fait ils se rabattent probablement sur le travail autonome ou quittent l'Italie, temporairement, pour, soit retourner au pays d'origine, soit rejoindre un autre pays. Cela semble se confirmer par le fait que, parallèlement, le secteur de l'industrie, qui employait 52,8 % de la main d'œuvre marocaine,

n'en emploie plus que 44,7 %, même si la part des Marocains travaillant dans ce secteur est encore supérieure de près de 9 points à celle de tous les immigrants. En revanche, le secteur des services a gagné 7 points parmi les travailleurs marocains même s'il a encore un poids de 10 points en dessous de la moyenne de tous les immigrants. Au sein de ce secteur, la part du Commerce (19,0 % par rapport à la moyenne qui est de 8,9 %) est plus importante, alors que l'insertion de cette main d'œuvre marocaine dans le secteur des Services aux familles et aux personnes semble être encore très limitée (8,4 % contre une moyenne de 24,2 %).

Tableau 7 : Caractéristiques de l'emploi des Marocains en Italie (2008-2011) (%)

Conditions professionnelles	Étrangers		Maroc				
	2008	2011	2008	2009	2010	2011	Diff % 2008-11
Dépendants	84,8	86,7	83,0	82,9	81,2	79,5	-3,5
Plein temps	71,6	72,8	68,8	71,7	67,1	62,3	-6,5
Durée déterminée	13,2	13,9	14,2	11,2	17,2	14,1	+3,0
Autonomes	15,2	13,3	17,0	17,1	18,8	20,5	+3,5
Horaires de travail							
Plein temps	81,1	78,4	86,3	85,6	86,3	83,5	-2,8
Temps partiel	18,9	21,6	13,7	14,4	13,7	16,5	+2,8
Secteurs d'activité (ATECO 2002)							
Agriculture	3.4	4,6	4,1	5,3	5,9	5,2	+1,1
Industrie	40,4	35,0	52,8	52,8	50,8	44,7	-8,1
dont :							
Au sens strict	23,2	20,0	33,2	33,2	32,0	30,5	-2,7
Bâtiment	16,3	15,0	19,6	19,6	18,8	14,2	-5,4
Services	56,2	60,4	43,1	41,9	43,3	50,1	+7,0
dont:							
Commerce	9,1	8,9	15,0	15,7	17,3	19,0	+4.0
Hôtellerie, restauration	9,1	8,6	6,4	6,9	8,3	7,6	+1,2
Services aux familles et aux personnes	20,1	21,3	6,8	4,0	5,4	7,1	+1,6
Catégories professionnelles (CP2001)							
Qualifiés	8,3	6,6	2,3	3,1	2,0	2,3	-
Employés, dans le commerce	18,3	23,2	11,9	13,0	10,6	14,0	+2,1
Ouvriers, Artisans	41.4	37,0	54,8	54,2	54,9	46,9	-7,9
Non Qualifiés	32,9	33,2	31,0	29,7	32,4	36,8	+5,8

Source: Centro Studi e Ricerche IDOS sur données Istat/Rilevazione Forze Lavoro

Pour ce qui est du niveau de qualification, la situation est différente. Pour les Marocains on registre des valeurs inférieures à la moyenne, tant pour les catégories professionnelles ayant de hautes qualifications (2,3 % contre 6,6 %)

que pour les catégories des employés (14,0 % contre 23,2 %), l'évolution durant les quatre dernières années n'ayant pas abouti à une amélioration significative du niveau de qualification. Par ailleurs, durant la même période, on a assisté à une forte contraction du segment intermédiaire que représente la catégorie « ouvrier, artisan », bien qu'elle reste le principal choix des Marocains (46,9 %), suivie de celle des emplois « non qualifiés » (36,9 %) qui ont connu une tendance à la croissance. En général, donc, on peut dire que, en réponse aux difficultés de la crise, la communauté marocaine a favorisé, outre son insertion dans le commerce, travail autonome, qui offre de plus grandes garanties pour la poursuite du séjour en Italie, et demande les qualifications les plus basses. Ces tendances observées sont confirmées par les données de 2016[14]. L'analyse des principaux indicateurs du marché du travail révèle que les conditions d'emploi de la communauté marocaine en Italie sont moins positives que celles de l'ensemble de la population extra UE, avec un nombre de salariés plus faible et des taux d'inactivité et de chômage plus élevés (Tableau 8). Cependant, il faut noter que l'évolution du taux d'emploi des ressortissants marocains entre 2015 et 2016 a enregistré une croissance de + 2,5 %, qui est supérieure à celle constatée globalement parmi les ressortissants de pays tiers (+0,9 %).

Tableau 8 : Population (15 ans ou plus) et principaux indicateurs du marché du travail selon la nationalité (%) 2016

Nationalité	Taux d'emploi (15-64 ans)		Taux d'inactivité (15-64 ans)		Taux chômage (15 ans ou plus)	
	%	Var. 2015/16	%	Var. 2015/16	%	Var. 2015/16
Maroc	**46,6 %**	**2,5%**	**40,9%**	**0,1%**	**21,2%**	**-4,3%**
Reste Afrique du Nord	50,2%	0,2%	36,8%	-0,5%	20,5%	0,3%
Afrique	50,1%	1,7%	36,1%	-1,0%	21,6%	-1,4%
Total Pays extra UE	**57,8%**	**0,9%**	**31,1%**	**-05%**	**16,0%**	**-0,7%**

Source: Direzione Transizione Fasce Vulnerabili – ANPAL Servizi sur microdonnées RCFL – ISTAT

Par rapport à l'année 2015, le taux de chômage des Marocains a enregistré une baisse de 4,3 %, soit une baisse supérieure à celle de l'ensemble de la population extra UE (-0,7 %). Cependant, le taux d'inactivité parmi les citoyens marocains est de 40,9 %, une valeur plus élevée que celle observée chez tous les groupes. La différence atteint presque 10 % par rapport au total des citoyens extra UE, 5 % en relation aux migrants d'origine africaine (36,1 %) et plus de 4 % si on le rapporte aux citoyens de l'Afrique du Nord (36,8 %). Parmi les raisons de ce taux élévé, il est important de noter la faible incidence des personnes employées au sein de la population féminine marocaine, ce qui explique un indice global significativement inférieur à la moyenne pour les citoyens extra UE. En effet, au sein de la communauté, il existe des différences significatives entre le taux d'emploi des hommes (65,2 %) et celui des femmes (21,9 %). Les taux relatifs aux hommes sont à peu près en ligne avec ceux enregistrés sur l'ensemble de

[14] Ministero del lavoro e delle politiche sociali (ML) (2017), La comunità marocchina in Italia. Rapporto annuale sulla presenza dei migranti.

la population masculine extra UE. Par contre, les indicateurs pour les femmes diffèrent significativement de la moyenne extra UE : le taux d'emploi est de 21,9 % (contre 45,1 %), le taux de chômage est de 29,2 % (contre 19 %) et le taux d'inactivité est de 69,1 % (contre 44,2 %). En plus il faut rappeler la forte implication des Marocains dans les secteurs économiques durement touchés par la crise économique. En observant les secteurs d'activité[15] de la communauté marocaine on relève la prédominance des deux secteurs de l'« Industrie » et du « Commerce et restauration », dans lesquels sont employés plus de 65 % des travailleurs communautaires (Tableau 9).

Des différences importantes par rapport à d'autres groupes de comparaison proviennent également de l'observation des autres caractéristiques des citoyens marocains employés en Italie par rapport au niveau d'éducation, des professions couvertes[16] et des niveaux de rémunerations perçues. Tout d'abord, ils ont un niveau d'éducation moyen-faible : en accord avec les résultats de l'ensemble des citoyens extra-UE - bien qu'avec une incidence significativement plus élevée - plus de la moitié des travailleurs marocains ont atteint le brevet de l'école secondaire du premier cycle (77 %). En particulier, la valeur correspondante est supérieure de plus de 20 points à celle enregistrée parmi les travailleurs originaires du reste de l'Afrique du Nord, de 7 points par rapport au nombre total d'employés africains et de 20 points par rapport au total des travailleurs non communautaires considérés. Par conséquent, ce n'est pas un hasard si, en référence à la communauté en question, la prévalence du travail manuel non qualifié est mise en évidence, affectant 48 % des travailleurs marocains, contre 39 % des citoyens non communautaires considérés dans leur ensemble. Il est suivi, en nombre, par la part des Marocains employés comme main-d'œuvre qualifiée (34 %), avec une valeur significativement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble des travailleurs extra-UE (28 %), et enfin la part réservée aux employés comme personnel de vente et des services aux personnes, tandis que l'incidence des cadres et des professionnels dans les domaines intellectuels et techniques est égale à 2 %. En ce qui concerne, au contraire, la rémunération, la « Rilevazione Continua sulle Forze lavoro », en ne considérant que l'estimation des revenus nets mensuels des salariés dépendants, montre que les salariés marocains ont en moyenne des rémunérations plus élevées que celles enregistrées chez les groupes de comparaison. En effet, l'emploi dans le domaine industriel et la spécialisation professionnelle, dans la

[15] Au 1er janvier 2008, l'ISTAT a adopté la classification des activités économiques Ateco 2007, qui est la version nationale de la nomenclature européenne NACE Rév. 2, publiée dans le Journal officiel le 20 décembre 2006 (Règlement (CE) n° 893)/2006 du PE et du Conseil du 20/12/2006). Grâce à l'étroite collaboration avec l'"Agenzia delle entrate" et les Chambres de commerce, une classification unique a été adoptée dans les domaines statistique, fiscal et des Chambres de commerce. Voir /www.istat.it/it/strumenti/definizioni-e-classificazioni/ateco-2007.

[16] La Commission européenne, avec la Recommandation du 29 octobre 2009, a adopté la nouvelle classification internationale des professions, conduisant les pays membres de l'UE à développer, produire et diffuser des données statistiques sur l'emploi selon la classification ISCO08 ou selon une classification nationale dérivée. En Italie, l'Istat, chargé de préparer les classifications officielles, pour la diffusion de l'information, a nommé un comité d'experts actualisant la taxonomie précédente (CP2001) avec la nouvelle édition de la classification des professions (CP2011), utilisée ici. Voir,
http://www.istat.it/it/files/2013/07/la_classificazione_delle_professioni.pdf

mesure où les travailleurs de la communauté ont été exposés aux répercussions négatives de la crise économique, ont des effets positifs sur les revenus. En effet, environ un quart des travailleurs marocains reçoit un salaire mensuel de plus de 1.200 euros, valeur supérieure à celle relevée chez les extra-UE (22,7 %), mais inférieure à celle des salariés des autres pays d'Afrique du Nord (29,7 %) et par rapport au total des travailleurs africains (26,7 %).

Tableau 9 : Employés (15 ans ou plus) selon la nationalité, le secteur d'activité économique, le diplôme, les professions et la rémunération (%) - 2016

Secteur d'activité	Maroc	Autres Afrique du Nord	Afrique	Total pays extra-UE
Agriculture, chasse et pêche	**8%**	9%	7%	5%
Industrie	**33%**	39%	35%	27%
Commerce et restauration	**33%**	26%	27%	23%
Services publics, sociaux et aux personnes	**11%**	9%	14%	31%
Transport et services aux entreprises	**16%**	16%	16%	13%
Titre d'étude				
Brevet d'école secondaire du premier cycle	**77%**	55%	70%	57%
Diplôme d'État	**18%**	35%	24%	33%
Diplôme de bachelier	**5%**	10%	6%	11%
Profession				
Cadres, professions intellectuelles et techniques	**2%**	2%	3%	5%
Employés, personnel de vente et des services aux personnes	**15%**	21%	17%	28%
Main-d'œuvre qualifiée	**34%**	40%	35%	28%
Main-d'œuvre non qualifiée	**48%**	37%	45%	39%
Rémunération				
Jusqu'à 800 euros	**33%**	24%	30%	35%
De 801 à 1200 euros	**43%**	46%	43%	42%
De 1201 à 1600 euros	**21%**	25%	23%	19%

Source: Direzione Transizione Fasce Vulnerabili – ANPAL Servizi sur microdonnées RCFL – ISTAT

La dimension entrepreneuriale

Dans ce contexte, avec des éléments qui confirment les tendances déjà observées depuis 2008, une caractéristique fondamentale de la participation de la communauté marocaine au marché du travail italien est la dimension entrepreneuriale où les Marocains se classent premiers de la liste des titulaires d'entreprises individuelles. En 2016 il y avait 68.609 propriétaires d'entreprises marocaines, soit 18,7 % du total des entrepreneurs extra-UE et une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente (+1.194 unités). Il est intéressant de noter que parmi les entrepreneurs marocains, la prévalence de la composante masculine est encore plus évidente

que celle enregistrée pour la moyenne des extra-UE : face à 60.000 hommes titulaires d'entreprises (87,5 %), il n'y a que 8.609 femmes (12,5 %). Cependant, l'analyse portant sur la période 2015-2016 met en évidence la croissance plus rapide de l'activité entrepreneuriale féminine par rapport à celle masculine (soit 6,2 % contre 1 %) (Ministero del lavoro e delle politiche sociali (ML), 2017). En effet, les données les plus récentes sur la présence en Italie d'entreprises dirigées par des personnes nées à l'étranger, publiées dans l'enquête réalisée par l'Unioncamere-InfoCamere à partir du « Registre des entreprises des Chambres de Commerce », confirment que les entreprises étrangères sont maintenant une réalité structurelle dans le tissu économique, en atteignant 590.000 unités à la fin de 2017, soit 9,6 % de toutes les entreprises enregistrées en Italie. De plus, ils augmentent presque cinq fois plus que la moyenne, représentant 42 % de l'augmentation globale des entreprises enregistrées en 2017[17]. Plus précisément, en 2017, le nombre de sociétés constituées d'étrangers a augmenté de 19.197 unités, en raison du solde entre 57.657 ouvertures et 38.460 fermetures, avec un taux de croissance de 3,4 % (contre 0,75 % du total des entreprises italiennes). Les entreprises étrangères sont le plus présentes en valeur absolue dans le secteur du commerce de détail (environ 162.000 entreprises, soit 19 % du total des entreprises du secteur), suivi du bâtiment spécialisé (109.000, 21 % du total) et des services de restauration (un peu plus de 43.000 unités, soit 11 % de l'ensemble du secteur). En termes relatifs, cependant, l'activité ayant la plus forte concentration de sociétés étrangères est celle des télécommunications, où les 3.627 entreprises à capitaux étrangers représentent 33,6 % des opérateurs du secteur, suivie par celle des articles d'habillement, secteur dans lequel les entreprises dirigées par les étrangers sont 16.141 soit 30 % du total. Géographiquement, la région la plus attrayante pour l'établissement d'entrepreneurs étrangers est la Lombardie avec 114.000 unités, suivie de la région Latium (77.000) et la Toscane (55.000). En ce qui concerne la tendance de 2017, la région ayant le plus fort taux de croissance des initiatives étrangères était la Campanie (+6,1 % pour la région et +9,6 % pour Naples), suivie par les Marches (+4,5 % dans le complexe et + 8,8 % à Macerata) et le Latium (+ 4,3 %). La province avec la majeure concentration des entrepreneurs étrangers reste Prato, où 27,8 % des entreprises sont dirigées par des étrangers. Parmi les pays d'origine des entrepreneurs étrangers (en nous limitant aux seules entreprises individuelles pour lesquelles il est possible d'associer la nationalité au propriétaire), le Maroc reste le pays le plus représenté avec 68.259 entreprises individuelles à fin 2017, suivi de la Chine (52.075 entreprises) et de la Roumanie (49.317 entreprises). Contrairement aux autres communautés qui ont fait de certaines provinces italiennes de véritables sites entrepreneuriaux, celle de la communauté marocaine ne reflète pas cette concentration et, à part Turin où il y a presque 4.614 entreprises (soit 6,8 % du total) dans le commerce de détail, les entrepreneurs marocains sont plus diffus et, probablement, plus « mobiles » sur le territoire.

[17]Unioncamere (Camere di Commercio d'Italia), IC /InfoCamere, Sempre più imprese parlano straniero, Comunicato Stampa, 17/08/2017; Finotto C.A., Imprese con titolare straniero cinque volte più dinamiche di quelle italiane, il Sole24 ore, 13 febbraio 2018; Yabiladi Rédaction, Italie : Les Marocains, premiers entrepreneurs immigrés, 16/02/2018, en ligne: https://www.yabiladi.com/articles/details/61938/italie-les-marocains-premiers-entrepreneurs-immigr%C3%A9s.html.

4. La problématique de l'intégration : aspects juridiques, socio-économiques et culturels

Les analyses précédentes ont montré que les disparités régionales, les différences entre les sexes, les inégalités sur le marché du travail, en dépit des signes de reprise, sont encore des traits distinctifs de la structure économique de l'Italie, produisant des effets significatifs sur les conditions de vie de la population, à la fois italienne et étrangère. En fait, la crise n'a fait qu'accentuer les problèmes et les disparités préexistants, dans lesquels s'inscrivent les conditions de l'« étranger » et l'appartenance ethnique qui amplifient les situations de vulnérabilité et de marginalité. En même temps, si la relation mutuelle entre migration et développement, est considérée comme une croissance des capacités des personnes[18], dans la conjoncture actuelle, les capacités et les ressources des immigrants ont tendance à se concentrer uniquement dans certaines régions du pays, ou dans certains secteurs productifs, avec le risque que ces capacités ne puissent se développer pleinement, mais avec aussi celui d'une accentuation des difficultés d'intégration des immigrés dans le tissu socio-économique. Par conséquent, cette situation soulève de nombreuses questions à propos des lignes directrices actuelles des politiques d'accueil et d'intégration de l'UE, de ses différents États membres et de l'Italie, et dans leur évolution. En ce qui concerne particulièrement l'UE, la Commission, sur la base de la stratégie « Europe 2020 »[19], qui a fait l'objet des conclusions adoptées par le Conseil de l'Europe les 5 et 6 juin 2014, et des résultats d'un sondage Eurobaromètre sur la qualité des intégrations des immigrés de pays tiers dans la société européenne[20], a tenté d'engager une nouvelle phase des politiques d'immigration de l'UE. Ces politiques sont non seulement dictées par des enquêtes statistiques sur le phénomène migratoire dans le vieux continent et par l'impératif de sécurité, mais elles sont aussi renouvelées en termes de droits de l'Homme et du citoyen, de l'intégration, de la gestion régulière des flux et d'une coopération plus efficace visant à promouvoir le développement économique des pays concernés. Dans ce but, la Commission a déclaré qu'il est absolument essentiel d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès des migrants à l'emploi, surtout que les prévisions annoncent pour l'Europe un déficit en main-d'œuvre, d'environ 50 millions de travailleurs européens en moins d'ici 2060. Parallèlement à cela, l'Europe estime que pour une plus grande intégration il est nécessaire de donner aux migrants les mêmes droits qu'aux Européens; en particulier, il est rappelé que la non-reconnaissance

[18] Sur la base de cette vision, les fondements du développement humain sont associés au schéma théorique de "l'approche des capacités" des personnes, à savoir "ce que les individus peuvent faire ou ce qu'ils peuvent être à partir des ressources et des instruments disponibles et en relation avec leur capacité à transformer ces moyens en réalisations, objectifs et résultats qu'ils ont l'intention de réaliser". Voir à ce sujet: Sen A. (1999), Development as freedom, Oxford University Press, Oxford; Akire S. (2010), Conceptual overview, background paper for Human Development Report, UNDP; Nussbaum M. (2011), Creating Capabilities: the Human Development Approach, Belknap Press, Cambridge.

[19] C'est la stratégie décennale pour la croissance et l'emploi que l'UE a lancée en 2010, qui vise non seulement à surmonter la crise dont les économies de nombreux pays sortent progressivement, mais aussi à combler les lacunes du modèle de développement et créer les conditions d'une croissance plus intelligente, durable et solidaire. Voir à ce sujet : http://ec.europa.eu/europe2020/index_it.htm.

[20] http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/quali/ql_5969_migrant_en.pdf

des qualifications et des expériences acquises en dehors de l'Europe, outre le fait que c'est une attitude discriminatoire, expose les migrants au risque du chômage, du sous-emploi et de l'exploitation. Enfin, l'UE souligne l'importance de donner aux migrants la possibilité de participer pleinement à la vie de leurs nouvelles communautés et à la culture locale afin d'initier un processus d'intégration plus pertinent que la situation actuelle et qui soit basé essentiellement sur l'interaction entre ces migrants et la société d'accueil. A cette fin, la Commission européenne a encouragé la création d'organismes consultatifs locaux, régionaux et nationaux, soutenant ceux qui existent déjà et renforçant le rôle du tiers secteur et de la société civile dans une gouvernance à plusieurs niveaux, démontrant également la nécessité de faciliter la participation des étrangers résidant aux élections locales (Caruso, 2016). Malgré ces lignes directrices, les événements géopolitiques qui ont affecté le Bassin méditerranéen et la crise économique prolongée ont mis en évidence ces dernières années l'insuffisance des instruments réglementaires proposés ou adoptés[21]. En particulier, la crise humanitaire des réfugiés en Méditerranée, les tensions latentes et l'équilibre précaire dans les relations entre les États, ainsi que la propagation d'une nouvelle vague de sentiments xénophobes, ont rendu les actions de l'UE plutôt lentes, lourdes, complexes et, donc, en retard par rapport au besoin de prises de décisions rapides dictées par les événements actuels. En revanche, depuis les années 1990 la plupart des pays européens, en particulier les pays dits « d'ancienne immigration », confrontés à un manque de main-d'œuvre, à une population vieillissante et à une baisse du taux de natalité, ont mis au point de nouveaux systèmes. Ces derniers concernent les nouvelles entrées dans le cadre d'une « migration gérée », et font appel à des réglementations conçues comme un compromis entre une approche restrictive et une approche trop permissive, avec comme objectif de sélectionner les immigrés en fonction des besoins du marché du travail. Pour ce qui est de l'Italie, elle est, comme les autres pays d'immigration récente tels que la Grèce, le Portugal et l'Espagne, inscrite dans le modèle migratoire dit « modèle méditerranéen » (Pugliese, 2010). Selon ce modèle, l'Italie se caractérise par l'absence de politiques d'immigration sélectives, mais en même temps, en raison d'un faible système de protection sociale fortement centré sur les familles, elle génère une demande de main-d'œuvre étrangère devenue désormais structurelle pour ce secteur et par un grand marché du travail attirant les immigrés clandestins. Cela a conduit à l'utilisation des « décrets flux »[22] qui ont, toutefois, représenté plus des outils de régularisation à posteriori que des outils de programmation. En outre, le thème d'une politique globale prenant en compte l'articulation de plus en plus complexe du phénomène et des voies de l'intégration sociale et culturelle a ainsi été négligé. En effet, l'Italie, en raison de la transition tardive, rapide et, au début, inconsciente, de pays d'émigration vers celui de pays d'immigration, a eu une production législative tout aussi « retardée » et oscillante, notamment en matière d'intégration. À cet égard, à partir des années 1990, en rapport avec les forces politiques majoritaires,

[21] Pour une vue d'ensemble des actions envisagées au niveau de l'UE pour les années 2016-2017 voir: Commissione Europea, en ligne: http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/IT/1-2016-377-IT-F1-1.PDF

[22] Le "décret flux" est une disposition du président du Conseil des Ministres qui, au moins une fois par an, fixe le nombre maximum d'entrées en Italie (les «quotas») par des citoyens extra-UE pour des raisons de travail et le nombre maximum de permis de séjour à des fins d'études pouvant être convertis en permis de travail.

se sont succédé deux approches fondamentalement opposées qui ont produit, d'une part, une orientation plutôt inclusive en matière d'accès, et d'autre part, un système fondé sur la question de l'ordre public et de la sécurité ainsi que sur le caractère économique de l'intégration. Cependant, ces dernières années, la convergence substantielle des différents modèles d'intégration poursuivis par les États européens vers une intégration dite « civique », devenue pour l'UE le thème central de la plate-forme politique, a également conduit l'Italie à accorder une importance centrale à cette dimension (Paparusso, 2016). En ce sens, à travers la « Charte des valeurs de la citoyenneté et de l'intégration », lancée en 2007, la loi n°94 sur la Sécurité, approuve en 2009, le « Plan d'intégration en matière de sécurité, Identité et Rencontre » en 2010. Avec « l'Accord d'Intégration » (Décret du Président de la République n°179/2011), le gouvernement a établi que la connaissance de la langue, de l'histoire, de la culture et des valeurs italiennes devient une condition préalable à une inclusion positive et active des immigrés dans la société italienne. En particulier, le « Contrat d'intégration », en vigueur depuis le 10 mars 2012, prévoit la signature d'un véritable accord entre l'Etat italien et l'immigré, basé sur un système de crédit, avec un engagement mutuel afin de poursuivre, dans leur commun intérêt, une voie «ordonnée» d'intégration. Plus précisément, lors de la signature de l'accord et après avoir déclaré accepter la « Charte des valeurs de la citoyenneté et de l'intégration », les immigrants reçoivent un titre de séjour et 16 crédits ; ils doivent alors atteindre 30 crédits en deux ans, en suivant des cours gratuits de langue et d'éducation civique. De plus, un mois avant l'expiration du titre de séjour, il faut également vérifier la conformité en faisant passer à l'immigrant un test d'intégration. La non-participation aux cours, la non-réussite du test, ainsi que l'enregistrement d'une infraction administrative, impliquent la perte de crédits, la révocation du titre de séjour et, par conséquent, l'expulsion du territoire italien. À cet égard, cependant, on ne peut s'empêcher de relever l'obligation de la signature de « l'Accord d'intégration » en échange de la délivrance du titre de séjour, ainsi que l'obligation de passer un test pour l'octroi du titre de séjour de longue durée. Cela représente une innovation réglementaire fondamentale qui lie les politiques d'entrée et de contrôle de l'immigration aux politiques d'intégration des immigrants. L'intégration ou, autrement dit, la volonté certifiée de la capacité d'intégration de l'immigré, devient, contrairement au passé, une condition préalable, non seulement à l'entrée, mais aussi à l'octroi d'un statut juridique régulier et stable. Par conséquent, l'intégration civique confirme en pratique une tendance actuelle parmi les pays européens, qui est de prévenir et de limiter l'immigration, de ralentir le processus d'intégration, et cela aussi par des mesures qui contribuent à produire une stratification des populations immigrée (Vitiello, 2017). De plus, l'intégration civique italienne présente un caractère critique supplémentaire par rapport à d'autres pays européens où, comme indiqué précédemment, la participation des immigrés au marché du travail se limite à certains segments économiques et produit des formes « d'ethnicisassions » fonctionnelle tandis que la dimension sociopolitique est largement pénalisée. Les immigrés, en effet, même s'ils doivent démontrer une connaissance approfondie de la langue italienne, de la Constitution, de la société, des institutions et des coutumes nationales pour pouvoir résider régulièrement et s'intégrer dans notre pays, doivent suivre un chemin très articulé pour avoir effectivement les droits de citoyenneté (Caruso, Noviello, 2014). D'autre part, il faut rappeler que les politiques d'intégration des immigrés, et

surtout les interventions qui représentent leur pratique politique et sociale, ont trouvé et trouvent leur propre déclinaison concrète principalement au niveau local (régional, municipal, et parfois supra-municipal). Cependant, ces contextes sont caractérisés par de nombreuses et profondes différences en ce qui concerne les facteurs institutionnels et organisationnels, les capacités financières, l'articulation du tiers secteur et la structure de protection sociale, des variables qui sont comparées, en outre, avec des situations spécifiques très différentes. Par conséquent, même les politiques d'intégration des immigrés apparaissent comme très distinctes d'un point de vue territorial, encore plus à cause du manque d'homogénéité sur le territoire dans la distribution de la présence des immigrés et dans l'orientation sociopolitique vers la question migratoire. Á ce propos, ce n'est pas une coïncidence que l'intégration des immigrants dépende aussi d'éléments moins facilement identifiables mais probablement capables d'exercer des influences profondes, attribuables à des variables anthropologiques et culturelles liées non seulement aux stratégies d'acculturation spécifiques de chaque communauté ethnoculturelle, mais aussi à la définition et à la transformation de la dimension identitaire de la population autochtone et des étrangers résidents (Ponzini, 2017).

Mesurer l'intégration : quelques réflexions sur la communauté marocaine

Ce qui a été dit jusqu'ici confirme l'ampleur et la complexité du concept d'intégration, ainsi que la difficulté d'identifier des indicateurs appropriés pour la mesurer, en particulier en ce qui concerne chaque communauté. Pour la communauté marocaine, l'analyse menée dans les paragraphes précédents de certains éléments qui contribuent à évaluer le niveau d'inclusion, comme, par exemple, l'inclusion dans le monde du travail, malgré des problèmes évidents, confirme le statut d'une communauté fortement centrée sur l'intégration, dont l'effort, s'il est efficacement soutenu, peut aboutir à des résultats encore plus satisfaisants en termes d'inclusion socio-économique et culturelle durable. Un autre témoignage dans ce sens nous est donné par la relation entre la langue d'origine et la langue italienne, analysée en 2013 par l'ISTAT pour les quatre premières communautés de citoyens non européens résidant en Italie, à savoir l'Albanie, le Maroc, l'Ukraine et la Chine. Selon cette enquête, en effet, 19,8 % seulement des Marocains utilisent couramment la langue italienne en milieu familial, mais la proportion passe à 47,9 % si on se réfère au contexte amical et plus encore sur le lieu du travail, où les 95 % d'entre eux utilisent la langue italienne (ISTAT, 2013). Les données relatives à l'acquisition de la citoyenneté sont également significatives. En général, en Italie, la citoyenneté est accordée, conformément à la loi n°91 du 5 février 1992, soit par *résidence* (dite « naturalisation »), au citoyen étranger résidant légalement sur le territoire depuis au moins dix ans, soit par *mariage*, au conjoint d'un citoyen italien résidant en Italie au moins deux ans après le mariage (demi-terme dans le cas de la naissance des enfants du conjoint). En outre, sont envisagées également l'acquisition de la citoyenneté par *transmission des parents* ayant acquis la citoyenneté italienne[23] et celle *au*

[23] On parle d'acquisition par transmission de parents dans le cas d'enfants mineurs de ceux qui achètent ou acquièrent de nouveau la nationalité italienne. Les mineurs, s'ils cohabitent avec le parent néo-citoyen, acquièrent la citoyenneté italienne, mais, devenus adultes, ils peuvent y renoncer s'ils possèdent une autre nationalité (article 14 L.91 / 92). Au moment de

profit de la loi en cas de naissance sur le territoire italien. En effet, la législation actuelle reconnaît le droit à la citoyenneté italienne pour les personnes nées en Italie de parents étrangers et y résidant jusqu'à l'âge de 18 ans, si elles en font la demande (le choix de citoyenneté)[24]. À cet égard, en 2016, sur un total de 184.638 acquisitions accordées à des ressortissants de pays tiers, les procédures en faveur des migrants d'origine marocaine sont de 35.212, soit 19,1 % du total.

Dans ce cas, contrairement aux autres extra-UE, environ 48,8 % des concessions de citoyenneté sont dû au choix de citoyenneté à 18 ans ou à la transmission des parents, qui couvrent ensemble 17.168 nouveaux citoyens d'origine marocaine, tandis que 41,9 % sont des acquisitions liées à la résidence et 9,4 % obtenues à la suite d'un mariage avec un citoyen italien. Á ce propos, même pour la communauté concernée, le mariage pour justifier l'accès à la citoyenneté italienne a une incidence significativement différente entre les hommes et les femmes : 3 % des hommes marocains acquièrent la nationalité italienne par mariage, tandis que dans le cas des femmes, cette incidence atteint 17 % (Tableau 10)[25].

Tableau 10 : Acquisition de la citoyenneté (mariage, résidence et transmission/ élection) par nationalité et par sexe (%) - Année 2016

Motivations	Maroc				Total extra-UE			
	H	F	Total	Var. % 2016/15	H	F	Total	Var. % 2016/15
Résidence	50,8%	31,1%	41,9%	6,6%	56,4%	42,1%	49,6%	17,1%
Mariage	3,0%	17,0%	9,4%	25,4%	2,7%	16,5%	9,3%	16,5%
Transmission/ Élection	46,2%	51,9%	48,8%	7,4%	40,9%	41,4%	41,2%	15,0%
Total=100%	**19.225**	**15.987**	**35.212**	**8,5%**	**96.684**	**87.954**	**184.638**	**16,2%**

Source: Direzione Transizione Fasce Vulnerabili - ANPAL Servizi

Parmi les autres variables que l'on peut considérer comme significatives par rapport aux parcours de l'intégration, il faut sans doute considérer l'appartenance à un syndicat comme une des formes possibles de participation non seulement à la vie publique mais aussi à la vie politique du pays. En effet, la participation syndicale parmi les travailleurs étrangers est assez élevée. Plus précisément, si on considère seulement les quatre premières confédérations syndicales italiennes (CGIL, CISL, UIL et UGL), les citoyens étrangers enregistrés en 2016 sont plus de 1 million, soit 9,53 % du total des enregistrés et plus de 46 % des travailleurs étrangers âgés de 15 à 64 ans. À cet égard, les régions comptant un plus grand

la naturalisation du parent, l'enfant doit vivre avec lui de manière stable et démontrable avec la documentation appropriée (article 12 du décret présidentiel DPR 572/93).

[24] Conformément à l'art. 4 de la loi du 5 février 1992, n. 91, l'étranger né en Italie, qui a résidé légalement sans interruption jusqu'à l'âge de la majorité, peut déclarer vouloir élire la nationalité italienne dans l'année suivant la date pré-citée. La déclaration de volonté doit être remise par l'intéressé à l'officier d'état civil de la municipalité de résidence. Une exigence fondamentale pour cette typologie d'acquisition est le titre de séjour, noté de la naissance sur celui des parents, et l'inscription au régistre d'état civil de la municipalité de résidence.

[25] Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione (ML), (2017), La comunità marocchina in Italia, ouvrage cit.

nombre d'étrangers syndicalisés sont la Lombardie, la Vénétie et l'Émilie-Romagne, étant donné qu'elles correspondent parfaitement à la répartition des citoyens étrangers sur le territoire italien. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle remarquable de la communauté marocaine qui, en témoignant d'une forte participation par rapport aux autres communautés, est la première en termes de nombre des enregistrés aux trois principaux syndicats CGIL, CISL et UIL, couvrant 9,4 % des étrangers.

Un autre élément à considérer dans le processus d'intégration des immigrés est la centralité de l'inclusion financière (qui concerne leur comportement financier et la relation avec les banques dans le pays d'accueil), aussi bien pour les multiples besoins financiers liés à la stabilisation que pour l'absence dans le pays d'accueil d'un solide et actif réseau social de référence, capable de soutenir l'immigré financièrement. De plus, l'inclusion financière peut générer des effets directs et indirects au bénéfice de l'individu et de la communauté, en réduisant la vulnérabilité sociale, en soutenant les investissements pour la formation et les activités productives, alimentant ainsi l'émergence d'une économie informelle généralisée, favorisant la mobilité professionnelle et sociale. À ce propos, l'Observatoire national sur l'inclusion financière des migrants a mis en place depuis 2011 un système d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de suivre l'ensemble du phénomène et d'interagir avec les différents acteurs afin d'identifier les stratégies et les interventions plus appropriées pour atteindre les objectifs susmentionnés[26]. Plus précisément, le dernier rapport annuel de l'Observatoire contient une série d'indicateurs qui montrent un processus d'inclusion financière active qui a bénéficié de la multiplicité des initiatives mises en œuvre par le système financier au cours des dernières années (Frigeri, 2016). L'indice bancaire, qui mesure le pourcentage de la population immigrée adulte détenant un compte courant (dans une banque ou BancoPosta) indique un pourcentage d'« exclus » du secteur financier en baisse constante : de 40 % en 2011, il est tombé à 25 % en 2015. La carte avec l'IBAN, un outil plus flexible et moins coûteux, était également largement disponible même s'il n'est pas en mesure d'offrir la gamme complète de produits et de services bancaires que le compte courant rend disponible.

Mais ce sont surtout les entreprises détenues par des immigrés qui ont fait des pas importants en termes d'inclusion financière. En effet, le nombre de sociétés d'immigrées disposant d'un compte courant auprès d'une banque ou BancoPosta est passé de 74.200 unités en 2010 à 122.500 unités en 2015 avec un taux de croissance annuel moyen de 11 %. Dans ce contexte, l'observation des données relatives à la communauté marocaine proposée par l'Observatoire en 2016 montre une image globale positive qui témoigne d'une certaine diffusion d'une « culture à l'inclusion financière ». Cependant, comparée à celle d'autres communautés comme, par exemple, celles d'Asie ou d'Amérique latine, elle apparaît moins dynamique et elle est caractérisée par des éléments contrastés. Concrètement, pour les Marocains, l'indice bancaire, soit le pourcentage d'adultes titulaires

[26] Le projet, né d'un protocole d'accord entre le Ministère de l'Intérieur et l'Association bancaire italienne, est financé par la Commission européenne et le Ministère de l'Intérieur (Fonds Asile, Migration et Intégration) et attribué, sur la base d'un appel d'offres public, au Centre d'études politiques internationales (CeSPI). Voir à ce sujet: http://www.migrantiefinanza.it/

d'un compte courant, est égal à 68 % tandis que l'indice relatif aux cartes avec IBAN (c'est-à-dire le pourcentage de titulaires adultes d'une carte avec IBAN qui n'a pas de compte courant dans la même banque) atteint 31,6 %, confirmant une relation assez étendue avec les banques. Dans ce contexte, toutefois, la variation du nombre de comptes courants entre 2015 et 2016 est négative, soit -0,6 %. De plus, les comptes courants de plus de 5 ans ne représentent que 44,2 % du total, soit moins de la moitié, comme preuve d'une relation fiduciaire encore en consolidation. En revanche, l'indicateur de genre sur les comptes courants des femmes appartenant à la communauté concernée, égal à 32,6 % du total, semble présenter un certain intérêt, ainsi que les variables relatives à l'incidence sur le segment « Small business ». Ce dernier est défini en termes de forme juridique (personnes physiques et entités à but non lucratif), d'activités (professionnelles ou artisanales), de nombre d'employés (entreprises employant moins de 10 salariés) et de chiffre d'affaires (entreprises qui ont un chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel n'excédant pas 2 millions d'euros). Comme le système de production italien est caractérisé par la prédominance de « petites et moyennes entreprises » (PME) répondant aux critères susmentionnés, ce segment représente un indicateur de l'entrepreneuriat plus avancé dans l'univers hétérogène de l'entrepreneuriat des immigrants. Néanmoins, en ce qui concerne les Marocains, bien que l'impact des comptes courants « Small Business » sur le total des comptes courants de la communauté soit assez faible (il est de 3,1 %), dans la période 2015-2016 il y a eu une augmentation du nombre de personnes titulaires de comptes « Small Business » avec une variation de +3,3 %.

Par ailleurs, la communauté marocaine se distingue par un pourcentage des comptes courants « Small Business » de plus de 5 ans égal à 35,1 % et une incidence de ceux des femmes égale à 20,7 %. Ces valeurs, bien que beaucoup plus faibles que celles trouvées chez d'autres communautés, représentent, cependant, des signaux d'un parcours actif de citoyenneté économique et sociale. Et ceci en tenant compte du fait que, contrairement à ce qui se passe pour l'inclusion financière, dont les facteurs déterminants dépendent beaucoup plus de variables subjectives (éducation), territoriales, de travail et de migration (ancienneté de séjour, famille, etc.), les parcours professionnels répondent eux à d'autres conditions. En effet, ces derniers sont, au moins dans un premier temps, conditionnés par l'appartenance à une communauté nationale spécifique pouvant généralement guider le secteur d'activité et/ou la spécialisation, la possibilité même de démarrer l'entreprise grâce à l'information et la circulation sociale et financière entre les compatriotes) et sa gestion (recrutement de compatriotes, bassins internes clients, etc.).

Enfin, pour compléter ce qui a été dit jusqu'ici, il faut ajouter une brève mention des envois de fonds qui constituent un élément important du processus d'allocation de l'épargne des migrants[27]. Le montant total des envois de fonds

[27] Les flux d'envois de fonds quittant l'Italie sont analysés sur la base des données fournies par la Banque d'Italie, dont la nature ne permet pas une reconstitution exacte des transferts d'Italie vers les pays d'origine: on dispose de l'indication du pays de destination, mais pas la nationalité de l'expéditeur. Les donneés utilisées constituent, cependant, une bonne approximation des envois de chaque communauté. Il convient également de noter que les données enregistrées par la Banque d'Italie prennent en considération l'envoi d'argent par les canaux officiels et les opérateurs accrédités. Par conséquent, les envois par le biais des réseaux familiaux, amicaux et informels échappent à la traçabilité. Voir à ce sujet: Direzione Generale dell'Immigrazione

quittant l'Italie en 2016 s'élève à un peu plus de 5 milliards d'euros, dont plus de 80 % (environ 4 milliards d'euros) vers les pays tiers. Dans ce contexte, 270 millions d'euros ont été envoyés au Maroc, soit 6,7 % du total des envois de fonds. Le classement des principales provinces envoyant des fonds au Maroc peut être comparé à la répartition géographique de la population marocaine dans le pays, avec la Lombardie, l'Emilie-Romagne et le Piémont comme les principales régions d'installation. Milan arrive en tête pour le montant des envois de fonds vers le Maroc en 2016 (24,3 millions d'euros, soit 9 % du total). En deuxième position, arrive Turin avec 5,5 % des flux dirigés vers le Maroc. Suivent Bergame et Vérone (3,5 %) et Modène (3,4 %) avec des incidences similaires. En ce qui concerne l'évolution des envois de fonds, par rapport à 2015, le montant du total des envois a diminué de 2,3 % mais les montants envoyés au Maroc ont enregistré, inversement, une augmentation égal à +7,2 millions. À cet égard, il est important de souligner qu'en général, bien que le montant des envois de fonds ait diminué de 10 % au cours des dernières années, passant d'environ 300 millions en 2011 à 270 millions en 2016, la tendance négative n'a pas été continue tout au long de la période. En effet, à partir de 2013, et jusqu'à 2016, le montant des flux dirigés vers le Maroc a augmenté, avec une croissance de 29 millions, soit 12 %. En définitif, on peut affirmer que, bien que les flux envoyés aux pays d'origine soient liés à une série de facteurs tels que les éléments des marchés financiers, les conditions de vie et de travail des migrants, leurs liens familiaux, aussi bien que la situation dans le pays d'accueil et d'origine, les constatations faites par les immigrés marocains supposent la génération, par l'envoi de fonds, d'un flux économique dû à un processus d'accumulation d'épargne qui, s'il est correctement soutenu, pourrait contribuer à réduire la vulnérabilité présente et surtout future, et donner un nouvel élan à leur dynamisme économique. Et ceci aussi en vue d'une plus grande consolidation de la coopération pour le développement entre le pays d'accueil et le pays d'origine.

5. Coopération et coproduction ?

Au cours des dernières décennies, l'UE et le Maroc ont renforcé leurs relations bilatérales à tous les niveaux. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur la mise en place d'un statut avancé pour le Maroc qui va au-delà du cadre du partenariat euro-méditerranéen et de la politique européenne de voisinage. Adopter la coopération ou l'immigration est une alternative souvent exprimée soit par les économistes soit par les responsables politiques. Ce binôme est complexe. Les nécessités des pays d'émigration contrastent avec celles des pays d'immigration qui, en général, ont tendance à limiter les nouvelles entrées et déterminent ainsi une accentuation du phénomène de la présence irrégulière. La promotion de politiques efficaces de coopération pourrait diminuer la propension vers l'émigration due aux fortes différences démographiques et économiques entre les pays. L'Italie contribue à différentes actions de coopération avec le Maroc, notamment grâce à des politiques gérées par l'UE en matière de migration. La Commission Européenne est impliquée dans un dialogue constant sur le sujet de la migration avec les pays qui représentent les principales routes migratoires entre l'Afrique et l'UE. L'objectif est de renforcer la coopération avec des projets concrets. À ce propos, on registre une augmentation des flux

e delle Politiche di Integrazione (ML), (2017), La comunità marocchina in Italia, ouvrage cité.

migratoires qui, originaires de l'Afrique subsaharienne, se dirigent vers l'Europe à travers l'Afrique du Nord. Par rapport à ce phénomène, l'UE a subventionné plusieurs programmes de coopération avec les pays africains dans le cadre du Programme Régional pour le Développement et la Protection de l'Afrique du Nord (RDPP NA) qui vise à améliorer la protection des migrants et des réfugiés et à promouvoir le développement socio-économique de quelques pays de l'Afrique du Nord, dont le Maroc, qui représentent des régions d'origine, de transit et d'accueil des flux. L'Italie dirige le consortium qui a été mise en place pour gérer le RDPP NA auquel participent quatorze pays membres de l'UE. En effet, dans l'actuelle phase de la mondialisation économique, l'innovation dans la société par le développement des compétences de haut niveau semble cruciale pour les pays en développement, afin de limiter l'émigration[28]. Il s'avère impératif face à l'essoufflement des économies du Nord qui, depuis la crise de 2008, connaissent des taux de croissance très faibles, de mettre en place de nouveaux mécanismes de la coopération euro-méditerranéenne. Il faudra donc promouvoir la recherche en matière de coproduction et écodéveloppement, impliquant innovation, partenariat, transfert de technologie, intégration dans la chaine de valeurs partagées entre Nord et Sud. Alors que l'Europe négocie des Accords de Partenariat Economique (APE) avec des Zones d'intégration économique régionale en Afrique, et réfléchit à un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) avec les pays du sud de la Méditerranée, il est manifeste que l'intégration régionale du Maghreb sera un facteur clé de cette évolution[29]. Dans ce contexte, les migrants avec un positionnement d'expertises complémentaires sur les différents maillons de la chaîne de valeur peuvent promouvoir l'innovation sociale et une croissance durable et renforcer aussi la compétitivité des territoires à tous les niveaux.

Considérations finales et perspectives

Dans le panorama des flux migratoires internationaux et, en particulier, ceux relatifs au contexte euro-méditerranéen, les données sur les présences étrangères en Italie montrent comment la planète migratoire est, dans ces années de crise, extrêmement fluctuante. D'un autre côté, elles mettent en évidence que la participation au marché du travail a constamment changé à la suite des arrivées, avec l'alternance des différentes nationalités dans les principaux lieux d'emploi, la recherche de nouvelles opportunités auprès des communautés plus anciennes telles que la communauté marocaine, la nécessité de traiter non seulement avec la population autochtone, mais aussi avec des concurrents internes dans le même milieu migratoire. Tout cela a certainement redéfini au fil du temps le spectre des opportunités accessibles et leur rentabilité. D'un point de vue général, il

[28] Ces aspects ont été développés dans le projet international "Innovazione della società: percorsi formativi e valorizzazione del capitale umano in Sudan" (INSO), mis en place par Istituto di Ricerca su Innovazione e Servizi per lo Sviluppo - Consiglio Nazionale delle Ricerche (IRISS-CNR) Naples-Italie, sous la direction de S. Greco. Ce project est financié par le Ministère de l'Intérieur italien, Département des libertés civiles et de l'immigration, et sous le patronage de l'Ambassade d'Italie à Khartoum et de l'Ambassade de la République du Soudan en Italie. Voir: https://www.iriss.cnr.it/en/projects/innovazione-nella-societa-percorsi-formativi-e-valorizzazione-del-capitale-umano-sudan-inso/.

[29] Observatoire de la coproduction en Méditerranée, Coproduction au Maroc. Contexte, réalisations et perspectives, juillet 2016, en ligne: https://www.econostrum.info/attachment/836169/.

subsiste un marché du travail segmenté, où la population locale tend à offrir un travail qualifié, reçoit une rémunération plus élevée, tandis que les immigrés ont tendance à être employés dans le segment moins qualifié, où le travail est plus lourd, avec une faible rémunération et souvent avec des contrats non stables. Il y a aussi des situations précaires et d'exploitation, ainsi que les questions de genre qui traversent tous les groupes de comparaison, au-delà de la nationalité.

Dans ce contexte, la communauté marocaine a eu et conserve un rôle très important dans l'histoire de l'immigration en Italie et, malgré les changements apportés par les flux provenant de l'Europe de l'Est, de l'Asie ou de l'Amérique latine, elle a toujours été la première ou parmi les premières communautés d'immigrants en Italie. En effet, il existe de nombreux indicateurs sociodémographiques liés à une implantation stable : regroupement familial, naissances, accès des enfants à l'école, mariages mixtes, acquisition de la citoyenneté italienne et aspiration à l'intégration et à l'égalité des chances face à toute discrimination. D'autre part, les Marocains, bien que principalement engagés dans des emplois de qualification moyenne-faible, ont montré des performances remarquables, même pendant les années de crise, comme en témoigne l'analyse sur les dynamiques de l'emploi des étrangers et sur l'insertion dans le tissu économique italien, à la fois en tant que salariés et en auto-emploi, un domaine dans lequel la communauté marocaine est aujourd'hui première dans le classement par rapport aux autres.

Toutefois, l'observation des données, en plus d'apporter des réponses, met également en évidence les problèmes à résoudre. Dans ce cas, sans prendre en compte d'autres variables tout aussi importantes dans une analyse globale du phénomène, les Marocains, ainsi que les immigrants dans leur ensemble, devraient à long terme être en mesure d'augmenter leur capital humain et d'accéder à des emplois plus qualifiés. Cependant, pour que cela puisse se concrétiser il y a nécessité non seulement d'un très long horizon temporel, mais aussi et surtout d'un soutien substantiel à l'esprit d'initiative et aux capacités personnelles des individus. Cela se reflète également dans la question générale de l'intégration et de la question spécifique de l'inclusion financière et des envois de fonds. En effet, au-delà des crises tout court et des politiques fragmentées et inefficaces, c'est l'interaction complexe entre les caractéristiques du tissu socio-économique et culturel du contexte de départ et celles du territoire de destination. Dans ces contextes, l'adoption d'une approche axée sur l'intégration des politiques et mesures pertinentes est strictement nécessaire, non seulement en ce qui concerne la migration et le respect des droits de l'Homme, mais aussi en ce qui concerne le développement des migrants et de la société dans son ensemble, aussi bien celle d'origine que celle d'accueil. Les mots clés deviennent alors, non-discrimination, coopération et coordination entre les différents niveaux de gouvernance internationale et nationale, en mettant davantage l'accent sur la dimension territoriale locale et la participation active non seulement des organisations de la société civile et du troisième secteur mais aussi et surtout les associations d'immigrés et leurs communautés, dans un échange mutuel de connaissances et savoirs avec les populations autochtones.

À cet égard, les analyses menées sur la communauté marocaine en Italie soulignent ses fortes relations tant avec le Maroc qu'avec notre pays, confirmant la contribution significative qu'elle peut apporter au développement humain,

économique et culturel des deux pays et des deux rives de la Méditerranée. Dans ce sens, la forte interaction entre la communauté marocaine et la société italienne ainsi que les nombreuses initiatives de coopération réalisées et à réaliser consolident la conviction que nous pouvons tous être des protagonistes pour atteindre cet objectif essentiel, qui est de renforcer la dignité et le rôle des personnes impliquées dans le phénomène migratoire. Dans le contexte actuel, en fait, il y a un besoin croissant de renverser le paradigme culturel avant même le politique par un changement de perspective. Ceci consiste à mesurer le développement et le bien-être, basé sur les besoins des personnes (besoins fondamentaux) au-delà de la nationalité et du processus de mobilité, et non pas selon une approche utilitaire qui choisit de centrer les politiques migratoires et la perception de l'immigration presque exclusivement sur la mesure des avantages et des inconvénients dérivés de la présence étrangère, souvent en termes purement économiques. Et ce sont précisément les institutions intermédiaires (ONG, Associations, Société Civile, Universités, Centres de recherche, etc.), étant le trait d'union entre les structures gouvernementales et les citoyens, qui peuvent, d'une part, légitimer à travers leurs fonctions cette transformation et, d'autre part, assumer un rôle central « derrière la pratique politique ».

Bibliographie

Akire S., (2010), Conceptual overview, background paper for Human Development Report, UNDP.

Bettin G., Cela E., (2014), L'evoluzione storica dei flussi migratori in Europa e in Italia, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du projet PRIN (Programmes de recherche d'intérêt national) 2010/2011 " Piccoli comuni e coesione sociale: politiche e pratiche urbane per l'inclusione sociale e spaziale degli immigrati", financé par le MIUR (Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche) -UNESCO SSIIM, Università Iuav, Venezia.

Berriane M., Aderghal M., (2008), État de la recherche sur les migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc, Country Paper: Morocco, préparé pour le programme « Perspective Africaines sur la Mobilité Humaine », Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Université Mohammed V, Agdal, Maroc.

Berriane M., de Haas H. & Natter K., (2015), Revisiting Moroccan Migrations, The Journal of North African Studies Vol. 20, Iss. 4, 2015.

Blangiardo G. C. et al., (1990), "Stranieri a Milano: tra vecchie domande inevase e nuovi tentativi per saperne di più" IReR-DETAM, L'immigrazione straniera extracomunitaria nella realtà metropolitana milanese, Milano.

Calvanese F., Pugliese E., (a cura di) (1991), La presenza straniera in Italia. Il caso della Campania, Franco Angeli, Milano.

Caruso I., Greco S., (2014), Les Marocains d' Italie, in Berriane M. (coord. par) "Marocains de l'extérieur 2013", Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'étranger en partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), la coopération belge et le Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo) de l'Université Mohammed V-Agadal, ed. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), Rabat-Maroc, pp. 339-370.

Crocilli L., Mondovi S., Spagnuolo D., (1999), Lontano da casa, Cidis/Alisei, Perugia.

Caruso I., (2016), L'impatto della crisi economica sulla presenza straniera in Italia, dans Di Comite L., Girone S. (a cura di), "Determinanti e conseguenze socio-economiche della

mobilità territoriale delle popolazioni in ambito intermediterraneo: il caso italiano", Agonalis, collana dell' Istituto di Studi Politici Pio V, ESI, Napoli, pp. 47-84.

Caruso I., Noviello V., (2014), *I diritti dei migranti: alcune riflessioni sullo status di cittadinanza*, Diritti dell'uomo. Cronache e battaglie, anno XXV, 1, 2014.

Commissione Europea (2016), comunicazione della commissione al parlamento europeo, al consiglio, al comitato economico e sociale europeo e al comitato delle regioni. Piano d'azione sull'integrazione dei cittadini di paesi terzi, Strasburgo, 7.6.2016 COM(2016) 377 final, en ligne : http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/IT/1-2016-377-IT-F1-1.PDF

Dell'Atti A. et al., (1990), La presenza straniera in Italia. Il caso della Puglia, Franco Angeli, Milano.

Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione (ML), Settimo rapporto annuale, Gli stranieri nel mercato del lavoro in Italia, Roma, luglio 2017.

_____ (2016), La comunità marocchina in Italia. Rapporto annuale sulla presenza dei migranti.

_____ (2017), La comunità marocchina in Italia. Rapporto annuale sulla presenza dei migranti.

Einaudi, L., (2007), Le politiche dell'immigrazione in Italia dall'Unità ad oggi, Laterza, Bari, 2007

Finotto C.A., Imprese con titolare straniero cinque volte più dinamiche di quelle italiane, il Sole24 ore, 13 febbraio 2018.

Fondazione Leone Moressa, (2015), Il valore dell'immigrazione, Franco Angeli, Roma.

Frigeri D., (a cura di) (2016), Osservatorio Nazionale sull'Inclusione Finanziaria dei Migranti in Italia. Quinto rapporto, Centro Studi di Politica Internazionale (CeSPI).

IDOS, (2014), La comunità marocchina in Italia. Un ponte sul Mediterraneo, Edizioni IDOS, Roma.

_____ (2017), Dossier statistico Immigrazione, in partenariato con CONFRONTI e in collaborazione con l'UNAR, Roma.

_____ (a cura di) (2013), IPRIT. Immigrazione Percorsi di Regolarità in Italia. Prospettive di collaborazione italo-marocchina, Guida del Ministero dell'Interno, Edizioni IDOS, Roma.

ISTAT, (2013), Integrazione. Conoscere, misurare, valutare, en ligne : https://www.istat.it/it/files/2012/12/PROG-102655-Volume_Integrazione_ITA.pdf

ISTAT, Censimenti generali della popolazione (1981-2011), Serie storiche, en ligne: www.istat.it

ISTAT, (2017), Statistiche report, Cittadini non comunitari :presenza, nuovi ingressi e acquisizioni di cittadinanza, anni 2016-2017, 10 ottobre.

_____ (2017), Il mercato del lavoro. Verso una lettura integrata, Roma.

Mastroluca S., Verrascina M., (2012), L'evoluzione dei contenuti informativi del censimento della popolazione, dans Istat "I censimenti nell'Italia unita. Le fonti di stato della popolazione tra il XIX e il XXI secolo", Annali di statistica, serie XII, vol. 2, anno 141, Roma.

Nussbaum M., (2011), Creating Capabilities: the Human Development Approach, Belknap Press, Cambridge.

Observatoire de la coproduction en méditerranée, Coproduction au Maroc. Contexte, réalisations et perspectives, juillet 2016, en ligne: https://www.econostrum.info/attachment/836169/.

Paparusso A., (2016), The European convergence towards civic integration, dans Ambrosetti E., Strangio D. e Wihtol de Wenden C. (edited by), Migration in the Mediterranean. Socio-Economic Perspectives, Routledge, Londra.

Pittau F., Ricci A., (2014), La collettività marocchina in Italia. Riflessioni a partire dalle statistiche, dans Dialoghi Mediterranei, n.9, settembre 2014.
Ponzini G., (2017), Le politiche per l'integrazione degli immigrati, dans Bonifazi C. (a cura di), Migrazioni e integrazioni nell'Italia di oggi, CNR-IRPPS e-Publishing, Roma.
Pugliese E., (2010), Le modèle méditerranéen de l'immigration. Contexte, espace, périodisation, caractéristiques, stabilité, Italies [En ligne], Revue d'Études Italiennes, Université de Provence, n° 14, Les mouvements migratoires entre réalité et représentation, 2010, mis en ligne le 1 décembre 2012, consulté le 20 févirer 2018. URL: http://journals.openedition.org/italies/3208.
Sen A., (1999), Development as freedom, Oxford University Press, Oxford.
Unioncamere (Camere di Commercio d'Italia), IC/InfoCamere, Sempre più imprese parlano straniero, Comunicato Stampa, 17/08/2017.
Vitiello M., (2017), *Gli aspetti normativi dell'inclusione sociale degli immigrati: l'Accordo di integrazione e la via italiana all'assimilazione*, dans Bonifazi C. (a cura di), Migrazioni e integrazioni nell'Italia di oggi, CNR-IRPPS e-Publishing, Roma.

Sitographie

http://ec.europa.eu/europe2020/index_it.htm.
http://ec.europa.eu/eurostat/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics#Further_Eurostat_information
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/quali/ql_5969_migrant_en.pdf
www.integration.eu
Istat, Censimenti generali della popolazione (1981-2011), Serie storiche. Voir: www.istat.it
www.istat.it/it/strumenti/definizioni-e-classificazioni/ateco-2007
http://www.istat.it/it/files/2013/07/la_classificazione_delle_professioni.pdf
https://www.yabiladi.com/articles/details/61938/italie-les-marocains-premiers-entrepreneurs-immigr%C3%A9s.html.
http://www.migrantiefinanza.it/

Chapitre 17
Les Marocains des Pays-Bas
Efforts d'intégration et instrumentalisation politique

Nadia Bouras[1]

Introduction

Avec plus de 390.000 personnes établies aux Pays-Bas (sur une population totale de 17,2 millions), les Marocains forment actuellement la deuxième plus grande minorité du pays. Ils sont non seulement l'un des groupes de migrants les plus importants aux Pays-Bas, mais leur position dans la société hollandaise est celle qui est le plus souvent problématisée dans les discussions publiques et politiques. Les Marocains sont considérés comme un groupe mal intégré dans la société qui fait face à de sérieux défis dans des domaines sociaux importants, tels que le marché du travail. Adoptant une approche historique, ce chapitre passe en revue les différentes caractéristiques de la migration marocaine aux Pays-Bas et réfléchit à la situation actuelle des migrants marocains et de leurs descendants dans la société hollandaise.

1. Rappel historique de la migration marocaine vers les Pays-Bas

L'immigré travailleur invité

La migration marocaine vers les Pays-Bas a commencé au début des années 1960, lorsque la croissance économique de l'après-guerre, qui a été rapide, se trouvait handicapée par une pénurie de travailleurs masculins semi-qualifiés et non qualifiés. Les employeurs hollandais ayant du mal à trouver suffisamment de main-d'œuvre aux Pays-Bas, ou dans les pays voisins sont allés recruter des travailleurs en dehors du pays. Les secteurs connaissant de graves pénuries, tels que l'industrie sidérurgique, la construction navale et le secteur minier, faisaient appel surtout au travail des hommes et, par conséquent, le recrutement de « travailleurs invités » ciblait principalement les hommes. En raison de la pénurie de logements, les employeurs et les décideurs des Pays-Bas préféraient le recrutement d'hommes célibataires, qui pouvaient être hébergés dans des maisons d'hôtes. Plus tard, une fois le marché des hommes célibataires épuisé, et voyant la Belgique et l'Allemagne réussir mieux à recruter parce qu'ils admettaient des hommes mariés, les Pays-Bas ont commencé à recruter également ces derniers, mais en exigeant d'eux de laisser leurs familles dans le pays d'origine.

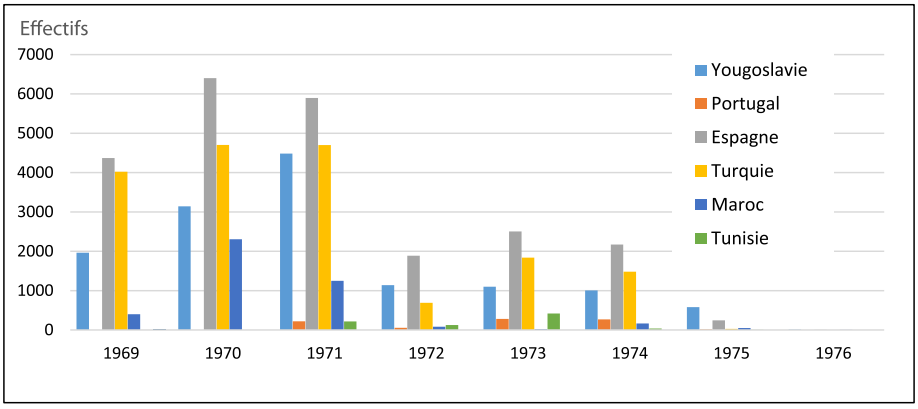
Le gouvernement néerlandais a signé des accords de recrutement avec plusieurs pays d'Europe méridionale : avec l'Italie en 1949 (pour le secteur minier) et en 1960 (pour tous les secteurs), avec l'Espagne en 1961, avec la Grèce en 1962, avec le Portugal en 1963 et avec la Turquie la même année. En 1969, un accord a été signé avec le Maroc. Simon Evert Jongejan qui était responsable du recrutement

[1] Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf

au Maroc a sélectionné et recruté des travailleurs au nom du gouvernement et des employeurs néerlandais. Parfois, des employeurs hollandais se sont joints à lui lors de ses inspections pour trouver des travailleurs marocains.

Les gouvernements néerlandais et marocain ont conclu des accords clairs sur le recrutement Outre le recrutement officiel, les employeurs pouvaient également recruter des travailleurs « en leurs noms », ou système de nomination. Cela signifiait que les employeurs pouvaient recruter et embaucher des membres des familles des employés qu'ils employaient déjà. Cela s'est souvent produit à l'initiative des employés, mais c'était aussi dans l'intérêt des employeurs. De cette façon, ils savaient avec certitude que les nouveaux employés étaient fiables. Entre 1966 et 1972, il y eu un recrutement à grande échelle, qui est passé presque complètement par les voies officielles (Figure 1).

Figure 1 : Effectifs des employés recrutés par an, entre 1969 et 1976

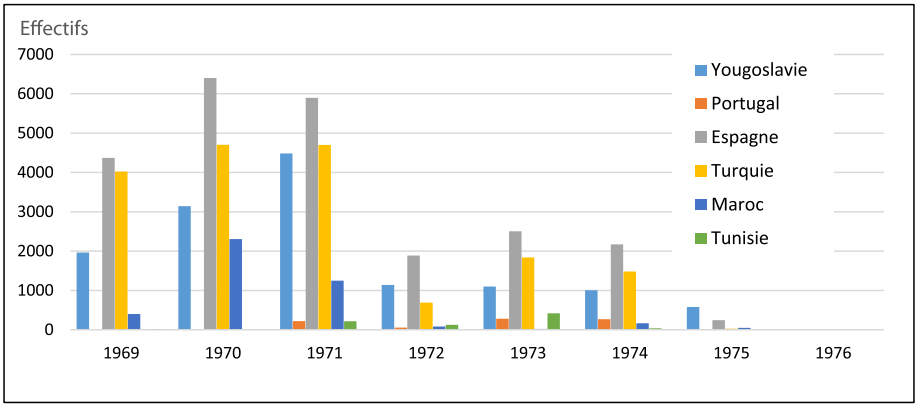


Source: W.S. Shadid, Moroccan workers in the Netherlands (Leiden 1979) 50.

Les Marocains ont été recrutés relativement tard, par rapport aux autres « travailleurs invités ». Ils se sont retrouvés de ce fait plus que d'autres dans les secteurs dont il était déjà clair à leur arrivée qu'un grand nombre d'emplois disparaîtraient et que les entreprises fermeraient. L'idée derrière le recrutement des derniers venus était que les travailleurs hollandais avaient l'opportunité de chercher du travail ailleurs. Les Marocains ont été recrutés en tant que travailleurs temporaires, et devaient quitter le pays à la fermeture de l'entreprise. Cela permettait aux fermetures d'entreprises de se dérouler sans heurts. Ce fut par exemple le cas du secteur minier dans la province néerlandaise du Limbourg. A partir de 1963, les mines employaient des Marocains qui travaillaient auparavant dans les mines en Belgique et dans le nord de la France. Les salaires plus élevés et les meilleures conditions de travail aux Pays-Bas avaient attiré beaucoup de mineurs marocains. Entre 1963 et 1965, entre 3.000 et 4.000 Marocains travaillaient dans les mines du Limbourg. Ce nombre a diminué en 1965 lorsqu'il a été décidé de fermer ces mines. La même année, seuls 1.607 Marocains étaient employés par le secteur minier. En 1973, le recrutement des travailleurs invités a presque entièrement pris fin. Le fait que des milliers de permis de travail aient été accordés après 1973

était lié à la mesure de régularisation de 1975. Les travailleurs étrangers résidant aux Pays-Bas ont finalement obtenu un permis de travail, ce qui leur a permis de légaliser leur séjour (Figure 2).

Figure 2 : Evolution des permis de résidence délivrés par nationalités (1969-1976)



Source : K. van Twist, Gastarbeid ongewenst (Baarn 1977) 141.

Recruter des travailleurs marocains

Le 14 mai 1969, les gouvernements marocain et néerlandais ont signé un accord de recrutement. Simon Evert Jongejan recruteur pour le marché du travail néerlandais établit son bureau à Casablanca, plutôt qu'à Rabat, où étaient basés l'ambassade des Pays-Bas et le Service de la Main d'Œuvre du Ministère du Travail et des Questions Sociales. Il préféra Casablanca en raison de sa situation centrale et de la proximité de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Le directeur de l'office local pour l'emploi, le bureau de placement, s'est occupé de la sélection des candidats et pour assurer des options suffisantes, a offert au moins deux fois plus de personnes que ce qui avait été demandé. L'accord hollando-marocain stipulait que Jongejan et l'employeur néerlandais avaient le dernier mot. Le ministère marocain a assuré un traitement rapide des passeports, organisé des examens médicaux et tenté de prévenir la corruption.

Jongejan pouvait envoyer les travailleurs sélectionnés aux Pays-Bas dans les 14 jours après avoir assuré qu'il y avait suffisamment de travailleurs qualifiés et non qualifiés disponibles. Au départ, cela signifiait aussi que les femmes âgées de 21 à 30 ans pouvaient être recrutées pour travailler comme couturières et gouvernantes. Mais ce recrutement des femmes a été arrêté après six mois, car malgré l'obtention de l'autorisation du Ministère du Travail, les femmes marocaines avaient des difficultés pour obtenir leurs passeports en raison des hésitations du gouvernement

marocain de l'époque. Le 17 mars 1970, la dernière recrutée marocaine quitte le Maroc pour travailler dans un hôtel de Scheveningen.

Mohammed Berrezouk (Beni Amir 1946), par exemple, est l'un des travailleurs marocains qui sont venus aux Pays-Bas par les canaux officiels. Quand il apprit en avril 1970 qu'il y avait deux représentants d'entreprises néerlandaises à Khouribga, il avait déjà un certificat d'enregistrement de l'agence de placement. Il se souvient avoir vu des centaines d'hommes faire la queue devant le bureau de l'emploi. À l'intérieur, il a été dirigé vers le bureau de l'employeur néerlandais où il a été interrogé sur ses capacités de lecture et d'écriture, ainsi que sur son expérience de travail et son niveau d'éducation. A la fin il devait montrer aussi ses mains. Les représentants de l'Internationale Kunststof Industrie (Industrie Internationale du Plastique) ont aimé ce qu'ils avaient vu et entendu, et c'est ainsi qu'il était l'un des vingt-cinq hommes sélectionnés pour travailler dans l'usine de plastique de la ville de Breda.

L'importance du Rif

L'idée commune admise est que le gouvernement marocain avait poussé pour le recrutement néerlandais de travailleurs marocains originaires du Rif, une région en difficultés avec de fortes densités de populations et des relations tendues avec le centre. Avec la migration par filières ethniques, dans laquelle les amis et les membres de la famille suivent les premiers travailleurs recrutés, ces facteurs expliquent probablement la présence d'environ 75% des Marocains hollandais originaires du Rif. Cependant, une étude de 75% des sites de recrutement entre 1969 et 1972 montre que le recrutement néerlandais a suivi une tendance différente. En fait, on peut conclure que des travailleurs ont été recrutés aussi dans des villes situées en dehors du Rif.

Le tableau 1 montre que la plupart des travailleurs ont été recrutés à Agadir, Fès, Marrakech et Tétouan, suivis de Casablanca, Oujda, Beni Mellal et Rabat. Parmi toutes les entreprises néerlandaises actives au Maroc, les mines nationales (Staatsmijnen) étaient les plus importantes et ont recruté principalement dans le Souss, et Agadir. Les entreprises textiles Bamshoeve et De Batavier avaient une nette préférence pour Tétouan et Fès, en raison de l'industrie textile existante dans ces villes. A noter que l'industrie textile à Fès s'est opposée au recrutement de travailleurs locaux du textile, car ces entreprises avaient elles-mêmes besoin de travailleurs du textile pour une nouvelle usine dans la ville.

Une deuxième idée admise sur le recrutement des travailleurs marocains est que leur santé était l'élément le plus important de la sélection. L'hypothèse était que les recruteurs étaient surtout intéressés par leur capacité à faire du travail dur et sale. Encore une fois, l'étude de la procédure de recrutement réelle a montré un modèle différent. En effet, même si la majorité des travailleurs recrutés avaient un faible niveau scolaire, les entreprises néerlandaises souhaitaient engager des travailleurs qualifiés et expérimentés et les demandes des recruteurs néerlandais étaient plus strictes que celles d'autres pays, comme l'Allemagne, la France et la Belgique.

Tableau 1 : Les sites de recrutement les plus importants au Maroc (1969-1972)

Site de recrutement	Nombre d'employés	Entreprises néerlandaises
Agadir	730	Staatsmijnen, Chemie, DAF
Fes	343	Bamshoeve, Sanders, DAF , de Venhorst, various companies
Marrakech	330	Staatsmijnen, Wagenberg-Festen, Bonna
Tetouan	310	Bamshoeve, Chemie, DAF, Schokbeton, various companies
Casablanca	202	Wilma, Chemie, Macintosh, St. Sabba, various companies
Oujda	115	Staatsmijnen, Compaxo, various companies
Beni Mellal	109	DAF, various companies
Rabat	104	Chemie, DAF, De Gruyter, Pannevis
Kenitra	103	Bamshoeve, de Venhorst, De Gruyter
Meknes	100	Compaxo, Eurotubes, De Gruyter, IKI
Taza	100	DAF
Larache	87	De Batavier, Bamshoeve, various companies
El Jadida	78	Bamshoeve, various companies
Safi	67	Wilma, various companies
Khouribga	60	Groko, IKI
El Hajeb	60	DAF, Ruardy, Speelmans
Total	**2898**	

Source: A. Cottaar, N. Bouras, Marokkanen in Nederland. De pioniers vertellen (Amsterdam 2009) 35.

En dehors de la limite d'âge, les conditions auxquelles devaient répondre les travailleurs recrutés n'étaient pas clairement définies. L'âge des travailleurs non qualifiés se situait entre 23 et 45 ans. Pour Jongejan, seul responsable du recrutement néerlandais, il était important que ses travailleurs puissent lire et écrire en français ou en espagnol. L'examen médical était également important pour le recruteur néerlandais. Il n'y a aucune preuve que les Néerlandais avaient une préférence pour les hommes célibataires, mais plutôt qu'ils étaient désireux de choisir des hommes mariés. Jongejan s'est appuyé sur son intuition et son expérience, mais il a également développé des tests pour la sélection finale.

Le secteur minier du Limbourg avait un besoin particulier de travailleurs expérimentés, car les écoles de formation pour mineurs souterrains fermaient leurs portes. Les entreprises textiles qui ont recruté des travailleurs au Maroc ont également demandé des travailleurs compétents. Cela explique pourquoi de grandes entreprises, telles que DAF et Chemie NV, ont envoyé des représentants et des médecins d'entreprise au Maroc pour être présents lors du processus de recrutement. Dans certains cas, des travailleurs marocains accompagnaient leurs employeurs néerlandais au Maroc pour servir de traducteur.

L'essentiel à retenir est que le recrutement officiel des travailleurs marocains ne constitue qu'un petit chapitre de l'histoire de la migration marocaine vers les Pays-Bas. Le Rif, région d'origine de la plupart des Marocains aux Pays-Bas, a joué un rôle mineur dans le recrutement officiel. La majorité des travailleurs marocains sont venus dans les années précédant le recrutement ou par un itinéraire différent. Les recrutements officiels allemands (1963) et belges (1964), principalement

centrés sur Nador, expliquent en partie l'origine des Marocains aux Pays-Bas. Un grand nombre d'hommes recrutés par le secteur minier allemand et belge se sont finalement retrouvés aux Pays-Bas.

La migration spontanée

Il reste que la plupart des travailleurs étrangers, y compris les travailleurs marocains, sont venus aux Pays-Bas de manière indépendante, en dehors de tout recrutement officiel. Entre 1964 et 1966, 15.000 travailleurs invités ont été officiellement recrutés ; alors que le ministère des Affaires Sociales avait délivré plus de 65.000 permis de travail au cours de la même période. Cela signifie que l'afflux spontané de travailleurs migrants était très élevé. L'arrivée de migrants spontanés a été très bénéfique pour les employeurs ; des procédures de recrutement longues et coûteuses pouvaient être évitées de cette façon, et les employeurs étaient dispensés d'organiser des logements pour leurs travailleurs. Lorsqu'en 1966, la demande de main-d'œuvre déclina, des migrants « spontanés » ou « instables » furent expulsés. Les travailleurs invités qui sont arrivés spontanément aux Pays-Bas ont dû se présenter à la police. Là, ils ont dû payer un dépôt de 500 florins, qui pouvait être utilisé pour leur voyage de retour s'ils perdaient leur travail. Selon le ministère de la Justice, en moyenne, deux cents travailleurs étrangers ont été expulsés en 1966 ; principalement des Marocains venus spontanément aux Pays-Bas.

La plupart des migrants spontanés avaient déjà travaillé dans l'un des pays voisins, principalement dans le secteur minier et, attirés par de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés, ils se sont retrouvés aux Pays-Bas. Leurs expériences migratoires sont, à bien des égards, typiques de la migration marocaine vers les Pays-Bas en ce début de période. Ils ont migré dans la seconde moitié des années 1960, sont arrivés aux Pays-Bas par l'intermédiaire d'autres pays et ont utilisé leur réseau pour trouver du travail et un logement. Aucun des hommes n'avait l'intention de quitter définitivement le Maroc ; ils sont allés satisfaire leur curiosité, parce que tout le monde y est allé et bien sûr pour gagner de l'argent. Environ un tiers de tous les Marocains arrivés aux Pays-Bas entre 1965 et 1966 sont restés ; parmi les hommes arrivés en 1972 et 1973, plus de la moitié s'y sont installés définitivement.

Régions d'origine et de peuplement

Comme indiqué précédemment, la plupart des migrants marocains aux Pays-Bas viennent de la région nord du Maroc, avec Nador, Al Hoceima et Tétouan comme villes les plus importantes. Plus de la moitié des migrants marocains aux Pays-Bas sont nés dans l'une de ces villes. D'autres lieux d'origine importants sont Taza et Ouarzazate, suivis par Tanger, Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech et Rabat. Au cours de la première phase de la migration marocaine vers les Pays-Bas (1964-1973), plus d'un quart des migrants provenait de la province septentrionale de Nador. Au cours de la même période, un migrant sur cinq est venu des villes de Casablanca, Rabat et Marrakech. Durant cette phase, 10% provenaient de chacune des provinces d'Al Hoceima et de Tétouan, et un petit 5% de la province de Taza. La deuxième phase de la migration marocaine, période de regroupement familial (1973-1989), montre une image légèrement différente. Le nombre de migrants originaires de Nador et d'Al Hoceima a augmenté, tandis que le nombre

de migrants en provenance des grandes villes a diminué. La raison en est que les migrants des grandes villes réunissaient généralement leurs familles plus tôt que les migrants de la région du Rif. En 1974, plus de la moitié des familles migrantes des grandes villes ont été réunifiées aux Pays-Bas, contre un tiers des familles des régions rurales du nord.

La majorité des migrants marocains se sont finalement installés à Amsterdam, Rotterdam, Utrecht et La Haye. Ces concentrations sont liées aux réseaux sociaux et aux perspectives d'emploi favorables dans ces lieux. Les migrants de Nador se sont installés principalement à Utrecht et à Rotterdam. Les migrants d'Al Hoceima étaient plus concentrés sur La Haye, alors que la plupart des migrants de Tétouan et Ouarzazate ont choisi Amsterdam comme destination finale. Par la suite, des concentrations se sont produites au niveau des quartiers dans les grandes villes : Slotervaart à Amsterdam, Kanaleneiland à Utrecht et Schilderswijk à La Haye.

Le modèle de la migration marocaine vers les Pays-Bas peut être décrit comme une migration en chaîne, dans laquelle les proches aidaient de nouveaux migrants et amis qui s'étaient déjà installés aux Pays-Bas. Ces réseaux n'étaient pas limités aux Pays-Bas. Les migrants pionniers ont d'abord garanti un premier hébergement, un logement et un emploi, et de ce fait, de nouveaux migrants marocains se sont installés à proximité des Marocains de la même région d'origine. Le mode d'établissement des migrants marocains est lié à la province d'origine. La migration en chaîne a conduit à de fortes communautés marocaines dans diverses villes hollandaises qui ont maintenu des liens étroits avec la région d'origine.

Le regroupement familial : équilibre entre les sexes

Le regroupement familial n'a pratiquement pas eu lieu dans les années 1960. La plupart des Marocains qui ont travaillé aux Pays-Bas durant cette période s'attendaient à retourner dans leur pays d'origine. Il n'était donc pas très courant d'acheter une maison ou de réunir la famille aux Pays-Bas. Mais dès que les premières femmes marocaines sont arrivées, d'autres ont suivi rapidement. Par conséquence, le regroupement familial a engendré un ratio plus équilibré entre les sexes parmi les Marocains des Pays-Bas.

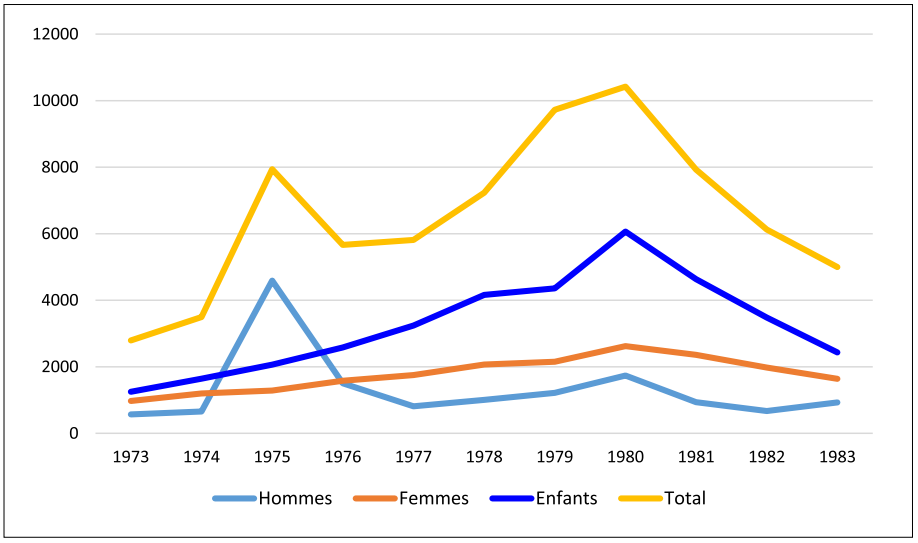
La migration vers les Pays-Bas a progressivement augmenté depuis 1973, avec un pic spectaculaire en 1980 (Figure 3). Les nouveaux arrivants sont principalement des femmes accompagnées d'enfants qui rejoignent leur mari et leur père aux Pays-Bas. A partir de 1980, le nombre de Marocains arrivant aux Pays-Bas a commencé à diminuer. Le pic de 1975 est le résultat de la mesure de régularisation qui a fourni aux Marocains sans papiers un permis de séjour valide.

Les femmes venues aux Pays-Bas dans les années 1970 et 1980, à la suite du regroupement familial, peuvent être en gros divisées en deux catégories. La première comprend les femmes d'origine berbère et des régions rurales, en particulier le Rif et le Souss. Elles ont migré à un âge relativement avancé et avaient déjà des enfants au moment de la migration. Elles avaient peu ou aucune éducation. La seconde comprend les femmes arabes des zones urbaines qui ont émigré aux Pays-Bas à un jeune âge et immédiatement ou peu après leur mariage. De plus, elles n'avaient pas d'enfants au moment de leur migration et avaient au moins fréquenté l'école primaire. Les familles du Rif sont arrivées relativement

tard dans le cadre du regroupement familial aux Pays-Bas. Ceci explique l'âge plus élevé auquel les femmes rifaines ont émigré aux Pays-Bas.

Les femmes marocaines ont joué un rôle important dans la décision d'émigrer aux Pays-Bas avec leurs familles. Pour les femmes urbaines, la migration était une conséquence logique du mariage avec un Marocain travaillant à l'étranger. Cela ne signifiait pas que ces femmes étaient des suiveuses passives. Les femmes ont consciemment accepté de se marier avec un Marocain de l'étranger et ont bien compris que ce mariage signifiait, tôt ou tard, un départ du Maroc. Les sœurs ou les amis qui avaient déjà épousé un Marocain de l'étranger ont encouragé d'autres femmes à faire de même.

Figure 3 : Immigration des Marocains selon le sexe (y compris les enfants accompagnants), 1973-1983



Source: P. De Mas, M.A.F. Haffmans, De gezinshereniging van Marokkanen in Nederland, 1968-1984 (Den Haag 1984) 15.

Pour les femmes de la campagne, il était moins évident de migrer immédiatement après leur mariage. Elles avaient déjà une famille et vivaient pendant des années séparées de leurs maris avant d'émigrer. Ces derniers rendaient visite au Maroc une fois par an pendant les vacances d'été. Selon les traditions, presque toutes ces femmes vivaient avec leur belle-famille en l'absence du mari et subissaient l'autorité des belles-sœurs, des belles-mères et du chef de famille généralement un homme. Les relations étaient tendues avec la belle-famille et le foyer dans lequel elles vivaient avec les autres était souvent surpeuplé, surtout lorsque les femmes des autres frères et leurs enfants vivaient dans la même maison. Elles avaient peu de liberté de mouvement, avaient la responsabilité de l'éducation des enfants et l'argent envoyé par le mari mensuellement était géré par le chef de famille mâle. Ces femmes rurales commençaient à contester cette situation et exerçaient des pressions sur leurs maris pour soit le rejoindre avec les enfants aux

Pays-Bas, soit vivre séparées de la grande famille. En conséquence, de nombreux hommes ont opté pour le regroupement familial aux Pays-Bas qui n'était pas toujours à l'initiative de l'homme. Pour ces femmes, la migration n'était pas nécessairement un choix conscient pour une vie à l'étranger, mais une évasion de leur environnement patriarcal et de ce fait l'émigration vers les Pays-Bas a eu un effet émancipateur pour de nombreuses femmes. Les femmes du Rif, qui ont dû travailler dans des conditions difficiles dès leur plus jeune âge, ont été dispensées de ce lourd travail une fois aux Pays-Bas. Quant aux femmes originaires des zones urbaines, une fois arrivées aux Pays-Bas, elles ont commencé à travailler pour la première fois, un choix qu'elles n'auraient peut-être pas fait si elles étaient restées dans leur pays d'origine.

Le fait que les femmes originaires du milieu rural ne travaillaient presque jamais aux Pays-Bas ne relevait pas seulement de la tradition. C'était aussi une question d'âge car les femmes rurales, en particulier celles du Rif, arrivées plus tard aux Pays-Bas et donc plus âgées, ne pouvaient pas trouver facilement du travail comparées aux jeunes femmes originaires des centres urbains.

L'établissement permanent aux Pays-Bas

La migration originaire du Maroc différait sur un certain nombre de points de la migration de la main-d'œuvre étrangère provenant d'autres pays. Les migrants marocains sont venus, comme indiqué, travailler en partie dans des entreprises qui devaient fermer peu de temps après. Arrivés vers la fin du processus de recrutement, ils n'ont pas eu l'occasion d'alterner des périodes de travail aux Pays-Bas avec le travail dans leur propre pays, comme le faisaient les Espagnols et les Italiens. De plus, ils avaient initialement moins de droits que les Italiens et les Espagnols, par exemple en matière de regroupement familial. La principale différence reste que les Marocains, contrairement à toutes les attentes, ne sont pas retournés dans leur pays d'origine, alors que les Italiens et les Espagnols sont revenus en grand nombre chez eux. Plusieurs facteurs ont contribué à cela.

La crise pétrolière de 1973 a modifié le contexte politico-économique dans lequel les migrations ont eu lieu, tant en Europe qu'au Maroc. Plus que dans les pays européens, le Maroc a souffert de l'augmentation des prix du pétrole, ce qui a entraîné une détérioration de la situation économique. En plus le pays a connu une situation d'instabilité politique. Cette situation à la fois économique et politique ne favorisait pas un retour, celui-ci devenant une entreprise peu attrayante et risquée pour beaucoup. Beaucoup de ces émigrés craignaient que le retour aux Pays-Bas à nouveau ne soit plus possible après un échec de leur « rémigration », suite à de mauvais investissements ou de problèmes de réadaptation à la société marocaine. A cela s'ajoutait la politique migratoire néerlandaise plus restrictive après la fin du recrutement, ce qui a fait que beaucoup de migrants marocains ont décidé de rester aux Pays-Bas. En raison de la crise, les Marocains ont également réalisé que leur futur proche n'était pas au Maroc, mais aux Pays-Bas où ils avaient droit aux prestations sociales, en particulier sous la forme de règlements d'invalidité qui ont été conclus entre les employeurs et les syndicats dans le contexte des fermetures d'entreprises. Cela ne signifie cependant pas que les Marocains croyaient collectivement et massivement à une installation définitive aux Pays-Bas.

La fin du processus de recrutement et les restrictions de la politique d'immigration suite à la crise pétrolière n'ont pas entraîné une baisse de la migration du Maroc, mais ont plutôt stimulé un séjour plus permanent aux Pays-Bas. De nombreuses familles marocaines ont pris la décision du regroupement familial et, par conséquent, le projet initial des hommes d'un retour au pays a pris fin.

Pour bénéficier du regroupement familial, trois conditions importantes devaient être remplies. Le requérant devait avoir travaillé aux Pays-Bas pendant au moins douze mois et avoir séjourné légalement dans le pays pendant cette période. Il devait disposer d'un travail effectif d'au moins une autre année. Enfin, il avait besoin d'un logement convenable pour sa famille. Cette dernière condition a notamment empêché les réunions familiales harmonieuses. La famille relativement nombreuse, qui était chose courante, rendait difficile la recherche d'un logement convenable ce qui explique en partie pourquoi les migrants du Rif, aux familles relativement nombreuses, ont été en retard dans le processus de regroupement familial. Beaucoup de Marocains ne voulaient ou ne pouvaient pas payer le loyer élevé associé à une maison de grande taille nécessaire pour une grande famille. Par ailleurs ils ne maitrisaient pas les règles compliquées relatives aux procédures d'obtention de logements locatifs et la demande de subventions au loyer. Lorsqu'il s'est avéré difficile de trouver un logement convenable, certains Marocains des Pays-Bas ont acheté des maisons qui étaient souvent mal entretenues.

En fin de compte, ce sont les changements dans les opportunités de migration, mais aussi la pression des conjoints délaissés qui ont déclenché le processus de regroupement familial. Les femmes, en tant que migrantes de la chaîne, se voyaient attribuer un statut de résidence dépendant de celui de leurs maris. Cela signifiait qu'elles devaient retourner au Maroc si elles quittaient leurs maris ou étaient abandonnées par lui dans les trois ans. Cette position de dépendance et le jeune âge de l'arrivée des femmes marocaines aux Pays-Bas, qui ont ensuite eu des enfants - ce qui était particulièrement vrai pour les femmes des villes - ont eu des conséquences sur leur position dans la famille et leur adaptation à la société néerlandaise.

Un autre facteur expliquant l'évolution spécifique de la migration marocaine vers les Pays-Bas est le chômage massif qui a marqué les Marocains dans les années 1980. En raison de la mécanisation ou de la délocalisation du travail dans les pays à bas salaires, les Pays-Bas n'avaient plus besoin d'une main d'œuvre non qualifiée. Les industries du cuir, du textile et de la métallurgie ont été les plus durement touchées et, par conséquent, un grand nombre de travailleurs marocains ont été licenciés. Et parce que les Marocains étaient venus aux Pays-Bas pour répondre à un besoin en main-d'œuvre non qualifiée, ils n'avaient pas beaucoup plus d'expérience que le travail monotone et simple de l'usine, du port ou de l'industrie lourde. Ceux qui ont perdu leur emploi ont finalement fini dans le chômage.

Le chômage des Marocains n'a pas augmenté de façon spectaculaire après la crise pétrolière de 1973. Le tournant est intervenu après 1980. En 1983, un homme marocain sur trois âgé de 30 à 49 ans était chômeur de longue durée. En 1984, cela s'appliquait même à la moitié d'entre eux. Les incapacités se sont également produites de plus en plus après 1980, car les travailleurs invités ont été recrutés pour un travail pénible et malsain et parce que les syndicats et les organisations d'employeurs ont utilisé le régime d'invalidité pour licencier les travailleurs. A Amsterdam, un homme marocain âgé de 30 à 49 ans sur vingt a été déclaré inapte

au travail en 1981. En 1994, près d'un quart des hommes âgés de 45 à 65 ans étaient au chômage. Plus de la moitié des hommes âgés de 45 à 55 ans ont quitté le marché du travail par le biais du régime d'incapacité de travail (Wao) en 1994 ; Dans la catégorie d'âge de 55 à 65 ans, près de 60% avaient quitté le marché du travail en raison d'une incapacité professionnelle. Un tiers des hommes avaient un revenu de travail en 1994, contre 14% des femmes.

À la fin des années 1980, seules 10% des femmes marocaines avaient un travail rémunéré. Ce n'est que plus tard que la participation des femmes marocaines au marché du travail a augmenté. C'est précisément ce qui s'est passé au moment où le taux d'emploi des hommes a diminué, en raison des licenciements massifs dans les entreprises qui avaient recruté des travailleurs invités. Les femmes ont donc commencé à travailler à l'extérieur de la maison lorsque le coût de la vie a augmenté et que le revenu familial a diminué. Elles travaillaient dans l'entretien des entreprises, des écoles ou des hôpitaux ou comme aides ménagères. Cela concernait principalement les femmes originaires de la ville ayant un niveau d'éducation plus élevé que les femmes issues des zones rurales ou les femmes turques. La plupart des femmes du Rif n'étaient pas autorisées à travailler à l'extérieur de leur domicile, d'autant plus qu'ayant immigré à un âge plus avancé que les femmes de la ville, cela réduisait leurs chances de trouver un emploi. Et lorsqu'elles travaillaient, elles s'occupaient de tâches simples, comme l'épluchage des crevettes.

En résumé, le recrutement tardif, la crise pétrolière, l'arrêt du recrutement et la réunification familiale, qui coïncident malheureusement avec le chômage massif, caractérisent le parcours migratoire des Marocains vers les Pays-Bas et ont conduit au développement d'une communauté marocaine avec une position spécifique dans la société néerlandaise.

Les Marocains dans le paysage migratoire néerlandais

Après la Seconde Guerre mondiale, l'immigration vers les Pays-Bas a été alimentée par trois sources principales : les anciennes colonies indonésiennes et du Surinam, les travailleurs migrants - notamment de Turquie et du Maroc - et plus récemment les réfugiés. Cependant, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que le gouvernement néerlandais a reconnu son statut de pays d'immigration. Dans les années 1960 et 1970, les Marocains et d'autres travailleurs étrangers ont été qualifiés de « travailleurs invités ». Quand il est devenu évident que les travailleurs marocains et leurs familles s'installeraient de façon permanente aux Pays-Bas, ils ont été catégorisés comme des minorités ethniques.

En 1971, le terme *allochtoon* a été introduit dans le discours et les documents politiques. La signification littérale d'*allochtoon* est « émergeant d'un autre sol » et ce terme était largement utilisé pour désigner les immigrants et leurs descendants aux Pays-Bas (et en Flandre). Le Bureau Central Néerlandais des Statistiques (CBS, Statistics Netherlands) a utilisé une définition selon laquelle au moins un des parents n'est pas né aux Pays-Bas. L'antonyme *autochtoon* était moins largement utilisé, mais il correspondait à peu près à l'ethnie blanche hollandaise. Une première distinction a été introduite entre les nouveaux venus de première et de deuxième générations. Un *allochtoon* de première génération était une personne vivant aux Pays-Bas mais née dans un pays étranger et dont au moins un parent

était également né à l'étranger. Le « pays d'origine » était le pays dans lequel cette personne était née. Un *allochtoon* de deuxième génération était une personne née aux Pays-Bas avec au moins un parent né dans un pays étranger. Lorsque les deux parents sont nés à l'étranger, le « pays d'origine » était considéré comme celui de la mère. Si l'un des parents était né aux Pays-Bas, le « pays d'origine » était le pays de naissance de l'autre parent. Une distinction supplémentaire a été faite entre les *allochtoons* « occidentaux » et « non occidentaux ». Un *allochtoon* non occidental était quelqu'un dont le « pays d'origine » était en Turquie, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, à l'exception de l'Indonésie et du Japon.

Tableau 2 : Part des Marocains dans les populations non occidentales des Pays-Bas, 1980-2017

	Origines des migrants	**1980**	**1990**	**2000**	**2010**	**2017**
1ère génération	Total des allochtones	827361	1054181	1431122	1699751	2001175
	Total des non-occidentaux	382306	602042	886232	1055265	1199972
	Maroc	**57502**	**112562**	**152540**	**167305**	**168536**
	Ex Antilles néerlandaises & Aruba	29515	54881	69266	81175	82995
	Surinam	126107	158772	183249	185089	176801
	Turquie	92568	138089	177754	196385	190331
	Autres non occidentaux	76614	137738	303423	425311	581309
2ème génération	Total des allochtones	789858	1032743	1344180	1659852	1861578
	Total des non-occidentaux	93567	263655	522535	803029	973751
	Maroc	**11962**	**50896**	**109681**	**171700**	**222552**
	Ex Antilles néerlandaises & Aruba	11211	21671	37931	57245	70474
	Suriname	30974	74004	119265	157190	173177
	Turquie	20206	65558	131136	187572	210036
	Autres non-occidentaux	19214	51526	124522	219322	297512

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-02-2018

A partir du 1er novembre 2016, Statistics Netherlands a cessé d'utiliser les termes *allochtoon* et *autochtoon*. Au lieu de cela, ce service distingue les personnes issues de l'immigration et les personnes d'origine néerlandaise. Aujourd'hui, plus de 3,8 millions de personnes issues de l'immigration vivent aux Pays-Bas, dont plus de deux millions appartiennent à la première génération. De toutes les personnes issues de l'immigration, un peu plus de deux millions ont un passé de migrant non occidental.

Avec plus de 390.000 personnes, les Marocains forment le deuxième groupe de migrants aux Pays-Bas et depuis 2010, la deuxième génération a dépassé en nombre la première génération (Tableau 2).

Tableau 3 : Part des Marocains dans les populations migrantes des Pays-Bas en%, 2015-2017

Origine	2015	2016	2017
Marocains en % de la population migrante totale	10,4	10,3	10,1
Marocains en % de la population totale de migrants occidentaux	23,4	23,3	23,2
Marocains en % de la population totale de migrants non occidentaux	18,7	18,4	18,0

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-02-2018

2. Caractéristiques socio-démographiques des Marocains en 2017

La croissance de la population marocaine aux Pays-Bas

Avec plus de 390 mille personnes, la communauté marocaine est actuellement le deuxième plus grand groupe d'immigrants aux Pays-Bas. Par conséquent, les Marocains représentent dans ce pays environ 2,2% de la population totale. Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle a diminué progressivement passant de 1,6% en 2012 à 1,4% en 2016. La croissance absolue de la communauté hollandaise-marocaine est le résultat direct de l'excédent de naissances et de la décélération de l'immigration. Depuis 2012, le nombre de migrants et ceux qui retournent dans leur pays d'origine est presque le même. En 2016, le solde migratoire était de 403, alors qu'en 2012, plus de personnes (376) sont retournées au Maroc que celles qui sont venues aux Pays-Bas. Clairement, la croissance concerne à peine les Marocains de la première génération qui représentent environ 168.000 personnes. Au cours des cinq dernières années, la deuxième génération a enregistré une croissance annuelle d'environ 2,7%, alors que la première génération stagne à 0,1%.

La croissance de la deuxième génération est strictement attribuable à l'accroissement naturel, bien que l'effet de cette dernière soit légèrement atténué par une migration nette négative ; l'émigration a représenté deux fois le volume de l'immigration. En 2016, la migration nette était de 597. Au cours de la dernière décennie, la deuxième génération a dépassé la première génération en passant de 53% en 2012 à près de 57% en 2017. En conséquence, la deuxième génération représente une petite majorité de tous les Marocains aux Pays-Bas.

Tableau 4 : Croissance démographique de la population totale d'origine marocaine (2012-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	362954	368838	374996	380755	385761
Croissance absolue	5884	6158	5759	5006	5327
Surplus de naissance	6151	5680	5647	5195	4880
Immigration	3123	3135	3241	2733	3139
Emigration	3489	2744	3210	2993	2736
Solde migratoire	-366	391	-31	260	-403

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-02-2018

Tableau 5 : Croissance démographique de la première génération d'origine marocaine (2012-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	168214	168117	168320	168451	168336
Croissance absolue	-97	203	131	-115	200
Croissance en %	-0,1	0,1	0,1	-0,1	0,1
Naissances	2	1	5	2	8
Mort	573	607	642	671	746
Surplus de naissance	-571	-606	-637	-669	-738
Immigration	2270	2316	2370	1959	2267
Emigration	1806	1509	1605	1399	1312

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-02-2018

Tableau 6 : Croissance démographique de la deuxième génération d'origine marocaine (2012-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	194740	200721	206676	212304	217425
Croissance absolue	5981	5955	5628	5121	5127
Croissance en %	3,1	3,0	2,7	2,4	2,4
Naissances	6802	6369	6377	5941	5717
Mort	80	83	93	77	90
Surplus de naissance	6722	6286	6284	5864	5627
Immigration	853	819	871	774	872
Emigration	1683	1235	1605	1594	1424

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-02-2018

Les personnes dont les deux parents sont nés aux Pays-Bas, mais dont au moins un parent a une origine migratoire appartiennent à la troisième génération. Les personnes qui appartiennent à cette génération ont automatiquement des antécédents néerlandais. Il y a trois situations dans lesquelles une personne représente la troisième génération : 1) les deux parents appartiennent à la deuxième génération de personnes issues de l'immigration, ou 2) un parent appartient à la deuxième génération et l'autre a des origines néerlandaises, ou 3) un parent appartient à la deuxième génération mais on ne sait pas si le deuxième parent appartient à la deuxième génération ou a des origines néerlandaises.

La troisième génération d'origine marocaine est, par rapport aux trois autres principaux groupes d'immigrants non-occidentaux aux Pays-Bas, la moins importante (Tableau 7). En 2016, la troisième génération marocaine ne représentait que 12,3% de la troisième génération totale d'allochtones non occidentaux, contre 36,7% pour le Surinamais, 21,2% pour les Antilles néerlandaises et Aruba et 15,3% pour les Turcs. Par rapport à l'ensemble de la population d'origine marocaine, la troisième génération représente toujours moins de 4%. Près de 90% des membres de la troisième génération appartiennent au groupe d'âge de 0 à 12 ans.

Tableau 7 : Troisième génération des 4 plus importantes populations migrantes non occidentales, 2016

	3ème génération non occidentale	Turquie	Maroc	Surinam	(ex) Antilles néerlandaise & Aruba
Les deux parents de 2ème génération	32 992 *27,5%*	11 078 *60,1%*	**7828** **52,7%**	8722 *19,8%*	3800 *14,9%*
Un parent de 2ème génération, un autre parent néerlandais	69 927 *58,2%*	6160 *33,4%*	**5716** **38,5%**	*25 438* *57,8%*	19 129 *75%*
Un parent de 2ème génération, l'autre parent inconnu	17 248 *14,4%*	1207 *6,5%*	**1302** **8,8%**	9870 *22,4%*	2496 *9,8%*
Total	**120 167**	**18 445**	**14 846**	**44 030**	**25 425**

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-02-2018

La population marocaine des Pays-Bas selon le sexe

En 1972, seules 864 femmes marocaines vivaient aux Pays-Bas. A la même année, les hommes dépassent les femmes de plus de 20.000. Au cours des quatre dernières décennies, le ratio hommes/femmes au sein de la communauté marocaine est devenu plus équilibré. Cette transformation est principalement le résultat du regroupement familial, qui a culminé entre 1975 et 1985. Aujourd'hui, les femmes marocaines représentent 49% de la population marocaine totale des Pays-Bas.

Tableau 8: Population totale marocaine (1972-2017)

	1972	1980	1990	2000	2010	2017
Population totale marocaine	21 760	69 464	163 458	262 221	349 005	391 088
1ère génération	20 673	57 502	112 526	152 540	167 305	168 536
2ème génération	1 087	11 962	50 896	109 681	181 700	222 552

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-02-2018

Tableau 9 : Marocains de sexe masculin (1972-2017)

	1972	1980	1990	2000	2010	2017
Total des hommes marocains	20 896	44 784	90 903	140 163	180 226	199 757
1ère génération	20 340	38 651	65 129	84 416	88 121	86 866
2ème génération	556	6 133	25 774	55 747	92 105	112 891

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-02-2018

Tableau 10 : Marocains de sexe féminin (1972-2017)

	1972	1980	1990	2000	2010	2017
Total des femmes marocaines	864	24 680	72 555	122 058	168 779	191 331
1ère génération	333	18 851	47 433	68 124	79 184	81 670
2ème génération	531	5 829	25 122	53 934	89 595	109 661

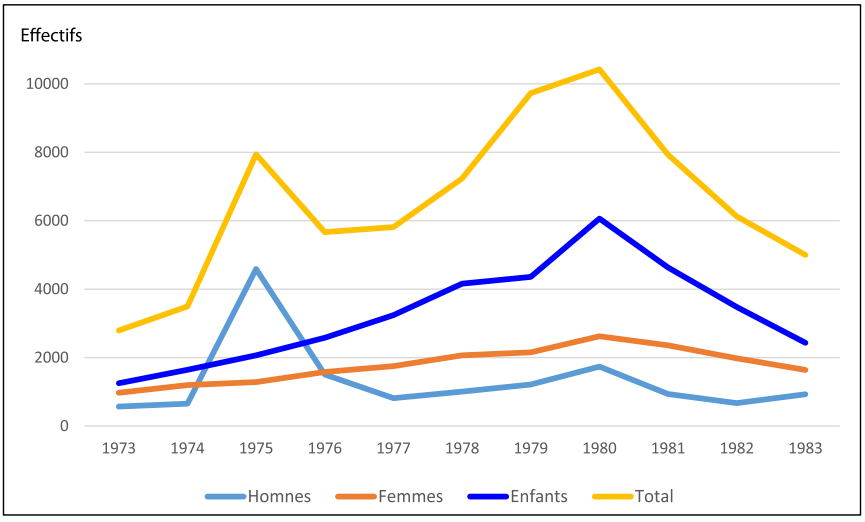
Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-02-2018

Les modèles de mariage parmi la population marocaine

Globalement, le célibat représente environ 56% de la population d'origine marocaine, environ 58% pour les hommes et 53% pour les femmes. Le divorce et le veuvage affectent relativement plus les femmes que les hommes (Figures 4). En 2017, 8,6% des femmes étaient divorcées contre 5,1% des hommes. La même année, le veuvage concerne 2,6% des femmes contre 0,3% des hommes.

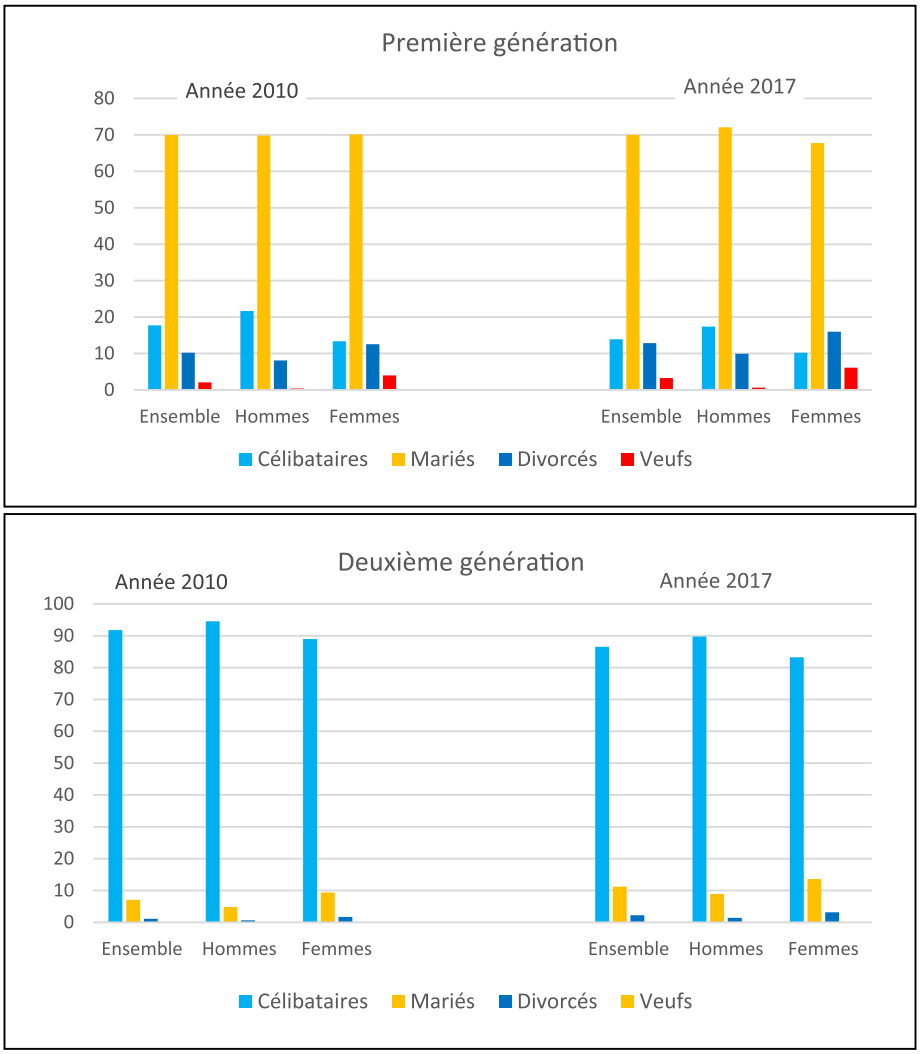
Bien que les mariages mixtes aient quelque peu augmenté chez les Marocains des Pays-Bas, il n'en demeure pas moins que plus de 80% des mariages contractés concernent un conjoint d'origine marocaine. C'est une caractéristique que l'on retrouve également dans la communauté turque. Par contre, chez les Surinamais, seuls trois mariages sur dix ont lieu au sein de leur communauté. En général, le mariage avec un conjoint du pays d'origine est l'une des rares occasions d'immigration laissées aux immigrants non-occidentaux.

Figure 4 : Etat civil de la population marocaine selon le sexe en %, entre 2012-2017



Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 18-02-2018

Figure 5 : Etat civil des première et deuxième générations (2010-2017)

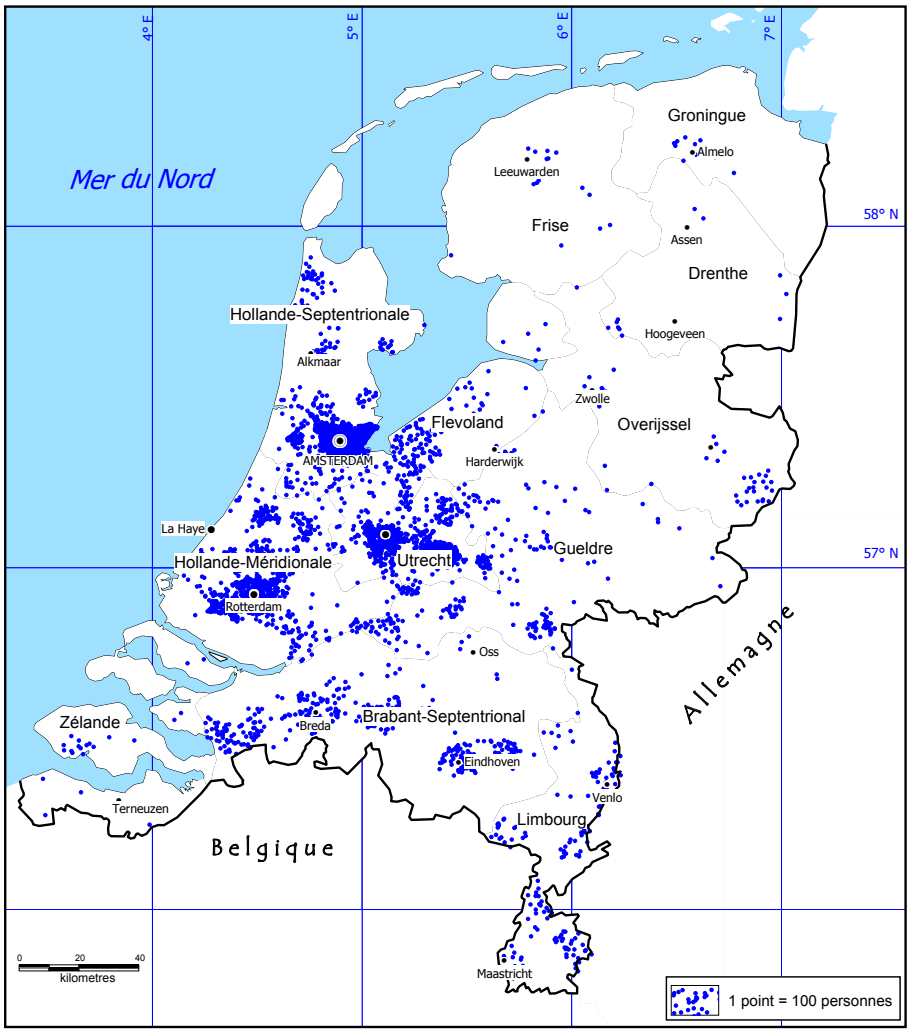


Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 18-02-2018

La répartition spatiale de la population marocaine

La population d'origine marocaine est encore inégalement répartie. La région de l'Ouest représente à elle seule près de 73% des Marocains aux Pays-Bas. Elle est suivie de loin par la région du Sud (15,93%) et la région de l'Est (9,80%). La présence marocaine dans la région Nord est minime, avec moins de 1,5% (Carte 1).

Carte 1 : Répartition par points de la population d'origine marocaine - 2017



Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Au niveau provincial, 84,0% de la population d'origine marocaine se trouve dans quatre provinces. Ce sont trois des quatre provinces de la région Ouest : la Hollande-Méridionale (31,5%), la Hollande-Septentrionale (27,5%) et Utrecht (13,9%), suivies de la province du Brabant-Septentrional, dans la région Sud, avec 10,9%. Les provinces de la Gueldre (région de l'Est) et du Limbourg (région du Sud) arrivent en dernier avec respectivement 5,6% et 4,3%. Le reste des provinces se partagent les 5% restants.

Tableau 11 : Part des populations allochtones non occidentales et d'origine marocaine dans la population totale des quatre grandes villes des Pays-Bas, au 1er janvier 2017 (en %)

Population	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
Allochtones non occidentaux	35,0	35,2	37,9	22,5
Maroc	**9,0**	**5,9**	**6,9**	**8,8**
Ex Antilles néerlandaises et Aruba	1,5	2,4	3,9	0,8
Suriname	7,7	8,8	8,3	2,3
Turquie	5,1	7,5	7,5	4,0

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

La préférence des Marocains pour la région de l'Ouest se traduit également par leur forte concentration dans les quatre grandes villes qu'elle abrite, représentant 46% de la population d'origine marocaine. Amsterdam domine avec 75.758 résidents d'origine marocaine, près d'un cinquième de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas (19,4%) et un peu plus de 9% de la population totale de la ville. Rotterdam arrive en deuxième position avec 43.555 Marocains, soit 6,9% de la population de la ville et 11,1% des Marocains. La Haye et Utrecht sont presque à égalité, abritant respectivement 30.869 et 30.324 Marocains, soit 5,9% et 8,8% de la population de chacune de ces villes.

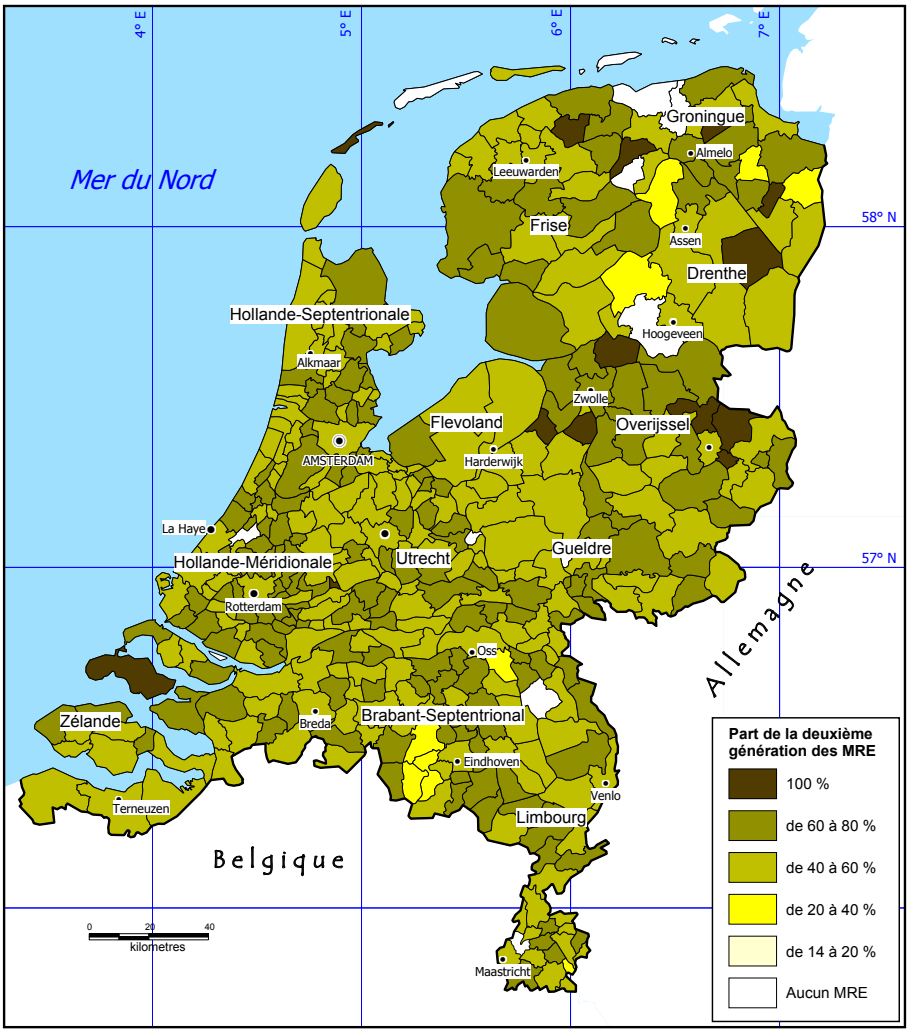
3. Caractéristiques socio-économiques

Participation au marché du travail

En 2017, la population active d'origine marocaine, âgée de 15 à 64 ans, est passée à 159.000, soit une augmentation significative en raison de l'arrivée progressive des deuxième et troisième générations sur le marché du travail. Néanmoins, le taux d'activité semble stagner autour de 54%. Il est nettement inférieur au taux moyen de l'ensemble de la population des Pays-Bas, qui se situe autour de 68%. Il est même relativement plus faible que chez les trois autres principales populations non occidentales : 58,1% chez les Turcs, 62,0% chez les Surinamais et 55,3% chez les Antillais. Les taux d'activité par sexe confirment cette situation. Le taux d'activité des hommes marocains est de 63,6% en 2017, contre 72,7% pour l'ensemble de la population masculine des Pays-Bas. Mais la raison en est principalement la faible participation des femmes au marché du travail, puisque le taux d'activité des femmes d'origine marocaine n'est que de 44,7% contre 63,9% pour l'ensemble de la population féminine aux Pays-Bas (Tableau 19).

De légères différences peuvent être observées entre les générations. Alors que le taux de participation tend à diminuer dans la première génération, dont de plus en plus de personnes atteignent l'âge de la retraite, il augmente au contraire pour la deuxième génération dont les membres entrent progressivement sur le marché du travail. Ainsi, le taux de participation a diminué de 59,3% à 56,7% dans le premier cas et a augmenté de 52,4% à 60% dans le second.

Carte 2 : Part de la deuxième génération des Marocains des Pays-Bas (par commune) - 2017



Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Chômage

Comme pour la plupart des populations migrantes non occidentales, le taux de chômage de la population marocaine est généralement trois fois plus élevé que celui de la population autochtone néerlandaise. Bien que la situation économique se soit améliorée après la crise de 2008 en Europe, le taux de chômage atteignait encore 11,3% en 2017 contre seulement 3,9% pour l'ensemble de la population des Pays-Bas. Les femmes sont aussi affectées, sinon plus, que les hommes. Les

jeunes âgés de 15 à 25 ans sont particulièrement touchés, avec un taux de chômage de 23,0% en 2017.

Tableau 12 : Population d'origine marocaine d'âge actif et position sur le marché du travail, 2012-2017

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Population 15-75 ans (x1000)	236	240	246	252	260
Population active (x1000)	151	151	149	158	159
Actifs occupés (x1000)	124	122	122	137	141
Chômeurs (x1000)	27	29	27	21	18
Inactifs (x1000)	85	89	97	94	101
Taux d'activité (%)	52,6	50,8	49,5	54,4	54,2
Taux de chômage (%)	17,8	19,4	18,2	13,3	11,3

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Mais il ne semble pas y avoir de grande différence entre les générations, compte tenu des chiffres de 2013 à 2017. Cependant, en général, les Marocains sont plus touchés que les autres migrants non occidentaux car le taux de chômage des Surinamais, des Turcs et des Antillais est respectivement de 11,1%, 9,6% et 13,7% (Tableau 16).

Tableau 13 : Taux d'activité de la population totale des Pays-Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, 2013-2017

	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
Années	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2013	67,1	71,7	62,4	52,6	58,7	46,3
2014	66,5	71,5	61,5	50,8	59,9	41,5
2015	67,1	71,7	62,5	49,5	57,3	41,5
2016	67,4	72,1	62,6	54,4	58,9	49,8
2017	68,3	72,7	63,9	54,2	63,6	44,7

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Tableau 14 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, 2013-2017

Années	Marocains	Turcs	Surinamais	Antillais et Aruba
2013	52,6	53,5	60,4	58,3
2014	50,8	53,0	60,2	55,6
2015	49,5	54,1	60,3	57,0
2016	54,4	56,9	59,0	56,5
2017	54,2	58,1	62,0	55,3

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Tableau 15 : Taux de chômage de la population des Pays-Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, 2013-2017

	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
Années	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**
2013	5,8	5,8	5,9	17,8	18,3	17,2
2014	6,1	5,9	6,3	19,4	17,5	22,0
2015	5,6	5,3	5,9	18,2	17,6	19,1
2016	4,9	4,5	5,3	13,3	14,4	11,9
2017	3,9	3,5	4,3	11,3	10,8	12,1

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Tableau 16 : Taux de chômage des quatre principales populations allochtones, 2013-2017

Années	Marocains	Turcs	Surinamais	Antillais et Aruba
2013	17,8	14,8	15,7	18,2
2014	19,4	15,0	15,4	19,5
2015	18,0	14,2	14,5	17,0
2016	13,3	12,1	13,3	15,1
2017	11,3	9,6	11,1	13,7

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Tableau 17 : Taux de chômage de la population d'origine marocaine, par sexe et génération, 2015

Total	**18**
Hommes	18
Femmes	19
Age : 15-25 ans	23
Age : 25-45	18
Age : 45-75	13
1ère génération	16
2ème génération	22
Primaire	23
Secondaire (niveau Vmbo)	23
Secondaire (niveau Havo, vwo, mbo)	17
Bachelor/Master (niveau Hbo, wo)	12

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 19-02-2018

Statut professionnel et qualification

La population active d'origine marocaine a un statut d'employé à plus de 85,9%. Les catégories des travailleurs indépendants et des entrepreneurs représentent respectivement 14,2% et 10,6% de la population active. Pour les femmes, ces

deux catégories pèsent 8,6% et 6,9%, contre 91,4% pour les femmes employées (Tableau 18).

Du point de vue de la qualification, plus d'un cinquième de la population active d'origine marocaine a un niveau d'éducation primaire, ce qui correspond presque à ce que l'on observe chez les turcs. Plus de la moitié (54%) de la population active d'origine marocaine a un niveau d'éducation secondaire et 17% un niveau universitaire (Tableau 19).

Tableau 18 : Population active occupée d'origine marocaine selon le statut dans la profession et le sexe en 2017 (en %)

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Population active (15-75 ans)	61,2	63,3	45,0
Employés*	85,9	83,1	91,4
Indépendantes*	14,2	18,1	8,6
Chefs d'entreprise*	10,6	13,3	6,9

*Source: Elaboré d'après le données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, 21-02-2018 - * En % de la population active.*

Tableau 19 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, par sexe et génération, en 2015

	Néerlandais	Turcs	Marocains	Surinamiens	Antillais et Aruba
Total %	**67**	**54**	**50**	**60**	**57**
Sexe					
Hommes	72	63	57	64	63
Femmes	63	45	42	57	51
Age					
15-25 ans	65	47	47	49	37
25-45 ans	88	65	54	74	70
45-75 ans	56	43	42	53	56
Niveau de formation					
Primaire	36	34	32	36	-
Vmbo	52	50	45	50	44
Havo, vwo, mbo	71	64	59	63	54
Hbo, wo	81	75	73	83	83

Source: Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2016)

Avantages sociaux

Les prestations concernent notamment les pensions, l'assistance sociale (ABW), le chômage (WW) et l'incapacité de travail (AO). Selon les données de l'année 2015, 17,4% de la population d'origine marocaine âgée de 15 à 65 ans bénéficient d'une allocation et 3,1% d'une pension.

Tableau 20 : Population active d'origine allochtone par origine selon le plus haut niveau de formation en 2017 (en %)

Niveau de formation	Allochtones non occidentaux	Marocains			Turcs	Surinamais	Antillais et Aruba
		Total	Hommes	Femmes			
Primaire	16,0	22,8	22,4	23,1	22,7	12,4	12,1
Secondaire	53,4	54,0	54,5	53,8	59,5	62,2	63,8
Bachelor	14,0	11,8	11,5	14,0	9,4	15,1	15,5
Master, Doctorat	11,4	5,3	4,6	11,4	4,0	6,9	5,2
Inconnu	5,1	6,1	6,9	5,1	4,3	3,4	2,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 21-02-2018

Tableau 21 : Personnes ayant une allocation de chômage, selon le pays d'origine (en %)

Population	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autochtones	2,0	2,0	2,5	3,5	3,6	3,5
Turquie	2,9	2,8	3,0	3,9	3,8	3,6
Maroc	2,5	2,5	2,8	3,5	3,4	3,1
Suriname	3,5	3,5	4,0	5,2	5,2	4,9
Ex. Antilles et Aruba	3,5	3,4	4,0	4,9	4,7	4,4

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 22-02-2018

4. Politiques de migration et d'intégration

Les années 1970 : la pensée du retour

En 1970, le gouvernement néerlandais déclarait sans équivoque « que les Pays-Bas n'étaient certainement pas un pays d'immigration ». Le gouvernement tenta de décourager l'installation à long terme des travailleurs migrants et annonça une série de mesures qui, d'une part, limiteraient l'immigration et d'autre part favoriseraient la « rémigration ». Le « bonus de retour » d'une compensation financière de 5.000 florins a été introduit pour promouvoir la « rémigration », et le gouvernement a également pris comme mesure le financement de projets de retour pour promouvoir ce processus. En conséquence, le gouvernement espérait que le besoin et la nécessité de migrer diminueraient.

Entre 1973 et 1977, le gouvernement néerlandais a examiné les conséquences sociales et économiques de la migration de main-d'œuvre pour le Maroc et les autres pays d'origine. Le but de ce projet de recherche, connu sous le nom de REMPLOD, était d'examiner comment les migrants de retour pouvaient contribuer au développement de leur pays d'origine. On croyait qu'une infrastructure économique améliorée dans les pays d'origine pourrait stimuler un retour massif. En fin de compte, les projets de retour se sont avérés infructueux.

La « politique des travailleurs invités » visait à offrir aux groupes de migrants la possibilité de préserver leur propre identité. Une approche de groupe a été choisie car « l'expérience a montré que l'adaptation fonctionne mieux tout en conservant sa propre structure de groupe ». Ce type de politique, centré en même temps sur l'intégration et le maintien de l'identité de soi, s'est encore développé dans la deuxième moitié de la décennie 1970 en tant que « politique à deux volets » *(tweesporenbeleid)*.

Déjà dans les accords de recrutement passés avec tous les pays, il était stipulé que les employeurs prendraient des dispositions au niveau social et les grandes sociétés de recrutement avaient une vaste expérience dans ce domaine. Traditionnellement et souvent depuis la fin du XIXe siècle, ils ont fait beaucoup pour leurs employés hollandais et étrangers et pour les clubs subventionnés et les associations du personnel. Mais si ce type d'activité n'était pas nouveau pour les grandes entreprises, celles-ci ont délégué cette tâche aux églises peu de temps après l'arrivée des premiers travailleurs invités d'Espagne et d'Italie. Ces premiers travailleurs invités étant catholiques, l'Église catholique s'est vu confier un rôle important et elle avait une longue tradition dans le domaine des activités sociales pour les travailleurs. Par la suite, les organisations ecclésiastiques ont également commencé à s'engager dans des activités pour les migrants non catholiques. Les organisations sont alors devenues plus générales et la subvention ne vient plus seulement des entreprises, mais aussi des autorités nationales et locales. Avec la professionnalisation des organisations, les autorités ont assumé l'entière responsabilité de la subvention et les églises ont en grande partie perdu leur rôle. Des organisations parapluie ont été mises en place sous la forme de Stichtingen Bijstand Buitenlandse Werknemers[2] pour améliorer la structure organisationnelle. Ces fondations étaient des organisations pour migrants, et non par des migrants. Les fondations subventionnent les activités et les organisations de et pour les migrants depuis les années 1970. La principale préoccupation étant que les migrants renforcent leur identité culturelle et leurs liens étroits avec le pays d'origine. Grâce au soutien financier du gouvernement local et national, les Marocains ont pu organiser des fêtes islamiques, des festivals de musique avec des invités du Maroc et d'autres activités culturelles.

Les années 1980 : « intégration et préservation de la culture de soi »

En 1979, le Conseil scientifique pour la politique gouvernementale (Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid, WRR) a publié un rapport sur les « minorités ethniques », anciennement appelées « travailleurs invités », dans lequel l'installation permanente de plusieurs groupes de migrants sur le sol des Pays Bas était reconnue. De ce fait, le rapport plaide pour une politique active visant à l'intégration des « minorités ethniques » dans la société néerlandaise. Le gouvernement a ensuite proposé en 1983 le Mémorandum des Minorités Ethniques (Nota Etnische Minderheden), qui a été largement soutenu par le parlement. Cela a détourné l'attention d'une politique ad hoc vers une politique pour les minorités ethniques, fondée sur l'égalité économique, politique, culturelle et religieuse.

L'idée centrale du mémorandum d'orientation était que les « travailleurs invités » resteraient et que, par conséquent, la politique devrait se concentrer sur leur

[2] Fondations Assistance Employés étrangers

intégration dans la société néerlandaise. Avec l'intégration comme objectif politique central, le gouvernement semblait s'éloigner de la vieille devise « préserver sa propre culture et identité ». En plus de l'intégration, le gouvernement a également formulé l'émancipation des minorités comme un objectif politique important. Grâce à une forte identité culturelle et à une émancipation de groupe fondée sur l'idée de la pilarisation[3], les minorités devaient s'intégrer avec succès dans la société néerlandaise. Cela signifiait donner aux minorités la possibilité de concevoir et d'expérimenter leur propre culture. Le mémorandum soulignait également que les minorités et la majorité de la société devaient reconnaître et respecter les croyances religieuses et culturelles des uns et des autres. En conséquence, les migrants musulmans ont reçu un soutien financier pour la construction de mosquées.

Avec cette politique des minorités, le gouvernement espérait éliminer les inconvénients d'un fonctionnement par minorités ethniques. L'objectif principal était également « le développement d'une société dans laquelle les membres des groupes minoritaires résidant aux Pays-Bas ont chacun une place égale et des possibilités de développement, à la fois individuellement et collectivement ». Mais la mise en place de cette politique ne s'est pas interrogée sur ses effets sur l'identité des migrants sur le long terme.

Organisations de migrants et subventions

Dans le contexte de la promotion de l'intégration des minorités à travers une identité culturelle forte, le gouvernement a fourni des subventions aux organisations de migrants pour qu'elles organisent leurs propres événements culturels. Comme les autres migrants, les Marocains ont reçu un soutien financier pour souligner leur identité marocaine. L'hypothèse dominante en politique était qu'en maintenant des installations propres à un groupe, l'émancipation socioculturelle des groupes pourrait être améliorée. Le gouvernement n'a pas imposé d'exigences strictes en matière de subventions, à condition que les activités des migrants soient présentées comme « culturelles » et « authentiques ». En conséquence, les migrants et leurs organisations sont devenus dépendants du gouvernement néerlandais.

Grâce à la distribution de subventions, le gouvernement a tenté de rester en contact avec les groupes de migrants (également au niveau local) et a pu responsabiliser les organisations de migrants pour des actions individuelles et communautaires. Lorsqu'il est devenu clair que les migrants ne retourneraient plus dans leur pays d'origine, le gouvernement a travaillé aux côtés des organisations de migrants pour promouvoir l'égalité sociale et améliorer la position sociale des migrants et de leurs descendants. Le gouvernement a donc soutenu les organisations de migrants qui ont joué un rôle actif dans l'élaboration des politiques. Dans le Mémorandum sur les minorités de 1983, le gouvernement néerlandais a souligné l'importance des organisations de migrants pour faciliter les contacts entre les minorités et la majorité.

[3] La pilarisation, du néerlandais « *verzuiling* », est un système d'organisation sociale et politique qui trouve son origine aux Pays-Bas, dans lequel chacun des piliers de la société s'organisait selon ses usages — en matière de mariage par exemple — mais tout en adhérant par-dessus ces particularismes aux valeurs communes de la Nation.

Les moyens (subventions) sont donc restés les mêmes, mais l'objectif politique a évolué dans les années 1980, passant de la stimulation du retour à l'amélioration de la position des minorités ethniques dans la société néerlandaise. Le gouvernement néerlandais a plaidé pour la création d'organes consultatifs (inspraakorganen) qui pourraient servir de partenaire pour faciliter le dialogue entre le gouvernement néerlandais et les différentes communautés. Il voulait donner aux migrants leur mot à dire, mais souhaitait également pouvoir s'adresser aux « communautés de migrants » à propos de leur responsabilité vis-à-vis de leurs membres.

En mettant en place des organes de consultation, le gouvernement néerlandais a encouragé les Marocains à s'organiser en tant que Marocains. De plus, le gouvernement a essayé de forcer l'unité de cette communauté, ce qui était conforme à l'objectif de la politique d'intégration, qui visait en même temps à ce que cette communauté conserve sa propre culture. L'idée dominante de la politique était que les migrants avaient le droit de conserver leur propre culture, religion et langue. Cela supposait que les Marocains et les autres migrants s'organiseraient en groupes et séparément des Hollandais. Le résultat de cette politique fut double. D'une part, les migrants ont développé une forte conscience ethnique avec des liens étroits avec le pays d'origine, et d'autre part ils sont restés dépendants du gouvernement néerlandais.

Au milieu des années 1980, la position du gouvernement à l'égard des subventions a changé. Le budget des subventions a été réduit, ce qui a empêché les migrants de recevoir un soutien financier pour leurs propres organisations. Cependant, cela ne s'appliquait pas à tous les groupes. Les Turcs et les Marocains étaient considérés comme des groupes défavorisés qui avaient besoin de plus de soutien que les autres. En pratique, cela signifiait que les Turcs et les Marocains pouvaient toujours compter sur des subventions du gouvernement pour organiser des activités culturelles.

L'éducation dans la langue et la culture d'origine (Onderwijs in Eigen Taal en Cultuur, OETC)

L'éducation dans la langue et la culture d'origine (OETC) avait des partisans et des opposants. D'un côté, beaucoup ont fait valoir que l'OECT avait un effet positif sur les enfants de migrants, car la connaissance de leur propre langue leur permettait de mieux maîtriser la langue néerlandaise. De plus, a-t-on soutenu, l'éducation dans leur propre langue était importante pour le développement de l'image de soi. D'un autre côté, il y avait beaucoup de critiques de cette compréhension. Selon certains sociologues de l'éducation, c'était une perte de temps et nuisible au développement scolaire général des enfants migrants. La controverse sur l'éducation dans leur propre langue et culture a continué durant les années 2000.

Au début, le ministère de la CLTS (Culture, Loisirs et Travail Social) était le seul défenseur de l'éducation dans la langue et la culture d'origine en dehors des heures de l'école. En pratique, cette idée n'a été suivie que progressivement, car la plupart des enfants étrangers ont fini dans l'enseignement néerlandais traditionnel. À la fin des années 1960, les enfants principalement espagnols et italiens ont suivi des enseignements dans leurs propres langues et cultures. Leurs ambassades et les migrants eux-mêmes ont créé des écoles où les enfants ont dû

apprendre l'espagnol ou l'italien les mercredis après-midi et les samedis matins. À partir des années 1970, ces initiatives ont été cofinancées par le gouvernement néerlandais et ont été transférées vers les écoles élémentaires, où ces cours de l'OETC ont été intégrés dans l'emploi du temps des classes. Les deux tiers de l'emploi du temps scolaire étaient consacrés à l'enseignement néerlandophone des matières ordinaires de l'école primaire et un tiers de ce temps réservé à leurs propres langue et culture. De nombreuses écoles employaient des enseignants marocains.

Les enfants marocains avaient à faire face à de nombreux défis dans les écoles néerlandaises. Non seulement le néerlandais était une nouvelle langue pour eux, mais la plupart de ces enfants parlant surtout un dialecte berbère à la maison, l'arabe était aussi en quelque sorte une langue étrangère pour eux. L'objectif officiel était de conserver la langue propre à la communauté, mais dans la pratique, les enfants marocains ont non seulement raté une grande partie du programme ordinaire néerlandais, mais ont également dû apprendre deux langues étrangères (le néerlandais et l'arabe) à l'école primaire.

En 1972, un groupe de travail interministériel a été mis en place, avec des représentants des Affaires sociales, du CRM et du Ministère de l'Éducation et de la Science (O & W). La tâche du groupe de travail était de développer une vision politique autour de l'OETC. Au sein de ce groupe de travail, les représentants de l'O & W et des affaires sociales étaient diamétralement opposés à ceux du CRM. En particulier, les fonctionnaires du Ministère de l'Education et de la Science étaient contre l'éducation bi-culturelle et craignaient la formation de ghettos et les désavantages de ce choix pour la formation des enfants des migrants. D'un autre côté, le CRM considérait l'OETC comme une partie incontournable du maintien de la propre culture des migrants. Finalement, un compromis a été trouvé et devait s'appliquer en premier aux enfants des travailleurs invités qui devaient retourner dans leur pays d'origine. Ceux qui devaient rester aux Pays-Bas devaient simplement suivre l'enseignement néerlandais. L'idée sous-jacente était que les migrants de retour potentiels n'étaient pas autorisés à couper les liens avec leur pays d'origine, car cela pourrait entraver leur retour. L'OECT était donc initialement prévue dans le cadre de la politique de « rémigration ».

Avec la conclusion du Conseil Scientifique pour la Politique Gouvernementale (WRR), qui a déclaré en 1979 que la politique des minorités ethniques devait reconnaître l'installation permanente des migrants, des idées sur le renforcement de l'identité des migrants et le rôle de l'éducation dans leur propre langue et culture ont finalement pris le dessus. L'OETC a été maintenue, mais les arguments ont changé. Alors qu'auparavant l'OETC était considérée comme une mesure favorisant la migration de retour, elle était désormais introduite comme un outil d'intégration. Le Mémorandum sur les minorités culturelles dans l'éducation (Culturele Minderheden in het Onderwijs) a déclaré que l'éducation doit préparer et permettre aux minorités de fonctionner pleinement, socialement, économiquement, et démocratiquement et de participer à la société néerlandaise, avec la possibilité de le faire à partir de leur propre contexte culturel.

La nouvelle vision de l'OETC était fondée sur trois principes de base. Premièrement, cela pourrait contribuer au développement de la conscience de soi de l'élève. Deuxièmement, cela a permis de mieux comprendre et d'avoir accès

à la culture du pays d'origine, ce qui a facilité les liens avec les membres de la famille et les amis du pays d'origine. Enfin, cela réduirait l'écart entre les parents et les enfants et les aiderait à s'intégrer dans la société néerlandaise à travers leur propre identité. Bien que cela puisse être considéré comme une condition pour une intégration réussie dans la société néerlandaise, une conséquence involontaire de la politique était que l'identité culturelle collective était renforcée.

Dans les années 1980, l'OETC a continué à jouer un rôle important dans la politique d'intégration. L'opinion dominante était que l'OETC pouvait contribuer à une image de soi positive, les élèves maîtrisant bien leur propre langue seraient plus à même d'apprendre le néerlandais. La proposition législative présentée en 1982 pour donner une base légale à l'OETC illustre la conviction fondamentale que les enfants avaient droit à l'éducation dans leur propre langue et culture. Des problèmes subsistent en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique OECT, notamment le grand déficit en ressources humaines qualifiées en particulier parmi les Marocains. En conséquence, le ministère de l'O & W a décidé de recruter des candidats appropriés au Maroc.

Avant la mise en œuvre de ces mesures éducatives pour les enfants de migrants marocains, le Maroc et les Pays-Bas ont signé un traité culturel controversé en 1983. Les partis politiques étaient divisés sur l'importance de cet accord et l'influence de l'Etat marocain sur les programmes d'enseignement ainsi que le recrutement d'enseignants marocains. Les partis politiques de gauche et les organisations sociales ont critiqué l'accord parce qu'ils craignaient une interférence de l'Etat marocain.

L'OETC a été mis en œuvre dans la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, entrée en vigueur le 1er août 1985. L'objectif officiel de l'OETC était de faciliter les contacts avec les autres Marocains. Malgré les défis éducatifs et l'opposition politique, l'OETC a continué d'exister jusqu'en 2004.

Les années 1990-2000 : appel à l'assimilation

En 1989, un nouveau rapport du Conseil scientifique pour la politique gouvernementale (WRR) reconnaissait que peu de progrès avaient été réalisés dans le domaine économique et social et que trop d'attention était accordée aux problèmes multiculturels et aux subventions des organisations. Le message explicite adressé au gouvernement était de se concentrer moins sur les droits et les facilités culturels et davantage sur l'amélioration de l'insertion sur le marché du travail des minorités. Le gouvernement néerlandais a adopté ce conseil et a changé de cap.

Dans les années 1990, ce changement de politique a débouché sur un nouvel agenda politique qui n'était plus axé sur le groupe, mais sur l'individu. Le gouvernement a reconnu que le souci des différences culturelles occultait les problèmes « réels », tels que la participation au marché du travail. Le WRR a recommandé que l'attention se déplace des facteurs culturels qui sont à l'origine des difficultés des migrants dans la société vers l'intégration socio-économique. Une forte identité culturelle ou religieuse et l'orientation vers le pays d'origine étaient de plus en plus perçues comme les causes de l'échec de l'intégration dans la société néerlandaise. Cette prise de conscience a mis fin à la société

multiculturelle institutionnalisée. Cela signifiait un changement soudain dans les débats politiques. L'accent a été mis sur l'assimilation culturelle des migrants dans la société néerlandaise.

Dans la seconde moitié des années 1990, le débat politique a de plus en plus résonné en dehors du parlement. Frits Bolkestein, alors président du parti conservateur VVD, a fortement influencé l'opinion publique en s'interrogeant sur la compatibilité de l'islam avec la culture occidentale. Selon Bolkestein, l'origine islamique des migrants a entravé leur intégration dans la société laïque néerlandaise. Pour cette raison, il a rejeté le soutien du gouvernement à la création d'organisations migrantes en estimant que les organisations de migrants allaient continuer à entretenir une adaptation culturelle médiocre des minorités. Les problèmes sociaux que vivait la société étaient de plus en plus perçus comme dues à un « choc des civilisations ». Les Marocains en particulier étaient considérés comme n'ayant pas réussi leur intégration, ce qui était de plus en plus interprété comme étant lié à leur fort attachement culturel et religieux à leur pays d'origine. A partir de là, les liens des migrants avec leur pays d'origine n'étaient plus institutionnalisés ou stimulés par le gouvernement néerlandais, mais découragés. De plus, les commentateurs politiques ont instrumentalisé cette perception en soulignant les dangers d'un échec de l'intégration des migrants pour la souveraineté nationale. Il a été supposé que la culture et la religion des migrants, en particulier les musulmans, étaient incompatibles avec les valeurs occidentales et menaçaient le monde occidental.

En 2000, Paul Scheffer publia son article influent « Le drame multiculturel », dans lequel il plaida pour une enquête parlementaire sur la politique de migration et d'intégration des dernières décennies. Selon lui, l'échec des politiques d'intégration a conduit à l'inégalité, à l'augmentation de la ségrégation culturelle et au sentiment d'aliénation des groupes de migrants envers la société d'accueil. La publication de Scheffer a orienté le débat sur l'intégration dans la vie publique et politique inaugurant une période de turbulence dans la politique néerlandaise, renforcée par des événements internationaux et nationaux, tels que les attentats de New York et Washington du 11 septembre 2001, le meurtre de Pim Fortuyn en 2002 et le meurtre de Theo Van Gogh par un homme d'origine marocaine en 2004.

Pour la première fois, l'argument de la loyauté a joué un rôle important dans la politique d'intégration néerlandaise. Les migrants et leurs descendants devaient choisir inconditionnellement la société néerlandaise. Le fort attachement à leur propre culture était perçu comme de la déloyauté. Les partis politiques ont souligné que les organisations d'immigrés étaient plus orientées vers leur propre contexte culturel que la société néerlandaise, avec pour conséquence une intégration qui a échoué. L'accent mis dans les débats politiques sur les différences culturelles entre migrants et non-migrants comme explication d'une intégration (en partie) ratée était nouveau. Il est remarquable que dans les mêmes débats, la responsabilité du gouvernement néerlandais dans le maintien et la stimulation des installations culturelles et des organisations privées, en particulier pour les Marocains, ait été à peine reconnue. Une identité culturelle forte, considérée jusqu'au milieu des années 1990 comme un moyen d'intégration réussie, était désormais considérée comme un obstacle à l'intégration.

C'est dans ce contexte qu'avec l'émergence du parti d'extrême droite PVV, les Marocains Hollandais sont devenus une cible politique structurelle. En 2013, le PVV a lancé un débat au parlement pour discuter de ce qu'il appelle le « problème marocain » (Marokkanenprobleem). Le PVV avait demandé ce débat suite à la mort de l'arbitre Richard Nieuwenhuizen, décédé à la suite de coups portés à la tête par de jeunes footballeurs maroco-hollandais. Selon le leader du PVV, Wilders, durant les débats qui ont suivi, l'accent a été mis sur la violence dans le football, plutôt que sur les problèmes liés aux Marocains en estimant que les problèmes causés par les jeunes d'origine marocaine sont souvent négligés. Bien qu'alarmés par les défis d'intégration auxquels sont confrontés les jeunes marocains-hollandais, comme une surreprésentation dans la criminalité, d'autres membres du parlement ont exprimé leur dégoût et ont rejeté la manière déshumanisante et discriminatoire dont le PVV abordait ces questions. En 2014, lors de la campagne pour les élections municipales, le leader du PVV, Wilders, a prononcé un discours dans un café de La Haye et a demandé à ses partisans s'ils souhaitaient plus ou moins de Marocains aux Pays-Bas. Cela a déclenché un chant de « Moins de Marocains ! Moins de Marocains ! Moins de Marocains ! »- auquel il a répondu : « Nous allons nous en occuper ». Des milliers de personnes, principalement des Maroco-Hollandais, ont porté plainte contre Wilders en 2016, suite à quoi il a été reconnu coupable d'incitation à la discrimination.

Wilders a longtemps critiqué et discriminé l'Islam et les Marocains, dont il a dit qu'ils étaient responsables d'une quantité disproportionnée de crimes de rue aux Pays-Bas. Progressivement, l'attention publique et politique s'est déplacée vers l'origine religieuse des Marocains. Son manifeste d'une page lors des élections législatives de 2017 était fortement anti-islam, promettant d'interdire le Coran, de fermer les mosquées du pays et d'empêcher toute immigration de la part des pays à majorité musulmane. La rhétorique anti-islam a été partiellement adoptée par d'autres partis politiques de centre-droite. Lors de la campagne pour les élections législatives de 2017, l'incompatibilité entre l'islam et les valeurs occidentales était un thème récurrent. L'islam, devenu de plus en plus visible dans la société et dans les débats, était perçu comme une menace pour les principes libéraux « hollandais », tels que la séparation entre l'Église et l'État et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Naturalisation

En 1992, le gouvernement néerlandais a abandonné l'exigence de « la distance » dans la procédure de naturalisation. Les personnes qui voulaient adopter la nationalité néerlandaise pouvaient choisir de garder leur nationalité d'origine. Le nombre de naturalisations a fortement augmenté, également chez les Marocains, pour qui ce changement de politique avait peu de signification parce qu'ils n'avaient pas le choix de renoncer à leur nationalité selon la loi marocaine.

En 1995, 13.400 Marocains ont reçu la nationalité néerlandaise, une augmentation considérable par rapport à 1994, où 8.100 Marocains ont obtenu un passeport néerlandais. En 2010, 78% des ressortissants marocains des Pays-Bas avaient la double nationalité néerlandaise et marocaine. En 2003, le parlement a de nouveau débattu de la multiplicité des nationalités. Les partis politiques CDA, LPF et VVD ont déposé une requête insistant sur une modification de la loi afin que les

immigrés de troisième génération ne puissent avoir que la nationalité néerlandaise. À la suite de la requête, le Mémorandum « Nationalité et intégration multiples » (Meervoudige Nationalieit en Integratie) du ministre Verdonk (VVD) a été publié en 2004, et stipulait que les nationalités plurielles constituent en principe un obstacle à l'intégration. Selon le ministre, abandonner la nationalité d'origine indiquerait une intégration réussie et un lien fort avec la société néerlandaise. La motion et la proposition du ministre Verdonk ont donné lieu à de nombreux débats politiques et publics sur la relation entre la loyauté et la nationalité. Verdonk a souligné à juste titre que la dénationalisation n'est possible que par le pays d'origine. Les Pays-Bas n'ont aucune autorité légale à cet égard et le Maroc ne souhaite pas coopérer pour un règlement sur ce point.

En 2004, dans le cadre de la politique d'intégration assimilationniste, le gouvernement néerlandais a introduit une « journée de naturalisation », au cours de laquelle la nationalité néerlandaise a été fêtée lors d'une cérémonie spéciale. L'idée sous-jacente était que la naturalisation n'était pas simplement un acte administratif, mais un acte d'allégeance, quelque chose que vous méritiez en échange de votre loyauté. En 2009, cela a été officialisé par une nouvelle loi de naturalisation qui stipule que tous les demandeurs de nationalité néerlandaise âgés de plus de 16 ans doivent signer une déclaration d'allégeance (verklaring van verbondenheid), dans laquelle il est indiqué que le demandeur est loyal et respecte toutes les valeurs et lois néerlandaises.

Tableau 22 : Acquisitions de la nationalité néerlandaise par la population d'origine marocaine par mode d'acquisition, 2010-2017

Mode d'acquisition	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Par reconnaissance	15	14	9	6	6	5	6
Par effet de la loi	11	8	10	9	11	5	8
Par option	2525	2694	2257	1708	1634	1606	1700
Par attribution	3246	4110	3962	2163	2600	1656	1651
Total des acquisitions	**5797**	**6826**	**6238**	**3886**	**4251**	**3272**	**3364**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 26-02-2018

5. La deuxième génération

La deuxième génération issue de l'immigration non occidentale a une longueur d'avance sur la première génération. Par exemple, ils sont mieux éduqués, maîtrisent mieux le néerlandais et réussissent mieux sur le marché du travail. En outre, la deuxième génération est moins centrée sur le pays d'origine, plus orientée vers les Pays-Bas, entretient davantage de contacts sociaux avec les Néerlandais d'origine et est moins inclinée à adopter des points de vue culturels traditionnels.

Tous ces facteurs indiquent que la deuxième génération est mieux intégrée que la première. Cependant, il y a aussi des développements qui indiquent une stagnation ou même une détérioration. Le taux de criminalité parmi la

deuxième génération est élevé, en particulier chez les Maroco-Hollandais. Le taux de chômage élevé parmi la deuxième génération indique également plus de stagnation que de progrès. Une grande partie de la deuxième génération turque et marocaine interagit principalement avec des personnes de même origine ethnique. De plus, les Marocains et les Turcs épousent rarement un partenaire d'origine néerlandaise. Bien que la deuxième génération soit nettement mieux placée au niveau de l'éducation et sur le marché du travail que la première, elle demeure désavantagée par rapport aux Néerlandais d'origine.

Éducation

Dans l'enseignement primaire, les performances dans la compréhension de la lecture et des mathématiques des élèves non occidentaux s'améliorent. Leur désavantage, encore important, par rapport aux élèves natifs néerlandais diminue lentement et peut être attribué à des différences de contexte, notamment le niveau de l'éducation des parents. En ce qui concerne les mathématiques, par exemple, les élèves turco-néerlandais, maroco-néerlandais et autres élèves non occidentaux obtiennent de meilleurs résultats que ce que l'on peut attendre par rapport à leur origine migratoire.

Les élèves maroco-néerlandais dans l'enseignement primaire montrent un développement prometteur. Au cours des dernières années, leurs compétences en langue et en mathématiques se sont améliorées régulièrement. Leurs scores d'admission diffèrent peu de ceux des élèves néerlandais-surinamais. La même tendance de désavantage et de progrès peut être observée dans l'enseignement secondaire. Les élèves d'origine non occidentale sont encore plus souvent représentés dans l'enseignement professionnel secondaire inférieur et l'enseignement pratique que les jeunes Néerlandais.

Cependant, le niveau moyen d'éducation des élèves marocains, surinamais et, dans une moindre mesure, turco-néerlandais a augmenté au cours de la période 2007-2016, et leur écart par rapport aux élèves natifs néerlandais a quelque peu diminué. Le niveau d'instruction plus bas des élèves néerlandais, turcs, marocains et surinamais est presque entièrement attribuable aux caractéristiques familiales, en particulier au faible niveau d'instruction des parents. Tout comme dans l'enseignement primaire, les élèves non-occidentaux de l'enseignement secondaire ont encore un désavantage considérable, bien que celui-ci s'améliore progressivement.

Identifications sociales et participation

Les membres turcs et marocains de la deuxième génération s'identifient fortement à leur propre groupe ethnique et interagissent souvent avec des membres du même groupe ethnique durant leur temps libre. En même temps, un nombre considérable parmi eux s'identifie également aux Pays-Bas et les autochtones hollandais font également partie de leurs réseaux sociaux, bien que des contacts plus personnels semblent privilégier les membres du même groupe. De nombreux Turcs et Marocains de la deuxième génération ont des identifications multiples et un groupe multiple d'amis et de connaissances, dans lequel la signification de l'identité du groupe ethnique reste élevée. Les Hollandais turcs et marocains de la

première génération ont souvent une identification plus unilatérale et un groupe d'amis et de connaissances dominés par des membres du même groupe ethnique.

La part des mariages de Néerlandais turcs et marocains avec des partenaires natifs néerlandais est inférieure à 10%, et cela n'a guère changé au cours des cinq dernières années. L'interaction sociale entre personnes issues de l'immigration et néerlandophones est influencée à la fois par des facteurs de promotion (augmentation du niveau d'éducation, développement de la deuxième génération) et par des facteurs décourageants (pourcentage de migrants dans le quartier). Les préférences sont également importantes. Les Néerlandais turcs et marocains ont une certaine préférence pour le contact avec des membres de la même ethnie, ce qui influence la composition ethnique du cercle d'amis et de connaissances. D'un autre côté, ce facteur joue également un rôle pour les Néerlandais. Ils interagissent relativement peu avec les membres des groupes d'immigrants (40% ne les contactent jamais, et seuls 8% déclarent avoir souvent des contacts).

Dans l'ensemble, la participation sociale et politique des migrants non occidentaux est plus faible que celle des Néerlandais autochtones. Les migrants sont moins souvent membres d'associations, font moins souvent de bénévolat, fournissent moins d'aide informelle et votent moins souvent. La participation sociale est plus élevée parmi la deuxième génération que parmi la première. La participation plus faible dans le domaine du bénévolat peut en partie s'expliquer (environ un tiers) par le niveau inférieur d'éducation. De plus, les migrants sont moins souvent membres d'associations et l'adhésion à une association est souvent un tremplin vers le bénévolat. Une compétence insuffisante peut également constituer un obstacle supplémentaire.

Au cours de la dernière décennie (2006-2015), les groupes de migrants sont devenus globalement moins positifs quant aux opportunités et à la vie aux Pays-Bas. Seuls 60% des Néerlandais turcs, marocains et antillais se sentent chez eux, et cette proportion a diminué entre 2006 et 2015. Plus de Néerlandais surinamais (72%) se sentent chez eux, mais cette proportion est également plus faible dans ce groupe qu'en 2006. La deuxième génération, née aux Pays-Bas, ne se sent pas plus à l'aise dans ce pays que la première génération. La seule exception est relevée chers les Néerlandais antillais, de la deuxième génération, qui se sentent plus souvent chez eux aux Pays-Bas que la première génération. Dans l'ensemble, nous observons la même tendance dans les points de vue des migrants vis-à-vis de la discrimination et l'évaluation de l'équité et de l'acceptation des groupes de migrants aux Pays-Bas. Les jeunes et la deuxième génération en particulier sont devenus plus pessimistes au cours de la dernière décennie.

Ce pessimisme à l'égard des Pays-Bas s'exprime également dans les souhaits de la migration de retour. Parmi les Néerlandais turques, 43% souhaitent vivre de façon permanente dans leur pays d'origine. Mais la part qui veut vivre dans le pays d'origine est plus faible chez les Marocains (17%), les Surinamais (24%) et les Antillais (30%). Au cours des dix dernières années, le nombre de Turcs de deuxième génération qui veulent vivre de façon permanente en Turquie a augmenté. Cela a à avoir avec l'inconfort accru de la vie aux Pays-Bas et avec l'image négative de ce groupe, mais aussi avec l'attraction accrue de la Turquie. La Turquie joue un rôle politique et économique de plus en plus important sur la scène mondiale. Mais dans l'ensemble, les migrants sont devenus plus pessimistes.

Criminalité

Les migrants sont encore considérablement surreprésentés dans les statistiques qui traitent des suspects, mais la baisse continue de la proportion de suspects dans les groupes de migrants dure depuis un certain temps. La différence (absolue) avec les natifs néerlandais devient de moins en moins évidente. Malgré la baisse dans les chiffres des suspects, la situation globale n'est pas positive. Le chiffre des suspects parmi les migrants non-occidentaux est toujours environ quatre fois plus élevé que celui des natifs hollandais. C'était le cas en 2000 et c'est toujours le cas en 2014. Parmi les migrants non occidentaux, 2,7% étaient soupçonnés d'avoir commis un crime en 2014 contre 0,7% parmi les Néerlandais. Il existe des différences importantes entre les groupes de migrants sur ce point. Les Antillais (4,7%) et les Néerlandais marocains (3,9%) sont les plus soupçonnés d'avoir commis un crime. Parmi les Turcs (2,2%) et les autres Hollandais non occidentaux (1,9%), les chiffres de la criminalité sont les plus bas, mais presque trois fois plus élevés que chez les Néerlandais.

Ce sont principalement les jeunes hommes issus de groupes de migrants qui sont souvent suspectés, plus particulièrement, les jeunes hommes antillais et maroco-néerlandais. Entre 18 et 24 ans, 15,3% de la population marocaine et néerlandaise et 9,8% des Antillais sont suspectés. Les jeunes d'origines turque et surinamaise sont plus susceptibles que les natifs néerlandais (2,8%) d'être soupçonnés d'un crime dans cette catégorie.

Le taux de récidive est également le plus élevé parmi les jeunes Néerlandais marocains et antillais : 39% des Marocains) et 38% des Antillais sont soupçonnés d'un crime durant les derniers six ans, contre 22% chez les Néerlandais d'origine. Parmi les groupes de migrants non occidentaux, les statistiques sur les suspects et la récidive sont les plus faibles parmi les Turcs et les autres Hollandais non occidentaux.

Si l'on prend en compte les différences socioéconomiques (travail, avantages sociaux, revenus), démographiques (âge, sexe, partenaire, enfants) et spatiaux (y compris l'urbanisation), il apparaît que les Turcs et les autres Néerlandais d'origine non-occidentale ne diffèrent guère des Hollandais natifs ayant le même milieu socio-économique. Le fait qu'ils soient soupçonnés plus souvent peut donc être attribué à des différences dans les caractéristiques mentionnées. Ce n'est pas le cas des Néerlandais d'origine antillaise, marocaine et surinamaise. D'autres facteurs ethnoculturels, éventuellement spécifiques, pourraient jouer un rôle à cet égard. Ces facteurs semblent avoir perdu de leur importance au cours des dix dernières années. Des études montrent que les différences dans les chiffres de suspects peuvent être mieux expliquées par des facteurs socio-économiques et démographiques généraux. Ce dernier est également apparent à partir d'une analyse de la deuxième génération : nous pouvons mieux expliquer les différences entre les statistiques suspectes et les facteurs généraux que par le passé.

Les quartiers de résidence n'affectent guère ces différences et de ce fait, d'autres facteurs interviennent pour jouer un rôle majeur ici. La littérature se réfère aux explications spécifiques au groupe, telles que les conflits de génération et d'acculturation au sein de la famille et les différences de contrôle social sur les jeunes dans les différents groupes de migrants. Avec les points de vue et

les codes souvent contradictoires de la rue, la situation familiale et la « société citoyenne » (par exemple l'école et le travail), les jeunes doivent construire leur identité personnelle. Cela peut conduire à des conflits et des comportements problématiques. Le profilage ethnique par la police contribue également au fait que la possibilité d'être arrêté pour certains groupes est plus grande.

Tableau 23 : Part des suspects enregistrés selon l'origine des migrants (en%)

Année	Néerlandais natifs	Turquie	Maroc	Surinam	Ex. Antilles néerlandaises & Aruba
2005	1,5	4,5	**7,4**	5,3	8,2
2006	1,6	4,5	**7,4**	5,3	8,0
2007	1,5	4,6	**7,2**	5,3	7,8
2008	1,4	4,3	**7,1**	5,0	7,5
2009	1,4	4,1	**7,0**	4,7	7,3
2010	1,2	3,9	**6,5**	4,9	7,2
2011	1,2	3,7	**6,3**	4,7	7,0
2012	1,1	3,5	**5,9**	4,5	6,8
2013	1,0	3,2	**5,6**	4,2	6,4
2014	0,9	2,9	**5,1**	3,9	5,8
2015	0,8	2,5	**4,6**	3,4	5,1

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 26-02-2018

Il n'y a pas de corrélation entre le taux élevé de criminalité parmi les Marocains de la deuxième génération et leur origine ethnique. Les causes de la criminalité marocaine se trouvent aux Pays-Bas plutôt qu'au Maroc. Il existe également une différence entre la criminalité de la deuxième génération et celle de la première génération : indépendamment de leur origine régionale, les enfants arrivés aux Pays-Bas à un âge précoce sont clairement plus susceptibles d'avoir été soupçonnés d'infraction pénale que les enfants qui ont passé toute leur jeunesse au Maroc. Le chômage, un faible niveau d'éducation et un faible revenu sont de meilleurs indicateurs explicatifs de la fréquence d'être soupçonné d'une infraction pénale que l'origine géographique.

Le paradoxe de l'intégration

Le fait que la deuxième génération devient progressivement majoritaire au sein de son groupe ethnique ne conduit pas à une vision optimiste du climat social et politique aux Pays-Bas. Le contraire est vrai : les jeunes et les membres de la deuxième génération s'inquiètent de leurs propres opportunités et de celles des autres Néerlandais issus des groupes de migrants. Cela fait référence au paradoxe de l'intégration et renvoie à leur position socioculturelle. Les jeunes d'origine turque et marocaine sont enracinés dans leurs propres groupes ethniques et ont des liens et des affinités avec les Pays-Bas et les Néerlandais. En même temps, les Marocains et les Turcs de la deuxième génération sont de plus en plus confrontés à l'exclusion sociale, même s'ils sont intégrés avec succès et occupent des postes

élevés. Ils ne sont pas considérés comme des citoyens de ce pays, mais comme des membres d'un groupe ethnique et religieux qui n'appartient pas à la société néerlandaise même si en même temps, beaucoup de ces jeunes veulent faire partie de la société néerlandaise. Malgré leur forte orientation vers le groupe d'origine, leurs vies se déroulent ici et sont -dans une plus ou moins grande mesure- orientées vers ce pays. Le sentiment d'exclusion et de non-appartenance est donc un fardeau supplémentaire et contribue au sentiment d'inconfort concernant leur propre position et celle des autres groupes de migrants dans la société.

Conclusion

Ce chapitre donne un aperçu de l'histoire de la migration marocaine aux Pays-Bas. En 1960, le service Statistics Netherlands (CBS) enregistrait trois Marocains aux Pays-Bas. Six décennies plus tard, la communauté marocaine est le deuxième plus grand groupe de migrants dans ce pays avec plus de 391.000 personnes, et représente près de 2,3% de la population totale.

Ce qui a commencé comme une migration des travailleurs immigrés à prédominance masculine s'est transformé en une présence permanente au sein de la société néerlandaise d'une communauté avec une structure par sexes équilibrée. Les nombreuses publications scientifiques qui traitent des Marocains au cours des cinquante dernières années ont coïncidé avec un grand nombre d'articles et de reportages dans les médias, et de débats publics et politiques sur les vieux et jeunes Marocains, avec dans la plupart des cas une image négative. Recherches, médias et débats se focalisent sur l'intégration problématique de cette communauté marocaine au sein de la société néerlandaise et les grandes différences qui la caractérisent. Ils tentent de répondre à la question de savoir pourquoi certains sont des entrepreneurs, des athlètes ou des politiques[4] ayant réussi dans la vie, alors que d'autres excellent surtout dans le comportement criminel. En fait, la réalité marocaine aux Pays-Bas est complexe, multiforme et plus optimiste.

Les différences entre la première et la deuxième génération en termes de position sur le marché du travail et de niveau d'éducation sont significatives. Cependant, par rapport à leurs pairs natifs néerlandais, le développement socio-économique de la deuxième génération marocaine est encore faible. Cette position défavorisée est largement due aux explications socio-économiques et à la stigmatisation et à la discrimination croissantes -principalement sur le marché du travail- que de nombreux Marocains sont confrontés dans la société. Cela explique en partie pourquoi de nombreux jeunes Marocains, comme d'autres groupes non occidentaux, préfèrent interagir principalement avec des membres du même groupe ethnique. Dans un discours polarisé, les jeunes Marocains hollandais continuent de démontrer qu'une identité culturelle forte peut parfaitement aller de pair avec une intégration réussie dans la société néerlandaise

Bibliographie

Ajarai H., Heemstra M. van, (2006), *Land van werk en honing: verhalen van Marokkaanse moeders over hun migratie* (Amsterdam)

[4] D'origine marocaine, Ahmed Boutaleb est bourgmestre de Rotterdam et ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales.

Arib K., (2009), Couscous op zondag. Een familiegeschiedenis (Amsterdam)
Berg-Eldering, L. van den, (1982), Marokkaanse gezinnen in Nederland. Alphen aan den Rijn.
Berg-Eldering (red.), L. van den, (1986), Van gastarbeider tot immigrant: Marokkanen en Turken in Nederland: 1965-1985 (Alphen aan den Rijn).
Bovenkerk F., Fokkema T., (2016), 'Crime among young Moroccan men in the Netherlands: Does their regional origin matter?' European Journal of Criminology, 13:3, 352–371.
Sociaal en Cultureel Planbureau, (2016), Integratie in zicht? De integratie van migranten in Nederlandop acht terreinen nader bekeken (Den Haag).
Bruquetas-Callejo A., Garces-Mascarenas A., Penninx M.J.A., Scholten P.W.A., (2011), 'Policymaking related to immigration and integration. The Dutch Case', in: A. Zincone, M.J.A. Penninx and A. Borkert (red.), Immigrant Policy-Making in Europe (Amsterdam). Buitelaar, M., (2009), Van huis uit Marokkaans. Over verweven loyaliteiten van hoogopgeleide migrantendochters (Amsterdam).
Cammaert M.F., (1985), Migranten en thuisblijvers: een confrontatie. De leefwereld van Marokkaanse Berber- vrouwen (Leuven).
CBS, (2016), Jaarrapport Integratie 2016 (Den Haag).
Commissie Blok, (2004), Bruggen bouwen. Eindrapport van de Tijdelijke Parlementaire Onderzoekscommissie Integratiebeleid (Den Haag).
Crul M., Heering L., (eds.), (2008), The position of the Turkish and Moroccan second generation in Amsterdam and Rotterdam. The TIES-study in the Netherlands. Amsterdam, Amsterdam University Press.
Bouras N., (2013), 'Shifting perspectives on transnationalism: analysing Dutch political discourse on Moroccan migrants' transnational ties, 1960–2010', Ethnic and Racial Studies, 36:7.
Bouras N., (2012), Het land van herkomst. Perspectieven op verbondenheid met Marokko, 1960-2010. Hilversum, Uitgeverij Verloren.
Cottaar A., Bouras N. & Laoukili F., (2009), Marokkanen in Nederland. De pioniers vertellen. Amsterdam, Meulenhoff.
Entzinger H.B., Stijnen P.J.J., (1990), Etnische minderheden in Nederland (Heerlen).
Fokkema T., Harmsen C., Nicolaas H., (2009), 'Herkomst en vestiging van de eerste generatie Marokkanen in Nederland', Bevolkingstrends, 7e kwartaal.
Haas H. de, T. Fokkema, (2010), 'Intra-household conflicts in migration decisionmaking: return and pendulum migration in Morocco' Population and Development Review 36: 3, pp. 541-561.
Haas H. de, A. van Rooij, (2010), 'Migration as emancipation? The impact of internal and international migration on the position of women left behind in rural Morocco', Oxford Development Studies 38: 1, pp. 43-62.
Hooghiemstra E., (2001), 'Migrants, partner selection, and integration: crossing borders?', Journal of comparative family studies 32: 4, pp. 601-628.
Lucassen L., Köbben, A.J.F., (1992), Het partiële gelijk. Controverses over het onderwijs in de eigen taal en cultuur en de rol daarbij van beleid en wetenschap (1951-1991) (Amsterdam/Lisse).
Lucassen L., (2006), The immigrant threat. The integration of old and new migrants in Western Europe since 1850 (Urbana and Chicago).
_____ (2006), 'Is transnationalism compatible with assimilation? Examples from Western Europe since 1850', IMIS-Beiträge, 29, pp. 15-35.
Lucassen L., Lucassen J., (2011), Winnaars en verliezers. Een nuchtere balans van vijfhonderd jaar immigratie (Amsterdam).

Mas P. De, Haffmans M.A.F., (1985), De gezinshereniging van Marokkanen in Nederland, 1968-1984. Een onderzoek naar de opvang, de aard en de gebieden van herkomst en vestiging. Den Haag *Minderhedennota* (Den Haag 1983).

Obdeijn H., Schrover M., (2008), Komen en gaan. Immigratie en emigratie in Nederland vanaf 1550 (Amsterdam).

Obdeijn H., (1994), "Op weg naar werk ver van huis". Marokkaanse emigratie in historisch perspectief', Migrantenstudies 9:4.

Penninx R., (1979), 'Towards an overall ethnic minorities policy', in: Scientific Council for Government Policy, Ethnic Minorities, Report No. 17 (Den Haag).

Shadid W.A.R., (1979), Moroccan workers in the Netherlands. Leiden.

Scheffer P., (2007), Het land van aankomst (Amsterdam).

Schrover M., (2010), 'Pillarization, Multiculturalism and Cultural Freezing, Dutch Migration History and the Enforcement of Essentialist Ideas', BMGN/LCHR 125: 2/3, pp. 329-354.

Snel E., Scholten, P.W.A., (2005), 'Van gastarbeiders tot het multiculturele drama: integratie als hardnekkig beleidsprobleem', in: M. Arentsen en W. Trommel (red.), Moderniteit en overheidsbeleid. Hardnekkige beleidsproblemen en hun oorzaken (Bussum), pp. 155-185.

Tinnemans W. (1994), Een gouden armband. Een geschiedenis van mediterrane immigranten in Nederland, 1945-1994 (Utrecht).

Valk I. van der, (2009), Harde werkers. Migranten van het eerste uur langs Rijn & Lek, 1945-1985 (Utrecht).

Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid (WRR), (1989), Allochtonenbeleid (Den Haag).

Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid (WRR), (1989), Migrantenbeleid (Den Haag).

Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid (WRR), (2007), Identificatie met Nederland (Amsterdam).

Websites

http://statline.cbs.nl/StatWeb

Chapitre 18
Les Marocains du Royaume-Uni
Une communauté en mutation continue

Myriam Cherti

Introduction

La migration marocaine vers la Grande-Bretagne jouit d'une longue histoire, datant au moins du XIX^{ème} siècle (Halliday, 1992 ; Hayes, 1905) avec des relations diplomatiques anglo-marocaines qui remontent à plus de 800 ans (Belmahi, 2006, 2015 ; Rogers, 1990). Cependant, malgré cette longue histoire de migration, la communauté marocaine continue à être statistiquement peu visible au Royaume-Uni. Cette invisibilité n'est pas exclusive aux Marocains, car les données disponibles auprès du bureau national britannique de la statistique (ONS) combinent l'origine ethnique et la race. C'est pour cela que les recensements de l'ONS font ressortir uniquement le nombre de résidents britanniques selon leur lieu de naissance. Ainsi l'estimation du nombre de Marocains nés au Royaume-Uni est quasi impossible, car les migrants de deuxième et de troisième génération nés au Royaume-Uni sont regroupés comme « nés au Royaume-Uni ». De ce fait les statistiques officielles sur cette communauté restent inférieures aux données réelles et par conséquent, la tâche devient fastidieuse pour les chercheurs qui cherchent des estimations sur le nombre de Marocains, leur répartition géographique ainsi que les indicateurs relatifs à leur intégration en Grande-Bretagne.

Deux caractéristiques différencient la migration marocaine des années 1960 vers les autres pays européens et ont été largement soulignées dans notre synthèse publiée dans cette même série en 2014. Rappelons les ici rapidement car elles sont essentielles pour comprendre l'évolution de la communauté marocaine au Royaume-Uni. La première concerne son contexte. Contrairement à la migration marocaine vers les autres pays européens, celle qui s'est dirigée vers le Royaume-Uni, était peu « structurée » à travers des conventions étatiques. La plupart des Marocains qui sont venus durant cette période ont été embauchés par des employeurs espagnols pour travailler dans le secteur des services. Ils venaient déjà bien avant 1956 du nord du pays (Tanger) - en raison de son statut de zone internationale (1912-1956) et de sa proximité de Gibraltar. La seconde caractéristique renvoie au nombre important de femmes arrivées en tant que migrantes indépendantes au début des années 1960, la majorité étant célibataires, veuves, divorcées ou chefs de famille, essayant de soutenir leurs familles au Maroc. Elles étaient originaires des régions de Berkane et de Meknès et travaillaient en grande partie dans les fermes, cueillant des fruits et des légumes. Cette particularité migratoire concerne beaucoup de femmes venues en premier avec un permis de travail et qui ont été rejointes plus tard par leur conjoint et leurs enfants[1]. Par contre à partir des années 1970 le modèle migratoire des Marocains vers le Royaume-Uni rejoint celui des

[1] Pour plus de détails, voir Cherti, (2014), in Marocains de l'extérieur, (dir. Berriane), pp. 419-463

autres pays, puisque suite aux restrictions des règles d'immigration de nombreux immigrants ont fait venir leurs familles du Maroc, transformant ainsi ce qui était à l'origine une migration temporaire à la recherche d'un gagne-pain en un séjour de longue durée.

1. Migration et coopération entre le Maroc et le Royaume-Uni

Le chapitre consacré aux Marocains du Royaume-Uni de l'édition 2014 de *Marocains de l'Extérieur*[2] a déjà traité et de manière détaillée de l'histoire de la migration marocaine vers ce pays et qui remonte au XIX siècle ainsi que celle des années 1960s. Tout en renvoyant à ce chapitre, nous nous focalisons sur les épisodes récents de cette histoire.

L'histoire récente de la migration marocaine vers le Royaume-Uni en bref

Rappelons toutefois que la phase la plus importante de la migration marocaine vers la Grande-Bretagne a commencé dans les années 1960 lorsque des agences pour l'emploi ont été installées à Gibraltar, dirigées principalement par des Espagnols, pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée au Royaume-Uni, et recruter des travailleurs marocains pour le secteur des services à Londres.

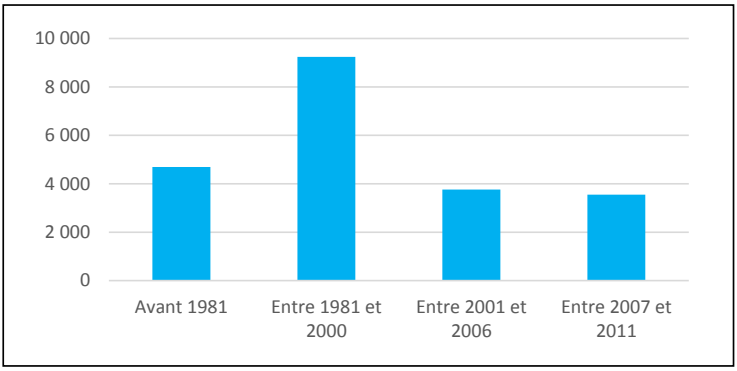
Nous avions distingué quatre phases dans cette migration :

- Une première qui a débuté dans les années 1960 et qui a concerné surtout des travailleurs non qualifiés, principalement originaires du nord du Maroc - plus précisément la région des *Jbala*, en particulier Larache, Tétouan, Tanger et ses environs, avec une petite communauté de Meknès et d'Oujda.
- Une deuxième qui a commencé avec les années 1970 et qui a été marquée surtout par le regroupement familial.
- Une troisième phase suit et correspond aux années 1980 et a vu arriver de jeunes professionnels semi-qualifiés et des entrepreneurs, pour la plupart originaires de Casablanca et d'autres grandes villes.
- Une quatrième et dernière phase a débuté à partir des années 1990 marquée par l'immigration de professionnels marocains hautement qualifiés, originaires du Maroc et de France. Beaucoup de ces immigrants récents travaillent actuellement dans le secteur de la finance à Londres.

Ces quatre phases sont illustrées par les résultats du recensement de 2011 et que résume la figure 1. La deuxième phase de migration y apparait comme la plus importante en raison du regroupement familial qui a modifié le profil de la population marocaine du Royaume-Uni. C'est cette migration de la deuxième phase qui a créé le noyau de la communauté marocaine du Royaume-Uni, dont la plupart sont désormais citoyens britanniques. Le regroupement familial s'est poursuivi jusque dans les années 1980, lorsque les membres de la génération des Marocains arrivés comme enfants (première phase de regroupement familial) ont atteint l'âge de mariage et se sont mariés à des cousins et cousines du Maroc venus les rejoindre.

[2] Myriam Cherti, Marocains du Royaume-Uni, in Marocains de l'extérieur 2013, (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II des Marocains résidents à l'étranger, pp. 419-463

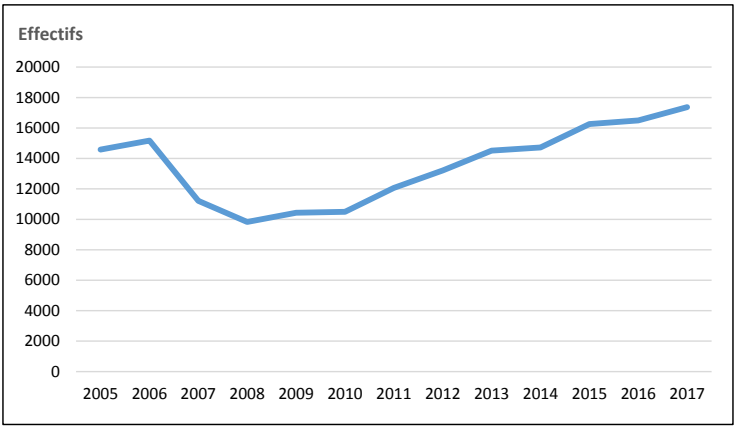
Figure 1 : Années d'arrivée des Marocains au Royaume-Uni



Source : ONS, 2011

À la fin des années 1980, le Royaume-Uni a imposé des visas aux Marocains, ce qui a considérablement réduit le nombre de travailleurs peu qualifiés et qualifiés et de jeunes qui voyagent vers le Royaume-Uni pour tenter leur chance. La vague migratoire la plus récente des Marocains, qui a débuté au début des années 1990, est principalement composée de professionnels marocains hautement qualifiés, originaires du Maroc et de France. Ils ont été rejoints par d'autres étudiants hautement qualifiés et des hommes d'affaires. Cette dernière phase continue à évoluer vu la relation distinguée que le Maroc et le Royaume-Uni essaient de cultiver mutuellement, notamment de nouvelles phases de coopération internationale post Brexit.

Figure 2 : Visa d'autorisation d'entrée accordé aux Marocains (2005-2017)



Source : Home Office, 2018

Au-delà de la migration d'installation, au cours de la dernière décennie, le Royaume-Uni est devenu de plus en plus une destination pour de nombreux

visiteurs marocains (Figure 2). Cette augmentation constante du nombre de visiteurs marocains est due en partie à la disponibilité accrue de vols à bas prix entre les deux pays, ce qui a ouvert des opportunités aux touristes marocains de la classe moyenne.

Les changements intervenus dans les conditions d'entrée des Marocains au Royaume-Uni

Les conditions d'entrée des Marocains au Royaume-Uni peuvent être résumées en quatre phases importantes.

- Première phase des années 1960 : les débuts du système de permis de travail

Les migrants individuels cherchant un emploi en Grande Bretagne devaient être en possession d'un permis de travail, accordé par le gouvernement à un employeur désigné, à condition qu'aucun britannique ne soit disponible pour occuper le poste vacant. Cette exigence explique dans une large mesure le fonctionnement de la migration marocaine vers le Royaume-Uni dans les années 1960. Les migrants marocains de cette époque n'avaient pas le droit de s'établir en Grande Bretagne. Ils ont été autorisés à s'installer seulement après quatre années de résidence et d'emploi déclaré. Leur permis de travail était valable pour un seul emploi, donc à chaque fois qu'ils changeaient d'emploi (au cours des quatre années), leurs employeurs devaient demander un nouveau permis de travail en leur nom.

- La deuxième phase des années 1970 et 1980 : la réunification familiale

La loi de 1971 sur l'immigration a apporté des changements importants concernant les personnes à charge (conjoints, enfants et autres personnes à charge). Les conditions selon lesquelles les personnes à charge pouvaient rejoindre les travailleurs étrangers sont devenues plus dures. Afin d'être admis au Royaume-Uni, les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge devaient désormais prouver non seulement leur relation avec le titulaire principal du permis de travail, mais également que celui-ci était capable de les soutenir sans avoir recours aux services publics (système de prestations sociales).

Ces restrictions matérielles concernant l'admission des travailleurs migrants du Maroc n'ont été introduites au Royaume-Uni qu'à la fin des années 1980, lorsqu'un système de visas a été mis en place. Auparavant, les Marocains pouvaient entrer au Royaume-Uni sur la base d'un passeport en cours de validité. À partir du milieu des années 1980, un visa ainsi qu'une autorisation d'entrée ont été exigés. Ainsi, il est devenu de plus en plus difficile pour les Marocains de venir travailler au Royaume-Uni.

- La troisième phase des années 1990 et 2000 : gestion de la migration et système de points

Les trois dernières lois sur l'immigration et l'asile, la loi de 2002 sur la nationalité, et la loi sur l'immigration et la nationalité de 2006 contiennent une série de mesures différentes. Celles-ci concernent la mise en ordre des mesures, la suppression et la restriction des droits d'appel (en cas de refus d'entrée), la création d'un nouveau système de sanctions des employeurs pour mettre un terme au travail illégal des migrants, la coordination des politiques concernant les nouveaux et les anciens

migrants sur la base de la recherche sur la criminalité, du trafic d'êtres humains et du terrorisme, ainsi que la collecte de nouvelles bases de données sur tous les ressortissants de pays tiers (non britanniques ou européens) (Macdonald, 2010).

Tous ces changements ont sans doute joué un rôle dans l'évolution du caractère et du profil de la migration du Maroc vers le Royaume-Uni. Le durcissement des politiques de l'immigration a entrainé une diminution du nombre de demandes de visa acceptées. Par conséquent, le profil des migrants marocains a changé, passant d'un grand nombre de travailleurs manuels peu qualifiés, qui étaient dominants parmi les migrants marocains arrivés au Royaume-Uni dans les années 1960, à moins de professionnels « soigneusement sélectionnés » mais hautement qualifiés et d'étudiants entre les années 1990 et 2000. Les migrants hautement qualifiés ont continué d'emmener leur conjoint avec eux en raison de l'absence de restrictions dans leur accès au marché du travail. Les étudiants ont été, eux aussi, autorisés à emmener leurs conjoints et leurs personnes à charge (s'ils étudiaient au Royaume-Uni pendant plus de six mois), à condition qu'ils puissent subvenir à leurs besoins pendant toute la durée de leur séjour sans avoir besoin des aides de l'État (connu aussi sous le terme de fonds publics) (UKBA, 2010).

- La quatrième phase de 2010 à ce jour : une gestion conservatrice de la migration pour faire baisser la « migration nette ».

Les politiques d'immigration annoncées au cours des premières semaines et mois de la coalition conservatrice libérale-démocrate qui a pris le relai après un gouvernement travailliste, visaient principalement à rehausser le profil des compétences des nouveaux immigrés et à réduire le nombre de migrants. Au niveau économique, le gouvernement a proposé d'augmenter les exigences linguistiques pour les travailleurs qualifiés parrainés par l'employeur et réduire le nombre total de migrants qui ont un financement personnel, tout en sélectionnant uniquement ceux ayant le plus grand nombre de points (la politique précédente avait établi un seuil de base mais sans imposer de limite numérique). Le nombre de points requis pour l'admission des migrants qui s'autofinancent a légèrement augmenté. Concernant le volet familial, le gouvernement a introduit une exigence linguistique pour les conjoints, une politique proposée par le gouvernement précédent.

Ces nouvelles restrictions pour l'entrée légale des travailleurs peu qualifiés du Maroc ont poussé certains d'entre eux à venir au Royaume-Uni en tant qu'étudiants. Mais ces derniers dépassent la durée de leur visa et travaillent dans des secteurs peu qualifiés et peu rémunérés du marché du travail à Londres (services, restauration, industrie de la construction).

Avec un gouvernement conservateur réélu en 2015 et un référendum national en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit) en 2016, d'autres changements législatifs en matière d'immigration ont été introduits en 2017. Ces changements signifient qu'il est devenu beaucoup plus coûteux de parrainer des migrants de l'extérieur de l'Union européenne en vertu du niveau 2 du système de points. Ces changements législatifs récents (Home Office, 2017) touchent principalement les migrants qualifiés marocains à qui on a offert un emploi au Royaume-Uni et qui ont besoin du parrainage de l'employeur. Ils concernent cinq domaines :

- *L'imposition d'une taxe de compétences en immigration.*

Les employeurs qui souhaitent parrainer des travailleurs de l'extérieur de l'Union européenne doivent payer une nouvelle taxe de compétences en immigration de £364 pour les employeurs de petites entreprises et de £1000 pour les grands employeurs. Ces frais de compétence sont payables d'avance pour chaque année de visa ou de séjour requis pour le demandeur principal. Donc, si, par exemple, un employeur parraine un employé de niveau 2 pendant cinq ans, cela ajoutera £5000 au coût du parrainage.

- *L'augmentation du seuil du salaire minimum*

Le salaire minimum des travailleurs parrainés du niveau 2 (du système de visa) âgés de plus de 26 ans a été augmenté à £30.000 par an (il était de £25.000 auparavant). Cette catégorie est destinée aux travailleurs migrants ayant une offre d'emploi d'un employeur qui ne peut pas être remplie par un résident ou un travailleur de l'EEE.

- *Test du marché du travail des résidents*

Dans la plupart des cas, avant de parrainer un employé de niveau 2 (du système de visa), l'employeur doit effectuer le test de marché du travail des résidents, ce qui signifie la publication du poste pendant au moins 28 jours conformément aux exigences strictes du Home Office. Par le passé, si l'individu gagnait plus de £155.300 par an, l'employeur était exempté du test. Cependant, depuis avril 2017, ce seuil a été augmenté et l'employé devra gagner au moins £159.600 par an pour que l'employeur soit dispensé de ce test.

- *Transfert d'employés au sein d'une même entreprise ou d'un même groupe*

Le seuil de salaire minimum pour les migrants arrivant au Royaume-Uni à partir d'une filiale étrangère du même groupe de sociétés sur la base de la voie des transferts intra-entreprises a été augmenté à £41.500 par an. Cela a eu un impact significatif sur les employeurs qui transfèrent actuellement un grand nombre d'employés de bureaux à l'étranger au Royaume-Uni pour des périodes de moins de 12 mois.

- *Supplément de santé de l'immigration*

Depuis avril 2017, les migrants des transferts intra-entreprises ne bénéficieront plus de l'exemption actuelle de la surtaxe sur la santé de l'immigration. Le demandeur principal ainsi que les personnes à sa charge devront payer £200 par année de visa ou de séjour. Cela est payable d'avance et coûterait à une famille de quatre personnes avec des visas de cinq ans £4000. L'employé paie généralement cette surtaxe au moment de soumettre sa demande, mais dans de nombreux cas, l'employeur le rembourse.

Toutes ces modifications législatives récentes doivent être considérées également dans le contexte de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE qui sera officialisée d'ici 2019. Ces changements affecteront non seulement la libre circulation des autres ressortissants européens et de leurs familles, en l'occurrence un certain nombre de Marocains de deuxième génération qui ont choisi de s'installer au

Royaume-Uni, mais aussi de jeunes travailleurs migrants qualifiés venant directement du Maroc.

Les nouveaux aspects de la coopération entre le Maroc et la Grande-Bretagne

Le Maroc et la Grande-Bretagne continuent d'entretenir de bonnes relations, depuis l'indépendance du Maroc en 1956. Ces dernières ont été appuyées par la visite de la reine Elizabeth au Maroc en 1980 et celle du roi Hassan II à Londres en 1987. La recrudescence des visites des ministres du gouvernement britannique reflète l'importance que la Grande Bretagne attache au Maroc. Le Parlement britannique a même constitué un groupe parlementaire multipartite sur le Maroc, composé de membres des deux chambres.

Les liens commerciaux et économiques se sont également renforcés et développés, en particulier au cours des dernières années. Aidée par la Chambre de commerce britannique (établie au Maroc en 1923), le commerce bilatéral de biens et de services entre le Maroc et le Royaume-Uni s'élève à 1,8 milliard de livres par an (HMG, 2015). Le Maroc est le premier marché d'exportation du Royaume-Uni au Maghreb (Smith, 2011), et la 48ème destination mondiale la plus importante pour les biens et services britanniques exportés (Smith et Allen, 2011). Parallèlement, le Maroc est la 52ème source de biens importés la plus importante du Royaume-Uni et sa 44ème source de services la plus importante (Smith et Allen, 2011). Enfin, le Royaume-Uni figure parmi les six premiers investisseurs étrangers du Maroc.

Plus récemment, en juillet 2018, une nouvelle ère de coopération entre les deux royaumes a commencé avec la première session du Dialogue Stratégique entre les deux pays qui marque un nouveau départ dans les relations diplomatiques et économiques. Cette première édition a permis la signature d'un accord, par les ministres des Affaires étrangères des deux pays. Quatre axes principaux ont été retenus : Politique et sécurité, économie et commerce, culture, éducation et jeunesse (Les Ecos, 2018).

Ces nouvelles priorités représentent une continuité des efforts qui ont été initiés par l'établissement du premier bureau du British Council au Maroc en 1960. Ce dernier a maintenant des centres à Rabat et à Casablanca, offrant des cours en anglais et des informations sur les possibilités d'études au Royaume-Uni, ainsi que des événements culturels. Chaque année, des bourses « Chevening » sont accordées aux diplômés universitaires marocains pour étudier dans les universités du Royaume-Uni. Depuis son établissement, des centaines de jeunes cadres marocains ont pu bénéficier de cette bourse dans diffèrents domaines : administration publique, droits de l'homme, sciences politiques, dialogue interculturel et interreligieux, développement économique, journalisme, haute technologie et environnement, (Cherti et Hull, 2017).

Environ 500.000 Britanniques visitent actuellement le Maroc chaque année en tant que touristes et en réponse à la demande croissante, la gamme de vols disponibles entre les deux pays s'est élargie. Royal Air Maroc et des compagnies aériennes low cost telles que Ryanair et EasyJet assurent des liaisons aériennes fréquentes entre Londres et Rabat, Casablanca, Agadir, Marrakech et Fès.

2. Les particularités sociodémographiques des Marocains de Grande-Bretagne

Evolution démographique

Nous avions souligné plus haut ainsi que dans l'édition de 2014, les difficultés à avoir des données précises et proches de la réalité sur le nombre des Marocains du Royaume-Uni. Le dernier recensement disponible date de 2011 et avait estimé le nombre de personnes nées au Maroc et installées au Royaume-Uni à 21.246. Ce nombre a triplé en une décennie sur la base des résultats du recensement de 2001 qui indiquaient qu'il y avait 7.904 personnes nées au Maroc. Le recensement britannique enregistre les Marocains par pays de naissance uniquement, ce qui exclut de nombreuses personnes qui se considèrent comme « marocaines », comme les personnes nées de parents marocains au Royaume-Uni, les enfants de mariages mixtes et ceux nés en France ayant émigré au Royaume-Uni.

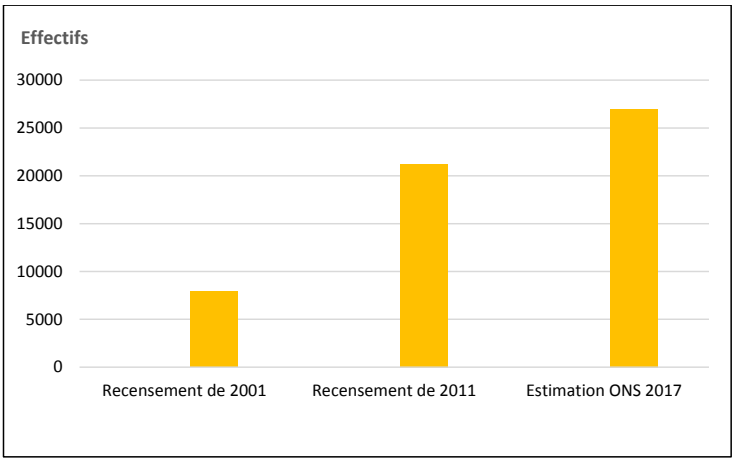
Les résultats des recensements de 2011, comme les précédents, renferment une catégorie distincte pour enregistrer l'origine ethnique de la personne. Les résultats montrent que la grande majorité des résidents nés au Maroc établis au Royaume-Uni se définissent ethniquement comme Arabes et religieusement comme musulmans, indépendamment du moment où ils sont venus au Royaume-Uni (ONS, 2011).

Les Nations Unies estiment pour leur part le nombre de migrants marocains au Royaume-Uni à 23.519 (ONU, 2015). Un chiffre similaire à celui du recensement de 2011, tandis que l'enquête démographique annuelle de l'ONS pour 2017 a donné le chiffre de 27.000 migrants marocains. Cependant, d'autres sources officielles et les sources de la communauté marocaine estiment que le nombre des Marocains du Royaume-Uni est nettement plus élevé. 40.000 Marocains étaient inscrits[3] auprès du consulat marocain en 2011, alors que le chiffre des résidents officiels cités pour le Royaume-Uni par le « Migration Information Source » est d'environ 50.000 (de Haas, 2005). Enfin, selon le Migrant Refugees Communities Forum (MRCF), qui en 2009 a entrepris un projet sur l'histoire orale des Marocains du Royaume-Uni, il y aurait entre 50.000 et 55.000 migrants marocains vivant au Royaume-Uni. Le Runnymede Trust en 2009 a estimé le nombre à 65.000 (Cherti, 2009).

Les estimations officielles ne prennent pas en compte le nombre de Marocains en situation irrégulière qui sont encore plus difficiles à cerner. Ce nombre de personnes dans cette situation a augmenté en partie à cause des difficultés d'obtention de visa mais également à cause des derniers changements de la législation sur l'immigration qui poussent un bon nombre de personnes à tomber dans l'irrégularité. Tous ces facteurs rendent difficile l'obtention d'un chiffre exact de la population actuelle.

[3] Seule une minorité de Marocains résidant au Royaume-Uni sont enregistrés au consulat du Maroc. La majorité des gens célibataires ne s'inscrivent pas. Ceux qui sont enregistrés sont surtout ceux qui ont des familles et qui ont besoin de documents officiels.

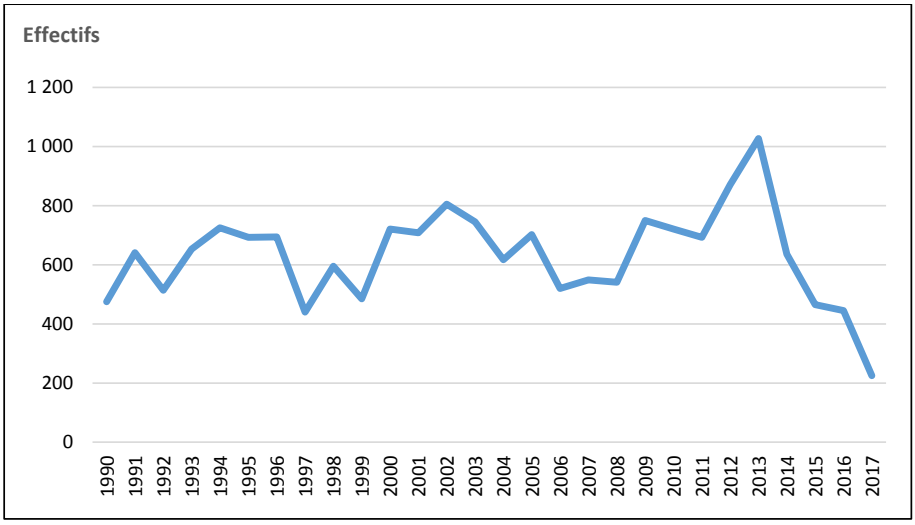
Figure 3 : Nombre de personnes nées au Maroc vivant au Royaume-Uni



Source : Office of National Statistics

Selon le recensement de 2011, la tranche d'âge entre 30 et 44 ans représentait 53% de la population marocaine au Royaume-Uni. Leur profil d'âge correspond en grande partie à celui des enfants des travailleurs migrants marocains des années 1960, arrivés avec le début du regroupement familial durant les années 1970, puis des partenaires mariés nés et élevés au Maroc, qui les ont ensuite rejoints au Royaume-Uni. Il pourrait également s'agir des travailleurs et des jeunes professionnels arrivés du Maroc dans les années 1980, alors qu'ils étaient dans la vingtaine.

Figure 4 : Nombre de Marocains ayant obtenu la nationalité britannique entre 1990 et 2017



Source : Home Office, 2018

Entre 1990 et 2017, le ministère britannique de l'Intérieur a accordé 17.656 naturalisations à des ressortissants marocains. Le chiffre annuel a culminé en 2013, avec 1.027 naturalisations de ce type octroyées, et s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis, avec en 2017 seulement 225 naturalisations. Cette diminution du nombre de citoyennetés attribuées est directement liée aux changements de la législation sur l'immigration déjà mentionnés.

En 2014, le Maroc était le pays avec le plus grand nombre d'émigrés ayant obtenu la citoyenneté dans un pays européen, mais cette nouvelle nationalité était beaucoup plus courante en Espagne (37,5%), en Italie (31,3%) ou en France (19,5%) qu'au Royaume-Uni (EUROSTAT, 2016). Les Marocains ne figuraient pas parmi les cinq premiers groupes selon le pays de naissance qui ont obtenu la citoyenneté britannique cette année-là (EUROSTAT, 2016).

La distribution géographique des Marocains du Royaume-Uni

La ville de Londres était et demeure toujours la destination de prédilection des Marocains au Royaume-Uni avec près de 69% de la communauté Marocaine née au Maroc selon le recensement de 2011 (Carte 1 et tableau 1). A l'extérieur de Londres, il y a des regroupements de Marocains à Crawley, Edimbourg, St Albans, Slough et Trowbridge. Les Marocains de St. Albans proviennent en grande partie du Nord-Est du Maroc. Ceux qui sont installés à Crawley sont majoritairement originaires de Meknès, quant à ceux de Slough ils viennent du centre et du sud du Maroc et les Marocains de Trowbridge sont natifs d'Oujda dans le Nord-Est. De plus petites communautés marocaines existent à Burnley, Peterborough, Brighton, Manchester et Liverpool. Le tableau 1 présente la répartition des Marocains nés au Maroc et domiciliés dans les régions d'Angleterre, du pays de Galles et d'Écosse.

Tableau 1 : Répartition de la population née au Maroc dans le Royaume-Uni en 2016/17

Région de résidence	Population née au Maroc
Angleterre	25.000
Pays de Galles	1.000
Ecosse	1.000
Total au Royaume-Uni	**27.000**

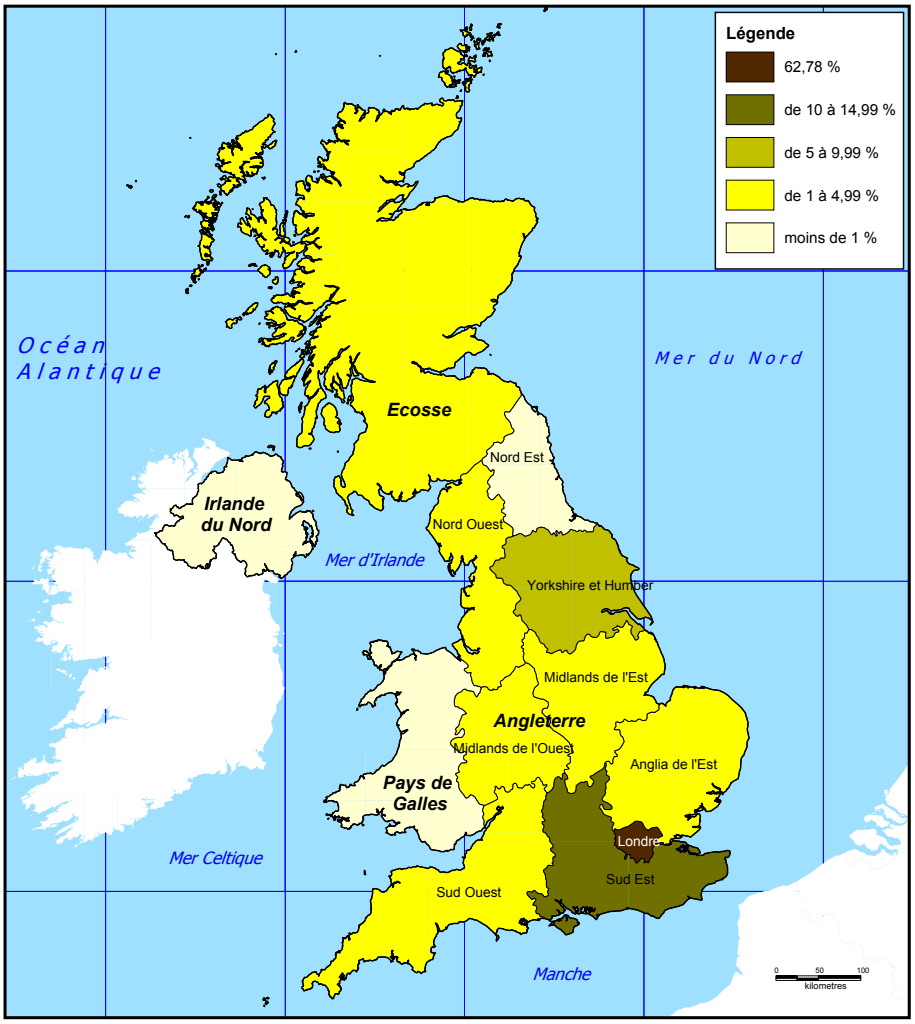
Source : ONS, 2018

Le quartier d'installation le plus connu à Londres est North Kensington. La plupart des migrants dans cette région proviennent de Larache et Tanger, dans le nord du Maroc. Ceci dit il y a une nette augmentation des populations originaires de Fès, Casablanca et Rabat. Ce quartier a contribué à la création de ce qui est communément appelé dans l'ouest de Londres le « petit Maroc ». Il existe aussi quelques petites communautés dans les arrondissements de Westminster, Hammersmith, Lambeth, Barnet et Croydon.

Les données issues du recensement de 2011 ont révélé également que la communauté marocaine est plus jeune que la moyenne de Londres. Près de 56% avaient entre 25 et 44 ans, comparativement à un peu plus de 37% de la population totale de Londres, et seulement 5,6% avaient plus de 65 ans, contre 16,2% pour

l'ensemble des Londoniens. Les Marocains de Londres sont également moins susceptibles de vivre seuls : 61% des populations nées au Maroc vivent en couple contre 38% des Londoniens, et 12% vivent seuls, contre une moyenne de 15%.

Carte 1 : Répartition géographique de la population marocaine au Royaume-Uni - 2017



Source : ONS, 2018

Ceux qui sont originaires du nord du Maroc, et qui composent encore la majorité des Marocains au Royaume-Uni, ont fini par s'installer à proximité les uns des autres dans une partie déterminée de Londres, le North Kensington plus précisément. Après la Seconde Guerre mondiale, la région de Golborne a été reconstruite après les dégâts qu'elle a subit durant la guerre. La population de cette partie de

Londres a aussi changé et de nouvelles communautés de migrants, principalement les Espagnols et les Portugais, ont commencé à s'y installer. Toutefois, au début des années 1970 et 1980, ces communautés ont commencé à partir pour retourner dans leurs pays ou être relogées dans d'autres quartiers de Londres. Dans cette même période, les Marocains ont commencé à s'installer à North Kensington.

Selon les Indices de Privation[4] de 2010, le quartier Golborne de North Kensington a été classé deuxième quartier le plus démuni de Londres. Selon les mêmes indices de 2015 cette fois-ci, les quatre zones situées à proximité de Golborne se trouvent dans les 10% les plus défavorisés du pays, avec deux d'entre elles qui figurent dans le top 5. Ceci démontre que malgré tous les efforts déployés par la Municipalité de Kensington et Chelsea dans les dernières années pour faire face au taux élevé de démunis dans cette région, ce taux élevé persiste.

Comme beaucoup d'autres minorités ethniques, les Marocains rencontrent divers problèmes pour accéder à un logement convenable, les propriétaires demandant des loyers excessifs pour des logements insalubres et en mauvais état. Beaucoup d'efforts ont été fournis par les autorités locales pour améliorer la situation de logement pour ces communautés, mais ceci continue à être un vrai challenge vu le coût exorbitant du loyer à Londres. Cette situation a débouché sur un autre problème qui est celui de la surpopulation au sein des foyers marocains, en raison notamment des traditions au sein de ces familles, qui font que les enfants restent avec leurs familles jusqu'au mariage. L'autorité locale a tenté de résoudre ce problème en proposant des logements en dehors de North Kensington, mais très peu de familles ont accepté l'offre, ne voulant pas être déracinées de la communauté auxquelles elles appartiennent. Le facteur majeur qui a découragé plusieurs familles de quitter la région est un fort sentiment d'appartenance à la communauté locale.

Ce désir de vivre en communauté malgré tous ces désavantages, représente aussi des risques en cas de désastre, comme ce fut le cas avec le tragique incendie de Grenfell Tower, West London, le 14 juin 2017 où 11 Marocains britanniques ont péri. En effet, tout un pavillon de ce grand immeuble était connu localement comme « Les appartements marocains » et parmi ces victimes, 10 étaient originaires de Larache. Une des familles, les El-Wahabis, bien connus à Larache où leur grand-père était venu travailler dans des hôtels de Londres en 1970, ont perdu cinq membres dans l'incendie dramatique de cette nuit. Les Belkadis, également de Larache, ont aussi perdu leur famille dans l'immeuble. La grande communauté marocaine de la région a été dévastée. Le processus de rapatriement a été plus compliqué que d'habitude parce que le coroner devait d'abord identifier tous les morts à partir de corps calcinés.

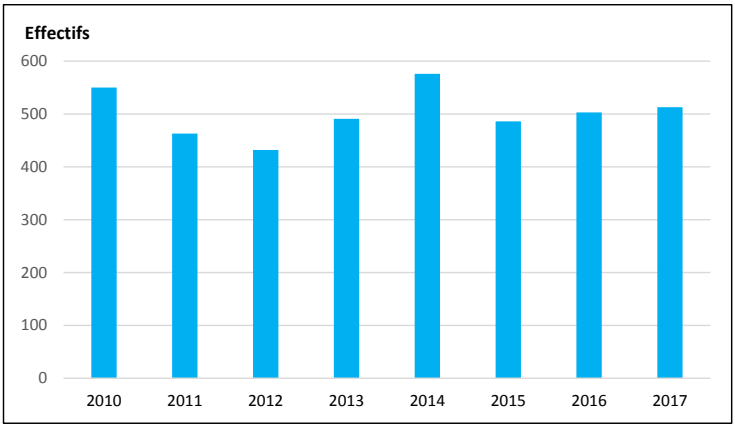
Les étudiants marocains au Royaume-Uni et leur évolution

Il est estimé que 15% des diplômés marocains partent à l'étranger pour poursuivre leurs études supérieures, selon les statistiques du ministère marocain de l'éducation. Même si la France reste le premier choix pour les étudiants marocains en raison de la proximité géographique et linguistique, le Royaume-

[4] La mesure compte le nombre total de personnes classées parmi les plus démunies d'une région.

Uni est progressivement en train de devenir une destination fréquente pour ces étudiants. Selon le British Council, le nombre des étudiants marocains inscrits dans les universités britanniques, ne représente que 0,07% de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits dans ces universités, soit 235 sur un total de 330.000 (the Observatory on Borderless Higher Education, 2007). Selon les données du British Council, les disciplines les plus convoitées par les étudiants marocains en Angleterre sont l'administration des affaires (finance, marketing, comptabilité) avec 45%, les études sociales et littérature anglaise (20%), et l'ingénierie et l'informatique (10 %).

Figure 5 : Nombre de visas d'étudiants attribués à des étudiants marocains (2010-2017)



Source : Home Office, 2018

Le nombre d'étudiants marocains qui fréquentent les universités britanniques a augmenté ces dernières années (entre 2010 et 2017) selon les données du Home Office à travers l'octroi de visas étudiants, avec un maximum de 576 en 2014 et un minimum de 432 en 2012 (Figure 5). Les principales raisons de cette progression timide du nombre d'étudiants marocains sont le coût exorbitant des frais de scolarité, les coûts de vie excessifs, le facteur linguistique et l'absence de conventions bilatérales.

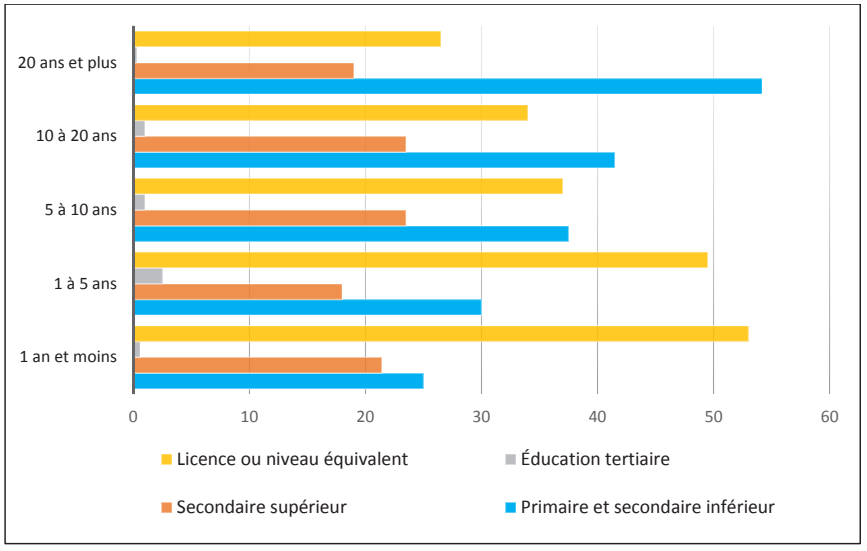
Cette faible fréquentation des établissements britanniques par les étudiants marocains risque de changer dans l'avenir proche car dans le cadre du Dialogue Stratégique entre les deux Royaumes (déjà mentionné), un accord a été signé reflétant la volonté commune de consolider les liens établis entre les institutions d'enseignement des deux pays à travers la création des écoles britanniques au Maroc. L'accord stipule que « l'école britannique » au Maroc est une institution d'enseignement scolaire (primaire et secondaire) qui offre un programme suivant le modèle de l'enseignement britannique. La création de toute école britannique au Maroc ou l'ouverture d'une filiale d'une école britannique établie dans le Royaume ne peut avoir lieu qu'après l'échange de mémorandums diplomatiques entre le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale au Maroc et l'ambassade du Royaume-Uni à Rabat. En vertu de cet accord, les écoles

britanniques offrent un programme d'étude en conformité avec les normes des écoles en Angleterre dans le domaine de l'éducation.

Les Marocains et l'éducation

Les données du Recensement de 2011 révèlent que le niveau de scolarité des hommes et des femmes nés au Maroc est plus élevé chez ceux qui sont arrivés plus récemment en comparaison avec ceux qui ont migré il y a plus de 20 ans, ce qui correspond aux différentes phases de migration présentées plus haut. Les données (Figures 6 et 7) révèlent également que le niveau de scolarité des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes mais pas significativement inférieur, ce qui démontre que la migration des femmes en Grande-Bretagne est différente de la migration traditionnelle des femmes qui avait comme but principal le regroupement familial où les femmes étaient significativement moins éduquées que les hommes. En conséquence, cela dénote que les femmes en Grande-Bretagne ont saisi les opportunités éducatives qui leur étaient offertes pour améliorer leurs niveaux d'éducation.

Figure 6 : Durée de résidence et niveau de scolarité des femmes nées au Maroc

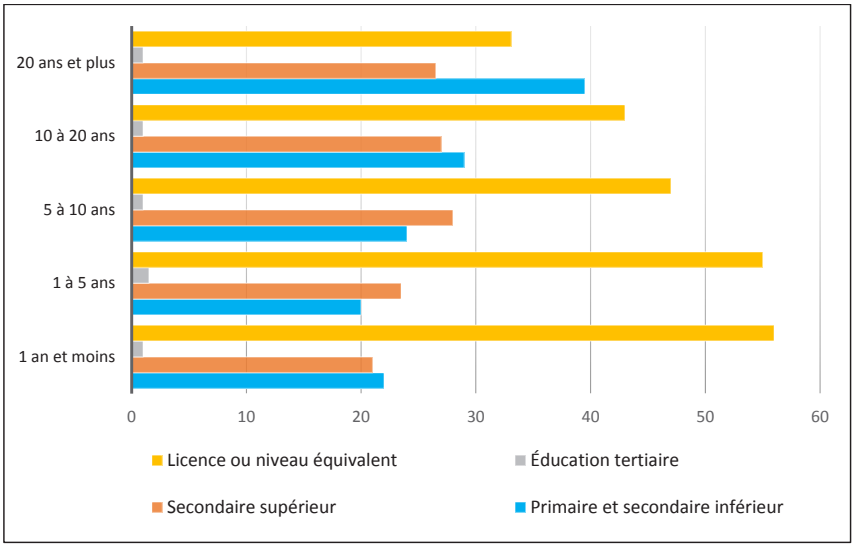


Source : ONS, 2011

Concernant l'évaluation du niveau d'éducation des enfants marocains, et outre ce que nous avions déjà présenté dans la dernière édition de Marocains de l'extérieur, il faut distinguer aujourd'hui entre les Marocains de la deuxième génération nés en Angleterre et ceux de la « génération et demie » nés au Maroc et arrivés en Angleterre à un jeune âge. Bien que les premiers semblent être confrontés à des difficultés majeures en partie à cause du manque de soutien des parents et d'un niveau d'aspiration inférieur, les derniers semblent avoir une formation plus solide et une plus grande envie d'apprendre avec des aspirations professionnelles plus élevées. Une différenciation progressive intervient dans les parcours scolaires

de ceux qui suivent leur scolarité jusqu'à son terme. Un petit groupe parmi eux accède à l'enseignement professionnel et universitaire, alors qu'un autre ne dépasse pas l'enseignement secondaire et la formation professionnelle. Entre ces deux extrêmes, il y a un grand groupe de jeunes qui obtiennent leurs diplômes au plus haut niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement des collèges. Le premier groupe est en mesure d'obtenir des emplois importants dans les différents secteurs de l'économie, alors que les deuxième et troisième groupes font face à des difficultés pour accéder au marché du travail.

Figure 7 : Durée de résidence et niveau de scolarité des hommes nés au Maroc



Source : ONS, 2011

L'enseignement de la langue arabe a été et demeure toujours une priorité pour les familles marocaines pour les quatre générations confondues. Pour que leurs enfants reçoivent une bonne éducation et puissent apprendre l'arabe, la majorité des familles marocaines font appel aux écoles complémentaires. Placer les enfants dans ces institutions permet à la fois d'améliorer leur niveau d'éducation à travers des cours de soutien scolaire et de renforcer leur sentiment d'appartenance identitaire à la culture et tradition musulmane moyennant l'apprentissage de la langue arabe.

On estime qu'il y'a une centaine d'écoles complémentaires à travers le pays et au moins une dizaine à l'ouest de Londres. Près de 80% de toutes les familles interrogées à Londres, envoient leurs enfants dans une école complémentaire, soit le week-end, soit en semaine (Cherti, 2008). Ces écoles jouent de plus en plus un rôle important dans l'amélioration du niveau d'éducation des enfants et la transmission de l'héritage et la culture de la première génération[5].

[5] Voir dans ce même volume, M. Cherti « Les *Madrassa* en Grande-Bretagne » qui analyse l'impact de ces institutions sur les enfants musulmans et marocains.

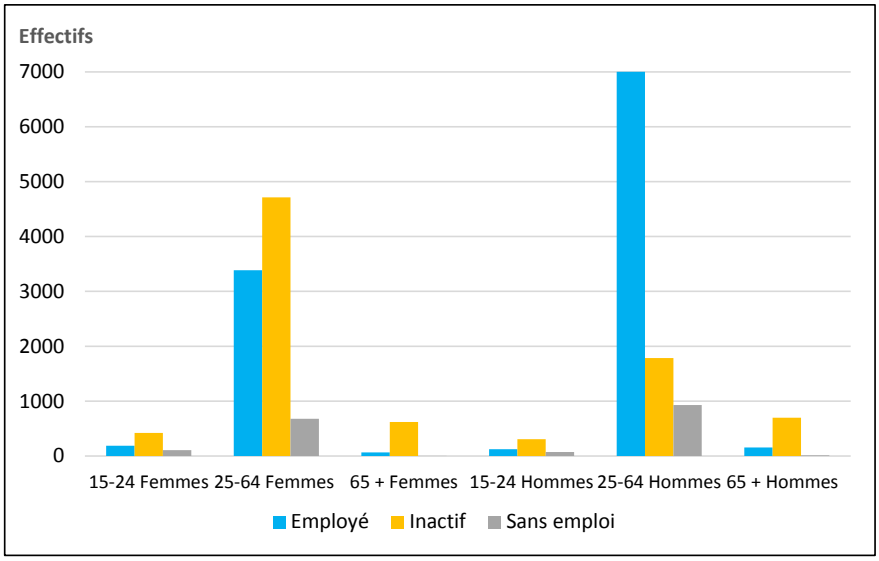
3. L'insertion économique des Marocains au Royaume-Uni

Les Marocains et le marché du travail

En ce qui concerne le statut de la population active, le recensement de 2011 a révélé que la majorité des Marocains au Royaume-Uni sont employés (51,4%), et 40% sont économiquement inactifs (27% sont des femmes contre 13% des hommes). Les données semblent à nouveau correspondre en partie à la vague majeure de migration économique du Maroc, puisqu'on retrouve la division du travail plutôt traditionnelle dans la famille. La donnée statistique révèle également qu'à Londres le taux d'emploi est inférieur (49%) chez les Marocains âgés de 16 à 74 ans, par rapport à la moyenne de la capital (66,6%). Cependant, comme on le verra plus loin, il existe une légère diversification des secteurs de l'emploi, en partie due à l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et à la migration ultérieure des migrants semi-qualifiés et qualifiés à partir des années 1980.

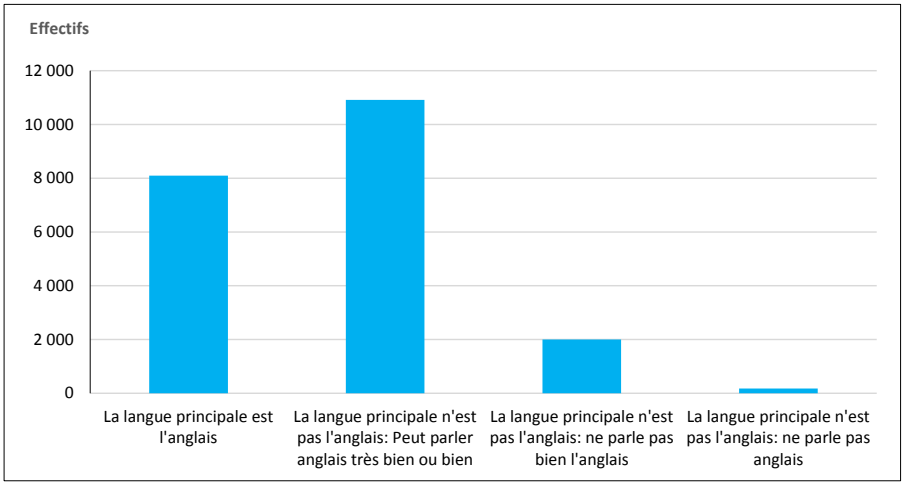
Auparavant, le développement de la communauté marocaine était entravé par la non maîtrise de la langue anglaise, ce qui entrainait plusieurs problèmes économiques et sociaux. La difficulté de communiquer en anglais est le facteur principal expliquant l'isolement de la communauté marocaine. La cause de cet isolement revient au fait que les Marocains vivent dans des réseaux enfermés sur eux-mêmes n'impliquant pas obligatoirement une interaction avec d'autres organisations. Cependant, lors du recensement de 2011, 90% des résidents marocains au Royaume-Uni déclaraient parler l'anglais comme langue principale, très bien ou bien (Figure 9), ce qui reflète une capacité d'adaptation significative et un signe fort de résilience de la communauté marocaine au fil des années.

Figure 8 : Situation de la population active née au Maroc selon le groupe d'âge et le sexe (2011)



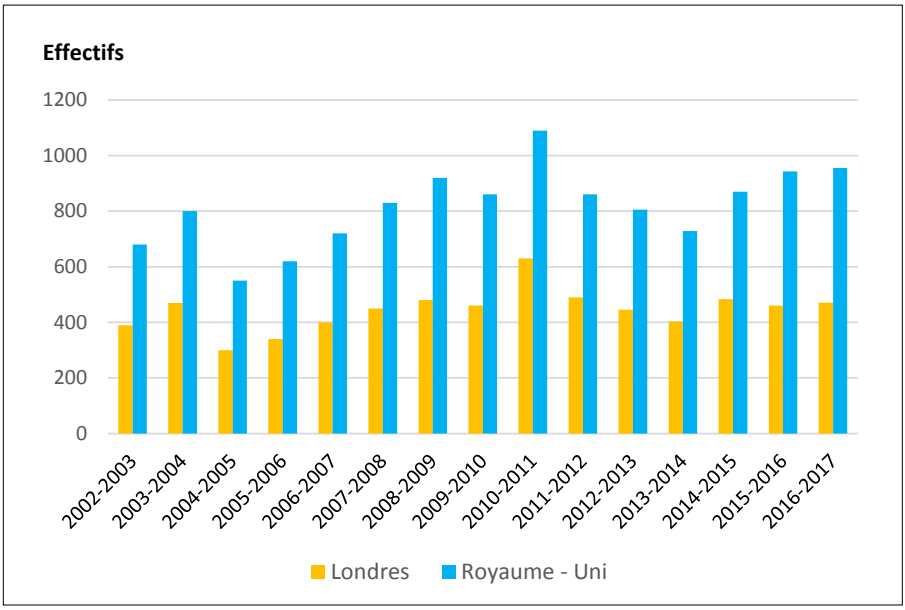
Source : ONS, 2011

Figure 9 : Maîtrise de l'anglais par les Marocains (2011)



Source : Census, 2011

Figure 10 : Effectifs de l'assurance nationale enregistrés pour les personnes nées au Maroc

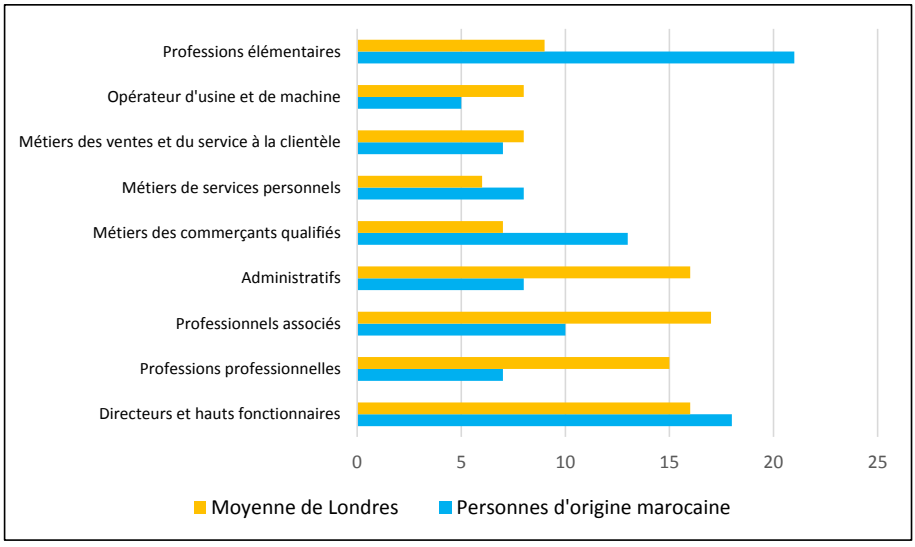


Source : ONS, 2017

La communauté marocaine, de génération en génération, a dû faire face à plusieurs défis supplémentaires dans le secteur de l'emploi, dont la récession de 2008 qui coïncidait avec la mise en œuvre de nouvelles politiques d'admission des immigrés, rendant difficile l'analyse de l'impact de la crise économique sur différents types de migration. Par exemple, le nombre de travailleurs qui ont accédé au permis de travail parrainé par l'employeur a chuté d'environ 40% de 2008 à 2009. Toutefois, on ne sait pas clairement laquelle des deux raisons, la nouvelle réglementation ou la crise, a le plus contribué à la baisse[6]. Néanmoins le nombre d'immigrants britanniques nés au Royaume-Uni qui présentent une demande d'immatriculation nationale en Grande-Bretagne ne semble pas avoir été significativement affecté par le krach financier mondial, comme le montre le graphique suivant.

Malheureusement, la plupart des sources disponibles sur les indicateurs socio-économiques se limitent aux migrants nés au Maroc et omettent les Marocains nés au Royaume-Uni, fournissant une image incomplète de la dynamique socio-économique au sein de la communauté. La quantité limitée de données disponibles met en évidence des disparités importantes au sein de la communauté. Une comparaison des données relatives aux Londoniens nés au Maroc du recensement de 2001 (Figure 11) et du recensement de 2011 (Figure 12) révèle que même si les migrants marocains sont encore au-dessous de la moyenne dans la capitale pour un large éventail d'indicateurs socioéconomiques, certaines disparités commencent à se réduire.

Figure 11 : Professions exercées par les personnes nées au Maroc et vivant à Londres (2001)

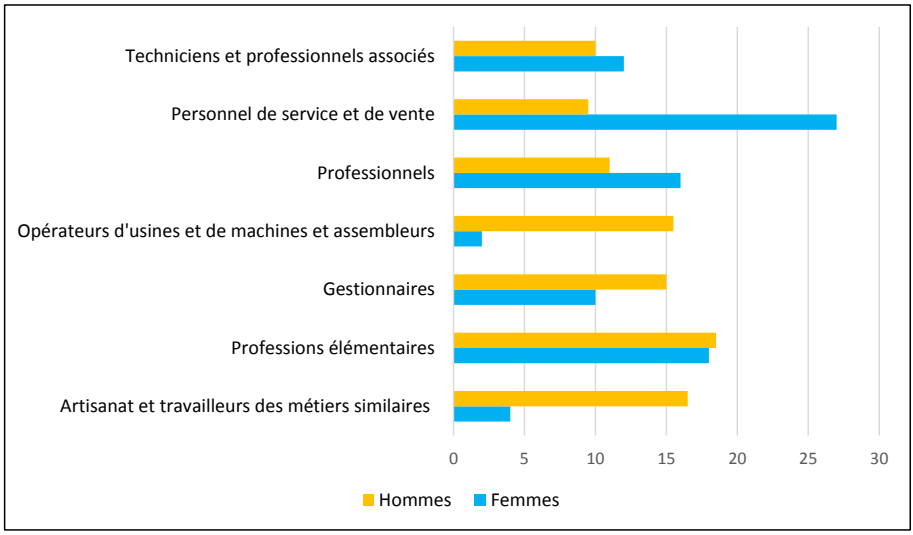


Source : Greater London Authority 2001

[6] Home Office, "Control of Immigration: Quarterly Statistical Summary" (London: Home Office, 2010), http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs10/immiq110.pdf

Selon les données du recensement de 2001, les migrants nés au Maroc ont un niveau d'emploi à temps plein inférieur à la moyenne (55,8% contre 63,1% pour l'ensemble) et un taux de chômage supérieur à la moyenne (12,5% contre 6,5%). Cependant, les migrants nés au Maroc sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel (16,8%) que les autres Londoniens (12,8%). Les données du recensement de 2011 montrent une légère amélioration de l'emploi à temps plein des migrants nés au Maroc (58,6% contre 71% en moyenne à Londres) avec une augmentation continue de l'emploi à temps partiel à 21% tandis que l'écart avec la moyenne de Londres s'est également réduit à 19%.

Figure 12 : Professions exercées par les personnes nées au Maroc et vivant au Royaume-Uni (2011)



Source : Census, 2011

Malgré un taux de chômage supérieur à la moyenne, les migrants nés au Maroc sont plus susceptibles d'être dans des classes sociales plus élevées[7]. Les données du recensement de 2001 montrent que 18,4% des migrants marocains appartiennent à la classe sociale A, contre 17,6% des Londoniens dans l'ensemble, et que 17,3% seulement des Marocains sont parmi la classe B et C contre 32,8% chez les Londoniens. Les données du recensement de 2011 montrent aussi une augmentation de 2% pour les migrants marocains appartenant à la classe sociale A et de 3% pour les Marocains des classes B et C. Cela reflète les tendances migratoires au Royaume-Uni où les migrants semi-qualifiés précoces étaient suivis par une cohorte de professionnels hautement qualifiés du Maroc dans les années 1990.

[7] Classe A : cadre gestionnaire, administratif ou professionnelle ; Classe B : gestionnaire intermédiaire, administratif ou professionnel ; Classe C : superviseurs, employés de bureau ou ouvriers qualifiés.

Les données du recensement de 2001 laisse apparaitre que les migrants nés au Maroc vivant à Londres sont les plus susceptibles de travailler dans les hôtels et les restaurants (23,7%), les commerces de gros et de détail (14,6%) et l'immobilier (13,9%). La première statistique est significative étant donné que seuls 4,6% des Londoniens travaillent dans l'hôtellerie et la restauration. D'autre part, les données du recensement de 2011 révèlent également une plus grande diversification des secteurs d'emploi pour les migrants nés au Maroc ainsi qu'une participation plus prédominante des femmes dans des secteurs d'emploi particuliers (Figure 12).

Les transferts de fonds

Il n'existe actuellement aucune donnée historique uniforme et fiable sur les flux informels. Bien que les transferts de fonds entrants existent dans le cas du Maroc depuis 1975, les données collectées par la Banque Mondiale ne retiennent que les envois de fonds envoyés par des canaux formels tels que les banques et les opérateurs de transfert d'argent. Compte tenu de ces éléments, les estimations des envois bilatéraux de la Banque Mondiale, utilisant les stocks de migrants, les revenus des pays hôtes et les revenus des pays d'origine, révèlent qu'en 2016, le Maroc a reçu 54 millions de dollars en provenance du Royaume-Uni, ce qui ne constitue que 0,76% des envois de fonds transférés au Maroc en 2016.

Les estimations suggèrent que 4,3% des envois de fonds en provenance du Royaume-Uni sont envoyés au Maroc. Les transferts de fonds des migrants d'Europe vers le Maroc ont montré une tendance croissante au cours des dernières décennies. Ce flux substantiel des envois de fonds peut s'expliquer par la persistance de la migration et la durabilité des liens transnationaux et transgénérationnels entre les migrants et ceux restés sur l'autre rive.

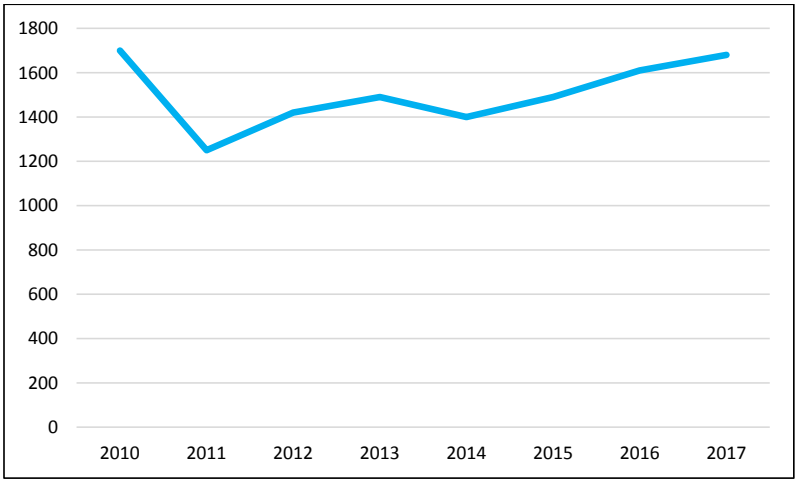
Tableau 3 : Envois de fonds du Royaume-Uni et du reste du monde vers le Maroc (2010-2016, en millions de dollars EU)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RU	27	30	29	52	54	54	54
TRE	6.396	7.226	6.865	6.830	6.999	7.013	7.034

Source : World Bank (2017)
RU = Transferts par les résidents marocains au Royaume-Uni. TRE = Total des envois de fonds vers le Maroc.

Mais vu du Maroc et selon les données de l'Office des Changes marocain, les transferts de fonds originaires du Royaume-Uni ont connu une stagnation entre 2010 et 2017 avec une baisse à partir de 2011 suivie d'une légère hausse mais qui n'a pas retrouvé le niveau de 2010 (Figure 13). Globalement les transferts des Marocains résidant au Royaume-Uni n'ont représenté en 2017 que 2,1% du total des transferts des Marocains du monde.

Figure 13 : Evolutions des transferts des Marocains du Royaume-Uni entre 2010 et 2017



Source : Office des Changes - 2018

4. Intégration et construction identitaire des Marocains au RU

L'intégration

Globalement, l'intégration des immigrés a été vivement discutée. Elle est apparue comme une question de grande envergure dans la politique britannique. Le terme d'intégration fait référence au degré de conformité des gens aux normes et aux valeurs partagées.

La communauté marocaine, quant à elle a souvent été marquée par son auto-confinement, ses réseaux de soutien naturel et sa capacité à faire face à ses difficultés de déplacement et de migration. Le parcours de cette communauté, surtout pour les membres de la première génération, s'est inscrit dans des efforts continus pour s'établir, pour créer ses propres structures religieuses et sociales qui visent principalement les jeunes générations nées au Royaume-Uni afin d'éviter leur assimilation totale dans la société britannique.

On sait à quel point la première génération des migrants marocains des années 1960 avait été handicapée par son niveau d'éducation et de compétences relativement bas : difficultés à comprendre le fonctionnement de l'administration et de la société britanniques. Par la suite les jeunes de la deuxième génération ont commencé à jouer le rôle d'intermédiaire entre leurs parents et les représentants de différentes autorités comme les collectivités locales ou les services de santé, etc.

À la suite du référendum de juin 2016, au cours duquel les Britanniques ont voté à une faible majorité pour quitter l'Union européenne, le sentiment de mécontentement au Royaume-Uni s'est renforcé, ce qui s'est traduit par la montée en force des crimes de haine. Certains de ces crimes ont été commis par

des islamistes. On craignait en particulier que les Marocains deviennent la cible de crimes de haine lorsqu'il a été divulgué que deux des trois islamistes qui ont assassiné 8 innocents et en ont blessé 48 autres dans l'attentat terroriste autour de London Bridge en juin 2017 étaient d'origine marocaine.

Les Marocains du Royaume-Uni, comme d'autres migrants, avaient comme ambition de passer un court séjour, ramasser un petit pécule et rentrer dans leur pays dans la prospérité. Ce plan initial ne s'est pas matérialisé, surtout après la récession des années 1980. Une grande majorité des Marocains dépendait de leurs salaires pour joindre les deux bouts, surtout ceux qui ont été rejoints par leurs enfants qui ont regagné le système éducatif britannique. De nombreux parents étaient soucieux de la perturbation de la scolarité de leurs enfants s'ils poursuivaient leurs projets de retour au Maroc. L'expérience des Marocains du Royaume-Uni n'était pas différente de celle des Marocains des pays de migration classiques, ou d'ailleurs d'autres migrants de cette période, qui ont maintenu pendant des décennies le rêve de rentrer « chez eux » et d'y passer le reste de leurs jours. La plupart des Marocains du Royaume-Uni ont travaillé dur pour élever leurs familles, vivant même dans la misère afin de faire quelques petites économies pour construire une maison au Maroc pour y vivre leur troisième âge. Malheureusement pour une grande majorité ce rêve de retour définitif au Maroc ne se réalisa jamais. Ce qu'on perçoit de plus en plus au sein de la communauté marocaine, c'est un retour périodique au Maroc de quatre à six mois par an pour passer soit les mois les plus froids de l'année soit le mois du Ramadan jusqu'après la fête de *al Adha.* Cette nouvelle migration transnationale qui touche la première génération est devenue une nouvelle norme au sein de la communauté.

Construction identitaire

La construction identitaire est le produit de nombreux facteurs qui jouent un rôle clé dans la formation de l'identité des Marocains. Ces facteurs comprennent au niveau personnel le genre, le niveau d'éducation, le statut socioéconomique, la région d'origine au Maroc, les différences entre générations, ainsi que le niveau de pratique religieuse. Des facteurs contextuels jouent aussi un rôle important dans ce processus de formation identitaire, comme par exemple les récents changements législatifs en Grande Bretagne.

L'identité de beaucoup de Marocains est principalement liée à la famille, à la région et au pays d'origine, mais ces dernières années, l'identité religieuse a pris de plus en plus d'importance, en particulier chez les jeunes. L'attention accrue des médias sur l'Islam, le nombre croissant d'organisations actives et les événements plus larges ayant une importance particulière pour l'ensemble de la population musulmane ont été identifiés par certains comme ayant eu un impact significatif sur le renforcement d'une identité plus globale plutôt islamique que basée sur une nationalité définie.

Selon le dernier recensement de 2011, la population marocaine au Royaume-Uni est plus diversifiée sur le plan religieux qu'au Maroc. Des personnes nées au Maroc et vivant au Royaume-Uni, 77% sont musulmanes, suivies de 6% de chrétiens et de 5% de juifs. Au niveau générationnel, des différences considérables peuvent être notées entre les pratiques religieuses largement marocaines traditionnelles de la première génération et ceux de la deuxième génération. L'influence de l'école

malékite, par exemple, semble diminuer en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'exposition des jeunes marocains à la communauté musulmane au Royaume-Uni et aux différentes écoles de pensée. La première génération estime que la jeune génération vit dans un «vide religieux» et que l'absence de directives religieuses claires de la part des parents a suscité leur intérêt à en apprendre davantage sur l'islam auprès des autres sources au niveau universitaire ou encore à travers la fréquentation d'autres institutions religieuses (les mosquées) qui se basent sur d'autres écoles de pensée.

Rappelons ici l'opposition déjà analysée entre les deux principales mosquées fréquentées par la communauté marocaine de North Kensington, celle de Golborne Road et celle d'Al-Manar, connue également comme le Centre du Patrimoine Culturel Musulman (CPCM). La première (Golborne Road) est plutôt populaire chez les Marocains soufis, et ceux de la première génération qui la fréquentent pour y réciter le *Dikr*, car permettant cette pratique soufie. Mais en même temps, elle n'a pas d'espace dédié aux femmes, qui n'y sont autorisées à prier que pendant l'Aïd et le Ramadan. La seconde (Al-Manar) a aménagé un espace pour les femmes et elle est plutôt populaire chez les jeunes. Ces oppositions générationnelles par l'orientation de la mosquée Al Manar, qui offre des formations linguistiques, les gérants rejetant souvent l'appellation de « mosquée » pour celle de centre musulman ouvert aussi sur les non-musulmans. Par exemple durant les tragiques évènements de l'incendie de Grenfell Tower de 2017, Al Manar était un lieu de regroupement des bénévoles pour la collecte de dons ainsi que l'organisation préparatoire de réunions avec les autorités locales.

L'identité musulmane a été mise en valeur pendant la tragédie de Grenfell en juin 2017, où de nombreux témoins disent que plus de gens auraient perdu la vie durant cette nuit fatidique, si les musulmans n'étaient pas encore éveillés tard le soir pour les prières de *Taraweeh* quand le feu a commencé et ils ont pu alerter leurs voisins et faire appel aux autorités. Parmi ces musulmans, beaucoup étaient d'origine marocaine en route pour faire leur prière aux mosquées de Golborne Road et Al Manaar.

Parmi les indicateurs révélateurs de l'expansion de la communauté marocaine et musulmane dans la région de North Kensington est l'épanouissement des entreprises *halal*. Au début des années 1970, il n'y avait qu'un seul boucher *halal* dans la région de Portobello et un autre boucher halal à Westbourne Grove. Il y a maintenant plus d'une dizaine de boucheries halal dans la région de North Kensington. La demande croissante de produits musulmans dans la région, déclenchée par la croissance de la communauté musulmane, a encouragé un certain nombre de personnes, en particulier les Marocains, à ouvrir de nouveaux restaurants et d'autres commerces dans le quartier. Durant les dix dernières années, les Marocains de North Kensington ont aussi fait pression pour que les écoles primaires ne servent que de la viande Halal pendant les repas car la majorité des étudiants étaient musulmans.

Les attitudes socio-culturelles des Marocains au Royaume-Uni

Les clivages culturels, religieux et linguistiques entre jeunes et vieux déjà soulignés (Cherti, 2014), sont de plus en plus clairs au sein de la communauté marocaine du Royaume-Uni. Les jeunes ayant grandi en Grande-Bretagne sont susceptibles

d'être plus tournés vers l'extérieur que leurs parents et veulent avoir un impact positif sur les questions qui préoccupent les musulmans en Grande-Bretagne et dans le monde. En même temps ils se considèrent comme enracinés en Grande-Bretagne et participent activement au débat sur les problèmes qui affectent leur vie quotidienne. Contrairement à la première génération qui perçoit sa présence au Royaume-Uni encore comme temporaire.

Les Marocains de première génération sont concernés par les jeunes issus de l'immigration. Ils les perçoivent souvent comme étant plus vulnérables à cause de la pression de devoir continuellement gérer un triple héritage britannique, musulman et marocain. Les écarts générationnels habituels ainsi que ceux crées dans le contexte migratoire créent des problèmes entres les générations. Alors que les deuxième et troisième générations grandissent dans une culture différente de celle de leurs parents, ces multiples tensions et conflits conduisent, de plus en plus, à des ruptures familiales. Les pressions économiques subies par les Marocains de première génération faisaient que beaucoup d'entre eux étaient obligés à travailler en équipe et pendant de longues heures et ne pouvaient donc pas passer du temps avec leur famille. Ces pressions auraient affecté négativement les relations entre les générations.

Ces pressions générationnelles ainsi que certaines pratiques d'exclusion et de discrimination, ont poussé certains jeunes à rechercher un espace culturel « hybride » existant. Ils peuvent également construire leur propre espace où ils se sentent plus à l'aise. Les premiers signes de rejet de la culture dominante sont souvent exprimés en tant que comportement antisocial, en tant que signe distinctif de la différence. Cette forme de rébellion peut être diffusée à travers des canaux sains tels que la mode ou l'art, comme la musique (Rap, Hip-hop, Drill ou d'autres genres musicaux urbains). Dans d'autres cas, cette attitude « contestataire » ou « rebelle » se traduit par une sous-culture autodestructrice de la jeunesse, où les drogues sont utilisées et où les individus doivent faire preuve d'allégeance au groupe en devenant membre d'un gang. La consommation et le trafic de drogue, la dévalorisation de l'éducation formelle, l'utilisation de la violence, la forte orientation des groupes de pairs et le manque de respect pour l'autorité formelle sont également courants chez certain jeunes. En fonction des réseaux de quartiers ethniques dans lesquels la communauté migrante est intégrée, les enfants seront influencés par l'activité des jeunes du voisinage, en particulier dans les cas où le contrôle parental est faible.

Une grande majorité de la communauté marocaine au Royaume-Uni parle un mélange d'anglais et d'arabe marocain (*darija*) aussi bien à la maison qu'à l'extérieur avec d'autres marocains. Les jeunes quant à eux utilisent la *darija* avec leurs parents et l'anglais entre eux. Il est courant d'entendre les parents s'adresser à leurs enfants en *darija* et ces derniers leur répondre en anglais. Ceci n'est pas exclusif à cette communauté et se reproduit souvent au sein d'autres communautés marocaines à l'étranger. Au Royaume-Uni, Le français est largement parlé parmi les Marocains qui ont fait leur scolarité au Maroc, mélangé parfois avec de l'arabe marocain dans une conversation informelle. Presque tous les membres de la communauté parlent anglais, mais avec différents degrés de fluidité dépendamment de leur génération. Certaines langues berbères ont également été

mentionnées comme étant parlées au Royaume-Uni, mais leur utilisation demeure limitée.

La différence générationnelle se retrouve également dans le choix des chaînes de télévision. Alors que les jeunes accèdent essentiellement aux chaînes britanniques, les premières générations sont peu attirées par ces chaînes et lisent peu les journaux britanniques. Les personnes âgées ont tendance à regarder les chaînes arabes ou musulmanes ainsi que les télévisions marocaines, même si certains regardent aussi BBC World ou écoutent la BBC World Service News. Par contre on remarque une certaine convergence des différentes générations pour l'utilisation des réseaux sociaux comme facebook et WhatsApp, alors que les jeunes monopolisent l'utilisation d'autres outils comme Twitter et Snapchat.

Les personnes âgées de la communauté ont également tendance à préférer les médias écrits marocains aux journaux britanniques. Ceux qui sont nés au RU ont tendance à lire les journaux anglais, tandis que ceux qui ont étudié au Maroc et qui par la suite sont venus au Royaume-Uni lisent un mélange de journaux en anglais, en français et en arabe. Maghrib News était le site d'information marocain en anglais le plus populaire, même si les gens avaient aussi accès largement à IslamOnline, et à Al Jazeera dans ses versions anglaise et arabe, ainsi que le site web de la BBC News. Dans les cinq dernières années le site web Morocco World News est devenu populaire chez toutes les générations.

La criminalité et la population carcérale

A la fin de 2016, la proportion de détenus étrangers dans la population carcérale du Royaume-Uni s'élevait à 12%, soit seulement un point de plus qu'en 2002, et en dessous de la valeur record de 14% en 2006. Les quelque 10.000 ressortissants étrangers dans les prisons britanniques en 2016 provenaient de 173 pays différents. Les dix premiers pays d'origine - qui n'incluent pas le Maroc - représentent ensemble 54% de tous les prisonniers étrangers dans les prisons britanniques (Allen et Watson, 2017).

Tableau 4 : Personnes nées au Maroc et incarcérées dans les prisons britanniques (2010-2017)

Année	Hommes	Femmes	Total
2010	55	2	57
2011	53	3	56
2012	51	4	55
2013	63	3	69
2014	58	1	59
2015	52	0	52
2016	56	1	57
2017	51	0	51

Source: UK Ministry of Justice

Le nombre de Marocains dans les prisons britanniques est relativement faible par rapport aux autres groupes ethniques (Tableau 4), avec une majorité d'hommes. Encore une fois, les données ne donnent pas toujours une image complète du taux de criminalité au sein de la communauté marocaine dans son ensemble, car elles n'incluent que les personnes nées au Maroc et excluent celles qui sont nées au Royaume-Uni.

L'intégration de l'au-delà : l'inhumation au Maroc ou au Royaume-Uni ?

Le « choix » du lieu d'enterrement de la personne est peut être une indication solide du sens d'appartenance au pays. Même si une grande majorité des personnes désire être enterrée dans la mère patrie, une minorité de plus en plus importante choisi d'être enterrée au Royaume-Uni à la fois pour des raisons pratiques (le coût élevé du transfert de la dépouille et le souhait que la tombe soit visitée par les descendants sur place), et une symbolique forte d'une intégration ultime dans le pays de résidence.

Pour ceux qui choisissent d'être rapatriés au Maroc, le rapatriement de la dépouille d'un immigré marocain est toujours coûteux et peut atteindre jusqu'à 3000 livres sterling. Très souvent, la collecte des donations pour les funérailles s'organise dans des mosquées et des centres sociaux ou à travers des urnes placées dans les épiceries de Golborne Road, pour aider les défavorisés ou les migrants marocains en situation irrégulière : personne malade abandonnée dans un pavillon hospitalier, coûts d'enterrement d'une personne dans son pays d'origine. Rappelons ici que le rapatriement des personnes décédées vers le Maroc ne présente pas seulement un problème financier, mais aussi un problème logistique.

A la suite du tragique évènement de l'incendie de Grenfell tower, Le roi Mohammed VI a donné ses instructions aux autorités marocaines « pour prendre en charge les frais de rapatriement des dépouilles et apporter toute l'aide et l'appui nécessaires aux familles des victimes », indique le ministère dans un communiqué. Cinq des onze victimes ont été rapatriées au Maroc, plus exactement à Larache, quant au reste elles ont été enterrées à Londres.

5. Participation civique et citoyenneté

Le mouvement associatif marocain

Le secteur associatif marocain à Londres est très actif avec plus d'une vingtaine d'organisations marocaines qui répondent aux besoins de leurs communautés locales en leur fournissant des conseils et du soutien pour l'accès aux services. Une grande partie de ces associations s'occupe des besoins de la première génération qui reste plutôt isolée à cause de leur maîtrise limitée de l'Anglais. Rappelons ici la typologie de ces associations qui comporte les Widadias, les petites associations de solidarité, les associations d'assistance sociale, les organisations élitistes et les associations d'étudiants et de professionnels auxquelles il faut ajouter les associations caritatives opérant au Maroc comme Moroccan Children Trust ou Walou.

Tout en renvoyant ici à la description déjà faite de ces associations[8], précisons ici que ce qui est nouveau c'est l'apparition d'une nouvelle génération d'associations. Ces nouvelles organisations comme Moroccan Children Trust ou Walou visent principalement à aider les Marocains au Maroc, et se présentent comme un « bridging space » entre les différents membres de la communauté marocaine issue des différentes générations ainsi que des différentes vagues migratoires.

Le bénévolat et le degré de mobilisation et d'engagement de la communauté marocaine de North Kensington à Londres que nous avions bien mis en évidence en 2014, s'est illustré suite à l'incendie tragique de Grenfell. Cette communauté a été en effet chaleureusement félicitée pour la façon dont elle s'est réunie suite à cette tragédie en juin 2017, se soutenant les uns les autres et s'efforçant de demander des comptes aux responsables qui ont contribué à cette tragédie. Effectivement, tous les reportages des medias qui ont été diffusés après les évènements de l'incendie comprenaient des entrevues avec des familles marocaines, entre autres, faisant de leur mieux pour aider ceux qui avaient perdu des êtres chers dans ce drame.

Vote et participation politique

Selon plusieurs études académiques (e.g. Putnam, 1993), la participation des individus et des groupes à la politique se fait à travers l'étude de leur participation aux élections et aux affaires locales, le vote étant considéré comme un indicateur clair et explicite de la participation politique, bien plus que la participation aux affaires locales, difficilement mesurable. Cependant, les deux participations restent importantes. L'engagement avec les institutions gouvernementales, autorités locales, députés et élus locaux, suggère également le niveau de « confiance institutionnelle ».

Une grande majorité des membres de la première génération ayant le droit de vote, ont voté, ce qui fournit une indication positive de l'engagement civique. La plupart ont saisi l'importance du vote, mais au-delà de ça, certains croient que ce vote les engage davantage dans leurs quartiers, et qu'ils représentent leurs causes locales et nationales. Pour d'autres, l'engagement représente un investissement à long terme pour l'avenir de leurs communautés locales, ainsi que celui des générations futures.

Par contre, la deuxième génération en âge de voter a également voté aux dernières élections législatives, bien que le taux d'abstention soit plus élevé parmi la deuxième génération que dans la première. Mais il est important de noter que le sens qu'ils accordent à leurs droits de vote diffère considérablement de celui de leurs parents. Démontrant un niveau élevé de conscience politique, ceux qui ont voté ont insisté sur l'importance de leur vote et ont expliqué pourquoi ils choisissaient très soigneusement comment ils le formulaient. Outre un fort désenchantement vis-à-vis de la politique étrangère, ce déplacement de la politique étrangère à la politique intérieure suggère un regain d'intérêt pour leurs quartiers et un renforcement de leur sentiment d'appartenance locale. Cependant, parmi ceux qui se sont abstenus de voter, un sentiment de désillusion a régné, surtout en ce qui concerne la politique étrangère. De plus, alors que la première génération

[8] Voir le chapitre « Marocains du Royaume-Uni » de l'édition 2014 qui avait détaillé cette typologie.

s'inquiète parfois des conséquences du non-vote, la deuxième génération a confiance en son droit de choisir de ne pas voter.

Comme discuté ci-dessus, le niveau de connaissance et d'interaction de l'individu avec les autorités locales a été remarquable chez les Marocains résidents à North Kensington. Aucune des personnes interrogées dans le sud et le nord de Londres ne connaissait le nom de son député local. Les familles à North Kensington ont contacté leur député pour deux raisons : le logement, et l'accès à l'école secondaire pour leurs enfants.

Quant à la représentativité des Marocains au niveau politique, elle reste plutôt timide en termes d'effectifs, mais elle a néanmoins commencé. Après presque 20 ans d'expérience dans le gouvernement local, Aicha Less est devenue la première Marocaine à gagner les élections locales britanniques. Elle a été élue au Conseil en mai 2016 pour représenter Church Ward Street dans la municipalité de Westminster à Londres. Elle est membre du Parti Travailliste et elle a gagné les élections en emportant 70% des voix (2.174 votes). Son compatriote marocain Rachid Boufas, candidat du Parti Conservateur, a obtenu 512 voix. Au cours de sa campagne, Less a déclaré : *« Je veux être l'avocate du peuple et travailler en son nom, en particulier par rapport à ses préoccupations concernant l'avenir de Church Street, y compris le manque de consultation du Conseil. »* Aicha représente la « génération et demi » des Marocains en Grande Bretagne car elle est née à Larache et a immigré à Londres en 1983 avec ses parents (Maroc World News, 2016).

Il n'y a toujours pas de représentativité au niveau du Parlement, même si les tentatives n'ont pas manqué au fils des années. Comme celle d'Ali Bahijoub qui s'est présenté aux élections législatives britanniques de 2010 en tant que candidat indépendant pour Westminster North, mais il a malheureusement perdu contre une députée travailliste en fonction depuis 1997.

Conclusion

Dans la synthèse publiée dans cette même collection en 2014, nous avions montré que la communauté marocaine installée au Royaume-Uni était invisible aussi bien dans la recherche que dans l'engagement civique. Aujourd'hui la situation change et cette communauté aspire à un meilleur engagement et à une meilleure participation, en particulier pour la reconnaissance de ses besoins singuliers et de ses caractéristiques, plutôt que d'être englobée dans la rubrique large « des minorités ethniques », en termes de données statistiques, de consultation communautaire et d'approches de financement.

L'événement malheureux de la tour Grenfell qui a pris feu à North Kensington le 14 juin 2017, et suite auquel 71 personnes ont perdu la vie, dont 11 Marocains, a mis la communauté marocaine sous les projecteurs. Cette tour de grande hauteur a été surnommée « l'immeuble des Marocains » par les populations locales peu de temps après la remise des premières clés en 1974, parce que plus de 50% des habitants avaient des liens familiaux avec le Maroc.

Les Marocains de Grande-Bretagne font partie d'une communauté en mutation continue, étant donné que sur que le plan social, il s'agit d'une communauté encore très jeune comparée à d'autres destinations en Europe où les Marocains

sont bien installés. Les communautés doivent souvent traverser plusieurs étapes de développement pour parvenir à une émancipation complète et une représentation importante aux niveaux social, économique et politique du pays hôte. Cette évolution prend du temps, mais elle commence à être perceptible aujourd'hui, surtout chez certains membres de la deuxième génération qui sont plus établis et plus engagés au niveau politique et civique que leurs parents. Les phases plus récentes de la migration marocaine vers le Royaume-Uni au milieu des années 80, avec de jeunes entrepreneurs et le début des années 90 avec des migrants hautement qualifiés, jouent également un rôle déterminant dans ce processus de développement, qui se poursuit.

Bibliographie

Allen G. and Watson C., (2017), UK Prison Population Statistics, Commons Library Briefing, 20 April 2017

Belmahi M., (2006), 'The other in the making of national identity. The case of Britain and Morocco'. London: London Metropolitan University, paper presented at the Opening Lecture for the Launch of the Centre for Transcultural Research, 2 March.

Cherti M., (2008), Paradoxes of Social Capital: A Cross Generational Study of Moroccans in London, Amsterdam: Amsterdam University Press.

——— (2009), British Moroccans: citizenship in action, London: Runnymede Trust.

Cherti M., and Hull, A. (2017), An analysis of Morocco's relationship with Britain ahead of Brexit, Rabat: Institut Royal des Etudes Strategic (IRES).

Communities and Local Government (2009), The Moroccan Muslim Community in England. Understanding MuslimEthnic Communities, London: Communities and Local Government, conducted for Golborne United SRB, January.

de Haas H., Blackwell O. and Kubal A., (2011), The Evolution of Moroccan Migration to the UK, Scoping Study Report, International Migration Institute.

de Haas H., (2005) 'Morocco: From Emigration Country to Africa's Migration Passage to Europe', Migration Information Source, www.migrationinformation.org

Gailani F., (2000), The mosques of London. London: Elm Grove Books.

Halliday F., (1992), 'The millet of Manchester. Arab merchant and cotton trade', British Journal of Middle Eastern Studies 19 (2): 159–176.

Hayes L.M., (1905), Reminiscences of Manchester and of its local surroundings from the year 1840. London: Sherrat & Hughes.

Imperial College, (2007), Westminster Ethnic Minority Needs Audit (WEMNA) - Making People's Voices Heard, Westminster Council, p. 139

Les Ecos, (2018), Le Coopération prend une nouvelle dimension, 6 Juillet 2018 http://www.leseco.ma/maroc/68059-la-cooperation-prend-une-nouvelle-dimension.html

London Authority Data Management and Analysis Group (2005), London country of birth profiles, the Arab League: an analysis of census data. London: Census report commissioned by the Greater London Authority, DMAG Briefing, 2005/19

Macdonald Ian A. and Toal R., (2010), Macdonald's Immigration Law and Practice, London: Lexis Nexis UK

Morocco World News, (2016), Moroccan-British Woman Elected to London City Council https://www.moroccoworldnews.com/2016/05/186447/moroccan-british-woman-elected-to-london-city-council-2/

Office for National Statistics, (2009), "International Passenger Survey estimates of long-term migration: Rolling annual data to Q3 2009," www.statistics.gov.uk/statbase/Product.asp?vlnk=15240

Putnam, R.D. (1993a), Making democracy work. Civic traditions in modern Italy. Princeton: Princeton University Press.
Smith B. and Allen G., (2011), Morocco 2011, House of Commons Library: London
UKBA (2010), The Student Immigration System A Consultation, UK Border Agency, December 2010

Partie III :
Les Marocains d'Amérique

Chapitre 19
Les Marocains du Canada
Un phénomène montréalais

Rémy Tremblay, France Drolet

Introduction

La présence des Marocains et des descendants des Marocains au Canada remonte aux années 60 voire les années 40 lorsque les premières communautés juives marocaines commençaient à arriver après la seconde guerre mondiale. Très attachés au Maroc, les Juifs marocains du Québec, estimés à environ 30.000 personnes[1], sont bien établis aujourd'hui au Canada. Mais c'est entre 1964 et 1974, que l'immigration marocaine vers le Canada va se diversifier en voyant arriver des Marocains musulmans. Elle est urbaine, scolarisée et composée principalement d'immigrants économiques et d'immigrants juifs de tradition sépharade. Vers le milieu des années 80 on relève une présence de plus en plus appréciable d'étudiants (ils étaient 2.118 en 2015) suite à l'accord signé entre le Maroc et le Québec en matière de frais de scolarité. Ils sont en majorité installés au Québec et plus particulièrement à Montréal. Certes les lois de l'immigration au Canada ont favorisé cette immigration, mais il faut aussi ajouter les caractéristiques de la société québécoise dont l'historique permet un éclairage du contexte actuel.

Le présent chapitre a pour ambition d'actualiser les différentes synthèses déjà publiées par la série « Marocains de l'extérieur » sur les Marocains du Canada. Pour ce faire l'analyse s'appuie essentiellement sur des données statistiques obtenues auprès du service des statistiques de Montréal[2] à partir du recensement de 2016. Ces données sont complétées, le cas échéant, par des informations collectées auprès d'autres sources comme l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Il faut préciser à ce sujet que ces statistiques ne concernent que les immigrés vivant au Canada et nés au Maroc. En effet, comme dans d'autres pays occidentaux, les statistiques ne couvrent pas les originaires du Maroc qui ont pris la nationalité canadienne ou qui sont nés au Canada. Cela donne évidemment un chiffre plus bas que celui de la présence réelle des Marocains et des ressortissants d'origine marocaine et des estimations différentes selon les différentes sources. C'est ainsi que la DACS relevant du Ministère des Affaires étrangères marocain avance le chiffre de 67.323 Marocains enregistrés auprès des services consulaires marocains en 2016 tout en estimant cette présence à quelques 106.945 personnes, alors que le recensement canadien de 2016 avance le chiffre de 69.695, les Marocains naturalisés et résidents non permanents étant par ailleurs estimés à 37.250. Nous avons complété ces données quantitatives par d'autres

[1] Cf. dans ce même ouvrage le chapitre traitant des Juifs marocains des Amériques

[2] Montréal en statistiques. Division de l'intelligence économique. Service du développement économique

plutôt qualitatives comme quelques entretiens et l'exploitation de données auprès des médias (presse écrite et radio).

Les Marocains sont considérés comme la première communauté maghrébine du Canada et se concentrent pour l'essentiel au Québec vers lequel afflue l'essentiel des flux de Marocains en raison de la langue et du fonctionnement des filières. C'est la raison pour laquelle, après un rapide survol de l'historique et de la politique migratoire canadienne et québécoise, l'analyse va porter essentiellement sur la communauté marocaine du Québec et plus particulièrement de l'agglomération de Montréal.

1. Le Canada, terre d'immigration

Brève histoire de l'immigration vers le Canada

Les premiers peuples reconnus comme étant les Premières Nations ont occupé progressivement les continents américains dont les zones nordiques avec les Inuits qui se sont adaptés au climat polaire et, progressivement avec la déglaciation, des groupes d'autochtones se sont installés au sud vivant de chasse, de pêche et de cueillette au rythme des saisons. De ces peuples nomades sur le territoire québécois, il y a plus de 12.000 ans, la toponymie des lieux a retenu le passage jusqu'à aujourd'hui. Ensuite sont arrivés les expéditions maritimes financées par les royaumes du Portugal, de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, à la recherche des métaux précieux et des épices. Le navigateur explorateur français Jacques Cartier remonte l'estuaire du Saint-Laurent en 1534 et prend possession du Canada malgré la présence de pêcheurs basco-espagnols. Mais ce n'est qu'en 1608 que Samuel de Champlain fonde la ville de Québec en Nouvelle-France. Avec l'aide des Amérindiens, les Français surmontent les rigueurs du climat, explorent l'Amérique et pratiquent le commerce de la traite des fourrures. Le peuplement français s'installe lentement dans la colonie.

La guerre en Europe entre les Français et les Britanniques s'invite en Amérique et la bataille des plaines d'Abraham à Québec en 1759 entraine la défaite décisive de la France qui renonce à toutes ses possessions en Amérique du Nord (sauf les îles de Saint-Pierre et Miquelon). Les habitants de la Nouvelle-France francophone et catholique deviennent sujets britanniques. Dès lors, les nouveaux immigrants sont principalement des militaires et des marchands anglais, écossais et irlandais puis, après l'indépendance américaine, arrivent les Loyalistes, les colons britanniques fidèles à la couronne d'Angleterre. En 1791, l'Acte constitutionnel instaure le parlementarisme et le partage : la Province of Quebec en Bas-Canada (le Québec à majorité francophone et catholique) et le Haut-Canada (l'Ontario à majorité britannique).

En 1832, la population de Montréal et de Québec est décimée par une épidémie de choléra et, en 1847, plus de 215.000 immigrants irlandais catholiques fuyant la Grande Famine arrivent d'abord au Québec après de longues traversées pénibles, plusieurs ne survivent pas.

« *Pour empêcher les migrants malades de pénétrer tout de suite sur les territoires américain ou canadien, des maisons de quarantaine sont installées – à Grosse Île*

au Québec […]. Parmi les 97.492 voyageurs irlandais se rendant aux colonies canadiennes au cours de l'année 1847, plus de 5.000 meurent et sont enterrés à Grosse Île. De même, plus de 600 enfants irlandais sont orphelins avant d'atteindre la ville de Québec. » (O'Gallagher, 1997).

La plupart de ces jeunes orphelins ont été adoptés par des familles québécoises. Parmi les survivants, plusieurs ont fondé des villages anglophones catholiques au nord de la ville de Québec.

Sous l'Acte d'union de 1840, est créé la Province of Canada ou Canada-Uni réunissant le Canada-Est (le Québec) et le Canada-Ouest (l'Ontario), la population anglophone devient majoritaire au Canada-Uni.

Entre 1840 et 1930, au moins 900.000 Canadiens-français ont quitté le Québec pour émigrer aux États-Unis tellement les conditions économiques étaient difficiles, les terres étaient moins fertiles, avec un manque d'usines pour accueillir les travailleurs et des villages entiers ont été abandonnés. Largement oublié dans la mémoire collective québécoise, cet évènement a un impact perceptible encore aujourd'hui.

Puis la constitution canadienne voit le jour avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (A.A.N.B.), créant le Dominion du Canada par la loi de 1867 adoptée par le Parlement britannique.

Évolution des politiques migratoires canadiennes en bref

Pour un pays qui doit son existence à l'immigration, les politiques migratoires sont très importantes et vont évoluer progressivement à partir de 1867.

L'A.A.N.B. accorde aux provinces des juridictions relatives à l'immigration. Le Québec en collaboration avec le pouvoir fédéral a mis sur pied son système d'immigration. Toutefois ce n'est qu'en 1982, que le Canada obtient sa propre constitution sans liens juridiques avec le Royaume-Uni.

L'enjeu économique et la prospérité ont toujours été le fondement des politiques canadiennes. Jusqu'aux années 1930, l'entrée des immigrants au Canada était limitée par des critères de religion et d'ethnie. Les critères religieux n'accordaient l'entrée qu'aux chrétiens anglicans et aux chrétiens catholiques au Québec. À cela s'ajoutaient des restrictions, des mesures et des droits d'entrée afin de « mieux » décourager l'immigration.

Puis la crise économique de la Grande Dépression suivie de la Seconde Guerre mondiale ont limité davantage l'immigration, et il faut attendre l'après-guerre vers 1950 pour accueillir les immigrants. C'est alors que les Canadiens et plusieurs nouveaux venus se sont élevés de plus en plus contre la discrimination fondée sur la race, la religion et l'origine et, vers la fin des années 60, le gouvernement canadien a rendu illégale la discrimination sur son territoire et a éliminé les critères restrictifs de la sélection des immigrants. La politique canadienne d'immigration repose sur deux lois canadiennes, celle de 1962 et celle de 2002 qui définissent, entre autres, l'accord entre le Canada et le Québec qui permet à celui-ci de fixer ses

objectifs et critères de sélection. Cependant la compétence d'accorder l'admission et la citoyenneté relève du Canada seulement.

Dorénavant, les immigrants au Canada sont évalués selon un système de points privilégiant les capacités d'intégrer le marché du travail et tout immigrant reçu peut demander la citoyenneté canadienne (Tableau 1).

Tableau 1 : Rubriques et barème du système canadien de points pour l'immigration

Rubriques	Barème
Compétences linguistiques	24 points
Études	25 points
Expérience (au moins 1 an)	21 points
Age (max. des points entre 21 et 49 ans)	10 points
Emploi réservé au Canada	10 points
Capacité d'adaptation	10 points

Source : Statistiques Canada, Recensement 2006

La loi distingue trois catégories d'immigration au Canada :

- Les immigrants économiques ;
- Les étudiants étrangers (acceptation du Québec requise) ;
- Les visiteurs en traitement médical (acceptation du Québec requise).

Aujourd'hui, un Canadien sur cinq est né à l'étranger. Différents apports migratoires ont jalonné l'histoire canadienne, dont celui des immigrants d'origine marocaine. Et c'est dans ce contexte que cette immigration s'est organisée et développée, avec deux principaux flux : celui des Juifs marocains dans un premier temps puis celui des musulmans.

2. Les Marocains du Canada, aspects temporels et spatiaux

Des arrivée par vagues

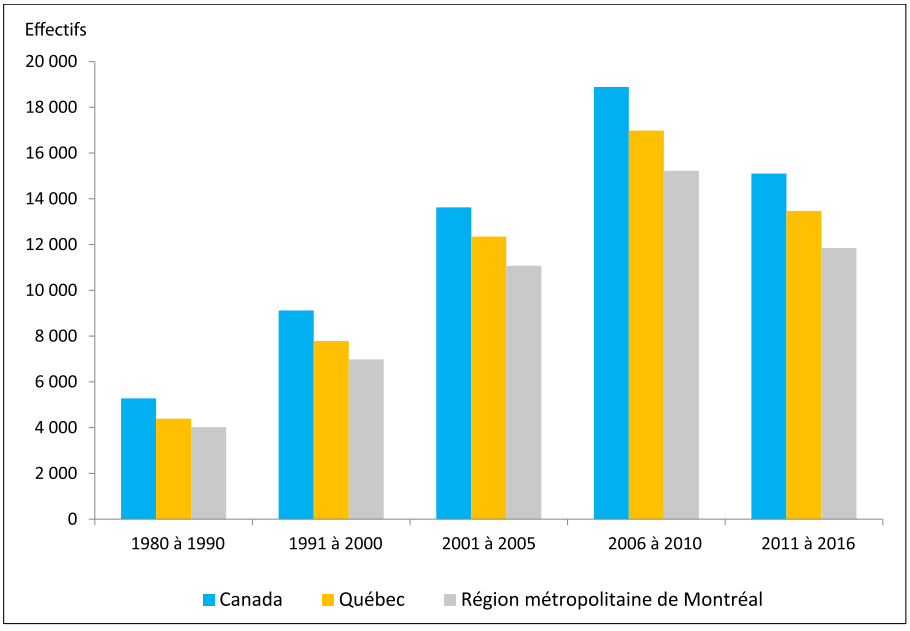
Au gré de l'évolution des restrictions canadiennes, l'arrivée des immigrants arabes dont les Marocains a connu plusieurs vagues. La première vers 1882, des arabes chrétiens d'origine libano-syrienne s'installent principalement au Québec et en Ontario. À Montréal, ils ont créé l'association à l'origine de la Fondation du Conseil national des relations canado-arabes, sise à Ottawa et qui participe à la vie associative arabe et dont certains membres ont été actifs sur la scène politique fédérale et québécoise.

Après la Seconde Guerre mondiale, une deuxième vague des immigrants arabes constituée à 15% de personnes originaires du Maroc s'installe au Québec et en Ontario. De 1960 à 1980, ce sont alors des Marocains de confession juive séfarade qui s'installent au Québec, environ 45.000 personnes.

La croissance économique et la volonté canadienne d'accueillir une immigration de plus en plus diversifiée alors que l'Europe ferme ses portes, expliquent la hausse des immigrants durant les années 70. C'est également à ce moment-là que le gouvernement québécois a favorisé une immigration instruite et francophone afin de renforcer le fait français et il installe des bureaux d'immigration dans les régions qu'il privilégie. Le nombre des immigrants marocains est alors à la hausse et des institutions islamiques voient le jour, une première mosquée est construite au Québec.

Vers 1980, une troisième vague correspond à l'augmentation d'immigrants en provenance du Maroc. Puis avec la fin de la décennie 90, la quatrième vague migratoire amène un grand nombre de Marocains en régions métropolitaines de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et surtout au Québec qui accueille 89% des arrivants, surtout des musulmans francophones ou bilingues (arabe et français) (Figure 1). Toutefois depuis 2011, il y a une baisse d'environ 20% des immigrants marocains au Canada bien que le Québec demeure la terre d'accueil par excellence.

Figure 1 : Evolution annuelle du nombre d'immigrants marocains au Canda, au Québec et en région métropolitaine de Montréal (1980-2016)



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

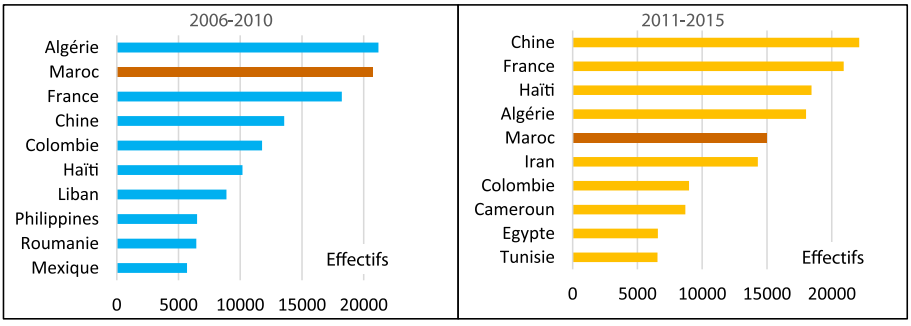
Il importe de préciser qu'au Québec, en raison du statut confessionnel religieux des écoles publiques primaires et secondaires, les enfants des immigrants de religion autre que catholique devaient aller à l'école anglophone puisque l'école francophone n'acceptait que les enfants catholiques. Ce n'est qu'en 1998 par

une modification de la Constitution canadienne que la Loi 118 a été adoptée par l'Assemblée nationale, permettant la création de commissions scolaires linguistiques au Québec sans référence à la religion. Depuis, les enfants de toute confession religieuse peuvent aller à l'école francophone.

À cette époque, le contexte économique et social du Maroc favorisait l'émigration alors que le Québec, en matière de sélection migratoire, instaurait des avantages aux émigrants parlant français et instruits. Dès lors, le Maroc est devenu avec l'Algérie, les deux principaux pays d'émigration vers le Québec. Les arrivants du Maroc se concentrent principalement à Montréal et, contrairement aux premières vagues, ils sont issus de groupes majoritaires s'identifiant à la religion musulmane et plusieurs ont des diplômes universitaires (35% ont un grade universitaire comparativement à 16,5% de la population québécoise en général) (Abouzaïd et Asal , 2015).

Cette arrivée massive n'est pas le fait seulement de la migration marocaine, elle correspond à la réalité migratoire internationale (Ibid, 2015). Elle s'est cependant accompagnée depuis 2010, d'un fléchissement du nombre d'immigrants marocains admis au Québec qui est passé du 2e rang après l'Algérie au 5e rang, derrière la Chine, la France, Haïti et l'Algérie (Figure 2).

Figure 2 : Top 10 des différentes nationalités immigrées au Québec et place des Marocains (2006-2015)



Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion, Direction de la planification, de la recherche et des statistiques.

Tableau 2 : Immigrés du Québec nés au Maroc pour la période 2012-2016 et en 2016

Immigrés	2012-2016	2016
Total	259.305	53.084
Nés au Maroc	12.880	1.806
% des nés au Maroc	5,0%	3,4%

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 17 décembre 2017

Aujourd'hui, cette migration marocaine, encore largement présente dans la région de Montréal, s'identifie par un rajeunissement progressif, une féminisation notable et un niveau de scolarité et de qualifications élevé.

Une très forte concentration spatiale

Selon Statistique Canada, le Québec est la province qui a le plus grand nombre et la plus grande proportion de résidents arabes. En date de 2016, plus de 213.000 Arabes vivaient au Québec, originaires principalement d'Algérie et du Maroc. Ces derniers vivent en grande majorité au Québec et plus particulièrement sur l'Île de Montréal.

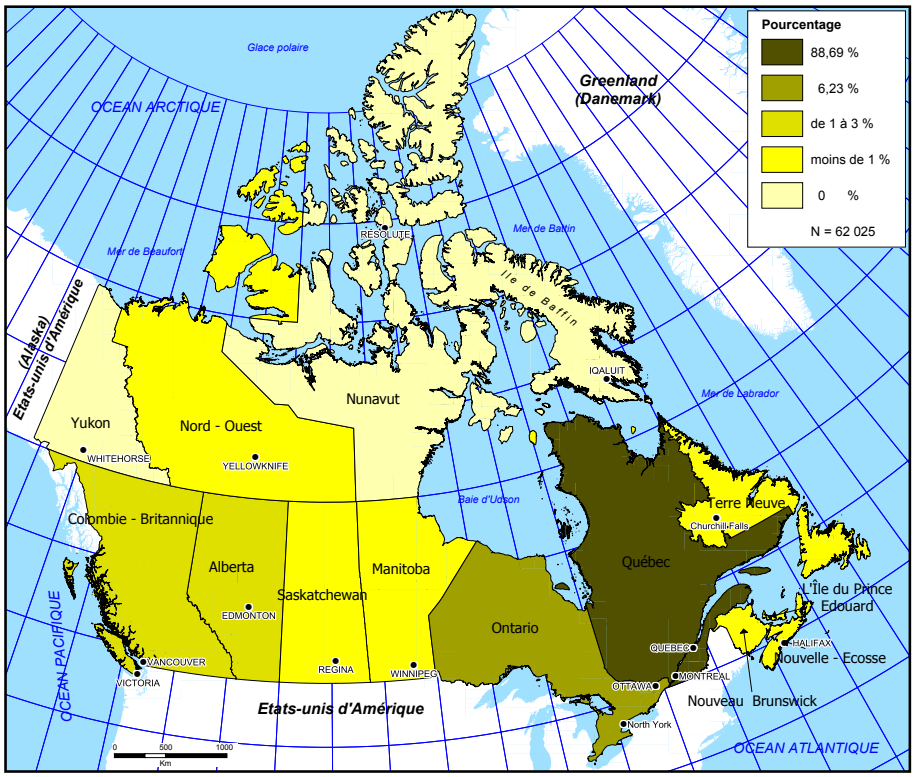
En 2011, sur les 56.280 immigrés nés au Maroc et installés au Canada, 48.380 (86,0%) vivaient au Québec. Cette tendance de concentration dans le Québec perdure, puisque lorsque l'on considère « les immigrés récents nés au Maroc », qui selon Statistique Canada – Enquête Nationale auprès des ménages de 2011, désignent « les personnes ayant obtenu le statut d'immigrants reçus au Canada entre 2006 et 2011 », on constate que sur les 20.295 Marocains arrivés entre ces deux dates, 18.200, soit 89,7%, sont allées s'installer au Québec.

Plus près de nous dans le temps, la carte 1 montre bien la répartition très inégale des immigrés nés au Maroc que révèlent les données du recensement de 2016. Plus de 88% de ces résidents se concentrent dans le Québec, suivi, mais de très loin par l'Ontario (6%), le reste se disséminant un peu partout sur le territoire canadien, avec des régions où les Marocains sont quasi-absents. Il va de soi que cette concentration est liée essentiellement au facteur linguistique, l'installation des francophone au Québec étant plus aisée que dans les États anglophones. Il y a aussi l'effet des filières qui fait que les nouveaux venus vont aller s'installer de façon privilégiée là où se trouvent déjà des compatriotes d'origine.

Mais la concentration est la règle au sein même du Québec (Carte 2) puisque la majorité des Marocains du Québec se trouve à Montréal et son agglomération. En 2011 43.790 (77,8%) des 48.380 Marocains du Québec vivaient dans la région métropolitaine de Montréal et 16.365 (80,6%) des immigrés récents (entre 2006 et 2011) du Canada sont venus s'installer à Montréal et sa région. L'île de Montréal correspondant à la région administrative 06, et qui compte 2 millions d'habitants répartis sur plusieurs villes dont Montréal, 2e ville la plus peuplée au Canada, abrite l'essentiel de ces Marocains.

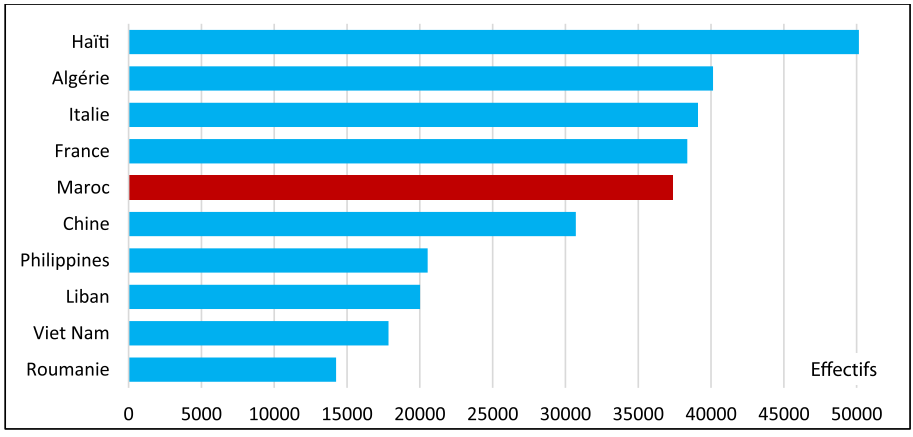
Si on descend cette fois-ci au niveau de l'aire métropolitaine de Montréal même, on retrouve cette même concentration spatiale avec un noyau dans le centre et une diffusion dans les périphéries. Ceci n'est pas particulier aux Marocains puisqu'au Québec, ces dernières années, la région du Grand Montréal connaît un accroissement démographique principalement dû à l'arrivée des immigrants.

Carte 1 : Distribution spatiale des immigrés nés au Maroc - 2016



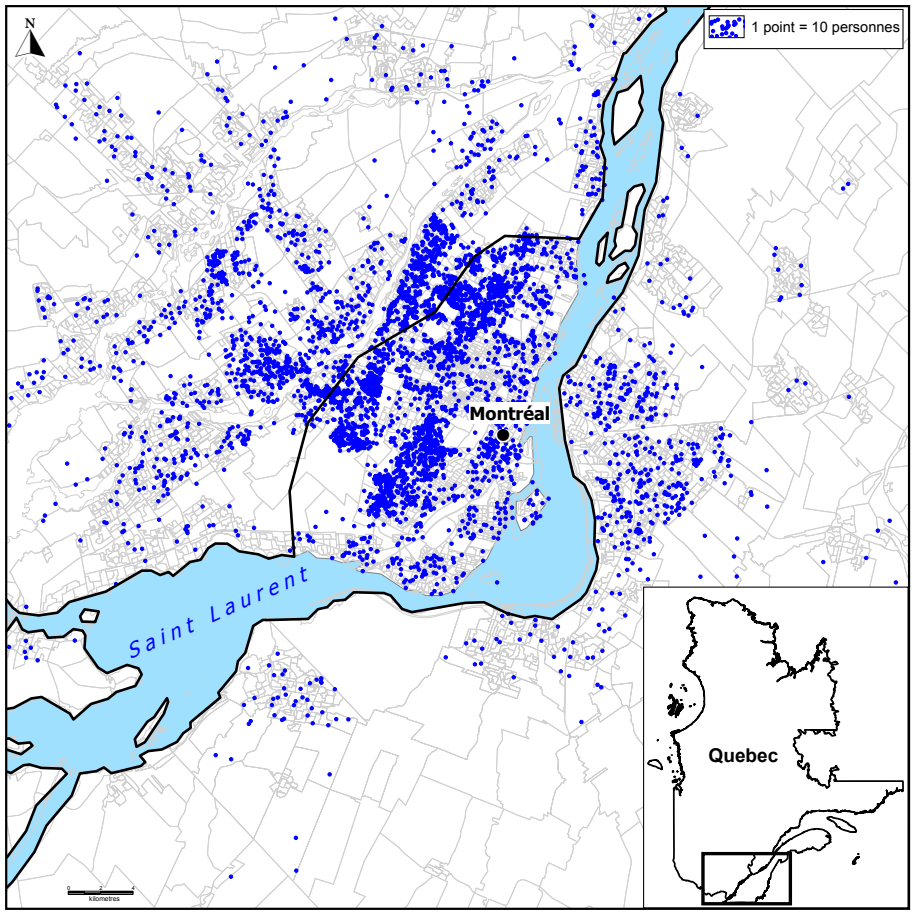
Source : Recensement de 2016 – Statistiques Canada

Figure 3 : Population immigrante d'origine marocaine comparée aux autres nationalités, vivant dans l'agglomération de Montréal (2016)



Source ` : Statistique Canada. Recensement de la population de 2016

Carte 2 : Répartition dans le Québec des immigrés nés au Maroc (2016)



Source ` : Statistique Canada. Recensement de la population de 2016

En effet, l'agglomération de Montréal se démarque par la diversité de sa population et la densité de son centre-ville. Les Marocains y occupent encore en 2016 la cinquième place dans le top 10 des différentes nationalités immigrés selon le recensement de 2016 (Figure 3).

En 2001, les immigrants nés au Maroc qui étaient au nombre de 16.000 dans toute l'agglomération de Montréal (3,3% de la population immigrante) et de 12.925 dans la ville de Montréal (3,0% de la population immigrante), sont passés en 2011 à respectivement 32.540 (5,3% des immigrants) et 28.820 (5,4%), soit plus que le double[3]. Les immigrants d'origine marocaine sont répartis presqu'à égalité sur quatre arrondissements de la ville de Montréal (Tableau 3).

[3] Ville de Montréal, Coup d'œil sur les immigrants nés au Maroc, série Portraits démographiques, 2010

Tableau 3 : Agglomération de Montréal, principaux arrondissements de résidence des immigrants nés au Maroc

Arrondissements	Effectifs
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	4 480
Ahuntsic-Cartierville	4 465
Saint -Laurent	4 175
Saint-Léonard	3 660
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3 590
Montréal Nord	2 915
Côte Saint-Luc	1 965
Ville-Marie	1 155
Ville de Montréal	33 660
Agglomération de Montréal	37 360

Source : Statistiques Canada, Recensement 2016

Les autres villes de l'agglomération de Montréal n'accueillent que 10% des immigrants nés au Maroc et principalement la ville de Côte-Saint-Luc.

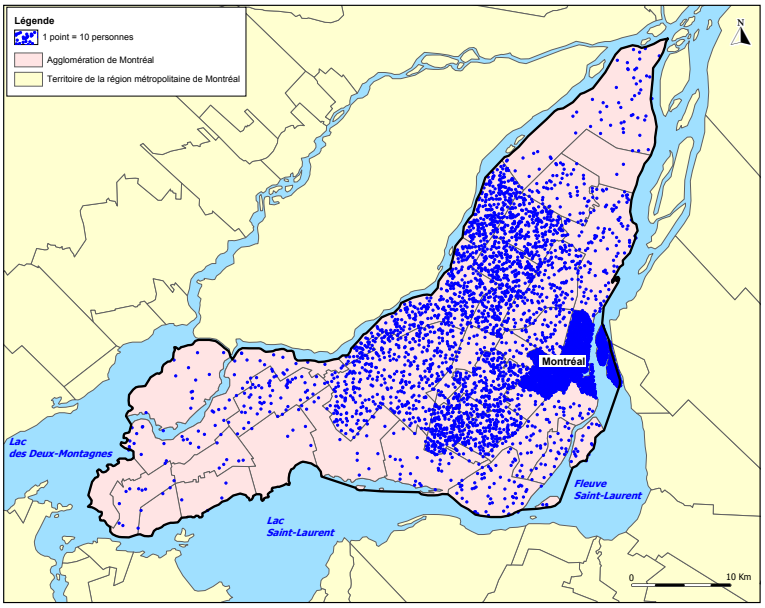
Au Québec, les immigrants marocains choisissent de vivre principalement dans le Grand Montréal et surtout au centre de la ville de Montréal où la densité de la population est la plus grande. En Amérique du Nord, l'Observatoire Grand Montréal mentionne que la grande région métropolitaine de Montréal « figure au 3e rang en matière de densité de population de son aire urbanisée après Toronto et Los Angeles »[4] avec une concentration au centre de l'Île de Montréal.

Le choix des immigrants marocains de venir vivre à Montréal et en zone fortement urbanisée se maintient. Quelques caractéristiques sociodémographiques propres à cette communauté pourront faciliter la compréhension de ce choix.

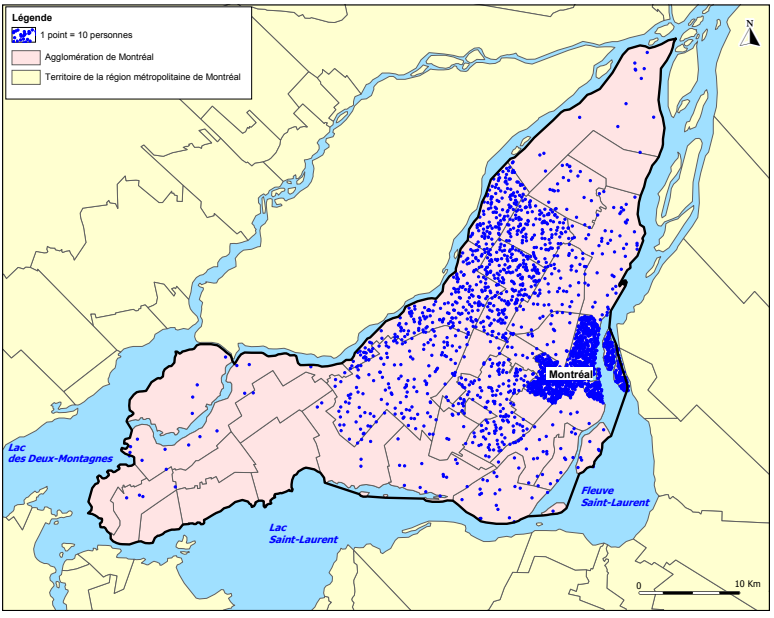
Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 nous a permis l'établissement de deux cartes de la répartition des immigrés dans la ville de Montréal : la carte 3 représente ceux recensés en 2011 et la carte 4 ceux parmi ces derniers définis comme « immigrants récents » (arrivés entre 2006 et 2011). En 2011 cinq arrondissements (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Ahuntsic-Carterville, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Montréal-Nord) rassemblaient 61,8% des Marocains de Montréal. Et le seul arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, principal lieu de résidence des Marocains, abritait 15% de cette communauté. Si on considère maintenant les seuls Marocains arrivés entre 2006 et 2011, ce sont les deux arrondissements d'Ahuntsic-Carterville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension légèrement éloignés du centre-ville qui ont reçu près du tiers de ces populations. Il y aurait de ce fait une tendance à l'installation des Marocains nouveaux venus en dehors du centre car probablement saturé. Cependant, en même temps, le centre continue à être privilégié par ceux qui peuvent s'y installer (Carte 4).

[4] Cahiers métropolitains, no 5 Septembre 2016, Portrait du Grand Montréal Édition 2016

Carte 3 : Distribution spatiale à Montréal des immigrants nés au Maroc (2011)



Carte 4 : Distribution spatiale à Montréal des immigrés récents nés au Maroc (2016)



Source des cartes 3 et 4 : Coup d'œil sur les immigrants nés au Maroc - Service du développement économique Ville de Montréal

En raison de la forte concentration des Marocains au Québec et plus particulièrement dans l'agglomération de Montréal, l'analyse qui suit se focalisera sur ces populations et traitera donc exclusivement du Québec et de Montréal.

3. Caractéristiques socioéconomiques de la communauté marocaine du Québec et de Montréal

Au Canada, les données sociales et ethnoculturelles de la population sont collectées à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) qui constitue la plus grande enquête menée par Statistique Canada. L'accessibilité à la mise à jour des résultats est progressive, ce qui implique que toutes les caractéristiques ne sont pas encore disponibles en regard du profil de la population vivant au Canada en 2016. Actuellement, plusieurs données disponibles reposent encore sur l'ENM de 2011. Il en est ainsi pour un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques et économiques. Dans ce qui suit, nous ferons appel, selon leurs disponibilités soit aux données du recensement de 2016, soit à celle de l'ENM de 2011. Les Marocains du Canada étant concentrés dans leur majorité dans l'agglomération de Montréal, on s'appuiera pour 2016 sur les données disponibles pour cette agglomération.

Sur l'Île de Montréal, le dernier recensement indique que les immigrants marocains sont essentiellement de première génération. Alors qu'en 2011, la population d'origine marocaine comptait 59.480 personnes, ce nombre est à la baisse en 2016 avec seulement 37.365. Cependant lorsque les données de l'ENM de 2016 seront disponibles, davantage de précisions pourront être apportées à cette diminution importante.

Profil sociodémographique : une population jeune et instruite

Les membres de la communauté marocaine sont très majoritairement de religion musulmane (76,2 %) et de confession juive (14,3 %) (Tableau 4). Plus de la moitié appartiennent à la 1er génération née à l'étranger, quant à la 2e génération née au Canada, au moins un de leurs parents est né à l'étranger. Vu du Canada, cette arrivée récente des musulmans au Québec ne se définit pas par son homogénéité d'appartenance (sunnite ou chiite) et de pratique. Il y a les musulmans croyants et pratiquants, les musulmans qui appartiennent à l'Islam par leur naissance et leur origine et les musulmans politisés qui défendent l'Islam sans être parfois eux-mêmes pratiquants[5]. Depuis septembre 2001, ici et ailleurs, la visibilité de l'islam des intégristes dépasse celle de la grande majorité des musulmans qui vivent en harmonie au sein de la société.

Les hommes sont plus nombreux au sein de la communauté musulmane, alors que les autres communautés semblent être mieux équilibrées démographiquement. Cela traduit certainement le fait que les Marocains juifs (les chrétiens étant assez minoritaires) sont installés au Canada depuis déjà assez longtemps pour que leurs ménages soient stabilisés et équilibrés. Par contre les Marocains musulmans participent aux vagues récentes d'immigration avec de nombreux immigrés hommes seuls.

[5] Daher Ali, Les musulmans au Québec, Centre justice et foi

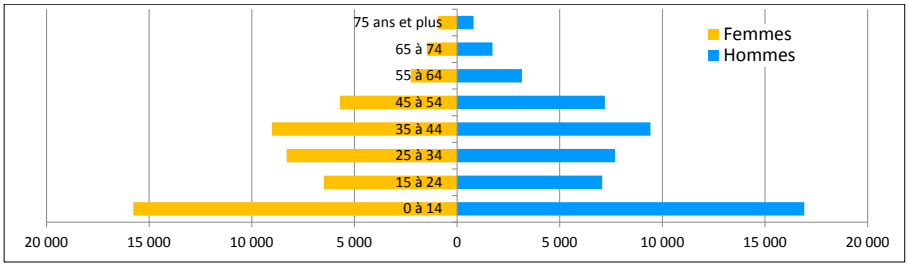
Tableau 4 : Caractéristiques ethnoculturelles des Marocains de Montréal : religion (2011)

Religion	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Catholique	750	2,6	585	1,9	1 335	2,2
Autre chrétienne	175	0,6	120	0,4	300	0,5
Juive	4 310	14,8	4 220	13,9	8 530	14,3
Musulmane	21 895	75,2	23 420	77,2	45 310	76,2
Autres religions	55	0,2	50	0,2	110	0,2
Aucune appartenance religieuse	1 940	6,7	1 950	6,4	3 895	6,5
Population totale	**29 125**	**100,0**	**30 345**	**100,0**	**59 480**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011

Sur le plan démographique on doit souligner l'extrême jeunesse de cette population. En effet, la structure par âge comporte une proportion élevée d'enfants âgés de moins de 15 ans, presque le double de celle de la population québécoise (Figure 4). Les personnes âgées de 25 à 44 ans sont les plus nombreuses alors que celles âgées de 55 ans et plus sont quatre fois moins nombreuses que l'ensemble de la population québécoise.

Figure 4 : Caractéristiques démographiques : structure par âge



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

Cette communauté s'identifie à un profil familial caractérisé par des couples légalement mariés alors que les partenaires en union libre sont beaucoup moins nombreux chez les hommes comparativement aux femmes. Quant aux personnes ne vivant plus en couple, il y a presque six fois plus de femmes « séparées » que d'hommes. Par contre il y a presque le double d'hommes divorcés comparativement au nombre de femmes divorcées. Ce qui est remarquable en termes de disparité, c'est le nombre de veuves qui est presque dix fois celui des veufs (Tableau 5).

Par ailleurs, le Canada conformément aux deux peuples fondateurs, a deux langues officielles : le français et l'anglais, et seule la province de Québec a le français seul comme langue officielle. La communauté marocaine montréalaise parle majoritairement le français même à la maison bien que la langue maternelle arabe soit majoritaire. L'incidence des politiques migratoires du Canada et du

Québec sur le flux migratoire est manifeste dont le caractère sélectif favorisant la langue française au Québec.

Tableau 5 : État matrimonial des Marocains de 15 ans et plus, agglomération de Montréal et ville de Montréal (2016)

État matrimonial	Population totale		Hommes		Femmes	
	Agglo.	Ville	Agglo.	Ville	Agglo.	Ville
Marié ou union libre	23.290	20.635	12.090	10.695	16.630	14.730
Marié	22.380	19.825	11.495	10.155	11.195	9.945
En union libre	910	815	595	540	10.885	9.670
Ni marié ni union libre	10.860	9.865	5.430	5.080	315	275
Jamais marié	6.150	5.875	3.695	3.555	5.430	4.780
Séparé	1.030	955	420	405	2.455	2.325
Divorcé	2.810	2.460	1.170	1.010	610	550
Veuf	865	575	145	110	1.645	1.440
Total	**34.150**	**30.505**	**17.520**	**15.775**	**18.205**	**16.260**

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

La langue française est parlée à 95,3% par la communauté marocaine dont la moitié ne parle que le français comparativement à 15,5% qui parlent plusieurs langues à la maison. L'incidence des politiques migratoires du Canada et du Québec sur le flux migratoire est manifeste à travers le caractère sélectif favorisant la langue française au Québec (Tableau 6).

Tableau 6 : Connaissance des langues officielles et de l'arabe, agglomération de Montréal (2016)

Langues	Total	Hommes	Femmes
Anglais seulement	220	135	90
Français seulement	17.260	7.790	9.465
Anglais et français	19.460	11.125	8.330
Ni anglais ni français	425	105	315
Arabe, langue maternelle	23.545	12.005	11.535
Langue parlée le plus souvent à la maison			
Anglais	1.075	600	475
Français	16.525	8.675	7.855
Arabe	9.635	4.720	4.920

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

Rappelons aussi que la politique migratoire du Québec favorise les arrivants avec des diplômes. De ce fait plus du tiers des arrivants marocains ont un grade universitaire, soit presque le double de la population québécoise. Quant à ceux ayant juste un diplôme d'études secondaires, ils constituent plus de 60% des diplômés. Par contre le 2e cycle universitaire est remarquablement élevé chez les hommes et les femmes.

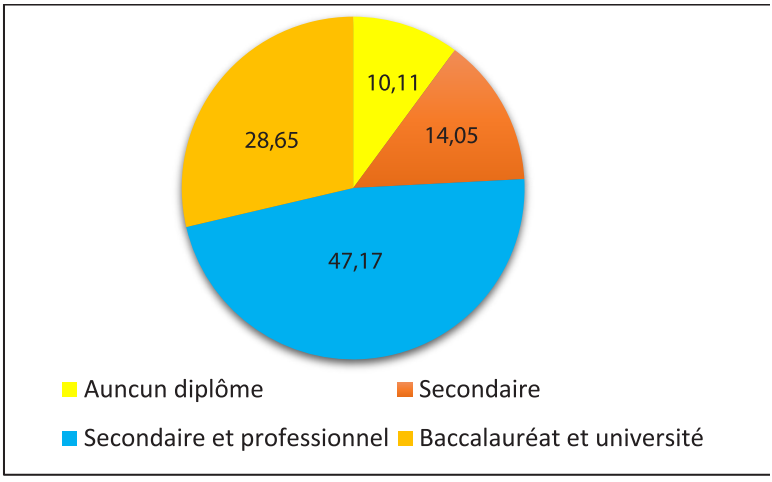
Si on se limite maintenant aux données de la communauté marocaine vivant dans l'agglomération de Montréal (Tableau 7 et figure 5), on constate que 29% de ceux ayant 15 ans et plus ont le baccalauréat et un niveau d'études supérieures, dont 16,06% n'ayant que le baccalauréat et le reste un diplôme d'études supérieurs dont 490 titulaires d'un doctorat et 200 médecins, les hommes ayant une nette avance sur les femmes. Il reste que le gros de cette population est titulaire d'un diplôme professionnel.

Tableau 7 : Plus haut certificat, diplôme ou grade par genre des Marocains de l'agglomération de Montréal (15 ans et plus - 2016)

Diplôme	Total	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	3.930	1.450	2.475
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	5.465	2.525	2.945
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	24.755	13.550	11.205
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	4.715	2.495	2.220
Certificat ou diplôme d'une école de métiers autre qu'un Certificat d'apprenti ou Certificat de qualification	3.605	1.925	1.675
Certificat d'apprenti ou Certificat de qualification	1.110	575	540
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	6.200	3.285	2.915
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2.705	1.305	1.400
Baccalauréat	6.245	3.400	2.845
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	1.490	840	645
Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	200	120	80
Maîtrise	2.715	1.780	940
Doctorat acquis	490	320	170
Total	**34.150**	**17.525**	**16.630**

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

Figure 5 : Niveau de diplomation des Marocains (15 ans et plus) de l'agglomération de Montréal (2016)



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

Insertion sur le marché du travail

Cependant, ce niveau de scolarité ne se traduit pas par un taux d'emploi satisfaisant. En effet, parmi la population active, et comparativement à la population québécoise, bien que la communauté marocaine ait une meilleure scolarisation et un taux d'activité légèrement supérieur, le taux d'emploi est plus faible et le taux de chômage atteint plus du double de celui de la population québécoise avec 16,5% contre 7,2%[6].

Malgré la proximité géographique, la fermeture des pays européens face à l'immigration marocaine et maghrébine a amené ceux parmi les Marocains qui souhaitent émigrer à se diriger vers l'Amérique du Nord afin d'améliorer leurs conditions économiques. A cela s'ajoutent les efforts de recrutement du Canada et du Québec qui ont ciblé le Maroc pour attirer l'intérêt des Marocains des classes moyennes et aisées à venir s'établir au Canada. Hautement scolarisés, ces nouveaux arrivants ont cependant des difficultés à faire reconnaitre leurs diplômes et à occuper un emploi correspondant à leurs niveaux de formation.

C'est ainsi que sur une population recensée de 34.150 personnes, le taux d'activité est de 66,5%, alors que le taux d'emploi est de 56,7% et le chômage dépasse les 14%. Ceci avec des différences notables entre les hommes et les femmes : les premiers enregistrent des taux d'activité et d'emplois plus élevés et un taux de chômage plus bas que les secondes (Tableau 8).

[6]Gouvernement du Québec, Immigration, Diversité et inclusion : Portrait statistique de la population d'origine ethnique marocaine au Québec en 2011

Tableau 8 : Situation d'activité des Marocains de 15 ans et plus dans l'agglomération de Montréal (2016)

Situation	Total	Hommes	Femmes
Total population 15 ans et plus	34.150	17.520	16.625
Population active	22.715	13.425	9.290
Dont occupés	19.375	11.620	7.750
chômeurs	3.340	1.800	1.545
Population inactive	11.430	4.100	7.335
Taux d'activité	66,5%	76,6%	55,9%
Taux d'emploi	56,7%	66,3%	46,6%
Taux de chômage	14,7%	13,4%	16,6%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016

Concernant les secteurs d'emplois, les soins de santé et l'assistance sociale, suivis du commerce de détail, de la fabrication et des services professionnels, constituent les emplois de la majorité des immigrants marocains. Les femmes travaillent surtout dans les domaines des affaires, l'administration, l'enseignement, le droit et les services sociaux, communautaires et gouvernementaux alors que les hommes occupent des professions en sciences, gestion, transport et machinerie.

Comparativement à la population québécoise, leurs revenus moyens et médians d'un emploi sont un peu inférieurs. La durée de la période de travail a une incidence sur les revenus :

« Les résultats de l'Enquête sur la population active d'Immigration, Diversité et Inclusion Québec montrent également que plus on est au pays depuis longtemps, plus on touche un salaire hebdomadaire élevé, soit de 674,50 $ pour une personne ayant cinq années de résidence ou moins, et de 792,80 $ pour une personne qui réside depuis plus de 10 ans. Aussi, faire reconnaître un diplôme, ou reprendre des études peut permettre d'accéder à un poste plus « lucratif » et, ainsi, de bénéficier pleinement du pouvoir d'achat au Canada »[7].

4. Spécificité culturelle de la communauté marocaine au Québec et questions d'intégration

La problématique de l'intégration des immigrés marocains au Québec

Les parcours migratoires varient pour chaque personne et même pour les membres d'une même famille, les perceptions peuvent être très variées. Cela revêt une incidence sur l'intégration des immigrants, leur éducation, leur profession, le contexte socio-politique du pays d'origine et leur réalité sociale, lesquels s'ajoutent à une dimension subjective de la perception de soi devant une rupture du passé et l'adaptation à la vie dans une nouvelle société (Ramirez-Villagra, 2017).

[7] Banque Nationale, Du Maghreb au Canada : taux de change, pouvoir d'achat et niveau de vie, Juillet 2017

Au-delà des politiques canadiennes et québécoises en matière d'intégration afin que les arrivants parviennent à occuper une place dans la société, la définition de l'intégration demeure personnelle et subjective. Être à l'aise dans la nouvelle société signifie davantage que parler la langue et avoir un emploi. L'intégration est un processus qui peut être semé d'embûches ou aisé. Qu'en est-il pour les immigrants d'origine marocaine ?

En arrivant au Québec, la langue est un facteur positif pour la grande majorité des Marocains, la spécificité se traduit alors en termes de l'islamité québécoise qui se distingue de plus en plus de l'européenne. L'immigration marocaine au Québec a connu une période où les restrictions de l'école publique francophone favorisaient l'installation dans les quartiers anglophones dont les écoles étaient ouvertes à la diversité religieuse (juive et musulmane) et le discours anglophone au Québec reposait sur le multiculturalisme et la défense des minorités (Daher, 2003). Avec la loi 101 confirmant le français comme langue officielle de la province et la déconfessionnalisation de l'école publique, les nouveaux arrivants marocains se sont établis dans quelques arrondissements de Montréal, ce qui amène une intégration plutôt communautaire qu'individuelle et cela se reflète dans une identité collective avec la présence croissante de lieux de culte musulman et d'associations islamiques. Une nouvelle lecture de l'Islam émerge et favorise la participation citoyenne dans la société québécoise (Ibid, 2003).

Il reste que l'image des Québécois de religion musulmane est souvent teintée de préjugés et de stéréotypes reflétant la méconnaissance de l'Islam par la population québécoise traditionnellement de culture judéo-chrétienne.

Selon Ali Daher, le caractère récent de l'immigration musulmane et leurs responsables étant en grande majorité nés à l'extérieur du Québec, ils semblent peu intéressés par ce qui se passe au Québec. Il est difficile de trouver l'équilibre entre l'appartenance au peuple québécois et leur appartenance à l'Islam. Beaucoup de musulmans considèrent qu'être Québécois signifie s'éloigner de l'Islam et les responsables n'ont pas encore réussi à développer un véritable sentiment d'attachement à l'identité québécoise devant la variable islamique grandement amplifiée. La promotion de la communauté spirituelle musulmane passe devant la citoyenneté québécoise et la participation citoyenne, bien qu'ils vivent au Québec, ils ont peu d'intérêt aux évènements sociaux, culturels et politiques de la société québécoise. Certes ils apprécient que la société québécoise leur offre le droit à la liberté, à l'égalité et au pluralisme mais demeurent critiques face au caractère laïc de la société québécoise.

Sur la scène publique surtout à Montréal, il faut souligner la présence grandissante de lieux de culte et d'associations. Depuis la création de la 1re association marocaine du Québec, en 1976, il y a maintenant plus d'une trentaine d'associations répertoriées. Les associations à vocation caritative vers le pays d'origine semblent les plus actives (Ibid, 2003).

En 2009, le Congrès maghrébin a été créé afin d'offrir des services d'orientation et d'insertion professionnelle, sociale et culturelle à la communauté maghrébine. Selon la communauté, toutefois le manque de structures et de nombreux conflits interpersonnels limitent les activités.

Pourtant la richesse de la culture arabe est particulièrement mise en lumière avec le Festival du monde arabe dont la 19e édition s'est déroulée à Montréal du 26 octobre au 11 novembre 2018 avec une cinquantaine d'activités créant un espace de dialogue et de créativité entre le monde arabe et occidental. Par contre, la communauté marocaine canadienne dispose de peu de journaux avec un mensuel, *le Maghreb Canada Express*, qui paraît depuis 2003, et un bimensuel, *l'Atlas Montréal*.

Les ponts avec le pays d'origine sont bien présents. Selon l'édition 2014 de *Marocains de l'extérieur*, il y a le succès de l'École marocaine, créée en 1999 par des parents marocains et qui bénéficie, depuis 2009, du soutien financier du ministère chargé de la communauté marocaine vivant à l'étranger. Il y a aussi l'ouverture en 2012, du 1er centre culturel marocain en Amérique du Nord grâce aux autorités marocaines désireuses de maintenir des liens avec les ressortissants à l'étranger. Le centre culturel propose diverses rencontres dont celles sur le retour au Maroc et des cours de langue amazighe. Le discours royal portant sur « les jeunes et leur insertion professionnelle au cœur de la dynamique sociétale »[8] a souligné que ce sont des conditions pour mettre fin à la fuite des cerveaux.

La solidarité de la communauté marocaine au Canada avec le Québec et l'importance du vivre ensemble ont été soulignées à l'Assemblée Nationale à la suite d'une initiative de l'Association « Mémoires et Dialogue » et un collectif d'organismes représentant la communauté marocaine établie au Canada[9].

En juin 2018, le Québec et le Maroc ont conclu une entente pour ouvrir un nouveau bureau de représentation de la province. L'installation du bureau est prévue à Rabat et vise à faciliter l'immigration et l'intégration professionnelle des Marocains au Québec ainsi qu'à intensifier les échanges universitaires et la reconnaissance mutuelle des diplômes[10].

Le tournant du 11 septembre 2001

Au-delà de la coopération gouvernementale, la communauté musulmane a été sévèrement ébranlée par les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, qui ont déclenché un vaste mouvement islamophobe à l'échelle internationale et les actions fréquentes des mouvements intégristes au Moyen-Orient ont mené à l'expression de racisme envers les musulmans.

Au Canada, la montée de groupes extrémistes constitue une menace à la sécurité des institutions et des communautés musulmanes. Il y a eu le tragique attentat du 29 janvier 2017 à la grande mosquée de Québec, suite auquel six fidèles ont été tués et 19 blessés. Montréal est un lieu où se produisent des actes islamophobes et où la radicalisation se développe. Or en luttant contre la radicalisation, un biais

[8] http://www.mapexpress.ma/actualite/opinions-et-debats/les-jeunes-et-leur-insertion-professionnelle-places-au-coeur-de-la-dynamique-societale/

[9] Atlas Media, Une journée marocaine à l'Assemblée Nationale du Québec. Un pas dans la voie d'un vivre ensemble participatif, Publié le 18 mai 2017

[10] https://www.tvanouvelles.ca/2018/06/22/le-quebec-va-ouvrir-un-bureau-de-representation-au-maroc

islamophobe peut prendre place au sein de la société québécoise et en arriver à considérer les lieux de culte musulman et la pratique religieuse comme étant :

« associés à un communautarisme qui nuit à l'intégration. Dans les dernières années, les débats autour des accommodements raisonnables ou liés à la charte des valeurs ont fait ressortir certaines appréhensions quant à la place de la religion dans la société québécoise, principalement à l'endroit des religions absentes du processus de sécularisation du catholicisme québécois. De façon particulière, la pratique religieuse des personnes musulmanes et leur visibilité dans l'espace public sont, pour certains, sources ou symboles d'effritement des valeurs québécoises. […] les lieux de culte sont aussi perçus comme des lieux de conversion extrémiste, spécialement les mosquées. La méconnaissance et la crainte envers la pratique religieuse musulmane fortement dépréciée nourrissent l'islamophobie : la mosquée y est vue comme un lieu d'endoctrinement qui empêcherait les personnes de s'intégrer à la société d'accueil. » (Ramirez-Villagra, 2017).

La communauté musulmane n'est pas homogène tout en étant exigeante en matière de culte et discipline de vie, ce qui engendre beaucoup de confusions de part et d'autre : une connaissance insuffisante de l'Islam par les Québécois non musulmans et une connaissance insuffisante des musulmans des valeurs consensuelles admises par l'ensemble des Québécois (Bnou-Nouçair, 2016).

Processus d'intégration

L'intégration est un processus qui s'inscrit à partir d'une rupture avec le passé et la réalité de la vie dans une nouvelle société. Il faut des stratégies pour saisir la nouvelle société, mais aussi pour continuer à se sentir à l'aise avec soi-même. Abdelmalek Sayed fait ressortir la double absence qui caractérise les processus d'immigration : l'absence des repères de la terre d'origine et l'absence des repères dans la terre d'accueil (Sayed, 1998).

À Montréal, l'exemple d'une pratique d'intégration sans être une source de conflit a été possible au quartier Parc-Extension, un lieu multi-ethnique :

« … où diverses fêtes religieuses qui se relaient dans les rues du quartier et dans le parc Jarry attirent des personnes de toutes origines, tant des environs que d'autres secteurs de Montréal. Ces évènements contribuent à la reconnaissance des uns et des autres et pour les personnes immigrantes résidentes dans le quartier qui pratiquent une religion, ils constituent une des façons de se sentir à l'aise dans leur société d'accueil.» (Ramirez-Villagra, 2017).

Bien que la communauté marocaine vivant au Québec soit jeune, qualifiée et féminisée, les difficultés sont souvent le lot des arrivants dont la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs diplômes, l'insertion sur le marché de l'emploi et la discrimination à l'embauche. Certains occupent un emploi en-deça de leurs qualifications et quelques-uns n'arrivent pas à trouver du travail; alors faute de ressources matérielles, le retour au Maroc est envisagé.

Bien que la langue française soit un atout majeur, l'immigrant marocain doit non seulement trouver un travail mais aussi apprivoiser la culture québécoise,

canadienne et nord-américaine afin d'être à l'aise dans la société québécoise et il lui faut s'adapter rapidement à la dure réalité des rigueurs de l'hiver québécois.

Néanmoins, cette adaptation se fait et parfois même elle est réussie. En effet, lors des dernières élections provinciales québécoises d'octobre 2018, deux Maroco-Canadiens ont été élus députés sous la banière du Parti libéral. Tous deux représentaient des circonscriptions montréalaises. Moncef Derraji est né au Maroc alors que Marwa Rizky est née au Québec de parents immigrants. Lors de ces élections, le parti de centre-droite Coalition Avenir Québec (CAQ) a facilement été élu, promouvant la laïcité, les valeurs québécoises et des mesures plus strictes en regard de l'immigration au Québec. Ce n'est pas un hasard si Derraji et Ryzka ont choisi de se présenter pour le Parti libéral. Ce parti, plutôt au centre de l'échiquier politique, bien qu'il ait vacillé au fil de son histoire, est très ouvert aux minorités ethno-culturelles et a toujours eu le support de ces dernières. Le Parti québécois, de centre-gauche, pronant la séparation du Québec du reste du Canada, et initiateur de la laïcité au Québec, a toujours eu du mal a attirer dans ses rangs des immigrants. Un nouveau parti de gauche, séparatiste, populaire auprès de la classe ouvrière, aux jeunes et aux intellectuels et très ouvert à l'immigration aurait aussi pu être une avenue pour des immigrants marocains mais il n'a élu que très peu de candidat. Un grand nombre de ses candidats étaient issus de minorités visibles et ethno-culturelles. Il y a donc de la place pour les immigrants, peu importe l'ethnie ou la religion mais il faut choisir son parti.

Craintes de la diaspora marocaine de Montréal

Des journalistes du journal en ligne *Voix d'ailleurs* ont sondés des membres de la communauté marocaine sur leurs préoccupations et leurs craintes en tant que parents[11].

Malgré leurs difficultés à intégrer le marché de l'emploi ou à trouver des occupations à la hauteur de leurs compétences et de leurs formations académiques, les parents d'origine marocaine ne sont pas inquiets pour l'avenir professionnel de leurs enfants. Plusieurs s'impliquent à l'école afin d'être plus proches de leurs enfants et tous ont une grande fierté de la performance académique de leurs enfants.

Toutefois ces parents craignent l'assimilation de leurs enfants nés au Canada et la perte de l'identité marocaine, la culture et les valeurs fondamentales qui leur tiennent à cœur. Ils ne souhaitent pas que leurs enfants deviennent seulement Québécois mais qu'ils intègrent le meilleur des deux mondes et des deux cultures en gardant le contact avec le pays de leurs parents et ancêtres.

Il y a aussi la crainte de la radicalisation des enfants. Les parents qui ont enseigné à leurs enfants la langue arabe estiment que ceux-ci courent moins de risque surtout s'ils sont allés à l'école coranique car ils peuvent lire le livre saint, le Coran, sans passer par des enseignements qui risquent de les endoctriner et de les entraîner vers la radicalisation. En plus du français et de l'arabe, leurs enfants maîtrisent l'anglais et parfois l'espagnol.

[11] http://www.voixdailleurs.com/craintes-de-diaspora-marocaine-de-montreal-enfants-issus-de-limmigration/

Pour les parents élevés dans la religion musulmane et qui pratiquent leur foi, l'abandon de la religion par leurs enfants leur paraît être un grand affront et un échec de l'éducation de leurs enfants. Ils déplorent que les obligations professionnelles, le rythme de vie et l'éloignement de la famille ne leur laissent que trop peu de temps pour l'éducation religieuse de leur enfants.

Tous les parents craignent que leurs enfants soient entrainés à consommer de l'alcool et des drogues surtout lors de fêtes entre amis et rassemblements de jeunes. Ils sont en état d'alerte permanente.

Quant au mariage mixte et l'union libre, les parents craignent davantage pour leurs filles que leurs fils. Les écarts de conduite des filles ne sont pas acceptés alors qu'ils peuvent fermer les yeux sur certains écarts de leurs fils. Le mariage mixte est acceptable mais il est préférable que leur fille épouse un musulman ou un converti. Par contre le sujet de fréquentations entre jeunes de même sexe, est difficile et les parents ne veulent pas y penser et ils croient que le pire sera évité en étant à l'écoute de leurs enfants.

Au-delà de Montréal : le cas de Saguenay

La région du Saguenay Lac Saint-Jean, à plus de 500 km de Montréal, accueille de plus en plus d'immigrants installés au Québec depuis quelques années avec l'espoir de trouver un emploi et de s'installer avec leur famille.

- Service d'accueil et d'intégration à l'école

Trouver un emploi est une chose, mais installer sa famille en est une autre. Pour bien intégrer les enfants des travailleurs immigrants, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (CSRS) a instauré un service d'accueil et d'intégration pour faciliter la vie des familles et supporter le personnel enseignant. Selon la responsable de l'intégration des immigrants de la CSRS, les besoins sont grandissants.

« Il y a beaucoup d'embûches sur la route de l'intégration. Les nouvelles familles m'appellent pour toutes sortes de raison et la barrière de la langue est la principale embûche au départ. Souvent je réunis la famille et j'agis comme traductrice pour expliquer des situations. Les perceptions sont différentes selon le point de vue des parents, de l'élève et de l'enseignant », explique Malika Belal, agente d'accueil et d'intégration au service de développement international de la CSRS.

« La demande est là et les besoins sont grandissants. J'ai aidé des dizaines de familles à s'intégrer depuis le début de l'année scolaire et les familles déjà installées lors des dernières années s'empressent aussi à bénéficier de nos services », explique cette travailleuse sociale.

D'origine marocaine, Malika Belal a émigré à Chicoutimi pour compléter un baccalauréat en travail social à l'Université du Québec à Chicoutimi il y a 11 ans. À la fin de ses études, elle a fait la rencontre de son futur mari à Chicoutimi et a pris la décision de rester dans la région. L'intervenante polyglotte qui parle l'arabe, le français, l'anglais et un peu espagnol a toujours été impliquée dans la communauté pour aider les immigrants à s'installer.

« J'ai vécu moi-même cette intégration à une nouvelle culture et à un nouveau mode de vie. C'est rassurant pour des parents qui travaillent de savoir que leurs enfants sont entre de bonnes mains à l'école et au service de garde », dit-elle.

« Non seulement je fais des interventions dans les milieux scolaires, mais je m'assure aussi que les enfants pratiquent des activités sportives ou des activités sociales pour les aider à s'intégrer et les faire interagir avec des jeunes de leur âge », explique Malika Belal, qui joue un rôle essentiel à Saguenay pour les nouveaux arrivants.

« C'est très difficile et angoissant pour un jeune de quitter ses racines, de parler une autre langue et de s'adapter à une nouvelle culture», soutient Malika Belal. *Elle raconte l'histoire d'un Égyptien de quatre ans qui avait mélangé l'arabe et le français dans sa tête. « Il avait comme fusionné les deux langues. Ça prend beaucoup de soutien pour aider les familles »*, fait valoir l'intervenante sociale. L'École Félix-Antoine-Savard compte actuellement neuf élèves en accueil et francisation, une statistique qui risque d'augmenter dans les prochaines années avec les besoins de main-d'œuvre des entreprises de la région qui embauchent de plus en plus d'immigrants (Blackburn, 2018).

- Modèle d'intégration des immigrants : la Fromagerie Boivin

Un reportage de *Radio-Canada Ici Saguenay*[12] diffusé le 11 novembre 2018 relate le cas d'une fromagerie qui fait appelle à une main-d'œuvre immigrée. Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre, la Fromagerie Boivin s'est tournée vers des travailleurs issus de l'immigration. L'expérience a été plus que concluante pour l'entreprise. Les employés maghrébins et mexicains représentent presque 15% des ressources humaines de la fromagerie de La Baie et ces travailleurs sont particulièrement fiers de produire le fromage en grains de ce fleuron régional.

La Fromagerie Boivin compte aujourd'hui sept employés permanents issus de l'immigration et embauche aussi de façon temporaire une dizaine de travailleurs mexicains qui ont obtenu un contrat de six mois. La fromagerie leur offre un gîte à cinq minutes à pied de l'usine. Le propriétaire, Luc Boivin, a d'ailleurs l'intention d'embaucher encore plus d'immigrants et déclare à ce propos :

« C'est peut-être là qu'on se démarque le plus. C'est qu'on prend soin de ces gens-là. À Montréal, souvent, c'est : « [tu as] l'emploi, mais débrouille-toi «. Je dis à la blague qu'on fait plus de publicité pour aller chercher des travailleurs, qu'on en fait pour vendre du fromage ! »

Originaire du Maroc, Hassan a été le premier travailleur immigrant à être embauché par cette fromagerie. Il s'est installé dans la région avec sa famille il y a huit ans. La fromagerie lui a même confié la tâche de recruter et d'intégrer d'autres immigrants.

« J'ai tenté ma chance et ils m'ont aidé beaucoup. J'ai passé comme manœuvre, chef d'équipe, après ça, coordonnateur. Ils m'ont fait confiance. ». Hassan, coordonnateur de production à la Fromagerie Boivin

[12] Reportage de Priscilla Plamondon Lalancette

Les autres employés de la fromagerie sont particulièrement heureux d'accueillir des travailleurs d'ailleurs comme Hassan :

« On a toujours beaucoup de plaisir avec eux, ils s'intègrent facilement, je dirais. Puis Hassan est monté en titre, ils sont capables de monter comme n'importe qui d'autre, au même titre qu'un Québécois qui est né ici », Maxime Simard, fromager.

5. Les perspectives : de moins en moins de nouveaux immigrants marocains

Depuis 2010, la politique canadienne a joué un rôle dans la diminution des immigrants, et cela touche les immigrants marocains avec à peine 3.600 arrivants entre 2010 et 2012 contre 5.500 en 2009. La diminution est manifeste même dans la province francophone du Québec. En effet, selon le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 53.707 Marocains vivent au Canada, parmi les 161.216 qui résident en Amérique. D'autres sources d'associations de Marocains au Québec parlent d'au moins 60.000, déjà au début des années 2000. Les statistiques officielles canadiennes pour l'année 2009 classent le Maroc, avec 5.500 immigrés, parmi les dix principaux pays d'origine.

Quoi qu'il en soit, la vague massive d'immigration, choisie, préparée, tout à fait légale, voire encouragée, des centaines de familles marocaines vers le Québec qui a eu lieu pendant ces deux décennies n'est plus qu'un souvenir. Le quota lui-même, fixé par les autorités canadiennes, a été considérablement réduit, selon Me Nadia Barrou, avocate en matière d'immigration. Pas spécialement à l'égard des Maghrébins, mais à l'égard de tous les pays. *« Il y a à peine deux ans, le Québec accueillait 60.000 immigrants par an. Aujourd'hui, on n'accepte pas plus de 6.300 par an, et du monde entier »*, se désole Me Barrou.

Elle-même marocaine, elle appartient à cette vague d'immigration des années 1990 puisqu'elle vit depuis 1997 à Montréal, où elle dispose d'un cabinet de conseil et d'aide en matière d'immigration, et un autre à Casablanca.

Selon elle, avec le programme « Entrée express » installé depuis janvier 2015, un nouveau système électronique qui gère les demandes de résidence permanente présentées au titre de certains programmes d'immigration économique, un seul Marocain a été accepté à immigrer au Québec. Comme explication de ce changement, elle avance une mauvaise opinion des Marocains dans la société canadienne, liée, selon elle, à la perception de l'immigration vers le Canada comme moyen de bénéficier de l'aide sociale et non pour travailler. Ce qui est le cas « de 30% de ces candidats », affirme-t-elle. Ce n'est pas par hasard si le plus haut taux de chômage au Québec touche d'abord les Maghrébins.

La politique officielle d'immigration au Canada a donc complètement changé, poursuit notre interlocutrice. Il y a cette image négative des Maghrébins, dictée par une conjoncture internationale, marquée, commente ce haut cadre dans une entreprise canadienne depuis vingt ans, *« par une opinion négative à l'égard des musulmans d'une façon générale. Ces gens éprouvent, par rapport aux autres nationalités, des difficultés d'adaptation énormes »*.

Une seule catégorie intéresse désormais les autorités canadiennes : les jeunes étudiants désireux de poursuive leurs études au Canada. Là, il y a tout un programme d'encouragement et d'aide, pourvu que les candidats remplissent les conditions requises pour l'obtention d'un permis d'études. Les autres catégories, travailleurs temporaires et qualifiés, ne sont plus, ou très peu, sur la liste de l'immigration officielle au Canada. Les jeunes étudiants sont sollicités, car la réussite est devant eux, *« et leur capacité d'adaptation est plus grande»*, estime Me Barrou. Ce qui intéresse désormais le plus le Canada, et en particulier sa province francophone, le Québec, ce sont les immigrants venant d'Europe, et notamment de France. Ils passent par le programme *«Permis Vacances-Travail »* (PVT) qui permet de voyager pour une durée d'un an sur le territoire canadien tout en étant autorisé à travailler pour compléter ses ressources financières […]. Seules deux conditions sont posées pour l'obtention de ce permis : être Français et avoir moins de 35 ans. Le quota prévu dans ce programme est de 7.500 immigrants français par an. *« Il est atteint en cinq minutes. 10.000 Français vont vivre chaque année au Québec »*, précise Me Barrou. Ce même programme, avec des quotas différents, existe pour d'autres pays européens, avec l'Australie, entre autres[13].

Malgré tout, il faut souligner les compétences marocaines qui se sont illustrées au Canada. Des cadres, des hommes et des femmes d'affaires, des journalistes, des hommes et des femmes politiques, des scientifiques, des athlètes, etc. d'origine marocaine évoluent dans le pays.

Citons le cas rapporté par la presse d'Ismahane Elouafi, la Marocaine du Canada, qui a figuré en janvier 2015 dans le Top 20 des femmes ayant contribué au développement du domaine scientifique […] dont celui de directrice de la Division de la gestion de la recherche et des partenariats de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ou encore celui de la députée Fatima Houda Pépin, première femme arabe d'origine marocaine à être élue au Québec. (La Vie économique).

Citons également le cas de l'étudiant-athlète, Adil El Makssoud, arrivé seul pour terminer ses études, et dont les talents au basketball ont été reconnus à l'université comme allier de la formation masculine de basketball des Citadins de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il a été couronné athlète de l'année 2009-2010, lors du Gala de reconnaissance des Citadins, qui a eu lieu le 6 mai au Centre sportif. L'étudiant en kinésiologie, qui a aussi été élu sur la première équipe d'étoiles de basketball au Québec pour la deuxième année consécutive, a reçu son prix des mains du recteur de l'UQÀM, Claude Corbo.

Après ses études à Montréal, il est retourné au Maroc en tant que joueur dans l'équipe nationale de basketball. Depuis septembre dernier, il est revenu vivre dorénavant au Québec, marié et père de deux jeunes enfants, il espère leur faire découvrir son pays d'origine.

[13] Jaouad Midech, Les Marocains partent de moins en moins vivre au Canada, La vie Éco, 16 juin 2015.

Conclusion

Après l'Australie, le Canada est le pays au monde qui compte la plus grande proportion de personnes nées à l'étranger, soit une sur cinq. À Toronto, c'est près d'une sur deux dans une région métropolitaine de près de 7 millions de personnes. Pour Vancouver, c'est 40%. Pour Montréal, c'est 22%. En moyenne, les régions métropolitaines canadiennes de plus de 500.000 comptent 25% de leur population qui est née hors du pays. La ville de Québec se distingue du lot avec seulement 4%.

Le Canada et le Québec, surtout Montréal, sont reconnus pour être ouverts à l'immigration. Cependant, le Québec, qui est sorti en 1960 d'une longue histoire d'omniprésence, quasi oppressive, du catholicisme dans presque toutes les sphères de sa société est, certes, accueillant mais est en plein questionnement sur la place de la religion au sein de l'appareil étatique. Doit-il y avoir un crucifix à l'Assemblée nationale ? Les fonctionnaires peuvent-ils porter des signes religieux ? Bref, l'État devrait-il être laïc ? La laïcité, son niveau, etc. sont des questions fort complexes et qui divisent le Québec.

Les immigrants provenant de pays musulmans sont particulièrement vulnérables dans un tel contexte. Le port du voile, les requêtes pour que leurs soit accordés des lieux de prière dans les lieux publiques (universités, édifices gouvernementaux, etc.), entre autres, ne se font pas sans tensions entre les immigrants et les Québécois « de souche ». Souvent les médias populistes et les politiciens de droites instrumentalisent les questions des immigrants de religion musulmane.

En général, ces tensions sont palpables mais l'atmosphère demeure civilisée. Si ce n'est pas le cas à Québec et à Saguenay, villes monoculturelles et conservatrices, ou des gestes racistes surviennent occasionnellement envers les musulmans (la tuerie de Québec était tragique et a profondément attristé tout le pays), Montréal, pour sa part, est nettement plus tolérante. Ville multilingue mais surtout francophone, elle est le lieu de prédilection pour les immigrants de langue française. Ville progressiste, elle embrasse les diversités culturelle et religieuse. Néanmoins, le Québec s'interroge sur les moyens à prendre pour assurer sa survie linguistique et sa spécificité culturelle dans un océan anglophone. Il va donc sans dire que l'immigration marocaine peut se sentir mal à l'aise dans un tel contexte social. Néanmoins, les Marocains s'insèrent bien dans le tissu social québécois, tant au niveau politique qu'intellectuel. Grâce à eux, entre autres, Montréal se veut une ville internationale, ouverte sur le monde, tolérante et enviée.

Bibliographie

Atlas Media, Une journée marocaine à l'Assemblée Nationale du Québec – un pas dans la voie d'un vivre ensemble participatif. Sur le site http://www.atlasmedias.com/2017/05/une-journee-marocaine-a-lassemblee- nationale-du-quebec-un-pas-dans-la-voie-dun-vivre-ensemble-participatif/

Abouzaïd M., et Asal H., (2015), *Les Marocains au Canada : histoire, profil et enjeux*, *Hommes et migrations.* Mis en ligne le 31 décembre 2015. Sur le site https://journals.openedition.org/hommesmigrations/2560

Banque Nationale, (2017), Du Maghreb au Canada : taux de change, pouvoir d'achat et niveau de vie. Sur le site https://idees.banquenationale.ca/maghreb-au-canada-taux-de-change-pouvoir-dachat-niveau-de-vie/

Barriault F., (2017), *Catholicisme, immigration et altérité religieuse : réflexions sur l'islamophobie à la lumière de l'expérience catholique étasunienne,* Vivre ensemble, Centre Justice et Foi, 2017. Sur le site http://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/catholicisme-immigration-alterite-religieuse-reflexions-lislamophobie-a-lumiere-de-lexperience-catholique-etasunienne/

Berriane M. (dir.), (2014), *Marocains de l'extérieur – 2013*, Fondation Hassan II, pour les Marocains résidant à l'étranger, Organisation internationale pour les migrations, Rabat Maroc. Sur le site http://www.fh2mre.ma/telechargement/PDF/marocains-de-l%27exterieur-2013.pdf

Bnou-nouçair R., (2016), *Parution : Les musulmans au Québec : entre stigmatisation et ntégration*, La chronique de RBN. Sur le site http://www.maroc-quebec.com/content/parution-%C2%AB-les-musulmans-au-qu%C3%A9bec-entre-stigmatisation-et-int%C3%A9gration-%C2%BB

Blackburn R., (2018), Un ange pour les immigrants, Le Quotidien, Groupe Capitales Médias, 17 novembre 2018

Chahboun A., (2018), *Les jeunes et leur insertion professionnelle placés au cœur de la dynamique sociétale*, Vol XVI, no 8, 2018, Sur le site http://www.mapexpress.ma/actualite/opinions-et-debats/les-jeunes-et-leur-insertion-professionnelle-places-au-coeur-de-la-dynamique-societale/

Consulat du Maroc. Sur le site http://www.consulatdumaroc.ca/associations.htm

Daher A., (2001), *Les événements du 11 septembre et les Québécois de religion islamique,* Centre Justice et Foi, Bulletin Vivre ensemble, vol. 10, n° 34, Automne 2001. Sur le site http://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/les-evenements-du-11-septembre-et-les-quebecois-de-religion-islamique/

Daher A., (2003), *Les musulmans au Québec,* Centre Justice et foi, Revue Relations. Consulté sur http://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/les-musulmans-au-quebec/

Fouron F., (2010), *Coup d'œil sur les immigrants nés au Maroc*, Portraits démographiques, Montréal en statistiques, Ville de Montréal. Sur le site http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/MAROC.PDF

Franoux M. R., (2017), *De la place de la femme au Maroc : attends, je t'explique !*, Huffpost, 2017. Sur le site https://www.huffpostmaghreb.com/rabia-franoux-moukhlesse/place-femme-maroc-attends-je-texplique_b_17964498.html

Institut de la statistique du Québec, Régions administratives. Sur le site http://www.stat.gouv.qc.ca/

Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/102.htm

Midech, J. (2015), *Les Marocains partent de moins en moins vivre au Canada*, La vie Éco, 16 juin 2015 file:///D:/Les Marocains partent de moins en moins vivre au CanadaLavieeco.htm

Le centre culturel marocain. Sur le site http://www.lecentreculturelmarocain.ca/

Maison de la culture du Maroc à Montréal. Sur le site http://acdf.ca/projets/maison-du-maroc-montreal/

Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir du Québec, Histoire et éducation à la citoyenneté, domaine de l'univers social, *Programme de formation de l'école québécoise*, Gouvernement du Québec, 2006, pages 66 et 68

Montréal en statistiques, (2016), *Coup d'œil sur les immigrants nés au Maroc*, Portraits démographiques, Ville de Montréal. Sur le site http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MAROC_1.PDF

Observatoire Grand Montréal, (2016), *Portrait du Grand Montréal Édition 2016*, Cahiers métropolitains, Section Périodiques, no 5. Sur le site http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/cahiersMetropolitains_no05.pdf

O'Gallagher, M., (1997), « The Orphans of Grosse Île: Canada and the adoption of Irish Famine orphans, 1847-48 », pp. 81-111 in Patrick O'SULLIVAN (ed.), *The Irish World Wide. History, Heritage, Identity. Volume Six : The Meaning of the Famine*, Londres & Washington : Leicester University Press, 1997.

Radio-Canada https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1135309/fromagerie-boivin-travailleurs-etrangers-immigration-emploi

Ramirez-Villagra A., (2017), *Le quartier Parc-Extension : une pratique d'intégration à revisiter*, Vivre ensemble, Centre Justice et Foi, 2017. Sur le site https://cjf.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/VE_Vol25No87_Art_AlfredoRamirez.pdf

Ressources naturelles du Canada, L'Atlas du Canada. Sur le site http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/can_political_e

Statistiques Canada, Recensement, (2006), Sur le site https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/index-fra.cfm

Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (2011). Sur le site https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Index-fra.cfm

Troper H., (2017), Immigration au Canada, L'encyclopédie canadienne, Septembre. Sur le site https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/immigration

Tasli S., (2016), *Les craintes de la diaspora marocaine de Montréal pour les enfants issus de l'immigration*, Voix d'ailleurs. Sur le site http://www.voixdailleurs.com/craintes-de-diaspora-marocaine-de-montreal-enfants-issus-de-limmigration/

TVA, (2018)*, Le Québec va ouvrir un bureau de représentation au Maroc,* Publié le 22 juin 2018. Sur le site https://www.tvanouvelles.ca/2018/06/22/le-quebec-va-ouvrir-un-bureau-de-representation-au-maroc

Université de Sherbrooke, (2000), *Adoption de la loi 118 sur le statut non-confessionnel des* écoles québécoises, Bilan du siècle, Juin. Sur le site http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20094.html

Université du Québec à Montréal https://www.actualites.uqam.ca/2010/letudiant-adil-el-makssoud-couronne-athlete-lannee-chez-les-citadins

Ville de Montréal, (2010), *Coup d'*œil *sur les immigrants nés au Maroc*, Division des affaires économiques et institutionnelles. Sur le site http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents / MAROC.PDF

Chapitre 20
Les Marocains des États-Unis
Une communauté d'immigrants en développement

Aomar Boum[1]

Introduction

Enfant de la région de l'Anti-Atlas de Foum Zguid, dans la province de Tata, l'un de mes souvenirs les plus marquants est l'arrivée estivale de travailleurs émigrés locaux et de leurs familles de Casablanca et d'Europe, en particulier en France (Adam, 1972 ; Boukous, 1977 ; de Haas, 1998 ; Bellakhdar et al., 1992). Ces travailleurs ont vécu et travaillé en Europe depuis les années 1970. Des entreprises houillères étatiques françaises et belges avaient lancé un plan de recrutement de travailleurs marocains, qui avait débuté en 1954 et s'est achevé en 1977. Une vingtaine d'individus jeunes et sains ont été recrutés dans mon village de Lamhamid, Foum Zguid à la fin des années 1960. Ils étaient les seuls migrants locaux qui vivaient à l'extérieur du Maroc à cette époque-là. Plus tard, l'Europe est devenue la destination d'une nouvelle génération de jeunes chômeurs instruits qui se sont mariés dans ces familles migrantes et ont rejoint leurs conjoints en France et dans d'autres pays européens (Van der Erf et Heering, 2002 ; Heering et al., 2004 ; Abu-Haidar, 1996).

Contrairement à l'Europe, et en tant que destination de l'émigration locale et nationale, l'Amérique était surtout un rêve pour de nombreuses personnes de ces villages reculés jusqu'en 1995, quand le Congrès a approuvé le programme Diversity Visa (DV) communément connu sous le nom de « loterie ». Le programme DV devait diversifier la population immigrée aux États-Unis. Le Maroc était parmi les bénéficiaires parce que ses citoyens avaient l'un des taux les plus bas des immigrants aux États-Unis. En effet, et malgré la longue relation historique entre le Royaume du Maroc et les États-Unis, le pourcentage d'immigrés marocains aux USA reste très faible par rapport aux populations syrienne, irakienne, libanaise et égyptienne (Asi et Beaulieu, 2013). Aujourd'hui, alors que je suis le seul immigrant de Foum Zguid émigré aux États-Unis grâce à un visa d'étudiant parrainé par l'Université d'Arizona pour poursuivre un doctorat en anthropologie, il y a onze autres immigrés marocains aux Etats-Unis originaires de mon village Lamhamid dans la région de Maryland-Virginie.

La concentration démographique des Marocains dans des quartiers et des régions urbaines spécifiques met en évidence ce que j'appelle la « ghettoïsation métropolitaine » des immigrés marocains aux États-Unis comme stratégie d'adaptation aux défis et aux réalités de l'immigration d'une main-d'œuvre majoritairement non qualifiée. Portes et Manning utilisent l'exemple des Cubains de Miami, des Coréens de Los Angeles, des Japonais de la côte ouest et des Juifs

[1] Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf

de Manhattan pour discuter de la façon dont les groupes ethniques d'immigrants surmontent de nouveaux obstacles culturels et économiques en s'appuyant sur « la mobilisation effective de leurs ressources communautaires » (2012: 62, Portes et Jensen, 1987, 1989). Sauf quelques exceptions, les Marocains ont tendance à vivre dans des enclaves d'immigrants et à se socialiser entre eux. Cette réponse psychologique à l'immigration aux États-Unis explique la forte concentration d'une importante population des américano-marocains dans certains Etats et villes. La langue et la culture renforcent la commodité de la « ghettoïsation choisie » pour la génération des nouveaux arrivants en leur permettant de s'adapter à la nouvelle culture américaine à travers le soutien communautaire des réseaux d'associations marocaines. Cependant, avec le temps, l'enclave ethnique se transforme en une zone de confort limitant l'installation de l'immigrant dans une autre région et profitant ainsi des opportunités économiques et sociales qu'un grand pays comme les États-Unis pourrait offrir aux nouveaux arrivants. En fait, les histoires de la majorité des immigrants à qui j'ai parlé suivent ce récit :

Abdallah est arrivé en Virginie et après une année d'installation, il a été suivi par Adil, un villageois qui a également eu la chance de recevoir le Diversity Visa. Après s'être établis dans la région, ils sont retournés dans leur village, se sont mariés et ont maintenant des enfants américains. Dans d'autres circonstances, les nouveaux immigrants sont hébergés par des membres de la famille élargie ou des associations financées par le gouvernement marocain ou soutenues par des associations locales privées.

Pourtant, malgré ces histoires, et bien que la migration marocaine soit relativement récente, il existe peu de documentation officielle et académique sur les Marocains aux États-Unis (Berriane, 2014). Contrairement au grand nombre de recherches et publications sur les immigrés marocains en Europe, il n'y a que peu de rapports politiques sur les Marocains en Amérique et aucune étude historique ou anthropologique sur la communauté, malgré son nombre important et croissant au cours des deux dernières décennies dans les communautés arabes du Massachusetts (10%), au Texas (4%), en Californie (3%), à New York (8%), au New Jersey (5%), en Floride (9%) et en Ohio (2%). Dans ce chapitre, je fournis quelques données générales et caractéristiques de la communauté marocaine.

Pour ce faire, j'emploie « immigrés marocains aux États-Unis » pour désigner les résidents marocains, naturalisés et non naturalisés. J'inclus également les immigrés nés au Maroc ou aux États-Unis d'au moins un parent originaire du Maroc. Je m'appuie sur un ensemble de données estimées de l'ambassade du Maroc à Washington DC, des American Community Surveys du Bureau de recensement des États-Unis, du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, du Bureau des statistiques de l'immigration du Département de la Sécurité intérieure des États-Unis et des Associations marocaines actives aux États-Unis. Je décris le paysage démographique de la diaspora marocaine aux États-Unis, sa répartition dans les différents États, ses caractéristiques linguistiques et démographiques, y compris le niveau de scolarité ainsi que la profession et le statut d'emploi.

1. Immigrants marocains aux États-Unis : Description historique et comparative

Jusqu'à récemment, les États-Unis n'étaient pas une destination importante pour l'immigration ou le tourisme des Marocains qui ont historiquement choisi la France et d'autres pays européens pour des raisons linguistiques, culturelles et géographiques. Malgré les relations diplomatiques historiques entre le Maroc et les Etats-Unis qui remontent à l'indépendance américaine, l'émigration marocaine vers les USA est un phénomène récent comparé aux autres migrations arabes et moyen-orientales du Liban, de l'Égypte et de la Syrie (Suleiman, 1984). Pourtant, au cours des dernières décennies du siècle dernier et grâce à la mondialisation et à la diplomatie culturelle américaine, les Marocains ont commencé à voir les États-Unis comme une destination d'immigration et de tourisme qui pourrait potentiellement rivaliser avec l'Europe. Par exemple, le tableau suivant montre l'augmentation lente mais régulière du nombre de visas accordés aux non-immigrés marocains aux États-Unis pour le tourisme, les affaires, la diplomatie ou l'éducation entre 2006-2015. Ce que nous pouvons voir à partir de ces chiffres est une augmentation remarquable des visiteurs marocains aux États-Unis, et donc de leur intérêt pour cette destination, et ce malgré le coût élevé des voyages et de l'hébergement.

Tableau 1 : Admissions des Marocains non-immigrés entre 2006 et 2015

Année	Admissions des non-immigrés
2006	18.296
2007	18.856
2008	21.029
2009	21.991
2010	24.686
2011	25.999
2012	27.765
2013	30.618
2014	34.910
2015	37.058

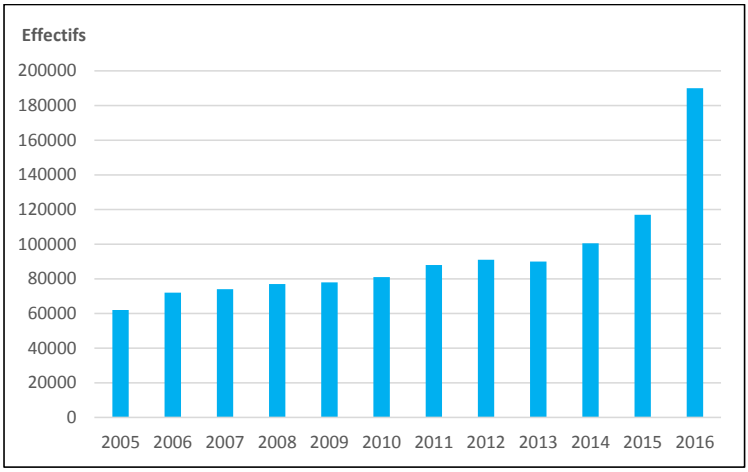
Source: Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2016

Alors que de nombreux experts et analystes estiment le nombre d'immigrés marocains aux États-Unis à environ 300.000, nous devons reconnaître qu'il s'agit d'une estimation exagérée, même si nous ajoutons les non-immigrants qui une fois leur visa arrivé à son terme restent sur place. Selon le Conseil de la communauté marocaine vivant à l'étranger (CCME), le nombre de Marocains aux États-Unis est d'environ 150.000 personnes. En attendant que les autorités marocaines procèdent à un enregistrement systématique de tous les Marocains vivant aux États-Unis, le consulat du Maroc à New York a enregistré électroniquement 47.900 Marocains avant le 15 novembre 2016. L'enregistrement électronique des résidents marocains, à la fois les citoyens immigrés et les naturalisés des États-Unis a commencé en 2007 afin de résoudre le problème du manque de données sur les communautés marocaines. Les autorités consulaires marocaines à New

York et à Washington DC affirment qu'environ 41.303 Marocains doivent être ajoutés au système électronique. Cela porterait selon le Consulat du Maroc le nombre des Marocains aux États-Unis à la fin de 2016 à environ 90.000.

Cependant, il y a une forte supposition que de nombreux résidents marocains légaux et illégaux aux États-Unis ne sont pas enregistrés ainsi que leurs familles au Consulat Général à New York ou à l'Ambassade du Maroc à Washington DC, même si elles sont mandatées pour cela par loi. En même temps, les autorités marocaines doivent encore créer de nouvelles manières et stratégies pour faire respecter l'enregistrement et améliorer leur accès aux données relatives à la communauté.

Figure 1 : Evolution des effectifs des Marocains naturalisés et non naturalisés



Sources : Conseil de la communauté marocaine vivant à l'étranger, Bureau de recensement des Etats-Unis, Moroccan Embassy, Washington D.C.

Alors que le nombre de Marocains inscrits ne reflète pas la population réelle aux États-Unis, quelques études basées sur des estimations des enquêtes de l'American Community Survey du Bureau de recensement des États-Unis donnent des chiffres différents de la population. En 2015, par exemple, le Migration Policy Institute (MPI) a mené une étude sur un certain nombre de communautés de diasporas aux États-Unis. Il a conclu que le nombre de résidents marocains est d'environ 84.000 personnes. A la différence de ce chiffre avancé, Aziz Abbassi, fondateur et ancien président de l'Association nationale américano-marocaine, estime pour sa part que les Marocains aux États-Unis comptent environ 250.000 individus. Ces statistiques contradictoires mettent en évidence le manque de recherches sur le sujet et la rareté de l'information sur la communauté elle-même. Cependant, et sur la base des estimations agrégées de l'ambassade du Maroc, du Bureau de recensement des États-Unis et du Département de la Sécurité Intérieure, je dirais que le nombre de Marocains aux États-Unis, y compris les résidents illégaux, est d'environ 120.000 personnes. Ainsi, en s'appuyant largement sur les données du Département de la Sécurité Intérieure et de l'Ambassade du Royaume du Maroc, le graphique suivant

(Figure 1) montre l'évolution des effectifs de la population marocaine aux États-Unis entre 2005 et 2016 incluant les immigrés naturalisés et non-naturalisés.

Nous pouvons décrire cette migration en deux étapes avec les années 1990 comme période de transformation pour la communauté. La première phase est caractérisée par une vague limitée d'immigration marocaine aux États-Unis, principalement entre 1960 et 1970. En fait, au début des années 1980, seuls 8.420 Marocains vivaient aux États-Unis (Beveridge et al., 2014). Ces immigrants, contrairement à la majorité des Marocains non qualifiés qui ont émigré en Europe, sont arrivés aux États-Unis pour poursuivre leurs études. Bénéficiant des programmes d'échange et des bourses d'études, notamment le programme Fulbright, de nombreux Marocains ont commencé à rejoindre les universités américaines au lieu d'aller en France. L'un de ces programmes comprenait l'échange académique entre l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat et l'Université du Minnesota. Après leur diplôme, des étudiants ont choisi de rester et de travailler aux États-Unis.

Tout aussi importante et durant les années 1980, une autre vague d'immigrants s'est concentrée autour du pavillon marocain à Epcot à Walt Disney, Orlando. Le pavillon a permis à des milliers de Marocains depuis son inauguration le 7 septembre 1984 de venir aux États-Unis et de travailler pour une courte période sur la base de visas de travail temporaires. Beaucoup ont pu prolonger leur séjour et donc s'installer en Floride ou déménager vers d'autres endroits aux États-Unis.

Tableau 2 : Effectifs des candidats marocains au programme DV et des sélectionnés (2007 et 2018)

Année	Candidats en ligne	Sélectionnés
2007	377,881	-
2008	208,329	-
2009	168,743	-
2010	143,821	-
2011	97,395	2003
2012	110,573	1890
2013	119,443	2068
2014	115,235	2428
2015	139,008	2844
2016	201,964	1993
2017	286,421	1905
2018	293,708	2719

Source: Department of Homeland Security, Office of Immigration Statitistics, 2016

Cependant, l'événement moteur qui a conduit à l'augmentation du nombre de Marocains aux États-Unis reste de loin l'introduction de la Loi sur l'immigration[2] de 1990. Adopté le 29 novembre et signé par George H. W. Bush, la loi a augmenté le nombre total d'immigrants autorisés à venir annuellement aux États-Unis à 700.000. L'une des principales dispositions de cette loi est le programme de

[2] Immigration Act

loterie Diversity Visa (DV) où environ 55.000 visas d'immigrants ont été mis à disposition par le biais d'une loterie annuelle. Le programme vise à diversifier la population immigrante aux États-Unis en sélectionnant les candidats originaires de pays ayant un faible taux d'émigration vers les États-Unis. Depuis son lancement en 1995, le programme, également connu sous le nom de la loterie de la Carte verte[3], a changé la nature de la présence marocaine aux États-Unis, augmentant le nombre d'immigrants marocains à travers le pays, surtout que quelques Marocains ont commencé à voir les avantages économiques des autres régions et États autres que la côte Est du pays. Par exemple, le tableau 2 montre à quel point les États-Unis sont devenus une destination d'immigration pour les Marocains. Le nombre de candidats en ligne à la loterie Diversity Visa a été l'un des plus élevés enregistrés par rapport à d'autres pays qui bénéficient du programme. Par conséquent, alors que le nombre de Marocains choisis est resté autour de 2.000 sur les 50.000 que les États-Unis accordent chaque année, les migrants potentiels marocains continuent d'utiliser la loterie comme moyen légal d'immigrer aux Etats Unis.

Selon le Département de la Sécurité Intérieure, le nombre de Marocains a connu une augmentation significative à partir de la fin des années 1990, lorsque les Marocains ont commencé à venir légalement aux États-Unis via le programme DV. Le tableau suivant (Tableau 3) montre des statistiques sur les Marocains qui ont obtenu un statut juridique permanent légal remontant aux années 1830. Bien que les chiffres ne précisent pas la religion des immigrants, nous devons supposer que la majorité des immigrants entre les premiers stades de la migration et la fin des années 1970 étaient pour la plupart des Juifs marocains.

Tableau 3 : Marocains naturalisés entre 1830-2015

Période historique	Effectifs	Période historique	Effectifs
1830-1939	4	1950-1959	3293
1840-1849	1	1960-1969	2880
1850-1859	-	1970-1979	1967
1860-1869	-	1980-1989	3471
1870-1879	15	1990-1999	15,768
1880-1889	12	2000-2009	40,844
1890-1899	9	2010	4847
1900-1909	-	2011	4249
1910-1919	-	2012	3534
1920-1929	-	2013	3202
1930-1939	110	2014	3495
1940-1949	1463	2015	3569

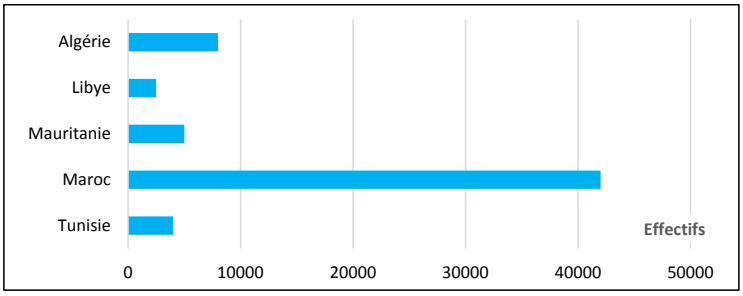
Source : Department of Homeland Security, Office of Immigration Statitistics, 2016.

Disséminée à travers les États-Unis, la diaspora marocaine est l'une des plus importantes d'Afrique du Nord, comme le montre la figure suivante (Figure 2). Entre 2006 et 2015, le département de la Sécurité intérieure rapporte des

[3] Green Card Lottery

statistiques montrant qu'environ 43.053 immigrants marocains sont devenus des Américains naturalisés par rapport à 4.435 (Tunisie), 5.081 (Mauritanie), 3.699 (Libye) et 8.505 (Algérie). Alors que le nombre d'immigrants libyens aux États-Unis a toujours été faible compte tenu de la politique de Mouammar Kadhafi envers les États-Unis après 1969, les candidats algériens ont récemment bénéficié du programme DV, le gouvernement américain ayant augmenté le nombre de visas vers l'Algérie.

Figure 2 : Répartition des immigrés nord-africains naturalisés entre 2006 et 2015



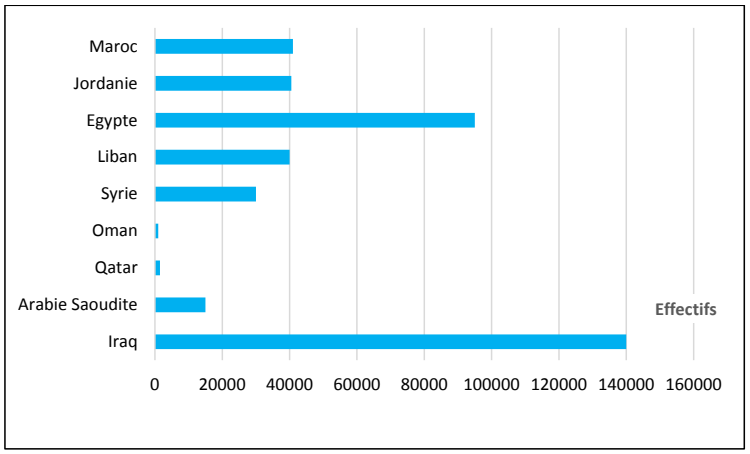
Source: Department of Homeland Security, Office of Immigration Statitistics, 2016

En même temps, et malgré leur poids par rapport à la taille des autres communautés et au sein de la société américaine, le pourcentage d'immigrés marocains est en augmentation comparé à celui des autres communautés arabes traditionnelles aux États-Unis à l'exception de l'Égypte et de l'Irak. Le graphique suivant (Figure 3) montre le nombre de Marocains naturalisés par rapport aux autres communautés arabes entre 2006 et 2015. Alors que les immigrants américains originaires du Moyen-Orient demeurent les plus grandes populations arabes aux États-Unis, le nombre d'immigrés naturalisés marocains ces dernières années continue à augmenter et parfois à dépasser ceux des communautés arabes historiquement traditionnelles des États-Unis, comme le Liban et la Syrie.

Ainsi, à l'exception des Égyptiens naturalisés (96.924) et des Irakiens (136.176), seuls 34.937 Libanais et 29.486 Syriens ont été naturalisés au cours de la période 2006-2015 contre 43.053 Marocains. Ce chiffre est significatif surtout s'il continue à demeurer stable ou à augmenter à l'avenir promettant de faire des Marocains une communauté importante aux États-Unis à l'avenir.

Dans l'ensemble, l'un des principaux points à retenir de ces chiffres est que la population de Marocains a augmenté sur la scène américaine en tant que population immigrée, même si elle représente moins de 0,2% de la population immigrée des États-Unis. Cependant, en replaçant la présence marocaine dans le contexte de l'immigration marocaine en Europe, et compte tenu des défis d'ajustement auxquels la communauté est confrontée, nous pouvons affirmer que la diaspora marocaine aux États-Unis augmente lentement ses effectifs pour devenir potentiellement une communauté ethnique.

Figure 3 : Les communautés arabes naturalisées entre 2006 et 2015



Source: Department of Homeland Security, Office of Immigration Statitistics, 2016

2. Distribution géographique

L'une des caractéristiques les plus évidentes des schémas d'immigration marocaine aux États-Unis est sa forte concentration dans certains États et principalement dans les régions métropolitaines, en particulier dans la partie orientale du pays.

Comme le montre la carte 1, les plus fortes concentrations urbaines des Marocains aux États-Unis se situent autour des zones urbaines suivantes :

- Région de New York-Newark
- Boston-Worcester-Manchester
- Région d'Orlando - Miami - Tampa
- Los Angeles-Long Beach-Riverside
- Zone de San Francisco-San Jose-Oakland
- Houston-Baytown
- Région Maryland-Virginia-Washington DC

La concentration des Marocains dans ces centres est largement due aux réseaux sociaux existants et aux opportunités d'emplois disponibles. Par conséquent, il ressort clairement de la carte que les Marocains évitent les petites villes et tendent à s'installer là où il existe des réseaux existants et établis d'associations sociales et culturelles marocaines.

La concentration des Marocains dans ces espaces urbains se reflète également dans l'Etat de résidence des citoyens naturalisés qui suit la même tendance. Par exemple, la carte 2 illustre le nombre de Marocains naturalisés en 2015 en fonction de l'Etat de résidence. Bien que nous observions une forte présence de Marocains dans les différents États, la majorité des citoyens naturalisés en 2015 vivaient en

Californie (239), en Floride (378), en Illinois (129), au Massachusetts (511), au New Jersey (251), York (490), Pennsylvanie (219), Virginie (351) et Texas (189). Nous observons également à partir de ces chiffres que les Marocains suivent les transformations économiques qui ont lieu dans le pays, ce qui explique le nombre croissant de Marocains au Colorado (70) et en Géorgie (86), entre autres endroits que les Marocains ont évités pendant des décennies.

Carte 1 : Répartition de la population marocaine aux Etats -Unis (2000-2017)



Source : Department of Homeland Security, Office of Immigration Statitistics, 2016

La majorité des Marocains vivent aujourd'hui à Boston, New York, Orlando, Denver, Chicago, Houston, Atlanta, Philadelphie et Los Angeles. Il y a également une tendance croissante à l'installation dans les villes moyennes à travers les États-Unis telles que Tucson. Cela pourrait avoir des implications sociales sur l'avenir de la communauté, en particulier en tant que Marocains, hommes et femmes, mariés en dehors de leurs groupes ethniques et religieux et donc rompant avec la ghettoïsation des centres urbains américains.

3. Caractéristiques démographiques et socio-économiques

Bien qu'il existe peu d'informations sur le rôle des femmes marocaines dans l'économie américaine et leur vaste contexte social et éducatif, les femmes migrantes représentent une importante population des Marocains aux États-Unis. Selon les statistiques de l'ambassade du Maroc, environ 41% des Marocains inscrits aux États-Unis sont des femmes. Le nombre est cohérent selon l'American Community Survey qui place le pourcentage des femmes marocaines à 40%. Pourtant, et malgré

leur implication active sur le marché du travail, en particulier dans l'économie de services comme le tourisme et la restauration, les femmes marocaines tendent à être plus en chômage que les hommes malgré une présence importante des femmes dans la société américaine. Cela s'explique en partie à cause de leur état civil et de leur rôle de mères attentionnées pour les nouveau-nés. Le coût de la vie ainsi que les services de garde, en particulier dans les grands centres urbains où les Marocains ont tendance à se concentrer, forcent de nombreuses familles et surtout les femmes à rester à la maison et à abandonner leurs rêves professionnels.

Carte 2 : Marocains naturalisés selon l'Etat de résidence en 2015

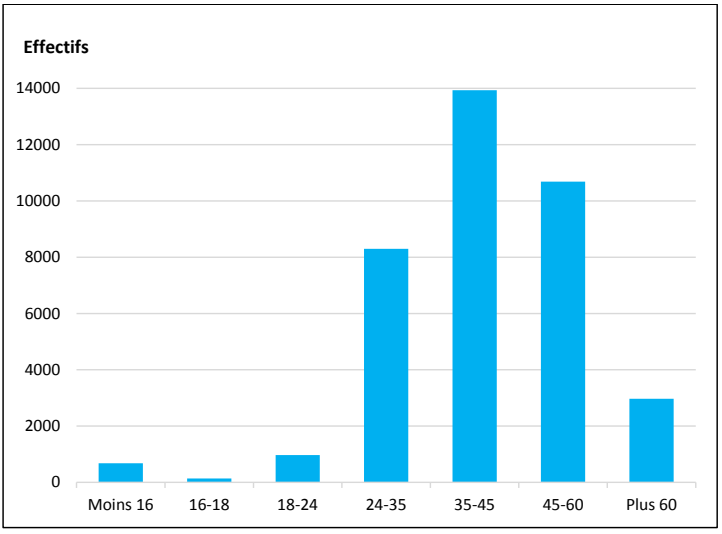


Source : Department of Homeland Security, Office of Immigration Statitistics, 2016

Puisque l'immigration marocaine est un phénomène récent aux États-Unis, une dimension clé de sa population est sa jeunesse relative. Contrairement à de nombreuses populations migrantes vieillissantes aux États-Unis, les statistiques partielles du consulat marocain représentant près de 50.000 Marocains enregistrés aux États-Unis montrent qu'environ 90% des résidents marocains aux États-Unis sont économiquement actifs. Comme le montre la figure 4, plus de 60% ont moins de 45 ans. Cette caractéristique de la population suggère que la majorité des Marocains arrivés récemment aux États-Unis sont de jeunes immigrés et des actifs. Environ 30% des Marocains ont des parents qui continuent de résider au Maroc. Cependant, de nombreux Marocains naturalisés ont choisi de parrainer des parents au Maroc, y compris leurs parents pour émigrer aux États-Unis. Selon le Bureau des statistiques du département de la Sécurité intérieure, environ 2.276 personnes ont obtenu le statut de résident permanent en tant que proches parents de citoyens américains et 29 personnes en tant que réfugiés et demandeurs d'asile

(2017). Comme plus de jeunes immigrants parrainent leurs parents et leurs frères et sœurs plus âgés, ils risquent d'être confrontés à des difficultés économiques au lieu d'améliorer leur situation financière, surtout que la majorité des ménages marocains ont un revenu annuel moyen inférieur à $50.000. En outre, et bien que le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus soit très faible, les immigrés marocains continuent de soutenir leur famille au Maroc en transférant annuellement 175 millions de dollars (2016).

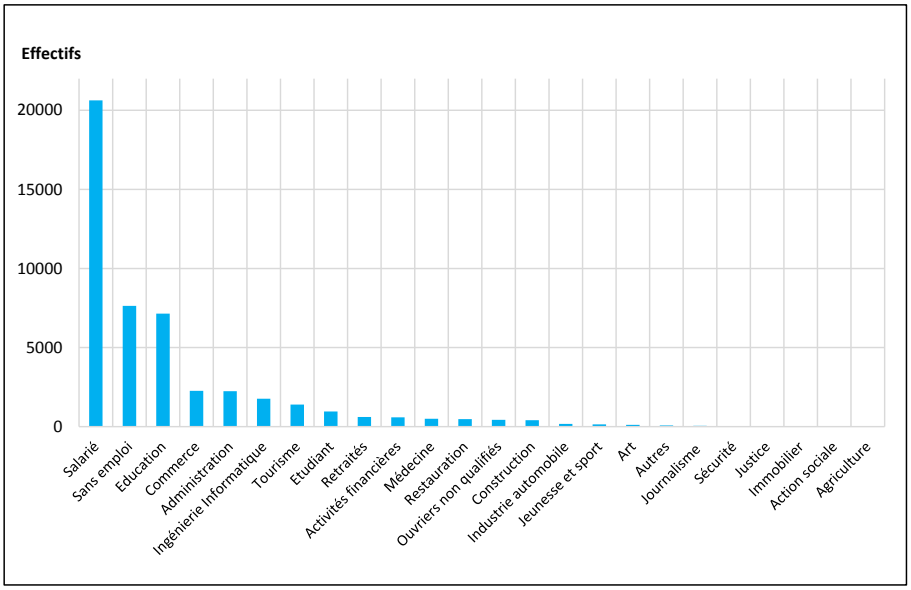
Figure 4 : Structure par âge des Marocains enregistrés (2017)



Source : Moroccan Embassy, Washington D.C. United States, 2017

La jeunesse de la population marocaine en fait une population économiquement active sur le marché du travail. Son niveau d'éducation et sa formation limitent cependant les types d'emplois auxquels elle peut avoir accès. Comme le souligne la figure 5, et sur la base des données de l'ambassade du Maroc, la majorité des Marocains travaillent dans le secteur privé (43%). Les Marocains ont tendance à travailler dans le domaine de l'éducation, du commerce, du tourisme et de l'administration. En même temps, nous remarquons un niveau élevé de chômage dans la communauté (16%), qui tend à augmenter chez les femmes. Contrairement à d'autres populations migrantes telles que les Mexicains et d'autres communautés d'Amérique du Sud, la présence des Marocains dans le secteur de l'agriculture est presque nulle. La grande majorité des immigrés marocains travaille dans les industries du service et de la restauration. Alors que beaucoup travaillent dans le secteur des transports en tant que chauffeurs, les Marocains ont récemment agrandi leur enclave immigrée dans de nombreuses villes, en particulier à New York et en Floride, en ouvrant des restaurants marocains. Dans la dernière décennie et avec la commercialisation du Maroc en tant que destination touristique pour les Américains, la cuisine marocaine est devenue connue et populaire parmi de nombreux segments de la société américaine. Cette visibilité a ouvert un espace économique aux immigrés marocains pour démarrer des restaurants marocains ethniques.

Figure 5 : Répartition des Marocains actifs occupés par profession (2017)



Source : Moroccan Embassy, Washington .D.C., 2017

Cependant, avec les difficultés de l'économie américaine en particulier après 2008, les immigrants marocains ont été négativement affectés par la crise financière, beaucoup ont perdu leur emploi, leur épargne et même leur logement ; beaucoup ont été forcés de déménager vers l'Europe ou les États du Golfe ou de retourner au Maroc. La formation scolaire de nombreux immigrants et le très grand nombre d'immigrants qui manquent de compétences techniques et spécialisées font courir des risques à la communauté, surtout dans une économie qui exige aujourd'hui davantage de formation technologique et d'éducation spécialisée. Alors que beaucoup de Marocains ont réussi à poursuivre leurs études supérieures et ont été embauchés par différentes entreprises américaines, un grand nombre d'immigrants arrivés au pays dans le cadre du programme DV soit titulaire d'un baccalauréat et/ou ayant échoué dans leurs scolarité augmentent leurs chances de mobilité sociale et économique. Par conséquent, des personnes comme Abdallah et Adil que j'ai mentionnées au début de ce chapitre ont eu du mal à combiner leur travail quotidien et leur fréquentation universitaire, ce qui a handicapé les immigrants marocains par rapport aux autres communautés arabes en termes de réussite scolaire. Ces défis affectent le succès entrepreneurial et économique du Maroc par rapport aux autres communautés, bien que de nombreux Marocains soient récemment devenus des acteurs importants dans les secteurs de la technologie de l'information.

Concernant les Marocains arrivés récemment, la plupart parmi eux sont arrivés aux États-Unis à une période où le pays était confronté à des défis financiers et économiques importants. Compte tenu des difficultés de la migration et de l'adaptation socioculturelle, un certain nombre d'associations et d'organisations sont apparues afin de fournir un soutien social aux membres de ces communautés. Et comme toutes les communautés diasporiques confrontées à la solitude de l'exil

et luttant pour s'adapter à la nouvelle culture, économie et société américaines, les communautés marocaines aux États-Unis se sont établies autour d'associations officielles et non-officielles. C'est ainsi qu'il existe plus de trente associations marocaines actives à travers les États-Unis (Tableau 4). Certaines de ces associations sont soutenues financièrement par le gouvernement marocain, alors que d'autres ont émergé organiquement à travers des initiatives individuelles et communautaires dans différentes régions des États-Unis.

Ces associations renforcent la nature enclavée de la communauté dont les nouveaux membres tentent d'éviter tout risque et surtout de donner la chance d'un soutien social à ceux qui arrivent aux États-Unis. La transition vers le style de vie américain repose principalement sur les services que le nouvel immigrant obtient s'il choisit de s'établir dans différentes régions du pays. Par exemple, la Moroccan American House Association de Brooklyn à New York aide les immigrants marocains à trouver un emploi et à lever des fonds pour aider à payer les frais en cas de décès. À Chicago, l'Association maghrébine de l'Amérique du Nord (Maghreb Association of North America) s'est non seulement engagée dans des activités visant à renforcer les liens entre les Marocains et les autres pays d'Afrique du Nord, mais elle s'est également appuyée sur le patrimoine religieux malékite partagé de l'Afrique du Nord pour maintenir ces liens.

En s'appuyant sur un large réseau d'associations culturelles, religieuses et économiques, les immigrés marocains passent la phase d'ajustement et sont généralement capables de s'intégrer rapidement dans la société américaine et de s'adapter rapidement à son choc culturel. La religion a été une dimension importante de l'identité culturelle des immigrés et de leur capacité à maintenir leurs liens au sein de l'enclave, mais aussi à éduquer leurs enfants et fournir des langues et cours de religion par le biais d'associations axées sur les aspects culturels et la deuxième génération.

Ces associations fournissent également des services commerciaux et éducatifs ainsi qu'un soutien social, notamment l'enseignement de l'arabe et l'éducation religieuse à la deuxième génération d'enfants marocains qui conservent leur identité islamique marocaine. D'autres associations ont vu le jour pour apporter un soutien humanitaire (Association Badissi-Sefrioui) et médicale (Missions médicales du Maroc) à de nombreux Marocains confrontés à des difficultés financières pour satisfaire leurs besoins familiaux et personnels, tels que la prise en charge des frais médicaux des personnes ayant besoin de traitements médicaux ou les frais d'inhumation aux États-Unis.

Alors que les autorités marocaines se sont concentrées sur la gestion macro de ces associations au début des années 1980, l'ambassade marocaine et ses autorités consulaires ont pris leurs distances ces dernières décennies permettant aux membres de la communauté de s'organiser organiquement et n'intervenant que pour apporter un soutien logistique. Cependant, alors que l'ajustement des Marocains a eu lieu à travers ces services économiques, culturels et sociaux, l'assimilation est limitée puisque les Marocains, résidents et naturalisés, continuent à manifester un fort lien religieux et culturel avec leur pays d'origine alors même qu'ils partagent les valeurs américaines. Comme je le disais au début de ce chapitre, la concentration de Marocains dans certains contés et Etats limite leur capacité et leur volonté de s'adapter aux normes américaines et d'interagir

avec d'autres Américains optant pour l'utilisation de l'arabe et d'autres langues maternelles. Malgré les aspects négatifs de cet ajustement par la réclusion, les associations ont réussi à combler le vide social créé par la ghettoïsation choisie par la communauté au lieu de l'immersion totale.

Tableau 4 : Liste des associations actives aux États-Unis

Association	Ville
Association Ibn Khaldoun	Washington D.C.
Alif Lam Center [ALC]	Washington D.C.
Association of Moroccan Diaspora in America [AMDA]	-
American Moroccan Alliance	-
Association- Académie Ibn Khaldoun	-
Moroccan American Association of California	California
Moroccan American Community Organization	-
Moroccan Society of Houston	Houston
NIH National Institute of Health	-
Réseau des Compétences Marocaines aux États Unis [AMCN]	-
Association Amana	Washington D.C.
Association Maroco-Américaine Pour le Développement Humain à l'Est de la Virginie	Brooklyn
BIOMATEC	New York
Centre Socio-culturel Marocain Américain	Orlando
High Atlas Foundation	New York
Home of Moroccan Educators and Moroccan Students in America (HMEMSA)	Virginia
Moroccan American Coalition (MAC)	Denver- Colorado
Moroccan American Community Center	Orlando
Moroccan Association of Researchers and Scholars	Alabama
Moroccan Society of New York	New York
Moroccan American Civic and Cultural Association	Boston
Moroccan American Recreational Organization	New Jersey
Association of Moroccan Professionals in America (AMPA)	San Francisco
Moroccan American Life Scientists MASLS	Virginia
Sefrioui-Badissy Foundation	Seattle
American Moroccan Investors Club	Astoria
Moroccan American House Association	New York
Moroccan American Council to Empower Women Organization	New York
The American Moroccan Association of North Texas	Texas

Source : Moroccan Embassy Washington D.C., 2017

Cependant la vie et l'évolution des communautés marocaines aux Etats Unis sont régulièrement perturbées par les évènements liés au terrorisme. Au lendemain des attentats du 11 septembre, la communauté marocaine aux États-Unis est devenue la cible d'un programme d'intelligence domestique agressif, notamment suite à l'implication du franco-marocain Zacarias Moussaoui dans la préparation des

attentats terroristes contre New York et Washington DC. L'enclave marocaine de New York et d'autres régions des États-Unis ont été placées sous surveillance par les services de police et le Bureau Fédéral de l'Investigation[4]. Des rapports détaillés ont été produits sur les citoyens marocains naturalisés en rapportant sur leur vie quotidienne (où ils ont mangé, travaillé et prié). Après les attaques militantes inspirées d'Al-Qaïda à Casablanca en 2003 et à Madrid en 2005, les immigrés marocains à New York ont fait l'objet d'un programme de surveillance connu sous le nom de l'Initiative marocaine[5]. Il fournit des notes quotidiennes sur les vies des Marocains à New York, alors qu'il les surveillait dans les salons de coiffure, les épiceries, les restaurants et les mosquées. Si le 11 septembre place les communautés musulmanes et arabes sous la surveillance des services de renseignement et de police américains (Hagopian, 2004 ; Hakeem et al., 2012), cette surveillance visait également les Marocains, ce qui a conduit à l'arrestation de nombreux Marocains, surtout après 2006, et à leur expulsion des États-Unis pour des actes criminels et non criminels.

Tableau 5 : Effectifs des Marocains appréhendés et expulsés entre 2007 et 2016

Année	Nombre
2007	183
2008	227
2009	232
2010	226
2011	173
2012	149
2013	135
2014	135
2015	95
2016	61

Source : Departement of Homeland Security

Le programme de surveillance a fait l'objet d'un examen juridique et a été contesté par l'Asian American Defense, Education Fund and Muslim Advocates. Aujourd'hui, alors que les soupçons vis-à-vis des Marocains et d'autres communautés ethniques persistent surtout à la suite de « l'interdiction de Donald Trump » faite aux musulmans de certains pays du Moyen-Orient, il faut noter que les Marocains ne figurent pas sur cette liste d'interdiction. Il semblerait que les relations diplomatiques, sécuritaires et militaires entre les gouvernements américain et marocain aient minimisé l'impact négatif de la surveillance sur le bien-être social des immigrés marocains aux États-Unis. La réputation modérée du discours islamique officiel du Maroc semble avoir comme effet de réduire l'attention dont les Marocains font l'objet dans les médias américains, en particulier dans les cas de terrorisme en Europe. Après le 11 septembre 2001, les imams marocains reçoivent chaque année l'autorisation de voyager aux États-

[4] Federal Bureau of Investigation
[5] Moroccan Initiative

Unis pendant le Ramadan et de servir les communautés des immigrants marocains de Boston, New York, Chicago, Houston et dans d'autres villes.

Conclusion

Quelques Juifs et musulmans marocains aux États-Unis ont pu atteindre une visibilité relative notamment dans les domaines de l'éducation, du journalisme, des affaires et de la mode ; le reste des résidents marocains et des migrants aux États-Unis continuent à manquer de compétences nécessaires, ce qui les oblige à occuper les emplois les moins intéressants. D'après mes conversations ethnographiques avec les membres de la communauté il s'avère que malgré l'adaptation générale de la majorité des immigrants, l'aliénation socioculturelle et la perte d'estime de soi liées aux longues heures de travail au détriment de la santé physique demeurent un défi pour beaucoup d'Américano-marocains. Les ajustements des immigrés sont largement ancrés dans la recherche d'un soutien social auprès des associations locales qui leur permettent de conserver une grande partie de leur identité culturelle et religieuse et donc de maintenir un lien national marocain même si elles nuisent indirectement et inconsciemment à leurs chances économiques et la mobilité sociale dans la grande société américaine.

Comme les communautés juives marocaines (en Amérique du Nord et en Amérique latine), il y a peu de recherches sur les Marocains en général aussi bien aux Etats-Unis qu'au Canada. Ceci a été en partie motivé par le manque d'intérêt sociologique et anthropologique pour cette communauté contrairement aux communautés traditionnelles d'Europe et principalement de France. Néanmoins, la croissance et l'expansion de la communauté marocaine aux États-Unis nécessite une focalisation nationale sur cette communauté dont les membres commencent à occuper des positions importantes dans la société américaine en tant qu'écrivains, scientifiques et ingénieurs, entre autres. Alors que quelques études académiques se sont intéressées aux Juifs marocains des Etats-Unis[6], peu d'intérêt a été accordé aux Marocains des Etats-Unis en général et par extension à la relation potentielle entre juifs et musulmans d'origine marocaine vivant aux Etats-Unis. En encourageant de futures études ethnographiques sur les communautés marocaines à travers les États-Unis, il est possible non seulement de recueillir plus de données sur la communauté mais aussi de décrire et d'analyser ses défis et les opportunités qu'elle pourrait offrir au développement des communautés rurales et urbaines au Maroc. Étant donné la forte probabilité que les immigrants marocains se réinstallent dans leur pays d'origine après leur retraite, ces ethnographies et sociologies de la communauté sont essentielles pour préparer le gouvernement à adapter ses politiques économiques et sociales à une autre catégorie d'immigrants. Tout aussi important, et vu le grand nombre de Juifs marocains aux États-Unis et l'absence d'interaction entre les différentes communautés, ces études pourraient également augmenter les chances de plus de connexions et d'interactions entre Juifs et Musulmans marocains aux États-Unis.

Bibliographie

Abu-Haidar, F. (1996), The Moroccan Community in the Netherlands. *The Maghreb Review* 21 (1-2) : 62-69.

[6] Voir mon chapitre sur les Juifs marocains des Amériques, dans ce même ouvrage

Adam, A. (1972), Les Berbères à Casablanca. *La Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 12: 23-44.

Aissaoui, R. (2006), Political Mobilization of North African Migrants in 1970s France: The Case of the Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA). *Journal of Muslim Minority Affairs* 26 (2): 171-186.

Arab American Institute Foundation, (2013), « California » https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7770/attachments/original/1431630691/California.pdf?1431630691. Consulté le 25 juillet, 2018

——— (2013), Florida https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7773/attachments/original/1431630684/Florida.pdf?1431630684. Consulté le 25 juillet, 2018.

——— (2013), Massachusetts https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7775/attachments/original/1431630672/Massachusetts.pdf?1431630672. Consulté le 25 juillet, 2018.

——— (2013), New Jersey https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7777/attachments/original/1431630656/NewJersey.pdf?1431630656. Consulté le 25 juillet, 2018.

——— (2013), New York https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7778/attachments/original/1431630650/NewYorkpdf?1431630650. Consulté le 25 juillet, 2018.

——— (2013), Ohio https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7779/attachments/original/1431630643/Ohio.pdf?1431630643. Consulté le 25 juillet, 2018.

——— (2013), Texas https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/aai/pages/7781/attachments/original/1431630631/Texas.pdf?1431630631. Consulté le 25 juillet, 2018.

Belguendouz, A., (1999), *Les Marocains à l'étranger : citoyens et partenaires*. Kenitra : Boukili Impressions.

Bellakhdar, J., A. Benabid, J. Vittoz and J. Maréchal, (1992), *Tissint, une oasis du Maroc présaharien : monographie d'une palmeraie du moyen Dra*. Rabat : Al Biruniya.

Berriane, M., ed., (2014), *Marocains de l'Extérieu-2013*. Rabat : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger.

Berriane, M., H. de Haas, and K. Natter, (2015), Introduction: Revisiting Moroccan Migrations. *The Journal of North African Studies* 20 (4): 503-521, 2015.

Beveridge, Andrew A., Susan W., and S. Beveridge, (2014), Les Marocains des États-Unis. In *Marocains de l'Extérieu-2013*, (sous la direction de Mohamed Berriane), 505-526. Rabat : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger.

Boukous, A., (1977), L'émigration des Soussis. *Bulletin économique et social du Maroc* 135: 71-90

de Haas, H., (1998), Socio-economic transformations and Oasis Agriculture in Southern Morocco. In *Looking at Maps in the Dark: Directions for Geographical Research in Land Management and Sustainable Development in Rural and Urban Environment of the Third World*, eds. L. de Haan and P. Blaikie, 65-78. Utrecht/Amsterdam: KNAG/FRW UvA.

Di Bartolomeo, A., T. Fakhoury and D. Perrin, (2009), Consortium for Applied Research on International Migration- Migration Profile Morocco. http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/22441/MP_Morocco_EN.pdf?sequence=1. Consulté le 25 juillet, 2018

Dumont, A., (2008), Representing Voiceless migrants: Moroccan political transnationalism and Moroccan Migrants' Organization in France. *Ethnic and Racial Studies* 31 (4): 792-811.

Duncan, Natasha T. and Brigitte S. Waldorf (2009), Becoming a U.S. Citizen: the Role of Immigrant Enclaves. *CitySpace: A Journal of Policy Development and Research* 11 (3): 5-28

Findlay, A., A. Findlay and R. Lawless, (1979), Moroccan Emigration: A National and Regional Problem. *The Maghreb Review* 4 (3): 86-89

Hakeem, Farrukh B., M.R. Haberfeld, Arvind Verma, (2012), *Policing Muslim Communities: Comparative International Context*. New York: Springer

Hagopian, E., (2009), *Civil Rights in Peril: The Targeting of Arabs and Muslims*. Chicago: Haymarket Books

Heering, L., Rob van der Erf & Leo van Wissen, (2004), The Role of Family Networks and Migration Culture in the Continuation of Moroccan Emigration: A Gender Perspective. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 30 (2): 323-337

Logan, J. W. Zhang and R. Alba, (2002), Immigrant Enclaves and Ethnic Communities in New York and Los Angeles. *American Sociological Review* 67 (2): 299-322

Maryam A. and D. Beaulieu, (2013), Arab Households in the United States: 2006-2010, *American Community Survey Briefs*- United States Census Bureau 1-5. https://www.census.gov/prod/2013pubs/acsbr10-20.pdf., Consulté le 25 juillet, 2018.

Migration Policy Institute, (2015), The Moroccan Diaspora in the United States

Portes, A. and R. D. Manning, (2012), The Immigrant Enclave: Theory and Empirical Examples. In *The Urban Sociology Reader*, Jan Lin and Christopher Mele, eds., 47-68. London: Routledge

Portes, A. and L. Jensen, (1989), The Enclave and the Entrants: Patterns of Ethnic Enterprise in Miami before and after Mariel. *American Sociological Review* 54 (6): 929-946

Portes, A. and L. Jensen, (1987), What's an Ethnic Enclave? The Case for Conceptual Clarity, *American Sociological Review* 52:768-71.

Sahraoui, N., (2015), Acquiring 'voice' through 'exit': how Moroccan emigrants became a driving force of political and socio-economic change. *The Journal of North African Studies* 20 (4): 522-539

Suleiman, M., (1984), Arab-Americans: A Community Profile. *Journal of Institute of Muslim Community Affairs* 5 (1): 29-35

US Department of Homeland Security, (2016) *Yearbook of Immigration Statistics*. https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/2016%20Yearbook%20of%20Immigration%20Statistics.pdf. Consulté le 25 juillet, 2018.

Van der Erf, R. F. & E. L. Heering, (2002), *Moroccan Migration Dynamics: Prospects for the Future*. Geneva: IOM Migration Research Series.

Partie IV :
Les Marocains d'Afrique et des pays arabes

Chapitre 21
Les Marocains de l'Afrique de l'Ouest
Evolutions récentes d'une communauté en mouvement (Sénégal et Côte d'Ivoire)

Johara Berriane

Introduction

Petite par ses effectifs, la migration marocaine vers l'Afrique de l'Ouest se distingue cependant par son ancienneté. Première destination de migrants et commerçants marocains qui s'y aventuraient dès le XVIème siècle, cette région est aujourd'hui aussi la principale destination des sociétés et des investissements marocains à l'étranger, en privilégiant deux pays : le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Les relations économiques densifiées s'accompagnent d'une intensification des circulations et des échanges entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest, notamment facilitée par une amélioration des moyens de transports, grâce à la finalisation de la route transsaharienne Tanger-Dakar[1] et l'augmentation de la fréquence des vols de la Royal Air Maroc qui relient Casablanca à Dakar et à Abidjan.

Ce resserrement des relations entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest a graduellement réintégré le Royaume dans le système migratoire africain en devenant à la fois un espace de transit (Timéra, 2009 ; Berriane, 2018) et d'installation (Péraldi, 2011) pour des migrants ouest-africains, venus séjourner plus au moins longuement dans les villes marocaines. Parmi ces immigrés, les Sénégalais et les Ivoiriens sont parmi les plus grandes communautés étrangères africaines vivant au Maroc[2]. En même temps, c'est au Sénégal et en Côte d'Ivoire qu'on retrouve aujourd'hui les plus grandes communautés marocaines d'Afrique subsaharienne, ce qui nous pousse à nous interroger sur l'effet de ces nouvelles configurations régionales sur les mobilités marocaines vers cette région.

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence les effets de l'intensification des relations politico-économiques entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest sur les communautés marocaines de cette région, à travers les cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Existe-t-il des modifications des effectifs et des profils des migrants marocains vers ces deux pays ? Les communautés marocaines des deux pays connaissent-elles des changements suite à cette présence économique du Maroc ?

Afin d'apporter quelques éléments de réponses à ces questions, une recherche de terrain a été effectuée dans les deux pays en vue de collecter toutes les données

[1] https://www.yabiladi.com/article-societe-3017.html

[2] Durant la première campagne de régularisation de 2014, les Sénégalais représentaient le plus grand groupe et les Ivoiriens le quatrième.

statistiques disponibles au niveau des ambassades marocaines et de mener des enquêtes qualitatives auprès de représentants des communautés marocaines.

Le chapitre se structure en quatre parties. Nous présentons d'abord l'évolution de la présence économique marocaine en Afrique de l'Ouest, réactivée certes récemment, mais déjà amorcée du temps des premières mobilités commerçantes, pour décrire ensuite les contextes migratoires sénégalais et ivoirien. La présentation des profils sociodémographiques des communautés marocaines fait l'objet de la deuxième partie. La troisième est consacrée à la population active marocaine ainsi qu'aux étudiants marocains du Sénégal, alors que la quatrième partie décrit le paysage associatif marocain et s'interroge sur certains enjeux identitaires auxquels sont confrontés les Marocains dans les deux pays.

1. Présence économique marocaine en Afrique de l'Ouest et contextes migratoires sénégalais et ivoirien : des premiers commerçants aux nouveaux investisseurs

Les mobilités marocaines vers l'Afrique ne constituent pas uniquement les premiers flux de l'émigration marocaine, mais, suivant les routes commerciales, ces mobilités cherchaient avant tout à faire des affaires. La présence économique marocaine aujourd'hui dans la région est le prolongement de ces premières migrations.

Retour sur les premières communautés marocaines en Afrique de l'Ouest : la longue durée des relations « par le bas » et l'importance du Sénégal et de la Côte d'Ivoire

Les premières installations de Marocains ont eu pour destination le Soudan (Mali actuel, particulièrement la Boucle du Niger) à travers les routes caravanières (Abou el Farah et al., 1997 : 153) et les expéditions militaires du Sultan El Mansour Addahabi en 1591. Ceci a entre autre mené à l'installation définitive d'une communauté marocaine, les « Armas » dans la ville de Tombouctou (ibid. : 210). Ils seront suivis de commerçants majoritairement originaires du Touat qui s'établissent à Tombouctou au cours du XIX^{ème} siècle. En 1864, ils étaient environ 600 (Dubois, 1987 : 301 cité in ibid. 1997 : 152).

Parallèlement à la continuité des liens avec le Soudan jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les commerçants marocains commencèrent aussi à s'aventurer vers le **Sénégal**. Il y eu d'abord quelques pionniers fassis arrivés au milieu du XIX^{ème} siècle à Saint Louis, qui de par leur réussite rapide attirèrent d'autres ressortissants de Fès à la recherche de nouveaux marchés et qui s'enracinèrent durablement à partir de 1880 dans la capitale de l'AOF[3]. Les liens entre le Maroc et le Sénégal se renforcèrent encore plus après l'ouverture du port de Casablanca en 1920 et le développement du commerce par voie maritime entre Casablanca et Saint Louis puis Dakar, sous la supervision des autorités coloniales (Marfaing, 2007 : 241). Le Sénégal était à cette époque un marché intéressant pour les vêtements de confection marocaine et les produits de l'artisanat de Fès, comme les babouches, dont un dixième de la production était destiné dans les années 1930 au marché sénégalais. Avec l'établissement par des Fassis d'agences commerciales privées

[3] Entretien avec une descendante de famille marocaine de Saint-Louis, Dakar, le 10 juillet 2018.

à Marseille, Gênes, Manchester ou Hambourg et l'implantation de maisons d'import-export européennes à Fès, les commerçants de cette ville pouvaient contrôler aussi une partie de l'importation de produits européens, tels que les tissus (Le Tourneau, 1987 : 430). Le nombre de commerçants marocains installés au Sénégal pris alors une nouvelle dimension au début du XX^{ème} siècle : en 1905, 112 commerçants originaires de Fès s'établirent au Sénégal (Ibid.).

Bien qu'on ait tendance à limiter cette migration vers le Sud à la ville de Fès, il faut souligner que les premières générations de migrants marocains ainsi que les suivantes venaient aussi du Sud du Maroc. En fait, les relations tissées à travers le commerce transsaharien entre le Sud du Maroc (Marrakech, le Tafilalt et Goulimine) et l'Afrique de l'Ouest avaient poussé des originaires de ces régions à s'installer (Abou El Farah et al., 1997 : 27), notamment au Sénégal où une petite communauté est encore aujourd'hui présente.

La fermeture du fleuve Sénégal à la navigation et le développement économique de Dakar devenue capitale de la colonie en 1957 poussent les Marocains à se déplacer vers Dakar (Ibid. : 47) où, comme nous le verrons plus loin, se trouve aujourd'hui encore la plus grande communauté marocaine de ce pays.

Les premières migrations marocaines vers la **Côte d'Ivoire** sont dans cette même continuité. Les premiers à s'installer à Abidjan étaient en effet des commerçants marocains de Dakar qui souhaitaient diversifier leurs marchés et créèrent des succursales en Côte d'Ivoire, alors en plein essor économique. En 1953, est établi à Abidjan une succursale de l'entreprise de tissage Ibalac dont le siège se trouvait à Rufisque au Sénégal, suivie de l'institution commerciale Tazi qui ouvre un magasin en 1954 à Abidjan et un deuxième à Bouaké en 1955 Ibid., 1997 : 269-274). Face aux difficultés économiques que connait le Sénégal au lendemain de l'indépendance, d'autres commerçants marocains du Sénégal et du Mali s'orientent aussi vers la Côte d'Ivoire. Ils seront suivis de migrants marocains qui viennent directement du Maroc, attirés par le « miracle ivoirien » des années 1960 et en quête de « bonnes affaires » (Ibid.).

Mais contrairement aux Sénégalais où l'habit traditionnel marocain revêt une signification cultuelle importante, en Côte d'Ivoire l'artisanat marocain ne connut pas le même succès. Les Marocains s'orientent donc dès les années 1950 vers le commerce de souliers modernes produits au Maroc et dans des usines créées sur place. Jusqu'à la naissance de l'industrie textile ivoirienne dans les années 1960, les Marocains de Côte d'Ivoire seront aussi présents dans le commerce du textile venu de Dakar et d'Europe (Ibid., 1997 : 282-283). Confrontée à la concurrence européenne et libanaise et à l'augmentation des taxes douanières pour les produits marocains, la situation économique des Marocains de Côte d'Ivoire se détériorera certes dans les années 1970 et 1980 (Ibid.). Ceci n'a cependant pas arrêté les flux des Marocains qui vinrent alimenter la communauté marocaine de Côte d'Ivoire durant les décennies suivantes (Abou El Farah, 2007 : 381).

Revitalisation « par le haut » des relations économiques Maroc-Afrique de l'Ouest : le rôle du Sénégal et de la Côte d'Ivoire

Si les premiers commerçants marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire étaient régulièrement confrontés à des difficultés et ne jouèrent que ponctuellement un rôle

économique important, depuis une quinzaine d'années les relations économiques entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest connaissent une revitalisation remarquable à l'initiative du Maroc. Dans cette reprise, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont parmi les principales destinations ouest-africaines des investissements marocains.

Carte 1 : Pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)



Dès le début des années 2000, on a commencé à mettre en évidence la réactivation des relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne suite à un changement radical dans la stratégie du royaume envers ses partenaires africains (Marfaing et Wippel, 2004 : 7-26). Celle-ci n'est plus basée sur la seule coopération bilatérale en vue d'assurer des intérêts géopolitiques, mais prend aussi une dimension économique. Ceci s'est d'abord traduit par une intensification des relations politiques et économiques à travers de nombreuses visites officielles du roi Mohammed VI dans les pays subsahariens privilégiant le Sénégal et la Côte d'Ivoire (Abis et Bennafla, 2014 : 18). Le chef d'Etat s'est ainsi rendu 8 fois au Sénégal et 4 fois en Côte d'Ivoire depuis 2000, les visites royales se terminant souvent par la signature de nouveaux accords de coopérations économiques[4]. Les accords ont porté sur des exonérations (totales ou partielles) des droits de douane et des « listes négatives de produits exclus de ces préférences tarifaires, posant ainsi les jalons de futures relations de libre-échange » (Wippel, 2004 : 37). Le Royaume introduit aussi un cadre juridique incitatif pour encourager les relations commerciales et d'investissement en Afrique subsaharienne. En 2007, l'investissement à l'étranger est libéralisé dans la limite de 30 millions de dirhams par an pour les personnes morales avec au moins 3 années d'activité. En 2010,

[4] Le nombre d'accords signés entre le Maroc et les Etats africains est passé de 150 dans la première moitié des années 1990 à plus de 270 au début de 2001 (Wippel, 2004 :36-37).

on relève le montant transférable au titre des investissements à l'étranger à 100 millions pour l'Afrique contre seulement 50 millions pour le reste du monde. Enfin, un fonds de 200 millions de dirhams est mis en place pour renforcer la présence d'opérateurs privés marocains sur le marché africain (Lo, 2016 : 43).

On enregistre alors une évolution remarquable des échanges commerciaux avec l'Afrique subsaharienne bénéficiant essentiellement au Maroc. La croissance annuelle moyenne des échanges commerciaux entre 1999 et 2014 (Lo, 2016 : 13-15) est alors de 14,7%[5]. Les échanges du Maroc sont surtout orientés vers les pays de la CEDEAO avec un taux de croissance annuel moyen de 20% : la valeur des échanges commerciaux passe ainsi de 62,3 millions de dollars en 1999 à 834,5 millions de dollars en 2015 (Lo, 2016 : 13). En 2015, les principaux partenaires du Maroc à l'exportation sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et l'Ethiopie (Berahab, 2017 :4).

Cette nouvelle politique entraîne aussi une croissance considérable des investissements marocains sur le continent. La part des stocks d'IDE sortants dans le PIB est passée de 3,8% en 2014 à 4,4% en 2015 mais 40% du total de ces IDE sont destinés à l'Afrique subsaharienne, dont 63% à l'Afrique de l'Ouest (Ibid. : 6). Il s'agit ici surtout d'une participation au capital des entreprises locales et du montage de filiales dans des secteurs à forte valeur ajoutée. En 2015, le Sénégal et la Côte d'Ivoire font partie des cinq principaux pays récipients de ces investissements (Berehab, 2017 :7).

Au **Sénégal**, les investissements privilégient le secteur bancaire (84,8%), suivi du holding (4,5%), du transport (4%) et de l'industrie (3,2%) (Ibid.). Comme pour les commerçants du milieu du XXème siècle, le Sénégal joue avant tout le rôle de « hub » économique pour ces investissements. Le groupe Attijariwafa Bank, par exemple, déploie son projet de développement dans l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest à partir de Dakar[6]. A partir de 2012, la Banque Atlantique devient aussi une filiale de la banque centrale populaire (BCP)[7]. La même stratégie est relevée dans l'industrie pharmaceutique où l'entreprise marocaine Sothema crée une filiale au Sénégal (West Afric Pharma) en vue de produire des médicaments pour le marché ouest-africain. S'y ajoute des filiales de l'ONE (Lo 2016 : 47-48) ou encore des projets de construction concédés à des entreprises marocaines, comme la cité de l'Emergence attribuée à ADDOHA ou encore le nouveau Pôle urbain de Diamniado concédé au groupe « Alliance »[8].

A partir de 2013, la **Côte d'Ivoire** devient à son tour une destination privilégiée pour les IDE marocains. Et ce suite à la crise post-électorale de 2010-2011 et à la prise du pouvoir par Alassane Ouattara. Le lancement du processus de réconciliation nationale et différentes mesures économiques adoptées dès 2011 ont remis la Côte d'Ivoire sur le chemin de la croissance et revitalisé les investissements marocains

[5] Il faut cependant noter que ces exportations du Maroc vers l'Afrique subsaharienne restent très faibles (2,2%).

[6] Création d'une filiale d'Attijari Wafabank au Sénégal en 2006 puis acquisition de la Banque Sénégalo-Tunisienne et fusion en 2007. Depuis 2008, le groupe Attijari dispose avec ses partenaires ONA et SNI de 79,5% du capital de la Compagnie Bancaire d'Afrique de l'Ouest (CBAO) (Lo, 2016 : 46).

[7] https://www.banqueatlantique.net/presentation/

[8] https://letemoin.net/2017/12/15/senegal-proie-economique-facile-royaume-cherifien/

dans ce pays. S'y ajoutent une présence de plus en plus importante des filiales ouest-africaines des banques marocaines (Brack, 2014 : 93) et de plusieurs entreprises toujours marocaines relevant du secteur des nouvelles technologies de l'information, la pharmacie et les études de génie civil qui réalisent des projets en Côte d'Ivoire[9]. En 2015, le Maroc deviendra le principal investisseur privé étranger en Côte d'Ivoire[10] et aujourd'hui, il est en 3ème position avec 313 millions d'euros mobilisés dans différents secteurs[11].

Ainsi, l'Afrique de l'Ouest en général, le Sénégal et la Côte d'Ivoire en particulier, sont aujourd'hui d'importantes destinations pour les IDE marocains. Ces évolutions concernent cependant surtout les grandes entreprises et on sait très peu sur la présence des PME marocaines dans ces deux pays[12]. Des initiatives ont cependant déjà été prises pour encourager les PME et les autoentrepreneurs marocains à s'installer dans ces pays avec notamment la création en 2013 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie marocaine en Côte d'Ivoire ou la mise en place en 2016 d'un Club des investisseurs marocains au Sénégal[13]. Les conditions de création d'entreprises sont d'ailleurs particulièrement favorables en Côte d'Ivoire puisque *« en 48h tu peux créer une société et cela ne nécessite même pas d'avoir un associé ivoirien »*[14]. Dans le secteur industriel, il existe même des exonérations d'impôts pour une durée de deux ans.

L'impulsion de la coopération économique « par le haut » à partir des années 2000 a donc contribué considérablement à la croissance des relations économiques entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest. Les exportations marocaines vers l'UEMOA ont connu une croissance mais restent relativement faibles en raison des taxes douanières très élevées (44,7%) d'où les négociations entre le Maroc et les pays membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de son intégration dans la Communauté.

[9] Les entreprises marocaines les plus importantes aujourd'hui en Côte d'Ivoire sont la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire, Addoha-CI, Alliances Côte d'Ivoire, Atlanta Côte d'Ivoire, Bank Of Africa (BMCE), CDCI, CIMAF, Jacobs engineering CI, LafargeHolcim-Côte d'Ivoire, Marchica med, chargée de la réhabilitation de la lagune d'Abidjan, MOOV-CI, OCP Africa, Palmeraie Développement Africa, PLATINUM POWER-CI, SGTM, SINTRAM, la Société ivoirienne de Banques (SIB), TGCC-CI, UCCI DOLIDOL et Wafa Assurance (Entretien avec le conseiller économique de l'Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire, Abidjan le 13 mars 2018). L'OCP est également impliqué aux côtés de la Fondation Mohammed VI pour le développement durable dans la construction d'un centre de formation multisectorielle en hôtellerie et BTP dans la commune de Youpougon (http://aujourdhui.ma/emploi/formation/le-centre-multisectoriel-mohammed-vi-de-yopougon-voit-le-jour)

[10] https://www.h24info.ma/economie/maroc-premier-investisseur-etranger-cote-divoire-devant-france/

[11] http://afrique.le360.ma/maroc-cote-divoire/economie/2018/05/12/20890-le-maroc-dans-le-top-3-des-investisseurs-prives-en-cote-divoire-20890

[12] Entretien avec un représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie marocaine en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 16 mars 2018.

[13] Entretien avec le chargé des affaires économiques de l'Ambassade du Maroc au Sénégal, Dakar, le 4 janvier 2018.

[14] Entretien avec un représentant de Chambre du Commerce et de l'Industrie marocaine en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 16 mars 2018.

Le Sénégal : un pays forgé par les circulations régionales sans gestion effective des migrations

Si on analyse le rôle du Sénégal dans le système migratoire international, on se rend compte que le pays s'est surtout distingué pour son rôle de pays d'émigration, d'abord vers les autres colonies africaines françaises, en raison du rôle d'intermédiaires que jouaient les Sénégalais pour l'administration coloniale, ensuite vers la France et enfin vers le reste de l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Nord (Lefebvre, 2003 : 101).

Ce pays se caractérise cependant aussi par son rôle ancien de pays d'immigration pour les pays limitrophes. Bien que les étrangers ne représentent aujourd'hui que 2% de la population totale[15], les mouvements de population entre le Sénégal et ses voisins relèvent d'une très longue tradition. A partir du XVe siècle, le peuplement de la côte atlantique par des Européens et des populations autochtones provenant des arrière-pays a accompagné le développement de la traite des esclaves (Ndiaye, 2008 : 409). Durant l'époque coloniale, les flux de population vers le Sénégal se sont encore plus accentués. En plus du rôle de Dakar dans la hiérarchie coloniale, c'est surtout le besoin en main d'œuvre pour l'agriculture arachidière qui draina le plus de travailleurs - souvent des migrants saisonniers - vers la colonie sénégalaise. Après l'indépendance, cette migration vers les terres agricoles se poursuit pendant une décennie. Puis, avec le déclin de l'économie arachidière, l'économie nationale sénégalaise se trouve durablement touchée et les flux migratoires vers le Sénégal se tournèrent vers Dakar (Lefebvre, 2003 : 103-112).

Depuis les années 1970, Dakar polarise donc l'essentiel des flux migratoires vers le pays. Selon le recensement de 1988, 38% des étrangers vivaient à Dakar contre seulement 18,1% à Kolda et 11,1% à Kaolack, régions d'immigration traditionnelles (Ibid. : 112). En 2013, Dakar hébergeait 51,1% des migrants étrangers installés depuis 5 ans au Sénégal[16]. Cette polarisation par la capitale de l'espace migratoire sénégalais est surtout liée au fait que l'essentiel de l'activité économique, industrielle et financière de ce pays (au BIP de 14,7 milliards de dollars en 2017) s'y concentre. Dakar, à l'instar d'autres métropoles ouest-africaines apparaît comme un « îlot de prospérité » (Ibid.: 100) offrant un tissu bancaire et des établissements financiers, des infrastructures et équipements marchands (Ndiaye, 2008 : 417) et une certaine stabilité pour permettre l'installation de migrants d'origines et de niveaux de qualification divers. Dakar accueille aussi un certain nombre de fonctionnaires internationaux, coopérants et cadres d'organismes communautaires (BCEAO[17] ou ASECNA[18]) et internationaux implantés dans la ville (Lefebvre, 2003 : 114). Sa population étrangère est surtout engagée dans le secteur des services et du commerce avec une tendance à la spécialisation par pays d'origine (Ndiaye, 2008 : 418). En général, avec 34,2%, c'est le commerce

[15] Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage. Chapitre VIII : Urbanisation et Migration. République du Sénégal, Septembre 2014, page 22.

[16] Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage 2013, Septembre 2014, page 14.

[17] Banque de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

[18] Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

qui est la principale activité professionnelle des immigrants, suivi de l'agriculture (26,4%) et de la production et transformation (15%) (OIM, 2009 :46).

Aujourd'hui les Africains de l'Ouest représentent le plus grand groupe (46,8%) parmi les étrangers[19] au Sénégal. Selon un rapport de 2009 les immigrants du Sénégal sont principalement originaires de la Guinée (39%), la Mauritanie (15%), la Guinée-Bissau (11%), le Mali (8%), le Cap-Vert (4%) et la Gambie (3%). S'y ajoute un pourcentage assez remarquable de Français (8%) (OIM, 2009 : 27). Etant donné que l'accès au territoire du Sénégal est peu réglementé pour les ressortissants des pays limitrophes et qu'il existe des réseaux de migrants ouest-africains très bien développés (Ndiaye, 2008 : 414), la circulation des étrangers ouest-africains est particulièrement favorisée.

En fait, l'Etat du Sénégal dispose bien d'un cadre juridique pour gérer la circulation et l'installation des étrangers sur son territoire, mais ces lois ne sont que très rarement appliquées. En théorie, toute personne étrangère (toutes nationalités confondues) devrait retirer une carte de séjour auprès de la police des étrangers si son séjour dépasse six mois (Lefebvre, 2003 : 104)[20]. Cette mesure concerne aussi les ressortissants des pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Ces Etats avaient certes convenu en 1979 d'un traité de libre-circulation des personnes et de droit de résidence et d'établissement pour tous les ressortissants de la CEDEAO. Mais la CEDEAO ne peut pas empêcher un état-membre de pratiquer une politique restrictive en matière d'immigration. Les pays membres sont plutôt appelés à conclure des accords dans le sens du libre-échange, la libre-circulation et la libre-résidence avec les autres pays membres (Ibid. : 104).

Par contre, et malgré l'existence d'une loi réglementant l'entrée et le séjour des étrangers, au Sénégal, les cartes de séjour sont surtout utilisées par des ressortissants européens, américains et asiatiques (Lefebvre, 2003 : 105). Les migrants originaires de la CEDEAO n'en disposent par contre que très rarement et on ne la leur réclame pas non plus. Les Marocains bénéficient d'un traitement semblable dû à l'existence d'une convention d'établissement entre le Maroc et le Sénégal depuis 1964 reconnaissant une réciprocité d'avantages aux nationaux des deux Etats et qui autorise les ressortissants de ces deux pays à s'établir et à travailler dans le pays partenaire dans des conditions semblables à celles des nationaux[21]. Selon des sources consulaires, les Marocains bénéficieraient grâce à cette convention d'une liberté de circulation au Sénégal semblable à celle de leurs

[19] Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage. Chapitre VIII : Urbanisation et Migration. République du Sénégal, Septembre 2014, page 22.

[20] Dans la Loi n°71-860 du 28 juin 1971 on lit : « Les immigrants, c'est à dire les étrangers venant au Sénégal en vue d'y fixer leur résidence et/ou d'y exercer de façon permanente une activité lucrative ou une profession, sont admis après obtention d'une autorisation d'établissement. Celle-ci est délivrée avant l'entrée au Sénégal, ou postérieurement aux titulaires d'une autorisation de séjour. Si l'étranger désire exercer une activité salariée, l'autorisation d'établissement est subordonnée à l'attestation par l'autorité compétente qu'il a satisfait à « toutes les obligations légales ou réglementaires imposées à la main-d'œuvre étrangère ».

[21] http://adala.justice.gov.ma/production/Conventions/fr/Bilaterales/Senegal/C_Etabliss_SEN.htm

concitoyens ouest-africains et ne doivent pas, en règle générale, faire de demande de carte de séjour[22], bien que la convention ne stipule pas cela directement.

La Côte d'Ivoire : un pays d'immigration traditionnel avec une politique migratoire restrictive

Alors que l'immigration reste une question marginale pour l'Etat sénégalais et sa société, la Côte d'Ivoire est un des pays ouest-africains dont l'histoire coloniale et postcoloniale a été considérablement marquée par la présence et l'apport des étrangers. Avec un PIB de 35,9 Mds USD en 2016, il s'agit de la première économie d'Afrique de l'Ouest francophone qui attire de ce fait aujourd'hui encore des migrants.

Il s'agissait d'abord d'une migration organisée par l'administration coloniale pour alimenter en main d'œuvre le chantier du chemin de fer, puis les exploitations forestières et enfin les plantations de café et de cacao surtout en Basse Côte d'Ivoire (Bouquet, 2003 : 125). Après l'abolition du travail forcé en 1946, les recrutements se poursuivirent par l'intermédiaire du SIAMO (Syndicat interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'œuvre) qui déplaça 265.000 personnes entre 1947 et 1959 vers cette colonie (Ibid.). Comme pour le Sénégal, cette migration était avant tout originaire des pays limitrophes, tout particulièrement des régions sahéliennes, notamment la Haute Volta (actuel Burkina Faso). Avec le durcissement des politiques migratoires du Ghana, du Nigeria et du Gabon et face à la croissance spectaculaire de l'économie ivoirienne[23], la Côte d'Ivoire focalise à partir des années 1960 les migrations au sein de l'Afrique de l'Ouest (Robin, 1992 : 14). A partir de 1975, la part des étrangers se situait autour du quart de la population totale du pays avec une part particulièrement élevée dans les régions périphériques du Sud et Moyen-Comoë et du Bas-Sassandra. L'immigration en Côte d'Ivoire se distinguait ainsi par son caractère majoritairement rural, avec 57,6% d'étrangers vivant dans ce milieu (Bouquet, 2003 : 117-120). Les étrangers travaillent surtout dans le secteur primaire (agriculture, pêche, forêt) et l'informel (essentiellement le petit commerce) (Ibid. : 128). Bien que la migration vers la Côte d'Ivoire ne concerne pas majoritairement les villes, la capitale en concentre un nombre important au point qu'on considère qu'un Abidjanais sur trois est un étranger (Ibid. : 119).

Tout en participant considérablement à l'essor économique de la Côte d'Ivoire, les migrants se retrouveront au centre des débats et enjeux politiques notamment à partir des années 1970. La réduction drastique des ressources extérieures de la Côte d'Ivoire due à la chute des cours mondiaux du café et du cacao et l'épuisement progressif des réserves forestières se font d'abord sentir sur le marché de l'emploi et contribuent dès 1975 à une politique « d'ivoirisation » de l'accès à l'emploi dans tous les secteurs de l'activité économique et des catégories socioprofessionnelles (Bredeloup, 2003 : 10). Puis, en 1990, est introduite la carte de séjour qui devient

[22] Entretien ambassade du Maroc au Sénégal, Dakar le 4.01.2018. Pour un étudiant de médecine, ce laisser-faire des autorités sénégalaises est plutôt lié à une culture de l'hospitalité généralisée. Ce dernier m'explique : *« les étudiants sont encouragés à ne pas faire de carte de séjour par ce qu'ici au Sénégal il y a une relation qui est un peu amicale, donc les policiers ils te demandent parfois juste un passeport ou la carte nationale du Maroc »*, Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018

[23] La Côte d'Ivoire possédait après le Gabon le deuxième PNB de l'Afrique francophone en 1970.

obligatoire pour tous les étrangers de plus de 16 ans installés en Côte d'Ivoire, y compris pour les citoyens des pays membres de la CEDEAO (Ibid.). S'en suit, en 1998, une politique qui exclut les étrangers des terres du domaine coutumier[24].

Malgré les nombreuses crises où la question migratoire a fortement été instrumentalisée par les différentes parties, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui encore un pays d'immigration. En 2014, on a pu recenser 5.490.176 étrangers en Côte d'Ivoire, ce qui représente 24,2% de la population totale. Parmi eux, les ressortissants d'Afrique de l'Ouest et notamment du Burkina Faso (64,7 %) et du Mali représentent toujours encore les groupes les plus importants. On constate par ailleurs aussi un nombre significatif de ressortissants français et libanais qui continuent à jouer un rôle central dans l'économie ivoirienne.

Tableau 1 : Top 10 des populations étrangères en Côte d'Ivoire[25]

Nationalité	Effectif	%
Burkina Faso	3.553.636	64,7
Mali	997.368	18,16
Niger	157.786	2,87
Togo	126.064	2,29
Bénin	119.641	2,17
Ghana	96.165	1,75
Nigeria	79.965	1,45
Sénégal	33.400	0,60
Liban	8.244	0,15
France	5.194	0,09

Source : RGPH, 2014

Vue l'ancienneté des migrations africaines en Côte d'Ivoire, il faut relativiser ces données qui prennent en compte la seule nationalité et non le lieu de naissance de l'étranger. Dans un pays où presque la moitié des étrangers est née sur place (Bredeloup, 2003 : 5), tout en étant régi par le droit du sang et avec un accès difficile à la nationalité ivoirienne (Ibid.), ces chiffres indiquent surtout une présence continue et de longue date des étrangers sur le territoire ivoirien.

Les étrangers non-ressortissants des pays de la CEDEAO sont d'ailleurs confrontés à une augmentation considérable des frais de la carte de séjour qui, à partir de 2018, coûte 300.000 FCFA (équivalent de 5000 dirhams) pour une validité de 5 ans. Ces frais très élevés auront probablement un impact sur les migrations et séjours de certaines nationalités vers la Côte d'Ivoire[26]. Pour les Marocains, un accord a pu être conclu en dernière instance pour leur permettre d'échelonner la somme sur les 5 ans[27].

[24] Mise en place d'une commission foncière chargée d'« assurer la propriété du domaine foncier rural au profit de personnes physiques ivoiriennes, de collectivités publiques ou de l'État » (Loi 98-750)

[25] Source : RGPH - 2014

[26] http://afrique.le360.ma/cote-divoire/politique/2018/01/11/17988-cote-divoire-le-cout-de-la-carte-de-residence-inquiete-les-etrangers-hors-cedeao-17988

[27] La décision fut prise lors de mon séjour en Côte d'Ivoire en mars 2018 et suite à des

Les premières migrations marocaines en Côte d'Ivoire et au Sénégal étaient certes étroitement liées et avaient des caractéristiques très semblables, mais elles eurent lieu dans des contextes migratoires totalement différents. Alors que le Sénégal se distingue aujourd'hui encore par son ouverture sur l'étranger, la Côte d'Ivoire a pris très tôt des mesures restrictives envers sa population migrante. On ne peut donc que s'interroger sur les répercussions de ces différents contextes sur les Marocains de ces deux pays.

2. Les communautés marocaines au Sénégal et en Côte d'Ivoire aujourd'hui

Bien qu'il n'existe pas une obligation d'immatriculation auprès des ambassades et que les chiffres des consulats ne reflètent probablement pas la totalité de la présence marocaine dans les pays, l'inscription au niveau des ambassades semble être une pratique plutôt instituée. Ceci est d'autant plus le cas en Côte d'Ivoire où les instabilités politiques ont considérablement fait baisser le « capital confiance » et où les liens avec les représentations consulaires marocaines peuvent assurer un soutien en cas de crise[28]. Ce fut le cas durant la crise post-électorale de 2010-2011 pendant laquelle 2000 Marocains installés en Côte d'Ivoire avaient été rapatriés au Maroc[29]. On peut donc en conclure que les données consulaires collectées ici informent sur le profil des Marocains qui sont passés à un moment ou un autre par leur ambassade pour se faire immatriculer et offrent de ce fait quelques indications sur l'évolution de cette communauté. Cela ne signifie cependant pas que ces personnes sont toutes encore dans ces pays, étant donné qu'il n'y a pas une obligation pour ces derniers d'informer leur service consulaire sur leur départ. Ces données sont cependant différemment exhaustives et détaillées. Pour la Côte d'Ivoire nous avons pu disposer de données concernant toute la population marocaine inscrite à l'ambassade. Pour le Sénégal, pour lequel il n'existe pas de bases de données complètes, nous avons dû faire nous-même manuellement une saisie statistique[30] des informations concernant les personnes inscrites dans le registre d'immatriculation à partir de 2007. Bien que ne disposant pas des données du début du processus d'immatriculation, ce travail de saisie nous a permis en échange d'avoir des informations plus détaillées sur les composantes sociodémographiques des Marocains installés au Sénégal durant les 11 dernières années. Il s'agit par ailleurs d'un échantillon composé de 3.218 personnes, ce qui représente plus de la moitié du nombre total d'immatriculés au Sénégal.

Sur la base de ces données, nous allons essayer d'appréhender l'évolution de la communauté marocaine en Côte d'Ivoire et au Sénégal en nous intéressant surtout à son profil sociodémographique, ces lieux d'origine et sa structure sociale.

---

négociations entre les représentants diplomatiques et le gouvernement ivoirien. L'exemplarité des relations maroco-ivoiriennes actuelles aurait selon mes interlocuteurs permis de conclure cet accord.

[28] Cette opinion est partagée par les services consulaires, Entretien à Abidjan, le 20 mars 2018.

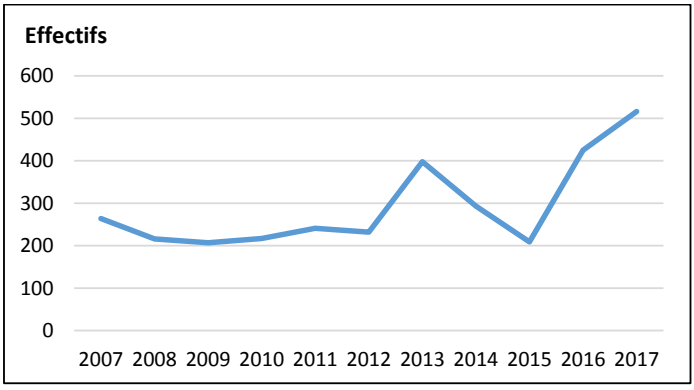
[29] Entretien à l'ambassade du Maroc, Abidjan, le 13 mars 2018.

[30] Travail long qui a nécessité plusieurs jours de dépouillement. Nos sincères remerciements aux responsables des consulats de Dakar et d'Abidjan et à leurs excellences les ambassadeurs du Royaume du Maroc dans ces deux pays.

Evolution de la communauté marocaine au Sénégal et en Côte d'Ivoire : une légère augmentation des effectifs

Au **Sénégal**, ils sont 6.068 à s'être immatriculés à l'ambassade du Maroc, la grande majorité étant installée au Sénégal[31]. Ceci correspond à un chiffre très élevé comparé aux autres données statistiques que nous avons pu trouver et qui sont celles du dernier recensement de la population de 2013, durant lequel seuls 1.089 Nord-Africains avaient été comptés[32], ce qui correspond à 0,4% de la population étrangère. L'évolution du nombre d'immatriculés durant la dernière décennie indique cependant que ce nombre devrait être largement supérieur à celui des données du recensement. Si l'évolution des inscriptions n'est pas continue, on observe une augmentation à partir de 2010, suivie d'une chute rapide, puis une reprise en flèche à partir de 2016. A titre d'exemple, 2009 a enregistré 207 nouveaux inscrits (dont 100 étudiants) contre 425 en 2016 (dont 198 étudiants) et 516 (dont 173 étudiants) en 2017.

Figure 1 : Evolution du nombre des Marocains immatriculés à l'ambassade du Maroc au Sénégal et résidant au Sénégal (2007-2017)



Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc au Sénégal

Un grand intérêt s'observe donc pour le Sénégal à partir de 2016 qu'il faut mettre probablement en rapport avec les deux dernières visites officielles du Roi du Maroc en 2015 et 2016. Lors de celle de 2015 différents accords pour promouvoir davantage les échanges économiques furent signés entre les deux pays[33]. Au-delà d'éventuelles expatriations de Marocains vers le Sénégal en lien avec des concessions et projets gagnés par les entreprises marocaines, la propulsion des

[31] L'ambassade du Maroc au Sénégal est aussi en charge de la Gambie, la Guinée Bissau et le Cap Vert. Le nombre de Marocains résidants dans ces pays est néanmoins très réduit. On peut donc en conclure qu'il s'agit ici avant tout des résidents marocains au Sénégal. Pour la saisie des données du registre qui seront traitées dans ce qui suit, nous nous sommes limités aux données concernant les Marocains installés au Sénégal.

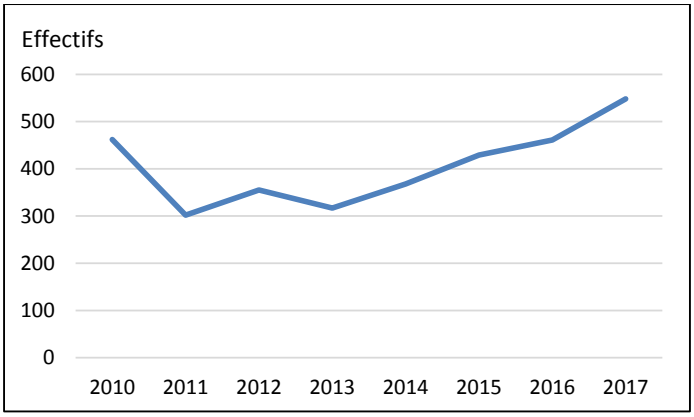
[32] Ibid., page 22.

[33] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/05/22/tournee-africaine-de-mohammed-vi-le-maroc-et-le-senegal-signent-treize-accords-de-cooperation_4638737_3212.html

relations économiques par le haut aurait-elle un effet d'appel sur les ressortissants marocains qui prennent connaissance de l'existence de ces marchés ?

La même question vaut pour la **Côte d'Ivoire**. Selon le registre d'immatriculation, ils sont 5.024 Marocains inscrits à l'ambassade d'Abidjan. Le recensement de la population de 2014 n'a comptabilisé que 1.033 Marocains, ce qui est en-dessous des chiffres de l'ambassade. Cependant on observe ici aussi des évolutions intéressantes du nombre d'immatriculés.

Figure 2 : Evolution du nombre des Marocains immatriculés à l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire (2010-2017)



Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire

La croissance du nombre d'immatriculés est ici moins saccadée qu'au Sénégal mais avec une certaine stagnation (462 nouveaux inscrits en 2010 contre 548 en 2017). Les évènements politiques influent cette évolution. La chute de 2011 peut être lue comme une conséquence directe de la crise post-électorale qui a sévit entre 2010 et 2011. Le retour de la stabilité et l'afflux des capitaux marocains vers le pays, marquent la reprise des arrivées des Marocains en Côte d'Ivoire en 2014. Ceci coïncide avec la visite royale de 2013 qui aurait était un moment fort pour la reprise des relations économiques maroco-ivoiriennes[34]. Il faut ajouter à cela le forum économique maroco-ivoirien d'Abidjan en février 2014 avec la participation de 600 opérateurs économiques privés et publics et la signature de vingt-six accords de partenariat public-privé et d'investissement sous la présidence de Mohammed VI et du premier ministre ivoirien Daniel Kablan Duncan.

Qu'en est-il des lieux d'origine des Marocains ? S'agit-il des origines traditionnelles de la migration marocaine vers l'Afrique de l'Ouest ou bien observe-t-on une diversification des origines qui signifierait aussi une modification des filières de recrutement des migrants marocains pour la région ?

[34] Entretien avec le conseiller économique de l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 13 mars 2018.

Les lieux d'origine et les lieux de résidence des Marocains du Sénégal et de la Côte d'Ivoire

Rappelons que les foyers d'origine des premiers migrants marocains vers le Sénégal avaient été les régions de Fès et du Sud marocain. Cette tendance s'est maintenue jusqu'au milieu du XXème siècle. Avant 1960, les Marocains du Sénégal venaient à 50% de Fès, 33,3% de Casablanca et 16,6% de la région de Marrakech (Abou El Farah et al., 1997 : 70). Puis, les villes de départ se diversifient. En 1991, seuls 33,3% sont d'origine fassi, un peu plus d'un quart sont Casablancais, 10% sont originaires de Meknès, 6,6% de Marrakech, 6,6% de Goulimine et les 16,6% restant des autres régions du Maroc (Ibid.). Aujourd'hui, on se rend compte que la principale origine des Marocains immatriculés à l'ambassade (737 personnes immatriculées) n'est plus Fès mais Casablanca (Carte 2). Fès arrive loin derrière Casablanca partageant la deuxième place avec Rabat (291 personnes par ville).

Nous assistons donc à un élargissement spectaculaire de l'aire de recrutement des émigrés marocains vers le Sénégal et à la diversification des origines. Tout se passe comme si le flux migratoire n'est plus lié au modèle d'autrefois. L'émigration marocaine vers le Sénégal participe aujourd'hui de l'émigration marocaine générale dans le monde. Par ailleurs la forte concentration d'autrefois, même si elle est encore la règle à travers Casablanca, Rabat et Fès, fait place à d'autres villes de l'intérieur et du Sud comme Sidi Kacem (224), Marrakech (177), Khénifra (112) et Agadir (107).

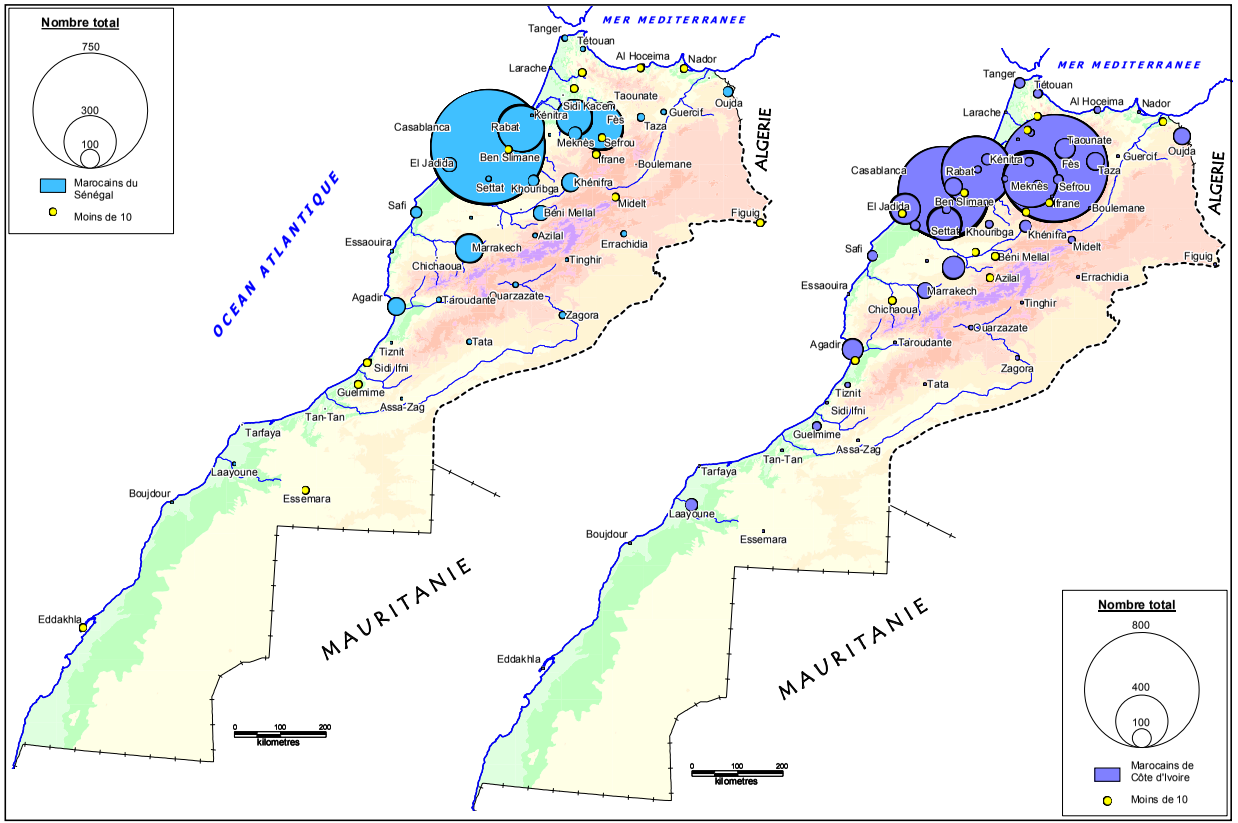
Pour la Côte d'**Ivoire**, la diversification des lieux d'origine s'est fait plus tardivement et plus rapidement. En 2013, 37% des Marocains vivant dans ce pays étaient originaires de Fès, 23% de Casablanca et 12% de Rabat (Abou El Farah, 2014 : 544). Quatre ans plus tard et selon les données de l'ambassade d'Abidjan (Carte 2), Fès a perdu ici aussi de son importance puisque seuls 15,8% des inscrits la déclarent comme origine. Casablanca a envoyé 13,26% et Rabat 9,02%[35]. Les trois premières villes d'origine des Marocains de Côte d'Ivoire n'envoient plus que 38,08% des Marocains de Côte d'Ivoire contre 72% en 2013. Le reste provient de différentes villes (El Jadida, Settat, Kalaat Sraghna, Marrakech, etc.) qui ont été entre temps connectées aux flux qu'émettait le Maroc vers le sud du Sahara.

Une caractéristique de la communauté marocaine de ces deux pays ouest-africains est donc aussi son caractère avant tout urbain. Les migrants marocains sont en effet non seulement très souvent des citadins originaires des agglomérations urbaines grandes et moyennes du Maroc mais se dirigent aussi, de façon préférentielle vers les capitales sénégalaise et ivoirienne.

Abidjan est la destination pour 77,2% des Marocains de Côte d'Ivoire (Carte 4) et Dakar pour 90,7% des Marocains installés entre 2007 et 2017 au Sénégal (Carte 3). Ces capitales représentent ainsi réellement des « îlots de prospérité» (Lefebvre, 2003 : 101) offrant une infrastructure suffisante, des marchés et des perspectives économiques pour des Marocains aux profils socio-professionnels très divers.

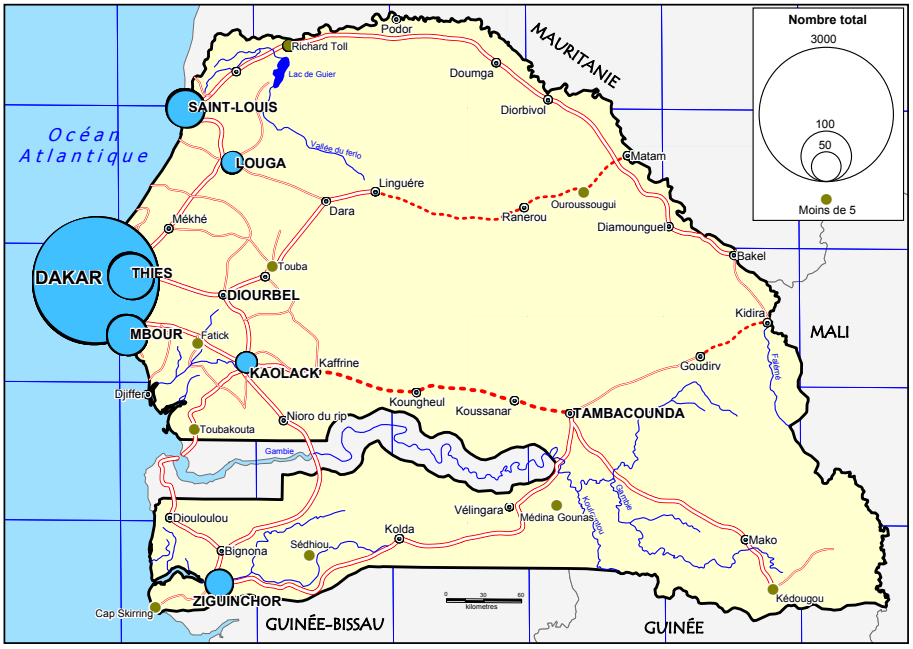
[35] Statistiques de la population marocaine résidant en Côte d'Ivoire à la date du 23/11/2017, Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire

Carte 2 : Lieux d'origine des Marocains du Sénégal et de Côte d'Ivoire (2007-2017)



Source : Dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar et données de l'ambassade du Maroc à Abidjan

Carte 3 : Répartition géographique des Marocains du Sénégal (2017)



Source : Dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar

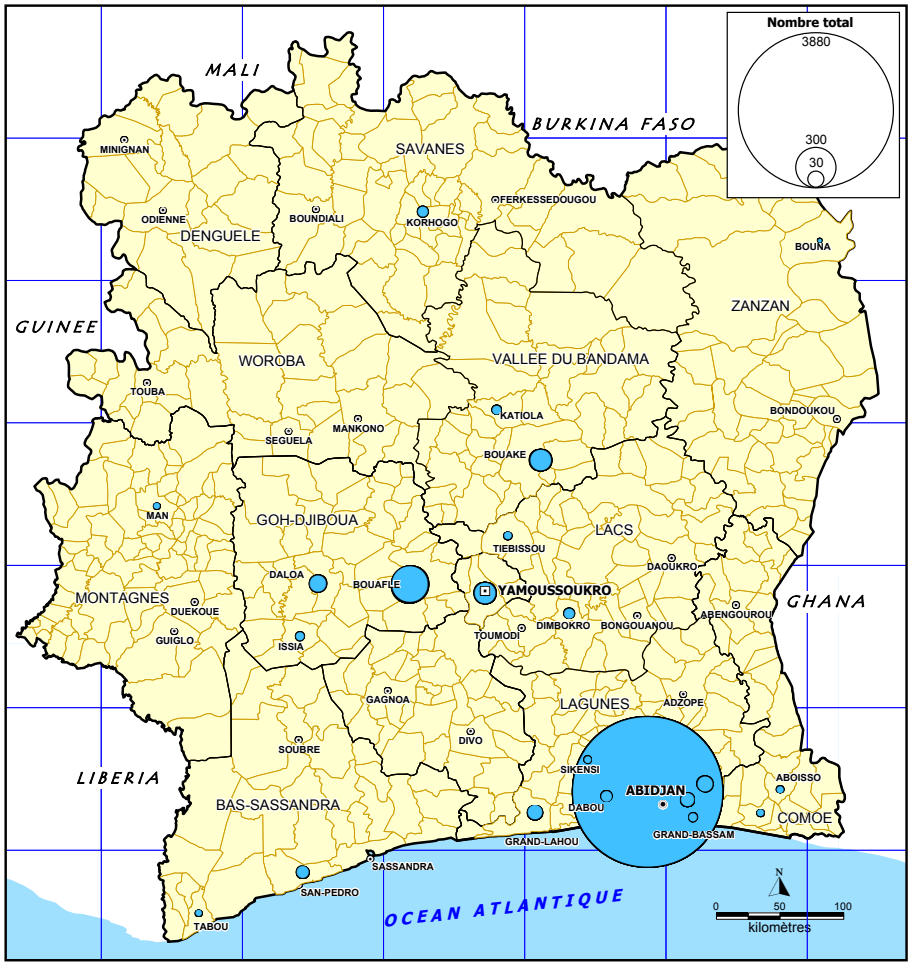
Cette concentration au niveau du territoire national se retrouve également au sein des deux grandes agglomérations comme on le verra plus loin (Cartes 5 et 6).

Profils sociodémographiques des immigrés marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire : un taux important de jeunes et de femmes

En plus de ces légères augmentations, les communautés marocaines en Côte d'Ivoire et au Sénégal se caractérisent par une grande diversité des profils sociodémographiques. Quelques tendances se laissent cependant lire concernant la répartition par groupes d'âge et par sexe, qui montre entre autre la diversité des formes migratoires vers ces pays qui ne se limite pas à la seule migration de travail.

D'abord, dans les deux pays, le taux de femmes est relativement élevé aujourd'hui. Au **Sénégal**, elles représentent 44% des personnes immatriculées entre 2007 et 2017. Cette population féminine est surtout importante parmi les personnes âgées entre 20 et 35 ans. Parmi les 15 à 25 ans, les femmes sont même plus nombreuses que les hommes (elles sont 353 contre 281 hommes et représentent ainsi 56% de la population de ce groupe d'âge). Parmi les 25 et 30 ans, elles sont égales aux hommes (283). Dans le groupe d'âge des 35-40 ans, elles sont un peu moins nombreuses mais représentent encore 37%, 36% parmi les 40 à 45 ans, 31% parmi les 45 à 50 ans, 26% parmi les 50 à 55 ans pour devenir à nouveau important (49%) parmi les Marocains âgés de plus de 55 ans.

Carte 4 : Répartition géographique des Marocains de Côte d'Ivoire (2017)



Source : Données de l'ambassade du Maroc à Abidjan

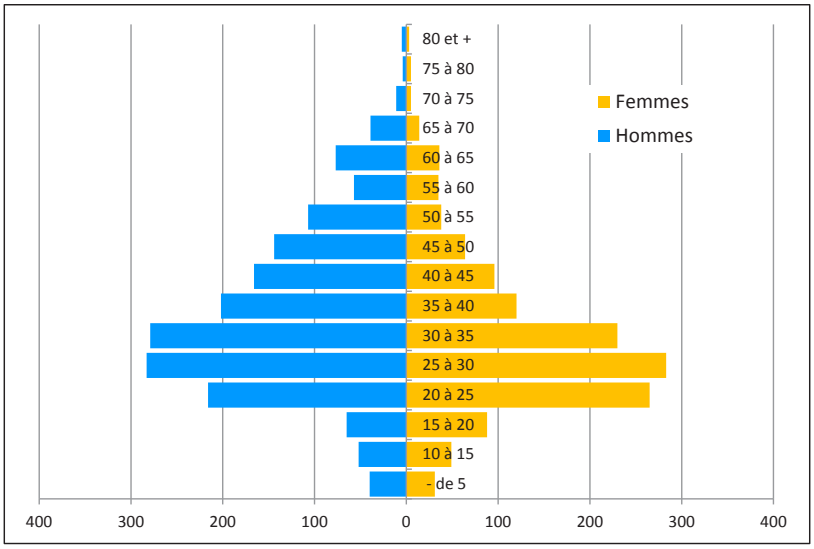
Le taux considérablement élevé des femmes âgées entre 20 et 35 ans s'explique avant tout par le taux très élevé des étudiantes qui viennent poursuivre leurs études au Sénégal. Nous reviendrons plus tard sur cette communauté particulière, mais signalons ici que 37,4% des personnes immatriculées indiquent être des étudiants. Selon les services consulaires, ces derniers auraient plus souvent tendance à s'inscrire à leur ambassade que les autres catégories.

Pour la **Côte d'Ivoire**, nous ne disposons pas de détails sur la répartition des groupes d'âge par sexe. Les femmes sont légèrement plus nombreuses qu'au Sénégal et représentent 46% de la population marocaine inscrite à l'ambassade[36].

[36] Données de l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire.

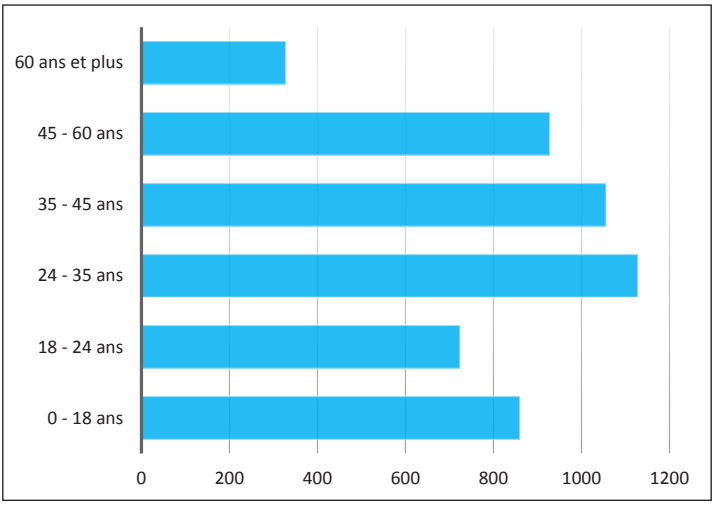
Il faut souligner le poids de la tranche d'âge 24 à 35 ans (Figure 4). Ainsi, même en l'absence d'une migration étudiante, les jeunes sont le groupe le plus important.

Figure 3 : Pyramide des âges des Marocains immatriculés à l'ambassade du Maroc (2007-2017)



Source : Dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar

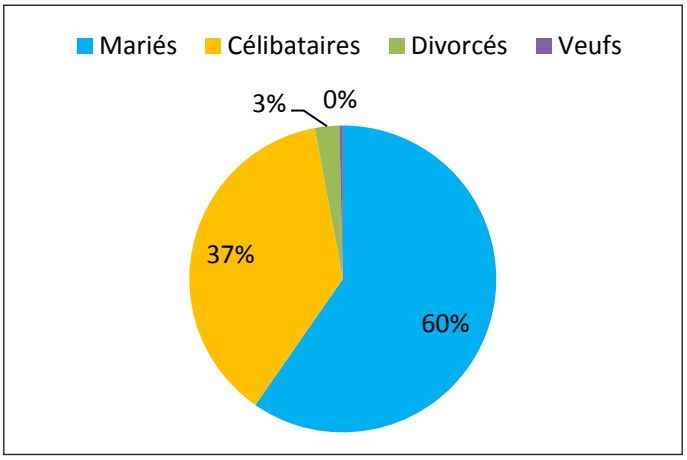
Figure 4 : Répartition de la communauté marocaine de Côte d'Ivoire par tranches d'âge (2017)



Source : Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire

Notons aussi le poids remarquable des enfants, avec une légère différence entre les deux pays, les moins de 16 ans représentant 12 % des Marocains en Côte d'Ivoire et les moins de 15 ans 8,5% au Sénégal. Il semblerait donc que la migration marocaine vers ces deux pays ne soit pas seulement le fait de travailleurs seuls mais qu'il s'agisse aussi de familles avec des jeunes enfants. Ce fait est confirmé par les informations relatives aux statuts matrimoniaux des Marocains inscrits à l'ambassade de Côte d'Ivoire et qui indiquent que le taux des personnes mariées y est particulièrement important (Figure 5).

Figure 5 : Répartition des Marocains de Côte d'Ivoire selon le statut matrimonial (de plus de 18 ans) (2017)



Source : Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire

Les données collectées à l'ambassade du **Sénégal** indiquent également la présence de femmes au foyer et d'enfants marocains dans ce pays à côté de femmes actives (869, soit 63% des femmes). Il semblerait donc qu'au-delà des Marocains installés pour quelques années au Sénégal pour les études ou le travail, il existerait aussi une communauté plus enracinée qui continue à être alimentée par de nouveaux flux.

Tableau 2 : Structure sociale des Marocains résidents au Sénégal (2007-2017)

Type d'activité	Effectifs	%
Actifs	1189	36,9
Femmes au foyer	269	8,3
Etudiants	1204	37,4
Retraités	19	0,5
Enfants	344	10,6
Autre-indéterminé-sans	193	5,9
Total	**3218**	**100**

Source : Dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar

Bien que les effectifs des Marocains de Côte d'Ivoire soient légèrement plus bas que ceux du Sénégal, la **Côte d'Ivoire** apparait plus comme un pays de migration de travail que le Sénégal qui est aussi un pays d'étude pour les Marocains[37]. 82,4% des Marocains de Côte d'Ivoire sont engagés dans des activités professionnelles contre seulement 36,9% au Sénégal. La part des femmes au foyer est par contre la même dans les deux pays, ce qui indique que dans les deux cas, il existe aussi des tendances vers le regroupement familial. S'y ajoute une part considérable de femmes actives car si on soustrait du total des femmes les moins de 18 ans et les femmes au foyer, il reste encore 1.515 femmes marocaines qui semblent exercer une activité professionnelle en Côte d'Ivoire.

Tableau 3 : Structure sociale des Marocains résidents en Côte d'Ivoire

Type d'activité	Effectifs	%
Actifs	4144	82,4
Femmes au foyer	501	9,9
Etudiants et élèves	169	3,3
Sans emploi	210	4
Total	**5024**	**100**

Source : Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire

Entre mariages mixtes et réseaux familiaux transnationaux : les différentes stratégies matrimoniales des Marocains d'Afrique de l'Ouest

L'intégration des premiers migrants marocains dans la communauté d'accueil à travers les mariages est un fait souvent avancé pour montrer l'« ouverture » des Marocains contrairement aux syro-libanais qui auraient été toujours beaucoup plus endogames. En effet, aujourd'hui encore les mariages mixtes sont un fait assez remarquable des communautés marocaines installées dans ces deux pays ouest-africains voire même une cause d'installation, bien qu'il s'agisse maintenant plus souvent de femmes marocaines engagées dans ces unions[38].

Durant notre travail à l'ambassade du Maroc au Sénégal pour les besoins de cette étude, nous avons pu observer qu'un certain nombre d'enfants nés au Sénégal et inscrits à l'ambassade à partir de 2007 disposaient de patronymes sénégalais ou syro-libanais et étaient donc issus de mariages mixtes. En Côte d'Ivoire aussi, un nombre important de femmes marocaines seraient mariées à des Libanais ou à des Ivoiriens, les mariages maroco-libanais étant même plus importants (autour de 500)[39]. Ses alliances se font de différentes façons et concernent des groupes socio-économiques très divers : en général, les futurs couples maroco-sénégalais et maroco-ivoiriens se rencontrent au Maroc au cours des séjours d'études ou de travail des maris ivoiriens ou sénégalais. Ceci explique le grand nombre d'épouses marocaines originaires de Meknès qui héberge l'Académie Royale Militaire, une des premières écoles à accueillir des jeunes militaires d'Afrique

[37] Voir plus bas

[38] Chez les familles fassies de Saint-Louis il était en effet plus difficile de concevoir le mariage des filles avec des Sénégalais que le mariage des hommes avec des Sénégalaises. Entretien avec un militant associatif maroco-sénégalais, Dakar le 11 juillet 2018.

[39] Entretien à Abidjan, le 14 mars 2018.

subsaharienne, venus compléter leurs formations dans le cadre de la coopération bilatérale[40]. S'y ajoutent les étudiants sénégalais qui suivent des cursus en études islamiques notamment à Fès et pour qui ce n'est pas inhabituel de se marier au Maroc avant de rentrer au Sénégal[41]. Cette dernière catégorie est aujourd'hui tellement importante que ces familles se sont organisées en 2004 en association[42]. La proximité culturelle que ressentent les étudiants marocains de Dakar avec la communauté libanaise contribuent aussi à des liens de sociabilités et mariages entre étudiants marocains et libanais du Sénégal[43]. En Côte d'Ivoire les réseaux sociaux virtuels et les sites de rencontre sur internet sont très actifs et il y une immigration de jeunes femmes marocaines venues pour épouser des Libanais[44].

Contrairement à ces tendances, les mariages mixtes sont aujourd'hui moins présents au sein de la communauté des commerçants. La communauté des commerçants originaires du Sud du Maroc installés à Dakar se caractérise en effet certes par un ancrage local de longue date mais aussi par des mariages endogames. Contrairement aux commerçants fassis qui avaient souvent opté pour des mariages avec des femmes sénégalaises, même les deuxièmes et troisièmes générations parmi ces commerçants du Sud privilégient encore les alliances avec les femmes de leurs familles, ce qui contribue entre autre à une forte identification avec la culture Sahraouie ou Soussie, à l'entretien de liens forts avec le Maroc et à l'encouragement des mobilités et circulations entre le Maroc, le Sénégal et les autres sites de cette diaspora[45].

3. Marocains actifs du Sénégal et de Côte d'Ivoire et étudiants marocains du Sénégal : quels effets du « retour économique du Maroc » en Afrique ?

Une tendance à la diversification des activités qui ne se limitent plus au seul commerce

A côté des secteurs d'activité traditionnels comme le commerce, les Marocains investissent aujourd'hui de nouveaux secteurs économiques qui sont étroitement liés à la présence des sociétés et des investissements marocains.

Dans les années 1990, les professions hors-commerce étaient essentiellement occupées par des Marocains nés au Sénégal et disposant de la nationalité sénégalaise (Abou El Farah et al., 1997 : 78-79). En 2013, de nouvelles catégories professionnelles au Sénégal ont été mentionnées sans détails précis sur ces professions (Abou El Farah, 2014 : 550). On se rend compte aujourd'hui qu'en plus des commerçants, des employés, salariés, ouvriers et directeurs d'entreprises

[40] Entretien informel avec une femme marocaine, Abidjan le 12 mars 2018. Entretien avec une femme acteur associative mariée à un Ivoirien, Abidjan, le 17 mars 2018.

[41] Entretien avec une militante associative, Dakar, le 5 juillet 2018.

[42] Il s'agit de l'association des femmes marocaines du Sénégal qui serait composée d'environ 200 femmes. Parmi elles, 75% seraient mariées à des Sénégalais (cf. Entretien avec une militante associative, Dakar, le 5 juillet 2018).

[43] Ibid.

[44] Entretien à Abidjan, le 12 mars 2018.

[45] Ibid. Il est par exemple aussi courant pour les filles des commerçants sahraouis qui sont nées et ont grandi à Dakar de quitter le Sénégal pour épouser des cousins installés au Maroc ou en Mauritanie.

sont venus s'installer au Sénégal durant les 11 dernières années et s'activent dans différents secteurs d'activités tels que les services et la santé, le BTP, les banques et les affaires, le transport, l'administration ou encore l'expertise (Tableau 4).

Tableau 4 : Professions occupées par les Marocains actifs immatriculés à l'ambassade du Maroc au Sénégal (2007-2017)

Métiers	Effectifs	%
Commerce	182	15,7
Hôtel-restauration-accueil et art	73	5,6
Enseignement, santé et journalisme	89 (60 médecins)	7,5
Artisans, petits métiers	46	3,9
Bâtiment et construction	153 (49 plâtriers et 40 maçons)	12
Transport (aérien, routier, maritime)	53 (10 aérien, 35 routier, 8 marins)	4,5
Salariés, ouvriers, fonctionnaires, employés	207 (149 employés)	17,8
Banques, Business	136	11,7
Administratifs, directions, secrétariat	138 (75 directeurs)	11,8
Ingénierie et expertise	112	8,9
Total	**1189**	**100**

Source : Dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar

En **Côte d'Ivoire**, on observe aussi une transformation des profils professionnels de la communauté marocaine, bien que le commerce y occupe encore une place beaucoup plus importante. Dans les années 1990, seul quelques Marocains ne pratiquaient pas de commerce. Il s'agissait de 13 cadres en poste à la Banque Africaine de Développement et de 9 employés dans le Comptoir Ivoirien du Papier, une société maroco-ivoirienne créée en 1968 à Abidjan (Abou El Farah et al., 1997 : 329-330). En 2007, la situation change : le commerce représente encore l'activité de 54,2%, mais 20,6% travaillaient dans l'artisanat et les services, 13% étaient des cadres, 2,3% des ouvriers et 2,1% des agriculteurs. Bien que la source (Abou El Farah, 2007 : 392) n'indiquait pas les valeurs absolues, ces pourcentages montraient déjà une légère modification de la répartition des Marocains par profession qui, dix ans plus tard n'aura pas beaucoup évolué. Le commerce occupe aujourd'hui encore la première place avec 59,8%, suivi des employés (24,4%) qu'on ne peut malheureusement pas catégoriser par secteur d'activités et des artisans (8,2%). Les cadres et chefs d'entreprises sont en tout 241 et représentent 5,8% des Marocains actifs en Côte d'Ivoire (Tableau 5).

Finalement aujourd'hui, aussi bien au Sénégal qu'en Côte d'Ivoire, il y a plus de Marocains qui ne sont pas commerçants. Mais on n'a pu mesurer réellement cette diversification des secteurs d'activités durant les 11 dernières années qu'au Sénégal pour lequel on dispose de données détaillées grâce au dépouillement que nous avons effectué pour les besoins de ce chapitre.

Tableau 5 : Professions occupées par les Marocains actifs immatriculés à l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire (2017)

Métiers	Effectifs	%
Commerce	2481	59,8
Cadres	215	5,2
Chefs d'entreprise	26	0,6
Employés	1013	24,4
Ouvriers	66	1,6
Artisans	343	8,2
Total	**4144**	**100**

Source : Données de l'ambassade du Maroc à Abidjan

Mais les commerçants constituent encore aujourd'hui la principale communauté de migrants au Sénégal et en Côte d'Ivoire

Malgré la diversification soulignée, le commerce demeure aujourd'hui encore la principale activité exercée par les Marocains. Ce secteur a connu, cependant, depuis l'arrivée des premiers commerçants au XIXème siècle à Saint Louis, des transformations considérables.

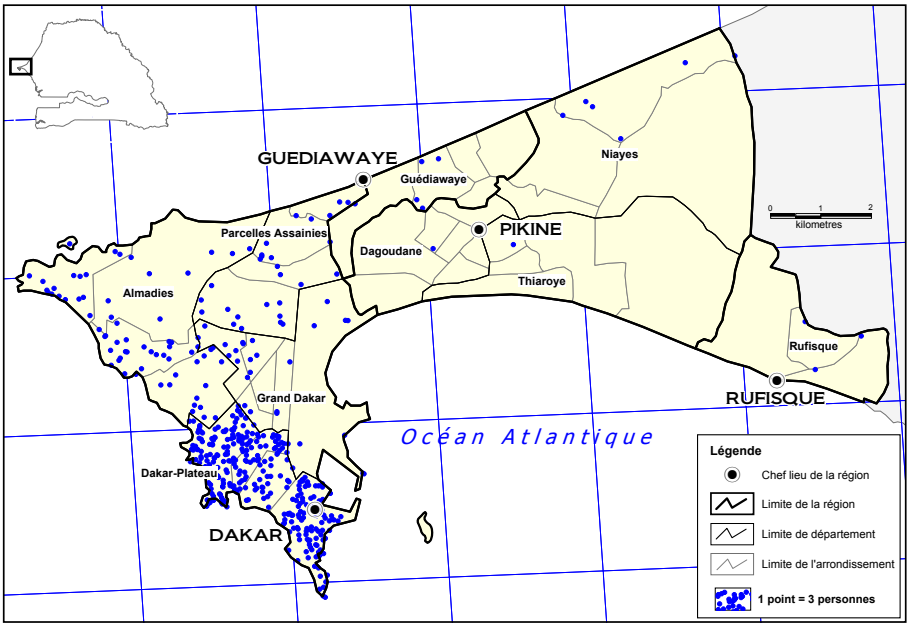
Rappelons que selon les données collectées à l'ambassade du Maroc au **Sénégal**, 15,7% des actifs marocains (soit 182 personnes) inscrits entre 2007 et 2017 ont déclaré être commerçants ou aide-commerçants (Tableau 4). La catégorie des employés, salariés, fonctionnaires et ouvriers est certes plus large mais, ne détaillant pas les secteurs d'activité, elle ne peut être prise en compte ici pour la comparaison. Les flux des commerçants ne se sont donc pas arrêtés, mais tendent à investir les mêmes espaces géographiques que leur prédécesseurs, ce qui indique une certaine continuité entre les premières et les nouvelles générations de commerçants, comme en témoignent les données du registre d'immatriculation de l'ambassade.

Comme pour tous les Marocains, Dakar est aujourd'hui encore le principal lieu d'installation des commerçants. Rappelons que dès les années 1940, les commerçants marocains du Sénégal s'étaient déplacés de Saint Louis vers Dakar. A cette époque, on comptait entre 40 et 50 magasins marocains dans la rue Vincent (devenue rue Mohammed V par la suite) située dans le centre-ville dakarois (Abou El Farah et al., 1997 : 49). Dans les années 1990, Dakar concentrait encore à elle seule 81,6% des Marocains exerçant des activités relevant principalement du secteur tertiaire et installés dans le centre-ville (Plateau) et le long de la rue Blaise Diagne (marché Tilène) (Ibid. : 73-76). Aujourd'hui encore, parmi les 182 Marocains inscrits dans le registre de l'ambassade entre 2007 et 2017, et ayant indiqué être commerçants ou aide-commerçants, 166, soit 91%, vivent à Dakar[46] et un grand nombre (45%) sont toujours encore concentrés dans les quartiers du centre-ville et des principaux marchés de la ville, comme Plateau, Médina ou Fass – Gueule Tapée[47]. Cette concentration étonne d'autant plus qu'on observe une flambée des prix du foncier et des loyers dans la ville de Dakar de façon générale

[46] Registre des services consulaires de l'ambassade du Maroc au Sénégal, 2007-2017.
[47] Registre des services consulaires de l'ambassade du Maroc au Sénégal, 2007-2017.

et dans son centre-ville en particulier. Il semblerait donc que les nouveaux commerçants soient intégrés dans des réseaux qui leur permettent de s'insérer facilement dans la ville. Il existe de ce fait une relève dans l'activité commerciale des Marocains du Sénégal prise en charge par de nouvelles générations venues directement du Maroc. Comme les commerçants, les autres migrants marocains favorisent généralement les quartiers du centre-ville dakarois (Carte 5). S'y ajoutent quelques installations dans les quartiers de résidence généralement pour classe moyenne tels que Ouakam ou Mermoz ainsi qu'autour de l'université pour les étudiants. Quant aux plus nantis, on les trouve aussi aux Almadies, le quartier préféré des expatriés et coopérants étrangers.

Carte 5 : Répartition des Marocains de Dakar par quartiers



Source : Dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar

Le nombre d'aide-commerçants récemment arrivés est presque égal à celui des commerçants (83 sur 95 commerçants). Ils sont souvent recrutés dans l'entourage familial des commerçants au Maroc et, après une phase d'initiation et d'apprentissage du métier à Dakar, se lancent à leur propre compte ou prennent en charge l'affaire de leur ancien employeur[48]. On observe cependant aussi une diversification des lieux d'origine des commerçants inscrits à l'ambassade durant les dernières onze années. Car si Fès (avec 39 sur 182) et Casablanca (avec 40 sur 182) restent les principales villes d'origine, les 103 autres commerçants et

[48] Entretien avec un commerçant du marché Tilène, Dakar, le 13.07.2018.

aide-commerçants nouvellement arrivés proviennent de toutes les autres régions du Maroc[49].

Cette diversification des lieux d'origine est couplée avec une diversification des marchandises vendues. Les premières générations de commerçants marocains étaient connues pour leur vente des produits de l'artisanat marocain (habits confectionnés et babouches) et des tissus importés (Abou El Farah et. al., 1992 : 97). Aujourd'hui, les commerçants sont surtout dans la vente ou la revente en détail de mobilier et d'articles électroménagers acquis au Sénégal[50]. On peut d'ailleurs observer une répartition spatiale et une spécialisation des commerces marocains selon les générations et les lieux d'origine. Ainsi, les quelques commerces de tissu et d'artisanat tenus par des familles fassies se situent encore dans la rue Mohammed V et la rue Lamine Gueye du Plateau. Les marchés de Tilène ou le quartier populaire de Grand Yoff ont par contre été investis par des commerçants d'électroménager et de mobiliers majoritairement originaires du Sud du Maroc, (Marrakech, Agadir et les régions sahariennes)[51] et dont les flux ont continué à alimenter le Sénégal parallèlement aux migrations commerçantes fassies[52].

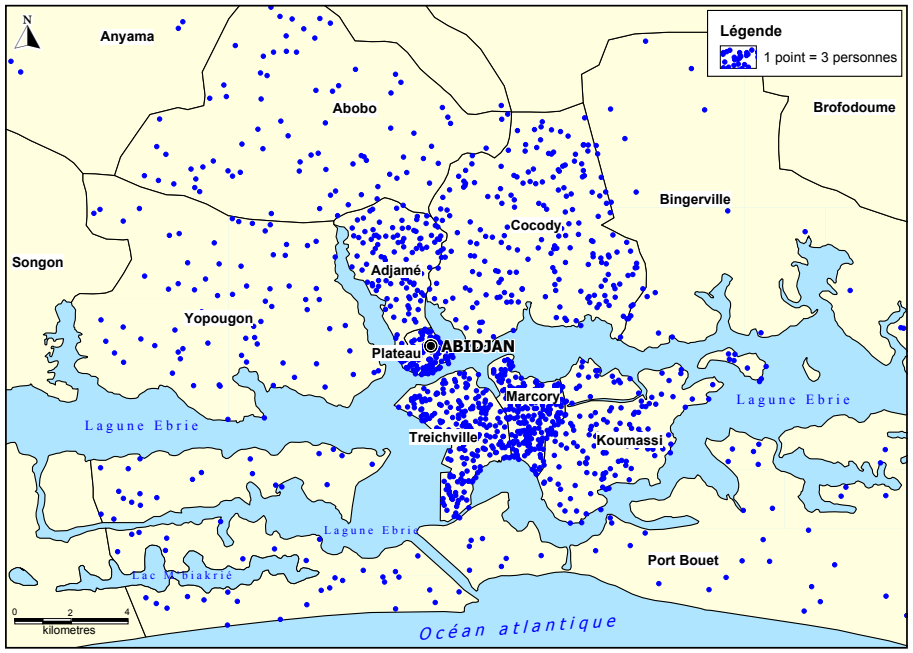
En **Côte d'Ivoire**, le commerce occupe presque 60% des Marocains (Tableau 5), et dans l'imaginaire des Abidjanais, les Marocains sont avant tout des commerçants qui gèrent des magasins de prêt-à-porter et de chaussures[53]. Ici aussi on observe une concentration spatiale des commerces tenus par les Marocains. A partir des années 1950, des commerçants marocains (grossistes et revendeurs) s'installent graduellement dans le quartier de Treichville et tout particulièrement l'avenue 8 et la rue du commerce, où vivait déjà une forte communauté libanaise à l'époque (Abou El Farah et al., 1997 : 277). Au milieu des années 1960, le nombre de commerces détenus par des Marocains dépasse la vingtaine. S'y ajoutent des magasins dans la rue 12 de ce même quartier qui atteignent le nombre de 86 dans les années 1990 (Ibid. : 278). En même temps, se développent les activités commerciales des Marocains nouvellement arrivés dans le quartier d'Adjamé qui se situe dans la zone nord d'Abidjan. De nouvelles vagues de commerçants marocains alimenteront ce quartier tout au long des années 1980. Dans les années 1990, on y comptait 60 magasins marocains dont la moitié avaient été ouverts après 1985 (Ibid. : 279). Aujourd'hui, bien que leur nombre ait diminué, Treichville et Adjamé sont encore les principaux quartiers pour les commerces marocains[54].

Cette répartition spatiale se reflète d'ailleurs aujourd'hui partiellement dans la carte de la répartition spatiale des Marocains à Abidjan (Carte 6). Le quartier de Treichville (avec 645 personnes) et ses alentours (surtout le quartier résidentiel Marcory qui héberge 703 personnes et Cocody avec 628 habitants marocains) concentrent en effet le plus grand nombre de Marocains. Adjamé n'accueille par contre que 340 personnes. Le nombre important de commerçants parmi les immatriculés (49,38% de la population) influence donc dans une certaine mesure

[49] Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc au Sénégal, 2007-2017.
[50] Entretien avec un commerçant au marché Tilène, Dakar, le 13.07.2018.
[51] Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc au Sénégal, 2007-2017.
[52] Entretien avec un commerçant au marché Tilène, Dakar, le 13.07.2018.
[53] Entretiens informels avec des Ivoiriens, Abidjan, 12-21 mars 2018.
[54] Visite de terrain le 13 et 14 mars 2018.

la répartition spatiale que visualise la carte, rendant compte en même temps de la présence continue des commerçants marocains dans certains quartiers.

Carte 6 : Répartition des Marocains d'Abidjan par quartiers (2017)



Source : Données de l'ambassade du Maroc à Abidjan (2017)

Les premiers commerçants marocains de Côte d'Ivoire vendaient des tissus et des chaussures importées du Maroc ou produites sur place. Aujourd'hui, il existe encore quelques boutiques de prêt-à-porter et de souliers dans le quartier des affaires de Plateau tenues par des Marocains et de rares magasins d'artisanat marocain à Treichville. Mais, la plus grande majorité est dans la revente et la distribution d'équipements et d'articles électroménagers[55]. Ils sont cependant confrontés à la concurrence de leurs fournisseurs souvent d'origine libanaise qui possèdent en règle générale des commerces dans les mêmes quartiers et peuvent donc vendre à des prix plus intéressants[56]. En plus de leur difficulté à faire de réels gains, les vendeurs marocains ont très souvent des difficultés à payer leur loyer.

L'essor économique que connait la Côte d'Ivoire depuis 2012 se répercute sur le prix du foncier dans les quartiers du centre-ville de la capitale et des projets de rénovations des immeubles des anciens quartiers du centre-ville comme Plateau ou Treichville ont eu pour effet une flambée des prix des pas de porte des commerces. Etant donné que les Marocains de Côte d'Ivoire, ont comme leurs

[55] Visites de terrain et entretiens avec des commerçants de la rue 12 de Treichville et d'Adjamé, le 13 et 14 mars 2018.

[56] Entretien avec un commerçant qui s'est reconverti dans la vente d'artisanat marocain après avoir été dans la vente de produits électroménagers. Abidjan, le 14 mars 2018.

confrères du Sénégal, tendance à ne pas investir dans leur pays d'accueil, ils ne possèdent que rarement leur commerce et sont parmi les premières victimes de ces augmentations de loyer qui atteignent parfois 150%. On nous a rapporté déjà 6 expulsions depuis 2009. En 2018, 11 commerçants étaient en procès avec leurs propriétaires qui leurs imposent des hausses de loyer[57].

Les difficultés économiques des commerçants marocains de Côte d'Ivoire sont aussi liées aux nombreuses crises qu'a connues le pays et dont ils étaient parfois aussi victimes. Pendant le coup d'État de 1999 et les évènements de 2002 et 2004[58] beaucoup de Marocains avaient été victimes de pillages et de saccages de leurs commerces[59]. Ces crises et pertes ne les dissuadent pourtant pas de revenir en Côte d'Ivoire pour retenter leur chance. Pendant la crise post-électorale de 2010-2011 et à part une cinquantaine de personnes qui voulaient rester sur place, les Marocains encore présents en avril 2011 avaient tous bénéficié d'un rapatriement au Maroc. Après le rétablissement de la paix, la moitié de la communauté (c'est-à-dire environ 1.000 personnes) a émis le souhait de revenir en Côte d'Ivoire et a bénéficié d'une nouvelle expatriation qui fut prise en charge par le Maroc[60]. Car, si les affaires ne sont toujours pas très florissantes à Abidjan, cette ville offre une qualité de vie que les commerçants marocains ne peuvent avoir au Maroc comme le précise cet interlocuteur :

« Ici ton épouse ne doit même pas travailler et tu peux lui offrir un boy, une nounou pour les enfants, un gardien et un chauffeur. Si on était au Maroc c'est ma femme qui devrait s'occuper de tout cela. Donc même si c'est difficile, il y a aussi beaucoup d'avantages de vivre ici »[61]

Comme pour le Sénégal, l'arrivée de nouveaux commerçants en Côte d'Ivoire se fait parfois à travers les réseaux familiaux avec le Maroc ; tel fut le cas d'un vendeur de Treichville qui, originaire de Fès, a rejoint son frère qui vit en Côte d'Ivoire depuis 1967. Après la revente d'articles électroménagers, il décide il y a quelques années de se reconvertir dans la vente de produits de l'artisanat marocain[62]. Mais parallèlement à ces réseaux familiaux, on rencontre aussi des personnes qui n'avaient pas de familles en Côte d'Ivoire avant d'émigrer, comme c'est le cas pour un vendeur de prêt-à-porter du quartier Plateau. Originaire de Casablanca, il était un fabricant de souliers pour l'exportation et avait entre autre des clients ivoiriens qui acheminaient sa marchandise vers la Côte d'Ivoire. Dans les années 1980, ses partenaires tardent à venir récupérer leur commande et il décide de faire lui-même le voyage en Côte d'Ivoire où il trouve des opportunités

[57] Entretien avec deux commerçants marocains du quartier Plateau à qui on avait signalé une augmentation de loyer de 150%. Abidjan, le 13 mars 2018.

[58] De nombreux massacres d'étrangers avaient eu lieu dans le pays parallèlement à l'occupation de la moitié nord du pays par les Forces nouvelles à partir de 2002. Nouvelle reprise de la violence fin 2004.

[59] Entretien avec le conseiller pour la sécurité de l'Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire. Abidjan, le 13 mars 2018.

[60] Entretien avec le conseiller pour la sécurité de l'Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire. Abidjan, le 13 mars 2018.

[61] Entretien à Abidjan, avec un commerçant de prêt-à-porter, le 19 mars 2018.

[62] Entretien à Abidjan, le 14 mars 2018.

d'affaires. Il décide d'émigrer et d'ouvrir une boutique de vêtement et de chaussures pour hommes à Abidjan[63].

Entre expatriation et quête de bonnes affaires : diversification des activités professionnelles des Marocains du Sénégal et de la Côte d'Ivoire

Bien que le commerce représente aujourd'hui encore la principale activité économique des Marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire, ces derniers occupent désormais d'autres fonctions dans des domaines économiques très divers.

Cette diversification des professions s'illustre bien par le cas du **Sénégal** car nous connaissons la composante socio-économique et professionnelle de ceux inscrits à l'ambassade. La part des actifs non commerçants est plus importante : parmi les 982 personnes ayant indiqué leur secteur d'activité, 800 ne travaillent pas comme commerçants[64]. Et bien que pour la Côte d'Ivoire, nous ne disposons pas des mêmes données, la part que prennent certains secteurs dans les données globales peut être un indicateur de transformations récentes similaires (Tableau 5).

Cette transformation concerne aussi bien les secteurs d'activité des Marocains des deux pays que le niveau de qualification exigé par ces nouvelles professions. La part des Marocains hautement qualifiés avec des postes de responsabilité au Sénégal et en Côte d'Ivoire prend aujourd'hui une place plus importante. Ainsi, au moins 475 Marocains (c'est-à-dire 40% des actifs) travaillant depuis 2007 au Sénégal disposent d'une formation de type universitaire[65]. Pour la Côte d'Ivoire, l'image est plus nuancée. Les professions qui exigent un niveau de qualification élevé et/ou occupent des postes de responsabilité concernent cependant ici aussi au moins les 215 cadres et 26 chefs d'entreprises qui représentent 5,8% du total des actifs marocains en Côte d'Ivoire (Tableau 5).

Arrêtons-nous maintenant sur les investissements des Marocains. Cela n'étonne pas de voir qu'il s'agit avant tout des secteurs privilégiés par les sociétés marocaines. On peut donc supposer une réelle corrélation entre la présence économique marocaine au Sénégal et en Côte d'Ivoire et cette diversification des métiers exercés par les Marocains dans ces deux pays. Les flux des investissements marocains en Afrique sont de ce fait aussi accompagnés de flux de personnel marocain qui est envoyé par les sociétés marocaines dans leurs filiales ouest-africaines. Ceci semble, comme on peut le voir pour le **Sénégal**, surtout toucher le secteur des banques et des affaires, le bâtiment et les travaux publics et l'administration (Tableau 4). C'est par exemple le cas d'un jeune ingénieur en génie civil de Rabat qui fut recruté en 2018 par la société Addoha pour aider à la construction du lotissement de la « Cité de l'émergence »[66] à Dakar ou encore ce chef de chantier originaire d'Oujda qui fut muté en 2006 par la société d'entreprise Sintram/Houar pour un projet de construction de route. Après 12 ans passés au Sénégal où il a bénéficié d'un salaire

[63] Entretien à Abidjan, le 13 mars 2018.

[64] Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc au Sénégal, 2007-2017. Pour plus de clarté, nous avons supprimé ici les 207 employés, ouvriers, salariés et fonctionnaires de ce calcul.

[65] Nous avons ici comptabilisés les seuls enseignants, médecins, journalistes, banquiers et business men, administrateurs, ingénieurs et experts, laissant de côté les 149 employés parmi lesquels on peut surement aussi compter des personnes hautement qualifiées.

[66] Entretien à Dakar, le 2 février 2018.

intéressant et d'indemnités d'expatriation, il prévoit de rentrer définitivement au Maroc fin 2018[67]. Au Sénégal, l'expatriation ne concerne donc pas seulement des hauts cadres ou travailleurs hautement qualifiés mais aussi des chefs de chantier, maçons et autres professionnels du bâtiment.

Dans les statistiques sur la **Côte d'Ivoire**, le nombre d'ouvriers et artisans est aussi assez important. Puisqu'il s'agit ici de données globales, ce chiffre se réfère probablement aussi à des travailleurs venus durant les années 1970 lorsque « le miracle ivoirien » attirait des étrangers dont des Marocains et qui sont peut-être déjà repartis suite aux différentes crises qu'a vécues le pays. Ces données indiquent cependant aussi l'existence de flux de personnel marocain récents, liés à l'établissement de sociétés marocaines. Les sociétés marocaines de construction dont on a rencontré des employés à Dakar sont aussi impliquées dans des projets de construction ivoiriens comme la Cité des Orchidées d'Addoha dans le quartier abidjanais de Koumassi[68] ou de l'autoroute Yamoussoukrou-Tiéboussi par l'entreprise Sintram/Houar [69] qui mobilisent aussi des travailleurs marocains. En effet, les sociétés marocaines auraient aussi tendance à expatrier des travailleurs marocains vers la Côte d'Ivoire quand elles ne trouvent pas de main-d'œuvre qualifiée sur place. Mais les recrutements d'Ivoiriens sont souvent moins coûteux et exigent moins de démarches administratives[70]. Contrairement au Sénégal, il n'existe pas ici de convention d'établissement qui permet de garantir l'accès direct à l'emploi aussi bien aux Marocains qu'aux nationaux. Les expatriés marocains en Côte d'Ivoire seraient de ce fait plus souvent des cadres et chefs d'entreprise que des ouvriers ou maçons. Les sociétés marocaines s'appuieraient d'ailleurs aussi de plus en plus sur les cadres ivoiriens formés dans les universités marocaines et qui disposent de ce fait à la fois de l'expertise nécessaire et d'un double capital culturel[71].

Par ailleurs, on observe aussi une circulation des hauts cadres d'entreprises entre **le Sénégal** et **la Côte d'Ivoire** qui indique dans une certaine mesure un lien direct entre les relations économiques et les mobilités marocaines vers ces deux pays. Ceci concerne par exemple le secteur bancaire où Dakar a d'abord joué le rôle de « hub » à partir duquel les banques marocaines tels que le groupe Attijari ou encore la Banque centrale Populaire (achat de la Banque Atlantique) s'étaient d'abord implantées pour ensuite se diffuser dans les autres pays ouest-africains. En raison des infrastructures plus au moins développées –le fait par exemple que les aéroports de Dakar et d'Abidjan soient les mieux desservis en Afrique de l'Ouest francophone mais aussi l'existence de bons établissements scolaires internationaux – ces capitales sont aussi les principaux lieux d'installation pour les familles des banquiers et entrepreneurs marocains qui travaillent et circulent entre les différentes capitales d'Afrique de l'Ouest[72]. Parfois, il s'agit aussi de

[67] Entretien à Dakar, le 4 janvier 2018.

[68] https://www.addoha.ci/index.php/nos-programmes/cite-des-orchidees

[69] http://www.bnetd.ci/bnetd/lancement-des-travaux-de-prolongement-de-l-autoroute-du-nord-de-Yamoussoukro-a-Tiebissou

[70] Entretien avec le conseiller économique de l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 13 mars 2018.

[71] Entretien avec le conseiller pour les affaires culturelles et cultuelles de l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 13 mars 2018.

[72] Entretien avec une femme d'entrepreneur marocaine installée récemment à Abidjan après

jeunes célibataires engagés comme experts dans toute la sous-région et qui choisissent de faire de Dakar leur résidence principale[73]. Ainsi, ces deux villes deviennent-elles des pôles d'attraction et d'installation pour des communautés marocaines privilégiées et très mobiles qui arrivent dans le sillage des pionniers de la migration marocaine vers l'Afrique de l'Ouest.

Le climat économique favorable pour des investissements marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire a aussi un effet d'appel pour des autoentrepreneurs en quête de bonnes affaires. Ainsi, une expatriation peut mener à une installation définitive à son propre compte. C'est par exemple le cas d'un tapissier qui travaillait pour une société de fabrication de salons marocains implantée à Dakar en 2011 et qui décida après quelques temps de se mettre à son propre compte et de faire venir sa femme et ses enfants[74]. Les multiples visites royales dans ces pays ouest-africains ont aussi contribué à une redécouverte de cette région par la société marocaine et peuvent avoir ainsi un effet d'appel comme pour un autre artisan de Marrakech, qui en association avec un officier à la retraite, projette en 2018 de s'installer à Dakar pour fonder une société de fabrication de mobilier[75].

Il faut par ailleurs noter qu'il existe parfois des synergies et des interactions entre le monde des commerçants et celui des sociétés marocaines modernes. Ainsi, le président du Club des investisseurs marocains en terre sénégalaise Mohamed Lahlou est lui-même un commerçant implanté depuis une quarantaine d'année au Sénégal. A côté de la vente de biens et de services, il fut l'initiateur d'une entreprise d'installation de cuisine intégrée (Decora) et est actionnaire de l'entreprise de fabrication de médicaments West Afric Pharma[76]. Nous avons aussi rencontré des commerçants de Dakar qui ont investi dans une usine de production de matelas au Sénégal[77] ou qui ont décidé de se reconvertir et de monter une entreprise de transformation de bois à Abidjan[78]. Les projets d'implantation des petites et moyennes entreprises marocaines – notamment dans le domaine de la production - sont d'ailleurs particulièrement encouragés par des structures telles que la Chambre de Commerce et de l'Industrie marocaine en Côte d'Ivoire[79].

Les étudiants marocains au Sénégal : retour sur une mobilité étudiante sud-sud

Déjà durant l'époque coloniale et tout particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, Dakar était devenu – à côté de la métropole - le lieu privilégié pour les études universitaires de ressortissants de toutes les colonies de la Fédération

avoir vécu auparavant à Dakar et dont les amies marocaines expatriées à Dakar sont en train d'organiser une nouvelle migration vers Abidjan.

[73] C'est par exemple le cas d'une femme expert-comptable célibataire vers la fin de la vingtaine qui travaille pour un bureau d'expert-comptable international basé à Dakar et qui doit circuler dans toute la sous-région. Entretien à Dakar, le 6 février 2018.

[74] Entretien à Dakar, le 10 juillet 2018.

[75] Entretien à Dakar, le 13 juillet 2018.

[76] https://www.ndarinfo.com/Senegal-Maroc-un-projet-d-electrification-rurale-pour-Saint-Louis-magnifie_a17177.html

[77] Entretien à Dakar, le 13 juillet 2018.

[78] Entretien avec l'épouse de ce commerçant reconverti en chef d'entreprise à Abidjan, le 19 juillet 2018.

[79] Entretien avec un représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie marocaine en Côte d'Ivoire, Abidjan le 16 mars 2018.

française et le lieu de formation d'une nouvelle élite africaine à la veille des indépendances (Bancel, 2003 : 307-308). Aujourd'hui encore, Dakar draine des étudiants africains venus parfaire leur formation dans les universités publiques et privées de la capitale sénégalaise (Ndiaye, 2008 : 416). Parmi ces derniers, les Marocains sont de plus en plus nombreux et représentent, dans certaines formations, la plus grande communauté étrangère.

Comme déjà noté en 2014, les effectifs des étudiants marocains au Sénégal ont connu une augmentation considérable durant les dernières années. Alors qu'ils n'étaient qu'une vingtaine dans les années 1960 et 1970, leur nombre augmente considérablement à partir de 1978 pour atteindre 309 en 2000. En 2013, ils sont 750 à être inscrits uniquement à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Abou El Farah, 2014). Durant les dernières quatre années, cette tendance s'est davantage accentuée. En 2016 déjà, le nombre d'étudiants marocains aurait atteint le chiffre de 1.700[80] et aujourd'hui, on estime leur nombre à plus de 2.000[81]. En plus des étudiants venus dans le cadre de la coopération maroco-sénégalaise et bénéficiaires d'une bourse sénégalaise, un nombre encore plus important s'inscrit directement dans les universités sénégalaises. *« S'il y a 100 étudiants [marocains] qui viennent s'inscrire dans le cadre de la coopération, il y a 300 étudiants marocains qui viennent hors quotas, presque le triple, ou même plus »*[82], m'explique un étudiant installé au Sénégal depuis une dizaine d'années. Il précise qu'il existerait des intermédiaires, « des courtiers » qui organiseraient l'inscription ou comme il l'exprime « vendraient des places »[83] à des étudiants ne pouvant pas bénéficier d'une inscription en médecine à travers les canaux officiels. Les étudiants marocains seraient une des plus importantes clientèles de ces intermédiaires et représentent toujours la deuxième nationalité après les Sénégalais dans les facultés de médecine[84].

Alors que les premières générations d'étudiants marocains se dirigeaient exclusivement vers des disciplines fortement prisées telles que la médecine, la médecine dentaire et la pharmacie, on observe aujourd'hui une légère diversification des disciplines étudiées. A titre indicatif, parmi les 100 étudiants boursiers marocains envoyés dans le cadre de la coopération pour l'année universitaire 2017-18, 46 places avaient été attribuées pour la médecine générale, 10 pour la médecine dentaire, 25 pour l'ingénierie, 10 pour l'agronomie et 8 pour les sciences de la terre[85]. On retrouve donc aujourd'hui des étudiants marocains dans l'école polytechnique de Dakar ou Thiès, l'Institut des Sciences de la terre qui forment des ingénieurs pétroliers ou encore en agronomie à l'ENSA.

[80] http://www.leseco.ma/maroc/50124-1-700-etudiants-marocains-au-senegal.html

[81] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar le 28.05.2018.

[82] Ibid.

[83] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.

[84] Ibid.

[85] https://enssup.gov.ma/fr/Etudiant/Bourse-Cooperation-3687.html
Alors qu'il était nécessaire autrefois de disposer d'une licence pour accéder aux études de pharmacie au Maroc, les bacheliers marocains peuvent aujourd'hui accéder directement à cette filière d'étude. Pour cette raison, le Maroc n'enverrait plus d'étudiants au Sénégal pour les études de pharmacie.

Malgré cette légère diversification des filières d'études, les études en médecine générale et médecine dentaire sont aujourd'hui encore les filières les plus convoitées par les Marocains et l'accès limité de ces formations au Maroc est la principale raison des flux d'étudiants vers le Sénégal. Comme déjà indiqué, l'ouverture du système universitaire sénégalais et son « équivalence » sont les principales raisons du choix du Sénégal. Contrairement aux études en Russie qui est souvent la seule alternative au Sénégal, les diplômes sénégalais sont directement reconnus par le Maroc et les diplômés du Sénégal peuvent *« tout de suite passer le concours de l'Etat [au Maroc] ou ouvrir un cabinet »*[86], ce qui n'est pas le cas des diplômés des universités russes.

Bien qu'il existe aujourd'hui des universités publiques sénégalaises dans d'autres villes que Dakar, la plus grande majorité des étudiants marocains continue à se diriger vers la capitale. Selon les données recueillies à l'ambassade, ils sont 1.134 à Dakar contre seulement 49 à Thiès, 11 à Saint Louis et 5 à Ziguinchor[87]. L'attrait de Dakar est non seulement dû à l'ancienneté de son université publique mais s'explique aussi par l'existence de plus en plus d'écoles et d'universités privées. Ainsi, au-delà des universités publiques, de plus en plus d'étudiants marocains se dirigent vers des structures de l'enseignement privé sénégalaises qui offrent une formation beaucoup moins chère que dans les établissements du même type marocains. Alors que les frais de scolarité dans les facultés de médecine et pharmacie privées marocaines reviennent à 95.500 dirhams en moyenne par an pour le premier cycle[88], cette même formation ne coûte que la moitié au Sénégal, soit 3 millions de francs CFA (environ 50.000 dirhams)[89]. Avec la privatisation de l'enseignement supérieur, le Maroc est devenu une destination privilégiée pour des étudiants ouest-africains (Touré, 2014 ; Berriane, 2012). Or, le Sénégal joue de plus en plus le même rôle pour certains étudiants marocains. Cette migration étudiante marocaine vers le Sénégal prend même la forme d'une délocalisation de la formation universitaire marocaine vers le Sud, car les investissements marocains au Sénégal concernent désormais aussi des universités et écoles privées implantées à Dakar et fréquentées par des étudiants marocains. C'est par exemple le cas de l'université El Hadj Ibrahima Niasse et son école de médecine Saint Christopher Iba Mar Diop, achetée en 2015 par l'Université Privée de Marrakech[90], dont la directrice actuelle est marocaine et qui recrute aussi des *« étudiants (…) directement du Maroc»*[91].

- Un groupe relativement privilégié

Il semblerait que les étudiants marocains qui viennent au Sénégal viennent tous de milieux socio-économiques relativement aisés. Ceci se reflète d'abord dans le nombre important d'étudiants « hors quotas » pour qui la bourse d'étude n'est pas une condition sine qua non pour financer un séjour d'étude au Sénégal. S'y ajoute le fait que la bourse octroyée par l'Etat sénégalais pour les étudiants « quotataires »

[86] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.
[87] Registre des services consulaires de l'ambassade du Maroc au Sénégal, 2007-2017
[88] https://www.9rayti.com/article/frais-scolarite-facultes-medecine-pharmacie-maroc
[89] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.
[90] http://www.challenge.ma/luniversite-privee-de-marrakech-achete-une-faculte-de-medecine-privee-a-dakar-61710/
[91] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.

et qui est de 36.000 FCFA par mois (environ 500 dirhams) ne pourrait, selon eux en aucun cas suffire aux besoins des étudiants marocains souvent habitués à un niveau de vie plus élevé. Même le logement en cité universitaire, mis à la disposition des étudiants boursiers marocains, est souvent très vite déserté par ces derniers qui cherchant plus de confort, préfèrent louer des studios ou chambres en appartement. L'insuffisance de la bourse d'étude sénégalaise et les conditions de vie relativement difficiles pour des étudiants originaires du Maroc ainsi que le coût de la vie relativement élevé à Dakar contribuent aussi à une sélection puisqu'on ne retrouve que des enfants de familles de classes moyennes à Dakar. Le fait que le logement en cité universitaire soit aussi limité à une année pour les filles (en raison du manque de places dans la cité des filles) discrimine aussi les étudiantes marocaines (comme sénégalaises d'ailleurs) dont les familles n'ont pas les moyens pour leur financer le séjour d'études. S'y ajoute le fait que les billets d'avion pour le Sénégal s'élevant aujourd'hui en moyenne à 5000 dirhams et non pris en charge par les États, doivent être financés par les familles.

Le milieu d'origine plutôt aisé des étudiants marocains du Sénégal se répercuterait aussi sur leurs interactions avec la société d'accueil sénégalaise. Alors que les mobilités étudiantes sont souvent analysées comme un apprentissage de l'étranger et la construction d'une identité cosmopolite, dans le cas des étudiants marocains du Sénégal, cette expérience est plutôt limitée. Entretiens et observations de cette communauté indiquent un fort enfermement sur elle-même et un intérêt très limité pour le pays d'accueil. Les contacts avec les collègues sénégalais se limitent souvent à des interactions au sein du campus universitaire et la principale raison pour ce manque de contact serait le fait des différences de moyens financiers entre les Marocains et leur collègue sénégalais :

« Nous sommes renfermés mais ce n'est pas un choix personnel ; c'est la culture qui est différente, on essaie de s'intégrer, de parler wolof, de manger des plats sénégalais mais il y a une différence qui existe. La plupart des Sénégalais dans mon entourage c'est le boutiquier, le taximan, un ouvrier que j'amène à la maison. Les étudiants c'est seulement à l'université. En plus, dans les études supérieures, on est rarement à l'amphi donc on n'a pas de relations avec ces gens-là. Un Sénégalais, il te regarde [pour lui] tu es quelqu'un qui a de l'argent. On n'a pas de relations humaines, c'est purement matérialiste. Surtout s'il te voit avec un scooter, avec une voiture. Lui il se bat avec 36.000 FCFA par mois, nous on a l'aide de nos parents. Il y a des sénégalais qui sont obligés de prendre quelque chose pour envoyer à leur famille donc même si on voulait initier des amitiés c'est toujours limité. C'est ah tu me donne ce cahier tu me prête ceci »[92].

Les étudiants marocains fréquentant les universités privées auraient plus de contact avec leurs camarades de classe sénégalais car ces derniers appartiendraient à des milieux socio-économiques proches des leurs. Le manque de relations avec la société d'accueil sénégalaise serait aussi dû, selon mes informateurs, aux « différences culturelles » et alors que les « Sénégalais-Sénégalais » leur sont très étrangers, ils reconnaitraient plus de similitudes culturelles avec leurs collègues d'origine libanaise qu'ils comptent souvent parmi leurs amis[93].

[92] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.
[93] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.

Si les contacts avec les camarades sénégalais sont plutôt limités, des relations avec la communauté marocaine installée au Sénégal sont parfois tissées. Il est courant pour les familles voulant envoyer leurs enfants étudier au Sénégal de solliciter l'aide de commerçants marocains installés à Dakar pour se procurer une inscription pour leurs enfants. Ces commerçants jouent par la suite le rôle de « tuteurs » auxquels l'étudiant peut s'adresser en cas de soucis et chez qui il peut parfois passer les fêtes[94]. Les commerçants sont par ailleurs souvent les principaux interlocuteurs des familles qui désirent envoyer de l'argent à leur enfant qui profitent du besoin de transfert d'argent par les familles du Maroc pour les étudiants marocains pour utiliser un système de compensation et transférer leur argent au Maroc. A Dakar, ces réseaux marocains ont mené à une certaine concentration des appartements occupés par les étudiants marocains dans des quartiers proches de l'université Cheikh Anta Diop comme Fann Hock, Gueule Tapée ou pour les plus privilégiés Point E. On y retrouve aussi des petits restaurants ou snacks – dont certains tenus par des Marocains et offrant des plats marocains – fréquentés par les étudiants marocains.

- Projets de vie et débouchés

Au-delà des clivages culturels et des différences socio-économiques, le peu d'intérêt des étudiants marocains pour la société d'accueil sénégalaise est peut-être aussi dû au peu de perspectives d'emploi pour les médecins marocains au Sénégal. Car si le Sénégal se caractérise par une grande ouverture de son université vis-à-vis des étudiants et du corps enseignant étranger, l'accès à la profession des médecins est exclusivement limité aux médecins de nationalité sénégalaise. Le séjour d'étude au Sénégal ne peut donc que très rarement déboucher sur un emploi dans le pays. L'objectif final est donc toujours de rentrer au Maroc. Parfois, la formation sénégalaise est perçue comme un tremplin pour la France où des jeunes lauréats de Dakar envisagent parfois de poursuivre leur carrière[95].

4. Le paysage associatif marocain au Sénégal et en Côte d'Ivoire : entre solidarité communautaire et quêtes d'identité

Un petit retour sur les différentes associations rencontrées sur le terrain permet de se faire une idée sur les composantes de la communauté marocaine de ces deux pays ainsi que les principales difficultés rencontrées auxquelles les associations essayent de palier. A côté de la gestion de problèmes socio-économiques et d'intégration, les associations sont avant tout actives dans la visibilisation de la communauté à la fois dans les pays d'accueil et au Maroc.

L'évolution du paysage associatif marocain au Sénégal et en Côte d'Ivoire

Au Sénégal comme en Côte d'Ivoire, le milieu associatif marocain n'est que très peu développé et se caractérise surtout par sa grande fragmentation et ses conflits internes. Dans les deux pays on observe cependant une reprise et une formalisation de ces organisations à partir des années 2000. Ceci fut entre autre

[94] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.

[95] Il est assez courant de rencontrer à l'ambassade du Maroc de Dakar des jeunes diplômés marocains qui, suite à leurs études de médecine au Sénégal, souhaitent déposer une demande de stage ou de spécialités en France.

encouragé par les ambassades qui souhaitent se décharger d'une partie de la gestion des questions sociales sur les communautés marocaines de ces pays.

Au **Sénégal**, l'espace associatif de la communauté marocaine est plus ancien. Celle-ci s'était organisée dès les années 1960. Lorsque le Roi Hassan II s'était rendu pour son unique visite à Dakar dans le cadre de l'inauguration de la grande mosquée de la ville en 1964, il avait fait un don d'argent à la communauté marocaine avec lequel celle-ci acheta quatre maisons dans le quartier du Point E, en vue de financer des activités sociales. Trois de ces villas furent mises en location pour entretenir un fond social destiné à aider les plus démunis alors que la quatrième maison, connue sous le nom de « Dar Al-Maghrib » servait de lieu pour les manifestations culturelles et un point de rencontre pour les Marocains de la ville. Aujourd'hui, le fond social est directement géré par l'ambassade du Maroc et cette quatrième maison, n'ayant pas été bien entretenue et objet de conflits internes, a été délaissée[96].

Actuellement, environ quatorze associations marocaines existent au Sénégal. Nous disposons d'informations sur les cinq qui travaillent étroitement avec l'ambassade du Maroc qui nous a fourni leurs contacts. Elles reflètent les différentes composantes de la communauté marocaine du Sénégal et jouent surtout le rôle de groupes d'intérêt. L'Association des Etudiants Marocains au Sénégal (AEMS), s'engage pour les intérêts des étudiants. Réactivée en 2009, elle a entre autre lutté pour la généralisation de la prise en charge médicale pour tous les étudiants marocains inscrits à l'Université sénégalaise, même ceux qui ne font pas partie du quota des boursiers[97]. Elle se charge aussi de l'accueil et l'encadrement des nouveaux-venus et organise des activités sportives et culturelles pour ces étudiants[98]. En 2004, est créée l'Association des Femmes Marocaines au Sénégal (LASA) qui selon une de ces fondatrices s'engagerait surtout pour « la défense des droits des femmes »[99]. Composée de 75% de femmes marocains mariées à des Sénégalais, les membres actifs de cette structure jouent surtout le rôle de médiateurs au sein de ces couples mixtes dans le but d'éviter des divorces dont sont souvent victimes les femmes marocaines. Ces dernières osent, par ailleurs, rarement retourner au Maroc et se retrouvent ainsi socialement isolées et dans le besoin[100]. Cette même association participe par ailleurs à différentes manifestations culturelles au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, organise des journées gastronomiques, des journées marocaines et la rupture du jeûne pour les étudiants et personnes seules pendant le mois du Ramadan[101]. En 2004, un groupe de dix commerçants marocains décident de fonder l'Association des Sahraouis Marocains Résidents au Sénégal (ASMRS) dont le but est de rendre plus visible et publique une communauté qui « travaillait déjà ensemble auparavant »[102]. Cette association regroupe surtout des ressortissants des régions de Goulimine, Tan Tan,

[96] Informations confirmées par tous les représentants d'associations rencontrés à Dakar.
[97] Entretien avec un représentant des étudiants marocains du Sénégal, Dakar, le 28.05.2018.
[98] Ibid.
[99] Entretien avec une représentante de l'Association des Femmes Marocaines Au Sénégal (LASA), Dakar, le 05.07.2018.
[100] Ibid.
[101] Ibid.
[102] Entretien avec un représentant de l'Association des Sahraouis Marocains Résidents au Sénégal, Dakar, le 13.07.2018

Marrakech et Agadir, actifs pour la plupart dans le commerce. Composée d'une cinquantaine de personnes dont 12 membres actifs, elle œuvre comme communauté de solidarité et organise la célébration des fêtes nationales marocaines[103]. Les autres associations marocaines rencontrées au Sénégal sont quant à elles fondées par les descendants des premiers marocains du Sénégal souvent qualifiés comme les « Anciens Marocains ». Nous reviendrons sur cette dernière catégorie et ses revendications plus loin.

En **Côte d'Ivoire**, on compte aujourd'hui - en plus de la Chambre du Commerce et de l'Industrie marocaine déjà mentionnée - deux associations marocaines qui revendiquent chacune d'avoir la seule représentation légitime de la communauté marocaine de ce pays. En 2015, est créée l'Association des Marocains Résidents en Côte d'Ivoire (AMARECI) suite à une réunion qui fut initiée par l'ambassade en vue d'encourager les ressortissants marocains de ce pays à s'organiser et avoir un porte-parole. Composée de 10 membres actifs, cette association se voit surtout comme une communauté de solidarité et de soutien. En 2017, d'anciens militants associatifs qui s'étaient sentis écartés de cette initiative de 2015 décident à leur tour de fonder l'Assemblée du Conseil des Marocains Résidents en Côte d'Ivoire (ACMRCI). Cette Assemblée est avant tout composée de membres d'une association des commerçants marocains de Côte d'Ivoire qui existait depuis 2004 à laquelle se sont joints des membres d'une association de la promotion de la langue arabe (Association Al-Amal) et d'une association sportive[104].

Ces deux organisations - notamment la première - s'activent dans le domaine social et caritatif en ciblant entre autre les jeunes femmes venues en Côte d'Ivoire pour travailler dans le milieu de la prostitution et qui, souhaitant quitter ce milieu, ont besoin d'aide et de réseaux pour se reconvertir[105]. La présence de prostituées marocaines estimées entre 400 et 600 dans la ville d'Abidjan a déjà été évoquée (Abou El Farah, 2014 : 539). Nos recherches ont montré qu'un grand nombre parmi elles étaient venues de leur propre grès en Côte d'Ivoire dans le but précis de travailler dans le milieu nocturne et pour chercher « une meilleur vie »[106]. Ce travail à Abidjan débouche parfois sur des rencontres et des mariages en Côte d'Ivoire et une sortie du milieu de la prostitution et une intégration locale[107]. Mais dans d'autres cas ces femmes se trouvent piégées dans des réseaux de proxénétisme et n'arrivent pas en sortir sans l'intervention de membres de la communauté marocaine[108]. Les membres de ces associations se retrouvent parfois aussi confrontés à des jeunes Marocains « aventuriers » venus en Côte d'Ivoire en quêtes de travail[109]. Le match de qualification Maroc-Côte d'Ivoire pour la coupe du monde 2018 qui avait eu lieu fin 2017 à Abidjan et pour lequel la Royal

[103] Ibid.
[104] Entretien avec un représentant de l'Assemblée du Conseil des Marocains Résidents en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 14.03.2018.
[105] Visite de terrain et entretiens avec une représentante de cette association et une bénéficiaire, Abidjan, le 17.03.2018.
[106] Ibid.
[107] Ibid.
[108] Entretien avec un représentant de l'Association des Ressortissants Marocains en Côte d'Ivoire (AMARECI), Abidjan, le 13.03.2018.
[109] Entretien avec un représentant de l'Assemblée du Conseil des Marocains Résidents en Côte d'Ivoire (ACMRCI), Abidjan, le 14.03.2018.

Air Maroc avait offert des billets d'avion à des prix promotionnels n'aurait pas seulement attirer des supporters mais aussi des jeunes voulant s'installer définitivement en Côte d'Ivoire et qui, confrontés aux problèmes d'emplois sur place et ne disposant pas de réseaux, s'orientent vers les associations marocaines du pays[110].

Parallèlement à ces aides ponctuelles et spontanées, en 2018, ces deux associations ont conclu des accords avec des mutuelles privées pour permettre aux membres de leur communauté de bénéficier d'une couverture médicale. Elles organisent des donations pour des familles défavorisées, des bons d'achats pour les élèves marocains ou encore des soirées culturelles. Enfin, étant donné que les membres actifs de l'ACMRCI sont souvent aussi représentés dans la chambre de commerce, cette association fonctionne comme plate-forme de recrutement de stagiaires et employés pour les sociétés marocaines implantées en Côte d'Ivoire[111].

Pour conclure, on peut dire que les milieux associatifs marocains du Sénégal et de Côte d'Ivoire souffrent de conflits internes. Des activités et actions durables de consolidation des liens avec le pays d'origine ont du mal à émerger et à s'institutionnaliser. Les liens avec le Maroc se limitent surtout à des célébrations ponctuelles. Ceci se répercute par exemple sur la question de la transmission de la langue arabe aux nouvelles générations.

La formation scolaire des enfants marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire : vers une communauté exclusivement francophone ?

Un des sujets que les représentants de la communauté marocaine ont soulevé était la question de la transmission de la langue arabe à leurs enfants qui naissent et grandissent au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et l'inexistence d'institutions marocaines pouvant offrir cet apprentissage. Les premières générations d'enfants de migrants marocains de Dakar avaient pu bénéficier de cours d'arabe offerts et organisés par l'ambassade trois fois par semaine dans les années 1970 et 1980[112]. Aujourd'hui cette offre n'existerait plus.

La situation est encore plus complexe pour les enfants des Marocains de **Côte d'Ivoire** qui - en raison d'une politique de financement par le Ministère des Marocains Résidents à l'Etranger des frais de scolarité des enfants marocains - sont paradoxalement amenés à évoluer dans des milieux essentiellement francophones. Comme déjà mentionné dans d'autres travaux, les Marocains de Côte d'Ivoire avaient tendance à inscrire leurs enfants dans des écoles libanaises d'Abidjan en vue de leur permettre de bénéficier d'une instruction à la fois française et arabe (Abou El Farah, 2014 : 547). Cependant, suite à une alerte de la part de représentants marocains de Côte d'Ivoire et de craintes que ces écoles d'obédiences chiites puissent avoir une influence sur les croyances religieuses des enfants marocains, le Ministère des Marocains Résidents à l'Etranger décide de prendre en charge les frais de scolarité des enfants marocains de Côte d'Ivoire, à condition que ces derniers ne soient pas inscrits dans des écoles libanaises.

[110] Représentants de l'Association des Ressortissants Marocains en Côte d'Ivoire (AMARECI), Abidjan, le 13.03.2018.
[111] Rapport d'activité de l'Assemblée du Conseil des Marocains Résidents en Côte d'Ivoire.
[112] Entretien avec un commerçant marocain qui est né et a grandi à Dakar, le 13.07.2018.

Aujourd'hui, 150 enfants inscrits dans des écoles ivoiriennes et françaises privées bénéficient de ce soutien[113], en vue d'éviter toute influence religieuse de la part de la communauté libanaise sur les jeunes Marocains. Il faut cependant noter que cette initiative du Ministère des MRE encourage directement l'inscription des enfants marocains de Côte d'Ivoire dans des écoles exclusivement francophones et participe ainsi indirectement à la formation d'une génération de Marocains de Côte d'Ivoire qui, comme l'ont confirmé les parents, ne maîtrisent pas l'arabe (ni le classique ni le dialecte marocain). L'association Al-Amal pour les jeunes marocains a certes commencé à organiser des cours d'arabe pour les enfants marocains à partir de 2014 mais cette initiative n'a pas eu beaucoup de suite ni assez de soutien de la part de la communauté marocaine de Côte d'Ivoire pour pouvoir se poursuivre durablement[114].

Prouver sa « marocanité » par le papier : mobilisation et renouveaux identitaires chez les descendants des Marocains du Sénégal

En 2010, se crée l'Association de la communauté marocaine au Sénégal autour des descendants des premières familles commerçantes venues s'établir à Saint-Louis. Son principal objectif était de permettre l'accès à la nationalité marocaine à ces descendants sénégalais qui avaient des origines marocaines et portaient aussi des patronymes marocains mais ne disposaient pas de documents prouvant leur origine marocaine[115] car ni eux ni leur parents ne sont inscrits sur les registres de l'Etat civil de l'ambassade du Maroc[116].

Rappelons-nous que de nombreux commerçants fassis établis à Saint-Louis au début du XX^{ème} siècle épousaient des femmes sénégalaises. Ces mariages « à la mode du pays » ont contribué à la naissance d'une communauté marocaine saint-louisienne aux traits culturels très particuliers : elle se caractérisait à la fois par son métissage mais aussi par son statut social. Les Marocains de cette première génération étaient en effet surtout issus de l'aristocratie fassie et prenaient aussi pour épouse des Sénégalaises issues des grandes familles de notables de Saint Louis (Abou El Farah, 2014 : 532). Des mariages entre les descendants métis de cette communauté étaient aussi très courants et permettaient ainsi de préserver une certaine endogamie au sein de cette communauté d'aristocrates métisses[117]. Pour pouvoir conserver la maitrise de la langue arabe, les coutumes et les traditions marocaines, il était autrefois d'usage d'envoyer les enfants nés au Sénégal au Maroc. Ces derniers grandissaient chez des parents de Fès et ne revenaient au Sénégal qu'à l'âge adulte[118]. Avec le temps, ainsi qu'une intégration politique et économique des deuxième, troisième et quatrième générations issues

[113] Entretien avec le conseiller culturel de l'Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 12.03.2018.

[114] Entretien avec la fondatrice de l'Association Al-Amal, Abidjan, le 19.03.2018.

[115] Entretien avec le président de l'Association de la Communauté Marocaine au Sénégal, Dakar, le 11.07.2018.

[116] Document de l'ambassade du Maroc qui rend compte de la problématique de l'inscription à l'Etat civil pour les descendants de l'ancienne communauté marocaine.

[117] Entretien avec une descendante de famille marocaine de Saint-Louis, Dakar, le 10 juillet 2018.

[118] Entretien avec une descendante de famille marocaine de Saint-Louis, Dakar, le 10 juillet 2018.

de ces familles, les séjours longs au Maroc ont commencé à devenir plus rares et les liens avec le pays d'origine ou la « mère patrie » voire la « grand-mère patrie » commencèrent à se relâcher[119]. Si la connaissance de la langue arabe a plutôt disparu dans ces familles, ces dernières conservent encore un grand nombre de coutumes et pratiques notamment culinaires transmises par leurs parents et grands-parents et portent des noms et prénoms typiquement marocains[120].

La mobilisation de cette communauté en 2010 avait donc pour principal objectif de réclamer des documents d'identité marocains et de montrer par le papier leur appartenance à la nation marocaine. Ainsi, suite à une visite royale au Sénégal puis de la visite du ministre chargé de la communauté marocaine à l'étranger de l'époque, en mars 2010, une commission composée d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice et des MRE s'est rendue à Dakar pour étudier cette problématique et rencontrer les personnes concernées au nombre de 251 appartenant à 12 familles. Après le recensement et la rencontre des personnes concernées, cette commission a répertorié les différents cas de figure et a recommandé que l'ensemble des dossiers justifiant la nationalité et où manquaient souvent des documents d'état civil marocain des parents et grands-parents soient renforcés par des actes adoulaires avant le transfert pour jugement au Maroc. Cependant, les deux adouls qui devaient se charger de ce dossier n'ont jamais été affectés, bloquant depuis ce temps le processus d'identification[121]. Les membres de cette communauté rencontrés à Dakar sont aujourd'hui plutôt désillusionnés et ne pensent pas que leur cas sera résolu un jour.

On peut s'interroger sur cette volonté d'acquérir un papier d'identité marocain pour cette communauté qui est totalement intégrée au Sénégal et dispose de la nationalité et des papiers sénégalais[122]. Et pourquoi cette revendication est venue à ce moment précis ? L'importance politique et économique du Sénégal pour le Maroc aujourd'hui a-t-elle permis à cette communauté de devenir plus reconnaissable et intéressante pour son pays d'origine ? Ou est-ce l'intérêt porté par le Maroc pour le Sénégal qui se traduirait aussi par des opportunités de bourse d'étude et autres formes d'aides financières pour les nationaux auxquels ces anciens Marocains du Sénégal ne peuvent pas accéder [123]? Où sommes-nous en face d'un processus de renouveau identitaire chez des troisième et quatrième générations en quêtes d'identité[124] ?

[119] Entretien avec le président de l'Association de la Communauté Marocaine au Sénégal, Dakar, le 11 juillet 2018.

[120] Les familles qui ont été recensées pour cette procédure sont les familles Bengeloune, Chaoui, Chaouy, Hamoudy, Berrada, Boughaleb, Guenoune, Ben Messaoud, Diouri, Mekouar, Bennani et Ben Hadj. Recensement fourni par le président de l'Association de la Communauté Marocaine au Sénégal.

[121] Ibid.

[122] Entretien avec un représentant de la communauté marocaine au Sénégal, Dakar, le 11.07.2018. La mobilité sociale qu'on connut un grand nombre de descendants de Marocains au Sénégal a aussi été relevée par l'étude effectuée en 1992 par Abou El Farah, Akmir et Beni Azza. A cette époque, 75% des descendants avaient un niveau universitaire et 12% travaillaient dans le secteur public (Abou El Farah et. al., 1992 : 103).

[123] Entretien avec le président de l'Association de la Communauté Marocaine au Sénégal, Dakar, le 11 juillet 2018.

[124] Entretien avec une descendante de famille marocaine de Saint-Louis, Dakar, le 10 juillet 2018.

Conclusion

Prenant le relais de la mise au point de 2014 sur les Marocains de l'Afrique subsaharienne, ce chapitre avait pour ambition de focaliser l'analyse sur deux pays de l'Afrique de l'Ouest afin de saisir les mutations de cette migration, le Sénégal et la Côte d'Ivoire étant deux cas emblématiques de la communauté marocaine d'Afrique de l'Ouest. On se rend compte que si cette communauté est statistiquement moins importante qu'ailleurs, elle se caractérise par de multiples facettes et surtout par sa mobilité. Il s'agit sans conteste d'une communauté en mouvement.

Bien que forgée par l'héritage partagé des premiers commerçants qui s'étaient établis en Afrique de l'Ouest, les communautés marocaines du Sénégal et de Côte d'Ivoire ont connu et connaissent une très grande diversification durant les dernières décennies. Que ce soit les lieux d'origine des migrants qui se sont élargis à presque tout le territoire national, ou les activités économiques exercées qui se sont diversifiées ajoutant au commerce - qui lui-même vit de profondes mutations - de nombreuses autres activités, la communauté marocaine du Sénégal et de la Côte d'Ivoire n'est plus celle des anciens commerçants de Fès. Venant appuyer et initier ces mutations, l'action incitative de l'Etat pour les investissements et l'activité diplomatique du souverain ont renforcé et densifié la vie relationnelle du Maroc avec l'Afrique de l'Ouest tout en la réactivant. S'engouffrant dans ces brèches ouvertes par les politiques publiques, organismes bancaires et entreprises ont répondu présents. Le résultat de ces évolutions est un appel aux ressources humaines et une amplification des flux de Marocains qui viennent remodeler l'ancienne communauté marocaine héritée du XIX siècle.

Ainsi, parmi les figures du migrant marocain d'Afrique de l'Ouest, on ne compte plus que le commerçant, le migrant et la migrante de travail mais aussi des femmes au foyer et des étudiants. La fréquence des mariages mixtes hier et aujourd'hui sont aussi des facteurs de diversification et de changement du vécu et de l'intégration des communautés marocaines dans ces deux pays et de leur reconnaissance et liens avec le Maroc. Enfin, si la communauté marocaine de ces deux pays est multiple et diverse, les individus qui la forment se caractérisent par leur instabilité et circulation et sont donc eux aussi très souvent en mouvement.

Bibliographie

Abis S., Bennafla K., (2014), Afriqu'Orient : des relations à explorer. In Confluences Méditerranée 3 (90), pp. 9–21.

Abou El Farah Y., (2007), Les Marocains d'Afrique subsaharienne. In Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (Ed.) : Marocains de l'extérieur 2007. Rabat : Fondation Hassan II, pp. 373–406.

——— (2014), La communauté marocaine en Afrique subsaharienne. In Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (Ed.) : Marocains de l'Extérieur 2013. Rabat : Fondation Hassan II, pp. 529–560.

Abou El Farah Y., Akmir A., Beni Azza A., (1997), La présence marocaine en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire. Rabat : Institut des Etudes Africaines.

Bancel N. (2003), « Excéder les clivages culturels? Les étudiants de Dakar (1950-1960) ». In Coquery-Vidrovitch, C., Goerg, O., Mandé, I., Rajaonah, F. (dir.) : Etre étranger et

migrants en Afrique au XXème siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion. Paris : L'Harmattan, p. 307-326.

Berahab R. (2017), « Relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : Quels potentiels pour le commerce et les investissements directs étrangers ? » Policy Brief 17/4, OCP Policy Center.

Berriane J., (2012), « La formation des élites subsahariennes au Maroc ». In Antil, Alain et Mokhefi, Mansouria (dir.) : Le Maghreb et son Sud : vers des liens renouvelés, Paris : CNRS Éditions, p.155-171.

——— (2018), The Moroccan moment and communities of itinerants: mobility and belonging in the transnational trajectories of sub-Saharan migrants«, in Oliver Bakewell et Loren Landau (dir.): Forging African Communities: Mobility, Integration and Belonging, Basingstoke: Palgrave Macmillan, p. 57-74.

Bouquet Ch., (2003), « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire ». In Annales de la Géographie 112 (630), pp. 115–145.

Brack E., (2014), « Liens bancaires et financiers entre le monde arabe et l'Afrique subsahariennes ». In Confluences Méditerranée 3 (90), pp. 85–104.

Bredeloup S., (2003), « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger ». In Revue européenne des migrations internationales 19 (2), pp. 85–113. DOI : 10.4000/remi.461.

Lefebvre G., (2003), La migration guinéenne vers Dakar. Mutation d'un espace migratoire international, Thèse pour le Doctorat en Géographie, Université de Rouen, 2003.

LeTourneau R., (1987), Fès avant le Protectorat. Rabat : La Porte.

Lo, M. (2016), Relations Maroc-Afrique subsaharienne : quel bilan pour les 15 dernières années ? Research paper 16/10, OCP Policy Center.

Marfaing L., (2007), Constructions spatiales et relationnelles dans un espace urbain : commercantes sénégalaises à Casablanca. In Laurence Marfaing, Elisabeth Boesen (dir.) : Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel. Paris : Karthala - ZMO, pp. 159–186.

Marfaing L. et Wippel S., (2004) : Espace transsaharien : espace en mouvement. Quelques réflexions pour une approche conceptuelle - une introduction. In : Marfaing, Laurence et Wippel, Steffen (dir.) : Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation. Paris : Karthala, pp. 7–26.

Ndiaye A., Inis (2008), Dakar et ses étrangers. La construction politique et sociale de la cohabitation communautaire. In : Diop, Momar-Coumba (dir.) : Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés. Paris : Karthala, p. 409-431.

Organisation Internationale pour les migrations (OIM) (2009) : Migration au Sénégal : profil pays, Genève.

Péraldi M., (dir.), (2011), D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc. Paris : Karthala.

Robin N., (1992), « L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest », Hommes & Migrations 1160 : 6–15.

Timéra M., (2009), « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants «subsahariens» au Maroc », Politique africaine 2009/3 – n°115. p.175-195.

Touré N., (2014), « Les étudiants maliens dans l'enseignement supérieur privé au Maroc. Enjeux et stratégies de distinction sociale par les études à l'étranger », Hommes & Migrations 1307: 29-36.

Wippel S., (2004), « Le renouveau des relations marocaines avec l'Afrique subsaharienne : la formation d'un espace économique transsaharien ? » In Marfaing, Laurence et Wippel, Steffen (dir.) : Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation. Paris : Karthala, pp. 29–59.

Chapitre 22
Les Marocains de l'Afrique Centrale
Une nouvelle destination migratoire des Marocains ? (Gabon et Guinée Equatoriale)

Echkoundi Mhammed

Introduction

Conscient de son enracinement historique en Afrique, le Maroc a fait, durant les deux dernières décennies, du renforcement de ses relations humanitaires, techniques, commerciales et financières avec les autres pays du continent une des priorités de sa politique étrangère. En témoigne l'intensité de la coopération et son caractère multidimensionnel avec de nombreux pays à l'instar du Gabon, la Guinée Equatoriale, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, etc. Cette coopération, de par l'importance qu'elle accorde à l'échange d'expériences et d'expertises, à la transformation de ressources naturelles in-situ ainsi qu'au développement humain et social, devient de plus en plus stratégique. En effet, ce que d'aucuns appellent « la coopération Sud-Sud », en ce qu'elle s'opère entre des pays ayant des préoccupations communes en matière de développement, devient une nouvelle forme de partenariat susceptible de renforcer le processus d'intégration africaine voire de réinsertion (par la transformation de la structure productive) de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Cette densification des relations entre le Maroc et le reste du continent africain, se traduit immanquablement par une densification des mouvements de populations. Et si les médias ne mettent en évidence que les mouvements entrant au Maroc et originaires des pays africains, on sait peu de choses sur les flux qui quittent celui-ci vers ces pays. Par ailleurs ce qu'on en sait se limite au pays de l'Afrique de l'Ouest, destinations certes historiques de l'émigration marocaine en Afrique, mais qui ne sont pas les seules. C'est pourquoi nous proposons, à l'occasion de cette nouvelle édition de « Marocains de l'Extérieur », un travail exploratoire d'une nouvelle destination de l'émigration marocaine vers l'Afrique, qui même si elle occupe encore une part relativement faible dans le total des Marocains de l'extérieur, est emblématique des nouveaux flux de populations émis par le Maroc vers le reste du continent. Deux particularités caractérisent ces flux : leur caractère récent, surtout pour le cas de la Guinée Equatoriale, et leur lien avec la densification des relations du Maroc avec l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

C'est ainsi que le présent chapitre traite des Marocains dans les pays de l'Afrique Centrale à travers les cas du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Ces deux derniers pays appartiennent également au Golfe de Guinée, première région pétrolière d'Afrique, avec un des plus grands gisements sous-marins connus au monde, équivalent à 4,5% des réserves mondiales de pétrole. Grands producteurs de pétrole, ce qui dynamise leurs économies, les deux pays se détachent par des

relations denses avec le Maroc ou qui se sont densifiées en devenues plus visibles récemment.

Ce choix est justifié par le nombre de Marocains résidant dans ces deux pays qui, même s'il n'est pas très important (autour de 6000/7000), illustre un autre aspect de l'émigration marocaine en Afrique lié à une arrivée relativement récente et se caractérise par la quasi-absence d'études sur des immigrés marocains en Afrique Centrale.

Pour ce faire, et vu le manque d'informations, nous avons essayé de glaner des données statistiques auprès des ambassades du Maroc à Libreville et Malabo, en plus d'informations communiquées par les ambassades des deux pays au Maroc et de nos nombreux entretiens menés avec des ressortissants marocains vivant dans les deux pays.

Le chapitre s'articule autour de trois principales parties. Dans la première, il aborde l'état des relations institutionnelles, commerciales et financières entre le Maroc d'un côté et le Gabon et la Guinée Equatoriale de l'autre. Cette partie introductive est indispensable pour comprendre la présence des Marocains au Gabon et en Guinée Equatoriale, présence qui s'explique à la fois par le poids économique des deux pays, et par la densification de leurs relations avec le Maroc. La deuxième partie s'arrête sur l'analyse de la situation des Marocains installés au Gabon du point de vue de leur importance, leurs profils et leur insertion professionnelle. La troisième partie, enfin, est consacrée aux Marocains résidant en Guinée Equatoriale selon les mêmes paramètres en fonction des informations disponibles.

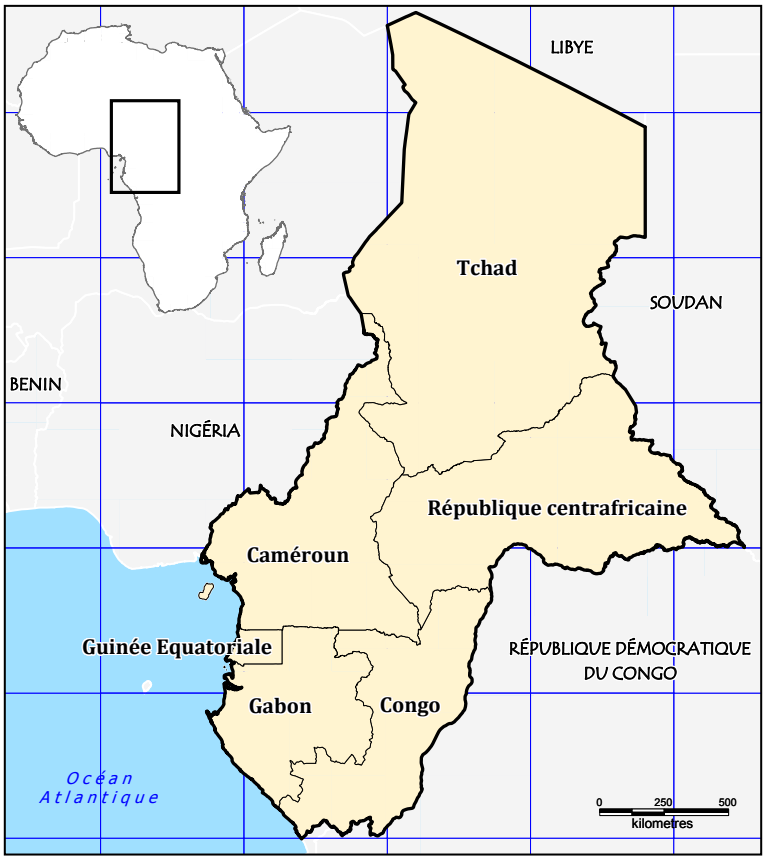
1. Des relations dynamiques et denses

Deux pays qui appartiennent à l'Afrique Centrale

Si sur le plan géographique le Gabon et la Guinée Equatoriale relèvent de l'ensemble des pays du Golfe de Guinée, sur le plan des organisations économiques régionales, ces deux pays font partie de la Communauté Economique des Pays de l'Afrique Centrale qui regroupe le Tchad, la République Centrafricaine, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale (Carte 1).

Le Gabon est un pays peu peuplé (2 millions d'habitants, soit une densité de 5,84 ha/Km^2), mais richement doté en ressources naturelles dont le pétrole, le gaz, le manganèse et le fer. Le secteur du pétrole et du gaz constitue un enjeu incontournable pour le pays, la production pétrolière procurant à l'Etat 60% de ses recettes et contribuant à 40% de son PIB. Le gaz naturel représente quant à lui près de 45 % du PIB et les réserves sont estimées à plus de 35 milliards m^3 en 2013. Le pays s'étend sur une superficie de 267.667 km^2 dont 80% sont couverts de forêt. La superficie de la Guinée Equatoriale est de 28.051Km^2 avec Malabo et Bata comme principales villes. La population est de seulement 1,3 millions et se concentre essentiellement dans ces deux villes.

Carte 1 : Communauté Economique des Pays de l'Afrique Centrale



Le tableau 1 montre la forte dépendance de l'économie des deux pays vis-à-vis des industries extractives. Le secteur pétrolier constitue la locomotive de la croissance économique aussi bien pour le Gabon que pour la Guinée Equatoriale. Pour cette dernière, l'industrie extractive qui n'intervenait dans le PIB que pour 18,5% en 1970, a vu sa contribution s'envoler pour atteindre 44,49% du PIB pour 2016, ce qui montre l'irruption brutale de la production pétrolière dans l'économie du pays. Il en était de même pour le Gabon avec une contribution de 44,53%. Ce qui renseigne largement sur l'importance des ressources énergétiques dans la dynamique économique des deux pays. En outre, l'agriculture ne contribue plus que marginalement au PIB de la Guinée Equatoriale avec 2,54% pour 2016, alors que cette contribution atteignait 14% en 1990. Une chute qui s'explique essentiellement par la découverte de pétrole survenue dans les années 2000. C'est également le cas pour le Gabon où l'agriculture ne représente plus que 4% en 2016, contre 16% en 1970. Et ce n'est pas par hasard que plus de 90% des besoins alimentaires des deux pays soient satisfaits par le recours aux importations.

Tableau 1 : La contribution des différents secteurs au PIB du Gabon et de la Guinée Equatoriale en % (1970-2016)

Secteur	Gabon		Guinée Equatoriale	
	1970	2016	1970	2016
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	15,96	4,05	15,08	2,54
Industrie	53,84	50,79	19,28	49,97
Activités extractives, production d'électricité, gaz et eau	45,79	44,53	18,47	44,49
Activités de fabrication	9,16	6,56	3,91	19,72
Construction	8,05	6,26	0,81	5,48
Services	30,19	45,16	65,64	47,49
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	9,58	6,06	28,08	9,52
Transport, entreposage et communications	4,19	6,03	17,03	8,18
Autres activités	16,42	33,07	20,53	29,79

Source : UNCTATD stat

Concernant le poids du Gabon et de la Guinée Equatoriale dans le PIB de la Communauté Economique des pays d'Afrique Centrale (CEMAC), force est de constater que si le Cameroun est considéré comme la locomotive de cette zone (45% du PIB de la Communauté Economique Régionale), les deux pays contribuent de façon non négligeable à ce PIB régional puisque à eux deux ils totalisent 35% pour l'année 2016. Le PIB du Gabon représente 19,75% de la richesse totale créée par la zone CEMAC, contre 15,21% pour la Guinée Equatoriale. Cependant cette dernière ne participait au PIB de la CEMAC en 1970 qu'avec 0,8%, ce qui montre à quel point l'exploitation pétrolière a joué dans le renforcement du poids économique du pays au niveau régional.

Tableau 2 : PIB en millions de dollars des pays de la zone CEMAC 1970-2016

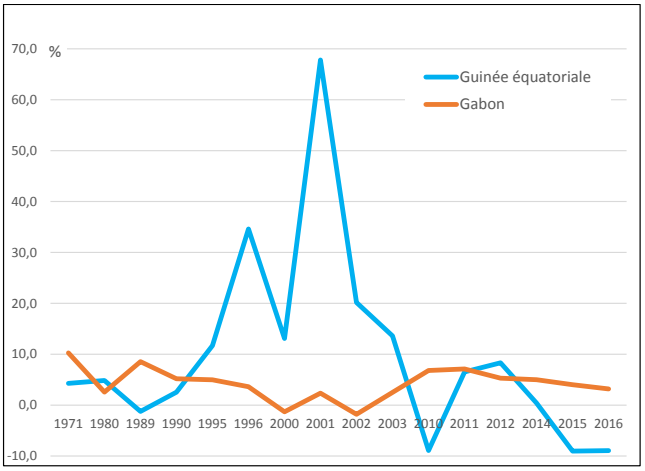
Année	1970	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2010	2016
Cameroun	1316	12814	10842	10047	10421	11769	14735	26144	32217
République centrafricaine	276	1507	1046	957	975	1037	1193	2034	1810
Tchad	355	1834	1739	1576	1945	2260	3097	9791	11267
Guinée équatoriale	21	170	917	1511	2208	2717	3698	16299	10678
Gabon	410	6039	5162	5677	5182	5403	6557	12882	13863
Sao Tomé-et-Principe	35	113	74	72	72	81	96	197	343
CEMAC	2413	22477	19780	19840	20803	23267	29376	67347	70178

Source : UNCTAD stat

Cette dépendance vis-à-vis du pétrole, notamment suite aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux, se répercute sur le taux de croissance économique des deux pays qui est très volatile (Figure 1). La Guinée Equatoriale a réalisé

entre 1995 et 2003, un taux de croissance à deux chiffres avec un niveau inédit en 1996 et 2001. En effet, pendant ces années respectives, elle a enregistré 34,6% pour 1996 et 67,8% en 2001. Le Gabon a connu à son tour des taux de croissance importants mais à un degré moindre comparativement à la Guinée Equatoriale. Les meilleurs taux de croissance que le pays ait connus étaient ceux de 1982 et 2011, soit 8,5% et 6,5%.

Figure 1 : Taux de croissance économique du Gabon et de la Guinée Équatoriale en % (1971-2016)



Source : Compilation de l'auteur, UNCTAD stat

Le Gabon et la Guinée Equatoriale sont moins peuplés comparativement aux autres pays de la zone CEMAC. La population gabonaise a atteint les 2 millions en 2018, alors que celle de la Guinée Equatoriale s'est établie à 1,3 millions. Ce qui fait que les deux pays représentent, en termes de population 6,31%, soit 3,86% pour le Gabon et 2,45% pour la Guinée Equatoriale. Le Cameroun demeure le pays le plus peuplé de la zone CEMAC avec une population pratiquement de 26 millions, soit 46% de la population de la zone pour 2018.

Tableau 3 : Population des pays de la CEMAC en millions d'habitants 1990-2050

Pays	1990	2000	2010	2018	2020	2050
Cameroun	11715	15274	19970	24678	25958	49817
République centrafricaine	2940	3755	4449	4737	4921	8851
Tchad	5957	8343	11887	15353	16285	33636
Congo	2440	3226	4387	5400	5687	11510
Guinée équatoriale	427	614	951	1314	1406	2845
Gabon	952	1231	1640	2068	2151	3516
CEMAC	24431	32443	43284	53550	56409	110175

Source : Compilation de l'auteur, UNCTAD stat

Des relations avec le Maroc multiformes qui se sont densifiées au cours des années

- Maroc-Gabon : Un partenariat institutionnel qui remonte aux années 1970

Les relations diplomatiques entre le Maroc et le Gabon remontent à 1972 et furent caractérisées au début par des liens forts d'amitiés entre les chefs d'Etats des deux pays. Depuis, le cadre du partenariat régissant les relations Maroc-Gabon n'a cessé d'évoluer de manière régulière et consistante. Ce qui a donné lieu, au fil du temps, à une évolution sensible des flux des migrants marocains vers le Gabon et partant des changements importants dans leurs profils au fur et à mesure de l'évolution des relations institutionnelles et l'apparition de nouveaux champs de coopération.

Les conventions signées entre 1970 et 2000, portaient principalement sur la coopération technique et la promotion des relations commerciales. Leur application a contribué à la formation des première et deuxième générations des immigrés marocains au Gabon composées principalement de techniciens, médecins, commerçants et entrepreneurs. Ces conventions de première phase des rapports maroco-gabonais portaient essentiellement sur la non double imposition, les petites et moyennes entreprises, la pêche, la santé et l'enseignement et les relations commerciales[1].

A partir des années 2000, les relations entre le Maroc et le Gabon ont abordé une nouvelle phase marquée par une dynamique globale de renforcement des relations Maroc-Afrique Subsaharienne. Les IDE marocains vers l'Afrique se sont considérablement améliorés pendant cette période avec une forte polarisation sur l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest. Des pays à l'instar du Gabon, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, étaient considérés comme la tête de pont des IDE marocains dans le continent. De même, l'expérience acquise par le Maroc dans plusieurs domaines comme les infrastructures, le logement, le développement humain, l'électrification, l'agriculture, le tourisme et les énergies renouvelables, a été mise à la disposition de plusieurs pays africains moyennant la signature d'une série d'accords et conventions. Ce qui constitue le socle de ce que l'on peut qualifier de « modèle marocain de coopération Sud-Sud », qui a donné lieu à une forte mobilité des cadres, techniciens, dirigeants et chefs d'entreprises marocains vers nombre de pays africains. Ceci s'est traduit pour le Gabon par la signature d'un nouveau paquet d'accords et conventions portant cette fois-ci sur le transport aérien, la formation professionnelle, l'énergie, les mines, l'environnement, le tourisme, l'électricité et le commerce.

Cette densification des relations institutionnelles s'est faite parallèlement à des politiques économiques de diversification et de développement humain dans lesquelles le Gabon s'est engagé, ce qui fait que l'expérience et l'expertise marocaine sont de plus en plus sollicitées. Toutes ces évolutions ont débouché sur une forte mobilité de cadres et d'entrepreneurs marocains vers le Gabon. La troisième génération de migrants marocains au Gabon se compose alors principalement de cadres et entrepreneurs qui se déplacent vers ce pays en lien

[1] Entretien réalisé avec la direction des affaires africaines

avec la dynamique relationnelle entre les deux pays que stimulent et renforcent les accords et conventions de coopération technique conclus entre les deux pays.

- Maroc-Guinée Equatoriale : des relations institutionnelles qui se sont accélérées depuis les années 2000

La coopération entre le Maroc et la Guinée Equatoriale remonte aux années 70. Depuis, ces relations n'ont cessé de se renforcer et de s'affirmer sans pour autant se traduire par une forte mobilité de la population marocaine vers ce pays. La première génération d'accord et conventions signés entre les deux pays s'est échelonnée sur la période allant de 1979 à 1989. Une phase qui fut marquée par la prédominance d'accords de coopération militaire et sécuritaire. On peut souligner, entre autre, le projet d'accord de coopération dans le domaine militaire, technique et de défense et le projet d'accord relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure. Cette mobilité d'agents militaires et sécuritaires marocains vers la Guinée Equatoriale et leur contribution à la sécurisation de ce pays, n'a fait que hausser le capital-confiance des autorités de ce pays dans les immigrés marocains.

Entre 2003 et 2011, les relations institutionnelles se sont enrichies de nouveaux accords et conventions dont la plupart sont restés au stade de projets. Comme l'accord d'encouragement et de protection réciproque des investissements, qui n'a jamais été ratifié par la Guinée Equatoriale. Ce qui explique le poids négligeable de ce pays dans le volume des IDE marocains, portés par les grands groupes, en Afrique. D'où la faible présence, comme on le verra plus loin, de cadres de grandes entreprises marocaines. Ces dernières s'appuient souvent sur le cadre institutionnel de coopération avant d'entreprendre des projets d'investissement. Une situation qui fait que les investissements marocains dans ce pays sont portés principalement par les grandes entreprises marocaines de droit Équato-guinéens, les TPE et les entrepreneurs individuels qui s'associent au gouvernement Equato-guinéen en vue de réduire les risques liés à l'entreprenariat en l'absence d'un cadre juridique protecteur.

Ceci explique peut-être pourquoi malgré le nombre des conventions signées entre les deux pays sur cette période, la mobilité des cadres et entrepreneurs marocains est restée limitée. En d'autres termes, le cadre institutionnel de coopération, malgré les acquis du passé, n'a pas considérablement contribué à l'amélioration de cette mobilité. Ce sont donc essentiellement des entreprises marocaines de droit équato-guinéen qui structurent la migration des Marocains vers la Guinée Equatoriale. Ainsi, contrairement au Gabon où les relations institutionnelles ont donné lieu à l'émergence de nouvelles modalités d'insertion des Marocains dans le marché du travail et donc de nouveaux modèles migratoires, pour le cas de la Guinée Equatoriale, la mobilité des Marocains est caractérisée par une forte discontinuité et demeure l'œuvre d'entreprises marocaines qui ne s'insèrent pas forcément dans le cadre de coopération officielle.

Des relations commerciales et financières Maroc- Gabon et Guinée Equatoriale quelque peu déséquilibrées

- Des échanges commerciaux soutenus

Les exportations marocaines vers le Gabon sont dominées principalement par les produits alimentaires qui représentent 47% du total des exportations marocaines. Ils sont suivis par les produits d'équipement qui représentent 22% de ces exportations. On retrouve la même structure des exportations marocaines vers la Guinée Equatoriale avec une prédominance (50%) des produits alimentaires dans le total des exportations. Ils sont suivis par les produits finis de consommation qui représentent 31%.

Figure 2 : L' évolution des échanges commerciaux Maroc-Gabon et Maroc-Guinée Equatoriale en millions de DH



Source : Office des changes 2018

Et comme le montre la figure 2, les échanges commerciaux entre le Maroc et le Gabon se sont significativement améliorés sur la période allant de 2000 à 2017 en passant de 271 millions de Dhs en 2000 à 632 millions, soit une évolution de presque 133%. Il en est de même des échanges commerciaux entre le Maroc et la Guinée Equatoriale qui sont passés de 31 à 200 millions de Dhs pour la même période, ce qui représente une évolution de l'ordre de 545%, avec néanmoins une baisse puis une stagnation depuis 2010.

- Des investissements marocains multipliés par 9 fois entre 2013 et 2017

Si les échanges bien que soutenus, restent somme toute assez modestes, il n'en est pas de même des investissements. Les IDE marocains en Afrique Centrale ont été multipliés par plus de 9 fois entre 2013 et 2017. Durant la même période ces investissements au Gabon ont été multipliés par 4,7 et le stock des IDE marocains

au Gabon, s'est élevé à 485,6 millions de Dhs. Il était de 1,8 million de Dhs pour la Guinée Equatoriale et le Gabon est désormais considéré comme la première destination des IDE marocains en Afrique Centrale (Tableau 4). Ceci démontre l'intérêt économique grandissant de l'Afrique Centrale pour le Maroc et explique la présence de plus en plus grande de Marocains dans ces pays.

Tableau 4 : IDE marocains en Afrique Centrale (en millions de dirhams)

Pays	2013	2014	2015	2016	2017*	Total
Cameroun	66,1	19,1	35,5	615,0	370,3	1106
République Centraf.	36,3	-	10,1	-	95,4	141,8
Tchad	-	1,1	27,8	55,2	56,7	141,1
Gabon	102,8	157,1	31,9	165,8	28,0	485,9
Congo	27,4	85,1	90,7	91,4	27,2	321,8
Guinée Equatoriale	-	1,4	-	-	0,4	1,8
RD Congo	-	-	-	28,6	-	28,6
Total	232,6	263,8	196	956	578	2226,4
Total ID marocains en Afrique	2049,7	1412,5	3030,3	4668,2	8048,1	19208,8
Part de l'AC dans les IDE marocains en Afrique	11,34%	18,67%	6,47%	20,47%	7,18%	11,59%

Source : Office des changes 2018

La part du Gabon dans le volume d'IDE marocains à destination de l'Afrique Centrale reste importante malgré la baisse enregistrée durant 2017 (Tableau 5). Ce pays représente 20,61% dans le stock d'IDE marocains à destination de l'Afrique Centrale sur la période allant de 2013 à 2017. Par ailleurs le cumul des IDE marocains au Gabon durant la période 2008-2013 a atteint l'équivalent de 195 millions de dollars, ce qui représente 15% du total des IDE marocains en Afrique

Les IDE marocains au Gabon sont diversifiés et portent sur plusieurs secteurs (télécommunications, banque, construction, aménagement, mines, informatique et programmation, agriculture, industrie du bois, cimenterie…etc.).

Tableau 5 : Stock des IDE marocains en Afrique Centrale (en millions de dirhams) et part du Gabon

Pays	2013	2014	2015	2016	2017*	Total
Afrique Centrale	232,6	263,8	196	956	578	2226,4
Gabon	44,1%	59,5%	16,27%	165,8	4,84%	20,61%

Source : Compilation de l'auteur, Office des changes, 2018

Ainsi, dans le domaine des télécommunications, Maroc Télécom est présente au Gabon à travers sa filiale Gabon-Télécom et ce suite à l'acquisition de 51% du capital de l'opérateur historique des télécommunications du Gabon en 2007, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de Gabon Telecom. En ce qui concerne le secteur bancaire, Attijari wafa bank est présente au Gabon depuis 2005, suite à une prise de participation dans le cadre d'un échange d'actifs avec le Crédit Agricole France. C'est ainsi qu'elle a pu entrer dans le capital du Crédit du

Sénégal (95%), la Société Ivoirienne de Banque (51%), la Société Camerounaise de Banque (65%), l'Union Gabonaise de Banque (59%) et le Crédit du Congo (81%). De même, la Banque Centrale Populaire est désormais présente au Gabon après la signature d'un accord avec le ministère gabonais de l'économie et de la prospective pour contribuer à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté moyennant l'octroi de financement entrant dans le cadre des activités génératrices de revenus pour personnes économiquement faibles.

De même MANAGEM, qui opère dans le secteur minier a conclu le 22 juillet 2005 un accord de partenariat avec la société minière canadienne searchgold relatif au projet aurifère de Bakoudou au Gabon. Ce projet aurifère situé au Sud-Est du Gabon, comprend une autorisation de prospection d'une superficie de 2.300 km^2 et un permis d'exploitation d'une superficie de 24 Km^2. Il vise l'acquisition par MANAGEM d'une participation de 63% dans la filiale gabonaise de searchgold qui détient 100% du projet contre un montant de 6 millions de dirhams et la mise en œuvre d'un programme de développement sur 2 ans de 22 millions de dirhams. Toutefois, ce n'est que le 14 Mai 2010 que MANAGEM et le gouvernement gabonais ont signé la convention d'exploitation de la mine de Bakoudou. Ce projet aurifère, qui est détenu par Ressources Golden Gram Gabon[2], filiale locale du groupe MANAGEM et a mobilisé un investissement de 30 millions de dollars[3], vise la création d'une mine d'or à ciel ouvert d'une durée de vie projetée à 3,5 ans. Les premiers lingots d'or seront livrés dès juin 2011[4]. Par ailleurs, MANAGEM dans le cadre de son développement au Gabon est en train de développer un deuxième projet d'or à Etéké

Dans le domaine de la construction, le groupe immobilier marocain Jet Sekane a signé en 2004 une convention avec le gouvernement gabonais pour la construction de 2.000 logements sociaux à Angondjé en banlieue Nord de la capitale. Le coût de l'investissement est de 70 millions de dollars assuré par un consortium maroco-gabonais, Jet Gabon, pour la construction de cette première tranche d'un vaste programme de relogement de bidonvillois.

De même NOVEC, filiale de CDG Développement[5] a obtenu le 5 mars 2013, par projet de décret, l'autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances pour la création de NOVEC Gabon qui opère dans le domaine de l'ingénierie relative au développement territoriale. Dans le même sillage, le groupe norvégien Heidelberg, qui détenait 75% des actions de l'entreprise CimGabon, a annoncé avoir cédé la totalité de ses parts au groupe marocain CIMAF qui devient l'actionnaire majoritaire du CimGabon. Il faut rappeler que CIMAF a déjà développé des projets de cimenterie en Côte d'Ivoire, au Cameroun et en Guinée Equatoriale.

[2] Qui appartient à SearchGold à hauteur de 37%

[3] MANAGEM, résultat du 31 décembre 2009

[4] Maroc éco, 22-12-2009

[5] Toujours en matière de services, SCET COM, cabinet d'ingénierie de CDG développement qui a fusionné avec INGEMA pour donner naissance à une nouvelle entité baptisée NOVEC. La convention a été signée en juin 2009. L'objectif est de doter le CDG d'une ingénierie d'excellence offrant des services dans des domaines ayant trait au développement territorial. Chacune des deux entités fusionnées a apporté ses activités respectives, à savoir le bâtiment, l'aménagement urbain, l'agriculture, le développement rural, l'alimentation en eau potable ainsi que l'assainissement pour la SCET COM, et les grandes infrastructures (barrages, autoroute, ports, tunnels, ressources en eau, énergie et environnement.)

Le groupe marocain CEMA-Bois de l'Atlas, qui occupe une place importante dans la production de contreplaqué en Afrique s'est associé à la Société Nationale du Bois du Gabon (SNBG). L'objectif étant la mise en place d'une unité de transformation de bois au Gabon.

Une autre convention-cadre a été signée entre la société MedZ et le ministère gabonais de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Sécurité alimentaire. Elle concerne la mise en œuvre d'un programme de partenariat, pour la réalisation de zones d'activité de nouvelle génération.

Une autre entreprise, INVOLYS, qui est une société d'ingénierie et de services informatiques (SSII) marocaine spécialisée dans les logiciels de gestion, a conclu un contrat en 2012 avec le gouvernement gabonais. L'entreprise est chargée de mettre en place un système d'information qui prenne en charge la gestion intégrée des budgets, des dépenses ainsi que du patrimoine immobilier et mobilier du pays. INVOLYS envisage désormais d'implanter au Gabon une succursale « sur la base d'un investissement propre à l'entreprise avec un mixte de compétences marocaines et gabonaises ». L'objectif est d'accompagner le pays dans sa stratégie de modernisation des services de l'État, ainsi que des réformes engagées dans ce but.

Les IDE marocains en Guinée Equatoriale sont dominés principalement par SOMAGEC[6], entreprise opérant dans le domaine des BTP ainsi que des PME et des TPE. Il s'agit notamment de GUINEA LIMPIA qui opère dans le domaine de l'environnement, d'Air Bajet qui est présente dans le secteur de BTP, KITEA et d'autres entreprises s'activant dans le domaine des services.

Cette présence en force des sociétés et des investissements marocains en Afrique Centrale, notamment dans les deux pays, objet de cette étude, traduit donc la densification des relations du Maroc avec l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest et du Centre en particulier. Cette tendance explique l'intérêt des Marocains de plus en plus grand pour ces destinations et génère des flux de personnes qui s'y installent de plus en plus. Ces flux d'hommes et de femmes se dirigent vers le Gabon et la Guinée Equatoriale, soit pour accompagner cette présence économique (cadres des banques et des sociétés), soit par ce qu'ils sont attirés par ces investissements qui génèrent des emplois ou des possibilités d'affaires.

2. Les immigrés marocains au Gabon

Plusieurs générations de migrants

Selon les registres d'immatriculation de l'Ambassade du Maroc à Libreville, les Marocains enregistrés seraient de 1.877 personnes dont 1.162 hommes et 715 femmes. Ce chiffre qui paraît assez faible est loin de représenter la réalité. En effet, tous les Marocains résidant dans un pays donné ne sont pas immatriculés puisque c'est un acte volontaire. Par ailleurs lorsqu'un ressortissant marocain quitte le pays après avoir été enregistré, il n'est pas automatiquement supprimé de la liste des ressortissants immatriculés. C'est la raison pour laquelle l'effectif sur lequel se base cette analyse n'est qu'indicatif, alors que les estimations avancées

[6] Nous reviendrons sur cette société plus loin

par nos interlocuteurs fixent le nombre des Marocains du Gabon à environ 4.000 personnes.

La part des femmes sur ce total qui ne représente que 38% montre bien que nous sommes en présence d'une immigration surtout d'hommes seuls. Bien que relativement ancienne, la structure par âge ne s'est pas bien rééquilibrée comme dans certains pays de l'immigration marocaine où l'ancienneté s'est traduite par des mouvements de regroupement familial. Enfin, cette migration est plutôt une migration de cadres d'entreprises qui ne se fixent pas définitivement et ne ramènent pas leurs familles.

Tableau 6 : Situation familiale des Marocains du Gabon

Situation	Femmes		Hommes		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Mariés	371	51,88	536	46,20	907	48,32
Célibataires	280	39,16	564	48,62	844	44,96
Divorcés	25	3,49	18	1,55	43	2,29
Veufs	17	2,37	2	0,17	19	1,01
Indéterminés	22	3,07	42	3,62	64	3,40
Total	**715**	**100,00**	**1160**	**100,00**	**1877**	**100,00**

Source : Ambassade du Maroc au Gabon

Plus de 50% des Marocaines installées au Gabon sont mariées (Tableau 6). Un pourcentage qui est ramené à 46% pour les hommes. Ce qui renseigne largement sur l'importance des mariages mixtes qui concernent principalement les femmes marocaines mariées avec des Gabonais, essentiellement d'anciens étudiants au Maroc

En fait cette immigration marocaine au Gabon si elle est devenue visible ces dernières années n'est pas tellement récente. Elle date d'au moins 40 ans puisqu'elle remonte à l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. On peut distinguer trois générations de migrants marocains au Gabon.

- La première génération : Les techniciens de l'exploitation pétrolière

Elle remonte aux années 70 et concerne les techniciens et mécaniciens venant en majorité du Sud du Maroc pour travailler dans l'industrie pétrolière naissante à Port-Gentil. Auparavant, il y a une quarantaine d'années, quelques commerçants marocains s'étaient établis dans le pays, à l'instar de ce qui s'est passé dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. L'un de ces ressortissants du sud du Maroc se serait détaché parmi ces pionniers de l'immigration marocaine au Gabon en créant une société, la SATRAM, qui va s'activer dans le secteur pétrolier. Cette société en diversifiant ses activités (location de voitures, bâtiment, service, transport maritime, etc.) va jouer un rôle essentiel dans le déclenchement de la migration marocaine vers ce pays, en faisant venir des centaines de Marocains originaires du sud du Maroc, mais aussi de Casablanca. C'est par le biais de cette société et de sociétés françaises attirées par l'exploitation pétrolière que l'immigration marocaine vers le Gabon va s'organiser.

En effet, avec la découverte de pétrole et sa mise en exploitation, les sociétés opérant dans ce domaine avaient besoin d'une main d'œuvre justifiant de certains savoir-faire dans les métiers sous-jacents à l'exploitation de pétrole. Du coup, on a assisté à une dizaine de départs volontaires des techniciens marocains en vue d'accompagner les entreprises françaises. Les personnes interviewées nous ont fait état du fait que Port-Gentil, ville insulaire du Gabon, était peu peuplée avec des conditions de vie peu confortables. De ce point de vue, les candidats à l'émigration devaient faire preuve d'endurance et d'adaptation avec les conditions climatiques. Ce qui était le cas des gens venant des villes du Sud du Maroc. L'entretien mené avec un chef d'entreprise et responsable associatif[7], a mis en évidence le fait que la population marocaine avait, à l'époque, deux destinations principales par rapport à ses projets d'émigration : la France et l'Afrique. Certaines valeurs chères aux gens du Sud à savoir la solidarité, l'entraide en plus de la rigueur en matière de gestion ainsi que l'adaptation à la variation des saisons, ont joué un rôle capital dans les projets de migration de cette première génération des Marocains au Gabon

Par la suite, le processus d'émigration par filières qui a fonctionné pour d'autres émigrations notamment vers l'Europe, s'est mis en place. Un membre de la même famille qui s'installe au Gabon (Port-Gentil), fait venir les autres membres en leur proposant du travail dans une entreprise ou bien d'opérer dans le domaine du commerce. Et ce n'est pas par hasard que la deuxième génération des migrants au Gabon fut surtout celles des commerçants. Ici, il convient de souligner que la population qui s'était installée, dans un premier temps, à Port-Gentil, commence, après avoir fait des économies, à s'intéresser à l'entrepreneuriat. On a assisté donc à un déplacement des migrants installés initialement à Port-Gentil vers Libreville pour y faire des affaires. Il s'agissait essentiellement d'ouvrir des boutiques pour vendre des vêtements et des chaussures et pour ce faire, ils ont fait venir des proches en vue de s'occuper de la gestion de ces petits commerces. De même, de nombreux Marocains installés à Libreville sur la période allant de 1980 à 1990 ont travaillé avec les Libanais soit dans le domaine de la restauration soit dans celui de la distribution et des services

- La deuxième génération : « L'âge d'or de l'artisanat marocain au Gabon : on aime la culture marocaine »

En même temps, nous assistons à l'arrivée des commerçants marocains, mais dans un tout autre cadre. Il s'agit essentiellement des commerçants ayant tiré profit des activités promotionnelles de l'artisanat marocain organisées par la Royal Air Maroc et Maroc-Export. Cette tendance s'est confirmée à partir de la fin des années 80. Il semblerait que ces activités promotionnelles furent très efficaces dans la mesure où plusieurs personnes interrogées déclarent s'être installées suite à une participation aux foires de Libreville. Du coup, on est passé des foires à l'installation[8]. Ce qui dénote l'attrait qu'exerçait un tel événement sur les commerçants marocains dans la mesure où il leur donnait la possibilité d'entrevoir les opportunités de faire du commerce au Gabon. Autant dire que la

[7] Entretien avec M. Karami, chef d'entreprise et responsable associatif

[8] *« Des gens qui sont arrivés par hasard (La maroquinerie, foire et moussems), s'installent au Gabon »*, déclaration d'une entrepreneuse marocaine à Libreville, fille d'une commerçante issue de la deuxième génération

deuxième génération des Marocains au Gabon est celle des commerçants issus des activités promotionnelles de l'artisanat marocain au Gabon

Ceci induit une sorte de discontinuité dans la trajectoire de migrants marocains au Gabon où nous avons deux catégories distinctes : les entrepreneurs de Port-Gentil et ceux de Libreville.

Les commerçants marocains qui opéraient dans le secteur de l'artisanat à Libreville, dans les années 90, rencontraient un franc succès. Toutes les conditions de réussite furent réunies : une économie gabonaise prospère, des activités promotionnelles très efficaces, le retour au Gabon d'une génération de Gabonais ayant fait ses études au Maroc et qui est friande des produits marocains. Leur passage par le Maroc les a intéressés à la culture marocaine et une fois au Gabon, ils sont devenus très demandeurs en produits artisanaux marocains. Un cercle vertueux que notre diplomatie économique ne perçoit que faiblement et auquel les migrants marocains font souvent allusion en ce qu'ils le considèrent comme indispensable à leur réussite entrepreneuriale au Gabon. Il s'agit du triptyque : formation continue des gabonais au Maroc, amélioration des conditions d'accueil et migrants marocains au Gabon. Les trois éléments s'entretiennent et se renforcement mutuellement. « On ne le dira jamais assez : la coopération Sud-Sud est systématique »[9].

Cette période a vu aussi l'arrivée de certaines entreprises marocaines opérant dans le domaine de l'industrie du bois et principalement le contre-plaqué. L'exclusivité dont bénéficient certains entrepreneurs marocains en matière d'importations du bois du Gabon est largement critiquée par la communauté marocaine de ce pays qui confie ne pas bien comprendre le bien-fondé de cette mesure et sa perpétuation.

- La troisième génération : la génération de la coopération Sud-Sud.

On y trouve les expatriés qui représentent les grandes entreprises marocaines opérant au Gabon à partir des années 2000, les techniciens, ingénieurs, médecins, agronomes et informaticiens impliqués dans les projets de coopération technique entre le Maroc et le Gabon. Cette génération est aussi représentée par les jeunes marocains dont l'intérêt pour le Gabon a été suscité suite aux visites royales fréquentes effectuées dans ce pays et l'importance qu'accorde le Maroc au renforcement de ses relations avec les autres pays africains. Par rapport à la troisième génération des entrepreneurs marocains au Gabon, il y a ce que les personnes interviewées appellent « les hybrides ».

Aujourd'hui : une implantation géographique des Marocains du Gabon marquée par une forte concentration

Si on se limite à l'échantillon exploité au niveau de l'ambassade du Maroc à Libreville, la répartition géographique de cet échantillon est fortement concentrée dans l'espace (Carte 2). L'essentiel des Marocains du Gabon se concentrent autour des deux principales villes, Libreville, la capitale administrative du pays, et Port-Gentil, la capitale économique. Libreville abrite plus de 64% des Marocains vivant au Gabon, suivie par Port-Gentil qui en accueille pratiquement 11%. On remarque, au passage, que la capitale économique qui fut au commencement de l'émigration des Marocains vers le Gabon la principale ville de destination, en

[9] Entretien réalisé avec un entrepreneur marocain au Gabon qui est né et a grandi en France

attire, à présent de moins en moins. Ce qui peut s'expliquer essentiellement, par la crise économique et le déplacement des Marocains, qui étaient auparavant installés dans cette ville, vers Libreville. Franceville qui se trouve dans le Haut-Ougué au Sud-Est du Gabon, est considérée comme la troisième ville de destination des Marocains. Elle est suivie par Moanda, Lambaréné et Gamba. Un nombre négligeable de Marocains du Gabon est installé au Nord du pays. Là, Oyem et Bitam, n'accueillent que 8 parmi les 1.877. Il faut donc noter que malgré la forte concentration, on relève une certaine dissémination des Marocains dans plusieurs petites villes situées dans les différentes régions.

Carte 2 : Répartition de la communauté marocaine du Gabon par ville de résidence



Source : Ambassade du Maroc au Gabon - 2017

L'insertion socio-économique des Marocains du Gabon

- Une grande diversité des domaines d'emplois et d'activités

L'un des indicateurs d'une stabilisation des Marocains et de l'ancienneté relative de cette migration est la part de la population inactive marocaine qui commence à s'esquisser (Tableau 7). Si l'on s'en tient aux seuls Marocains immatriculés à l'ambassade du Maroc au Gabon et qui déclarent leurs activités, presque ¼ de cette population (24,6%) sont des inactifs (élèves, femmes au foyer, étudiants, et même déjà des retraités, bien que peu nombreux). La part des élèves, qui représentent à eux seuls 14%, renseigne sur l'importance des foyers marocains qui s'installent de plus en plus, mais aussi sur la fréquence de couples mixtes.

Si on se limite maintenant à la population active occupée, on constate qu'un premier groupe d'actifs regroupant des employés dans le secteur bancaire, des entrepreneurs, des ingénieurs, des hommes d'affaires, administrateurs, gérants de sociétés, etc. arrive en tête avec 28,12% des immatriculés ayant déclaré la profession exercée. Cela traduit l'importance des investissements marocains et l'implantation des sociétés marocaines déjà mise en évidence.

Tableau 7 : Répartition des Marocains immatriculés par domaines d'activité au Gabon

Domaines d'activité	**Valeur absolue**	**%**
Banques, entreprises, hommes d'affaires	315	28,12
Artisans, techniciens, petits métiers	297	26,51
Salariés et employés sans précision	268	23,92
Commerce	105	9,37
Santé	45	4,01
Hôtellerie et restauration	34	3,03
Sécurité	24	2,14
Enseignement	21	1,87
Divers	11	0,98
Sous-total (population active)	1120	100
Retraités	8	24,06
Inactifs et femmes au foyer	315	
Etudiants	32	
Sous total (population inactive)	355	
Total	**1475**	**100**

Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc au Gabony élaboration personnelle

Ce groupe d'actifs qui se détache bien en tête, est suivi de près par un deuxième avec 26,5% des actifs occupés qui regroupe les petits artisans et petits métiers (maçons, peintres, plâtriers, menuisiers, décorateurs), mais aussi des techniciens divers (électriciens, soudeurs, tourneurs, tôliers, etc.) et qui accompagnent le développement des secteurs de la construction et du bâtiment. A cela il faut ajouter quelques petits métiers des soins de la personne (coiffeurs, esthéticiennes), bien que le secteur de la coiffure soit monopolisé par les Libanais. Arrive ensuite un

groupe de salariés et d'employés (23,92%) qui, malheureusement, ne déclarent pas de façon précise les secteurs d'activités dans lesquels ils sont employés, mais qui traduit une installation dans la durée des populations actives marocaines dans différents secteurs.

Cette diversité des domaines d'emploi est illustrée par les catégories suivantes qui, grâce à des déclarations précises ont pu être documentées. Il s'agit du secteur du commerce (9,4%) dans lequel les Marocains se sont fait remarquer depuis longtemps dans les pays africains comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire et qu'ils investissent ici aussi. Il est suivi par les secteurs de la santé (4%), l'hôtellerie et la restauration (3%), la sécurité (2,4%), l'enseignement (1,8%) et divers autres domaines d'emplois. Une mention spéciale doit être soulignée pour le secteur de la santé où les actifs marocains semblent être bien ancrés et ce depuis longtemps comme l'illustre l'entretien ci-dessous, recueilli lors de notre mission :

« L'histoire de la médecine marocaine au Gabon remonte à 1998, lorsque feu Hassan II a été sollicité par feu le Président Omar Bongo et son épouse pour une coopération gabono-marocaine dans le domaine médical. Il était question de l'envoi de quatre médecins spécialistes diplômés du Val de Grâce, de Paris : un interniste (Dr Naïtlho, tropicaliste et Sidénologue), un réanimateur (Dr Chani), un biologiste (Dr Hamzaoui), un radiologue (Dr Azenag). L'objectif était la création de la Polyclinique EL-RAPHA, établissement sanitaire de renommé en Afrique Centrale, une structure multidisciplinaire avec un équipement de pointe. Nous avons ainsi, assisté à la construction de cette structure moderne qui a fait vibrer la médecine sous les tropiques avec des compétences exceptionnelles. L'équipe de 1998 a été renforcée par d'autres médecins : Un chirurgien viscéraliste, un chirurgien traumatologue, un gynéco-obstétricien. L'effectif des médecins marocains spécialistes a doublé en 2000. En 2004, l'Hôpital Militaire Omar Bongo a vu le jour, et quatre autres médecins militaires ont renforcé l'équipe de médecins marocains déjà présents à Libreville.

L'intégration a été un peu difficile au début : acclimatation au milieu tropical et intégration dans la société gabonaise. Mais très vite nous avons pris notre élan. Beaucoup de médecins ont apprécié leur séjour à Libreville : qualité de vie, salaires motivants et conditions de travail favorables. Chemin faisant, les médecins marocains se sont forgé une réputation sans précédent.

Au total presque trente médecins de différentes spécialités ont servi au Gabon dans des conditions très favorables. Nous avons pris l'initiative à plusieurs reprises d'organiser des Journées Médicales de renommée internationale à la Polyclinique EL-RAPHA, avec d'éminents professeurs venus des quatre continents. Cela est devenu un événement médical incontournable à Libreville. Nous avons également figuré parmi le comité de pilotage de l'Infection du Vih/sida au Gabon en collaboration avec le plist et le Ministère de la Santé. Moi, personnellement, je dois beaucoup à cette coopération.

Les médecins marocains apprécient fortement leur présence au Gabon et s'intègrent rapidement. Ils ont fait leur réputation au fil du temps et restent les leaders. » [10]

[10] Extrait d'entretien avec le professeur Naitlho, enseignant chercheur en Infectiologie et Maladies Tropicales à l'Université des Sciences de la Santé (USS) de Libreville et directeur

Cela montre que les Marocains du Gabon se retrouvent pratiquement dans tous les secteurs d'emplois, preuve de leur intégration sur le marché du travail. En fait la structure de ces emplois dénote aussi l'effet des rapports officiels entre les deux pays qui, dans leur coopération, accordent une grande importance aux échanges d'expériences. Le cas de la médecine est à cet égard assez représentatif. C'est à ce propos qu'il faut insister sur la prédominance des cadres, médecins, techniciens, informaticiens, mécaniciens, menuisiers et électriciens.

Il est important aussi de signaler que les métiers techniques ont toujours constitué le mobile principal de la migration des Marocains vers le Gabon. Ce n'est pas par hasard que la première génération des Marocains au Gabon fut composée principalement de mécaniciens, opérateurs et techniciens, qui ont assisté au lancement de l'industrie pétrolière au Gabon dans la ville de Port-Gentil. Cette dernière fut au début la destination principale des migrants marocains au Gabon.

L'importance de l'entrepreneuriat parmi la population active marocaine du Gabon

Le tableau 7 met bien en évidence l'importance des entrepreneurs marocains. Les entretiens ont montré que plusieurs de ces entrepreneurs étaient arrivés au Gabon pour exercer des métiers autres que l'entrepreneuriat au début de leur établissement dans le pays et plusieurs parmi eux nous ont confié s'être mis à leur compte après avoir accumulé un capital de départ suite aux métiers qu'ils exerçaient auparavant.

Mais l'évolution des entrepreneurs marocains au Gabon ne se fait pas sans difficultés. Beaucoup parmi eux déplorent entre autre l'absence d'une ligne maritime directe reliant Casablanca à Libreville : « *Dans le cadre de mon commerce, je suis obligé de passer par la France pour exporter ou bien importer des marchandises depuis et vers le Maroc* »[11].

De même, le déséquilibre caractérisant les échanges commerciaux Maroc-Gabon est considéré par nombre d'entrepreneurs marocains comme un obstacle à l'amélioration des relations commerciales entre les deux pays. En effet, le fait que le Maroc exporte relativement plus qu'il n'importe du Gabon en raison des caractéristiques de l'économie gabonaise, fait que le coût de transport maritime soit exorbitant. Le commerçant est obligé de payer l'aller-retour dans la mesure où il n'existe pas une offre exportable gabonaise susceptible de rééquilibrer le rapport commercial entre les deux pays et partant tirer le prix du transport maritime vers le bas. Les entrepreneurs marocains plaident pour le développement d'une politique de promotion commerciale conjointement entre les deux pays. « *Le Maroc devrait se soucier de l'offre exportable gabonaise et ne pas se préoccuper uniquement de ce qu'il peut exporter vers les Gabon* »[12]. Les entrepreneurs interviewés font également état de la concurrence chinoise qui est en train de mettre à mal les avantages compétitifs du Maroc au Gabon. Mais on relève en même temps, l'importance de la confiance qu'accordent les autorités gabonaises aux opérateurs

du Service de Médecine Interne et de Maladies Infectieuses et Tropicales de la Polyclinique EL-RAPHA

[11] Extrait d'entretien avec un entrepreneur marocain à Libreville

[12] Idem

marocains. Ces entrepreneurs ne prennent pas de risques, mais soulignent que la non concrétisation des conventions constitue un véritable manque à gagner pour l'économie des deux pays.

Les responsables des TPE-PME marocaines se plaignent de l'absence d'une politique de coopération entre les opérateurs marocains présents au Gabon qu'ils soient publics ou privés, petites ou grandes structures. « *Nous avons décidé d'ouvrir notre compte à la Société Gabonaise des Banques, filiale d'AWF, par simple patriotisme. Cette banque ne donne ni crédits ni facilités de caisse pour les entrepreneurs marocains sous-prétexte qu'elle pourrait être accusée de faire du favoritisme* »[13]. Ils ajoutent à cela l'absence de mesures d'accompagnement en leur faveur : « *On soutient seulement les grandes entreprises* ». Par rapport aux transactions commerciales, ils déclarent souffrir des délais de paiement : « *Il faut plus de 3 mois pour que l'argent arrive à mon fournisseur à Casablanca* ».

Par ailleurs ces mêmes entrepreneurs marocains insistent sur le manque de solidarité entre eux. *« Le Côté sociologique de la mentalité marocaine devrait être exploré. On se casse entre nous. »*[14]*. (…). En effet, cela fait plus de 10 ans que les membres de la communauté cherchent à mettre sur pieds une association. Toutefois, l'égoïsme des uns et des autres ainsi que les intérêts divergents n'ont fait que retarder la concrétisation de ce projet* ».

L'entrepreneuriat est vu par certains comme un savoir-faire transmis de père en fils ou bien de mère en fille. C'est le cas de Mme A qui confie que la vocation pour la prise de risque et l'entrepreneuriat lui a été inculquée par sa mère. Celle-ci fait partie de la deuxième génération des entrepreneurs marocains qui se sont installés au Gabon suite aux foires organisées par la RAM et le Conseil Marocain des Exportations. Depuis, la fille a repris le flambeau tout en réorientant son activité vers l'hygiène hospitalière, puis les services comme le pressing. *« J'ai grandi avec le FCFA et je me sens africaine* », précise-t-elle.

D'autres ont développé des activités liées à la restauration. Telle est la trajectoire de Mme S, qui arrive au Gabon en 1995 accompagnant son mari qui travaillait dans une entreprise. Cette dernière ayant fait faillite, elle s'est résolue à crée sa propre entreprise en 1995. *« J'ai créé cette entreprise qui opère dans le domaine de la livraison des plats prêts et le métier de traiteur, pour me trouver du travail* ». Elle a réussi à braver tous les obstacles liés à l'entrepreneuriat au Gabon malgré le fait que son domaine initial fut la pharmacie. Au tout début, elle exerçait son activité d'une manière informelle, mais ayant constaté la forte demande des Gabonais et des autres communautés présentes au Gabon pour la restauration marocaine, elle a décidé de rendre son entreprise officielle. Elle déclare avoir travaillé avec les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques de l'UE, la Turquie, l'Espagne, la France et le Japon.

C'est ainsi que malgré les tailles modestes de ces entreprises citées comme exemples, des noms d'entrepreneurs connus circulent pour caractériser les générations d'entrepreneurs marocains qui se sont succédés au Gabon. Lahssen et

[13] Par rapport à ce sujet, nous avons eu un entretien avec le représentant d'AWF à Libreville qui a justifié ce manque de coopération par le fait que la plupart des PME TPE marocaines présentes au Gabon ne sont pas structurées

[14] Entrepreneur marocain opérant dans le domaine de l'informatique

El Alami, incarnent la première génération alors qu'Aziz Bolid et Bakri incarnent la deuxième.

D'autres jeunes Marocains sont arrivés au Gabon après avoir fait des études d'économie. C'est le cas d'Ibrahim qui travaille dans la société de son père I2M. « *Nous avons commencé à venir au Gabon suite aux visites royales fréquentes effectuées dans ce pays* ». Il dit avoir beaucoup profité de l'expérience des Marocains établis de longue date au Gabon. Toute la famille d'Ibrahim vit actuellement au Gabon. Ibrahim se montre conscient du fait que le marché de l'immobilier au Gabon est marqué par une forte concurrence qui se déploie entre opérateurs libanais, français, marocains et chinois.

En conclusion on peut retenir l'ancienneté relative de la migration marocaine au Gabon au regard de l'importance de la population inactive marocaine. L'analyse de la population active occupée, nous a permis de mettre en évidence le lien existant entre cette migration et les IDE portés par les grandes entreprises ainsi que les entrepreneurs individuels.

3. Les Marocains de Guinée Equatoriale

Comparée à la communauté marocaine installée au Gabon, celle qui a choisi de vivre en Guinée Equatoriale présente d'autres caractéristiques. Ceci est lié essentiellement aux deux types de migrations, leurs âges et les différences de fonctionnement des deux systèmes migratoires. La migration vers le Gabon remonte, on l'a vu, aux années 1970 et est passée par différentes phases ayant abouti à un certain enracinement et à un début d'équilibrage démographique de la communauté marocaine. Celle des Marocains qui se sont dirigés vers la Guinée Equatoriale est nettement plus récente, puisque les premiers départs ont commencé vers les années 2000 en liaison avec la découverte et l'exploitation du pétrole. De ce fait elle est moins stabilisée, concerne surtout des hommes en très forte mobilité et vise des secteurs d'emplois tout à fait différents.

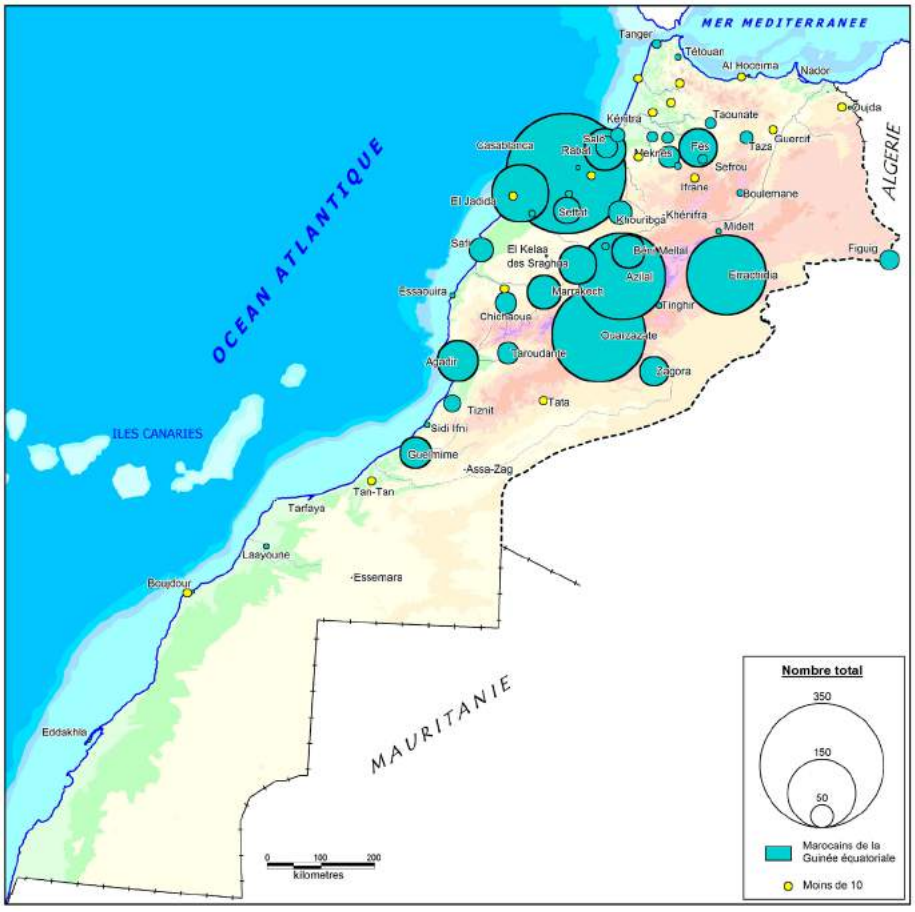
Une communauté fortement masculine

Sur les 3.179 Marocains immatriculés à l'ambassade du Maroc de Malabo, une écrasante majorité, soit 90,78%, sont des hommes. Ceci est dû à la forte présence d'ouvriers et techniciens qui arrivent seuls en Guinée Equatoriale laissant femmes et enfants au Maroc. Il faut ajouter à cela que le chiffre de 3.179 est loin d'être stable au regard des caractéristiques de la mobilité des Marocains vers ce pays, marquée par la saisonnalité. Selon le représentant de la SOMAGEC, rien que pour l'année 2000, le nombre de Marocains recrutés par la société en vue de travailler en Guinée Equatoriale avait atteint 4.000 personnes. Ce qui indique une volatilité et une mobilité en fonction de la demande. Contrairement au Gabon, nous sommes ici en présence d'une véritable migration du travail dont les effectifs évoluent en dents de scie en fonction des besoins du marché du travail et des marchés qu'obtiennent des entreprises marocaines ou guinéennes. Selon diverses sources, il y aurait à Malabo environ 400 Marocains qui y vivent, la plupart étant des ouvriers.

Tout ceci fait que la communauté marocaine de Guinée Equatoriale, tout en étant mobile, a une structure démographique et sociale fortement déséquilibrée

(Tableau 8). Les hommes sont majoritaires et les femmes ne représentent que 9% de cette communauté, les célibataires atteignent 40% avec des pointes de plus 50% chez les femmes et 38,32% chez les hommes. L'enquête de terrain a montré que la plupart des Marocains préfèrent garder leurs familles au Maroc en reconnaissant les difficultés d'insertion dans la société Equato-guinéenne. Notons aussi le fort pourcentage des femmes divorcées : pratiquement 17% chez les femmes et seulement 0,55% chez les hommes.

Carte 3 : Origine géographique des Marocains installés en Guinée Equatoriale (2017)



Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc de Malabo-2017

Tableau 8 : Situation matrimoniale des Marocains de Guinée Equatoriale

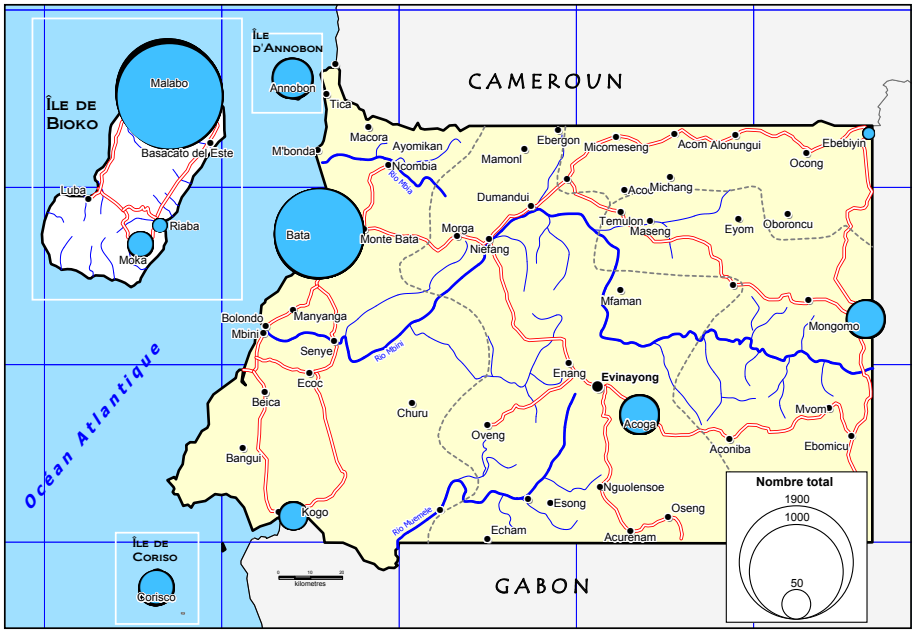
Situation	Femmes		Hommes		Total	
Mariés	62	21,16	1450	50,24	1512	47,56
Célibataires	150	51,19	1106	38,32	1256	39,50
Divorcés	49	16,72	16	0,55	65	2,04
Veufs	5	1,70	5	0,17	10	0,31
Indéterminés	27	9,21	309	10,70	336	10,56
Total	**293**	**100,00**	**2886**	**100,00**	**3179**	**100,00**

Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc en Guinée Equatoriale, élaboration personelle

Une communauté encore plus concentrée dans l'espace qu'au Gabon

La concentration spatiale commence dans les régions d'origine (Carte 2). La province de Casablanca, celles d'Ouarzazate, Errachidia et Beni Mellal fournissent l'essentiel des populations marocaines présentes en Guinée Equatoriale. Cela s'explique probablement par le fonctionnement classique de la migration par filières ethniques.

Carte 4 : Répartition par ville des Marocains résidant en Guinée Equatoriale



Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc de Malabo-2017

Mais la concentration est encore plus forte dans les régions d'accueil. La répartition des Marocains est intimement liée au poids économique des deux villes de Malabo et Bata qui accueillent à deux 90% des ressortissants marocains (Carte 3). A elle seule, la première ville abrite environ 58% du total des Marocains installés en Guinée Equatoriale. La plupart des petites et moyennes entreprises marocaines opérant en Guinée Equatoriale ont leur siège ainsi que leur cohorte de main-d'œuvre à Malabo. La deuxième ville en termes d'attractivité des Marocains est Bata, capitale économique et deuxième ville du pays. Elle reçoit 32% des Marocains travaillant dans ce pays. Elles sont suivies, mais de très loin par les villes d'Annobon, Agoka, Mongomo et Corisko.

L'activité de quelques grandes sociétés marocaines fortement implantées eu Guinée Equatoriale explique cette concentration. La principale de ces sociétés est la SOMAGEC GE sur laquelle nous reviendrons et qui joue un rôle essentiel dans l'alimentation des flux migratoires du Maroc vers ce pays.

Des ouvriers, employés, techniciens, et quelques entrepreneurs extrêmement mobiles

- *Une structure de l'emploi assez particulière (Tableau 9)*

La proximité des deux pays étudiés ici (Gabon et Guinée Equatoriale) et leur appartenance au même ensemble régional, grand producteur de pétrole, suggère une comparaison entre les deux migrations marocaines qui se dirigent vers les deux pays. Le recoupement des tableaux 7 pour le Gabon et 10 pour la Guinée aboutit à deux modèles opposés avec des différences remarquables entre les deux communautés marocaines (Tableaux 9 et 10).

Quatre chiffres résument les différences qui existent en termes d'emplois entre les deux communautés marocaines vivant dans ces deux pays (Tableau 9). La quasi-inexistence d'une population inactive en Guinée et le fait que cette catégorie représente presque le quart de la communauté au Gabon renseignent sur l'ancienneté, la stabilisation et l'ancrage des Marocains au Gabon et l'aspect tardif et volatil de l'installation des Marocains en Guinée Equatoriale. Ceci est corroboré par les deux valeurs suivantes. Il s'agit d'abord de l'importance des cadres supérieurs travaillant dans le secteur bancaire, des dirigeants de sociétés et des entrepreneurs qui ensemble dépassent même la part occupée par les ouvriers et assimilés au Gabon. Il s'agit aussi à l'opposé de la faiblesse de la première catégorie et la part écrasante des ouvriers et employés en Guinée Equatoriale. Il s'agit enfin de la différence très marquée entre les deux pays pour ce qui est des commerçants (18,3% pour le Gabon et 6% pour la Guinée Equatoriale). Manifestement nous sommes dans deux modèles migratoires qui débouchent sur deux types d'insertions sur les marchés de l'emploi.

Si on laisse de côté la comparaison entre les deux pays et on se focalise sur le cas de la seule Guinée Equatoriale à travers le tableau 10, on peut détailler quelque peu l'analyse de ces différences remarquables entre les deux communautés marocaines.

Tableau 9 : Différences entre les deux communautés marocaines en termes d'emplois (en %)

Secteurs	Gabon	Guinée Equatoriale
Population inactive	24,06	1,93
Ouvriers, employés, et autres salariés	23,92	62,57
Banques, entrepreneurs, hommes d'affaires, ingénieurs	28,12	3,07
Services (commerce, enseignement, santé, hôtellerie)	18,28	5,99

Tableau 10 : Répartition des Marocains immatriculés par domaines d'activité en Guinée Equatoriale

Domaines d'activité	Valeur absolue	%
Entrepreneurs, gérants, ingénieurs	84	3,07
Artisans, techniciens, petits métiers	600	21,54
Salariés, ouvriers et employés sans précision	1709	62,57
Commerce	50	1,83
Santé	5	0,18
Hôtellerie et restauration	107	3,91
Marins	109	3,99
Sécurité	38	1,39
Enseignement	2	0,07
Divers	27	0,98
Sous-total (population active)	2731	100,00
Retraités	1	1,93
Inactifs et femmes au foyer	50	
Etudiants	3	
Sous total (population inactive)	54	
Total	**2785**	**100,00**

Source : Registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc-2017, élaboration personelle

- En effet, la catégorie des salariés, ouvriers (43%) et employés domine nettement comme principale modalité d'insertion des Marocains sur le marché du travail en Guinée. On est frappé par l'écrasante majorité d'un groupe dans lequel on a réuni les ouvriers, et les salariés sans précision dans les déclarations. Ce groupe représente plus de 62% du total des Marocains qui exercent une activité. Or, ce groupe semble intimement lié à la présence de sociétés marocaines, grandes ou petites qui s'activent dans le pays et qui pour leurs besoins en main-d'œuvre font appel à une importante migration marocaine. Cela explique aussi la forte mobilité de ces travailleurs entre le Maroc et la Guinée Equatoriale que structurent les grandes entreprises opérant dans le BTP, le tourisme, la restauration, et les services.

Ce constat est largement relayé par les résultats des entretiens qui mettent l'accent sur les activités de la SOMAGEC ge, société fortement présente dans le pays et dont l'écrasante majorité de ces ouvriers et employés marocains sont venus au pays dans le cadre de contrats du travail qu'offre cette société. Ce qui n'est pas le

cas du marché du travail au Gabon où les conventions signées entre le Maroc et ce pays portent principalement sur la coopération technique multidimensionnelle. La plupart des ouvriers et techniciens marocains en Guinée Equatoriale, regagnent le Maroc une fois leur contrat arrivé à terme, la réglementation en vigueur interdisant à tout individu qui n'est pas en possession d'un permis de travail et d'une carte de séjour de rester sur le territoire.

- A ce groupe il faudra ajouter celui des artisans, techniciens et ceux exerçant des petits métiers, employés par ou gravitant autour de cette société et des autres de moindre importance. Réunissant 21,5% des actifs marocains, ce groupe (mécaniciens, maçons, plâtriers, soudeur, plombiers, tourneurs, chauffeurs, etc.) s'explique justement par les recrutements opérés par les entreprises marocaines qui opèrent en Guinée Equatoriale.

Allant dans le même sens, les déclarations des entrepreneurs marocains et gérant de sociétés opérant dans le domaine du commerce, du bâtiment ou de la logistique, ont insisté sur l'importance qu'ils accordent au recrutement des Marocains quoique les autorités équato-guinéens exigent de plus de plus le recrutement d'une main d'œuvre locale.

- Les commerçants représentent seulement 1,83% dans le total des métiers occupés par les Marocains en Guinée Equatoriale. La plupart se sont installés dans le pays avant la découverte du pétrole. Certains étaient venus en tant que revendeurs avec des sociétés marocaines et étrangères et ont créé par la suite leurs propres entreprises. D'autres auxquels s'ajoutent des entrepreneurs individuels se sont installés, de longue date, à l'époque où les relations entre les deux pays furent très développées.

- C'est de cette époque que date aussi la coopération entre le Maroc et la Guinée Equatoriale en matière de sécurité à travers la police, les gendarmes et les militaires ainsi que la garde rapprochée du président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo depuis son arrivée au pouvoir en 1979. C'est dans le même cadre qu'une compagnie d'appui des Forces armées royales marocaines était également basée en Guinée équatoriale jusqu'en 1991. Précisons enfin que c'est également de cette époque que date l'arrivée de quelques 144 femmes marocaines qui travaillent dans le palais présidentiel en tant que femmes de ménages, cuisinières et nourrices.

- Par contre la catégorie des entrepreneurs, ingénieur, hommes d'affaire est assez faiblement représentée. Plusieurs de ces ingénieurs, connaissent une mobilité professionnelle pour devenir des dirigeants d'entreprises de droit équato-guinéen, les compétences et le savoir-faire des cadres marocains étant assez bien appréciés dans le pays, l'Etat n'hésitant pas à leur donner des postes de direction de sociétés appartenant à l'Etat guinéen lui-même.

- *Une population marocaine active peu stabilisée dans le pays*

L'une des caractéristiques de la migration de travail marocaine c'est sa faible stabilité dans le pays d'accueil. Les ouvriers et autres employés sont recrutés, on l'a vu, sur des contrats à durée déterminée selon les besoins du pays et des entreprises dans un contexte marqué par la dynamique entrainée par la découverte et l'exploitation du pétrole, mais aussi par l'instabilité de cette activité d'extraction et d'exportation.

Autre processus intéressant à signaler est la « guinéanisation » qui consiste à substituer des ouvriers, techniciens et cadres guinéens à leurs équivalents marocains. Les cadres marocains jouent souvent un rôle d'encadrement et de formation de cadres et techniciens guinéens ; une fois ceux-ci opérationnels, les cadres et techniciens marocains retournent dans leur pays. De même, l'ancrage de certaines entreprises marocaines ainsi que leur mode de gouvernance[15], fait que la dimension renforcement des capacités locales par le biais de la formation des locaux, requiert une place centrale dans le partenariat entre l'entreprise et l'Etat. C'est le cas de nombreuses sociétés à l'origine marocaines qui deviennent des sociétés de droit guinéen ou des filiales guinéennes tel que les sociétés de KITEA, SOMAGEC GE, GUINÉA LIMPIA, etc. Dans ce processus « *Le chef d'équipe est marocain et la main d'œuvre devient de plus en plus locale* ».

Vu du côté des Marocains, ce processus s'explique aussi par la tendance « *des Marocains à ne pas être dans la perspective d'installation définitive et d'intégration dans le pays d'accueil* »[16]. La plupart pensent au retour au Maroc et attendent impatiemment le congé ou bien l'arrivée du contrat à son terme. De même, contrairement aux Marocains du Gabon, la plupart de ceux vivant en Guinée Equatoriale ont laissé leur famille au Maroc.

Interrogés sur ce sujet, les cadres et ingénieurs marocains travaillant dans le pays soulignent dans leur majorité les difficultés qu'ils ont à s'habituer à vivre dans le pays et à s'y intégrer, tout en cherchant à se démarquer des Libanais, mais en oubliant toutefois que ces derniers sont beaucoup plus loin de leurs pays d'origine : « *Je passe 20 jours ici et 10 jours au Maroc par mois. Mes enfants sont au Maroc. Le climat est difficile. Après tout, les Marocains sont très attachés au Maroc. Nous sommes différents des Libanais* ». Beaucoup parmi eux ajoutent avoir tenté le regroupement familial, mais l'aventure s'est vite interrompue suite à la maladie des enfants et le mal vivre de la femme. Ce qui s'est terminé par le retour au Maroc. Finalement les Marocains vivant en Guinée Equatoriale ne cherchent pas à s'ancrer dans le pays, certains y ayant travaillé plus de 10 ans pour finir par retourner au Maroc.

Parmi ces Marocains qui ne prennent pas racine dans le pays, il y a une majorité d'homme, comme souligné plus haut. De ce fait l'une des conséquences de ce non ancrage de ces migrants hommes seuls est le nombre significatif, selon nos interlocuteurs, d'enfants issus de relations hors-mariage entre ces hommes et des femmes guinéo-équatoriennes et qui ne sont pas reconnus par leurs pères marocains lors de leur retour au pays.

Ceci dit, l'attractivité qu'exerce le pays sur les cadres et acteurs économiques marocains ne baisse pas. C'est souvent l'aventure, le salaire et l'expérience qui sont, selon certains de nos interlocuteurs, les véritables motivations les ayant poussés à tenter l'aventure de la migration vers la Guinée Equatoriale[17]. Une fois insérés dans le marché du travail, certains de ces Marocains se révèlent de réelles capacités d'adaptation aux conditions du travail et une volonté de développer de nouvelles attitudes managériales. Nombre de personnes interrogées déclarent

[15] La plupart des entreprises opérant en Guinée Equatoriale contractualisent avec l'Etat
[16] Entretien avec Oussi Abdellah, dirigeant d'entreprise
[17] « *Je n'avais rien à perdre et le salaire était motivant* », nous dira un de nos répondants

avoir vu leur statut rapidement évoluer. Certains déclarent être passés du statut d'agent bancaire à celui de responsable d'équipe et ensuite de directeur. D'autres de directeur d'exploitation à celui de directeur général. Ce marché du travail dans lequel évoluent ces cadres marocains se révèle être un véritable laboratoire où se renforcent des aptitudes des cadres marocains et où se façonne un profil de « *manager africain »* qui pourra évoluer dans d'autres pays.

Entreprises et entrepreneurs marocains en Guinée Equatoriale

C'est dans un contexte marqué par une forte concurrence entre entreprises chinoises, égyptiennes, turques, libanaises et marocaines que les dernières essaient avec un certain succès à se faire une place en Guinée Equatoriale. Certaines arrivent à s'imposer à un tel degré qu'elles deviennent incontournables, tel que le souligne cette affirmation d'un de nos interlocuteurs : « *La Guinée Equatoriale c'est SOMAGEC* »[18]. Et ce malgré un contexte qui n'est pas sans difficultés. Commençant par un aperçu de ces difficultés avant de présenter ces entreprises et entrepreneurs.

- *De réelles difficultés entravent l'évolution des entreprises*

Pour expliquer certains échecs, nos interlocuteurs font état de problèmes dans les délais de paiements. GET-SEKAN est un cas d'école en la matière dans la mesure où l'entreprise après 10 ans de présence via des investissements dans l'immobilier, s'est vue confrontée aux difficultés liées au paiement.

GUINEA LIMPEA, une société créée en 2010, fut dédiée aux services de propreté. « *Avant l'arrivée de l'entreprise, Malabo était confronté à des problèmes liés au ramassage des ordures avec une décharge à ciel ouvert* ». L'entreprise a commencé par un contrat couvrant les deux villes de Malabo et de Bata et fonctionnait avec un groupe de 100 expatriés marocains, pour la plupart des cadres, et des techniciens. A partir de 2012, la crise économique qui a considérablement affectée l'économie équato-guinéenne en raison de sa dépendance vis-à-vis du prix du pétrole, a rejailli sur l'entreprise et s'est traduite par des retards de paiement. L'Etat étant le garant des paiements, celui-ci face aux difficultés de garantir ces paiements rachète le matériel de l'entreprise et prend en charge les frais du personnel, avec une gouvernance provisoire en attendant qu'il créé sa propre entreprise. Du coup, les anciens dirigeants marocains de la société ont vendu leurs biens et sont rentrés au Maroc. Dans ce contexte, GUINEA-LIMPEIA, devient une société de droit Equato-guinéen.

D'autres difficultés ont trait au droit du travail en Guinée Equatoriale en faisant référence à un code du travail trop rigide et accordant énormément d'avantages aux travailleurs autochtones. Une procédure de licenciement coûte extrêmement chère à l'entreprise en plus du fait que l'entrepreneur peut connaître des démêlées judiciaires juste pour le simple fait d'avoir licencié un salarié qui aurait manqué à ses obligations professionnelles[19].

[18] Entretien avec le directeur d'une entreprise marocaine opérant dans le domaine de la propreté urbaine

[19] « Si tu licencies un local, tu peux avoir des problèmes », a déclaré un chef d'entreprise. Une autre chef d'entreprise a confié : *« Malgré la gravité de la faute que peut commettre un Equato-guinéen, son licenciement peut exposer l'entreprise à des problèmes aux conséquences*

- Exemples d'entreprises et d'entrepreneurs marocains de Guinée Equatoriale : La prédominance de quelques grandes sociétés

Différentes entreprises marocaines accompagnent la Guinée Equatoriale dans son développement, et à de nombreuses reprises les noms des entreprises SOMAGEC GE, KITEA, AIR BAJET, GUINEA LIMPIA sont revenues dans les entretiens.

Celle qui s'impose comme une entreprise dont le nom est lié à celui du Pays est SOMAGEC GE. C'est une filiale de la société mère marocaine SOMAGEC (Société maghrébine de génie civil), leader des infrastructures portuaires et maritimes au Maroc puisqu'elle a à son actif la construction de plusieurs ports et infrastructures maritimes au Maroc (Tanger Med II, projet de Marchica à Nador, marina de Casablanca, station balnéaire de Mazagan, port militaire de Ksar Sghir, parc éolien de Tarfaya, etc.). Lancée en 1966, elle a aujourd'hui une vocation internationale et mise sur le marché africain. Après avoir remporté le marché de l'extension du port de Dakar, et avoir eu des débouchés en Mauritanie et au Bénin, elle a créé la filiale équato-guinéenne en 2005. Aujourd'hui SOMAGEC ge est devenue un acteur incontournable du développement de ce pays où elle emploie 2.500 personnes et a réalisé entre autres le réseau d'eau potable de Bata, les ports de Malabo Kogo et Annobon[20].

La filiale de l'entreprise marocaine en Guinée Equatoriale est convaincue de son utilité pour le développement du pays et de sa perception positive par les responsables : « *On accompagne la Guinée dans le renforcement des infrastructures avec l'argent de la Guinée Equatoriale* ». « *Ce qui distingue notre société des autres c'est l'ancrage. Nous sommes dans la durabilité. On cherche à développer le tissu économique du pays en travaillant avec les matériaux du pays et des ouvriers marocains* ». *« Nous sommes perçus comme des Africains venant travailler avec des Africains avec un savoir-faire qui a été développé au Maroc* »[21].

Le responsable de SOMAGEC ge avec qui nous avons eu un long entretien nous relate le rôle que joue cette société dans la construction des infrastructures routières, logistiques et portuaires en Guinée Equatoriale. « *Ce qui contribue grandement au renforcement de l'image des Marocains dans le pays* »[22]. Une situation qui profite largement aux entreprises et entrepreneurs marocains dans la mesure où la concurrence entre les entreprises étrangères fait rage en Guinée Equatoriale. « *Notre effectif s'élève actuellement à 1.500 personnes dont 400 sont marocains* ». « *On a fait toutes les infrastructures, réseaux d'eau potable, cinq aéroports, trois pistes d'aéroports, réseaux d'assainissement, ports… » « Nous sommes la seule société qui travaille sur les îles* »[23].

Les ouvriers sont marocains et entre 2000 et 2011, il y avait plus de 4.000 Marocains dans le pays à travers des contrats avec la société. Ceci a eu un impact significatif

incertaines ».

[20] Afrimag : Magazine de l'économie Panafricaine, n° 80 - février 2015, en ligne

[21] Extrait d'entretien avec le responsable de Somagec Eg

[22] Idem

[23] Idem

sur l'économie marocaine moyennant les transferts des ouvriers marocains vers le Maroc ainsi que les services via le transport aérien[24].

Les représentants de la société ont également mis en exergue l'idée que la mobilité des Marocains vers la Guinée Equatoriale ne se fait pas comme dans le cadre classique de la migration des Marocains vers l'Europe. L'ouvrier est pris en charge depuis son départ jusqu'à son retour au Maroc via la contractualisation. La société nous a confié avoir été à l'origine de l'ouverture d'une liaison aérienne Maroc-Malabo. « *Nous générons pour la RAM un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros par an moyennant 1.000 billets/an* ». Au début, le nombre de réservations annuelles Maroc-Malabo s'élevait à 6.000 billets/an.

A côté des grandes et moyennes entreprises, on trouve aussi des petites entreprises, fruit d'initiatives individuelles, notamment des commerçants qui montent des sociétés. C'est le cas de Saïd, un commerçant installé au quartier commerçant Pento. Après avoir obtenu un Master en Espagne, il avait deux choix, partir en Italie ou bien en Afrique. « *J'ai opté pour l'Afrique parce que mon frère qui m'avait devancé de 6 mois en Guinée Equatoriale a fait une étude de marché qui a révélé le véritable potentiel et les opportunités qu'offrait le pays* », il ajoute : « *J'ai pris un risque énorme en choisissant l'Afrique parce que toute la famille sauf mon frère refusait que je parte en GE. J'ai fait confiance à mon frère* ». Saïd continue en insistant sur l'importance des foires qu'organisait la RAM en partenariat avec Maroc Export. L'aventure de Saïd commence en 2001 lorsque le pays, disait-il, avait besoin de tout. Il travaille dans une société qui vend des chaussures. *« Les conditions du travail étaient très difficiles, il n'y avait ni eau ni électricité en plus des maladies très répandues* ». Suite à la faillite de la société, Saïd commence à réfléchir à la création de sa propre société en se faisant aider en cela par son expérience d'ancien représentant de la filiale de la société à Bata. « *J'ai diversifié mon portefeuille d'activités en m'ouvrant sur de nouveaux domaines tels que l'électroménager, les voitures et l'export du bois vers le Maroc. J'ai créé 10 entreprises* ». Il conclue en déclarant faire venir 5 Marocains annuellement moyennent des contrats. Son entreprise tourne actuellement avec un effectif de plus de 25 personnes dont 15 marocains.

Un autre cas est celui d'un jeune qui a renoncé à un projet de migration vers l'Europe en faveur de l'Afrique. Yassine travaillait au départ dans une banque lorsqu'on lui propose de partir en Guinée Equatoriale pour représenter la filiale de la société KITEA-Maroc. Il déclare avoir pris la décision de partir en Afrique en raison de la proposition intéressante en termes de rémunération ainsi que l'orientation stratégique du Maroc vers l'Afrique et l'importance que lui attache le Roi du Maroc. « *Malgré l'opposition de ma femme qui est ingénieure ainsi que toute ma famille, en plus du fait que j'étais en pleine promotion en tant que responsable d'agence, j'ai décidé de tout laisser pour émigrer vers la Guinée Equatoriale. J'ai perdu beaucoup d'intérêts au Maroc et j'ai vendu mes actions à pertes pour suivre mon instinct* ». « *Je suis arrivé en Guinée Equatoriale en tant que responsable des opérations pendant 2 ans, après je suis devenu le chef* ». Yassine déclare avoir fait preuve d'adaptabilité et d'apprentissage pour faire face aux exigences de ce nouveau métier qu'on lui a proposé. « *Comme on avait besoin*

[24] Les transferts effectués par les ouvriers marocains vers le Maroc sont estimés par la société SOMAGEC à 4 millions d'euros sur la période allant de 2008 à 2011.

de vider les conteneurs qui venaient du Maroc, je suis devenu transitaire. J'ai commencé à apprendre le métier de transit pour pouvoir libérer les conteneurs qui étaient bloqués au port. J'ai réussi à en libérer 200 en deux mois. (...) Je comprends et j'apprends, maintenant, je maîtrise. J'ai dû suivre une formation pour comprendre toutes les taches de l'entreprise. Je commence à présent à former mon personnel. La polyvalence c'est ma principale qualité ». Comme les autres entreprises marocaines qui ont fini par tomber dans l'escarcelle de l'Etat, KITEA n'a pas échappé à cette règle et elle est devenue propriété de l'Etat. C'est dans cette perspective que Yassine conclue : « *Toute l'équipe marocaine est parti, je suis le seul qui reste parce que le fils du président me l'avait demandé. Je suis logé à leurs frais* ». Finalement toute l'équipe marocaine qui était venue avec Yassine pour assister au lancement du projet est repartie au Maroc après avoir formé des salariés locaux qui ont dû prendre le relais. Autant dire que l'équipe marocaine a joué un rôle crucial dans la formation des équato-guinéens au montage des meubles vendus ainsi qu'à la gestion.

Conclusion

Le renforcement des relations entre le Maroc et les pays africains donne lieu à une densification des mouvements de populations sud-sud. C'est ainsi que cette évolution des relations entre Etats a intégré au champ migratoire marocain bien établi depuis longtemps, deux nouvelles destinations africaines que sont le Gabon et la Guinée Equatoriale. Et il est temps de ne plus focaliser l'analyse dominante sur les seuls migrants subsahariens entrant au Maroc, les flux de populations émis par le Maroc vers le reste du continent n'en sont pas moins importants. Nous avons fait le choix de mettre en lumière et d'analyser la dynamique de la migration des Marocains vers ces destinations considérées comme nouvelles tout en mettant en évidence l'importance des stratégies des entreprises, étatiques et individuelles dans cette immigration des Marocains au Gabon et en Guinée Equatoriale.

En nous intéressant aux immigrés marocains au Gabon et en Guinée Equatoriale, nous avons pu observer des différences notables entre les deux migrations. Ceci bien que les deux pays en question soient localisés en Afrique Centrale avec de fortes ressemblances par rapport à la structure de leurs économies. L'étude des modalités d'insertion des immigrés marocains sur les marchés d'emploi, a mis en évidence des différences notables à même de corroborer l'idée d'existence de deux modèles migratoires.

Ces deux modalités d'insertion sur les marchés de l'emploi sont largement perceptibles dans les chiffres relatifs aux transferts des immigrés marocains au Gabon et en Guinée Equatoriale qui ont connu une évolution considérable sur la période allant de 2010 à 2014. En effet, pour le Gabon, le montant de ces transferts entre les deux dates est passé de 34,2 millions de Dhs à 210 millions de Dhs. La nature des emplois occupés (Cadres supérieurs, dirigeants de sociétés et entrepreneurs et commerçants) ainsi que le poids des IDE marocains au Gabon traduisent cette évolution. Pour ce qui concerne la Guinée Equatoriale, ils sont passés de 39,1 à 59 millions de Dhs. Ce qui peut s'expliquer principalement par les transferts des ouvriers marocains travaillant dans le pays et dans une moindre mesure ceux des cadres et entrepreneurs. Ceci est d'autant plus compréhensible

que nous avons vu l'instabilité et l'aspect conjoncturel de l'immigration des Marocains en Guinée Equatoriale.

Si l'on rapporte les transferts effectués par les migrants marocains résidant dans ces deux pays au montant total des transferts effectués en 2015 par les Marocains du monde, qui s'élevait à 57 milliards de Dhs, on peut dire qu'ils représentent 4,24%. Ce qui est loin d'être négligeable. Tout compte fait, de nouvelles destinations migratoires semblent se préciser pour les Marocains. Une tendance qui ne cesse de s'affirmer en raison de l'importance qu'accorde le pays au renforcement de ses relations avec les autres pays du continent. De même, le retour du Maroc à l'Union Africaine et, par conséquent, son engagement dans les projets d'intégration continentale matérialisés par sa demande d'adhésion à la CEDEAO et à la Zone de Libre Echange Continentale et l'accord relatif à la libre circulation de personnes, ne feront que consolider ces nouvelles destinations migratoires. Tout porte à croire que le Maroc qui joue un rôle clef dans la dynamique de coopération Sud-Sud, contribuera notoirement aux flux de l'immigration afro-africaine aussi bien en tant que pays d'accueil que de pays émetteur.

Bibliographie

Abou El Farah Y., (2014), La communauté marocaine en Afrique subsaharienne. In Direction Mohamed Berriane : *Marocains de l'Extérieur 2013*. Rabat : Fondation Hassan II, pp. 529–560.

Cnuced, (2018), *Les migrations au service de la transformation structurelle*, le développement économique en Afrique, rapport 2018

Echkoundi M. et al., (2017), *La politique d'immigration. Un jalon de la politique africaine du Maroc.* Cas de la régularisation des migrants ? en ligne

_____ (2017), « Les défis du continent et la convergence de la politique africaine du Maroc et celle de l'Union Africaine », Communication au colloque international, « *Le retour du Maroc à l'UA : défis, opportunités et perspectives* »

Echkoundi M. et al (sous la dir de.), (2016), *Bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté : cas du Gabon, Maroc, RDC, île Maurice et Botswana, Institut des études africaines*

Echkoundi M., et Otando G., (2016), La coopération Sud-Sud dans le domaine de lutte contre la pauvreté et développement humain : cas du Maroc et du Gabon, revue de l'Association Tiers Monde, pp.69-78

République du Gabon, (2011), Plan stratégique Gabon émergent, vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016

_____ (2013), *Stratégie d'investissement Humain du Gabon*, Rapport d'étude et de recommandations, Décembre 2013

Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, (2018), Direction des affaires africaines, *données relatives aux conventions Maroc-Gabon et Maroc-Guinée Equatoriale*

Chapitre 23
Les Marocains du Maghreb
De l'absence d'intégration régionale à une mondialisation migratoire limitée (Algérie et Tunisie)

Betty Rouland

Introduction

L'ancrage des Marocains résidents dans certains pays du Maghreb, à savoir en Algérie et en Tunisie, est profondément marqué par la période coloniale. En réponse aux besoins en main-d'œuvre nécessaires au développement de l'économie coloniale, des filières de travailleurs maghrébins s'établirent et recomposèrent intégralement le paysage migratoire régional. Depuis la période de l'Indépendance, les échanges migratoires entre le Maroc et les États maghrébins apparaissent cependant résiduels à l'exception de la Libye qui, jusqu'aux soulèvements populaires plongeant le pays dans la guerre civile en 2011, a accueilli d'importants flux de travailleurs étrangers. Au-delà d'une conjoncture économique régionale défavorable, les migrations marocaines intra-maghrébines restent conditionnées par les soubresauts des relations diplomatiques (à l'instar de la fermeture officielle de la frontière maroco-algérienne depuis 1994) ainsi que par les crises endogènes aux États (transition politique délicate en Tunisie et enlisement de la crise libyenne depuis 2011).

Pour autant, la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en 1989 visait non seulement à favoriser l'intégration commerciale de la région mais aussi à encourager la libre circulation intra-maghrébine : « *l'un de ses 5 objectifs définis par le traité de Marrakech (art. 2) consistait à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux* » (Perrin, 2008 : 6). Si l'institutionnalisation de l'UMA a bel et bien signé une union politique majeure dans le processus de construction du Maghreb, le projet n'en demeure pas moins un échec et la région est considérée depuis longtemps comme atone (Richet, 2016). À ce titre, le très faible niveau d'intégration régionale est qualifié par les économistes en termes de « non Maghreb » (Hammami, 2016 ; Mahjoub, 2017). Aux différends politiques se greffent des conjonctures économiques nationales défavorables, ankylosées de profonds déséquilibres structurels (taux de chômage élevé, manque d'emplois qualifiés, etc.). À la différence de la période coloniale qui représente une époque symptomatique de l'activation des flux migratoires intra-maghrébins, l'Algérie et la Tunisie attirent peu la main-d'œuvre marocaine (hormis des catégories de populations mobiles spécifiques telles que les artisans plâtriers, certaines filières estudiantines médicales et les migrants qui transitent pour rejoindre clandestinement l'Europe). D'ailleurs, les pays maghrébins (Maroc, Algérie, Tunisie) alimentent des vagues migratoires significatives et cela depuis plus d'un demi-siècle, avec des flux traditionnellement orientés vers l'Europe, l'Amérique et les pays arabes bien que la diaspora marocaine apparaisse

aujourd'hui dispersée à l'échelle du globe (*Marocains de l'extérieur*, 2013 ; Simon, 1996, 1990). Enfin, les soulèvements populaires de 2011 ont marqué un tournant géopolitique majeur, impactant profondément le paysage migratoire régional et accentuant la vulnérabilité des migrants installés dans les pays en crise. Au-delà de l'instabilité politique qui a suivi le renversement de certains régimes en place en 2011, les difficultés économiques régionales ne cessent de s'accroître alors que la situation apparaissait déjà particulièrement délicate avant 2011 :

« *La Libye a subi une diminution spectaculaire du PIB par tête à cause de la crise que connaît le pays depuis 2011. La Tunisie enregistre la volatilité du PIB par habitant la plus élevée après la Libye, suite notamment aux difficultés économiques suivant la révolution de 2011. L'Algérie a une croissance du PIB par habitant fortement corrélée avec celle du pétrole et en baisse donc par rapport aux années 2000. Seul le Maroc a connu une évolution plus favorable. […] La Libye, la Tunisie, et à moindre degré l'Algérie, accusent depuis 2011 un écart de plus en plus important au niveau du revenu par habitant PPA par rapport au niveau de revenu par habitant PPA observé à l'échelle mondiale* » (Mahjoub, 2017 : 12).

Dans ce chapitre, on propose d'élaborer une radiographie des dynamiques, des profils et des conditions migratoires des Marocains installés dans deux pays du Maghreb à savoir l'Algérie et la Tunisie[1]. Il s'agira de dresser un état des lieux des caractéristiques démographiques, géographiques et socio-économiques des Marocains résidant dans ces deux pays du Maghreb tout en prenant soin de contextualiser l'analyse en fonction des spécificités multiscalaires (échelles nationale, régionale, transfrontalière). Du point de vue de la littérature scientifique, force est de constater que très peu d'études se sont intéressées à examiner la condition des Marocains implantés en Algérie comme en Tunisie. Plus encore, la recherche se focalisant aussi bien sur les flux intra-maghrébins que sur les échanges migratoires entre le Maghreb et les pays du Golfe apparaît « embryonnaire » (Ezzine, 2013 : 563). Certes, quelques travaux documentent les migrations de travail des Marocains avant, pendant et, dans une moindre mesure, après la période coloniale en Algérie (Aziza, 2012 ; Musette, Khaled ,2012 ; Liauzu, 1996). En revanche, la recherche portant sur les Marocains implantés en Tunisie demeure très largement lacunaire[2]. Malgré un ancrage historique, très peu de données existent sur l'évolution des filières migratoires marocaines héritées de la colonisation dans les bassins miniers du Sud-Ouest de la Tunisie. Autrement dit, un vaste chantier scientifique s'ouvre quant à la question des évolutions des migrations marocaines dans le Maghreb contemporain. Le cas de la Libye diffère de l'Algérie et de la Tunisie dans la mesure où l'implantation des travailleurs marocains s'imbrique dans un contexte politico-économique beaucoup plus récent. Le boom pétrolier, la levée de l'embargo et l'apparition de routes migratoires « clandestines » pour rejoindre l'Europe constituent des déterminants clés de l'attractivité des Marocains en Libye. Or, l'éclatement des

[1] La grande instabilité et le retour forcé de nombreux marocains qui résidaient en Lybie sans que l'on sache leur nombre et celui de ceux qui y résident encore ne permettent pas de traiter les Marocains de Lybie avec le même détail. On peut espérer que ceci sera faisable lors de la prochaine édition de Marocains de l'Extérieur. .

[2] Notons toutefois l'étude de Boubakri et Mandhouj (2009) traitant de la question des étudiants marocains dans les filières médicales en Tunisie.

conflits armés entre les différentes milices libyennes qui s'affrontent depuis la chute du régime kadhafiste a fortement ébranlé l'économie du pays. Aussi, la violence des combats a redistribué la donne migratoire régionale en accentuant la vulnérabilité - déjà extrêmement précaire - des migrants en Libye. En réponse à cette situation de crise, le gouvernement marocain a ainsi organisé des vagues successives de rapatriements pour ces ressortissants restés bloqués dans le chaos libyen (AFP, 2018 ; Iraqi, 2017).

Tableau 1 : Méthodes et nature des données exploitées

Pays d'étude	Données consulaires	Entretiens
Algérie		
Ambassade du Royaume du Maroc à Alger	Registre des immatriculés de la Wilaya d'Alger	Ambassadeur et Consul Général
Consulat Général d'Oran	Registre des immatriculés de la Wilaya d'Oran	Consul Général
Consulat Général de Sidi Bel Abbès	Registre des immatriculés de la Wilaya de Sidi Bel Abbès	
Tunisie		
Ambassade du Royaume du Maroc à Tunis	Registre consulaire des immatriculés en Tunisie	Ambassadrice
Consulat Général de Tunis	-	Consul Général
Ville de Sfax	-	Président de l'Association des ressortissants marocains résidant en Tunisie (ARMAT)
Ville de Métlaoui	-	Président de l'Association des Marocains résidant à Gafsa en Tunisie et ancien secrétaire général de l'Association

Par conséquent, l'objectif de ce chapitre consiste à enrichir les connaissances générales concernant les Marocains installés dans deux pays du Maghreb. Au vu de l'absence d'outils statistiques fiables recensant la population d'origine étrangère dans les pays étudiés, les données exploitées ici s'appuient sur les registres statistiques des consulats marocains ainsi que sur l'obtention de données qualitatives collectées lors d'entretiens menés auprès d'acteurs marocains (institutionnels et associatifs) en Algérie et en Tunisie (Tableau 1)[3].

[3] Mes sincères remerciements se dirigent vers les membres de la diplomatie et des associations marocaines qui m'ont accordé des entretiens permettant d'enrichir la compréhension du contexte migratoire des Marocains résidant dans les pays étudiés. En Algérie, je tiens tout particulièrement à remercier son Excellence l'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Algérie, M. Elhassan Abdelkhalek ; M. Nejjar, Consul Général d'Alger ; M. Moutawakkil, Consul Général d'Oran et M. Rachidi, Consul Général de Sidi Bel Abbès. En Tunisie, mes remerciements s'adressent à son Excellence l'Ambassadrice de Sa Majesté le Roi en Tunisie, Latifa Akharbach ; M. Benaissa, Consul Général de Tunisie ; au Dr. Tozi, président de l'Association ARMAT à Sfax et à M. Badri, président de l'Association des ressortissants marocains résidents dans la

Vis-à-vis des statistiques consulaires, des écarts existent entre la population marocaine « officiellement » immatriculée et celle résidant « réellement » dans le pays concerné. Ces écarts biaisent ainsi la représentativité des données statistiques analysées (sous-déclaration et sur-déclaration des Marocains sur les registres consulaires[4]). À cela s'ajoute un nombre élevé de Marocains « binationaux » qui échappe aux instruments de mesure (aussi bien nationaux que consulaires). Si cette étude ne prétend guère à l'exhaustivité, les registres consulaires constituent néanmoins une base de données non négligeable pour dresser un état des lieux général des caractéristiques migratoires des Marocains d'Algérie et de Tunisie. En outre, les entretiens enrichissent le propos permettant d'appréhender et de contextualiser des réalités migratoires peu saisissables à travers les données chiffrées (Tableau 1). Dans la mesure où la situation politique actuelle en Libye rend difficile l'accès à des données, l'analyse proposée en encadré, reste succincte et s'appuie sur un corpus bibliographique.

1. Bref retour sur les évolutions des Marocains résidents dans le Maghreb contemporain

Comme indiqué en préambule, l'installation définitive des Marocains dans certains pays du Maghreb (Algérie, Tunisie) repose sur des logiques migratoires anciennes. D'ailleurs, des travailleurs transfrontaliers marocains circulaient entre le Maroc et l'Algérie avant même la période coloniale. Originaires de milieux écologiques difficiles (Rif, Haut-Atlas), certaines communautés partaient travailler temporairement comme paysans de l'autre côté de la frontière maroco-algérienne (Aziza, 2012 : 151). Ainsi, les Rifains représentaient une force de travail agricole locale significative à la moitié du XIX^{ème} siècle dans la province d'Oran[5].

« *Les Marocains étaient majoritairement d'origine du Rif : proximité géographique –mais paradoxalement pas de « contiguïté » géographique car la région d'Oujda est plus proche – attractivité des Rifains car une situation économique difficile dans cette région, la guerre du Rif a probablement joué un rôle sur l'exode* »[6].

Outre cela, les migrations saisonnières des Marocains en Algérie sont considérées comme la première émigration dite économique de l'histoire du Maroc (Ezzine, 2013 : 567). Or, cette partie de l'histoire des migrations en Algérie précoloniale reste *« à faire »* (Musette, Khaled, 2012).

À l'échelle de l'Afrique du Nord, l'implantation de l'économie coloniale déclencha un processus de « suractivation » des flux migratoires dans le Maghreb (Taïeb, 2012). Inhérents aux logiques coloniales, les bouleversements des structures politico-économiques engendrèrent de ce fait de nouvelles configurations migratoires. Répondant aux besoins de main-d'œuvre des secteurs

Wilaya de Gafsa.

[4] Problèmes d'actualisation des données liés à la sous-déclaration des décès et des naissances. Inversement, des décalages existent aussi en termes de sur-déclaration avec des départs non déclarés (cas des étudiants marocains en Tunisie par exemple).

[5] Les travaux de l'historien Aziza (2012) expliquent que le village de Misserghin dans la province d'Oran était peuplé quasi exclusivement de Rifains estimant que 11.824 Marocains travaillaient en Oranie en 1896 sur un total de 15.524 sur l'ensemble du territoire algérien.

[6] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

d'activités développés par les colons (agriculture, secteur minier, construction, etc.), les échanges migratoires intra-maghrébins s'intensifièrent et de nouveaux espaces d'attraction émergèrent. Au regard des filières migratoires en provenance du Maroc, elles s'inscrivaient dans la formule analogique : « *à chaque nouvelle équation économique, il y a nouvelle donne migratoire* » (Simon, 2008 : 131). En impulsant les migrations de travail, l'économie coloniale dessina une nouvelle cartographie des flux à l'échelle intra-maghrébine :

« L'accaparement des meilleures terres par les colons, la monétarisation des échanges et des services et le déclin des économies vivrières provoquèrent la rupture des hiérarchies sociales anciennes et la prolétarisation d'un nombre croissant de paysans […]. Ce phénomène a provoqué des flux migratoires importants vers les grandes villes du Maghreb » (Aziza, 2012, 151).

À l'Indépendance des États maghrébins, le contexte idéologique panarabe donna lieu à une politique régionale promouvant l'union entre les pays de la région. De nombreux accords bilatéraux définissant les droits et les obligations des travailleurs maghrébins furent donc adoptés encourageant la création d'un espace régional intégré qui faciliterait la circulation intra-maghrébine (certains avant même le Traité de Marrakech) (Perrin, 2011)[7]. Or, les espoirs politiques portés par l'UMA se sont très vite taris. Le projet œuvrant à la libre circulation se retrouva en effet dans une impasse tant géopolitique qu'économique (Richet, Saphir, 2016). Cette situation se traduit par la très faible évolution des échanges migratoires, du moins « officiels », entre le Maroc et les autres pays du Maghreb au cours des cinquante dernières années à l'exception des migrations économiques en Libye jusqu'à 2011 (la croissance économique enregistrée dès la levée de l'embargo a attiré de nombreux travailleurs maghrébins). Autrement dit, la mondialisation migratoire entre les pays du Maghreb apparaît aujourd'hui infiniment limitée. Néanmoins, des espaces d'échanges et d'interactions migratoires intra-maghrébins « invisibles » existent. Ces espaces sont tissés par des acteurs mobiles appartenant à une mondialisation dite « de la marge » ou à des filières migratoires alimentant des processus de régionalisation « par le bas » (Bensâad, 2015 ; Moussaoui, 2015 ; Rouland, 2017).

D'un point de vue juridique, de nombreux obstacles entravent la liberté de circulation régionale des Maghrébins en dépit des accords et des traités signés entre les pays : « *de l'absence d'effectivité des accords régionaux en la matière, dont certains sont anachroniques ou se chevauchent quant à leur champ d'application* » (Perrin, 2011, 2). En fait, les différends politiques entre les États mettent à mal tant l'effectivité que la ratification des accords sur la libre circulation dans le Maghreb : « *un environnement juridique national et communautaire en apparence favorable à la mobilité, mais aux incitations non exclusives, non*

[7] Convention sur le déplacement des personnes et des biens avec l'Algérie (1964); Convention d'établissement (1964) et Convention de sécurité sociale avec la Tunisie (la première signée en 1987 mais entrée en vigueur en mai 1999 et actualisée en 2015) ; accords de main-d'œuvre (1965 1983), Convention de sécurité sociale (1983) et une convention de coopération dans le domaine des affaires sociales avec la Libye (*La mobilité des travailleurs dans l'espace maghrébin*, 2011). D'autres conventions bilatérales sont venues par la suite compléter les accords conclus notamment pour supprimer les visas entre le Maroc et la Tunisie (1959) et la convention sur le déplacement des personnes et des biens entre le Maroc et l'Algérie (1964) (Perrin 2011, 6).

uniformisées et faiblement appliquées » (Nations Unies, 2011, 14). Dès lors, un décalage ne cesse de se creuser entre le projet d'intégration régionale, favorisant *a priori* depuis des décennies la circulation intra-régionale, et la complexité des procédures juridiques rendant l'immigration dans un pays maghrébin peu attractive voire totalement hostile. À cela s'ajoute la détérioration des relations entre le Maroc et l'Algérie qui exacerbe tensions et paroxysmes politiques, à l'image de la fermeture « officielle » de la frontière maroco-algérienne depuis 1994, exemple probablement le plus révélateur de l'échec du projet de la libre circulation intra-maghrébine.

Par ailleurs, les conjonctures économiques amorphes des États maghrébins n'ont guère favorisé l'attractivité de la main-d'œuvre marocaine. Au détriment du Maghreb mais caractéristique de sa politique régionale, des vagues d'immigration massives sont ainsi dirigées vers l'Europe alimentant, depuis une cinquantaine d'années, un imaginaire migratoire fantasmé :

« *Cette migration a été et demeure encore fortement orientée vers les pays de l'Union européenne, ce qui explique qu'elle ait été jusque-là perçue et analysée presque exclusivement sous l'angle des flux Sud-Nord (Europe et Amérique du Nord). Force est cependant de constater que le Maghreb constitue aussi pour ses habitants un espace de mobilité, et celle-ci prend ses racines dans l'histoire ancienne de la sous-région »* (*ibid*., 2011 : 7).

Enfin, la question des routes de transit empruntées par les candidats à la traversée clandestine et les pressions exercées par l'Union européenne pour contrôler ces flux représentent une nouvelle source de tensions :

« *Ayant chacun conclu avec les États européens un certain nombre d'accords bilatéraux de réadmission, les gouvernements maghrébins se sont engagés à contrôler l'émigration à partir de leurs côtes et, à défaut, à réadmettre les ressortissants nationaux et étrangers parvenus en Europe en sortant par leur territoire […]. Ces évolutions législatives ont eu un impact notable sur la circulation des ressortissants maghrébins* » (Perrin, 2008 : 4).

Les enjeux liés à la libre circulation dans le Maghreb dépassent désormais les cadres étatiques et régionaux, les soulèvements populaires de 2011 ont redistribué la donne migratoire, renforçant les processus d'externalisation des frontières de l'UE au désavantage de la mobilité intra-maghrébine.

2. Les Marocains résidents en Algérie : la fabrique contemporaine de frontières

« Le cas de l'Algérie est très spécifique : les Marocains sont nés ici ! »[8]

Une histoire de frontière(s) : de la (dis)continuité géographique aux défis politico-juridiques

En raison de bouleversements politico-économiques majeurs, la période coloniale provoqua la métamorphose du paysage migratoire maghrébin. À l'échelle transfrontalière maroco-algérienne, cette métamorphose s'est traduite

[8] Entretien, Homme, Membre service diplomatique, février 2018 à Oran.

par une intensification des migrations économiques ainsi que par l'émergence de nouvelles figures migratoires (exilés, indépendantistes) (Aziza, 2012 ; Derangère, 2012 ; Musette, Khaled, 2012 ; Taïeb, 2012 ; Ezzine, 2013). Fuyant les autorités coloniales espagnoles dans le Nord du Maroc, les Marocains en quête d'opportunités économiques étaient nombreux à traverser la frontière pour travailler dans la province d'Oran :

« *Pendant la colonisation espagnole, les Marocains du Nord-Est fuyaient pour travailler dans le Nord-Ouest algérien dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la construction : il était facile de trouver un emploi pendant la colonisation française* »[9].

Pendant la lutte armée pour l'Indépendance de l'Algérie, la frontière maroco-algérienne faisait figure d'espace de circulations, d'échanges, de refuge et même de solidarité ; « […] *pour les indépendantistes algériens, la situation est favorable pour entreprendre des démarches de 1'autre côté de la frontière : ils peuvent à la fois obtenir le soutien politique dont ils ont besoin en se rapprochant des leaders des partis et profiter d'un support armé en sollicitant l'aide des réseaux de résistance et de l'Armée de libération marocaine* » (Derangère, 2012 : 34). Démarcations territoriales héritées des autorités coloniales (premier tracé approximatif en 1845), l'officialisation des frontières étatiques détériora très rapidement les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie. Espace transfrontalier aux limites floues, la frontière se matérialisa non plus comme un espace d'échanges et d'entraide mais comme une ligne de division conflictuelle. Aussi, les divergences vis-à-vis des tracés territoriaux donnèrent lieu à une première crise politique majeure entre le Maroc et l'Algérie en octobre 1963, plus connue sous le nom de « la guerre des Sables ». La dégradation des relations bilatérales entre les deux pays voisins eut d'importantes répercussions sur la condition des Marocains installés en Algérie. Avec l'expulsion de dizaines de milliers de familles marocaines du territoire algérien, cet épisode traumatique de l'année 1975 dénommé « la Marche noire », encore omniprésent de nos jours dans le discours politique[10], accentua la situation de crise entre le Maroc et l'Algérie :

« *À la fin de l'année 1975, le Gouvernement algérien […] procède à 1'expulsion de 350.000 Marocains, soit 45.000 familles, qui sont reconduits à la frontière marocaine. Sans préavis, ils sont arrêtés, dépossédés de tous leurs biens, séparés de leur famille […] et rejetés dans un pays qui leur est complètement étranger : le Maroc* » (*ibid*., 2012, 4).

Par la suite, l'attentat terroriste perpétué à Marrakech en 1994 provoqua une rupture politique avec la décision des autorités marocaines de fermer de manière officielle la frontière maroco-algérienne :

[9] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Oran.

[10] La « Marche noire » répondait à la « Marche verte », une marche pacifique de 350.000 Marocains organisée par Hassan II dans le contexte du conflit saharien et dans le but de revendiquer une partie du territoire considérée comme marocaine (Dérangère, 2012). L'Association pour la défense des Marocains expulsés d'Algérie(ADMEA) créée en juillet 2005 milite pour la défense des droits des Marocains et notamment pour récupérer les biens annexés par l'Algérie pour les familles expulsées en 1975.

« […] *les postes frontières entre le Maroc et l'Algérie sont fermés depuis un attentat terroriste perpétré en 1994 à Marrakech et dans lequel étaient impliqués des ressortissants d'origine algérienne. Le Maroc avait imposé alors un visa aux ressortissants désirant se rendre au Maroc. L'Algérie avait alors procédé à la fermeture des postes frontaliers. En avril 2004 Rabat a décidé unilatéralement d'abolir le système des visas en Algérie. En mars 2005, l'Algérie en a fait de même. Mais depuis lors, les postes frontières terrestres n'ont toujours pas été rouverts »* (Elmadmad, 2007 : 6).

Bien que poreuse, la fermeture et la militarisation de la frontière maroco-algérienne se révèle être un double obstacle bloquant non seulement la mobilité géographique entre les deux pays mais paralysant aussi plus largement le projet d'intégration régionale porté par l'UMA. Cette frontière constitue aujourd'hui une ligne de fracture qui favorise la circulation informelle au détriment d'une libre circulation légale et légitime (Mahjoub, 2017 : 34). Actuellement, les déplacements entre l'Algérie et le Maroc se réalisent par voie aérienne (avec des vols réguliers entre Casablanca et Alger ainsi qu'entre Casablanca et Oran). Barrière physique militarisée, la frontière maroco-algérienne exprime un des paradoxes les plus symptomatiques du projet de libre circulation de l'UMA : les Marocains sont exemptés de visa pour entrer en Algérie[11] (et *vice versa*) tandis que la frontière terrestre reste « officiellement » fermée.

Par conséquent, l'évolution des relations bilatérales conflictuelles qu'entretiennent les deux pays, conditionne et politise le contexte migratoire des Marocains en Algérie :

« *La circulation des personnes ne se limite pas en effet à la seule possibilité de franchir les frontières, elle implique un cadre juridique définissant les conditions de séjours des étrangers et les droits dont ils peuvent bénéficier – elle revêt par ailleurs une dimension politique fondamentale dans la mesure où le cadre juridique qui la régit reflète l'intensité des liens que les États entendent tisser entre eux et le degré d'acceptation de la mixité au plan interne* » (Perrin, 2011 : 6).

En effet, la persistance des tensions politiques se répercute significativement sur les conditions de vie des Marocains d'Algérie. Corroboré par les propos recueillis lors des entretiens, ce contexte difficile se manifeste par une accumulation d'obstacles juridiques portant plus spécialement préjudice à ceux ne bénéficiant pas de la nationalité algérienne :

« *Pour les Marocains avant 1975, il n'y avait pas de difficultés pour s'installer pendant la période de la colonisation française qui avait besoin de main-d'œuvre, ils ont eu leurs enfants en Algérie et pouvaient obtenir la nationalité algérienne. Des Marocains ont participé à la Révolution algérienne et ont obtenu de ce fait plus facilement la nationalité algérienne. Depuis 1975, grandes difficultés et pérennisation des problématiques pour obtenir les cartes de séjours* »[12].

Bien que nés en Algérie, des Marocains ne bénéficient pas de la nationalité algérienne et disposent d'une carte de séjour d'une validité de dix ans (contre deux années pour ceux nés au Maroc). Au vu du contexte socio-économique général

[11] Pour une période n'excédant toutefois pas trois mois.

[12] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

particulièrement précaire de la communauté marocaine résidant en Algérie, le coût très élevé du renouvellement de la carte de séjour (montant équivalent à celui d'un SMIC) témoigne de la magnitude des difficultés juridiques. Une situation d'autant plus contradictoire que les individus concernés sont généralement installés en Algérie depuis plusieurs générations et que les accords de l'UMA présupposent de faciliter les démarches administratives. Autrement dit, l'évolution des relations bilatérales tendues entre le Maroc et l'Algérie amènent aujourd'hui à des impasses juridiques :

« La carte de séjour : c'est le document de régularisation des Marocains mais il y a un problème entre les autorités algériennes et marocaines : les autorités algériennes demandent l'immatriculation au consulat marocain pour la carte de séjour en Algérie alors que le consulat marocain demande la carte de séjour pour s'immatriculer, preuve d'être établi en Algérie »[13].

Une deuxième problématique est relative à la question de l'état-civil. Avec la mise en place du biométrique, certains documents s'avèrent impossible à fournir pour les personnes âgées nées au Maroc. En effet, ces Marocains doivent fournir l'extrait de naissance des parents alors que l'état-civil n'a été instauré que depuis 1950 au Maroc. Autrement dit, l'état-civil conditionne l'obtention de la carte de séjour mais il est impossible d'obtenir un état-civil sans l'extrait de naissance. Le Consul général d'Oran estime que l'état-civil représente entre 70 et 75 % des demandes réalisées auprès du consulat et qu'il y aurait une soixantaine de personnes se retrouvant ainsi dans une impasse juridique[14].

Quant à la problématique de la naturalisation et de la filiation « mère/enfant », la Loi permet à l'enfant d'obtenir la nationalité algérienne depuis 2005. Or, le système de filiation par la mère reste patriarcal et complexe de par la nécessité d'un « double degré paternel » (il faut que la mère ait un père et un grand-père algérien). Par ailleurs, l'obtention de la nationalité algérienne conditionne d'autres droits comme la propriété, l'héritage, la création d'une association, l'investissement ou le transfert d'argent au pays d'origine. En résumé, l'intégration à la société d'accueil pour les Marocains résidents ne bénéficiant pas de la nationalité algérienne s'avère limitée et nécessite de s'adapter en contournant les contraintes bureaucratiques.

Les Marocains en Algérie : caractéristiques, profils et conditions migratoires

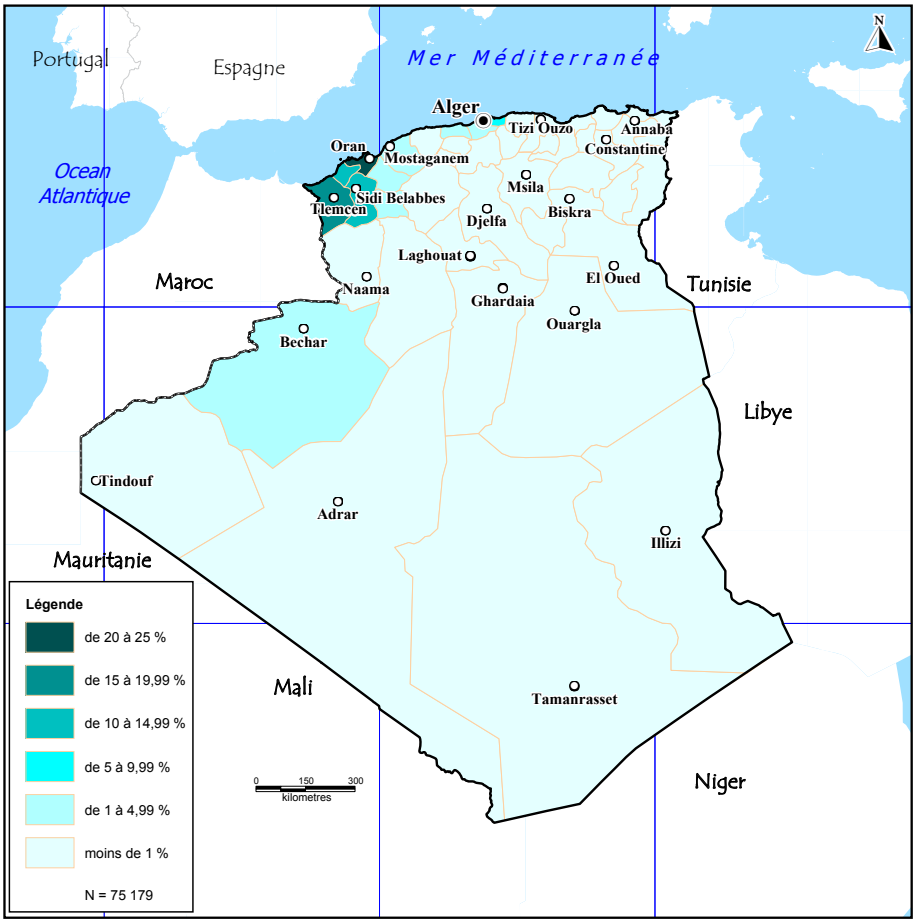
D'après les registres des trois consulats marocains présents en Algérie, à savoir les circonscriptions consulaires d'Alger, d'Oran et de Sidi Bel Abbès, le nombre de Marocains résidant dans le pays est estimé à 76.381 personnes dont 16.095 individus à Alger, 20.286 à Oran et approximativement 40.000 à Sidi Bel Abbès (carte 1, tableau 2). La distribution géographique des Marocains sur le territoire algérien résulte de facteurs géo-historiques. Ayant accueilli des flux de travailleurs marocains significatifs durant la période coloniale et à proximité de la frontière avec

[13] Entretien, Homme Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

[14] Des discussions sont néanmoins actuellement en cours avec le Gouvernement marocain afin de régulariser la situation de ces Marocains qui se retrouvent pris dans une impasse administrative. Le personnel diplomatique indiquait que des mesures similaires avaient été prises pour des RM installés au Vietnam et au Sénégal.

l'Algérie, la Wilaya[15] d'Oran concentre ainsi un nombre très élevé de Marocains. Circonscription consulaire contiguë sur une très vaste étendue de 1.601 km avec la frontière maroco-algérienne, Sidi Bel Abbès accueille une population estimée à 40.000 Marocains dont 70% sont originaires des régions du Nord-Est du Maroc (le Rif oriental, Oujda, Angad, Ahfir, Figuig) et 20% proviennent des autres régions frontalières avec le Maroc. Enfin, les Marocains immatriculés dans la circonscription consulaire d'Alger se regroupent principalement dans la capitale Alger (57%) et dans les Wilayas de Blida (20%) et Tipaza (12%), contiguës à la capitale.

Carte 1 : Répartition géographique des Ressortissants Marocains par wilaya algérienne en 2017



Source : Données consulaire, 2018

[15] La Wilaya fait référence à une entité administrative équivalente au département en France.

Tableau 2 : Répartition des Marocains installés dans les cinq principales provinces d'accueil d'Algérie (par circonscription consulaire)

Province d'accueil	Effectifs	%
Circonscription consulaire d'Alger	**16 098**	**100**
Alger	8 300	51,56
Blida	2 939	18,26
Tipaza	1 743	10,83
Boumerdes	511	3,17
Chlef	450	2,80
Circonscription consulaire d'Oran	**20 286**	**100**
Oran	16 299	80,35
Mostaganem	1390	6,85
Mascara	1222	6,02
Relizane	727	3,58
Tiaret	580	2,86
Circonscription consulaire de Sidi Bel Abbes	**40 000**	**100**
Tlemcen	13 392	*33,48%*
Ain Temouchent	10 136	*25,34%*
Sidi Bel Abbès	10 132	*25,33%*
Bechar	3644	*9,11%*
Tindouf	696	*1,74%*

Source : Consulats du Maroc d'Alger, d'Oran et de Sidi Bel Abbes, élaboration personnelle.

Par rapport aux indicateurs démographiques, la distribution par sexe de la population marocaine immatriculée au consulat indique une légère supériorité numérique pour les hommes (55% d'hommes contre 45% de femmes) dans les circonscriptions consulaires d'Alger et d'Oran, alors que les femmes sont majoritaires à Sidi Bel Abbès (52%) (Tableau 3). Vis-à-vis de la composition par âge, les données attestent non seulement de la présence ancienne des Marocains en Algérie mais témoignent surtout de la faiblesse des échanges migratoires entre les deux pays (Figures 1, 2 et 3). Dans les circonscriptions d'Alger et d'Oran, on constate que les individus âgés « de plus de 60 ans » sont majoritaires (avec respectivement 42% et 40% des effectifs) alors que la tranche d'âge des « 45-60 ans » représente aussi plus du tiers des effectifs (avec respectivement 30% et 42%). À la différence des deux autres circonscriptions consulaires, la population active est plus nombreuse à Sidi Bel Abbès (30,68% de la population marocaine contre seulement 7,69% pour ceux âgés de plus de 65 ans). Plusieurs raisons peuvent expliquer le processus marqué de vieillissement de la population marocaine installée dans le pays. Comme cela a été signalé précédemment, les Marocains d'Algérie appartiennent à la seconde, à la troisième voire même à la quatrième génération. Aussi, la population marocaine ne disposant pas de la nationalité algérienne nécessite en permanence l'aide administrative des services consulaires. Née en Algérie, la dernière génération bénéficiant de la nationalité algérienne entretient de faibles liens avec le Maroc et par conséquent avec le consulat marocain. Très peu de données existent pour expliquer la spécificité démographique de Sidi Bel Abbès. Néanmoins, on sait que la frontière maroco-

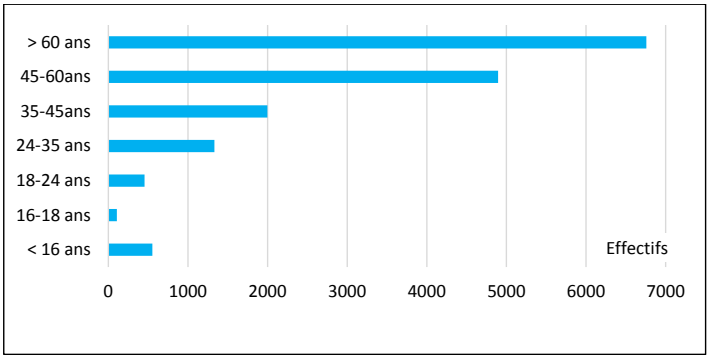
algérienne reste poreuse et cela malgré sa fermeture en 1994. Vis-à-vis des sources officielles, cette situation a entraîné une réalité migratoire « invisible » avec la mise en place d'un système d'échanges transfrontaliers informels : « *cette frontière constitue une ligne de fracture, qui compromet le développement des régions frontalières. Officiellement fermée, elle est, cependant, perméable à toutes les formes de trafic, de contrebande et de flux de migrants clandestins* » (Mahjoub, 2017 : 34).

Tableau 3 : Structure par sexe de la population marocaine installée en Algérie (par circonscription consulaire)

	Femmes	Hommes	Total
Alger	7261	8834	16 095
Oran	11 202	9013	20 215
Sidi Bel Abbes[16]	20 800	19 200	40 000

Source : Consulats du Maroc d'Alger, d'Oran et de Sidi Bel Abbes, élaboration personnelle.

Figure 1 : Structure par âge des Marocains dans la circonscription consulaire d'Alger



Source : Consulats du Maroc d'Alger, élaboration personnelle.

L'exercice de catégorisation des profils des Marocains en Algérie demeure extrêmement complexe du fait, d'une part, d'un ancrage ancien de la communauté et, d'autre part, des liens limités que ces derniers entretiennent avec le Maroc:

« *Au consulat, on ne pose pas la question des origines car bien souvent, les gens sont nés en Algérie, les Marocains sont nés ici mais les parents sont entrés pendant la période française, les gens venaient ici pour travailler* ».[17]

A titre d'exemple, 90% des personnes d'origine marocaine sont nées dans la Wilaya d'Oran. En raison des limites mentionnées en préambule, les entretiens menés auprès du personnel diplomatique nous ont permis d'identifier deux types

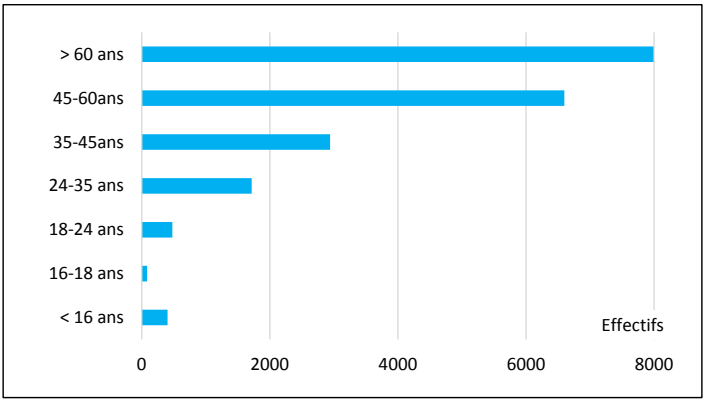
[16] Les données utilisées sont basées sur une estimation de 40 000 Marocains immatriculés dans la circonscription de Sidi Bel Abbès.

[17] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

de profils de Marocains échappant aux instruments de mesure. La première catégorie concerne les « binationaux », autrement dit, les Marocains ayant obtenus la nationalité algérienne et qui ne viennent pas de manière systématique s'immatriculer au Consulat :

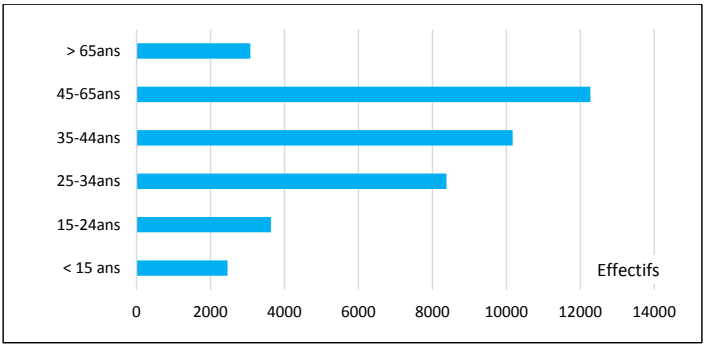
« *Ceux qui renoncent* de facto *à leur nationalité marocaine (qui ne viennent donc pas s'immatriculer),* de facto *car au nom de la Loi marocaine ils restent Marocains […], catégorie en dehors des radars, on ne peut pas mesurer, quantifier et qualifier ces personnes* ».[18]

Figure 2 : Structure par âge des Marocains dans la circonscription consulaire d'Oran



Source : Consulats du Maroc d'Oran, élaboration personnelle.

Figure 3 : Structure par âge des Marocains dans la circonscription consulaire de Sidi Bel Abbès



Source : Consulats du Maroc de Sidi Bel Abbès, élaboration personnelle.

[18] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

Le second profil s'adresse à une catégorie de travailleurs mobiles spécifiques puisqu'il s'agit des artisans « plâtriers » (également connus sous le nom de plafonneurs). Entrés par voie aérienne ou terrestre, les plâtriers marocains travaillent de manière informelle auprès d'une clientèle algérienne aisée. Bien que probablement résiduel en termes d'effectifs, ce groupe de population mobile démontre l'existence d'une économie circulaire informelle qui s'affranchit des barrières physiques et administratives :

« *Ils sont essentiellement artisans, ils entrent comme « touristes » mais travaillent de manière informelle pendant les trois mois du séjour, les artisans plâtriers sont très prisés par une clientèle algérienne aisée […], ils échappent également aux instruments de mesure. […] ils entrent et sortent tous les 3 mois donc ils entrent légalement mais ils travaillent illégalement : l'Algérie est attractive car il y a beaucoup moins de concurrence qu'au Maroc et ils sont très bien payés, ces artisans sont tolérés. Pour « casser » les 90 jours, ils doivent sortir au bout de 3 mois du pays, soit ils rentrent au Maroc ou parfois ils vont en Tunisie car les vols sont moins chers* ».[19]

Concernant les caractéristiques socio-professionnelles, les données témoignent de l'extrême vulnérabilité socio-économique des Marocains sur l'ensemble du territoire algérien : taux très élevé de chômage, population active occupant des emplois précaires ou informels. Économie peu diversifiée basée sur la rente des hydrocarbures, la baisse des cours mondiaux du pétrole à la fin de 2014 a ébranlé l'économie nationale. D'ailleurs, l'Algérie accuse des problèmes économiques structurels et endémiques que l'on retrouve dans les autres pays maghrébins :

« *Les effets conjugués du chômage, du sous-emploi et de l'emploi informel, qui concernent en priorité les jeunes – en outre, souvent diplômés – ont fini par y générer un important « précariat » […], si l'on prend en considération l'agriculture, le secteur informel représenterait environ 30 à 40% du PIB de la région. Ceci dit, il convient de relever que les activités amalgamées sous l'appellation générique – finalement trompeuse – de « secteur informel », par leur extrême diversité ne rendent pas toujours compte de ce à quoi elles correspondent* » (Safir, 2017).

À propos du poids du secteur informel, il est difficile d'identifier toutes les activités qui y sont liées et encore moins de mesurer les retombées économiques que cela génère. Si les artisans plâtriers marocains mettent en exergue l'existence de mobilités circulaires spécifiques, les populations installées à proximité de la frontière maroco-algérienne subsistent elles aussi grâce à l'économie informelle. Par conséquent, les données sous-entendent l'importance des activités informelles (dans des secteurs tels que l'artisanat, les travaux domestiques, l'agriculture) confirmées par ailleurs durant les entretiens. Dans la circonscription consulaire d'Alger, plus du tiers (39%) des personnes immatriculées déclarent être « sans emploi » tandis que plus d'un quart répondent appartenir à des catégories professionnelles précaires ou non qualifiées : 20% des Marocains répondent respectivement qu'ils occupent des emplois « journaliers » et qu'ils sont « ouvriers » (Tableau 4). Le reste des Marocains résidents se répartissent dans les catégories des retraités (11,3%), des salariés (10%) et des fonctionnaires (6%).

[19] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

Tableau 4 : Répartition des Marocains par catégorie socioprofessionnelle déclarée dans la circonscription consulaire de Sidi Bel Abbès

Catégorie socioprofessionnelle	%
Retraité	11,3%
Sans emploi	39%
Ouvrier/Journalier	20%
Salarié	11%
Fonctionnaire	6,2%
Directeur/Gérant	0,8%
Diplômé (avocat, médecin, professeur, etc.)	2%
Commerçant	2,87%
Étudiant	5,9%
Total	**99,07%**

Source : Consulats du Maroc d'Alger, élaboration personnelle.

Dans la circonscription d'Oran, la précarité sociale des Marocains apparaît extrême puisque plus des deux tiers des individus immatriculés au Consulat déclarent être « sans emploi » (66%)[20] :

« *Il y a des problèmes sociaux au quotidien alors que les ressortissants sont là depuis les années 1930, 1940* […] *pas de moyens, pas de revenus : la minorité qui a pu bénéficier de la nationalité algérienne a pu s'implanter* ».[21]

La situation socio-économique des Marocains implantés dans la circonscription de Sidi Bel Abbès n'est guère plus favorable affichant un taux extrêmement élevé de personnes « au chômage » contre un nombre relativement faible de « salariés »[22] (Tableau 5). Toutes les régions de la circonscription de Sidi Bel Abbès sont en déclin offrant très peu d'opportunités professionnelles. Du fait du poids de l'économie informelle, solution au chômage local, les données nécessitent d'être encore une fois nuancées. A ce titre, Moussaoui (2015) a développé une étude qui examine comment la frontière maroco-algérienne est en permanence transgressée par l'activité économique du *trabendo*[23] et la manière dont de nouveaux acteurs transnationaux tissent, relient et connectent les régions de Maghnia en Algérie et d'Oujda au Maroc. Bien qu'un contexte de précarité et de vulnérabilité extrême se dégage, la surreprésentation des couches sociales défavorisées inscrites sur les registres consulaires, conjuguée au poids de l'économie informelle biaisent une analyse approfondie de la condition socioprofessionnelle de la communauté marocaine installée en Algérie. Difficile dès lors de rendre compte des contextes

[20] Les données de la circonscription consulaire d'Oran ne permettaient pas de réaliser un tableau synthétique du profil des Marocains résidant en fonction des catégories socioprofessionnelles déclarées.

[21] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Oran.

[22] Pour la population active salariée, les femmes déclarent majoritairement être « employées » (46,7 % pour les femmes contre 20,95 % pour les hommes) tandis que les hommes occupent principalement des emplois ouvriers dans le secteur agricole et de la pêche (26,54 % pour les hommes contre 8,81 % pour les femmes).

[23] Du terme espagnol de *contrabendo* qui signifie contrebande

socio-économiques locaux. Cependant, on sait que les disparités régionales ne cessent de s'accroître. De manière générale, le taux de chômage national officiel apparaît également sous-estimer les difficultés économiques du pays :

« *la corruption et l'importance du secteur informel restent parmi les handicaps majeurs de cette économie. La maîtrise des dépenses publiques est urgente, alors que les réserves d'hydrocarbures diminuent […]. Sur un autre plan, le taux de chômage officiel atteint 10% en 2014, mais certains soutiennent qu'il avoisinerait plutôt les 20%. Il est plus marqué chez les jeunes et les femmes. Il existe en outre de grandes disparités régionales qui alimentent les tensions sociales dans le pays, ce qui nécessite une politique de développement plus équitable* » (Hammami, 2016).

Tableau 5 : Répartition des Marocains par catégorie socioprofessionnelle déclarée dans la circonscription consulaire de Sidi bel Abbès

Catégorie socioprofessionnelle déclarée	Homme	Femme	Total
Étudiant	8,51%	8,33%	8,42%
Inactif	6,75%	9,55%	8,26%
Chômeur	64,29%	79,02%	72,22%
Salarié (public, privé)	15,79%	2,40%	8,58%
Non salarié (indépendant, profession libérale)	0,89%	0,25%	0,55%
Retraité	3,74%	0,42%	1,96%

Source : Consulats du Maroc de Sidi Bel Abbes, élaboration personnelle.

Aux problématiques directement liées à la structure du marché de l'emploi se combinent les obstacles juridico-administratifs qui favorisent le secteur informel. Ainsi, le coût du renouvellement de la carte de séjour s'avère une première forme de discrimination à laquelle s'ajoutent les difficultés d'obtention du permis de travail :

« *Le permis de travail c'est très difficile : une communauté qui souffre ! Le secteur privé n'offre pas de travail sauf aux artisans qui eux travaillent illégalement et viennent pour de courtes durées […] comme ils sont étrangers, les postes pour accéder à l'administration sont inaccessibles* ».[24]

Une fois encore, il est nécessaire de distinguer les binationaux des Marocains ne bénéficiant pas de la nationalité algérienne. Conscient des difficultés des Marocains d'Algérie, le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a mis en place des dispositifs spécifiques venant en aide aux familles défavorisées. Par exemple, il existe un programme de soutien scolaire accordé aux enfants des familles les plus démunies en Algérie permettant l'octroi d'une aide financière à 1.000 enfants[25] : « *accordée pour encourager*

[24] Entretien, Homme, Membre service diplomatique marocain, février 2018 à Alger.

[25] Cette aide financière est calculée en fonction du nombre d'enfants par famille. Le soutien financier annuel s'élève à un montant de 1000 DH pour les familles marocaines démunies ayant un seul élève ; 1500 DH pour les familles ayant 2 élèves ; 2000 DH pour les familles ayant 3 élèves ; 2500 DH pour les familles ayant 4 élèves; 3000 DH pour les familles ayant 5 élèves

la scolarisation en assurant aux enfants les besoins en fournitures scolaires : Soutien financier annuel pour encourager la scolarisation des élèves marocains résidant en Algérie » (Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 2017).

En bref, la situation des Marocains installés en Algérie est particulièrement délicate et nécessite d'être appréhendée en fonction d'un prisme d'analyse multidimensionnel (dimension historique, (géo) politique, économique, etc.) ainsi que multi-scalaire (échelle locale, transfrontalière, nationale, maghrébine). Aux tensions qui rythment les relations bilatérales entre les deux pays se greffent une conjoncture économique défavorable et des spécificités territoriales (la frontière). Des discriminations liées à des contraintes juridico-administratives augmentent les difficultés des Marocains ne bénéficiant pas de la nationalité algérienne et pourtant installés depuis plusieurs générations en Algérie. Au vu de l'ancrage historique de la communauté marocaine, élaborer une typologie des profils des Marocains d'Algérie demeure complexe et nécessite de s'affranchir des catégories institutionnelles ou socioculturelles classiques (immigrés, diasporés).

3. Les filières migratoires marocaines en Tunisie : un ancrage ancien, une mondialisation migratoire limitée

« *Dans les années 1930-1940, il n'y avait pas de frontières : mon père était venu « sans papier ». Tout était facile. Il venait pour le pèlerinage* ».[26]

Retour sur l'exploitation des centres miniers au début du XXème siècle dans la région de Gafsa

De même que pour l'installation définitive des travailleurs étrangers en Algérie, l'arrivée des Marocains en Tunisie est intrinsèque aux logiques de l'économie coloniale. Avec la découverte du phosphate par Philippe Thomas en 1885, des filières migratoires maghrébines s'établirent dès le début du XX^{ème} siècle dans le Sud-Ouest tunisien. La mise en exploitation des centres miniers (Redeyef, Métlaoui, Moularès) par la Compagnie de phosphates de Gafsa (CPG)[27] entraîna la métamorphose d'une région restée jusqu'alors marginalisée : « *le phosphate a été découvert par Philippe Thomas en 1885 et exporté, de Métlaoui, dès 1899. La mise en exploitation de Redeyef, en 1908, et, en 1912, de Moularès, a été subordonnée au prolongement du chemin de fer Sfax-Gafsa-Métlaoui, seul moyen d'accès aux mines avec une mauvaise piste qui mène à Gafsa »* (Brunet, 1958 : 432). Pierre Signoles (2006) indique d'ailleurs que Gafsa a été l'une des régions de l'arrière-pays tunisien à recevoir parmi les plus importants investissements coloniaux.

Faiblement peuplée à l'exception de la présence des tribus nomades locales, cette région aux conditions climatiques difficiles était déficitaire de main d'œuvre. Or, la mise en exploitation des mines de phosphate exigeait une masse ouvrière importante en termes de bras dans la mesure où l'extraction n'était pratiquement

Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration)

[26] Entretien, Homme, Membre de l'Association des Marocains résidant à Gafsa en Tunisie, Métlaoui, Mars 2018

[27] Appelée la Compagnie de phosphates et du chemin de fer de Gafsa jusqu'en 1976.

pas mécanisée (Brunet, 1958)[28]. Aussi, la compagnie fit appel à des travailleurs étrangers composés principalement de Maghrébins (Algériens, Libyens, Marocains) et d'Européens (Français, Siciliens, Sardes, Maltais) (Brunet, 1958 ; Allal, 2010 ; Dumont, 2011). Pour les Maghrébins, le secteur minier offrait non seulement de nouvelles opportunités professionnelles mais permettait aussi de fuir la violence et les crimes coloniaux français et italiens dans les pays voisins. Jusqu'alors enclavée, la région de Gafsa se retrouva au cœur des circulations d'hommes et de marchandises (Levainville, 1924 ; Dumont, 2011). Se focalisant sur le centre minier de Redeyef, l'étude menée par le géographe Roger Brunet décrit de manière détaillée la manière dont les filières migratoires maghrébines permirent le développement de l'activité minière dans la région :

« La Compagnie, ouvrant les mines de Redeyef dans un pays à peu près vide d'hommes, a dû, dès le début, faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Elle avait besoin, alors, d'un personnel déjà habitué au travail industriel : elle a fait venir des Kabyles, des Marocains […]. Poursuivant sa tradition d'appel à l'étranger, le déracinement assurant une plus grande stabilité à la main-d'œuvre, la Compagnie fit venir les pauvres cultivateurs algériens du Souf, et les Tripolitains, dont beaucoup fuyaient leur pays pour des raisons politiques. La diversité d'origine des mineurs, qui tient à des raisons historiques et à la faiblesse du peuplement local, est aussi une conséquence de la politique de la Compagnie » (Brunet, 1958 : 438- 439). Pendant cette période, la main d'œuvre étrangère d'origine maghrébine était donc localement majoritaire (Algériens, Libyens et Marocains) représentant plus de la moitié des effectifs ouvriers du centre minier de Redeyef (Brunet, 1958 ; Marthelot, 1962 ; Despois, 1961).

Afin d'éviter d'éventuelles vagues contestataires ou révoltes pouvant perturber la production et l'exportation du phosphate, la CPG avait développé une politique discriminatoire propre aux logiques de fonctionnement des autorités coloniales. Ces processus de différenciation s'établissaient sur la division des groupes de travailleurs maghrébins en fonction de leurs origines géographiques : « *la Compagnie, qui avait besoin d'un personnel très nombreux, désirait aussi avoir sur place une réserve de main-d'œuvre suffisante pour résister aux grèves et aux départs, et s'est assuré, de la sorte, grâce à des alternances d'embauches et de licenciements massifs, un véritable volant de sécurité »* (Brunet, 1958 : 439). Les conditions de vie et de travail dans les centres miniers étaient donc structurées par des logiques de discrimination qui ségrégaient les Maghrébins vis-à-vis des Européens mais divisaient aussi les communautés maghrébines entre elles : « *La ségrégation raciale est donc très nette dans l'emploi, et s'est sans cesse accentuée. Les indigènes fournissent presque exclusivement la masse des 2.500 ouvriers de Redeyef, les Européens, la totalité des cadres* » (*ibid*. : 435). Les travailleurs marocains occupaient un rang très particulier dans la hiérarchie établit par la CPG : « *Les Marocains ne forment qu'un petit noyau, qui mène une existence bien à part, au sein duquel la Compagnie recrute de préférence ses gardiens. Cette sorte de spécialisation professionnelle accentue leur isolement* » (*ibid*., 439). Les

[28] Du fait d'un système d'extraction de phosphate non mécanisé, Roger Brunet (1958, 432) décrit une technique qui requérait d'importants besoins ouvriers : « *abattage à l'explosif et chargement à la pelle. Le phosphate est ensuite séché sur de vastes aires et dans les fours à mazout de l'usine d'enrichissement, où toute une série de tamis permet de séparer les éléments riches des éléments de très faible teneur* ».

Tripolitains étaient considérés comme des « *travailleurs d'élites […] très prisés à la mine* » tandis que ce sont les Algériens d'origine « *misérable* » qui offraient le plus grand nombre d'ouvriers (*ibid*. : 439). En dépit des tentatives de clivages, les tribus locales (les Tunisiens Abidis, Djeridis et Bouyahias) constituaient un groupe homogène et solidaire : « *le nouveau genre de vie de ces ouvriers a, en fait, ramené au second plan leurs griefs réciproques. […] il se trouve, en réalité, que le travail à la mine, qui est la base de l'existence, a fragmenté le groupe européen en catégories sociales distinctes, alors qu'il a réalisé une véritable unité de genres de vie et d'attitudes chez les indigènes, où le clivage en catégories socio-professionnelles n'existe pratiquement pas, puisqu'on les a maintenus dans le même groupe social. Leurs griefs se cristallisent contre la Compagnie* » (*ibid*. : 440).

Du fait d'un peuplement intrinsèque à la mise en exploitation des mines, de nouvelles agglomérations urbaines se formèrent et des villes pionnières émergèrent (Redeyef, Métlaoui, Moularès). Or, les discriminations de travail s'accompagnèrent de processus de ségrégation spatiale. En effet, les centres miniers abritaient des « villages ethniques » éloignés du village européen (Brunet, 1958 ; Despois, 1961). Le regroupement des ouvriers maghrébins en fonction de leurs origines géographiques donna lieu à des formes d'organisation ethno-spatiales spécifiques. L'étude menée par Zarka (1975 : 89) permet de documenter les différents types d'habitat qui coexistaient dans les centres miniers de Gafsa de l'époque : « *on fit d'abord appel à une main-d'œuvre étrangère déjà qualifiée : Marocains, Kabyles, Tripolitains et Soufis. Ces différentes populations ont laissé sur le sol la marque construite de leur originalité* ». Ainsi, l'aspect allongé de l'habitat tripolitain s'opposait à l'habitat soufi installé autour des puits de mines et la tente bédouine fût progressivement substituée à la maison (*ibid*. : 89-92). Si peu de travaux mentionnent la présence marocaine dans la région de Gafsa, des marqueurs témoignent toutefois de l'installation ancienne de la communauté dans les centres miniers. Les membres de l'Association des Marocains résidant à Gafsa indiquent l'existence de « cités » qui concentraient majoritairement des Marocains à l'instar du quartier de *Sidi Ali Ben Hamdouch* et de la construction d'une première *zaouïa* marocaine en 1912 et d'une seconde édifiée en 1999 (Photos 1 et 2). Dans le centre minier de Redeyef, la *zaouïa* fût remplacée par une mosquée financée par la communauté marocaine locale.

Photo 1 et 2 : *Zaouïa* marocaine à Métlaoui



Photo : Auteure, mars 2018.

Peu de recherches se sont penchées sur l'évolution des filières migratoires maghrébines qui s'implantèrent au début du XX^{ème} siècle dans la région de Gafsa. Quant aux Marocains, leurs conditions migratoires, de vie et de travail restent largement sous-documentées en Tunisie. Quelques sources permettent toutefois de recenser le nombre de Marocains installés en Tunisie dans les années 1920-1930 : « *En Tunisie sous protectorat français, une communauté marocaine y vivait, comme en témoigne les recensements effectués par les autorités françaises dans les années 1920 et 1930. La communauté marocaine était de 4.223 personnes en 1921 et 4.446 en 1936* » (Liauzu, 1996). L'étude de Roger Brunet dans le centre minier de Redeyef montre que le nombre d'ouvriers marocains recensé par la CPG était à l'époque nettement inférieur (250 personnes dont 50 ouvriers) à celui des Tripolitains (2.500 individus dont 320 ouvriers) et des Algériens (8.000 dont 750 ouvriers soufis et 140 ouvriers lamouchis) (Brunet, 1958 : 439). En fait, l'arrivée des travailleurs tripolitains et algériens fût favorisée par la proximité géographique ainsi que par la nécessité de fuir les violences coloniales. Pour les Marocains et les Kabyles, nombreux sont ceux qui partirent de Gafsa pour combattre en France durant la Première Guerre mondiale : « *La guerre de 1914-1918 a entraîné le départ massif des Kabyles et de la plupart des Marocains vers la France* » (*ibid*. : 50). À ce propos, l'Association des Marocains résidant à Gafsa nous a relaté le parcours de vie d'un marocain qui partit travailler dans les mines de Saint-Etienne et a par la suite combattu pendant la Première Guerre mondiale en France. Bénéficiant des qualifications requises pour travailler à la mine, il est venu s'installer dans le centre minier de Métlaoui. Bien que le président de l'Association indique le caractère « atypique » de cette trajectoire en précisant que « *les autres arrivaient directement pour travailler dans les mines* », ce parcours de vie suggère l'existence d'itinéraires migratoires non linéaires. Mettant à profit les réseaux structurés par les forces coloniales, les migrants économiques maghrébins mobilisaient eux-aussi les espaces tissés par les empires coloniaux.

À l'Indépendance des États maghrébins, les Tripolitains rentrèrent en Libye tandis que les Algériens et les Marocains restèrent travailler dans la région de Gafsa. Or, l'économie régionale n'a cessé de décliner depuis les années 1980. Cette conjoncture défavorable ne résulte pas de la rente phosphatière mais découle des logiques néolibérales adoptées par la CPG et qui amena à une diminution drastique du nombre de postes ouvriers : « *Jusqu'au milieu des années 1980, la CPG avait besoin de bras pour ces quatre villes minières […]. À partir de 1985, la « modernisation » engagée par l'entreprise s'est traduite par des réductions de personnel : près de 10.000 postes ont été supprimés et il ne reste aujourd'hui que 5.200 employés à la CPG. […] Le déclin de l'impact socio-économique de la CPG sur la région se produit alors même que les cours mondiaux du phosphate sont en hausse depuis 2004, entraînant une augmentation des profits de l'industrie phosphatière. En réalité, cette industrie n'a jamais vraiment bénéficié à la région qu'en termes d'emplois* » (Allal, 2010 : 116). D'ailleurs, Gafsa fut la première région touchée à la fin de l'année 1983 par les « émeutes du pain » (Dumont, 2011 : 51). Autrement dit, la région reste dépendante de l'activité minière alors que la CPG a cessé d'être tributaire de la main-d'œuvre locale n'épargnant pas les travailleurs Marocains implantés dans la région :

« *Les difficultés avec le travail c'est depuis les années 1982-1983, la Société de phosphate exige la nationalité tunisienne alors que les Marocains, les Algériens,*

les Libyens pendant la colonisation : de nombreux étrangers ! Les Libyens sont tous rentrés à l'indépendance de la Libye mais les Marocains et les Algériens sont restés ».[29]

Le déclin de la région minière de Gafsa s'est traduit et par la suppression de postes et par une diminution de la prise en charge sociale des familles ouvrières (la CPG fournissait des épiceries, pharmacies, centres de soins, écoles, moyens de transport, etc.) (Allal, 2010 : 116). La crise des centres miniers a considérablement appauvrie les populations locales et la région, désormais extrêmement paupérisée, affiche parmi les taux de chômage les plus élevés de Tunisie (*Ibid.*, 2010). D'ailleurs, le phénomène des *haraga*[30] touche particulièrement Redeyef qui pourvoie un nombre croissant de jeunes tentant la traversée illégale de la Méditerranée (Bobin, *Le Monde,* 24 avril 2018). Observant une dégradation pérenne de leurs conditions de vie, les Marocains de Gafsa éprouvent le sentiment d'être plus vulnérables encore que les populations locales évoquant un système discriminatoire de « priorité nationale » et qui privilégie d'abord l'embauche des ouvriers tunisiens :

« *Il n'y a qu'une seule compagnie et ils n'embauchent que des Tunisiens. Depuis 2011, de nombreuses familles vivent de la pension du père retraité de la société de phosphate, soit approximativement 500 dinars tunisiens pour toute la famille ; certains sont partis à Sfax ou à Sousse. Cette situation me dépasse ! »*[31]

« *Pour le moment, il n'y a plus beaucoup de jeunes : essentiellement des retraités, pour les jeunes c'est compliqué à cause du tri sélectif : priorité nationale pour les Tunisiens et ensuite pour les Marocains* ».[32]

Depuis quelques décennies, l'économie de la région de Gafsa périclite. Au centre des circulations intra-maghrébines durant l'époque coloniale, la politique de la CPG a aujourd'hui inversé la donne migratoire : d'espace attractif à celui de région répulsive, du plein emploi à des taux de chômage parmi les plus élevés de Tunisie. Les conditions de vie locales des Marocains témoignent d'une extrême pauvreté exposant particulièrement les femmes et les jeunes. D'ailleurs, il n'est pas rare que la faible pension perçue par l'homme retraité de la CPG soit la seule source de revenus du foyer. Les propos recueillis lors des entretiens auprès des différents acteurs convergeaient : la situation des Marocains dans la région de Gafsa est extrêmement précaire, les évènements de 2011 n'ont fait que renforcer le processus de paupérisation de la population locale.

Une mondialisation migratoire limitée : précarité, informalité et élitisme

En premier lieu, il semble extrêmement difficile d'avoir une donnée fiable concernant le nombre de Marocains résidant actuellement en Tunisie. Un des membres d'ARMAT estimait la population d'origine marocaine installée en

[29] Entretien, Homme, Membre de l'Association des Marocains résidant à Gafsa en Tunisie, Métlaoui, Mars 2018.
[30] Terme arabe pour désigner la traversée clandestine de la Méditerranée au départ des côtes maghrébines.
[31] Entretien, Homme, Membre de l'Association des Marocains résidant à Gafsa en Tunisie, Métlaoui, Mars 2018.
[32] Entretien, Homme, Membre de l'Association des Marocains résidant à Gafsa en Tunisie, Métlaoui, Mars 2018.

Tunisie il y a trois ans à approximativement 16.000 individus dont 8.000 personnes régularisées. Cependant, le registre consulaire dénombre 34.749 personnes immatriculées (2017) mais ce chiffre est en décalage avec la réalité (Carte 2) :

« *La Question du « combien sont-ils ? » est politique. Il existe très peu de données et cela s'est compliqué depuis 2011. En 2014, le recensement tunisien indiquait 5.600 Marocains, […] 35.000 recensés au consulat : un écart très important entre les données officielles et les données consulaires* ».[33]

Les mêmes problématiques que celles rencontrées vis-à-vis des données consulaires en Algérie apparaissent[34] et les statistiques officielles tunisiennes se révèlent tout autant lacunaires. Dans le cas des populations marocaines précaires vivant dans les régions de l'arrière-pays tunisien, et notamment dans le gouvernorat de Gafsa, un consulat « mobile » a été mis en place afin de rendre accessibles les démarches administratives :

« *Volonté d'améliorer les relations bureaucratiques pour des raisons humaines. Améliorer les relations avec les autorités tunisiennes* »[35].

A ce propos, l'Association des Marocains résidant à Gafsa estime qu'entre 450 et 600 personnes d'origine marocaine résident actuellement dans les centres miniers de Redeyef, Métlaoui et Gafsa (une estimation comprenant aussi bien les Marocains que les binationaux). Dans la mesure où ces filières migratoires se sont implantées au début du siècle dernier dans le sud-ouest du pays, il est question aujourd'hui de la troisième génération de Marocains. Par conséquent, les binationaux sont difficiles à dénombrer. D'ailleurs, l'origine géographique déclarée au consulat corrobore l'ancrage ancien des migrants économiques marocains en Tunisie puisque 17% des personnes immatriculées répondent être « natifs de Tunis ». Pour les autres, on observe l'hétérogénéité des zones de départ (Casablanca (7%), Tiznit (5%), Agadir (3%), Taroudant (3%), etc.), tandis que plus du tiers des individus répondent par « région indéterminée ».

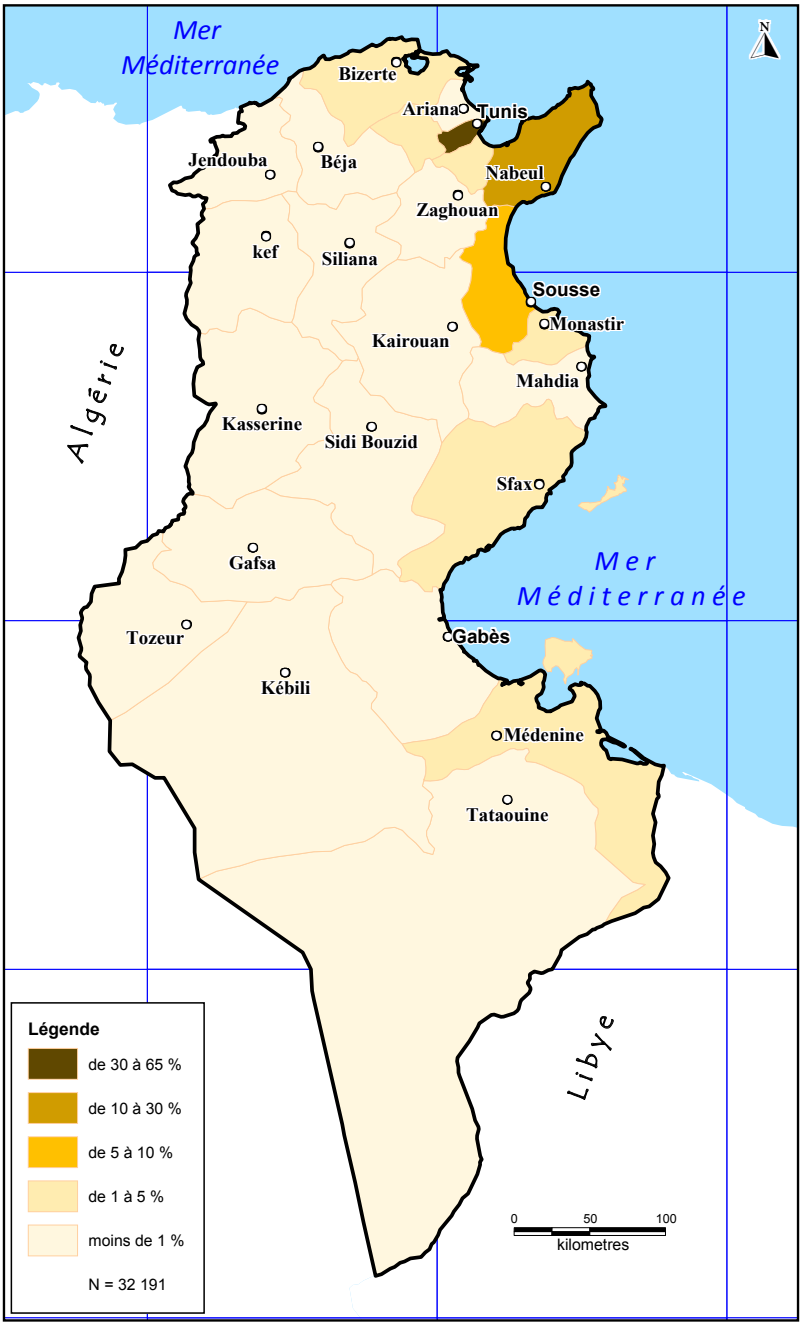
La structure démographique de la population marocaine témoigne de la prédominance de filières migratoires masculines bien que les écarts n'apparaissent pas si importants pour les données de l'échantillon (69% d'hommes contre 31% de femmes pour le registre, 57% d'hommes contre 43% de femmes pour l'échantillon) (Tableau 7). Concernant la composition de la population marocaine par âge, les données sont peu significatives du fait de la tranche d'âge imprécise des « 24-60 ans » (Tableau 8). Cependant, on constate que près du quart de la population immatriculée sur le registre consulaire est âgée de plus de 60 ans (un taux qui diminue dans les données de l'échantillon).

[33] Entretien, Femme, Membre des services diplomatiques marocains, janvier 2018 à Tunis.

[34] Alors que les Marocains installés dans les régions paupérisées de l'arrière-pays tunisien sont peu nombreux à être immatriculés, certains ayant quittés le pays ou décédés, figurent encore sur le registre.

[35] Entretien, Femme, Membre des services diplomatiques marocains, Tunis, Janvier 2018.

Carte 2 : Distribution des Marocains de Tunisie à l'échelle des gouvernorats tunisiens en 2017



Source : Consulats du Maroc de Tunis

Tableau 6 : Situation maritale des Marocains de Tunisie

Situation maritale	Nombre	%
Hommes		
Célibataire	15058	62,6
Divorcé	158	0,7
Indéterminé	136	0,6
Marié	8638	35,9
Veuf	65	0,3
Total	**24055**	**100,0**
Femmes		
Célibataire	5310	49,7
Divorcée	247	2,3
Indéterminé	88	0,8
Mariée	4877	45,6
Veuve	172	1,6
Total	**10694**	**100,0**

Source : Consulats du Maroc de Tunis, élaboration personnelle

Tableau 7 : Composition démographique de la population marocaine installée en Tunisie

Tranche d'âge	Données consulaires	Echantillon[36]
< 18 ans	1943	39
18-24 ans	1047	133
24-60 ans	24113	1196
> 60 ans	7646	164
Total	**34749**	**1532**

Source : Consulats du Maroc de Tunis, élaboration personnelle

Du point de vue de la répartition géographique des Marocains sur le territoire tunisien, les données démontrent l'attractivité des villes côtières notamment celle de la capitale Tunis, de la ville de Sousse et, dans une moindre mesure, des villes de Nabeul, Ben Arous et Sfax. Si l'échantillon corrobore l'attractivité des villes du littoral tunisien, les données signalent aussi la présence des Marocains dans les gouvernorats contigus à la capitale (l'Ariana et la Manouba) ainsi qu'à Monastir. En raison de l'obtention de la nationalité tunisienne et des difficultés d'accès au consulat (malgré la mise en place d'un consulat mobile), un très faible nombre de Marocains est recensé dans les régions de l'intérieur du pays à l'image de Gafsa. Cette distribution spatiale est à recadrer en fonction des temporalités, des contextes et des motifs des vagues migratoires en provenance du Maroc. Aussi, des profils migratoires hétérogènes se dégagent, bien que les migrants

[36] Echantillon de la population Marocaine basée sur les immatriculations des Marocains installés en Tunisie entre Novembre 2017 et Mars 2018.

économiques marocains partagent des caractéristiques socio-professionnelles communes telles que la précarité et l'informalité. Comme indiqué précédemment, les premières filières migratoires marocaines s'établirent au début du siècle dernier durant la période coloniale dans les centres miniers de Métlaoui, Redeyef et Gafsa. Dans les années 1960, une seconde vague de migrants économiques, d'origine berbère en provenance du centre et du sud du Maroc (Tiznit, Agadir, etc.), s'installa en Tunisie. Structurées à travers l'implantation des premières filières migratoires ouvrières à Gafsa ainsi que par la politique de la CPG qui cantonnait les Marocains aux emplois de gardiens (Brunet, 1958), le gardiennage devint progressivement une des niches d'activités privilégiées des Marocains venus travailler en Tunisie. Les propos recueillis lors des entretiens soulignent et l'origine berbère et la spécialisation professionnelle de cette deuxième vague d'immigration marocaine :

« *Ils sont venus par groupe, par village. La majorité est berbère originaire du centre du Maroc. Les premiers arrivés travaillaient dans le gardiennage* ».[37]

« Dans les années 1960, des Marocains originaires des Chleuh sont venus en quête de travail : des migrations économiques. Le principal secteur d'activité est le gardiennage, cette communauté est très connue et a un peu diminué ».[38]

Travaillant pour des familles tunisiennes fortunées, il n'en demeure que cette seconde vague de migrants économiques évolue depuis des décennies dans un contexte socio-professionnel appartenant au secteur informel. Employant lui-même un concierge marocain, un des membres de l'association ARMAT expliquait que son gardien visite sa femme et ses cinq enfants tous les deux ans. Dans la capitale tunisienne, les quartiers aisés sont connus pour employer des gardiens Marocains. A ce propos, les gardiens représentent une des figures emblématique de l'immigration marocaine en Tunisie : « *C'est ainsi que la fonction de gardiennage qu'assument depuis des décennies les originaires du royaume chérifien a donné, comme synonyme au mot « gardien », celui de « Marocain » »* (Zouari, *JeuneAfrique*, 12 Avril 2005). De même que les hommes se sont spécialisés dans le gardiennage, les femmes marocaines travaillent également de manière informelle, occupant principalement des emplois de domestiques dans ces maisons luxueuses.

A partir des années 1980, une troisième vague migratoire composée d'artisans marocains a immigré vers la Tunisie : les plâtriers et les maroquiniers (spécialisé dans l'habit traditionnel marocain du Caftan). Avec un savoir-faire très prisé en Tunisie, les artisans marocains disposaient d'ateliers dans les médinas des grandes villes tunisiennes et jouissaient d'une situation économique plutôt favorable. Or, l'arrivée de produits chinois (également appelé « chnawa ») sur les étals des marchés tunisiens a considérablement fragilisé le secteur de la maroquinerie[39]. De même qu'en Algérie, les caractéristiques socio-professionnelles des artisans marocains en Tunisie s'avèrent précaires et informelles :

« *Ils n'ont pas de carte de séjour, ils travaillent de manière informelle, ils payent des pots de vin aux policiers à l'aéroport qui les laissent circuler ; tout est*

[37] Entretien, Femme, Membre des services diplomatiques marocain, Tunis, Janvier 2018.
[38] Entretien, Homme, Membre d'ARMAT, Sfax, Février 2018.
[39] Cf. les travaux de thèse d'Adrien Doron sur les réseaux transnationaux du commerce « made in China » en Tunisie, 2014.

informel et ils sont par conséquent extrêmement vulnérables car il existe toujours les risque d'être déporté au Maroc ».[40]

Intrinsèquement liées aux logiques de la mondialisation, une autre filière migratoire, à caractère « élitiste », a émergé au cours de cette dernière décennie entre le Maroc et la Tunisie : les filières d'études médicales (faculté de médecine, médecine dentaire, pharmacie). L'étude menée par Boubakri et Mandhouj (2009) démontre que le choix de la Tunisie pour les étudiants marocains repose sur la combinaison de multiples facteurs facilités notamment par : des accords bilatéraux, la proximité géographique et culturelle, l'équivalence des niveaux de vie, l'absence de la nécessité d'un visa et la place des réseaux personnels. Néanmoins, les chercheurs insistent sur le fait que cette mobilité repose aussi, voire principalement, sur une stratégie de contournement des filières d'études très sélectives au Maroc. La ville de Monastir, située sur le littoral tunisien à proximité de la ville de Sousse, concentre les filières médicales et son université « *se distingue par deux traits fondamentaux : la dominante scientifique et technologique (les spécialités dominantes portent sur les sciences et les technologies dont les filières médicales) et son rang de deuxième pôle universitaire après l'université de théologie de la Zitouna) pour la présence des étrangers* » (*Ibid.*, : 298). Dites « nobles », les filières étudiantes médicales illustrent une mobilité qui permet la « *reproduction sociale des milieux aisés* » (*Ibid.*, 2009). Dans le cadre de la coopération culturelle et scientifique entre le Maroc et la Tunisie, le Gouvernement tunisien met à la disposition des étudiants marocains des bourses (22 bourses d'études dans des filières médicales pour l'année académique 2015-2016)[41]. A cela s'ajoutent 90 bourses étudiantes octroyées par le Gouvernement marocain chaque année. A la fois institutionnellement encadrée et concernant des personnes issues de milieux socio-économiques privilégiées, la mobilité des étudiants inscrits dans les filières médicales contraste avec les autres profils, contextes et expériences migratoires des Marocains en Tunisie.

Par rapport aux catégories socio-professionnelles déclarées au consulat, les données (registre consulaire, échantillon) confirment les typologies et tendances migratoires décrites ci-dessus: les ouvriers représentent plus du tiers des personnes immatriculées (34,1%) suivis par les étudiants (10,9%), les femmes au foyer (10,5%), les personnes« sans emploi » (6,9%) et un taux relativement faible d'employés (2,9%) (Tableau 8). Le nombre de couturiers et de plâtriers est relativement faible (avec respectivement 1,9% et 1,5% des personnes interrogées), cette situation s'explique possiblement par le poids significatif de l'informel mais aussi d'une baisse généralisée de l'activité suite aux difficultés économiques rencontrées au cours de ces dernières années. Dans une conjoncture économique défavorable, les femmes marocaines apparaissent plus vulnérables avec un taux élevé de femmes se déclarant « au foyer » et un taux méconnu pour celles qui travaillent de manière informelle (domestique). Enfin, le gardiennage s'avère une des professions les plus déclarées dans l'échantillon alors que cette catégorie est absente du registre consulaire.

[40] Entretien, Homme, Membre d'ARMAT, Sfax, Février 2018.

[41] Les conditions d'admissibilité pour candidater à la bourse sont : être âgé de moins de 20 ans à la fin de l'année universitaire ; être titulaires du baccalauréat de l'année en cours ; avoir au moins 15/20 dans la moyenne générale du bac.

Tableau 8 : Principales professions déclarées par les Marocains immatriculés au consulat

Registre consulaire		Echantillon novembre 2017- mars 2018	
Profession	**Effectifs des immatriculés**	**Profession**	**Effectifs des immatriculés**
Ouvrier	11 865	Ouvrier	439
Etudiant	3803	Etudiant	180
Femme au foyer	3646	Femme au foyer	134
«Indéterminée»	3482	Sans emploi	128
Sans emploi	2383	Gardien	83
Elève	1685	Couturier	62
Employé	1016	Artisan	57
Couturier	672	Retraite	40
Plâtrier	505	Commerçant	30
Chauffeur	493	Technicien	29
Technicien	440	Gérant	28
Agent de sécurité	328	Chauffeur	25
Retraité	326	Employé	25
Journalier	283	Responsable commercial	19
Salarié	282	Ingénieur	10
Total	**34.685**	**Total**	**1384**

Source : Consulat du Maroc de Tunis

En bref, les caractéristiques socio-professionnelles soulignent l'importance des migrations économiques non qualifiées et des mobilités étudiantes. Inversement, difficile de mesurer ici la vulnérabilité et la paupérisation croissante de certains groupes marginalisés à l'instar des femmes et des ouvriers dans les bassins miniers de la région de Gafsa. Dans le contexte postrévolutionnaire tunisien, la transition politique délicate s'accompagne d'importantes difficultés économiques. Si les communautés vivant dans les régions paupérisées de l'intérieur du pays doivent faire face à un déclin économique qui perdure depuis des décennies, les soulèvements populaires de 2011 ne sont pas sans conséquence sur l'accès à l'emploi conditionnant dès lors le statut juridico-légal des Marocains en Tunisie. Ayant perdu leur emploi, de nombreux individus n'ont plus de carte de séjour et sont, par conséquent, retombés dans l'illégalité :

« *Depuis 2011, de nombreux Marocains sont retombés dans la clandestinité car ils ont perdu leur travail : impossibilité de refaire la carte de séjour alors qu'ils ne sont pas nés au Maroc. Avant 2011, la situation économique des Marocains étaient bonne voire très bonne, mais il y a eu une dégradation liée à la crise économique et à la dévaluation du dinar* ».[42]

En dépit d'un ancrage ancien en Tunisie, de nombreux Marocains ne bénéficient toujours pas de la nationalité tunisienne tandis que d'autres se retrouvent en situation irrégulière. Certes, des accords multilatéraux (l'UMA) et bilatéraux existent, supposés faciliter la circulation et l'accès à certains services (suppression des

[42] Entretien, Femme, Membre des services diplomatiques marocain, Tunis, Janvier 2018.

visas, convention de sécurité sociale et d'établissement, coopération universitaire, etc.). Néanmoins, l'effectivité de ces accords et conventions reste problématique et aléatoire (Perrin, 2008 ; Nations Unies, 2011). A la différence des relations diplomatiques en dents de scie avec l'Algérie, les relations bilatérales entre le Maroc et la Tunisie s'inscrivent dans un contexte politique plutôt favorable. Or, il n'en demeure que les Marocains travaillant en Tunisie sont exposés à de nombreuses difficultés bureaucratiques qui se sont par ailleurs aggravées depuis les soulèvements populaires de 2011 :

« C'est en Tunisie et en Algérie que le séjour des étrangers est le plus précaire. L'étranger souhaitant travailler en Tunisie doit, comme au Maroc, conclure un contrat chargé par le Ministère de l'emploi, et obtenir une carte de séjour mentionnant son aptitude à travailler, ce qui implique l'obtention d'un double accord ministériel (emploi et intérieur) » (Perrin, 2008, 11).

Indépendamment du statut (travailleurs, associatifs, diplomates), les propos des Marocains interviewés se rejoignent mettant en exergue les obstacles juridico-administratifs rencontrés en Tunisie. Un des membres de l'association des Marocains résidant à Gafsa, aujourd'hui retraité après avoir travaillé pendant 38 ans à la CPG, explique avoir obtenu la nationalité tunisienne en 2012 alors qu'il avait initié les démarches en 1991. Dans un contexte de transition et d'instabilité politique dans le pays (2011-2014), quelques marocains ont pu régulariser leur situation administrative après la révolution. A ce propos, le président d'ARMAT tente d'aider les ressortissants marocains à régulariser leurs démarches administratives bien qu'il souligne la prédominance de l'irrégularité et de l'économie informelle. Puis, la prise en charge des frais médicaux est un autre problème soulevé alors que les accords bilatéraux signés entre les deux pays stipulent l'accès et la gratuité aux soins :

« *La situation s'est dégradée après 2011, il existe des accords entre le Maroc et la Tunisie : circulation, gratuité […] mais certains hôpitaux publics refusent de soigner les ressortissants marocains »*[43].

Au vu de l'accroissement du secteur informel et du taux de chômage surtout chez les jeunes diplômés, les indicateurs macro-économiques témoignent des difficultés que traverse la Tunisie depuis 2011 :

« *La Tunisie qui affichait une croissance annuelle moyenne d'environ 5% durant la décennie précédente n'a pas pu revenir à ce sentier de croissance depuis le « printemps arabe ». La crise économique internationale de 2008, la révolution de 2011, la crise de la zone euro et la guerre civile en Libye y ont considérablement contribué à détériorer la situation économique. A cet égard, le choc de 2011 a laissé de profondes séquelles dans les différentes sphères économiques. […] La Tunisie fait face depuis 2011 à l'augmentation du secteur informel (environ 40% du PIB), qui repose sur la contrebande avec la Libye et l'Algérie. Les divers gouvernements successifs trouvent des difficultés à endiguer ce fléau qui alimente l'inflation et déstabilise les circuits de distribution normaux. Le manque à gagner pour l'Etat est considérable puisque le secteur non structuré échappe à la fiscalité* » (Hammami, 2016).

[43] Entretien, Homme, Membre des services diplomatiques marocains, Tunis, Avril 2018.

En guise de conclusion, il semble important de souligner que la présence des Marocains en Tunisie s'inscrit dans des logiques anciennes impulsées à l'origine par les besoins de l'économie coloniale. Depuis, des filières migratoires hétérogènes se sont successivement mises en place partageant aujourd'hui des caractéristiques communes : la précarité, la paupérisation et l'informalité. Si les évolutions récentes sont à appréhender dans une conjoncture économique nationale défavorable n'épargnant aucunement la population autochtone, les obstacles juridiques n'améliorent guère le sort de Marocains pourtant nés en Tunisie. Avec l'explosion du secteur informel et des logiques d'embauche basées sur la priorité nationale, la période post-révolution aggrave la précarité socio-professionnelle des travailleurs marocains en Tunisie. En revanche, il est intéressant de noter que la communauté marocaine dispose d'un réseau d'entraide et de solidarité déployé à travers notamment les associations de Marocains dans plusieurs villes du pays.

Conclusion

L'étude des Marocains installés en Algérie ainsi qu'en Tunisie met en exergue différentes problématiques liées à des enjeux aussi bien politiques qu'économiques, historiques que géopolitiques, structurels que conjoncturels. Du point de vue du cadre juridique de la circulation intra-maghrébine, les « privilèges » accordés aux Maghrébins demeurent finalement insignifiants. Autrement dit, les difficultés juridiques auxquelles sont exposés les travailleurs marocains installés dans les pays du Maghreb sont multiples en dépit d'une installation ancienne (parfois depuis plusieurs générations). Le cadre juridique de la mobilité intra-maghrébine est un prisme d'analyse pertinent pour témoigner d'un paysage politique instable, d'une économie amorphe ou bien même d'orientations diplomatiques.

A l'ère de la globalisation économique et migratoire, le coût du « non Maghreb » s'exprime par la faible intégration commerciale de la région et l'insignifiance des échanges migratoires officiels entre les pays maghrébins. Au regard des migrations marocaines à l'échelle intra-maghrébine, elles évoluent dans des contextes extrêmement précaires marqués par l'instabilité politique et l'informalité. Cette étude dresse un état des lieux des caractéristiques, des profils et des contextes migratoires des Marocains en Algérie et en Tunisie. Si la nature des données collectées limitent une analyse approfondie des faits migratoires, de nombreux défis auxquels sont exposés les Marocains apparaissent (juridiques, économiques, sociaux). La condition socio-économique des Marocains rend compte de la problématique généralisée de la mobilité intra-maghrébine dans une région qui, disposant d'un appareil législatif et juridique caduque, devient le principal frein aux processus de régionalisation et de mondialisation :

« *Une intégration maghrébine défaillante qui bride le rythme de croissance, et amoindrit amplement les possibilités de création d'emplois décents ; qui favorise l'informalité et la contrebande ; et qui entrave la liberté de circulation des personnes, et donc, leur aptitude à bénéficier des opportunités de travail qualifié offertes dans l'espace commun et réduit les capacités des entreprises à satisfaire leurs besoins en cadres compétents* » (Mahjoud, 2017, 29).

Le « non » Maghreb se manifeste par la fabrique de frontières (physiques, juridiques), par l'absence d'intégration régionale et une mondialisation migratoires

invisible activée par des acteurs mobiles qui, par « le bas » ou « par les marges », tissent des espaces informels.

Bibliographie

Allal, A., (2010), Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008), *Politique africaine*, n° 117, p. 107-125. DOI : 10.3917/polaf.117.0107

AFP., (2018), Le Maroc rapatrie ses derniers ressortissants bloqués en Libye. *Jeuneafrique*, le 13 janvier 2018 https://www.jeuneafrique.com/509866/societe/le-maroc-rapatrie-ses-derniers-ressortissants-bloques-en-libye/

Aziza, M., (2012), Colonisation et migration au Maghreb (1830-1962). Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale», *in* Abécassis, Dirèche et Aouad (eds), *La bienvenue et l'adieu*, Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales, p. 151-166.

Berriane, M. (direction), (2014), *Marocains de l'extérieur - 2013*, Rabat, 610 p.

Bobin, F., (2018), La détresse sociale en Tunisie à l'origine d'une nouvelle vague d'émigration. *Le Monde*, le 24.04.2018 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/04/24/la-detresse-sociale-en-tunisie-a-l-origine-d-une-nouvelle-vaguedemigration_5289984_3212.html

Brunet, R., (1958), « Un centre minier de Tunisie : Redeyef », *Annales de géographie*, vol. 57, n°363, pp. 430-446.

Boubakri, H & Mandhouj M., (2009), Les étudiants marocains en Tunisie. Choix des filières médicales et stratégies de reproduction sociale *in* Mazzella, S. (Ed.). *La mondialisation étudiante : le Maghreb entre Nord et Sud*. KARTHALA Editions.

Derangere, M-M., (2012), Usages de la mémoire en contexte autoritaire : les résistants marocains pour l'indépendance de l'Algérie et la marche noire de 1975 dans l'historiographie marocaine. Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en science politique.

Despois, J. (1961), *La Tunisie : ses régions*, Paris, Armand Colin (coll. « Section géographie » n◦ 357), 224 p.

Doron, A. (2014), Les réseaux transnationaux de commerce du « made in China » en Tunisie. *Le Carnet de l'IRMC*, 29 aout 2014. http://irmc.hypotheses.org/1580

Dumont, A. (2011), De Redeyef à Nantes : mobilisation sociale et migration internationale. *Revue Tiers Monde* 2011/5 (HS), p. 47-66.

Elmadmad, K., (2007), La gestion des frontières au Maroc, Rapports de recherche 2007/04, Institut universitaire européen, RSCAS, 56 p.

Ezzine, A., (2014), « Les Marocains des pays arabes », in Berriane, M (direction), *Marocains de l'extérieur - 2013*,

Hammami, S., (2016), « Les conditions macroéconomiques des pays maghrébins et les défis de l'intégration », *in* Richet, X. &Safir, N. (Eds.), *Le Maghreb à l'épreuve de la mondialisation*, Editions L'Harmattan, p 59-86.

Iraqi, F., (2017), Marocains coincés en Libye : un rapatriement sous haute surveillance. *Jeune Afrique,* le 26 décembre 2017. https://www.jeuneafrique.com/505236/societe/marocains-coinces-en-libye-un-rapatriement-sous-haute-surveillance/

Nations Unies, (2011), *La mobilité des travailleurs dans l'espace maghrébin*. Bureau pour l'Afrique du nord de la commission des Nation Unies pour l'Afrique, Nations-Unis.

L'économiste, (2011), *Au Maroc, le gouvernement a pris en charge le rapatriement de 15.242 migrants marocains qui résidaient alors en Libye*.

Levainville, J., (1924), Ressources minérales de l'Afrique du Nord, Annales de géographie, vol. 33, n◦ 182, pp. 151-166.

Liauzu, C. (1996). *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale* (Vol. 83). Editions Complexe.

Mahjoub, A., (2017), « Résumé analytique de l'étude sur le coût du non Maghreb & projet de Mémorandum », Version préliminaire, Novembre 2017, 62 p.

Marthelot, P., (1962), La répartition de la population, Annales. Économies, sociétés, civilisations, vol. 17, n°2, pp. 289-301.

Moussaoui F. N., (2015), Le trabendo ou la mondialisation par la marge. *Politique africaine*, (1), 117-128.

Perrin D., (2008), *La circulation des personnes au Maghreb*, ASN 2008/46, CARIM http://cadmus.eui.eu/handle/1814/10090

_____ (2011), « Fin de régime et migrations en Libye. Les enseignements juridiques d'un pays en feu », *L'Année du Maghreb*, VII | 2011, 285-301.

Richet X., Safir N. (Eds.), (2016). *Le Maghreb à l'épreuve de la mondialisation* (No. 24). Editions L'Harmattan.

Rouland B., (2018), *Mondialisation, mobilités régionales et développement local : vers l'émergence d'un espace de soins transnational en Afrique du Nord ?*, Mars 2018, la Lettre de l'IRMC n°21.

Rouland B., Jarraya M. & Fleuret S., (2016), Du tourisme médical à la mise en place d'un réseau de soins transnational. L'exemple des patients libyens dans la ville de Sfax (Tunisie), *Revue francophone sur la santé et les territoires* https://rfst.hypotheses.org/rouland-betty-jarraya-mounir-fleuret-sebastien

Saib Musette, M., & Khaled, N. (2012). L'Algérie, pays d'immigration ?, *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, (1298), p 54-69.

Signoles P., (2006), La Tunisie, pionnière et fragile, in Troin J.-F. (dir.), Le Grand Maghreb (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie, Tunisie), Mondialisation et construction des territoires, Paris, Armand Colin (coll. U Géographie, pp. 181-210.

Simon G., (1990), Les diasporas maghrébines et la construction européenne. *Revue européenne des migrations internationales*, *6*(2), 97-105.

_____ (1996), La migration maghrébine 25 ans après. *Espace Populations Sociétés*, *14*(1), 29-35.

_____ (2008), *La planète migratoire dans la mondialisation*. Paris, Armand Colin.

Taieb J., (2012), Migrations des populations juives et musulmanes à l'intérieur de l'espace maghrébin, XIXe et XXe siècles, *in* Abécassis, Dirèche et Aouad (eds), *La bienvenue et l'adieu*, Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales, p. 115-124.

Zarka C., (1975), Maison et société dans le monde arabe, *L'Homme*, vol. 15, n◦ 2, pp. 87-102.

Zouari F., (2005), Comment les Marocains sont perçus en Tunisie. *Jeuneafrique,* le 12 avril 2005 [en ligne] https://www.jeuneafrique.com/117294/societe/comment-les-marocains-sont-per-us-en-tunisie/

Chapitre 24
Les Marocains des pays du Golfe
Al Wafidoune et leur diversité (Emirats Arabes Unis et Qatar)

Mohamed Berriane

Introduction

Lorsqu'on considère les migrations marocaines en général, on a tendance à les appréhender à travers le modèle de la migration marocaine vers l'Europe, ce qui est tout à fait compréhensible : la migration marocaine étant dirigée en grande majorité vers le vieux continent, qui accueillait en 2016, l'équivalent de 90% des Marocains, c'est cette migration qui est présente dans les esprits. En fait, la réalité est autre et il n'y a pas une seule migration, mais des migrations marocaines, même si elles n'ont pas le même poids. Or, pour suivre les communautés marocaines à l'étranger et les analyser, il est pertinent de considérer toutes ces migrations même lorsque statistiquement elles sont moins visibles que celles qui ont choisi comme destination l'Europe.

Qu'est-ce qui différencie donc la migration des Marocains vers les pays arabes de celle qui se dirige vers l'Europe ? Le présent chapitre s'attachera à démontrer la spécificité de cette migration, par rapport à celle classique et bien connue qui s'est installée en Europe et les conséquences qui en découlent pour les Marocains vivant dans cette partie du monde.

L'émigration marocaine vers l'Europe devait initialement être un projet de mobilité provisoire car déclenchée pour répondre dans un premier temps aux besoins en soldats et en main d'œuvre durant la guerre, ensuite pour la reconstruction de l'Europe et son développement. Dans l'esprit aussi bien des Européens que des migrants, le déplacement de la main d'œuvre marocaine d'abord vers la France, puis vers d'autres pays européens ne devait pas déboucher sur une installation définitive et un enracinement en Europe. L'une des appellations de ces immigrés était le mot *Gastarbeiter*[1], que donnaient les Allemands à ces migrants car ce n'était que des travailleurs « invités » pour une durée limitée. On sait aujourd'hui que ce modèle migratoire a complètement changé puisque les premières générations parties vers l'Europe sont aujourd'hui complètement ancrées et enracinées dans leurs pays d'accueil et que leurs descendants font partie intégrante des sociétés d'accueil.

Comparée à cette migration, celles à destination des pays arabes, notamment ceux du Golfe, ressemblent à celles qui s'étaient dirigées vers l'Europe dans la première phase. Vu des pays d'accueil du Golfe, les Marocains vivant dans ces pays correspondent exactement au contenu du mot allemand *Gastarbeiter* qui décrivait le mieux les immigrés de travail en Europe durant les années 60 et 70 : une main d'œuvre dont on a besoin, mais qui doit repartir lorsqu'on en n'aura

[1] Travailleurs invités. La même appellation était utilisée aussi en Hollande.

plus besoin. D'ailleurs dans ces pays, les immigrés sont couramment appelés *Al Wafidoun*, qui signifie en arabe les entrants ou les arrivées[2]. On est confronté à ce terme dès l'arrivée dans un aéroport quelconque de ces pays où au contrôle des passeports par la police il y a la file pour le guichet des *Wafidoun*. Ce sont des travailleurs dont la présence ne s'explique que par ce qu'on a besoin d'eux, ce qui suppose que lorsque ce besoin ne sera plus d'actualité, ils sont invités à rentrer chez eux. La différence avec la migration marocaine en Europe c'est que dans le cas des pays du Golfe, tout est fait aussi bien sur le plan juridique que social ou administratif pour qu'une évolution du processus comme en Europe ne puisse jamais avoir lieu. Tous les contrats de travail sont à durée limitée et la législation qui est strictement appliquée interdit tout séjour non lié à un contrat de travail et les pénalités pour chaque jour d'un séjour illégal sont extrêmement élevées. Un non *khaliji* ne peut acquérir un bien quelconque que dans certaines zones bien délimitées du pays d'accueil, alors qu'épouser un conjoint du pays est sévèrement encadré, et très difficile, surtout quand le conjoint pressenti appartient aux classes supérieures. Une société ne peut être créée par un étranger qu'avec la participation majoritaire d'un autochtone au capital de cette société[3]. L'acquisition de la nationalité par naturalisation est également très contraignante, voire impensable. Bref, tout ce qui peut aider à l'enracinement est évité. Si on ajoute à cela que le droit du travail ne prévoie pas de retraite à la fin de la vie professionnelle, on comprend que la migration vers ces pays pourra difficilement déboucher sur une installation définitive ou un enracinement dans la société à travers la descendance, à l'instar de ce qui est arrivé en Europe. « *Le « deal » est clair : ils sont ici pour travailler, gagner de l'argent, en transférer une partie à leur famille et repartir. Nous ne pratiquons pas l'assimilation ou l'intégration. Les étrangers sont appelés à repartir chez eux au terme de leur contrat* »[4].

Reste à comprendre le pourquoi de ce fort ostracisme. Deux chiffres sont à cet égard très significatifs. Pour nous limiter aux seuls pays du Conseil de Coopération du Golfe, sur une population totale de 50.960.000 habitants, 50% de cette population sont des étrangers venus pour y travailler (2016). Pour certains pays ce taux est encore plus élevé comme pour les deux retenus ici pour notre étude et où les étrangers constituent dans chacun d'eux 87,5% du total de la population (2.100.000 étrangers pour une population qatari de 300.000 habitants et 7.000.000 étrangers pour 1.000.000 d'émiratis ![5] Cet afflux considérable des travailleurs étrangers s'explique essentiellement par la richesse de ces sociétés qui, grâce aux revenus des hydrocarbures, ont les revenus les plus élevés du monde

[2] Le verbe *wafada* (وفد) signifie arriver, alors que le substantif au pluriel *Al Wafidoun* (الوافدون) signifie les arrivées ou les entrants et *al wafd (*الوفد) délégation. Les opérations de recrutements groupés sont appelées *baatat* (بعثات) qui signifie délégations. Dans tous les cas, le sens qui s'impose c'est que ces arrivées, ou ces entrants sont amenés à repartir ou à ressortir, alors que la délégation est supposée repartir après sa visite.

[3] Des exceptions pour les créations de société et l'acquisition de biens immobiliers existent et nous y reviendrons pour montrer qu'elles ne changent rien au résultat final.

[4] Propos d'un haut responsable qatari cité par Nazim Kurundeyr (Le Monde Diplomatique de juin 2016) et repris par Orian Huchon (2017)

[5] Chiffres cités par Oriane Huchon dans « Les migrations – les travailleurs immigrés dans le Golfe », Les Clés du Moyen-Orient, article publié le 17/03/2017
https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-migrations-Les-travailleurs-immigres-dans-le-Golfe.html

(38.436 USD de PIB par habitant pour les EAU et 60.812 USD pour le Qatar en 2017) (Banque mondiale, 2018). Conscients que la ressource du sous-sol n'est pas éternelle, la plupart de ces pays, notamment les EAU et le Qatar se sont lancés dans un effort de diversifications de leurs économies en développant le secteur des services : ce dernier fournit désormais 60,7% des emplois aux EAU contre 38,9% pour l'industrie et 43,6% au Qatar contre 55,1% pour l'industrie. Industrie pétrolière et services sont deux secteurs grands consommateurs en main d'œuvre peu disponible sur place, vu les conditions démographiques des nationaux. Par ailleurs, les Etats pratiquent jusqu'à maintenant une politique de redistribution des richesses très généreuse qui poussent les autochtones à être très sélectifs dans le choix de leurs professions. Enfin, la société est organisée de telle sorte que l'appel aux domestiques et autres aides ménagers est très fréquent. Le fort appel à des travailleurs étrangers et le fait que les populations autochtones deviennent minoritaires dans les faits expliquent cette tendance à contrôler l'immigration et à faire en sorte qu'elle ne débouche pas sur une installation permanente d'une communauté étrangère majoritaire. Il y a surtout un fort souci pour que ces étrangers n'accèdent pas aux ressources de ces pays d'où les interdictions et/ou restrictions concernant l'accès à la propriété, au montage d'une société, au mariage ou à la nationalité. Nos interlocuteurs qataris ou émiratis n'ont pas nié ce souci de fermeture de la société face aux étrangers présents en son sein. Mais dans la plupart des cas ils le mettent en rapport avec le besoin de sauvegarder la société *khaliji* et de garder intactes ses traditions et coutumes face au risque d'une acculturation et une perte des composantes culturelles de cette société, si elle est submergée par des populations étrangères.

Il va de soi qu'une telle fermeture d'une société d'accueil avec un fort besoin de travailleurs étrangers, mais qui ne souhaite pas qu'ils s'installent dans la durée va se traduire par un modèle migratoire assez particulier marqué par une forte mobilité et une instabilité de ces populations étrangères, mais aussi par des conditions de vie quotidienne et des rapports au pays d'accueil qui ne sont pas toujours sereins. Il va de soi aussi que cette description ne s'applique pas aux femmes mariées à des *khaliji* qui du fait même de leur statut s'installent dans la durée.

L'objet de ce chapitre est de décrire la situation des Marocains vivant dans ces pays, tout en se focalisant sur les évolutions récentes qui marquent cette migration. En effet, jusqu'à maintenant la littérature assez limitée ayant décrit ces communautés a mis en relief essentiellement le côté misérabiliste de cette migration en insistant sur l'exploitation de migrants peu au courant des dispositions juridiques qui régissent la migration vers ces pays et les conditions de vie inhumaines dans lesquelles vivent nos compatriotes. Effectivement une bonne partie des Marocains vivant dans les pays du Golfe souffrent de nombreux problèmes qui découlent du modèle migratoire de ces pays. Mais il est temps aussi de mettre en évidence les évolutions récentes de ces migrations marocaines qui concernent de jeunes diplômés, partis parfois directement des universités européennes, et des cadres supérieurs et moyens exerçant dans le secteur du tertiaire supérieur (banques, hôtellerie, informatique, import-export), en plus des enseignants, médecins, imams, juristes et ingénieurs, qui se sont installés dans ces pays et participent à la construction et à la modernisation de ces Etats.

Pour ce faire nous avons essayé d'exploiter toutes les données disponibles lors d'une mission réalisée dans des conditions assez difficiles suite à l'embargo qu'imposent l'Arabie saoudite et ses alliés au sein du CCG au Qatar. A l'occasion de ces missions nous avons glané auprès des consulats du Maroc à Doha et Abu Dhabi toutes les données disponibles en exploitant à fond l'application *Al Konsol* que gèrent ces deux consulats. Tout en remerciant chaleureusement leurs excellences les ambassadeurs du Royaume du Maroc à Doha et à Abu Dhabi de nous avoir permis un accès direct aux applications pour effectuer des requêtes et exploiter les données des immatriculations des Marocains auprès de ces consulats, il convient d'émettre de sérieuses réserves quant à la fiabilité de ces données. Nous y reviendrons. Pour préciser ces données chiffrées, les vérifier et les compléter, nous les avons recoupé avec des entretiens approfondis avec des Marocains vivant dans ces pays en veillant, grâce à la connaissance des agents consulaires, mais aussi au procédé boule de neige, à ce qu'ils soient représentatifs des différents profils identifiés. Des données statistiques obtenues de l'ANAPEC et de l'Office des Changes complètent ces investigations dans les pays d'accueil.

Pour la présentation des résultats de toutes ces investigations, nous structurons ce chapitre en trois temps. Dans une première partie nous introduisons la migration marocaine vers les pays du Golfe tout en la situant dans la migration globale et celle vers les pays arabes. Ceci passe par une présentation des deux pays retenus comme cas d'étude et par une contextualisation des différentes vagues de ces migrations. Dans un deuxième temps on tente une radioscopie de cette communauté en essayant de tirer le maximum des données disponibles qui restent toutefois insuffisantes. Ceci sera l'occasion d'esquisser le profil socio-démographique des Marocains vivant dans les deux pays et leurs insertions dans le tissu économique, car l'insertion socio-culturelle est quasi-absente. Les profils socio-économiques des Marocains des pays du Golfe s'étant diversifiés ces dernières années, nous consacrons la dernière partie à une analyse des types de profils rencontrés lors de nos missions sur la base des entretiens qualitatifs semi-directifs.

1. Des pays riches avec des besoins immenses en migrants de travail

Moins de 10% des Marocains de l'extérieur vivent dans les pays arabes

Alors qu'elle était exclusivement dirigée vers le continent européen, la migration marocaine identifie une nouvelle destination, les pays arabes, à partir du milieu des années 70. Cette irruption de la zone arabe dans le champ migratoire marocain correspond à la conjonction de deux évènements : la flambée des prix du pétrole à partir de 1973 et la fermeture de l'Europe qui débute au milieu de la même décennie. Les flux se dirigent tout d'abord vers la Libye, pays pétrolier le plus proche après l'Algérie, pour ensuite s'étendre à l'Arabie saoudite puis aux autres pays du Golfe. Ces derniers, grâce aux revenus du pétrole qui ont explosé, lancent de grands programmes d'infrastructures pour lesquels les populations locales, faibles numériquement, ne pouvaient fournir la main d'œuvre nécessaire. C'est à partir de cette date que commence réellement la migration économique marocaine[6].

[6] Certains auteurs insistent sur l'ancienneté de cette migration qu'ils font remonter loin dans le temps, en rapport avec les pèlerinages à la Mecque qui pouvaient se transformer en une installation permanente en Arabie saoudite. Mais ces flux intéressants sur le plan historique

Aujourd'hui et bien qu'elle arrive très loin derrière l'Europe, la zone des pays arabes occupe la deuxième place comme destination des migrants marocains avec environ 300.000 résidents en 2016 (Tableau 1). On remarque, néanmoins, que la part des pays arabes dans le total de la migration marocaine à l'étranger a baissé aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage passant de 12,7% en 1993 à 6,8% en 2016. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation de la part de la destination européenne, mais également par la forte volatilité de cette migration qui est peu permanente et suit les fluctuations de l'économie pétrolière, en plus des effets de tout l'arsenal juridique dont se sont entourés ces pays pour contrôler une immigration considérée comme nécessaire, mais aussi envahissante. L'estimation du poids des pays arabes dans l'émigration marocaine totale reste cependant assez approximative. En effet, on ne peut que souligner le peu de fiabilité des données de la DACS, qui est peu réactive à l'accélération des évènements politiques : Le chiffre de 76.923 Marocains vivant en Libye que fournit la DACS pour 2016 doit probablement être fortement revu à la baisse après toutes les opérations de rapatriement de ces mêmes Marocains depuis que l'instabilité s'est installée dans ce pays bien avant 2016. Or, aucun élément officiel ne permet ce réajustement. Cela ne signifie point qu'il faille réduire le chiffre de 282.430 Marocains qu'affichent les statistiques officielles car beaucoup de Marocains ne sont pas enregistrés et il y a de plus en plus de clandestins non recensés.

Tableau 1 : Evolution du poids des Marocains des pays arabes dans le total des Marocains du monde

Destination	1993		2004		2016	
	Effectifs	**%**	**Effectifs**	**%**	**Effectifs**	**%**
Europe	1.279.558	82,6	2.616.871	84,7	3.747.152	90,0
Pays arabes	196.017	12,7	282.772	9,2	282.430	6,8
Amériques-	70.270	4,5	178.914	5,7	114.278	2,7
Asie-Océanie	731	0,04	5167	0,2	13.213	0,3
Afrique	2721	0,1	5366	0,2	5482	0,1
Total	**1.548.566**	**100,00**	**3.089.090**	**100,00**	**4.162.555**	**100,00**

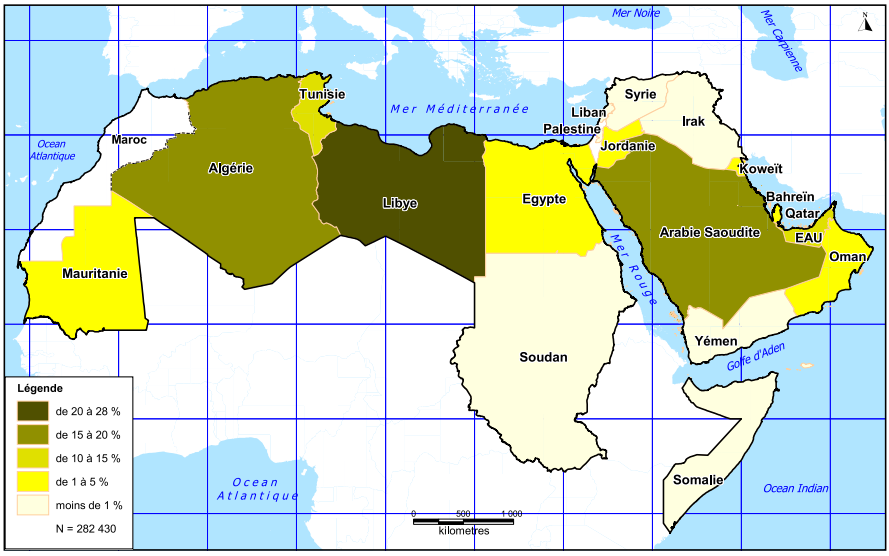
Source : DACS, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Maroc

Concernant la présence des Marocains dans la région arabe au sens large et en nous contentant des statistiques de la DACS de 2016, on remarque que la répartition des Marocains dans les pays arabes est très inégale (Tableau 2 et carte 1). Pour des raisons à la fois historiques et de proximité ce sont les pays arabes du continent africain qui avec plus de 60% concentrent la grande part des Marocains des pays arabes. Et parmi ces pays et pour les mêmes raisons ce sont les trois pays de l'Afrique du Nord les plus proches (Libye, Algérie et Tunisie) qui acceuillent la majorité (56,4%) de ces 60%. Les pays du Golfe, objet de ce chapitre, suivent avec 37,6%. Ici, ni l'histoire, ni la géographie n'expliquent cette importance ; c'est l'appel de sociétés riches ayant besoin d'une main d'œuvre abondante qui est derrière ce choix. La preuve en est que l'ensemble des pays arabes que nous avons regroupé sous l'appellation Proche-Orient ne reçoit que 2,2% de ces flux

n'ont aucune continuité avec les mouvements actuels ne serait-ce que contrairement à la situation actuelle ils pouvaient déboucher sur une installation permanente.

(Tableau 2). En mettant de côté la communauté insignifiante présente au Proche-Orient, nous sommes en fait en présence de deux types de migrations (celle vers les pays du Maghreb et celle vers ceux du Golfe) qui diffèrent aussi bien dans leurs aspects historiques que sociologiques. Un chapitre à part étant consacré à la migration marocaine dans les pays maghrébins voisins, concentrons nous sur le cas spécifique des Marocains du Golfe.

Carte 1 : Répartition des Marocains de l'extérieur dans les pays arabes



Source : DACS 2016

Il reste que, malgré leur importance relative dans les pays du Golfe, les Marocains sont quasi-invisibles, aussi bien dans les statistiques de ces pays que dans leurs paysages urbains, tellement ils sont noyés dans des millions d'immigrés venant du monde entier. Nous sommes en effet, dans l'un des plus gros foyers mondiaux de réception des migrations internationales de travail, malgré la tendance, pour des raisons évidentes, qu'avaient ces pays à minimiser dans leurs statistiques les effectifs des étrangers.

Les EAU et le Qatar : deux cas d'étude

- Deux pays du Conseil de Coopération du Golfe

Composé de six pays qui sont l'Arabie saoudite, Oman, le Koweït, le Bahreïn, les Emirats arabes unis (EAU) et le Qatar, le Conseil de Coopération du Golfe a été créé en 1981 (Carte 2). Destiné initialement à fournir un cadre de coopération multilatérale assurant la sécurité du Golfe, ses objectifs ont été élargis à l'unification du système économique et financier (Blachez, 2011).

Tableau 2 : Evolution des effectifs des Marocains vivant dans les pays arabes (2012-2016)

Pays	2012		2016	
	Effectif	%	Effectif	%
Pays du Golfe	**60.127**	**28,0**	**106.274**	**37,6**
Arabie	35.724		49.856	
EAU	15.724		37.945	
Qatar	2432		6981	
Oman	2504		3907	
Bahreïn	1064		2535	
Koweït	2109		4555	
Yémen	359		495	
Proche-Orient	**3881**	**1,8**	**6221**	**2,2**
Jordanie	1774		2828	
Syrie	689		1493	
Liban	1066		1436	
Irak	23		86	
Palestine	329		378	
Afrique	**150.430**	**70,2**	**169.935**	**60,2**
Libye	69.276		76.923	
Algérie	45.451		48.624	
Tunisie	30.635		33.777	
Mauritanie	2662		3614	
Egypte	2376		6859	
Soudan	30		138	
Total	**214.438**	**100,0**	**282.430**	**100,0**

Source : DACS

Les traits communs qui réunissent au départ ces six pays sont de trois ordres. Ils sont dirigés par des monarchies sunnites, leurs économies sont basées sur la rente pétrolière et l'unité recherchée était, sous l'impulsion de l'Arabie saoudite, une réaction à l'activisme de l'Iran chiite dans la région. Ajoutons à cela les soucis sécuritaires de monarchies dont les populations sont minoritaires par rapport à une forte présence de travailleurs étrangers.

Les six pays pompent quelques 17 millions de barils par jour, correspondant à environ 18% de la production mondiale et 55% de celle de l'OPEP, mais leurs économies sont fortement dépendantes de cette ressource, dont ils tirent environ 90% de leurs revenus. Sur le plan de l'organisation politique, cet ensemble régional qui compte quelque 50 millions d'habitants, mais dont la moitié sont des étrangers, est dirigé par des rois ou des émirs, seuls le Koweït et Bahreïn disposent de parlements, les autres ayant des conseils en partie élus mais avec un simple rôle consultatif et les associations et partis politiques y sont interdits.

Carte 2 : Pays du Conseil de Coopération du Golfe



En fait, 37 années après sa création, ce conseil régional de coopération n'a abouti qu'à une intégration très inachevée. Que ce soit l'union monétaire ou le marché commun, ou encore l'union douanière, les résultats sont peu concluants. Ce n'est qu'en 2008 qu'un marché commun est mis en place, alors que l'union monétaire est toujours attendue. La liberté de circulation des personnes et des capitaux fonctionne, mais des restrictions demeurent sur certaines activités économiques et la circulation des personnes. Quant à l'unité politique, l'échec est total et ce, suite à la sérieuse crise qui secoue le conseil depuis juin 2017. Les tensions au sein de ce conseil ne datent pas de cette année et sont liées essentiellement aux divergences de vues entre l'Arabie saoudite et ses alliés d'un côté, et le Qatar, de l'autre. La crise s'est déclenchée lorsque l'Arabie saoudite et ses deux alliés les EAU et Bahreïn ont rompu leurs relations diplomatiques avec le Qatar en lui imposant en même temps un blocus aérien[7], Oman et le Koweït adoptant une attitude plus neutre et conciliante. L'origine de cette crise est la politique diplomatique indépendante et proactive du Qatar (vis-à-vis de l'Iran mais aussi des frères

[7] Lors de la mission organisée pour les besoins de cette étude, j'ai vécu de façon concrète les conséquences de ce blocus. Venant de Doha au Qatar après avoir transité par un autre pays en raison du blocus aérien, j'ai été bloqué pendant 4 h. au poste frontière de l'aéroport d'Abu Dhabi car mon passeport portait mention d'un visa pour le Qatar, lieu de mon précédent voyage.

musulmans) et qui remet en cause la volonté de domination de l'Arabie saoudite. Celle-ci essaie aussi de diminuer le pouvoir de la chaine de télévision *Al-Jazeera* qui est un véritable soft power du Qatar. Finalement et comme conclue Dazi-Heni (2011), le CCG « *n'est ni une alliance ni une réelle intégration régionale mais une simple structure de coopération basée sur un accord politique tacite consistant à réactiver une solidarité et une cohésion en réaction à des menaces extérieures imminentes* ».

Les pays composant cet ensemble régional accueillent un peu plus de 100.000 Marocains, soit 37,4% du total des Marocains vivant dans les pays arabes et 2,5% du total des Marocains du monde.

Les deux pays, le Qatar et les EAU, choisis pour l'analyse de la situation des Marocains dans les pays du Golfe, appartiennent à ce conseil régional. Trois critères dans leur choix ont été pris en compte. Il s'agit de l'importance de la communauté marocaine comparativement à la taille du pays et au nombre de ses habitants et des autres immigrés : Aux EAU, les Marocains sont au nombre de 37.945 personnes sur une population totale de 9.500.379 personnes dont 1.567.562 Emiratis (soit respectivement 0,4% de la population totale et 2,4% de la population Emiratie, alors qu'au Qatar ils sont 6.981 Marocains sur une population totale de 2.342.327 dont 301.401 Qataris (soit respectivement 0,3% et 2,3%). Le deuxième critère renvoie à la taille du pays puisqu'on a cherché à considérer un petit pays (le Qatar) et un autre plus grand (les EAU). Quant au troisième critère il considérait la crise politique actuelle qui secoue le CCG et de ce fait on a veillé à retenir un pays de chaque camp pour vérifier si cette crise a des répercussions différentes sur les communautés marocaines présentes dans ces pays.

- Les EAU : une fédération de sept émirats

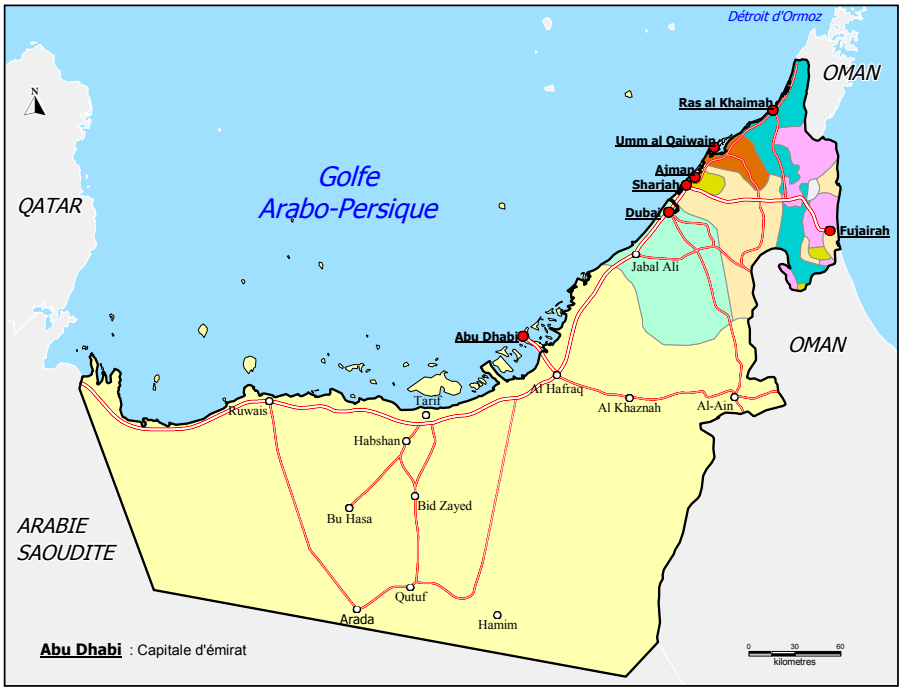
Sept émirats de tailles variables, (Abu Dhabi, Ajman, Dubaï, Sharjah, Ras al-Khaïmah, Fujaïrah et Oumm al-Qaïwaïn) (Carte 3), ont choisi en 1971, au lendemain de leur indépendance du protectorat britannique, de s'organiser en un système fédéral. Depuis, la construction de l'Etat moderne a continué, aboutissant, notamment sous la présidence de *Zayid Ben Sultan Al-Nahyan* (1966-2004), premier président de la fédération, réélu régulièrement jusqu'à son décès, à un Etat doté d'une identité nationale propre grâce à la consolidation du statut fédéral et un développement économique sans précédent basé sur l'extraction du pétrole, mais pas seulement.

La consolidation s'est poursuivie sous son successeur avec notamment l'adoption de diverses réformes des structures de gouvernance au cours des trois dernières années.

Cette construction progressive de l'Etat émirati et sa modernisation a besoin d'un apport en main d'œuvre, mais aussi en cadres supérieurs. Et si l'immigration marocaine dans ce pays est statistiquement peu visible comparée aux millions d'asiatiques, les Marocains vont être sollicités en tant que cadres (médecins, juristes, imams, enseignants, journalistes, etc.) mais aussi en tant que personnel d'exécution. Par ailleurs, les relations privilégiées entre le fondateur de l'Etat moderne émirati, Sheikh *Zayid Ben Sultan Al-Nahyan* et le Roi du Maroc *Hassan II*, vont amorcer cette migration marocaine comme on le verra plus loin. Mais plus

que la construction de l'Etat moderne, c'est le développement économique basé sur le pétrole, puis les services, qui va générer et entretenir ces flux migratoires.

Carte 3 : Les 7 émirats composant l'Etat des EAU



Animée avant les années 1960 par la pêche des perles dans les eaux du Golfe, l'économie des EAU a explosé avec l'exploitation du pétrole qui a débuté en 1962. L'émirat d'Abou Dhabi est le principal producteur de la fédération émiratie et dispose d'importantes réserves aussi bien de pétrole que de gaz naturel (90% des réserves de la fédération et 10% des réserves mondiales). Le reste des réserves est partagé par Dubaï et Charjah bien que les réserves de ces deux derniers émirats soient plus limitées dans le temps. L'émirat de Dubaï, est la deuxième économie de la fédération avec 26% du PIB total. Conscient des limites des réserves d'hydrocarbures, cet émirat a préparé son économie à l'après-pétrole en centrant son développement économique sur une plate-forme commerciale dotée d'un port et d'un aéroport qui comptent parmi les plus importants au monde, et en développant des services et un tertiaire supérieur (services financiers, tourisme, commerce de détail, etc.). Une stratégie de diversification industrielle (production d'aluminium) et de services a permis aux Emirats de réduire progressivement la dépendance de leur économie des hydrocarbures. Désormais les hydrocarbures représentent aujourd'hui moins de 30 % du PIB, et l'objectif fixé pour 2030 et de ramener cette contribution au PIB à 20 %. Par ailleurs, les principaux indicateurs économiques traduisent une certaine performance (2016) : un PIB de 375 milliards de dollars, un PIB par habitant de 38.032 dollars et un taux de croissance de 2,6%

(FMI, BM, 2016)[8]. Ce développement économique est doublé d'un contrat social qui repose sur un système de redistribution, notamment en faveur des populations moins favorisées des Emirats du nord : attribution de logements, accès gratuit aux soins et à l'éducation, aides aux jeunes mariés, recrutements dans le secteur public (l'Etat est employeur de 97% des actifs émiriens). D'où des indicateurs de développement humain des plus performants : une espérance de vie de 77 ans, un taux d'alphabétisation de 93% et un indice de développement classant le pays au 46ème rang mondial[9].

Parallèlement à ce développement économique, les EAU se sont lancés dans un développement culturel moderne ouvert sur la francophonie pour diversifier l'héritage anglophone et s'assurer un rayonnement politique et culturel international. L'implantation de Paris-Sorbonne Abu Dhabi, du Louvre d'Abu Dhabi ou du musée Guggenheim sont des exemples parmi d'autres de cette ouverture.

- Le Qatar : un Etat minuscule qui ambitionne à un rayonnement international

Figurant parmi les plus petits états du Golfe (11.500 km^2 et 2,4 millions habitants), le Qatar correspond à une petite péninsule qui, devenu indépendante en 1971, a refusé de rejoindre la fédération des Emirats Arabes Unis. Il dispose des troisièmes réserves mondiales de gaz (77 M de tonnes), il est le quatrième producteur de cette ressource et le premier exportateur de gaz naturel liquéfié. Il produit également du pétrole, mais avec des quantités moyennes. Investissements massifs à l'étranger et vaste programme de modernisation des infrastructures et de diversification du tissu économique sont les principales actions d'une politique volontariste engagée par l'Etat grâce à ces ressources.

C'est aussi grâce à ces ressources que le Qatar enregistre un développement remarquable avec entre 2007 et 2011 plus de 15% de croissance économique due à la hausse de la production de gaz naturel liquéfié. Il est rentré par la suite dans une nouvelle phase de développement économique avec une croissance située entre 6 et 7% (2013-2014), mais désormais tirée par les activités hors hydrocarbures. Là aussi une politique de diversification de l'économie, notamment par l'industrie, est lancée dès 1970 et des complexes et des zones industrielles se spécialisent dans la pétrochimie, les engrais, l'acier, l'aluminium et l'ammoniac. Avec un PIB/habitant de 68.940 dollars, le Qatar est devenu aujourd'hui le pays le plus riche au monde. L'économie reste toutefois encore tributaire des hydrocarbures, qui représentent environ 58% de la création de richesse, 90% des exportations et 62% des recettes budgétaires. Il ambitionne également de développer une économie de la connaissance en investissant massivement dans l'éducation, la recherche et le développement.

Etat minuscule entouré de grandes puissances régionales pouvant convoiter ses richesses, le Qatar, pour s'imposer, s'est lancé aussi dans une politique de rayonnement à l'internationale à travers les médias, le sport et la culture. La chaîne d'informations arabophone et anglophone Al Jazeera, de multiples

[8] Présentation des Emirats Arabes Unis : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/emirats-arabes-unis/presentation-des-emirats-arabes-unis/

[9] Idem

activités diplomatiques et l'organisation de plusieurs manifestations sportives internationales (Coupe d'Asie des Nations et Jeux Arabes en 2011, Championnat du Monde de Handball en 2015 et organisation de la Coupe du Monde de Football en 2022) lui assurent une reconnaissance internationale.

En dernière analyse, aussi bien le Qatar que les EAU disposent de richesses naturelles considérables qui leur permettent d'initier un développement économique et social sans précédent dans leurs histoires récentes. Mais les deux pays ne se contentent pas de la rente pétrolière et se sont lancés dans des programmes de l'après-pétrole et gaz basés sur des investissements à l'international et une diversification de leurs économies, le tout doublé d'un rayonnement culturel et sportif.

Une véritable compétition dans ces divers domaines s'est installée entre les deux pays qui cherchent, chacun de son côté un leadership international et qui va s'accentuant suite à la crise actuelle. Tout cela nous amène à contextualiser le phénomène migratoire qui se dirige vers ces pays. Les développements en cours dans tous les domaines indiqués ont besoin de ressources humaines importantes que les populations nationales ne peuvent satisfaire, d'où l'appel à une main d'œuvre d'exécution, mais aussi à des cadres, techniciens et experts de tous bords.

- Modèle migratoire qatari et émirati

Au nombre de 500.000 en 1970, les travailleurs immigrés dans les pays du Golfe sont aujourd'hui plus de 25.000.000 et viennent du monde entier, entrainant dans certains pays de véritables désquilibres démographiques entre les populations locales et les étrangers (Carte 4). Seule l'Arabie saoudite arrive à afficher plus de nationaux que d'étrangers, ces derniers représentant tout de même 33% de la population totale. Elle est suivie par Oman où les étrangers représentent 43% de la population totale du pays. Par contre, tous les autres pays du Golfe présentent un bilan démographique où la population nationale est extrêmement minoritaire, les populations du Qatar et des EAU, étant réduites dans chacun de ces deux pays à 12,5%. On peut donc imaginer les conséquences de ces déséquilibres démographiques sur les sociétés de ces pays sur les plans économique, social, culturel et surtout relationnel. De là découlent toutes les précautions juridiques et législatives de ces Etats pour contrôler ces flux.

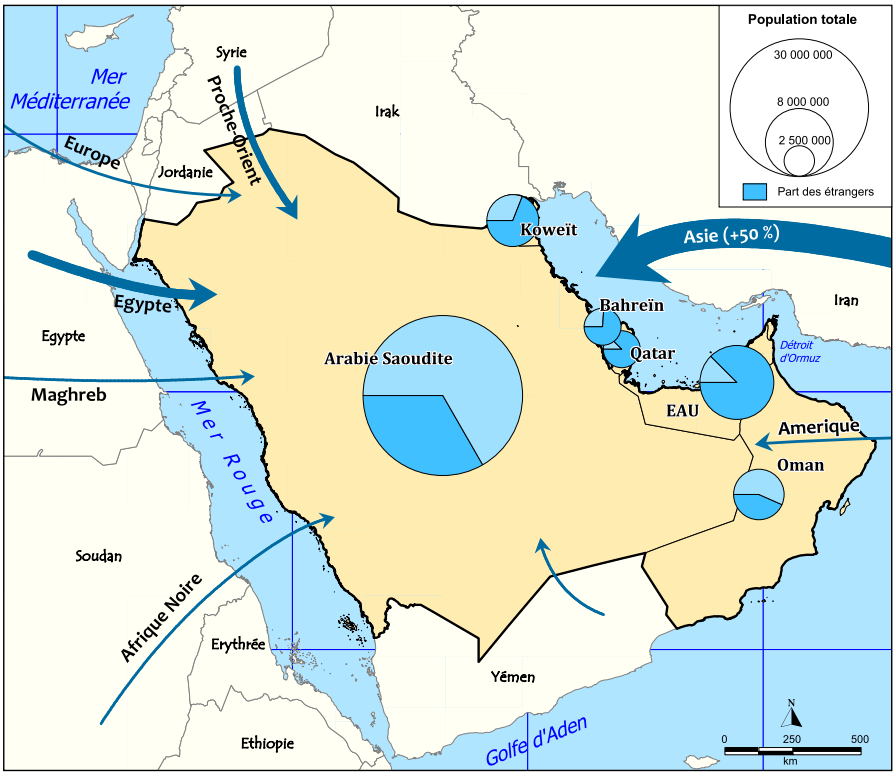
Plus de 50% de cette main d'œuvre sont originaires d'Asie, mais les immigrés de travail viennent de tous les continents. Globalement les ingénieurs, experts et représentants d'entreprises sont des occidentaux (Europe et USA), les employés d'exécution, du bâtiment et du travail domestique sont asiatiques (Népal, Bengladesh, Philippines, Indonésie, Pakistan), alors que la main d'œuvre qualifiée est arabe (Egypte, Palestine, Maghreb) ou indienne.

L'observateur non averti est de ce fait frappé par le « cosmpolitisme » des grandes métropoles du Golfe, en dehors des villes saoudiennes, où on croise diverses nationalités avec une prédominance des nationalités asiatiques et l'usage courant d'un anglais assez typé. Les visages, les accoutrements, les enseignes et les conversations ne font pas penser qu'on se trouve dans un pays arabe, dont les citoyens sont des *khaliji* qu'on ne voit presque pas.

Au sein de cette population internationale, les Marocains installés dans les pays du Golfe peuvent appartenir à ces différents catégories : beaucoup de personnel

d'exécution (mais faiblement présents dans le bâtiment monopolisé par les asiatiques), des petits emplois sur contrat et des activités plus ou moins illicites, mais aussi une main d'œuvre qualifiée, des imams, des juges, des professeurs, des ingéniers, des chercheurs et de plus en plus de jeunes cadres du tertiaire supérieur.

Carte 4. Populations nationales et populations étrangères dans les pays du CCG (2016)

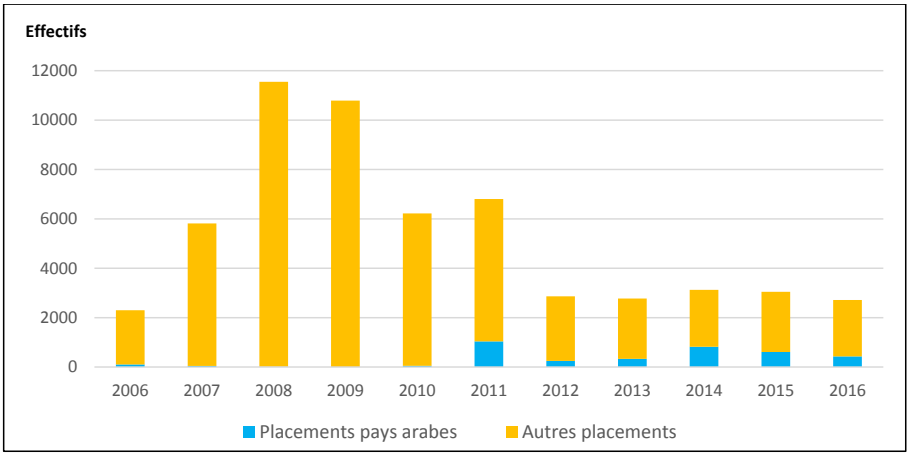


Source : Statistiques de Nazim Kurundyer, 2016

Ils arrivent dans la région dans le cadre de conventions bilatérales sur la main d'œuvre signées par le Maroc avec ces différents pays, mais aussi de façon inorganisée en s'insérant dans un marché opaque et quasi-informel de vente de visas de travail, processus sur lequel on reviendra en détail plus loin. L'ANAPEC joue un rôle non négligeable dans l'organisation de ces flux de par le placement d'employés selon des demandes précises formulées par les Etats.

Or, si les effectifs des travailleurs placés à l'international par l'ANAPEC, tout en fluctuant annuellement, peuvent être assez importants, la part des pays arabes dans ces placements demeure assez faible et ne devient visible qu'à partir de 2011 (Figure 1). L'essentiel de ces placements en région arabe revient aux EAU et au Qatar qui comme les autres pays du CCG font de temps en temps appel à ce canal de recrutement.

Figure 1 : Evolution des placements à l'international de l'ANAPEC et part revenant aux pays arabes



Source : ANAPEC - 2017

Cette migration du travail est régie par un droit du travail assez particulier dans les pays du Golfe dont la spécificité est la fameuse *kafala*. Beaucoup a été écrit sur ce concept et on ne s'arrêtera pas longtemps sur sa définition[10] et les contraintes que représente cette pratique pour les travailleurs migrants. Par contre les évolutions récentes de ce modèle doivent être soulignées. Rappelons néanmoins que le mot *kafil*, traduit par les termes de sponsor ou parrain, n'a rien à voir avec le sens qu'on donne habituellement à ces deux termes. *Kafala*, désigne à l'origine dans le droit musulman une tutelle sans filiation des enfants mineurs abandonnés. Dans les pays du Golfe c'est une mesure « qui oblige tout étranger désireux de travailler et de résider dans le pays à trouver un *kafil* qui le parraine en échange d'une redevance et qui est légalement responsable de lui » (Cadène et Dumortier, 2009). Ce système entraine un réel rapport de subordination entre l'employeur et l'employé, le premier pouvant, entre autre, confisquer le passeport et refuser de délivrer à l'employé le visa pour quitter le pays. Le *kafil* peut être une entreprise, une association ou un simple citoyen.

Or, suite à la médiatisation des conditions de travail sur les chantiers des infrastructures de la coupe du monde en 2022 au Qatar, mais aussi les chantiers grandioses de l'île de Saadiyat[11] aux EAU, des débats évoquant ces conditions et de nombreuses protestations internationales se sont succédés. Des rapports (Amnesty Internationale et Fédération Internationale des Droits de l'Homme, entre autre) décrivent ces conditions comme extrêmement difficiles, ce qui est surtout vrai pour les travailleurs peu qualifiés travaillant sur les chantiers ou à domicile, soit la quasi-majorité. Face à ces critiques parfois sévères et qui qualifient ces

[10] On renvoie ici aux deux éditions précédentes de Marocains de l'extérieur, 2007 et 2014.
[11] Cette île est destinée à devenir l'un des plus grands districts culturels du monde avec notamment des antennes des musées du Louvre et du Guggenheim

conditions d'« esclavage moderne », les Etats, aussi bien du Qatar que des EAU, ont du réagir.

C'est en 2014 que le Qatar annonce vouloir assouplir le système de la *kafala* et en 2015 une loi portant sur la modification des dispositions en matière du droit du travail des étrangers est approuvée par l'émir. Le terme *Kafil* est supprimé du vocabulaire juridique pour être remplacé par l'expression « *personne qui vous a autorisé à entrer dans le pays »* et une partie de ses pouvoirs est retirée à l'employeur. L'employé n'est plus obligé de demander le visa de sortie à son sponsor pour quitter le pays et il peut changer d'employeur. D'autres améliorations sont enregistrées (Construction de logements décents, introduction d'un système de protection pour garantir le versement des salaires par voie électronique)[12]. Cependant, les ONG critiquent ce nouveau système. En effet, si quitter le territoire est désormais traité par le Ministère de l'intérieur et non l'employeur, le premier a toujours besoin d'une autorisation du second et les ONG listent régulièrement de nombreux abus. Pour Amnesty International *« si la nouvelle loi est peut-être débarrassée du terme 'parrainage', les bases du système (précédent) restent intactes »* et Human Rights Watch indique que « *le Qatar n'a fait que changer le nom du système* ». Pour leur part les Emirats arabes unis ont annoncé en 2015 des réformes sociales destinées à mieux protéger les travailleurs étrangers et à partir du 1er janvier 2016, un nouveau processus devait être mis en place tenant compte du consentement informé du travailleur et de l'employeur. Il est devenu possible pour un travailleur de changer d'employeur après la rupture du contrat et l'autorisation du Ministère du travail. Quoi qu'il en soit et pour les deux pays, les améliorations annoncées sur le papier et destinées surtout à l'extérieur sont encore loin de l'application ou ne le sont pas de façon satisfaisante et ce de l'avis même de *khaliji* que nous avons interviewé.

Si les conditions de travail de la masse des travailleurs amorcent un début très timide d'amélioration au moins sur le plan des lois, même si leur application tarde, les travailleurs qualifiés bénéficient de conditions de travail et de vie très satisfaisantes. Cependant l'évolution dans ces pays des hauts cadres et des techniciens travaillant dans les administrations, les universités et les services publics doit tenir compte du processus de « nationalisation ». Aussi bien le Qatar que les EAU ont lancé sous des appellations différentes des programmes pour substituer les hauts cadres nationaux aux étrangers. Au Qatar une politique dite d'éloignement, *Al Ibtiaad*, consiste à envoyer des étudiants dotés de bourses pour être formés dans des universités européennes et américaines ou de la région (Jordanie, Liban). On double cela par la délocalisation à Doha de filières d'universités étrangères, le tout visant la formation sur place de cadres qatari. Ces deux opérations sont destinées à accompagner la « qatarisation » de l'administration. Aux EAU *Ataamim*, (généralisation) ou *Attaoutine*, (nationalisation) est le programme « *d'émiratisation* » qui vient d'être lancé et qui en principe devrait aboutir au remplacement des étrangers par des cadres nationaux d'ici 15 ans. En attendant,

[12] Le 28 octobre 2018, alors que ce texte était en cours de finalisation, la loi « régulant les entrées, sorties et résidences des expatriés » est entrée en vigueur au Qatar, mettant fin officiellement aux autorisations de sortie du territoire pour les travailleurs immigrés. Cette autorisation était le pilier du système de la *kafala.*

chaque contrat d'un employé étranger arrivé à son terme n'est pas renouvelé si un cadre national est déjà disponible pour le remplacer.

Les conditions de la migration des Marocains vers le Golfe : essai de typologie des flux

Les migrations marocaines vers l'extérieur, sont encadrées par différents accords et conventions bilatérales que le Maroc signe avec différents pays. Ce qui différencie celle qui nous intéresse ici est qu'elle est le résultat de la combinaison de quatre canaux :

- Celui des relations personnelles entre les chefs d'Etat marocain d'un côté et qatari ou émirati, de l'autre ;
- Celui des accords interétatiques qui organisent des recrutements groupés selon les besoins de certains Etats du Golfe ;
- Celui du système des visas de travail que distribuent les autorités de ces mêmes Etats à des sponsors (*Kafil*) et qui bascule souvent vers un système de migration clandestine qu'il entretient ;
- Et enfin celui lié aux expatriations de jeunes marocains en partie formés dans les pays européens, recrutés par des sociétés européennes et envoyés pour travailler dans leurs filiales des pays du Golfe.

- A l'origine une migration officielle initiée par des accords aux sommets des Etats

Lors de notre mission aux EAU, nous avons été interpelés par la présence d'une communauté marocaine assez particulière, dans un lieu-dit Al Khazna et qui se situe à mi-chemin entre Abu Dhabi et Al Aïn, lieu de naissance du Cheikh Zayd. Un lotissement portant le nom de la communauté marocaine est adossé à une véritable oasis occupée par des propriétés agricoles que fréquentait l'émir fondateur de l'Etat émirati et émir d'Abu Dhabi, et qui a poussé du désert grâce au travail de ces Marocains (Figure 2). Selon un des descendants des Marocains pionniers à l'origine de cet exploit, l'arrivée de cette communauté remonte à l'époque du Cheikh Zayd qui lors de ses fréquentes visites au Maroc a été frappé par l'aspect verdoyant des oasis du sud marocain et de la palmeraie de Marrakech. Il aurait sollicité feu Hassan II, pour une opération de migration/peuplement qui fut organisée en 1985. 100 familles composées de 450 personnes ont été sélectionnées dans diverses régions marocaines : Agadir, Ouarzazate, Zagora, Errachidia, Taroudant, El Jadida et Rabat. La situation sociale et les maitrises des différentes techniques agricoles furent les deux critères de la sélection et les départs furent organisés en deux étapes. A l'arrivée, ces 100 familles recevaient des logements, leurs enfants avaient accès à l'enseignement et leurs familles à la santé. Le travail consistait à revivifier cette zone et ce grâce à des réserves d'eau souterraines, d'où le nom d'Al Khazna ou réservoir et au savoir-faire des Marocains.

Aujourd'hui, (2018), les 100 familles sont devenues 420 et les 450 personnes 1.750 et on nous a annoncé les premières naissances de la troisième génération. Seules 2 familles parmi les premières arrivées sont retournées au Maroc. 32 personnes

de la première génération travaillent encore dans l'agriculture et encadrent une main-d'œuvre abondante d'origine asiatique, alors que 68 chefs de ménages se sont arrêtés de travailler en raison de leurs âges et comme il n'y a pas de système de retraite, ils reçoivent du palais de l'émir des *makroumat*, ou donations pour vivre et subvenir à leurs besoins. Quant à la descendance des premières familles, après des scolarités et des études plus ou moins longues selon les individus, ils ont été pour la plupart recrutés dans l'armée et la police[13], mais 20% environ de ces descendants seraient titulaires de diplômes supérieurs et occuperaient des postes de hauts cadres, ingénieurs, médecins, etc.

Figure 2 : Lotissement des Marocains et oasis fréquentée part l'émir à Al Khazna



Source : Googlemap et terrain

Ce cas souvent relaté comme un modèle pour illustrer l'immigration marocaine précoce aux EAU et son enracinement ne doit pas cependant occulter les conditions difficiles de cette migration qui est loin d'être enracinée. En effet, si la première génération a bénéficié à son arrivée de mesures émiriennes très généreuses, il faut rappeler quelques faits que nous avons glanés sur le terrain et qui montrent les limités de ce modèle. A la mort du Cheikh Zayd, initiateur de cette opération, des hésitations quant aux avantages accordés à cette communauté se profilent à l'horizon. Il a fallu s'organiser, mobiliser l'ambassade pour obtenir le statuquo et ce n'est que suite au voyage officiel du Roi Mohammed VI en 2010 que tous les avantages octroyés de façon exceptionnelle à cette communauté sont reconduits. La communauté semble certes intégrée dans la société émiratie (les enfants fréquentent les mêmes écoles, les jeunes actifs obtiennent un emploi, participent aux mêmes activités sportives et culturelles que les autres jeunes émiratis), mais elle continue à vivre en vase clos. Ils vivent entre eux en termes de logement, se

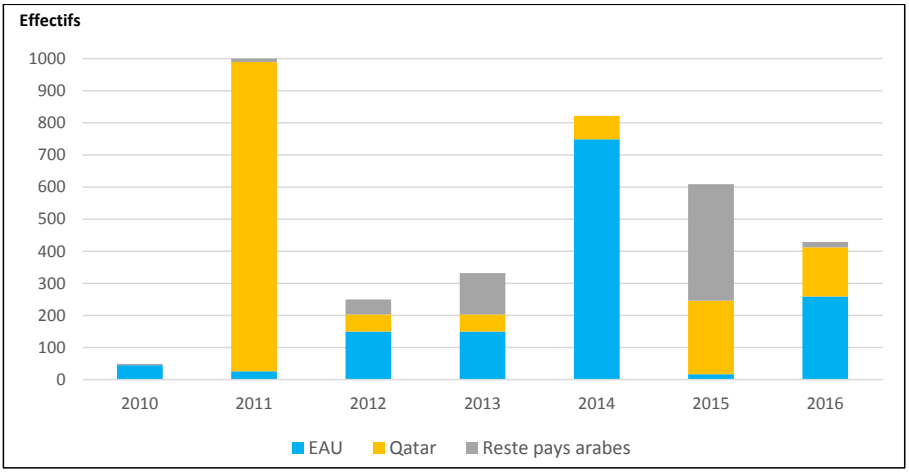
[13] Notre interlocuteur, originaire de la région de Marrakech, arrivé enfant avec sa famille, est employé dans les services de police qui luttent contre le commerce de la drogue.

marient entre eux ou font venir des conjoints du Maroc, continuent à parler le dialecte marocain, organisent des fêtes marocaines entre eux, etc.

On nous a signalé des traces d'autres migrations « agricoles » plus précoces (1983 et 1984) au Qatar mais avec des effectifs plus faibles et qui n'ont pas pris. D'autres expériences existent sur le même modèle pour d'autres secteurs, et de moindre ampleur comme les recrutements des éléments de gardes rapprochées des chefs d'Etat des deux pays, de médecins du sport qui font carrière au Qatar ou aux EAU, de précepteurs au sein des palais, etc.

Ces recrutements initiés aux sommets des Etats sont relayés par d'autres recrutements en plus grand nombre qui sont officiels et donc encadrés par diverses conventions et accords bilatéraux. Rappelons ici les deux conventions de décembre 1981 avec les EAU et de mai de la même année avec le Qatar. En 2011, le Maroc a signé avec le Qatar une autre convention relative à la main d'œuvre, puis en 2015 un accord de coopération pour le recrutement de cadres marocains destinés à l'enseignement. Enfin, en 2007, un protocole de coopération technique dans le domaine de l`emploi est signé avec les Emirats Arabes Unis.

Figure 3 : Evolution des placements de main d'œuvre par l'ANAPEC dans les pays arabes et parts du Qatar et des EAU



Source : ANAPEC

L'ANAPEC a délégué dans les consulats marocains des cadres qui suivent sur place les opérations de recrutements collectifs. Deux enseignements sont à tirer de la figure 3 : d'une part les grandes fluctuations annuelles, ces recrutements se font en fonction de la conjoncture et des besoins qui, apparemment, sont peu planifiés à l'avance, d'autre part le poids écrasant des deux pays étudiés dans ces recrutements. On peut citer comme exemple des effets de la conjoncture, l'opération de recrutement qui était en négociation lors de notre passage au Qatar. Ce dernier était en train de négocier avec le ministère de l'Education Nationale marocain, par l'intermédiaire de l'ambassade du Maroc et de l'ANAPEC, le recrutement de 600 enseignants destinés à remplacer les enseignants égyptiens

devant être expulsés en raison de la prise de position de l'Egypte dans le conflit opposant le Qatar aux EAU et leurs alliés[14]. Ces types de recrutements groupés concernent le plus souvent du personnel destiné à la police, l'armée, les agents de sécurité, les enseignants ou certaines administrations publiques.

- On a ensuite une autre migration destinée au secteur privé et au travail domestique

A côté de cette migration qui fait l'objet de conventions spécifiques et qui est destinée au secteur public ou aux palais en tant qu'employeurs principaux, existe une migration moins « officielle », mais qui est en principe gérée par le droit du travail des deux pays dont on a présenté les grandes lignes plus haut. Il s'agit de l'offre et de la demande sur le marché du travail qui est régulée par le système de la *kafala*. Celui-ci, malgré les efforts récents pour le réformer continue à entretenir la précarité et la misère des travailleurs étrangers, parmi lesquels les Marocains.

Des diverses interviews menées avec divers interlocuteurs, on peut conclure que le système de sponsoring, *kafala*, n'explique pas seulement la précarité des emplois, mais se trouve aussi à l'origine de la migration clandestine qui gonfle dans ces deux pays. En l'absence d'agences de l'emploi, ce sont les *kafil* qui régulent le marché de l'emploi selon leurs propres intérêts. En théorie un homme d'affaires et en même temps *kafil* va obtenir du Ministère du travail un certain nombre de visas de travail pour importer la main d'œuvre dont il a besoin. En réalité, cet intermédiaire va demander plus de visas que ce dont il a besoin, ou bien va demander des visas pour des entreprises ou des projets parfois fictifs. Une fois obtenu, ce paquet de visas va être injecté dans le commerce d'achat et de vente de ce qu'on appelle communément au Maroc les « contrats pour le Golfe ». Divers intermédiaires qui commencent avec les contremaîtres de notre homme d'affaire *khaliji*, qui peuvent être égyptiens, syriens, palestiniens et mêmes marocains, vont utiliser d'autres intermédiaires, de véritables dealers du commerce des contrats, pour les acheminer jusqu'aux pays d'où devrait venir la main d'œuvre pour laquelle les visas de travail ont été obtenus où ils sont vendus au prix fort. En fait en guise de contrat, le document vendu qui est bien officiel, n'est qu'un visa d'entrée avec promesse de travail. Ce qui arrive souvent c'est que l'acquéreur de ce visa une fois au pays, non seulement ne trouve pas de travail associé à ce visa, mais parfois ne trouve même pas d'interlocuteur au pays où il est supposé être accueilli par son employeur. Livré à lui-même, il rentre dans la clandestinité grâce à l'aide et l'appui de ses concitoyens. Or, les lois sur la résidence des étrangers sont extrêmement strictes : il est interdit de résider dans le pays sans contrat de travail.

Ceux qui ont la chance de bénéficier d'un visa couplé à un contrat effectif vont rejoindre leurs emplois et les conditions de travail ne sont pas toujours idéales. Salaires insuffisants par rapport au coût de la vie, impossibilité de faire venir sa famille en raison des conditions financières exigées (salaire minimum de 6000 QAR au Qatar), conditions de logement limites pour ceux dont le logement est

[14] Vu du Maroc l'idéal aurait été que ces enseignants ne soient pas prélevés sur le corps enseignants déjà en exercice au Maroc, vu les énormes besoins du pays, mais par le recrutement et la formation de jeunes fraichement diplômés. Mais il semblerait que les avis divergent à ce sujet

pris en charge par l'employeur, et droit de travail très contraignant à travers la *kafala*, sont le lot des petits employés, ouvriers et autres travailleurs domestiques.

Le travail sur les chantiers étant quasiment monopolisé par les ouvriers asiatiques, peu de Marocains souffrent de ce que rapporte la presse internationale sur les conditions de travail sur les grands chantiers. Les conditions de travail du personnel employé dans le secteur des services (hôtesses de l'air, serveurs dans les cafés et les restaurants, réceptionnistes dans les hôtels, etc.), peuvent être relativement meilleures dans la mesure où il est employé par des entreprises. Mais c'est le personnel domestique et d'exécution qui souffre le plus des conditions de travail car employé par des particuliers et nous renvoyons ici aux nombreux reportages et articles de la presse nationale ou internationale.

- Un troisième flux de migrants marocains qui devient de plus en plus visible : les « expatriés »

Le développement spectaculaire des économies des deux pays, la modernisation de leurs Etats et la diversification des économies basée sur le développement d'un tertiaire supérieur (banques, informatique, hôtellerie, tourisme, import-export, services liés au secteur pétrolier) ont des besoins en ressources humaines en nombre et en qualité. La place première revient aux expatriés occidentaux et quelques ressortissants des pays arabes voisins, mais les jeunes diplômés marocains, souvent formés en Europe avec parfois un début de pratique professionnelle ou formé au Maroc sont également recherchés en raison de leurs diplômes, expérience et la maitrise de l'arabe en plus de l'anglais et le français. Si les statistiques des consulats n'isolent pas ces profils, nous en avons rencontrés plusieurs et la tendance est à la hausse. Un des canaux par lequel transitent ces recrues, sont les sociétés européennes qui embauchent de jeunes Marocains en Europe, et lorsqu'elles ouvrent des filiales dans le Golfe où obtiennent des marchés, commencent par envoyer les jeunes cadres maghrébins pour des raisons linguistiques et culturelles évidentes.

On peut mettre dans la même catégorie les journalistes qui en grand nombre travaillent aussi bien au Qatar qu'aux EAU, les deux pays ayant engagé une véritable compétition pour s'imposer sur le plan médiatique, compétition qui pour l'instant tourne au profit du Qatar grâce à son projet réussi d'Al Jazira.

Ces cadres travaillant avec de grandes sociétés européennes ou émiraties, comme les compagnies aériennes, ou les journalistes, souffrent peu des contraintes du droit du travail et de la *kafala* et déclarent même ne pas être concernés par cette dernière. Il faut donc fortement nuancer les conditions de travail des immigrés marocains dans ces pays et ne pas généraliser les problèmes dont souffrent les petits employés, notamment ceux travaillant chez des particuliers.

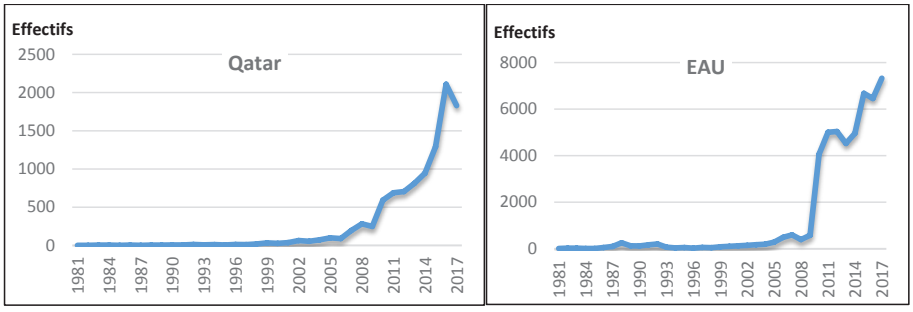
Deux traits communs réunissent les immigrés de cette catégorie. Si les autres sont tenus de par le système de quitter un jour le pays d'accueil car ce sont de simples *wafidoun*, les « expatriés », intègrent dans leur projet migratoire un retour volontaire ou un départ « ailleurs » qui est planifié d'avance.

2. Etat des lieux de la migration marocaine aux EAU et au Qatar

La migration marocaine en chiffres : profils socio-démographiques et territoriaux

De l'aveu des responsables gestionnaires des applications des consulats, tous les Marocains présents dans un pays ne sont pas immatriculés auprès des consulats, puisque c'est un acte volontaire et souvent les ressortissants marocains qui n'ont pas de problèmes spécifiques n'éprouvent pas le besoin de le faire. Ceux qui sombrent dans la clandestinité ne se manifestent pas également. Enfin, ceux ayant quitté le pays ne sont pas radiés de ces registres et pourtant la mobilité est assez élevée. Cela signifie que les chiffres obtenus suite à l'exploitation de l'application Al Konsol[15] sont généralement sous-estimés. Ajoutons à cela que les données basées sur les déclarations des immatriculés sont parfois très approximatives, notamment en ce qui concerne le lieu d'origine au Maroc, le lieu de résidence dans le pays d'accueil ou encore le métier exercé. Si ceci handicape quelque peu l'analyse, en l'absence de données produites par les administrations des pays d'accueil, à l'instar de ce qui se fait en Europe par exemple, nous sommes bien obligés d'utiliser ces chiffres malgré leurs insuffisances. Nous les considérons donc comme un échantillon représentatif de la population étudiée et non des effectifs totaux.

Figure 4 : Evolution des inscriptions des Marocains aux consulats de Doha (Qatar) et Abu Dhabi et Dubaï (EAU) - 1981-2017



Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

- Effectifs, origines et implantations

Sur la base de ces chiffres on a pu dénombrer 10.796 Marocains inscrits au consulat de Doha à Qatar et 51.569 immatriculés aux deux consulats de Dubaï et Abu Dhabi aux EAU. Le consulat de Doha estime à 14.000 les Marocains du Qatar et celui d'Abu Dhabi nous confirme que le chiffre des inscrits est largement en deçà de la réalité. En même temps les chiffres centralisés par la DACS à Rabat avancent pour 2016, 6.981 Marocains pour Qatar et 37.945 pour les EAU !! Autant dire qu'il est pratiquement impossible de se fier aux statistiques officielles pour estimer l'effectif total réel des Marocains ; il est cependant possible en

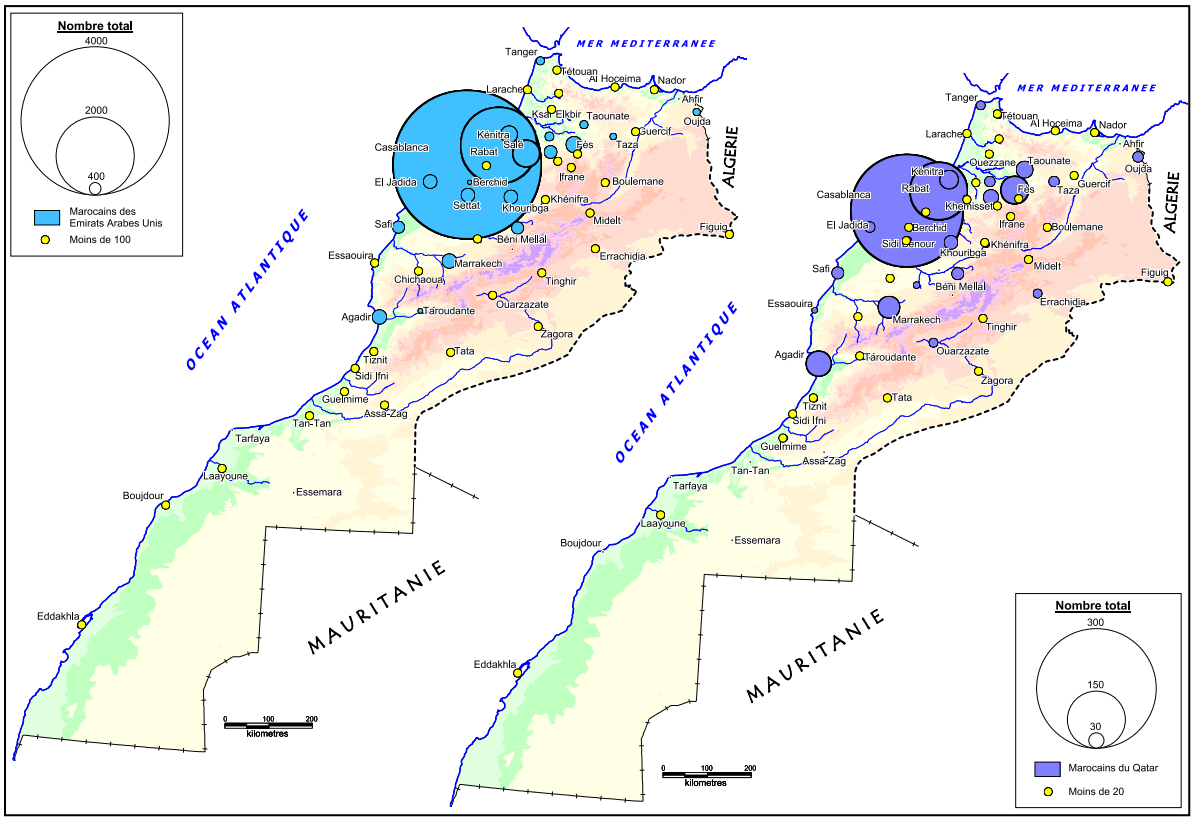
[15] Système de la gestion consulaire

recoupant toutes les sources et opinions et en tenant compte des résidents vivant dans la clandestinité d'avancer un chiffre qui se situerait entre 125.000 et 135.000 Marocains vivant entre les deux pays. Ceci dit, on peut considérer les chiffres des consulats comme un échantillon permettant d'esquisser le profil des Marocains installés dans les deux pays en utilisant les différentes données, certes déclaratives, contenues dans ces registres.

Suite à un dépouillement systématique des inscriptions selon l'année nous pouvons suivre leur évolution dans le temps (Figure 4). Celles-ci montent en flèche dans les deux pays à partir de 2010. On ne peut certes savoir si cette augmentation correspond à des arrivées ou seulement à des inscriptions. Mais il reste que cette augmentation brusque couplée au fait que les années suivantes on relève des inscriptions de jeunes enfants et de nouveaux nés, traduit une augmentation des effectifs des Marocains qui s'installent et commencent à procréer sur place. Cette augmentation des effectifs n'est pas continue et marque quelques ruptures : 2013 et 2016 pour les EAU et 2017 pour le Qatar. Quoi qu'il en soit l'évolution en hausse de la présence des Marocains est incontestable et illustre cette nouvelle destination de la migration marocaine qui s'est imposée depuis 2010. On peut s'interroger ici aussi sur l'effet des relations interétatique qui se consolident aux sommets des Etats, 2010 ayant été l'année d'une visite officielle du Roi Mohammed VI dans la région.

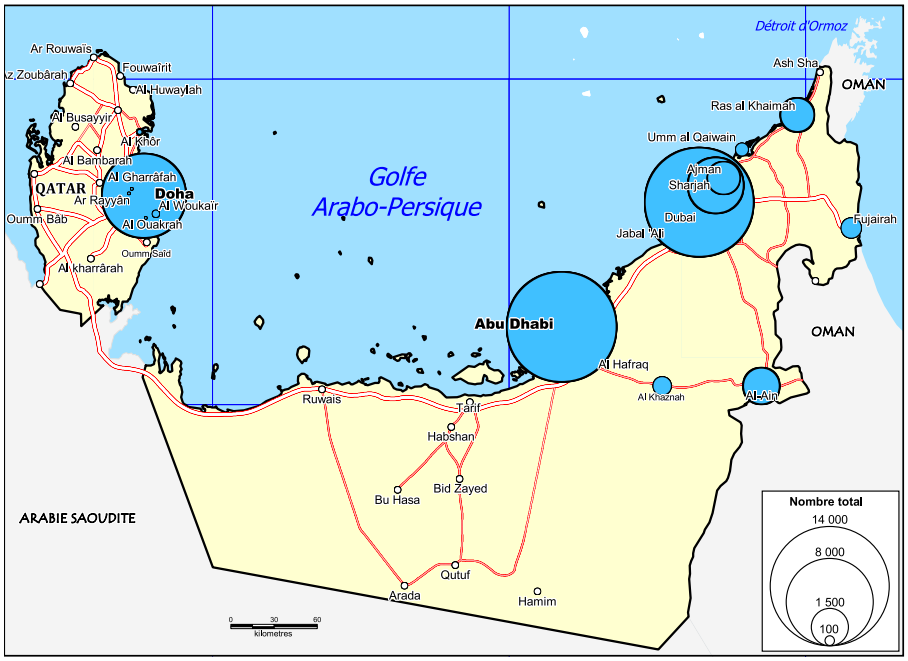
La deuxième information a trait aux lieux d'origine au Maroc. Rappelons ici que les premiers flux migratoires marocains vers l'étranger étaient fortement régionalisés. On pense aux anciens foyers de l'émigration que sont le Souss au sens large, le Rif Oriental ou les oasis qui envoyaient presque exclusivement des émigrés ruraux vers l'Europe avec un véritable système de filières ethniques reliant chaque région à une ou deux destinations dominantes (Bonnet et Bossard, 1973 ; Bencherifa, 1996 ; Berriane et Aderghal, 2014 ; de Haas, 2003 ; Lopez Garcia et Berriane, 2004). Dans un deuxième temps, le champ migratoire s'est généralisé à tout le territoire national et a débordé sur les villes, grandes et moyennes. L'émigration des Marocains vers les pays du Golfe est beaucoup plus concentrée dans l'espace en ce qui concerne ses lieux d'origine. C'est la conurbation atlantique Kénitra-El Jadida qui envoie l'essentiel des émigrés marocains vers ces destinations : 40,3% du total des Marocains au Qatar et 49,3% de ceux aux EAU (Carte 5). Par ailleurs on remarque aussi que cette migration est majoritairement d'origine urbaine. Il va de soi que les migrants transitant parfois par la ville avant leur émigration, c'est celle-ci qu'ils déclarent comme dernier lieu de résidence. Par ailleurs les lieux d'origine de l'émigration vers le Qatar sont beaucoup plus diffus que ceux vers les EAU qui sont plus centrés sur l'axe atlantique. Bref, les Marocains résidant dans les deux pays proviennent essentiellement des régions du centre économique du Maroc et secondairement des capitales régionales et leurs environs.

Carte 5 : Origines géographiques des Marocains des EAU et du Qatar



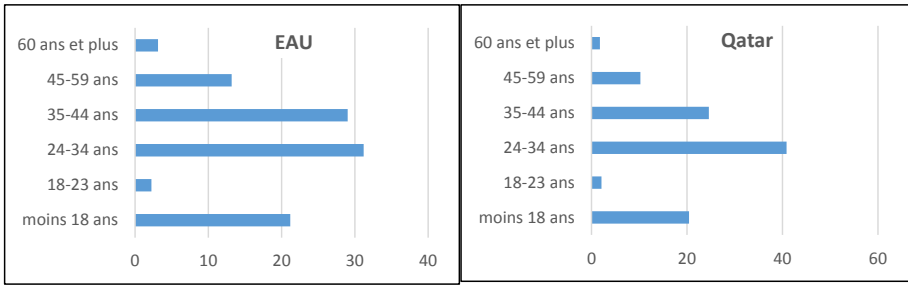
Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

Carte 6 : Répartition géographique des Marocains des EAU et du Qatar



Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

Figure 5 : Structure par âge de la population marocaine installée aux EAU et Qatar (2017)



Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

Cette concentration spatiale est encore plus prononcée pour ce qui est des lieux de résidence dans les pays d'accueil (Carte 6). La concentration est poussée à son extrême au Qatar où 98% des Marocains vivant dans ce pays se trouvent à Doha, le reste s'agglutinant autour de cette ville dans les localités environnantes. La raison est tout à fait évidente, la ville de Doha concentrant toute l'économie, notamment le tertiaire. En raison de leur statut de fédération de plusieurs émirats, la richesse est plus diffuse dans l'espace aux EAU, avec néanmoins une forte attractivité

des villes d'Abu Dhabi, la capitale fédérale et chef-lieu de l'Emirat le plus riche et le plus dynamique, et de Dubaï, deuxième ville et capitale économique de la fédération. Ces deux métropoles concentrent respectivement 36,4% des Marocains du pays à Abu Dhabi et 35,6% à Dubaï. Elles sont suivies par les capitales des Emirats du Nord, moins riches et moins puissantes : Sharjah (10,7%), Ras al Khayma (4,6%), Ajman (4,0%). Il faut mentionner ici l'importance relative des deux localités d'Al Aïn et d'Al Khazna qui à deux totalisent 6,2% ; la première est le lieu de naissance du Cheikh Zayd et la deuxième a reçu au début des années 1980 l'important peuplement d'agriculteurs marocains, à l'initiative du Cheikh dont on a déjà parlé.

Tableau 3 : Structure par âge des populations inscrites aux consulats marocains du Qatar et des EAU (2018)

Classe d'âge	EAU						QATAR	
	Abou Dhabi		Dubaï		Total			
-16 ans	4687	20,21	5870	20,68	10.557	20,47	2118	19,61
16 à 17	205	0,88	190	0,60	395	0,70	88	0,81
18 à 23	606	2,61	542	1,90	1148	2,22	226	2,09
24 à 34	6977	30,09	9107	32,08	16.084	31,19	4413	40,87
35 à 44	6105	26,32	8858	31,20	14.963	29,01	2654	24,58
45 à 59	3525	15,20	3271	11,52	6796	13,18	1106	10,24
60 et +	1078	4,64	541	1,90	1619	3,13	191	1,76
Total	**23.187**	**100%**	**28.382**	**100%**	**51.562**	**100%**	**10.796**	**100%**

Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

- Profil démographique

La structure par âge confirme l'idée d'une communauté qui même si elle sait que son projet migratoire n'est pas durable, s'installe dans la durée avec un certain équilibre démographique (Figure 5 et tableau 3). Les moins de 18 ans constituent 20% du total des inscrits au Qatar et 21% aux EAU ; les moins de 16 ans représentent respectivement 19,6% et 20,2%, et indiquent la présence de familles qui procréent sur place. Il reste que l'essentiel de la population est composé de jeunes actifs : la classe d'âge comprise entre 24 et 44 ans constitue la majorité des Marocains : 65,5% au Qatar et 60,2% aux EAU.

Les informations relatives au statut matrimonial par genre sont difficiles à analyser en raison du manque d'informations complémentaires. Il est surprenant de constater, fait peu fréquent dans l'émigration marocaine, qu'il y a plus de femmes que d'hommes (Tableau 4). Les femmes représentent 53,4% des Marocains des deux pays et 56,8% des Marocains des EAU. Il va de soi que l'interprétation de ces pourcentages est très délicate dans la mesure où on ne dispose pas de possibilités de croisement du sexe avec d'autres indicateurs comme l'âge et le statut matrimonial. On peut en effet supposer que les femmes ont davantage tendance à se marier sur place, ou arrivent du Maroc dans le cadre d'un mariage avec un *khaliji*, qui peut être saoudien, Dubai, par exemple, étant une destination touristique et de résidence de choix pour les Saoudiens. En totalisant les femmes marocaines installées dans les deux pays (33.312), on aurait aimé savoir si les

56,4% femmes marocaines des EAU et les 51,3% de celles du Qatar (Tableau 4) qui déclarent être célibataires sont en âge d'être mariées ou bien ce chiffre comporte-t-il aussi des personnes mineures. En l'absence de données sur l'âge par sexe, on peut tenter une petite correction mais pour les deux sexes en posant l'hypothèse que toutes les personnes sous 18 ans (13.158 personnes), (Tableau 3), ne sont pas en âge d'être mariées. En les soustrayant du total des célibataires des deux sexes (37.684), on aboutit à une population totale de célibataires qui représente 50% du total de la population de 18 ans et plus. Concernant la part des personnes mariées (30,4% au Qatar et 33,0% aux EAU), le problème de l'âge ne se pose pas, mais on ne connait pas la part des mariés sur place et de ceux mariés et ayant laissé leurs conjoints au Maroc. Quoi qu'il en soit, la structure par sexe et par âge, ainsi que le statut matrimonial laissent supposer une population où prédominent les jeunes célibataires de sexe féminin. Certes plusieurs métiers et professions (hôtellerie, accueil, commerce, hôtesses de l'air, banque, enseignement) conviennent aux femmes, mais il y a lieu de s'interroger aussi sur les autres métiers telle que la prostitution. Nous y reviendrons.

Tableau 4 : Statut matrimonial par sexe des Marocains inscrits dans les trois consulats (Doha, Abu Dhabi et Dubaï), (2018)

Statut	EAU						QATAR					
	Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes		Total	
	v.a	%	v.a	%	v.a	%	v.a	%	v.a	%	v.a	%
Marié	6844	30,7	10.157	34,7	17.001	**33,0**	1786	26,4	1491	36,9	3277	**30,4**
Célibataire	14.931	67,0	16.529	56,4	31.460	**61,0**	4154	61,4	2070	51,3	6224	**57,7**
Divorcé	251	1,1	2043	6,97	2294	**4,4**	64	0,9	89	2,2	153	**1,4**
Veuf	12	0,05	288	1,0	300	**0,6**	9	0,1	21	0,5	30	**0,2**
Indéterminé	252	1,1	263	0,9	515	**0,9**	761	11,2	361	8,9	1112	**10,3**
Total	**22.290**	**100**	**29.280**	**100**	**51.570**	**100**	**6764**	**100**	**4032**	**100**	**10.796**	**100**

Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

L'intégration dans le marché du travail

Pour analyser la place des Marocains sur le marché du travail, nous ne disposons que des déclarations de ceux qui sont inscrits aux consulats. Ces déclarations sont parfois très vagues et concernent tantôt le métier, tantôt le secteur d'activité avec peu d'éléments pour en tirer des catégories socioprofessionnelles. Le fait d'indiquer comme profession « banquier » ou « secrétaire », ou encore « gérant » ou « informaticien » est très insuffisant pour qu'on puisse situer le déclarant dans une catégorie socio-professionnelle suggérant à la fois le secteur d'activité et la catégorie sociale. La situation se complique davantage lorsque la déclaration se limite à « employé » ou « salarié » ou encore « fonctionnaire ». Néanmoins nous avons essayé de regrouper les déclarants en secteurs d'activités et métiers de manière à obtenir des catégories utilisables pour l'analyse. En nous limitant donc au nombre de déclarants ayant informé la rubrique « profession » et qui sont au nombre de 10.783 au Qatar et 51.362 aux EAU, nous avons dressé le tableau 5.

Bien que l'installation des Marocains dans les pays du Golfe soit à durée déterminée, nombreux sont ceux qui s'y installent avec leurs familles. 20,8%

des inscrits sont des femmes au foyer et des enfants en bas âge et lorsqu'on ajoute les élèves et étudiants, ce pourcentage passe à 30,9%. Nous avons donc des communautés relativement équilibrées démographiquement. En soustrayant ces populations actives non occupées ou inactives en plus des indéterminés et les « sans profession », on obtient 60,7% des inscrits au Qatar et aux EAU et déclarant leurs professions, qui sont des actifs occupés (60% aux EAU et 64,7% au Qatar).

40,9% de ces actifs occupés déclarent être des « ouvriers, salariés et employés ». Nous supposons que nous sommes ici en présence d'un personnel d'exécution et d'emplois du bas de l'échelle des professions. En ajoutant à cela les petits métiers et artisans comme des mécaniciens, des menuisiers, des plâtriers[16], cette catégorie occupe plus de 50% des actifs (43,7% au Qatar et 51,7% aux EAU) et caractérise bien la présence marocaine dans les pays du Golfe. C'est cette catégorie qui souffre le plus des conditions qu'impose le droit du travail, notamment les contraintes du système de la *Kafala*.

Tableau 5 : Répartition des Marocains inscrits dans les trois consulats (Doha, Abu Dhabi et Dubaï), selon le métier déclaré (2018)

Secteurs d'activités et métiers	Qatar		EAU		Total pour les deux pays	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Commerce, banques, entrepreneurs	659	9,4	4165	13,5	4824	12,8
Hôtel-restau-accueil, hôtesses, stewards	818	11,7	2295	7,5	3113	8,2
Sécurité, police	122	1,7	510	1,7	632	1,7
Enseign, santé, justice, culte, journalistes	757	10,9	2044	6,6	2801	7,4
Artisans-petits métiers, ouvriers, salariés, employés	3047	43,7	15922	51,7	18.969	50,2
Sport et art	310	4,4	513	1,7	823	2,2
Administrateurs-directions-secrétariat	334	4,8	3727	12,1	4061	10,8
Ingénieurs-techniciens-bâtiment	925	13,3	1605	5,2	2530	6.7
Sous-total	**6972**	**100,0**	**30.781**	**100,0**	**37753**	**100,0**
Femmes au foyer-nourrissons	2021	31,58	10.938	30,77	12.959	30,91
Etudiants et élèves	1385		4871		6256	
Autre-indéterminé-sans	405	3,8	4772	9,3	5177	8,3
Total	**10.783**	**100,0**	**51.362**	**100,0**	**62.145**	**100,0**

Source : Consulats du Maroc à Doha et à Abu Dhabi - élaboration personnelle

Mais si ce résultat de dépouillement confirme bien l'idée que la migration de travail des Marocains dans les pays du Golfe concerne pour moitié des travailleurs

[16] On a recensé 578 artisans exerçant le métier de plâtrier basé sur un savoir-faire marocain qui s'exporte bien vers ces pays.

d'exécution, l'autre moitié des actifs occupés marocains exerce une grande diversité de métiers et de professions.

Le commerce occupe une bonne place et ils sont nombreux (11,9%) à s'occuper des ventes ou de l'import-export. Cette activité est un exemple des difficultés qu'on rencontre lorsqu'on veut exploiter les données de l'application consulaire puisque pas moins de 9 sous-rubriques sont documentées pour le secteur commercial. Plus de 35% déclarent être commerçants et tiennent effectivement des commerces, souvent en association avec des qataris ou émiratis, mais 55% sont de simples vendeurs dans les nombreux points de vente des différents *mall*, très à la mode dans ces pays. Il semblerait qu'il y ait dans ce secteur d'emploi une grande concurrence avec la main d'œuvre asiatique plus disciplinée et moins chère. Il y a très peu de marchands ambulants en raison du contrôle très strict du travail des étrangers. Le reste des emplois du secteur est occupé par des fonctions peu précises (cadre commercial, agent commercial, aide commercial, etc.). Avec les employés dans les banques et les hauts cadres des entreprises, cette catégorie occupe presque 13% des emplois et se situe en deuxième position après les emplois d'exécution.

Autre rubrique un peu vague est celle qui regroupe les déclarations autour des administrateurs, des directeurs et du secrétariat (10,8%). Nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit ici du secteur privé qui emploie des Marocains et des Marocaines dans les services de gestion des sociétés.

Arrive ensuite le secteur de l'hôtellerie et de l'accueil qui fait appel à de nombreux jeunes cadres marocains. Le développement de ce secteur a en effet besoin de jeunes formés au métier et maitrisant les langues en plus de l'arabe. De nombreuses missions de recrutement se déplacent souvent au Maroc pour auditionner des lauréats des universités et grandes écoles[17] et la directrice générale de l'une des plus grandes sociétés hôtelières d'Abu Dhabi est marocaine. Environ 2.800 des actifs occupés dans les deux pays, soit 7,3%, sont employés dans les hôtels et les restaurants. On peut leur ajouter les 523 hôtesses et 212 stewards, soit 735 personnes employées par les compagnies aériennes du Golfe. A noter que le secteur est de plus en plus exigeant et privilégie le niveau de formation et surtout l'expérience : l'employeur cherche de plus en plus des employés qui soient opérationnels dès le premier jour et qui continuent à se qualifier en suivant des formations continues.

Les employés recrutés par les différentes administrations étatiques sont probablement les recrues qui font l'objet des accords et conventions bilatérales entre le Maroc et les deux Etats. Ce sont tous les fonctionnaires employés dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, de la justice, du culte auxquels on peut associer les journalistes, soit un total de 2.800 (7,4%). Le recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs marocains a commencé dès que les deux Etats ont entamé leur modernisation et régulièrement des campagnes de mise à disposition d'enseignants chercheurs des universités marocaines ont eu lieu. Des responsables occupant des postes supérieurs dans les croissants rouges ou les musées sont marocains. Des chercheurs marocains effectuent régulièrement des

[17] L'université Al Akhawayne d'Ifrane a placé plusieurs de ses diplômés lors de ces missions de recrutement, grâce, notamment, à l'utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement.

missions au sein de la Qatar Fondation. Le Doha Institute for Graduate Studies, institut d'études et de recherche en Sciences Humaines et Sociales, emploie aussi bien dans l'administration que dans l'enseignement des Marocains. C'est également le cas de l'Université Mohammed V d'Abu Dhabi.

La justice et le culte ont bénéficié également de ces recrutements officiels. Aux EAU, 64 juges marocains sont inscrits et l'inspecteur général de la justice est marocain et au Qatar 23 magistrats sont enregistrés. Les recrutements de magistrats aux EAU se sont arrêtés depuis 2015 car on leur préfère des juges mauritaniens, égyptiens ou jordaniens moins chers. Une mention spéciale doit être soulignée pour les imams marocains qui exercent aux EAU, très appréciés en raison du rite malékite que cet Etat renforce comme paravent contre le chiisme : 397 imams sont immatriculés au consulat de Dubaï et 380 à celui d'Abu Dhabi, alors qu'à Doha on n'en a relevé que 2 !

Il faut citer enfin, le nombre important de journalistes en fonction dans les deux pays : 57 travaillent aux EAU et 74 au Qatar. Le nombre serait plus élevé, de nombreux journalistes marocains travaillant dans les diverses chaînes de télévision de la région. L'appel à des journalistes ne se limite pas à la chaîne qatarie, mais émane aussi bien des chaînes d'Arabie saoudite que des autres pays, la compétition politique et économique entre ces pays se traduisant aussi par une compétition médiatique. On observe de ce fait une certaine mobilité de ces journalistes qui changent de chaîne et de pays en fonction des offres qui leurs sont faites.

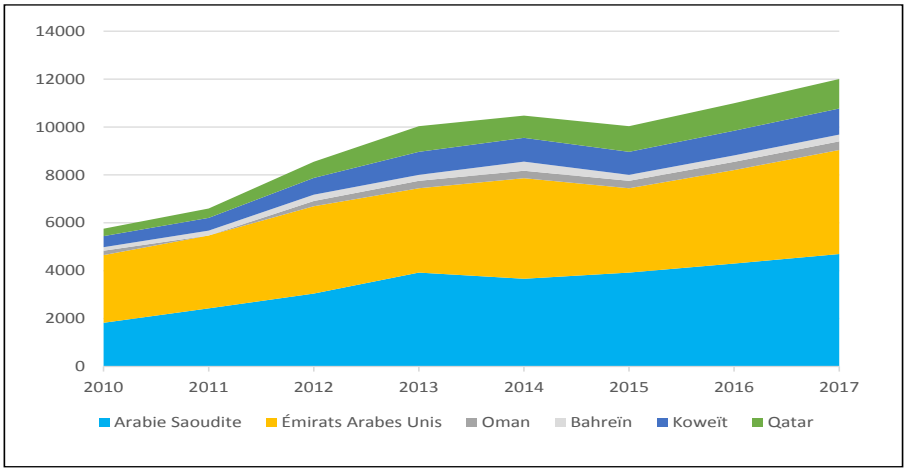
Il est admis que ce sont les asiatiques qui monopolisent le secteur de la construction. Mais les Marocains se sont fait une petite place dans le bâtiment avec 6,7% des déclarations réservées à ce secteur d'emploi. Il va de soi que ce chiffre ne comporte pas que les cadres et concerne aussi les techniciens et les ouvriers, avec néanmoins et proportionnellement plus de présence au Qatar (100 maçons sont inscrits) qu'au EAU, en raison notamment des nombreux chantiers de la coupe du monde.

Terminons avec la sécurité et la police d'un côté et le sport de l'autre. Les effectifs de la police, et de ceux rattachés aux armées sont très probablement sous-estimés pour des raisons évidentes. Pour ce qui est de la sécurité civile et des services de gardiennage, il semblerait que les Marocains soient très appréciés : 417 agents de sécurité sont en fonction dans les deux pays, pour les seuls inscrits dans les services consulaires. Lors d'une manifestation sportive, on a relevé un grand nombre de gardiens et agents de sécurité employés dans un grand complexe sportif de Doha et le Qatar était en pleine campagne de recrutement de centaines de Marocains en vue de la mise en service du métro qui devrait être inauguré à la fin de 2018 en prévision de la coupe du monde de 2020. La manifestation sportive en question concernait les festivités marquant la retraite d'un joueur marocain de handball, les sportifs marocains étant de plus en plus présents dans le paysage *khaliji*. Avec les artistes, ils sont plus de 500 inscrits.

Pour les Marocains actifs non occupés ou inactifs, limitons nous aux élèves et aux étudiants. Le nombre d'élèves inscrits aux consulats est de 3.230, soit 5,2% de la population totale vivant dans les deux pays. Ce chiffre non négligeable montre qu'il y a un nombre important de Marocains qui travaillent sur place accompagnés de leurs familles.

Les étudiants sont au nombre de 1.812, ils regroupent aussi bien des enfants de familles marocaines vivant sur place que des étudiants venus du Maroc pour suivre des études dans les universités. Le coût des études étant ce qu'il est le nombre d'étudiants venus du Maroc est encore assez faible. Mentionnons cependant le cas du Doha Institute for Graduate Studies qui a une politique de bourses pour faire venir des étudiants des pays arabes. Entre 2015 et 2018, il a reçu un total de 117 étudiants marocains recrutés suite à des concours organisés au Maroc et ouverts aux licenciés[18] de toutes les universités marocaines. Précisons que 20% de la première promotion de ces masters sortie en 2017 ont été recrutés sur place dans les secteurs de l'enseignement et de la communication[19].

Figure 6 : Evolution du volume des transferts des Marocains du Golfe par pays de résidence (en millions de Dh)



Source : Office des Changes

Pour revenir aux Marocains actifs occupés, disons deux mots de leurs revenus. Vus du Maroc, les salaires apparaissent très attractifs, surtout lorsqu'on les rapporte au dirham marocain[20]. Cependant, outre la cherté de la vie, ces salaires sont très variables selon le métier exercé et le degré de qualification. Aux EAU, un vendeur peut toucher entre 2000 et 6000 AED, une hôtesse de l'air entre 5.500 et 10.000 AED et au Qatar un chauffeur de taxi reçoit un salaire de base de 1.200 QAR pour 2.000 QAR pour un chauffeur de bus. Mais les hauts salaires peuvent aller jusqu'à 50.000 QAR ou AED. Il reste que ce sont les bas salaires qui prédominent : on nous a affirmé qu'environ 80% des Marocains travaillant au Qatar toucheraient moins de 4.000 QAR (dont 60% moins de 2.000). Rapportés au coût de la vie, notamment le loyer, les bas salaires sont très insuffisants pour celui qui veut faire

[18] L'établissement étant un institut des études avancées il n'offre que des filières de master.
[19] Informations obtenues auprès de l'administration de l'Institut.
[20] 1 Rial qatari (QAR) = 2,53 dirhams marocains (MAD) et 1 dirham émirati (AED)= 2,55 MAD

des économies et on nous a cité le cas d'hôtesses de l'aire qui ont un recours fréquent à la colocation[21].

Malgré cela les Marocains du Golfe arrivent à épargner et à transférer des sommes non négligeables. L'ensemble des transferts de 2016 a atteint 10 milliards 994 millions de DH, soit 17,5 % du total des transferts des Marocains du monde de la même année (62,5 milliards), alors que ces pays n'accueillent que 2,5% de ces Marocains. Le volume des transferts est intimement lié à la taille de la communauté marocaine et du pays d'accueil et c'est l'Arabie saoudite et les EAU qui occupent la tête de liste des pays (Figure 6). Cependant bien que les EAU arrivent après l'Arabie en termes d'effectifs des ressortissants marocains, les transferts originaires de cet Etat ont toujours dépassé ceux venant de l'Arabie saoudite, sauf au cours des trois dernières années.

Cloisonnement socio-culturel

Avec cet aperçu, on est loin de l'image d'une migration de personnel d'exécution et de femmes exploitée. Certes cette catégorie regroupe la moitié des Marocains, mais l'autre moitié traverse pratiquement tous les secteurs d'emplois avec parfois l'occupation de postes clés. Mais si la communauté marocaine semble être bien intégrée dans l'économie des pays du Golfe par le biais du marché du travail, elle est loin d'être intégrée socialement et culturellement.

Comme les autres communautés étrangères, ces *wafidoun* amenés à repartir le jour où on n'aura plus besoin d'eux vivent pratiquement en marge des sociétés *khaliji*, à l'exception, bien sûr, des femmes marocaines mariées à des *khaliji*. Nous avons déjà mentionné la fermeture des sociétés du Golfe face aux étrangers. Une haute responsable académique qatari de l'université, nous a clairement expliqué à propos des mariages mixtes que « *il y a une commission des mariage qui doit accorder l'autorisation. Or, les conditions sont très strictes et encore plus strictes lorsqu'il s'agit du mariage d'une qatari avec un étranger non khaliji. Et même si elle arrive à obtenir le feu vert de la commission, elle ne peut pas transmettre sa nationalité qatari aux enfants nés de ce mariage* ». Elle conclue pour expliquer cela en insistant : « *l'objectif de cette tradition est très stricte : sauvegarder l'unité et l'homogénéité de la société Qatari* ». De ce fait la forte ghettoïsation des Marocains et des autres étrangers n'est pas pour étonner. Un chef d'entreprise marocain, né au Qatar, où il a grandi et où il a été socialisé avoue ne pas avoir de vrais amis qataris et lorsqu'il rend visite à quelques-uns, il ne dépasse jamais la limite du *majliss*.[22] Aux EAU on est frappé par l'isolement vis-à-vis de la société locale des Marocains d'Al Khazna et leurs descendants, arrivés pourtant depuis le début des années 1980 et installés théoriquement dans le pays à vie. Les logements collectifs que proposent les employeurs aux travailleurs se situent souvent loin des quartiers où habitent généralement les populations locales. Economie sur le foncier pour ces parcs de logements collectifs, mais aussi, selon

[21] On a été confronté au cas d'un jeune marocain de Doha qui gagne relativement bien sa vie avec un salaire variant entre 6.000 et 7.000 Rials qatari par mois (7000 QAR = 17.875,8 MAD) et qui peut être considéré comme un salaire confortable. Ayant fait venir sa femme avec un enfant en bas âge, il doit payer 4.000 R pour le loyer et 4.900 R pour la crèche que fréquente son enfant ! Sa femme doit travailler de façon informelle pour payer la crèche.

[22] Salon bien séparé du reste de la maison et où le maître de maison reçoit les étrangers.

une autre interprétation, soucis de tenir ces populations étrangères à l'écart des autochtones, expliquent ce choix d'implantation.

Se retrouvant entre eux, les Marocains ne vivent pas vraiment comme une communauté homogène et soudée. L'interdiction de s'organiser en association est une première raison. Plusieurs de nos interlocuteurs se sont plaint de cette interdiction qui ne leur permet ni de défendre leurs intérêts, ni d'avoir un sentiment et des comportements communautaires. Ils mettent aussi l'accent sur le manque d'écoles marocaines où ils peuvent mettre leurs enfants et se retrouver autour de projets sociétaux ou culturels. On est frappé effectivement de la pauvreté des activités et autres manifestations culturelles marocaines qui pourraient regrouper ces Marocains à l'exception de quelques espaces de loisirs qui offrent de temps en temps des soirées marocaines. Il reste que le seul domaine qui les fait vraiment rencontrer quelque peu est le sport lorsqu'ils se retrouvent autour de champions marocains évoluant dans les clubs de football ou handball. Ayant profité de la tenue d'une de ces manifestations pour voir de près le vécu de cette communauté, j'ai suivi toutes les étapes d'une cérémonie d'hommage rendu à un joueur ayant fait le bonheur du club qatari de handball et qui prenait sa retraite. Plusieurs Marocains de différentes couches sociales étaient présents à côté des Qataris, ainsi que l'ambassadeur du Maroc en personne entouré de ses proches collaborateurs. Ce qui frappe cependant c'est que même autour d'un sport qui semble être populaire et donc rassembleur, le cloisonnement était la règle. Même dans la tribune des VIP à laquelle avaient accès les Marocains les plus en vue, les deux populations se côtoyaient sans communiquer. Et durant le déroulé de la cérémonie et la succession des éloges, des hommages et la projection de la vidéo de la biographie du champion fêté, l'origine marocaine du joueur n'a pas été mentionnée une seule fois. Les Qataris ont fêté leur joueur qu'ils se sont appropriés et les Marocains étaient des invités assis sagement à leurs places !

L'autre aspect concerne les forts clivages sociolinguistiques qui existent au sein même de la communauté marocaine. Nous verrons plus bas quelques profils types de Marocains vivant dans les pays du Golfe. Ceux venant de (ou ayant transité par) l'Europe, se retrouvent entre eux ou fréquentent les mêmes lieux que les expatriés francophones avec qui ils se retrouvent plus souvent qu'avec les autres Marocains. Certains ignorent même les problèmes de la *kafala* auxquels est confrontée la majorité des travailleurs.

3. Profils types des migrants marocains dans les pays du Golfe : une communauté multiple

Nous espérons avoir démontré que cette communauté marocaine du Golfe est loin d'être homogène et présente de nombreux profils. Arrêtons-nous pour finir sur trois profils en nous appuyant sur des cas concrets sélectionnés parmi les nombreux entretiens menés parmi les Marocains du Qatar et des EAU. Le but et l'ambition sont une restitution qualitative pour rapprocher le lecteur des réalités vécues par ces Marocains de l'extérieur.

La migration des salariés et des informels : Désillusions d'un Eldorado acheté à prix d'or

- Le mythe du « contrat » et ses malheurs

Nous avons déjà présenté d'un point de vue « théorique » le fonctionnement du système des visas/contrats qui débouche souvent sur des situations de précarité et qui concerne beaucoup de Marocains. Arrêtons-nous à titre illustratif sur quelques cas concrets.

Ahmed[23] est un jeune de Fès qui achète en 2015 un « contrat » par l'intermédiaire d'un autre Marocain vivant au Qatar, et qui n'est en fait qu'un visa octroyé à un employeur l'autorisant à importer de la main d'œuvre. Il paie son « contrat » 30.000 DH, mais sous forme d'une dette contractée auprès de l'intermédiaire en question et qu'il devrait rembourser plus tard. Arrivé à Doha, et se rendant compte que le visa n'était lié à aucun emploi, un ami du voisinage de Fès le recueille à l'aéroport et le loge clandestinement durant deux nuits dans un centre d'hébergement de l'entreprise qui emploie ce dernier. Livré à lui-même, il cherche du travail qu'il ne trouve pas et au bout des 3 mois de séjour qu'autorise le visa, il se trouve devant deux alternatives : retourner au pays ou rentrer dans la clandestinité. Optant pour la deuxième solution, et devant survivre, il rejoint d'autres Marocains qui sont dans la même situation. Avec l'aide de notre informateur il arrive à identifier le sponsor au nom duquel a été délivré le visa. Théoriquement la loi permet des poursuites judiciaires dans de tels cas, mais les immigrants ne souhaitent pas en arriver là car souvent la procédure se termine par un rapatriement au Maroc, ce qui est considéré comme un aveu d'échec du projet migratoire. En guise de sponsor c'est son « délégué », un égyptien dans ce cas, qui reçoit le plaignant. Les négociations se terminent par un arrangement assez intéressant : le délégué prend en charge les frais des pénalités de clandestinité (25 QAR par jour de clandestinité) et du rapatriement au Maroc, mais en échange, notre sujet devait écouler régulièrement pour lui une fois de retour au Maroc les même visas/contrats qu'il avait utilisé lui-même. En effet ces « délégués » ont besoin de plusieurs intermédiaires dans les pays de clients potentiels.

Nous avons là une migration/aventure qui s'est terminée relativement bien pour notre jeune, qui après un calvaire de quelques semaines retourne au pays pour participer à son tour à l'envoi de dizaines d'autres jeunes, grâce à la vente de visas en prélevant au passage sa commission. En recoupant diverses sources, plus d'un millier de Marocains seraient actuellement dans la même situation, squattant des bâtiments dont les chantiers sont inachevés ou dormant dans les mosquées et recevant aides et charités d'autres compatriotes et des passants. Cette population en détresse[24] contribuerait selon plusieurs interlocuteurs à ternir l'image des Marocains au Qatar et aux EAU, bien que ces derniers soient fortement appréciés par ailleurs. Conscients de ces problèmes, les autorités consulaires et des ambassades auraient proposé à maintes reprises que la délivrance de ces visas par des sponsors irresponsables, soit couplée d'un véritable contrat pour un emploi réel que vérifierait la police des frontières à l'entrée. Mais les lobbys qui profitent de ce commerce semblent être plus forts.

[23] Afin de sauvegarder l'anonymat de nos interlocuteurs on fait usage ici de pseudonymes

[24] Le lendemain de mon arrivée, le consulat de Doha s'activait pour trouver une solution pour rapatrier le corps d'un de ces Marocains qui au bout des trois mois, se trouvant à court de moyens et de médicaments, s'est suicidé en se jetant du haut d'un immeuble.

- Le parcours d'un détenteur de contrat réel : coiffeur, agent de sécurité puis chômeur

Ceci dit, tous les candidats à l'émigration qui sont arrivés dans les pays du Golfe avec un visa/contrat acheté au Maroc, ne vivent pas le même calvaire. Beaucoup arrivent avec des visas qui, correspondant à un emploi réel, les attendant à l'arrivée.

Ali est coiffeur de profession à Casablanca, mais attiré par la fièvre des départs vers les pays du Golfe, il alimente les premiers flux qui commençaient à s'amplifier à partir de 2000 et quitte le pays en 2001 suite à l'achat d'un visa au Maroc auprès d'un intermédiaire. Arrivé à Doha il rejoint un salon de coiffure où il travaille 8 mois pour ensuite changer de métier et rejoindre une société de sécurité où il exerce pendant 10 ans. Le changement de métier s'est fait sans difficulté car il n'a pas changé de sponsor. Durant cette période son salaire a oscillé entre 4.000 et 6.000 Rials qatari (QAR) ce qui, vu du Maroc (entre 10.000 et 15.000 DH), pouvait paraître comme assez attractif. Très vite il se rend compte que ce salaire ne lui permet pas de faire venir sa femme. En effet 8 ans après sa migration il se marie au Maroc, mais le salaire mensuel minimum nécessaire pour faire venir sa femme était de 7.000 QAR à l'époque. Sa tentative de changer de métier pour augmenter son salaire échoue car son *kafil* refuse de le libérer. Pour contourner cet obstacle, il fait appel aux services d'une amie marocaine déjà installée au pays et mariée à un ressortissant qatari qui sponsorise sa femme en la faisant venir comme employée. Mais, ses problèmes commencent, selon lui, suite à la crise diplomatique de 2017 qui oppose le Qatar à ses voisins car, toujours selon son interprétation, l'un des effets du blocus imposé au Qatar se répercute sur la société qui l'employait et qui, ayant de sérieuses difficultés financières, licencie 300 employés dont lui-même. Aujourd'hui, il est au chômage, et c'est sa femme, vendeuse dans un City Center, qui fait vivre la famille composée des deux parents et de deux enfants. Comme perspectives, il projetait de rester encore plus longtemps, mais en raison du chômage qui se prolonge et qu'il explique encore une fois par le blocus et le ralentissement des activités, et l'augmentation du coût de la vie qu'il associe à l'organisation de la coupe du monde de 2022, il commence à réfléchir à un retour au pays. Ce qui le décourage pour l'instant c'est la gratuité et l'efficacité des services de la santé publique dont il veut encore continuer à faire bénéficier ses enfants.

L'exemple d'Ali illustre le parcours de nombreux Marocains qui arrivent à s'intégrer sur le marché du travail, mais qui, selon la conjoncture, peuvent avoir des accidents de parcours qui, en raison du modèle migratoire du Golfe, peuvent se compliquer. Ils arrivent cependant à se relever. Recruté pour son savoir-faire en tant que coiffeur il se reconvertit en agent de sécurité et les statistiques des consulats nous confirment que les deux secteurs de la coiffure et du gardiennage sont grands demandeurs en employés marocains : 2.039 inscrits aux trois consulats sont employés dans la coiffure (1.221 pour la seule Abu Dhabi) et 410 sont salariés dans des sociétés de gardiennage.

- Les chauffeurs de taxi de Karwa

D'autres, victimes d'un faux visa/contrat arrivent à se débrouiller pour trouver un sponsor et un travail et régularisent leurs situations. L'un des secteurs très demandeurs en main-d'œuvre est celui du transport. Bien que l'image que renvoient les villes du Golfe soit celle de centres urbains densifiés, véritables forêts de gratte-ciels et de tours, ces villes connaissent aussi un étalement spatial

très remarquable suite à leurs croissances et l'urbanisme à l'américaine fait la part belle à la voiture. Si on ajoute à cela les chaleurs excessives qui nécessitent un confort climatique, on comprendra que les transports collectifs et particuliers sont très développés, et ont un grand besoin en chauffeurs. Les travailleurs asiatiques sont fortement présents, mais on peut aussi rencontrer des chauffeurs marocains : 511 Marocains inscrits aux consulats déclarent comme profession « chauffeur ». Les employeurs peuvent être des sociétés ou des particuliers.

A Doha, Karwa, une grande société privée de transport urbain et interurbain proposant aussi bien un transport collectif en bus, que des taxis classiques et des limousines avec ou sans chauffeur est un grand employeur de centaines de chauffeurs, essentiellement indiens et pakistanais, mais aussi des Marocains. Larbi est un Marocain de 35 an qui, arrivé avec un visa sans contrat, a réussi grâce à l'aide de compatriotes à trouver un travail au sein de cette société. Il a été interviewé en compagnie de 5 autres chauffeurs marocains au souk Wakaf, lieu de rencontre des Marocains de Doha. Les conditions de travail nous ont été relatées par les 6 informateurs en ces termes. Avec 11h de travail par jour, les chauffeurs perçoivent 1.200 QAR[25] par mois plus un supplément de 2% si le gain journalier minimum fixé à 320 QAR par jour est dépassé. Le logement étant pris en charge par l'employeur, ils sont logés dans des blocs d'immeubles de 3 étages avec 200 chambres par bloc et des chambres de 6 lits par chambre dans lesquelles il est interdit de chauffer de l'eau ou préparer des repas, la restauration étant servie à part dans des réfectoires collectifs. Au terme de leur service, ces employés ne bénéficient d'aucune retraite, mais d'un 13ème mois. Ils bénéficient aussi d'un billet aller-retour dans leurs pays tous les deux ans.

Les conditions de travail, de logement et le salaire accordé sont trois indicateurs qui renseignent sur le vécu quotidien de la catégorie des travailleurs marocains, hommes et célibataires qui n'ont aucune possibilité de regroupement familial. Ils envisagent tous un retour au pays dès qu'ils estiment avoir suffisamment d'épargne, alors que la durée du contrat ne dépasse pas 3 ans et les rapports aux délégués des sociétés employeuses sont très conflictuels.

- Le jeune serveur sorti d'une école hôtelière

De telles conditions peuvent se justifier par le degré de qualification extrêmement faible de ces chauffeurs. Qu'en est-il d'un jeune diplômé d'une école hôtelière.

Younes est un jeune homme originaire de Tanger et diplômé d'une école hôtelière. Il a été recruté juste après la fin de ses études par le biais d'un intermédiaire qui a touché 14.000 MAD. Suite à un entretien par Skype, il a été retenu pour travailler dans un hôtel. Arrivé en 2017, il a un salaire de 1.900 R Qatari, soit l'équivalent de 4800 MAD, une chambre minuscule comme logement et la prise en charge des frais de transport. Il insiste que la cherté de la vie ne lui permet pas de faire des économies, ni d'envoyer de l'argent à sa famille. Sur place il a été approché par un autre concurrent qui lui propose 3.000 R par mois. Mais engagé vis-à-vis de son premier employeur et *kafil*, il attend la fin de l'année, pour se libérer de son *kafil* et doit obligatoirement retourner au Maroc et reprendre tout le processus avec son nouveau employeur.

[25] Un peu plus de 3000 DH

- Et qu'en-est-il de la prostitution ?

Dans la même catégorie nous devons mentionner le cas des femmes marocaines qui immigrent seules dans les pays du Golfe probablement à la recherche d'un travail, mais dont certaines finissent par se livrer à la prostitution faute d'autre chose. Les média du Maroc mais surtout des pays d'accueil abordent régulièrement ce sujet, avec des avis très divergents. Il y a d'abord le regard fortement stigmatisant de la femme marocaine dans les pays du Golfe que la presse écrite, les réseaux sociaux et la télévision mettent en avant. Certains épisodes de cette perception ont été fortement médiatisés comme la « campagne anti-Marocaines » considérées comme des « voleuses de maris nationaux » menée par des femmes saoudiennes en 2016 ou la série télévisée koweitienne sur « les Marocaines » qui a suscité des réactions de colère de la part des Marocains toujours sur les mêmes réseaux sociaux (Arab et Moujoud, 2018). Mais il y a aussi ceux qui nient le phénomène et rejettent sa généralisation en mettant en avant les profils de femmes marocaines dont les parcours sont tout à fait honorables voire exemplaires. Entre les deux, la femme marocaine du Golfe partie seule ou accompagnée évolue dans ces pays entre ces deux images.

Nous avons déjà cité les cas de femmes marocaines ayant réussi sur le plan économique et occupant des postes clés (banques, tourisme, services), et rencontré d'autres qui vivent leur vies sereinement avec leurs enfants et leurs maris marocains ou qatari ou émiratis ou encore syriens, palestiniens, ou indiens, etc., et d'autres ayant émigré pour répondre à une offre de travail et qui sont employées comme hôtesses ou responsables dans des hôtels. D'un autre côté certains s'étonnent du déséquilibre démographique souligné plus haut, les femmes représentant 54% des Marocains des deux pays et 57% de ceux des EAU. Cet étonnement se traduit souvent par une interprétation qui lie ce surplus à l'activité de prostitution, une femme qui immigre seule ne pouvant pas le faire pour autre chose, alors que de nombreuses marocaines vivent dans ces pays par le mariage (Arab et Moujoud, 2018). Faute de ne pouvoir documenter ce phénomène par un travail de terrain quasi-impossible, nous relatons l'histoire de cette Marocaine interviewée aux EAU et les différentes interprétations possibles de son parcours.

Selon sa version, Saida est arrivée à Abu Dhabi en 2010 avec un visa grâce à l'aide d'une amie déjà installée sur place. Pendant huit années elle vit avec des amies, en omettant de préciser leurs statuts et leurs professions, qui la logent, l'habillent, la nourrissent. Comme compensation elle leur lavait leurs cheveux et les coiffait et à l'occasion offrait ses services de maquilleuse de façon informelle moyennant des petites sommes. En 2018, son père est mort et elle décide de rentrer au Maroc grâce à un billet d'avion que sa mère lui aurait envoyé. Arrivée au contrôle de la police de l'aéroport elle se rend compte qu'elle a vécu durant 8 années dans l'illégalité totale sans le savoir, précise-t-elle. Ses nombreuses valises qui tranchent avec son statut de chômeuse sont bloquées à la douane, son passeport est également bloqué et elle est placée sous la *kafala* d'une policière qui doit en même temps enquêter sur sa situation. Elle insiste qu'elle ne veut plus vivre dans le pays et qu'elle ne souhaite que rentrer chez elle.

La version de la personne qui s'occupait de son dossier est tout autre. Saida était bien au courant de sa situation irrégulière, ne serait-ce qu'en côtoyant « ses amies » pendant 8 ans. Elle s'est placée volontairement dans cette situation pour en profiter en venant rejoindre un réseau de prostitution, qu'elle a elle-même alimenté en faisant venir d'autres compatriotes. Durant les années qu'elle a vécu aux EAU, elle aurait expatrié régulièrement ses revenus et aujourd'hui, décide de mettre fin à ses activités informelles, et quitter le pays à moindre frais. En affichant son irrégularité de façon naïve à l'aéroport elle espérait une expulsion. Or, le contrôle des mobilités des étrangers et de leurs séjours est hautement informatisé et suivi de façon très stricte. La pénalité d'un séjour illégal étant de 25 AED par jour, la somme que Saida doit verser est assez conséquente pour une chômeuse[26]

Plusieurs cas similaires nous ont été rapportés et un milieu bien organisé de traite humaine semble tirer profit de la détresse des couches sociales défavorisées stimulées par les exemples de réussites vus du Maroc.

Le profil des hauts cadres : Une perception assez particulière de la migration et du rapport au Maroc

Si les descriptions de ces situations difficiles s'appliquent à un grand nombre de Marocains vivant dans les pays du Golfe, il existe aussi, nous l'avons vu, une migration de personnes hautement qualifiées qui s'impliquent dans les secteurs supérieurs de l'économie et de la culture. Il s'agit ici aussi bien de personnes de l'entourage des hautes sphères de l'Etat que de dirigeants de sociétés ou de hauts cadres de divers secteurs de l'enseignement ou du journalisme.

- Divers profils

Nous n'avons pas pu mener des entretiens approfondis avec ces hauts cadres en raison de leur indisponibilité, mais on a relevé de nombreux cas de postes importants occupés par des Marocains dans les deux pays : précepteur des princes, directeur d'un centre de médecine sportive, sous-directeur du croissant rouge, directrice d'une grande société hôtelière, journalistes chefs rédacteurs, etc.

Salem est précepteur ayant la charge de suivre l'enseignement des princes du chef d'Etat. Ancien professeur de l'enseignement supérieur à Rabat, il raccompagne avec sa femme, elle aussi professeur de langue et littérature françaises, un des émirs de la région ayant séjourné au Maroc pour apprendre le français. Ses enfants, tous adultes sont restés au Maroc et lui réside dans le Golfe, avec sa femme qui y enseigne aussi, toute l'année, ne revenant au Maroc que lors de vacances estivales prolongées.

Ceci est également le cas de nombreux hauts cadres, moins proches du pouvoir mais bien situés. Médecins chefs de services, juges et magistrats, imams, membre de la garde rapprochée des princes et des émirs, tels sont les postes occupés. A ceux-là il faut ajouter les hommes d'affaires, peu nombreux certes dans la région et les chefs d'entreprises petites et moyennes, etc. Faire des affaires dans les pays du Golfe est possible mais obéit à des conditions assez contraignantes. Les lois des deux pays exigent l'implication d'un investisseur du pays dans le capital de la société à raison de 51%. Le montage peut prévoir l'apport financier

[26] 25 AED par jour sur 8 ans= 73.000 DH, soit l'équivalent de 188.000 DH

du Qatari, alors que le Marocain apporte la force du travail. L'apport de l'associé marocain peut être aussi sous la forme d'une participation financière. C'est le cas d'un entrepreneur marocain rencontré, né au Qatar, et dirigeant une entreprise de design intérieur et de décoration et qui emploie une quarantaine de personnes dont 20% sont des Marocains. La décoration intérieure des bâtiments selon l'art et l'artisanat marocains est très prisée dans ces pays qui s'urbanisent à grande vitesse. Aux EAU, la nécessité d'un associé/sponsor émirati a été supprimée dans les zones offshores, politique engagée pour attirer des investissements, mais d'un certain volume qui fait que ce ne sont que les multinationales qui en profitent.

Omar est journaliste à Al Jazira. Il enseignait la philosophie au Maroc et s'intéressait aux média. Profitant de sa présence à Doha pour participer à un congrès, il se présente à un concours de recrutement à la suite duquel il rejoint la chaîne. Depuis, il anime une émission littéraire. Vivant seul depuis, il compte faire venir sa famille. Nombreux sont effectivement les journalistes marocains qui profitent des opportunités de travail dans un paysage médiatique effervescent. Ali travaille dans la région depuis 2000, d'abord au sein de la chaîne Abu Dhabi TV jusqu'en 2006, puis depuis 2006 dans la chaîne anglaise d'Al Jazira où il a le statut de rédacteur en chef et où il anime une émission politique.

- Une perception des rapports au Maroc et des attentes autres

Il va de soi que la situation de ces profils n'a rien à voir avec celles que nous avons décrites plus haut. Non seulement les salaires sont très intéressants, mais s'y ajoutent de nombreux avantages qui permettent un niveau de vie confortable et une épargne substantielle, ainsi que des retours fréquents au Maroc. Par ailleurs, cette catégorie est celle qui ne souffre d'aucune contrainte liée au système de la *kafala*.

Mais ces profils ont des attentes assez particulières vis-à-vis du Maroc. Ils rejettent la vision des responsables de l'émigration marocaine qui les perçoivent de la même manière que les émigrés marocains d'Europe, se considérant comme une élite de l'émigration marocaine ayant émigré par choix et non par contrainte économique. Ils rejettent la perception de l'émigré ordinaire dont le rapport au pays d'origine n'est basé que sur les transferts d'argent. Du haut des positions qu'ils occupent au Qatar ou aux EAU, ils pensent être bien placés pour défendre l'image du Maroc, mais aussi ses intérêts. D'ailleurs ils soutiennent qu'ils sont plus attachés au Maroc que les autres émigrés car programmant dès le départ leur retour au pays. Ils se sentent donc quelque peu frustrés car les responsables de l'émigration marocaine ne s'intéressent qu'aux migrants installés en Europe, alors que tout en étant ignorés, ils estiment qu'ils rendent plus de services au Maroc en le représentant mieux dans une zone géographique où les intérêts du pays sont vitaux.

Les jeunes expatriés : Ou le parcours triangulaire Maroc-Europe-Golfe

Comme indiqué plus haut, une nouvelle génération de jeunes immigrés se dirige de plus en plus vers les pays du Golfe et représente la dernière vague migratoire vers cette zone, dont on parle peu. Parcours migratoire, insertion professionnelle, et vécu quotidien différencient ces jeunes Marocains de leurs autres compatriotes présents sur place. Pour les appréhender et combler cette lacune, nous avons

dépouillé quelques sites internet qui mettent en avant ces nouveaux parcours individuels.

- Fréquence des migrations après la fin des études ou quelques années de travail en Occident

Sur la base d'un rapide dépouillement d'articles postés entre mars et juillet 2018[27], et en nous limitant aux EAU, nous avons identifié 52 parcours de Marocains dont l'âge moyen est compris entre 30 et 40 ans et qui y vivent[28], essentiellement à Dubaï. 21 de ces jeunes Marocains sont des femmes mariées ou vivant seules. Ce qui est remarquable c'est que 44% de ces Marocains (22 sur 52) sont arrivés aux EAU directement de pays occidentaux (Europe ou USA et Canada). Les autres ont émigrés du Maroc soit pour accompagner leur conjoint, soit en répondant à des offres d'emplois. Pour expliquer ce phénomène, on mentionne souvent les effets de la crise de 2008 qui a poussé des jeunes descendants d'anciens émigrés à fuir suite à des difficultés professionnelles, attirés par les grandes possibilités d'emploi dans des économies extrêmement dynamiques. Or, sur ces 22 jeunes ayant rejoint directement les EAU à partir d'Europe ou d'Amérique du Nord, on n'a relevé aucun ayant émigré suite à la perte de son travail ou à des difficultés pour en trouver. Deux voies d'émigration reviennent : l'envoi par une multinationale de ses cadres vers le pays du Golfe où elle s'implante (10 cas sur les 22) ou la réponse par les concernés à un appel à candidature juste après la fin des études. Trois cas ont été envoyés par des universités américaines où ils travaillaient pour rejoindre les antennes que ces universités ouvrent de plus en en plus dans les pays du Golfe. Les pays de transit de ces étapes migratoires sont la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, les USA et le Canada, tous des pays où les concernés ont suivi leurs études supérieures souvent après avoir déjà atteint le niveau de la Licence au Maroc. Les secteurs d'activités qui reviennent le plus sont l'informatique, la communication, la télévision, les finances, le conseil juridique, la recherche, notamment agronomique (une des Marocaines occupe même le poste de directrice d'un centre de recherche agronomique). Deux parmi ces jeunes ont créé leurs propres entreprises après avoir été employés. On remarque aussi une très forte mobilité entre l'Europe, l'Amérique et le Japon précédant l'installation aux EAU avec quelques cas d'étapes transitoires d'un an ou deux au Maroc.

- Vivre dans un pays du Golfe en ghetto

Ce travail d'investigation sur le net, a été complété par trois interviews de jeunes installés à Dubaï, 2 femmes et 1 homme, venus directement de France après leurs études. Une des femmes a suivi son mari et l'autre a entrainé avec elle le sien.

[27] Il s'agit de la revue électronique Hespress (https://www.hespress.com/) qui a ouvert une rubrique intitulée « Marocains du monde » et qui outre des informations relatives à ces communautés, poste régulièrement des articles présentant des résidents marocains dans les pays du Golfe. Outre le lieu de naissance et le pays de résidence actuel, l'article assez bref décrit le parcours professionnel et migratoire du concerné. Nous basons cette courte analyse sur un échantillon des profils présentés

[28] Sur la période retenue aucun article ne traitait d'un Marocain ou d'une Marocaine résidant au Qatar, sans que l'on sache si c'est un parti pris ou si c'est la réalité.

Miriam, âgée de 38 ans, lauréate de l'ISCAE a travaillé deux ans au Maroc après ses études. Peu satisfaite de son emploi, elle interrompt sa carrière et part à Paris où elle suit une formation de Master en ressources humaines à Paris 1 Panthéon Sorbonne. Suit ensuite en 2005 un emploi durant quatre ans dans une multinationale française spécialisée dans les services et équipements pétroliers. Ayant déjà refusé une expatriation à Singapour, elle ne peut refuser celle d'aller s'installer dans la filiale des EAU, si elle voulait évoluer dans sa carrière. Encore jeune et sans enfants elle rejoint donc Dubaï en 2010 accompagnée de son mari qui démissionne de son poste en France, relevant ainsi le défi d'une expatriation. Durant les 8 années qui suivent elle évolue au sein de l'entreprise et aujourd'hui elle occupe le poste de directrice des ressources humaines en gérant un effectif de 800 employés.

A la question concernant son statut, elle précise « *J'ai un contrat de travail hybride, et mon statut n'est pas lié complètement au droit du travail des EAU. Je ne suis pas concernée par la Kafala et cette dernière est destinée aux employés du secteur du bâtiment non qualifiés ; mais les EAU sont plus avancés que les pays voisins sur le droit du travail même s'il y a beaucoup de ressemblance* ». Elle ajoute qu'un mari qui a un contrat de travail à Dubaï avec une résidence peut sponsoriser sa femme et ses enfants, si son entreprise le lui permet. Les entreprises peuvent sponsoriser les familles sauf pour les travailleurs non qualifiés, qui d'ailleurs ne cherchent pas cela en raison de la cherté de la vie. Une femme, par exemple, peut sponsoriser son mari et ses enfants à condition d'avoir un contrat et un salaire minimum de 20.000 AED.

L'accès des étrangers à la propriété aux EAU semble se libéraliser ces dernières années mêmes si ce n'est pas possible partout, certains quartiers étant réservés aux ressortissants des pays du Golfe et aux locaux. Notre interlocutrice s'est décidée donc à acquérir avec son mari un bien à Dubaï. Contrairement à l'idée courante, les EAU encouragent de plus en plus les acquisitions immobilières par les étrangers avec des incitations, le seul inconvénient étant la volatilité des taux d'intérêt.

Nombreux sont donc les jeunes Marocains qui correspondent à ce profils, la qualité de vie et la réussite des carrières jouant le rôle d'appel. Mais cette jeunesse vit sa migration en vase clos ou du moins entre migrants du même milieu socio-linguistique :

« *Je fréquente essentiellement des Français mais aussi d'autres nationalités mais très peu de Marocains. Les seuls Marocains que je connaisse sont dans la même situation que moi, des expatriés pour l'évolution de leur carrière. Je sais qu'il existe une communauté marocaine qui travaille dans les magasins, mall et restaurants, mais je ne les fréquente pas* ». Une justification de cette ouverture sur les seuls francophones et autres Européens semble être la fermeture des émiratis « *Ils sont assez fermés sur eux même. Ils habitent dans certains quartiers et fréquentent certains endroits. C'est assez difficile de les fréquenter. Je pense que la communauté marocaine n'est pas particulièrement fermée sur elle-même. Les Marocains fréquentent les francophones de Dubaï pour ceux qui ont une aisance en français ou les arabophones (Syriens, Jordaniens, Libanais etc…) pour ceux qui n'ont pas une aisance en français ».*

Mais cette organisation en communautés séparées ne s'accompagne pas de comportements identitaires ou culturels tournés vers le Maroc : « *En 8 ans de vie à Dubaï, je n'ai vu aucune manifestation émanant des Marocains pour mettre en avant le Maroc, à part des manifestations pour promouvoir l'immobilier ou le caftan.* »

Concernant les perspectives Miriam souhaiterait rester plus longtemps aux UAE mais insiste sur le fait que son séjour est lié à la société qui l'emploie. Or, la politique de mobilité de cette société consiste à envoyer ses employés en expatriation pour une durée maximale de 5 ans pour ensuite les expatrier à nouveau ailleurs. Elle a eu la chance de changer de poste et d'évoluer tout en restant à Dubaï mais cette situation n'est pas durable. Elle pense que dans 1 an, son employeur va lui présenter une autre opportunité en dehors des EAU. Il faudra alors faire un choix car entre-temps le mari travaille à Dubaï et elle ne voudrait pas sacrifier sa carrière une deuxième fois. Pour rester à Dubaï, ce qui est leur souhait, il faudra qu'elle arrive à changer d'entreprise.

Avec leur présence dans les pays du Golfe, les Marocains ajoutent une nouvelle forme de migration, inconnue à ce jour, et qui tranche avec toutes les caractéristiques des Marocains du monde ailleurs. Une double particularité la caractérise : Le rôle des entreprises occidentales dans le déclenchement de ces flux et leurs orientations, notamment avec les politiques de mobilité de ces entreprises, et l'aisance avec laquelle ces migrants évoluent dans le monde à la recherche de promotions et de qualités de vie sans ouverture aucune sur le milieu d'accueil.

Conclusion

Dans son édition de 2014, « Marocains de l'extérieur » a brossé un tableau général des Marocains du monde arabe de l'Algérie au Golfe. Dans la présente édition nous avons cherché à la fois à rendre compte des évolutions récentes depuis 2014 et de mener des analyses moins générales et plus détaillées en retenant le cas de deux pays représentatifs des pays du Golfe. Nous espérons avoir atteint ces deux buts.

En dernière analyse, deux idées s'imposent à propos de cette migration. La première renvoie à son caractère fortement temporaire qui fait que les travailleurs arrivés dans l'un de ces pays et quels que soient leurs degrés de qualification sont amenés à repartir un jour ou l'autre pour retourner chez eux ou pour continuer leurs parcours migratoire ailleurs. Il n'y a donc ni enracinement, ni intégration dans la société locale. La deuxième est que cette migration est plurielle et la communauté qui en résulte est loin d'être homogène. Cela est dû aux différents canaux par lesquels ces Marocains arrivent dans le Golfe et que nous avons ramenés à quatre : la migration officielle divisée elle-même entre les hauts cadres arrivés suite aux relations nouées aux plus hauts sommets des Etats et ceux recrutés dans les administrations et les différents secteurs d'activité suite à des conventions interétatiques ; la migration issue du trafic légal ou illégal des contrats ; et la migration des jeunes expatriés. Ces quatre canaux se combinent entre eux pour déboucher sur trois grands types de profils socio-professionnels : Le profil des hauts cadres vivant dans une certaine aisance, celui de la masse des salariés et des illégaux qui souffrent et renvoient une image de misère, de précarité et d'exploitation et celui des jeunes expatriés qui vivent en dehors de la

communauté marocaine. Il va de soi que chacune de ces catégories et elle-même décomposée en une multitude de sous-catégories et d'individus.

Reste la question du devenir de cette migration. Son caractère temporaire et son extrême jeunesse posent le problème du devenir des enfants lors des retours ou des départs vers d'autres horizons. L'absence d'écoles marocaines est un sérieux problème qui préoccupe les nombreuses familles ; la seule alternative est l'école publique payante ou l'école tunisienne (Doha) ou d'autres établissements privés étrangers au coût très élevé. Le devenir des Marocains arrivés sans contrat de travail ou avec un visa de tourisme pour ensuite rester dans la clandestinité et qui se trouvent carrément piégés[29] doit être également souligné.

Quant à la nouvelle génération d'expatriés, son extrême mobilité dans le monde annonce la naissance d'un nouveau Marocain dont les chercheurs doivent tenir compte dans le futur pour la compréhension des migrations marocaines.

Bibliographie

Arab Ch., Moujoub N., (2018), Le stigmate de « Marocaines » à Dubaï. Les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité, Migrations Société, n°173, p. 99-114. DOI 10.3917/migra.173.0099

Bencherifa A. (1993), Migration extérieure et développement agricole au Maroc : Etat de la connaissance, observations empiriques récentes et perspectives de recherches futures, RGM, n° 15 pp : 51

Berriane M. et Aderghal M., (2014), Etat de la recherche sur les migrations marocaines, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 23-60

Blachez O., (2011), Conseil de Coopération du Golfe, Les Clés du Moyen-Orient. https://www.lesclesdumoyenorient.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe.html

Bonnet J. et Bossard R., (1973), Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe, RGM, nouvelle série, n° 23-24, pp.5-51-92

Cadène Ph. et Dumortier B., (2009), « L'impact politique des flux migratoires dans les États du Conseil de Coopération du Golfe », *L'Espace Politique* [En ligne], 4 | 2008-1, mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 28 février 2017.

Dazi-Heni F., (2011), Le Conseil de Coopération du Golfe : une coopération de sécurité et de défense renforcée ?, *CERI CNRS*, http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/le-conseil-de-cooperation-du-golfe-une-cooperation-de-securite-et-de-defense-renforcee (consulté le 20 mai 2018).

de Haas H., (2003), Migration and Development in Southern Morocco : The Disparate Socio-economic impact of O ut-Migration on the Todgha Oasis Valley. Amsterdam, 431 p.

Ezzine A., (2014), Les Marocains des pays arabes, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, (Direction M. Berriane). Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 563-602

Huchon O., (2017), Les migrations – les travailleurs immigrés dans le Golfe, Les Clés du Moyen-Orient, https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-migrations-Les-travailleurs-immigres-dans-le-Golfe.html

[29] La consultation des nombreuses pages Facebook comme « Moroccans of Qatar » ou « Moroccans in UAE » est très instructive : Elles publient régulièrement des appels de détresse de centaines de Marocains bloqués dans l'un de ces pays cherchant un travail, ou demandant de l'aide pour être rapatriés ou posant des questions d'ordre administratif pour échapper à leurs situations.

Khachani M. (2007), Les Marocains des pays arabes, in *Marocains de l'extérieur – 2013, (*Coordination B. Hamdouche), pp. 311-369

Kurundeyr N., (2016), Derrière l'eldorado, l'Enfer, Manière de voir, Le Monde Diplomatique n°147, Juin-juillet 2016

Lopez Garcia B. et Berriane M., (2004). (sous la direction), (2004) Atlas de l'immigration marocaine en Espagne, en collaboration avec l'Université autonome de Madrid et en co-édition avec Bernabé Lopez Garcia

Monfleur L., (2018), Le Conseil de Coopération du Golfe depuis 2011 : un renforcement de la coopération ? Les Clés du Moyen-Orient. https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Conseil-de-Cooperation-du-Golfe-depuis-2011-un-renforcement-de-la.html

Les auteurs

Chadia Arab est géographe, chargée de recherche au CNRS à l'UMR ESO, à l'université d'Angers. Elle a soutenu une thèse de doctorat à l'Université de Poitiers (Laboratoire CNRS Migrinter), et en accueil au Centre Jacques Berque de Rabat, sur la circulation migratoire des Marocains et la construction d'un espace migratoire entre le Maroc, la France, l'Espagne et l'Italie. Elle publie en 2018 *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière en Espagne,* aux éditions En Toutes lettres. Aujourd'hui, ses thèmes de recherche portent sur les circulations migratoires féminines du Maroc vers les pays du Golfe persique et l'Europe méditerranéenne. Les rapports de genre sont au cœur de ses réflexions. **Chadia.arab@univ-angers.fr**

Johara Berriane est chercheuse au Centre Marc Bloch de Berlin. Après des études d'anthropologie historique, de science politique et d'islamologie à l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg i. Brsg, elle a soutenu une thèse de doctorat en islamologie à la Freie Universität Berlin. Elle a été chercheuse invitée à l'International Migration Institute d'Oxford, postdoctorante à la Chaire d'études africaines de Rabat (EGE) et postdoctorante dans le programme transnational « La bureaucratisation des sociétés africaines » de l'Institut historique allemand de Paris avec domiciliation à Dakar. Ses travaux portent sur le lien entre mobilité, migration et religion dans des contextes africains avec des terrains au Maroc, Sénégal et Côte d'Ivoire. Principale publication : *Ahmad al-Tijânî de Fès : un sanctuaire soufi aux connexions transnationales*, Paris : L'Harmattan, 2016. **johara.berriane@gmail.com**

Mohamed Berriane est géographe, professeur émérite de l'Université Mohammed V de Rabat, membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, membres de divers conseils scientifiques, ancien doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat et ex co-directeur du LMI MediTer (IRD). Par l'entrée du développement local, notamment sa dimension territoriale, il a été amené à s'intéresser à la problématique de l'émigration internationale des Marocains et au tourisme en tant qu'activités génératrices de revenus, ainsi qu'aux processus de patrimonialisation. Il coordonne actuellement l'axe « mobilités » du programme scientifique du LMI MediTer. Pour sa production scientifique (plus de 160 références) voir https://um5a.academia.edu/MohamedBerriane **mohamed.berriane@yahoo.fr**

Abdelali Binane est administrateur principal, Géographe-infographe, chargé d'une cellule S.I.G. à l'Université Mohammed V, Faculté des Lettres et des Sciences Humains et chargé de cours de sémiologie graphique et de cartographie assistée par ordinateur. Il est membre de l'ancienne E3R et de l'actuel LITOPAD et du LMI MediTer et à ce titre s'est occupé du volet cartographique de tous les projets de recherche de ces unités et de la cartographie des nombreux ouvrages publiés par ces laboratoires. Il a notamment réalisé la cartographie de « Marocains de l'extérieur 2013 ». **binane_abdelali@yahoo.fr.**

Aomar Boum est professeur associé au département d'anthropologie de l'Université de Californie à Los Angeles et membre du corps professoral de l'Université internationale de Rabat. Il s'intéresse à la place des minorités religieuses et ethniques telles que les Juifs, les Baha'is, les Chiites et les Chrétiens dans les États-nations du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'après l'indépendance. Il est l'auteur de *Mémoires d'absence : Comment les musulmans se souviennent des Juifs au Maroc* (Stanford University Press, 2013). Ce livre a été traduit en arabe et publié au Maroc en 2015 par l'Université Mohammed V de Rabat. Il est également co-

auteur du *Dictionnaire historique du Maroc* (Rowman et Littlefield, 2016) et de *The Holocaust and North Africa* (Stanford University Press, 2018). **aomarb1@gmail.com**

Nadia Bouras a soutenu sa thèse de doctorat en 2012 sur la migration marocaine et le transnationalisme dans une perspective historique et de genre. Elle travaille actuellement comme chercheuse et chargée de cours au département d'histoire et d'études urbaines de l'université de Leiden. Bouras est le représentant de l'Institut hollandais de Rabat (Maroc) basé à l'Université de Leiden. Elle enseigne des cours sur l'histoire marocaine, la migration, le transnationalisme et les mécanismes d'inclusion et d'exclusion. **n.bouras@hum.leidenuniv.nl**

Khatima Bouras-Ostmann est chercheuse et enseignante à la Faculté de Philologie de l'Université de la Ruhr à Bochum. Ses préoccupations scientifiques portent sur la sociolinguistique et les recherches en didactiques des langues, plus particulièrement dans le domaine de la migration, sa littérature et les concepts de la politique éducative. Elle a effectué de nombreuses études sur le multilinguisme et les effets des compétences linguistiques ainsi que les facteurs sociaux sur le succès scolaire et la carrière professionnelle. Elle est titulaire d'un M.A. et d'un PhD en Germanistique et en recherches sur la didactique des langues de l'Université de la Ruhr à Bochum. **khatima.bouras@ruhr-uni-bochum.de**

Immacolata Caruso est, depuis 1986, chercheuse au Conseil National de la Recherche (CNR), Département des Sciences Humaines et Sociales, Patrimoine Culturel (DSU), Institut d'Etudes des Sociétés Méditerranéennes (ISSM). Elle mène des activités de recherche notamment sur les pays du Sud de la Méditerranée dans les domaines de la science politique, de l'économie du développement et des sciences régionales. Coordinateur scientifique de plusieurs programmes de recherche, elle mène depuis 2009 des études sur les flux migratoires en Méditerranée et sur la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel des régions euro-méditerranéennes. **caruso@issm.cnr.it**

Myriam Cherti est Chercheur Associée à COMPAS de l'Université d'Oxford, où elle a travaillé comme Chercheuse Senior pendant quatre ans. Elle est actuellement Officier National auprès de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) des Nations Unies. Ses domaines d'expertise couvrent les domaines de la migration irrégulière, de l'intégration des migrants, de la politique de la diaspora et de la migration marocaine. De 2009 à 2013, elle a été Chercheuse Senior à l'Institut de recherche en politiques publiques (IPPR) où elle y a dirigé plusieurs projets, dont un important programme de recherche sur la migration irrégulière d'Afrique subsaharienne vers l'Europe. Elle a également enseigné à l'Université du Sussex et est auteur de plusieurs publications.**mcherti@gmail.com**

France Drolet. Depuis sa participation à un programme avec *Experiment in International Living*, le désir d'apprendre sur la diversité culturelle et milieux de vie a guidé les études et la vie professionnelle de France Drolet. Après un baccalauréat en géographie à l'université Laval et des études de maîtrise, elle a travaillé au développement de cours à la Télé-Université. Puis à titre de conseillère pédagogique, elle a élaboré des programmes à l'intention des apprenants et nouveaux immigrants. La production de divers curriculums pour des projets spéciaux, gouvernementaux et internationaux soutenant l'ingénierie de l'e-formation et le knowledge management l'a depuis menée au soutien de la performance académique des étudiants-athlètes universitaires. **francedrolet@hotmail.com**

Mhammed Echkoundi, est enseignant-chercheur, économiste à l'Institut des études africaines, après avoir soutenu une thèse sur gouvernance et dynamiques territoriales de développement en Afrique. Spécialiste d'économie du développement et des questions liées à la gouvernance, il vient de publier un ouvrage sur *gouvernance et dynamiques territoriales de développement en*

Afrique et en a coordonné un collectif sur *bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté : cas du Maroc, Botswana, île Maurice, Gabon et RDC*. Il travaille sur les économies africaines et a participé à plusieurs études d'expertise sur l'insertion des migrants subsahariens au Maroc et les articulations entre politique africaine du Maroc et nouvelle politique migratoire. **echkoundi@yahoo.fr**

Moulim El Aroussi est professeur de philosophie à l'université Hassan II de Casablanca. Il est titulaire d'un Doctorat en éthique, esthétique et politique à Paris I, Panthéon Sorbonne et d'un Doctorat d'Etat, à l'Université de Casablanca. Ancien Chef de Département de philosophie, il est professeur associé dans plusieurs universités en Europe et dans le Monde Arabe. Parmi ses publications, il faut citer *Esthétique et art islamique, Les tendances de la peinture contemporaine maghrébine*, *Les tendances de la peinture contemporaine marocaine et Identité et modernité, Zoom sur la peinture des années soixante et Les peintres de Doukala, don de la terre,* en collaboration avec Abdelkébir Khatibi. **moulimi@hotmail.com**

Catherine Enjolet est professeur d'anglais à Paris et chargée de cours à l'Université du Delaware aux USA. Elle est chargée des ateliers d'écriture et chargée de cours à la Sorbonne Paris 3 et Jussieu Paris 7. Elle est également chargée de Mission à l'INA, réalisatrice de courts et moyen métrages, lauréate du *Prix du Jeune cinéma français de court métrage*, écrivain, romancière, essayiste, et conférencière, lauréate notamment du *Prix Création Académie Française*. Elle est par ailleurs présidente d'une ONG humanitaire internationale, fondatrice du *Parrainage de proximité d'enfants en France* et de *l'Adoption Affective*, conceptrice de *Les Liens du Sens*, Chevalier des Arts et Lettres et Chevalier de la Légion d'honneur. **catherine.enjolet@wanadoo.fr**

Sabrina Greco est chercheuse au Conseil National de la Recherche (CNR), Département des Sciences Humaines et Sociales, Patrimoine Culturel (DSU), Institut de Recherche sur l'Innovation et les Services pour le Développement (IRISS) dans l'axe de recherche « Migrations et Développement ». Ses thèmes de recherche concernent : les migrations internationales, les relations entre migrations, échanges économiques et circulation du capital cultural, les dynamiques démographiques et le développement pour les pays méditerranéens et de l'Afrique Subsaharienne. Actuellement elle est responsable scientifique du projet « Innovation dans la société : parcours de formation et renforcement du capital humain au Soudan » (INSO). **s.greco@iriss.cnr.it**

Mohammed Kenbib est Professeur émérite de l'Université Mohammed V de Rabat. Ses recherches portent sur l'histoire contemporaine et les relations judéo-musulmanes au Maroc. Professeur - Visiteur à l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne et à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris), il a également enseigné à Oxford en qualité de Senior Associate Professor et aux Etats-Unis et donné des conférences à Princeton, Harvard, Berlin, et d'autres universités d'Amérique du Nord et d'Europe. Auteur d'ouvrages et d'articles publiés au Maroc et à l'étranger, notamment *Juifs et Musulmans au Maroc, 1859-1948* (1994), *Les protégés* (1996), *Juifs et Musulmans au Maroc des origines à nos jours* (2016) et, en co-authoring, *Temps présent et fonctions de l'historien* (2009) et *Histoire du Maroc indépendant. Biographies politiques* (2015). **mdkenbib@gmail.com**

Mohammed Khaldi est hispaniste, orienté vers les questions de la migration des Marocains à l'étranger et membre de l'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger relevant de la Fondation Hassan II pour les MRE. Diplômé es Langue et Littérature espagnoles de l'université de Fès, et en Anthropologie Culturelle à l'Institut d'Etudes Ibériques et Latino-américaines de la Sorbonne, il est entre 1986 et 1993 professeur d'espagnol à Paris

et à l'Académie de Versailles et en même temps bénévole dans des associations à caractère socioculturel de la Région parisienne. Il a contribué aux précédents ouvrages de la série *Marocains de l'Extérieur* et participé à des réunions et congrès nationaux et internationaux. **khaldi_ocmre@yahoo.es**

Thomas Lacroix est chargé de recherche en géographie au CNRS et chercheur à la Maison Française d'Oxford. Il travaille sur les relations entre transnationalisme, intégration et développement et plus particulièrement sur le transnationalisme maghrébin. Il a publié en 2016 *Hometown Transnationalism* (Palgrave), *Migrants l'Impasse Européenne* (Armand Colin) et en 2017 *International Migrations and Local Governance* (Palgrave). Il a été directeur adjoint de Migrinter (2015-2017). Il est actuellement coordinateur adjoint de la revue Migration Studies, chercheur associé au CERI (Sciences Po) et membre de l'Institut Convergence Migrations. **thomas.lacroix@cnrs.fr**

Yacob Mahi, est théologien, islamologue, et Docteur en Histoire et Sciences des Religions. Il est belgo-marocain, né en Belgique où il a suivi ses études. Il a enseigné la religion islamique dans le cycle primaire et secondaire, ainsi que les sciences religieuses dans divers instituts supérieurs, et l'islamologie à l'université. Il participe à de nombreux débats comme conférencier et imam, et a publié divers articles scientifiques et de vulgarisation, liés à l'Islam et aux questions de sociétés. Il est l'auteur de *L'imam Sadek Charaf (1936-1993), une vocation : De l'aube d'une formation au crépuscule d'une prédication*, aux éditions L'Harmattan, Paris, 2015. **jacob.mahi@telenet.be**

Nasima Moujoud est maîtresse de conférences en anthropologie à l'Université Grenoble Alpes et membre du Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes (Larhra). Ses travaux portent principalement sur la production du genre et sur les liens entre travail, mobilité et sexualité dans les contextes migratoires postcoloniaux. Elle a soutenu en 2007 une thèse sur la migration de femmes qui partent seules du Maroc et deviennent sans-papiers en France ou en Italie. Elle a coordonné (avec Aissa Kadri), *L'institutionnalisation du genre au Maghreb et en contexte migratoire* (Bruxelles, Éditions Intercommunication, 2015). Ses récents travaux portent sur les circulations migratoires notamment féminines du Maroc vers les pays du Golfe persique. **nasima.moujoud@iut2.univ-grenoble-alpes.fr**

Betty Rouland est Géographe de formation, et chercheuse postdoctorale à l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) à Tunis. Actuellement, elle développe un programme de recherche intitulé « *Mondialisation, mobilités régionales et développement local : vers l'émergence d'un espace de soins transnational en Afrique du Nord ?* » qui vise à examiner l'accroissement du secteur privé de santé en Tunisie en lien avec l'augmentation de la patientèle étrangère (maghrébine, subsaharienne, européenne). Dans le cadre de ce programme, la chercheuse co-dirige avec la Prof. Irène Maffi un projet de recherche pionnier portant sur les soins transfrontaliers en santé reproductive au Maghreb. **bettyrouland@posteo.net**

Omar Samaoli est titulaire d'un doctorat en anthropologie médicale de l'Université de Paris V René Descartes, UFR Biomédicale des Saints Pères. Il est chargé d'enseignement en gérontologie à UPMC et l'Université de Lille 1 et expert/consultant et directeur de l'Observatoire Gérontologique des Migrations en France. Il a été membre de plusieurs laboratoires : Centre de Recherche et d'Etudes des Dysfonctions de l'Adaptation - UFR Biomédicale des Sains Pères ; Groupes d'Etudes des Phénomènes d'Adaptation et de Déviance - EHESS. Ses premiers travaux ont porté sur les questions des troubles mentaux au Maroc avant d'être consacrés aux questions migratoires et particulièrement les problématiques du vieillissement des populations immigrées. **omarsamaoli2012@gmail.com**

Rémy Tremblay a fait ses études de baccalauréat et de maîtrise en géographie à l'Université Laval. En 2000, il a obtenu un doctorat de l'Université d'Ottawa dans la même discipline. De 2002 à 2004, il a entrepris un stage postdoctoral à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation, Culture et Société), à Montréal. Il est professeur de géographie à la TÉLUQ (l'université à distance de l'Université du Québec, Montréal) depuis 2005. Il a été jusqu'en 2010 titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la qualité de vie des villes du savoir. Ses travaux portent essentiellement sur les représentations spatiales (espace de vie et espace vécu) individuelles et sociales. **remy.tremblay@teluq.ca**

Fatima Zibouh est diplômée en sciences politiques (ULB) et est titulaire d'un Master spécialisé en Droits de l'Homme (UCL). Chercheuse en sciences politiques et sociales (ULg-CEDEM), sa thèse de doctorat porte sur les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains. Elle a entre autres publié *La participation politique des élus d'origine maghrébine. Élections régionales bruxelloises et stratégies électorale*s, (Academia-Bruylant, 2010), *La représentation politique des musulmans à Bruxelles,* (Brussels Studies, 2011) et *Culture, ethnicité et politique. Expression artistique des minorités ethnoculturelles,* (Presses Universitaires de Liège, 2015). Active dans la société civile, Fatima Zibouh a été élue personnalité belgo-marocaine de l'année en 2014. **fatima.zibouh@gmail.com**

Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Droits des Marocains en France
Année de parution : 2014
Nombre de pages:136

Marocains de l'Extérieur 2013
Année de parution : 2014
Nombre de pages: 608

Marocains de l'Extérieur 2007
Année de parution : 2008
Nombre de pages : 473

Marocains de l'Extérieur 2003
Edition : Imp.Edit
Année de parution : 2003
Nombre de pages: 371

Marocains de l'Extérieur et Développement
Pour une Nouvelle Dynamique de l'Investissement
Edition : Imp. Top Press
Année de parution : 2005
Nombre de pages : 179

Livres Scolaires et Contes pour Enfants.
Edition : Les Belles Couleurs
Année de parution : 2004
Nombre de pages : 104

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger au Service de la Communauté Marocaine
Conseil et Assistance Juridique : Evaluation des activités du Pôle Assistance Juridique 1998-2002
Edition : Top Press
Année de parution : 2004
Nombre de pages : 138

Guides de l'Investisseur Marocain Résidant à l'Etranger
Edition : Expertdata Communication
Année de parution : 2002
Nombre de guides : 18
Edition-impression : Galaxi Com
Année de publication 2007.
Publications réalisées avec le soutien de La Fondation Hassan II pour Les Marocains Résidant A L'Etranger

Marocains de l'Extérieur 2007
Edition-impression: Galaxi Com
Année de parution : 2007
Partenaires :
- L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
Nombre de pages : 478

Maroc, les Artisans de la Mémoire
Edition : Editions Snoeck
Année de parution : 2006
Partenaires :
- Symbiose ASBL
- Musée Ethnographique d'Anvers
- Ministère Belge de l'Aide au Développement
- Ministère Flamand de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et de Bruxelles
- Ministère de la Culture du Maroc
Nombre de pages : 356

La Inmigración Marroquí y Subsahariana en la Narrativa Española Actual
Auteur : Mohamed ABRIGHACH
Edition : Imp. Galaxi Com
Année de parution : 2006
Partenaire : Observatoire Régional des Migrations, Espaces et Sociétés (ORMES)
Nombre de pages : 352

Migration Maghrébine, Enjeux Actuels et Contentieux
Edition : Imp. Najah El Jadida
Année de parution : 2006
Partenaires :
- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins
- Fondation Friedrich Naumann
Nombre de pages : 520

Migration et Citoyenneté
Edition : Imprimelite
Année de parution : 2004
Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Nombre de pages : 232

Emigration Maghrébine et Mondialisation L'Emigré au Cœur du Développement
Edition : Diwan 3000
Année de parution : 2004
Partenaires :
- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins (CEMMM)
- Groupe Banques Populaires
Nombre de pages : 558

Atlas de la Inmigración Marroquí en España
Edition : UAM
Année de parution : 2004
Partenaires Espagnols :
- Centre des Etudes Internationales Méditerranéennes
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales
- Secrétariat d'Etat à l'Emigration
- Observatoire Permanent de l'Emigration
Nombre de pages : 527

Emigrés- Immigrés dans le Développement Local
Edition : Sud Contact
Année de parution : 2003
Partenaires :
- Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés. Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Agadir, Université Ibn Zohr- Agadir
- MIGRINTER, Université de Poitiers
- Comité Mixte Inter-Univesitaire Franco-Marocain
- FNUAP Maroc
- IFA
- GTZ (Coopération Technique Allemande)
- Passerelles
- Editions Sud Contact
Nombre de pages : 366

Marocains de l'Extérieur
Edition : Imp.Edit
Année de parution : 2003
Partenaire : - L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
Nombre de pages : 371

Le Mariage Mixte dans les Relations Euro-Maghrébines
Edition : Imp. Najah El Jadida
Année de parution : 2003
Partenaires :
- L'Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- La Cellule d'Etudes des Relations Internationales du Maroc
- Le Groupe Banques Populaires
- La Fondation Konrad Adenauer
Nombre de pages : 496

La Migration Sud-Nord : la Problématique de l'Exode des Compétences
Edition : Imprimelite
Année de parution : 2002
Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Nombre de pages : 232

Le Maroc, 3000 Ans d'Art et d'Histoire
Edition : Oum Editions
Année de parution : 2001
Partenaire : Docteur Mohamed Sijelmasi
Nombre de CD : 2 Cd-roms

La Migration Clandestine Enjeux et Perspectives
Edition : Imp. Papeterie Al Karama
Année de parution : 2000
Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Nombre de pages : 271

Les Marocains Résidant à l'Etranger : Une Enquête Socio-Economique
Edition : Imp. El Maarif Al Jadida
Année de parution : 2000
Partenaires :
- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)
- FNUAP
Nombre de pages : 247

« Après les éditions de 2003, 2007 et 2013, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger livre aux lecteurs sa quatrième édition « Marocains de l'extérieur – 2017 » datée de 2018. La série démontre ainsi sa régularité de parution et la constance de son travail de veille et d'observation. C'est qu'aujourd'hui plus que jamais, l'accompagnement des Marocains de l'extérieur, principale tâche de la Fondation, appelle une connaissance approfondie et continue de leur situation et des importantes mutations que ces communautés connaissent.

Déjà en 2013 la série « Marocains de l'extérieur » avait introduit des innovations louables en élargissant la liste des pays étudiés, en adoptant un modèle d'annuaire basé sur des rubriques uniformes et en introduisant, en même temps, un volet d'études thématiques transversales axées sur les recherches les plus récentes. La présente édition continue d'innover en maintenant le volet thématique qui, cette fois-ci, aborde des sujets à la fois d'actualité, mais aussi des thèmes qui ont été peu abordés jusqu'ici. Par ailleurs le nombre de chapitres consacrés aux études des Marocains par pays continue à augmenter, ce qui élargit le centre d'intérêt de la série. Il faut aussi saluer dans cette nouvelle livraison l'appel fait à de jeunes chercheurs de l'émigration, ce qui permet à la fois d'associer la communauté marocaine de l'extérieur à cette œuvre et de l'enrichir par la perception des jeunes. »

Omar Azziman
Président délégué de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'étranger

Ont collaboré à cet ouvrage les auteurs suivants:

Sous la direction de Mohamed Berriane

Chadia ARAB, Johara BERRIANE, Mohamed BERRIANE, Abdelali BINANE, Aomar BOUM, Khatima BOURAS-OSTMANN, Nadia BOURAS, Imsmacolata CARUSO, Myriam CHERTI, France DROLET, Mhamed ECHKOUNDI, Moulim EL AROUSSI, Catherine ENJOLET, Sabrina GRECO, Mohammed KENBIB, Mohammed KHALDI, Thomas LACROIX, Yacob MAHI, Nassima MOUJOUD, Betty ROULAND, Omar SAMAOLI, Remy TREMBLAY, Fatima ZIBOUH.